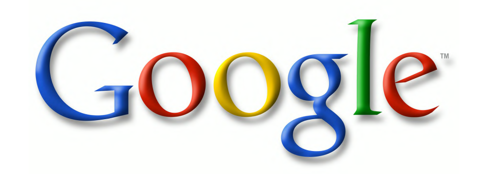
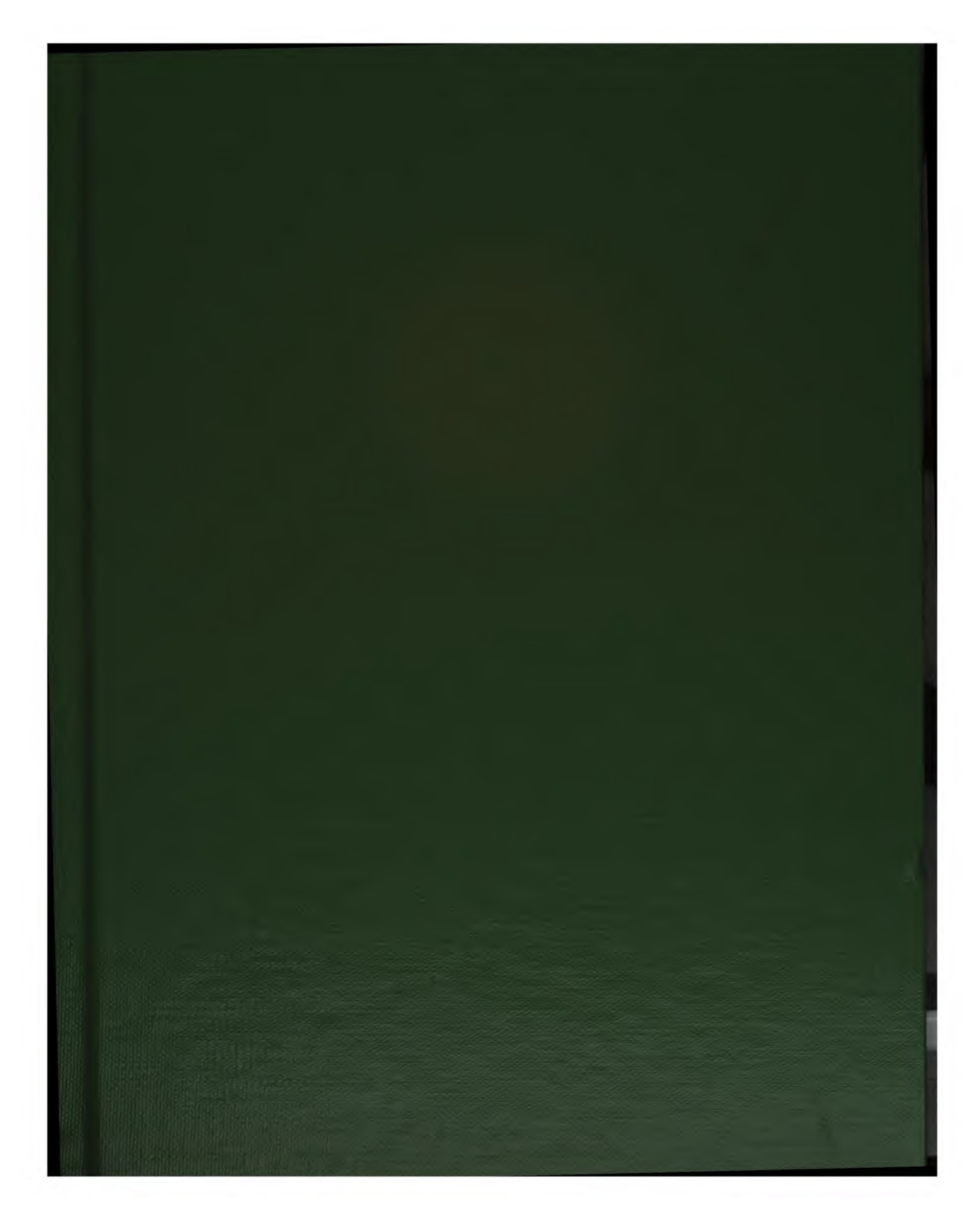
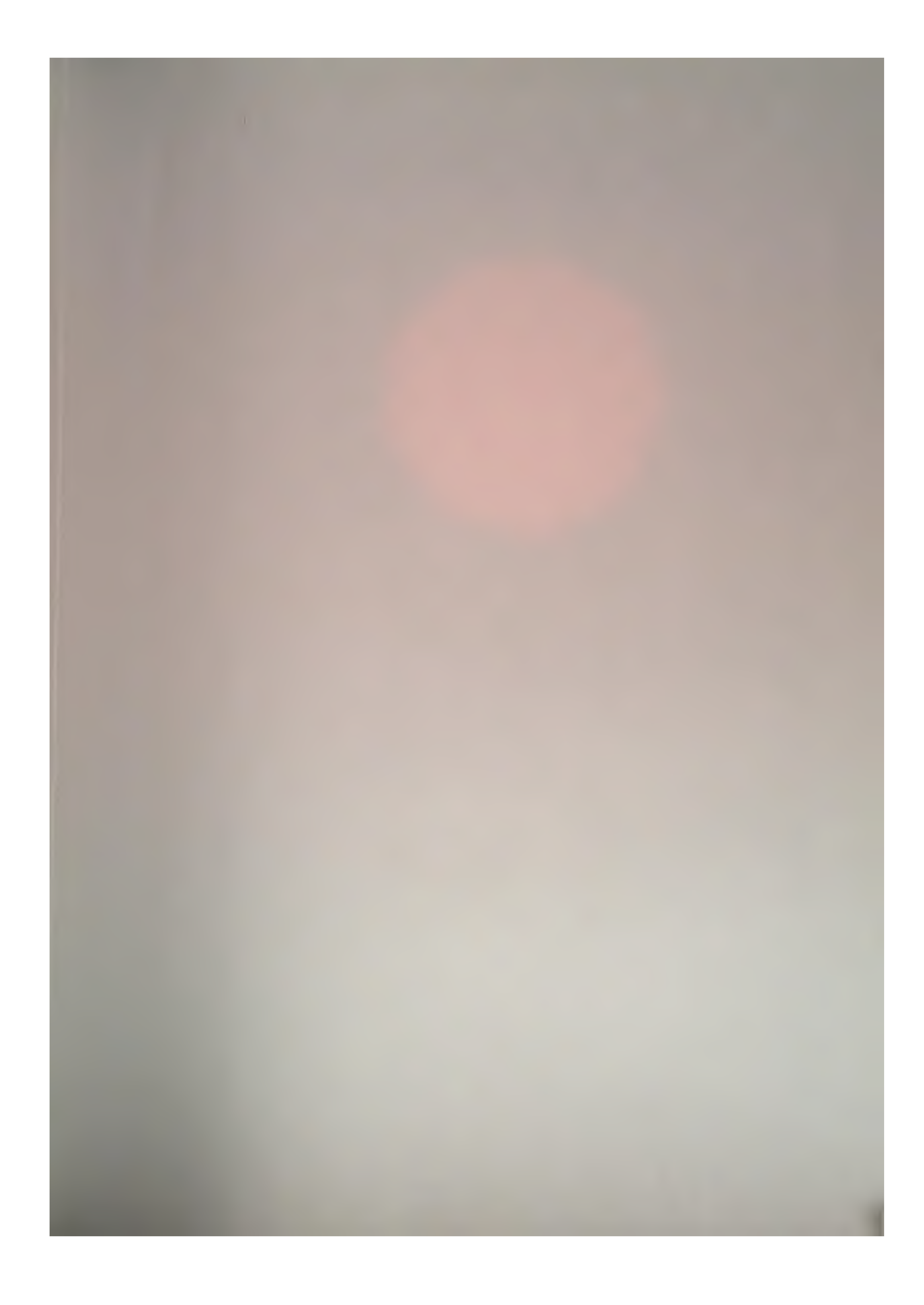
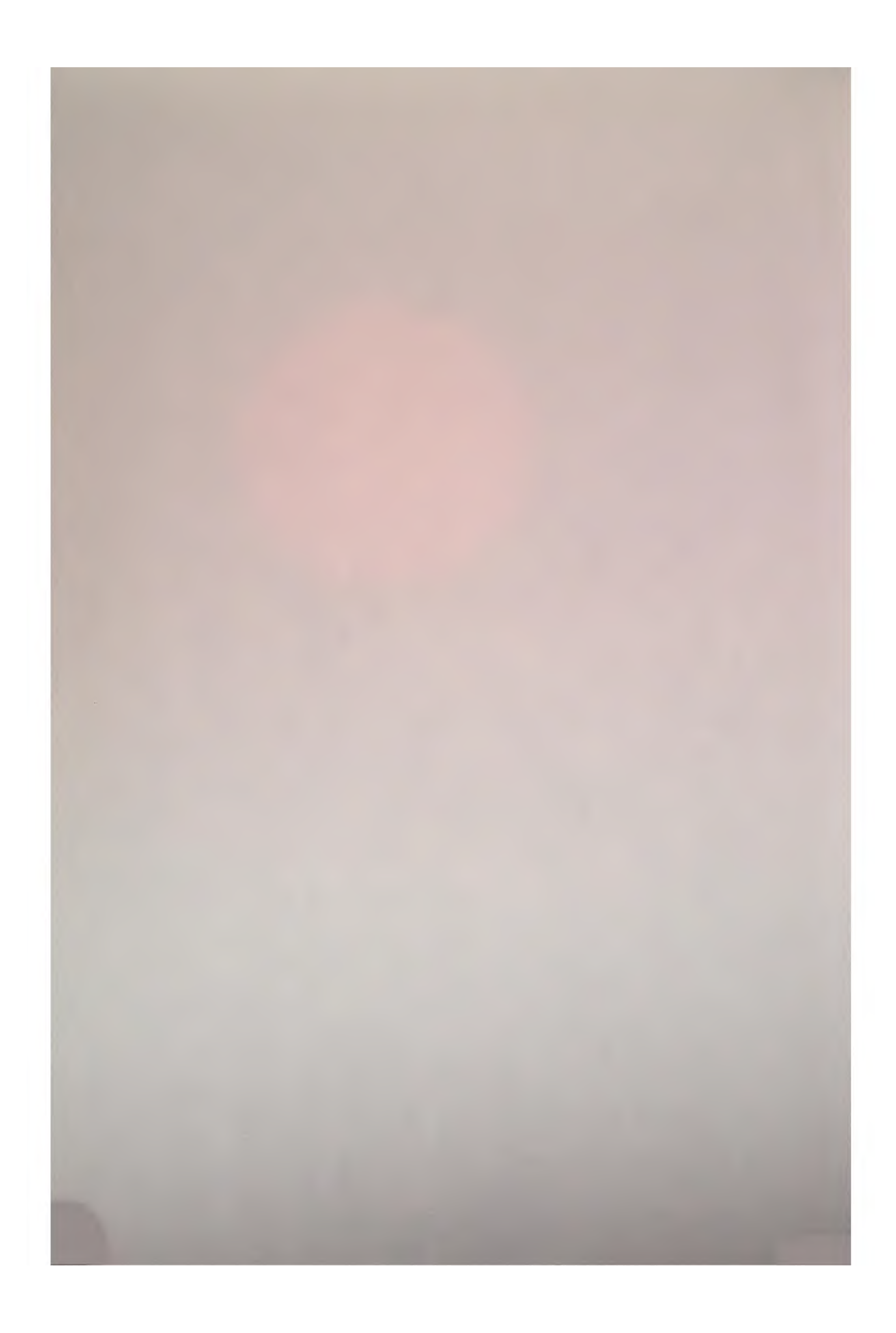
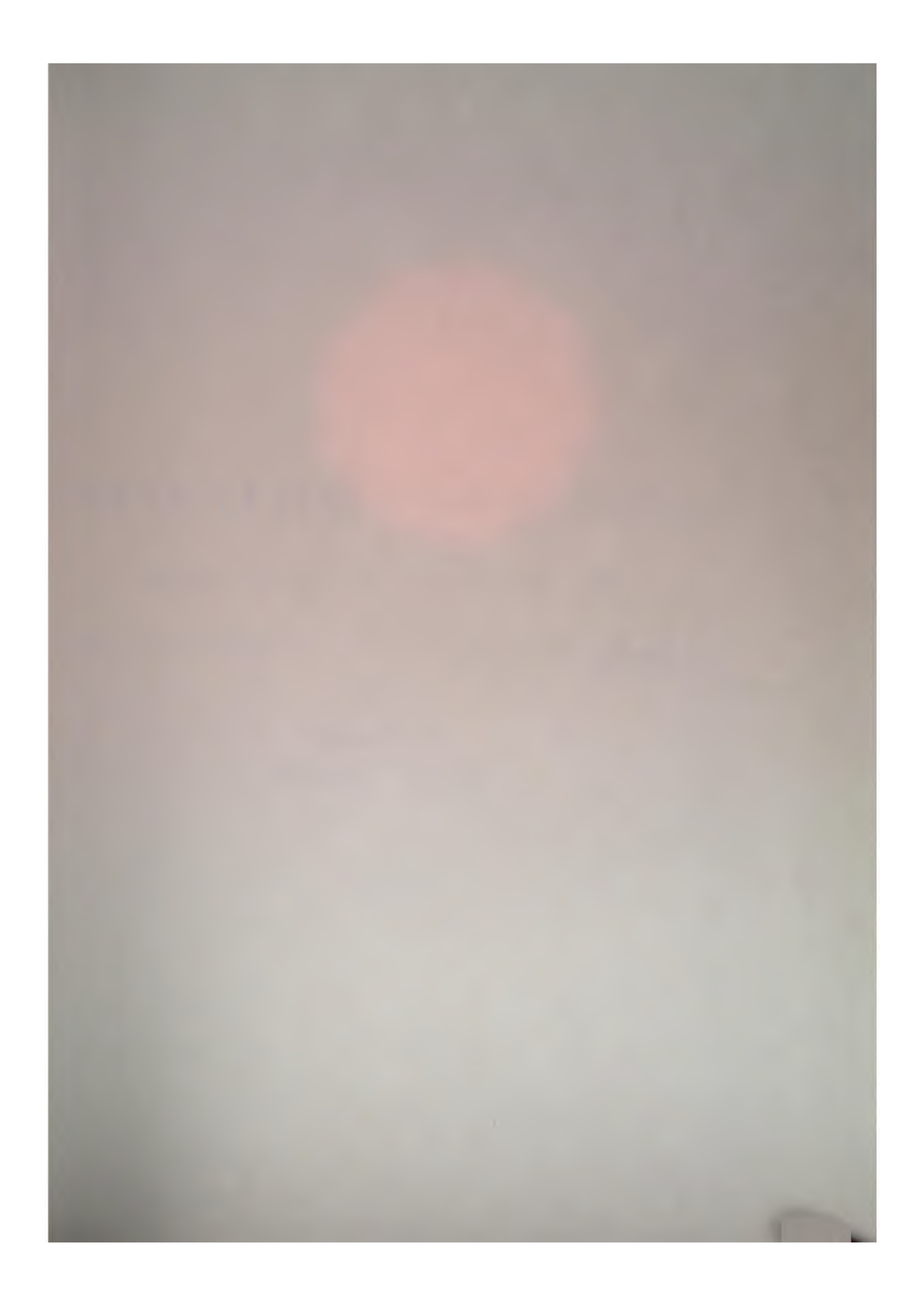





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES







COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

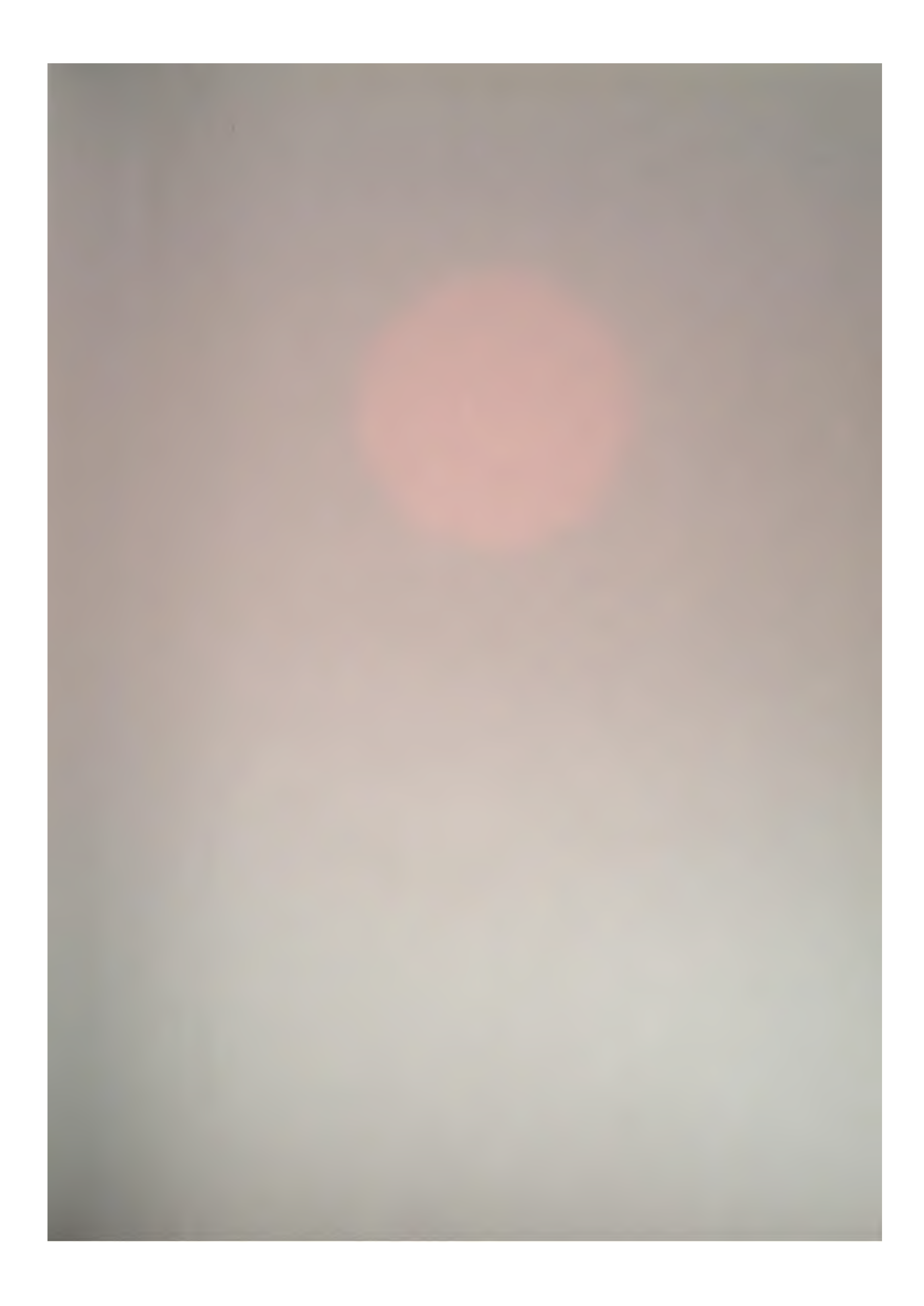
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

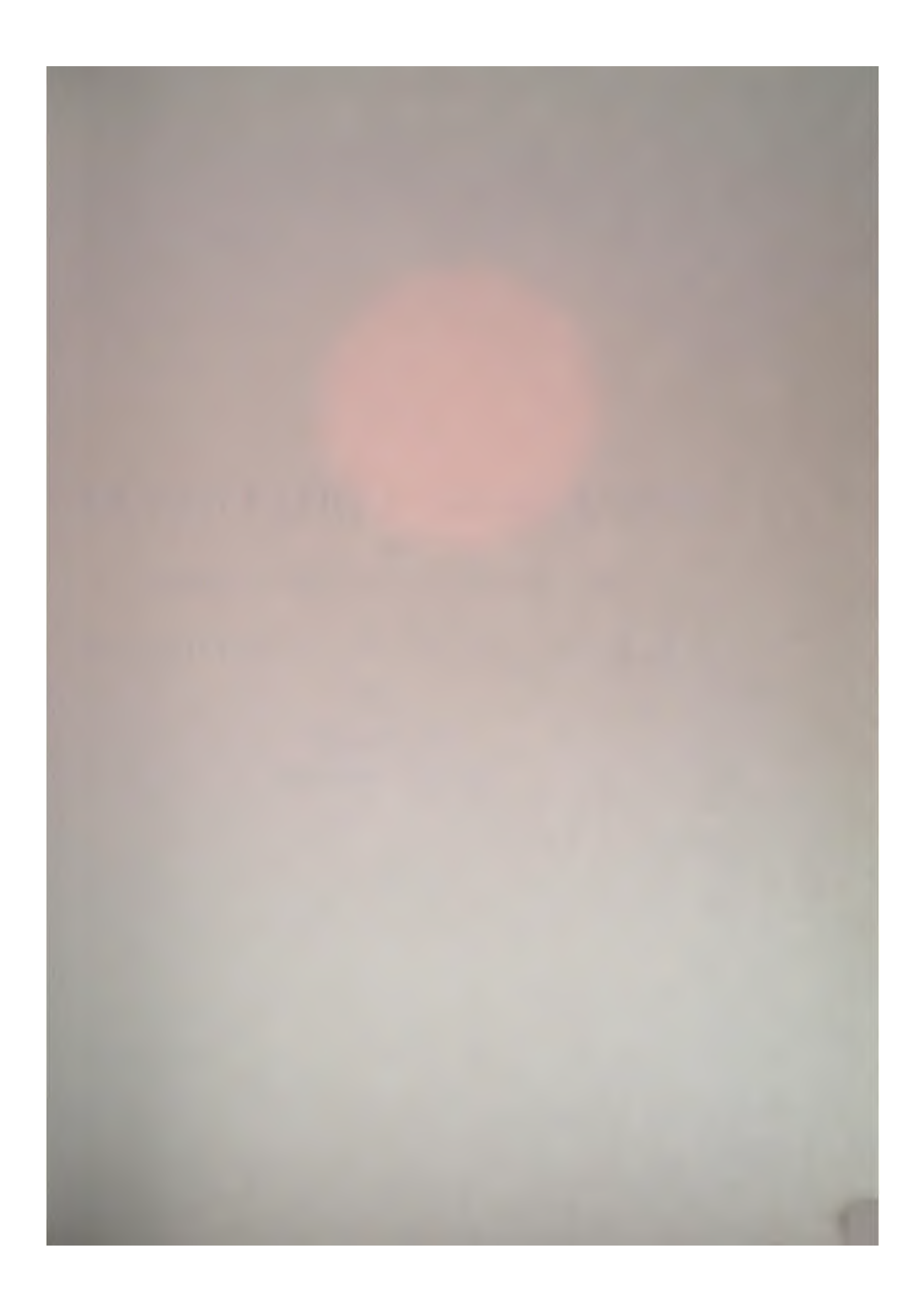
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES





gnon, Poilly, Arnay, Viteaulx, Sombernon. — Bailliage d'Ostun: Rossillon. Glannes. — Bailliage de Chalon: Cusery, Gevry-les-Chalon, Saigey, Verdun, Montagu, Brancion, La Colompne, Courtevaix, Fontenay (Franche-Comté), La Sarrée, Faulcoigney, Vesoul, Montboson, Montjustin, Chairey, Vaure, Baulmes, Jussey, Chastillon-vers-Besançon, Ornans, Bracon. — Fol. 82, verso. « Évaluement des mesures à bled des villes cy après escriptes ramenées à la mesure de Dijon: Saulx et Fontaines, Saulmaise, Aignay, Salive, Duesme, Pontailler, Rouvres, Argilly, Nuys, Beaulne, Chaulcin, Chalon, Chastillon-sur-Seinne, Montréal, Chastel-Gerard, Montbart, Semur-en-Auxois, Villaines-en-Duesmois, Ostun, Troyes, Bar-sur-Aulbe, Sézanne, Auxonne, Sens, Paris, Corbeil, Moret-en-Gastinois, Flavigny, Gand, Pouilly-en-Auxois, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer, Lisle, Hesdin, Bruges, Arras, Chanceaul, L'Escluze. » — Fol. 85, verso. Évaluation des mesures à vin. — Fol. 86. « Diminution des grains évalués jusques à VII deniers pour sçavoir qu'ilz vailloient par an et a ou denier XXIIII grains; » — fol. 87, autre évaluation. — Fol. 90. Valeur du marc d'argent. — Fol. 92. Tarif d'évaluation des ouvrages d'orfèvrerie. — Fol. 92, verso. « L'extimation des sommes par chacun an par jour et an non bissextes. » — Fol. 95. « Instructions et manières de procéder ou fait des offices de Maistre des haulx-ports et passages du Royaulme de France, « extraites du livre mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, commencé le 16 août 1381 (fol. 28, 29, 40 et 42). — Fol. 102. « Ce sont les Ordonnances royaulx faites sur toutes denrées et marchandises qui seront traictes hors du Royaulme. » — Fol. 105. Ordonnance du roi Charles VI qui renouvelle la défense de sortir des laines du Royaulme autrement que par les ports d'Aigues-Mortes et de Saint-Jean-de-Losne (1392). — Fol. 109. Déclaration des ports et passages de la Saône en Bourgogne. — Fol. 112. Évaluation de la lieue de Bourgogne et des mesures de la terre; — notes sur la réception du premier Président Baillet (1551) et du Président d'Esbarres (1578).

B. 12069. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1527-1762. — Ordonnances. Délibération du Parlement de Paris qui charge le Conseiller Rigé de solliciter du Roi l'augmentation des gages des Conseillers de la Grand'Chambre (1527). — Édit du roi François I[er] qui crée la Chambre de la Tournelle au Parlement de Dijon (1537). — Ordonnance du roi François I[er] qui assimile le Parlement de Dijon à celui de Paris pour tout ce qui concerne les avocats (1540). — Enregistrement par le Parlement de l'arrêt du Conseil d'État, contenant règlement pour l'administration de la justice du Royaume (1563). — Ordonnance du roi Charles IX qui attribue à la Grand'Chambre la connaissance de toutes les affaires domaniales (1564). — Édit du roi Henry III qui institue une Chambre des Requêtes au Parlement de Dijon (1575). — Arrêt du Parlement qui reconnaît Henry IV comme roi de France et de Navarre et mande à toutes personnes de lui prêter obéissance (1595). — Arrêt du Conseil privé statuant sur la réception des Conseillers commissaires aux Requêtes, comme conseillers ordinaires du Parlement (1597). — Arrêt du Conseil qui distrait de la Chambre des Comptes de Dijon la Cour des aides et finances qui y avait été réunie, et l'annexe à la Cour du Parlement en créant une Chambre des Enquêtes (1630). — Arrêt du Conseil qui assigne les membres du Parlement de Dijon à l'effet de statuer sur les attributions de la Chambre des Enquêtes créée en 1630-1634. — Déclaration du Roi contenant défense d'évoquer du ressort du Parlement de Bourgogne les instances des criées faites sur les biens pris en rachat. Imprimé (1648). — Déclaration du Roi qui accorde la noblesse viagère aux Présidents, Conseillers et Secrétaires du Parlement (1649). — Déclaration du Roi sur les fonctions et la charge de Procureur général au Parlement de Bourgogne. — Déclaration du roi Louis XIV pour le rétablissement du Parlement de Dijon (1659). Imprimé. — Règlement fait par le Roi pour le Parlement de Dijon concernant la Grand'Chambre et les séances et fonctions des officiers de ladite Cour, etc. (1663). Dijon. Pierre Palliot, imprimeur (1663) et Granger, imprimeur (1695). Imprimés. — Déclaration du Roi pour obliger les officiers des Cours souveraines à résider aux lieux où leurs compagnies sont établies sous peine d'être imposés à la taille (1665). Imprimé. — Édit du Roi touchant les habillements des officiers de judicature (1684). Imprimé. — Arrêt du Parlement qui, en sa qualité de Cour des Aides, s'attribue la connaissance exclusive de toutes causes en matière de tailles ou de contribution (1714). Imprimé. — Arrêt de la Cour des Aides de Paris qui décrète de prise de corps les auteurs du Mémoire pour les élus généraux des États de Bourgogne contre le Parlement, cour des aides de Paris, et ordonne le brûlement de ce mémoire par le bourreau (1762). Imprimé. — Arrêt du Conseil qui excepte les habitants de la province de Bourgogne des évocations générales accordées aux ordres religieux (1704). Imprimé. — Édit du Roi portant réduction d'offices dans la cour du Parlement de Dijon (1788). Imprimé.

B. 12069 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 88 pages, papier.

1727. — Arrêt du Conseil du Roi et lettres patentes contenant règlement d'attributions entre les officiers du Parlement, de la Chambre des comptes et du Bureau des finances de Dijon. Imprimé.

B. 12069 *ter*. (Cahier.) — Petit in-folio, 35 feuillets, papier.

1620-1635. — Délibérations du Parlement, copie du temps. — Fol. 1 Cérémonie de la messe célébrée à la Sainte-

Chapelle de Dijon, pour la rentrée de la Cour. Séance des abbés et allocution du premier président. — Injonction aux officiers des bailliages qui ne se sont pas trouvés à cette cérémonie d'assister à la rentrée des féries de Pâques à peine d'amende arbitraire et de nullité de leurs jugements (12 novembre). — Commission nommée pour informer des brigues et monopoles qui se font lors de l'élection du maire d'Auxonne et y pourvoir par un règlement (20 novembre). — Sur la requête du curé de Gex, la cour fait défense à toutes personnes du bailliage de travailler ou faire acte de commerce les jours de fêtes; manger de la viande en carême, de commettre des insolences. Elle prescrit d'observer l'édit de Nantes (21 novembre). — Fol. 1, verso. P. Pignier, sergent général, demeurant aux Bordes-Bricart, prisonnier pour avoir, au mépris des arrêts, assigné en distraction de ressort des particuliers de la Province, est condamné à 100 sols d'amende pour laquelle il tiendra prison, avec défense de récidiver sous peine de punition exemplaire (28 novembre). — Délibération pour la publication de la déclaration du Roi contre l'assemblée des protestants, tenue à la Rochelle. — Députation envoyée pour saluer le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, à son arrivée à Dijon (1er décembre). — Le président Robelin rend compte de sa mission et ajoute que les députés de la Chambre arrivés les premiers avaient salué le Gouverneur avant eux, chose importante. La cour en demande des explications à la Chambre (3 novembre). — Fol. 2. Le même jour, Roger de Bellegarde fait son entrée au Palais et, assis en une chaire au-dessus des Conseillers, il entretient la Cour des grands mouvements qui ont eu lieu depuis la mort du roi Henri, du dernier surtout dont l'issue était douteuse et qui a été calmé par la prudence de M. le président Jeannin. Il félicite la Cour d'avoir maintenu la tranquillité dans la Province et l'avoir préservée des courses et des oppressions. La cour, sur les oppositions faites à l'enregistrement des lettres patentes qui autorisent l'établissement à Autun d'un collège de Jésuites pour l'instruction et la rhétorique, nonobstant un arrêt qui restreignait les études aux petites classes de grammaire, ordonne une assemblée générale des habitants, afin de bailler leur advis. Excuses présentées par la Chambre des Comptes au sujet de la visite au gouverneur (5 décembre). — Renvoi à l'examen des évêques du ressort, des bulles d'indulgences accordées pour des quêtes à l'hospice des Quinze-Vingts, de Paris, dont les administrateurs demandent la publication (7 décembre). — Entérinement des lettres patentes qui érigent le marquisat de Seurre en duché de Bellegarde, au profit de Roger de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne (9 décembre). — Fol. 2, verso. Séance solennelle tenue en présence dudit seigneur et de sa suite dans laquelle on procède à l'enregistrement de ces lettres (10 décembre 1620). — Fol. 3. A la réception des lettres d'octroi sur le sel accordées aux habitants de Mirebeau, la Cour ordonne qu'avant de procéder à leur enregistrement, elles seront communiquées aux villages du « sallage » de Mirebeau, afin d'avoir leur avis (8 janvier). — Fol. 3. verso. La Cour mande le procureur syndic de la Mairie de Dijon et lui fait des reproches sur ce que, nonobstant les lettres d'octroi obtenues pour le nettoiement des rues de la ville, celles-ci « sont plus salles qu'auparavant, » elle lui enjoint de les tenir nettes sous peine d'y être pourvu par elle. — Enregistrement des lettres qui autorisent l'établissement du collège des Jésuites à Autun (19 janvier). — Sur la plainte de Philibert Rozerot, Conseiller à la Cour, contre le couvent des Carmélites de cette ville qui avaient reçu comme novice et à son insu sa sœur Anne Rozerot, la Cour ordonne que celle-ci quittera le couvent pour aller résider trois jours durant dans telle maison de la ville qui lui agréera, où sa famille aura la liberté de l'entretenir ; à l'expiration desquels elle sera interrogée par deux conseillers, lesquels en dresseront rapport sur lequel la cour statuera (23 janvier). — Le président Sayve, député en Cour pour la modération de l'annuel, rend compte de ses démarches auprès du Roi, des ministres et du Conseil pour obtenir une diminution. Longues et infructueuses démarches de Paris à Poitiers, à Bordeaux, à Blaye, puis à Paris qui n'aboutissent point (29 janvier). — Fol. 4, verso. Les syndics de la Cour portent à la Chambre des Comptes, pour les faire enregistrer, les lettres patentes qui l'autorisent à percevoir une somme de 6,000 fr. sur le produit des amendes (30 janvier). — Sur le rapport des commissaires de la Cour, on lève les défenses faites aux Carmélites de donner l'habit et de recevoir Mlle A. Rozerot (1er février). — Reprise du débat entre le Parlement et la Chambre des Comptes au sujet de leurs attributions. L'affaire est portée au Conseil d'État (5 février). — Fol. 5. Députation en cour pour suivre l'affaire. — Vérification des lettres patentes qui autorisent l'établissement d'un couvent de Feuillants à Châtillon-sur-Seine. — Ordre aux baillis et officiers des bailliages d'informer contre ceux de la Religion prétendue réformée qui auraient contrevenu aux ordonnances défendant les assemblées (15 janvier). — Réception de Cl. Rousselet en qualité de grand Maître des eaux et forêts de Bourgogne (19 janvier). — Fol. 5, verso. Négociations avec la Chambre des Comptes pour entrer en conférence à l'effet de régler à l'amiable les différends réciproques qui divisent les deux Cours. — Fol. 6. La conférence tenue chez le premier president M. Legoux de la Berchère n'aboutit point — Fol. 6. verso. Reprise le 6, elle aboutit à un expédient contenant que tous les différends seraient arrangés à l'amiable sans être néanmoins obligatoires. — Fol. 7. Continuation des pourparlers. — Fol. 7, verso. La Chambre annule un procès-verbal de contravention dressé par les officiers du bailliage de Châtillon contre des religionnaires qui s'étaient réunis à Uncey pour l'exercice de leur culte (23 mars).

— Refus de la Cour d'appuyer la requête faite par la mairie de Dijon, au Conseil d'État, à l'effet d'être déchargée des frais des procès criminels des personnes misérables, motivé sur ce que la ville perçoit des amendes considérables et des droits d'octroi (29 mars). — Vu la requête de Seb. Zamet, évêque de Langres qui, dans l'intérêt de la discipline ecclésiastique et contenir les appels comme d'abus, demande l'assistance d'un membre de la Cour, lors de ses visites diocésaines, le Parlement lui accorde sa demande sans préjudice des appellations (2 avril). — Fol. 8. Enregistrement de l'édit donné en faveur des protestants (30 avril). — Permission aux officiers de la Table de Marbre de construire un auditoire dans l'enceinte des bâtiments du Palais (12 mai). — Fol. 8, verso. Injonction au concierge de la conciergerie du Palais d'assister à toutes les réunions de la Chambre des Pauvres, afin de donner au receveur la certification des pailles et charbons qui lui sont délivrés pour les pauvres prisonniers. — Autre faite aux habitants de la ville de Semur d'obéir aux ordres du Maire et des échevins touchant la garde et la sûreté de la Ville. Congés donnés à M. Millotet, avocat général, et au Président Robelin pour se rendre à Grenoble et l'autre à Paris pour la poursuite d'un procès (21 mai). — Le Conseiller Millotot, député en cour avec le Conseiller Baillet pour les débats avec la Chambre des Comptes, rend compte des démarches poursuivies vis-à-vis du Conseil du chancelier et du président Jeannin (24 mai). — Ordre d'informer sur les malversations commises par les officiers des gabelles en Bresse (27 mai). — Fol. 9. Le Parlement en corps assiste ce jour à la Sainte-Chapelle à la procession générale, commémorative de la réduction de la ville à l'obéissance du roi Henri IV (28 mai). — Sur la requête d'un sieur Lereuil, qu'ayant été trouvé avec d'autres personnes sur les hauts sièges de l'audience, le procureur syndic de la ville les en avait fait descendre et comme il le menaçait, celui-ci l'avait fait emprisonner, la cour ordonne son élargissement avec défense de récidiver sous peine de punition exemplaire (4 juin). — Enregistrement de l'édit rendu par le Roi contre les protestants révoltés de la Rochelle (9 juin). — Signification de l'arrêt du Conseil du 27 mai qui prescrit au Parlement et à la Chambre des Comptes de déléguer chacun des membres pour conférer des points qui divisent les deux cours et envoyer le rapport de la conférence au Conseil (14 juin). — Fol. 9, verso. Condamnation à mort et exécution de Vincent Poussot dit L'Argentier pour faux témoignage dans l'instance entre M., Mme de la Cousse et M. de la Ronde, seigneur, de Noiron, au sujet de la succession de M. de Trouhans, décédé en 1615 (16 juin). — Députation envoyée par le Parlement pour assister à l'élection du Vicomte Maïeur de Dijon (19 juin). — Réception des lettres du Roi annonçant le siège de Saint-Jean-d'Angély. — Rapport sur l'élection de B. Lecompasseur, ancien greffier des Requêtes du Palais, comme Maire de Dijon (21 juin). — Arrêt du Parlement qui défend de jeter des fusées dans les rues (22 juin). — Le duc de Bellegarde revenu dans son gouvernement vient saluer la Cour. Il l'entretient des affaires publiques et lui fait connaître que le Roi lui a donné tout pouvoir pour armer puissamment, s'il était nécessaire. Il espère n'être pas obligé de recourir à ce moyen. Le Roi est en volonté de se faire obéir et le premier courrier annoncera certainement la soumission de Montauban et de la Rochelle. — La Cour procède aussitôt en sa présence à l'examen des déclarations exigées des protestants demeurés fidèles et résidant dans les bailliages. Seulement, comme ces déclarations sont de diverses formes, le Parlement ordonne qu'elles seront recommencées suivant le libellé qu'il en tracera. — Fol. 10. Sur l'observation faite au premier Président par plusieurs Réformés que le chancelier, avisé de cette diversité de déclarations, en avait rédigé une qu'il avait envoyée au Roi, la Cour sursoit pendant quinze jours à l'exécution de ce qu'elle avait décidé (26 juin). — Homologation de la délibération de la Chambre de Ville relative à la ferme de la boucherie de carême (28 juin). — Vérification des lettres d'anoblissement de J. de Pringles, procureur général du Roi à la Chambre des Comptes. Une opposition y avait été faite à cause de sa qualité de procureur général, mais elle est écartée (23 juillet). — Fol. 10, verso. Réprimande et blâme aigre adressés toutes chambres assemblées par le premier Président au Conseiller Dumay « debout et découvert derrière le bureau » pour avoir accusé le Conseiller Saumaise, rapporteur d'une affaire, de subornation de témoins (6 juillet). — Enregistrement des bulles qui désunissent le prieuré de Couches, dépendant de l'abbaye de Flavigny, pour le réunir au collège des Jésuites d'Autun (9 juillet). — Fol. 11. Réception des lettres du Roi qui annoncent la prise de Saint-Jean-d'Angély et les conditions imposées aux assiégés. Te Deum chanté à la Sainte-Chapelle (12 juillet). — Les Réformés consentent à faire une déclaration de fidélité conforme à celle des habitants de Saintes. — La Cour, de concert avec les Élus des États, délègue un des syndics de la Cour pour se rendre à Paris et solliciter le procès criminel intenté au notaire Bolye poursuivi pour faux. — Sur la requête de J. Jarrenet, chanoine de la Sainte-Chapelle, promoteur de l'officialité de Dijon, l'archevêque de Lyon est invité à nommer un vicaire général pour administrer les affaires des paroisses de son diocèse qui sont du ressort de la Cour (13 juillet). — Fol 11, verso. Réception des lettres du Roi datées de Saint-Émilion, du 10 juillet, par lesquelles il mande n'avoir entendu défendre aux Réformés que les assemblées politiques et qu'on donne tout le temps nécessaire à ceux du pays de faire leur déclaration de fidélité (29 juillet). — Autres datées de Cognac du 3, par lesquelles il annonce la démolition des fortifications de

Saint-Jean-d'Angély, de Talmont, la défaite des Rochelois qui voulaient prendre Luçon et son prochain passage en Guyenne « à la suite de MM. de Rohan et de la Force qui y faisoient des remuements » (21 juillet). — Autres datées de Coutras et de Castillon, des 9 et 11 juillet, annonçant la soumission des villes de Castillon, Sainte-Foy, Nérac et Bergerac (21 juillet). — Autres annonçant la soumission des villes de la Dordogne à l'exception de Clérac qu'il va assiéger avant de se rendre devant Montauban (3 août). — Reprise des conférences avec la Chambre des Comptes. — Fol. 12. Visite de condoléances au gouverneur M. de Bellegarde, à l'occasion de la mort du baron de Termes, son frère, tué devant Clérac (3 août). — Réception des lettres du Roi qui annoncent l'investissement de Clérac où le baron de Termes a été fort blessé (11 août). — Autres datées de Tonneins, le 4 août. La ville de Clérac a été prise, plusieurs mutins punis, la ville condamnée à payer 150,000 livres à l'infanterie, elle sera rasée et punie comme elle le mérite. Il s'achemine sur Montauban (16 août). — Autres datées de Montauban par lesquelles il annonce la prise d'Albraspères du Maine et la poursuite du siège de Montauban. Il est logé à Piqueros (1er septembre). — M. Vignier, ci-devant conseiller au Parlement et Maître des Requêtes de l'hôtel, demande à être admis pour saluer la compagnie ; il prend place au-dessus des Conseillers (13 novembre). — Enregistrement des lettres patentes du mois de mars dernier qui autorisent la fondation d'un couvent des Carmélites à Châtillon (20 novembre). — Réception des lettres du Roi datées du 12 de son camp de Montauban, par lesquelles il annonce que les maladies l'ont contraint de lever le siège de Montauban et qu'il va entrer en Languedoc (25 novembre). — Fol. 128. Séance au Parlement de M. S. Zamet, évêque de Langres et de Varennes, naguère chevalier d'honneur (7 décembre). — Lecture des actes de la conférence tenue entre les délégués de la Cour et ceux de la Chambre des Comptes. — Enregistrement des lettres d'érection de la baronnie de Chastellux en comté au profit d'Hercule de Chastellux, vicomte d'Avallon, baron de Chastellux (18 décembre). — Autre de celles qui autorisent l'établissement d'un couvent de la Visitation à Dijon. — Claude Hanagrée, veuve de Rossieux, justifie d'un capital de 40,000 livres pour cette fondation ; — autre de celles qui autorisent l'établissement à Dijon des Pères de la Congrégation de Jésus-Christ Notre Seigneur (18 décembre). — Réception des lettres du Roi qui annoncent la prise de Monheur en Guyenne, laquelle a été pillée après en avoir fait sortir les femmes et les enfants (23 décembre 1621). — Autorisation à l'avocat général de Xaintonge de faire saisir une somme de 30,000 livres appartenant à l'abbé de Flavigny et de l'employer aux réparations des bâtiments de l'abbaye et au remplacement des ornements du culte « que en tout ne valent pas 18 livres » (8 janvier 1622). — Fol. 13. Séance au Parlement d'André Fremyot, archevêque de Bourges, ci-devant Conseiller (10 janvier). — Arrêt du Parlement défendant l'établissement de blanques aussi bien dans la ville de Dijon que dans les autres lieux du ressort (11 janvier). — Autre qui défend au procureur syndic de la mairie de Dijon de porter au marquis de Mirebeau, commandant militaire, la connaissance du débat soulevé entre Constant, receveur des amendes du Parlement, et le capitaine de la paroisse Saint-Jean qui l'avait compris dans les dizaines pour la garde de la ville, au mépris des exemptions et dont la cause avait été portée par appel au Parlement (22 janvier). — Sur la plainte de l'avocat général de Xaintonge contre Fachon, auditeur en la Chambre des Comptes et commis général du fermier de la Traite foraine, lequel, pour se venger des poursuites exercées contre les malversations de ses gardes, l'avait insulté dans la rue, la Cour ordonne l'emprisonnement de Fachon (24 janvier). — La Cour, après plusieurs pourparlers avec le maire touchant l'affaire Constant, ordonne la communication du registre des délibérations. — Fol. 13, verso. Réprimande infligée par le premier président à l'auditeur Fachon (28 janvier). — Sur la plainte formée par quatre échevins délégués de la Chambre de Ville contre les huissiers qui, chargés de mander le Maire à la Cour, s'en étaient acquittés d'une manière outrageante à sa dignité, le Parlement, l'affaire instruite, charge Arviset, l'un des syndics, de convier le Maire en son domicile où se trouveront les huissiers incriminés, d'expliquer au maire que l'intention de la Cour était seulement de l'avertir, de faire des remontrances aux huissiers sur leur conduite et administrer de vifs reproches à l'huissier Chipporée pour son manque de respect. Arviset rend compte à la Cour de sa mission et du désir de la Mairie d'avoir un témoignage écrit de cette réparation. La Cour y consent et rédige un arrêt en conséquence. — Fol. 14. Compliments à M. de Vicq, garde des sceaux, sur sa promotion (29 janvier). — Arrêt qui ordonne la radiation sur le registre des délibérations de la Chambre de Ville de la phrase relative à l'appel de l'affaire Constant devant le Commandant militaire de la Province (1er février). — Autre qui, nonobstant la protestation du Conseiller Rozerot, de son beau-frère Beuverand, maintient le premier président dans la connaissance du procès des premiers contre leur sœur Marguerite Rozerot, religieuse aux Carmélites de Dijon. Cette opposition était fondée sur ce que le premier président avait une fille religieuse dans ce couvent et qu'il s'occupait des intérêts du monastère (5 février). — Fol. 15. La Cour informée du projet des religieuses de la Visitation de s'installer dans les bâtiments de l'hôtel de Lux, sur la place Saint-Jean, contrairement à leur soumission de le faire dans un des quartiers reculés, enjoint au syndic d'en informer la Chambre de Ville afin d'y donner empêchement. Elle lui recommande aussi

1622

de faire tenir la main au nettoiement des rues de la ville (10 février). — Approbation des statuts et règlements de la Congrégation de l'Oratoire. — Publication de l'édit du Roi qui défend la traite des blés hors de la Province. — Fol. 15, verso. La Cour charge le premier président, sur le point de partir en cour, de solliciter de nouvelles lettres pour obtenir l'établissement à Dijon d'une Chambre de Police (23 février). — Permission à l'Archidiacre de Beaune d'instituer deux sergents royaux comme appariteurs pour la signification de ses mandements. — Enregistrement des articles arrêtés dans la conférence entre les députés du Parlement et ceux de la Chambre des Comptes (4 mars). — Sur les plaintes faites par M. de Gesvres, secrétaire d'État, de ce qu'au mépris des ordres du Roi on exportait des blés du pays par la rivière de Loire, la Cour ordonne le renouvellement de ces défenses. — Démarches faites au nom de la Cour, à l'effet d'empêcher l'établissement projeté d'une Chambre des Enquêtes. — Fol. 16. Réception de G. Leclerc, seigneur des Boisseaux, en qualité de Grand Maître des Eaux et Forêts. — Arrêt portant que le tiers du revenu de l'abbaye de Saint-Seine sera saisi pour être employé aux réparations des bâtiments, à la reconnaissance des reliquaires et aux ornements (9 mars). — Sur la plainte du procureur syndic des États de ce qu'au mépris de l'arrêt du Conseil du 4 janvier, qui défendait aucune levée sur les grains, le fermier, sous prétexte que ces défenses avaient été levées par un autre arrêt du 25 du même mois, voulait percevoir ses droits, la Cour ordonne au fermier de produire au greffe l'original de l'arrêt du 25 avec défense, jusqu'à ce qu'il y ait satisfait, de le mettre à exécution, que le procureur syndic se pourvoira en Conseil pour en obtenir la révocation et qu'il en sera écrit au premier président alors en Cour (21 mars). — Lecture de lettres du premier président qui annonce la renonciation du Conseil à l'établissement de la Chambre des Enquêtes. Il a eu moins de succès en ce qui concerne la Traite. Il y a des partis puissants au Conseil qui en veulent le le maintien. Il est bon d'en avertir les Élus, afin qu'ils députent à Paris. A ce propos M. Arviset, syndic, rapporte tenir de M. de la Berchère, ancien premier président, que dès 1610 il y avait été question de cette Chambre des Enquêtes mais que le Chancelier s'y était opposé avec protestation de ne jamais le permettre de son vivant. — Séance donnée à M. Lhuillier, Conseiller au Parlement de Paris, de passage à Dijon (11 avril). — La Cour avertie que Fachon, fermier de la Traite, escorté de 15 hommes le pistolet au poing, s'était rendu à Auxonne, Maxilly et autres lieux pour faire la levée des 3 livres 5 sols par émine de blé transporté et rechercher les sergents qui avaient signifié les arrêts du Parlement pour les incarcérer à Langres, disant à haute voix qu'il allait apprendre à la Cour à intervenir dans ses affaires, le Parlement ordonne une enquête immédiate et cependant défend à tous marchands de contrevenir à ses arrêts et de transporter des blés hors de la Province sous peine de 3,000 livres d'amende (12 avril). — Arrêt rendu sur la requête des marchands tenant boutiques en la salle du Palais, par lequel il est défendu aux ramoneurs de cheminée et autres marchands de menues marchandises passant dans la ville de s'établir au Palais (15 avril). — Le premier président Brulart, de retour à Paris, rend compte aux chambres assemblées du résultat de son voyage. Il présente des lettres du Président Jeannin datées du 3 avril, par lesquelles il l'avisait de la résolution prise d'établir une troisième chambre au Parlement, mais comme il connaissait l'intention de la Cour d'y résister, il la servirait en cette occasion comme en toutes autres. Il ajoute ensuite que dans une entrevue avec le président Jeannin et M. de Castille, contrôleur général des Finances, ceux-ci lui ayant remontré que la mesure proposée avait été provoquée par des membres du Parlement lui-même, attendu que deux chambres ne pouvaient suffire à l'expédition des affaires; que d'ailleurs il n'y aurait que huit conseillers nouveaux, les présidents étant tirés des autres chambres; lui premier président avait remontré la fausseté de ces allégations, exposé le préjudice que le projet porterait à la Cour, de telle sorte que ces deux ministres lui avaient promis de faire tout leur possible pour en empêcher l'exécution. — Le duc de Bellegarde lui promit son appui de même que le Garde des sceaux qu'il alla voir avec M. Blondoau, après une visite faite au Roi, et qui protesta contre la pensée d'un pareil établissement. — En ce qui concerne la Traite, après en avoir conféré avec le président Jeannin et M. de Castille, il se rendit de leur part chez le président Chevrier auquel il remontra le préjudice que cette perception causait à la Province. Celui-ci lui donna le conseil de faire adresser une requête par le syndic des États (20 avril). — Fol. 17. Arrêt qui défend de vendre comme vins de Bourgogne des vins du Lyonnais, du Beaujolais et des pays d'en bas, sous peine de 1,000 livres d'amende et de confiscation. — La cour permet néanmoins de passer ces vins en transit en prenant acquit au bureau des traites (27 avril). — Approbation du procès-verbal de visite et toisé des murailles de la ville de Dijon (28 avril). — Réception des lettres du Roi datées d'Apremont, par lesquelles il annonce la victoire remportée à l'Ile de Ré sur le duc de Soubise (29 avril). — Fol. 17, verso. Réception en séance de François de Joly, baron de Langes, en qualité de bailli de Bresse (2 mai). — Injonction à tous les religieux bénédictins du ressort, vivant sans supérieurs, comme sujets immédiatement du Saint-Siège, de se réduire dans un délai de six semaines sous un supérieur de leur ordre (4 mai). — Visite du duc de Bellegarde au Parlement en compagnie de l'évêque de Chalon. Compliments réciproques. — Fol. 20. Réception des lettres du Roi qui annonce la prise de Royan

1622

et son expédition dans le Médoc (11 mai). — Fol. 18. Obsèques du Conseiller Massol auxquelles la Cour assiste (27 mai). — Réception des lettres du Roi annonçant la réduction des villes de Clérac, de Mont-de-Marsan et de Sainte-Foy (6 juin). — Réception au Parlement de Daniel d'Édouard, seigneur de Jouancy, prévôt général de Bourgogne (9 juin). — Séance au Parlement de l'évêque de Langres et de l'abbé de Citeaux. — Fol. 18, verso. Députation des États de Bourgogne au Parlement, à l'effet de lui demander de vouloir bien n'enregistrer aucun édit, sans les communiquer au procureur syndic des États. — On appelle son attention sur les vexations commises par les officiers des bailliages du Charollais dans leurs visites des établissements religieux et on réclame la punition des usuriers (10 juin). — Arrêt qui renouvelle la défense de transporter des blés hors de la Province. — Réception des lettres du Roi annonçant la prise de Négrepolisse et le siège de Saint-Antonin (22 juin). — Fol. 19. Ordre au commissaire des vivres et à l'élu du pays de déposer au greffe le procès-verbal des violences, rançonnements, incendies et meurtres commis par les lansquenets de passage au mois dernier sous la conduite du duc d'Albi, fils du duc d'Épernon. — Le Parlement, informé que la compagnie de Monsieur frère du Roi doit se rendre en Bourgogne et qu'on doit y lever plusieurs régiments, députe au duc de Bellegarde pour le prier de tenir la main à ce que le pays n'en reçoive pas trop d'incommodité et lui remontrer la misère, la disette dont on souffre, les ravages causés par les lansquenets. — M. de Bellegarde déplore ces ravages qu'il n'a pu empêcher étant obligé de présider l'assemblée des États, il promet de s'employer à garantir le pays de la foule et des ravages des gens de guerre (1er juillet). — Réception des lettres du Roi qui annoncent la prise de Saint-Antoine (4 juillet); — autres annonçant son arrivée à Toulouse et sa marche sur Nimes (14 juillet). — Le Parlement, sur l'avis du décès d'un enseigne de la paroisse Saint-Médard et de l'intention de la Chambre de ville de pourvoir à son remplacement, décide que cette élection sera différée pour être faite par tous les habitants de la paroisse convoqués au son de la cloche, et charge une députation de se rendre à Seurre, près du duc de Bellegarde, pour l'en entretenir. Celui-ci, tout en les remerciant de leur démarche, leur fait remarquer que la proposition n'est pas nouvelle, qu'il n'a jamais voulu altérer les privilèges de la ville, laquelle doit être consultée (15 juillet). — Fol. 19, verso. Levée de la défense de traite des blés. — Députation envoyée au premier président Brulard à l'occasion de la mort de sa femme (23 juillet). — Séance donnée à N. Olyer, Conseiller d'État, ancien Maître des requêtes et Conseiller au Parlement de Paris (29 juillet). — Séance d'André Fremyot, archevêque de Bourges, et de l'abbé de Citeaux (8 août). — La Cour, sur les réquisitions du procureur général qu'il y avait en ce moment à Dijon des comédiens qui divertissent le peuple d'assister aux prières qui se faisaient pour la santé du Roi et le succès de ses armes, leur ordonne de cesser leurs comédies et aux magistrats d'en tolérer jusqu'à nouvel ordre (8 août). — Fol. 20. Enregistrement des lettres d'anoblissement de Jean Saumaise, avocat, fils de Saumaise aîné, Conseiller au Parlement. — Sur la plainte des habitants contre les gens de guerre qui, logés dans les villages, volaient les meubles pour les revendre ailleurs, la Cour défend à tout soldat de rien dérober sous peine de hart, à toute personne d'acheter le fruit de ces vols, sous peine de remboursement et de punition corporelle et rend les chefs de troupe responsables des désordres commis par leurs subordonnés (11 août). — Réception des lettres du Roi qui annoncent la soumission de plusieurs villes du Languedoc (15 août). — Les habitants de Salives s'étant plaints qu'une compagnie du régiment de Ragny était entrée de force dans le village, commis des hostilités et fait quatre habitants prisonniers, la Cour somme M. de Ragny de mettre ces habitants en liberté. L'huissier Mangonneau, chargé de la signification, l'ayant faite à M. de Ragny dans la cour du Logis du Roi, le duc de Bellegarde, mécontent de ce qu'on ne lui en avait pas demandé la permission au préalable, fit saisir l'huissier et l'envoya prisonnier trois jours au château. Cette affaire étant importante à l'honneur et autorité de la cour, celle-ci ordonne une information. — Fol. 21. Protestation du lieutenant général de la Table de Marbre, de ce que à l'audience de rentrée de la Cour, la préséance a été donnée à son préjudice aux officiers du bailliage. — Le premier président donne lecture d'une lettre du duc de Bellegarde qui, mandé par le Roi d'aller le trouver diligemment, s'excuse de ne pouvoir aller trouver la Cour avant son départ (5 octobre). — Félicitations à M. de Caumartin nommé Garde des Sceaux (15 novembre). — Réception des lettres du Roi données le 19 octobre dernier, au camp devant Montpellier, sur le pardon accordé aux Protestants réformés. — Renvoi au procureur général de l'information ordonnée par la Cour sur l'emprisonnement de l'huissier Mangonneau (16 novembre). — Séance donnée au Parlement à M. Sayve, Conseiller au grand Conseil, de passage à Dijon (17 novembre). — Arrêt qui défend à toutes personnes d'introduire en Bourgogne, pour en faire commerce ou les consommer, les vins de Languedoc, de Provence, de Dauphiné, des Lyonnais et de Beaujolais, sous peine de 1,500 livres d'amende et de confiscation (18 novembre). — Ordre de remettre le rôle des aumônes faites par la Cour aux pauvres entre les mains d'un huissier qui les recueillera gratuitement et les versera au receveur des pauvres (21 novembre). — Sur la plainte formée par un des syndics de ce que le secret des délibérations de la Cour n'était point respecté et qu'il était expédient d'y pourvoir pour l'honneur de la Compagnie, le Parlement ordonne au

procureur général d'en informer (22 novembre). — Le sieur Malpoy, cordonnier, adjudicataire de l'enlèvement des boues de la ville, négligeant son service, d'où proviennent de grandes incommodités, le Parlement défend au receveur de la ville de lui payer les termes de son bail jusqu'à ce qu'il se soit exécuté (28 novembre). — Fol. 21, verso. Le Parlement, accueillant la proposition de l'avocat Richard de servir gratuitement les pauvres en toutes leurs affaires et connaissant la répugnance des avocats à entrer dans la Chambre des Pauvres où les échevins leur disputaient la préséance, accepte les offres de l'avocat Richard et décide qu'il prendra séance derrière les membres du Parlement (14 décembre). — Réception des lettres du Roi datées de Lyon le 8 par lesquelles il annonce son passage dans la Provence et le Dauphiné, sa prochaine arrivée à Paris et la victoire du duc de Guise sur les Rochelois (12 décembre). — Visite en corps faite par le Parlement au connétable de Lesdiguières de passage à Dijon, et logé à la Croix d'Or, rue Guillaume. Le lendemain il se rend à la messe à la Sainte-Chapelle et va visiter le Logis du Roi et le Palais de Justice en compagnie du premier président et de MM. les présidents Legoux et d'Esbarres (30 décembre). — Sur la requête des habitants d'Offlange, en Franche-Comté, au Parlement de Dôle et par celui-ci transmise à celui de Dijon, la Cour décrète de prise de corps Denis Malteste dit Braguette, accusé du crime d'incendie, pour être conduit aux prisons royales les plus prochaines et être après ordonné ce qu'il appartiendra (7 janvier 1623). — La Cour, informée que les Jésuites avaient fermé leur collège à cause de certaines insolences commises par les élèves en philosophie, délègue deux conseillers pour en informer et dresser procès-verbal (9 janvier). — Les Chambres assemblées, le premier président avise la Cour du désir exprimé par le duc de Bellegarde de venir la saluer avant son départ vers le Roi, protestant que son intention n'avait jamais été de l'offenser dans ce qui s'était passé. La Cour délibère que si le duc se présente, le premier président lui fera entendre que si elle en a eu du ressentiment ce n'a été que pour maintenir l'autorité du Roi et de sa justice souveraine et qu'elle s'assurait par les témoignages de son affection qu'il n'arriverait plus rien de semblable. — Fol. 22. Sur le rapport des Conseilliers Berbis et Catherine des désordres commis au collège des Jésuites, la Cour, ouï les conclusions du procureur général, décrète de prise de corps frère Henri de Corsan, religieux du Val des Choux, Cl. Béguin, religieux, Aman Parlain, Hugon et Poivre, tous écoliers, Simonet, de Selongey et Obyer, de Dijon, pour être conduits à la conciergerie du Palais et procédé contre eux; ordonne à tous les écoliers de rendre tout honneur et obéissance au recteur et aux régents; d'observer les règles du collège, sous peine d'être châtiés par le correcteur avec défense de faire aucune assemblée ni monopole entre eux; de ne faire aucune élection d'abbé, prieur et autres chefs de leurs tripots et débauches, à peine de punition exemplaire. Ceux reconnus incorrigibles seront expulsés par les préfet et régents, avec défense d'y rentrer à peine de punition corporelle. Injonction au Vicomte Maïeur de prêter main forte pour l'exécution de l'arrêt, lequel sera publié. Ordre aux huissiers d'aller saisir les coupables. — Le Conseiller Berbis rapporte qu'au moment où les huissiers allaient arrêter le frère Corsan et d'autres, M. de Thianges, chanoine, comte de Lyon, les en avait empêchés avec rébellion et outrage. La Cour, considérant que l'affaire tombait en crime, en retient la connaissace et ordonne une information. — Venue du duc de Bellegarde qui déclare que, mandé par le Roi, il n'a point voulu partir sans assurer la compagnie de son affection et comme il a appris qu'elle avait reçu du mécontentement de quelque affaire passée, il la priait de croire qu'il n'avait eu aucune intention de l'offenser et qu'il ne désirait rien moins que de conserver la bonne intelligence qui a été ci-devant et lui faisait ses offres de service. Le premier président lui répond en ces termes: La Cour reçoit un grand contentement de votre visite, elle redouble les assurances de votre affection, nous vous en remercions et vous en avons une perpétuelle obligation, etc. Après s'être entretenu avec MM. de plusieurs discours familiers, le duc prend congé de la Cour et est reconduit avec le même cérémonial. Après son départ, le Parlement, considérant les excuses suffisantes, met à néant les informations commencées (10 janvier). — Le Parlement, avisé de la réception par le bailliage d'une dépêche du Roi pour le maintien des ordonnances sur le clinquant, en demande communication à l'effet de s'assurer s'il s'agit d'un édit ou d'une déclaration lesquels sont d'ordinaire adressés à la Cour et considérant qu'il ne s'agit que d'une lettre sur papier, la renvoie au bailliage pour en assurer l'exécution (18 janvier). — Fol. 22. Exposé fait devant le Parlement par une députation du bureau des Finances des contestations survenues entre le Bureau et la Chambre des Comptes pour conflit d'attributions (26 janvier). — Fol. 23. Lettres de félicitations au chancelier de Bellièvre au sujet de sa reprise des fonctions de Garde des Sceaux (3 février). — Députation d'un membre du Parlement pour assister à la délivrance de la boucherie de carême faite au profit des pauvres (13 février). — Enregistrement des lettres qui donnent entrée au Parlement à M. de la Madeleine, évêque d'Autun. Après l'enregistrement il est admis en personne à la séance (26 février). — Dénonciation faite au Parlement, du prieur de Perrecy, lequel, nonobstant la défense expresse faite aux bénéficiers de couper des bois de futaie sans permission écrite, avait exploité ses bois. La Cour lui enjoint d'avoir à justifier de cette permission sous peine de saisie et confiscation aussi bien du vendeur que de l'acheteur. — Autorisation

1623

à Cl. Delaroche, marchand à Villefranche, de conduire à Auxonne 110 queues de vin du Lyonnais arrêtées à Chalon, et sous la condition de les passer debout et sans les débiter dans tout le ressort du Parlement, suivant l'arrêt naguère rendu (17 février). — Fol. 23, verso. Congé donné à M. Baillet pour aller à Paris (21 février). — Enregistrement des lettres de continuation de l'octroi sur les farines accordé à la Ville de Dijon (2 mars). — Autre des lettres patentes qui nomment Cl.-Ch.-Roger de Bauffremont lieutenant général au Mâconnais et gouverneur d'Auxonne; — comme aussi de celles qui lui confèrent l'office de bailli et maître des foires de Chalon (3 mars). — Invitation faite à l'archevêque de Besançon de nommer un vicaire général pour l'administration de la partie de son diocèse sise dans le ressort de la Cour. Celle-ci nomme par intérim Borthon, curé d'Auxonne (4 mars). — Réception des lettres du chancelier Brulart à l'occasion de sa reprise des sceaux de France (8 mars). — Fol. 24. La Cour, pour mettre fin aux débats incessants entre les officiers des bailliages et ceux des chancelleries au sujet de leurs attributions respectives, leur enjoint de déposer au greffe dans un délai de six semaines tous les règlements en leur possession, afin de pourvoir à ces contestations par une mesure générale (11 mars). — Un jugement du bailliage de Chalon, dans un débat entre Cl. de Rye, marquis de Liancy, baron de Dissey, contre G. Panthier, du village de Séchène, ayant été renvoyé par appel au Parlement et jugé, les officiers du bailliage qui avaient perçu 66 livres pour épices sont obligés d'en rapporter 36 qui sont distribuées aux pauvres de l'hôpital de Dijon (14 mars). — Le Conseiller Berbis, de retour de son voyage à Paris, rend compte de ses démarches auprès du chancelier à l'effet d'obtenir l'établissement à Dijon d'une Chambre de Police, conformément aux lettres patentes du Roi Charles IX de l'an 1572 (15 mars). — La Cour donne pouvoir au Conseiller Berbisey se rendant à Paris de continuer cette poursuite (16 mars). — Injonction au sieur Malpoy, adjudicataire de l'enlèvement des boues de la ville, de faire incessamment le nettoiement des rues; elle permet aux habitants, en cas de négligence de la part de l'entrepreneur, de faire ce nettoyage à ses frais (17 mars). — Sur le rapport de l'avocat général de Xaintonge de la mauvaise administration du revenu des hôpitaux et maladières de la Province, causée par les recteurs qui en appliquent les revenus à leur profit, « délaissent les pauvres sans secours, les bâtiments en ruine ou servant de réceptacles à des vagabonds et filles de joie qui y exercent des bordeaux publics, la Cour ordonne aux recteurs de ces hôpitaux de déposer au greffe les titres et papiers de leur fondation, des revenus, prescrit une information générale dont elle charge un Conseiller pour le bailliage de Dijon et les officiers des autres bailliages pour ceux de leur ressort (20 mars). — Fol. 24, verso. Enregistrement des lettres de confirmation de privilèges, accordées par le Roi à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Malte (23 mars). — Le procureur général Picardet et l'avocat général de Xaintonge viennent annoncer à la Cour la mort du président Jeannin. « Après un beau discours le procureur général demanda, pour récompense des vertus du défunt, de ses mérites et des obligations que le public lui avait, qu'il lui fût célébré un service solennel en la Sainte-Chapelle, auquel la Cour assisterait en corps, afin que chacun connaisse l'estime que l'on faisait d'un si grand personnage. La Cour, pour l'honneur de la Compagnie et le contentement de MM. ses parents, décide qu'un service solennel sera célébré à Saint-Bénigne et qu'elle y assistera en corps » (29 mars). — Enregistrement de l'édit portant qu'à toutes les assemblées de ceux de la religion réformée, assistera un officier du Roi de la même religion. — Ordre d'informer sur les brigues et monopoles qui se commettent à l'élection du Vicomte Maïeur. — Dépôt sur le bureau du procès-verbal de toisage des remparts de la ville (4 mars). — Sur la dénonciation par le procureur général des désordres arrivés au couvent des Ursulines qui s'étaient permises d'élire une supérieure sans l'autorité de l'évêque, et attendu que ce désordre tombait en scandale, la Cour, considérant la piété, l'intégrité et le grand mérite de l'évêque, décide qu'il sera invité à une conférence pour mettre fin à cet état de choses. L'évêque se rend à la Cour, il expose que, sur le refus des Ursulines de procéder à une nouvelle élection, il leur avait déclaré ne plus vouloir se mêler de leurs affaires, ce qu'elles avaient accueilli avec joie et lui en avaient demandé acte dont il produit la copie. Il attribuait ces troubles à d'aucuns séculiers qui fomentaient la révolte des religieuses et demande que par la Cour il soit procédé à une enquête. La Cour décide qu'il retournera au monastère pour arranger l'affaire et qu'il sera assisté de deux Conseillers (10 mai). — Elle remet à statuer sur la plainte des parents des religieuses contre l'évêque jusqu'après le retour et le rapport des Conseillers (12 mai). — Nouvelle requête au nom du président d'Esbarres, des vicomtes de Tavanes, de la Boutière et autres parents des religieuses. Le premier étant debout et derrière le bureau expose que les deux requêtes sont à bon dessein, il demande à la Cour d'y pourvoir, d'intervenir par juges légitimes et partant que le premier président, le Président Robelin et ceux auxquels il avait l'honneur d'appartenir s'abstinssent d'en connaître. Ceux-ci n'en tenant compte, le Président d'Esbarres rentre en suppliant la Cour de prononcer sur sa récusation. Celle-ci persiste; nouvelle sortie, suivie de rentrée du président d'Esbarres qui s'emporte en paroles. Le premier président et le président Robelin, après avoir exposé que l'évêque de Langres à leur considération s'était relâché de beaucoup de choses, consentent à se retirer comme parents au 4e degré de la femme du président d'Esbarres. Leur exemple est suivi par le Conseiller Catherine

et d'autres. Le Conseiller Odebert, absent lors des premières réquisitions du Président d'Esbarres, se récuse; mais la Cour le retient et avant de prononcer sur la récusation, elle mande le président d'Esbarres et là, debout derrière le bureau, le doyen Odebert lui adresse ces paroles : « La Cour est offensée des diverses sorties et rentrées que vous avez faites sans sa permission pendant que l'on était à pourvoir sur la requête ; mais encore de ce que vous vous êtes opiniâtré de demeurer en votre place et tenu en icelles plusieurs paroles contre l'honneur dû à la Compagnie. N'y retournez plus et comportez-vous dorénavant avec plus de respect. » Le Président se retire après avoir prié humblement de statuer sur les requêtes. Le Parlement ordonne que toutes les personnes qui s'étaient récusées en connaîtront. Puis sans s'arrêter aux requêtes elle entend le rapport d'un des Conseillers qui assistaient l'évêque à sa visite au couvent et qui constate qu'après de longs pourparlers et le refus obstiné des religieuses d'ouvrir les portes intérieures du couvent nonobstant les adjurations de l'évêque auquel elles ont renouvelé leurs protestations et leurs appellations de tout ce qui s'était fait, eux et le prélat ont été obligés de se retirer, ce dernier s'en remettant pour le tout au jugement de la Cour. Celle-ci ordonne aux religieuses Ursulines d'obéir à tout ce qui leur sera commandé par l'évêque de Langres, leur supérieur, à peine d'être procédé ainsi qu'il appartiendra, avec défense à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient d'y porter empêchement, sous peine de punition exemplaire (13 mai). — Fol. 25, verso. Le Conseiller Bretagne fait son rapport sur l'appellation des parents des Ursulines. Cette appellation expose que les religieuses ayant fait appel à Rome des commandements contraires à leurs statuts faits par l'évêque, ils demandent d'être ouis par la Cour ainsi que l'évêque. Sur l'entrefaite survient ce dernier apportant une cédule qui lui a été signifiée par les Ursulines et fait connaître qu'un homme de qualité est venu le trouver, il sortait, disait-il, d'une compagnie où l'on avait beaucoup parlé de son différend avec les Ursulines; que s'il se voulait aider du dernier arrêt on ne le craignait point et qu'il en recevrait du déplaisir. Il ajoutait avoir eu avis que les Ursulines conviaient leurs voisins à se rendre dans leur église, afin de faire violence et empêcher l'exécution de l'arrêt. L'évêque retiré, lecture de la cédule par laquelle les religieuses protestent de leur volonté d'avoir toujours été soumises à l'autorité de leur supérieur et que si lors de la dernière visite il leur eût donné plus de temps, elles l'eussent reçu avec le respect, l'obéissance et l'autorité qui lui étaient dus; le Parlement, sans s'y arrêter, maintient son arrêt, commet les Conseillers Bretagne et Berbis pour assister l'évêque et ordonne au procureur syndic de la Mairie de prêter main forte et empêcher tout mouvement. On notifie cet arrêt à l'évêque. — Le président d'Esbarres rentré demande à la Cour de recevoir sa protestation et son appel de tout ce qui s'est passé, au sujet de la récusation et de la mercuriale qui lui a été adressée et prend à partie les Conseillers Berbis et Bretagne. Ceux-ci se retirent, mais la Cour les fait rentrer et après en avoir délibéré, le premier président adresse au président d'Esbarres un blâme encore plus sévère sur sa conduite avec une défense absolue de faire de pareilles requêtes et protestations. Le président regagne sa place, l'évêque rentre et l'audience continue. De relevée les commissaires de la Cour rapportent que le même jour, entre 9 et 10 heures du matin, ils se sont rendus au couvent des Ursulines, qu'au moment où l'évêque était agenouillé dans l'église, le président d'Esbarres s'était approché d'eux et leur avait demandé de comprendre ses protestations dans le procès-verbal qu'ils allaient dresser, à quoi ils avaient répondu qu'ils n'étaient venus que pour assister le prélat, prêter main-forte s'il était besoin et empêcher les désordres suscités par les séculiers. L'évêque entre chez les tourières ayant demandé l'ouverture des portes du monastère. On s'empresse d'y déférer et en pénétrant dans la cour il trouve toutes les religieuses à genoux qui exclament tout d'abord qu'elles maintiennent leur appellation et néanmoins prient l'évêque de leur faire miséricorde ; lui leur réplique qu'il ne désire que leur obéissance et que si elles sont bonnes filles, il leur sera bon père. Il appelle ensuite la sœur de Xaintonge dite la sœur de la Trinité et lui ordonne d'entrer au parloir; même ordre à la sœur Jeanne de la Mère de Dieu que les religieuses retiennent. Intervient alors le président d'Esbarres se déclarant partie jointe avec les religieuses pour empêcher l'exécution de l'arrêt et la translation projetée par l'évêque de la sœur Jeanne dans une autre maison. Les commissaires répliquent qu'ils en feront leur rapport à la Cour. Mais comme l'évêque insistait pour l'exécution de l'arrêt, ils avaient tant fait par remontrances que par prières que la sœur Jeanne de la Mère de Dieu, en compagnie de Mme de Vauzelles (la fondatrice), qui avait refusé de la quitter, était entrée au parloir, Mme de Vauzelles protestant contre tout ce qui avait été fait qui ne pouvait nuire à sa qualité de fondatrice. Cela fait le prélat, reconnaissant ne pouvoir aller plus loin, recommande les sœurs à Mme de Vauzelles et se retire en compagnie des commissaires qui terminent en disant qu'il s'est passé dans cette action des choses qu'il n'était besoin de rapporter ni de faire mention. — Fol. 26. Ce rapport entendu la Cour mécontente des empêchements apportés par le président d'Esbarres à l'exécution de son arrêt et craignant que sa présence dans le couvent des Ursulines encourage le peuple à quelque émotion, envoie le greffier lui signifier la défense de se trouver aux Ursulines durant tout le temps qu'y séjourneront l'évêque et les commissaires, sous peine de poursuites. Injonction aux commissaires de dresser procès-verbal de la scène du matin. Ils retournent au couvent avec l'évêque (15 mai). — Denis Barbeaud, sergent

général à Cluny, prisonnier pour avoir donné des assignations en distraction de ressort sans permission de la Cour et trouvé saisi d'un pistolet, est condamné en 20 livres d'amende pour le paiement de laquelle il tiendra prison. — Refus du Parlement de consentir aux propositions de la Chambre des Comptes, relatives aux réceptions des officiers des Gabelles et à l'aliénation des bois (16 mai). — Poursuites contre B. Leroux, lieutenant au bailliage de Belley, « pour l'excessivité des épices par lui prises de plusieurs sentences » (17 mai). — Le Conseiller Bretagne fait son rapport sur ce qui s'est passé aux Ursulines et de l'intervention du président d'Esbarres aux appellations au Saint-Siège émises par les religieuses des ordonnances de l'évêque qui, contrairement aux statuts, voulaient les obliger à nommer une autre supérieure. Le président d'Esbarres ayant pris ces commissaires à partie, tous deux se retirent à la fin du rapport, mais la Cour les fait rentrer, ordonne qu'ils connaîtront de l'affaire et qu'on donnera copie au président d'Esbarres de l'arrêt du 13 et des autres pièces (22 mai). — Entrée de l'évêque au Parlement, il rapporte tous les faits énoncés au rapport précédent, sur quoi la Cour, vu les insolences, violences et voies de fait commises depuis peu de jours par des séculiers au couvent des Ursulines, les conférences, fréquentations, communications de ces séculiers avec les religieuses pour les détourner de leurs devoirs, commet le Conseiller Berbis pour en dresser une information, laquelle sera envoyée au procureur général chargé d'y donner suite. Défense aux séculiers d'avoir des rapports avec les religieuses sans la permission de leur supérieure ou de l'évêque (24 mai). — Fol. 26, verso. Ordre d'informer des abus commis par les regratiers dans la distribution du sel (26 mai 1623). — Le Parlement assiste à la procession commémorative de la réduction de la ville à l'obéissance du roi Henri IV (28 mai). — Enregistrement des lettres de vicariat données par l'abbé de Cluny à M. de Montagu, prieur de Gigny (2 juin). — Permission aux présidents Sayve, Fyot de Barain, Saumaise aîné, Sayve et d'Esbarres, parents de Christine Sayve, baronne de Vitteaux, d'assister ladite dame à la procession de la Sainte-Hostie où elle rend le bâton (17 juin). Arrêt qui défend aux maire et échevins de remplacer les échevins sortants par leurs pères, frères ou parents (20 juin). — Rapport de l'élection du maire Tisserand, lieutenant particulier au bailliage (21 juin). — La Cour, après avoir pris connaissance d'un arrêt du Parlement de Dôle qui interdit l'entrée et le commerce en Franche-Comté de tous vins étrangers, décide qu'il sera demandé à ce Parlement si la défense comprend les pays de la Neutralité entre les deux provinces. — Celui de Dôle se plaint de son côté des exactions commises par le fermier de la foraine sur les Comtois possédant des biens dans le duché (4 juillet). — Permission aux abbesse et religieuses de Tart de s'établir dans la ville de Dijon (8 juillet). — Fol. 27. Enregistrement des lettres de confirmation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (15 juillet). — Cl. Damas de Thianges, comte de la ville de Lyon, détenu aux arrêts à Dijon depuis le mois de janvier pour outrages envers les huissiers lors de l'arrestation des écoliers du collège, est amené à la barre où le premier président lui administre une mercuriale sévère après laquelle il est mis en liberté. — Philibert Richard, pourvu de l'office de Conseiller au bailliage de Beaune, en remplacement de son père, est examiné par la Cour sur la loi, la pratique. Il est admis en considération des services de son père, mais comme la Cour a été mal satisfaite de ses réponses, il sera admonesté d'étudier ses livres de droit, de pratique et de se dispenser d'opiner dans les délibérations avant un an (18 juillet). — Sommation à la mairie de Dijon de produire au greffe de la Cour les titres en vertu desquels elle jouit de la Maladière (19 juillet). — Le premier président fait connaître qu'il a été avisé par un gentilhomme, du séjour à Châtillon-sur-Seine du prince de Condé, en compagnie d'écoliers de l'Université de Bourges et de son arrivée à Dijon, hôtel du Lion d'Or, rue Guillaume, où il ne désirait point être connu. Le Parlement décide qu'il lui sera envoyé une députation mais qu'au lieu de Monseigneur on lui dira Monsieur. Le commis greffier envoyé en avance rapporte que deux valets de chambre du Prince lui ayant affirmé qu'ils avaient laissé le Prince à Mussy se dirigeant sur Moulins, le premier président, soupçonnant le désir du Prince de conserver l'incognito, se réserve d'éclaircir l'affaire (20 août). — Les chambres assemblées, il mande que la veille ayant été informé de l'arrivée du Prince à l'hôtel du Rabot, au faubourg Saint-Pierre, il s'y rendit et après l'avoir salué il lui demanda de vouloir bien recevoir la députation, ce qu'il déclina sous prétexte qu'il n'était pas en état de recevoir une si notable compagnie. Il ajouta qu'il se rendait à Moulins et qu'il avait voulu traverser la Bourgogne qu'il ne connaissait point. Le prince couche à l'hôtel du Lion d'Or, visite la Sainte-Chapelle, se fait montrer la Sainte-Hostie, rend visite au premier président, monte à cheval pour aller à Cîteaux et coucher à Beaune (21 août). — Fol. 27, verso. Ordre de faire une enquête sur les levées de deniers qui se font dans les pays de Bresse sans permission du Roi. — Réclamation faite par les magistrats de Genève de leurs « juridicqs », arrêtés dans les terres dépendant de la ville. — Homologation de la délibération de la Chambre de Ville de Dijon portant suppression des conduits distillants dans les rues, l'obligation de construire des latrines dans toutes les maisons. — Sursis à l'enregistrement des lettres d'assiette d'une somme de 20,000 livres à imposer pour les bâtiments de la Chambre des Comptes (2 août). — Sur la plainte de F. Bretagne, lieutenant au bailliage de Semur des irrévérences et mauvaises paroles tenues à son égard par F. Étiennot, seigneur de Vassy, lors de l'exécution d'un arrêt pour la délivrance du

revenu de cette terre, la Cour ordonne au prévôt des maréchaux de se rendre en toute hâte à Vassy, de saisir Étiennot et de l'amener à la Conciergerie du Palais. — Réception de Guillaume Pouffier en qualité de Grand-Maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Bourgogne (11 août 1623). — Fol. 28. Observations des gens de la Chambre des Comptes touchant les lettres d'assiette d'une somme de 20,000 livres par eux obtenues pour la décoration de leur chambre (12 août). — Désignation des Conseillers Catherine et d'Esbarres comme syndics ; — du Président Robelin et du Conseiller Bretagne comme membres de la Chambre des Pauvres avec pouvoir de se faire remplacer en cas d'absence (14 août). — Un sergent général de Beaune ayant signifié une cédule d'évocation sans permission de la Cour, celle-ci ordonne au prévôt des maréchaux de monter à cheval et de l'amener prisonnier (18 août). — La Cour avisée de la mort de Bernard Carrelet, marchand capitaine de la paroisse Saint-Médard, défend à la mairie de lui nommer un remplaçant, autrement que dans une assemblée générale des habitants. — Elle lui interdit d'exiger de l'argent de ceux qui demandent des billets de santé pour se rendre dans les villes voisines. — Vérification des lettres d'assiette des 20,000 livres accordées à la Chambre des Comptes pour sa décoration (21 août). — Lettres pour la Chambre des vacations (13 septembre). — Fol. 28, verso. Le Parlement de Dôle fait connaître sa résolution de réparer le cours de la rivière de la Sablonne dans son ressort et demande à celui de Dijon d'en poursuivre l'exécution dans son ressort. La Cour ordonne aux officiers du bailliage de Châlon de faire une enquête sur les avantages de la mesure proposée (29 septembre). — Messe solennelle de rentrée de la Saint-Martin (13 novembre). — Défense aux notaires authentiques de passer des actes autre part que dans leur circonscription (29 novembre). — Fol. 29. Ratification du contrat d'aliénation du greffe du bureau des Finances à M. de Frasans. — Sur la plainte des syndics du peu de discipline qui s'observait lors des audiences et sur ce que, dans un bal donné par l'avocat Catherine, les Conseillers Gontier et Lecompasseur s'étaient pris de querelle et tenu entre eux des paroles indiscrètes, la Cour, toutes chambres assemblées, ajourne ces deux Conseillers au samedi 9, et là, après avoir été introduits devant les chambres et se tenant debout et découverts devant le bureau, le premier président leur adresse cette mercuriale : « La Cour advertie de ce qui se passa « entre vous lundi dernier en la maison de l'advocat Catherine « a recogneu que vous étiés peu recognoissants de vos devoirs, « puisque par vos indiscrétions vous avés terni le lustre et « l'écarlatte de laquelle vous êtes honoré ; car au lieu de vous « comporter partout et principalement en public avec honneur, « modestie et une honnête gravité, vous avés été l'opprobre « et la dérision d'un chacun. Les conditions auxquelles vous « vous rencontrez bien que par différentes raisons ne vous « permettent point de vous trouver au bal, et encore que celui « qui a été l'agresseur ait le plus grand tort, l'autre par sa « prudence devait différer et en demander céans la raison. « Qu'à cette occasion la Cour a ordonné que vous serés blâmés « et aigrement repris et elle vous fait inhibition et défense de « plus retourner à peine qu'il sera procédé contre vous « suivant la rigueur des ordonnances. » — Exécution de l'arrêt du 11 décembre qui déclare les chanoines de Saint-Georges de Chalon juridiques de l'évêque et oblige les bénéficiaires du diocèse ayant charge d'âmes d'aller dans trois mois résider dans leurs bénéfices (17 décembre). — Enlèvement d'une boutique de la grand'salle du Palais pour la commodité de la Chambre des Requêtes (14 décembre). — Le Conseiller Milletot ayant permission du Roi d'aller à Turin vers le duc de Savoie pour quelques affaires, prend congé de la Cour. Comme il doit passer par Chambéry, elle le charge de visiter M. Favre, premier président du Sénat et de le remercier en son nom du soin qu'il avait apporté à la capture du nommé Carréfour et à sa remise au prévôt des maréchaux de Dijon. — Sur la plainte d'aucuns de MM. de ce qu'étant obligés, pour la confirmation de leurs offices, de recourir au receveur et au contrôleur, lesquels demeuraient fort loin de l'autre, ce qui les obligeait à des démarches souvent inutiles, la Cour mande ces deux comptables et leur envoie signifier par son syndic de se trouver ensemble en un certain lieu et heure pour recevoir les déclarations de MM. et ne leur point donner cette vexation de les aller chercher tant de fois (15 décembre). — Le premier président met sous les yeux des chambres assemblées un maudit et détestable placard trouvé au coin d'une rue de la ville, rempli d'une méchante et dampnable instruction de la secte des illuminés écrites en lettres bâtardes. Il est décidé de ne point faire d'éclat, mais que chacun de MM. en particulier s'enquerra des auteurs de cette affaire, afin de frapper coup sans exception de personne (22 décembre). — Fol. 39, verso. La Cour, informée « des saletés qui se commettent d'ordinaire aux abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de cette ville par la main des filles de joie qui s'y retirent, enjoint au syndic d'Esbarres de mander le grand prieur de l'une et le grand doyen de l'autre et de leur enjoindre d'y mettre ordre par leur autorité » (8 janvier 1624). — Opposition du Parlement à la commission donnée par le Conseil au grand maître des eaux et forêts d'informer sur les aliénations des bois et des paquiers communaux et de la valeur de ces propriétés. Cette opposition est fondée sur ce que le Parlement a autorisé ces aliénations et que cette commission « est à la foule du peuple ». — Défense à J. et Palam de Baudinot, juge et lieutenant en la justice de Paray, de connaître tous les deux dans la même cause. — Injonction au procureur syndic de la ville de faire des patrouilles

et d'arrêter impitoyablement tous ceux qui feront du désordre (10 janvier). — Sur l'avis de la nomination de M. d'Aligre au poste de Garde des Sceaux, la Cour lui envoie ses lettres de congratulation (13 janvier). — La Cour refuse aux chanoines de la cathédrale d'Autun, possesseurs de bénéfices à charge d'âmes, la faveur d'être exemptés de la résidence (19 janvier). — La Cour confirme la délibération des Élus du duché qui admet l'entrée des vins du Mâconnais, mais par provision et en attendant un règlement général demandé aux États généraux de France (30 janvier). — M. le Conseiller Bretagne, délégué pour assister à la délivrance de la boucherie de carême au profit des pauvres de cette ville, ayant exposé que soit par la connivence ou la négligence des magistrats ou le monopole des bouchers cette délivrance avait été appréciée à un taux ridicule, ce qu'il avait empêché, la Cour mande le maire à la barre et lui enjoint d'empêcher tous monopoles et de faire en sorte que les appréciations soient libres (5 février). — On mande également le procureur syndic auquel on ordonne de faire cesser les brelans que les vignerons et autres gens mécaniques tiennent d'ordinaire à l'entrée et dans l'allée de l'église des Jacobins et sur les bancs de la Poissonnerie. — Fol. 30. Enregistrement de la bulle du Pape donnée en 1622, qui unit le prieuré du Val-Saint-Lieu sis à Dijon, à la Congrégation de l'Oratoire (7 février). — Lecture des lettres de M. d'Aligre, Garde des Sceaux, en réponse à celles de la Cour (10 février). — Une nouvelle mise en délivrance de la ferme de la boucherie de carême faite à la Chambre de ville n'ayant point obtenu les résultats prévus par la Cour, à la suite du monopole des bouchers, la Cour refuse de l'approuver et décide qu'elle aura lieu à la Chambre des pauvres. — Le Parlement, informé des plaintes du peuple au sujet de la fourniture insuffisante des greniers à sel, de la mauvaise condition du sel « rempli d'eau, de sable, de pailles et d'autres saletés », mande les Trésoriers généraux et leur enjoint de faire visiter les greniers par leurs préposés et de veiller à la cessation de ces abus, faute de quoi il aviserait lui-même (17 février). — Présentation des lettres patentes qui unissent à la mense des chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon les chapelles à leur nomination (24 février). — Remontrances au Roi au sujet d'un arrêt du Conseil qui avait cassé celui du Parlement du 31 août 1622, lequel donnait à ses membres la faculté d'avoir pour la provision de leurs maisons une quantité de sel égale à celle qu'ils recevaient en vertu de leur office et ce en le payant à l'ancien prix du marchand (26 février). — Le procureur syndic de la ville reçoit l'ordre de veiller à la propreté des rues de la ville et à faire enlever les immondices déposées aux portes (28 février). — Sur les plaintes de MM. que les délibérations de la Cour étaient souvent divulguées, la Cour, pour y mettre fin, décide que chaque année, au retour de la messe solennelle de rentrée, tous les membres du Parlement prêteront le serment sur les évangiles de respecter le secret de ces délibérations ou opinions (6 mars). — La Cour informée qu'un huissier du grand Conseil, porteur d'un arrêt du Parlement de Paris, était entré sans permission au Palais où il procédait aux criées du greffe des Requêtes, le fait saisir par les huissiers et conduire à la Conciergerie. Le lendemain on examine sa commission et il est élargi (12 mars). — Fol. 30, verso. Réception de Jacques Joly en qualité de clerc des greffes (21 mars). — Refus d'enregistrement de l'édit du mois d'octobre 1621 qui porte à douze le nombre des Trésoriers dans chaque bureau des finances. — Enregistrement des lettres patentes du 15 février enjoignant à toute personne ou communauté jouissant soit du franc salé, soit du droit de se pourvoir de sel de Salins, d'envoyer ses titres et privilèges au Conseil du Roi (30 mars). — Délibération qui accorde l'honorariat à J. Berbisey, conseiller résignataire en faveur de son fils (15 mai). — Réception de Jacques, son fils (17 mai). — Débats entre le Parlement et la Chambre des Comptes, au sujet de la connaissance du cas d'officiers des gabelles poursuivis pour malversations. — Le Parlement refuse à la Chambre la qualité de Cour souveraine et en réfère au Garde des Sceaux (20 mai). — Fol. 31, verso. Enregistrement des lettres patentes qui autorisent l'établissement d'un couvent des Carmes à Saint-Jean-de-Losne (1er juin). — Réception en séance de M. de la Porte, Conseiller et Maître des Requêtes de l'hôtel du Roi, de passage à Dijon (4 juin). — Ordre d'informer sur les outrages commis par M. Delamare, lieutenant en la Chancellerie de Beaune, envers Nic. Boursaut, lieutenant au bailliage, au sujet du décret de la terre de Corabeuf. — Députation envoyée à M. le Prince (de Condé) de passage à Dijon (5 juin). — Le syndic s'étant plaint de ce que ceux de MM. qui sortaient de la Chambre du Conseil par la salle des huissiers n'étaient pas reçus par ceux-ci avec la déférence qui leur était due, charge le syndic de les admonester à cet égard et d'avoir désormais à se tenir debout et découverts (17 juin). — Signification au Parlement d'un arrêt du Conseil rendu au sujet du dissentiment avec la Chambre des Comptes touchant le procès des officiers des gabelles, par lequel on surseoit à toute poursuite avec invitation aux gens du roi des deux Cours d'en conférer et en cas de divergence d'envoyer leurs mémoires au Conseil (18 juin). — Fol. 32. Enregistrement des lettres patentes du 1er août 1621, qui donnent à Denis Beguignon, boulanger à Paris, le droit exclusif d'établir des moulins à bluter la farine de son invention, dans toutes les villes et terres de S.M.; — autres des lettres de provision de Jacques Ferrand, seigneur de Regnaud, écuyer, comme veneur et louvetier de Bourgogne (19 juin). — Les gens du Roi au Parlement étant venus déclarer à la Cour qu'ils n'avaient pu s'entendre avec la Chambre des Comptes pour le règlement du débat, celle-ci décide

que mémoire en sera envoyé en Cour (26 juin). — La Chambre des Comptes ayant demandé qu'une conférence eût lieu entre une députation de la Chambre et une de la Cour, le Parlement accepte. La conférence se tient chez le premier président, elle n'aboutit point. On reprend alors la rédaction de l'avis au Conseil. La Chambre fait connaître qu'elle s'est trouvée offensée de ce que le Parlement l'avait fait prévenir par un huissier au lieu d'un greffier (28 juin). — Enregistrement des lettres patentes obtenues par Marguerite, dame de Vaugrenant, par lesquelles les habitants d'Avelanges sont déclarés retrayants de son château de Villey-sur-Tille. — Fol. 32, verso. La Cour, informée que les avocats, procureurs et huissiers se présentent au Palais en habits indécents, leur fait défense d'y paraître autrement qu'en robe ou en tenue convenable sous peine de 50 livres d'amende et de suspension (6 juillet). — Le Parlement, instruit des désordres qui existent à la prison de la Conciergerie, invite les échevins à la visiter toutes les semaines, à en faire rapport à la Chambre et enjoint au concierge de leur en faciliter l'entrée sous peine de punition exemplaire (8 juillet). — Ordre aux gens du Roi de procéder à la saisie du temporel des bénéficiers ayant charge d'âmes ne faisant pas résidence (12 juillet). — Députation nommée pour aller saluer le connétable de Lesdiguières lors de son passage à Dijon. Il descend à la Croix d'Or (29 juillet). Invitation aux curés qui ont, après les monitoires publics, reçu des révélations sur le fait des usuriers, de les dénoncer à la cour. — Le Président fait connaître à la Cour l'appel interjeté par la mairie de Dijon de l'arrêt qui l'oblige à rendre compte des revenus de la Maladière. A cette occasion le conseiller Berbis expose qu'ayant procédé à la visite des hôpitaux du bailliage il avait constaté que celui de Brochon était en ruine, qu'il s'y commettait « des meurtres, voleries et saletés », que depuis quarante ans on n'y recevait plus personne ; qu'il en était de même à Arceau jadis desservi par un ancien chemin supprimé, à Mirebeau et au Val-de-Suzon, et que les recteurs de ces hôpitaux sommés d'en rendre compte s'étaient refusés. La Cour ordonne l'envoi des procès-verbaux de ces visites à M. de la Rochefoucauld, grand aumônier, pour y pourvoir (13 août). — Fol. 33. Au moment où la Cour allait entendre lecture des lettres du Roi qui annonçait la réduction de la ville de la Rochelle sous son obéissance, elle est avertie de la visite du marquis de Mirebeau, commandant militaire en Bourgogne, porteur des mêmes lettres, qu'il venait communiquer à la Cour, le Procureur général en apporte également. Le Parlement décide que le lendemain à trois heures, il sera chanté un Te Deum à la Sainte-Chapelle, en présence de toutes les autorités. — A l'issue de la séance le procureur syndic de la mairie vint prévenir le Parlement de plusieurs cas de peste survenus dans la ville (samedi 18 novembre 1628). — Au moment de se mettre en marche, le Garde des sceaux de la Chancellerie vient demander à la Cour de faire connaître quel rang doivent occuper les audienciers et contrôleurs de la chancellerie. On leur assigne de marcher après les huissiers et les commis greffiers et avant le premier huissier. Le marquis de Mirebeau vient au Palais et prend place dans la marche entre le premier Président et le Président Robelin (19 novembre). Le Parlement, informé des grandes coupes et dégradations commises dans les bois de l'abbaye de Citeaux sans permission du Roi, commet le conseiller Berbis pour en informer et dresser procès-verbal (21 novembre). — Folio 34. Délibérations de la Chambre des enquêtes. Première entrée de la Chambre des enquêtes, sous la présidence de Sayve, 5e président, qui prononce une allocution sur la nécessité d'imiter les autres chambres ; de garder le secret des délibérations, de ne rien dissimuler par crainte ou autres considérations et d'imiter le sénat romain qui, nonobstant les menaces de l'empereur Vespasien, ne discontinua jamais d'entrer au sénat, afin de s'opposer aux nouveautés qu'il voulait y introduire (8 janvier 1631). — Dénonciation aux chambres des injures dites en public au Conseiller Fyot, par le maître d'armes Morin (14 février). — Enquête contre le procureur Guenot accusé de paroles insolentes envers la Compagnie (28 février). — Le Parlement ayant décidé que ceux de MM. pourvus d'offices d'ancienne création feraient leur service à la grande Chambre ou à la Tournelle, le Conseiller Milletot, successeur de son père, quitte la Chambre des enquêtes (1er avril). —Difficultés avec la Chambre de la Tournelle qui, contrairement au règlement, voulait conserver la connaissance des procès criminels n'entraînant ni la peine de mort ni une peine corporelle. — Nouveau règlement qui attribue aux Enquêtes les deux tiers des causes ordinaires de procès par écrit, le tiers des procès de l'extraordinaire, les réceptions des Conseillers des bailliages, présidiaux, la Table de marbre et les greniers à sels, sauf le personnel des grenetiers (7 avril). — Folio 34 bis. Réception de Abr. Bernard, conseiller au grenier à sel d'Autun (12 mai). — Demande au Roi de transférer le Parlement à Châtillon, à cause de la peste (16 mai). — Congé accordé au Conseiller Macheco pour mettre ordre à ses affaires, sa femme étant morte (28 novembre). — Ajournement de la réception de N. Guyot poursuivant l'office d'avocat du Roi au bailliage de Beaune (3 décembre). — MM. De Gand, Demongey et Jacquot, conseillers désignés par le Roi pour se rendre à Metz et procéder au jugement du maréchal de Marillac, prennent congé de la Chambre (7 février 1632). — Fol. 35. Le Conseiller Le Compasseur va à la garde des portes de la ville (28 juin). — La Chambre assiste à la réception du marquis de Tavanes, chevalier d'honneur de la Cour (9 juillet). — Le conseiller

Lenet ne pouvant siéger à la Tournelle à cause d'incompatibilité avec le président d'Esbarres vient siéger aux Enquêtes. (18 novembre). — Avis donné par la Chambre pour l'entérinement des lettres de don au Prince de Condé des biens provenant du maréchal de Montmorency (11 août 1633). — Fol. 35, verso. Le département des chambres est ainsi établi : Grand' Chambre : trois présidents, dix-sept conseillers ; Tournelle : deux présidents, seize conseillers ; Enquêtes : deux présidents, seize conseillers. — Protestations de plusieurs anciens conseillers contre l'arrêt du 28 novembre 1633, en ce qui concerne la distribution des chambres (5 décembre). — Autorisation donnée aux Conseillers, parents de Bretagne, lieutenant général au bailliage d'Auxois, de connaître d'une cause entre lui et les officiers de ce bailliage, l'affaire étant de ce règlement (11 janvier 1634). — Fol. 36. Défense aux officiers du bailliage de Bourg de taxer leurs épices par écus mais par livre. — Congés accordés aux conseillers Morin et Pouffier (24 janvier). — La Chambre n'ayant aucun procès à juger à l'ordinaire, en envoie demander à la Grand' Chambre qui lui en donne deux qu'elle se distribue (4 avril). — Le Conseiller de Thésut annonce que la peste a éclaté dans la ville (2 mai 1634). — Fol. 36, verso. Sur l'avis des plaintes auxquelles donnaient lieu les débauches et excessives dépenses qui se font aux cabarets de cette ville par plusieurs particuliers qui y mangeaient de la viande en ce saint temps de carême, les trois chambres déléguent des conseillers pour faire la visite des cabarets. Ceux-ci ne trouvent absolument rien, sinon chez un pâtissier protestant, à qui sa religion le permettait ; seulement, avant de rentrer au Palais, ils trouvent chez un sellier du dessus du Bourg, nommé Guibourg, des vanneaux et une biche qu'ils confisquent et envoient à l'hôpital (7 mars 1635).

B. 12069 *quater*. (Registre.) — Petit in-folio, papier, sans couverture.

1523-1612. — Délibérations du Parlement en ce qui concerne la Chambre des pauvres de Dijon. — Fol. 1. La Cour ajourne lorsqu'il n'y aura plus si grande abondance de pauvres à l'hôpital et les charges de la maison aussi grandes, à statuer sur une demande du maître et des religieux du Saint-Esprit en augmentation de leur sustentation et des besoins de leur église (7 janvier 1530). — Fol. 2. Ratification par le Parlement des articles dressés par la mairie pour la conduite et l'alimentation des pauvres (5 janvier 1551). — Fol. 3. La Cour mande les maire et échevins de Dijon, elle leur ordonne de veiller à l'exécution des arrêts rendus en faveur des pauvres et de commettre des receveurs pour la recette des hôpitaux (22 mars 1552). — Fol. 4. Autorisation au procureur de la Communauté des pauvres de contraindre au paiement des cotes promises pour la nourriture de ces pauvres (17 juin 1555). — Fol. 5. La Cour ordonne l'établissement d'un nouveau rôle, de ceux de MM. qui voudront donner volontairement aux pauvres (19 décembre 1555). — Fol. 6. Délibération par laquelle la Cour, sur la requête de Jean Bernard, prieur des pauvres, délègue de ses membres en la Chambre des pauvres pour, de concert, avec les députés de la Chambre de ville, aviser, pour le mieux et le plus doucement possible, par une contrainte honnête, déterminer les personnes qui ont promis une cotisation, de la payer (29 novembre 1553). — Fol. 7. Invitation à la Chambre de ville de faire veiller aux portes et d'empêcher l'entrée de ceux venant de pays pestiférés. — Fol. 8. La Chambre de ville ayant fait connaître à la cour l'impossibilité où elle était de prendre les mesures nécessaires contre la contagion, à cause des pauvres, qui, faute des secours promis, vaguaient dans les rues et les églises, le Parlement mande les receveurs des pauvres, exige le compte rendu du produit des amendes attribué aux pauvres par les édits et leur donne pouvoir de contraindre les personnes qui se sont engagées à payer une cotisation (1er décembre 1563). — Fol. 10. La Cour, avertie de plusieurs cas de peste arrivés dans la ville, ordonne aux maire et échevins de fermer les maisons contagiées, de mettre sur pied les barbiers et les *Maugoguets* et de cantonner les pauvres aux hôpitaux, afin de les empêcher de vaguer dans les rues (8 juillet 1564). — Députation du Parlement pour, en compagnie des échevins, parcourir les paroisses et exhorter le peuple à faire des aumônes (13 juillet). — Fol. 12. Le danger de peste augmentant, la Cour mande la mairie qui l'assure qu'aucun cas nouveau n'est survenu depuis dimanche et promet de faire bon service (18 juillet). — Fol. 13. La Cour n'accueille pas la proposition de la mairie de traiter les « pestiféreux » dans les hôpitaux, mais dans l'hôpital construit tout exprès (maison de l'Ile), seulement comme la mairie demande qu'on l'aide dans toutes ces dépenses, le Parlement se retranche derrière ses immunités et promet de contribuer, si on fait une quête par la ville (8 août). — Fol. 14. La chambre informe le Parlement que la maison de l'Ile étant insuffisante, l'avis des médecins est qu'on occupe un des hôpitaux. Le Parlement lui répond d'aviser le mieux qu'elle pourra, pourvu que les autres malades n'en souffrent pas (11 août). — Fol. 15. En raison du danger de peste la Cour dispense les avocats et les procureurs de prêter le serment accoutumé entre les mains du premier président ; elle les renvoie à l'audience où ils le prêteront tous ensemble, elle mande ensuite le procureur syndic de la ville pour connaître la situation de la ville, celui-ci rapporte que de nouveaux inconvénients se sont manifestés dans la rue de la Boucherie, on le gourmande sur ce que les officiers municipaux ont laissé rentrer des malades, avant d'être entièrement purgés ; de

n'avoir point fait nettoyer leur maison et « de les laisser vaguer sans porter verges ni enseignements par lesquels le peuple puisse les recognoistre » (13 novembre). — Fol. 16. Le procureur syndic vient déclarer deux nouveaux cas de peste, la Cour lui enjoint de défendre les danses et les assemblées et de cadener les pestiférés dans leurs maisons (15 novembre). — Fol. 17. Le procureur syndic annonce trois cas nouveaux. La mairie a donné des gardes aux saccards, prêtres et chirurgiens pour les conduire là où leur ministère était nécessaire (16 novembre). — Fol. 18. On signale deux nouveaux cas. La cour ordonne de cadener dans leurs maisons deux bourgeois qui avaient été malades et qui s'obstinaient à vaguer dans les rues. Elle suspend les audiences des tribunaux jusqu'après Noël (17 novembre). — Fol. 20. Le procucureur syndic signale un grand nombre de cas survenus dans toutes les paroisses, et comme il demandait s'il lui était loisible de faire exécuter les règlements quand les accidents survenaient dans les maisons des magistrats, la Cour lui répond qu'elle n'admet point d'exception (18 novembre). — Fol. 23. Renvoi au procureur général des lettres obtenues par la mairie de Dijon contenant permission d'imposer sur toutes personnes une somme de 5003 livres pour le paiement des frais de peste et de garde des portes (7 avril 1565). — Fol. 24. Le procureur syndic vient signaler des cas de peste survenus dans une maison des faubourgs (14 juin 1565). — Fol. 25. Invitation aux seigneurs du Parlement de se cotiser pour le soulagement des pauvres (3 juillet 1565). — Fol. 26. La Cour informée que la mairie sollicitait au bailliage l'entérinement des lettres patentes qui l'autorisaient à lever un impôt pour le paiement des frais de peste, délègue deux conseillers, afin d'en avoir connaissance (11 juillet 1565). — Fol. 27. Nomination des deux syndics pour faire faire un essai de pain pour arriver à la connaissance du prix et de la quantité de pain nécessaire aux prisonniers de la conciergerie (3 décembre 1565. — Fol. 28. Sur les remontrances des syndics, que ces prisonniers criaient à la faim et que le concierge ne savait où trouver argent pour y faire face, attendu qu'il avait employé les deniers du pain du Roi, pour se couvrir de ses avances des années précédentes, la Cour décide que portion de son aumône pour les pauvres sera employée à soulager les prisonniers (5 décembre). — Fol. 30. « La Cour ayant égard à l'extrême cherté des vivres à présent universelle » et au nombre excessif de pauvres qu'elle engendre, ordonne que le maire sera mandé pour savoir quelles mesures il a prescrites et si elles sont avantageuses, la cour s'associera à l'exécution de cette bonne œuvre, sinon elle y pourvoira elle-même (18 décembre 1565). — Fol. 31. Sur la demande des superintendants des pauvres elle commet des huissiers et sergents royaux pour l'exécution de ce qui leur sera commandé par les commissaires de la Cour et ces superintendants (31 janvier 1566). — Fol. 32. Elle prescrit au concierge du Palais de fournir trois livres de pain par jour à chaque prisonnier, sauf à lui tenir compte de ses avances. Elle décide que quand le danger survenu aux prisons aura cessé, les prisonniers seront transférés aux prisons de la ville jusqu'après la réparation de celles de la Conciergerie (8 janvier 1566). — Fol. 34. Le procureur syndic de la ville signale à la Cour quatre cas de peste survenus depuis deux jours, celle-ci ordonne de cadener les maisons de ces malades et d'en faire sortir hors de la ville les autres habitants, et comme la ville déclare n'avoir point d'argent pour subvenir à ces dépenses, le Parlement promet de se cotiser. En même temps il rend un arrêt, défendant toutes sortes d'assemblées, hors celles pour le service divin, noces, danses, banquets, jeux de quilles, jeux prohibés, *ébaillées*, etc., à peine de prison et de cent livres d'amende pour la première fois (20 avril 1567). — Fol. 36. La Cour informée de deux cas de peste survenus dans la ville ordonne au procureur syndic de barrer ces maisons, de brûler les meubles et de retirer les domestiques au dehors (7 mai 1569). — Commission donnée à plusieurs conseillers de se transporter dans les paroisses et d'exciter les habitants à payer la cotisation qu'ils ont promise (5 décembre 1569). — Contrainte décernée contre les ecclésiastiques qui refusent de payer (7 juin 1370). — Fol. 37. Le Parlement commet deux conseillers pour se rendre à la Chambre des comptes inviter ses membres à se joindre à ceux de la Cour pour, de concert avec les échevins, parcourir les paroisses et redresser les rôles de cotisation pour la nourriture des pauvres. Elle sera invitée à dresser son rôle particulier et on la préviendra qu'à son refus ses membres seront imposés, comme personnes privées (13 novembre 1571). — Le second président expose à la compagnie l'ordre adopté pour réduire le nombre des pauvres et pourvoir à leur nourriture. Ce nombre s'élève à 1200, à chacun desquels il convenait bailler une livre de pain par jour. La Cour décide qu'on pourvoira à la diminution du nombre de ces pauvres et que pour leur soulagement elle fera une aumône extraordinaire (15 décembre 1572). — Fol. 38. Convocation dans la salle des plaidoiries d'une assemblée composée des députés de la Cour, de la Chambre des comptes, de la mairie, des officiers du Roi, du clergé, afin d'aviser sur les secours à donner aux pauvres. — On convient de faire par la ville une contribution et des quêtes pour pouvoir secourir les pauvres jusqu'aux moissons prochaines. On compte 1,600 pauvres tant valides qu'infirmes (27 avril 1573). — Arrêt qui interdit aux administrateurs du bien des pauvres de la ville d'aliéner ce bien sans licence de la Cour (15 mai). — Fol. 39. La Cour informée que plusieurs pauvres entachés de la peste qui vient d'éclater sont privés de secours, décide que, outre l'aumône ordinaire

on en fera une extraordinaire (8 août 1576). — Sur l'observation que le chirurgien chargé de la visite des pestiférés est fort vieux, qu'il a la vue basse et la main mal assurée, la Cour ordonne à la mairie de pourvoir dans les trois jours à son remplacement (11 août). — Arrêt pour la contrainte de ceux qui négligent de payer l'aumône (14 août). — La Cour informée des cas de peste qui viennent d'éclater ordonne que la mairie et des médecins seront mandés pour aviser aux moyens de la combattre et que l'on organisera des secours (15 février 1577). — Fol. 40. La Cour décide que la place vide située en Charlieu (près le Petit Citeaux) sera bénie par l'abbé de Citeaux, pour servir de cimetière aux pestiférés (15 mai 1580). — Fol. 41. Nomination du Président d'Esbarres et des conseillers Milet et la Verne comme membres de la Chambre des pauvres (14 novembre 1581). — La Cour, après avoir approuvé le projet de démolir la maison de peste située en l'île, afin d'en employer les matériaux aux constructions du collège Godran, revient le 9 mars, après visitation, sur sa décision, elle ordonne que cette maison sera réparée pour servir à sa destination et que les pauvres seront resserrés dans les hôpitaux et entretenus au moyen d'une aumône générale pour laquelle des quêtes seront faites dans toute la ville (16 janvier 1582). — Fol. 42. La Cour informée de la construction d'une logette toute en maçonnerie en la maison de peste, par la confrérie de Saint-Yves pour y retirer ceux de ses membres touchés de contagion, la Cour maintient, de concert avec la mairie, la grande maison pour les convalescents et décide la construction aux frais de la Cour de trois nouvelles logettes. On projette l'édifice de vingt de ces logettes (11 mai 1583). — Fol. 44. Injonction à la mairie de veiller à l'exécution de l'arrêt du 16 mai 1578 sur la police de la peste (17 juin 1585). — L'inconvénient de peste croissant de jour à autre, la Cour délègue deux de ses membres pour se rendre deux fois la semaine à la Chambre et pourvoir au nécessaire (1er juillet 1585). — Sur la plainte du procureur syndic de la mairie du refus de plusieurs habitants d'obéir aux ordonnances sur la contagion, la Cour ordonne la confiscation du corps et des biens des récalcitrants. Elle interdit les logettes particulières au dehors de la ville, en dehors de la maison de peste et du pré de Larrey. La mairie est autorisée à brûler ces logettes et même à employer la force des armes (8 juillet). — Le mal croissant et s'allumant de jour en jour le Palais est fermé (29 juillet). — Fol. 45. La Chambre de ville après avoir exposé les grands frais causés l'année dernière pour la nourriture des « pauvres pestés » demande un secours au Parlement qui promet d'y pourvoir. — Elle admoneste le procureur syndic de veiller à ce que les pauvres ne mendient pas dans les rues, afin d'éviter le danger et de cantonner les malades aux hôpitaux (21 avril 1586). — Fol. 46. Convocation d'une assemblée générale des habitants à l'effet d'organiser des quêtes (27 juin 1587). — Fol. 47. Règlement arrêté par la Chambre des pauvres, pour la nourriture, le soin des pauvres étrangers ou des faubourgs malades que l'on cantonne à la Maladière jusqu'à leur guérison, les étrangers sont renvoyés dans leur pays ; de même que ceux valides dont on retiendra les noms. — Les pauvres malades de la ville seront reçus à l'hôpital. — A défaut de place, ceux qui auront un logis y seront traités aux frais de l'assistance. Ils seront marqués de la lettre P. — Les pauvres valides qui n'ont ni meubles ni immeubles et dont le travail vu la cherté est insuffisant pour eux et leur famille, seront également secourus et marqués de la lettre S. Ceux qui ôteront cette marque seront condamnés au fouet. — Les pauvres valides trouvés mendiant seront attachés aux tombereaux et employés à nettoyer les rues de la ville, puis les remparts, curer les fossés et autres ouvrages publics. — S'ils persistent, ils seront condamnés au fouet et bannis. — Les deniers de l'aumône ne seront pas confondus avec ceux des hôpitaux. — L'entrée de la ville sera interdite aux mendiants étrangers ; — défense aux habitants de les recevoir et de les loger (1er juillet 1587). — Fol. 51. Plusieurs pauvres ayant été trouvés morts au Bourg, faute de charité, le premier président en prend texte pour s'enquérir si le rôle des officiers de la Cour avait été rempli. J. Moisson, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, signalé comme n'ayant rien payé depuis trois ans, on le mande et il promet de s'acquitter (12 décembre 1587). — Ordre de renouveler les quêtes. — Fol. 52. La sœur Huguette, maîtresse de l'hôpital du Saint-Esprit, est ouïe sur les forces et violences prétendues commises sur sa personne par Frère J. Bolachin, recteur dudit hôpital. — Arrêt qui met les souscripteurs en retard de payer la cotisation en demeure de l'acquitter dans huit jours sous peine de contrainte et de verser le double (21 et 25 janvier 1588). — Fol. 52. La Cour, informée qu'à une réunion de la Chambre des pauvres, le sieur Prévot, avocat et échevin, mécontent d'un arrêt rendu contre son père, avait tenu des propos injurieux contre l'honneur de la Cour, disant que son père avait été condamné par des politiques qui voulaient du roi de Navarre pour roi de France et qu'il fallait brûler leurs maisons, la Cour interdit à la mairie la connaissance de ce fait qu'elle prétendait se réserver comme s'étant passé à l'Hôtel de Ville, et délègue deux Conseillers pour en informer (12 mars 1590). — Protestation du Parlement contre une délibération de la Chambre de Ville qui l'évince de la présidence de la Chambre des pauvres (10 juillet). — Fol. 56. Réception d'une députation de la Chambre de Ville envoyée pour faire des excuses à la Cour sur ce qui s'était passé durant les troubles, la prier de se joindre à elle pour obtenir la démolition du château et, comme le collège des Jésuites vient d'être fermé, d'aviser un

moyen d'instruire la jeunesse. — La Cour accepte ses excuses, lui ordonne de supprimer de ses registres tout ce qui est contraire au service du Roi, promet de députer au maréchal de Biron pour la démolition du château (6 juin 1595). — Fol. 59. Rétablissement de la Chambre des pauvres sous la présidence du Parlement (4 juillet). — Cotisation des membres de la Cour pour la nourriture des pauvres qui se sont jetés dans la ville (18 mai 1596). — Fol. 58. Contraintes exercées contre les membres des cours souveraines en retard de payer cette cotisation (5 août 1597). — La Cour prononce l'interdiction du Palais à ceux qui ne se seront pas acquittés dans trois jours (20 novembre). — Fol. 60. Arrêt du Parlement qui astreint les curés et les vicaires de Dijon et le recteur du Saint-Esprit au paiement des cotisations levées pour les pauvres et en exempte les couvents des Jacobines, Ursulines, Carmélites et Visitandines (1631). — Fol. 66. Délibération portant qu'on fera de nouvelles quêtes pour achever la fabrique de l'hôpital du Saint-Esprit (3 avril 1634). — Fol. 68, 69. Protestations du Parlement contre un arrêt de la Chambre des Comptes concernant la Chambre des pauvres, rendu comme cour quand elle n'y était représentée que par personnes privées (18, 20 mai). — Fol. 71. Injonction aux députés du clergé à la Chambre des pauvres de se soumettre aux délibérations (4 mai 1634). — Fol. 73. Le Parlement décide qu'il assistera en robes rouges à la procession qui doit se faire le lendemain à l'hôpital du Saint-Esprit, à l'occasion de la fondation du président Odebert (24 juillet 1634). — Fol. 74. Convocation d'une assemblée pour délibérer sur l'établissement d'une Chambre de charité à cause des maladies contagieuses et sur le refus du clergé pourvoir à la nourriture des prisonniers (16 décembre 1636). — Fol. 74, 75. Vote d'un emprunt de 6,000 livres pour l'établissement de cette Chambre. Les membres de cette Chambre ont permission de statuer sur la peine du fouet comme en 1631 (25 janvier 1637). — Fol. 76. La Cour, avertie que l'on vendait à l'encan les meubles des gens décédés de maladie contagieuse, ce qui pouvait causer une continuation du mal, ordonne aux magistrats d'interdire ces ventes et les rend responsables de toute contravention à cette mesure (16 février 1637). — Assemblées des cours souveraines et de la mairie pour aviser aux moyens de payer les frais occasionnés par la peste. — On propose d'aliéner 500 livres de rente sur les octrois ; le Conseiller Pouffier, qui a refusé d'ouvrir sa maison contagiée aux nettoyeurs envoyés par la mairie, sera mis en demeure de se conformer aux prescriptions générales, et quant à la nourriture des prisonniers, on reviendra à la forme ancienne, c'est-à-dire que chaque habitant, à tour de rôle, y contribuera selon ses moyens. La Chambre de Ville, alléguant les charges qui pèsent sur elle, refuse son consentement à l'aliénation (28 février et 2 mars 1637). — Fol. 83. Refus du Parlement de participer au paiement des 1125 livres dues par le clergé pour la nourriture des prisonniers et pour lesquelles il y avait instance (17 juin 1637). — Fol. 85. Sur l'avis que la Chambre des pauvres avait « réduit à l'hôpital » tous les pauvres valides et malades de la ville au nombre de 300, qu'il y avait des ouvroirs pour les valides, mais qu'il n'y avait aucun fonds, pour le soulagement des pauvres honteux et des passants, le Parlement ordonne une quête (23 juillet 1642).

B. 12070. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1509-1731. — Délibérations. — Table méthodique des matières contenues dans le recueil des délibérations de la Cour du Parlement de Dijon (1) et divisée en deux volumes. Le premier tome comprend successivement et en autant de chapitres distincts (1 à 70) : l'institution du Parlement, l'érection des Chambres et leur département, la Grand'Chambre, la Tournelle, les Enquêtes, les Vacations, les Requêtes, la Chambre Neutre, le Parquet des gens du Roi, les assemblées générales des Chambres, la continuation du Parlement, les interdictions et translations du Parlement, les présidents, l'abbé de Cîteaux, les chevaliers de la Cour, les conseillers honoraires, les présidents des Requêtes, le doyen de la Cour, les conseillers clercs et laïcs, le garde des sceaux de la Chancellerie, les gens du Roi, les greffiers et le greffe, les gardesacs, les secrétaires de la Cour, les avocats et procureurs, les huissiers, les bâtiments et les boutiques du Palais, la conciergerie, les prisons, le questionnaire, le bourreau, le payeur, le receveur des gages, les épices et gages, le garde du Palais, les buvettes, les livres et les cires, l'horloge du Palais, la chapelle et les chapelains, les crucifix, les entrées et ouvertures du Parlement, les réceptions du Roi, des Princes, personnages, etc., les audiences publiques, les audiences à huis clos, les audiences d'instruction et par procureur, la réception des membres de la Cour, les festins de ces réceptions, la résidence, les bonnes mœurs des officiers, les charges qu'ils peuvent accepter des princes et des grands seigneurs, les arbitrages, les devoirs des officiers au Palais, la distribution des procès, leur jugement, les rapports, les incompatibilités, les partages, les commissions et enquêtes, les appels, les commissions émanées du roi, les requêtes, les arrêts, le privilèges et exemptions des membres de la Cour, les offices, les vétérans, les procès intentés aux membres du Parlement, les mercuriales et remontrances, l'ordre de marche de la Cour, l'ordre observé pour l'entrée et la réception des rois

(1) Le recueil original a disparu. La bibliothèque publique de la ville de Dijon possède seulement : 1° une copie des délibérations de 1509 à 1622, 4 vol. in-fol. (Fonds Saverot, n° 1) ; 2° une copie des délibérations du 1er janvier 1641 au 31 décembre 1747, 6 vol. in-fol. (n° 460).

princes, gouverneurs, etc., les honneurs dus aux princes, légats, gouverneurs, ambassadeurs, etc., les processions générales et assemblées aux églises, les obsèques des rois, princes, gouverneurs, les naissances des princes, les Te Deum, réjouissances, etc., les honneurs funèbres rendus aux officiers de la Cour, les démarches vis-à-vis des officiers malades ou en affliction, les débats avec la Chambre des Comptes, l'autorité du Parlement pour les affaires de l'État et de la Province, les vérifications d'édits et ordonnances.

B. 12071. (Registre.) — In-folio, 570 feuillets, papier.

1509-1784. — Délibérations. — Table méthodique des matières contenues dans le recueil des délibérations de la Cour du Parlement de Dijon. Tome II, comprenant les chapitres de 71 à 131, dont suivent les sommaires : — De l'autorité de la Cour pour la police et pour les armes, la correspondance du Parlement, les procédures criminelles faites pour et contre les rois, les princes, les ducs, les comtes et autres personnages, la juridiction du Parlement sur les rois et les princes étrangers à raison des terres qu'ils possèdent dans son ressort, les érections des duchés, comtés, marquisats et baronnies, les règlements de la Cour sur la justice, la vérification et l'enregistrement des titres, les lettres patentes, les rapports avec le Conseil d'État, les gouverneurs, les lieutenants du roi dans la province, le château de Dijon, les intendants, les clauses et les formes de prononcer réservées au Parlement, l'autorité de la Cour sur les mœurs et les biens des ecclésiastiques, les églises, les hôpitaux et les collèges, les injures commises envers des membres du Parlement, les délits commis dans l'enceinte du Palais, les voyages, commissions et députations des membres de la Cour, les présents faits par la Cour, le Comté de Bourgogne, les rapports de la Cour avec le Parlement de Dôle et les autres Parlements, la réception des juges inférieurs, les juges présidiaux, les bailliages et chancelleries, la Cour des monnaies, la Table de marbre et les maitrises des eaux et forêts, les prévôts de maréchaussée et les lieutenants de robe courte, les greniers à sel, les juges et consuls des marchands, les maires et échevins des villes, les préséances entre les officiers inférieurs, la protection et la sauvegarde de la Cour et les asseurements des justices inférieures, les jours fériés, les procès jugés par commissaires, les récusations, les taxes et dépens, les évocations et distractions de ressort, les élus des États de Bourgogne, les élus de Bresse, les guerres, pestes ou famines, les remarques, les requêtes civiles, la Chambre des pauvres, la Chambre des Comptes, les renseignements sur diverses matières demandées par le Parlement aux autres cours, les familles, les officiers du Parlement et autres gens de distinction assignés en témoignage, les syndics et directeurs du Parlement, les différends entre les officiers du Parlement, les affaires de la Compagnie, dettes, emprunts, le solliciteur des causes du roi, le serment prêté par les avocats et les procureurs à la rentrée de la foire Saint-Martin, les ordonnances lues d'ordinaire à la rentrée du Parlement, les trésoriers de France, la Chambre de l'Élit, la fraternité et le rang du Parlement avec ceux de France, l'autorité souveraine du Parlement et les entreprises tentées sur elle, les certificats donnés par les Parlements, le grand conseil, les assemblées de tous les corps et compagnies de la ville, les gratifications et aumônes faites par la Cour, les affaires concernant la religion prétendue réformée.

B. 12071 *bis*. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1477-1637. Délibérations, Table générale, chronologique et alphabétique de tout ce qui est contenu dans les quatre tomes des choses les plus importantes tirées des registres du Parlement. — Tome I. Entrée des rois et reines, des gouverneurs, arrivées et départs des gouverneurs, honneurs rendus aux princes et seigneurs, aux chanceliers et gardes des sceaux ; entrées et séances des prélats, de plusieurs officiers, des lieutenants au gouvernement, députations, réceptions des officiers de la Cour. — Tome II. Règlements et affaires du Palais, privilèges des officiers de la Cour, premiers présidents, syndics de la Cour et direction des affaires du Palais, procureurs et avocats généraux, chambre des vacations, greffe, greffiers et commis du greffe, sceau et chancellerie, gruyers, grands maîtres des eaux et forêts, bois, table de marbre. — Tome III. Paix et guerre, gens de guerre, guet et garde faits à Dijon, limites, édits, sels, officiers des greniers, police, passeports pour des grains, mairie, maires et échevins, religion prétendue réformée, états, élus et procureurs, syndics du pays. — Tome IV. Affaires de diverses natures, domaine du Roi, Chambre des Comptes, procureurs, processions, Te Deum et réjouissances, obsèques.

B. 12071 *ter*. (Registre.) — In-folio, 715 pages, papier.

Délibérations. Table générale chronologique et alphabétique de tout ce qui est contenu dans les cinq tomes des choses plus importantes tirées des registres du Parlement de Dijon, avec les dates en marge de chaque article, les tables des chapitres. Tome I (manque), contenant les entrées des Rois et Reynes à Dijon et au Palais, celles des Gouverneurs, leurs entrées au Palais, leurs arrivées et leurs départs, les honneurs rendus aux princes seigneurs, aux chanceliers et gardes des sceaux ; entrées et séances des archevêques, évêques,

abbés, de plusieurs officiers, gouverneurs, lieutenants généraux, députations, réceptions de présidents, conseillers et autres officiers de la Cour. — Tome II. Règlements, privilèges des officiers de la Cour, premiers présidents, syndics de la Cour et direction des affaires du Palais, procureur et avocats généraux, Chambre des vacations, greffe, greffiers, commis, sceau et chancellerie, procureurs, gruyers, grands maitres des eaux et forêts et Table de marbre.

B. 12071 *quater*. (Registre.) — In-folio, 646 pages, papier. Reliure en parchemin.

Délibérations. Suite de la table qui précède. — Tome III, contenant : paix et guerre, gens de guerre, guet et garde à Dijon, limites, édits, sel et greniers à sel, police, rapports pour les grains, mairie, maires, échevins; hôpitaux et pauvres, religion prétendue réformée, états, élus et procureurs, syndics de la Province.

B. 12071 *quinquiès*. (Registre.) — In-folio, 186 pages, papier. Reliure en parchemin.

Délibérations. Suite de la table qui précède. — Tome IV, comprenant : le domaine du Roi, la Chambre des Comptes, les procureurs, les processions, Te Deum et réjouissances, les obsèques.

B. 12071 *sextiès*. (Registre.) — In-folio, 662 pages, papier. Reliure en parchemin.

Délibérations. Suite de la table qui précède. — Tome V, comprenant les affaires de diverses natures des années 1523-1690.

B. 12071 *septiès*. (Registre.) — In-folio, 314 pages, papier. Reliure en parchemin.

Délibérations. Table générale chronologique et alphabétique de tout ce qui est dans les quatre tomes, des choses les plus importantes tirées des registres du Parlement avec la date en marge de chaque article. Le 1er article est Age et le dernier Voyage. Ce volume, quoique différent des précédents, est coté comme le 6e.

B. 12071 *octiès*. (Registre.) — In-folio, 371 pages, papier. Reliure en parchemin.

1512-1711. — Délibérations. Table générale de délibérations et de décisions du Parlement en matière de jurisprudence, disposée par ordre alphabétique, depuis l'article absence, jusqu'à celui des voyages.

B. 12071 *noniès*. (Registre.) — In-folio, 547 feuillets, papier. Reliure en basane.

1525-1719. — Délibérations. Extrait alphabétique et chronologique des registres du Parlement de Dijon relativement aux principaux événements qui y sont arrivés, aux droits, prérogatives, et usages de la Compagnie, à ses officiers, aux personnes qui y ont entrée et séance, aux cérémonies publiques, au gouvernement, à la police de Dijon, à l'administration et aux privilèges de la province de Bourgogne, et généralement à toutes les matières de droit public.

B. 12072. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1550-1786. — Correspondance. — No 1. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, se trouvant dans l'impossibilité de se rendre à Dijon, y envoie son lieutenant M. d'Épinac pour adviser avec eux (les gens du Parlement) des affaires du pays (1550). — No 2. Henri III enjoint au Parlement de lever toutes difficultés à la publication de l'Edit sur les monnaies (1571). — No 3. Henri III envoie au Parlement son édit pour l'observance du nouveau calendrier ecclésiastique prescrit par le Pape « pour la réformation de l'année présente » avec injonction de le faire observer (1582). — No 4. Circulaire du Parlement de Bourgogne établi à Flavigny, adressée à la noblesse de Bourgogne pour l'exhorter à soutenir la cause royale (1590). — No 5. Cahier contenant, en copie du temps : I. Lettre de félicitations des gens du Parlement à M. de Caumartin sur sa nomination au poste de garde des sceaux (1622). — II. Autre au chancelier de Silbéry sur sa reprise des fonctions de garde des sceaux (1623). — III. A. M. d'Aligre sur sa nomination comme garde des sceaux (1624). — IV. Au garde des sceaux. Remerciements de l'appui qu'il leur a prêté dans leurs débats avec la chambre des comptes (1624). — V. Au même. Avis de la mission donnée au conseiller d'Esbarres de lui exposer leurs raisons dans le débat qu'ils ont avec la Chambre des comptes (1624). — VI. Au chancelier d'Aligre. Félicitations sur sa promotion à la charge de chancelier (1624). — VII. Au chancelier de Sillery. Plaintes sur les entreprises des officiers de la Chambre des comptes sur l'autorité, la juridiction et la souveraineté de la Cour (1625). — VIII. Autres au même touchant les difficultés apportées par les gens des Comptes à la réception des officiers des greniers à sel (1625). — IX. Au même. Avis de la délégation donnée au conseiller Baillet pour lui exposer les difficultés apportées par les gens des Comptes à l'exécution du règlement destiné à mettre fin à leurs différends (1625). — X. A. M. de Boisise, conseiller d'État. Ils se félicitent de ce que le Roi l'a délégué pour pacifier leurs

débats avec la Chambre des Comptes (1625). — XI. Au Président Jeannin. La Chambre des Comptes ayant décliné tout arrangement amiable, ils ont été contraints de porter le débat devant le conseil du Roi et de députer le conseiller Baillet qui l'entretiendra de cette affaire (1625). — XII. Au chancelier d'Aligre. Avis de l'envoi du conseiller Milletot pour lui exposer les raisons qui les ont déterminés dans l'arrêt touchant la réception des officiers des greniers à sel (1625). — XIII. Au même. Remerciements de l'appui qu'il leur a prêté dans leurs débats avec la Chambre des Comptes (1625). — XIV. Au même. La Chambre des Comptes ayant fait assigner le procureur général du conseil, ils envoient cet officier à Paris pour connaître sur place leurs intentions, ayant refusé de le faire à Dijon (1625). — XV. Au même. Avis de la commission donnée au président Robelin, et aux conseillers Milletot, Fyot et au procureur général d'aller soutenir le procès intenté au Parlement devant le conseil d'État par la Chambre des Comptes (1626). — XVI. Au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. Même avis qu'au chancelier (1626). — XVII. A la reine régente. Ils la remercient d'avoir bien voulu accepter la régence, ils lui envoient une députation pour l'en féliciter et assurer le Roi de leur fidélité (1610). — XVIII. Au chancelier de Sillery. Avis de la députation envoyée à la Reine à l'occasion du malheureux accident arrivé à l'État et de sa régence. Ils ont enregistré les lettres de déclaration sur la régence et l'entretien de l'Édit de Nantes (1610). — XIX. Au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. Remerciements d'avoir bien voulu exprimer au Roi et à la Reine leurs témoignages de fidélité lors du funeste accident advenu à l'État (1610). — XX. A. M. d'Aligre, garde des sceaux. Remerciements de l'appui donné à propos des débats avec la Chambre des Comptes. On lui recommande deux arrêts qui viennent d'être rendus pour mettre fin aux dilapidations des deniers publics commis par les maire et échevins de Dijon et dont on vient d'interjeter appel au Conseil (1624). — XXI. A. M. Mangot, garde des sceaux. Félicitations sur sa nomination (1617). — XXII. A. M. De Vic, garde des sceaux. Félicitations sur sa nomination (1622). — XXIII. A. M. le chancelier de Sillery. Compliments à l'occasion de sa rentrée aux affaires (1617). — XXIV. Au même. L'avocat général Millotet a été chargé de représenter la Cour au procès intenté par J. Naissant, receveur des amendes (1614). — XXV. Au même. Avis que le président Robelin a été chargé de lui faire des représentations touchant les entreprises des Trésoriers de France (1615). — XXV *bis*. Au même. Avis que dans le but de mettre fin aux absences non autorisées de l'avocat général Millotet, ils l'ont mis en demeure de revenir exercer sa charge (1615). — XXVI. Au même. L'État de l'Église à la dernière assemblée des États de Bourgogne, leur ayant remis une protestation du clergé du bailliage de Gex, contre une décision du président de l'assemblée de ce bailliage qui au lieu de maintenir les ecclésiastiques dans leurs anciennes prérogatives et sur leur refus d'admettre dans leur sein les ministres protestants, avait par forme d'expédient contraint les uns et les autres de sortir de l'assemblée, ils ont jugé l'affaire de très grande conséquence. C'est pourquoi ils lui envoient le procès-verbal rédigé à cet effet et demandent sur ce le commandement du Roi (1614). — XXVIII. Au Roi. Ils le remercient d'avoir pris le gouvernement du Royaume. Ils se feront un devoir de se conformer à ses intentions « comme le devoir les y oblige et le souvenir des rares vertus du grand roy Henry son père » (1617). — XXIX. A. M. du Vair, garde des sceaux. Félicitations sur sa rentrée dans sa charge (1617). — XXIX. Au même. Avis de l'envoi à Paris du président Sayve et du conseiller Milletot pour faire des représentations concernant le rétablissement du droit annuel (1620). — XXX. Au même. Plaintes au sujet du refus des officiers des greniers à sel de délivrer aux membres du Parlement le « franc salaige » qui leur a été attribué (1621). — XXXI. Au Président Jeannin. Sur le même sujet (1621). — XXXII. Au Roi. Ils se disculpent de l'accusation portée contre eux par M. Palincourt d'avoir défendu la traite des blés et empêché l'approvisionnement des vivres de l'armée (1622). — XXXIII. Au garde des sceaux. Dénonciation d'un péage qu'au mépris du traité passé avec le Roi, le duc de Savoie vient d'établir sur les marchandises qui du Bugey se rendent à Genève et en Allemagne, et d'une autorisation de s'imposer donnée par la chambre mi-partie de Grenoble aux habitans de Saint-Jean de Gonville au pays de Gex, pays situé hors de son ressort (1623). — XXXIV. Au même. Représentations au sujet d'une commission obtenue par le gouverneur de la chancellerie, qu'ils considèrent comme vexatoire et contraire aux ordonnances (1624). — XXXV. Au même. Informés qu'il est question de mettre aux enchères le greffe du Parlement tenu par M. Joly, ils croient devoir lui représenter que ce greffier étant dépositaire de papiers qui intéressent les droits du Roi, du public et des délibérations de la Cour, on ne peut procéder à cette adjudication sans un édit vérifié dans les cours (1624). — XXXVI. Au même. Plaintes de ce qu'à l'occasion de la vérification de l'édit des offices de lieutenants et contrôleurs généraux des gabelles, le traitant avait obtenu une jussion leur prescrivant de conclure sans désemparer, sous peine de désobéissance et cela dans des termes peu ordinaires envers des gens toujours prompts à exécuter du mieux qu'ils peuvent les commandements du Roi (1624.) — XXXVII. Au même. La Cour ayant député le conseiller Bretaigne et l'avocat général de Xaintonge pour représenter au Roi les ravages commis par les gens de guerre dans la Province, ils le prient de vouloir bien favoriser

leur démarche (1624). — XXXVIII. Au même. Remerciements de sa favorable assistance dans l'affaire de la réception des lieutenants et contrôleurs des greniers à sel (1625). — XXXIX. Au même. Sur le même sujet (1625). — XL. Au maréchal duc de Biron, gouverneur de Bourgogne. Ils attendront son prochain retour pour s'entendre avec lui touchant l'exécution des lettres du Roi pour le démantèlement des châteaux de Talant et de Noyers (1599). — XLI. Au même. Actions de grâce pour l'ardeur avec laquelle il a embrassé la question d'annexion de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du Pays de Gex au report du Parlement de Dijon (1601). — XLII. Au même. Sur le même sujet. — XLIII. Au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. On l'avise des démarches de Lesdiguières auprès de gentilshommes de la Bresse pour se joindre aux démarches tentées de réunir la Bresse au parlement de Dauphiné (1603). — XLIV. Au même. On recourt à son autorité pour faire cesser les désordres et les ravages des gens de guerre (1617). — XLV. Au même. On l'avise qu'une assemblée des députés des villes du Dauphiné a chargé M. de Lesdiguières de poursuivre en cour la désunion des pays de Bresse, du ressort de la Bourgogne. Prière d'arrêter cette nouvelle tentative (1620). — XLVI. Au même. Remerciements de ses démarches dans cette circonstance (1620). — XLVII. Au même. On le conjure d'employer toute son autorité et son influence pour empêcher l'établissement d'une Chambre des Enquêtes dans un Parlement d'un très petit ressort et où il y a une grande stérilité d'affaires (1622). - XLVIII. Au même. Nouvelles plaintes contre les troupes répandues en Bourgogne qui s'y comportent comme en pays ennemi (1624).— XLIX. Au lieutenant du Roi au gouvernement. Même plainte (1624).— L. Au duc de Bellegarde. On l'avise de la commission donnée au conseiller Bretagne et à l'avocat général de Xaintonge de se rendre auprès du Roi pour se plaindre des ravages commis par les troupes. Prière de les assister (1624). — LI. Aux lieutenants du Roi en Bourgogne. Nouvelles plaintes des rançons, outrages, violences et oppressions commis par les gens de guerre (1625). — LII. Au duc de Bellegarde. Le conseiller Milletot se rend en cour, du commandement du Roi, pour affaires importantes à la dignité de la compagnie. Prière de l'assister. — LIII. Au même. On l'avise des démarches projetées par le duc et la duchesse de Nemours contre l'union de la Bresse à la Bourgogne. — LIV. A M. de Schomberg, surintendant des finances. Réclamation contre la taxe du droit annuel (1620). — LX. Au duc de Nevers, gouverneur de Champagne. Avisés par le comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne, de violences commises dans ce pays par des gens qui se sont retirés en Champagne, ils ont prescrit au prévôt d'informer curieusement de la vérité de cette action, dont on l'informe, avec prière, s'il découvre de son côté quelque chose, de les avertir, afin d'y mettre tel ordre qu'il sera nécessaire (1605). — LVI. Au Parlement de Dôle. A la réception de leur lettre dénonçant les violences commises par des vagabonds au village de Sampans et leurs menaces d'incendie, ils ont ordonné au prévôt des maréchaux de se mettre à leurs trousses et de les poursuivre jusque dans leur ressort; la justice réservée aux juges du ressort où ils auront été arrêtés. Invitation de prendre la même mesure (1619). — LVII. Au sénat de Chambéry. Remerciements du concours apporté pour l'arrestation de Carrefour, chef de brigands, faite à Chambéry de l'ordre du prince Thomas de Savoie (1612). — LVIII. Au Parlement de Dôle. Plainte de ce que, contrairement au traité de neutralité qui permet le commerce entre les deux Bourgogne, on a arrêté les chariots d'un marchand de Louhans, chargés de bois blanc qu'il conduisait à Saint-Marcel-les-Chalon (1613).— LIX. Au même. Un sieur Viard, habitant Dijon, étant allé porter au sieur Arvisenet de Champlitte un ajournement qui lui avait été donné sur les limites des deux Provinces, ceux-ci l'avaient fait arrêter et conduire aux prisons de Champlitte. De quoi les parents de Viard ayant été informés, ils avaient sollicité la Cour d'user de représailles en arrêtant tous les habitants de Champlitte trouvés dans la province jusqu'à la libération de leur parent; ce que la Cour n'avait voulu permettre préférant l'informer afin qu'incontinent et sans délai, Viard soit mis en liberté et indemnisé (1619). — LX. Au même. Invitation, conformément au traité pour les terres de surséance, de lever les empêchements apportés par les officiers du bailliage de Gray à la requête des sieur et dame d'Attricourt, à l'exécution de l'arrêt qui renvoyait au Parlement de Dijon la connaissance du procès de MM. de Chabot, seigneur de Fontaine-Française, contre M. et Mme d'Attricourt au sujet d'une île de la Vingeanne (1624). — LXI. Au même. Ordre a été donné aux officiers du grenier à sel de Nantua de les informer de la vérité de ce qui s'est passé au sujet d'une recherche de sel dont se plaint le sieur Gaillard (1624). — LXII. Au même. Vives représentations motivées sur les plaintes du fermier des cinq grosses fermes et des magistrats d'Auxonne de ce que contrairement au traité de neutralité, il a défendu sous peine de confiscation l'entrée en Comté de tout vin étranger (1625). — LXIII. Au président Jeannin, Conseiller d'Etat. Ils louent Dieu du soin qu'il a eu de la France en l'action qui est arrivée et de laquelle il a plu au Roi de leur écrire. Ils s'adressent à lui pour témoigner leur contentement de voir les affaires se rétablir en bon ordre (meurtre du maréchal d'Ancre, rappel des anciens ministres) (1617)? — LXIV. Au même. Remerciements de son appui dans la question de la vente des greffes. Ils établiront par preuve que si le partisan rend au roi 150,000 livres, il lui en coûtera

et au public plus de 800,000 livres (1617). — LXV. Au même. Remerciements de l'appui qu'il leur a prêté au sujet de leurs débats avec la Chambre des Comptes (1619). — LXVI. Au même. Sur le même sujet (1620). — LXVII. Au même. Demande de soutenir la Province contre les entreprises des députés du Dauphiné pour réunir les pays de Bresse à leur ressort (1620). — LXVIII. Aux syndics et à M. Brulart, maître des requêtes. Prière de faire remettre en cour les lettres qu'on leur envoie (1620). — LXIX. Au Président Jeannin. Prière d'obtenir la suspension d'une année sollicitée par les Gens des Comptes pour la reddition des Comptes de la ville de Bourg et presser la formation d'une commission chargée de préparer un règlement dans le but de mettre fin aux dissensions des deux cours (1621). — LXX. A. M. de Castille, contrôleur général des finances. Sur le même sujet (1621). — LXXI. Au même sur le même sujet (1621). — LXXII. Au Président Jeannin sur le même sujet (1621). — LXXIII. Au même. Sur le même sujet (1621). — LXXIV. Au même. On lui demande son appui pour soutenir le Parlement dans son opposition à la création d'une chambre des Enquêtes (1622). — LXXV. Au premier président Brulard. Sur le même sujet. Raisons motivées contre cette création inutile et coûteuse (1622). — LXXVI. A M. A. Fremyot, archevêque de Bourges. Remerciements du soin qu'il a eu de faire donner du contentement à la Compagnie pour le service qu'elle a rendu au Roi pendant la continuation du Parlement (1623). — LXXVII. Au cardinal de Richelieu. Remerciements de ses bons services lors des poursuites faites par eux au Conseil pour la conservation des droits de la Compagnie (1626). — N° 6 *bis*. Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, à Lenet, procureur général au Parlement. Il presse l'envoi en cour des informations faites en Bresse par M. Monsi (1646). — N° 7. Le ministre Voyer d'Argenson à M. de Berbisey, premier Président du Parlement. Le Régent auquel il a fait part du refus de la Chambre des Comptes de lui donner le carreau lors de sa prestation de foi et hommage pour les terres qu'il possède dans le bailliage de Dijon, en a été d'autant plus surpris que ceux qui prêtent le serment entre les mains du Roi ont un carreau. Si la Chambre des Comptes ne se refuse pas à lui donner satisfaction amiable il l'y invitera par lettres, sinon le Roi lui accordera des lettres de souffrance (1718). — Nos 8, 14, 20, 49, 77, 87. Lettres closes du roi Louis XV pour la tenue de la Chambre des vacations (1730, 1735, 1737, 1756, 1760, 1761). — Nos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21-31, 34-37, 39-41, 43-46, 50-55, 58, 60, 62-76, 82, 84-86 *bis*, 88-91. Lettres closes du roi Louis XV contresignées par le ministre secrétaire d'État, prescrivant l'enregistrement d'édits et ordonnances : Sur les donations et les insinuations (1731) ; — les inscriptions de faux (1732) ; — la levée des quatre sols pour livre de certains droits (1732) ; — la vente d'un bois à Saint-Euphrône (1734) ; — les offices municipaux de Bourgogne (1735) ; — la délivrance d'arbres pour le service des galères (1735) ; — le droit de pourvoir aux bénéfices pendant la vacance des abbayes et des prieurés (1736) ; — les plaintes en surtaux de tailles (1736) ; — le règlement sur la teinture des étoffes (1737) ; — le délai accordé en Bresse pour l'insinuation des actes (1737) ; — le règlement pour la fabrique des toiles dans le Lyonnais (1738) ; — la perception de droits fiscaux (1738) ; — la déclaration pour la conversion des peines et amendes encourues pour fraudes concernant le tabac (1741) ; — la suppression d'offices de notaires dans le bailliage d'Auxois (1741) ; — l'impôt du dixième (1741) ; — la levée d'une crue de sel pour l'établissement d'un chemin de Saint-Claude à Genève par Gex (1742) ; — l'arrêt sur la capitation (1745) ; — une déclaration sur les maisons religieuses (1745) ; — le rétablissement d'un droit sur les jeux de cartes (1745) ; — la création de Contrôleurs et d'Inspecteurs des arts et métiers (1745) ; — la nomination aux cures et bénéfices (1745) ; — l'aliénation de 150,000 livres de rentes (1745) ; — une augmentation sur le minot de sel distribué aux officiers jouissant du Franc salé (1745) ; — la fermeture à clef des maisons où les faux sauniers et « tabatiers » pourraient déposer leurs marchandises à l'insu des propriétaires (1748) ; — les plaintes en surtaux de tailles (1752) ; les restes à recouvrer (1752) ; — les gages des offices réunis (1752) ; — l'admission des employés des Fermes de Lorraine en France (1754) ; — la déclaration qui permet au Parlement de Bourgogne de travailler les jours ordinaires au jugement des procès de commissaires en cas de partage (1753) ; — sur le mélange de l'huile d'œillet avec la térébenthine (1755). — Edit sur les offices de chancelleries près les cours supérieures (1755) ; — la création de 100,000 livres de rente sur la province de Bourgogne (1756) ; — la suppression des tabellionnages dans les justices royales (1756) ; — la levée des vingtièmes (1757) ; — le maintien des juges du procès de madame de Castellane contre le marquis d'Allain (1757) ; — la continuation de la perception de certains droits (1757) ; — l'abonnement des deux vingtièmes en Bourgogne (1757) ; — la continuation du droit annuel aux officiers de judicature (1758) ; — le droit de 2 fr. pour livre sur le tabac ficelé (1759) ; — l'établissement des dons gratuits (1759) ; — la suspension de divers privilèges pour l'exemption de la Taille (1759) ; — la réduction des offices du bailliage d'Avallon et de Bourbon-Lancy ; — l'augmentation du tarif des ports de lettres (1759) ; — la suppression d'offices sur les cuirs (1759 ; — l'établissement de la subvention de guerre (1759) ; — d'un vingtième sur le droit des fermes (1760 ; — la substitution d'un vingtième à la subvention de guerre (1760) ; — l'exemption de la corvée pour les officiers des monnaies ;

— la création de 100,000 fr. de rentes sur la province de Bourgogne; — la marque des étoffes en soie; — l'imposition du 3e vingtième; — la révocation de la prorogation des séances du Parlement de Dijon; — la diminution sur l'abonnement des trois vingtièmes, accordé à la Province de Bourgogne; — la création de charges de barbiers perruquiers dans plusieurs villes de France; — l'abonnement du 3e vingtième des pays de Bresse (1760); — la capitation de la généralité de Bourgogne (1761). — Commission donnée au comte de Tavanes, commandant en chef en Bourgogne, pour l'enregistrement de la déclaration du 16 juin, portant prorogation pour deux ans de l'édit du mois de février (1760). — Défense aux gens du Parlement de se séparer avant d'avoir enregistré cette déclaration; — l'édit concernant le bailliage de Gex et le présidial de Bourg; — la séparation en trois de la lieutenance générale de Bourgogne; — l'établissement d'un octroi à Arnay; — la fixation de la capitation de la Bourgogne (1761); — la réunion de la chancellerie au bailliage d'Autun. — Nos 32, 33, 38, 47, 48, 56, 57, 59, 61. Circulaires imprimées signées et contresignées, annonçant la victoire de Fontenoy (1745); — la prise de Tournay (1745); — la paix conclue à Aix-la-Chapelle (1749); — la naissance d'un troisième fils du Dauphin (1755); — la prise de Fort-Mahon dans l'île de Minorque, par le maréchal de Richelieu (1756); — la victoire d'Hameln remportée sur les Prussiens par le maréchal d'Estrées (1757); — la naissance d'un fils du Dauphin (1757); — le gain de la bataille de Lutzelberg par le prince de Soubise (1758); — celle de Bergen, près Francfort par le duc de Broglie (1759). — No 42. Du garde des sceaux de Machault à M. de Perrigny, président au Parlement. Il demande son avis sur le recours en grâce formé par la marquise de Longecourt en faveur de Claudine Varot condamnée à mort pour infanticide (1754). — No 92. Le chancelier Maupeou aux officiers du Parlement. Il a mis leur lettre sous les yeux du Roi, il les instruira des intentions de S. M. dès qu'elle les lui aura fait connaître (1771). — No 93. Le duc de la Vrillière. Le Roi Louis XVI est satisfait des sentiments exprimés dans leur lettre. Il leur fera connaître ses intentions (1774). — No 94. Le garde des sceaux de Miromesnil, même sujet. — No 95. Le même. Remerciements des lettres de félicitations de sa nomination comme garde des sceaux (1775). — No 96. Le même. Le Roi, auquel il a montré leur lettre, est satisfait de ce témoignage, il les dispense d'envoyer une députation (1775). — No 97. Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, Gouverneur de Bourgogne. Il a reçu avec intérêt la copie de la lettre écrite au Roi au sujet de leur rétablissement (1775). — No 98. Turgot accuse réception de l'évaluation des offices du Parlement (1775). — No 99. Malesherbes. Remerciements de leurs compliments à l'occasion de sa nomination comme secrétaire d'État (1775). — No 100. L. J. Prince de Condé. Il a reçu leurs remontrances au Roi sur l'édit portant ampliation des pouvoirs des Présidiaux (1776). — No 101. Miromesnil. Il a mis leurs remontrances sous les yeux du Roi, qui les fera examiner au conseil et leur fera connaître ses intentions (1776). — No 102. Malesherbes. Il a remis au Roi leurs remontrances sur quelques dispositions des lettres patentes du 22 déc. 1775 concernant le pays de Gex (1776). — No 103. Le garde des sceaux Miromesnil. Il rendra compte au Roi de leurs remontrances touchant l'arrêt du conseil du 2 février (1776). — No 104. Malesherbes, ministre de la maison du Roi. Même sujet (1776). — No 105. L.-J. de Bourbon, prince de Condé. Sur le même sujet (1776). — No 106. Miromesnil. Le Roi leur mande qu'il persiste dans tout ce que renferme la lettre écrite par son ordre aux officiers de la Chambre des Comptes (1776). — Nos 107, 111-114, 120, 131, 132, 133, 135, 145, 146. Lettres closes du Roi Louis XVI, contresignées par les ministres, adressées au Parlement pour l'enregistrement : l'Édit sur le retour des noirs et mulâtres aux colonies (1777); — l'exécution des jugements contre l'adjudicataire des fermes (1778); — l'abolition du droit d'aubaine entre la France et les duchés de Saxe-Gotha, Altembourg, Saxe-Saafeld et Cobourg; — l'augmentation de la portion congrue des vicaires; — l'établissement d'une académie de peinture dans les principales villes du Royaume (1778); — la déclaration contre les jeux défendus (1781); — la prorogation des crues de sel en faveur de la province de Bourgogne; — l'abonnement du vingtième en Bourgogne (1781); — le règlement pour la perception des droits des jurés priseurs (1782); — la réunion de la principauté de Dombes à la Bresse; — l'abolition du droit d'aubaine entre la France et la principauté de Salm; — l'établissement du 3e vingtième; — la suppression de l'abbaye de Tournus et sa réunion à l'évêché de Chalon et au chapitre de Neuville; — la prorogation, en faveur des États de Bourgogne, des octrois de Saône et des crues sur le sel (1782); — la fixation des limites des généralités de Paris et de Bourgogne dans les bourgs des Riceys (1783); — la navigation de la Seille (1784); — la vérification des étoffes de toiles (1784). — Commission à M. de la Tour du Pin-Gouvernet, commandant militaire en Bourgogne, d'assister à l'enregistrement des lettres qui cassent un arrêt rendu sur la perception des octrois (1786); — les lettres touchant les privilèges des officiers du Point d'honneur (1786). — No 108, 110. Miromesnil, garde des sceaux, aux gens du Parlement. Il a reçu leurs remontrances sur l'exécution donnée par les Élus du Mâconnais aux lettres patentes du 17 août 1774 dans une partie du Brionnais (1778). — No 109. Louis-Joseph, prince de Condé. Sur le même sujet (1778). — No 115. Amelot, ministre de la maison du Roi. Il a reçu leurs remontrances au sujet des plantations de tabac et les mettra sous les yeux du roi. —

N° 116. Miromesnil. Sur le même sujet.— N° 117. M. Monclar, conseiller à la Chambre des Comptes de Montpellier, demande des renseignements sur la prétention du fermier des domaines d'entrer dans les greffes. — N° 118. Amelot mande que leurs remontrances sur les plantations de tabac n'ont point été admises. — N° 119. Miromesnil, sur le même sujet (1778). N° 121. Le même. Il rendra compte au roi des difficultés soulevées par la Chambre des Comptes à l'occasion des prières célébrées dans la cathédrale, à l'occasion de l'accouchement de la Reine (1779). — N° 122. Amelot Sur le même sujet. — N° 123. Miromesnil. Rendra compte au Roi de leurs itératives remontrances sur l'attribution de la moitié des amendes aux gardes forestiers. — N° 124. Sur la déclaration interprétative de l'Edit sur les présidiaux. — N° 125. L.-J., prince de Condé. Sur le même sujet. —N° 126. Sur la cassation par le conseil d'un arrêt de la Table de marbre et d'un autre du Parlement concernant la délivrance des communaux. — N° 127. L.-J., prince de Condé. sur le même sujet. — N° 128. Miromesnil. Il mettra sous les yeux du Roi leurs itératives remontrances sur les évocations. — N° 129. L.-J. de Bourbon, prince de Condé. A reçu copie de ces remontrances (1779. — N° 130. Le même. Remerciements de leurs félicitations à l'occasion des marques de bonté qu'il a reçues du Roi (1780). — N° 134. Circulaires signées du Roi à l'occasion de la naissance d'un fils (1781) ; — n° 146, d'un second fils (1785).

B. 12073. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1763-1789. Remontrances. Remontrances au Roi par la Cour des Aides de Paris, au sujet de la cassation de l'arrêt d'entérinement des lettres de grâce accordées à Varennes, secrétaire en chef des États de Bourgogne, à l'occasion d'un libelle contre cette cour et le Parlement de Dijon. Imprimé (1763). — Remontrances au Roi par le Parlement de Dijon, au sujet des dissentiments entre lui, l'Intendant de Bourgogne et les États, par rapport à l'enregistrement, par cours souveraines, des lettres d'octroi accordées aux villes et communautés. Imprimé (1786). — Mémoire adressé au Roi par l'Intendant contre le Parlement qui s'était arrogé le droit d'intervenir dans une affaire d'adjudication de paisselis des bois d'une communauté, faite par un subdélégué, au préjudice, disait-il, des droits de la Table de marbre, dont la procédure avait été cassée par un arrêt du Conseil. En marge du mémoire, remontrances du Parlement (1789).

B. 12074. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, parchemin.

1431-1477-1538 (1). — Enregistrement des édits et lettres patentes. Tome I. — Fol. 1. Lettres patentes en forme de déclaration des privilèges accordés par le roi Louis XI aux pays et duché de Bourgogne lors de leur réduction volontaire sous son obéissance après la mort du duc Charles. La justice continuera d'être rendue par les baillis, gouverneurs de la chancellerie et les gruyers. L'appel de leurs jugements sera porté au Parlement. Les auditeurs des causes d'appeaux sont abolis. Ils sont remplacés par un Parlement et cour souveraine qui siégera à Beaune et à Saint-Laurent pour le duché, et à Salins pour le comté. Ce parlement jugera en dernier ressort. Les présidents et conseillers seront payés sur les finances royales. La chancellerie est maintenue à Dijon et aux Parlements. Elle scellera tous les actes de justice et autres, à l'exception des lettres qui se scellent en cire verte. Toutes les villes et bourgs qui ressortissaient aux bailliages royaux hors du duché, ressortiront désormais aux bailliages du duché les plus voisins. Toutes provisions de justice en matière d'appel ou autres, seront impétrées aux juges et auditoires du pays. Les libertés et franchises du pays sont maintenues. Les lettres de chartes et grâces perpétuelles obtenues par les Bourguignons seront passibles d'un droit d'un marc d'argent dont la moitié sera attribuée à la Sainte-Chapelle de Dijon. L'administration du domaine royal (Chambre des Comptes) est maintenue à Dijon. Le droit de prise pour l'entretien de la maison royale et de ses officiers est aboli. Toute fourniture sera payée incontinent à son juste prix. Le maréchal de Bourgogne continuera de présider aux rassemblements des gens de guerre. Les États du duché ne pourront s'assembler qu'en vertu de lettres royales. Aucun impôt, de quelque nature qu'il soit, ne pourra être levé que du consentement des États. — Durant l'assemblée des États, ses membres ne pourront être l'objet d'aucune poursuite. La collation des bénéfices électifs et autres aura lieu en Bourgogne comme dans le reste du royaume. — Abolition des charges imposées sur les vins et autres marchandises venant ou entrant en France. — Déclaration sur les procès jugés en dernier lieu par les Cours ou Parlements du feu duc. — Fol. 6. Déclaration de Louis XI, portant qu'à l'avenir les villes et bourgs de Bourgogne, qui ressortissaient aux bailliages royaux, ressortiront aux bailliages du duché, devenus, par suite de la réunion, bailliages royaux (1477). — Fol. 9, verso. Déclaration du même, portant que les Bourguignons ne pourront plus être traités en justice hors du duché, pour quelque cause que ce soit (1477). — Fol. 12. Ordonnance du même, qui prescrit le renvoi devant le nouveau Parlement de Bourgogne de toutes les

(1) De ces trois dates, la première est celle du plus ancien document enregistré dans le volume, les deux autres se rapportent aux lettres euregistrées dans la période comprise entre ces deux dernières années.

causes du pays portées par appel au Parlement de Paris (1477). — Fol. 14. Déclaration du même, portant, contrairement aux prétentions de ses officiers, qu'à l'avenir les confiscations des criminels de lèse-majesté ou tenant parti contraire au roi, devront être acquittées des dettes contractées par leurs auteurs. — Les usages concernant le pouvoir donné aux aubains et étrangers de disposer de leurs biens sont maintenus comme au temps du duc Philippe le Bon (1477); — fol. 15, verso, autre par laquelle le même prince entend que les sujets des terres de Bourgogne dont il a disposé en don, ressortissent aux bailliages royaux. — Fol. 17. Lettres patentes qui accordent à la chancellerie établie près le Parlement de Bourgogne le droit de sceller toutes provisions de justice et autres actes en cire jaune et verte, comme la chancellerie de Paris (1477). — Fol. 19. Commission du même au sire de Chaumont, gouverneur de Bourgogne, et à Philippe Pot, grand sénéchal, de recevoir les foi et hommages des vassaux du duché (1477). — Fol. 21, verso. Lettres patentes du roi Louis XI, qui, sur la demande des États de Bourgogne, institue, en remplacement des Jours généraux, une cour souveraine de Parlement composée d'un président, deux chevaliers, douze conseillers, deux avocats, un procureur fiscal, un greffier et cinq huissiers (1477). — Fol. 24. Ordonnance de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, lieutenant du roi en Bourgogne, par laquelle agissant en vertu d'une commission du roi, en date du 9 août 1480, il institue le Parlement de Bourgogne à Dijon pour le duché et à Salins pour le comté, et nomme J. Jacquelin déjà président, Philippe Pot chevalier pour le duché, H. de Chissey pour le comté, Léonard des Potoz, Guillaume de Ganay, Robert Brisson et Lavengeot, Ph. la Certey, conseillers clercs Ét. des Potoz, P. Devers, Hugues Noblet, Ph. la Fertey, A. de Loisie, Guill. Bataille, J. Guyton, conseillers laïcs; Pierre Bonfeal et Ét. de Beaumont, avocats du roi, Jean Lemaire procureur général, Mongin Contault et Thomas Berbisey, greffiers civil et criminel, N. Cailletet, Th. Petit, N. Lansquier et Ét. Julian, huissiers (1480). — Fol. 29. Ordonnance du roi Louis XI, qui, sur la demande des Etats, maintient à Dijon une chambre du Conseil pour tout le duché, et les comtés sous la présidence de Jean Joard (1477 mai); — fol. 31, autre par laquelle il établit près le Conseil de la province une cour pour le jugement des causes personnelles et possessoires de tous les officiers royaux du duché (1477); — fol. 34, autre du même, par laquelle il enjoint aux baillis royaux des deux Bourgogne de tenir selon l'ancienne usance des assises et journées ordinaires et extraordinaires en tous les lieux bâtis et ressorts de leurs bailliages (1480). — Fol. 36. Inventaire des édits et lettres patentes des privilèges octroyés par le roi Louis XI aux États du duché de Bourgogne, conservés à la Chambre des Comptes de Dijon, transcrits par ordre du Parlement et délivrés au maire de Dijon L. Berbisey, pour être déposés au trésor des Etats de Bourgogne (1481). — Fol. 39. Déclaration du roi Louis XI, sur le gouvernement du royaume, à la suite de l'entrevue solennelle avec le Dauphin (1482). — Fol. 41. Lettres patentes du roi Charles VIII, portant confirmation de l'institution du Parlement de Bourgogne, et maintien en fonctions de B. des Potoz, premier président, Th. de Plaine, deuxième président, Ph. Pot, H. de Chissey, chevaliers; Ph. Laporte, R. Brinon, J. Charnot, conseillers clercs; H. Noblet, E. Despotoz, Ph. de Mont la Forêt, P. de Vars, G. Bataille, A. de Loisie, J. Guyton, J. D'Azu, conseillers laïcs; P. Bonteal, Ét. de Beaumont, avocats (généraux); J. Lemaire, procureur (général); J. et A. Gros, greffiers civil et criminel; J. Picotin, N. Caillet, T. Petit, Et. Hugues, huissiers, et Ph. le Monnoyer, receveur des gages et amendes (1483). — Fol. 42. Lettre close du roi Charles VIII au gouverneur de Bourgogne pour la convocation des Etats du duché (1483). — Fol. 42. Confirmation par le roi Ctarles VIII des privilèges accordés par son père aux habitants du duché de Bourgogne (1483). — Fol. 46. Ordonnance du même pour le renvoi devant le Parlement de Bourgogne de toutes les causes intéressant le duché, pendantes au grand conseil ou au Parlement de Paris (1483). — Fol. 47. Autre par laquelle il confirme les lettres patentes de son père, qui défendait de poursuivre en justice les gens du duché, hors de leur ressort (1483). — Fol. 48, verso. Commission royale donnée au sire de Baudricourt, gouverneur, et à Ph. Pot, grand sénéchal de Bourgogne, pour recevoir les foi et hommages des vassaux de la couronne dans le duché (1483). — Fol. 49. Ordonnance du roi Charles VIII prescrivant de faire payer sur les finances, les gages de ses officiers des Parlements des deux Bourgogne (1489); — fol. 50, autre par laquelle il défend de payer les gages de ceux des officiers du Parlement qui n'exerceront point leur office (1489). — Fol. 54. Confirmation des privilèges de la ville d'Auxonne par le roi Louis XII, avec permission aux maires en exercice du droit d'acquérir et de posséder des fiefs nobles (1498). — Fol. 56, verso. Lettres de don et octroi à la cour du Parlement de la 6e partie des amendes et confiscations adjugées contre les faux sauniers (1499). — Fol. 59. Confirmation par le roi Louis XII des privilèges de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon (1501); — fol. 59, verso, autre par le même des privilèges et franchises de la ville et chastel de Talant (1501). — Fol. 60, verso. Ordonnance du même touchant le guet et garde, le taux des défauts du guet et en quel temps il doit se faire (1501). — Fol. 61, verso. Mandement du même prescrivant qu'à l'avenir les conseillers clercs du Parlement recevront les prébendes de leurs offices, comme s'ils étaient présents (1505). — Fol. 65. Confirmation par le même

des privilèges et franchises des États de Bourgogne (1498). — Fol. 68. Ordonnance qui renouvelle pour la Bourgogne et en particulier pour Dijon la défense de porter faux visages, faux nez et fausses barbes (1505). — Fol. 69. Lettres patentes qui enjoignent d'employer au paiement des gages des officiers du Parlement le produit des gabelles, le 6ᵉ des amendes du sel et les retenues sur les absences et la mort des officiers (1506). — Fol. 73. Ordonnance du roi Louis XII touchant le cours des monnaies (1506). — Fol. 77, verso. Lettres patentes qui confèrent à Jacques Hurault, évêque d'Autun, le droit d'assister et d'opiner au Parlement lorsqu'il sera dans la ville de Dijon (1507). — Fol. 79. Ordonnance de Louis XI qui limite à deux ans le délai pour obtenir des lettres de grâce, à l'effet d'obtenir la révision de certains procès (1479). — Fol. 83, verso. Ordonnance du roi Louis XII concernant les blasphèmes et la punition des blasphémateurs — Fol. 85. Traité de paix de Senlis entre l'empereur Maximilien et Charles VIII (1493). — Fol. 103. Ordonnance du roi Charles VII qui interdit aux étrangers la possession de bénéfices en France (1431). — Fol 105, verso. Extrait des ordonnances sur le fait des lettres d'État (1454). — Fol. 110, verso. Ordonnance du roi Louis XII qui règle la subvention sous le nom *d'après dîner*, accordée aux officiers du Parlement de Dijon en sus de leurs gages (1512). — Fol. 112. Ordonnance du même touchant le bail des fermes du domaine en Bourgogne (1511). — Fol. 114. Lettres patentes du roi Charles VIII portant exemption de tout service militaire en faveur des officiers du Parlement (1484). — Fol. 117, verso. Autres du roi Louis XII qui les exempte des logements militaires (1503). — Fol. 120. Ordonnance du roi Louis XII au sujet des grâces obtenues par les criminels aux entrées des princes (1503). — Fol. 124. Déclaration du même rendue sur les poursuites de Hugues de Jaucourt, portant que l'article du traité de Cambrai invoqué par l'impétrant, à l'effet d'obtenir l'abolition des hostilités commises en Bourgogne, ne le concerne aucunement, et que d'ailleurs son maître l'empereur n'a point observé ce traité (1513). — Fol. 126. Confirmation par le roi François Iᵉʳ des privilèges et immunités du Parlement de Dijon (1514-5). — Fol. 129, verso. Édit concernant les offices d'enquêteurs et examinateurs (1515). — Fol. 132. Nouvelle ordonnance du roi Louis XII sur le guet et garde des villes et places fortes (1504). — Fol. 133. Confirmation des privilèges et franchises du duché de Bourgogne par le roi François Iᵉʳ (1515). — Fol. 134. Édit concernant la création des offices de contrôleurs aux deniers communs des villes (1515). — Fol. 141, verso. Lettres du roi François Iᵉʳ qui, durant son absence pour la conquête du duché de Milan, institue sa mère régente du royaume. — Fol. 144. Don de l'office de contrôleur aux deniers communs de la ville de Dijon, en faveur de B. Serre (1515) — Fol. 147. Déclaration royale sur le fait de la création des offices de contrôleurs des deniers des villes (1516). — Fol. 150, verso. Permission donnée par le roi au duc et connétable de Bourbon de créer à son profit un maître de tous les métiers dans toutes les villes du royaume. — Fol. 151, verso. Ordonnance du roi François Iᵉʳ qui défend la traite des blés de Bourgogne (1515) ; — fol. 153, verso, autre par laquelle il étend aux officiers du Parlement de Dijon les mêmes autorités, privilèges et exemptions dont jouissent ceux du Parlement de Paris. — Fol. 154, verso. Lettres patentes portant suspension, pendant deux ans, des lettres de marque ou représailles obtenues contre les sujets du roi catholique (1516). — Fol. 156, verso. Ordonnance portant révocation de tous les dons du domaine de la Couronne (1516). — Fol. 160, verso. Lettres contenant permission à D. Poillot, conseiller au grand conseil, d'entrer sa vie durant au Parlement de Dijon et d'y avoir voix délibérative (1517). — Fol. 163, verso. Déclaration du Roi pour l'engagement d'une partie du domaine. — Fol. 166, verso. Commission à cet effet (1519) — Fol. 169. Déclaration du roi François Iᵉʳ touchant l'autorité et la juridiction de la Chambre des Comptes de Dijon (1519). — Fol. 173. Défense au garde des sceaux de la chancellerie de Bourgogne de sceller certaines pièces avant le prononcé du jugement par la chambre *neutre* (1519). — Fol. 175, verso. Ordonnance du roi Charles VIII qui augmente de quatre le nombre des conseillers au Parlement de Dijon (1485). — Fol. 178. Contrat par lequel Jeanne de Hochberg, veuve de Louis d'Orléans, duc de Longueville, partage ses biens situés dans les deux Bourgogne entre Claude, Louis, François et Charlotte, ses enfants (1520). — Fol. 179, verso. Ratification de cet acte par le roi François Iᵉʳ (1520). — Fol. 182. Ordonnance du même portant que les deniers des gabelles seront affectés au paiement des gages des officiers du Parlement (1519) — Fol. 184. Déclaration du Roi au sujet des conditions de la vente à faculté de rachat de portions de son domaine jusqu'à concurrence de la somme de 187,500 livres (1521). — Fol. 187. Édit qui érige en offices les greffes et sceaux des bailliages, sénéchaussées, prévôtés et juridictions du royaume qui avant étaient affermés (1521) ; — fol. 190, autre qui réunit à la couronne toute portion du domaine, qui en avait été détachée par don ou autrement (1521). — Fol 192, verso. Confirmation par le roi François Iᵉʳ des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1521). — Fol. 196. Ordonnance du roi François Iᵉʳ enjoignant aux baillis de Bourgogne et des comtés d'obéir aux gens de la Chambre des Comptes en matière de domaines, finances et autrement (1521). — Fol. 201. Ordonnance du Roi pour la vente d'une partie du domaine (1522). — Fol. 203. Approbation des ventes faites (1522).

Fol. 205. Ordonnance du Roi qui interdit aux notaires non nouvellement institués de recevoir aucun contrat et à ceux des cours d'église d'en recevoir contenant réalité (1522). — Fol. 208. Édit de création d'un office de procureur du Roi dans tous les bailliages, sénéchaussées et juridictions ressortissant nuement au Parlement (1522). — Fol. 209. Lettres par lesquelles le garde des sceaux de la chancellerie de Bourgogne est maintenu dans son droit de nommer des lieutenants particuliers et un lieutenant général (1522). — Fol. 211. Édit portant création d'un office de lieutenant criminel en chaque bailliage, sénéchaussée et prévôté du Royaume (1523). — Fol. 212, verso. Élection faite par le roi François Ier du mois dès lequel seront comptés les mois ordonnés aux gradués simples et nommés par les cinq concordats arrêtés entre le roi et le pape Léon X (1518). — Fol. 213. Lettres patentes pour la publication (1523). — Fol. 217, verso. Déclaration portant que les héritages mis en criée pour aucuns deniers dus au Roi, seront séquestrés durant la criée pour la sûreté des parties (1523) ; — fol. 320, autre pour la poursuite et l'extermination des aventuriers qui désolent le Royaume (1523). — Fol. 223, verso. Ordonnance portant création de quatre nouveaux offices de conseillers au Parlement en dehors des dix-sept existants (1523). — Fol. 228. Déclaration du Roi que les emprunts faits par lui en Bourgogne ne pourront préjudicier aux privilèges du pays (1523) ; — fol. 229, autre portant injonction aux princes du sang et à ses officiers de veiller à ce que des aventuriers ne se rassemblent pas au nombre de plus de dix sans mandement spécial du Roi (1523). — Fol. 231. Confirmation par le roi François Ier des exemptions d'impôts, service militaire, etc., accordées aux officiers du Parlement de Dijon (1515). — Fol. 76, 127. Lettres de commission de gouverneur du duché de Bourgogne en faveur de Louis de la Trémoille (1506-1516) ; — fol. 116, id. de lieutenant général en Bourgogne, pour le duc de Bourbon (1513) ; — fol. 138, verso, id. pour M. d'Aumont (1515) ; — fol. 159, id. pour Georges de la Trémouille (1517) ; — fol. 218, verso, id. pour le comte de Guise (1523). — Fol. 139, verso. Commission de la charge de maréchal de Bourgogne pour M. d'Aumont (15 5). — Fol. 62 Lettres de provisions de l'office de premier président du Parlement en faveur de Philibert de la Ferté (1504) ; — fol 63, verso 65, id. en faveur de Humbert de Villeneuve (1505,1506) ; — fol. 136, id. de Hugue Fournier (1515) ; — fol. 71, verso, autre de l'office de président pour Ph. de Dormans (1506) ; — fol. 108, id. Hugues Fournier (1512) ; — fol. 137, verso, id. Hugues Patarin (1515) ; — fol. 128, id. chevalier d'honneur pour Jean de Courcelles (1514) ; — fol. 146, id. pour Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey (1515). — Fol. 61. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour Th. Bouesseau (1503) ; — fol. 63, id. pour M. Contault (1505) ; — fol. 72, verso, id. pour J. Gallien (1506) ; — fol. 82, id. pour P. de Xaintonge (1510) ; — fol. 107, id. de Jean Bouhier (1512) ; — fol. 109,120, verso. L. Belloa (1512,1514) ; — fol. 113,149, verso, id. pour F. Médulle (1512-1516) ; — fol. 125. id. pour J. Perricard (1513) ; — fol. 145, id. pour Cl. Tournon (1515) ; — fol. 148, id. pour L. Julien (1516) ; — fol. 163, verso, id. pour Josse Charpentier (1518) ; — fol. 173,189, id. pour A. Brocard ; — fol. 192,152, id. pour Jacques Godran (1519,1521) ; — fol. 197, verso, Ph. Berbis (1521) ; — fol. 199, verso, id. pour Guy de Monréaul (1521) ; — fol. 225, id. pour Lazare de Montholon (1523) ; — fol. 226, id. pour Macheco (1523) ; — fol. 231, id. P. Belrient (1523) ; — Fol. 122. Provisions de l'office de procureur général au Parlement en faveur de D. Poillot (1514) ; — fol. 153, id. en — faveur de Br. Gagne (1516) ; — fol. 210, verso, id. d'avocat général en faveur de Jean Sayve (1522). — Fol. 50. Don de l'office de greffier en chef du Parlement à J. Cottereau, notaire et secrétaire du Roi, avec permission d'y nommer un suppléant (1499). — Fol. 55. Don du même office à J. Ayrolde avec semblable faculté (1500). — Fol. 77. Provisions du même office en faveur de A. Robineau (1506) ; — fol. 78, verso, id. de Didier de Recourt (1506) ; — fol. 161, id. de Th. Fouet dit d'Orne (1518) ; — fol. 215, verso, id. de Ben. Serre (1523) ; — fol. 64, id. de solliciteur des causes pour le Roi en faveur de J. Boisot (1503). — Fol. 140, verso. Provisions de l'office de premier huissier du Parlement pour Th. Proudon (1515) ; — fol. 158, verso, id. pour J. Gueneau (1517) ; — fol. 174, id. d'huissier pour G. Bezard (1519) ; — fol. 186, verso, id. pour P. Favotte (1521). — Fol. 58. Provisions de l'office de bailli de Chalon en faveur de J. de Lugny, Sr d'Allerey (1519 ; — fol. 206, id. en faveur de Ph. de Lugny (1521) ; — fol. 68, verso. id. de bailli de la Montagne en faveur de J. d'Éguilly (1505) ; — fol. 214, verso, id. de J. de Cusance, écuyer (1523) ; — fol. 71, id. de bailli de Bar-sur-Seine en faveur de Ph. de Lenoncourt (1506) ; — fol. 129, verso, id. de A. de Lamée (1514) ; — fol. 121, id. de bailli d'Autun pour J. Robin, seigneur de Savoisy (1514) ; — fol. 200, id. de lieutenant du bailli de Dijon en faveur de P. Prévot (1521) ; — fol. 216, verso, id. de gruyer de Bourgogne pour Jean de Saulx, seigneur d'Orain (1533) ; — fol. 103, verso, id. de lieutenant du prévôt des maréchaux en Bourgogne pour Postel d'Ailly, écuyer.

B. 12075. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, parchemin.

1460-1524-1529. — Enregistrement des édits et lettres patentes. Tome II. Fol. 1. Ordonnance de la régente Louise de Savoie, prescrivant la publication et l'exécution des anciennes ordonnances rendues contre les blasphémateurs

(1524). — Fol. 6, verso. Lettres de ratification par Marguerite, archiduchesse d'Autriche, du traité de neutralité entre les deux Bourgogne, conclu à Saint-Jean-de-Losne le 8 juillet 1522 entre les députés du roi de France et ceux de l'archiduchesse (1522). — Fol. 12,13. Lettres de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, pour la prolongation de la trêve pendant trois ans (1525). — Fol. 13. Ratification de ces lettres par l'empereur Charles-Quint (1525). — Fol. 21. Lettres patentes du roi François Ier qui exempte de lettres de nationalité les natifs du comté de Bourgogne qui acquerront des biens dans le duché (1527). — Fol. 25. Édit touchant la suppression de quatre nouveaux offices de Conseillers au Parlement et de deux d'huissiers (1527). — Fol. 25, verso. Ordonnance du duc Philippe le Bon qui, sur la demande des États de Bourgogne, abolit le huitième sur le vin et le remplace pa un droit sur le sel (1460) ; — fol. 29, autre par laquelle il prescrit la mise au rabais de la fourniture des greniers à sel devant la Chambre des Comptes (1465). — Fol. 31, verso. Confirmation des précédentes ordonnances par Charles, duc de Bourgogne (1467). — Fol. 35, verso. Lettres patentes du roi François Ier par lesquelles il consent à la prolongation pour trois ans de la neutralité entre les deux Bourgogne (1528). — Fol. 44. Confirmation par l'empereur Charles-Quint (1528). — Fol. 45. Confirmation par Marguerite, archiduchesse d'Autriche, comtesse de Bourgogne (1527). — Fol. 46. Édit du roi François Ier contre les blasphémateurs (1528). — Fol. 47. Déclaration du même touchant les mandats et les rescrits apostoliques (1528). — Fol. 52. Autre déclaration sur le même sujet (1528). — Fol. 55, verso. Traité de Madrid entre l'empereur Charles-Quint et François Ier (1529). — Fol. 90. Traité conclu à Cambrai entre Marguerite, archiduchesse d'Autriche, tante et fondée de procuration de l'empereur Charles-Quint, et Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier (1529). — Fol. 122, verso. Édit du roi François Ier touchant le ban et l'arrière ban des nobles et tenants fiefs au duché de Bourgogne. — Lettre close au bailli de Dijon pour l'exemption des commensaux de l'hôtel du Roi, des princes et des membres des Cours souveraines (1534). — Fol. 124. Ordonnance prescrivant d'employer le produit des péages, tant royaux que seigneuriaux, aux réparations des ponts et chaussées (1535) ; — fol. 126, autre pour la réparation des fortifications des villes frontières (1536). — Fol. 127, verso. Mandement du même au Parlement de vuider le procès des voleurs et autres criminels détenus dans les prisons de Dijon, nonobstant que la Cour fût en vacation (1535). — Fol. 128, verso. Ordonnance portant défense d'expédier *debitis* et sauvegardes en termes généraux (1535). — Fol. 129. Création en office royal de la charge de juge et lieutenant en la châtellenie de Couches (1535). — Fol. 133. Édit touchant les juridictions des bailliages et chancelleries du Royaume (1536). — Fol. 136. Édit touchant la création de quatre nouveaux huissiers au Parlement et de huit sergents royaux (1536). — Fol. 146. Déclaration du Roi sur la valeur de la crue du sel (1537). — Fol. 166. Lettres patentes du roi François Ier qui prescrit les travaux nécessaires pour rendre l'Ouche navigable, afin d'alimenter la ville de Dijon (1530). — Fol. 169, verso. Édit du Roi pour la réunion à la Couronne des duchés, vicomtés et pairies qui appartenaient à la maison de Bourbon (1531). — Fol. 172. Édit touchant les faux notaires et témoins (1532), — fol. 174, verso, autre renouvelant les défenses d'assembler des gens de guerre sans permission royale (1532). — Fol. 180. Édit du Roi touchant le supplice à infliger aux voleurs et *insidiateurs* des grands chemins (1535). — Fol. 182. Autre par lequel il réunit au ressort du Parlement de Bourgogne les pays de Bresse, Bugey et Valromey mis sous son obéissance (1536) ; — fol. 193, autre pour la répression des hérésies et sectes luthériennes — Fol. 199, 200. Lettres pour la levée sur le sel des deniers affectés aux gages des officiers du Parlement (1536). — Fol. 203, verso. Ordonnance pour la poursuite et la punition des pillards tenant les champs ou opprimant le peuple (1537). — Fol. 210, verso. Édit de création au Parlement de Dijon d'une chambre de la Tournelle, composée de six conseillers (1537). — Fol. 214. Lettres par lesquelles, nonobstant cette création, Zacharie Savot est maintenu comme greffier civil et criminel (1537). — Fol. 216. Ordonnance portant que les appellations du juge du Bugey, ressortiront au Parlement de Dijon (1537) ; — fol. 227; autre sur la distribution des procès (1538). — Fol. 234. Édit pour la répression des abus des quêteurs apportant des pardons de Rome. — Fol. 236, verso. — Lettres par lesquelles le Roi réunit à son domaine le comté de Brange et la châtellenie de Pont-de-Selle (1538). — Fol. 16, verso. Commission de lieutenant général et de gouverneur de Bourgogne en faveur de Philippe Chabot, comte de Brion (1526) ; — fol. 145, id. en faveur de Claude de Lorraine, duc de Guise (1538) ; — fol. 235, autre de connétable de France pour Anne de Montmorency (1538) ; — fol. 228, id. de gouverneur de Bresse pour M. de Montfalconet (1538) ; — fol. 14, verso. Lettres de provisions de l'office de premier président du Parlement de Dijon en faveur de Cl. Patarin (1525) ; — fol. 20, id. de président pour G. Moreau (1526) ; — fol. 220, verso, id. de Philibert Godran (1537) ; — fol. 1, id. de Conseiller au Parlement pour Lazare Montholon (1523) ; — fol. 2, id. pour A. de Laval ; — fol. 19, id. pour P. Macheco (1526) ; — fol. 22, id. pour J. Fremyot ; — fol. 28, id. pour Ét. Sayve ; — fol. 51, id. pour J. Girard (1527) ; — fol. 51,178, id. pour Ph. Moisson (1529,1534) ; — fol. 130, verso, id. pour Ét. Berbisey (1534) ; — fol. 144, verso, id. pour J. de Laval;

— fol. 148, id. pour J. de Recourt (1537); — fol. 149, id. pour B. Bessey (1540); — fol. 151, id. pour Th. Bataille (1540); — fol. 15, id. pour P. Berbis (1540); — fol. 168, id. pour Hugues Bault (1531); — fol. 173,175, verso, 194, id. pour J. Tisserand (1532,1533,1536); — fol. 174, id. pour A. de Salins (15.2); — fol. 177, id. pour Ét. Julien (1537); — fol. 207, id. pour B. Laverne (1545); — fol. 207, verso, id. pour N. Leroy; — fol. 21, id. pour H. Briot; — fol. 212, id. pour J. Baillet; — fol. 22, verso, id. pour P. Coussin; — fol. 213, 219, id. pour L. Julien; — fol. 215, id. pour É. Girardot; — fol. 218, verso, id. pour Th. Colin (1537); — fol. 220, verso, pour N. de Recourt; (1538); — fol. 222, pour J. Macheco (1538). — Fol. 176, verso. Provisions de chevalier d'honneur de la Cour pour Africain de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots (1532); — fol. 217, id. pour François de Vienne (1537). — Fol. 13, verso. Provisions de l'office d'avocat général pour J. Sayve (1526); — fol. 132, id. pour G. de Montholon (1535). — Fol. 28, verso. Provisions de l'office de greffier du Parlement pour J. Fyot (1527); — fol. 161. id. pour Zacharie Chappelain (1529). — Fol. 123. Provisions de l'office de premier huissier pour Th. Regnault; — fol. 171, id. pour J. Durand (1534); — fol. 2, verso, id. d'huissier ordinaire pour G. Fevret; — fol. 3, verso, pour J. Grossy (1524); — fol. 136, verso, id. pour H. Durier; — fol. 137, verso, id. pour J. Thierry; — fol. 138, id. pour J. Prudhome; — fol. 139, id. pour Le Marquis (1536). — Fol. 182. Provisions de l'office de concierge du Palais pour L. Naissant (1524). — Fol. 22. Provisions de l'office de bailli d'Autun pour H. de Loges de la Boulaye (1527); — fol. 163, id. pour Simon de Loges (1529); — fol. 122, id. de bailli et maître des foires de Chalon pour Aymé de Lugny (1523); — fol. 150, id. pour G. de la Guiche (1540); — fol. 142, verso, id. de bailli de Charolles pour M. de Plaisance, sieur de Verrey; — fol. 196, verso, 197, id. de bailli de Dijon pour Africain de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots (1536). — Fol. 235. Provisions de l'office de grand louvetier pour J. de Gand (1538); — fol. 208, id. de l'office de juge des appeaux du pays de Bresse pour Fr. du Pujet (1537); — fol. 223, id. de lieutenant général en la gruerie d'Autun pour J. le Màcon (1538); — fol. 138, verso, id. de sergent royal pour J. Pageot; — fol. 139, pour G. Popelard; — fol. 141,142, id. pour D. Gilbert, Cl. Ranaut, J. Thouet; — fol. 153, id. pour G. Gerbille (1536).

B. 12076. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, parchemin.

1510-1539-1545. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Tome III. Fol. 1. Édit du roi François Ier sur le cours des monnaies; — fol. 5, autre pour la poursuite et la punition des Luthériens; — fol. 9, autre sur la résidence des officiers de justice; — fol. 10, verso, autre sur la réunion du Domaine du Roi et la prescription centenaire; — fol. 121, autre sur le fait du rachat des rentes constituées; — sur les maisons et places des villes (1539); — fol. 18, autre sur le fait des requêtes à la Cour, la prestation de serment des avocats et des procureurs et le nombre des Conseillers pour juger; — fol. 19, verso, autre statuant dans quelle chambre du Parlement seront jugés les procès criminels des nobles et autres (1540); — fol. 21, verso, autre sur l'impétration des lettres de la Chancellerie qui ne serviront en autre parlement (1539); — fol. 22, verso, autre contre les boutefeux (incendiaires) (1540). — Fol. 23, verso. Autorisation donnée à J.-Fr. de la Roque de lever des gens pour marcher contre les infidèles (15...). — Fol. 23. Édit sur le fait du sel, des gabelles et de la suppression des gardes, contrôleurs mesureurs et autres officiers (1542). — Fol. 35, 35, verso. Édit qui ordonne la dégradation des ecclésiastiques coupables du crime de fausse monnaie. — Bulle du pape Paul III sur ce sujet (1542). — Fol. 37,50. Lettres de réhabilitation de l'amiral Chabot, condamné pour crime de haute trahison (1541). — Fol. 38. Avis, conclusion et délibération des commissaires chargés de la révision du procès (1541). — Fol. 39. Édit sur le fait des appellations qui peuvent se relever dans quarante jours; — fol. 39, verso, autre sur l'imposition de la traite foraine avec le tarif selon le poids, le nombre, la mesure et la quantité des marchandises. — Fol. 17, verso. Ordonnance prescrivant à ceux qui se prétendent exempts de cette imposition à en produire leurs titres dans les trois mois après la publication de l'édit (1542). — Fol. 52. Édit touchant la continuation du Parlement de Dijon (1542). — Fol. 52, verso. Édit du roi François Ier contre les Luthériens (1542). — Fol. 54. Lettres patentes du roi Louis XII qui donne à Cl. Demay la totale justice des fiefs de Lée et de Preforgeuil sur la châtellenie d'Argilly (151.). — Fol. 55. Lettres de surannation des dites lettres (1542). — Fol 56, verso. Indult par lequel le pape Paul III donne au cardinal de Ferrare la collation et les provisions de tous les bénéfices étant à sa disposition à cause de sa dignité deçà et delà les monts. — Fol. 59, verso. Ampliation et extension de ces privilèges octroyés au même par le pape Paul III (1539). — Fol. 62 Édit de création, institution et rétablissement des tabellions scelleurs gardes des sceaux et de notaires au lieu des clercs et substituts des tabellions (1542). — Déclaration du roi sur le 163e article de l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) touchant les appellations des matières criminelles qui ne se jugeront au Parlement que dans certains cas (1542). — Fol. 66, verso. Édit de création de quatre conseillers en la cour du Parlement de Dijon (1542). —

Fol. 68. Lettres sur le fait des rentes amorties sur les villes (1542) ; — fol. 70, verso, autres sur les privilèges d'exemption du conseiller de Xaintonge (1543). — Fol. 72. Édit de création d'un office de conseiller laïque au Parlement de Dijon (1543). — Fol. 75. Lettres patentes sur la franchise des quatre foires de Lyon (1543). — Fol. 78, verso. Édit pour la création de quatre conseillers aux bailliage et chancellerie de Chalon (1543). — Fol. 81. Édit pour la vente à rachat perpétuel du domaine du Roi jusqu'à concurrence de 100,000 livres à 10 pour cent (1543). — Fol. 82, verso. Édit qui érige la mairie de Semur-en-Auxois en office ; — fol. 83 verso, autre portant création d'un office de conseiller au bailliage de Semur (1543). — Fol. 84, verso. Édit contre les étrangers (1543) ; — fol. 84, verso, autre qui prescrit la réunion du domaine aliéné (1543). — Fol. 87. Lettres patentes obtenues par le greffier du Tillet pour faire procéder à son procès nonobstant les vacations. — Fol. 88. Commission pour faire droit à Cl. Largain sur le contenu de sa requête présentée au conseil du Roy contre M. de Beaumont-Brisay (1543). — Fol. 88, verso. Lettres qui ordonnent l'élargissement des prisons pendant six semaines de M. Me et Mlle de Bussat, de M. de Vezin et de l'abbé de Nantes (1543). — Fol. 91,93, verso. Édit de création d'un office de receveur des aides, dons et octrois faits au Roi par les États de Bourgogne (1543). — Fol. 94, verso. Main levée accordée par le roi François Ier pour le duc de Longueville pour les terres domaniales de Montbard, Villaines-en-Duesmois, Salmaise, Montcenis, les prévôtés de Buxy, Saint-Gengoux, les châtellenies de Noyers, Chaussin et La Perrière (1543). — Fol. 95, verso. Édit portant défense de porter étoffes, « pourfillures, » passements d'or ou d'argent, velours ou soie barrés d'or ou d'argent (1543). — Fol. 96, verso. Édit de création d'un office d'enquêteur au bailliage, chancellerie et vierie d'Autun ; — fol. 97, verso, autre de quatre conseillers aux bailliage et chancellerie de Beaune (1543). — Fol. 98, verso. Édit de la création de la Chambre des Requêtes du Palais au Parlement de Dijon (1543). — Fol. 100, verso. Ampliation de cet édit (1543). — Fol. 103. Lettres de jussion pour l'enregistrement de ces lettres (1543). — Fol. 104. Ordonnance pour l'ampliation de juridiction aux conseillers du bailliage de Dijon (1543). — Fol. 105. Édit pour l'affranchissement des mainmortables du domaine du Roi en Bourgogne (1544). — Fol. 108. Lettres patentes portant confirmation par le Roi des privilèges particuliers de l'abbé de Citeaux, touchant la réformation des religieux et la levée de deniers pour contribuer aux affaires de l'ordre ; commission pour leur publication (1544). — Fol. 109. Déclaration du Roi par laquelle les appels des sentences des Gruyers et Maîtres des eaux et forêts de Bourgogne sont renvoyés à la chancellerie de Dijon et qui maintient la fourniture des greniers à sel en la manière accoutumée (1543). — Fol. 110, verso. Édit d'abolition des Grands Jours de Bourbon-Lancy remplacés par un bailliage. — Fol. 111, verso. Commission donnée à G. de Hauteclerc, maître des requêtes, et Clongthinot, receveur général de Bourgogne, pour le recouvrement des deniers dus au Roi (1544). — Fol. 113. Lettres d'état et de surséance de procès pour le sieur de Lugny (1544). — Fol. 115,136. Lettres touchant la gabelle du sel (1543, 1544) ; — fol. 131, autres touchant l'aliénation du domaine (1544) ; — fol. 133, verso, autres relatives au recouvrement des deniers provenant de la vente du domaine (1544). — Fol. 156. Édit sur le fait des magasins de sel (1544). — Fol. 178. Traité de Créspy entre François Ier et Charles-Quint (1544). — Fol. 179. Ordonnance contre les gens de guerre qui tiennent les champs ; — fol. 180, verso, autres interdisant de recevoir des procureurs dans les cours royales jusqu'à ce que le Roi y ait pourvu (1544). — Fol. 182. Lettres pour J. du Tillet contre J. et G. Dubarry. — Fol. 182, verso. Édit de création de quatre offices de conseillers au bailliage de Dijon (1545). — Fol. 71. Commission du duc de Guise nommé gouverneur de Bourgogne (1543) ; — fol. 103, verso, id. de lieutenant général en Bourgogne en faveur de Marc de la Baume, sieur de Châteauvilain (1543). — Fol. 53, verso. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour J. de Xaintonge (1542) ; — fol. 66, id. pour Rémond (1541) ; — fol. 69, id. pour J. Bégat ; — fol. 72, verso, 74, id. pour Catherine (1542). — Fol. 114. Provisions de l'office de bailli de Bourbon-Lancy pour Cassien de Ballore (1544) ; — fol. 155, id. de gouverneur de la chancellerie de Dijon pour J. Lemarlet (1544) ; — fol. 113, id. de lieutenant général au bailliage d'Autun en faveur de Lazare Ladone (1544) ; — fol. 181, id. au bailliage de la Montagne pour J. Regnier (1545) ; — fol. 96, verso, id. d'enquêteur au bailliage d'Autun pour J. Berthier (1543) ; — fol. 90, id. de Gruyer, maître des eaux et forêts pour J. de Bressey (1543) ; — fol. 89, verso, id. d'huissier au Parlement pour A. Pernot (1543) ; — fol. 48, verso, id. de maître des ports et passages pour Girard Vyon (1542) ; — fol. 65, id. de capitaine des galères en faveur de P. Bon (1545) ; — fol. 92, id. de receveur des aides, dons et octrois faits au Roi par les États de Bourgogne en faveur de G. Guarin (1543).

B. 12077. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, parchemin.

1484-1543-1552. — Enregistrement des édits, lettres patentes, etc. — Tome IV. Fol. 1. Édit touchant l'office de garde des sceaux de la chancellerie de Bourgogne (1543). — Fol. 2. Arrêt du conseil touchant les gardes des sceaux (1543). — Fol. 5, verso. Édit obtenu par la Chambre des Comptes pour le jugement des différends portés devant la Chambre neutre

(1545). — Fol. 8, verso. Lettres touchant les vins de Chenôve (1545). — Fol. 9, verso. Lettres qui autorisent M. de Saulx-Villefrancon, seigneur de Suilly, à entrer et à opiner à la Chambre des Comptes (1545). — Fol. 10. Lettres d'office du même comme chevalier d'honneur de cette Chambre (1545). — Fol. 11. Ordonnance au sujet de la survivance des offices (1541). — Fol. 12. Commission pour l'envoi des forçats aux galères (1545). — Fol. 13. Réunion des lettres, privilèges, dons et octrois accordés aux officiers du Parlement et de la Chambre des Comptes, pour une instance contre la mairie de Dijon (1545). — Fol. 21, verso. Commission obtenue par le receveur de la Cour du Parlement contre les contrôleurs et receveurs du sel dans la Généralité (1545). — Fol. 22. Édit de création d'un office de notaire à Saint-Seine-sur-Vingeanne (1545). — Fol. 22, verso. Ordonnance pour la poursuite et la punition du crime de péculat (1545). — Fol. 23. Édit sur le fait des requêtes judicielles, portant que la Cour lèvera à la mi-août à la manière accoutumée (1546). — Fol. 24, verso. Lettres qui attribuent aux Parlements la connaissance des causes du Domaine (1545) ; — fol. 26, autres au sujet des évocations et des récusations (1546) ; — fol. 27, verso, autres sur le fait des excès commis ès bénéfices et connaissance des hôpitaux. — Fol. 28, verso. Ordonnance pour la capture des mendiants et vagabonds valides, à l'effet de les faire servir sur les galères (1546). — Fol. 30, verso. Lettres pour le cardinal de Ferrare, au sujet des appellations comme d'abus (1542). — Fol. 33. Édit concernant la suppression des conseillers, procureurs et autres officiers du roi, reconnus incapables, et la forme de la réception des juges (1546). — Fol. 34, verso. Édit portant défense des duels et port d'armes, dans tout le royaume (1546). — Fol. 36, verso. Ordonnance portant création d'un maître dans chacun des métiers. — Fol. 37, verso. Édit de suppression de l'office de receveur des aides, dons et octrois accordés au roi par les États de Bourgogne (1546). — Fol. 39, verso. Édit de suppression de la Chambre des Requêtes du Palais au Parlement de Dijon (1546). — Fol. 41. Lettres patentes qui confirment l'exemption de la traite foraine pour tout le duché de Bourgogne (1546). — Fol. 43, verso. Lettres d'évocation des sieurs Brissac et consors (1546-47). — Fol. 46. Règlement pour les causes provenant de la Chambre des Comptes, concernant tant la Chambre neutre qu'autres (1520). — Fol. 50. Lettres pour l'assignation des gages des officiers du Parlement et de la Chambre des Comptes (1546). — Fol. 52. Lettres pour l'évêque de Chalon, au fait de ses dimes (1546). — Fol. 54. Indult et privilèges du pape Clément VII, octroyés au cardinal de Givry pour disposer de tous ses bénéfices (1534). — Fol. 69, verso. Lettres pour l'institution d'un maître de métier juré dans chaque ville du royaume (1547). — Fol. 71. Ordonnance portant défense de porter dorures, orfèvrerie, passements d'or ou d'argent (1547). — Fol. 73. Édit qui attribue au chancelier le produit des amendes de fausseté commises es lettres royales (1547). — Fol. 78. Lettres pour la levation des dimes (1547). — Fol. 79. Lettres patentes du roi François Ier pour la perception des dimes de l'abbaye de Cluny (1546) ; — fol. 80, autres confirmatives par le roi Henri II (1547). — Fol. 81. Édit pour la revente du domaine (1547). — Fol. 85. Lettres patentes du roi Charles VIII, portant confirmation des privilèges du Parlement (1484). — Fol. 89. Confirmation des mêmes par le roi François Ier (1515) ; — fol. 90, autre par le roi Charles VIII (1493) ; — fol. 92, autre par le roi Louis XII (1498). — Fol. 92, verso. Lettres patentes de Louis XII, portant exemption du logement militaire en faveur des officiers du Parlement. — Fol. 94, verso. Confirmation des privilèges du duché de Bourgogne par le roi Henri II. — Fol. 95. Ordonnance du même, portant que les appels des jugements des gruyers ressortiront au Parlement (1498). — Fol. 96. Lettres pour l'aliénation du domaine (1547). — Fol. 97, verso. Confirmation des privilèges du Parlement par le roi Henri II. — Fol. 98. Confirmation générale par le même des offices des présidents et conseillers du Parlement (1547). — Fol. 98, verso. Confirmation de l'office de greffier de la Cour (1547) ; — fol. 99, autre de l'office de premier huissier (1547-48) ; — fol. 99, verso, autre d'un office d'huissier ordinaire (1547-48). — Fol. 103, verso. Confirmation par le roi Henri II des privilèges et franchises de la ville de Dijon (1547). — Fol. 104, verso. Confirmation d'un office d'huissier à la Cour pour M. Guillot (1547-48). — Fol. 105. Lettres d'évocation au grand Conseil, de la cause du prieuré de Chaumes au bailliage d'Autun (1548) ; — fol. 106, autres d'une cause entre A. Fyot, prévôt de Châtillon, et son beau-père, J. de Loisie, à Dijon (1548). — Fol. 107. Requête présentée à la Cour par P. Dubreuil, huissier au grand Conseil, à la présentation de ces lettres (1548). — Fol. 107, verso. Lettres d'évocation et requête présentée à la cour par G. Perret, huissier, touchant ces lettres (1548). — Fol. 109, verso. Lettres patentes contenant délivrance par le roi des droits de gabelle et fournissement des greniers et magasins à sel de Bourgogne, pendant dix ans. — Fol. 112. Forme du fournissement des greniers à sel (1548). — Fol. 127. Confirmation par le roi Henri II des privilèges de l'ordre de Cîteaux (1548). — Fol. 129. Lettres du roi touchant la naissance du duc d'Orléans son second fils (1548-49). — Fol. 131. Confirmation des privilèges et franchises de la ville d'Auxonne par le roi Henri II. — Fol. 132. Édit sur le fait des monnaies (1548). — Fol. 134. Déclaration portant que les rentes amorties ne sont comprises dans l'état des rentes assignées sur les maisons de ville (1541). — Fol. 135-138. Lettres patentes touchant les marchands d'Allemagne

(1547-1548). — Fol. 142. Arrêt des commissaires du roi contre ceux qui épousent des filles sans le consentement des pères et mères de celles-ci (1549-50). — Fol. 144. Commission royale pour délivrer des forçats aux galères (1549). — Fol. 146. Édit qui déboute les procureurs aux parlements de leur prétention de percevoir les mêmes droits que ceux du Parlement de Paris (1549). — Fol. 147. Délivrance de forçats au maître des galères (1549). — Fol. 148. Lettres pour le cardinal de Ferrare, administrateur de l'évêché d'Autun (1548). — Fol. 150. Permission à Guill. Gautheret, conseiller clerc, de se marier et de continuer son office (1548-49). — Fol. 153, verso. Arrêt rendu au grand Conseil sur les récusations de J. et Ph. Desbarres (1549). — Fol. 155. Procuration pour la suppression de l'office de receveur des deniers communs de Beaune. — Fol. 155, verso. Lettres patentes pour cette suppression (1549). — Fol. 157. Renvoi par le roi à la cour des causes des officiers du Parlement de Chambéry (1549). — Fol. 159. Lettres patentes à ce sujet (1549-50) ; — fol. 161, autres pour la création de maîtrises de métiers à Dijon (1548). — Fol. 163. Lettres d'évocation pour M. Bruant contre J. Parisot (1550). — Fol. 164. Édit pour la réformation des habits et draps de soie (1549). — Fol. 166, verso. Lettres closes accompagnant cet édit. — Fol. 170. Commission pour faire juger le procès fait aux officiers de Savoie (1550) ; — fol. 171, 172, autres pour le faire juger en temps de vacations. — Fol. 174, verso. Édit sur l'interprétation et modification de l'ordonnance de Villers-Cotterets sur l'abbréviation des procès. — Fol. 179, verso. Cri et publication sur le fait des monnaies (1550). — Fol. 183,184. Lettres touchant les évocations (1529,1545). — Fol. 188, 150. Délivrance de prisonniers condamnés aux galères. — Fol. 191, 195, 198, 199. Confirmation des privilèges du Parlement par les rois Charles VIII, François Ier et Henri II (1484, 1515, 1547). — Fol. 201, 209, verso. Édits contre les hérétiques (1549, 1550). — Fol. 206. Lettres touchant le chancelier (1551). — Fol. 203, verso. Lettres de renvoi au Parlement d'un procès des habitants de Pontoise contre les États de Normandie. — Fol. 210, verso. Édit pour la police des cabaretiers et taverniers (1550) ; — fol. 212, autre qui attribue aux élus des États seuls l'imposition du Taillon (1550). — Fol. 213, verso. Lettres portant règlement sur l'impétration des bénéfices (1550). — Fol. 217, verso. Lettres pour le cardinal de Ferrare, évêque d'Autun, au sujet d'un procès (1550). — Fol. 218, verso. Lettres en faveur de l'église de Langres, au sujet des dîmes. — Fol. 220. Lettres d'instruction sur les matières de juridictions des bailliages et chancelleries (1544). — Fol. 222, verso. Édit qui prescrit la vente de la viande de boucherie à la livre (1551 ; — fol. 228, verso. Autre concernant les ermitages (1551) ; — fol. 247, Autre prohibitif de porter de l'argent à Rome. — Fol. 252. Commission pour délivrer des prisonniers aux galères (1551). — Fol. 258. Lettres d'évocation pour le cardinal de Vendôme (1551). — 265. Édits concernant la traite foraine (1551). — Fol. 297, verso. Lettres pour le prévôt de l'hôtel contre M. Godran (1551). — Fol. 48, verso. Commission de gouverneur du duché de Bourgogne en faveur de Claude, duc de Guise (1547) ; — fol. 59, verso, Autre semblable pour Charles d'Amboise (1477) ; — fol. 63, Autre pour le maréchal de Baudricourt (1480) ; — fol. 177, Autre semblable en faveur de Claude de Lorraine, duc d'Aumale (1550). — Fol. 67, verso. Commission de lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, pour Jean de La Baume-Châteauvilain (1547). — Fol. 168. Autre semblable pour Pierre d'Épinac (1550). — Fol. 259. Provisions de l'office de premier président du Parlement pour J. Baillet (1551) ; — fol. 262, de président pour J. Sayve (1551) ; — fol. 4, autres de chevalier d'honneur de la Cour pour Hélion de Mailly (1545) ; — fol. 7, id. pour Guillaume de Saulx (1545) ; — fol. 100, verso, id. pour M. de Vienne-Ruffey (1547). — Fol. 3. Provisions de l'office de conseiller pour Cl. Brocard (1543) ; — fol. 42, id. pour J. de Maillerois (1543) ; — fol. 124, id. pour J. Bataille (1547) ; — fol. 150, 151, id. pour G. Gautherot (1548) ; — fol. 162,251, id. pour Jacques des comtes de Vintimille (1550-1551) ; — fol. 256, id. pour Ph. Berbis (1551) ; — fol. 296, id. pour Barth. Gagne (1551). — Fol. 4. Provisions de l'office de procureur général pour B. Gagne (1545) ; — fol. 224, id. d'avocat général pour M. de Montholon (1548) ; — fol. 260, id. pour Olivier Sayve (1551) ; — fol. 70, id. de greffier pour Zacharie Chapelain (1549) ; — fol. 153, id. pour Palamède Gontier (1549) ; — fol. 53,152, id. de l'office d'huissier au Parlement pour J. Lecomte (1546-1548) ; — fol. 57, 104, verso, id. pour N. Guillot (1546,1547) ; — fol. 72, id. pour N. Quentin Devel (1547) ; — fol. 74, verso, id. de l'office de concierge du Palais pour P. Naissant (1547) ; — fol. 158, id. pour Pierre Naissant (1549). — Fol. 35, verso. Provisions de l'office de bailli du Bugey pour Claude de Montchenu (1545) ; — fol. 160, id. de bailli de la Montagne pour Olivier de Guerdon (1549) ; — fol. 76, id. de lieutenant général au bailliage de Dijon pour J. Bohier (1546) ; — fol. 125, id. de lieutenant général au bailliage de Beaune pour J. Massol (1548) ; — fol. 264, de lieutenant général au bailliage du Charollais pour F. Boullery (1551) ; — fol. 122, verso, id. de solliciteur des causes du Roi en faveur de A. Mutelet (1548) ; — fol 257, id. de fermier des magasins à sel de Bourgogne pour Massol.

B. 12078. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, parchemin.

1402-1555-1552. Enregistrement des édits, lettres patentes, etc. Tome V. — Fol. 3. Déclaration sur l'office de tiers

président du Parlement en faveur de J. Sayve (1552). — Fol 3, verso. Levée de la défense de porter de l'argent à Rome (1552). — Fol. 4, verso. Lettres de don des revenus du comté de Charollais au duc de Vendôme (1552-1554). — Fol. 5. Lettres confirmatives (1552). — Fol. 9. Lettres pour la levée des deniers nécessaires aux frais de justice (1552). — Fol. 11, verso. Déclaration qui porte à 1500 livres les gages du premier président (1551). — Fol. 13, verso, fol. 25, verso. Traité entre le roi Henri II et l'empereur Charles-Quint, pour le maintien de la neutralité entre les deux Bourgogne (1552). — Fol. 20, verso. Création d'offices d'audienciers, contrôleurs, notaires et secrétaires de la chancellerie de Dijon. — Fol. 23, verso, 25, verso. Édits concernant l'exemption de la traite foraine obtenue par les États du duché (1552). — Fol. 28, verso. Ordonnance concernant les finances (1552). — Fol. 33, 72, 108. Commission pour l'envoi aux galères des condamnés par la Cour (1552-1554). — Fol. 34. Édit pour le tabellion de Dijon contre les notaires (1552). — Fol. 43. Ordonnance pour l'affranchissement des sujets mainmortables de Bresse, de Savoie, du Bugey, du Valromey et du Dauphiné (1552). — Fol. 45. Confirmation des privilèges de la ville de Lyon (1553). — Fol. 50. Édit au fait des insinuations (1553). — Fol. 55, verso. Déclaration obtenue par le lieutenant général au bailliage de la Montagne, portant qu'à l'avenir il n'y aura plus de bailli à longue robe (1553). — Fol. 56, verso. Édit pour le rachat des rentes et cens (1553). — Fol. 59, verso. Lettres en forme de règlement pour les marchands en magasins (1550). — Fol. 63. Nouvelle déclaration contre les hérétiques (1552). — Fol. 64, 74. Édit qui prescrit une vente du domaine (1553); — fol. 66, verso, Autre portant suppression des économats octroyés par le roi aux bénéfices consistoriaux ; — fol. 69, Autre qui oblige les chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon à résidence (1553) ; — fol. 70, Autre qui crée un office de quatrième président au Parlement (1553). — Fol. 71, verso. Lettres de naturalité pour J.-J.-H. Lavisolis, natif de Rome (1553). — Fol. 75 Lettres patentes du roi Henri II qui accorde aux habitants de Chalon-sur-Saône le privilège de franc-fief (1553). — Fol. 77. Lettres au sujet de la curatelle de Madeleine et Sébastien de Luxembourg (1553). — Fol. 79, verso. Lettres au sujet des affranchissements en Savoie (1553). — Fol. 81. Édit de création d'un office de conseiller laïque au Parlement pour le garde des sceaux de la chancellerie (1553). — Fol. 83. Lettres d'exemption de la traite foraine en faveur des marchands suisses (1552) ; — fol. 86, 88, 89, verso, Autres semblables pour les marchands fréquentant la rivière de Loire. (1550-1553). — Fol. 95, verso. Confirmation des privilèges et franchises de Semur-en-Auxois par le roi Henri II. — Fol. 97. Indult accordé par le pape Jules III au cardinal de Saint-Georges (1550). — Fol. 100. Lettres de provisions à cet effet (1553). — Fol. 103, verso. Lettres de provisions nouvelles (1553). — Fol. 104, verso. Déclaration sur le fait des rentes et cens des maisons des villes rachetables à perpétuité (1553). — Fol. 165, verso. Édit par lequel le Parlement de Dijon est remis tel qu'il était en 1546 et 1547 (1553). — Fol. 106. Entérinement, par le bailliage de Dijon, des privilèges de la Cour sur le ban et l'arrière-ban. — Fol. 111. Édit sur le fait des récusations (1554). — Fol. 114. Confirmation des privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1402, 1480, 1554). — Fol. 71. Lettres de provisions de l'office de quatrième président au Parlement en faveur de Cl. Bourgeois (1553) ; — fol. 43, verso, Autres de l'office de conseiller pour G. de la Colonge (1550) ; — fol. 54, id. pour J. Bégat (1553) ; — fol. 67, id. pour Jérôme de Cirey (1553) ; — fol. 84, id. pour F. Alixand (1553) ; — fol. 94, id. pour Bénigne Bouhier (1553) ; — fol. 134, id. pour B. Gagne (1554) ; — fol. 33, verso, Autres de l'office d'huissier pour G. Lorain (1552) ; — id. pour Gaspard de Vaudime (1552) ; — fol. 48, verso, id. de l'office de bailli de Dijon pour H. le Marlet (1552) ; — fol. 1, id. de l'office de lieutenant général au bailliage d'Auxois pour F. Bretagne (1552) ; — fol. 59, de lieutenant particulier au bailliage d'Auxonne pour P. Chisseret (1553) ; — fol. 6, verso, id. de N. Humbert, lieutenant en la traite foraine.

B. 12079. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, parchemin.

1553-1554-1557. Enregistrement des édits, lettres patentes, etc. Tome VI. — Fol. 2. Déclaration sur les étapes obtenue par les États du duché (1554) ; — fol. 3, autre touchant les bois enclavés dans ceux du roi (1554). — Fol. 5, verso. Édit de création d'offices de greffiers des insinuations en matière bénéficiale (1553, 1554). — Fol. 8, verso. Commission pour lever des forçats en Bourgogne (1554). — Fol. 9, verso. Lettres pour l'institution de la Chambre des vacations (1554). — Fol. 11. Édit pour la vente du domaine jusqu'à concurrence de 2500 livres (1554). — Fol. 12, verso. Édit pour l'affranchissement des mainmortables en Bourgogne moyennant finance. — Fol. 13, verso. Lettres patentes touchant l'administration des bénéfices par les gens originaires du royaume (1554) ; — fol. 14, autres défendant d'acheter des biens provenant des hérétiques (1554). — Fol. 16, verso. Lettres de déclaration pour les conseillers Espiard et Valon. — Fol. 17, verso. Ordonnance qui défend toute traite hors du royaume (1554). — Fol. 20. Ordonnances des rois de France demandées par le sénat de Chambéry. — 1° Ordonnance du roi Jean qui exempte de péage les biens de Jacques d'Andelincourt, doyen de Langres et chanoine de Paris (1353)? — 2° fol. 20, verso, Autre du roi Charles VI qui exempte les clercs et les ecclésiastiques du subside, de la dime et de la demi-dime

(1414) ? — 3° fol. 21. Autre du même qui exempte de l'impôt du dixième les gens du Parlement de Paris, les greffiers notaires de la Cour des Comptes et les ecclésiastiques (1415) ; — 4° fol. 21, autre du roi Louis XI qui exempte les gens du Parlement du service du ban (1465) ; — 5° fol. 23, Autre du roi François Iᵉʳ, qui exempte les clercs conseillers et officiers du Parlement de Paris de l'impôt des 1.200.000 livres (1523) ; — Autre du roi Henri II qui confirme l'exemption du service du ban et de l'arrière-ban en faveur des gens du Parlement (1553) ; — 7° Autre semblable pour les impôts et subsides (1554). — Fol. 26, verso. Édit de création de huit notaires dans les chancelleries de France (1554). — Fol. 30. Édit touchant le jugement des récusations (1554). — Fol. 30, verso. Commission pour lever des galériens (1554). — Fol. 34. Indult accordé par le pape Clément VII au cardinal de Givry (1534). — Fol. 56. Déclaration touchant les greffiers des insinuations (1554). — Fol. 57. Lettres d'exemption du ban et de l'arrière-ban en faveur des officiers du Parlement de Dijon (1554). — Fol. 58. Permission aux carmes de Montréal d'accepter les aumônes qui leur seront faites (1553). — Fol. 64. Édit d'érection de deux élus, un procureur et un greffier dans chaque bailliage (1554, 1555). — Fol. 66. Ordonnance du roi Henri II, qui érige en office les fonctions des agents des eaux et forêts (1554, 1555). — Fol. 74, verso. Déclaration du roi portant que les enquêteurs n'auront la grosse des enquêtes (1517, 1555) ; — fol. 77, Autre obtenue par le prévôt d'Avallon pour faire entretenir l'édit de Crémieux au fait de la prévôté (1554, 1555) ; — fol. 78, Autre pour les greffiers des bailliages contre les jurés et tabellions (1541, 1545, 1555). — Fol. 83. Approbation du contrat d'aliénation de la terre domaniale de Montbard au duc de Nemours (1554, 1556). — Fol. 87. Confirmation du roi pour l'état de prévôt des maréchaux de France (1547, 1554, 1555). — Fol. 94. Indult obtenu du pape Jules III par le cardinal de Guise (1554). — Fol. 99. Lettres pour faire jouir de son office le greffier des insinuations de l'évêché d'Autun (1554). — Fol. 100, verso. Édit de création d'un procureur du roi à Couches (1555). — Fol. 104, verso. Déclaration qui renvoie aux officiers royaux la punition des hérétiques reconnus comme tels par les juges diocésains. — Fol. 105, verso. Autorisation accordée aux chartreux de tenir des religieux laïques. — Fol. 107, verso. Lettres pour l'institution de la Chambre des vacations. — Fol. 109, verso. Prolongation des lettres de neutralité entre les deux Bourgogne par les rois Henri II et Philippe II (1552, 1555). — Fol. 131. Édit d'érection d'un contrôleur en chacune des recettes des deniers communs des villes de Bourgogne (1555). — Fol. 135. Édit de suppression de la foraine, des élections, des élus et des greffes des insinuations (1555). — Fol. 137, verso. Ordonnance portant défense aux gardes des sceaux du royaume de donner « aucuns rappeaux de ban, ni lettres pour ester en première instance et retenir la connaissance des matières réservées aux Parlements » (1555) ; — fol. 139, Autre qui prescrit le jugement des récusations dans un délai de trois mois (1555) ; — fol. 142, Autre contre ceux qui sous une garde verbale se mettaient sous la garde du roi, et par ce moyen tiraient leurs parties hors de leur juridiction (1555) ; — fol. 143, Autre pour l'appel devant les juges en première instance auxquels la connaissance en appartient, sans les porter directement aux cours souveraines, excepté les causes criminelles (1555). — Fol. 147. Déclaration obtenue par les clercs de la Chambre des Comptes de Dijon pour avoir opinion et voix délibérative dans les affaires relatives aux comptes (1555). — Fol. 149. Édit de suppression du commis pour le roi sur la reddition des comptes des deniers du duché et des pays adjacents (1556). — Fol. 150. Abolition du subside de 20 sols par millier de fer établi les années précédentes (1556). — Fol. 156. Ordonnance portant que les prisonniers qui ont mérité la mort civile seront déportés en Corse (1556). — Fol. 155, verso. Déclaration qui excepte les greffes des insinuations ecclésiastiques de la suppression des greffes des insinuations ordinaires (1555). — Fol. 157, verso. Déclaration semblable obtenue par les États du duché (1556). — Fol. 159. Édit sur le fait des comptables (1557). — Fol. 160, verso. Commission pour l'aliénation d'une partie du domaine (1557). — Fol. 162. Édit pour l'obligation de la résidence des prélats dans leurs bénéfices (1557). — Fol. 153, verso. Lettres pour l'institution de la Chambre des vacations (1557). — Fol. 164. Confirmation des offices de notaires du comté de Charollais institués par le roi de Navarre (1557). — Fol. 164, verso. Autorisation pour O. Godran, garde des sceaux, d'entrer dans la Chambre des vacations (1557). — Fol. 165, verso. Édit pour informer des prélats qui ne résident pas dans leurs bénéfices aux inconvénients qui en adviennent, et envoyer les enquêtes au cardinal de Sens (1557). — Fol. 166. Édit portant séparation des offices de trésoriers de France d'avec ceux des généraux des finances (1557). — Fol. 167. Édit portant suppression par voie d'extinction par mort de tous les offices de présidents et conseillers du Parlement de Dijon, jusqu'à leur réduction au nombre de ce qu'ils étaient sous le roi François Iᵉʳ (1557). — Fol. 152. Commission de lieutenant général pour le roi au gouvernement de Bourgogne, pour Gaspard de Saulx-Tavannes (1556) ; — fol. 158, verso, Autre de lieutenant en absence du précédent pour Guillaume de Saulx-Villefrançon (1556). — Fol. 15, verso. Provisions de l'office de premier président du Parlement de Bourgogne pour Claude Lefèvre (1554) ; — fol. 59, verso, Autre de président pour Ph. Alixant (1554) ; — fol. 1, Autre de l'office de conseiller pour J. Guiotat (1554) ; — fol. 3, id. pour Ph. Chisseret (1554) ; — fol. 18, verso, id. pour N. Va-

lon (1554); — fol. 32, id. pour Maclou Popon (1554); — fol. 61, id. pour A. Fyot (1554); — fol. 90, id. pour J. Baillet (1555); — fol. 96, id. pour G. de la Colonge (1555); — fol. 102, id. pour J Ocquidan (1555); — fol. 108, id. pour G. Virot (1555); — fol. 163, id. de l'office de procureur général au Parlement pour L. Thomas (1557); — fol. 25, id. de greffier du Parlement pour J. Gontier (1554). — Fol. 10. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour D. Perret (1554); — fol. 144, verso, id. pour G. Gautherot (1556). — Fol. 61. Provisions de l'office de bailli du Charollais pour B. de Cypierre (1555); — fol. 154, autre de lieutenant particulier de ce bailliage pour A. Maltête (1556); — fol. 167, verso, autre de N. Patrillon, sergent général (1557).

B. 12080. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, parchemin.

1552-1557-1562. Enregistrement des édits, lettres patentes, etc. Tome VII. — Fol. 2. Déclaration en faveur des droits de P. Gontier, greffier civil, criminel et des présentations du Parlement (1557). — Fol 1, verso. Commission pour le paiement au même d'une somme de 10,000 livres à lui donnée par le Roi. — Fol. 2, verso. Ratification par le Roi de l'engagement au même de la terre de Semur-en-Brionnais (1557). — Fol. 6. Déclaration qui astreint les abbés commendataires de l'ordre de Citeaux à subir la visitation du général et des visiteurs de l'Ordre (1556); — fol. 7, Autre touchant les signatures des cédules de *debentur* par les Présidents et les Conseillers du Parlement (1556); — fol. 8, Autre sur le rang et le lieu que les officiers des cours souveraines et ceux du Roi doivent tenir dans les assemblées publiques (1557). — Fol. 8, verso. Lettres de dispense obtenues par Odinet Godran, garde des sceaux de la chancellerie de Bourgogne. — Fol. 9. Édit pour le taux des vivres des chevaux (1557). — Fol. 11. Édit contre les duels et le port des armes (1557); — fol. 12,15, verso, Autres pour l'aliénation du domaine en garantie d'un emprunt (1557,1558). — Fol. 17, verso. Lettres d'exemption du ban et de l'arrière-ban, en faveur des doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1557); — fol. 18, 155, Autres touchant les inventaires des biens des mêmes. — Fol. 19. Arrêt qui contraint les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon à contribuer aux aumônes pour les pauvres (1557). — Fol. 21, verso. Lettres d'exemption du ban et de l'arrière-ban, en faveur des officiers du Parlement et de la Chambre des Comptes (1558). — Fol. 22, verso. Permission à Ph. Berbis, conseiller-doyen de la Sainte-Chapelle, d'exercer l'office de vicaire général de l'évêque de Langres (1558). — Fol. 23. Confirmation par le Roi de l'achat du greffe de la chancellerie de Semur, par J. Morlet et consorts (1558). — Fol. 29. Édit qui fixe le nombre des procureurs au bailliage d'Auxois (1558); — fol. 31, verso, Autre qui permet de commuer les peines des condamnés envoyés en l'île de Corse (1558). — Fol. 22, verso. Ratification de la vente du pré au duc sur Labergement-le-Duc, faite à Cl. Carnot (1558); — fol. 33, verso, Autre de la vente des grands navires portant gouvernail à Saint-Jean-de-Losne, faite au sieur Carillon. — Fol. 34, verso. Déclaration des droits du maître du marteau et du contrôleur des maîtrises (1558). — Fol. 38, verso. Édit portant que les dévolutaires avant d'ester en jugement contre les possesseurs de bénéfices, seront tenus d'élire domicile et donner caution pour payer le juge (1558). — Fol. 39. Lettres confirmatives de la vente de prés, etc. dépendant de la châtellenie d'Argilly, faite aux présidents Godran et de Montmoyen (1558, 1559). — Fol. 42. Lettres pour l'emprunt forcé de 30,000 livres en Bourgogne sur les gens riches et aisés (1558-1559). — Fol. 42. Commission pour la levée de 1,260,000 livres dans le royaume. — Fol. 44. Ordonnance pour la réformation des bois appartenant à la marquise de Rothelin (1557). — Fol. 45. Lettres d'exemption de la traite foraine accordée pour un an à la Bourgogne. — Fol. 46. Confirmation de l'affranchissement de la mainmorte accordé par le cardinal de Givry, évêque de Langres, en qualité de prieur de Saint-Léger, à Guy Rouhier de Binges (1559). — Fol. 47, 55. Lettres pour la réunion du domaine aliéné (1559); — fol. 48, Autre pour l'abolition des survivances (1559). — Fol. 48, verso. Ordonnance défendant jusqu'à nouvel ordre d'instituer des procureurs en dehors du nombre actuel. — Fol. 49, verso. Confirmation par le Roi des dignités et privilèges des gens du Parlement de Savoie (1559). — Fol. 52. Lettres par lesquelles le Roi attribue au Parlement la connaissance des main-levées obtenues sur le domaine saisi en vertu des édits (1552). — Fol. 54, verso. Ordonnance portant que ceux qui cacheront les condamnés pour crime subiront la même peine (1559). — Fol. 56. Déclaration qui maintient la survivance de l'office de greffier de la Cour en faveur de Palamede Gonthier et de son fils (1559). — Fol. 57. Commission du roi François II pour la publication du traité de paix de Cateau-Cambresis. — Teneur de ce traité. — Fol. 68. Lettres obtenues par le procureur général pour régler l'évêque de Langres sur une évocation par lui obtenue (1559). — (Lacune dans la pagination de 69 à 80.) — Fol. 80. Procuration donnée par le Roi au procureur général pour ratifier le traité de paix (1559). — Fol. 81. Ratification et entérinement du traité de paix de Cateau-Cambresis par François II (1559). — Fol. 83. Déclaration obtenue par F. Bretagne pour la survivance de l'office de lieutenant général au bailliage d'Auxois (1559,1560). — Fol. 83, verso, Abolition de la commission donnée pour la réformation du domaine. — Fol. 84. Abolition générale de tous crimes concernant la

religion pour le regard du passé (1560). — Fol. 86. Ordonnance du roi François II pour la suppression des offices surnuméraires par mort ou forfaiture (effacé) (1560) ; — fol. 87, Autre (effacé) (1560). — Fol. 88. Lettres d'anoblissement de Th. Virey, sieur du Gravier (effacé). — Fol. 89. Ordonnance interdisant aux veuves ayant enfants ou petits-enfants et passant à de secondes noces, de donner à leurs nouveaux maris ou à autre pour eux, plus qu'à un de leurs enfants (effacé) (1560) ; — fol. 89, verso, Autre qui enjoint aux gouverneurs, lieutenants, baillis, prévôts et autres officiers de résider au lieu de leur office (effacé) (1560). — Fol. 90, verso. Édit par lequel la connaissance du crime d'hérésie est déférée aux prélats, et celle des assemblées illicites « et forces publiques », aux gouverneurs (effacé) (1560). — Fol. 91, verso. Déclaration portant que la poursuite des assemblées illicites n'est point interdite au Parlement. — Fol. 92, verso. Lettres de confirmation par le roi Charles IX de tous les officiers royaux possesseurs de lettres de confirmation du roi François II (1560). — Fol. 94. Édit du roi Charles IX qui attribue aux évêques la connaissance du crime d'hérésie et celle d'assistant aux assemblées illicites prédicants, faiseurs de placarts et calomniateurs, aux officiers royaux. — Fol. 95. Confirmation des privilèges de la ville de Lyon par Henri II (effacé) (1555). — Fol. 97. Édit qui bannit les protestants du royaume (1560). — Fol. 98. Ordonnance pour la convocation des États-Généraux du royaume à Melun (1561) ; — Fol. 100, Autre qui oblige les archevêques et évêques à résidence (1560) ; — fol. 100, Autre qui défend le port des habits de soie (1561). — Fol. 102. Édit sur le fait de l'administration des hôpitaux et établissements charitables (1561). — Fol. 102. Lettres obtenues par les Etats du comté de Charolais appartenant au roi d'Espagne, pour la connaissance des cas royaux (1561). — Fol. 105, verso. Édit de pacification (1561). — Fol. 107. Lettres pour employer à l'acquit du domaine les deniers provenant de la vente des bois ; — fol. 108, Autres pour l'assignation des gages des officiers du Parlement (1561). — Fol. 110, verso. Dispense obtenue par O. Godran (1561). — Fol. 111. Lettres par lesquelles la tierce partie des bois taillis doit être laissée pour croître en haute futaie. — Fol. 113. Édit portant règlement sur la police des hôtelleries (1561) ; — Fol. 114, verso, Autre qui défend l'exercice public du culte protestant (1561). — Fol. 117, verso. Dispense d'un an accordée aux gentilshommes pour le port des habits de soie (1561). — Fol. 118, verso. Déclaration royale sur les peines de compromis (1561) ; — fol. 119, verso, Autre sur les transactions entre parties (1561). — Fol. 120. Ordonnance défendant aux officiers royaux de prendre charges ou pensions des seigneurs ou autres personnes inférieures (1561,1562). — Fol. 120, verso. Garde gardienne obtenue par la chartreuse de Lugny. — Fol. 122. Lettres de naturalité obtenues par les enfants de Jean du Barry, seigneur de la Renaudie, qui, banni du royaume, s'était retiré à Lausanne où il avait contracté mariage avec Guillemette de Louvain (1561). — Fol. 123, verso, 126. Lettres qui dispense de l'édit de résidence les ecclésiastiques des diocèses d'Autun et de Langres résidant dans un de leurs bénéfices (1561,1562). — Fol. 124, verso. Déclaration portant règlement des tabellions anciens (1561). — Fol. 127. Lettres de mainlevée des bois des églises et des communautés saisies par les gruyers pour non exécution de l'édit pour la réserve des bois de haute futaie (1562). — Fol. 127, verso. Édit de suppression des louvetiers (1572). — Fol. 128. Abolition du subside sur le vin (1562). — Fol. 130. Édit pour l'institution perpétuelle des Chambres des vacations des Parlements (1562) ; — fol. 130, verso, Autre sur le fait des charges et paiements des foires de Lyon, transférées à Chalon-sur-Saône à la suite de la prise de Lyon par les Réformés (1562). — Fol. 132,138. Ordonnances qui, à l'occasion de cette occupation, autorisent les marchands étrangers à venir à Dijon (1562). — Fol. 134, verso. Lettres des facultés de l'évêque de Négrepont, suffragant de l'évêché de Langres. Bulles du pape Pie IV, de l'an 1559 (1563). — Fol. 138. Édit de suppression des officiers de la châtellenie de Chalon-sur-Saône (1562). — Fol. 26. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour A. La Verne (1558) ; — fol. 105, id. pour Cl. Bourgeois (1561) ; — fol. 52, verso, Autres de chevalier d'honneur du Parlement pour Guillaume de Saulx-Villefrancon (1559) ; — fol. 93, verso, id. pour Antoine de Vienne-Bauffremont, seigneur de Listenois (1560). — Fol. 25. Lettres de provisions de l'office de procureur général au Parlement, pour Th. Berbisey (1558) ; — fol. 24, Autres de substitut du procureur général pour Th. Berbisey (1558) ; — fol. 24, verso, id. pour A. Morizot (1558) ; — fol. 69, Autres de payeurs des gages d Parlement pour P. Marchand (1558) ; — fol. 82, Autres de receveur des exploits et amendes du Parlement pour J. Changenet (1569, 1570). — Fol. 26. Provisions de l'office de bailli d'Auxois pour François de la Magdeleine (1558) ; — fol. 35, verso, id. de bailli de Bourbon-Lancy, pour G. Johanneau dit le Garon (1556) ; — fol. 30, verso, Autres de lieutenant général au bailliage de la Montagne, pour R. Prévot (1558) ; — fol. 68, verso, Autres pour J. Regnier (1559) ; — fol. 107, verso, id. de lieutenant général au bailliage de Chalon, pour Ph. de Montholon (1551) ; — fol. 134, id. de lieutenant général au bailliage du Charollais, pour A. Malteste (156) ; — fol. 123, id. de lieutenant particulier au bailliage de la Montagne, pour J. Regnier (1561) ; — fol. 118, id. de procureur du Roi au bailliage de Chalon, pour J. Languet (1571) ; — fol. 43, verso, de gruyer au comté de Charollais pour Bl. Guyot (1559).

B. 12081. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, parchemin.

1560-1563-1572. — Enregistrement des édits, lettres patentes etc., tome VIII. — Fol. 1. Édit de pacification des troubles du royaume donné à Amboise (1562-1563); — fol. 4, Autre qui ordonne la vente de biens du clergé jusqu'à concurrence de la somme de 100,000 écus. — Fol. 6, verso. Assignation sur les rentes de la ville de Paris aux bénéficiers sur lesquels on aura vendu partie de leur domaine. — Fol. 8. Autorisations aux trésoriers de France de poursuivre toutes les anticipations commises sur les domaines du Roi (1563). — Fol. 9. Pouvoirs donnés au trésorier de France en la charge de Bourgogne (1560). — Fol. 17. Ordonnance portant défense de semer libelles diffamatoires, placards et livres sans permission (1563). — Fol. 18, verso. Articles contenant règlement fait au conseil privé du Roi touchant les cours de Parlement et la juridiction du prévôt des maréchaux et autres officiers (1563). — Fol. 22, verso. Traité entre les rois de France et d'Espagne pour la continuation, pendant vingt ans, de la neutralité entre les deux Bourgognes (1563). — Fol. 29, verso. Déclaration sur l'interprétation de plusieurs articles de l'édit de pacification (1563). — Fol. 33, verso. Édit sur le fait des deniers des cens fonciers qui sont exécutoires et sur leur mainlevée en cas de procès (1563); — fol. 40, Autre sur les consignations, aides et subventions mis sur l'abréviation des procès (1563); — fol. 41, verso, Autre sur le taux des vivres des hôteliers, tendant à introduire la frugalité dans les maisons des particuliers (1563-1564); — fol. 48, verso, Autre portant règlement pour les habits, grosses chausses vertugales, dorures et boutons d'or. — Fol. 52. Ampliation dudit édit. — Fol. 53, verso. Édit de Roussillon sur l'administration de la justice et l'abréviation des procès (1563-1564). — Fol. 59. Autorisation aux ecclésiastiques de racheter dans le délai d'un an le domaine sur eux vendu (1563-1564). — Édit de la majorité du roi avec règlement pour la police et la tranquillité du royaume (1563).— Fol. 68. Ampliation de l'édit des consignations (1563). — Fol. 72. Lettres patentes pour l'incorporation de la châtellenie d'Époisses avec la juridiction du lieu (1563-1564). — Fol. 73, verso. Ordonnance défendant de faire exercice de la religion réformée à la suite du roi (1564). — Fol. 74. Permission à J. Thomas, avocat du Roi à la Chambre des Comptes de consulter et plaider les causes où le roi n'aura intérêt (1564). — Fol. 80. Déclaration pour faire observer l'édit sur le taux des vivres (1564). — Fol. 81. Édit portant que les baux à terme des greniers à sel du duché se feront à la Chambre des Comptes et le prix du marchand s'y donnera également en présence des Élus des États et des trésoriers de France (1564). — Fol. 83. Déclaration touchant l'édit de pacification donné à Roussillon (1564); — fol. 85, Autre touchant les bois des ecclésiastiques enclavés dans ceux du roi; — fol. 87, Autre sur le jugement des causes du domaine, devant le Parlement (1564); — fol. 88, Autre sur l'édit des consignations (1564). — Fol. 91. Ordonnance faisant défense aux gouverneurs des provinces et capitaines des places de lever deniers et munitions sans permission (1654); — fol. 92, verso, Autre qui prescrit la stricte exécution de l'édit de pacification (1564) — Fol. 93. Ordonnance portant qu'à l'avenir tout criminel ne pourra être condamné pour un temps moindre de dix ans (1564); — fol. 95, Autre touchant l'entrée en France des draps d'or et de soie. — Fol. 99. Lettres de chartre de l'établissement de la mairie de Chalon-sur-Saône (1561). — Fol. 101. Injonction aux officiers qui n'ont point eu de lettres de confirmation du roi François II de s'en pourvoir dans le délai fixé (1564). — Fol. 102. Indult accordé par le pape Pie IV à Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, et lettres confirmatives du roi Charles IX (1563). — Fol. 104, verso. Lettres patentes contenant exemption de tous dons, octrois et contributions en faveur de l'ordre de St-Jean de Jérusalem (1563-1564); — fol. 106, Autres qui prolongent de six mois le délai accordé au clergé pour le rachat de son domaine aliéné (1564). — Fol. 108, verso. Déclaration touchant les pouvoirs donnés aux prévôts des maréchaux (1564); — fol. 110, Autre portant qu'à l'avenir les ventes des bois du Roi ne seront faites que par le maître des eaux et forêts (1564). — Fol. 112. Sauvegarde générale donnée par le roi pour le chapitre cathédral de Langres et ses biens (1564). — Fol. 113, verso. Traité entre M. J. de la Bordine et François de Moisy, sieur du Mont, au sujet de la succession d'Anne de Sailland, femme du premier et mère du second (1564). — Fol. 121. Institution par le chapitre de Langres de F. Mangeard, dit Cosmestor, chanoine, comme vicaire général pendant la vacance de l'évêché (1564-1565). — Fol. 128. — Lettres d'absolution de l'amiral de Coligny accusé de la mort du duc de Guise (1566). — Fol. 131, verso. Déclaration sur la formule du serment imposé aux réformés et l'exemption de suivre les cérémonies du culte catholique (1566). — Fol. 136. Ordonnance de Moulins pour la réformation de la justice (1566). — Fol. 149, 150. Édit pour aliéner ou acenser les terres vagues du domaine (1566); — fol. 150, verso, Autre touchant l'administration du domaine de la couronne (1566). — Fol. 153, verso. Ordonnance pour le demantèlement des colombiers et maisons fortes établis par des particuliers se disant hauts justiciers. — Fol. 155. Édit de création de la Chambre de la Tonnelle du Parlement pour le jugement de procès nés de l'édit de pacification et ceux criminels (1566). — Fol. 156, verso. Commission pour aliéner les maisons et vignes du do-

maine en Bourgogne (1566). — Fol. 158, verso. Autorisation aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de vendre leurs biens nonobstant les édits précités (1565). — Fol. 159. Édit de création de la justice consulaire de Chalon-sur-Saône (1565). — Fol. 161. Jussion aux officiers de police de laisser aux baillis et juges royaux la connaissance des causes civiles conformément à l'édit de Moulins (1566). — Fol. 162. Renouvellement de la défense à toute personne de lever des impôts sur les sujets du roi sans licence de Sa Majesté (1566). — Fol. 163. Permission au greffier de la mairie de Dijon d'exercer les causes civiles sous l'autorité du bailli (1566). — Fol. 164. Ordonnance pour exempter dans chaque ville, bourg ou village, une ou trois personnes de tous logements ou charroi militaire et d'accepter des services publics, comme tutelles, etc. (1566) ; — fol. 168, verso, Autre contenant règlement pour l'érection des terres en dignité (1568). — Fol. 170. Mandement pour la continuation de la Tournelle pendant les vacations (1566). — Fol. 171, verso. Déclaration touchant l'exercice de l'édit de pacification (1566). — Fol. 173. Édit de création d'une justice consulaire à Autun (1566). — Fol. 174. Ordonnance qui prolonge de six mois le délai accordé au clergé pour le rachat de ses biens vendus (1567). — Fol. 178. Commission donnée à Virot, conseiller au Parlement, pour connaître des différends relatifs aux consignations sur procès (1566). — Fol. 180. Édit de création d'une justice consulaire à Auxonne (1567). — Fol. 181. Défense aux seigneurs de s'emparer des places vagues et des communaux de leurs vassaux (1566). — Fol. 184. Édit limitant à un tiers le nombre des juges et des conseillers au Parlement que les parties pourront récuser (1567). — Fol. 184, verso. Ordonnance pour la Chambre des vacations (1567) ; — fol. 185, Autre qui conserve à G. de Montholon, nonobstant sa démission, tous les privilèges de son office (1565). — Fol. 186. Édit d'érection des greffes en titre d'offices (1567) ; — fol. 186, verso, Autre qui accorde la faculté de résigner des offices sans gages, autres que les greffes, en payant le tiers de la valeur, avec faculté aux veuves ou aux héritiers d'en disposer ; — fol. 188, Autre portant création moyennant quelque somme de deniers d'un certain nombre de nobles pris dans chacune des provinces du royaume. Le ressort du Parlement de Dijon en comprend 31 (1569). — Fol. 190, verso. Édit pour la vente du domaine jusqu'à concurrence de 100,000 écus de revenus (1568) ; — fol. 192, verso, Autre donné à Paris pour la pacification des troubles religieux (1568) ; — fol. 196, verso, Autre portant abolition des consignations sur les procès et rénovation du subside sur le vin. — Fol. 198, verso. Édits de rétablissement des Chambres des Comptes du royaume composées d'un président, de trois conseillers maîtres, un procureur et un greffier (1566, 1567). — Fol. 201, verso. Déclaration du roi portant que la partie de 37,000 livres à lever sur les Rhodiens sera comprise dans l'octroi accordé au clergé (1568) ; — fol. 202, autre par laquelle les Rhodiens ne sont pas compris dans cet octroi (1566). — Fol. 204. Édit pour la faculté de résigner les offices en payant le tiers de leur valeur (1568). — Fol. 207, verso. Homologation d'une transaction entre le chapitre Saint-Vincent et la mairie de Chalon-sur-Saône, au sujet de l'affectation d'une prébende pour le recteur du collège de la ville (1568). — Fol. 209. Commission pour la Chambre des vacations (1568). — Fol. 210, verso. Édit qui défend tout autre exercice du culte que celui de la religion catholique (1568). — Fol. 213. Abolition du subside sur le vin (1568). — Fol. 214, verso. Déclaration qu'aucune augmentation du prix du sel ne sera accordée aux adjudicataires des greniers du duché, sans entendre au préalable les Élus des États (1568). — Fol. 216, 225, verso. Édits qui déchargent de leurs offices tous les sectaires de la religion réformée (1568) ; — fol. 217, Autre de la création d'un président et de huit conseillers au Parlement (1568). — Fol. 218. Autorisation donnée pour les ventes du temporel que feront les ecclésiastiques pour payer la subvention (1568). — Fol. 221. Commission pour le jugement de ceux qui ont pris les armes contre le roi (1568) ; — fol. 224, Autre pour la déclaration des officiers royaux qui ont pris les armes et de ceux qui pratiquent la religion réformée (1568) ; — fol. 228, Autre touchant ceux qui sont revenus à la foi catholique (1569, 1570). — Fol. 229, verso. Ordre de publier la bulle de Pie V qui autorise la vente des biens du clergé jusqu'à concurrence de 50,000 écus de rente pour subvenir aux affaires de la guerre. — Teneur de la bulle (1569). — Fol. 233. Édit d'établissement de la justice consulaire de Dijon (1565). — Fol. 235, verso, 237 verso, 241, verso. Commissions pour la vente des biens de ceux qui ont pris les armes contre le roi (1565, 1569). — Fol. 240, verso. 270, Lettres de vicariat de l'évêché de Langres pour F. Mangeard (1569). — Fol. 242, verso. Édit pour la vente du domaine (1571). — Fol. 244, verso. Confirmation par le roi des statuts des potiers d'étain de la ville de Dijon (1567). — Fol. 247, verso, 250, verso, 262, verso. Édits pour des emprunts dont les fonds sont assignés au denier douze sur la recette générale (1570). — Fol. 248, verso, 249. Commission aux bailliages de Dijon, de Chalon, d'Autun pour la vente des héritages de ceux qui portent les armes contre le roi (1570). — Fol. 252, verso. Commission pour la Chambre des vacations (1570). — Fol. 253, verso. Édit de pacification des troubles religieux donné à Saint-Germain-en-Laye (1570). — Fol. 260, 289. Ordonnances qui obligent les baillis à résidence (1570, 1571). — Fol. 261. Autorisation donnée à l'avocat général de Montholon de consulter toutes les affaires où le roi n'a aucun intérêt (1570). — Fol. 264. Édit de création de

deux offices de conseillers au Parlement de Dijon (1569). — Fol. 266, verso. Prolongation d'un an aux ecclésiastiques pour vendre partie de leur domaine (1570). — Fol. 272, verso. Révocation de la Commission octroyée pour la création d'un bailliage à Saulieu (1571). — Fol. 272. Édit de création d'un office de quatrième président au Parlement (1571). — Fol. 276. Augmentation de l'émolument du sel (1570). — Fol. 278. Lettres de rétablissement de la justice municipale de Dijon (1571) ; — fol. 279, idem d'Autun (1571). — Fol. 279, verso. Édit de création de sept offices de généraux de finances ; — fol. 282, 290, 293, idem d'offices de garde des sceaux des bailliages (1568, 1571). — Fol. 292, verso. Lettres de vicariat données par J. de la Croix, cardinal, abbé de Citeaux et de Clairvaux (1570). — Fol. 294. Transaction entre le clergé d'Autun et, la dame de Cypierre au sujet de la vente de la baronnie de Thoisy. Confirmation de ce traité par le roi (1567, 1571). — Fol. 297. Édit de création d'offices d'audienciers et de contrôleurs en la chancellerie de Bourgogne (1571) ; — fol. 298, verso, Autre d'un office de sergent à Is-sur-Tille et d'un autre à Saulx-le-Duc (1571). — Fol. 299. Provisions sur certains articles présentés au roi par l'assemblée du clergé de France (1571). — Fol. 301. Édit de création d'un office de receveur général alternatif du taillon en Bourgogne (1572) ; — fol. 302, autre de réduction des conseillers du Parlement par extinction, jusqu'au nombre de vingt-six (1572); — fol. 302, verso, Autre pour la police du royaume (1572) ; — fol. 304, verso, Autre touchant la justice et l'obéissance due aux magistrats (1572) ; — fol. 306, verso, Autre qui crée deux offices de sergents généraux au bailliage d'Auxois (1572) ; — fol. 309, Autre qui attribue aux baillis la connaissance des matières possessoires, de nouvelletés bénéficiales, de rescisions, de nullités, restitution en entier, lettres d'absolutions (1572). — Fol. 309, verso. Défense aux procureurs de postuler sans provisions du roi (1572). — Fol. 265. Commission de lieutenant général en Bourgogne donnée à Léonor Chabot, comte de Charny (1570). — Fol. 172, verso. Provisions de l'office de premier président pour J. de la Guesle (1566) ; — fol. 251, verso, id. pour Denis Brulard (1570) ; — fol. 219, Autres de président pour Fiacre Hugon de la Reynie (1568) ; — fol. 275, verso, id. pour J. Bégat (1571). — Fol. 124. Provisions de chevalier d'honneur du Parlement pour Gaspard de Saulx Tavanes (1565) ; — fol. 234, verso, id. pour Jean de Saulx-Tavanes (1570) ; — fol. 287, id. pour Pierre de Corcelles, baron d'Auvillars (1571) ; — fol. 78, id. de conseiller au Parlement pour André Fremyot (1563) ; — fol. 130, verso, id. pour P. Colard (1565) ; — fol. 181, 182, verso, id. pour F. Sayve (1567) ; — fol. 198, verso, id. pour Et. Sayve (honoraire) (1568) ; — fol. 193, id. pour J. Fremyot (1568) ; — fol. 220, id. pour J. de Ganay (1568) ; — fol. 222, id. pour F. Odebert (1568) ; — fol. 222, verso, id. pour M. Berbis (1568) ; — fol. 227, verso, id. pour Jer. Saumaise (1568) ; — fol. 268, verso, id pour J. Vétus (1569) ; — fol. 288, verso, id. pour J. Thomas (1571-1572). — Fol. 125, verso. Provisions de l'office d'avocat général au Parlement en faveur de Nic. de Montholon (1565) ; — fol. 273, id. de gouverneur de la chancellerie aux contrats pour J. Belrient (1571-1572). — Fol. 195, verso. Provisions d'huissiers du Parlement obtenus par M. Connay (1567) ; — fol. 225, M. Regnault (premier) (1567) ; — fol. 240, M. F. Danzy (1568) ; — fol. 261, verso, M. Morel (1570) ; — fol. 267, verso, M. Guillier (1570) ; — fol. 287, verso. J. Petit (1570) ; — fol. 308. B. de France (1572) ; — fol. 310. G. Nicolas (1570). — Fol. 238, verso. — Provisions de l'office de bailli de Dijon pour Guillaume de Saulx-Tavanes (1569) ; — fol. 262, de bailli du Charollais pour J. Martel pendant la minorité d'Humbert de Marcilly-Cipierre (1570) ; — fol. 177, id. de lieutenant général au bailliage d'Auxois pour J. Bretagne (1568) ; — fol. 133, de lieutenant en la chancellerie de Châtillon pour Cl. Regnier (1562) ; — fol. 75, de procureur du roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour G. Bretagne (1564) ; — fol. 183, id. au bailliage d'Auxonne pour J. Trebillon (1556) ; — fol. 222, verso, id. au bailliage de Chalon-sur-Saône pour Ph. Bernardon (1568) ; — fol. 240, id. au bailliage de Montcenis pour J. de la Grange (1570) ; — fol. 307, id. au bailliage de Beaune pour J. Bouchin (1572) ; — fol. 239, id. d'avocat du roi au bailliage de Beaune pour P. Delamare (1569) ; — fol. 286, verso, id. à Chalon pour G. Prisque (1571). — Fol. 107. Provisions de l'office de grand gruyer, maître des eaux et forêts de Bourgogne en faveur de Ch. d'Amoncourt (1563) ; — fol. 122, id. en faveur de Antoine de Vienne-Bauffremont (1565) ; — fol. 122, de gruyer maître des eaux et forêts de Chalon, Autun, Montcenis et Charolles, en faveur de P. Martinet du Moulin.

B. 12082. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1556-1571-1575. Enregistrement des édits, lettres patentes, etc. Tome IX. — Fol. 1. Édit de création d'offices de conseillers au bailliage de Dijon et sièges y ressortissants. — Fol. 1, verso. Création de quatre sièges de conseillers audit bailliage (1571). — Fol. 2, verso. Édit de création d'offices de conseillers au bailliage de Chalon (1572). — Fol. 7. Édit pour le cri et le décri des monnaies (1571). — Fol. 12, 15, 16, verso. Commission et édit pour faire vendre les terres vaines, vagues et marais en Bourgogne (1572). — Fol. 12. Édit de création d'offices de conseillers au bailliage de la Montagne ; — fol. 13, verso, Autres semblables pour le bailliage d'Autun (1572). — Fol. 18, verso. Déclaration concernant règlement sur les officiers et les papiers de la Chambre des Comptes (1572). — Fol. 21, verso. Édit de révocation de permissions de vendre

coupes de haute futaie des bois du Roi (1572). — Fol. 24, verso. Déclaration invitant les ouvriers de la monnaie de Dijon à opter entre l'état de marchand ou celui d'ouvrier (1572). — Fol. 34. Règlement donné par le Conseil d'Etat entre les greffiers et les huissiers de la Cour (1572). — Fol. 34, verso. Arrêt à cet effet (1572). — Fol. 36, verso. Ordonnance faisant défense d'usurper par violence les bénéfices et revenus des églises (1572); — fol. 38, verso, Autre qui donne à D. Brulard, premier président du Parlement de Dijon et conseiller au Conseil privé, l'autorisation d'entrer dans tous les Parlements de France (1573). — Fol. 38. Confirmation d'un droit de pâturage dans la forêt de Chassagne-les-Magny accordé à M. Jacquot, premier président de la Chambre des Comptes et seigneur de Neuilly (1572). — Fol. 38, verso. Permission de vendre des bois de haute futaie (1572). — Fol. 39,43, verso. Aliénation de la châtellenie de Vergy à Ph. Regnard Dubois de la Faye, et confirmation (1572). — Fol. 49, verso. Permission à M. de Macheco, ancien auditeur à la Chambre des Comptes, d'y siéger malgré sa résignation (1573). — Fol. 50. Nouvel édit pour la vente des terres vagues (1573). — Fol. 50, verso. Édit de police et règlement sur la fabrication des draps de laine (1571). — Fol. 53, verso. Ordonnance qui augmente de deux conseillers la Chambre des vacations (1573). — Fol. 54, verso. Édit de création d'offices de correcteurs à la Chambre des Comptes (1572); — fol. 55, Autre de quatre sergents royaux au bailliage d'Arnay (1572); — fol. 55, verso, Autre de quatre notaires et de quatre sergents royaux dans chacun des bailliages (1573,1574). — Fol. 56,60, verso. Ordonnances défendant l'usage des pourfilures, dorures et réglant le port des habits de soie (1573,1574). — Fol. 58, verso. Déclaration pour la désignation du nom des gardes des petits sceaux au commencement des contrats (1573). — Fol. 60. Validation des quittances du traitant des offices de procureurs (1572). — Fol. 61. Lettres portant que les Commissions pourront être adressées au greffier à l'arbitrage de la Cour (1573). — Fol. 65, verso. Édit de création de deux offices de conseillers maîtres de la Chambre des Comptes (1573). — Fol. 66. Édit de pacification des troubles religieux donné au château de Boulogne-les-Paris (1573). — Fol. 71. Édit de création des receveurs des décimes en titre d'office dans tous les diocèses (1573). — Fol. 72, verso. Ordonnance qui réserve aux diocésains la nomination de ces receveurs (1573); — fol. 73, autre qui révoque toutes les commissions extraordinaires (1573). — Fol. 77. Permission à l'évêque d'Autun d'entrer et d'opiner au Parlement de Dijon (1573). — Fol. 78. Lettres patentes du roi Charles IX qui institue sa mère, Catherine de Médicis, régente du Royaume (1574). — Fol. 78, verso. Édit pour la vente du domaine jusqu'à la somme de 40,000 livres (1574). — Fol. 81. Édit contre les blasphèmes (1574). — Fol. 82, verso. Lettres qui autorisent Nicolas de Bauffremont-Sennecey, membre du conseil privé, à entrer et opiner au Parlement (1572). — Fol. 83, verso. Assignation pour le paiement des gages de la Cour sur le quartier de janvier (1573). — Fol. 84, verso. Lettres d'anoblissement accordées à Bernard d'Esbarres, vicomte maïeur de Dijon (1574). — Fol. 85. Permission à l'abbé de Citeaux de vendre des bois de son abbaye (1574). — Fol. 86. Édit de décri des monnaies étrangères (1574). — Fol. 87, verso. Nouvel édit pour la résidence des baillis et sénéchaux (1574,1575). — Fol. 88. Lettres patentes du roi Henri III qui confirme la régence de sa mère Catherine de Médicis (1574). — Fol. 90. Édit touchant la resignation des offices à survivance (1574). — Fol. 98, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Beaune, par le roi Henri III (1574). — Fol. 99. Lettres de rétablissement de la justice municipale de cette ville (1574). — Fol. 100. Lettres pour la publication de la bulle du pape Grégoire XIII qui autorise la vente de partie du domaine de l'Eglise (1574). — Fol 101, verso. Ordonnance de rappel des Français sortis du royaume (1574); — fol. 102, Autre qui ordonne la saisie de leurs biens (1574). — Fol. 103. Confirmation des privilèges des gardes du petit sceau (1574). — Fol. 103, verso. Édit de création de deux sergents généraux à Auxonne (1574). — Fol. 104. Confirmation du droit des gardes du petit sceau d'être désignés au commencement des contrats (1574). — Fol. 107. Confirmation des privilèges de Talant par le roi Henri III (1575). — Fol. 109. Lettres de rétablissement de la justice municipale de Seurre (1575). — Fol. 110. Lettres patentes qui autorisent le greffier des insinuations ecclésiastiques de l'archevêché de Besançon à jouir de son office (1574). — Fol. 113, verso. Edit de création de la Chambre des requêtes au Parlement de Dijon (1575); — fol. 114, Autre d'offices d'arpenteurs, mesureurs et estimateurs (1575). — Fol. 115. Lettres au sujet des créations d'offices de priseurs, estimateurs et vendeurs de meubles (1575). — Fol. 115, verso. Édit de création de ces offices (1556). — Fol. 119. Interdiction aux Français rebelles sortis de France d'aliéner leurs biens (1575). — Fol. 119, verso. Vicariat donné par l'abbé de Flavigny, René de Birague, chancelier de France, à l'abbé d'Oigny, J. de Chandio (1575); — fol. 121, Autre donné par Christian de Choiseul, abbé du Val des Ecoliers (1576). — Fol. 120. Ordonnance contenant règlement pour l'élection du maire de Semur-en-Auxois (1575). — Fol. 122, verso. Édit de création de six grands maîtres des eaux et forêts en France (1575); — fol 127, Autre d'offices d'audienciers et de contrôleurs alternatifs dans les chancelleries des Parlements (1572); — lettres de surannation (1576). — Fol. 131, verso. Édit de pacification des troubles, donné à Paris (mai 1576). — Fol. 142. Déclaration qui affecte les deniers de la recette générale au rembour-

sement de ceux qui ont prêté de l'argent pour le licenciement des troupes étrangères (1576). — Fol. 143. Ordonnance pour laisser les bénéfices à la libre jouissance des titulaires (1575); — fol. 145, Autre pour l'adresse aux grands maitres des eaux et forêts des commissions de ventes de bois (1576). — Fol. 145, verso. Don fait par le Roi à Casimir, duc des Deux-Ponts, pendant sa vie, des revenus des châtellenies d'Argilly, Châtel-Gérard, Pontailler, Brazey, Beaumont, Vieuchâteau, Saint-Léger de Foucheret, Saint-Germain de Modéon et de Rouvres (1576). — Fol. 146. Édit de création des offices de greffiers des justices consulaires (1576). — Fol. 148, verso. Édit qui autorise à resigner des offices en survivance (1576). — Fol. 149, verso. Ordonnance pour la publication de la bulle qui autorise une vente des biens du clergé jusqu'à concurrence de 50.000 écus (1576). — Fol. 151, verso. Lettres de rétablissement de la justice municipale de Chaumont à Châtillon (1576). — Fol. 153. Édit de suppression des offices de contrôleurs généraux et de greffiers des grands maitres des eaux et forêts (1576). — Fol. 156. Édit de création de six procureurs au Parlement de Dijon, de deux procureurs, de deux notaires et de deux sergents au bailliage de Dijon; même nombre dans chacun de ceux d'Auxonne, de Beaune, de Nuits, de Saint-Jean-de-Losne, d'Autun, de Montcenis, de Bourbon-Lancy, de Semur-en-Auxois, d'"Avallon, d'Arnay, de Noyers, de Châtillon, de Charolles et quatre procureurs, quatre notaires et quatre sergents en celui de Chalon (1576). — Fol. 156, verso. Édit pour le règlement des traites foraines (1577-1578) — Fol. 159, verso. Édit de pacification des troubles religieux, donné à Poitiers (1577). — Fol. 168, verso. Ordonnance pour la conversion des chambres à sel en greniers. — Fol. 169, 170. Édit de création des offices de greffiers des présentations (1576). — Fol. 171. Articles arrêtés dans l'Assemblée du clergé de France (1574,1576). — Fol. 179, verso. Édit sur le décri des monnaies (1577). — Fol. 26. Commission du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne; — fol. 25,152, Autre de lieutenant-général en Bourgogne pour Gaspard de Saulx-Tavanes (1572). — Fol. 20. Provisions de président au Parlement de Dijon pour Bénigne Laverne (1572). — Autres de conseiller au même Parlement pour : fol. 12, M. Millet (1570) ; — fol. 70, L. Odebert (1573) ; — fol. 70. B. Laverne (1573) ; — fol. 92, verso, G.Catherine (1574) ; — fol. 98, verso, P. Colin, honoraire (1574) ; — fol. 106, J. Vallon en survivance (1574) ; — fol. 107, Cl. Brocard passé de conseiller clerc à conseiller laïque ; — fol. 112,157, G Brenot (1575) ; — fol. 112, verso, J. de Maillerois (1575) ; — fol. 128, P. Quarré (1575) ; — fol. 128, J. de Montbard (1575) ; — fol. 125, verso, Bretagne (1575) ; — fol. 147, J. Fyot (1576) ; — Fol. 152, verso, J. Gagne ; — fol. 154,155,156, J. Boursault (1576) ; — fol. 160, verso, J. Bossuet (1577) ; — fol. 179, de la Colonge (honoraire) (1578) ; — fol. 186, J. Bouhier (1574). — Fol. 66. Provisions de greffier en la chancellerie de Dijon pour A. Legrand (1573). — Fol. 44, verso. Provisions d'huissier au Parlement pour A. de Soubzmarmont (1578) ; — fol. 59, id. pour B. Defrance (1573) ; — fol. 130, verso, id. pour Ligier Centurion (1576) : — fol. 178, id, pour B. Mangonneau (1577). — Fol. 94, verso. Provisions de G. de Lantage, sieur de Belan, bailli de la montagne (1573) ; — fol, 32, Autres de lieutenant-général de ce bailliage pour E. Rémond (1572) ; — fol. 82, id. du même office à Autun, pour B. de Montrambeaut (1574) ; — fol. 144, id. du même office à Charolles, pour G. de Ganay (1576). — Fol. 23. Provisions de l'office de lieutenant au bailliage d'Autun pour J. Pupelin (1572) ; — fol. 47, verso, id. du même office au bailliage de Beaune pour M. Béranger ; — fol. 80, verso, id. du même office à Dijon pour P. Berbisey (1573) ; — fol. 93, id. du même office à Montcenis pour J. Guichon (1574) ; — fol. 105, verso, id. du même office à Auxonne pour Cl. Béget (1575) ; — fol. 178, verso, id. du même office à Arnay pour S. Boullard (1577) ; — fol. 30, verso, id. de lieutenant et juge royal à Semur-en-Brionnais, pour J. Raquin (1572). - Fol. 3,4. Provisions d'offices de conseillers au bailliage, savoir : à Chalon, P. Bataille, de Thésut, Lantin et Maguenard (1572) ; — fol, 5, verso. J. Odebert à Avallon (1272) ; fol. 6, à Autun, J. Devoyo (1572) ; — fol. 6, verso, à Châtillon, T. Colin (1572) ; — fol. 11, à Dijon, P. Regnault (1572) ; fol. 14, à Autun, Cl. Bernard (1572) ; — fol. 23,24,30, verso, à Beaune, P. Simon, Barolet et Décologne (1592) ; — fol. 53, à Chalon, Parise (1573) ; — fol. 76, verso, à Beaune, P. Dumay (1573) ; — fol. 80, verso, 105, à Auxonne, L. Cousin (1571), et P. Changenet (1574) ; — fol. 130, à Dijon, J. Valon (1575) ; — fol. 149, verso, à Châtillon, Et. de Maillerois (1576). — Fol. 20. Provisions de l'office de lieutenant de la chancellerie d'Autun, pour O. Montagu (1572) ; — fol. 48, verso, id. du même office à Chalon pour M. Beuverand (1573) ; — fol. 22, verso, id. de procureur du Roi au bailliage d'Auxois, pour S. Gourreau (1572) ; — fol. 45, verso, id. du même office à Nuits, pour M. Mazoyer (1573) ; — fol. 77, id. du même office à Auxonne, pour Cl. Lecompasseur (1573) ; — fol. 48, id. de l'office d'avocat du Roi au bailliage d'Avallon, pour N. Filzjean (1673) ; — fol. 45, id. de notaire à Châtel-Gérard, pour S. Jodot (1572) ; — fol. 29, id. de sergents généraux pour Nantier (1572) ; — fol. 108, id. pour Cl. Jomard. (1575) — Fol. 46, 49. Provisions de l'office de grand-maitre, gouverneur des mines et autres substances terrestres, en faveur de F. Vidal, seigneur de Belles-Aigues (1568,1573). — Fol. 126. Provisions de l'office de l'un des grands-maitres des eaux et forêts de France en Bourgogne, pour Hélie du Tillet (1575) ; — fol. 32, verso, id. de lieutenant général des eaux et forêts de Bourgogne, pour F. Regnier (1570) ; — fol. 152, verso, id. du

même office dans l'Auxois et la Montagne pour G. Esprit (1576) ; — fol. 31, id. de maître des eaux et forêts à Dijon, pour J. Richard (1572) ; — fol. 111, verso, id. de commissaire enquêteur au bailliage de Charolles pour J. Prévôt (1574) ; — fol. 75, id. de maître des ports et passages de la Saône, pour G. de Brun (1570) ; — fol. 147, id. de greffier de la justice consulaire de Dijon, pour J. Vallot.

B. 12083. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1567-1578-1582. Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome X. — Fol. 1. Édit de création d'offices de garde-notes (1575). — Fol. 3. Déclaration portant que le greffe des présentations du Parlement est excepté de l'édit de création des nouveaux greffiers (1557). — Fol. 3, verso. Édit de création de l'office de cinquième président au Parlement (1576) ; — fol. 6, Autre de vingt notaires et de vingt sergents dans chacun des bailliages du ressort de la Cour (1577). — Fol. 7. Édit de règlement sur les hôteliers, taverniers et cabaretiers (1577) ; — fol. 10, Autre qui retire aux regrattiers érigés en titre d'office le prix du tournois et le parisis qui leur avait été attribué, lequel avait été racheté par les États de Bourgogne. Lettres de confirmation de ce rachat (1578). — Fol. 12, verso. Édit de création d'offices généraux sur le fait des monnaies pour résider dans les départements qui leur seront assignés (1577) ; — fol. 74, verso, Autre d'offices de prévôts, procureurs, greffiers et sergents dans chacune des monnaies de France (1578). — Fol. 17. Lettres de don au duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, du revenu des châtellenies de Rouvres, Argilly et Pontailler pendant neuf ans (1577). — Fol. 20. Lettres qui autorisent Philippe Berbis, conseiller, à entrer à la Chambre des vacations nonobstant sa qualité de clerc (1577) ; — fol. 20, verso, Autres qui donnent à l'abbé de Citeaux le droit d'entrer au Palais et d'y avoir voix délibérative (1578). — Fol. 24. Arrêt du Conseil pour le paiement des gages des officiers du Parlement (1578). — Fol. 25, verso. Édit pour l'impôt de la gabelle (1578). — Fol. 32, verso. Édit de suppression de l'office d'enquêteur au Charollais. — Fol. 33, verso. Arrêt du Conseil touchant l'ordre et la séance des présidents au Parlement (1578). — Fol. 35. Déclaration rendue en suite des articles présentés par les États de Bourgogne, portant qu'il ne sera point érigé de bailliage à Saulieu (1578). — Fol. 35, verso. Édit de désunion des greffes civil, criminel et des présentations de la cour du Parlement de Dijon (1578). — Fol. 40, verso. Confirmation de la vente d'une maison située dans le prieuré de Larrey faite à G. Nicolas (1578) ; — fol. 41, verso, Autre d'une grange au même lieu et de terres à Plombières faite au sieur Mony (1578). — Fol. 45. Interdiction de ventes de hautes futaies sans commission vérifiée au Parlement (1579). — Fol. 45, verso. Édit de création du Bureau des finances et des trésoriers de France à Dijon (1577). — Fol. 50, verso. Édit rendu sur les remontrances des États du duché, touchant la suppression d'officiers, les évocations et les distractions de ressort (1579). — Fol. 35, verso. Lettres pour la fourniture de bois, chandelles et buvettes aux conseillers commissaires aux requêtes (1578). — Fol. 56. Confirmation par le roi Charles IX de l'exemption du droit d'aubaine, accordé aux habitants d'Avignon (1567). — Fol. 60, verso Ratification par le roi Henri III du choix fait par le duc d'Anjou son frère de M. de la Reynie, président au Parlement de Dijon, pour son chancelier (1580). — Fol. 62. Édit de ratification de la conférence de Nérac avec les réformés (1579). — Fol. 67. Confirmation de cet édit de pacification (1580). — Fol. 69. Édit de rétablissement d'un office de conseiller clerc au Parlement (1577). — Fol. 70. Traité de neutralité entre les deux Bourgogne, conclu entre la France et l'Espagne sous la médiation des Suisses (1580). — Fol. 70. Déclaration pour la Chambre des vacations (1580). — Fol. 76, verso. Lettres de main levée des gages de la Cour (1580) ; — fol. 77, verso, Autres pour le paiement des frais de justice et affaires de la Cour. — Fol. 78. Faculté donnée à Anne de Givry, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et conseiller au conseil privé, d'entrer au Parlement (1580). — Fol. 79. Édit contenant permission aux notaires royaux de vendre ou résigner leurs offices. Réunion à ces offices de ceux de garde-notes (1578). — Fol. 80. Édit de création de deux offices de procureurs à la Cour (1577). — Fol. 80. Édit de suppression du subside sur le vin (1580). — Fol. 81. Édit de réunion au domaine, d'offices de greffes et de tabellionnage (1580). — Fol. 84, verso. Lettres d'abolition accordées à Fr. Chabot, sieur de Brion, pour le meurtre du sieur de Vantoux commis dans une maison à Selongey (1580). — Fol. 86. Faculté donnée à Baillet de Vaugrenant, conseiller au Conseil privé, d'entrer et opiner au Parlement (1580). — Fol. 87. Enregistrement du testament par lequel O. Godran, président au Parlement de Dijon, fonde dans cette ville un collège tenu par les Jésuites. — Fol. 89. Commission pour la recette des deniers du droit de scel sur les draps (1580). — Fol. 91. Édit sur les articles présentés au roi par l'assemblée du clergé (1580). — Fol. 99, verso. Ordonnance autorisant Georges et Benoîte Lemoine, seigneurs de la Faye, près Semur-en-Brionnais, à changer leur nom de Lemoine en celui de la Faye (1580). — Fol. 103, verso. Ordonnance faisant défense de lever et conduire des gens d'armes sans permission du roi (1581). — Fol. 104, verso. Édit de rétablissement de deux offices de conseillers commissaires aux requêtes du Palais (1580). — Fol. 105. Confirmation des articles accordés sur l'édit de pacification (1580). — Fol. 110. Ordonnance rendue en suite des cahiers de l'As-

emblée des États-Généraux de Blois (1579). — Fol. 137, verso. Édits de rétablissement de deux offices de président au Parlement. — Fol. 139. Édit de rétablissement de la Chambre de l'édit de pacification (1581) ; — fol. 140, Autre des prévôts des maréchaux (1581). — Fol. 141. Commission au président d'Esbarres pour l'exécution de l'édit de la réunion des greffes (1500) ; — fol. 142, Autre pour imposer deux sols sur chaque minot de sel (1580). — Fol. 142, verso. Adjudication du grand parti (Ferme) du sel à N. Lelièvre (1581). — Fol. 152. Édit de création d'offices de président et d'un sixième trésorier au Bureau des finances de Dijon (1581) ; — fol. 155, Autre de l'union des offices de priseurs et de vendeurs au corps des sergents royaux (1576). — Fol. 157. Édit de création des clercs des greffes en titre d'offices. Révocation de cet édit à la requête des États de Bourgogne (1577, 1581). — Fol. 161. Déclaration sur l'édit par lequel toutes érections de terres en duchés, marquisats ou comtés ne seront tolérées qu'à charge de réunion au domaine en cas de décès des titulaires sans hoirs mâles (1481). — Fol. 162. Ratification de la vente du greffe civil du Parlement à Ch. Gonthier (1582) ; — fol. 164, Autre de celle du greffe criminel à B. Joly (1582). — Fol. 168. Édit de suppression des offices de judicature par mort, forfaiture ou incompatibilité jusqu'à réduction du nombre fixé par l'ordonnance de Blois (1582). — Fol. 169, verso. Lettres de l'établissement d'une officialité à Auxonne par l'archevêque de Besançon (1580). — Fol. 171. Édit de création des receveurs des deniers patrimoniaux des villes (1581). — Fol. 172, verso. Édit pour l'adoption du calendrier grégorien dans tout le royaume (1580). — Fol. 173. Édit de création des offices de receveurs des dépôts et deniers de justice (1578). — Fol. 176. Édit de suppression de l'office de receveur des deniers communs de la ville d'Auxonne (1582) ; — fol. 182, id. de celui de Beaune (1583) ; — fol. 183, id. de celui de Dijon (1583) ; — fol. 184, id. de celui de Noyers (1583). — Fol. 178. Lettres d'exemption et de privilèges en faveur de Caillet, ancien payeur de la Cour (1582). — Fol. 179. Lettres d'honorariat en faveur de Brocard, ancien conseiller à la Cour (1582). — Fol. 179. Érection de la terre de Crusilles en faveur de Georges de Bauffremont (1581). — Fol. 183. Suppression de l'office de contrôleur des deniers communs de la ville de Dijon (1583). — Fol. 147. Aliénation des offices de clercs des greffes aux États de Bourgogne (1583). — Fol. 187. Édit de création d'offices d'adjoints aux enquêtes (1578) ; — fol. 188, id. de deux offices d'huissiers à la Chambre des requêtes du Parlement (1583). — Fol. 189. Défense de faire passer les marchandises sujettes à la douane autrement que par Lyon (1583). — Fol. 189, verso. Édit de création de deux maîtres jurés en chaque métier (1580). — Fol. 5. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement en faveur de Bernard d'Esbarres (1576) ; — fol. 138, 151, id. pour M. de Montholon ; — fol. 138, verso, id. pour Bénigne Fremyot (1581) ; — fol. 175, verso, id. pour Bourgeois de Crespy et lettres de dispense d'âge (1582) ; — fol. 98, autres de chevalier d'honneur pour M. de Nagu, sieur de Varennes (1581) ; — Fol. 38, verso. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour Fyot, conseiller clerc (1576) ; — fol. 48, verso, J. de Xaintonge (1578) ; — fol. 44, verso, Pierre Jeannin (1579) ; — fol. 55, Et. Bernardin (1579) ; — fol. 83, verso, Pierre de la Grange (1577) ; — fol. 85, verso, B. Tisserand (1568) ; — fol. 96, verso, P. Berbisey (1576) ; — fol. 99, J. Morin (1581) ; — fol. 101, Cl. Peto (1580) ; — fol. 104, verso, J. de Vezou (1581) ; — fol. 150, Cl. Catherine (1581) ; — fol. 151, verso, de l'office d'avocat général au Parlement pour P. Boursault (1581) ; — fol. 50, autres de gouverneur de la chancellerie de Bourgogne pour J. Lenet (1579) ; — fol. 191, verso, id. pour N. Fitzjean (1583) ; — fol. 36, autres de l'office de greffier criminel au Parlement pour B. J. Joly (1578) ; — fol. 43, verso, de greffier des présentations pour G. Griguette (1584) ; — fol. 38, verso, id. d'huissier à la Cour pour Cl. Bonnard (1578) ; — fol. 78, verso, id. pour J. Lombard (1579) ; — fol. 192, pour M. Charcot (1582). — Fol. 53. Provisions de l'office de bailli de la Montagne pour A. de Lantage (1579) ; — fol. 163, verso, id. de Chalon pour Claude de Bauffremont Sennecey (1582) ; — fol. 166, id. du Charollais pour M. de Cypierre (1582) ; — fol. 18, id. de l'office de lieutenant général au bailliage d'Auxois pour Cl. Bretagne (1578) ; — fol. 103, id. au bailliage de Dijon pour J. Morin (1579) ; — fol. 17, id. de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour L. Cousin (1578) ; — fol. 37, verso, id. à Nuits pour E. Cousin (1578) ; — fol. 175, id. au bailliage d'Auxois pour L. Boursault (1581) ; — fol. 100, verso, id. de lieutenant en la chancellerie de Semur pour J. Munier (1581) ; — fol. 192, verso, id. à Beaune pour J. Loppin (1581). — Fol. 60. Provisions de l'office d'avocat du roi au bailliage de Chalon pour L. Bernardin (1579) ; — fol. 167, id. d'avocat et de procureur du roi à Auxonne pour J. Malassis (1582) ; — fol. 34, id. de procureur du roi aux bailliages de Saint-Jean-de-Losne pour J. Gafflet (1578) ; — fol. 73, de Bourbon-Lancy, pour J. Gevalois (1573) ; — fol. 54, verso, de Chalon, J. Prisque (1580) ; — fol. 182, verso, d'Autun, J. Guijon (1580) ; — fol. 97, id. d'enquêteur au bailliage de Chalon, pour Ph. Bled (1581). — Fol. 22. Provisions de l'office de grand maître des eaux et forêts de Bourgogne, pour J. Quarré (1578) ; — fol. 39, id. pour G. Fournier (1579) ; — fol. 17, id. de lieutenant général de ce grand maître pour B. Jeannin (1578) ; — fol. 177, id. de maître des eaux et forêts à Autun pour J. Michelet (1585) ; — fol. 102, id. de procureur du roi à la Table de marbre de Dijon pour P. Buatier (1580) ; — fol. 97, verso, id. pour B. Petit (1580) ; — fol. 102, id. de procureur du roi à la mai-

trise de Dijon pour Jér. de Xaintonge (1580). — Fol. 169. Provisions de l'office de général subsidiaire des monnaies en Bourgogne pour P. Buatier (1582) ; — fol. 61, id. de sergent général pour J. Mazoyer (1580) ; — fol. 191, id. pour P. Saveron (1582).

B. 12084. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1576-1583-1588. Enregistrement des Édits, lettres patentes, etc. Tome XI. — Fol. 1. Édit de suppression de l'office de receveur des deniers communs de Chalon-sur-Saône (1583). — Fol. 3, verso. Déclaration du roi qui, sur la requête des États d'Auxonne, rend à cette partie de la Bourgogne son ancien titre de comté (1582). — Fol. 4, verso. Arrêt du Conseil qui exempte de traite foraine les marchandises transportées de Picardie et Champagne en Bourgogne (1583) ; — fol. 5, verso, Autre pour l'échange du domaine du roi sur Pluvault, Longeaut avec le seigneur de Rochefort contre 200 livres de rente en terre sur Rouvres en la prévôté d'Auxonne (1583). — Fol. 8, verso. Édit pour la réformation des habits et accoutrements (1583). — Fol. 11. Arrêt du Parlement qui interdit de se promener dans les églises sous peine d'amende (1583). — Fol. 11, verso. Articles arrêtés en Parlement et accordés entre les greffiers civil, criminel et des présentations pour servir de règlement. — Fol. 14, verso. Arrêt du Parlement contenant règlement des salaires des greffiers de la Cour des bailliages, des justices royales et inférieures (1583). — Fol. 25. Ordonnance faisant défense de lever des troupes sans commission du roi (1583). — Fol. 17. Édit de suppression de l'office de contrôleur des deniers communs de la ville d'Auxonne (1583). — Fol. 28. Édit de création de six offices de conseillers à la Cour (1581). — Arrêt du Conseil contenant suppression de quatre de ces offices (1583). — Fol. 30. Édit qui rétablit le Parisis autrement la subvention sur les procès en justice (1583). — Fol. 32, verso. Édit de création dans tous les bailliages de Bourgogne d'offices de conseillers juges et lieutenants pour l'expédition des procès criminels (1581). — Fol. 34. Déclaration qui étend à E. de Mâlain, baron de Lux, le bénéfice de la grâce obtenue par F. de Chabot-Brion pour le meurtre du sieur de Vantoux (1584). — Fol. 36. Édit de suppression de l'office de président vacant par la mort de B. Laverne (1584). — Fol. 37, verso. Édit de création d'offices de contrôleurs des contrats dans toutes les chancelleries et bailliages (1581) ; — fol. 41, verso, Autre de révocation de ces offices, de ceux de contrôleurs généraux du domaine, des deniers patrimoniaux des villes, de gardes du petit scel, de sergents, de collecteurs de tailles, etc. (1584) ; — fol. 42, verso, id. des receveurs des consignations (1584). — Lettres pour la continuation des crues sur le sel accordées aux États du duché (1584). — Fol. 44, verso. Édit qui donne aux avocats du roi dans toutes les justices royales, les mêmes droits et les mêmes privilèges qu'aux Conseillers (1578) ; — fol. 51, Autre de suppression de plusieurs édits rendus à la foule du peuple (1584). — Fol. 57, verso. Lettres d'amnistie accordées à tous ceux qui sont entrés ès ligues, sous la condition de se présenter devant les juges royaux (1584). — Fol. 58, verso. Édit de suppression de l'office de payeur des gages de la Chambre des Comptes (1584). — Fol. 59, verso. Décharge obtenue par les États de Bourgogne de la taxe du supplément de la finance des offices de receveurs des consignations (1584). — Fol. 61, verso. Édit de rétablissement des offices de trésoriers de France (1584). — Fol. 63, verso. Lettres de vicariat données par l'abbé de Cluny, Claude cardinal de Guise, à D. Ant. Georges (1585). — Fol. 66. Règlement pour le procès et la punition des usuriers (1585). — Fol. 67, verso. Taxe des entrées et vacations des présidents et conseillers dans ces procès (1585). — Fol. 70, verso. Permission donnée aux Jésuites du collège Godran de jouir des bois du Vernois d'Antilly (1583). — Fol. 71, verso. Déclaration pour la saisie et la vente des biens de ceux de la nouvelle religion (1585). — Fol. 74. Édit qui défend l'exercice de cette nouvelle religion et accorde un délai de six mois à ceux qui refuseront de rentrer dans le giron de l'église, pour vendre leurs biens et sortir du royaume (1585). — Fol. 76, verso. Révocation des Édits de suppression des offices de judicature et de finance (1585). — Fol. 78, verso. Édit de révocation du rétablissement des trésoriers de France (1585). — Fol. 82, verso. Déclaration du roi au sujet du droit de confirmation (1585). — Fol. 83. Sauvegarde donnée aux commissaires députés pour l'établissement des bureaux de la Foraine (1586). — Fol. 84. Lettres d'amortissement d'un bois sur Longchamp accordées à la Chartreuse de Champmol-les-Dijon (1585). — Fol. 86. Lettres de décharge et d'abolition accordées aux maire, échevins et habitants d'Auxonne au sujet de la capture et de l'emprisonnement du vicomte de Tavanes leur gouverneur, la réduction de la ville d'Auxonne et du château de Lux (1585) ; — fol. 86, verso, autres semblables accordées pour le même fait à M. de Rochefort, sieur de Pluvault (1586) ; — Fol. 93. Autres pour la restitution des deniers levés sur des personnes non sujettes au droit de confirmation (1586). — Fol. 94, verso. Édit pour la vente du domaine en Bourgogne jusqu'à concurrence de 1700 et 1500 écus de revenu (1585). — Fol. 100. Ordre aux gens des comptes de régler les *debentur* des officiers du Parlement qui ont tenu la Chambre des Vacations en 1576 (1578). — Fol. 103. Édit d'union des offices de bailli en robe longue et de châtelain à Bourbon-Lancy (1586) ; — fol. 104, verso, Autre de rétablissement des bureaux des finances (1586). — Fol. 108. Bulle du pape Sixte-Quint qui autorise la vente des

biens du clergé pour soutenir la guerre contre les hérétiques (1585). — Lettres patentes d'attache (1586). — Fol. 112. Lettres portant que les lieutenants criminels ne pourront être dépossédés par remboursement ou autrement (1585). — Fol. 121. Permission aux ecclésiastiques de rentrer en possession de leurs biens aliénés, à charge de faire apparoir qu'il y a lésion du tiers au moins (1586). — Fol. 123. Édit qui, conformément aux articles de l'ordonnance de Blois, décide que les offices de conseillers clercs au Parlement seront remplis par des ecclésiastiques (1586). — Fol. 126, verso. Lettres pour la vente de bois de haute futaie du roi. — Fol. 128. Don fait par le roi au comte de Schomberg, grand maréchal de camp des gens de guerre allemands, du revenu des terres de Châtillon, Vanvey et Villiers au bailliage de la Montagne (1586). — Fol. 129, verso. Édit de création d'un office de président et de trésorier au Bureau des finances (1586). — Fol. 130. Édit touchant le gouvernement des biens de ceux de la nouvelle opinion (1587). — Fol. 134. Règlement pour la séance des présidents de la Cour du Parlement (1586). — Fol. 139. Édit de révocation de plusieurs édits et offices qui étaient à la foule du peuple (1588). Fol. 143. Édit de l'Union du roi avec ses sujets catholiques servant de loi fondamentale du royaume pour la conservation de la foi catholique et l'extirpation des hérétiques. Registré le 2 août et revêtu des signatures originales de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, du premier président Brulart, des présidents d'Esbarres, Jeannin, de Montholon, du procureur général, des conseillers, des avocats généraux et des greffiers (1588, juillet). — Fol. 77, verso. Provisions de l'office de président à la Cour pour N. de Montholon (1585); — fol. 36, autres de celui de conseiller pour J. Boulon (1583) ; — fol. 48, J. Cothenot (1584) ; — fol. 81, B. Millière (1585) ; — fol. 89, verso. Bretagne (autorisé à passer de conseiller clerc à conseiller laïque (1586) ; — fol. 94, Philippe Baillet, conseiller et président des Requêtes du Palais ; — fol. 101, verso, B. de Cirey (1583) ; — fol. 111, J. Thomas (1586) ; — fol. 124, verso, M. Millière (1580) ; — fol. 137, J. Quarré (1587) ; — fol. 138, verso, J. de la Grange (honoraire) (1588) ; — fol. 138, de la Reynie (1588) ; — fol. 142, Isaac Bretagne (1588). — Fol. 137. Provisions de l'office de procureur général au Parlement pour H. Picardet (1588) ; — fol. 90, verso, autres d'avocat général au Parlement pour J. Maillard. — Fol. 107, id. pour Guill. Legouz de Vellepesle (1586) ; — fol. 140, verso, id. de lieutenant général à la Table de marbre pour A. Tabourot (1588) ; — fol. 70, id. d'huissier au Parlement pour J. Briet (1585). — Fol. 102, Provisions de l'office de bailli de Bourbon-Lancy pour D. de Gévaudan (1586) ; — fol. 81, verso, id. de lieutenants particuliers aux bailliages de Beaune pour G. Brunet (1585) ; — fol. 89, de Montcenis, pour L. Callard (1586) ; — fol. 102 d'Autun pour J. Arthaut (1586) : — fol. 116, de Nuits pour M. de Macheco (1586) ; — fol. 116, verso, d'Avallon pour J. Filsjean (1586) ; — fol. 118, de Saint-Jean-de-Losne pour Michel de Toulorge (1586) ; — fol. 130, de Chalon pour B. de Chandelus (1586) ; — fol. 133, d'Auxonne pour J. Bégart (1547). — Fol. 50. Lettres de provisions de l'office de lieutenant criminel dans les bailliages : d'Auxois pour N. David (1584) ; — fol. 69, de Bourbon-Lancy pour P. Blandet (1584) ; — fol. 77, de Beaune pour Ph. de la Mare (1584) ; — fol. 85, de Chalon pour Ch. Bernardon (1584) ; — fol. 87, verso, d'Autun, pour J. Guijon (1584) ; — fol. 92, d'Arnay-le-Duc pour J. Voisenet (1584) ; — fol. 98, de Nuits pour Pierre Regnault (1584) ; — fol. 104, d'Avallon pour J. Odebert (1586) ; — fol. 125, verso, de la Montagne pour J. Rémond (1587). — Fol. 182. Provisions de l'office de lieutenant en la chancellerie de Semur pour B. Saumaise (1587). — Fol. 80. Provisions de l'office de Conseiller aux bailliages : de Beaune pour J. Loppin (1585) ; — fol. 85, pour J. Coussot (1585); — fol. 88, de Dijon pour L. Cousin (1586). — Fol. 117, d'Avallon pour Et. Gaucher (1586) ; — fol. 120, verso, de Beaune pour J. Rousseau (1586) ; — fol. 126, d'Avallon pour Et. de la Grange (1586) ; — fol. 132, de Semur pour Ben. Saumaise (1586). — Fol. 49. Provisions de l'office d'avocat du Roi aux bailliages de : Auxois pour G. Millotet (1584) ; — fol. 68, de Chalon pour Ab. Crestin (1585) ; — fol. 114, verso, d'Avallon pour Filsjean qui cumule avec celle de procureur (1583) ; — fol. 124, d'Autun pour J. Munier (1584) ; — fol. 24, autres d'enquêteur au bailliage de la Montagne pour N. Legrand (1583). — Fol. 133, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi aux bailliages : de Nuits pour N. Boisselet (1587) ; — fol. 137, de Bourbon-Lancy pour H. Devaux (1586); — fol. 119, id. d'avocat et procureur du Roi au bailliage d'Arnay pour P. Lejeune (1585) ; — fol. 117, verso, de procureur du Roi en la châtellenie de Vergy pour H. Obyer (1586) ; — fol. 127, id. de juge prévotaire de Labergement-le-Duc pour E. Hernoux (1586). — Fol. 99. Provisions de l'office de général des monnaies en Bourgogne pour G. Bouhardet (1586); — fol. 70, id. de sergent général pour de la Troche (1582).

B. 12085. (Registre.) — In-folio, 547 feuillets, papier.

1524-1588-1598. — Enregistrement des Édits, ordonnances, etc. Tome XII. — Fol. 1. Érection de la seigneurie de Commarin en comté en faveur de Antoine de Vienne, seigneur de Ruffey (1588). — Fol. 2, verso. Ordonnance qui accorde aux ecclésiastiques bénéficiers du comté d'Auxonne le droit de jouir des exemptions contenues dans l'arrêt du 16 décembre 1582 (1588). — Fol. 2, verso. Ordonnance aux juges criminels de commuer la peine des galères en celle du bannis-

perpétuel (1588). — Fol. 4. Édit de révocation de la
de six sergents au grenier à sel, de la commission
s affranchissements de mainmorte et de la vente des
bougris (1588). — Fol. 5. Édit du roi Henri III donné à
présence des États généraux, par lequel il maintient
fort comme loi fondamentale de l'État, l'édit du mois
let précédent contenant l'union entre le Roi et ses su-
r la conservation de la foi catholique (octobre 1588).
8. Nouvelle déclaration sur cet édit (décembre 1588).
12. Articles présentés au Roi par les États généraux,
quels le Roi révoque plusieurs édits bursaux (1589). —
. Déclaration faite par le duc de Mayenne, après la
roi Henri III, à l'effet de rallier les gentilshommes et
holiques pour l'extirpation de l'hérésie et la conserva-
la couronne B (1) (1589). — Fol. 17, verso. Ordonnance
ne pour la saisie des biens des catholiques qui assistent
le Navarre (B) (1589). — Fol. 18, 20. Lettres du même
e paiement des gages des officiers du Parlement (B)
1591). — Fol. 19. Articles de la trêve consentie par le
Mayenne avec les royalistes pour faire cesser les hostili-
Bourgogne et assurer le labourage (B) (1590). — Fol. 20,
Lettres pour le rétablissement de l'office de conseiller
lement vacant par la mort de M. Odebert (B) (1591). —
. Contrat de vente de l'office de greffier des présenta-
J. Griguette (1588). — Fol. 25. Lettres de vicariat de
é de Langres à Dijon confirmées par le pape Clément VIII,
Péto, conseiller clerc au Parlement (1592). — Fol. 28,
Privilèges accordés par le roi Henri III aux receveurs
rôleurs généraux des finances (1588). — Fol. 28, verso.
semblables données par le duc de Mayenne (B) (1592).
29, verso. Lettres du même pour la décharge de M. de
ey comme lieutenant général au gouvernement de
gne (B) (1592). — Fol. 30. Concession faite par le roi
I à Ph. Jaquot, sieur de Neuilly, de droit d'usage dans les
Chassagne et de Boulouze (B) (1586). — Fol. 30, verso.
ation de ces lettres par le duc de Mayenne (B) (1593).
32. Déclaration du même sur sa prise d'armes contre
de Navarre (B) (1592). — Fol. 35, verso. Lettres du
pour la publication de la trêve générale accordée pour
ois dans tout le royaume (B) (1593); — fol. 38, Autres
torisent les articles arrêtés entre les deux partis pour
uiture des greniers à sel (B) (1593); — fol. 42, Autres
pour les marchands adjudicataires de ces greniers (B) (1593); — fol. 42, verso, Autres qui érigent une mairie à Châtillon-sur-Seine (B) (1589). — Fol. 43. Lettres de jussion pour l'enregistrement de ces lettres (B) (1593). — Fol. 44, verso. Édit du même pour l'établissement de deux grands maîtres des eaux et forêts en Bourgogne (B) (1593); — fol. 48, Autre du rétablissement de l'office de conseiller garde des sceaux du Parlement (B) (1593). — Fol. 49. Lettres patentes du même au profit des adjudicataires des greniers à sel (B) (1594). — Fol. 51. Lettres de validation par le même de tout ce qui a été fait par Jean de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne (B) (1595). — Fol. 57. Pouvoir et commission donnée par le roi Henri IV au chancelier de faire vérifier au Parlement l'édit de rétablissement des officiers de ce Parlement demeurés à Dijon durant les troubles (1595). — Fol. 57, verso. Lettres de ce rétablissement. — Fol. 58, verso. Serment de fidélité de ces officiers prêté entre les mains du chancelier. — Fol. 59. Lettres patentes pour la vérification des articles accordés par le roi pour la réduction du château de Dijon (1595). — Fol. 62. Sauvegarde accordée par le roi à l'abbaye de Citeaux (1595). — Fol. 62, verso. Édits d'abolition obtenus par le vicomte de Tavanes (1595); — fol. 69, verso, par le baron de Thenissey; — fol. 71, verso, par le baron de Vitteaux; — fol. 75, par Regnaud de David de la Borie blanche, les gentilshommes capitaines et soldats qui les ont suivis pendant les troubles. — Fol. 66. Confirmation des privilèges de la ville de Saint-Jean-de-Losne par le roi Henri IV (1575). — Fol. 67. Déclaration touchant la diminution du tiers des arrérages échus pendant les cinq années des troubles (1595). — Fol. 73. Lettres de don au maréchal de Biron du revenu des châtellenies de Rouvres, Argilly et Pontailler (1595). — Fol. 74. Édit de création d'offices de notaires et sergents royaux au pays de Bresse (1595). — Fol. 76, verso. Mainlevée par le roi aux gens du clergé de la ville de Beaune de tous leurs biens et revenus (1595). — Fol. 77, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Beaune par Henri IV (1595). — Fol. 78. Don fait à A. Terrion, capitaine châtelain de Rouvres, des biens du capitaine La Gauche, ligueur, qui l'avait enlevé et rançonné. — Fol. 79, verso. Édit pour le doublement du petit scel (1595). — Fol. 81. Déclaration du roi qui avoue ce que Guillaume de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, a fait pour son service de 1589 à 1595 (1595). — Fol. 82. Lettres qui commettent un conseiller clerc au Parlement pour la collation des bénéfices de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon alors vacante (1595). — Fol. 83, verso. Lettres qui donnent à Fr. Blondeau, garde des sceaux en la chancellerie, le droit d'entrer à la chambre des vacations (1595). — Fol. 84, 96. Articles pour le maintien de la neutralité entre les deux Bourgognes, ratifiés par le Parlement de Dôle et le roi d'Espagne (1595-1596). — Fol. 87.

1595, après la réduction de la Bourgogne sous l'obéissance de
, une délibération du parlement du 4 juillet confirmée par
20 décembre suivant, donna aux syndics de la cour la mis-
biffer des registres comme illégales, toutes les lettres éma-
duc de Mayenne lieutenant-général de l'état et couronne de
de même que celles contraires à l'autorité du roi. Ce sont
es bâtonnées dont le sommaire est accompagné de la lettre
crochets.

Décharge de dette accordée par le roi à A. Alliboust, conseiller au bailliage d'Auxois (1595). — Fol. 88, verso. Articles de la capitulation accordée par le roi à la ville de Châtillon-sur-Seine (1595). — Fol. 90, verso. Lettres de validation de l'impôt levé par la ville de Saulieu pour la fortification (1595). — Fol. 92. Lettres qui lèvent la défense de se pourvoir à Rome (1595). — Fol. 94. Lettres d'abolition obtenues par Louis de Pontailler, sieur de Châtillon-en-Bazois (1595). — Fol. 95. Confirmation des privilèges du clergé et des habitants d'Autun (1595). — Fol. 98. Don de la somme de 1000 écus fait par le roi au couvent des clarisses d'Auxonne (1595). — Fol. 98, verso. Confirmation des privilèges des États du duché par le roi Henri IV (1595). — Fol. 99. Lettres de surséance pour dettes, accordées pour un an au sieur d'Aumont (1596). — fol. 100. Lettres de décharge obtenues par la ville d'Autun, de tout ce qui s'y est passé durant les troubles (1595) ; — Fol. 100, Autres par lesquelles il lui accorde un délai d'un an pour acquitter ses dettes (1595). — Fol 99, verso. Lettres de confirmation du règlement arrêté entre les notaires et les tabellions du ressort (1595). — Fol. 101. Édit du roi qui attribue au Parlement la juridiction sur les pays de Bresse (1595). — Fol. 103, verso. Confirmation des statuts des pâtissiers de Dijon (1595). — Fol. 105. Traité de Folambray entre le roi et le duc de Mayenne pour la pacification des troubles (1596). — Fol. 109. Articles secrets dudit traité. — Fol. 111. Don de cinquante pieds d'arbres fait par le roi au président d'Esbarres (1525). — Fol. 111, verso. Statuts du Chapitre de Saint-Andoche de Saulieu (1594). — Fol. 112, verso. Déclaration du roi qui maintient les ecclésiastiques en possession de leurs privilèges (1596). — Fol. 116, verso. Lettres d'aveu accordées par le roi aux veuve et héritiers de Baillet de Vaugrenand de tout ce qui s'est fait pendant les troubles (1596). — Fol. 119. Édit du parisis des greffes (1595). — Fol. 121, verso. Édit pour la revente des greffes (1596). — Fol. 122, verso. Édit de révocation des dons (1596). — Fol. 123. Lettres de confirmation des privilèges de la ville de Montluel (1596). — Fol. 124. Lettres d'érection de la terre d'Arbois près Buncey en fief, en faveur de M. Fyot (1596). — Fol. 125, verso. Lettres de création d'un maître dans chaque métier (1589). — Fol. 126. Lettres de surséance pour trois ans, accordées par le roi, au paiement des sommes promises à MM. de Tavanes, de Sennecey et Franchesse (1596). — Fol. 127. Ordonnance aux gens de guerre de vuider la campagne (1596). — Fol. 127, verso. Édit touchant la réduction de la ville de Dijon sous l'obéissance du roi (1596). — Fol. 129. Ordonnance qui applique à la réduction du château de Talant à l'acquit du vicomte de Tavanes, le produit de la vente du petit sceau. — Fol. 130. Édit de révocation des évocations (1595). — Fol. 131. Érection en fief des bois de Cléry en faveur de J. de Malassi (1596). — Fol. 132. (Enlevé). Lettres d'attribution de juridiction obtenues par F. David pour faire discuter en Bourgogne des biens appartenant à M. de Montel (1596)? — Fol. 133, 133, verso, 144, verso, 152, 156, verso, 177, 178, 179, 180, 182, 183, verso, 184, 184, verso, 187, verso. Lettres d'abolition accordées par le roi aux sieurs de Marnay, de Sacquenay, de Lartusie, de Mezerolle, Jean Marchant, dit le capitaine de Lamarche, et son frère, de Sauzay, capitaine du château d'Arcy, Jérôme de Rossi dit la Fortune, capitaine de Seurre, Claude de la Farge, René, seigneur de Roche-Baron, M. d'Amanzé, Jacques Perrin, dit le capitaine d'Igornay, feu Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, pour la part que eux et leurs adhérents ont prise aux troubles de la Ligue (1596, 1597). — Fol. 134. Lettres d'érection en comté de la terre de Savigny-en-Revermont au profit de Jean de la Chambre, baron de Montfort (1596). — Fol. 135. Lettres de noblesse obtenues par F. Fyot d'Arbois (1596). — Fol. 138. Édit de suppression du semestre de la chambre des comptes créée en 1594 et 1593 (1597). — Fol. 139. Confirmation des privilèges de l'abbé et de l'abbaye de Cîteaux (1596). — Fol. 139. Ordonnance faisant défense aux gens de guerre de saisir les bestiaux servant au labourage pour les impôts (1597). — Fol 141. Édit de création en faveur du prince de Condé d'un maître de chaque métier dans toutes les bonnes villes du royaume (1596). — Fol. 142, verso. Ratification de l'aliénation sous rachat, des droits de transport et hauts passages du pays, faite à M. Picardet, procureur général (1597). — Fol. 143. Lettres de révocation des bailliage et chancellerie érigés en la ville de Louhans (1597). — Fol. 143, verso. Lettres d'exemption du subside sur le vin en faveur de la ville de Chalon (1596). — Fol. 144. Ordre d'informer contre ceux qui, au mépris de la neutralité, font des courses dans le comté de Bourgogne (1597). — Fol. 145. Lettres patentes qui confirment les habitants de Dijon dans tous leurs biens (1597). — Fol. 146. Arrêt du conseil qui maintient Jacques Bossuet, conseiller, commissaire aux Requêtes, dans le droit d'entrer comme conseiller à la première vacance (1597). — Fol. 149. Ratification de la vente du greffe du Parlement faite à J. Gontier (1597) ; — fol. 151, autre de bois faite au sieur V. Gurbert (1596). — Fol. 151, verso. Arrêt du conseil qui fixe la date de la suppression du semestre de la Chambre des comptes (1597). — Fol. 154. Édit de l'établissement de droits d'entrée sur les marchandises (1597). — Fol. 156. Lettres pour l'aliénation du domaine de Saulx-le-Duc (1597). — Fol. 158. Commission au sieur Guérin d'imposer les grains pour la fourniture des magasins des places frontières (1597). — Fol. 161, verso. Lettres patentes du roi et arrêt du Parlement de Paris sur l'innocence de la princesse de Condé (1594). – Fol. 163. Lettres d'érection de la terre de Ragny en marquisat, au profit de François de la Madeleine, bailli d'Auxois, lieutenant général en Nivernais (1597). — Fol. 164.

verso. Ordonnance pour faire condamner les malfaiteurs aux galères (1597). — Fol. 166. Lettres d'exemption en faveur de J. Millière, monnoyeur à Dijon (1597). — Fol. 166, verso. Ordre pour la révision en chambre neutre, du compte des gabelles présenté par A. Blondeau (1597). — Fol. 167. Lettres de noblesse accordées à Lazare Bagot, bourgeois de Saulieu (1593). — Fol. 168, 171. Lettres qui accordent à l'évêque d'Autun et au grand prieur de Chambre l'entrée au Parlement de Dijon (1596, 1598). — Fol. 168, verso. Décharge obtenue par les habitants de Châtillon, à l'occasion de la démolition de leur château (1598). — Fol. 169, 176. Permissions accordées au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon et à l'abbaye de N.-D. de Châtillon de vendre une partie de leurs biens pour acquitter leurs dettes (1597). — Fol. 171, verso. Lettres d'abolition de ce qui s'est fait à Flavigny, au mois de novembre 1592 (1597). — Fol. 172. Lettres par lesquelles le roi accorde un délai de trois ans aux États de Bourgogne pour payer leurs dettes (1596, 1597). — Fol. 177, verso. Confirmation des privilèges des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1596). — Fol. 182. Décharge obtenue par Cl. Tixier pour la part prise aux troubles de la Ligue (1597). — Fol. 185, 196. Déclaration du roi touchant l'incarcération et la délivrance de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes. — Fol. 189. Ordonnance sur le port d'armes (1598). — Fol. 191. Lettres du don à Simon, duc de Montpensier, du revenu des terres de Bar-sur-Seine et d'Aisey sa vie durant (1598). — Fol. 192, verso. Confirmation de l'arrêt du conseil qui réduit à un an en faveur de Guillaume Millière, la création de deux conseillers au Parlement de Dijon (1597). — Fol. 64. Commission de gouverneur de Bourgogne, donnée au maréchal de Biron (1595). — Fol. 27. Autre de lieutenant-général en Bourgogne pour Jean de Saulx, vicomte de Tavanes (B) (1592); — fol. 97, id. pour Claude de Bauffremont, baron de Senecey (1595); — fol. 136, verso, id. pour Edme de Malain, baron de Lux (1596); — fol. 137, id. pour F. Chabot, marquis de Mirebeau (1596); — fol. 147, id. pour Ch. de Clermont-Tonnerre (1597). — Fol. 165. Provisions de l'office de président au Parlement pour P. Berbisey (1585); — fol. 150, verso, id. de chevalier d'honneur au Parlement pour M. de Nagu-Varennes (1596). — Fol. 22, 171, 86 verso, 88, 91 verso, 97, 102 verso, 115 verso, 116, 118 verso, 136, 147 verso, 153 verso, 162, 164. Provisions de l'office de conseiller au Parlement en faveur de G. Millière (B), Legoux de la Berchère, J. Baillet, J. de Berbisey, J. Morin (honoraire), B. Giroux, J.-J. Tisserand, E. Sayve, J. Galois, J. Vignier, A. Bretagne, G. de Souvert, G. Millière, A. Fremyot, garde des sceaux, J. de Poligny (1595-1598); — fol. 48 verso, id. de conseiller et garde des sceaux pour E. Bernard (B) (1593). — Fol. 17. Provisions de receveur des amendes du Parlement pour Hurtebinet (1589). — Fol. 35. Provisions de l'office de bailli de Bourbon-Lancy pour M. de Marcilly (B) (1593); — fol. 82, verso, id. pour L. de Valx (1595); — fol. 102, id. de Bresse pour Cl. Chantelauze (1595); — fol. 129, verso, id. d'Autun pour Louis de Pontailler, seigneur de Châtillon-en-Bazois (1595); — fol. 159, id. de Chalon pour Henri de Bauffremont-Sennecey (1598); — fol. 160, idem d'Auxois pour M. de la Madeleine Ragny (1585). — Fol. 32. Provisions de l'office de lieutenant-général au bailliage d'Autun pour O. de Montagu (B) (1592); — fol. 142, id. de Chalon pour Et. Bernard (1596); — fol. 33, id. de l'office de lieutenant en la chancellerie de Semur pour J. Vitier (B) (1593); — fol. 37, id. en celle de Chalon pour Beuverand (B) (1593); — fol. 94, verso, id. en celle de Dijon pour N. Legrand (1595); — fol. 114, id. en celle de Chalon pour Beuverand (1596). — Fol. 86 verso. Provisions de l'office de lieutenant civil au bailliage de Bourbon-Lancy pour G. Burgat (1595); — fol. 115, id. au bailliage d'Arnay pour Jean Voisenet (1596); — fol. 186, id. au bailliage de Beaune pour Béranger (1595). — Fol. 140 verso. Provisions de l'office de lieutenant criminel au bailliage de Dijon pour J. Comeau (1595). — Fol. 47. Provisions de l'office d'enquêteur au bailliage de Beaune pour J. Belin (B) (1593); — fol. 159 verso, id. au bailliage de Montcenis pour Th. de Montagu (1595); — fol. 160 verso, id. au bailliage d'Autun pour Cl. Chifflot (1597). — Fol. 15. Provisions de l'office d'avocat du Roi aux bailliages de Châtillon pour Ph. Pillot (1588); — fol. 31, de Dijon pour Dubuisson (B) (1592); — fol. 16, d'Avallon pour Seguenot (1593); — fol. 118, de Semur pour G. Milletot (1595); — fol. 188 verso, de Chalon pour Cl. Cretin (1598). — Fol. 21. Provisions de l'office de procureur du roi aux bailliages : de la Montagne pour N. Bouvot (B) (1590). — Fol. 86, de Bourbon-Lancy pour P. de Champrenault (1595); — fol. 125, de Charolles pour J. de Gouvenain (1596); — fol. 141, de Montcenis pour P. Durand (1597); — fol. 189, de Chalon pour P. Suchon (1598). — Fol. 45 verso. Provisions de l'office de grand maître des eaux et forêts en Bourgogne pour P. Baudoin (B) (1593); — fol. 113, id. pour A. Blondeau (1593); — fol. 9, autres de Gruyer, maître des eaux et forêts à Chalon pour M. d'Hoges (1587); — fol. 47, verso, 75 verso, id. de procureur du roi des eaux et forêts à Dijon pour R. Maire (1592-1595); — fol. 148 verso, id. de procureur du roi à la Table de marbre de Dijon pour P. Procès (1593). — Fol. 70, 74 verso, 102. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour Prinstet, N. Pouffier, Marchand et Catherine (1595, 1596). — Fol. 85, verso. Provisions de l'office de Conseiller au bailliage de Beaune par P. Alixant, 92 verso, et M. Richard (1595); — fol. 116, id. au bailliage de Chalon pour P. Burgat (1596); — fol. 161, id. pour P. Perrault (1597); — fol. 163 verso, id. au bailliage de Dijon pour J. Vitier (1597); — fol. 170, id. au bailliage de Semur pour G. Clerc (1598); — fol. 181, verso, id. au bailliage d'Autun pour A.

Ferrand (1598). — Fol. 151, verso. Provisions de l'office de général des Monnaies pour P. Buatier (B) (1592). — Fol. 50. Provisions de L. Romain, official de la ville et comté d'Auxonne (1594); — fol. 91, id. de l'office de louvetier en Bourgogne en faveur de J. Rouhier dit le capitaine La Planche (1595); — fol. 93, autre de concierge du Palais ou Logis du roi à Dijon pour J. Berthaut (1597). — Fol. 93 verso. Provisions de l'office de châtelain et prévôt de Vergy pour P. Belin (1595); — fol. 114, id. de l'office de procureur du roi en la prévôté et châtellenie de Pontailler pour A. Rouhier (1596); — Fol. 117 verso, 140, id. de l'office de Juge-Mage en Bresse pour P. Allard et M. Barjon (1595); — fol. 140, id. de lieutenant de ce juge pour F. Bouton (1595); — fol. 140, verso, id. de procureur du roi en Bresse pour Th. Chaudon (1595); — fol. 170, id. de procureur du roi au grenier à sel de Dijon pour F. Humbert (1598); — fol. 35, 83, id. de sergent général pour P. Migne (B) et P. Defrance (1593, 1595).

B. 12086. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier.

1589-1595. — Enregistrement des édits et ordonnances par le parlement royaliste à Flavigny et à Semur. Tome XII bis. — Fol. 1. Édit du roi Henri III qui transfère à Flavigny le parlement de Dijon (1589). — Fol. 2, verso. Déclaration du même contre les ducs de Mayenne et d'Aumale, rebelles et criminels de lèze Majesté (1589); — fol. 7, autre contre les villes rebelles à son autorité (1589). — Fol. 9, verso. Règlement arrêté par le roi pour la conduite des commandants des provinces et des places fortes (1589). — Fol. 11, verso. Édit par lequel, considérant que la plupart des officiers du Parlement sont retenus à Dijon contre leur volonté et que le nombre de ceux réfugiés à Flavigny étant seulement de sept ils ne peuvent juger souverainement, le roi donne à ces derniers le pouvoir de juger comme si leur nombre était de dix et plus (1589). — Fol. 11, verso. Brevet par lequel le roi accorde aux magistrats qui mourront à son service la conservation de leur office à leur famille (1589). — Fol. 12. Déclaration du roi au sujet de la trêve avec le roi de Navarre (1589). — Fol. 15, verso. Édit de l'établissement d'une chambre des enquêtes au Parlement de Flavigny avec annexion au ressort des comtés d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine (1589); — fol. 17, verso, autre de l'établissement de deux grandes maîtrises des eaux et forêts en Bourgogne (1589); — fol. 19, autre qui autorise l'engagement des châtellenies royales de Rouvres et d'Argilly (1589). — Fol. 20, 4 août. Déclaration de Henri IV, roi de France et de Navarre, à son avénement à la couronne. Il promet en foi de roi de maintenir les droits de ses sujets catholiques (1589). — Fol. 20. Déclaration des princes et officiers de la couronne, qui reconnaissent la royauté de Henri IV (1589). — Fol. 22, verso. Convocation par Henri IV des États généraux du Royaume dans la ville de Tours (1590). — Fol. 26. Déclaration qui ordonne la vente des biens des rebelles situés en Bourgogne (1589). — Fol. 28. Brevet de 800 écus de pension à M. de Bussy à prendre sur les revenus du prieuré de Saint-Broing (1589). — Fol. 29, verso. Déclaration portant que les rebelles qui ont été dépouillés de leurs bénéfices ou offices ne pourront y être réintégrés qu'en vertu de lettres patentes de rétablissement (1590). — Fol. 31, verso. Lettres patentes qui défendent de reconnaître le Légat envoyé par le Pape (1590). — Fol. 34, verso. Brevet du don fait par le roi à L. de Longueval, sieur d'Asnières, et à H. Belfaire des revenus de la terre d'Asnières, appartenant à G. Borot et A. Marie, demeurant à Auxerre, ville rebelle (1590); — fol. 36, autre à Ant. de Humes, sieur de Chezery, gouverneur de Flavigny, des revenus du prieuré de Sainte-Vertu à Noyers, vacant par la rebellion de J. de la Sausaye (1589); — fol. 37, autre au sieur de Saucy, fils du précédent, des revenus du doyenné de l'abbaye de Flavigny et de ceux de la terre de Chaume à l'abbaye N.-D. de Châtillon (1590); — fol. 37, verso, autre à M. de la Plume, lieutenant de M. de Cypierre, gouverneur de Semur, des revenus du prieuré de N.-D. de cette ville (1590); — fol. 38, verso, autre au sieur Robelin des revenus de l'abbaye de La Bussière, confisqués sur l'abbé Bonnot, rebelle (1589); — fol. 39, verso, autre à Vallon, capitaine de Flavigny, des revenus de la seigneurie d'Athie-Villiers, appartenant à M. do Villers, rebelle (1590); — fol. 40, verso, autre au baron de Chantal des revenus de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, acquis au roi par la rébellion de l'abbé (1589); — fol. 41, autre à Gaspard de Villiers de la somme de 1800 écus qu'il devait au sieur d'Urcy, rebelle à S. M. (1590). — Fol. 42. Déclaration du roi qui ordonne la saisie des biens et revenus des rebelles (1590). — Fol. 43, verso. Autre touchant la distraction de ceux de ces biens qui proviendraient du domaine (1590). — Fol. 45, verso. Règlement imposé par le roi pour la conduite des gens de guerre (1590). — Fol. 47. Déclaration qui rend les magistrats et officiers des villes et les villes elles-mêmes, qui se sont soustraites à l'obéissance du roi, responsables des impôts dont ils auront fait la levée (1590). — Fol. 48. Ordonnance défendant d'exporter du blé et du vin de Bourgogne sans permission du roi (1590); — fol. 49, autre qui transfère la Chambre des Comptes de Dijon à Flavigny (1590); — fol. 49, verso, autre qui déclare les magistrats des villes qui persistent dans leur rébellion, désormais incapables d'occuper des offices royaux (1590). — Fol. 50, verso. Gratification au sieur Odebert, homme d'armes, de la somme de 1483 écus par lui due à plusieurs rebelles (1590). — Fol. 51, verso. Lettres patentes de Henri IV, qui donnent aux décisions des États royalistes

la même autorité qu'à celles des États assemblés par ses prédécesseurs (1590). — Fol. 52, verso. Déclaration du roi en faveur du maintien de la religion catholique (1591); — fol. 53, verso, autre portant suppression de tous les offices possédés par les rebelles (1590). — Fol. 56, verso. Autre de compatibilité des offices de maître des eaux et forêts et d'élu du roi en faveur de Guy Blondeau (1590). — Fol. 59. Injonction faite par le roi aux gentilshommes de se présenter au chef-lieu de leur bailliage et déclarer s'ils sont prêts à s'unir à S. M. (1591). — Fol. 61. Autorisation au président Bourgeois de Crespy de se faire rembourser la somme de 1200 écus sur les biens des magistrats de la ville de Dijon (1590). — Fol. 63. Lettres d'anoblissement accordées par le roi Henri IV à Hugues Picardet, procureur général (1591). — Fol. 66. Don fait par le roi à J. Salonier, sieur de Pouilly, de la somme de 166 écus 2/3, due par lui à Martin, prêtre à Autun (1590). — Fol. 69. Autre à J. de Rochefort de différentes sommes dues par lui à des habitants de Dijon (1590). — Fol. 69, verso. Autre à Guillaume de Hautemer, sieur de Fervaques, de la somme de 6000 écus par lui due au sieur de Lestouf de Pradines (1590). — Fol. 70, verso. Autre au même des deniers qu'il devait aux bourgeois de Dijon (1590). — Fol. 74. Ordonnance faisant défense de s'emparer des deniers appartenant au roi (1592). — Fol. 74, verso. Autre qui autorise les élus des États à imposer les biens des rebelles (1592). — Fol. 76, verso. Autre qui défend la tenue des États généraux, convoqués à Paris par le duc de Mayenne (1593). — Fol. 82. Faculté donnée au sieur Blondeau de résigner son office de maître des eaux et forêts (1592). — Fol. 83, verso. Ordonnance faisant défense d'augmenter le taux des monnaies (1592). — Fol. 84, verso. Arrêt du conseil et lettres patentes qui défendent l'exécution d'un autre arrêt du Conseil autorisant le paiement d'une somme de 32,000 écus, promise au sieur de Lartusie pour la reddition de la citadelle de Chalon (1593). — Fol. 88, verso. Autorisation à la dame de Rouvray, héritière testamentaire de J. de Saint-Léger, de faire foi et hommage des terres qu'elle tient du roi (1593). — Fol. 90. Déclaration du roi faisant connaître qu'il a embrassé la religion catholique (1593). — Fol. 91, 96, verso. Articles accordés pour la trêve (1593). — Fol. 95, verso. Lettres patentes pour la Chambre des vacations (1593). — Fol. 98 et 105, verso. Articles accordés aux adjudicataires du sel et lettres patentes de confirmation. — Fol. 108. Lettres closes pour la prolongation de la trêve jusqu'au mois de décembre (1593). — Fol. 110. Autorisation au sieur Tisserand, conseiller, de résigner en faveur de son fils (1593). — Fol. 111, verso. Lettres patentes qui transfèrent à Semur l'hôtel des Monnaies de Dijon (1593). — Fol. 114. Amnistie en faveur des rebelles qui dans le délai d'un mois rentreront sous l'obéissance du roi (1593). — Fol. 124. Nouvelle amnistie (1594). — Fol. 126, verso. Autorisation au sieur Blondeau de résigner son office de conseiller garde des sceaux (1594). — Fol. 129, verso. Confirmation par le roi des droits d'usage dans la forêt de Châtel-Gérard, accordés à Fr. de la Madeleine Ragny (1593). — Fol. 134. Déclaration pour le paiement des gages pendant le temps des vacations (1594). — Fol. 135, verso. Composition accordée par le roi aux habitants d'Avallon et lettres patentes pour leur enregistrement (1594). — Fol. 142, 145 verso, 146, 148 verso. Édits pour l'aliénation du domaine et des baronnies du domaine (1591). — Fol. 151. Déclaration qui ordonne des poursuites contre les rebelles qui n'ont point fait leur soumission (1594). — Fol. 154. Lettres de rétablissement de Fr. Maillard dans son office de trésorier de France en Bourgogne (1594). — Fol. 155. Lettres d'amnistie, accordées au sieur de Georgy, capitaine d'Époisses, qui avait fait sa soumission (1594). — Fol. 156. Arrêt du Conseil qui homologue le règlement fait entre le procureur et l'avocat-général au Parlement sur leurs attributions respectives (1594). — Fol. 157. Don fait par le roi au conseiller Jacques Valon des biens de J. Torchain (1594). — Fol. 157, verso. Lettres patentes portant main levée à B. Gagne, P. Mallard et J. Mary, chanoines de la Sainte-Chapelle, du revenu de leurs biens et prébendes (1594). — Fol. 159. Lettres de rétablissement de Guillaume Nicolas dans son office de contrôleur en la Chancellerie (1594); — fol. 160, id. de B. de Morizot comme greffier héréditaire en la Chambre des Comptes (1594); — fol. 165, verso, id. de J. Humblot, grenetier du grenier à sel d'Autun (1594); — fol. 171, id. de Guy Catherine, conseiller au Parlement (1594); — fol. 175, id. de Urtebinet, receveur des exploits et amendes du Parlement (1594); — fol. 189, verso, id. de Jean Fyot d'Arbois, conseiller au Parlement (1595); — fol. 190, verso, id. de Ph. Noblet, contrôleur général des fortifications (1594); — fol. 191, verso, id. de greffier au Bureau des Finances pour Ben. de Frasans (1594); — fol. 197, verso, id. de J. Gontier, greffier civil de la Cour (1595). — Fol. 162, verso. Ordonnance pour la mise en jugement des faux sauniers (1594). — Fol. 164. Commission pour l'aliénation du domaine (1594). — Fol. 167. Validation de la réception et prestation de serment de Ch. Bretagne plus ancien conseiller (1594). — Fol. 169. Édit de création d'offices à la Chambre des Comptes (1594). — Fol. 172. Édit d'expulsion des Jésuites hors du royaume (1595). — Fol. 177, verso. Arrêt du conseil qui diminue d'un écu 7 sols le prix du minot de sel. Lettres d'attache (1595). — Fol. 179. Édit pour la taxe des offices de finances (1594). — Fol. 180, verso. Autre qui défend de saisir chez les laboureurs et les vignerons les animaux et ustensiles servant à la culture (1595). — Fol. 182. Articles de la capitulation accordée à Franc. de Livron, veuve de M. de Rochefort Pluvault, à son fils, et aux habitants de Vézelay (1594). — Fol. 185, verso. Autres de celle accordée aux

habitants de Châtillon-sur-Seine (1595).—Fol. 193, verso. Autres de celles accordées à M. de Bauffremont-Sennecey, aux maire, échevins, habitants de la ville et du comté d'Auxonne (1595). — Fol. 200. Lettres patentes qui déclarent indignes et incapables les officiers qui ont condamné à une peine quelconque ceux qui se soumettaient à l'obéissance du roi (1595). — Fol. 204. Lettres de don à Robelin de tous les biens confisqués sur Franc. Lebreton, veuve Dupin (1593). — Fol. 205. Lettres d'érection de la terre de Bussy-la-Pesle en comté en faveur de J. J. de Neucheze, seigneur d'Effrans (1595). — Fol. 64. Commission de J. d'Aumont, lieutenant général du roi en Bourgogne (1590). — Fol. 85. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour Vincent Robelin (1590); — fol. 107, id. pour J. Fyot (1593); — fol. 108, verso, id. pour J. Folin (1593); — fol. 133, id. pour B. Saumaise (1592); — fol. 161, id. pour N. Chifflot (1594); — fol. 203, id. pour J. Fevret (1589); — fol. 122, id. d'avocat général au Parlement pour M. A. Millotet (1592). — Fol. 68. Provisions de premier huissier du Parlement pour S. Marchand (1593); — fol. 168, id. pour N. Pouffier (1592); — fol. 67, autres de procureur à la Cour pour J. Mignard (1593); — autres pour Z. Savot (1594). — Fol. 176. Provisions de conseiller maître à la Chambre des Comptes de Dijon pour M. Tisserand (1594); — fol. 202, id. pour P. Chazaux (1590); — fol. 173, id. de président à cette Chambre pour A. Brocard (1594); — fol. 29, id. de Grand Maître des eaux et forêts pour Blondeau (1589); — fol. 193, id. pour A. de Savarre (1589); — fol. 34, 62, id. d'Élu du Roi pour Blondeau (1591); — fol. 45, id. de receveur général des bois pour Blondeau (1595).—Fol. 174. Provisions de l'office de receveur des amendes du Parlement pour Urtebinet (1595); — fol. 57, verso, id. de receveur général des finances pour Richard Millotet (1590). — Fol. 125. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage d'Autun pour J. de la Grange (1594); — fol. 57, id. de lieutenant général en la chancellerie d'Autun pour J. Blondeau (1591); — fol. 87, id. en la chancellerie de Semur pour J. Juliot (1591); — fol. 112, id. pour F. Blondeau (1593); — fol. 141, id. de lieutenant-particulier au bailliage d'Auxois pour H. Boursault (1594). — Fol. 152. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage de Dijon pour F. Humbert (1594); — fol. 92, id. au bailliage de La Montagne pour M. Bonnot (1594); — fol. 131, verso, d'avocat du roi au bailliage d'Avallon pour N. Seguenot (1594); — fol. 128, verso, id. de conseiller au bailliage de La Montagne pour F. Miette (1594); — fol. 132, verso, id. de procureur du roi en la prévôté d'Avallon, pour M. Boursault (1594). — Fol. 199. Provisions de l'office de prévôt général en Bourgogne en faveur de Cl. Guérin (1595).

B. 12087. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1596-1602. — Enregistrement des édits, ordonnances. Tome XIII. — Fol. 2. Édit pour l'aliénation des châtellenies de Rouvres, Argilly et Pontailler (1598). — Fol. 4. Déclaration du roi touchant le paiement des gages du Parlement. — Commission royale pour l'information des abus et malversations, commis par les huissiers et sergents dans la perception des tailles. — Fol. 8. Confirmation des privilèges et statuts des boulangers d'Autun, par le roi Henri IV (1596-1600). — Fol. 9, verso, 87. Défenses à MM. de Saulx-Tavannes, de Sennecey et Franchesse de contraindre G. Guelaud, T. Gigaud et consorts au paiement des sommes qu'ils leur ont fait souscrire pour le service du roi. — Fol. 11, verso. Lettres patentes qui maintiennent M. Jacquot, sieur de Neuilly, en possession de six écus de rente sur le domaine, jusqu'à ce que les bois de Chassagne soient réduits en bois de haute futaye. — Fol. 12. Autres qui prolongent de deux ans le délai donné aux États de Bourgogne pour le paiement de leurs dettes. — Fol. 13. Commission donnée à l'évêque, au lieutenant général et au procureur du roi au bailliage d'Autun pour visiter et dresser l'état du temporel de toutes les églises du diocèse (1597). — Fol. 14. Confirmation par le roi du contrat d'affranchissement de la mainmorte accordé par l'abbé de Bèze aux habitants de Viévigne. — Fol. 17, verso. Commission royale donnée au sieur de la Roche pour la conquête de terres neuves au Canada et le pouvoir d'y emmener des prisonniers. — Fol. 21. Arrêt du Conseil qui réduit à 6 au lieu de 20.000 écus la somme qui devait être payée au président Fremyot en remboursement d'avance pour le service du roi (1599). — Fol. 24. Lettres d'érection d'un péage à Pouilly-sur-Saône au profit du seigneur du lieu. — Fol. 26. Autorisation donnée aux religieux de l'abbaye de Regny de vendre du bois de haute futaie jusqu'à concurrence de 3476 écus. — Fol. 28. Confirmation du contrat d'achat du petit scel du bailliage de Chalon par J. Legrand (1598). — Fol. 29. Déclaration pour faire jouir Guill. de Montholon du privilège de noblesse (1599). — Fol. 29, verso. Lettres d'abolition du sol pour livre de toute marchandise imposée sur la province de Bourgogne. — Fol. 30, verso. Autres qui interdisent aux prévôts des maréchaux la connaissance des faits de guerre arrivés durant les troubles. — Fol. 32, verso. Lettres patentes autorisant les magistrats et habitants de Chalon à s'imposer pendant six ans pour acquitter les dettes de la ville; — fol. 34, autres qui autorisent la ville de Dijon à lever la somme de 40 sols par émine de blé mis en œuvre par les boulangers (1598). — Fol. 34, verso. Édit donné à Nantes en faveur de la religion réformée. — Fol. 50, verso. Déclarations du roi qui réduisent de moitié le montant des compositions accordées aux sieurs de Franchesse, Duprat, Tavannes, Thenissey, et maintient celle du sieur de Pouilly (1599). — Fol. 53, verso. Bail des gabelles de France passé à Cl. Josse (1600). — Fol. 61, verso. Ordonnance touchant les chevaux de relais

(1597). — Fol. 66. Lettres patentes qui accordent pour 4 ans aux Jacobins de Beaune un droit de chauffage dans la forêt de Borne (1599). — Fol. 66, verso. Édit d'abolition de tout ce qui a été fait par voie d'hostilité durant les derniers troubles. — Fol. 67, verso. Lettres de remise de ce qui est dû sur les tailles jusqu'en 1596 (1600). — Fol. 68. Déclaration du roi pour la condamnation des criminels aux galères. — Fol. 68, verso. Édit de confirmation des privilèges ecclésiastiques rendu sur la requête de l'assemblée du clergé de France (1596). — Fol. 71, verso. Commission au sieur Langlois sur la plainte des marchands, pour régler les droits des officiers des greniers à sel (1600). — Fol. 78. Ordonnance de règlement pour la grande chancellerie de France et les chancelleries près les Parlements (1599). — Fol. 81. Permission au sieur de Montmoyen de percevoir la somme de 3000 écus sur le produit de la vente des bois d'Argilly et de Villiers-le-Duc (1600). — Fol. 82, verso. Lettres patentes par lesquelles le roi, moyennant la somme de 6,000 écus, abandonne à la province de Bourgogne tous droits de francs fiefs et nouveaux acquêts (1599). — Fol. 83, verso. Permission à l'évêque et au chapitre Saint-Lazare d'Autun de vendre jusqu'à 6.000 écus de leur domaine (1600). — Fol. 84, verso. Confirmation des octrois accordés à la ville de Beaune. — Fol. 85, verso. Autre de l'aliénation de la seigneurie d'Aiserey faite à M. Millet, conseiller au Parlement. — Fol. 86. Confirmation des octrois accordés à la ville de Chalon (1600). — Fol. 88. Édit pour le dessèchement des marais. — Fol. 93. Confirmation des privilèges du couvent des Célestins de Lyon. — Ordonnance autorisant pour un an la traite des grains dedans et hors le royaume. — Fol. 94, verso. Édit de création d'offices de notaires au profit du domaine. — Fol. 97. Autorisation à l'abbaye de Fontenay de vendre des bois de haute futaie jusqu'à concurrence de la somme de 4.000 écus (1601). — Fol. 98. Lettres de surséance pour trois ans, accordées aux États de Bourgogne pour le paiement des dettes de la province (1600). — Fol. 100. Édit d'union des provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex à la couronne (1601). — Fol. 101, verso. Autre de création de deux maîtrises en chacun des métiers du royaume, à l'occasion du mariage du roi (1601). — Fol. 102. Autre semblable à l'occasion du mariage de la reine et son avènement à la couronne. — Fol. 104, verso. Confirmation du règlement fait par le commissaire Langlois sur le prix du sel et l'usage du sel de Salins. — Fol. 106, verso. Édit d'établissement d'un juge présidial à Bourg et de bailliages à Belley et à Gex. — Fol. 110. Autorisation à l'évêque d'Autun de vendre des bois à Touillon jusqu'à concurrence de 2.000 écus (1596). — Fol. 111. Édit portant défense aux roturiers de porter des draps d'or et d'argent. — Fol. 112. Confirmation de la vente faite à P. Forget, secrétaire d'État, de 1000 arpents de bois de haute futaie en la châtellenie de Saint-Léger de Foucheret. — Fol. 116. Édit de création d'offices de visiteurs et de marqueurs de cuirs dans toutes les villes et bourgs où se fait ce commerce (1596). — Fol. 117, verso. Bail du fournissement des greniers à sel du Lyonnais, Beaujolais, Forey, Mâconnais et de la Bresse (1601). — Fol. 127. Lettres patentes obtenues par la mairie de Dijon, contenant que les officiers des cours souveraines et leurs veuves ne pourront jouir de l'exemption des impôts, qu'après avoir exercé pendant vingt ans ou bien être décédés dans l'exercice de leurs fonctions. — Fol. 129, verso. Lettres patentes qui autorisent les États du pays à lever certaine imposition sur les denrées pendant cinq ans, pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 132, verso. Autres qui interdisent aux gens du comté de Bourgogne de tenir aucun bénéfice en France et en Bourgogne sans permission du roi. — Fol. 133, verso. Confirmation de l'aliénation des terres de Daix, Plain d'Ahuy et partie du Val de Suzon faite à F. Blondeau, conseiller au Parlement. — Fol. 135. Édit de suppression des bureaux des Trésoriers de France (1602). — Fol. 136, 138, verso. Confirmation des privilèges de l'évêque et des ecclésiastiques de Belley, du Bugey et du Valromey (1601); — fol. 139. Autre de ceux des gens du tiers-état de ces pays. — Fol. 142, verso. Édit de création de l'office de prévôt des maréchaux en Bresse, Bugey, Valromey et Gex. — Fol. 145. Confirmation des privilèges de la noblesse du Bugey et du Valromey. — Fol. 149, verso. Mandement pour le partage du bois de Débat en la châtellenie de Vergy entre le domaine et le prieuré de Saint-Vivant. — Fol. 150. Édit contre les duels (1602). — Fol. 153. Autorisation à Jean de Saint-Maurice, prieur de l'abbaye de Saint-Claude, de tenir des bénéfices en France. — Fol. 156. Édit pour l'augmentation des monnaies d'or et d'argent. — Fol. 160. Ordonnance contenant règlement pour la fabrication des pièces d'artillerie et de la poudre (1601). — Fol. 162, verso. Édit de réduction des rentes au denier 16. — Fol. 163, verso. Autorisation à Jean Bouhier, sieur de Chanlecy, à changer son nom en celui de Chanlecy (1602). — Fol. 164, verso. Lettres du don du revenu des châtellenies de Rouvres, Argilly et Pontailler, fait pour neuf ans au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 166, verso. Édit de création d'offices de visiteur, lieutenant, procureur du roi et greffier sur le fait des gabelles en Bresse, Bugey, Valromey et Gex (1601). — Fol. 168. Articles accordés par le roi aux seigneurs de la république de Genève, à l'occasion de la réunion de la Bresse à la France (1602). — Fol. 172. Édit de création de deux élections et de deux bureaux de recette à Bourg et à Belley (1601). — Fol. 173, verso. Lettres de déclaration de noblesse obtenues par P. de Xaintonge, avocat à la Cour (1602). — Fol. 174, verso. Autres semblables obtenues par F. de Galian, commandant une compagnie de gens de pied. — Édit de règlement sur le fait des tailles pour les pays de Bresse, Bugey,

Valromey et Gex. — Fol. 185, verso. Lettres de jussion pour la vérification de l'édit du contrôle et de la marque des cuirs. — Fol. 187, verso. Commission donnée à J. Cormot, procureur du roi au bailliage de Dijon, pour instruire des faits de la traite foraine. — Fol. 188. Lettres patentes donnant pouvoir à Cyrus de Thyard, évêque de Chalon, d'entrer au Parlement. — Fol. 154. Commission de lieutenant général du dauphin, gouverneur de Bourgogne, donnée à Roger, duc de Bellegarde (1602). — Fol. 103. Autre de lieutenant général du Chalonnais en faveur du baron d'Uxelles (1601). — Fol. 148. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour Nicolas Brulart (1602). — Fol. 10. Autres de l'office de conseiller au Parlement pour André Fremyot (1598). — Fol. 98. Autres semblables pour J. Massot. — Fol. 23. Autres semblables pour P. Berbis. — Fol. 52, 159. Autres semblables pour P. d'Esbarres. — Fol. 53. Autres semblables pour J. Jacob. — Fol. 152. Autres pour Cl. Bretagne (1601). — Fol. 1. Provisions de l'office de bailli de Bourbon-Lancy pour J. Burgat (1597). — Fol. 7. Autres de bailli d'Autun, Montcenis et Semur-en-Brionnais pour L. de Rochefort (1598). — Fol. 107, verso. Provisions de l'office de président du présidial de Bourg pour P. Deganes (1601). — Fol. 6. Autres de lieutenant général en la chancellerie du bailliage de la Montagne pour F. de Gissey (1596); — fol. 19, id. de lieutenant particulier en la chancellerie du bailliage de Dijon pour M. Tisserand (1599). — Fol. 117. Autres de lieutenant particulier en la chancellerie du bailliage de la Montagne pour J. Garnier (1601). — Fol. 128. Autres de lieutenant au bailliage de Belley pour J. de Buillon (1601). — Fol. 129. Autres de lieutenant général au bailliage de Charollais pour J. de Ganay. — Fol. 134. Autres de lieutenant en la chancellerie de Beaune pour P. de la Mare (1602). — Fol. 1. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Beaune pour P. Brunet (1598). — Fol. 30. Autres au bailliage d'Autun pour V. Rabuot (1597). — Fol. 92. Autres au bailliage d'Avallon pour F. Millot (1606). — Fol. 112, verso. Autres au bailliage de Bourg pour Ch. Berlier (1601). — Fol. 113, verso. Autres au bailliage de Beaune pour Philib. de la Mare. — Fol. 115, verso, 126, 132, 148 verso, 149. Autres au bailliage de Bourg pour J. Givard, S. Détruchier, J. Sève, L. Dupuis et J. de Duan. — Fol. 20. Provisions de lieutenant au bailliage d'Auxois pour M. Legrand (1598). — Fol. 32. Autres semblables au bailliage de Dijon pour G. Berbisey (1595). — Fol. 110, verso. Autres au bailliage de Gex pour P. de Brosses (1601). — Fol. 113. Autres au bailliage de Montcenis pour B. d'Arlay. — Fol. 23, verso. Autres de lieutenant criminel au bailliage de Semur pour Cl. Espiard (1599). — Fol. 77, verso. Autres semblables au bailliage de Nuits pour J. Regnaut (1600). — Fol. 19, verso. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage de Beaune pour Et. Bouchin (1595); — fol. 104, id. au bailliage de Gex pour D. Vuailles (1601); — fol. 108, verso, id. au bailliage de Belley pour M. Saintburdigne (1601); — fol. 115, id. au bailliage de Bourg pour R. Perret; — fol. 128, id. au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour J. Combe. — Fol. 31, verso. Provisions de l'office d'avocat et procureur du roi au bailliage d'Auxonne pour J. Grillot (1599); — fol. 37, verso, id. d'avocat du roi au bailliage de Beaune pour Philib. de la Mare (1600); — fol. 125, id. au bailliage de Bourg pour J. Dautin (1601); — fol. 167, id. au bailliage de Chalon pour J. Crestain. — Fol. 143, verso. Provisions de l'office de prévôt des marchands de Bresse, Bugey, Valromey et Gex pour F. Paviot (1602). — Fol. 9. Autres d'enquêteur au bailliage et chancellerie d'Autun pour D. Devoyo (1598); — fol. 20, id. de lieutenant en la gruerie de Chalon pour J. Perraut (1598); — fol. 186, verso, de général des monnaies en Bourgogne pour P. Buatier (1596); — fol. 165, verso, id. de visiteur général des gabelles en Bresse, Bugey, Valromey et Gex pour B. Thomas (1601); — fol. 183, verso, id. de lieutenant de ce visiteur pour J. Bailly (1601); — fol. 184, id. d'élu à Bourg pour J. de Normandie et J. de Bachet (1601, 1602); — fol. 187, id. de procureur du roi à la Monnaie de Dijon pour Cl. Pariso (1596); — fol. 164, id. de châtelain de Bourg pour F. Morel (1602). — Fol. 31, 64, 109. Provisions d'office d'huissier au Parlement pour A. Masson, J. Godard, Ch. Richard (1599, 1600, 1601); — fol. 27, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour A. Huguenot; — fol. 99, autres de concierge du Palais pour D. Morel (1600).

B. 12088. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1595-1601-1604. Enregistrement des édits et ordonnances. Tome IV. — Fol. 1, verso. Édit du roi qui confirme les articles de la capitulation accordée aux habitants du pays de Gex, par le sieur de Sancy lors de la réduction du pays sous son obéissance (1602). — Fol. 3. Lettres de vétérance obtenues par M. Guy Brigandet, ancien conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Fol. 4. Édit portant interdiction à tous notaires et sergents d'exercer sans permission du roi (1601). — Fol. 5. Autre qui accorde aux communautés un sursis d'un an pour l'acquit de leurs dettes (1603). — Fol. 6. Autre portant création de deux mesureurs et de deux sergents de gabelles dans les greniers à sel des pays de Bresse (1601). — Fol. 6 verso, 21. Don fait par le roi au seigneur de Saint-Blancard de tous les biens du feu duc de Biron (1602-1603). — Fol. 7. Autre à M. François de Sales, évêque de Genève, du doyenné de Gex et pouvoir d'y faire exercer la religion catholique (1602). — Fol. 8. Édit pour la recherche des faux sauniers (1603). — Fol. 9, verso. Autre contenant confirmation de l'édit rendu en 1562 par le roi Charles IX sur les mines et

minières (1602). — Fol. 11, verso. Lettres patentes autorisant le marquis de Ragny à prendre dans les bois de Veausse et de Chatel-Gérard tout le bois nécessaire au chauffage de sa maison de Ragny (1602). — Fol. 13. Arrêt du Conseil portant défense aux fermiers des hauts passages à Reims de rien exiger des habitants de Saint-Amour (1603). — Fol. 14. Déclaration portant que les deniers des impositions levées par les Élus sont insaisissables (1602). — Fol. 15. Permission à l'abbaye de Cîteaux de vendre 800 arpents de bois de haute futaie pour l'acquittement de ses dettes (1596). — Fol. 15, verso. Concession de droits d'entrée sur les denrées faite à la ville de Louhans pour acquitter ses dettes (1603). — Fol. 22, verso. Confirmation des statuts et règlements des chirurgiens de la ville d'Autun (1601). — Fol. 25. Confirmation de l'indult accordé par le S.S. au frère Canasse, religieux ermite, de quêter pour la restauration de l'église de Notre-Dame de La Foie, près Pézénas (1599). — Fol. 26, verso. Lettres de vétérance accordées à P. Buatier, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1603). — Fol. 27, verso. Lettres de confirmation des octrois accordés à la ville de Bourg (1603). — Fol. 30. Permission à J. Bazan, franc-comtois, secrétaire de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, de posséder des bénéfices dans le Royaume (1603). — Fol. 30, verso. Maintien des notaires en possession de leurs offices et de la jouissance de leurs registres et minutes (1602). — Fol. 34. Ordonnance qui prescrit aux habitants des pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex de payer le droit de traverse (1602). — Fol. 36, verso. Édit de rétablissement de la compagnie de Jésus (1603). — Fol. 37, verso. Confirmation des privilèges des doyen et chapitre de Langres (1602). — Fol. 38. Lettres d'exemption en faveur de N. Saye, ancien conseiller au Grand Conseil (1603). — Fol. 40. Édit concernant l'établissement des postes et des chevaux de relais (1602). — Fol. 41, verso. Autorisation à A. Favre, président au Conseil de Genevois, de demeurer sur les terres du duc de Nemours, bien qu'elles soient sous la souveraineté du duc de Savoie. — Fol. 41, verso. Déclaration qui laisse à la charge des acquéreurs du domaine, le paiement des fiefs et aumônes dont leurs terres ou greffes sont grevés (1603). — Fol. 44. Édit de suppression de tous les offices des eaux et forêts, créés depuis le règne du roi Charles IX (1597). — Fol. 45, verso. Lettres de continuation des octrois accordés à la ville d'Auxonne (1603). — Fol. 49. Édit contenant défense de chasser à l'arquebuse et à l'arbalète (1603). — Fol. 50. Ordonnance reconnaissant aux habitants des pays de Bresse le privilège de ne pouvoir être distraits hors le ressort du Parlement pour les droits dont ils peuvent être redevables au roi (1603). — Fol. 51, verso. Lettres par lesquelles le baron d'Uxelles, en sa qualité de lieutenant général du Chalonnais, est admis à entrer au Parlement (1603). — Fol. 53. Autres semblables en faveur de J. Moisson, ancien maître des requêtes au grand Conseil (1603). — Fol. 53, verso. Édit faisant défense de délivrer les criminels condamnés aux galères à d'autres que ceux ayant commission expresse (1604). — Fol. 54. Autorisation à la baronne de Vitteaux de jouir de la terre de Vitteaux nonobstant le droit de commise (1604). — Fol. 55. Lettres d'anoblissement obtenues par Pierre et Philibert de Leaz (1604). — Fol. 59. Autres obtenues par Cl. Beaune de Champagne en Valromey (1604). — Fol. 61. Autorisation aux gentilshommes de chasser à l'arquebuse et à l'arbalète (1604). — Fol. 62. Commission donnée pour informer des entreprises faites par ceux de la religion réformée (1604). — Fol. 63. Lettres d'anoblissement de J. Comeau, seigneur de la Serrée (1602). — Fol. 65. Édit de rétablissement du petit scel aux requêtes (1604). — Fol. 68. Confirmation des privilèges de la ville de Lyon. — Fol. 70, verso. Permission de P. Suchon, avocat du roi à Auxonne, de plaider et de consulter pour le public. — Fol. 71. Confirmation des privilèges des foires de Lyon. — Fol. 72, verso. Autre de ceux de la ville de Seyssel. — Fol. 74. Arrêt du Conseil qui maintient Et. de Loisy et J. Girod, président et correcteur en la Chambre des Comptes, en possession des honneurs et privilèges de leurs charges, bien que supprimées. — Fol. 75, verso. Bail de la ferme du sel au sieur Balme. — Fol. 86, verso. Ordonnance contenant règlement d'attributions entre le Parlement et la Chambre des Comptes. — Fol. 91, verso. Arrêt du conseil qui maintient le duc de Nemours en possession de tous ses droits de justice dans le marquisant de Saint-Sorlin en Bugey (1603). — Fol. 95. Lettres de confirmation des privilèges des villes de Bourg et Saint-Trivier (1601). — Fol. 99. Commission donnée à Vignier, maître des requêtes au Conseil d'État, de procéder à la recherche des malversations commises par les officiers comptables (1604). — Fol. 100, verso. Bail général de la ferme des aides à J. Moissenet. — Fol. 106, verso. Édit pour la revente des greffes, sceaux et tabellionages (1603). — Fol. 107. Articles accordés par le roi aux habitants du pays de Gex (1604). — Fol. 113, verso. Édit de création de huit greniers à sel en Bresse. — Fol. 117. Lettres de don au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, des droits appartenant au roi sur le marquisat de Versoy et le pays de Gex (1603). — Fol. 118. Édit concernant le droit mis sur les marchandises et leur transport hors du royaume (1604). — Fol. 120. Lettres de confirmation des privilèges de la noblesse de Bresse (1601). — Fol. 123. Lettres de sauvegarde pour dettes, obtenues pour un an par M. de Lucinge (1605). — Fol. 124. Lettres de privilège de franc salé accordé au couvent des Carmes de Dijon (1599). — Fol. 125. Commission donnée au président de Berbisey de procéder à l'exécution des édits relatifs à l'hérédité des notaires (1604). — Fol. 127. Arrêt du Conseil qui, en produisant des lettres de voiture, donne toute facilité de transit aux marchands de la

ville de Genève (1604). — Fol. 130. Édit de création de deux maîtrises en chacun des métiers des villes et bourgs, à l'occasion de la naissance du Dauphin (1601). — Fol. 131. Bail des cinq grosses fermes à Ch. Deuham (1604-1605). — Fol. 138, verso. Confirmation de la commission de louvetier, donnée par le grand louvetier à P. Pauford (1604). — Fol. 139, verso. Lettres de concession d'octroi sur le vin obtenues par la ville de Saulieu (1601). — Fol. 143, verso. Commission au premier conseiller au Parlement pour procéder à l'établissement des bureaux des traites foraines (1605). — Fol. 145. Lettres de translation de la foire qui se tenait le 19 juin à Dijon, au lundi après la Fête-Dieu (1605). — Fol. 146. Bail de la ferme du sel à J. Moisset (1604). — Fol. 157. Lettres d'exemption obtenues par J. Robelot, maître palefrenier de la petite écurie du Roi (1604). — Fol. 158. Lettres de privilèges et franchises accordées aux marchands de la Suisse trafiquant en France (1594-1602). — Fol. 161. Confirmation des privilèges du monastère de Brou, près Bourg (1605). — Fol. 162. Dispense du droit de marc en faveur des notaires et sergents du Bugey, pourvus avant la cession du pays (1604). — Fol. 163. Lettres d'exemption du droit de la marque des cuirs obtenues par les habitants de Bourg (1605). — Fol. 165. Lettres de confirmation des lettres d'inféodation du marquisat de Saint-Rambert, données par le duc de Savoie en 1576 à Amé son fils naturel et de la vente que celui-ci en a faite en 1601 au duc de Nemours (1605). — Fol. 166, verso. Lettres d'exemption en faveur de P. de Gendrier, contrôleur provincial d'artillerie. — Fol. 168. Permission à Et. Bernard, lieutenant-général du bailliage de Chalon, d'exercer encore pendant deux ans, nonobstant la résignation en faveur de son fils. — Fol. 170. Déclaration par laquelle, en prenant certaines lettres, il est permis aux sergents et huissiers d'exploiter dans tout le Royaume (1603). — Fol. 26. Commission de lieutenant-général pour le roi en Bresse, Bugey, Valromey et Gex accordée au baron de Lux (1601). — Fol. 93. Autre de Grand-Voyer de France pour le marquis de Rosny (1604). — Fol. 47. Provisions de l'office de président au Parlement pour J.-B. Legouz (1603). — Fol. 5. Autres de conseiller obtenues par P. Catherine (1603) ; — fol. 20, Palamede, Jacquot (1603); — fol. 43, J. Massol (1603) ; — fol. 56, P. Odebert (1604) ; — fol. 57, vers o, J. Gontier (1602) ; — fol. 166, A. Moisson (1605). — Fol. 9. Provisions de l'office de bailli de Belley pour F. de Boyvin, baron de Villars (1603) ; — fol. 85, verso, id. du Charollais par Ch. de Marcilly-Cypierre (1603). — Fol. 1. Provisions de l'office de lieutenant-général du bailliage de Dijon pour J. de Vigny (1602); — fol. 141, id. à Autun pour J. Descrots (1605) ; — fol. 167, id. à Chalon pour J. Bernard (1605); — fol. 116, id. de lieutenant criminel au bailliage d'Autun pour J. Duban (1604); — fol. 116, id. de lieutenant particulier en celui d'Avallon pour G. Berbisey (1604). — Fol. 39. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de la Montagne pour F. Villain (1602); — fol. 67, id. à celui de Bourg pour B. Bernard (1604) ; — fol. 139-144, id. à Chalon pour J. Bataille et J. Crestin (1604) ; — fol. 129, id. d'avocat du roi au bailliage de Châtillon pour J. Graveron (1604). — Fol. 4 verso, 17. Provisions de l'office d'Élu à Belley pour A. Belot et de Montillet (1601-1602) ; — fol. 142, id. de procureur du roi en cette élection pour Roussillon (1601); — fol. 170, id. d'enquêteur au bailliage de Bourg pour Ch. Berlier (1604) ; — fol. 52, id. de châtelain de Bourg pour P. Gillet. — Fol. 18, verso. Commission de l'office de grand Louvetier pour M. de Vianges (1603). — Fol. 14. Provisions de l'office de contrôleur des tailles en Bresse pour Radoux (1601); — fol. 21, verso, en Bugey pour J. Passerat (1603). — Fol. 3. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour L. Dubois (1603) ; — fol. 35, G. Grapin (1595) ; — fol. 23, verso, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour P. Marchand (1603). — Fol. 24. Provisions de l'office de sergent général pour J. Dagrant (1603) ; — fol. 29, J. Gallon (1603) ; — fol. 38, verso, J. Loiset ; — fol. 46, verso, R. Philandrier ; — fol. 58, J. Soufflard (1604); — fol. 84, Cl. Poussin ; — fol. 108, verso, Ch. Arnoillot ; — fol. 169, Jacques Comte (1603) ; — fol. 48, de sergent au grenier à sel de Semur pour J. La Gorgette (1603). — Fol. 19. Autorisation à J. Desplanches, imprimeur à Dijon, de prendre le titre d'imprimeur du roi (1602).

B. 12089. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1595-1606-1608. Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XV. — Fol 1. Commission donnée à MM. Legouz de la Berchère et Saumaise, conseillers, pour la recherche des malversations commises par les receveurs et les sergents (1604). — Fol. 3. Lettres qui accordent les privilèges de la noblesse à Edmée Devenet, veuve d'Isaac de Chenal et à sa postérité (1604.) — Fol. 5. Commission à M. Vignier, maître des Requêtes, pour le règlement des Gabelles en Bourgogne (1605). — Fol. 8 verso. Autre pour la revente du droit de Parisis des greffes (1596). — Fol. 10. Lettres obtenues par le Clergé de France, à l'effet de jouir de ses droits et exemptions, sans payer finance (1596). — Fol. 11, verso. Autres qui ordonnent la restitution au clergé de toutes les églises et lieux dédiés au service divin, à l'effet d'y rétablir le culte (1596). — Fol. 16. Nouvelles lettres de sauvegarde pour un an, obtenues par M. de Lucinge, sieur des Alimes (1605). — Fol. 17, verso. Lettres d'anoblissement de Philibert Maréchal, sieur de Montsimon (1605). — Fol. 20, verso. Ordonnance qui réduit au denier 20 les arrérages des rentes dues par les communautés (1605). — Fol. 23, verso. Lettres de jussion pour l'enregistrement des lettres d'érection du marquisat de Ragny (1605). — Fol. 25.

Autorisation accordée à P. Mouchi, sergent royal, d'exercer par tout le royaume (1705); — fol. 47 verso, id. à Mery Guy (1906); — fol. 52 verso, Ph. Pernet; — fol. 54, J. Mullo; — fol. 55, J. Pariset; — fol. 59, P. Pariset; — fol. 65, R. Jobelin; — fol. 69, J. de Verne; — fol. 75, verso, Cl. Boisset; — fol. 76, J. Lemaitre; — fol. 77, L. Carolus; — fol. 78, P. Mollard; — fol. 80, Cl. Gault; — fol. 83, J. Guinaut; — fol. 92, verso, N. Ladrey; — fol. 99, J. Fournier; — fol. 19, Em. Boiseau; — fol. 106, J. Marcelet; — fol. 107, verso, N. Genevois (1602); — fol. 117, J. Chevasson (1604); — fol. 121, J. Vilain (1066); — fol. 125, P. Bouvet; — fol. 131, J. Brochot (1608); — fol. 132, H. Maire (1606); — fol. 134, D. Clemeve; — fol. 135, verso, M. Robert; — fol. 136, verso, P. Thiellety; — fol. 141, verso, E. Testefort; — fol. 143, P. Genreau; — fol. 145, J. Chrétiennot; — fol. 146, I. Moreau; — fol. 147, J. Gabin; — fol. 149, J. Belleveaux; — fol. 150, Cl. Donet; — fol. 152, G. Perrot (1606); — fol. 152, A Blandin; — fol. 155, J. Sauteret; — fol. 156, J. Cochet; — fol. 157, J. Simonnet; — fol. 159, verso, Laz. Barbotte; — fol. 160, verso, J. Vivier; — fol. 164, Oliv. Dubois (1607); — fol. 165, verso, J. Janniard; — fol. 166, verso, V. Loiselet (1608); — fol. 178, Cl. Bissonnat (1608); — fol. 181, verso, S. Genevois (1608); — fol. 183, verso, P. Gillotte. — Fol. 26, verso. Lettres d'octroi à la ville d'Auxonne de la moitié du produit des impositions levées sur les marchandises traversant la ville ou passant sous son pont, afin d'en employer le produit à la réparation des fortifications (1607). — Fol. 33. Lettres qui exemptent du droit d'aubaine les biens d'A. de Rossillon, sieur de Genelieu, décédé en Savoie (1605). — Fol. 36. Lettres patentes pour la suppression du droit d'aubaine entre la France et la Savoie (1606). — Fol. 39, verso. Lettres du franc salé accordé aux audienciers contrôleurs de la Chancellerie (1605). — Fol. 42. Édit sur la chasse et l'interdiction des bâtons ferrés (1606). — Fol. 46, verso. Autre de création d'un office de prévôt général en Bourgogne (1604). — Fol. 49. Commission aux officiers du Pays de Bresse de faire le procès aux usuriers (1605). — Fol. 50. Déclaration du roi sur les attributions du Grand Voyer (1606). — Fol. 57. Bail de la ferme de la police et sceaux des draps dans le royaume passé à Hugues de la Noue (1605). — Fol. 63, verso. Autorisation à F. Othenin, chanoine à Besançon, de posséder le prieuré de Colligny en Bresse (1606). — Fol. 68. Lettres de don à Gillette Sebillotte (maîtresse du feu duc de Biron) de l'usufruit de la terre de Saunières (1606). — Fol. 70, verso. Lettres d'exemption en faveur de Steffie Mutor, du canton de Fribourg, sa femme et sa famille (1604). — Fol. 73. Bulle du pape Clément VIII obtenue par André Fremyot, archevêque de Bourges, pour la réforme et la sécularisation de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon (1609). — Fol. 74. verso. Lettres d'exemption obtenues par P. Bernier, P. Garnier, A. Devoyer, anciens officiers de la Chambre des comptes (1606); — fol. 82, verso, id. par Jeanne de Montholon, veuve de A. Gaillard. — Fol. 84, verso. Édit qui défend aux roturiers l'usage des draps d'or, d'argent, passements, etc. (1606). — Fol. 88. Édit qui concède à la ville de Dijon un octroi sur la farine employée par les boulangers, afin d'en employer le produit à la construction d'un canal depuis cette ville jusqu'à celle de Saint-Jean-de Losne (1606). — Fol. 91. Édit de suppression des offices de jaugeurs et mesureurs de tonneaux (1607). — Fol. 93, verso. Autorisation donnée à Et. Bernard, lieutenant général au bailliage de Chalon, de rester en cette charge pendant deux ans, nonobstant la résignation de cet office à J. Bernard, son fils (1605). — Fol. 94, verso. Lettre d'anoblissement et de légitimation pour Hercules Desroys (1606). — Fol. 98. Commission au conseiller Ocquidan de visiter les terres contentieuses entre le marquisat de Chaussin et des communautés de Franche-Comté (1607). — Fol. 103. Arrêt du Conseil contenant surséance à l'exécution de plusieurs commissions extraordinaires (1607). — Fol. 109. Édit de réunion à la couronne de tous les domaines possédés par le roi lors de son avénement (1607). — Fol. 111. Autorisation à l'évêque, au bailli et au conseil de Valence de jouir de la traite de 200 gros muids de sel (1599 (1602). — Fol. 139, verso. Lettres d'anoblissement pour Cl. de la Platrière, écuyer (1608). — Fol. 148. Lettres de confirmation à Marie de Bourbon, fille du duc de Montpensier, de la jouissance du revenu des terres de Bar-sur-Seine, Aisey-le-Duc et Meix-Moron (1608). — Fol. 163. Édit de création de deux offices aux requêtes du Palais et au Présidial de Bourg 1606. — Fol. 165, verso. Bail passé à J. Chevremont pour le rachat du domaine et le fournissement des greniers à sel. — Fol. 179. Commission au grand maître des Eaux et forêts de faire la visite des forêts en Bourgogne et ordre de vente de coupes (1608). — Fol. 185. Lettres patentes qui maintiennent les Maire et Échevins de Dijon dans le droit de prononcer une amende de 60 sols et au-dessous pour le fait de police (1607). — Fol. 186. Arrêt rendu au Conseil dans un débat entre les huissiers de la Cour (1606). — Fol. 118. Provisions de l'office de président au Parlement pour V. Robelin (1607). — Fol. 34, verso, 74, 116, 118, 123 verso, 124. Autres de l'office de conseiller pour L. Arviset, G. Desbarres, E. Bouhier, N. Jaquotot, Cl. Lenet, J.-B. Lantin (1606, 1607). — Fol. 130. Provisions de l'office de gouverneur de la chancellerie du duché pour J. Richard (1607). — Fol. 39, de bailly de Bresse, Bugey, Valromey et Gex pour A. de Champier, seigneur de Faverge (1606). — Fol. 31, verso. Autres de l'office de lieutenant général au bailliage de Charollais pour Ph. de Rimon (1602); — fol. 93, id. à la chancellerie d'Autun pour S. de Montagu (1605); — fol. 128, id. au bailliage de Dijon pour R. Gervais (1608). — Fol. 19, verso. Provisions de l'office de lieutenant civil à Bourg

pour R. Perret (1608); — fol. 66, id. pour J. Truchier (1605); — fol. 96, de lieutenant criminel au bailliage de Beaune pour Cl. Bretagne (1107); — fol. 110, id. à Avallon pour P. de Clugny (1605); — fol. 135, id. à Châtillon pour J. Rémond (1596); — fol. 138, id. de lieutenant civil à Montcenis pour J. Garnier (1608). — Fol. 14. Provisions de l'office de conseiller au bailliage d'Autun pour A. Devoyo (1604); — fol. 48, verso, pour A. de Ganay (1606); — fol. 97, id. au bailliage de Bourg pour B. Berthod; — fol. 101, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour G. Blanot (1605); — fol. 120, id. au bailliage de Montcenis pour B. D'Arlay (1677); — fol. 139, id. au bailliage de Chalon pour Cl. Jornot (1608); — fol. 144, verso, pour Cl. Penessot (1608); — fol. 159, id. au bailliage de Châtillon pour Rouget (1608). — Fol. 14 verso, 15 verso. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage et en l'élection de Bourg pour M. d'Escrivieux (1685). — Fol. 32, verso, id. au bailliage d'Autun pour J. Guijon (1606); — fol. 37, verso, id. au bailliage de Chalon pour J. Giroux (1605); — fol. 154, id. en l'élection de Bourg pour Cl. Charbonnnier (1608); — fol. 88, verso. Provisions de l'office d'avocat du roi à la Table de marbre pour J. Cothenot (1602). — Fol. 126, verso, id. pour J.-B. Dubuisson (1608); — fol. 126, id. au bailliage de Dijon pour J. Cothenot (1608). — Fol. 43, verso. Autres de commissaire enquêteur au bailliage de Bourg pour B. Bernard (1606); — fol. 92, id. pour Poncet (1607; — fol. 151, id. pour A. Desbois (1601). — Fol. 51. Provisions de l'office de Prévôt général en Bourgogne pour E. de la Fondrière (1604). — Fol. 51. Autre de Grand maître des Eaux et forêts pour P. Baudouin (1595). — Fol. 161, verso, id. pour B. Prudhomme (1608); — fol. 129, id. d'Élu du roi à Bourg pour J. Poinsard (1608). — Fol. 90. Provisions de l'office de curial à Bourg pour H. Jordain (1607); — fol. 72, id. de châtelain de Gex pour J. de Beauchateau (1606); — fol. 18, verso, 35 verso, 44, id. d'huissier au Parlement pour E. Thonin, F. Gault, P. Garnier (1605-1696); — fol. 185 verso, id. de sergent au bailliage d'Arnay pour H. de la Croix (1608); — fol. 28, id. au bailliage de la Montagne pour J. Clerget (1694); — fol. 45, id. pour J. Regnaudin (1606). — Fol. 29 verso. Provisions de l'office de sergent au grenier à sel d'Auxonne pour J. Roubier (1606); — fol. 86, à celui de Bourg pour M. Robert (1603); — fol. 158, verso, à celui de Châtillon pour J. Cordevin (1605). — Fol. 13, 14 verso, 22, 23, 41, 70, 98, verso, 107, 122, 122, verso, 133, 137, verso, 142. Provisions de l'office de sergent général pour F. Macet, A. Ferrey, L. Loyer, F. de Losnet, Renaud Coursier, de la Troche, H. Bocquet, P. Baulois, J. Beaupoil, J. Bijon, Cl. Mallogé, J. Faitot, J. B. Regnault (1604, 1608).

B. 12090. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1597-1608-1611. — Enregistrement des édits et ordonnances. XVI[e] volume. — Fol. 1. Permission aux Cordeliers de Châtillon de conserver les maisons et chapelles qu'ils ont dans la ville, après avoir repris possession de leur ancien couvent (1608). — Fol. 1, verso. Permission au sergent Chiporet d'exercer dans tout le royaume (1606); — fol. 14, id. à J. Chouard; — fol. 18 id. à F. Bouvrand; — fol. 41, à Michel Balay (1608); — fol. 42, à Mongin Lambert; — fol. 52, id. à Cl. Gautheron (1608); — fol. 53, verso, id. à J. Humbelo (1606), — fol. 66, id. à J. Robin (1606); — fol. 72, verso, id. à Cl. Oudry (1608); — fol. 71, id. à J. Gelyot (1607); — fol. 72, verso, id. à Laurent Philibert (1608); — fol. 90, J. Radin; — fol. 95, verso, id. à A. Domoy (1609); — fol. 98, verso, id. à J. Piquet; — fol. 100, id. à F. Pion (1608); — fol. 101, verso, id. à J. Perricaudet (1610). — Fol. 5, verso. Autre aux ecclésiastiques de racheter dans une période de cinq ans les rentes, cens et revenus aliénés depuis quarante-quatre ans (1606). — Fol. 17. Lettres de confirmation des privilèges de la ville de Talant (1609). — Fol. 19, verso. Autres semblables aux habitants de Châtillon-les-Dombes. — Fol. 23. Lettres pour le rachat, par les États du duché, des greffes et petits sceaux de Bourgogne (1608). — Fol. 36, verso. Édit de création de juges et consuls dans la ville de Saulieu (1609). — Fol. 43. Continuation du bail de cinq grosses fermes à Ch. Duhan (1606). — Fol. 46, verso. Édit contre les duels (1609). — Fol. 55. Édit interdisant aux notaires d'introduire désormais dans les contrats la mention des droits en faveur des femmes (1609). — Fol. 56, verso. Déclaration portant que ceux qui prêteront argent pour acquitter des rentes au denier douze seront subrogés aux anciennes hypothèques (1609). — Fol. 59. Édit rendu contre les banqueroutiers. — Fol. 61. Arrêt du Conseil concernant le rachat des greffes du pays (1609). — Fol. 66, verso. Lettres qui exemptent la Chartreuse de Montmerle de l'entretien d'un religieux laïque (1602). — Fol. 70, verso. Ordonnance qui défend le port de petits pistolets (1609). — Fol. 74, verso. Lettres d'exemption en faveur de Chrétien de Macheco, lieutenant au bailliage de Nuits, en sa qualité de noble (1608). — Fol. 75, verso. Lettres qui autorisent la réunion en une seule des justices des marquisats de Saint-Sorlin et de Saint-Rambert, appartenant au duc de Nemours (1607). — Fol. 77. Lettres d'anoblissement de Robert d'Escrivieux, procureur du Roi au bailliage de Bresse (1609). — Fol. 78. Autres obtenues par Thomas de Moréal, sieur de Thomassier. — Fol. 80, verso. Lettres patentes qui, du consentement des habitants de Nuits, autorisent le transport à Nuits des reliquaires et du service divin du chapitre de Saint-Denis de Vergy, le château devant être démoli (1609). — Fol. 85, verso. Confirmation des privilèges des habitants du Fay-Billot, de Merrey, Meuvy et Bassoncourt. — Fol. 87. Autre des lettres d'inféodation du marquisat de Saint-Rambert faite

par le duc de Savoie à Amé, son fils naturel (1609). — Fol. 91, verso. Ratification de l'acte de partage de bois entre le domaine et le prieuré de Saint-Vivant (1609). — Fol. 92, verso. Ordonnance qui attribue à la mairie de Chalon la connaissance des cas de flagrant délit (1608). — Fol. 165, verso. Lettres de confirmation des octrois accordés à la ville de Belley (1605). — Fol. 107, verso. Lettres de jussion pour lever les modifications introduites lors de la vérification de l'édit de création des huissiers audienciers (1606). — Fol. 110. Lettres d'exemption obtenues par H. Selerier, sieur d'Ascot (1610). — Fol. 111. Édit de création d'offices de commissaires examinateurs dans toutes les juridictions royales (1596). — Fol. 15,98. Déclaration obtenue sur cet édit par les officiers des bailliages et chancelleries de Bourgogne (1616). — Fol. 129. Serment de fidélité fait au roi Louis XIII par les présidents, conseillers, gens du roi et officiers du Parlement et signé par tous les membres (1610). — Fol. 129, verso. Permission à Denis Devoyo, enquêteur au bailliage de Montcenis, de faire discuter en Parlement la métairie du Vernoy appartenant à sa mère et sise en Nivernois (1610). — Fol. 130. Déclaration de la reine Marie de Médicis en prenant la régence (1610). — Fol. 131. Lettres de confirmation de l'édit de Nantes en faveur de la religion réformée (1610). — Fol. 137, verso. Lettres portant que les villages retrayants du château de Vergy le seront désormais de la ville de Nuits et qui transfèrent dans cette ville les foires de Vergy (1610). — Fol. 139, verso. Autorisation à l'abbaye de Moutier-saint-Jean de vendre mille pieds d'arbres (1610). — Fol. 150, verso. Commission royale pour s'enquérir des moyens de procéder aux élections du maire de Dijon, sans brigues ni monopoles (1610). — Fol. 151, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Chalon. — Fol. 178, verso. Édit de suppression des offices de receveurs généraux et particuliers et de greffiers des États de Bourgogne. — Fol. 231, verso. Commission royale donnée à Ben. Fremyot, Legouz de la Berchère, présidents au Parlement, et Vignier, maître des requêtes au Conseil d'État pour le règlement, de concert avec les commissaires du roi d'Espagne, des limites des deux Bourgognes et le partage des terres de surséance. — Fol. 235. Lettres du don de la terre de Sagy fait pour six ans à Cl. Delautel, veuve Dumoulin (1610). — Fol. 236. Déclaration royale portant que les seuls officiers des princes qui serviront par quartier, jouiront de l'exemption des tailles (1610). — Fol. 237. Édit de suppression de plusieurs offices et commissions extraordinaires. — Fol. 239. Lettres d'anoblissement en faveur de Marguerite Leblond, veuve de Nicolas d'Esbarres (1609). — Fol. 240, verso. Lettres de confirmation à la duchesse de Montpensier du don des terres de Bar-sur-Seine, Aisey-le-Duc (1610). — Fol. 241. Autorisation au sieur Ducaire de construire de nouveaux fours et fourneaux (1610). — Fol. 247. Ordonnances du roi qui déclare les villages de Vosne, Villars-Fontaine et Chaux retrayants du château de La Berchère (1610). — Fol. 249. Lettres de confirmation aux Cordeliers de Châtillon de leur droit d'affouage dans la forêt de Villiers (1610). — Fol. 254. Lettres pour la continuation pour six ans de l'octroi sur les farines accordé à la mairie de Dijon. — Fol. 257. Confirmation des privilèges du bourg de Gourdan (1611). — Fol. 258. Lettres de création d'une foire et de deux marchés dans ce bourg (1611). — Fol. 359. Autre d'une foire et d'un marché hebdomadaire au bourg de Loyette (1610). — Fol. 261. Lettres de continuation pour six ans de l'octroi sur le fer accordé à la mairie de Dijon (1610). — Fol. 264. Déclaration nouvelle du roi contre le duel (1611). — Fol. 270, 160. Articles accordés par le roi aux fermiers du sel dans le pays de Valais. — Fol. 274, verso. Confirmation de l'acquisition par le sieur de Saint-Christophe de la terre de Montanty en Bresse (1610). — Fol. 277, verso. Confirmation des privilèges de la ville d'Autun (1611). — Fol. 279. Renouvellement du traité de neutralité entre les deux Bourgognes pour vingt-neuf ans, commençant le 10 décembre 1610 (1611). — Fol. 285. Permission à l'abbé de Notre-Dame de Châtillon de vendre des bois de l'abbaye jusqu'à 6.000 livres (1610). — Fol. 286. Confirmation des privilèges du couvent des Célestins de Lyon. — Fol. 290. Articles accordés par le Roi en faveur de la noblesse du Bugey et du Valromey (1605). — Fol. 298. Lettres de confirmation des articles accordés en 1595 à la ville de Dijon par le roi Henri IV (1610). — Fol. 300. Bail des cinq grosses fermes passé à V. Delamotte (1611). — Fol. 308. Édit de création de deux maîtrises en chaque métier à l'occasion de l'avènement du roi à la couronne. — Fol. 311. Commission du roi pour informer d'une demande en désunion du prieuré de Saint-Vivant en Amaous, du grand prieuré de Vergy (1611). — Fol. 314, verso. Lettres de continuation des octrois accordés à la ville de Louhans (1611). — Fol. 315. Lettres d'érection de la seigneurie de Seurre en marquisat, en faveur de Roger, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne (1611). — Fol. 318. Arrêt du Conseil et lettres d'octroi aux habitants de Bligny-sur-Ouche (1611). — Fol. 321. Lettres obtenues par la ville de Dijon, contenant défense aux marchands de conduire le fer par chemins obliques (1611). — Fol. 322. Lettres du don pour neuf ans, au duc de Bellegarde, du revenu des châtellenies de Rouvres, Argilly et Pontailler (1611). — Fol. 324. Arrêt du Conseil autorisant la ville d'Autun à percevoir pendant neuf ans le huitième du vin vendu par les débitants (1610). — Fol. 236, verso. Lettres d'exemption en faveur de V. Vallon, maître des requêtes et Perret, correcteur à la Chambre des comptes. — Fol. 135. Commission de gouverneur du duché de Bourgogne, en faveur de Roger, duc de Bellegarde (1610).

— Fol. 311, verso. Autre de lieutenant général du Roi en Chalonnais pour le baron d'Uxelles (1611). — Fol. 245. Provisions de l'office de premier président du Parlement pour Nicolas Brulart (1610); — fol. 246, id. de président pour B. Giroux (1610); — fol. 268, verso, id. pour G. de Souvert (1611). — Fol. 10. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour R. Perret (1608); — fol. 11, id. pour A. de la Tour (1603); — fol. 171, id. pour Cl. Bossuet (1610); — fol. 266, id. pour Gabr. d'Esbarres (1611); — fol. 267, id. pour Et. Bouhier (1611); — fol. 268, id. pour F. Blondeau (1610); — fol. 278, id. pour P. Dumay (1611); — fol. 288, id. pour Cl. Potet (1611); — fol. 289, id. pour Boisselier (1611). — Fol. 175. Provisions de l'office de grand gruyer et maitre des eaux et forêts en Bourgogne pour F. Clausse, sieur de Montchaumont (1610); — fol. 313, id. de conseiller à la Table de marbre pour L. Chevalier (1611). — Fol. 21. Provision de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Bourg pour J. Regnibert (1608); — fol. 29, id. de lieutenant criminel en celui de Nuits pour Chr. de Macheco (1608); — fol. 72, id. de lieutenant criminel en celui d'Arnay pour J. Lacurne (1609); — fol. 74, id. à Montcenis pour L. Caillaud (1609); — fol. 121, id. à Dijon pour G. Berbis (1609); — fol. 132, id. à Semur pour J. David (1609); — fol. 250, id. à Châtillon pour F. Lesain (1609); — fol. 299, verso, id. à Chalon pour J. Prisque (1611). — Fol. 16. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Chalon par N. Mathieu (1609); — fol. 134, id. à Beaune pour J. Rousseau (1610); — fol. 260, id. à Bourg pour A. Falaize (1610); — fol. 265, id. à Dijon pour S. Thomas (1611). — Fol. 14,82. Provisions de l'office d'avocat du roi au bailliage de Nuits pour P. Gros (1607,1609); — fol. 49, id. au bailliage de Charollais pour J. de Neuville (1600). — Fol. 7. Provisions de l'office de grand louvetier en faveur de G. Blondeau (1603); — fol. 118, id. de lieutenant veneur louvetier en Bresse, pour M. Duchamp, sieur du Tremblay (1607); — fol. 30, id. de capitaine des garennes du roi à Dijon pour Horatio Francino (1609); — fol. 103, verso, id. de procureur du roi au bailliage de Semur, pour J. Popelin (1609). — Fol. 120,121,123,141,148, 176,234. Provisions de l'office de commissaire examinateur dans les bailliages et chancelleries de Dijon, pour René Gervais, lieutenant général, et Richard, gouverneur de la chancellerie (1609); — Saint-Jean-de-Losne, pour Michel de Toulorge; — Nuits, pour Cyprien de Macheco (1610); — Châtillon, pour F. de Gissey (1609); — Beaune, pour P. de la Mare; — Avallon, pour G. Berbis (1610). — Fol. 314. Provisions de l'office de châtelain de Chalon pour F. Niquevert (1611); — fol. 4, verso, id. de procureur au Parlement pour B. Poillechat (1608); — fol. 79, verso, id. pour M. Breton (1610). — Fol. 97. Provisions de l'office de greffier de la justice consulaire de Saulieu pour B. Laligant (1609). — Fol. 244, verso. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour J. Magnion (1609); — fol. 310, verso, id. pour A. Colin (1611). — Fol. 34,45, verso. Provisions de l'office d'huissier aux requêtes du Palais pour B. Lambert, A Begin (1609); — fol. 155, verso, id. pour Cl. Barbier (1610); — fol. 169,226, autres d'huissier à la Table de marbre pour Cl. Marie et A. Goudot (1610). — Fol. 2, verso. Provisions de l'office d'huissier audiencier au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour Cl. Bataillon (1608); — fol. 15, id. au bailliage de Nuits pour Cl. Michaut, — fol. 22, id. au bailliage d'Avallon pour P. Guy; — fol. 33, id. au bailliage de Beaune pour G. Mariotte (1609); — fol. 38, verso, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour Ph. Froment; — fol. 39, verso, id. au bailliage de Châtillon pour S. Noirot; — fol. 69, id. au bailliage de Dijon pour N. Friquet; — fol. 104, verso, id. au bailliage de Semur-en-Brionnais pour J. Beaupoil; — fol. 133, verso, id. au bailliage de Dijon pour J. Jacquelenet (1610); — fol. 145, id. au bailliage d'Auxonne pour J. Gotherot; — fol. 153, verso, id. au bailliage de Beaune pour J. Truchaut; — fol. 161, 163, id. au bailliage de Châtillon pour J. Granger et Ch. Barbier; — fol. 171, verso, id. au bailliage de Montcenis pour Th. Petit; — fol. 180, verso, id. au bailliage d'Autun pour J. Maumenet: — fol. 190, id. au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour P. de Molin; — fol. 194, id. au bailliage de Nuits pour J. Buisson; — fol. 204, id. au bailliage de Bourbon-Lancy pour P. de Guynant; — fol. 208, id. au bailliage de Semur-en-Brionnais pour A. Brochenet; — fol. 209, id. au bailliage de Charolles pour F. Foulenier; — fol. 216, verso, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour M. Dodun; — fol. 128, id. au bailliage de Bourg pour Ch. Popon (1609); — fol. 232, verso, id. au bailliage de Charolles pour E. Saclier; — fol. 253, verso, id. au bailliage de Belley pour J. Lallier; — fol. 320, id. au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour Cl. Gurdey (1611). — Fol. 38. Provisions d'office d'huissier audiencier en la chancellerie de Dijon pour Marcel Melot (1610); — fol. 76, verso, id. en celle de Châtillon pour Et. Regnier (1609); — fol. 94, id. en celle de Dijon pour N. Mortuet; — fol. 164, id. en celle de Châtillon pour S. Lagnier (1610); — fol. 165, id. en celle de Beaune pour J. Gondard; — fol. 173, id. en celle d'Autun pour B. Magnien; — fol. 183, 232, id. en celle de Chalon pour G. Rigaud et A. Bonin. — Fol. 170,195. Provisions de l'office d'huissier audiencier en la monnaie de Dijon pour J. Florier, P. Bouchardet; — fol. 309, id. pour P. Carrelet (1611). — Fol. 140, verso. Provisions de l'office d'huissier audiencier aux greniers à sel de Semur pour E. Lambelin (1610); — fol. 143, id. de Nuits pour Simonnet (1610); — fol. 143, verso, id. d'Auxonne pour F. Suremain; — fol. 144, verso, id. de Saint-Jean-de-Losne pour L. Constant; — fol. 146, id. de Nuits pour S. Duportail; — fol. 147 id. de Pouilly-en-Auxois pour Isaac Bourgeois; — fol. 152

verso, id. de Dijon pour J. Lacordaire; — fol. 154, verso, id. de Chalon pour E. Chanut; — fol. 166,167, verso, id. de Beaune pour J. Dufour et J. Daguin; — fol. 174, id. d'Auxonne pour J. Dairot; — fol. 177, verso, id. de Pouilly pour Cl. Collard; — fol. 182, verso, id. d'Avallon pour Cl. Maire; — fol. 187, id. de Nuits pour V. Parosset; — fol. 188, id. d'Arnay-le-Duc pour P. Molinot; — fol. 191, de Saulx-le-Duc; — fol. 193, id. d'Arnay pour P. Delettre; — fol. 197, id. de Semur-en-Brionnais pour J. Mathey; — fol. 198, id. d'Autun pour P. Potier; — fol. 200, id. de Châtillon pour N. Baudry et M. Barthélemy; — fol. 202, id. de Semur-en-Brionnais pour J. Flamant; — fol. 203, id. de Bourbon-Lancy pour A. Larché; — fol. 205, id. de Saint-Jean-de-Losne pour F. Raviot; — fol. 206, id. de Bourbon-Lancy pour G. Mariche; — fol. 207, 210, id. de Montbard pour N. Madeleine et J. Michelon; — fol. 211, id. de Dijon pour N. Laloyal; — fol. 212, id. de Paray-le-Monial pour J. Psalmon; — fol. 213, id. de Semur-en-Auxois pour S. Barbier; — fol. 514, id. de Chalon pour Bichot; — fol. 215, id. de Saulieu pour Lemuet; — fol. 218, id. de Charolles pour Frampard; — fol. 221, id. de Semur pour M. Barberet; — fol. 224, id. de Noyers pour J. Lieutet; — fol. 227, id. de Paray pour J. Goureau; — fol. 233,235, id. de Mont-saint-Vincent pour B. Lemuet et L. Thiard. — Fol. 6, verso. Provisions de l'office d'huissier audiencier en la Prévôté de Chaumont pour Et. Finot (1608). — Fol. 156, verso. Provisions de l'office d'huissier audiencier en la justice consulaire de Dijon pour F. Sommier; — fol. 185, id. de Chalon pour Cl. Millière; — fol. 277, id. de Dijon pour Ph. Perrenet; — fol. 232, id. d'Autun pour L. Vaget; — fol. 222, verso, id. d'Auxonne pour Cl. Périer; — fol. 325, id. de Chalon pour J. Dulau. — Fol. 8. Provisions de l'office de sergent royal en la sénéchaussée de Lyon pour G. Ramoneau (1608); — fol. 9, id. au bailliage de Chalon pour Cl. Mazoyer (1606); — fol. 51, id. de Chrétien Bonfils (1609). — Fol. 33. Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour Vongot (1609); — fol. 35, pour S. Chicoillet (1608); — fol. 60, pour J. Thiviet (1609); — fol. 97, verso, pour J. Valenchot; — fol. 103, verso, pour P. Regnier; — fol. 107, pour V. Chevillard (1610); — fol. 240, pour P. Malicot; — fol. 243, verso, pour P. Grillot (1609); — fol. 263, verso, pour D. Durand (1610); — fol. 284, pour J. Magnien (1611); — fol. 70, id. d'huissier au grenier à sel de Chalon (1597).

B. 12091. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1606-1611-1614. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XVII. — Fol. 1. Bail du fournissement des greniers à sel de Bourgogne, passé à J. Robin (1610). — Fol. 20, verso. Déclaration du roi, contenant défense de porter arquebuses et pistolets (1611). — Fol. 23. Révocation de la commission donnée au sieur Boucquet de visiter et réformer les marchandises de grosseries et joailleries (1611). — Fol. 30, verso. Établissement de la Chambre à sel de Chagny (1611). — Fol. 32, verso. Lettres patentes qui modèrent à 16,000 l'impôt à lever sur le pays, pour la construction de la conciergerie du Palais de justice et en laisse la perception aux Élus des États (1611). — Fol. 34, verso. Révocation de la commission obtenue par le conseiller au Parlement Bossuet pour faire assigner au Grand Conseil les conseillers Fyot, Folin, Saumaise et autres (1611). — Fol. 40, verso. Lettres par lesquelles le roi remet à ceux de la religion prétendue réformée la faute qu'ils ont faite de s'assembler sans sa permission (1612). — Fol. 42, verso. Concession pour six ans à la ville d'Auxonne d'octrois sur le vin, le fer et les harengs (1609-1611). — Fol. 46. Ordonnance portant que l'élection du maire de Dijon se fera suivant la forme accoutumée (1611). — Fol. 48. Bail pour un an de la ferme du Lyonnais à Guillaume de Balmes (1612). — Fol. 52. Déclaration du roi portant que les procureurs syndics des États ne pourront être contraints pour les dettes du pays. — Fol. 54. Règlement sur les descentes des sels du Lyonnais et modération des péages établis sur le Rhône et la Saône. — Fol. 63. Arrêt du Conseil maintenant à Lyon le bureau de la douane et surtaux, avec défense au fermier d'en établir ailleurs. — Fol. 68. Ordonnance qui réduit de 24 à 14 sols la crue sur le sel qui se lève dans les greniers du pays (1611). — Fol. 75, verso. Déclaration portant qu'il ne sera reçu au Parlement d'autres conseillers clercs que ceux de la qualité requise par les ordonnances (1614). — Fol. 79. Mainlevée accordée au sieur Ricart de ses gages et état de gouverneur de la ville de Beaune (1612). — Fol. 80, verso. Lettres d'exemption en faveur de Cl. Berget, ancien conseiller maître à la Chambre des Comptes (1611). — Fol. 82, verso. Édit de création de l'office du trésorier et garde des chartes en la Chambre des Comptes de Dijon (1612). — Fol. 86, verso. Concession d'octrois sur le sel et les marchandises faite pour six ans aux habitants d'Arnay-le-Duc.—Fol. 90. Autre d'octroi sur le vin, faite pour le même terme aux habitants de Charolles (1611). — Fol. 91, verso. Don fait au couvent des Cordeliers de Bourg d'une partie de l'emplacement de la citadelle. — Fol. 94. Déclaration qui accorde le franc salé à D. Naissant, garde des titres et papiers de la Chambre des Comptes (1611). — Fol. 96. Don des matériaux de la citadelle de Bourg au profit de M. de la Rivière-Rolland (1612). — Fol. 97, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Pont-de-Veyle (1612). — Fol. 101. Lettres d'assiette d'un impôt de 6,000 livres pour la réparation de l'auditoire du bailliage d'Autun (1601). — Traité de partage des terres de surséance entre le roi et les archiducs d'Autriche. Règlement des limites entre les terres de France

et le comté de Bourgogne. Lettres de ratification (1612). — Fol. 125. Autorisation d'établir un couvent de Capucins sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Bourg (1612). — Fol. 127. Concession au couvent de Sainte-Claire de Bourg d'un arpent de terre sur l'emplacement de la citadelle (1612). — Fol. 130. Ordonnance qui rétablit, au profit du fermier Faroul, la crue de 24 sols par minot de sel en Bourgogne (1612). — Fol. 133. Bulle du pape Paul V qui autorise l'union de l'abbaye du Miroir à l'abbaye de Citeaux (1612). — Fol. 143, verso. Lettres de concession de la justice seigneuriale de Sergis faite à François de Martine, seigneur du lieu. — Fol. 145, verso. Déclaration du roi pour le maintien de l'Édit de Nantes. — Fol. 149. Lettres d'érection du marquisat de Valromey en Bugey au profit de Honoré d'Urfé, comte de Châteauneuf, baron de Châteaumorand. — Fol. 151. Renouvellement de l'édit contre les duels. — Fol. 154, verso. Ordonnance qui établit la taille personnelle et domiciliaire dans les pays de Bresse. — Fol. 161, verso. Lettres de don de 50 pieds d'arbres propres à bâtir, fait à Picardet procureur général au Parlement, pour réparer les maisons qui lui appartiennent autour de Dijon (1613). — Fol. 155, verso. Arrêt du Conseil qui accorde à la ville d'Autun un octroi sur le vin pendant quatre ans (1613). — Fol. 162, verso. Lettres d'inféodation avec justice totale, d'un domaine à Daix faite au président Jaquot ; — fol. 164, verso, autres qui autorisent les habitants de Fontaine-Française à user du sel de Salins (1164). — Fol. 166. Lettres de confirmation à la ville et aux habitants de Charolles de l'établissement du bailliage, du grenier à sel, des États du Comté et de l'assemblée du ban et de l'arrière-ban. — Fol. 188, verso. Lettres de confirmation de cens et rentes au profit du prieuré de Brou (1613). — Fol. 168, verso. Édit pour le rétablissement du bureau des trésoriers de France à Dijon (1608). — Fol. 170. Déclaration du roi qui supprime un juge et deux conseils au tribunal consulaire de Saulieu (1613). — Fol. 173, verso. Édit qui renouvelle la défense de porter passements ni étoffes d'or et d'argent. — Fol. 175. Commission au maître des comptes Venot de procéder au renouvellement du terrier de la châtellenie de Rouvres (1612). — Fol. 177. Lettres d'exemption à Louis Valot pour avoir abattu, trois années consécutives, l'oiseau du jeu de l'Arquebuse de Dijon (1613). — Fol. 178. Lettres d'assiette d'un impôt de 3,000 livres pour la construction d'un auditoire et de prisons à Montcenis (1611). — Fol. 180. Lettres patentes qui autorisent le lieutenant au bailliage et le gouverneur de la Chancellerie, à assister comme conseillers au jugement des procès et à la distribution des épices (1612). — Fol. 183. Lettres de confirmation des privilèges du bourg de Miribel en Bresse (1613). — Fol. 185. Édit de création de deux contrôleurs généraux des gabelles (1612). — Fol. 188. Déclaration portant que les notaires de Fontaine-Française ressortiront au Parlement de Dijon. — Fol. 193. Bail des fermes des gabelles du Lyonnais et des pays de Bresse au profit de Pierre de la Sablière (1612). — Fol. 202. Concession aux habitants d'Is-sur-Tille, d'un octroi sur le vin pendant vingt ans (1613). — Fol. 204, verso. Commission au sieur J. Lenormand, maître des requêtes, pour gérer les revenus de l'abbaye de Cluny et les autres bénéfices de Louis de Lorraine (1613). — Fol. 207. Lettres d'assiette d'un impôt de 6,000 fr. pour la construction de l'auditoire de justice du bailliage de Chalon (1613). — Fol. 209. Permission aux fermiers de la gabelle du Lyonnais de rembourser les offices des regrattiers et d'en instituer d'autres (1612). — Fol. 215, verso. Continuation faite à Louis d'Aucienville, seigneur de Bourdillon, marquis d'Époisses, du droit de prendre du bois pour son chauffage dans les bois de Veausse et de Châtel-Gérard (1613). — Fol. 217, verso. Lettres patentes contenant défense d'exposer les espèces d'argent à plus haut prix que celui porté par l'édit de 1602 (1613). — Fol. 224. Lettres de ratification du remboursement fait par la mairie de Châtillon-sur-Seine de la finance du greffe de la prévôté (1613). — Fol. 225, verso. Permission au sieur d'Agey de clore et fermer sa maison de Rocheprise, à l'effet de la mettre seulement à l'abri d'un coup de main (1613). — Fol. 229. Lettres d'érection de la baronnie de Beaumont-sur-Vingeanne en comté, obtenue par Claude de Saulx. — Fol. 233, verso. Lettres d'institution de frère Claude de Vingles en qualité de grand vicaire de l'abbaye de Saint-Seine. — Fol. 236, verso. Autres qui prorogent de deux ans le délai accordé aux gens d'église pour le rachat de leurs biens. — Fol. 241. Autres contenant validation de la sous-amodiation de la ferme des greniers à sel de Bourgogne. — Fol. 244, verso. Lettres de continuation à Gillette Sébillotte de la jouissance viagère de la terre de Saunières (1614). — Fol. 245, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Talant (1613). — Fol. 247. Lettres d'anoblissement de Jacques de Grillet dit de Vermont, écuyer, seigneur de la Sardière en Bresse. — Fol. 252. Lettres d'assiette d'un impôt de 3,500 livres pour la réparation de la levée d'Auxonne (1613). — Fol. 254, verso. Autres qui ratifient l'échange de la seigneurie de Senevelle proposé au domaine par le président Jeannin contre la terre de La Toison près d'Autun (1614). — Fol. 257. Lettres d'anoblissement obtenues par J. Pantin, avocat du roi au bailliage de Bourg (1612). — Fol. 258, verso. Autres portant réunion de l'office de commissaire examinateur à Beaune à celui de lieutenant du bailliage. — Fol. 280. Autres de celui de Charollais, à l'office de lieutenant général du bailliage (1714). — Fol. 259, verso. Bail des cinq grosses fermes de France à M. de la Sablière (1613). — Fol. 268, verso. Traité entre les commissaires du roi et ceux des archiducs d'Autriche pour le règlement des limites avec le comté de Bourgogne et lettres de ratification (1614). — Fol. 278,

verso. Déclaration qui règle la préséance et les dénominations des membres des élections de Bourg et de Belley (1612). — Fol. 281, verso. Commission de la charge de lieutenant général du roi à Dijon pour Jacques Chabot, marquis de Mirebeau (1614). — Fol. 36. Provisions de l'office de président au Parlement pour Pierre d'Esbarres (1912) ; — fol. 93, id. de conseiller au Parlement pour P. Saumaise ; — fol. 95, id. pour J. Morin ; — fol. 99, id. pour F. de Gand ; — fol. 141, id. pour N. de Gaules. — Fol. 158, verso. Provisions de l'office de bailli de Bresse pour P. Champier (1610) ; — fol. 159, verso, id. de Bourbon-Lancy pour G. Gevalois ; — fol. 206, id. de Gex pour M. de Buzin (1612) ; — fol. 276, id. de général des monnaies en Bourgogne pour L. Demartinécourt (1612). — Fol. 66. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Châtillon pour le Sain (1612). — Fol. 26. Autres de lieutenant au bailliage d'Arnay pour J. Dardault (1612) ; — fol. 25, verso, id. en celui d'Autun pour B. d'Arlay ; — fol. 27, id. en celui de Montcenis pour Ét. Callard ; — fol. 38, id. en celui de Montcenis pour P. Cheval ; — fol. 40, 50, id. en celui de Semur-en-Auxois pour P. David et J. Lemulier ; — fol. 80, id. en celui de Beaune pour N. Boursault ; — fol. 191, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour L. Terrion (1613) ; — fol. 216, verso, id. en celui de Belley pour J. Leroux. — Fol. 73, verso. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour J. Baronnat (1611) ; — fol. 78, id. en celui d'Avallon pour R. Lefoul (1611) ; — fol. 81, verso, id. en celui de Châtillon pour J. de Gissey (1612). — Fol. 26. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage d'Auxonne pour J. Camus (1612) ; — fol. 251, id. en celui de Chalon pour F. Chassepot (1614) ; — fol. 37, id. de celui d'avocat du roi au bailliage d'Auxonne pour Bretin (1612). — Fol. 38. Provisions de l'office de conseiller à la Table de marbre de Dijon pour L. Chevalier (1608) ; — fol. 100, verso, id. de commissaire enquêteur au bailliage d'Autun pour Ph. Chifflot (1612) ; — fol. 227, id. au bailliage de Bourg pour Guyot, clerc (1613) ; — fol. 235, id. de lieutenant du prévôt des maréchaux à Gex pour Cl. Millieret ; — fol. 229, id. de receveur des amendes du Parlement pour A. Constant (1614) ; — fol. 280, id. de lieutenant général des maîtres des ports en Bourgogne pour J. de Mucie (1612) ; — fol. 147, verso, id. de visiteur marqueur et réformateur des poids, mesures et marchandises en Bourgogne, Picardie, Champagne et Brie au profit de J. Boguet (1612). — Fol. 168, 171, 231 verso. Provisions de l'office de notaire à Fontaine-Française pour S. Labotte, N. Bourbaut et P. Hébert (1613). — Fol. 156, verso. Provisions de l'office d'huissier aux Requêtes du Palais pour H. Chalon (1613) ; — fol. 173, id. de celles d'huissier audiencier à la Table de marbre de Dijon pour N. Prudent (1612) ; — fol. 319, id. au Parlement pour I. Margotet (1613) ; — fol. 18, id. d'huissier audiencier au bailliage de Bourbon-Lancy pour S. Meney et Cl. Millière (1611) ; — fol. 27, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour H. Boisseau (1611), — fol. 67, id. au bailliage de Chalon pour C. Crochet (1612) ; — fol. 132, id. au bailliage de Montcenis pour B. Verjin (1681) ; — fol. 142, verso, id. au bailliage d'Autun pour J. Ladone (1612) ; — fol. 144, verso, id. au bailliage de Bourg pour Cl. Paillet (1611) ; — fol. 164, id. au bailliage de Nuits pour J. Royer (1613) ; — fol. 192, verso, id. au bailliage d'Avallon pour J. Roubot ; — fol. 249, id. au bailliage de Bourbon-Lancy pour Cl. Gay. — Fol. 82. Provisions de l'office d'huissier audiencier en la chancellerie d'Autun pour A. Jacqueron (1612) ; — fol. 148, verso, id. en celle de Chalon pour M. Pelletier ; — fol. 233, id. en celle de Chalon pour N. Junot. — Fol. 238. Provisions de l'office d'huissier audiencier en la Monnaie de Dijon pour F. Floriet (1614) ; — fol. 29, verso, id. en la justice consulaire de Chalon pour S. Servillan (1611) ; — fol. 184, id. en celle de Dijon pour P. Duval (1612) ; — fol. 157, id. au grenier à sel d'Auxonne pour A. Logerot (1613) ; — fol. 181, id. pour P. Bardet (1612) ; — fol. 189, verso, id. en celui de Seurre pour J. Galois (1613) ; — fol. 252, id. en celui de Pouilly pour P. Bourgeois (1611) ; — fol. 232, verso, id. en celui d'Auxonne pour Cl. Louet (1613) ; — fol. 256, id. en celui de Beaune pour A. Durand (1614) ; — fol. 278, id. en celui de Semur pour L. Perrier (1614). — Fol. 76, verso. Provisions de l'office de sergent royal au grenier à sel d'Auxonne pour N. Gibelot (1612) ; — fol. 85, verso, id. en celui de Chalon pour Cl. Ratet (1613). — Fol. 28, verso. Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour B. Blanchot (1612) ; — fol. 51, V. Roussin ; — fol. 84, verso, Cl. Morillon ; — fol. 99, verso, G. Philandrier ; — fol. 141, verso, U. Martaine ; — fol. 172, 163, J. Oudin ; — fol. 182, G. Bouillon ; — fol. 183, verso, Cl. Lesserteur ; — fol. 218, verso, A. du Chanussot ; — fol. 220, N. Haquet ; — fol. 221, B. Petit ; — fol. 226, verso, L. Sachier ; — fol. 228, verso, P. Baron ; — fol. 246, B. Sebillotte ; — fol. 250, I. Gérard (1612) ; — fol. 251, verso, P. de Villers (1614) ; — fol. 276, verso, F. Boucheret (1606) ; — fol. 282, verso, J. Robelin (1614). — Fol. 22. Permission d'exploiter dans tout le royaume accordée aux sergents généraux Cl. Ménet (1609) ; — fol. 24, verso, F. Godard (1608) ; — fol. 61, P. Benoit (1612) ; — fol. 128, A. Vautherin (1608).

B. 12092. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1614-1616. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XVIII. — Fol. 1, verso. Lettres patentes pour le règlement des limites entre la Bresse et le pays de Dombes (1614). — Fol. 12. Ordonnance prescrivant aux juges consuls de Dijon d'appeler le lieutenant général du bailliage au juge-

ment des procès par écrit (1613). — Fol. 13. Ratification des lettres de vicariat données par l'abbé de Cluny au frère Anne de la Stume, religieux profès (1614). — Fol. 15, verso. Lettres patentes enjoignant au Parlement de siéger pendant les vacations. — Fol. 16, verso. Ratification des lettres de vicariat données par Nicolas Jeannin, abbé de Saint-Bénigne de Dijon à Philippe Fyot, prieur de Palleau. — Fol. 18. Ordonnance portant défense de sortir du royaume pour porter les armes en faveur du duc de Savoie et d'autres princes. — Fol. 21, verso. Lettres de déclaration de la majorité du roi Louis XIII. — Fol. 27. Édit de confirmation des trois foires établies à Sombernon et de création d'une quatrième. — Fol. 30. Autre sur le fait des tailles et contre ceux qui s'en sont fait exempter induement ; — fol. 36, verso, autre sur le fait des monnaies. — Fol. 39. Déclaration du roi confirmative des édits rendus en faveur des protestants (1615). — Fol. 40. Autre contre ceux qui portent les armes en Savoie et en Piémont. — Fol. 41. Édit d'expulsion dans le délai d'un mois, des juifs établis dans le royaume. — Fol. 44. Lettres de confirmation des privilèges de la ville de Chaussin (1611). — Fol. 46. Lettres qui donnent aux lieutenants du bailliage et de la chancellerie, à Châtillon, le droit de siéger dans ces deux tribunaux. — Fol. 47, verso. Lettres d'anoblissement accordées à J. Quarré, conseiller au Parlement. — Fol. 55. Arrêt du conseil qui supprime toutes les jurandes établies en la ville d'Autun (1615). — Fol. 56. Lettres pour la chambre des vacations du Parlement. — Fol. 56, verso. Lettres portant autorisation aux syndics et députés du clergé du diocèse de Langres (Bureau de Dijon) d'imposer une somme de 6000 livres sur les bénéficiers (1614). — Fol. 62, verso. Ratification des lettres de vicariat données par Sébastien Zamet, évêque de Langres, à Jacques Arviset (1615). — Fol. 63. Autres de la charge d'official pour ce qui de son diocèse ressort au Parlement de Bourgogne, données par le même à Philippe Fyot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 65. Édit qui désunit l'office de trésorier et garde des chartes de la Chambre des comptes de Dijon, de celui de conseiller maître ou président auquel il avait été réuni. — Fol. 66. Lettres de révocation des commissions données pour la recherche des francs fiefs et nouveaux acquêts en Bourgogne. — Fol. 67. Déclaration portant que les réformés ne pourront évoquer en cas de cession, que six mois après avoir fait exercice public de la religion réformée. — Fol. 67, verso. Édit de suppression de l'office du roi des merciers et visiteurs des poids, mesures et marchandises. — Fol. 72, verso. Déclaration du roi contre le prince de Condé et ceux qui ont pris les armes en sa faveur. — Fol. 75, verso. Déclaration du roi en faveur des protestants et amnistie accordée à ceux qui ont pris les armes contre lui. — Fol. 80, verso. Lettres patentes qui déclarent les habitants de Longecourt retrayants du château d'Auxonne. — Fol. 82, verso. Bulles et provisions pour la désunion du prieuré de Saint-Vivant en Amaous (Franche-Comté) du grand prieuré de Saint-Vivant de Vergy, pour l'attribuer aux Jésuites français de Dôle et réunion du prieuré de Losne au grand prieuré de Saint-Vivant de Vergy. — Fol. 87, verso. Lettres confirmatives par le roi Henri IV de l'établissement du couvent des Minimes de Dijon (1609). — Fol. 93, verso. Commission donnée aux maîtres des comptes Beaudoin et Venot de procéder au renouvellement des terriers du domaine (1615). — Fol. 95, verso. Édit de pacification des troubles, accordé au prince de Condé (1616). — Fol. 107, verso. Lettres qui autorisent le lieutenant au bailliage et chancellerie d'Autun à siéger dans les deux tribunaux (1615). — Fol. 109, verso. Autres qui continuent pour six ans l'octroi sur le blé mis en œuvre par les boulangers, accordé à la ville de Beaune. — Fol. 113. Déclaration du roi portant défense de lever des gens de guerre sans permission (1616). — Fol. 114. Bail pour le fournissement des gabelles de France passé à J. Dagonnier. — Fol. 136. Nouvelle déclaration du roi contre le prince de Condé (1616). — Fol. 138. Lettres de subrogation du bail des gabelles passé à Dagonnier en faveur de J. de Moisset. — Fol. 10, verso. Commission de lieutenant général du roi au Mâconnais donnée au baron de Senecey (1614). — Fol. 19. Autre semblable pour la Bresse, le Bugey et le pays de Gex donnée au marquis de Ragny. — Fol. 79. Provisions de l'office de président au Parlement pour Jacques Sayve (1615) ; — fol. 29, autres de conseiller au Parlement pour A. Morizot (1614); — fol. 45, verso, J. Folin (1615); — fol. 69, Ch.-Em. de Mongey ; — fol. 111, verso, Ph. Rozerot (1616) ; — fol. 28, id. de l'office d'avocat général au Parlement pour P. de Xaintonge (1614) ; — fol. 82, id. de Garde des sceaux de la chancellerie pour P. Blondeau (1614) ; — fol. 10, id. d'avocat du roi à la Table de marbre pour Ch. Martin (1614). — Fol. 61, verso. Provisions de l'office de lieutenant général du bailliage de Dijon en faveur de G. Gaillard (1615) ; — fol. 29, autre de lieutenant au bailliage de Charolles pour J. Quarré (1614) ; — fol. 45, verso, id. au bailliage de Châtillon pour F. Logerot ; — fol. 78, id. en celui d'Auxonne pour H. Jannon (1615) ; — fol. 94, id. en celui d'Autun pour J. Lemulier. — Fol. 41, verso. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Dijon pour L. Dimanche (1615). — Fol. 25. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage d'Avallon pour J. Boursault (1614); — fol. 33, id. en celui de Châtillon-sur-Seine et pour J. Bouvier ; — fol. 34, id. en celui de Nuits pour F. Tribolet ; — fol. 35, verso, autres de celui d'avocat du roi au bailliage d'Avallon pour F. Filsjean (1614) ; — fol. 53, autres de commissaire enquêteur au bailliage de Bresse pour J. Legnot (1615) ; —

fol. 112, autres de châtelain de Montréal pour L. Tircuit (1616). — Fol. 24, verso. Provisions de l'office de premier huissier au Parlement pour J. Carrelet (1614) ; — fol. 23, verso, autres de l'office d'huissier au Parlement pour Ph. Morel (1614). — fol. 52, A. Chipporée (1615); — fol. 58, Cl. Dodun. — Fol. 35. Provisions de l'office d'huissier audiencier au bailliage de Nuits pour J. Rebillard (1614) ; — fol. 50, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour B. Monnier (1615) ; — fol. 58, verso, id. en celui de Belley pour G. Miaujon (1614); — fol. 71, id. en celui de Charolles pour Ph. Pichot (1615) ; — fol. 64, id d'huissier audiencier en la chancellerie de Chalon pour G. Toison (1615). — Fol. 1. Provisions de l'office d'huissier audiencier au grenier à sel de Mont-Saint-Vincent pour Ph. Granger (1614) ; — fol. 26, id. en celui de Chalon pour P. Saunier ; — fol. 43, id. en celui d'Autun pour Ch. Bastenet ; — fol. 54, id. en celui de Mont-Saint-Jean pour J. Frochot (1615) ; — fol. 60, id. en celui de Bourbon-Lancy pour A. Martin ; — fol. 68, id. en celui d'Autun pour H. Guenot ; — fol, 69, id. en celui de Bourbon-Lancy pour J. Syon. — Fol. 14, verso. Provisions de l'office d'huissier audiencier à la justice consulaire d'Autun pour Ch. Bastier ; — fol. 17, id. pour F. Poizault (1613). — Fol. 38. Provisions d'office de sergent au grenier à sel de Semur-en-Auxois pour J. Massin (1614) ; — fol. 59, id. de Dijon pour J. Surillet (1615). — Fol. 31, verso, 20, 21, 23, 25, verso, 34, 42, 51, 61, 71, verso, 79, verso, 95, 110, verso, 1613, 1614, 1615, 1616. — Provisions de l'office de sergent général pour Ph. Vannier, J. Marriche, J. Bougot. Cl. Clerget, J. Pidard, P. de Vitry, N. Perruchot, E. Chornin, J. Nodde, P. Dupré, F. Ménétrier, P. Guenot et L. Vareul.

B. 12093. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1601-1613-1643. — Enregistrement des Édits et Ordonnances. Tome XIX. — Fol. 1. Concession d'octrois sur le pain, le bétail et le vin faite pour douze ans à la ville de Semur-en-Auxois (1611). — Fol. 1. Prorogation de ces octrois motivée par les dettes contractées durant les troubles et l'incendie qui a détruit trois cent soixante maisons (1611). — Fol. 2. Lettres de jussion pour l'entérinement de ces lettres (1613-1614). — Fol. 2 bis. Concession à la ville de Dijon pendant six ans d'un octroi sur le blé mis en œuvre par les boulangers (1610). — Fol. 5. Confirmation des privilèges de la communauté de Fouvent-la-Ville par le roi Henri IV (1601); — fol. 5, verso, autre par le roi Louis XIII (1612). — Fol. 6. Lettres de relief de ces confirmations (1614). — Fol. 7. Révocation de l'office d'Élu du roi aux États du comté d'Auxonne, obtenu par M. de Mucie (1612). — Fol. 8. Commission donnée au sieur de Marescot, pour informer des malversations commises dans la ferme des gabelles (1614). — Fol. 10. Confirmation par le roi, du contrat d'affranchissement des habitants de la Truchière par Madame Renée Le Valois (1605). — Fol. 10, verso. Arrêts du Conseil d'état qui déchargent les habitants de Lyon des tailles des biens qu'ils possèdent dans les pays de Bresse (1610-1611). — Fol. 14, verso. Autre qui en considération d'une inondation qui a emporté toute la partie basse de la ville de Semur, décharge les habitants de toutes tailles pendant six ans. — Fol. 15, verso. Lettres de don à Roger duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, des droits et actions du roi sur le marquisat de Versoy et le pays de Gex. — Fol. 17. Confirmation des privilèges et franchises du village de Bassoncourt (1615). — Fol. 17, verso. Autre des privilèges et droits de justice des habitants de Flagey au bailliage de Nuits. — Fol. 19. Lettres de continuation pour neuf ans de l'octroi sur les marchandises, accordé aux habitants de Verdun pour la réparation des levées (1615). — Fol. 20, verso. Autres qui prolongent de six ans les octrois sur le sel, le vin, et le fer accordés aux habitants de Châtillon-sur-Seine (1613). — Fol. 22. Arrêt du conseil qui accorde aux habitants d'Autun pendant six ans un octroi sur le blé mis en œuvre par les boulangers (1615). — Fol. 23, verso. Autre semblable obtenu par les habitants de Saint-Jean-de-Losne pour leurs octrois sur le vin et la viande (1614). — Fol. 25. Permission donnée au fermier des gabelles de rembourser les regratiers (1615). — Fol. 26. Lettres de continuation d'octrois pour six ans sur le sel, le vin et le rouage, accordé aux habitants de Semur-en-Auxois (1614). — Fol. 28. Arrêt du conseil qui concède à Enoch Virey, secrétaire du Roi à Chalon, une portion du mur de la vieille enceinte de cette ville (1615). — Fol. 32. Arrêts du conseils portant prolongation pour dix ans de l'octroi sur le vin et le blé, accordé aux habitants d'Autun (1617). — Fol. 34, verso. Arrêt du conseil qui, nonobstant plusieurs arrêts obtenus par le lieutenant à la Table de marbre, le procureur du Roi, en ce siège, un conseiller et un huissier poursuivis pour malversations, prescrit au procureur général du Parlement de poursuivre devant le commissaire de la Cour les informations commencées, jusqu'à arrêt définitif (1643).

B. 12094. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1616-1619. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XIX bis. — Fol. 2, verso. Edit portant réunion de l'office de commissaire examinateur au bailliage d'Auxois à celui de lieutenant général criminel (1614). — Fol. 30, verso. Déclaration du Roi qu'il n'a entendu au serment fait à son sacre comprendre ceux de la religion réformée (1614). — Fol. 4,

verso. Édit de suppression des maîtrises des métiers. — Fol. 5, verso. Lettres de continuation pour six ans de l'octroi sur le vin, le sel et le rouage concédé aux habitants d'Arnay-le-Duc (1616). — Fol. 6, verso. Déclaration du Roi contre les princes et seigneurs qui sont sortis de Paris lors de la détention du Prince de Condé. — Fol. 7. Édit de création de triennaux dans les offices de receveurs et contrôleurs de finances. — Fol. 13. Déclaration du Roi contre ceux qui ont pris les armes sans sa permission. — Fol. 16. Confirmation par le Roi du règlement ordonné par la Cour du Parlement sur les criées. — Fol. 17, 18, verso, 20. Lettres pour la continuation, pendant six ans, des octrois sur le fer, le blé et le sel, accordés aux habitants de Dijon. — Fol. 21, verso. Autres qui accordent aux religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon le privilège du *Committimus* pour les causes concernant leurs offices. — Fol. 23, verso. Lettres d'érection de la baronnie d'Epoisses en marquisat, obtenues par Louis d'Ancienville-Bourdillon (1613). — Fol. 27. Permission aux habitants de Savigny-en-Revermont d'user du sel de Salins. — Fol. 28. Arrêt du Conseil d'Etat qui réunit certains péages au domaine patrimonial de la ville de Saint-Jean de Losne (1616). — Fol. 31, verso. Déclaration du Roi contre le duc de Nevers et ceux qui l'assistent dans sa rébellion (1617). — Fol. 36. Lettres de continuation pour six ans de l'octroi sur le sel, le vin, le fer et les marchandises, accordé aux habitants de la ville d'Auxonne (1616). — Fol. 38. Déclaration du Roi portant défense de faire levées de gens de guerre sans sa permission (1617). — Fol. 38, verso. Autre d'introduire dans le royaume des armes et des munitions de guerre. — Fol. 39, verso. Lettres d'érection de la baronnie de La Motte-Ternant en comté, obtenues par le sieur de Cypierre, bailli du Charollais, gouverneur de la ville d'Autun (1616). — Fol. 44. Déclaration du Roi contre les ducs de Vendôme, de Mayenne, le maréchal de Bouillon et les complices de leur rébellion (1617). — Fol. 48. Requête de M. d'Ancienville-Bourdillon, contenant qu'il n'entend jouir du marquisat d'Epoisses, sinon au titre et dignité de marquisat. — Fol. 51, verso. Lettres patentes contenant remise du droit de marc aux habitants de Dijon (1616). — Fol. 53. Édit de rétablissement de deux offices de greffier au Bureau des finances (1613). — Fol. 58. Lettres patentes portant réunion au chapitre cathédral de Saint-Pierre de Genève résidant à Annecy, du domaine de Crussy, membre dépendant de l'abbaye de Beaumont, situé au pays de Vaud (1615). — Fol. 59, verso. Édit de réunion de l'office de commissaire examinateur aux offices du bailliage et de la chancellerie de Chalon (1617). — Fol. 64, verso. Déclaration du Roi en faveur des princes, ducs, pairs et officiers de la couronne qui s'étaient révoltés et qui sont rétablis dans leurs charges. — Fol. 67, verso. Autre faisant défense de demeurer en armes dans le royaume. — Fol. 66. Lettres de continuation pour six ans de l'octroi sur le sel et le vin accordé aux habitants de Montbard (1616). — Fol. 71. Édit de suppression des maîtrises et jurandes dans la ville de Beaune. — Fol. 72. Arrêt du Conseil qui rétablit la crue de 53 sols 4 d. par minot de sel dans les greniers des pays de Bresse (1616). — Fol. 83. Édit qui renouvelle la défense de porter des galons d'or, d'argent, parements de Milan et étoffes d'or et d'argent (1613). — Fol. 86. Lettres de véterance en faveur de N. Silvestre, écuyer, archer des gardes du corps (1617). — Fol. 90. Bulle du pape Paul V, *de supra inde valere* pour quelques omissions dans la bulle de réunion du prieuré de Losne au grand prieuré de Saint-Vivant de Vergy (1616). — Fol. 93, verso. Permission à Antoine Bretagne, conseiller clerc au Parlement, de résigner son office à une personne laïque (1617). — Fol. 95. Édit pour la revente des greffes, petits sceaux et tabellionages du royaume (1616). — Fol. 98, verso. Arrêt du Conseil qui décharge Louis Faroul du rachat qu'il devait faire des greffes et domaines de Bourgogne (1617). — Fol. 102, verso. Déclaration du Roi contre les duels. — Fol. 110, verso, 258, verso. Autres faisant défense de lever des gens de guerre sans permission du Roi et l'attache des gouverneurs de Provinces (1617-1619). — Fol. 111, verso. Lettres du Roi pour la convocation des notables pris dans le clergé, la noblesse et les officiers (1617). — Fol. 113. Confirmation des foires et marchés de la communauté de Serrières de Briord en Bugey. — Fol. 116. Arrêt du Conseil pour la continuation des octrois accordés à la ville de Beaune. — Fol. 118, verso. Lettres de révocation des maîtrises et jurandes établies dans la ville de Dijon. — Fol. 120. Déclaration du Roi qui interdit le port d'arquebuses, pistolets et carabines. — Fol. 121. Autre qui donne une amnistie aux princes, ducs, pairs et officiers de la couronne qui ont pris part au meurtre du maréchal d'Ancre. — Fol. 126. Lettres de relief et de surannation pour l'imposition de 6000 livres par le clergé de Dijon. — Fol. 127, verso. Édit de règlement pour la réception des habitants étrangers, dans une nouvelle résidence. — Fol. 128, verso. Édit pour la répression des blasphèmes et des blasphémateurs. — Fol. 129, verso. Règlement ordonné par le Parlement concernant l'office des procureurs (1617). — Fol. 132, verso. Lettres de confirmation au couvent des Cordeliers de Châtillon, de son droit de chauffage dans la forêt de Villiers. — Fol. 133, verso. Lettres de don pour 9 ans du revenu de la terre de Montluel, fait au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 138, verso. Arrêt du Conseil qui prescrit le paiement à Chrétien de Macheco, lieutenant au bailliage de Nuits, du prix d'une partie de l'hôtel de Talmay englobé dans les constructions du Palais de Justice. — Fol. 139, verso. Autorisation aux Jésuites du collège Godran d'acquérir jusqu'à 4000 livres de rentes en biens fonds. — Fol.

140, verso. Lettres patentes qui exceptent le greffe criminel du Parlement de la revente des greffes (1618). — Fol. 141, verso. Contrat d'adjudication des greffes civils et des présentations du Parlement par B. Joly. — Fol. 147. Lettres patentes de suppression des maîtrises et des jurandes de Semur-en-Auxois. — Fol. 148, verso. Lettres de continuation pour 6 ans de l'octroi sur le sel accordé à la ville d'Autun. — Fol. 150. Déclaration faisant défense de lever des gens de guerre sans permission du Roi. — Fol. 157, verso. Lettres patentes qui maintiennent à Sombernon l'établissement d'une chambre à sel (1582). — Fol. 159, verso. Lettres d'anoblissement obtenues par François de Croison, capitaine châtelain de Seyssel (1617). — Fol. 162. Lettres d'exemption pour Pierre Perresset, seigneur de Grand-Champ. — Fol. 163, verso. Renouvellement de la défense de faire entrer des armes et des munitions dans le royaume (1618). — Fol. 164. Lettres patentes pour l'érection d'un collège de Jésuites à Autun (1613). — Fol. 166. Autres pour la continuation durant six ans de l'octroi sur le vin, accordé à la ville de Dijon (1616). — Fol. 169. Autorisation aux lieutenants des bailliages et chancellerie de Beaune, d'assister au jugement des procès pendants devant ces tribunaux (1614). — Fol. 171. Adjudication du greffe du grenier à sel de Paray (1617). — Fol. 173. Commission du Roi pour informer des brigues qui se commettent lors de l'élection du maire de Dijon (1618). — Fol. 174, 177, 181, 184. Contrats d'adjudication des greffes de la chancellerie de Dijon, des baux et forêts du Chalonnais, de la Chancellerie de Chalon des requêtes du Palais (1617-1618). — Fol. 187, verso. Lettres d'exemption de la marque des cuirs, en faveur des habitants du Bugey (1604). — Fol. 193, verso. Confirmation des privilèges de Thomassin et Berthollon, gentilshommes verriers de la verrerie de Chalon-sur-Saône (1617). — Fol. 198, verso, 201, verso. Contrats de vente des greffes de la chancellerie de Beaune, de la chancellerie et du bailliage de Saint-Jean de Losne (1618). — Fol. 205. Lettres de continuation d'octroi pour six ans en faveur de la ville de Semur-en-Auxois. — Fol. 210. Autorisation à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun d'affranchir les sujets mainmortables de ses villages. — Fol. 214. Commission au maître des Comptes Venot, pour le renouvellement des terriers en Bourgogne. — Fol. 215. Don fait au sieur Boujat de l'emplacement de l'ancien château de Seyssel. — Fol. 216. Édit pour la revente des offices de regrattiers des greniers à sel. — Fol. 217, 219, 228. Contrats de vente des greffes des bailliages de Montcenis, d'Arnay et de la chancellerie d'Autun. — Fol. 222. Édit de réunion des offices de commissaires examinateurs aux états des conseillers et lieutenants des bailliages de Bourgogne. — Fol. 222, verso. Déclaration du Roi contre les assemblées des réformés tenues dans le Béarn. — Fol. 223, verso. Continuation pour quatre-vingt dix-neuf ans à la ville de Beaune du bâtiment et de la ferme des halles. — Fol. 225. Permission au conseiller à la Cour Blondeau de construire une tour près sa maison de Fussey. — Fol. 236. Testament de Chrétienne de Bessey, dame de Saillant et de Longecourt (1610). — Fol. 240, verso. Lettres patentes pour la fondation d'un monastère de Feuillants à Fontaine-les-Dijon (1618). — Fol. 245. Autres pour l'établissement d'une chambre à sel à Vitteaux. — Fol. 147, verso. Permission au Prieur et aux religieux de Saint-Sernin du Bois d'affranchir leurs sujets de la mainmorte. — Fol. 250, verso, 252, verso. Délivrances des greffes des bailliage et de la chancellerie de Châtillon (1618). — Fol. 253, verso. Permission aux habitants de Tourney-les-Fouvent de continuer à user du sel de Salins. — Fol. 254. Autre à Nicolas Jeannin de Castille, abbé de Saint-Bénigne et de la Bussière, d'entrer et siéger au Parlement de Bourgogne. — Fol. 255. Donation faite par Simon d'Aubigny de Boisinoise, grand-prieur de Champagne, d'une pension de 3000 livres au chevalier Louis Lejay (1619). — Fol. 260. Lettres patentes portant révocation des franchises des foires de Dijon (1619). — Fol. 260, verso. Délivrance du greffe de la monnaie de Dijon. — Fol. 264. Lettres par lesquelles Catherine de Chanat, veuve de Vincent de Saint-Loup, garde du scel du Mâconnais, est relevée de la dérogeance de noblesse, encourue par son mariage (1617). — Fol. 266, 273. Lettres de concession d'un octroi sur le sel et le vin, accordé aux habitants de la ville d'Autun (1617, 1619). — Fol. 267, verso. Lettres d'amnistie accordées à ceux des protestants qui se sont trouvés aux assemblées dans le Béarn et à la Rochelle (1619). — Fol. 269. Ordonnance prescrivant aux personnes auxquelles son prédécesseur et lui ont accordé des bénéfices à conférer, à en pourvoir incessamment des personnes capables. — Fol. 269, verso. Lettres d'érection de la baronnie d'Uxelles en marquisat, obtenues par Jacques du Blé d'Uxelles, lieutenant général du Roi en Bourgogne. — Fol. 271, verso. Autres d'anoblissement accordées à Guy Milletot, avocat du Roi au bailliage de Semur-en-Brionnais (1574). — Fol. 274. Concession d'octrois aux habitants de Bourg-en-Bresse (1619). — Fol. 276, verso. Lettres d'anoblissement obtenues par Cl. Fr. Druais, seigneur de Franclieu (1618). — Fol. 279. Édit pour la réunion et la revente du domaine aliéné. — Fol. 282, verso. Commission pour cette vente. — Fol. 282, verso. Édit pour la vente des greffes de la Bresse. — Fol. 285. Lettres qui autorisent le procureur du Roi au bailliage de Dijon à siéger pour le jugement des procès où le Roi et le public n'auront point d'intérêt (1614). — Fol. 12, verso. Commission de lieutenant général du Roi au Dijonnais, Châtillonnais et comté de Bar-sur-Seine pour Charles Chabot, comte de Charny en survivance (1617). — Fol. 69. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour Ph. Fyot (1616) ; — fol. 70, verso, id. pour Jacques Valon ; — fol.

81, verso, id. pour J. de Bernugat (1619) ; — fol. 151, id. pour M. Millière; — fol. 259, id. pour D. Brulart (1619) ; — fol. 152, verso. Provisions de l'office de bailli de Gex pour M. de Villers (1616) ; — fol. 249, id. de bailli du Châtillonnais pour M. de Lantage (1618) ; — fol. 124. Provisions de lieutenant général au bailliage de Semur-en-Auxois pour F. Bretagne (1617) ; — fol. 256, id. de Gex pour M. de Bouillon (1618); — fol. 46, verso, id. de lieutenant général en la chancellerie de Chalon pour P. Niquevert (1617) ; — fol. 131, id. en celle de Beaune pour G. Delamare (1615) ; — fol. 41, verso. Provisions de l'office de conseillier au bailliage de Bourg pour Ch. Charbonnier (1615) ; — fol. 47, verso, id. au bailliage d'Avallon pour J. Chifflot (1616) ; — fol. 87, verso, id. au bailliage de Chalon pour Cl. Taupin (1617) ; — fol. 132, id. au bailliage d'Autun pour I. Tixier ; — fol. 136, id. au bailliage de Montcenis pour I. de la Troche. — Fol. 160, verso, id. au bailliage de Bourg pour P. Tardy (1616) ; — fol. 161, verso, id. au bailliage d'Autun pour L. Guijon (1618) ; — fol. 191, id au bailliage de Châtillon pour J. Graveron. — Fol. 250, id au bailliage de Semur-en-Auxois pour Isaac Jacob (1610) ; — fol. 278, verso, id. au bailliage d'Autun pour Ph. Lesage (1618, 1619). — Fol. 11. Provisions de l'office de lieutenant au bailliage de Saint-Jean de Losne pour J. Jannel (1616) ; — fol. 82, verso, id. au bailliage de Chalon pour N. Mathieu (1617) ; — fol. 87, id. au bailliage de Charollais pour J. Bureteau (1616) ; — fol. 136, verso, id. au bailliage d'Autun pour J. Callard (1617) ; — fol. 268, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour H. Jacob (1618). — Fol. 69, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Bourbon-Lancy pour B. Giroux (1617) ; — fol. 109, id. au bailliage de Charollais pour J. de Gouvenain (1616) ; — fol. 118, id. en celui de Beaune pour O. Guényot ; — fol. 151, verso, id. en celui de Bourg pour I. de la Tour (1617) ; — fol. 271, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour E. Grillot (1619). — Fol. 46. Provisions de l'office d'avocat du Roi au bailliage de Charollais pour P. Burnot (1616) ; — fol. 244, id en celui d'Arnay pour P. Blanchot (1618) ; — fol. 257, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour P. Jacob (1618). — Fol. 231, verso. Provisions de l'office d'enquêteur au bailliage de Bourg pour P. Montillier (1618) ; — fol. 219, id. d'élu en l'élection de Felley pour G. Ferra (1618). — Fol. 197, verso. Provisions de l'office de contrôleur triennal en l'élection de Belley pour C. G. Passerat (1617) ; — fol. 232, id. en celle de Bourg pour B. Uchard (1618) ; — fol. 55, verso, id. de lieutenant en la gruerie de Chalon pour A. Joly (1616) ; — fol. 56, id. de lieutenant du prévôt des maréchaux en Bresse pour J. Perrot (1616) ; — fol. 263, id. de conseiller à la monnoie pour B. Juliot (1618) ; — fol. 258, id. de procureur du Roi à cette monnaie pour J. Chaisne (1618) ; — fol. 276, id. de juge en la châtellenie de Chalon pour E. de Thésut (1617). — Fol. 234. Provisions de l'office de grand louvetier de Bourgogne en faveur de R. Blondeau (1617) ; — fol. 189, verso. id. de capitaine des gardes des forêts de Bourgogne pour S. Morillon (1614). — Fol. 204. Provisions de l'office de greffier des présentations au Parlement pour J. Joly (1618). — Fol. 259, verso. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour E. Chapteau (1619) ; — fol. 267, id. pour N. Clerc; — fol. 275, id. pour M. Baudry ; — fol. 212, id. aux Requêtes du Palais pour J. Luillier (1618) ; — fol. 222, id. pour F. Berbet. — Fol. 11. Provisions de l'office d'huissier audiencier au bailliage d'Avallon pour C. Bordet (1616) ; — fol. 61, id. au bailliage de Bourg pour G. Barthelmot (1614) ; — fol. 122, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour L. Sordet (1617) ; — fol. 134, verso, id. au bailliage d'Arnay pour R. Chevalier (1617) ; — fol. 155, verso, id. au bailliage de Châtillon pour J. Bontemps ; — fol. 156, verso, id. au bailliage d'Avallon pour J. Allyot ; — fol. 233, id. au bailliage de Beaune pour V. Demanche (1618) ; — fol. 242, verso, id. au bailliage de Bar-sur-Seine pour P. de Mallerois (1616) ; — fol. 243, id. au bailliage de Dijon pour J. Buisson. — Fol. 84. verso. Provisions d'office d'huissier audiencier en l'élection de Langres pour P. Ferry (1616) ; — fol. 230, verso, id. en l'élection de Tonnerre pour P. Jolivet (1607) ; — fol. 235, id. en celle de Chaumont pour N. Rozelle (1618) ; — fol. 62, verso, id. au grenier à sel d'Arnay pour Ph. de la Cour (1617) ; — fol. 88, id. en celui de Noyers pour Cl. Coquard ; — fol. 91, verso, id. en celui de Charolles pour T. Ducroux ; — fol. 92, verso, id. en celui de Paray pour G. Ulmonnin ; — fol. 107, verso, id. pour J. Boullon (1616) ; — fol. 125, id. en celui de Seurre pour P. Landrot ; — fol. 137, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour A. Auduc ; — fol. 211, 213, id. en celui de Saulieu pour Cl. Barbotte et P. Blanchard (1618) ; — fol. 227, id en celui d'Arnay pour J. Renaudin ; — fol. 246, verso, id. en celui de Montbard pour E. Bérard (1619) ; — fol. 252, id. en la prévôté de Montigny-le-Roi pour J. Nicolas (1617) ; — fol. 1, verso, id. à la justice consulaire d'Auxonne pour J. Poirel (1616) ; — fol. 195, id. en celle de Chalon pour J. Gelyot (1617). — Fol. 192. Provisions de sergent au grenier à sel de Beaune pour P. Lebault (1617). — Fol. 1. Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour P. Masson (1615) ; — fol. 12, id. pour P. Parmain (1616) ; — fol. 30, id. pour J. Marion ; — fol. 30, verso, id. pour J. Montbellet ; — fol. 50, verso, id. pour J.-B. Brunaud (1617) ; — fol. 57, id. pour J. Raisin ; — fol. 89, id. pour J. de Saint-Marc ; — fol. 108, verso, id. pour R. Gabet ; — fol. 114, id. pour Cl. Monniot ; — fol. 115, id. pour Bl. Pannelet ; — fol. 123, id. pour J. Lenuelle ; — fol. 154, verso, id. pour J. Dumont ; — fol. 167, verso, id. pour P. Compet ; — fol. 208, id. pour Picamelot ; — fol. 257, id. pour Millan Gevrey ; — fol. 265, verso, id. pour J. Georges 1619. —

Fol. 244, verso. Ratification des lettres de vicariat en ce qui concerne la portion de l'officialité du diocèse de Langres ressortissant au Parlement, donnée par l'évêque Sébastien Zamet à J. Baillet, chantre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1619). — Fol. 245. Autres de celles de vicaire général de Dijon et de la partie bourguignonne de son diocèse données par le même, à Ph. Fyot. — Fol. 248. Autres des lettres de vicariat données par François de Beaufort Canillac, abbé de Saint-Seine, à P. Primat, prêtre résidant à Saint-Martin-du-Mont.

B. 12095. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1619-1623. — Enregistrement des Édits et Ordonnances. Tome XX. — Fol. 1. Arrêt du Conseil qui réunit le village de Poinson, ancienne terre de surséance limitrophe de Franche-Comté, au duché de Bourgogne (1619). — Fol. 3. Lettres d'anoblissement obtenues par les frères de Quinson demeurant à Villeboy en Bugey (1615). — Fol. 5, verso. Lettres de continuation pour neuf ans au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, de la jouissance des revenus des châtellenies de Rouvres, Argilly et Pontailler (1619). — Fol. 6, verso. Lettres de naturalisation accordées à Frère Quentin Raclot, gardien du couvent des Augustins de Seurre (1618). — Fol. 8. Lettres qui autorisent J. Hérouard, premier médecin du Roi, à établir en jurande des apothicaires (1619). — Fol. 10. Lettres patentes qui déclarent insaisissables les deniers imposés par les Élus des États. — Fol. 11, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Châtillon-en-Dombes. — Fol. 12. Autre de la vente au conseiller-maître Mangeot, de la rente de Marliens, détachée de la châtellenie de Rouvres. — Fol. 14, verso. Adjudication du greffe du bailliage d'Autun au profit de Ph. Venot (1617). — Fol. 16. Autorisation à Nic. Jeannin, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de couper 100 arpents du bois de Lochères pour les réparations de cette abbaye (1619). — Fol. 17. Adjudication au profit de J. de la Grange des cinq grosses fermes de la France et de la douane de Lyon (1619). — Fol. 26, verso. Renouvellement de la défense de porter bâtons et armes à feu sans distinction de personnes. — Fol. 27, verso. Lettres de continuation pendant six ans des octrois accordés à la ville de Beaune. — Autres semblables en faveur des habitants de Belley. — Fol. 32, verso. Déclaration du Roi portant défense de sortir du royaume pour aller guerroyer sans permission. — Fol. 34. Autorisation donnée au duc de Savoie de tirer chaque année 40,000 minots de sel pour la fourniture des greniers de ses États. — Fol. 37. Adjudication du greffe de la justice consulaire d'Autun au profit de J. Chalmoy (1617). — Fol. 39, verso. Édit pour la vente du domaine de Bresse (1619). — Fol. 42. Autre qui renouvelle la défense d'user de passements d'or, d'argent, passements et dentelles (1620). — Fol. 43, verso. Lettres d'érection de la baronnie de la Boulaye en Autunois en marquisat obtenue par Edme de Rochefort, seigneur de Pluvaut, conseiller d'État (1619). — Fol. 45, verso. Commission pour la recherche des droits d'affranchissements, lods et ventes en Bresse. — Fol. 48. Lettres d'exemption accordées à J. Deslandes, pour avoir pendant trois années consécutives abattu le papegaut au jeu de l'arquebuse de Beaune (1620). — Fol. 50, verso. Lettres de continuation pendant six ans des octrois accordés à la ville de Chalon (1619). — Fol. 52, verso. Commission pour la recherche des affranchissements en Bourgogne. — Fol. 54. Lettres de prolongation pendant cinq ans du délai accordé aux ecclésiastiques, pour racheter leur domaine aliéné (1616).— Fol. 57, verso. Lettres de concession à perpétuité de l'octroi sur le vin, accordées à la ville de Dijon (1618). — Fol. 58, verso. Lettres d'exemption accordées aux sieurs Daulay et des Barres dont les offices de maîtres à la Chambre des Comptes ont été supprimés (1619). — Fol. 65, verso, 67, 69. Confirmations des privilèges des chartreuses de Montmerle, de Seillon, des Portes, de Pierre Chatel, d'Arvières, de Selignat et de Meyriat en Bresse et Bugey (1620). — Fol. 70, 72, verso, 84, verso. — Commissions données au maître des Comptes Massol et au procureur général Picardet et autres pour assister à la revente du domaine. — Fol. 70, verso. Déclaration du Roi pour l'amortissement des rentes assignées sur le domaine (1620). — Fol. 71, verso. Défense de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume sans permission du Roi. — Fol. 74, verso. Ratification du don par le Grand Prieur de Champagne d'une pension de 3,000 livres au chevalier Lejay. — Fol. 80, verso. Confirmation d'octrois pour six ans aux habitants de Châtillon-sur-Seine (1619). — Fol. 81, verso. Autre pour huit ans à ceux d'Autun (1620). — Fol. 85, verso. Déclaration contre ceux qui se sont élevés en armes contre le Roi (1620). — Fol. 88. Confirmation des privilèges de la ville d'Auxonne (1620). — Fol. 90. Déclaration du Roi sur le rétablissement de la paix dans le royaume. — Fol. 92, verso. Subrogation de P. Payen au bail des gabelles du sel au lieu de feu J. de Moisset. — Fol. 95. Lettres qui donnent aux lieutenants généraux des bailliage et chancellerie de Chalon le droit d'assister comme premiers conseillers au jugement des procès civils et criminels et de participer aux distributions des épices. — Fol. 96. Déclaration du Roi contre l'assemblée des protestants tenue à la Rochelle. — Fol. 97, verso. Confirmation des privilèges de la chartreuse de Dijon. — Fol. 100. Lettres d'amortissement qui lui sont accordées. — Fol. 101, verso. Lettres d'union de la seigneurie de Gergy au marquisat de Seurre. — Fol. 102, verso. Lettres au sujet du retrait lignager dans le ressort des châtellenies de Sagy et de Cuisery. — Fol. 104. Lettres d'érection du marquisat de Seurre en duché de Belle-

garde, obtenues par Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne (1619). — Fol. 107, verso. Déclaration du Roi touchant la réception des étrangers dans les villes, bourgs et villages du royaume (1620). — Fol. 108. Renouvellement de la défense de lever des gens de guerre sans permission du Roi. — Fol. 109, verso. Édit de création d'un office de greffier alternatif dans tous les greniers à sel. — Fol. 113. Lettres de jussion pour l'enregistrement des lettres d'autorisation de la création d'un collège des Jésuites à Autun. — Fol. 114, verso. Édit de création d'offices de commissaires des tailles en Bresse (1617). — Fol. 116, verso. Confirmation des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon (1612). — Fol. 117, verso. Lettres d'anoblissement de Bénigne et Didier La Verne, seigneurs de Morveau, enfants de Jacques La Verne, vicomte mayeur de Dijon (1617). — Fol. 120. Lettres patentes pour l'établissement d'un péage au pont de Seurre (1620). — Fol. 122. Lettres patentes pour l'établissement d'un couvent de Feuillants à Châtillon-sur-Seine (1621). — Fol 121. Lettres de jussion pour l'enregistrement des lettres obtenues par F. Humbert, procureur du Roi au bailliage de Dijon, à l'effet d'être admis au jugement des procès où le Roi et le public n'auront aucun intérêt (1621). — Fol. 121. Défense de faire aucune levée d'impôt sans permission du Roi (1621). — Fol. 131, verso. Lettres patentes de l'union du village d'Argillières au duché de Bourgogne et permission aux habitants d'user du sel de Salins (1620). — Fol. 133. Autorisation à Sigismond Bernard, greffier de la Table de Marbre, de servir de greffier au grand maître des eaux et forêts. — Fol. 134, verso. Lettres d'exemption obtenues par L. Valot, pour avoir pendant trois années consécutives abattu le papegaut au jeu de l'arquebuse d'Auxonne. — Fol. 136. Confirmation pour six ans des octrois accordées aux habitants de Mirebeau (1616). — Fol. 138. Édit confirmatif de la liberté de conscience accordée aux réformés (1621). — Fol. 141. Confirmation des privilèges du couvent des cordeliers de Pont-de-Vaux. — Fol. 143, verso. Autre de celui de Sainte-Claire de Bourg. — Fol. 145. Nouvel édit en faveur des réformés. — Fol. 147. Commission des commissaires délégués pour la revente du domaine. — Fol. 153. Lettres de relief de noblesse obtenues par J. de Pringles, procureur général à la Chambre des Comptes de Dijon (1618). — Fol. 156, verso. Bulle du pape Paul V pour l'union du prieuré de Couches dépendant de l'abbaye de Flavigny au collège des Jésuites d'Autun (1620). — Fol. 161, verso. Continuation d'octrois pour six ans accordée aux habitants de Saint-Jean-de-Losne (1621). — Fol. 165. Autre semblable pour neuf ans à ceux de Louhans (1620). — Fol. 166, 235, verso. Bail de la ferme du sel à A. Collot et à Feydeau (1620, 1622). — Fol. 181. Lettres pour l'établissement d'un couvent des Carmélites à Châtillon (1621). — Fol. 185, verso. Lettres d'érection de la baronnie de Chastellux en comté, obtenues par Hercule de Chastellux, vicomte d'Avallon. — Fol. 191. Concession d'octroi sur le sel pendant six ans aux habitants de Nogent-sur-Seine. — Fol. 193, verso. Ordonnance qui défend la traite des blés hors de Bourgogne (1622). — Fol. 194. Autorisation à l'abbé de Moutier-Saint-Jean de vendre des bois jusqu'à 8,000 livres pour la réparation des bâtiments de l'abbaye (1618). — Fol. 197. Règlement pour le service de la Chambre des Comptes. — Fol. 208. Lettres d'exemption des décimes en faveur du clergé de Bresse. — Fol. 210. Lettres d'érection en fief de la métairie de Saint-Phal près Bretenière en faveur de B. Maire, surintendant des affaires du marquis de Verneuil, évêque de Metz, frère naturel du Roi (1621). — Fol. 215. Continuation d'un octroi sur le sel pour six ans, accordée à la ville d'Autun (1622). — Fol. 223. Autorisation de transporter des blés de Bourgogne et Bresse en Languedoc. — Fol 224, verso. Édit de création de trois receveurs provinciaux des greniers à sel, trois receveurs particuliers et trois contrôleurs provinciaux. — Fol. 226, verso. Lettres de don de la jouissance du domaine royal à Bourg, fait au marquis de Ragny, lieutenant général en Bresse (1622). — Fol. 228. Lettres d'anoblissement obtenues par J. Saumaise, avocat à la cour. — Fol. 230, verso. Déclaration du Roi en faveur des protestants. — Fol. 238. Lettres d'anoblissement obtenues par les frères Des Bordes originaires de Savoie (1620). — Fol. 41. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour P. Boisselier (1619) ; — fol. 55, verso, id. pour B. Jacquot ; — fol. 57, id. pour Cl. Fremyot ; — fol. 61, verso, id. pour J. Bouchu ; — fol. 63, verso, id. pour Cl. Gontier ; — fol. 19, verso, id. pour Cl. Lecompasseur (1620). — Fol. 125. Lettres de provisions de l'office de grand gruyer, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts en Bourgogne pour G. Leclerc, seigneur de Boissieux (1621) ; — fol. 218, id. de prévôt général en Bourgogne pour D. d'Edouard, seigneur de Jouancy (1622) ; — fol. 26, id. de maître des ports et passages pour A. Lebrun (1619). — Fol. 213. Provisions de l'office de bailli de Bresse pour C. F. de Joly, baron de Langes (1622) ; — fol. 33, id. de lieutenant particulier au bailliage de Charollais pour G. de Belrient (1617). — Fol. 140, verso. Autres en celui de Bourbon-Lancy pour J. Bresson (1621) ; id en celui de Châtillon-sur-Seine pour F. Bouvot ; — fol. 178, verso, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour P. Mochet (1620) ; — fol. 206, id. en celui d'Auxonne pour H. Jannon (1621) ; — fol. 164, id. en celui d'Autun pour J. Chifflot (1622). — Fol. 212. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Beaune pour L. Richard (1622) ; — fol. 209, id. de gouverneur de la chancellerie de Dijon pour G. Pouffier (1621) ; — fol. 36, id. de l'office de procureur du Roi au bailliage d'Autun pour J. Guijon (1619) ; — fol. 109, id. au bailliage de Belley pour J. Guinet (1620) ;

— fol. 51, verso, id. de procureur du Roi en l'élection de Belley pour P. Savarin (1619) ; — fol. 106, id. de lieutenant en la chancellerie de Beaune pour J. Brunet (1619). — Fol. 158. Provisions de l'office d'avocat du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour Michel de Toulorge (1620) ; — fol. 178, verso, id. de commissaire examinateur au bailliage de Bourbon-Lancy pour J.-B. Dubuisson (1621). — Fol. 233. Provisions d'huissier au Parlement pour O. Grillot (1622) ; — id. d'huissier audiencier aux requêtes du Palais pour J. Constant (1621) ; — fol. 119, id. d'huissier audiencier à la Table de Marbre pour F. Corta (1620) ; — fol. 127, verso, id. à la Monnoie de Dijon pour D. Crancy (1621). — Fol. 31. Provisions de l'office d'huissier audiencier à la chancellerie du Parlement pour N. Petit (1619) ; — fol. 129, id. à celle de Châtillon pour E. Sébille (1620) ; — fol. 221, id. à celle d'Autun pour E. Billard (1623) ; — fol. 49, id. au bailliage de Mâcon pour Ph. Lacharme (1620) ; — fol. 78, verso, id. au bailliage de Nuits pour J. Janniard ; — fol. 180, id. au bailliage de Semur-en-Brionnais pour Cl. Fèvre (1621) ; — fol. 207, id. au bailliage d'Arnay pour J. Voisenet (1622). — Fol. 11. Provisions de l'office d'huissier audiencier en la justice consulaire de Chalon pour Jérémie Marguerite (1619) ; — fol. 150, id. en celle d'Autun pour D. Thibaut (1620). — Fol. 130. Provisions de l'office d'huissier au grenier à sel d'Auxonne pour Ch. Bonfils (1620) ; — fol. 160, verso, id. en celui d'Arnay pour P. Bouzereau 1621) ; — fol. 183, id. en celui de Charolles pour J. Barset (1617) ; — fol. 188, verso, id. en celui de Montluel pour J. Curty (1621). — Fol. 7. Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour J. Bresson (1619) ; — fol. 41, pour L. Daguin ; — fol. 56, id. pour F. Berthier (1618), — fol. 64, verso, id. pour J.-B. Regnault (1620) ; — fol. 73, id. pour P. Fremy ; — fol. 89, id. pour F. Bergerot ; — fol. 12, id. pour Cl. Roin ; — fol. 128, id. pour P. Chevenet ; — fol. 129, id. pour B. Monnier (1621) ; — fol. 163, id. pour J. Arnoult ; — fol. 164, id. pour N. Lacquin ; — fol. 173, id. pour J. Brenot (1621) ; — fol. 184, id. pour J. Marchand (1621) ; — fol. 185, id. pour H. Marolles ; — fol. 211, id. pour A. Amyot (1622) ; — fol. 244, id. pour P. Nevers ; — fol. 216, id. pour A. Cousin ; — fol. 217, id. pour A. Péage ; — fol. 263, id. pour J. Rafenet (1618). — Fol. 91, verso. Provisions de l'office de sergent au grenier à sel de Châtillon pour J. de Lornay (1620) ; — fol. 142, 149, id. au grenier à sel de Dijon pour B. Chaudot, N. Pertet ; — fol. 234, id. en celui de Montsaugeon pour Cl. Larget.

B. 12096. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1608-1623-1627. — Enregistrement des Edits et Ordonnances. Tome XXI. — Fol. 1. Lettres pour la continuation pendant six ans des octrois accordés à la ville d'Auxonne (1622). — Fol. 4, verso. Bail de la fourniture du sel de France aux cantons suisses, passé à Blaise de Reymond (1620). — Fol. 8. Lettres qui autorisent M. de la Madeleine, évêque d'Autun, à entrer et opiner au Parlement (1622). — Fol. 10. Enregistrement des lettres de confirmations de priviléges accordées aux chartreuses de Portes et de Pierre-Chatel (1623). — Fol. 10, verso. Permission à l'évêque d'Autun de vendre une certaine quantité de bois (1621). — Fol. 12, verso, 19, verso, 22, 24, verso. Lettres pour la continuation pendant six ans des octrois sur les farines, le vin et le fer accordés à la ville de Dijon et de ceux des villes de Verdun et d'Arnay-le-Duc (1623). — Fol. 23. Autres qui prolongent de neuf ans le droit d'affouage du marquis d'Epoisses dans les bois de Veausse et de Chatel-Gérard. — Fol. 26, verso. Renouvellement de la défense du port d'arquebuses et de pistolets. — Fol. 27, verso. Ordonnance qui autorise la traite des grains. — Fol. 29, verso. Autre qui interdit le port des clinquants et passements de Milan (1623). — Fol. 30. Autre portant qu'à toutes les assemblées et colloques des Réformés assistera un officier du Roi de la même religion, désigné soit par S. M. soit par le gouverneur de la Province. — Fol. 31. Bail des Gabelles du Lyonnais passé à Ch. de Brusset (1631). — Fol 41. Lettres de vétérance pour le capitaine Charles de Courteville (1622). — Fol. 43, 49, 52, 74, verso. Lettres de continuation d'octrois pour six ans accordées aux villes de Seurre (Bellegarde), Chalon, Noyers et Nuits (1622, 1623). — Fol. 54. Défense de faire aucune levée de gens de guerre sans permission du Roi (1623). — Fol. 55. Lettres de réhabilitation de noblesse, obtenues par Marguerite Berbis, veuve de Nicolas Raviot, commis greffier au Parlement — Fol. 56, verso. Confirmation des priviléges des Grands Maîtres de l'Ordre de Malte (1622). — Fol. 61. Lettres de naturalité obtenues par les mariés Puynel originaires d'Orgelet en Franche-Comté (1623). — Fol. 64. Arrêt pour la tenue de la Chambre des vacations du Parlement. — Fol. 64, verso. Édit contre les duels ; — fol. 66, verso. Autre de la création d'un greffier triennal et de trois maîtres clercs héréditaires dans chacun des greniers à sel. — Fol. 68. Autre de suppression de ces offices de clercs. — Fol. 69, verso. Lettres pour la levée du Parlement. — Fol. 71. Arrêt du conseil défendant au fermier des cinq grosses fermes de lever aucun droit de traite sur les blés, vins et toiles sortant de Bourgogne par la Saône. — Fol. 76, verso. Lettres patentes pour le maintien des édits rendus en faveur des Réformés. — Fol. 77, verso. Édit portant réunion des greffes des Bureaux des finances au domaine. — Fol. 78, verso. Délivrance de celui de Dijon à Bénigne de Frasans. — Fol. 85. Édit qui distrait la mairie de Semur-en-Auxois du Domaine et la réunit au corps de Ville. — Fol. 86, verso, 100, 106, verso, 107, verso, 108, verso, 120, verso. Lettres pour la continuation pendant six ans

des octrois accordés aux villes de Semur-en-Auxois, Saulieu, Autun et Montréal (1623-1624). — Fol. 88, verso. Bulle du pape Grégoire XV qui unit le prieuré du Val des Choux de Dijon à la Congrégation des pères de l'Oratoire (1622). — Fol. 92. Lettres de vétérance obtenues par B. Barrière, enseigne du régiment de Champagne (1623). — Fol. 94, 97. Confirmation par le Roi des lettres de Sébastien Zamet, évêque de Langres, qui réunit au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon plusieurs chapelles qui étaient de sa collation (1622-1624). — Fol. 98. Lettres qui déclarent les habitants de Villy-en-Auxois, justiciables de la châtellenie de Salmaise (1610). — Fol. 101, verso. Édit de création d'offices de lieutenants de longue robe et de gardes contrôleurs héréditaires dans tous les greniers à sel (1623). — Fol. 110, 142. Lettres relatives à l'enregistrement de cet édit (1624). — Fol. 111, verso. Commission pour la vérification des titres de ceux qui jouissent du franc-salé (1623). — Fol. 113. Lettres qui réunissent l'office de commissaire examinateur à celui de bailli et lieutenant général du bailliage de Bourbon-Lancy (1624). — Fol. 115, verso. Lettres de don d'une chapelle et d'un terrain aux Carmes de Saint-Jean-de-Losne, pour y bâtir leur couvent. — Fol. 117. Autres portant que l'église d'Is-sur-Tille sera réédifiée avec le produit des octrois. — Fol. 122. Permission au sieur D. Berguignon, boulanger, de construire des moulins à bluter les farines partout où il lui conviendra (1621). — Fol. 123. Arrêt du Conseil qui maintient la crue de 24 sols sur le sel, jusqu'à l'entier paiement des gages des officiers du Parlement (1618); — fol. 124. Autre qui supprime la douane de Vienne, établie à Valence (1624). — Fol. 126. Ordonnance faisant défense aux gentilshommes de favoriser ni retirer les contrevenants à l'édit des duels. — Fol. 128. Lettres par lesquelles les habitants d'Avelanges sont déclarés retrayants du château de Villey-sur-Tille (1623). — Fol. 130. Arrêt du Conseil qui subroge Louis Monceau au bail des gabelles de France (1624). — Fol. 135. Lettres de répit obtenues par le sieur Dolin. — Fol. 138, 154, verso, 156, 176, verso. Lettres pour la continuation des octrois pendant neuf et six ans accordés aux villes de Montluel, Belley, Saint-Seine-en-Auxois et Avallon (1623-1624-1625). — Fol. 140. Édit de création de deux offices de Trésoriers de France au Bureau des finances de Dijon (1621). — Fol. 145, 146, verso. Permissions au sieur de Souvray de prendre du bois dans les forêts de Brugny, de la Curée pour le chauffage de ses maisons de Saudon, de la Tour du Bois, de Saint-Loup, Rue et Varenne (1623). — Fol. 148. Permission à Vincent Brenugat, conseiller au Parlement, de se dire de Brenugat (1623). — Fol. 150. Autre à J. B. Brunet, lieutenant en la chancellerie de Beaune, d'assister au jugement des procès civils du bailliage; — fol. 160, verso. Autre aux habitants d'Auxonne de s'imposer la somme de 3,200 livres pour la réparation de la levée (1622). — Fol. 162. Lettres de don du péage de Seurre au duc de Bellegarde (1624). — Fol. 164. Lettres qui autorisent les savetiers de la ville d'Avallon d'exercer le métier de cordonnier (1620). — Fol. 167, verso. Édit de création d'offices de porteurs de sel et tire-sacs unis à ceux de mesureurs dans les greniers à sel (1625). — Fol. 171, verso. Édit qui commet deux présidents et dix conseillers pour juger à l'extraordinaire les procès des usuriers (1625). — Fol. 173, verso. Déclaration du Roi pour recevoir aux offices de lieutenants des greniers à sel des personnes graduées ou non graduées (1624). — Fol. 174, verso. Lettres d'anoblissement obtenues par Jacques de la Barre, avocat au parlement, juge en la châtellenie d'Argilly (1624). — Fol. 177, verso. Lettres qui autorisent M. de Neuchèze, évêque de Chalon, à entrer et opiner au Parlement. — Fol. 178. Confirmations des privilèges des habitants de Lompnaz-en-Bugey (1622). — Fol. 185. Lettres portant translation des féries et vacances de Noël au lendemain de l'Ascension (1625). — Fol. 182. Lettres de surséance de procès obtenues par Ph. de Bernard, seigneur de Serrigny (1625). — Fol. 182, verso. Autorisation à Prosper Gauthier, avocat du Roi au bailliage de Bourg, de consulter dans les affaires où le Roi et le public n'ont point d'intérêt. — Fol. 183. Permission aux chartreux de Pierre-Chatel de s'approvisionner de sel aux greniers du duc de Savoie. — Fol. 189. Arrêt du conseil touchant les gages des lieutenants, contrôleurs et gardes des greniers à sel (1625). — Fol. 190, verso. Lettres d'inféodation d'un domaine à Etrochey, obtenues par J. Chasot, contrôleur des bois au bailliage de la Montagne. — Fol. 192, verso, 219, 250. Lettres pour la continuation pour six et neuf ans des octrois accordés aux villes de Châtillon-sur-Seine, de Beaune et de Dijon (1623-1625). — Fol. 197. Lettres de don au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, des revenus du domaine au pays de Gex et au marquisat de Versoy (1625). — Fol. 203. Bail des cinq grosses fermes de France à J. de la Grange (1644). — Édit qui détermine le temps que les étudiants doivent passer aux Universités, avant d'être reçus avocats (1625). — Fol. 223 Lettres qui autorisent la ville d'Auxonne à s'imposer la somme de 5,000 fr. pour la construction d'un auditoire royal (1624). — Fol. 241. Autres semblables à la ville de Semur-en-Auxois d'une somme de 4,600 fr. sur le bailliage pour la réparation des prisons (1625). — Fol. 225, verso. Lettres d'inféodation de la maison du Soleil en Bresse obtenues par N. Grolier, capitaine de la ville et des forts de Lyon (1626). — Fol. 233. Renouvellement de l'édit contre les duels (1626). — Fol. 243. Nouvelle déclaration en faveur des Réformés. — Fol. 248, verso. Renouvellement de la défense de porter des passements, points coupés et dentelles. — Fol. 252. Lettres patentes qui autorisent la fondation d'un couvent des Ursulines à Chalon (1621). — Fol. 254. Édit pour la démolition des places fortes inutiles à la défense du royaume (1626). — Fol. 255. Confirmation des privilèges du couvent des Célestins

de Lyon. — Fol. 262. Permission au comte de Chastellaux d'établir un garde gruyer et autres officiers dans ses terres (1627). — Fol. 16, verso. Commission de lieutenant général du Roi au Mâconnais pour M. de Bauffremont-Senecey (1622). — Fol. 256. Autre de lieutenant général du Roi en Bourgogne pour Claude de Vienne, comte de Commarin (1626). — Fol. 265. Provisions de l'office de premier président du Parlement pour M. J. B. Legoux, seigneur de la Berchère (1627). — Fol. 25. Autres de conseiller au Parlement pour J. Fyot (1622). — Fol. 114, verso. Autres pour J. Berbisey (1624). — Fol. 59, verso. Autres de l'office de gouverneur de la chancellerie de Dijon pour N. Savot (1623). — Fol. 62. Autres de Grand Maître des eaux et forêts de Bourgogne pour G. Pouffier (1623). — Fol. 200. Autres de grand louvetier en Bourgogne pour J. Ferrand, seigneur de Rivaud (1624).— Fol. 259, id. de lieutenant en la Table de Marbre de Dijon pour A. Tabourot (1626). — Fol. 14. Provisions de l'office de bailli du Chalonnais pour M. de Bauffremont-Senecey (1622) ; — fol. 179, id. du bailliage d'Auxois pour Cl. de Vienne (1625) ; — fol. 231, id. du bailliage de Châtillon-sur-Seine pour le baron de Nicey (1627) ; — fol. 247, verso, id. de Gex pour J. Orlandin, seigneur de Sainte-Claire (1626). — Fol. 81. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Bresse pour J. de la Porte (1623) ; — fol. 186, id. en celui de Gex pour Ch. de Brosses (1625) ; — fol. 258, id. en celui de Belley pour J. Lecannes (1628). — Fol. 1. Provisions de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Chalon pour E. Julien (1622) ; — fol. 84, verso, id. en celui de Charollais pour J. Grandjean (1623) ; — fol. 99, id. en celui de Dijon pour F. Milletot ; — fol. 127, id. en celui de Bourg pour J. Dautin (1624) ; — fol. 133, id. en celui de Dijon pour N. d'Esbarres ; — fol. 134, id. en celui d'Avallon pour J. de Clugny ; — fol. 165, verso, id. au même pour F. Fijean (1625) ; — fol. 260, verso, id. en celui d'Auxois pour Guy Blanot (1626). — Fol. 75, verso. Provisions de l'office de lieutenant en la chancellerie de Chalon pour J. Beuverand (1623) ; — fol 229, id. en la chancellerie de Beaune pour P. de la Mare (1626). — Fol. 43. Provisions de l'office de conseiller au bailliage d'Autun pour N. d'Arlay (1622) ; — fol. 51, id. en celui de Dijon pour P. Grostet (1623) ; — fol. 58, verso, id. en celui de Beaune pour Ph. Richard (1617) ; — fol. 83, id. en celui d'Avallon pour G. Pirot (1623) ; — fol. 187, verso, id. en celui de Bourg pour A. Renault (1625) ; — fol. 166, verso, id. de procureur du Roi en celui de Châtillon pour J. Jouard (1626) ; — fol. 91, verso, id. de procureur du Roi à la Table de Marbre de Dijon pour B. Gros (1623). — Fol. 7. Provisions de l'office d'avocat du Roi au bailliage d'Autun pour A. Thiroux (1621) ; — fol. 129, verso, id. en celui de Bourg pour P. Gauthier (1624) ; — fol. 170, verso, id. en celui d'Avallon pour E. Fijean ; — fol. 240, id. en celui de Beaune pour Th. Brunet (1624) ; — fol. 259, id. en celui de Châtillon-sur-Seine pour A. Singet (1626) ; — fol. 232, id. de celui d'enquêteur au bailliage de Bourg pour N. Dumont (1635). — Fol. 159, verso. Provisions de l'office de conseiller élu en l'élection de Belley pour Cl. Montillet (1624) ; — fol. 83, verso, id. de contrôleur élu en l'élection de Bresse pour Cl. Badoux (1623) ; — fol. 149, id. de l'office de contrôleur triennal en l'élection de Bourg pour J. Ruffin (1624) ; — fol. 198, id. en celle de Belley pour Cl. Passerat (1625) ; — fol. 198, verso, id. pour S. Croisier ; — fol. 153, id. de celle d'adjoint aux enquêtes du bailliage de Bourg pour P. Cajon (1624). — Fol. 44, verso. Provisions de l'office de contrôleur général des gabelles pour N. Bigot (1618) ; — fol. 46, verso, id. de contrôleur général triennal des gabelles pour J. Duhamel (1622) ; — fol. 216, id. de lieutenant au grenier à sel d'Arnay pour J. Griguette (1625) ; — fol. 221, verso, id. en celui d'Avallon pour A. Minard ; — fol. 239, id. de celui de lieutenant du prévôt des maréchaux des pays de Bresse pour R. Boursot (1626).— Fol. 261. Provisions de l'office de châtelain de Chalon pour J. Perry (1626) ; — fol. 60, verso, id. de Cuisery pour Cl. Delachaux (1622). — Fol. 260. Provisions de l'office de juge métropolitain au ressort du Parlement, données par Cl. de la Madeleine, évêque d'Autun, tenant la régale de l'archevêché de Lyon à J.-B. Dardault, chanoine d'Autun (1626). — Fol. 47. Lettres de vicariat données par Jacques de Veyny d'Arbouse, abbé général de Cluny, à M. de Montagu, prieur de Gigny (1623). — Fol. 195. Provisions de l'office d'huissier aux requêtes du Palais pour N. Junot (1625) ; — fol. 261, verso, 264. Autres pour G. Naulot et P. Dehors (1626). — Fol. 70. Autres de l'office d'huissier audiencier au bailliage et chancellerie de Chalon pour P. Rupert (1623).— Fol. 82. Autres en ceux de Châtillon pour F. Prestet ; — fol. 120, id. en ceux de Chalon pour G. Lallemand (1624) ; — fol. 136, id. en ceux d'Autun pour L. Gruchon (1623) ; — fol. 152, id. en ceux de Chalon pour H. Vivet (1624) ; — fol. 199, verso, id. en ceux de Beaune pour F. Mairet (1625) ; — fol. 227, id. en ceux de Châtillon pour P. Gorgnier. — Fol. 180. Provisions de l'office d'huissier audiencier au grenier à sel de Charolles pour S. Gengoux et A. Peluchon (1624) ; — fol. 195, verso, id. en celui de Dijon pour A. Cousin (1625) ; — fol. 224, id. en celui de Pouilly-en-Auxois pour Cl. Marie. — Fol. 8. Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour Cl. Devaux (1608) ; — fol. 87, verso, id. pour Cl. Dresse (1623) ; — fol. 105, verso, id. pour N. Michelet ; — fol. 113, verso, id. pour F. Genreau (1624) ; — fol. 137, id. pour L. Thorelet ; — fol. 166, id. pour N. Rollet (1620) ; — fol. 178, verso, id. pour G. Gillet (1624) ; — fol. 189, id. pour J. Magnien (1625) ; — fol. 193, id. pour J. Barbey ; — fol. 194, id. pour J. Meliare ; — fol. 196, id. pour O. Bransenod ; — fol. 218, id. pour J. Ravier ; — fol. 230, id. pour J. Robuste (1626) ; — fol. 247, id. pour S. Garet ; — fol.

251, id. pour A. Durand 1609); — fol. 264, id. pour B. Laureau ; — fol. 157, verso, id. de sergent des poudres et salpêtres pour Ch. Boucard (1623-1624).

B. 12097. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1622-1627-1626. — Enregistrement des Édits et Ordonnances. Tome XXII. — Fol. 1. Confirmation à J. Bouchin en qualité de seigneur de Varennes, de droits d'affouage dans la forêt de Borne, dépendant de la châtellenie d'Argilly (1626). — Fol. 6. Ordre du roi de rechercher le comte de Louvigny, évadé du château d'Ancenis, où il avait été renfermé. — Fol. 11, verso. Lettres de naturalité obtenues par Simon et Jean Crevoisier frères, religieux au prieuré de Saint-Vivant. — Fol. 15. Lettres de prolongation pendant cinq ans aux ecclésiastiques du délai pour le rachat de leur domaine (1627). — Fol. 20. Autres pour les vacations du Parlement (1627). — Fol. 22, verso. Edit de création de deux offices de trésoriers de France au Bureau des Finances de Dijon (1626). — Fol. 24, verso. Confirmation des privilèges accordés aux villes impériales d'Augsbourg, Nuremberg et autres (1627). — Fol. 25, verso. Autre de ceux des cantons suisses (1622). — Fol. 34, verso. Déclaration du Roi à l'effet de restreindre la plantation des vignes (1623). — Fol. 37. Lettres de continuation pour neuf ans au duc de Bellegarde de la jouissance de la terre de Montluel (1627). — Fol. 41. Confirmation du règlement édicté pour l'administration de la justice dans le duché de Bellegarde (1621). — Fol. 51, verso. Permission à G. Picardet, procureur général au Parlement, d'exercer sa charge pendant trois ans, nonosbtant la résignation qu'il en a faite (1626). — Fol. 52, verso. Rescrit du pape Urbain VIII pour l'élection du recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon (1628). — Fol. 62, verso. Lettres patentes qui défendent la traite des blés de Bourgogne (1628). — Fol. 64. Déclaration du Roi en faveur des protestants. — Fol. 67. Lettres patentes qui confirment l'établissement des collèges de l'Oratoire à Dijon, Beaune et Chalon. — Fol. 79, verso. Lettres pour la continuation, pendant six ans, des octrois accordés à la ville de Dijon. — Fol. 80, verso. Permission à M. de Bely, sujet du duc de Savoie, de résider en France et d'y acquérir (1629). — Fol. 88, verso. Lettres de jussion pour l'enregistrement de l'ordonnance rendue en suite de l'assemblée des notables et teneur de cette ordonnance dite le Code Michaut. — Fol. 82, verso. Commission de lieutenant général du Roi au comté de Charollais pour Cl. de la Madeleine-Ragny (1628). — Fol. 3, verso. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour G. Bernardon (1625) ; — fol. 4, id. pour J. Baillet (1626) ; — fol. 13, id. pour B. Giroud (1627) ; — fol. 66, verso, id. pour J. de Souvert (1628) ; — fol. 71, id. pour J.-B. Pouffier ; — fol. 74, verso, id. pour J. Morin (1629) ; — fol. 79, verso, id. pour J. Massol (1628) ; — fol. 6, id. de président au Parlement pour D. Brulart (1626) ; — fol. 19, id. de bailli de Bourbon-Lancy pour H. de Saulx, marquis de Mirebel (1627) ; — fol. 65, id. du Charollais pour le comte de Coligny-Saligny (1628). — Fol. 35. Provisions de l'office de grand maître des Eaux et Forêts en Bourgogne pour M. de Mauroy (1627) ; — fol. 26, id. de prévôt général en Bourgogne pour L. d'Hédouard, baron de de Thenissey ; — fol. 28, id. de grand voyer de Bresse, pour J. Barillat (1620). — Fol. 11. Provisions de l'office de lieutenant général du bailliage de Charolles pour D. Guiard (1627). — Fol. 50, verso. Autres en celui de Châtillon-sur-Seine pour Cl. Simony. — Fol. 9, 46. Autres de l'office de lieutenant au bailliage de Nuits pour F. Jachiet et J. Tribolet ; — fol. 59, verso, id. en celui d'Avallon pour G. de Clugny (1628) ; — fol. 70, verso, id. en celui de Chalon pour N. Perreney (1629). — Fol. 68. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Semur-en-Auxois pour J. Froment (1629) ; — fol. 72, id. en celui de Chalon-sur-Saône pour P. Penesson (1628) ; — fol. 74, id. en celui de Châtillon-sur-Seine pour Isaac Michel ; — fol. 77, id. en celui de Beaune pour J. Loppin (1629). — fol. 45. Provisions de l'office de procureur du Roi à la Table de Marbre pour M. Labye (1628) ; — fol. 8, verso, id. au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour N. Mochet (1627) ; — fol. 63, verso, id. d'avocat du roi au bailliage d'Avallon pour N. Seguenot (1629). — fol. 55. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour N. Guenet (1628). — Fol. 14. Autres de celui d'huissier audiencier en la chancellerie de Dijon pour N. Baron (1627) ; — fol. 56, id. au bailliage de Châtillon pour A. Michelinot (1626) ; — fol. 50, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour Et. Bourcey ; — fol. 60, verso, id. en celui de Châtillon-sur-Seine pour J. Forgeot (1628) ; — fol. 63, verso, id. en celui de Beaune pour F. Pelletier ; — fol. 70, verso, id. en celui de Chalon pour G. Bordet (1629) ; — fol. 43, id. en l'élection de Langres pour D. Mathey (1627) ; — fol. 39, id. au grenier à sel de Montbard pour S. Salomon (1627) ; — fol. 48, id. en celui de Semur-en-Auxois pour E. Marquet ; — fol. 35, id. en la justice consulaire de Chalon pour J. Prestet (1627) ; — fol. 59, id. en celle de Dijon pour M. de la Place (1628). — Fol. 85, verso. Autres semblables pour P. Munier. — Fol. 3. Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour J. Demorey (1627) ; — fol. 5, pour Cl. Simon ; — fol. 10, pour B. Tisserand ; — fol. 12, pour D. Collet ; — fol. 18, pour J. Pietrequin ; — fol. 21, pour Cl. Robelin ; — fol. 28, pour A. Jacquemin ; — fol. 33, verso, pour L. Magnien ; — fol. 36, pour Cl. Raulin ; — fol. 40, pour R. Pivain ; — fol. 43, pour N. Robinet ; — fol. 44, verso, pour J. Berthaut ; — fol. 47, pour J. Billiard (1628) ; — fol. 49, pour A. Blondeau ; — fol. 49, verso, pour H. Roux ; — fol. 54, verso, pour A. Marillier ; — fol. 58, pour J. Venot ; — fol. 61,

id. pour J. Bouguelet (1627); — fol. 72, id. pour J. Ozanet (1629); — fol. 75, verso, id. pour N. Venot; — fol. 76. id. pour P. Bourgeois (1628); — fol. 86, id. verso. pour J. Berthier (1629); — fol. 87, verso, id. pour G. Clémence (1628).

B. Volume disparu. (Registre.) — In-folio, 282? feuillets, papier.

1623-1629-1632. — Enregistrement des Édits et Ordonnances, Tome XXIII (1). — Fol. 1. Édit donnéen faveur du duc de Rohan et autres sujets du Roi faisant profession de la religion prétendue réformée (1629). — Fol. 11, verso. Lettres par lesquelles le Roi continue la jouissance du comté de Bar-sur-Seine et de la châtellenie d'Aisey-le-Duc à Mademoiselle d'Orléans, sa nièce, fille de Gaston, duc d'Orléans, son frère. — Fol. 20, verso. Autorisation à H. Picardet, procureur général au Parlement, de continuer son office pendant trois ans, nonobstant la résignation qu'il en a faite au conseiller Berbisey. — Fol. 23. Permission à Cl. Enoch Virey de porter ses armes mêlées de fleurs de lys. — Fol. 25. Édit qui enlève à la Chambre des Comptes, pour la réunir au Parlement, la juridiction des aides; crée au Parlement la Chambre des enquêtes, un office de président, dix de conseillers, un président et un conseiller aux requêtes du Palais (1630). — Fol. 28, verso. Autre qui crée des offices d'élus en Bourgogne (1630). — Fol. 32. Autre qui crée dans les villes, bourgs et bourgades de Bourgogne des offices de prudhommes des cuirs, de chargeurs et de rôtisseurs. — Fol. 33, verso. Autre qui crée des offices d'intendants, receveurs et contrôleurs des deniers d'octroi des villes et communautés de la province. — Fol. 34, verso. Autre qui crée un office de garde scel héréditaire en chacun des greniers à sel du duché. — Fol. 36, verso. Autre qui crée des offices de présidents en chacun de ces greniers, trois conseillers, trois lieutenants généraux et un greffier héréditaire. — Fol. 38. Autre qui crée des rentes au denier 16 sur les gabelles de Bourgogne jusqu'à 80,000 livres et des offices de receveurs et de payeurs de ces rentes. — Fol. 40. Autre de la création de quatre offices de trésoriers de France et de trois huissiers au Bureau des Finances de Dijon. — Fol. 41, verso. Autre d'un office de maître clerc héréditaire dans tous les bailliages des justices royales du ressort du Parlement. — Fol. 32, verso. Lettres de continuation pendant six ans de l'octroi sur le sel, accordé à la ville de Dijon. — Fol. 44.45, verso. Quittance de finance pour jouir du franc salé et autres gages, donnée à A. Didier, procureur du Roi au grenier à sel d'Arnay-le-Duc (1627); — fol. 45, id. à A. Calon, avocat du Roi, en celui de Saulx-le-Duc. — Fol. 49, verso, à Ch. Lambert (1630). — Fol. 50, verso, à Cl. Pignier; — fol. 63, verso, id. à Et. Petit, procureur du Roi au grenier à sel de Châtillon(1627); — fol. 64, id. à P. Bretin, contrôleur au grenier à sel d'Auxonne (1630); — fol. 69, id. à Rémond Monin (1627); — fol. 70, verso, id. aux mineurs de P. Guillier; — fol. 71, verso, à G. Rigoley; — fol. 73, id. à J. Soleil, receveur particulier du grenier à sel d'Auxonne; — fol. 80, verso, à Et. Vestu; — fol. 81, verso, id. à J. Disson, contrôleur du grenier à sel; — fol. 94, id. à J. Pourcelet, procureur du Roi au grenier à sel de Saulx-le-Duc; — fol. 103, id. à Th. Cornuel, propriétaire du greffe du grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 104, id. au sieur de Chavigny, propriétaire de celui de Saulx-le-Duc; — fol. 107, verso, id. à G. Pringré, propriétaire de deux offices de maîtres clercs au grenier à sel de Saulx-le-Duc; — fol. 108, id. à H. Monin, propriétaire de ceux du grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 108, verso, id. à Cl. Boillaud, receveur au grenier à sel d'Auxonne et Mirebeau; — fol. 110, id. à A. Bozot, contrôleur au grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 110, verso, id. à Cl. Nivelet, grenetier du même grenier; — fol. 112, verso, id. à Cl. Chappon, propriétaire de la marque des cuirs à Nuits (1628); — fol. 113, id. à A. Convers, receveur du grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne (1627); — fol. 122, id. à O. Guenyot, procureur du Roi au grenier à sel de Beaune; — fol. 122, verso, id. à Guy Blanot, garde du petit scel; — fol. 123, id. à B. Dimanche, contrôleur du grenier à sel de Châtillon; — fol. 123, verso, id. à J. Pepelin, procureur du Roi en celui de Semur-en-Brionnais; — fol. 125, id. à N. Bachey, avocat du Roi en celui de Beaune; — fol. 125, verso, id. à P. Deselles et P. Bailly, officiers en celui de Noyers; — fol. 131, id. à G. Pringré, propriétaire des offices de greffier et maître clerc du même grenier; — fol. 132, id. à P. Renard, procureur du Roi au même grenier; — fol. 134, id. à G. Vallot, contrôleur et garde des mesures de celui de Beaune; — fol. 135, id. à B. Berbis, J. Gauvin, contrôleurs du même grenier; — fol. 136, id. à B. Grozelier et E. Gauvin, grenetiers du même grenier; — fol. 140.141, id. à G. Mongin et N. Graveron, grenetiers de celui de Châtillon; — fol. 144, id. à J. de Flecilles, propriétaire du greffe et de l'office de maître clerc de celui de Dijon; — fol. 147, verso, id. à Cl. Chifflot, greffier de celui de Semur-en-Auxois; — fol. 148,148, verso, id. à Michel Potot, J. Beau, contrôleurs au même grenier; — fol. 150, id. à G. Ganiare, receveur du grenier à sel de Beaune; — fol. 151, verso, id. à Jacques Soyrot, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres; — fol. 161, à L. Monin, contrôleur du grenier à sel de Saulx-le-Duc; — fol. 166, à Charlotte Jeannin, veuve de P. de Castille, propriétaire du greffe de celui de Beaune; — fol. 167, id. à Cl. Marguenat, propriétaire du même greffe; — fol. 167, verso, 168, verso, 169, id. à Is.

(1) Reconstitué au moyen de la table de la collection, conservée à la bibliothèque publique de Dijon, MSS. n° 456.

Ducandal, lieutenant et contrôleur des mesures au même grenier; — fol. 173, verso, id. à Gilles Berthet, receveur général de Bourgogne, comme avocat du Roi au grenier à sel de Semur-en-Auxois; — fol. 190, verso, id. à Elisabeth Lecharron, veuve du sieur d'Origny, propriétaire de l'office de lieutenant en celui de Dijon; — fol. 210, verso, id. à J. Henri, grenetier de celui de Semur-en-Auxois; — fol. 269, id. à J. Clerc. — Fol. 46, verso. Autorisation à J.-B. Legoux de la Berchère, premier président au Parlement, d'exercer sa charge pendant dix ans, nonobstant la résignation faite en faveur de P. Legoux, son fils (1630). — Fol. 47, verso. Arrêt du Conseil pour la répression de la sédition (du Lanturlu) arrivée à Dijon. — Fol. 56, verso. Déclaration du Roi portant règlement pour l'élection du maire, des échevins, du garde des évangiles, du procureur syndic, des capitaines, lieutenants et enseignes des paroisses de cette ville. — Fol. 62. Lettres de continuation pendant neuf ans, au duc de Bellegarde, du revenu des châtellenies de Rouvres, Argilly et Pontailler. — Fol. 66. Déclaration du Roi sur l'office de président au Parlement, créé au mois d'avril. — Fol. 67. Arrêt du Conseil qui continue pour six ans les octrois accordés à la ville de Bellegarde (1629). — Fol. 73, verso. Lettres patentes qui autorisent l'annexion du prieuré de Saint-Etienne de Beaune au couvent des Carmélites dudit lieu (1630). — Fol. 84, verso. Déclaration du Roi contenant règlement pour le service entre les huissiers du Parlement et ceux de la Cour des aides réunie à cette Cour. — Fol. 85, verso. Lettres de légitimation obtenues par Bertrand Piget, fils naturel de Zacharie Piget, trésorier de France à Dijon. — Fol. 86,96, verso. Commission donnée aux conseillers Bretagne, Jacquot, et au trésorier Piget pour la vente des charges de maitres clercs et de receveurs des consignations. — Fol. 88. Ordonnances concernant les séances de la Chambre des Comptes, la suppression de quelques offices, une augmentation de gages et la création d'offices de conseillers et de substituts du procureur du Roi dans les bailliages. — Fol. 92. Lettres d'inféodation de la métairie de la Grande Dame-Guye près Châtillon-sur-Seine en faveur de J. Guenebault (1658). — Fol. 97. Lettres pour les vacations du Parlement (1630). — Fol. 100. Lettres qui défendent la traite des grains de Bourgogne hors du royaume. — Fol. 100, verso. Autres contre les gens de guerre qui se retireront des armées sans congé. — Fol. 106. Commission au conseiller Arviset pour procéder à la vente des offices de prudhommes pour la marque des cuirs. — Fol. 128, 159, verso. Autorisation à V. Robelin, président au Parlement, et au conseiller Milletot d'exercer leur charge pendant quatre ans, nonobstant la résignation faite par le premier en faveur de L. Robin, son fils, et par le second à son fils Guy (1629). — Fol. 130. Lettres de continuation pendant six ans des octrois accordés à la ville de Montréal. — Fol. 139, verso. Lettres patentes qui autorisent l'établissement d'un couvent d'Ursulines à Semur-en-Auxois (1630). — Fol. 141, verso, 162, 163, 184, 185, verso, 186, verso, 255, verso, 269, verso. Lettres de continuation pendant six, neuf ou dix ans des octrois accordés aux villes et bourgs de Seurre, Avallon, Châtillon-sur-Seine, Chalon-sur-Saône, Saint-Seine-l'Abbaye et Dijon (1630-1631-1632). — Fol. 147, verso. Confirmation des privilèges des doyen et chapitre Saint-Lazare d'Autun (1630). — Fol. 153, verso. Bail de la douane de Valence à Th. Berthiau (1629). — Fol. 179. Pouvoir donné au prince de Condé, commandant militaire en Bourgogne, de convoquer les États de la province (1631). — Fol. 181. Déclaration du Roi contre ceux qui ont pris part à la révolte de Gaston, son frère. — Fol. 188. Lettre concernant la qualité de président du Bureau des Finances réunie aux deux plus anciens offices de trésoriers. — Fol. 191. Pouvoir donné au prince de Condé de commander en Bourgogne en remplacement du duc de Bellegarde. — Fol. 198. Commission pour le jugement du maréchal de Marillac accusé de haute trahison. — Fol. 201. Lettres de réhabilitation de noblesse obtenues par Mlle Etiennette Saumaise (1630). — Fol. 202. Lettres de translation du Parlement dans la ville de Châtillon à cause de la peste régnant à Dijon (1631). — Fol. 202, verso. Déclaration contre les armements et les levées des gens de guerre sans permission du Roi. — Fol. 204, verso, 211, verso. Autres qui ordonnent le procès des ducs, pairs et officiers de la couronne qui ont suivi Monsieur, frère du Roi, dans sa fuite hors du royaume. — Fol. 207. Lettres qui augmentent de trois le nombre des juges du maréchal de Marillac et commettent M. de Xaintonge comme procureur général. — Fol. 209. Lettres de confirmation de l'ordonnance du prince de Condé qui rétablit la ville et la mairie de Dijon dans leurs privilèges. — Fol. 212. Déclaration du Roi sur la sortie de la Reine-mère du royaume. — Fol. 214, verso. Ordonnance qui défend la traite de grains hors du royaume. — Fol. 217, verso. Lettres d'engagement au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, des châtellenies d'Argilly, Rouvres, Pontailler, de Versoy, de Gex et de Montluel. — Fol. 221, verso. Ratification de l'élection faite par les chanoines de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon de la personne de Guill. Monnel de la Fay, général et chef d'ordre de Saint-Ruf-les-Valence, pour chef de leur congrégation. — Fol. 225. Articles présentés par les États du duché de Bourgogne au prince de Condé, commissaire du Roi, pour le rachat de l'édit des élections. — Fol. 229. Édit du rachat de ces élections. — Fol. 232, verso. Arrêt d'union de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon à la congrégation de l'abbaye de Saint-Denis en France. — Fol. 234. Lettres d'érection de la baronnie de Sennecey en marquisat, en faveur de Charles Roger de Bauffremont-Sennecey. — Fol. 237. Pouvoir à J.-B. Legrand, ci-devant trésorier de France, de prendre le titre de

trésorier. — Fol. 231. Mandement au Parlement de faire le procès au sieur de Saint-Romain, prisonnier au château de Dijon. — Fol. 240, verso. Lettres d'érection de la seigneurie de Saint-Huruge en baronnie, obtenues par F. Thibaut, écuyer. — Fol. 247. Commission donnée au trésorier de France, de la Mare, pour la direction des gabelles en Bourgogne (1632). — Fol. 250. Lettres qui autorisent l'établissement d'un couvent de Sainte-Claire à Charolles. — Fol. 264. Lettres de naturalité obtenues par F. Bouchard (1631). — Fol. 271. Édit de création d'un office de conseiller au Parlement, de trois substituts du procureur général, de trois contrôleurs des paiements, des gages, d'un receveur triennal et de trois contrôleurs des amendes (1632). — Fol. 277, verso, 278. Lettres qui confirment au seigneur et aux habitants de Gerland leurs droits d'usage dans les bois de la châtellenie d'Argilly. — Fol. 280. Édit de création de trois offices de substituts du procureur général. — Fol. 282. Confirmation de la vente faite à H. Picardet, procureur général au Parlement, des droits de reve, transport et haut passage dans les bailliages de Dijon et de Châtillon. — Fol. 191. Commission de gouverneur de Bourgogne, donnée à Henri de Bourbon, prince de Condé (1631). — Fol. 52, 162. Autre de lieutenant général du Roi au Chalonnais pour L. Ch. du Bled, marquis d'Uxelles; — fol. 97, verso, id. au Dijonnais pour le marquis de Tavanes (1630); — fol. 174, id. en Bourgogne pour le marquis de Mirebel (1631); — fol. 229, id. en Bresse et Bugey pour le marquis de Thianges. — Fol. 45, verso. Provisions de l'office de premier président du Parlement pour Pierre Legoux de la Berchère. — Fol. 94, verso. Autres de celui de président pour D. Bouthillier; — fol. 127, id. pour L. Robelin (1629); — fol. 142, verso, id. pour J. Bouchu (1630). — Fol. 9. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour G. Sayve (1629); — fol. 10, verso, id. pour Ch. de Villers; — fol. 17, verso, id. pour Cl. Commeau (1628); — fol. 61, id. pour Cl. Vignier (1630); — fol. 160, verso, id. pour G. A. Milletot (1629); — fol. 164, verso, id, pour Cl. Bretagne (1631); — fol. 170, id. pour J. Bouhier; — fol. 170, verso, id. pour N. Valon; — fol. 171, verso, id. pour B. de Macheco (1631); — fol. 171, verso, id. pour J. Mereault (1630); — fol. 174, id. pour J. Maillard (1631): — fol. 181, id. pour F. de Bullion; — fol. 195, verso, id. pour B. d'Esbarres; — fol. 196, id. pour B. Bernard (1630); — fol. 200, id. pour J. Joly; — fol. 268, id. pour J. Vedeau (1631). — Fol. 22. Provisions de l'office de bailli d'Auxois pour M. d'Ancienville-Bourdillon, marquis d'Epoisses (1630); — fol. 91, id. du Bugey pour G. de Champier, seigneur de Fouillant (1629); — fol. 197, id. de Gex pour F. B. de Maillans, seigneur de Vallod (1630); — fol. 279, id. de lieutenant général au bailliage d'Autun, pour A. Descrots (1629). — Fol. 8. Provisions de l'office de lieutenant au bailliage de Montcenis, pour J. Picornet (1629); — fol. 12, verso, id. en celui de Bourg, pour Cl. Charbonnier et Cl. Villiard; — fol. 20, id. en celui d'Arnay, pour J. Lardillon; — fol. 24, id. en celui de Dijon, pour P. Comeau; — fol. 28, verso, id. en celui de Chalon, pour J. Joly (1630); — fol. 128, id. en celui de Châtillon, pour Cl. Rémond; — fol. 205, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy, pour L. Senyet (1631); — fol. 259, verso, id. en celui de Beaune, pour H. Ganiare (1632). — Fol. 12. Provisions de l'office de conseiller au bailliage d'Autun pour B. Rabyot (1629); — fol. 109, id. en celui de Chalon pour Cl. Quarré (1630); — fol. 239, verso, id. en celui du même pour P. Papin (1631); — fol. 248, verso, id. en celui de Bourg pour J. Armet (1629); — fol. 249, verso, id. en celui de Chalon, pour P. Beuverand (1631); — fol. 260, verso, id en celui de Dijon, pour B. Guenebaut; — fol. 262, id. en celui de Bourg, pour L. Nollet (1632). — Fol. 34, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Semur-en-Auxois, pour Cl. Suchon (1629); — fol. 54, verso, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne, pour J. Pelletier (1630); — fol. 207, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy, pour A. Chaussin (1631); — fol. 208, id. en celui d'Avallon, pour P. Normand; — fol. 244, id. en celui de Nuits, pour P. Laby; — fol. 276, verso, id. en celui de Beaune, pour J. Grozelier (1632). — Fol. 233. Provisions de l'office d'avocat du Roi au bailliage de Bourg, pour P. T. Marinon (1631); — fol. 273, id. en celui de Beaune, pour N. Guyot (1631); — fol. 126, verso, 137, verso, id. de président conseiller garde des sceaux du présidial de Bourg, pour L. Robelin (1630). — Fol. 80. Autres d'enquêteur au bailliage de Bourg, pour Cl. Gonon (1629); — fol. 189, id. au bailliage d'Autun, pour N. Munier (1630). — Fol. 263. Provisions de l'office de président en l'élection de Bresse, pour Claude Charbonnier (1632); — fol, 143, id. de conseiller en l'élection de Belley, pour Ch. Bernard (1630); — fol. 243, verso, id. en celle de Bourg, pour Cl. Vuyrion (1631); — fol. 247, verso, id. pour Sc. Duport (1632); — fol. 206, id. de l'office de contrôleur en l'élection de Bourg, pour J. Garron (1631). — Fol. 254. Provisions de l'office de commissaire examinateur au bailliage de Bourbon-Lancy, pour L. Senin (1631); — fol. 84, verso, id. de secrétaire du Parlement, pour Ch. Fevret (1630); — fol. 18, id. de gruyer, maître des eaux et forêts du Chalonnais, pour Is. d'Hoges (1627); — fol. 105, id. de receveur des amendes du Parlement, pour Cl. Marc (1630). — Fol. 101. Provisions de l'office de grenetier du grenier à sel de Seyssel, pour J. Grenette (1630); — fol. 134, id. de Noyers, pour P. Bailly; — fol. 146, verso, id. de Gex, pour G. Olard (1625); — fol. 165, id. d'Auxonne, pour F. Bossuet; — fol. 175, id. de Saulieu, pour T. Chatelain (1631); — fol. 182, id. pour F. Fournier; — fol. 320, verso, id. de Chalon, pour P. Jauthial; — fol. 231,

verso, id. d'Avallon, pour C. Cailliet; — fol. 242, verso, id. de Montbard, pour A. Pasquier; — fol. 261, verso, id. de Dijon, pour J. Joly (1632). — Fol. 111, verso. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel d'Auxonne, pour F. Suremain (1630); — fol. 114, id. de celui de Nantua pour F. Cabard; — fol. 115, id. de Dijon pour J. B. Grand (1629); — fol. 118, id. de Lagnieu pour B. Balme (1620); — fol. 120, id. de Nuits pour Cl. Gros; — fol. 129, id. de Belley pour E. Charlin (1627); — fol. 193, id. de celui d'Arnay pour A. Bernard; — fol. 194, id. de Gex pour A. Dardilly. — Fol. 43. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Dijon pour F. Humbert 1629; — fol. 55, id. de Belley pour L. Marut (1628); — fol. 119. id. de Montbard pour L. Fillotte (1630); — fol. 132, verso, id. de Seyssel pour Cl. Violet; — fol. 238, verso, id. de Bourg pour I. Mayrod (1631); — fol. 239, id. de Pont-de-Vaux pour J. Moyrot; — fol. 259, id. de Semur pour Cl. Suchon (1632); — fol. 59, verso, id. d'avocat du Roi au grenier à sel de Beaune pour N. Bachey (1629). — Fol. 177, 178. Provisions de l'office de lieutenant au grenier à sel de Saulieu pour Cl. Laligant et Za. Estiot; — fol. 256, verso, id. de Nantua pour A. Jacquet (1632); — fol. 264, 266, 267, id. de ceux d'Autun, Toulon-sur-Arroux et Montcenis pour E. Savary (1625). — Fol. 258. Provisions de l'office de procureur du Roi près la mairie et la prévôté de Semur-en-Auxois pour Cl. Suchon (1632). — Fol. 246. Autres de châtelain de Chalon pour A. Poussard (1631). — Fol. 274. Autres de capitaine châtelain de Cuisery pour N. Siraudin (1632). — Fol. 450. Autres de l'office de contrôleur général des gabelles en Bourgogne pour Cl. Petit (1630). — Fol. 275, verso. Autres de celui de contrôleur général des gabelles en France pour J. Legendre (1632). — Fol. 254, verso. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour O. Lhuillier (1632); — fol. 139, id. aux requêtes du Palais pour J. Delaplace (1630); — fol. 146, id. de l'office d'huissier audiencier au bailliage d'Arnay pour E. Ratheau (1630; — fol. 274, verso, id. au bailliage de Chalon pour Cl. Millot (1631). — Fol. 102. Provisions de l'office d'huissier audiencier au grenier à sel de Dijon pour A. Dantigny (1630); — fol. 192, id. en celui de Chalon pour B. Rollet; — fol. 51, id. d'huissier audiencier en la justice consulaire d'Autun pour J. Carlet (1630); — fol. 203, id. de sergent au grenier à sel d'Arnay pour F. Lambert (1631); — fol. 252, verso, id. en celui de Dijon pour H. Potet. — Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour: fol. 10, M. Desmortier (1629); — fol. 14, J. Gaudry; — fol. 15, Cl. Fillotte; — fol. 16, verso, H. Bergeret (1630); — fol. 19, P. Coiffet (1625); — fol. 21, verso, P. Seguin (1629); — fol. 92, G. Tardy (1630); — fol. 99, Et. Guyon; — fol. 116, L. Grassot; — fol. 117, S. Leduc; — fol. 131, P. Gillon; — fol. 153, P. Vannier; — fol. 189, A. Julien (1631); — fol. 204, P. Forquenot; — fol. 210, J. Aubert; — fol. 219, verso, L. Sapoy; — fol. 272, verso, J. Marcelot (1632).

B. Volume disparu. (Registre.) — In-folio, 270? feuillets, papier.

1620-1632-1634. — Enregistrement des Édits et Ordonnances. Tome XXIV (1). Fol. 1. Lettres d'anoblissement obtenues par les frères Charles et Jean Franchotty (1630). — Fol. 2. Autres par Michel Vuarrier dit de Lugrin au pays de Gex (1626). — Fol. 6. Quittance de la finance payée par les héritiers de F. Guillier, receveur du grenier à sel de Seurre, pour jouir du franc-salé (1627); — fol. 82, id. par J. Clerc, grenetier de celui de Semur-en-Auxois. — Fol. 7. Lettres patentes portant continuation pour 6 et 9 ans des octrois accordés à la ville de Seurre (1632); — fol. 73, aux villes de Beaune (1630); — fol. 89, de Pontailler (1633); — fol. 93, 263, d'Autun (1632, 1634); — fol. 96, verso, de Noyers; — fol. 142, de Saint-Jean-de-Losne (1633); — fol. 151, d'Is-sur-Tille (1632); — fol. 183, de Louhans (1620); — fol. 184, verso, de Montluel (1632); — fol. 232, de Chalon (1634); — fol. 249, de Dijon (1630); — fol. 252, verso, de Nuits (1634). — Fol. 10, verso. Permission à H. Picardet, procureur général au Parlement, de continuer l'exercice de sa charge pendant trois ans (1632). — Fol. 12. Lettres pour les vacations du Parlement. — Fol. 13, 60, verso. Mandements du Roi au Parlement de procéder au jugement des ducs et pairs complices de la révolte de Monsieur. — Fol. 13, verso. Autre pour faire le procès d'un nommé Castel. — Fol. 15. Lettres de confirmation de la fondation d'un collège à Injurieux en Bresse. — Fol. 22, verso. Bail général des gabelles à Ph. Duhamel. — Fol. 57. Lettres par lesquelles le Roi déclare criminels de lèse-majesté ceux qui assisteront le duc d'Orléans son frère. — Fol. 61. Autres qui autorisent les maîtres potiers d'étain à visiter les boutiques des marchands de poterie (1631). — Fol. 63. Commission donnée au conseiller Lantin pour informer des empêchements donnés à l'établissement de la douane de Valence (1632). — Fol. 65. Lettres de naturalité obtenues par Bon de Chissey, natif de Rozoy en Franche-Comté. — Fol. 67. Lettres pour surseoir au jugement des ducs et pairs, et juger le president Le Coigneux, le baron d'Estissac, les chevaliers de Valemey, Bragelone, de Chanteloutouban et de Montregrot. — Fol. 68, verso, 70. Confirmation du contrat d'engagement du tabellionnage de Beaune à P. Chevignard et Et. Lebret (1625, 1632). — Fol. 76. Lettres d'érection du marquisat de Pont-de-Vaux en duché obtenues par Ph. Eugène de Gorrevod (1632). — Fol. 79. Lettres ordonnant le jugement du duc d'Elbeuf et de ses complices (1632). — Fol. 84. Lettres d'anoblissement accordées à Ch. Emm. de Mongey, conseiller à la Cour (1631). — Fol. 94, 121

(1) Voir la note en tête du volume précédent.

verso. Commission donnée aux commissaires Dumay et Bretagne pour vaquer, avec les autres commissaires nommés, à l'exécution des édits de création des receveurs des consignations et maîtres clercs (1633). — Fol. 98, verso. Lettres d'abolition obtenues par Jacques d'Etampes, seigneur de la Ferté-Imbaut (1633). — Fol. 104, verso. Lettres de don au prince de Condé de tous les biens de feu le duc de Montmorency. — Fol. 107. Lettres de naturalité obtenues par Fr. Charles, résidant à Semur-en-Auxois, natif de Chaumont en Savoie (1633). — Fol. 110, verso. Édit de suppression de l'office de procureur du roi au Bureau des finances et son remplacement par une charge de trésorier (1632). — Fol. 115. Ordonnance de règlement sur le rang et la séance des officiers du Parlement et de la Chambre des Comptes et la réception des officiers des greniers à sel. — Fol. 116, verso. Vérification à la Chambre des Comptes de l'édit de réunion de la Cour des aides au Parlement. — Fol. 123, verso. Lettres pour l'établissement d'un marché hebdomadaire à Norges et de deux foires. — Fol. 126. Lettres qui autorisent le changement du nom du village de Coyon en celui de Sainte-Marie-sur-Ouche. — Fol. 127. Lettres d'anoblissement obtenues par Philippe Reydellet de Belley. — Fol. 131, verso. Autres qui autorisent M. Jean Saint-André à se nommer Jean de Saint-André. — Fol. 132, verso. Arrêt du Conseil autorisant Ph. Humel, adjudicataire des gabelles, à jouir des crues de sel qui se lèvent dans la généralité de Bourgogne. — Fol. 138, verso. Lettres d'abolition obtenues par N. Brulard, sieur de Boulay, à la suite du duc d'Orléans (1633). — Fol. 148. Édit de création de la charge de grand maître chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France en faveur du cardinal duc de Richelieu. — Fol. 152, verso. Arrêt du Conseil qui exempte les marchands suisses de la nouvelle douane de Valence (1632, 1633). — Fol. 157. Lettres qui octroient à Blondeau, président au Parlement de Metz, un délai de quatre ans pour résigner son office de garde des sceaux du Parlement (1633). — Fol. 162. Lettres de confirmation des privilèges du comté d'Auxonne. — Fol. 163. Lettres de jussion pour l'enregistrement du bail des gabelles passé à Ph. Duhamel. — Fol. 166. Décharge donnée à Nic. Fillotte, commis au greffe de la Cour, des procédures du procès criminel fait à Louis de Marillac, maréchal de France. — Fol. 177. Arrêt du Conseil portant que les chevaliers d'honneur au Parlement jouiront de 1000 livres d'augmentation de gages (1632). — Fol. 180, verso. Lettres de réhabilitation de noblesse obtenues par Esther de Jacob, veuve de Philippe Archimbault (1632). — Fol. 189, verso. Lettres qui renvoient devant le Parlement de Provence tous les procès civils et criminels de Denis Decoriot, avocat en ce Parlement (1633). — Fol. 198, 266, verso. Renouvellement de l'édit contre le port des passements (1633, 1634). — Fol. 201. Déclaration du Roi contre le mariage de son frère Gaston avec Marguerite de Lorraine (1634). — Fol. 205. Lettres d'exemption au contrôleur Regnault de faire les montres des prévôts des maréchaux dans les pays de Bresse (1632). — Fol. 207. Lettres de naturalité obtenues par Cl. G. Gagelin, natif de Pontarlier en Franche-Comté (1633). — Fol. 208, verso. Bail général des gabelles à Louis Leusse. — Fol. 232. Lettres de sursis pour six mois au jugement des procès du sieur de Grandmont, comte de Guichon (1634). — Fol. 236, verso. Édit de suppression des droits de descentes de franc salé attribués aux officiers des greniers à sel (1633). — Fol. 248. Lettres de don aux habitants de Seyssel de l'emplacement du château, à l'effet d'y établir un couvent de capucins (1628). — Fol. 255. Commission nommée pour procéder aux taxes des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts (1634). — Fol. 269. Bail général des cinq grandes fermes à Noël Depars (1632). — Fol. 174. Commission de lieutenant général du Roi au Mâconnais, pour Cl. Ch. Roger de Bauffremont, marquis de Sennecey (1622). — Fol. 178. Autres semblables en Chalonnais pour L. Ch. Du Bled, marquis d'Uxelles (1629). — Fol. 109. Provisions de l'office de président au Parlement pour Ph. Giroux (1633). — Fol. 5. Autres de conseiller au Parlement pour N. Farger (1631) ; — fol. 91, id. pour P. Catherine (1633) ; — fol. 157, verso, id. pour B. Berbis ; — fol. 158, verso, id. pour F. Bretagne (1632) ; — fol. 168, id. pour Ph. Gaillard (1633) ; — fol. 141, verso, id. pour B. de Macheco ; — fol. 67, id. de chevalier d'honneur au Parlement pour Henri de Saulx, marquis de Tavanes (1632). — Fol. 158. Provisions de l'office de bailli de Gex pour Ch. de Brosses (1632) ; — fol. 172, verso, id. de bailli et maître des foires de Chalon pour Claude Charles Roger de Bauffremont, marquis de Sennecey (1622, 1623). — Fol. 240. Provisions de l'office de greffier criminel au Parlement pour B. Joly (1633); — fol. 258, verso, id. de l'office de lieutenant général au bailliage de Semur-en-Auxois pour F. Jacob (1634). — Fol. 8, 9. Autres de lieutenants au bailliage de Bourg pour A. Folaize et Cl. Uchard (1632) ; — fol. 9, id. au bailliage de Dijon pour J. Tisserand ; — fol. 188, id. au bailliage d'Avallon pour L. Cullière (1633) ; — fol. 191, id. au bailliage de Dijon pour L. Lucotte ; — fol. 264, id. au bailliage d'Auxonne pour M. de la Ramisse (1634). — Fol. 11. Provisions de l'office de substitut du procureur général au Parlement pour B. Bossuet (1622) ; — fol. 84, verso, id. pour M. de Berbisey (1631) ; — fol. 85, id. pour P. Guillaume ; — fol. 86, verso, id. de solliciteur général des causes du Roi au Parlement pour J. Terrion (1622). — Fol. 20, 71. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour C. F. Ruffin et Trelon (1632) ; — fol. 99, id. au bailliage d'Avallon pour Et. Alexandre ; — fol. 138, id. à celui de Semur-en-Auxois pour P. David (1633) ; — fol. 144, id. en celui de Montcenis pour P. Durand ; — fol. 160, id. en celui de

Bourg pour F. Rossan ; — fol. 189, id. en celui de Semur pour Cl. Vernet. — Fol. 140, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi aux bailliage et chancellerie de Chalon pour Jacques David (1633); — fol. 150, id. en celui d'Arnay pour G. Grillot. — Fol. 191. Autres d'avocat du roi au bailliage de Chalon pour Cl. Cretin. — Fol. 95. Provisions de l'office de lieutenant en l'élection de Bourg pour B. Guillet (1632) ; — fol. 113, verso, id. en celle de Belley pour Cl. Demurs (1633). — Fol. 88. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Châtillon-sur-Seine pour B. Guyon (1633) ; — fol. 245, verso, id. de Seyssel pour F. Gay (1633) ; — fol. 85. id. de celles de lieutenant au grenier à sel de Noyers pour A. Seurrat (1625); — fol. 112, id. de procureur du roi au grenier à sel d'Auxonne pour P. Cointet (1632) ; — fol. 102, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour A. Chaussin (1627) ; — fol. 263, id. en celui de Montluel pour Polemare Martin (1634). — Fol. 20. Provisions de l'office de grenetier du grenier à sel de Semur-en-Auxois et Semur-en-Brionnais pour G. Dubuisson (1621) ; — fol. 59, verso, id. d'Auxonne et Mirebeau pour G. Guys ; — fol. 64, id. de Nantua pour G. Reydellet; — fol. 80, id. d'Arnay-le-Duc pour Cl. Bonnard ; — fol. 81, id. de celui de Pouilly pour Cl. Bertran ; — fol. 96, id. de celui de Dijon pour Cl. Venot ; — fol. 102, id. de celui d'Auxonne pour F. Delacroix (1633) ; — fol. 124, id. de celui de Pont-de-Vaux pour F. Rozand (1627) ; — fol. 137, 145, id. de Seurre pour P. Boizot et de Beaune pour A. Cosset ; — fol. 171, id. de Saulx-le-Duc pour G. Vacher ; — fol. 197, id. de Seyssel pour A. Santonaz (1633) ; — fol. 243, 246, verso, id. de Montbard pour F. Vaussin. — Fol. 4, verso. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel d'Auxonne pour F. Suremain (1632) ; — fol. 14, id. en celui de Semur-en-Auxois pour J. Mouche ; — fol. 119, id. en celui de Bourg pour O. Colard (1633) ; — fol. 122, id. en celui de Nuits pour G. Delorges ; — fol. 45, id. en celui de Beaune pour A. Cosset : — fol. 194, id. en celui de Seyssel pour F. Rosson ; — fol. 199, verso, id. en celui de Saulieu pour P. Fournier (1631) ; — fol. 235, verso, id. en celui de Chalon pour G. Mailly (1634) ; — fol. 108, verso, id. de contrôleur garde des mesures de celui de Pouilly pour D. Depleures (1632). — Fol. 187, verso. Provisions de l'office de châtelain de Bourg pour Ph. Besson (1633). — Fol. 66. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour Th. Moisson (1632) ; — fol. 102, verso, id. pour F. Moreau (1633) ; — fol. 176, verso, id. pour J. Grapin. — Fol. 161. Autres de celui d'huissier aux requêtes du Palais pour J. Boitouzet (1633) ; — fol. 261, id. de celui d'huissier audiencier en la chancellerie de Bourgogne pour J. Baigne (1634) ; — fol. 118, 143, id. au bailliage et chancellerie d'Autun pour P. Narboux et Lhomme (1633) ; — fol. 72, id. d'huissier audiencier au grenier à sel d'Auxonne pour L. Gaulin (1632) ; — fol. 96, id. en celui d'Avallon pour Cl. Josserand (1627) ; — fol. 101, id. en celui de Beaune pour L. Genreau (1633) ; — fol. 170, id. en celui de Semur-en-Auxois pour J. Durey ; — fol. 193, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour P. Grosland ; — fol. 242, verso, id. en celui de Saulx-le-Duc pour A. Jartrule (1634) ; — fol. 193, id. de celle d'huissier audiencier en la justice consulaire d'Autun pour F. Carbon (1633) ; — fol. 191, verso, id. de sergent au grenier à sel de Dijon pour F. Penessot (1633). — Fol. 90. Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne au profit de G. Colas (1632); — fol. 98, J. Adam (1633) ; — fol. 100, verso, J. Viard ; — fol. 103, A. Lepage ; — fol. 122, Ph. Tisserand ; — fol. 136, J. Perrault ; — fol. 141, verso, Cl. Hacquin ; — fol. 146, J. Naullet ; — fol. 147, P. Velin ; — fol. 165, L. Leblanc ; — fol. 169, A. Leblanc ; — fol. 175, J. Simonnot ; — fol. 177, verso, P. Girardet ; — fol. 182, P. Baudy ; — fol. 197, verso, H. Guyosit; — fol. 251, J. Garnier (1634) ; — fol. 259, verso, N. Boitel (1633) ; — fol. 260, P. Blanchot (1634) ; — fol. 261, verso, J. Langlois ; — fol. 262, verso, Ph. Clerc ; — fol. 254, verso, L. Garreau ; — fol. 268, verso, Biacs.

B. 12098. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1616-1634-1644. — Enregistrement des Édits et Ordonnances. Tome XXV. Fol. 1. Lettres pour la continuation des octrois accordés à la ville d'Autun (1634) ; — fol. 8, id. à la ville de Bourg (1632) ; — fol. 10, verso, id. à la ville de Nuits (1634); — fol. 36, verso, id. à la ville de Verdun sur le Doubs (1634); — fol. 57, 63, id. à la ville de Saulieu (1634); — fol. 66, verso, id. à la ville de Beaune (1634) : — fol. 70, id. à la ville de Saint-Jean-de-Losne (1635) ; — fol. 75, id. à la ville d'Arnay-le-Duc (1635); — fol. 83, 85, verso, id. à la ville d'Auxonne (1635) ; — fol. 90, id. à la ville d'Autun (1635); — fol. 119, verso, id. au bourg de Rouvray (1635) ; — fol. 176, verso, id. à la ville de Dijon (1635) ; — fol. 205, verso, id. à la même (1637) ; — fol. 208, verso, id. à la ville de Châtillon-sur-Seine (1637) ; — fol. 257, verso, id. à celle de Chalon-sur-Saône (1637) ; — fol. 264, id. à la ville de Semur-en-Auxois (1637) ; — fol. 267, verso, id. à la ville de Seurre (1637); — fol. 286, id. au bourg de Montréal (1637); — fol. 327, id. à la ville de Dijon (1635). — Fol. 6. Lettres d'érection de la terre de Bosjan en comté, en faveur de Léonard de Saint-Maurice, seigneur de Montbarrey (1634). — Fol. 9. Lettres d'union de la cure de Saint-Symphorien de Nuits à la collégialle de Saint-Denis de Vergy, transférée à Nuits (1634). — Fol. 13. Lettres d'exemption obtenues par L. Cordier, ancien contrôleur en la chancellerie (1629). — Fol. 21. Lettres pour le jugement du partage survenu au grand conseil entre J. Martin de Marmoy, prieur de Frémoy contre Loisel, conseiller au Parlement de Paris (1634). — Fol. 22. Autres pour

celui entre R. Geslin, prieur de la Baize, contre J. Joly. — Fol. 24. Édit de création d'un office de trésorier au Bureau des finances de Dijon (1633). — Fol. 38. Lettres de confirmation de noblesse pour les frères Livet (1634). — Fol. 47. Contrat d'affranchissement des vassaux du prieuré de Perrecy (1633). — Fol. 53. Permission à Hugues Picardet, procureur général, résignataire au Parlement, d'exercer sa charge pendant cinq ans (1635). — Fol. 56. Lettres qui donnent à Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, le droit d'entrer et de siéger au Parlement (1634). — Fol. 59, verso. Arrêt du Conseil qui modère le prix du sel en Bourgogne et ordonne qu'il sera vendu à la livre (1635). — Fol. 64. Lettres de confirmation de noblesse obtenues par F. Aimont, seigneur de Montépin. — Fol. 76, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Beaune (1616). — Fol. 78, verso. Déclaration du roi, au sujet de la rupture de la paix avec l'Espagne (1635). — Fol. 93, verso. Lettres pour faire le procès à L. Bagard, chantre de Saint-Mammès de Langres, accusé de paroles injurieuses contre la personne du Roi. — Fol. 97, verso. Lettres de surséance de procès, obtenues par J. de Richelau, seigneur de la Cour d'Arcenay, homme d'armes aux gendarmes du Roi, capitaine au régiment de Pluvaut. — Fol. 99. Bail des Gabelles de France, passé à Ph. Lamel (1634). — Fol. 106. Déclaration du roi contre les déserteurs de la milice (1635). — Fol. 115, verso. Confirmation des privilèges de l'ordre des Minimes (1623). — Fol. 118. Édit de création d'un office de trésorier-garde-scel au Bureau des Finances de Dijon (1635). — Fol. 121. Lettres de bénéfice d'âge pour G. de Berbisey, avocat à la Cour. — Fol. 126. Bail général des gabelles du Lyonnais pour J. Regnier. — Fol. 154. Lettres de surséance de procès, obtenues pour six mois par Gaspard de Saulx, chevalier de Tavanes (1636). — Fol. 160 Permission à Ch. Favre, supérieur général de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de faire vendre des bois de Voisin, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon (1635). — Fol. 161, verso. Déclaration royale contre les blasphèmes (1636). — Fol. 163, verso. Lettres de réhabilitation obtenues par Ph. Rollet. — Fol. 167, verso. Lettres d'anoblissement obtenues par J. Cl. Maréchal, seigneur de Montsimon. — Fol. 173. Confirmation des privilèges de la ville d'Auxonne (1636). — Fol. 175. Ordonnance de règlement sur la juridiction des prévôts des maréchaux. — Fol. 181. Lettres pour la Chambre des vacations (1636). — Fol. 181, verso. Déclaration qui exempte de tailles pendant trois ans ceux des sujets de Champagne, Picardie et Bourgogne, qui prendront service pour le Roi (1636). — Fol. 190. Lettres d'amortissement de la terre de Verrière, obtenues par les Carmélites de Chalon (1636). — Fol. 197. Lettres d'anoblissement obtenues par Pierre de Lavigny, sieur de la Falconnière (1635). — Fol. 199. Lettres de translation du Parlement dans la ville de Semur, à cause de la peste régnant dans celle de Dijon (1636). — Fol. 204. Lettres de vétérance obtenues par M. Quenault, sieur de Volgret, homme d'armes de la Garde du Roi (1637). Fol. 214. — Lettres qui, nonobstant sa résignation, maintiennent M. de Machaut dans ses privilèges de maître des requêtes de l'hôtel (1637). — Fol. 215. Lettres d'exemption d'impôts accordées aux habitants de la ville de Saint-Jean-de-Losne, en récompense de leur belle conduite contre les Impériaux (1634). — Fol. 215, verso. Autres qui l'exemptent de la contribution des francs-fiefs (1637). — Fol. 217, verso. Autres qui étendent aux habitants de Saint-Usage les immunités accordées à Saint-Jean-de-Losne (1637). — Fol. 218. Bulles des papes Grégoire XV et Urbain VIII, qui approuvent la Congrégation de Saint-Maur (1621, 1627). — Fol. 229. Confirmation des privilèges de la Congrégation de Saint-Maur (1637). — Fol. 230, verso. Bulle du pape Urbain VIII, qui autorise l'abbaye de Moutier-Saint-Jean à faire partie de cette congrégation (1623). — Fol. 235. Lettres pour le jugement des procès de J. Dupuis d'Aix en Provence (1637). — Fol. 237, verso. Lettres d'exemption de tailles pendant vingt ans, accordées aux habitants de Mirebeau, en faveur de leur belle défense contre les Impériaux. — Fol. 244, verso. Lettres pour la chambre des vacations (1637). — Fol. 246, verso. Lettres de continuation du droit annuel pendant six ans aux officiers du Parlement (1637). — Fol. 247. Traité pour l'union de l'abbaye de Moutier-saint-Jean à la Congrégation de Saint-Maur (1636). — Fol. 257. Lettres par lesquelles le Roi lève l'interdiction mise sur le Parlement (1637). — Fol. 270, 508. Autres du rétablissement des conseillers Lebelin, Saumaise et de l'avocat général Millotet (1637, 1638). — Fol. 289. Lettres de réunion de deux offices à la communauté des huissiers de la Cour. — Fol. 294, verso. Commission donnée au conseiller Morin et au maître des Comptes Joly, pour la vente des greffes des affirmations (1638). — Fol. 298. Lettres qui maintiennent à M. Brulart la qualité et les privilèges de maître des requêtes de l'hôtel. — Fol. 299, verso. Lettres d'attribution des causes du couvent des Ursulines de Dijon, à la Chambre des Requêtes ou au bailliage (1637). — Fol. 305. Renouvellement de l'édit contre les duels (1638). — Fol. 313, verso. Lettres qui défendent les évocations des instances des criées pendantes au Parlement. — Fol. 316, verso. Lettres d'anoblissement de Ch. de Matherel, seigneur de Saint-Sulpice (1638). — Fol. 324. Bail à P. Richard des taxes du droit annuel (1637). — Fol. 332, verso. Lettres d'érection de la terre de Montjeu en baronnie pour M. Jeannin de Castille, conseiller au Parlement de Paris (1638). — Fol. 334, verso. Autre pour la réunion en une seule commune, du Bourg de Châtillon-sur-Seine et de la rue de Chaumont. — Fol. 338, verso. Lettres de naturalité obtenues par G. Jacques, doyen de l'église

de Varambon. — Fol. 341. Arrêt du Conseil qui augmente la Chambre des vacations de deux membres. — Fol. 351. Lettres pour la Chambre des vacations (1638). — Fol. 352. Édit de rétablissement des regrattiers en titre d'office. — Fol. 355. Autre d'augmentation de 40 sols sur chaque minot de sel. — Fol. 356. Autre portant attribution de droits aux élus et aux officiers des greniers à sel. — Fol. 360, verso. Autres qui créent un office de grand maître, trois de contrôleurs et un de maître des eaux et forêts (1635-1638). — Fol. 362. Ordonnance qui prescrit l'usage du fer doux dans les ouvrages de l'industrie (1626). — Fol. 151. Lettres de provisions de la charge de chancelier de France pour Pierre Seguier (1635). — Fol. 307. Commission de commandant militaire en Bourgogne, donnée à Louis de Bourbon, duc d'Enghien, en absence de son père Henri, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne (1638). Fol. 243, verso. Lettres qui nomment A. Bretagne, premier président du Parlement de Metz pour remplacer le Premier Président Legoux de la Berchère suspendu (1637).— Fol. 345, verso Autres qui remplacent Bretagne par le président Bouchu (1638). — Fol. 243 verso, 245 verso. Lettres de rétablissement de Legoux de la Berchère comme premier président (1644). — Fol. 181. Lettres de provisions de l'office de président pour L. Robelin (1623); — fol. 270, verso, id. pour Ph. Fyot (1638). Fol. 20, verso. Autres de l'office de conseiller pour B. Moisson (1634); — fol. 23, id. pour B. Legoux (1633); — fol. 27, id. pour P. Lebelin; — fol. 28, id. pour E. Le Boulanger; — fol. 29, id. pour J.-B. de Chaumelis (1634); — fol. 65, id. pour J. Jaquotot (1635); — fol. 73, id. pour J. Catin. — fol. 178, id. pour M. de la Boutière (1636); — fol. 262, id. pour P. Lenet (1637); — fol. 273, id. pour L. Demongey; — fol. 276, id. pour J. de Berbisey; — fol. 278, id. pour L. Bossuet; — fol. 279, id. pour J. de Cirey; — fol. 284, id. pour B. Potet; — fol. 287, id. pour L. Perret; — fol. 337, id. pour J. de Mucie (1638); — fol. 308, id. pour Saumaise puiné rétabli; — fol. 310, verso, id. pour J. Févret (1637); — fol. 318, id. pour Ch. Blanot (1638); — fol. 343, id. pour P. Rigoley, — fol. 346, id. de substitut du procureur général pour J. Siredey (1637-1638). — Fol. 245. Lettres de provisions de l'office de bailli de Dijon pour Claude de Saulx-Tavanes (1637. — Fol. 36. Autres de l'office de lieutenant-général au bailliage de la Montagne pour M. A. Lefoul (1634). — Fol. 92. Autres de celui de Bresse pour G. Treleu. — Fol. 73. Autres de celui de Châtillon-sur-Seine pour M. Siredey (1635). — Fol. 135. Lettres de provisions de lieutenant au bailliage et chancellerie de Beaune pour Cl. Delamare (1635). — Fol. 217, id. en celui d'Avallon pour P. Renard (1636); — fol. 297, verso, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour P. Jeannel (1637); — fol. 322, verso, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour F. Languet (1638). — Fol. 74, verso. Lettres de provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour J. Lantin (1635); — fol. 95, id. au bailliage de Châtillon pour N. de Gissey; — fol. 126, id. en celui de Dijon pour J. Thomas; — fol. 146, id. en celui d'Avallon pour J. Lenormant; — fol. 158, id. en celui de Dijon pour C. Grillot (1636); — fol. 341, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour Cl. Jannon (1637). — Fol. 15. Lettres d'office de procureur du Roi au bailliage de Gex pour G. Bozon (1634); — fol. 211, id. en celui de Chalon pour F. Chalot (1637); — fol. 275, id. en celui d'Autun pour B. Soyrot; — fol. 277, id. en celui de Beaune pour Ph. Delamare; — fol. 314, id. en celui de Dijon pour F. Humbert (1638); — fol. 348, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour Guy Chartraire; — fol. 368, id. en celui de Beaune pour P. Chevignard. — Fol. 11, verso. Lettres d'office d'avocat du Roi au bailliage d'Auxonne pour Cl. Jannon (1634); — fol. 14, id. au bailliage d'Auxois pour J. Seguenot; — fol. 14, verso, id. au bailliage d'Autun pour F. Gaudry; — fol. 122, verso, id. au bailliage de Montcenis pour G. d'Arlay (1635); — fol. 188, id. au bailliage de Dijon, pour J. Cothenot (1637); — fol. 274, id. en celui de Montcenis pour J. Durant; — fol. 342, verso, id. en celui de Charolles pour J. Maynaud (1638; — fol. 321, id. de celle d'enquêteur au bailliage d'Autun pour J. Lallemand (1638). — Fol. 271. Provisions de l'office d'élu du Roi aux États du comté d'Auxonne pour F. Bossuet (1637). — Fol. 309. Autres de président en l'élection de Belley pour A. Jallier de Chanu (1637); — fol. 309, verso, id. de lieutenant en la même élection pour F. Reydellet de Vorloz (1638). — Fol. 165, verso. Autres de l'office de prévôt général en Bourgogne pour L. Regnier, seigneur de Montmoyen et de Sassenay (1635). — Fol. 5, 316, verso. Autre de grand voyer de Bresse pour J. Michel et Cl. Girard (1634, 1638). — Fol. 152. Autres pour A. Ribollet (1636). — Fol. 242. Autres de Bugey et Gex pour Ch. Marie (1637). — Fol. 280, verso 281. Lettres d'office de président au grenier à sel de Bourg, pour Amblard Griffon (1634). — Fol. 4, verso. Autres de grenetier au grenier à sel d'Avallon pour G. Millot (1634); — fol. 109, verso, id. de Beaune pour A. Ganiare (1635); — fol. 183, verso, id. d'Autun pour P. Pillot (1634); — fol. 193, verso, id. de Lagnieux pour Cl. Vincent (1637); — fol. 194, 198, id. de Lagnieux et Montluel pour Cl. Vincent; — fol. 213, verso, id. de Semur-en-Auxois pour Ét. Guelaud (1627); — fol. 238, id. de Montbard pour H. Blaisot; — fol. 373, id. de Bourbon-Lancy pour Ad. de l'Hospital (1638). — Fol. 11. Lettres d'office de contrôleur du grenier à sel d'Autun pour Zacharie Tixier (1634); — fol. 149, verso, id. de celui d'Arnay-le-Duc pour F. Farlet (1635); — fol. 157, id. de celui d'Arnay pour L. Delatroche (1636); fol. 187, id. de celui de Paray pour G. Perrier; — fol. 189, id. de celui de Chalon pour J. Colmont (1637); — fol. 194, 198, id. de celui de Lagnieux et Montluel

pour Cl. Vincent (1627); — fol. 344, verso, id. de celui de Saint-Jean-de-Losne pour P. Lapre (1638). — Fol. 170. Lettres d'office de procureur du Roi au grenier à sel de Noyers pour O. Barrault (1636); — fol. 202, verso, id. de celui de Montbard pour G. Collet (1637); — fol. 212, id. de celui de Chalon pour F. Chalot; — fol. 349, id. de celui de Semur-en-Auxois pour G. Chartraire (1638); — fol. 369, id. de celui de Beaune pour P. Chevignard; — fol. 54, 55, id. d'avocat du Roi au grenier à sel de Belley pour J. Milletet (1633). — Fol. 202. Lettres d'office de procureur du Roi en la prévôté de Salives pour Ét. Gelyot (1637); — fol. 345, verso, id. de châtelain de Pommard et de Volenay pour J.-B. Bertet (1638). Fol. 98. Institution de J. A. Beybin, chanoine, comme official du diocèse de Genève, ressortissant au Parlement (1635). — Fol. 19, verso. Lettres d'office d'huissier au Parlement pour L. Labalestier (1634); — fol. 187, verso, id. de F. Jacotot (1637); — fol. 203, id. de M. Guillermy; — fol. 321, verso, id. de L. Bryois (1638). — Fol. 178. Autres d'huissier aux requêtes du Palais pour L. Billot (1636); — fol. 188, pour V. Breunot; — fol. 302, verso, pour Ph. Poullet (1638). — Fol. 108. Autres d'huissier aux bailliage et chancellerie de Bourbon-Lancy pour J. Barreault (1635); — fol. 200, id. de Beaune pour P. Merle (1636); — fol. 334, id. d'Avallon pour J. Gadouot (1637); — fol. 262, verso, id. de Chalon pour J. Fyot (1638); — fol. 44, id. de sergent au bailliage de Chalon pour J. Vannier (1634); — fol. 186, id. d'Autun pour J. Prival (1636). — Fol. 3, verso. Lettres d'office d'huissier au grenier à sel pour Cl. Bogne (1634); — fol. 16, id. de celui de Chalon pour J. Testot; — fol. 106, id. de celui de Semur-en-Auxois pour P. Froment (1635); — fol. 113, id. de celui de Saulx-le-Duc pour S. Pourcelet; — fol. 207, id. de Saulieu pour P. Blandin (1636); — fol. 241, id. de Châtillon-sur-Seine pour J. Chabot (1637). — Fol. 1, verso. Lettres d'office de sergent général pour J. Brabant (1634); — fol. 17, pour J. Telussot; — fol. 18, pour J. Perrotte; — fol. 30, pour F. Perreault; — fol. 33, pour Cl. Laurent; — fol. 34, verso, pour J. Fauldot; — fol. 45, pour J. Brochot; — fol. 72, pour F. Thibert; — fol. 94, pour G. Gonnot; — fol. 96, pour N. Bobien (1635); — fol. 107, pour Cl. Bresson; — fol. 110, verso, pour D. Brocard; — fol. 111, verso, pour N. Cousin; — fol. 111, verso, pour J. Lefon; — fol. 146, verso, pour L. Léger; — fol. 124, pour J. Dubois; — fol. 125, pour F. Jacotot; — fol. 145, pour Cl. Lingey; — fol. 148, pour Cl. Fourneret; — fol. 147, pour A. Fourneret; — fol. 148, pour N. Plaisir; — fol. 149, pour Ét. Pernin; — fol. 154, verso, pour F. Thétion; — fol. 155, verso, pour J. Thoreau (1636); — fol. 159, pour B. Baudry; — fol. 162, verso, pour F. Rousseau; — fol. 164, verso, pour Ph. Vanier; — fol. 172, verso, pour Cl. Melot; — fol. 174, pour L. Desmortières; — fol. 184, verso, pour D. Chauvot; — fol. 186, pour L. Privart; — fol. 236, verso, pour Cl. Olivier (1637); — fol. 263, verso, pour F. Laureau; — fol. 269, pour N. Barotet; — fol. 272, verso, pour J. Chenroux (1634); — fol. 277, verso, pour Ét. Fournier (1637); — fol. 283, pour J. de Villers (1634; — fol. 285, pour P. Poussot (1637); — fol. 291, verso, pour P. Philandrier; — fol. 292, pour Ph. Danon; — fol. 293, verso, pour Seb. le Duc; — fol. 293, verso, pour Cl. Reboutey; — fol. 297, pour V. Poirier (1634); — fol. 298, verso, pour P. Marchant; — fol. 311, verso, pour P. Delaloge (1638); — fol. 304, pour Cl. Ternay (1637); — fol. 306, verso, pour P. Curot (1638); — fol. 311, verso, pour R. Beurot (1637); — fol. 314, verso, pour S. Vallot (1638); — fol. 323, pour P. Tisserand; — fol. 328, pour L. Couland. — fol. 329, pour F. Blandin; — fol. 330, pour J. B. Pelletier; — fol. 341, pour Cl. Girardet (1637); — fol. 350, pour G. Moreau (1638), — fol. 351, pour P. Vannier; — fol. 370, pour Cl. Bazeron; — fol. 371, pour B. Marchand; — fol. 372, pour F. Desbois; — fol. 374, pour P. Saulgeot; — fol. 375, pour Cl. Jomard; — fol. 170, verso. Lettres d'office d'imprimeur du Roi à Dijon, pour A. G. Guyot (1636); — fol. 179, autres pour Pierre Palliot.

B. 12099. (Registre.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

1632-1638-1642. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXVI. — Fol. 7. Édit de suppression des offices de contrôleurs des eaux et forêts et création de maîtres particuliers alternatifs (1638). — Fol. 13. Permission à Alexandre Carleton, gentilhomme anglais, de résider en France (1637-1638). — Fol. 15. Concordat pour le rétablissement et l'observance de la règle de Saint-Benoît en l'abbaye d'Ambronay (1637). — Fol. 17. Lettres pour la continuation des octrois accordés à la ville de Beaune (1638). — Fol. 33, id. à la ville de Noyers (1638); — fol. 73, id. à la ville de Chalon; — fol. 103, verso, id. à la ville de Chalon; — fol. 119, id. à la ville de Bourbon-Lancy (1639); — fol. 122, id. à la ville de Pontailler (1638); — fol. 170, 172, id. à la ville de Nuits (1640); — fol. 198, id. à la ville de Dijon; — fol. 220, verso, id. à la ville de Saulieu; — fol. 272, id. à la ville de Chalon (1641); — fol. 273, verso, id à la ville d'Avallon. — Fol. 26. Ordonnance portant défense de recevoir dans les compagnies souveraines aucun officier qui y ait des parents et qui n'ait l'âge requis par les ordonnances (1638). — Fol. 30. Lettres de relief de noblesse pour Férie Sabine de Dortan, veuve de Ch. Aymon, sieur de Montépin (1638). — Fol. 137, verso. Autres pour Anne de Châtillon, veuve de Janus Dubourg (1639). — Fol. 149. Autres pour Hélène de Vaivre, veuve de Germain Porcherot, sieur de Billy. — Fol. 34. Arrêt du Conseil qui renvoie au Parlement la connaissance des différends entre les officiers de la sénéchaussée du prési-

dial et du corps de ville de Valence (1638). — Fol. 38. Homologation du traité conclu entre la Chartreuse de Pierre-Chatel et le sieur de Vieupont, capitaine et gouverneur du préside de Pierre-Chatel (1638). — Fol. 46. Édit de suppression des États du comté d'Auxonne et de leur union aux États du duché (1639). — Fol. 52, verso. Édit d'attribution d'émoluments aux Élus des élections de Bourg et de Belley. — Fol. 54, verso. Lettres de jussion pour l'enregistrement de la déclaration des émoluments et immunités des officiers des greniers à sel. — Fol. 55, verso. Autres pour l'enregistrement des lettres d'augmentation de 40 sols par minot de sel. — Fol. 56, verso. Autres pour l'enregistrement de l'édit de suppression des contrôleurs des eaux et forêts et la création de nouvelles maîtrises. — Fol. 57, verso. Autres pour celui du rétablissement des regrattiers en titre d'office. — Fol. 58, verso. Édit de création d'un office de receveur particulier des Tailles dans toutes les élections (1638). — Fol. 61. Autre de trois offices de secrétaires du Parlement (1639). — Fol. 62. Autre qui rétablit les officiers des gabelles dans la jouissance de tous leurs droits (1634). — Fol. 66. Édit de création d'un office de président alternatif dans chacun des greniers à sel (1633). — Fol. 68. Édit qui attribue 3 deniers par minot de sel aux officiers des greniers à sel (1635). — Fol. 69. Édit de création d'un intendant dans chacune des élections et d'un syndic dans chaque paroisse (1638). — Fol. 76, 237, verso. Permission au procureur général résignataire Picardet d'exércer sa charge pendant trois ans (1638-1640). — Fol. 77. Déclaration qui unit les quatre nouvelles présidences du Bureau des finances de Dijon à celles des trésoriers de France. — Fol. 82, verso. Don fait au vicomte d'Arpajon d'une somme de 25,000 livres à prendre sur les coupes de bois du Charollais. — Fol. 86. Lettres de naturalité obtenues par frère Jacques Simonnin, natif de Chérin en Franche-Comté, docteur en théologie dans le Lyonnais. — Fol. 91, verso. Autres pour D. Guyvernois, prêtre, curé de Villars, natif de Lons-le-Saunier en Franche-Comté. — Fol. 87. Arrêt du conseil qui renvoie au Parlement, la connaissance des différends entre les avocats en la cour des aides du Dauphiné établie à Vienne et celles des greffiers, maîtres clercs, procureurs et huissiers. — Fol. 90, verso. Approbation de la donation de la chapelle de Notre-Dame d'Étang faite par les abbé et couvent de Saint-Bénigne de Dijon, au couvent des Minimes. — Fol. 93. Lettres de vétérance pour F. Baudinot sieur de Comblottes, exempt des gardes du corps du roi (1639). — Fol. 108. Édit d'anoblissement de deux sujets du roi en chacune des généralités du royaume (1638). — Fol. 152, verso. Lettres d'anoblissement obtenues par Raymond Severat, sergent major de la ville de Lyon (1639) ; — fol. 32, verso, id. par J. de Gruère, sieur de la Grue, au pays de Gex (1642). — Fol. 106. Lettres de création d'un marché tous les mardis et de deux foires à Loisy (1639). — Fol. 112. Lettres de réhabilitation pour Noël Démoulin, hôtelier à Avallon, failli (1638). — Fol. 125. Édit de création des offices de receveurs des octrois. — Fol. 127, 186. Renouvellement de la défense de porter des passements d'or, d'argent et des dentelles. — Fol. 130. Déclaration du roi touchant les mariages clandestins. — Fol. 141, verso. Arrêt du conseil sollicité par Saumaise de Chazan, conseiller au Parlement, au sujet de lettres d'évocation au Parlement de Pau, obtenues par le président Giroux (1640). — Fol 150, verso. Lettre qui surseoit à six mois pour le jugement des procès du marquis de Varennes, gouverneur d'Aigues-Mortes. — Fol. 155, verso. Homologation du traité passé par les religieux de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean et frère Simon, chambrier, à l'occasion de l'entrée de l'abbaye dans la congrégation de Saint-Maur (1640). — Fol. 163. Édit de création de quatre maîtrises en chaque ville et bourg du royaume. — Fol. 177. Édit de révocation du présidial de Chalon et de création d'un office de chevalier d'honneur au Parlement et d'un conseiller au présidial de Bourges. — Fol. 187, verso. Permission à F. Melot, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon, de vendre des bois jusqu'à la somme de 10,000 fr. pour les réparations des bâtiments de l'abbaye (1640). — Fol. 207. Lettres du franc salé de six minots accordées à l'hôpital de Chalon-sur-Saône. — Fol. 210, verso. Édit pour la vente des coupes de bois de Veausse et de Morcou près Châtel-Gérard. — Fol. 213, verso. Édit de création des offices de greffiers alternatifs et triennaux (1639). — Fol. 222. Confirmation des privilèges des trafiquants de sel de la ville de Romans en Dauphiné (1638). — Fol. 236. Lettres de jussion pour l'enregistrement de l'édit des greffiers alternatifs (1640). — Fol. 244. Commission nommée pour procéder à la vente de ces greffes (1641.) — Fol. 244. Lettres d'évocation renvoyant au Parlement la connaissance des procès de M. d'Atticby, évêque de Riez. — Fol. 249. Lettres pour l'établissement d'un vingtième sur l'industrie (1641). Fol. 255, verso. Permission à P. de Xaintonge, avocat général résignataire en faveur de G. Quarré, de continuer l'exercice de sa charge pendant trois ans. — Fol. 267. Arrêt du Conseil statuant sur les gages et les attributions de la Table de marbre. — Fol. 278, verso. Continuation du bail des gabelles au profit du sieur P. Duhamel (1641). — Fol. 299, verso. Arrêt qui décharge les officiers du Parlement de la confirmation d'exemption du droit de francs-fiefs. — Fol. 154. Commission de M. de Villeroy, commandant militaire en Bourgogne en absence du prince de Condé, gouverneur et de son fils le duc d'Enghein (1640) ; — fol. 81, id. de M. de la Mothe-Houdancourt, lieutenant général en Bresse, Bugey, Valromey, Gex et Charollais (1639). — Fol. 222. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour P. Lantin (1640). — Fol. 232, verso, id. pour Ph. Legrand ; — fol.

264, verso, id. pour B.-A. Potet (1641) ; — fol. 269, id. pour Ch.-I. de Macheco ; — fol. 270, id. pour A. Bretagne ; — fol. 289, id. pour B. Bouhier ; — fol. 291, id. pour B.-P. Baudinet ; — fol. 291, verso, id. pour J. Pérard ; fol. 258, id. pour H.-F. Garnier. — Fol. 9, verso. Lettres de provisions de l'office de chevalier d'honneur au Parlement pour Roger de Nagu, marquis de Varennes (1638) ; — fol. 275, de procureur général au Parlement pour P. Lenet (1640) ; — fol. 258, id. d'avocat général pour Gaspard Quarré ; — fol. 21, verso, id. de substituts du procureur général pour L. Jannin (1638) ; — fol. 102, id. pour J. Le Belin (1639) ; — fol. 189, verso, id. pour P. Bouvot (1631) ; — fol. 277, id. pour H. Jannon (1632-1641) ; — fol. 297, id. pour P. Gaudrillet (1641) ; — fol. 211, id. de garde des sceaux de la Cour des aides unie au Parlement pour le conseiller de Rancy (1634) ; — fol. 12, id. de secrétaire de la Cour du Parlement pour M. Vallot (1633) ; — fol. 115, id. pour F. Bretagne (1639) ; — fol. 116, id. pour J. Camus ; — fol. 117, id. pour J. Verrière ; — fol. 294, id. de receveur des amendes de la Cour pour Cl. Marc (1641). — Fol. 42. Lettres de provisions de grand maître des eaux et forêts en Bourgogne pour J. Soyrot (1638) ; — fol. 245, id. pour J. Berthaut (1641) ; — fol. 243, verso, id. de conseiller à la Table de marbre de Dijon pour J. Casotte (1643). — Fol. 124. Lettres d'office d'huissier au Parlement pour J. Champeau (1639) ; — fol. 202, id. pour P. Charrière (1640) ; — fol. 231, id. pour J. Lequeux ; — fol. 113, verso, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour J. Fault (1639) ; — fol. 45, id. à la chancellerie de Dijon pour J. Baron (1639). — Fol. 4. Lettres de l'office de bailli de Dijon pour Jacques de Saulx, comte de Tavanes (1638) ; — fol. 43, id. de bailli de Bresse pour Cl. de Joly, baron de Langes (1639) ; — fol. 205-206, id. de président et de garde des sceaux du bailliage de Bourg pour L. de la Poipe (1639). — Fol. 24. Lettres d'office de lieutenant général du bailliage de Dijon pour Ch. Gaillard (1638) ; — fol. 264, id. d'Auxois pour F. Bretagne (1641), — fol. 11, verso, id. de lieutenant au bailliage de Bourg pour B. Causset (1638) ; — fol. 118, verso, id. à Beaune pour P. Cœur de Roi (1639) ; — fol. 139, id. à Montcenis pour A. Boiveau ; — fol. 278, id. à Auxonne pour Ch. Guye (1641) ; — fol. 298, verso, id. à Semur pour F. Bazin ; — fol. 94, verso. Lettres d'office de conseiller au bailliage de la Montagne pour J. Jouard (1639) ; — fol. 151, id. à celui de Beaune pour M. Loppin ; — fol. 247, verso, id. en celui de Bourg pour Cl. Brossard (1641) ; — fol. 259, verso, id. pour L. Griffon (1641) ; — fol. 266, id. en celui d'Autun pour F. Duban (1641) ; — fol. 295, id. en celui de Châtillon pour P. Soyrot ; — Fol. 168, verso. Lettres d'office de procureur du roi au bailliage d'Auxonne pour P. de la Croix (1640) ; — fol. 201, id. en celui de Bourg pour Ch.-P. Percet ; — fol. 326, id. en celui de Nuits pour G. Labye ; — fol. 230, id. en celui de Gex pour J.-B. Bosson ; — fol. 260, en celui d'Autun pour M.-M. de Chavanes (1641) ; — fol. 89, id. d'avocat du roi au bailliage de Bourg pour P. Brunet (1639) ; — fol. 111, verso, id. en celui du Bugey pour J. Milleret (1635) ; — fol. 22, verso. Lettres d'offices d'huissier au bailliage d'Autun pour Mamert et Carrey (1638) ; — fol. 114, id. en celui de Dijon pour Cl. Simonnot (1639) ; — fol. 143, verso, id. en celui d'Avallon pour J. Bornot ; — fol. 167, verso, id. en celui d'Auxonne pour G. Thierry (1640) ; — fol. 204, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour P. Simon ; — fol. 217, id. en celui de Dijon pour J. Simonnot ; — fol. 220, id. en celui de Chalon pour J. Desbois ; — fol. 136, id. de sergent au bailliage de Chalon pour P. Baillet (1639) ; — fol. 140, verso, id. en celui d'Auxois pour L. Mugnier ; — fol. 371, id. en celui d'Autun pour F. Martin (1641) ; — fol. 10, verso. Lettres d'office de conseiller en l'élection de Bourg pour P. Jayr (1638) ; — fol. 201, verso, id. pour N. Ruffin ; — fol. 33, verso, id. de procureur du roi en l'élection du Bugey pour F. Poncet (1636), — Fol. 144. Lettres d'office de général des Monnaies en Bourgogne pour Guillard-Fachon (1639) ; — fol. 105, 106, id. de gruyer et maître des eaux et forêts de Chalon pour J. Mailly (1639). — Fol. 145, id. de lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Châtillon pour J. Siredey ; — fol. 241, id. de contrôleur en la maîtrise de Chalon pour J. Mailly (1641). — Fol. 227. Lettres d'office de prévôt général en Bourgogne pour J. Mochet, sieur de la Beluze (1640). — Fol. 233, verso, id. de prévôt d'Auxonne pour J. de la Croix (1638) ; — fol. 226, verso, id. de procureur du roi en la prévôté de Nuits pour G. Labye (1640) ; — fol. 151, id. de prévôt d'Aignay, Étalante, et Salives pour P. de Gissey (1639). — Fol. 88. Lettres d'office de maître des ports, ponts et hauts passages en Bourgogne pour V. Mercier (1638). — Fol. 5, 6. Autres du président du grenier à sel de Montluel pour F. Legay (1633). — Fol. 276, id. de celui de Châtillon pour F. Monnot (1641) ; — fol. 27, verso, id. de grenetier en celui de Chalon pour J. Mailly (1939) ; — fol. 28, id. en celui d'Auxonne pour Cl. Guye (1638) ; — fol. 79, 80, id. en celui de Seyssel pour J. Perrod ; — fol. 147, id. en celui de Dijon pour P. Joly (1640) ; — fol. 174, 175, 176, id. en celui de Pont-de-Vaux pour A. Gonthier ; — fol. 184, id. en celui de Lagnieux pour B. Baron ; — fol. 190, id. en celui de Beaune pour Ét. Mallemand ; — fol. 191, verso, 193, verso, id. en celui de Bourg pour J. Laverdy (1633) ; — fol. 237, id. en celui de Dijon pour G. Viénot. — Fol. 185. Lettres d'office de contrôleur au grenier à sel de Pont-de-Vaux pour A. Ruffin (1640). — Fol. 189, id. en celui de Lagnieux pour J.-B. Lionnard ; — fol. 194, verso, id. en celui de Belley pour J. Bozon (1639) ; — fol. 195, id. en celui de Pont-de-Vaux pour J. de Geisse (1640) ; — fol. 197, id. en celui d'Avallon pour J. Regnard (1639) ; — fol. 129, id. en celui de Bourg pour B. Giraud (1640) ; — fol. 248, id.

en celui de Dijon pour G. Viénot (1641); — fol. 257, id. de celui de Montluel pour Michel Millière; fol. — 268, id. en celui de Lagnieux pour B. Balme (1640-1641). — Fol. 25. Lettres d'office d'huissier au grenier à sel de Chalon pour Ph. Goy (1639); — fol. 80, id. en celui d'Auxonne pour L. Legey (1638); — fol. 121, id. en celui de Semur-en-Auxois pour B. Godenaire (1639); — fol. 169, id. en celui de Dijon pour Cl. Fevre (1640); — fol. 290, id. en celui de Saulx-le-Duc pour A. Vernier (1641); — fol. 293, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour A. Garaudeau. — Fol. 95. Homologation de la nomination de P. Thomas, prêtre, docteur en théologie, comme official du comté d'Auxonne (1634). — Fol. 142. Nomination de L. Jeannel, prêtre familier d'Auxonne, comme garde des sceaux de l'officialité (1633). — Fol. 166. Lettres de vicariat de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, données au frère Ét. Vaulthérot, sous-prieur (1639). — Fol. 1. Lettres d'office de sergent général en Bourgogne et ailleurs pour B. de Mascon (1632). — Fol. 1, verso, id. pour J. Simon; — fol. 2, id. pour A. Pillet; — fol. 3, id. pour Ch. Bouteiller; — fol. 18, id. pour L. Perruchot; — fol. 19, verso, id. pour P. Legros; — fol. 20, verso, pour D. Carillon. — Fol. 23, pour B. Bornot; — fol. 27, pour N. Magnien; — fol. 31, pour J. Esmiend; — fol. 40, pour J. Rouhier (1639); — fol. 41, pour M. Aubert; — fol. 45, pour J. Baron; — fol. 85, pour P. Lavier (1638); — fol. 89, pour J. Boudrot (1639); — fol. 97, pour Cl. Pichenot; — fol. 98, pour J. Mazier; — fol. 99, pour Cl. Ragnier; — fol. 100, pour E. Courvoisin (1638); — fol. 101, pour N. Couturier; — fol. 110, pour P. Regnaut; — fol. 134, id. pour P. Thevenin (1639); — fol. 135, pour L. Feuchot; — fol. 136, id. pour P. Bricard; — fol. 139, verso, J. Scillon; — fol. 146, id. pour D. Balot (1640); — fol. 148, pour G. Vigneux (1639); — fol. 183, pour E. Delagrange; — fol. 193, pour L. Mugnier; — fol. 203, verso, pour A. Thibert; — fol. 208, verso, pour M. Saignot (1640); — fol. 209, pour T. de Macon; — fol. 218, pour A. Girard; — fol. 225, pour Cl. Flocard (1639); — fol. 235, pour D. Chauchot; — fol. 236, pour L. Tupain; — fol. 246, pour M. Buretey (1641); — fol. 256, pour P. Lardery (1639); — fol. 265, verso, pour D. Bourgeois (1641); — fol. 274, pour J. Veuret; — fol. 292, pour Barthelemy; — fol. 396, pour Ét. Faullet.

B. 12100. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1632-1637. — Édits et ordonnances enregistrés par le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et de Machaut, intendant de la Province, commissaires du roi. — Tome XXVI bis. — Fol. 1. Commission donnée par le roi Louis XIII à Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et au seigneur de Machaut, conseiller d'État et intendant en la Province, de faire enregistrer purement et simplement au Parlement de Bourgogne certains édits et déclarations (1637). — Fol. 2. Édit de révocation de l'hérédité attribuée aux hôteliers et cabaretiers pour la permission de vendre du vin et son remplacement par un droit annuel (1632). — Fol. 4. Édits de création d'un office de président dans chacun des greniers à sel (1633). — Fol. 7. Autre d'un office d'élu du roi aux États du comté d'Auxonne (1636). — Fol. 8, verso. Édit d'attribution de nouveaux gages et droits aux Trésoriers de France, procureurs et avocats des bureaux, receveurs et contrôleurs généraux des finances, etc. (1633). — Fol. 12, verso. Édit portant règlement des droits de signatures des rôles et autres des officiers des élections de Bourg et Belley et création d'un second président et d'un second avocat et procureur du roi (1634). — Fol. 19. Édit de création d'office d'un président à mortier, de neuf conseillers laïques, un conseiller clerc, quatre conseillers commissaires aux requêtes du Palais, deux substituts du procureur général et quatre huissiers au Parlement de Dijon (1636). — Fol. 20. Déclaration du Roy pour la modération des offices (1637). — Fol. 21, verso. Édit de création d'offices d'un lieutenant général civil, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant particulier, de deux conseillers clercs, de deux conseillers laïques et d'un procureur du roi en tous les présidiaux; — d'un lieutenant général, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant particulier et d'un procureur du Roi dans tout les autres bailliages royaux (1635). — Fol. 23. Édit contenant règlement pour les affirmations devant toutes les juridictions du duché et création d'un petit scel dans tous les greffes (1636). — Fol. 25. Édit contenant pouvoir aux Trésoriers de France de faire département entre eux des élections de leur généralité, assister au département des tailles, voir les registres des receveurs et attribution de gages et droits à ces trésoriers, receveurs et autres officiers (1637). — Fol. 30. Édit de création des contrôleurs des fermes du roi autres que des Gabelles (1635). — Fol. 32, verso. Autre qui attribue aux greffiers deux sols pour livre sur les épices. — Fol. 34, verso. Édit qui exempte les maîtres de poste de toutes tailles, crues et logements de gens de guerre (1635). — Fol. 37. Édit portant désunion des offices de trésoriers de France des quatre charges de présidents et les érige en titre d'office sous la qualité d'intendants généraux et présidents aux bureaux des finances (1635). — Fol. 44, verso. Édit de création de trois lieutenants généraux, conservateurs provinciaux, ancien, alternatif et triennal des gabelles des généralités de la France et d'un greffier en chaque généralité (1634). — Fol. 50. Édit de création de contrôleurs conservateurs des gabelles et dans les élections et dans les bureaux des cinq grosses fermes (1633). — Fol. 58. Lettres patentes portant interdiction du Parlement motivée par son refus d'enregistrer les édits bursaux présen-

tés par le prince de Condé et l'intendant (1637, 4 mars). — Fol. 60. Procès-verbal d'enregistrement de ces lettres. Le prince, accompagné de l'intendant, est entré à la salle d'assemblée siégeant comme de coutume entre le premier et le second président, il expose sa venue de l'ordre exprès du roi pour faire enregistrer les édits analysés plus haut; le premier Président debout ainsi que tous les conseillers répond au Prince que la cour demandait temps pour faire au roi de très humbles remontrances sinon et qu'à son refus elle se retirerait. Ce qu'elle a fait; mais au moment où les greffiers allaient suivre, Condé enjoignit de par le roi à Joly et à Saumaise de demeurer et envoya le commis-greffier Donet au parquet mander les gens du roi. L'avocat général de Xaintonge voulant parler, le Prince le somme de le suivre avec les greffiers dans la salle d'audience, où arrivés, le prince monte aux hauts sièges avec l'intendant, fait ouvrir les portes, appelle le barreau, les gentilshommes de sa suite, le maire et les échevins de Dijon. Il fait lire sa commission par le greffier en chef et commande au commis-greffier Saumaise de donner lecture des édits à enregistrer dont Quillebeuf, premier huissier du conseil d'État, était porteur. — L'avocat général de Xaintonge prend la parole pour demander le temps au Parlement de faire des remontrances. Condé lui prescrit de conclure à l'enregistrement, ce à quoi celui-ci consent « du très exprès commandement du roi ». Le Gouverneur enjoint alors au Procureur général de faire la publication de ces édits dans tous les bailliages. Il tient ensuite un propos du sujet qui a mu le roi à user pour la vérification de ces édits d'une forme extraordinaire; remet entre les mains du greffier les lettres d'interdiction du Parlement, ordonne l'insertion des édits sur les registres et se retire en compagnie de l'intendant (1637, 2 avril). — Fol 58 (En marge). Lettres de rétablissement de M. Legoux de la Berchère dans sa charge de premier président du Parlement (1644). — Fol. 62, verso. Lettres patentes qui lèvent l'interdiction du Parlement en faveur des présidents Brulart et Bouchu, des conseillers J. Thomas, B. Saumaise, P. Catherine, E. Arviset, N. Jacotot, Ch. B. de Thesut, P. Dumay, P. Boisellier, J. Folin, Ch. Em. Demongey, Ph. Fyot d'Arbois, J. Valon, E. Jaquot, J. Berbisey, G. Bernardon, J. B. Pouffier, J. Morin, A. Comeau, Cl. Bretaigne, J. Bouhier, N. Valon, B. Bernard, J. Jaquotot, Michel de la Boutière, P. Odebert, président des requêtes du Palais, Réné Perret, Cl. Bossuet, A. Morisot, G. Gonthier, conseillers commissaires des requêtes (1637). — Fol. 64. Autres qui lèvent cette interdiction en faveur du président d'Esbarres, des conseillers J.-B. Lantin, Cl. Lenet, M. Millière, Cl. Le Compasseur, J. Massol, B. d'Esbarres, J. Maillard et Moisson et du commissaire aux requêtes N. de Gaules (1637). — Fol. 64, verso. Lettres de continuation pendant six ans du droit annuel accordé au Parlement (1637). — Fol. 65. Autres qui lèvent l'interdiction en faveur des présidents Sayve, Giroud et Robelin; des conseillers Ph. Berbis, J. Tisserand, J. P. de Grand, Cl. Fremiot, J. Fyot-Vaugimois, G. Sayve, J. de Souvert, P. Villars, G. A. Milletot, F. Bretagne, Nansouty, B. Berbis, B. Macheco, B. Legoux, J. B. Chaumelis, G. Joly, J. Catin, Ph. Gaillard, président des requêtes; Cl. Potet, P. Roserot et P. Floris, commissaires des requêtes (1637). — Fol. 66. Déclaration du roi sur la portée des édits enregistrés plus haut (1637). — Fol. 67, verso. Arrêt du Conseil pour le rétablissement des gages des officiers du Parlement qui avaient été interdits (1637). — Fol. 68. Lettres de levée d'interdiction en faveur du conseiller Lebelin et de l'avocat général Millotet (1637).

B. 12101. (Registre.) — In-folio, 393 feuillets, papier.

1593-1646-1651. Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXVII. — Fol. 3, verso. Attribution au Parlement du jugement du décret des terres d'Alexandre Descrotots, baron de Saint-Ronan, sises en la sénéchaussée de Nimes (1642). — Fol. 7. Lettres d'anoblissement de Jacques et Claude de Ganay frères (1615-1641). — Fol. 190, verso. Autres à J.-B. d'Antin, seigneur d'Échex-en-Bresse (1591, 1612, 1633, 1643). Fol. 299. Autres à Philibert Berthod, exempt des gardes du corps du roi (1644). — Fol. 308, verso. Autres pour Nicolas Buret, seigneur de Beausoleil, capitaine au régiment de cavalerie du commandeur de Souvré (1645). — Fol. 343. Autres pour Georges Filzjean, bailli et gouverneur de l'Auxerrois. — Fol. 388. Autres obtenues par Marc Fournier des Balmes (1642). — Fol. 12. Lettres pour le doublement des octrois du 8e de vin à Dijon (1642). — Fol. 13. Lettres de révocation des offices de receveurs des octrois (1640). — Fol. 18, verso. Autre d'une crue de 40 s. par minot de sel pour l'extinction de la subvention du vingtième sur les denrées. — Fol. 22. Lettres pour la continuation des octrois accordés à la ville d'Auxonne (1642); — fol. 59, verso, id. aux habitants de Mont-Saint-Jean-en-Auxois (1643); — fol. 80, id. à ceux de Rouvray (1641); — fol. 94, id. à la ville d'Arnay-le-Duc (1643); — fol. 101, id. à la ville de Verdun-sur-le-Doubs; — fol. 125, verso, 127, id. à la ville de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 176, verso, id. à la ville d'Is-sur-Tille (1639, 1643); — fol. 182, id. à la ville de Beaune (1643, 1644); — fol. 198, 201, verso, 203, id. à la ville de Chalon (1643, 1644); — fol. 285, id. au bourg de Saint-Seine-en-Auxois (1644); — fol. 320, id. à la ville de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 26, 27, 27, verso. Commissions données à M. de la Motte, président au Parlement de Metz, Mangot d'Orgères, maître des requêtes de l'hôtel, et de Bruc, conseiller au Parlement de Metz, pour assister au jugement criminel intenté au président Giroux (1642). — Fol. 32. Dé-

claration touchant les hypothèques sur les biens de l'héritier du défunt, du jour de l'addition (1641, 1642). — Fol. 35. Permission aux sujets de Bresse de stipuler intérêts et obligations entre majeurs (1642); — Fol. 36. Lettres d'érection de la terre d'Esbarres en baronnie au profit de Claude de Jacquot de Trémont (1643); — fol. 121, id. de celle de Souhey en baronnie pour François Couthier, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes; — fol. 224, id. des terres du Perroux, Tontenans, Saint-Bonnet, en comté de Perroux au profit de Louis Galois, baron d'Auvillars (1644); — fol. 257, verso, id. des terres de la Renaudière, en marquisat de Romilley pour François de Romilley, seigneur de la Chesnelaye en Bretagne (1641); — fol. 305, id. de la terre de Santenay en marquisat en faveur de D. Legoux, conseiller au Parlement, maître des requêtes de l'hôtel (1644); — fol. 366, id. de la terre de la Borde en marquisat au profit de Denis Brulart, président au Parlement (1645). — Fol. 42, verso. Lettres d'attribution de 8 sols par minot de sel aux officiers des greniers à sel (1642). — Fol. 48. Lettres de renvoi au Parlement du procès du sieur Godefry de Provence (1642). — Fol. 52. Déclaration du roi Louis XIII pour la régence de la reine, sa femme (1643). — Fol. 58. Serment de fidélité prêté au roi Louis XIV par les officiers du Parlement (1643). — Fol. 62. Déclaration du nouveau roi sur la régence de sa mère et la lieutenance générale du royaume, donnée au duc d'Orléans. — Fol. 63. Arrêt du Conseil confirmatif de ceux rendus au Parlement entre les visiteurs de cuirs, les tanneurs de Dijon d'une part, les jurés cordonniers et la chambre de ville (1643). — Fol. 67. Lettres qui exemptent des droits annuels les débitants de vin de leur crû à la rame et sans assiettes. — Fol. 71, verso. Lettres du franc salé accordé à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon (1643). — Fol. 74. Permission à l'abbé de Saint-Pierre de Chalon de vendre des bois de son monastère pour le rachat du domaine aliéné (1642). — Fol. 81. Lettres de continuation des séances du Parlement pour le jugement par évocation du procès des sieurs de Mirebeau, de Nogreau, d'Albertaz et de la dame de Grand-Pré (1643). — Fol. 87. Aliénation du greffe de la prévôté d'Avallon à Ét. Chevalier, procureur et notaire royal (1641). — Fol. 90, 116, verso. Autre des greffes du bailliage de Beaune à A. Rousseau et H. Guyard. — Fol. 97, 119. Autre des greffes de celui d'Avallon à J. Borot et Cl. Précheur et Pujan. — Fol. 105. Procuration donnée par Roland Viotte, abbé du mont Saint-Bernard à Ét. Marc, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, pour la visite des maisons de l'ordre, situées en France (1640, 1641). — Fol. 107, 334. Confirmation des privilèges des Chartreux de Dijon (1643, 1645). — Fol. 116. Déclaration du roi en faveur de ses sujets de la religion réformée (1643). — Fol. 112. Lettres d'abolition du droit de subvention sur le minot de sel (1642). — Fol. 115, verso. Renvoi au Parlement du procès intenté par le marquis de Vielchatel à Claude de Rougemont pour enlèvement de sa fille (1643). — Fol. 123. Confirmation des privilèges du couvent des Carmes de Dijon. — Fol. 132. Bail général des gabelles de France à Jacques Dattin (1642). — Fol. 148, verso. Autre des cinq grosses fermes à Toussaint de la Ruelle (1642). — Fol. 166, verso. Aliénation des parisis de la chancellerie de Beaune à Humbert Chapeau (1643). — Fol. 168. Autre des greffes du Parlement et autres juridictions aux consorts Legrand et Gagne (1641). — Fol. 180. Confirmation des privilèges de la ville de Beaune (1644); — fol. 193, id. de ceux de la ville de Chalon (1643); — fol. 204, id. de ceux de la ville d'Autun (1644); — fol. 277, 279, verso, id. de ceux de la ville de Lyon (1643); — fol. 385, verso, id. de la ville de Dijon (1643). — Fol. 186, verso. Homologation du traité entre B. Mortalot, curé de Franxault, et le chapitre métropolitain de Besançon, curé primitif de Seurre, pour la desserte de cette cure. — Fol. 210, verso. Permission à P. Dupasquier de Savoie de résider et de posséder en France (1644). — Fol. 211. Autre semblable à P. des Crotots, également de Savoie (1643). — Fol. 213. Lettres de naturalité obtenues par M[lle] Jeanne Merle du comté de Bourgogne (1640). — Fol. 303, verso. Autres obtenues par les frères Billardet du village de Vanton en Franche-Comté (1643). — Fol. 214, verso. Permissions au procureur général Lenet de faire construire une forge et fonderie à Villotte-sur-Ource (1644). — Fol. 215, verso. Homologation du contrat d'échange de la terre de Villotte-sur-Ource entre l'abbaye de N.-D. de Châtillon et Marie Gaillard, veuve de M. de Cicons (1643). — Fol. 223. Don des fruits du prieuré de Jasseron à Bénigne d'Esbarres, prieur dudit lieu (1643). — Fol. 232. Autorisation à Claude Cattin, ancien trésorier de France, d'entrer et avoir voix délibérative au Bureau des finances, nonobstant la résignation de son office (1644). — Fol. 237. Édit de suppression des offices de receveurs, contrôleurs et commis des consignations alternatifs et triennaux en Bourgogne. — Fol. 238. Déclaration par laquelle le roi approuve la délibération des députés des États de Bourgogne touchant la subvention. — Fol. 239, verso. Autre qui renouvelle la défense du port des étoffes d'or, d'argent et des dentelles de fer fabriquées dans les pays étrangers. — Fol. 242, verso. Lettres de vétérance obtenues par Frédéric Blanchet, seigneur du Carré et de Daron, en Mâconnais, ancien capitaine, et lettres de surannation (1635). — Fol. 246. Édit de création de deux nobles dans chacune des généralités du Royaume (1643). — Fol. 247. Confirmation des exemptions de décimes et autres impositions en faveur du clergé du comté d'Auxonne (1644). — Fol. 247, verso. Permission à Pierre de Xaintonge, avocat général au Parlement, de continuer sa charge pendant trois ans, nonobstant la résignation de son office. — Fol. 248, verso. Homologation du

concordat passé entre Philippe de Rioland, abbé commendataire, les religieux de Flavigny et dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, pour la réforme de l'abbaye. — Fol. 260, verso. Autre de celui passé entre Bouteiller, abbé commendataire de N.-D. d'Oigny, et les religieux de l'abbaye pour le rétablissement de l'ancienne institution et de la discipline. — Fol. 263. Autre de celui entre P. G. Espiard, visiteur de la Congrégation de Saint-Maur en Bourgogne, et le procureur de P. Vaussin, grand prévôt de l'abbaye de Flavigny. — Fol. 264. Autre de celui passé par le même Espiard avec Cl. d'Haranguier, religieux et petit prévôt de la même abbaye (1644). — Fol. 269, verso. Lettres de continuation de la jouissance des terres et seigneuries de Bar-sur-Seine, Aisey-le-Duc, Meixmoron, à Mademoiselle, fille du duc d'Orléans. — Fol. 272, verso. Attribution au Parlement de la vente par décret de la terre de Chalancey en Champagne conjointement avec celle de Grattedos en Bourgogne, obtenue par Claude Bouchard. — Fol. 274. Permission aux religieux réformés de l'observance de Saint-Bonaventure dite de Bourgogne (Cordeliers) de s'établir à Alise-Sainte-Reine. — Fol. 282, verso. Commission au conseiller Arviset de procéder à la reconnaissance des acquisitions faites sur les communautés. — Fol. 287, verso. Édit de création en office de la juridiction du maître des ports. — Fol. 289. Édit de création de deux foires à Seurre. — Fol. 290, verso. Édit de réunion au corps des Élus de Belley, de l'office de commissaire examinateur. — Fol. 297, verso. Lettres de bénéfice d'inventaire, obtenues par les consorts Boudot, à Seurre. — Fol. 310. Permission à Jean Bouteiller, abbé d'Oigny, de faire continuer la vente des coupes de bois de l'abbaye (1645). — Fol. 311. Confirmation des privilèges de l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Fol. 336. Autre du franc salé de la Chartreuse de Dijon. — Fol. 346, verso. Autre des privilèges de l'ordre des mineurs de saint François de Paule en France (1643). — Fol. 363. Autre du privilège de franc salé du couvent des Clarisses d'Auxonne (1643). — Fol. 322. Attribution de 3 sols par minot de sel aux greffiers des greniers à sel. — Fol. 335. Confirmation de l'exemption du droit de rouage en faveur de la Chartreuse de Dijon (1645). — Fol. 337, verso. Homologation du traité pour la fondation d'un hôpital de la Trinité dans la ville de Beaune. — Fol. 342. Lettres pour l'établissement d'un marché tous les vendredis et de deux foires dans la baronnie de la Borde. — Fol. 347. Bail des gabelles du Lyonnais à Jacques Jannon (1644). — Fol. 364, verso. Permission aux intendants de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon de prendre chacun huit arpents de bois taillis dans la forêt de Mantuan près Vergy pour le chauffage de l'hôpital. — Fol. 369, verso. Établissement d'un marché au bourg de Rossillon en Bugey (1645). — Fol. 379, verso. Lettres d'érection des baronnies de Chamilly, Montaigu et Nanton en comté de Chamilly au profit de Nicolas Bouton. — Fol. 372, verso. Édit de suppression des commissaires des saisies réelles en Bourgogne. — Fol. 373, verso. Lettres qui continuent aux États de Bourgogne une crue de 40 sols par minot de sel. — Fol. 374, verso. Édit de suppression de conseillers magistrats laïques, taxateurs de greffiers, premiers huissiers et archers héréditaires. Fol. 376. Arrêt du Conseil qui décharge la province de Bourgogne du droit de 24 deniers pour livre, sur les droits de la ferme du fer et de l'acier. — Fol. 377. Approbation du traité passé entre les États de Bourgogne et René Pérart, au sujet des 4 sols par minot de sel, attribués aux offices des greniers à sel. — Fol. 378. Autre de celui passé par les mêmes avec M. de l'Anglé au sujet des contrôleurs des greffes. — Fol. 379. Arrêt du Conseil qui accorde aux mêmes États la suppression des offices de vendeurs de cuirs dans la généralité. — Fol. 382. Lettres d'exemption en faveur d'Alexandre Boiveau, lieutenant civil au bailliage de Montcenis, en qualité de conseiller au conseil de M. le prince de Condé. — Fol. 58, verso. Commission de lieutenant général commandant militaire en Bourgogne en absence du prince de Condé, gouverneur, pour M. de Villeroy (1643). — Fol. 271. — Lettres de rétablissement de M. Legoux de la Berchère dans son office de premier président (1644). — Fol. 272. Provisions de cet office pour J. Bouchu. — Fol. 2, verso, id. de celui de président pour Bernard d'Esbarres (1642) ; — fol. 68, id. pour J. Delacroix de Chevrières ; — fol. 130, id. pour Claude Fremyot (1643) ; — fol. 287, id. pour G. Joly (1644). — Fol. 23. Provisions de l'office de conseiller au Parlement président des requêtes du Palais pour G. de Migieux (1642) ; — fol. 368, id. pour Ph. Potet (1645) ; — fol. 50, id. de conseiller pour Cl. Maltète (1643) ; — fol. 188, verso, id. pour F. Bailly (1644) ; — fol. 268, id. pour Ch. Bonneau ; — fol. 283, verso, 284, id. pour J. C. Favre ; — fol. 368, verso, id. pour A. Gagne (1645) ; — fol. 380, verso, id. pour Cl. Gaillard ; — fol. 382, verso, id. pour Cl. de Thésut ; — fol. 384, id. pour N. de la Toison ; — fol. 194, id. de l'office de garde des sceaux de la chancellerie pour le conseiller Comeau de la Serrée (1644). — Fol. 208, verso. Provisions de l'office de conseiller à la Table de marbre pour J. Poussot (1644) ; — fol. 233, verso, id. pour J. Arvisenet (1642) ; — fol. 1, id. de lieutenant à la Table de marbre pour Ch. Martin (1642) ; — fol. 29, verso, id. de grand maître des eaux et forêts en Bourgogne pour F. Soyrot (1642) ; — fol. 37, verso, id. pour J. Lebelin. — Fol. 100, verso. Provisions de l'office de secrétaire de la cour du Parlement pour D. Lequenistret (1643) ; — fol. 124, verso, id. pour D. Galopin ; — fol. 301, id. pour P. Saumaise (1641) ; — fol. 302, verso, id. pour J. Joly (1642). — Fol. 40, verso. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour J. David (1643) ; — fol. 207, verso, id. pour J. Lhuillier (1644) ; — fol. 296, verso, id. pour J. Nyaud (1645) ;

— fol. 346, id. pour A. Briois; — fol. 70, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour N. Petit (1643); — fol. 73, verso, id. d'huissier en la Chancellerie pour G. Noizet (1643). — Fol. 11. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour E. Favre (1643); — fol. 30, verso, id. au bailliage d'Autun pour Cl. Regnaut; — fol. 70, verso, id. et A. Roux; — fol. 206, verso, id. au bailliage de Dijon pour J. Taisant (1644); — fol. 292, id. au bailliage de Bourg pour B. Édouard; — fol. 345, verso, id. au bailliage de Chalon pour P. Berthaud (1645). — Fol. 61. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage d'Autun pour N. Darlay (1643); — fol. 46, verso, id. de l'office de lieutenant au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour H. Delettre (1642); — fol. 236, verso, id. en celui d'Autun pour J. Desplaces (1644); — fol. 242, id. en celui de Nuits pour G. Janniard; — fol. 308, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour J. Hutet (1645); — fol. 332, id. en celui de Châtillon-sur-Seine pour V. de Marcenay (1645). — Fol. 49, verso. Provisions de l'office d'avocat du Roi au bailliage de Semur-en-Brionnais pour L. Rousset (1640); — fol. 384, verso, id. de procureur du Roi au bailliage de Montcenis pour V. Venot (1644). — Fol. 189, verso. Provisions de l'office d'huissier au bailliage et chancellerie de Beaune pour R. Burot (1643); — fol. 233, id. en celui de Chalon pour B. Leduc (1644). — Fol. 175. Provisions de l'office de prévôt général en Bourgogne pour B. Regnier, seigneur de Bussières (1644). — Fol. 78. Provisions de l'office de président en l'élection de Belley pour P. Jalliet (1642); — fol. 333-334, id. de contrôleur et de lieutenant en cette élection pour J.-B. Jarclat (1641, 1642); — fol. 332, id. d'avocat du Roi en cette élection pour Ch. Monin (1644). — Fol. 17. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Châtillon-sur-Seine pour F. Mennot (1641); — fol. 25, id. de grenetier au grenier à sel de Montluel pour P. Druet (1642); — fol. 28, id. de Nantua pour J.-B. Lionnard (1627); — fol. 39, verso, id. de Bourg pour P. Cothenet (1642); — fol. 69, id. de Saulieu pour Le Compasseur (1641); — fol. 76, verso, id. de Saint-Jean-de-Losne pour P. Oudelot (1638); — fol. 207, id. de Pouilly-en-Auxois pour J. Forestier (1644); — fol. 226, verso, id. de Chalon pour J. Burignot; — fol. 227, 228, 229, id. de Pont-de-Vaux pour A. Ruffin; — fol. 269, id. d'Avallon pour J. Colas (1644); — fol. 281-282, id. d'Autun pour F. Laboureau; — fol. 296, id. de celui de Bourg pour F. Goiffon. Fol. 28. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Nantua pour J.-B. Lyonnard (1627); — fol. 31, id. de Nuits pour E. Coquille (1641); — fol. 45, verso, id. de Gex pour G. Montanier (1627). — Fol. 24. Provisions de l'office d'huissier au grenier à sel de Seurre pour L. Philibert (1641); — fol. 188, id. de Seurre pour Ph. Dulaurier (1644); — fol. 318, verso, id. de Dijon pour J. Rigout (1643); — fol. 324, verso, id. de Montbard pour E. Perousseau. — Fol. 2. Provisions de l'office de châtelain de Pontailler pour B. Ramaille (1641); — fol. 86, id. d'huissier à la justice consulaire de Dijon pour J. de la Place (1643). — Fol. 104, verso. Homologation des lettres de vicariat général de l'évêché de Langres, données à Ph. Boullier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon (1643). — Fol. 290. Autres à A. Soyrot, prêtre, conseiller maître à la chambre des comptes (1644). — Fol. 292, verso. Provisions de l'office d'arpenteur juré à la Table de marbre pour B. Clamonet et Cl. Robert (1643). — Fol. 4. Provisions de l'office de sergent royal et général pour F. Lesne (1642); — fol. 5, pour Cl. Chevillard — fol, 21, pour Cl. Liepvre (1641); — fol. 34, pour N. Mathureau; — fol. 39, pour V. Brunot; — fol. 41, verso, pour Cl. Cordier (1642); — fol. 47, pour P. Ratassot; — fol. 45, pour J. Genot (1643); — fol. 73, verso, pour Cl. Cousin; — fol. 77, pour J. Grisot; — fol. 70, pour D. Jacquelin; — fol. 95, pour J. Lardery; — fol. 96, pour B. Maitrejean (1641); — fol. 99, id. pour N. de Villiers (1643); — fol. 111, pour F. Roullier; — fol. 131, pour P. Tardivot; — fol. 179, pour E. Popelard; — fol. 188, pour P. Dulaurier (1644); — fol. 195, pour P. Robin; — fol. 230, pour J. Georges; — fol. 234, pour P. Massuet (1639); — fol. 245, id. pour S. Thevenin (1643); — fol. 286, pour Ch. Sigoillot; — fol. 294, verso, pour J. Bony; — fol. 305, pour J. Vastal (1644).

B. 12102. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1593-1646-1651. Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXVIII. — Fol. 2. Lettres d'anoblissement obtenues par Jacques Ferrand, président à la Chambre des comptes de Dijon (1626). — Fol. 54. Autres obtenues par Honoré de Guiny, seigneur de Glan en Bresse. — Fol. 98, verso. Autres obtenues par Raymond de Tufery, seigneur de Trapenard, enseigne au régiment d'Effiat. — Fol. 100, verso. Permission à Madame Marie de la Taverne de jouir du privilège de noblesse tant qu'elle vivra noblement (1647). — Fol. 170. Lettres d'anoblissement obtenues par Antoine Jarry, officier de l'armée du duc d'Elbeuf (1648). — Fol. 179. Autres de confirmation de noblesse accordées à Pierre de Truchy, seigneur de Lays, d'origine italienne. — Fol. 199, verso. Lettres d'anoblissement de Jean-Claude Charbonnier, seigneur de Crangeay, lieutenant général au bailliage de Bresse (1649). — Fol. 222. Permission donnée à Antoine Joly, greffier en chef du Parlement, Georges Joly, baron de Blaisy, président au Parlement, Bénigne Joly, greffier en chef au Parlement, tous deux fils d'Antoine; Jean Joly, seigneur de Fleury, conseiller au grand conseil; François Joly, son frère, conseiller au parlement de Toul, fils de François Joly, avocat au Parlement; Hector Joly, seigneur de la Grange du Pré, conseiller maître à la Chambre des comptes de Dijon, fils de Zacharie Joly, avocat au Parlement;

Jean Joly, conseiller maître à la Chambre des comptes de Dijon ; Claude Joly, son neveu, fils de Barthélemy Joly, avocat général à la même chambre ; ces Jean et Barthélemy, fils d'Edme Joly, conseiller maître en ladite Chambre, et Jacques Joly, secrétaire du Parlement, fils de Jean Joly qui était aussi fils de Jacques Joly, avocat à Beaune, tous issus de Regnaut Joly, écuyer, conseiller des ducs de Bourgogne, de quitter les armoiries de leur famille usurpées par d'autres familles du nom de Joly et à prendre de nouvelles blasonnées ainsi : d'azur à un léopard d'or armé de gueules (1640). — Fol. 233. Lettres d'anoblissement obtenues par Jacques Gadonot, seigneur de Saint-Georges, chevau-léger de la garde de la régente (1650). — Fol. 255, verso. Autres obtenues par Bénigne Pourcelet, seigneur de Flacey, pour ses services militaires. Lettres de surannation (1647-1649). — Fol. 278. Lettres de relief de noblesse accordées à Jean Gastebois, écuyer, seigneur de Lezeuil et de Savezotte, avocat au Parlement, maître des requêtes de l'hôtel du duc d'Orléans (1659). — Fol. 296. Lettres de confirmation de noblesse pour Philibert Tricaut, originaire du Baujolais (1649). — Fol. 6. Permission à Claude Maufoux, notaire à Dijon, de recevoir dans toute l'étendue du ressort du Parlement les actes concernant les offices de Monsieur le prince de Condé (1646). — Fol. 6, 7, verso. Lettres de continuation des octrois accordés à la ville de Dijon ; — fol. 25, 14, verso, id. de ceux de la ville de Seurre ; — fol. 38, id. de ceux du bourg de Chagny ; — fol. 156, verso, id. de ceux de la ville de Pont-de-Vaux (1648) ; — fol. 184, verso, id. de ceux de la ville de Verdun-sur-le-Doubs ; — fol. 226, 251, verso, id. de ceux de la ville de Saint-Jean-de-Losne (1649-1650) ; — fol. 281, id. de ceux de la ville de Pontailler (1650) ; — fol. 291, verso, id. de ceux de la ville de Noyers ; — fol. 365, verso, id. de ceux de la ville de Châtillon-sur-Seine (1651). — Fol. 9. Permission à Jacques Morin, conseiller clerc à la cour, de continuer à tenir son office (1646). — Fol. 9, verso. Permission à Cl. Vaussin, abbé général de Citeaux, conseiller né au Parlement, d'entrer et opiner à la cour où sa voix sera comptée avec celle du premier président Bouchu, son frère utérin. — Fol. 11. Continuation à M. Bénigne d'Esbarres, du don des fruits du prieuré de Jasseron-en-Bresse, lesquels lui étaient disputés par l'évêque de Chalon. — Fol. 11. Renouvellement de l'édit contre les duels. — Fol. 18, verso. Confirmation des privilèges de la chartreuse de Beaune (1645). — Fol. 19. Arrêt du Conseil qui règle la préséance et les attributions entre Lenet, procureur général du Parlement et les avocats généraux de Xaintonge et Millotet. — Fol. 29, verso. Homologation du concordat passé entre l'abbé de Grandmont, le prieur et les religieux d'Époisses (1646). — Fol. 33, verso. Lettres qui déchargent la ville de Nuits du retranchement du quartier et demi de ses octrois et continuation de ces octrois pendant six ans (1644, 1647). — Fol. 42, verso. Lettres de naturalité pour Gasparine-Marguerite de Grandmont, femme de René de Montcenis, baron de Bellefond, originaire du comté de Bourgogne (1645). — Fol. 44, verso. Bail général des gabelles de France passé à Jacques d'Attin (1646). — Fol. 65, verso. Approbation de la fondation de l'hospice Sainte-Anne de Dijon par le président Odebert et Odette Maillard, sa femme (1645). — Fol. 69. Confirmation des privilèges des habitants du Fays-Billot, de Meuvy et de Bassoncourt (1646). — Fol. 72, verso. Confirmation du droit de franc salé, fait à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon (1647). — Fol. 74. Arrêt du Conseil qui renvoie au Parlement de Dijon le jugement des différends de François de Croison, seigneur d'Apremont, au fait du règlement des tailles de la Bresse (1646). — Fol. 76. Arrêt du Conseil qui homologue le concordat entre l'abbé et les religieux d'Oigny pour le rétablissement de la règle (1647). — Fol. 81. Lettres obtenues par le sieur de Particelli, seigneur de Tanlay, pour changer le nom de cette terre en celui d'Hemery (1647). — Fol. 82. Approbation de la fondation de l'hôpital de la Trinité à Beaune, par Barbe Richard, veuve de Nicolas Deslandes, Antoine Rousseau et Barbe Deslandes, sa femme (1646). — Fol. 85, verso. Lettres d'attribution obtenues par Nicolas Pourrot, sieur de Surreaux, valet de chambre du prince de Condé, pour la vente de biens sis en Champagne, appartenant aux mariés Boussenay avec d'autres situés en Bourgogne (1647). — Fol. 86. Don au couvent des Ursulines d'Autun d'emplacement joignant le monastère. — Fol. Don annuel de 6 minots de sel à prendre au grenier à sel de Chalon, fait à l'hôpital de cette ville. — Fol. 88, verso. Amortissement de biens acquis à Bougerot, paroisse de Gergy, par les Carmélites de Chalon. — Fol. 92, verso. Confirmation du droit de franc salé, accordé à l'abbaye de Maizières. — Fol. 96. Autre semblable pour l'abbaye de Citeaux. — Fol. 97, verso. Autre semblable pour l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun. — Fol. 102, verso. Lettres de vétérance obtenues par M. Dumay, conseiller au Parlement. — Fol. 103. Lettres de continuation du Parlement pour le jugement du procès entre Thomas de Riquetti, seigneur de Mirabeau en Provence, François Thomas et Antoine de Riquetti de Negreaux. — Fol. 104. Approbation du concordat entre le prince de Conti, abbé de Saint-Seine, et les pères de la Congrégation de Saint-Maur pour l'union des abbayes de Saint-Seine, de Molème et de Saint-Léonard à cette congrégation. — Fol. 110. Permission à Antoine Joly, greffier en chef du Parlement, d'exercer cette charge pendant six ans, nonobstant la résignation qu'il en a faite à Bénigne, son fils. — Fol. 114. Confirmation du droit de franc-salé accordé au grand hôpital de Beaune. — Fol. 115, verso. Approbation des constitutions pour la réforme des couvents des Carmes de Dijon et de Chalon. — Fol. 119. Permission à

Claude Potet, seigneur de Crusille, homme d'armes de la compagnie des gardes du Roi, et à sa veuve, après lui, de jouir des exemptions attachées à sa charge. — Fol. 123. Permission à B. Bernard, conseiller au Parlement, seigneur de Trouhans, de rétablir deux foires de ce village (1648). — Fol. 124. Édit de suppression de quatorze officiers des eaux et forêts en Bourgogne et rétablissement de trois contrôleurs (1643). — Fol. 126. Édit portant attribution de trois sols par minot de sel aux officiers des greniers à sel (1646). — Fol. 130. Édit qui décharge les greffiers des quatriennaux (1647). — Fol. 133. Édit de création d'offices de commis des receveurs des consignations, des commissaires des saisies réelles et des contrôleurs de ces saisies (1645). — Fol. 140. Édit de rétablissement des officiers des élections et attribution de cinq sols par paroisse pour leurs gages (1648). — Fol. 147. Édit de création de quatriennaux des offices des eaux et forêts, receveurs des consignations et commissaires aux saisies réelles (1645). — Fol. 159, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Talant-lès-Dijon (1648). — Fol. 160, verso. Déclaration portant que tous les édits ne pourront être exécutés dans le duché et les comtés de Bourgogne qu'après avoir été enregistrés au Parlement et à la Chambre des comptes (1648). — Fol. 161, verso. Ordonnance portant défense d'évoquer les décrets. — Fol. 165. Autre qui autorise l'établissement des pères de la congrégation de la Doctrine chrétienne dans tout le royaume. — Fol. 181, verso. Approbation de la fondation d'un cours de théologie au collège des Jésuites de Dijon par P. Odebert, président aux requêtes du Palais (1649). — Fol. 190. Lettres d'attributions aux présidents, conseillers, procureur et avocats généraux, greffier en chef, notaires et secrétaires du Parlement, de la noblesse, du franc-salé, du droit de franc fief, ainsi qu'à leurs veuves (1649). — Fol. 196, verso. Révocation du droit annuel perçu sur les hôteliers et cabaretiers de la Province (1647-1648). — Fol. 202. Permission à Ours Arnot, prieur de Saint-Jacquenon au comté d'Aoste, chanoine du grand hôpital de Saint-Bernard, et Leu, vicaire général de l'ordre de Saint-Augustin, de procéder à la visite des prieurés et hôpitaux de leur ordre dans le ressort du Parlement (1649). — Fol. 203. Permission à l'évêque d'Orléans, abbé commendataire de Maizières, de vendre une coupe de bois pour les réparations de l'abbaye (1648). — Fol. 206. Lettres obtenues par les États, qui fixent à 71,550 fr. le montant de l'impôt du taillon (1649). — Fol. 207, verso. Franc salé accordé aux couvents des Cordeliers de Dijon, Beaune et Châtillon (1648). — Fol. 210. Lettres d'érection de la baronnie de Verdun-sur-le-Doubs en comté, au profit de M. Louis de Gadagne d'Hostun (1593,1648). — Fol. 214, verso. Lettres de vétérance obtenues par Ch.-Emmanuel de Mongey, conseiller au Parlement (1649). — Fol. 224, 356. Permission à J.-J. Tisserand, lieutenant civil, assesseur criminel et commissaire examinateur aux bailliage et chancellerie de Dijon, de jouir des privilèges attachés à ces offices (1649). — Fol. 237. Lettres d'évocation au Parlement des procès civils et criminels du comté d'Alais. — Fol. 242, verso. Articles de la capitulation accordée par le Roi aux seigneurs de Tavanes et de Saint-Micaud, assiégés dans la ville de Seurre (1650). — Fol. 245. Permission aux élus des Etats de lever la somme de 40 sols par minot de sel, vendu dans les greniers de la Province. — Fol. 246. Lettres de vicariat données par le prince de Conti, abbé général de l'ordre de Cluny, à A. Lemoine, curé de la Faculté de théologie de la Sorbonne à Paris (1650). — Fol. 249. Déclaration du Roi contre la duchesse de Longueville, les ducs de Bouillon, le maréchal de Turenne, le prince de Marsillac et leurs adhérents. — Fol. 259. Commission donnée à fr. Bonaventure de la Valx, gardien du couvent des Cordeliers de Paris, pour la visite des maisons de l'ordre dans la province de Saint-Bonaventure ou de Bourgogne (1649). — Fol. 261. Érection des terres de Larrey et de Cerilly en marquisat sous le nom de Fabert, en faveur d'Abraham de Fabert, lieutenant général et gouverneur de Sedan (1650). — Fol. 265, verso. Arrêt du Conseil touchant les levées de grains faites en Bourgogne par les nommés Berangier et Champignière. — Fol. 274, 276, 298, verso, 331, verso, 283, verso. Confirmation du droit de franc salé, accordé au couvent des Jacobins de Dijon et à celui des Bénédictines du Puit d'Orbe, à Châtillon-sur-Seine, — à celui des Carmélites de Dijon ; — à l'hospice Sainte-Anne de Dijon ; — au couvent des Ursulines de cette ville (1650) ; — fol. 380, à la chartreuse de Lugny. — Fol. 275, verso. Permission à Cl. Charbonnier, lieutenant général au bailliage de Bresse, d'exercer son office pendant six ans, nonobstant la résignation faite en faveur de Claude, son fils. — Fol. 280. Lettres qui ordonnent la réception de Nicolas Brulart, conseiller au Grand Conseil, en la charge de président au Parlement, résignée par Denis Brulart, son père, sans s'arrêter aux ordonnances. — Fol. 300. Commission aux conseillers au Parlement Berbisey et Millière de juger toutes les affaires concernant le droit domanial sur le fer et l'acier (1650). — Fol. 303, 380. Permissions au père Savinien Lefort, docteur en théologie, de mettre à exécution la mission qui lui a été donnée par le vicaire général de l'ordre de Saint-François (1650,1651). — Fol. 306, verso. Déclaration royale de l'innocence des princes de Condé, de Conti et de Longueville. — Fol. 308. Bail général des gabelles de France à J. Dattin (1651). — Fol. 304. Lettres d'évocation au Parlement des procès de Rémond de Modène, seigneur de Pommerot, Esprit de Rémond, seigneur de Modène, et autres (1650) — Fol. 333, 369. Homologations des concordats passés entre les religieux de la congrégation de Saint-Maur de l'abbaye d'Ambronay et de celle de Saint-Bénigne de Dijon et les anciens

religieux au sujet de l'observance (1650-1651). — Fol. 351, 363, verso. Lettres de renvoi au Parlement de Dijon des procès de M. d'Attichy, évêque de Riez, et de ses gens (1651). — Fol. 346, verso. Arrêts du Conseil qui cassent les élections des maire et échevins de Dijon (1650-1651). — Fol. 357. Autre portant que les élections auront lieu suivant le règlement du 26 juillet 1611 (1651). — Fol. 362. Arrêt de renvoi au Parlement des instances au fait des tailles poursuivies par les privilégiés d'Autun. — Fol. 374. Lettres de vétérance obtenues par A. Provin, capitaine au régiment de Piémont (1651). — Fol. 375. Validation de la vente de 1,200 arpents de bois de la forêt de Châtillon, faite au prince de Condé par les commissaires du domaine (1649). — Fol. 371. Lettres pour la Chambre des vacations (1651). — Fol. 382. Arrêt du Conseil d'État qui renvoie au Parlement de Dijon la connaissance des procès civils et criminels des évêques, ecclésiastiques, gentilshommes habitants, et communautés, tous personnellement désignés, lesquels ont servi sous les ordres du duc d'Angoulême, gouverneur de Provence, lors des troubles arrivés dans ce pays en 1649 (1651). — Fol. 58. Commission de gouverneur de Bourgogne et des comtés adjacents pour Louis de Bourbon, prince de Condé (1647). — Fol. 230, 236. Autre de commandant militaire dans le même pays, donnée à César, duc de Vendôme. — Fol. 353. Commission de gouverneur de Bourgogne pour les ducs d'Épernon et de Candale (1651). — Fol. 253, 280, 282. Provisions de l'office de président au Parlement pour Nicolas Brulart. — Fol. 4. Autres de conseiller au Parlement pour F. Leboult (1646); — fol. 9, id. pour Morin maintenu conseiller clerc (1645); — fol. 23, id. pour J. Delacroix (1646); — fol. 102, id. pour P. Dumay (1647); — fol. 110, verso, id. pour J. Richard; — fol. 111, verso, id. pour N. Perreney; — fol. 187, id. pour P. Baillet (1649); — fol. 191, id. pour P. Guyet; — fol. 217, id. pour P. Legouz-Morin; — fol. 219, id. pour A. Fleutelot; — fol. 231, id. pour J. Fyot; — fol. 235, id. pour N.-N. Duguay; — fol. 241, verso, id. pour J. Bouhier (1650); — fol. 233, id. pour N. Morizot; — fol. 348, verso, id. pour J.-B. Lantin (1651); — fol. 359, id. pour B. Jacob; — fol. 359, verso, id. pour A.-B. Bourée; — fol. 361, verso, id. pour Ph. Bernard. — Fol. 221. Provisions de l'office de procureur général au Parlement pour J. de Guitton, seigneur de Richebourg (1649); — fol. 40, id. de procureur général à la Table de marbre pour P. Lenet (1645); — fol. 109, id. de greffier en chef au Parlement pour A. Joly père et fils (1649); — fol. 352, id. de secrétaire de la Cour pour B. Fillot (1651). — Fol. 175. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour J. Roydot (1648); — fol. 208, id. pour J. Molée (1649); — fol. 52, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour J. Maugras (1646); — fol. 122, id. pour J. Chevalier (1647). — Fol. 282. Provisions de l'office de garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour le président Philippe Fyot (1650); — fol. 364, id. de prévôt général en Bourgogne pour T. Regnaut, seigneur de Bois-Claires (1651). — Fol. 57. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage du Charollais pour Ph. Droyne (1647); — fol. 273, verso, id. en celui de Bourg pour J.-C. Charbonnier (1650). — Fol. 24. Autre de lieutenant au bailliage et chancellerie de Charolles pour Ch. Desautels (1646); — fol. 55, verso, id. en celui d'Autun pour J. Desplaces (1647); — fol. 74, id. en celui de Belley pour J. Tricault (1646); — fol. 90, id. en celui d'Autun pour J. Chifflot (1647); — fol. 111, id. en celui de Charolles pour J. Grandjean; — fol. 167, 225, id. en celui de Bourbon-Lancy pour J. Lebegue (1647); — fol. 225, verso, id. en celui de Beaune pour J. Grozelier et J. Brunot (1649); — fol. 229, J. Larcher; — fol. 258, verso, J. Tixier (1650); — fol. 268, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour G. Terrion (1650); — fol. 201, 290, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour P. Adrien. — Fol. 1. Provisions de conseiller au bailliage et chancellerie de Beaune pour V. Prévost (1646); — fol. 53, verso, id. en celui d'Avallon pour S. Pirot; — fol. 85, id. en celui de Dijon pour F. Floriet (1647); — fol. 187, id. en celui de Chalon pour G. Vornes (1649); — fol. 193, id. en celui de Bourg pour N. Chevrier; — fol. 359, id. en celui de Beaune pour J. Bouchin; — fol. 271, verso, id. en celui d'Avallon pour R. Colas (1650); — fol. 334, verso, id. en celui d'Autun pour L. Rabyot (1651); — fol. 94, verso, id. de celles d'enquêteur au bailliage de Beaune pour J. Belin (1646). — Fol. 156. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Semur-en-Brionnais pour L. Verchère (1647); — fol. 118, id. d'avocat du Roi au bailliage d'Auxonne pour C. Bertheley (1647); — fol. 167, verso, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour Cl. Virey (1648); — fol. 178, id. pour J. Comte, à Saint-Jean-de-Losne; — fol. 175, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour J. Mathelin; — fol. 177, id. en celui de Bugey pour A. Ferrat (1648); — fol. 313, id. en celui d'Avallon pour F. Millot (1649). — Fol. 32. Provisions de l'office d'huissier au bailliage de Nuits pour N. Gautheleret (1644); — fol. 39, E. Perrin; — fol. 155, id. en celui d'Autun pour S. Narboux (1648); — fol. 176, id. en celui d'Avallon pour P. Garnier; — fol. 287, verso, id. en celui de Langres pour O. Briois (1611). — Fol. 114. Provisions de l'office de sergent au bailliage de Nuits pour G. Piron (1647); — fol. 194, id. en celui de Châtillon-sur-Seine pour Cl. Richard (1648); — fol. 213, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour L. Legendre (1649); — fol. 241, id. pour A. Bourée (1650); — fol. 265, id. en celui de Chalon pour Cl. Corbabon (1644); — fol. 277, id. en celui de Dijon pour A. Guenaud (1650); — fol. 283, id. pour D. Thevenin; — fol. 394, id. pour E. Tainturier; — fol. 298, id. en celui de Chalon pour N. Esmonnot; — fol. 254, id. en celui de Châtillon pour G. Brulard;

— fol. 378, id. en celui de Dijon pour P. Robelot (1651). — Fol. 272. Provisions de l'office de président de l'élection de Bourg pour J. Chossat (1637) ; — fol. 294, verso, id. de conseiller en la même élection pour F. Miron (1650) ; — fol. 305, verso, id. pour J. Dutour (1651) ; — fol. 112. id. de lieutenant en l'élection de Belley pour F. Rosetain (1647) ; — fol. 194, id. de procureur du Roi en cette élection pour J. F. Savarin (1649) ; — fol. 290, id. de celui d'avocat du Roi en l'élection de Bourg pour J. Montillier (1650) ; — fol. 350, id. en celle de Belley pour J.-B. Lionnard (1637) ; — fol. 349, verso, id. de celle de contrôleur élu en l'élection de Bourg pour J. Dutour (1641). — Fol. 1, verso. Provisions de l'office de grenetier au grenier à sel de Noyers pour J. Regnard (1645) ; — fol. 31, verso, id. en celui de Beaune pour J. Berardier (1646) ; — fol. 43, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour N. Testot ; — fol. 95, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour P. Leclerc (1647) ; — fol. 168, id. en celui de Nuits pour P. Pourchet (1648) ; — fol. 178, id. en celui de Chalon pour B. de Thésut (1649) ; — fol. 189, id. pour H. Fleury (1648) ; — fol. 195, id. en celui de Seurre pour Cl. Maléchard (1649) ; — fol. 197, verso, id. en celui de Nuits pour J. Morin ; — fol. 259, verso, id. en celui de Pouilly pour F. d'Offeret (1650) ; — fol. 285, id. en celui d'Auxonne pour F. Boudier ; — fol. 287, id. en celui d'Avallon pour T. Monard ; — fol. 304, id. en celui de Noyers pour F. Jazu. — Fol. 56, verso. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Châtillon pour J.-B. Bergeret (1646) ; — fol. 72, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour Ch. Virey ; — fol. 201, id. en celui de Saulx-le-Duc pour R. Dargent (1649) ; — fol. 248, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour F. Marquet ; — fol. 268, id. en celui de Nuits pour N. Belin (1650) ; — fol. 295, id. en celui de Dijon pour A. B. Helyot ; — fol. 336, id. en celui de Beaune pour B. Loranchet (1651) ; — fol. 333, id. en celui d'Avallon pour G. Lemoine (1653). — Fol. 29. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Nuits pour G. Lebye (1641) ; — fol. 94, id. en celui d'Auxonne pour H. Monin (1647) ; — fol. 270, id. en celui de Montbard pour J. Daubenton (1650) ; — fol. 270, verso, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour G. Marque ; — fol. 368, id. en celui d'Autun pour F. Dupasquier (1650-1651) ; — fol. 355. id. en celui de Châtillon-sur-Seine pour P. Personne (1651) ; — fol. 350, id. en celui de Saulieu pour M. Poullot. — Fol. 17, verso. Provisions de l'office d'huissier au grenier à sel de Bourbon-Lancy pour Claude Pinot (1641) ; — fol. 224, verso, id. en celui du même lieu pour J. Chabrier (1650) ; — fol. 258, id. en celui de Charolles pour Cl. Rolland ; — fol. 264, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour J. Bergerat (1651) ; — fol. 265, id. en celui de Dijon pour F. Laval. — Fol. 90, verso. Provisions de l'office de sergent au grenier à sel de Chaumont pour J. Simon (1647) ; — fol. 330, verso, id. en celui de Dijon pour P. Potet (1651) ; — fol. 367, id. en celui de Saulx-le-Duc pour E. Laguesse. — Fol. 25, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi en la châtellenie de Saunières-les-Verdun pour F. Chevalier (1647) ; — fol. 91, verso, id. de premier huissier de la mairie de Villeneuve-le-Roi pour P. Parisot (1644) ; — fol. 266, verso, id. d'huissier en la maréchausée de Langres pour Cl. Marlot (1637) ; — fol. 286, id. d'huissier des décimes du diocèse d'Autun pour J. Colombet (1650). — Fol. 121. Commission d'officier d'artillerie de France donnée sur la présentation de M. de la Meilleraie à M. Tillier (1646). — Fol. 216, verso. Autre d'herboriste du Roi à J.-B. Dru (1648). — Fol. 5. Lettres de vicariat des abbayes de Saint-Bénigne et grand prieuré de Saint-Vivant données à J. Lenet (1646). — Fol. 246. Autres pour l'ordre de Cluny données par le prince de Conti, abbé général, à A. Lemoine, prêtre de Sorbonne (1650). — Fol. 13, verso. Provisions de l'office de sergent général données à F. Espériot (1645) ; — fol. 169, id. à F. Thevenin (1648) ; — fol. 171, id. à V. Coffin ; — fol. 173, id. à A. Mielle (1641) ; — fol. 174, id. à G. Legrand (1648) ; — fol. 198, verso, id. à P. Boisson ; — fol. 209, id. à P. Gaveau (1649) ; — fol. 209, id. à M. Allemand ; — fol. 230, id. à A. Raison ; — fol. 238, id. à P. Musset ; — fol. 240, id. à P. Donot ; — fol. 252, id. à N. Simonnot (1650) ; — fol. 260, id. à P. Ragois ; — fol. 262, à G. Godard ; — fol. 273, id. à S. Hugey ; — fol. 288, verso, id. à G. Chauveau ; — fol. 300, id. à H. Gauthier ; — fol. 305, id. à L. Berthier (1651) ; — fol. 346, id. à J. Thevenin (1650) ; — fol. 352, id. à J. Regnaudot (1651) ; — fol. 367, id. à J. Clerget ; — fol. 368, id. à D. Gontard (1635) ; — fol. 377, id. à J. Deroye (1651) ; — fol. 377, verso, id. à J. Pallegoix (1650).

B. 12103. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1611-1651-1656. Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXIX. — Fol. 11. Lettres de continuation d'octrois obtenues par la ville d'Auxonne (1651) ; — fol. 82, id. par la ville de Bourg-en-Bresse (1652) ; — fol. 97, id. par la ville de Semur-en-Auxois (1653) ; — fol. 150, id. par la ville d'Auxonne ; — fol. 165, verso, id. par la ville de Chalon ; — fol. 203, verso, id. par le bourg de Lagnieux ; — fol. 222, id. par la ville d'Autun ; — fol. 231, id. par la ville de Seurre (1654) ; — fol. 232, id par la ville de Pont-de-Vaux ; — fol. 272, id. par la ville d'Autun. — Fol. 17, verso. Lettres de vétérance adressées à D. de Candrats, seigneur de Chevalier (1651). — Fol. 20, verso. Lettres d'anoblissement obtenues par Ch. Charbonnier, seigneur de la Tour de Journent, président en l'élection de Belley. — Fol. 235, verso. Autres pour A. de Guinaud pour services militaires (1654). — Fol. 323. Autres pour Cl. Colliex, seigneur du Pont, habitant

Injoux-en-Bugey. — Fol. 325. Autres pour Pierre Poncet en récompense de ses services militaires. — Fol. 327. Autres à N. de Rémond, capitaine au régiment de Montdejeux (1655). — Fol. 336. Autres à Pierre Beuverand (création nouvelle) (1644,1655). — Fol. 189, verso. Lettres de relief ou de confirmation de noblesse pour J. Velnot, écuyer, contrôleur des guerres en Bourgogne (1653). — Fol. 196, verso. Autres pour P. Douglas, capitaine au régiment de Bourgogne, descendant des Douglas écossais, qui vinrent au service du roi Charles VII. — Fol. 212, verso. Autres pour Gabriel Givard, seigneur du Vaux et de la Vaivre, gentilhomme de la garde du Roi. — Fol. 248. Autres pour Abraham et Nicolas Leguat, avocats à Mâcon et à Bourg, fils de P. Leguat, anobli en 1611 par le duc de Savoie. — Fol. 250. Teneur de ces lettres. — Fol. 321. Autres obtenues par Sara Aymond, veuve de F. Passin, avocat au Parlement de Dijon (1655). — Fol. 329, verso. Autres semblables pour Marie Berlier, dame de Chisloup, veuve de Gaspard de Grisy (1654). — Fol. 321, verso. Autres pour J. Gauthier, citoyen de la République de Genève (1654). — Fol. 343. Autres pour Scipion Duport, élu en l'élection de Bourg (1655). — Fol. 347. Autres pour J. Tricaud, avocat grenetier au grenier à sel de Belley. — Fol. 27, verso. Déclaration du Roi contre les princes de Condé et Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de la Rochefoucauld et leurs adhérents (1651). — Fol. 29. Privilège de francsalé accordé au couvent des Jacobines de Dijon (1652) ; — fol. 40. verso, à la Chartreuse de Beaune; — fol. 84, au couvent des Jacobines de Beaune (1653) ; — fol. 112, à la Chartreuse de Meyriat; — fol. 141, verso, à l'abbaye des Bernardines du Lieu-Dieu, à Beaune; — fol. 187, au couvent des Feuillants de Fontaine-les-Dijon; — fol. 202, verso, au couvent des Visitandines de Dijon; — fol. 211, verso, au couvent des Cordeliers de Chalon (1654); — fol. 235, au couvent des Minimes de Notre-Dame d'Étang; — fol. 262, verso, au couvent des Ursulines de Flavigny. — Fol. 36. Confirmation des privilèges de l'Université d'Avallon (1650). — Fol. 38, verso. Déclaration du Roi contre l'arrêt du Parlement de Paris, du 20 juillet 1652 (1652). — Fol. 50, 58. Déclaration d'amnistie en faveur de ceux qui ont pris part aux troubles du royaume. — Fol. 60, verso. Déclaration du Roi contre les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de Larochefoucauld, le prince de Talmont et leurs adhérents. — Fol. 64. Autre portant qu'à l'avenir les assemblées des Etats-Généraux de Bourgogne se tiendront tous les trois ans au mois de mai (1650). — Fol. 66. Ordonnance faisant défense aux membres des cours souveraines de diriger les affaires des princes et des grands, d'en recevoir des pensions et de leur faire une cour assidue (1652). — Fol. 85,184. Lettres pour la continuation de la crue de 40 sols par minot de sel, accordée aux États de Bourgogne (1648,1651,1653). — Fol. 89, verso. Permission à M. Louis d'Attichy, évêque d'Autun, d'entrer et opiner au Parlement (1652). — Fol. 93, verso. Confirmation du règlement des consuls et habitants de Toulon en Provence, portant qu'à l'avenir, ceux-là seuls qui possèdent des biens sur le territoire, seront admis aux charges municipales (1653). — Fol. 99. Lettres d'érection en comté des terres de Baneins et de Bereins-en-Bresse, en faveur de Pierre de Corsant, lieutenant-colonel au régiment d'Auvergne (1650). — Fol. 275. Lettres d'érection de la baronnie d'Antigny en marquisat, pour Claude Damas, seigneur de Breulle (1654). — Fol. 375, verso. Autres de la seigneurie de Vantoux en baronnie, pour Bernard de Berbisey, écuyer, fils de M. de Berbisey, conseiller d'État, président au Parlement (1622). — Fol. 116, verso, 121, verso. Homologations des concordats passés entre Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Martin d'Autun, avec les religieux de ces abbayes pour leur réunion à la congrégation de Saint-Maur (1652). — Fol. 131. Lettres d'abolition obtenues par les viguiers, consuls et habitants de Toulon en Provence pour leur participation aux troubles du Royaume (1653). — Fol. 139. Autres semblables obtenues par Louis de Grain, seigneur de Montjay et de Meursault (1652). — Fol. 140. Autres pour les frères de Courcelles, seigneurs de Pourlans et de Bousselanges (1653). — Fol. 145, verso. Autres obtenues par le prince de Conti et ceux qui l'ont suivi dans son parti. — Fol. 169, verso. Déclaration obtenue par Claude Marc, receveur des amendes au Parlement, qui annule tous dons, décharges et remises d'amendes. — Fol. 173, verso. Renouvellement de l'édit sur les duels. — Fol. 177, verso. Homologation du traité entre le prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon et le couvent des Carmélites de Beaune, au sujet des biens du prieuré de Saint-Étienne de cette ville. — Fol. 185, verso. Déclaration portant que les offices de conseillers clercs au Parlement ne pourront être tenus que par des personnes ayant les qualités requises par les ordonnances. — Fol. 194. Lettres de légitimation obtenues par Guill.-Ét. de Corvault (1653). — Fol. 207, verso. Permission au président Brulart de servir dans la même chambre que le conseiller Massol, son oncle, à condition que leurs deux voix ne compteront que pour une. — Fol. 209, verso. Déclaration du Roi concernant les privilégiés exempts de tailles des communautés. — Fol. 216. Lettres qui approuvent l'établissement d'un couvent de capucins à Avallon (1654). — Fol. 217,253. Prolongation pour deux ans des lettres d'évocation au Parlement, des procès entre les officiers de la sénéchaussée de Valence. — Fol 232, verso. Bail du tier surtaux de la douane de Lyon fait à Nicolas Pierrelot 1645,1654. — Fol. 237, verso. Permission à Claude Thiard de Bissy d'établir dans la baronnie de Pierre un mar-

ché et deux foires (1654). — Fol. 241, verso. Homologation des articles ajoutés par le président Odebert à la fondation faite de l'hospice Sainte-Anne à Dijon par lui et feue O. Maillard, sa femme. — Fol. 245, verso. Lettres d'attributions de juridiction à la Cour, obtenues par Cl. Marc, avocat, pour la vente de l'office de N. Briois, sergent général à Arc-en-Barois, conjointement avec d'autres biens. — Fol. 260. Autres pour la vente des biens du sieur de Villiers, situés tant en Bourgogne qu'en Champagne. — Fol. 265. Lettres de vétérance obtenues par Gérard Leclerc, seigneur de Chateauverd, gendarme de la Garde. — Fol. 266, verso. Lettres de garde gardienne obtenues par les religieuses Jacobines de Chalon ; — fol. 366, verso, id. par les Visitandines de Dijon (1654). — Fol. 273, verso. Arrêt du Conseil qui renvoie Jacques Lebelin, grand-maître des eaux et forêts en Bourgogne, de l'accusation mal fondée portée contre lui par la Chambre de justice de l'Arsenal. — Fol. 274, verso. Lettres d'évocation au Parlement des procès de M. et de Mme de Souvré-Courtenvaux. — Fol. 280, verso. Confirmation des privilèges de la Chartreuse de Lugny (1653). — Fol. 283. Lettres qui maintiennent à J.-J. de Renouard, seigneur de Villahier, sa qualification de maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, nonobstant sa résignation (1655). — Fol. 339, verso. Autres semblables obtenues par Cl. Uchard, lieutenant particulier au bailliage de Bourg (1655). — Fol. 286. Bail des cinq grosses fermes de France à N. Pinson (1652). — Fol. 304, verso. Autres des gabelles du Lyonnais à L. Moysant (1654). — Fol. 299, verso. Déclaration du Roi sur les francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Fol. 326, verso. Lettres de vicariat par l'abbé de Saint-Claude au sieur Cl. de Saint-Maurice (1652). — Fol. 332, verso. Lettres de naturalité pour Edouard de Bluet, gentilhomme anglais (1652). — Fol. 333, verso. Permission aux religieux capucins de Bourbon-Lancy de prendre 20 cordes de bois dans les forêts de Germigny pour leur chauffage (1655). — Fol. 339. Ordonnance faisant défense aux gens de guerre de loger dans les terres et seigneuries des officiers du Parlement (1654). — Fol. 351. Édit de révocation des contrôles des bénéfices (1646). — Fol. 355. Bail de la ferme du droit domanial des droits sur le fer et l'acier (1653). — Fol. 358, verso, 378, verso. Édits pour la revente du domaine (1654, 1655). — Fol. 368. Lettres d'approbation de la fondation du couvent de N.-D. du Refuge à Dijon (1655). — Fol. 373, verso. Confirmation des statuts et règlements des médecins de Dijon (1654). — Fol. 227. Commission de lieutenant général du Roi du Dijonnais, de l'Auxonnais, du Châtillonnais et du comté de Bar-sur-Seine pour Gaspard, comte d'Amanzé (1653). — Fol. 208. Provisions de l'office de premier président au Parlement pour Lainé de la Marguerie (1654) ; — fol. 54, id. de président au Parlement pour P. de Bernard (1652) ; — fol. 80, verso, id. pour P. Baillet ; — fol. 229, id. de chevalier d'honneur au Parlement pour Gaspard, comte d'Amanzé (1653). — Fol. 54. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour P. Legouz-Morin, conseiller clerc (1652) ; — fol. 66, verso, id. pour P. Valon ; — fol. 69, verso, id. J.-B. Lantin ; — fol. 71, id. pour J. Pérard ; — fol. 74, verso, id. pour Cl. Espiard ; — fol. 92, id. pour Ph. de la Mare (1653) ; — fol. 136, id. pour J. Fleutelot ; — fol. 270, id. pour L. de Beuverand (1654) ; — fol. 334, id. pour B. Bouhier (1656). — Fol. 239, verso. Provisions de l'office de procureur général au Parlement pour D. Languet ; — fol. 57, id. de substitut du procureur général pour F.-C. Jeannon (1652) ; — fol. 74, id. pour F. Bouchard (1653) ; — fol. 337, verso, id. pour L. Prévot-Lacroix (1655) ; — fol. 56, id. de solliciteur général des causes du Roi pour J.-B. Brusson (1652) ; — fol. 2, verso, id. de secrétaire de la Cour pour A. Joly (1651) ; — fol. 32, verso, id. pour J. Coppin (1652) ; — fol. 87, id. pour J. Lambert (1653). — Fol. 8, verso. Provisions de l'office de premier huissier au Parlement pour J. Carrelet (1651) ; — fol. 10, verso, id. d'huissier au Parlement pour B. Bassand (1651) ; — fol. 55, id. pour Cl. Piron (1655) ; — fol. 103, verso, id. pour D. Alix (1653) ; — fol. 104, id. pour J. Petitot ; — fol. 186, verso, id. pour J. Perigot ; — fol. 254, verso, id. pour L. Cayer (1654) ; — fol. 279, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour Cl. Brenier (1655) ; — fol. 217, id. d'huissier en la chancellerie de Bourgogne pour A. Dambrun (1653) ; — fol. 278, verso, id. pour N. Petit (1654). — Fol. 109. Provisions de l'office de prévôt général de la maréchaussée en Bourgogne pour A. de Bretagne, seigneur de Jully (1653). — Fol. 90. Provisions de l'office de bailli du Charolais pour J. de Chenique (1652) ; — fol. 214, verso, id. du Bugey pour P.-G. d'Angeville (1654) ; — fol. 230, id. de Bourbon-Lancy pour G. d'Amanzé ; — fol. 243, id. de Châtillon pour Claude de la Madeleine, comte de Cipierre ; — fol. 323, id. d'Auxois pour Achille de la Grange, comte de Maligny ; — fol. 329, id. de Seurre pour D. Rigoley (1654). — Fol. 22. Provisions de l'office de président du bailliage de Bourg pour L. Bachet (1651) ; — fol. 81, verso, id. de lieutenant général au bailliage de Dijon pour J. de Clugny (1653) ; — fol. 259, id. en celui de Chalon pour Cl. Virey (1655) ; — fol. 349, id. en celui d'Autun pour A.-B. d'Arlay (1655) ; — fol. 23, id. de garde des sceaux du bailliage de Bourg pour L. Bachet (1651). — Fol. 261. Provisions de l'office de lieutenant général en la chancellerie d'Autun pour J. d'Arlay (1654) ; — fol. 331, id. en celle de Chalon pour L. Quarré ; — fol. 26, id. de lieutenant au bailliage et chancellerie de Nuits pour G. Jachiet (1651) ; — fol. 60, id. en ceux de Semur-en-Auxois pour A. Jacob (1652) ; — fol. 76, verso, id. en ceux d'Autun pour E. Collard (1653) ; — fol. 135, id. en ceux de Semur-en-Brionnais pour Cl. Dupuis ; — fol. 171, id. en ceux de Châtillon pour L. Verdin ; —

fol. 182, id. en celui d'Avallon pour F. Guyon; — fol. 240, id. en ceux d'Arnay pour L. Larcher (1654); — fol. 267, id. en ceux de Montcenis pour L. Callard. — Fol. 9. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de la Montagne pour F. Toulouse (1651); — fol. 17. id, en celui de Bourg pour F. Tarry; — fol. 22, id. en celui d'Auxois pour L. Jacquin; — fol. 32, id. en celui de Chalon pour Laforge (1652); — fol. 69, id. en celui de Châtillon pour N. Bonot; — fol. 10, id. en celui de Dijon pour P. de la Place; — fol. 132, verso, id, en celui de Beaune pour P. Loranchet (1653); — fol. 133, id. en celui de Bourg pour J. A. Regnaut; — fol. 137, verso, id. en celui d'Autun pour A. Lesage; — fol. 143, id. pour V.-A. de Cercy; — fol. 160, id. pour H. Gaudry; — fol. 172, id. en celui de Chalon pour L. Venot; — fol. 180, verso, id en celui de Dijon pour J. Morlet; — fol. 188, id. en celui de Chalon pour L. Chaudeau; — fol. 334, verso, id. en celui de Châtillon pour N. de Gissey (1655); — fol. 377, verso, id. en celui de Chalon pour E. Perruchot. — Fol. 39. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Dijon pour V. Guenebaut (1651); — fol. 78, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour L. Millière (1652); — fol. 80, id. en celui de Belley pour G. de Monvers; — fol. 240, id. en celui de Beaune pour T. Chevignard (1654); — fol. 245, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour V. Challemoux; — fol. 256, verso, id. en celui d'Autun pour J. de Chevannes; — fol. 88, id. d'enquêteur au bailliage d'Autun pour Cl. Thiroux (1652); — fol. 342, id. en celui de Bourg pour Cl. Marboz (1655). — Fol. 225, verso. Provisions de l'office d'avocat du Roi au bailliage d'Autun pour A. Cortitot (1653); — fol. 244, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour V. Challemoux (1654); — fol. 255, id en celui de Beaune pour J. Loppin. — Fol. 225, verso. Provisions de l'office d'huissier au bailliage de Bourbon-Lancy pour L. Gay (1653); — fol. 370, id. en celui de Nuits pour L. Guyard (1655). — Fol. 1. Provisions de l'office de sergent au bailliage de Beaune pour S. Prudhon (1651); — fol. 1, verso, id. en celui de Chalon pour Degré; — fol. 35, id. pour E. Dubois (1650); — fol. 72, id. en celui de Dijon pour A. Pron (1652); — fol. 72, id. en celui de Chalon pour J. Lavaud (1651); — fol. 79, id. pour F. Delachaut (1652); — fol. 106, id. pour D. Cordelier (1651); — fol. 144, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour N. Aufert (1652); — fol. 161, verso, id. en celui de Dijon pour F. Paporet (1653); — fol. 173, id. en celui de Chalon pour J. Clément; — fol. 227, id. en celui de Bourbon-Lancy pour G. Vaudelin (1654); — fol. 263, id. en celui de Chalon pour J.-B. Pyatte; — fol. 277, id. en celui de Dijon pour P. Morizot; — fol. 282, id. en celui d'Auxois pour Cl. Garnelot; — fol. 338, id. en celui de Montcenis pour Cl. Chifflet (1654); — fol. 358, id. en celui de Dijon pour J. Simonin (1655); — fol. 364, id. en celui de Gex pour L.-B. Lignat; — fol. 372, id. en celui de Chalon pour Cl. Bousson (1654); — fol. 372, id. en celui d'Auxois pour Z. Lévy (1649,1655); — fol. 19, verso, id. en la chancellerie de Chalon pour J. Sarrazin (1651); — fol. 96, id. pour S. Énoch (1652). — Fol. 10. Provisions de l'office de conseiller en l'élection de Bourg pour L. Humet (1651); — fol. 77, verso, id. d'élu dans cette élection pour J. de la Coste (1637,1652); — fol. 89, id. pour J. Galien (1653); — fol. 113, id. de procureur du Roi de la même élection pour P. Leloup; — fol. 115, id. d'avocat du Roi au même siège pour M. Duverger; — fol. 114, id. de lieutenant au même siège pour L. Taminer; — fol. 205, verso, id. en celui de Belley pour G. Rollet (1654). — Fol. 259, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi en la Monnaie de Dijon pour J. Chesne (1654). — Fol. 193. Provisions de l'office d'huissier en cette Monnaie pour G. Tartois (1654); — fol. 374, verso, id. pour A. Gellot (1655). — Fol. 107. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Nantua pour G. Cappon (1633, 1642; — fol. 195, id. en celui de Seyssel pour J. Gay (1654). — Fol. 18. Provisions de l'office de grenetier au grenier à sel de Noyers pour J. Morel (1651); — fol. 67, id. en celui de Montcenis pour Cl. Pellet (1652); — fol. 70, verso, id. en celui de Dijon pour B. Helyotte; — fol. 72, id. en celui de Pouilly pour M. Simon; — fol. 111, id. en celui de Paray pour J. Lefort (1653); — fol. 134, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour J. Leclerc; — fol. 147, id. en celui de Pouilly-en-Auxois et Vitteaux pour Ét. Derepas. — fol. 171, id. en celui de Paray et Toulon pour Cl. Dechaux; — fol. 177, id. en celui de Lagnieux pour J. Cottin; — fol. 192, id. en celui de Beaune pour Cl. Navetier; — fol. 200, 201, id. en celui de Lagnieux pour P. Jallier; — fol. 209, id. en celui de Bourbon-Lancy pour H. Gevalois; — fol. 268, verso, id. en celui d'Avallon pour N. Préjean (1654); — fol. 364, id. en celui de Paray pour J. Leford (1655). — Fol. 5. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Belley pour H. Charton (1655); — fol. 7, id. en celui de Montbard pour G. Guilleminot; — fol. 10, id. en celui d'Avallon pour Cl. Renard; — fol. 144, id. en celui d'Avallon pour A. Baudouin (1653); — fol. 200, id. en celui de Saulx-le-Duc pour L. Charpy; — fol. 210, id. en celui de Noyers pour J. Disson (1654); — fol. 214, id. en celui d'Arnay pour M. A. Pactet (1653); — fol. 285, id. en celui de Chalon pour P. Leslide (1655); — fol. 340, id. en celui de Beaune pour P. Gautherin; — fol. 376, verso, id. en celui de Pouilly pour F. Violet (1657).— Fol. 68. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Bourg pour J. Pascal (1650); — fol. 76, id. en celui de Pouilly pour Cl. Languet (1653); — fol. 264, verso, id. en celui de Dijon pour V. Guenebaut (1654); — fol. 284, id. en celui de Montcenis pour A. Martin. — Fol. 30. Provisions de l'office d'huissier au grenier à sel d'Auxonne pour M. Caillet (1651); — fol. 30, verso,

id. en celui de Mâcon pour J. Macmahon; — fol. 136, verso, id. en celui d'Auxonne pour J. Quirot (1653); — fol. 148, verso, id. en celui de Chalon pour B. Leduc; — fol. 181, verso, id. en celui de Beaune pour Chamereau; — fol. 221, verso, id. en celui d'Autun pour J. Moreau (1654); — fol. 341, id. en celui de Châtillon pour P. Marry (1655). — Fol. 26, verso. Provisions de l'office de sergent au grenier à sel de Semur-en-Auxois pour L. Dublot (1651); — fol. 75, id. en celui de Dijon pour E. Perdrizot (1653); — fol. 162, id. en celui d'Arnay pour L. Collin; — fol. 164, verso, id. en celui de Dijon pour L. Laureau; — fol. 307, id. en celui d'Auxonne pour N. Drouhot. — Fol. 182. Provisions de l'office de capitaine châtelain de Saulx-le-Duc pour N. Vachet (1653); — fol. 6, id. de châtelain de Chalon pour Ph. Bernard (1651); — fol. 39, verso, id. de châtelain de Beaune, Pommard et Volnay pour P. Grozelier; — fol. 342, id. de procureur du Roi en la châtellenie de Pontailler pour J. Royer (1654). — Fol. 236. Provisions de notaire et tabellion royal à Autun pour Cl. Groillet (1654). — Fol. 41. Provisions de l'office de receveur des gabelles en Bourgogne pour J. Mignier (1652); — fol. 41, verso, id. d'huissier en la justice consulaire d'Auxonne pour P. Taupin (1652). — Fol. 53. Lettres de vicariat de l'Évêché de Langres à Dijon, données à M. Gonthier, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Fol. 366. Autres de l'office de promoteur du même évêché, données à B. Perdrizet, chanoine de la Sainte-Chapelle (1655). — Fol. 363. Brevet d'imprimeur et libraire du Roi à Dijon, donné à Granger (1655). — Fol. 4, verso. Provisions de l'office de sergent général, données à J. Joly (1651); — fol. 25, id. à P. Moreau (1652); — fol. 25, id. pour Cl. Bizot; — fol. 34, verso, id. pour J. Fournier; — fol. 91, id. pour J. Barberot; — fol. 93, id. pour P. Fevre (1653); — fol. 105, id. pour Ét. Legros; — fol. 110, id. pour J. Boullemier (1652); — fol. 147, id. pour L. Parizelet (1653); — fol. 149, id. pour P. Bornet; — fol. 160, verso, id. pour P. Rollet; — fol. 163, id. pour P. Ravez; — fol. 163, verso, id. pour E. Picot (1650,1653); — fol. 175, verso, id. pour J. Guillot (1653); — fol. 176, id. pour G. Beligny; — fol. 188, verso, id. pour J.-B. Parisot; — fol. 304, id. pour J. Bonnet (1654); — fol. 206, id. pour L. Pinard; — fol. 238, id. pour N. Saulgeot; — fol. 244, id. pour P. Durand (1652); — fol. 251, id. pour J. Darmuy (1654); — fol. 257, pour P. Dorey; — fol. 258, id. pour A. Parmain; — fol. 250, verso, id. pour P. Montbey (1651); — fol. 267, verso, id. pour J. Ranier (1654); — fol. 269, id. pour Cl. Delarue; — fol. 278, id. pour Cl. Perreault; — fol. 280, id. pour Cl. Lavoillotte; — fol. 330, id. pour J. Deschauseaux (1656); — fol. 335, id. pour M. Bonneau; — fol. 350, id. pour J. Laurent; — fol. 363, id. pour J. Parmain.

B. 12104. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1599-1658-1662. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXX. — Fol. 2, verso. Lettres de garde gardienne obtenues par le couvent des religieuses urbanistes de Sainte-Claire de Charolles (1650,1655). — Fol. 5. Lettres de vétérance obtenues par M. de Leviston, écuyer gentilhomme de la garde écossaise (1655). — Fol. 133. Autres à F. Berthery, seigneur de la Brosse, chevau-léger des ordonnances (1658). — Fol. 342. Autres à B. Siredey, exempt des gardes du corps du Roi (1661). — Fol. 363. Autres pour E. Fournier, seigneur de Ranconnet, gendarme d'ordonnance de la garde. — Fol. 6. Autorisation au sieur Lebelin, receveur général des décimes, de changer le nom de son domaine du Bas-de-Gouey, paroisse de Fussey, en celui de Richemont. — Fol. 7, verso. Lettres d'érection de la baronnie de Montjeu en marquisat, obtenues par Nicolas Jeannin de Castille (1655). — Fol. 99. Autres de la terre de Monetoy et dépendances en comté d'Épinac, au profit de Louis de Pernes (1656). — Fol. 151, verso. Autres de la terre de Saulon-la-Rue, Barges, en comté pour J. Legrand, président à la chambre des Comptes (1657). — Fol. 327. Autres de la terre de Maulevrier en marquisat, en faveur de Hector Andrault de Langeron, baron d'Oyé (1625,1660). — Fol. 10, verso. Autorisation d'établir un couvent d'Augustins au lieu de Montcroissant, près de Lyon (1655). — Fol. 12, verso. Lettres d'anoblissement de Marc de Baret-Bressan, capitaine de chevau-légers (1652); — fol. 21, id. de Jacques Buguet, seigneur de Croisette (1655); — fol. 23, id. de confirmation de noblesse pour Georges Ferra, seigneur de Courtine (1599,1606, 1654); — fol. 26, verso, id. pour J. de Turretin (1653,1655). — Fol. 49. Autres d'anoblissement de Jean de Goury, seigneur de Belleville. — Fol. 58. Autres pour N. Chesne en récompense de ses services militaires (1656). — Fol. 105, verso. Autres pour J. Bozon de Belley (1657). — Fol. 107, verso. Autres de relief pour Nicolas de Saint-Aubin, seigneur de la Lejardière (1653). — Fol. 118. Autres d'anoblissement pour François de Quiny, seigneur de Gland (1657). — Fol. 193. Autres pour Cl. Thiroux, enquêteur au bailliage d'Autun (1659). — Fol. 219, verso. Autres pour Cl. et Samson Parisot d'Étalante (1658). — Fol. 242, verso. Autres pour Nicolas, Jean et Jacques Fromager, seigneurs de Nogent-les-Montbard (1660). — Fol. 311, verso. Autres en faveur de Nicolas Bastonnier de Dijon, lieutenant de cavalerie (1661). — Fol. 342, verso. Autres à Jacques et Abraham Dupuis, frères, pour services militaires (1661). — Fol. 355. Autres pour Cl. Passerat, seigneur de Bougné, élu en l'élection de Belley (1654,1660). — Fol. 351, verso. Autres de maintenue pour Cl. de Toussin, seigneur de Mercey et Saint-Prix-les-Arnay. — Fol. 14. Édit de suppres-

sion des élections (1654). — Fol. 20. Permission aux doyen et chapitre de Semur-en-Brionnais de faire couper 400 arbres de haute futaie (1651,1655). — Fol. 30, verso. Lettres d'amortissement de la terre de Migieux-en-Bugey, au profit de la Chartreuse de Pierre-Chatel (1656). – Fol. 31. Permission à M. de Villers, conseiller au Parlement et seigneur de Vonges, de réparer le pont et la levée de Vonges et de percevoir un droit de péage. — Fol. 25, verso, 35, verso. Commission donnée au premier président, à un président et à des conseillers pour la vente du domaine (1656,1657). — Fol. 38. Approbation de la fondation d'un couvent de capucins dans la ville de Seurre. — Fol. 314, 340, verso. Lettres d'attributions de juridiction obtenues par J. Arcelin et J. Leclerc, pour la vente de biens sis en Champagne (1656,1661). — Fol. 41, verso. Déclaration portant que les engagistes des greffes jouiront de l'effet des arrêts du Conseil des 30 janvier et 25 mai 1641, 29 avril, 30 août, 13, 23 septembre 1656. — Fol. 56. Commission à M. Duguay, premier président à la Chambre des comptes, pour l'aliénation du Domaine. — Fol. 61. Autre semblable à Millière, conseiller au Parlement. — Fol. 63, verso. Autre au conseiller Berbisey pour la recherche des francs fiefs et nouveaux acquêts. — Fol. 203, verso. Autre semblable au président Fyot (1659). — Fol. 65. Bail général des gabelles pour Simon Lenoir (1655). — Fol. 86. Déclaration du Roi en faveur de ceux de la Religion réformée (1656). — Fol. 101. Permission à J. Poncet, vicaire à Cuisia-en-Bresse, natif de Franche-Comté, de tenir bénéfice en France jusqu'à la somme de 2.000 livres (1657). — Fol. 104, verso. Privilège de franc salé accordé au couvent de N.-D. du Refuge à Dijon (1657); — fol. 164, id. au couvent des Ursulines d'Arnay-le-Duc; — fol. 171, aux Jésuites du collège Godran à Dijon (1658); — fol. 171, verso, id. aux administrateurs de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon; — fol. 175, id. au couvent des Jacobines de Chalon-sur-Saône; — fol. 176, au couvent des Carmélites de la même ville (1659); – fol. 206, verso, id. au couvent des Chartreux de Beaune (1659); — fol. 231, id. au couvent des Carmélites de Beaune; — fol. 326, id. à l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine (1659). — Fol. 111, verso. Continuation des deux crues de 40 sols par minot de sel, au profit des Etats de Bourgogne (1656). — Fol. 115. Édit de suppression d'offices de la cour des Aides, des présidiaux et des bailliages (1656). — Fol. 123. Permission à N. Brulard, premier président au Parlement, de prendre chacun an, pour son chauffage, 60 cordes de bois des forêts du domaine (1657). — Fol. 125. Lettres de continuation d'octrois obtenues par les habitants de Rouvray (1654, 1657; — fol. 129, verso, id. par les habitants de Verdun-sur-le-Doubs (1657); — fol. 190, 234, id. par les habitants de Louhans (1658); — fol. 191, 225, verso, id. par les habitants de Pontailler-sur-Saône (1658); — fol. 222, id. par les habitants de Beaune; — fol. 227, verso, id. par les habitants de Saint-Seine-l'Abbaye (1658); — fol. 238, id. par les habitants de Baigneux-les-Juifs; — fol. 285, id. par les habitants de Mont-Saint-Vincent; — fol. 301, verso, id. par les habitants d'Autun; — fol. 304, id. par les habitants de Châtillon-sur Seine (1660). — Fol. 137. Concordat pour la réforme entre le prieur et les religieux de Saint-Symphorien d'Autun et frère E.-B. Leclerc, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin des chanoines réguliers de la congrégation de France (1654, 1656). — Fol. 207, verso. Autre entre Dony d'Attichy, évêque d'Autun, et les religieux cordeliers établis au bourg d'Alise-Sainte-Reine (1659). — Fol. 237. Autre entre l'abbesse et les religieux de Saint-Jean-le-Grand à Autun (1659). — Fol. 320, verso. Autre entre les religieux anciens de l'abbaye de bernardins de Maizières et le prieur et les religieux de la même abbaye, suivant l'étroite observance (1660). — Fol. 146, verso. Lettres d'union des offices de président ancien et alternatif du grenier à sel de Beaune à ceux des grenetiers et contrôleurs dudit grenier (1658). — Fol. 154, verso. Établissement d'une foire et d'un marché hebdomadaire à Sassenay (1658). — Fol. 353. Autre de deux foires au village de Gigny, paroisse de l'Épervière (1661). — Fol. 155, verso. Approbation de la cession à la duchesse de Chevreuse des revenus du comté de Charollais, qui appartenaient au Roi d'Espagne (1658). — Fol. 159. Arrêt du Conseil qui autorise l'acquéreur des offices de mesureurs, porteurs et tire-sacs des greniers à sel de Dijon et de Saulx-le-Duc à percevoir ses droits (1658). — Fol. 162, verso. Lettres qui prescrivent le jugement à l'extraordinaire, du procès entre MM. d'Oraison et de Traves. — Fol. 157. Permission aux religieuses clarisses d'Annecy de faire des quêtes en Bourgogne et en Bresse. — Fol. 166. Bulle du pape Alexandre VII, concernant les propositions de Jansénius, condamnées par le pape Innocent X (1657,1658). — Fol. 176. Lettres d'interdiction du Parlement de Dijon (1668). — Fol. 187, verso, 228, verso. Homologation des délibérations prises par les doyen, chanoines et chapitre de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon pour assurer le service religieux (1659,1660). — Fol. 194, verso. Homologation du traité passé entre les Élus des États du duché, Claire Cayer, veuve d'A. Tabourot, lieutenant général à la Table de marbre à Dijon, et autres, au sujet de la suppression de la Chambre de Réformation. — Fol. 201. Lettres d'augmentation de 3 sols par minot de sel au profit des États du duché et continuation du droit ancien de 40 sols (1659). — Fol. 204, verso. Lettres d'amortissement des biens anciens et nouveaux des Jésuites du collège Godran (1658). — Fol. 214, verso. Lettres pour l'établissement d'un hôpital à Alise-Sainte-Reine. — Fol. 232. Autres pour celui de l'Institut des pères de la Doctrine chrétienne (1659). — Fol. 236,257. Autres pour la publication de la paix des Pyrénées entre la France et l'Es-

pagne (1660). — Fol. 246, verso. Autorisation au général des religieux observantins de la province de Saint-Bonaventure, de déléguer un juge dans le ressort du Parlement (1660). — Fol. 250. Déclaration pour la confection d'un terrier général du Domaine en Bourgogne. — Fol. 281. Continuation du bail du tiers surtaux de la douane de Lyon. à F. Mabillon (1655). — Fol. 286, verso. Bail des gabelles de France à Jacques Autruy (1660). — Fol. 297, verso. Commission aux premiers présidents du Parlement et de la Chambre des comptes pour procéder à la confection du terrier du Domaine (1660). — Fol. 299, verso Ratification d'échange de bois des Ignes contre une partie du bois de la Lugière fait entre le Domaine et M. de Castille, marquis de Montjeu (1660). — Fol. 305. Permission à N. Des Crots, prieur de Bragny, de couper mille pieds de chênes dans les bois du prieuré (1658). — Fol. 318. Édit relatif au port d'armes (1661). — Fol. 323, verso. Règlement intérieur du bailliage et de la chancellerie de Beaune (1659). — Fol. 331. Permission à M. de Maupéou, évêque de Chalon, d'entrer et opiner au Parlement (1660). — Fol. 331. Permission à M. le comte de Soissons de rendre la rivière de Seille navigable (1659). — Fol. 337. Édit de suppression de la Cour souveraine de Bourg et de la réunion de son ressort au Parlement de Bourgogne (1661). — Fol. 340. Lettres pour l'augmentation de 35 sols sur chaque minot de sel vendu en Bourgogne (1661). — Fol. 341. Autres pour celles de 40 sols sur celui vendu dans les pays de Bresse. — Fol. 344. Permission au sieur de Montfalcon de faire vendre des pipes propres à prendre du tabac ou *petun* en fumée (1659, 1660). — Fol. 346, verso. Déclaration au fait des évocations sur parentelles. — Fol. 347. Confirmation des statuts de la ville de Beaune concernant le commerce des vins (1661). — Fol. 354. Arrêt du Conseil portant règlement pour la séance des conseillers députés pour l'exécution des commissions extraordinaires (1658). — Fol. 354, verso. Renouvellement de l'édit contre les duels (1651). — Fol. 364, verso. Édit pour l'établissement de la Chambre de justice (1661). — Fol. 241. Commission de gouverneur du duché de Bourgogne et des pays adjacents, donnée à Louis de Bourbon, prince de Condé (1660). — Fol. 210. Autre de lieutenant général du Roi au Chalonnais pour Louis Chalon, marquis du Bled d'Uxelles (1653, 1659). — Fol. 328. Autres du Dijonnais, de l'Auxonnais, du Châtillonnais et de Bar-sur-Seine pour Louis d'Amanzé (1660, 1661). — Fol. 360. Autres de l'Autunois, de l'Auxois et de l'Auxerrois pour H. de Vienne, comte de Commarin (1661). — Fol. 92. Provisions de l'office de premier président du Parlement pour N. Brulart, marquis de la Borde (1657). — Fol. 96, verso, 98. Autres de celui de président pour F. Jacob. — Fol. 353, verso. Autres de chevalier d'honneur de la Cour pour J. de Chanlecy, baron de Pluvault (1661). — Fol. 4. Provisions de l'office de conseiller à la Cour, président des requêtes, pour J. Cœur de Roi (1655); — fol. 53, id. de conseiller pour J. Bernard; — fol. 136, verso, id. pour M. Richard (1657); — fol. 150, verso, id. pour J-.Cl. Jacob (1656); — fol. 244, id. pour H. Catin (1660); — fol. 256, id. pour J.-B. Milletot; — fol. 230, id. pour P. Jannon; — fol. 280, verso, id. pour F.-B. Lecompasseur; — fol. 307, verso, id. pour J. de Berbisey (1658); — fol. 109, verso, id. pour Cl. de Sayve (1661); — fol. 313, id. pour P. Tapin. — Fol. 214. Provisions de l'office d'avocat général au Parlement pour J. Nicolas (1659); — fol. 352, id. de greffier criminel au Parlement pour A. Joly (1661); — fol. 172, verso, id. de secrétaire de la Cour pour N. Morel (1658); — fol. 183, verso, id. pour A. Joly (1659); — fol. 306, id. pour Cl. de la Michodière (1661); — fol. 337, id. pour L. Sordoillet (1661); — fol. 132, id. de receveurs des exploits de la Cour pour B. Marc (1657); — fol. 306, id. d'huissier au Parlement pour N. Givoiset (1660); — fol. 27, verso, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour Cl. Pelletier (1656); — fol. 203, verso, id. pour J. Robert (1659); — fol. 230, id. d'huissier à la chancellerie de Dijon pour Ét. Jassu (1659); — fol. 240, id. pour H. Opart. — Fol. 45. Provisions de l'office de prévôt général en Bourgogne pour J. Dupuis (1656). — Fol. 29, verso. Autres de l'office de bailli du Bugey pour V. A. de la Fond de Sevigney, seigneur de Saint-Apolinard (1655); — fol. 110, id. de lieutenant général à la chancellerie de Semur pour J. Lemulier (1657); — fol. 29, id. de lieutenant au bailliage de Beaune pour J. Laglantière (1656); — fol. 61, id. en celui de Bourbon-Lancy pour J. Gevalois; — fol. 94, verso, id. en celui de Beaune pour J. Grozelier (1657); — fol. 98, id. en celui de Chalon pour Ch. Petit; — fol. 100, id. en celui de Chalon pour B. Julien (1657); — fol. 122, id. en celui de Semur-en-Auxois pour P. Henry. — Fol. 120, verso. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Beaune pour J.-B. de Lamare; — fol. 149, id. en celui de Dijon pour J.-J. Tisserand (1658); — fol. 179, verso, id. en celui d'Auxonne pour E. Rigolier; — fol. 309, id. en celui d'Avallon pour B. Artheaut (1658); — fol. 300, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour J. Chaveau (1660); — fol. 319, id. pour P. Demanche (1661). — Fol. 34. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Charolles pour J. Desautels (1656); — fol. 88, verso, id. en celui de Chalon pour P. Chalot; — fol. 366, verso, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour L. Vaudrey (1661); — fol. 117, id. de l'office d'avocat du Roi au bailliage de Charolles pour F. de Bresse (1656); — fol. 301, id. d'enquêteur au bailliage de Beaune pour Ch. Belin (1660); — fol. 311, id. de substitut du procureur du Roi de ce bailliage pour P. Regnier (1660). — Fol. 148. Provisions de l'office d'huissier au bailliage d'Arnay pour F. Gossot (1658); — fol. 303, verso, id. en celui d'Autun pour J. Gaistan (1660); — fol. 320, id. en celui

de Chalon pour J. Bordet (1661). — Fol. 57. Autres de l'office de sergent au bailliage de Semur-en-Auxois pour T. Joly (1656); — fol. 63, id. en celui d'Autun pour Cl. Fournier (1654); — fol. 107, id. en celui de Dijon pour A. Housse (1657); — fol. 124, id. en celui de Dijon pour P. Aubert; — fol. 149, verso, id. en celui de Châtillon pour P. Barbe (1658); — fol. 210, verso, id. en celui de Chalon pour A. Lamert (1659); — fol. 247, id. en celui de Semur-en-Auxois pour J. Callain (1660); — fol. 248, verso, id. en celui d'Autun pour F. Proudhon; — fol. 361, id. pour D. Lapierre (1661). — Fol. 10. Provisions de l'office de président en l'élection de Belley pour B. de Montillet (1655); — fol. 91, id. d'élu en l'élection de Bourg pour Ch.-P. Duport (1657); — fol. 88, id. de conseiller en l'élection de Belley pour E. Trocut (1657); — fol. 158, id. de contrôleur en cette élection pour P.-A. Passerat (1658). — Fol. 97. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Beaune pour E. Mallemans (1657); — fol. 134, verso, 135, id. de Chalon pour P. Loranchet; — fol. 178,179, id. de Pouilly pour E. Derepas et S. Lejeune (1659); — fol. 184,185, id. de celui d'Autun pour J. de Salins (1657); — fol. 212, id. de celui d'Arnay-le-Duc pour F. Lardillon (1657); — fol. 47, id. de grenetier du grenier à sel de Beaune pour R. Chevignard (1656); — fol. 52, id. de celui de Saulieu pour J. Guillot; — fol. 120, id. de celui d'Avallon pour J. Préjean (1657); — fol. 174, id. de celui d'Arnay pour F. Bernard (1658); — fol. 183, id. de celui de Dijon pour F. Sousselier (1659); — fol. 316, verso, id. de celui de Noyers pour E. Mignot (1660). — Fol. 6, verso. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Pont-de-Vaux pour L. Pascal (1655); — fol. 54, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour J. Déclumes; — fol. 102,103, id. en celui de Saulx-le-Duc pour Fournier (1655,1656,1657); — fol. 126, id. en celui de Bourg pour J. Chevalier (1657); — fol. 128, id. en celui de Noyers pour A. Garnier (1658); — fol. 134, id. en celui de Chalon pour N. Colmond; — fol. 145, id. en celui de Dijon pour S. Chifflet; — fol. 163, id. pour M. Chevaldin; — fol. 226, id. en celui d'Auxonne pour P. Mol (1656); — fol. 239, id. en celui de Bourbon-Lancy pour N. Burgat (1660); — fol. 303, id. en celui d'Avallon pour E. Prescheur. — Fol. 89. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Chalon pour P. Chalot (1656); — fol. 93, id. de Pont-de-Vaux pour Cl. Constantin; — fol. 121, verso, id. de Saulx-le-Duc pour N. Lieutet (1657); — fol. 123, id. de Seurre pour Ph. de Pontoux (1656); — fol. 186, verso, id. de celui d'Avallon pour M. de Vesvre (1658); — fol. 62, id. d'avocat du Roi au grenier à sel de Beaune pour L. Bachey (1656). — Fol. 127, verso. Provisions de l'office d'huissier au grenier à sel de Bourbon-Lancy pour P. Magnien (1657); — fol. 28, id. de juge châtelain de Bourg pour J. Chambard (1650); — fol. 168, verso, id. de châtelain de Chalon pour P. de la Forge (1558); — fol. 146, id. de capitaine châtelain de Rouvres pour A. Laloge. — Fol. 315. Provisions de sergent aux eaux et forêts de Bourgogne pour M. Raire (1660); — fol. 50, id. d'huissier à la justice consulaire de Chalon pour J. Gault (1656); — fol. 40, id. d'archer de maréchaussée pour P. Lejeune (1656); — fol. 218, verso, id. pour N. Guérin (1659); — fol. 317, id. pour P. Bigollet (1600). — Fol. 39, verso. Lettres de vicariat de l'évêché de Langres dans le ressort du Parlement pour J.-B.-B. Gontier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon (1656); — fol. 186, id. de celui de Chalon pour G. Gon, doyen du chapitre de Saint-Vincent. — Fol. 119, verso. Lettres d'official du diocèse de Langres au ressort du Parlement pour P. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle (1657). — Fol. 165, verso. Commission d'imprimeur libraire du Roi à Dijon pour P. Chavannes (1658). — Provisions de l'office de sergent général en Bourgogne pour M. Linard; — fol. 4, pour J. Maugey; — fol. 4, verso, pour A. Durey; — fol. 19, verso, pour L. Gueneau (1656); — fol. 34, verso, pour G. Bolot; — fol. 37, pour L. Collin (1655); — fol. 51, pour S. Suremain; — fol. 53, pour Cl. Sermiselle; fol. 57, pour N. Gazeault; — fol. 60, pour P. Millot; — fol. 64, pour Cl. Mougin (1654); — fol. 90, pour J. Tixier (1656); — fol. 90, verso, pour J. Rouyer; — fol. 94, pour Cl. Buchot; — fol. 95, verso, pour A. Garreau (1656); — fol. 110, verso, pour J. Baron (1657); — fol. 127, pour J. Trinquesse; — fol. 132, pour P. Lasnier; — fol. 153, verso, pour E. Bailly: — fol. 160, verso, pour B. Couthier (1658); — fol. 161, pour G. Nozet; — fol. 162, pour L. de Vesvre (1654); — fol. 169, pour J. Rigollot (1658); — fol. 170, pour Cl. Guy Lejeune; — fol. 174, pour Cl. Joigneau; — fol. 221, verso, pour J. Pelletier (1659); — fol. 246, pour P. Dulaurier (1660); — fol. 249, pour P. Hannant (1659); — fol. 284, pour Cl. Cousin (1660); — fol. 298, pour J. Seguenot; — fol. 299, pour P. Gaillard; — fol. 309, pour Cl. Regnard; — fol. 315, pour J. Leblanc (1661); — fol. 319, pour J. Bigollet (1656); — fol. 359, pour P. Monnot; (1661); — fol. 360, pour Cl. Menetrier; — fol. 362, pour J. Lemoine; — fol. 364, pour Cl. Guenard.

B. 12105. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1606-1659-1661. — Enregistrement des édits et ordonnances par la Cour souveraine de Bresse en ce qui regarde la juridiction de Parlement et de Cour des Aides. Tome XXX bis. — Fol. 1. Lettres d'anoblissement de Samuel Guichenon, historiographe de France et de Savoie (1658). — Fol. 4, verso. Lettres de naturalité obtenues par Cl. Fougealle, natif de Savoie, curé de Biglia en Bugey. — Fol. 19. Pancarte du tarif du péage de Jonnages et de celui de Montluel appelé Ving-

tain (1606). — Fol. 22. Confirmation des privilèges de la ville de Seyssel (1658). — Fol. 23, verso. Concession aux habitants du mandement de Montluel du droit de trézain à titre perpétuel et patrimonial (1659). — Fol. 29, verso. Arrêt du Conseil approbatif de l'établissement des religieux augustins déchaussés de la Congrégation de France au monastère de Brou près Bourg (1659). — Fol. 41, verso. Édit de création d'un office de président aux présidiaux de Nantes, Rennes, Vannes, Quimper et Bourg en Bresse (1635). — Fol. 45, verso. Confirmation des statuts, privilèges du premier barbier du Roi et de ses lieutenants ou commis (1636). — Fol. 51, verso. Lettres de continuation des octrois accordés aux habitants de Pont-de-Vaux (1660). — Fol. 54-70. Privilège de franc salé accordé aux Capucins et aux Jacobins de Bourg (1660). — Fol. 57, verso. Arrêt de renvoi de plusieurs procès pendants au Parlement de Dijon, devant la cour souveraine de Bourg (1660). — Fol. 51, 61. Lettres patentes qui maintiennent le comte de Montrevel en possession des droits de justice concédés par les ducs de Savoie. — Fol. 65. Érection de la terre de Montriblond en Comté en faveur d'Antoine de Couvet, seigneur dudit lieu (1660-1661). — Fol. 81, verso. Lettres de relief de noblesse obtenues par J. Michel Lomelle, gentilhomme de la chambre du Roi (1658). — Fol. 3. Provisions de l'office de substitut du procureur général de la Cour souveraine pour J. Goiffon (1659) ; — fol. 9, verso, id. pour A. Magnien ; — fol. 16, verso, id. pour F. Gallet ; — fol. 36, id. pour L. Magnien. — Fol. 6. Provisions de l'office de contrôleur et payeur des gages de cette cour pour N. Faucher ; — fol. 9, id. de receveur et payeur triennal de ces gages pour P. Favre ; — fol. 10, verso, id. de notaire et secrétaire de cette cour pour J. Jayr ; — fol. 12, id. pour A. Balme. — Fol. 15. Provisions de l'office d'auditeur à la cour et chambre des comptes de Bresse pour L. Juillard (1659). — Fol. 39, verso. Provisions de l'office de président du présidial de Bourg pour L. Chavry (1659) ; — fol. 74, verso, id. de conseiller au présidial pour J. Chevrier (1661) ; — fol. 56, id. de lieutenant au présidial pour J. Marinon (1660) ; — fol. 30, id. d'avocat du Roi pour Ch. F. Favier (1660). — Fol. 77. Provisions de l'office de président en l'élection de Bourg pour P. Charbonnier (1661) ; — fol. 61, verso, id. de contrôleur élu en celle de Belley pour A. Collier (1657) ; — fol. 38, id. de procureur du Roi en celle de Bourg pour Ph. Gillet (1660) ; — fol. 26, id. de receveur des tailles et taillon en la même pour P. Jayr (1659) ; — fol. 17, id. de chirurgien de justice juré pour Ét. Bernard, chirurgien à Bourg (1658) ; — fol. 44, id. de lieutenant du premier chirurgien du Roi dans le ressort de la cour pour Cl. Forestier : — fol. 29, verso, id. d'aumônier ordinaire du prince de Conti pour Cl. Parra, doyen de Belley (1660) ; — fol. 79, id. de prédicateur du Roi pour le père Balbatre, capucin (1661).

B. 12106. (Registre.) — In-4°, 382 feuillets, papier.

1604-1662-1667. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXI. — Fol. 1. Lettres d'érection de la terre de Branges en marquisat pour Antoine de Barillon, seigneur de Morange (1655). — Fol. 25, verso. Permission à P. Lenet, conseiller d'état, de jouir du marquisat de Larrey, acquis du maréchal de Fabert et de l'appeler marquisat de Larrey-Lenet (1662). — Fol. 285, verso. Lettres d'érection en fief de la maison forte des Vosges-en-Bugey appelée la Crose, appartenant à J.-L. Trocut, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1665). — Fol. 3, verso. Lettres d'anoblissement de Jean de Grange, écuyer de la grande écurie, résidant à Seyssel (1661). — Fol. 32, verso. Autres pour Antoine Fabry, élu à Belley. — Fol. 86, verso. Autres pour Pierre Jallier, seigneur de Hautepierre et Chenier (1656, 1662). — Fol. 185, verso. Autres pour P. de Millieret, ancien officier (1659, 1663). — Fol. 189. Autres pour J. Garron, seigneur de la baronnie de Chastenay, élu à Bourg (1664). — Fol. 57, verso. Lettres de relief de noblesse pour Daniel Mouchot, seigneur de Vauzelle (1659, 1662). — Fol. 44. Autres pour F. Tardy, conseiller au bailliage de Bourg (1662). — Fol. 146. Autres de réhabilitation obtenues par Fr.-A. de Montepin (1659). — Fol. 298. Autres de confirmation par Cl. Thiroux, avocat (1664). — Fol. 190. Déclaration pour la recherche de ceux qui ont usurpé le titre de noblesse et leur remise à la taille (1664). — Fol. 257, verso. Ordonnance portant révocation des anoblis depuis l'année 1634 (1664). — Fol. 5. Édit de suppression de la plupart des offices des élections et des greniers à sel (1661). — Fol. 7. Règlement sur les gabelles (1660). — Fol. 26, verso. Lettres pour la translation du monastère de filles de N.-D. de Lancharre dans la ville de Chalon (1661). — Fol. 29. Lettres pour la continuation des octrois accordés à la ville de Bourg en Bresse (1661) ; — Fol. 62, verso, id. à la ville de Chalon (1662) ; — fol. 70, id. à la ville de Seurre. — fol. 201, id. à la ville de Châtillon-les-Dombes (1662, 1664). — Fol. 21. Arrêt qui surseoit à la vérification des lettres qui autorisent l'établissement à Dijon de religieux pénitents du tiers ordre de Saint-François. — Fol. 34. Bail général des gabelles de France pour G. Courtial (1661). — Fol. 46. Don fait aux minimes de Chalon d'un emplacement des anciennes murailles, joignant leur couvent (1604, 1637, 1662). — Fol. 47. Concordat entre les religieux de la congrégation de Saint-Maur et les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon pour leur union à cette congrégation (1659, 1662). — Fol. 55. Déclaration portant révocation du doublement du taillon en Bourgogne (1661). — Fol. 56, 300. Lettres de continuation pour 6 ans des deux crues de 40 sols par minot de sel au profit des États de Bourgogne

(1662, 1665). — Fol. 65. Règlement pour les fonctions et les séances des officiers du Parlement (1662). — Fol. 69, verso. Déclaration royale touchant la réception de ces officiers et leur costume (1661). — Fol. 79, verso. Édit contenant divers règlements touchant les gabelles (1639, 1663). — Fol. 80, verso. Édit de suppression des offices de contrôleur général en la chambre des élus des États et d'élu dans ceux du Charollais (1662). — Fol. 81, verso. Lettres d'évocation au Parlement des procès du seigneur de Cochon, évêque de Nîmes (1662). — Fol. 85, verso. Lettres d'honneur à B.-Palamède Baudinet de Selorre, conseiller au Parlement (1662). — Fol. 88. Lettres de confirmation de l'union du couvent de Saint-Nicolas de Tolentin de Brou à la congrégation des augustins déchaussés (1662). — Fol. 90. Déclaration du Roi pour le paiement des dettes de la ville de Dijon (1663). — Fol. 94, verso. Autre portant que par le règlement des gabelles du mois de juillet 1660, le roi n'a point entendu introduire l'impôt du sel en Bourgogne Fol. 98. Attributions à la cour pour la criée de biens situés en Nivernais et en Champagne (1663). — Fol. 99. Confirmation des privilèges de l'Université de Valence en Dauphiné (1660, 1663). — Fol. 102, 279, verso. Déclarations du Roi contre les relaps (1663, 1665). — Fol. 104. Bail des cinq grosses fermes à J. Bourgoing (1661). — Fol. 122. Bail des gabelles du Lyonnais à N. Langlois. — Fol. 153. Permission à F. Mallet d'établir sur toutes les rivières du Royaume son invention de les faire remonter par des bateaux (1663). — Fol. 155. Ordonnance qui prescrit l'enregistrement aux parlements des six propositions contenues dans la déclaration de la Faculté de théologie de Paris (1663). — Fol. 157, 159, verso. Lettres d'exemption de droits de péages pour les marchands suisses (1658, 1663). — Fol. 160, 242, verso. Déclarations portant règlement des contestations entre les curés catholiques et les habitants protestants du pays de Gex (1662, 1663, 1664). — Fol. 176. Confirmation des privilèges des religieux capucins du ressort (1663). — Fol. 177. Édit de création d'offices de procureurs protestants au Parlement. — Fol. 179. Continuation pendant six ans d'un octroi sur le grenier à sel d'Autun, accordé aux Jésuites de cette ville. — Fol. 180. Transaction entre le prieur et les religieux du couvent de Brou et les religieux de la Congrégation de Lombardie. — Fol. 194. Lettres de confirmation de l'union des hôpitaux de Saint-Usage, Aubigny, Esbarres et Bonnencontre à celui de Saint-Jean-de-Losne (1662, 1663). — Fol. 196, verso. Lettres patentes contre les cinq propositions de Jansénius condamnées par le Saint-Siège (1664). — Fol. 203. Bail des gabelles de France à J. Martinaut (1663). — Fol. 224, verso. Déclaration du Roi pour l'établissement de la compagnie de commerce des Indes orientales (1664). — Fol. 234, verso. Autre en faveur de l'évêque de Genève pour la collation des cures de son évêché situées en France. — Fol. 236. Édit qui attribue aux archers de Bourgogne le pouvoir d'exploiter dans tout le royaume. — Fol. 231. Autre portant obligation à tout ecclésiastique pourvu d'un bénéfice de souscrire le formulaire du clergé contre les cinq propositions de Jansénius. — Fol. 254. Procuration des syndics de la compagnie des Indes à Cl. Jacquinot pour recevoir les souscriptions à cette compagnie (1665). — Fol. 256. Lettres de naturalité obtenues par Eugène de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux. — Fol. 269. Lettres d'attribution à la chambre des Requêtes et par appel au Parlement de tout les procès concernant l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine. — Fol. 272, verso. Déclaration du Roi pour l'exécution du traité de paix avec les Provinces Unies. — Fol. 280. Autre pour l'exécution de la bulle du pape relative au formulaire contre les propositions de Jansénius (1665). — Fol. 292. Autre qui défend le port d'armes aux pages et aux laquais. — Fol. 293. Lettres de vétérance accordées à Claude Badoux, seigneur de Larme, ancien trésorier de France. — Fol. 295. Permission au chapitre cathédral d'Autun de vendre des bois dépendant de leur forêt de Brion. — Fol. 296, verso. Arrêt du Conseil entre le premier président Brulart, seigneur de la Borde, et les retrayants de son château. — Fol. 297. Autre rendu entre le clergé de la ville de Dijon et les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François portant défense à ceux-ci de s'établir dans la ville. — Fol. 302, verso. Lettres qui approuvent la fondation d'un séminaire à Dijon. — Fol. 306, verso. Déclaration pour l'exécution des règlements sur le fait des criées en Bourgogne. — Fol. 310. Édit de suppression de la mairie de Châtillon et du rétablissement de l'ancienne prévôté. — Fol. 312, verso. Lettres patentes qui accordent pour trois ans le droit annuel aux compagnies souveraines. — Fol. 316. Arrêt du conseil et lettres qui accordent à la duchesse de Villeroy le droit d'établir des coches sur la rivière de Saône (1656, 1660). — Fol. 320. Bref du pape Alexandre VII à frère J. Burgeard, gardien des cordeliers de Dôle, père de province, pour être admis à toutes les fonctions et privilèges de sa charge. — Fol. 324, 326, verso. Permission à Barthélemy Guillaume de conserver le titre de conseiller, secrétaire du Roi nonobstant la résignation de son office (1665, 1666). — Fol. 328. Bref du pape Alexandre VII et lettres patentes en faveur des religieux du couvent de Brou (1664, 1665). — Fol. 330, verso. Arrêt du Conseil qui sur la réclamation de Henri de Savoie, archevêque de Reims, marquis de Saint-Rambert et de Saint-Sorlin, maintient les officiers de cette justice en possession de connaître des cas royaux, malgré l'opposition des officiers du bailliage de Belley (1654). — Fol. 338, 344, verso. Permission au président Fyot de conserver pendant six ans l'exercice de sa charge de président des requêtes du Palais, nonobstant la résignation qu'il en a faite à son fils (1660). — Fol. 340. Déclaration pour la validité des partages de biens de père et de mère, signés

d'un notaire et d'un témoin dans les villes et les bourgs (1643). — Fol. 342. Ordonnance qui oblige les membres des cours souveraines à la résidence, sous peine d'inscription au rôle des tailles. — Fol. 346. Lettres obtenues par les chartreux de Dijon pour le guet et garde du château de Longchamp (1665). — Fol. 347. Autres de l'établissement de deux foires en la ville de Dijon (1666). — Fol. 361. Autres touchant le dessèchement des marais en Bourgogne. — Fol. 366, 367. Déclarations contre les blasphémateurs et les relaps (1666). — Fol. 368. Autre touchant les choses qui doivent être observées par les religionnaires. — Fol. 375, verso. Édit pour la réduction des procureurs postulants au Parlement et à la Chambre des Comptes de Dijon. — Fol. 293. Provisions de l'office de président au Parlement pour B. Bouhier (1665) ; — Fol. 337, verso, id. pour J. Fyot; — fol. 2, verso, id. de conseiller au Parlement pour Cl. de la Coste (1661) ; — fol. 24, id. pour Cl. de Souvert ; — fol. 28, id. de conseiller d'honneur pour P. Lenet (1651, 1662) ; — fol. 267, id. pour Cl. Le Tellier, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (1665) ; — fol. 30, id. de conseiller pour A. Quarré (1662) ; — fol. 86, id. pour Cl.-Pal. Baudinet (1663); — fol. 144, id. pour J. de Mucie; — fol. 150, id. pour Laz. de Villers; — fol. 151, id. pour L. Valon Arviset; — fol. 152, id. pour Ph.-B. Lenet; — fol. 253, id. pour J. Berbis (1664) ; — fol. 254, verso, id. pour J.-A. Espiard ; — fol. 339, id. pour Cl.-B. Gaillard, seigneur de Montigny (1666) ; — fol. 343, verso, id. pour P. Fevret (clerc) ; — fol. 373, verso, id. pour A. Espiard (clerc). — Fol. 159, verso. Provisions de l'office de gouverneur de la chancellerie du Parlement pour J. Fournier (1663) ; — fol. 341, id. de conseiller à la Table de marbre pour J. Foulon (1657, 1665) ; — fol. 82, verso, id. de substitut du procureur général pour J. Rousseau (1657) ; — fol. 322, id. pour Cl. Jannon (1665); — fol. 324, id. pour J.-B. Bazin ; — fol. 143, id. de secrétaire de la Cour pour A. Fevret (1662) ; — fol. 158, verso, id. pour J. Mochet (1663). — Fol. 258. Provisions de l'office de premier huissier au Parlement pour Cl. Gebart (1665) ; — fol. 224, id. d'huissier à la cour pour L. Sallé (1664) ; — fol. 259, verso, id. pour G. Carnot (1665) ; — fol. 315, verso, id. pour F. Page ; — fol. 325, id. pour J. Chevalier (1666) ; — fol. 95, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour Cl. Braconnier (1661) ; — fol. 192, id. pour F.-D. Apart (1664). — Fol. 336, id. pour F. Charlot (1666) ; — fol. 304. Provisions de l'office de bailli de Gex pour P. de Brosses (1664) ; — fol. 349, verso, id. de Châtillon-sur-Seine pour Ant. de la Madeleine Ragny (1666) ; — fol. 61, id. de l'office de lieutenant général du bailliage de Beaune pour J.-B. Delamare (1662) ; — fol. 23, id. de lieutenant particulier au bailliage de Bourg pour Claude Garreau (1662) ; — fol. 89, verso, id. en celui d'Arnay pour Claude Virey (1663) ; — fol. 103, id. en celui d'Autun pour L. Callard ; — fol. 162, id. en celui de Chalon pour Ch. Giraud ; — fol. 157, id. en celui de Charolles pour F. Jobaud ; — fol. 185, id. en celui de Châtillon pour F. Verdin (1664) ; — fol. 187, id. en celui d'Avallon pour J. de Clugny ; — fol. 188, verso, id. en celui de Chalon pour Cl. Charpy (1664) ; — fol. 285, id. en celui de Dijon pour L. Larcher (1665) ; — fol. 309, id. en celui de Beaune pour J.-B. Grozelier ; — fol. 335, id. en celui d'Avallon pour J.-A. Regnard (1666). — Fol. 23, verso. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour Cl. Rossau (1662) ; — fol. 27, id. pour P. Michel ; — fol. 61, id. en celui de Beaune pour F. Pithois (1662) ; — fol. 93, id. en celui de Semur-en-Auxois pour L. Losseret ; — fol. 100, verso, id. en celui de Beaune pour Ch. Belin (1663) ; — fol. 193, id. en celui de Montcenis pour Ph. Durand (1664) ; — fol. 268, id. en celui de Chalon pour P. Picard (1665). — Fol. 101. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Montcenis pour V. de Siry (1662) ; — fol. 261, id. de celui de Bourbon-Lancy pour P. Gay (1665) ; — fol. 330, id. en celui d'Avallon pour N. Normand (1665) ; — fol. 101, verso, id. d'avocat du Roi au bailliage de Beaune pour J. Bachey ; — fol. 272, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour Cl. de la Rouzière (1664); — fol. 202, verso, id. d'enquêteur au bailliage de Semur-en-Auxois pour A. Pousey le jeune (1664). — Fol. 188. Provisions de l'office d'huissier au bailliage d'Autun pour L. Thomassin (1664) ; — fol. 147, verso, id. de sergent au bailliage d'Auxonne pour F. Panet (1663); — fol. 345, id. en celui de Dijon pour P. Bransenot (1666). — Fol. 193. Provisions de l'office de président de l'élection de Belley pour F. Reydellet (1664). — Fol. 154. Autres d'élu de cette élection pour A. Bernardet (1663). — Fol. 92, verso. Autres de lieutenant en celle Bourg pour B. Bauderon (1663). — Fol. 327. Autres en celle de Belley pour F. Jarcelet (1665). — Fol. 97. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Dijon pour L. Larcher (1657) ; — fol. 148, verso, 149, id. de celui de Nuits pour J. Larcher (1658) ; — fol. 288, id. de celui d'Auxonne pour L. Mielle (1632, 1665) ; — fol. 289, id. de celui de Seurre pour L. Malfin (1632, 1665) ; — fol. 290, verso, id. de celui d'Avallon pour Cl. Couvreur (1632, 1665) ; — fol. 336, id. de celui de Montluel pour J.-J. Legay (1655, 1665) ; — fol. 350, verso, id. de celui de Châtillon pour J. Singet (1666). — Fol. 54. Provisions de l'office de grenetier du grenier à sel de Seurre pour A. Barbisotte (1662) ; — fol. 38, verso, id. de celui de Semur-en-Brionnais pour A. Delamotte ; — fol. 222, id. pour H. Cudel (1664) ; — fol. 252, id. de celui de Chalon pour J. Burignot ; — fol. 260, id. de celui de Seyssel pour Ét. Perrot ; — fol. 262, 263, id. de celui de Bourg pour G. Driot (1660, 1664) ; — fol. 263, verso, id. de celui de Gex pour M. de la Saussaye (1665) ; — fol. 266, id. de celui de Nantua pour J. Ch. Robin ; — fol. 270, verso, id. de celui de Seurre pour J.-B. Boizot

— fol. 294, id. de celui de Mont-Saint-Vincent pour J. Bonamour ; — fol. 321, verso, id. de celui de Gex pour A. Brunet ; — fol. 364, verso, id. de celui de Semur-en-Auxois pour J. Deversy (1666) ; — fol. 365, verso, id. de celui de Nantua pour J.-Cl. Robin (1665). — Fol. 30. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Lagnieux pour A. Balme (1662) ; — fol. 67, verso, id. de celui de Saulx-le-Duc pour L. Regnard ; — fol. 231, id. de celui d'Avallon pour F. Borot (1664) ; — fol. 232, id. de celui de Châtillon pour Cl. Oudinot (1641) ; — fol. 233, 235, verso, id. pour Cl. Demanche (1664) ; — fol. 253, id. de celui de Lagnieux pour A. Balme ; — fol. 258, id. de celui de Nantua pour A. Caboud (1658, 1664) ; — fol. 264, verso, id. de celui de Montluel pour M. de la Saussaye (1665) ; — fol. 265, verso, id. de celui de Bourbon-Lancy pour A. Monteau ; — fol. 308, id. de celui de Semur-en-Auxois pour J. Potot (1664) ; — fol. 339, id. de celui de Montluel pour M. A. Hebraier (1665). — Fol. 101. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Lagnieux pour Cl. Brasselet (1662) ; — fol. 156, verso, id. en celui de Noyers pour F. Moreau ; — fol. 305, id. en celui de Bourg pour L. Pascal (1665) ; — fol. 374, verso, id. en celui de Saulx-le-Duc pour R. Massenot (1666) ; — fol. 306, id. d'avocat du Roi au grenier à sel de Belley pour J. Millieret (1665) ; — fol. 308, id. en celui de Chalon pour N. Vitte ; — fol. 320, verso, id. en celui d'Autun pour L. Benoit ; — fol. 374, id. en celui de Saulx-le-Duc pour R. Massenot (1666). — Fol. 271. Provisions de l'office d'huissier au grenier à sel de Semur-en-Auxois pour P. Froment (1664). — Fol. 300, id. en celui de Pouilly pour M. Margueron (1665). — Fol. 250. Provisions de l'office de juge de la prévôté de Labergement-le-Duc pour J.-B. Maléchard (1664) ; — fol. 323, id. de procureur du Roi en cette prévôté pour J. Adrien (1666) ; — fol. 299, id. en la châtellenie de Pontailler pour Ph. Royer (1666). — Fol. 34. Provisions de l'office de sergent général pour Ph. Chanut (1663) ; — fol. 32, J.-B. Petit ; — fol. 59, id. pour J. Minguet (1650) ; — fol. 84, verso, id. pour P. Feignot (1637) ; — fol. 88, verso, id. pour N. Magnier (1656) ; — fol. 267, verso, id. pour F. Rouverot (1641). — Fol. 71. Lettres d'official de l'archevêque de Lyon en Bresse pour J. Puthot, curé de Cuet (1657). — Fol. 222. Autre de celui de Besançon dans le comté d'Auxonne pour F. Bretin, protonotaire apostolique (1664). — Fol. 336. Lettres de vicariat de l'abbé de Saint-Claude pour A. Geoffroy de la Vesvre (1664).

B. 12107. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1650-1667-1669. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXII. — Fol. 4. Lettres de confirmation de noblesse pour Jean et Jacques Fromager frères, seigneurs de Nogent-les-Montbard (1666). — Fol. 9, verso. Autres pour Georges Filzjean (1667). — Fol. 108. Autres pour Pierre de Truchis, seigneur de Lays. — Fol. 124. Autres pour Charles de Thoisy, seigneur de Rancy (1662). — Fol. 184, verso. Autres pour le seigneur de Trapenard (1667) ; — fol. 195, id. pour Ph.-Em. de Royer, écuyer, seigneur de Saint-Micaut. — Fol. 202, id. pour J. Desgranges, seigneur de Belmont, écuyer de la grande écurie. — Fol. 203, verso. Autres pour Jeanne Catherine, veuve de Th. Bonnot, avocat à la Cour. — Fol. 206. Autres pour N. Chesne (1668). — Fol. 221, verso. Autres pour Fr. de Quiny, seigneur de Marmont (1667). — Fol. 230. Autres pour J. Bezon, lieutenant au régiment de cavalerie de Créquy (1668). — Fol. 234. Autres pour M. de Guinaud, capitaine de marine. — Fol. 239. Autres pour J. d'Arlay, lieutenant général en la chancellerie d'Autun, Ch. d'Arlay, grand archidiacre à Autun, Fr. d'Arlay, conseiller maître à la Chambre des comptes de Dijon. — Fol. 246. Autres pour les frères Jarry de la Jarrie ; — fol. 283, id. pour Jacques Dupuy. — Fol. 252. Lettres d'anoblissement de R. de Maturain, seigneur d'Availly, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant au régiment d'Uxelles. — Fol. 255. Permission à J. Morelet, seigneur de Couchey, J. Morelet, doyen de la collégiale Notre-Dame de Beaune, issus des Morelet, conseillers maîtres à la Chambre des comptes de Dijon, de reprendre les anciennes armes de leur maison (1669). — Fol. 5, verso. Déclaration royale qui défend l'établissement des maisons régulières et communautés sans permission (1660). — Fol. 13, verso. Confirmation des privilèges de l'ordre des Chartreux. — Fol. 99, verso. Permission à D. Pinchard de faire faire pendant 10 ans des médailles représentant sainte Reine et une partie de son martyre (1666). — Fol. 101, verso. Confirmations des privilèges de la ville de Dijon (1643, 1667). — Fol. 106. Mandement de l'Evêque de Langres touchant les fêtes religieuses (1667). — Fol. 109, verso. Permission à M. Amelot, seigneur de Buisserolles, de conserver son titre de maître des requêtes de l'hôtel, nonobstant la résignation qu'il pourrait faire de cette charge. — Fol. 111, verso. Lettres de confirmation des établissements de l'ordre de la Visitation situés dans le ressort (1667). — Fol. 113. Édit pour la réunion du domaine à la Couronne (1667). — Fol. 116, verso. Autre qui autorise les particuliers et les communautés à rentrer dans les biens par eux aliénés. — Fol. 119. Édit de suppression des officiers de la ferme des gabelles du Lyonnais (1667). — Fol. 122. Ordonnance pour la modération des peines prononcées contre les faux sauniers. — Fol. 128, verso. Lettres de naturalité pour B. Borellet, curé de Chatenoy-le-Royal, natif de Hautecourt en Tarentaise, Savoie (1666). — Fol. 188, verso. Autres pour Ét. Trebillon, natif de Saint-Amour au comté de Bourgogne (1650, 1666, 1667) ; — fol. 190, verso, id. pour Ch.-

A. Rolland, prêtre, natif de Gersonnaze en Savoie; — fol. 99, id. pour B. Drouot, curé de Chambœuf, natif de Dancourt près Clermont-en-Lorraine (1667). — Fol. 129, verso. Arrêt du Conseil qui maintient le privilège de noblesse aux prévôt et échevins de Lyon (1667). — Fol. 130, verso. Lettres de l'augmentation de 4,000 fr. sur le produit des amendes accordée au Parlement pour ses nécessités (1653, 1667). — Fol. 134. Code du roi Louis XIV (1667). — Fol. 182, verso. Confirmation de l'établissement du couvent des Ursulines d'Arc-en-Barrois (1667). — Fol. 183, verso. Permission au sieur Prost d'établir des glacières (1658). — Fol. 193. Arrêt du conseil qui maintient le mode de perception des impôts (1667). — Fol. 194. Confirmation de l'établissement à Nantua d'un couvent de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame (1668). — Fol. 204, verso. Règlement pour les procédures à exercer au sujet du recouvrement des deniers royaux. — Fol. 211, verso. Concession au comte d'Armagnac, du privilège d'établir des litières dans toutes les villes du royaume (1667). — Fol. 215, verso. Lettres de révocation de la Chambre des francs fiefs en Bourgogne. — Fol. 216, verso. Déclaration du roi sur la tenue des États du duché de Bourgogne. — Fol. 218. Continuation de la levée des crues sur le sel accordées aux États pour le paiement de l'octroi. — Fol. 226. Échange du bois domanial des Écots en Champagne, cédé au marquis de Louvois contre des droits d'usage dans la forêt de Bragny. — Fol. 229, verso. Lettres de relief d'omission du couvent des Visitandines de Bourbon-Lancy, qui avait été oublié dans la nomenclature de ceux compris dans les lettres de confirmation, et situés dans le ressort du Parlement. — Fol. 238, verso. Déclaration du Roi en faveur des receveurs généraux et particuliers des États du duché et leur exemption de toute recherche de la part de la Chambre de justice. — Fol. 243, verso. Confirmation de l'établissement par l'évêque de Roquette d'un séminaire dans la ville d'Autun (1667). — Fol. 247. Permission aux magistrats municipaux de Dijon de porter des robes d'honneur (1668). — Fol. 249. Établissement d'une boucherie de carême à l'hôpital de Dijon, à l'exclusion des bouchers de la ville. — Fol. 250, verso. Arrêt du Conseil pour la réduction du nombre des magistrats de la ville de Dijon. — Fol. 261. Bulle du pape Clément IX qui commet le général des Dominicains pour la visite des couvents de son ordre en France. — Fol. 263, verso. Lettres d'attache. — Fol. 265. Autre semblable au général des frères ermites de Saint-Augustin. — Fol. 266, verso. Lettres d'attache. — Fol. 267, verso. Autre semblable pour le général de l'ordre du Mont-Carmel. — Fol. 268, verso. Lettres d'attache. — Fol. 269, verso. Édit de suppression des Chambres de l'édit dans les Parlements de Paris et de Rouen (1669). — Fol. 273. Déclaration en forme de règlement des choses à observer par ceux de la religion réformée. — Fol. 280. Confirmation des droits de péage accordés à M. de Chastellux (1643, 1669). — Fol. 289. Déclaration portant révocation des commissions de juger des traites foraines (1669). — Fol. 290. Édit de règlement pour les procédures dans les affaires du roi (1668). — Fol. 187. Provisions de l'office de conseiller d'honneur au Parlement ou de vétérance pour M. de Roquette, évêque d'Autun (1667); — fol. 232, id. pour Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon (1668); — Fol. 258, verso, id. pour G. Gontier; — fol. 259, verso, id. pour J. de Mucie; — fol. 285, id. pour P. Rigoley; — fol. 285, verso, id. pour Ch. Blanot; — fol. 287, id. pour J. Catin (1659); — fol. 288, id. pour Ch.-B. de Thésut. — Fol. 210, verso. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour A. Gontier (1668); — fol. 244, id. pour P. Bourée; — fol. 272, id. pour Cl. de Maillard (1669); — fol. 286, id. de conseiller garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour le président J. Fyot (1669). — Fol. 187, verso. Provisions de l'office de secrétaire de la Cour pour F. Bichot (1667. — Fol. 288. Lettres d'honneur à H. Jannon, substitut du procureur général (1669). — Fol. 1. Provisions de l'office de procureur à la Cour pour F. Joly (1666); — fol. 2, verso, id. pour A. Cugnois; — fol. 12, id. pour S. Gillet (1667); — fol. 32, verso, id. pour B. Moreau (1666); — fol. 33, verso, id. pour D. Prinstet; — fol. 34, verso, id. pour T. Lesourd; — fol. 35, verso, id. pour Cl. Blanche; — fol. 36, id. pour J. Clopin; — fol. 37, id. pour Ph. de Requeleyne; — fol. 37, verso, id. pour J. Fichot; — fol. 38, id. pour H. Sousselier; — fol. 39, id. pour R. Laresse; — fol. 39, verso, id. pour J. Thibert; — fol. 40, id. pour J. Perruchot; — fol. 41, id. pour J. Jacquin; — fol. 42, id. pour A. Genreau; — fol. 42, verso, id. pour A. Sousselier; — fol. 42, verso, id. pour L. Gillet; — fol. 44, id. pour Cl. Guinchardet; — fol. 45, id. pour L. Floriet; — fol. 45, verso, id. pour J. Léauté; — fol. 46, verso, id. pour P. Durand; — fol. 47, id. pour P. de Séry; — fol. 48, id. pour H. Lucet; — fol. 48, verso, id. pour P. Cugnois; — fol. 49, verso, id. pour Ch. Frolois; — fol. 40, id. pour Daniel Nicolas; — fol. 51, id. pour L. Bedey; — fol. 51, verso, id. pour A. Thielley; — fol. 52, id. pour P. Bouthier; — fol. 53, id. pour P. Regnault; — fol. 54, id. pour J. Prinstet; — fol. 55, id. pour L. de Villemerle; — fol. 55, verso, id. pour F. Nicolas; — fol. 56, verso, id. pour J. Farcy; — fol. 57, id. pour J. Desvarennes; — fol. 58, id. pour P. Guelaud; — fol. 59, id. pour P. Rouget; — fol. 60, id. pour Bl. Renaudot; — fol. 60, id. pour M. Perrot; — fol. 61, verso, id. pour P. Mouchevaire; — fol. 62, id. pour G. Angely; — fol. 63, id. pour B. Carron; — fol. 64, id. pour E. Dortal; — fol. 64, verso, id. pour J. Lardelot; — fol. 65, id. pour Et. Sigault; — fol. 66, id. pour A. Desvarennes; — fol. 67, id. pour J. Rousselot; — fol. 68, id. pour G. Guyraud; — fol. 69, id. pour P. Genreau; — fol. 70, id. pour N. Ni-

colas ; — fol. 71, id. pour P. Delarue ; — fol. 71, verso, id. pour P. Genreau ; — fol. 72, verso, id. pour M. Guenichot ; — fol. 73, id. pour P. Ponelle ; — fol. 74, id. pour J. Verrières ; — fol. 74, verso, id. pour P. Boillot ; — fol. 75, verso, id. pour L. Fournier ; — fol. 76, id. pour M. Breton ; — fol. 77, id. pour P. Jazu ; — fol. 78, id. pour J. Michaut ; — fol. 78, id. pour Q. Tremisot ; — fol. 79, verso, id. pour Cl. Amiot, — fol. 80, id. pour G. Lesourd ; — fol. 81, verso, id. pour J. Niquet ; — fol. 81, verso, id. pour P. Boilleau ; — fol. 82, verso, id. pour J. Laquelle ; — fol. 83, id. pour J. de Vandenesse ; — fol. 103, id. pour P. Thoreau (1667) ; — fol. 104, id. pour G. Desvarennes ; — fol. 205, id. pour M. Camus (1668) ; — fol. 210, id. pour J. Desvarennes ; — fol. 213, verso, id. pour P. Saulnier ; — fol. 220, verso, id. pour P. Bonnard ; — fol. 224, id. pour L. Baudinet ; — fol. 239, id. pour M. de Saint-Mars ; — fol. 245, verso, id. pour Ét. Perruchot ; — fol. 256, verso, id. pour J. de Pise (1669) ; — fol. 257, id. pour M. Loriot. — Fol. 32. Provisions de l'office d'huissier aux requêtes du Palais pour P. Ferret (1667) ; — fol. 258, id. pour A. Gelinotte (1689). — Fol. 110, verso. Provisions de l'office de bailly d'Autun pour J. de Toulongeon (1667) ; — fol. 200, id. d'Auxois pour G. de Pechepeyroux-Comminges de Guitaut (1661, 1667) ; — fol. 10, id. de lieutenant général au bailliage du Charollais pour L. Drouin (1666) ; — fol. 104, id. en celui de Châtillon pour M. Lefoul (1667) ; — fol. 99, id. de lieutenant au bailliage d'Autun pour A. Cortelot (1667) ; — fol. 192, id. de conseiller du roi au bailliage de Bourg pour J. Brossard (1667) ; — fol. 217, id. en celui de Chalon pour J. Jornot (1668) ; — fol. 252, id. en celui de Châtillon pour N. Riel ; — fol. 105, id. d'avocat du Roi en celui d'Autun pour Cl. Deleschailler (1667) ; — fol. 209, id. en celui d'Avallon pour J. Brulard (1668). — Fol. 201. Provisions de l'office d'élu à Belley pour J. Fabri (1667) ; — fol. 5, id. de l'office de grenetier du grenier à sel d'Arnay-le-Duc pour A. Testot (1666) ; — fol. 100, id. en celui de Montuel pour J. Curtillat (1666) ; — fol. 284, id. de contrôleur au grenier à sel de Nuits pour J. Roussselot (1668) ; — fol. 12, verso, id. d'huissier au grenier à sel de Beaune pour N. Monderoy (1667) ; — fol. 181, id. en celui de Seurre pour E. Maitrin (1667) ; — fol. 225, id. en celui de Saulieu pour M. Galotte (1668) ; — fol. 260, id. de celui de sergent en celui de Dijon pour P. Fauvel (1669). — Fol. 208. Provisions de l'office de capitaine châtelain de Cuisery pour Cl. de Franges (1668). — Fol. 127. Lettres de l'officialité du diocèse de Besançon du ressort du Parlement de Dijon pour P. Devenet (1666). — Fol. 282. Autres d'huissier des décimes du diocèse de Langres pour J. Constant (1669). — Fol. 233. Provisions de l'office de sergent général pour J. Viard (1668) ; — fol. 237, id. pour S. Suremain ; — fol. 279, verso, id. pour A. Lamer.

B. 12108. (Registre.) — In-folio, 394 feuillets, papier.

1663-1669-1671. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXIII. — Fol. 1. Édit de révocation de la Chambre de Justice (1669). — Fol. 4. Édit contenant la suite de l'ordonnance civile sur la procédure. — Fol. 18. Lettres de confirmation de noblesse obtenues par Jacques Buguet, seigneur de Croisette. — Fol. 123. Lettres d'anoblissement d'Et. Berton, seigneur de Flasse, conseiller au siège présidial de Lyon (1662). — Fol. 124. Lettres de confirmation et de surannation (1666, 1669). — Fol. 278. Lettres de confirmation pour Cl. Collier, seigneur de Richemont (1670). — Fol. 353. Lettres d'anoblissement d'Ét. de Courvault, commissaire provincial des guerres en Bourgogne. — Fol. 19. Déclaration pour défendre les contestations plus amples par-devant les rapporteurs (1669). — Fol. 20. Autre portant que nul ne sera reçu appellant, s'il ne consigne l'amende de 12 livres devant le Parlement et de 6 livres devant les présidiaux. — Fol. 22, verso. Défense aux sujets de Sa Majesté de s'habituer dans les pays étrangers. — Fol. 24. Édit de création d'offices de greffiers des affirmations dans toutes les cours et autres juridictions. — Fol. 24, verso. Autre touchant le contrôle des exploits. — Fol. 26, verso. Édit de règlement pour les offices de judicature (1669). — Fol. 29. Édit de règlement des offices de secrétaires du Roi. — Fol. 30, verso. Édit de suppression des receveurs et contrôleurs du domaine et leur remplacement par deux trésoriers et deux contrôleurs généraux. — Fol. 36. Édit de règlement ou ordonnance des eaux et forêts (1669). — Fol. 97, verso. Constitutions données pour la réformation des couvents des Carmes (1643, 1644, 1669). — Fol. 105. Lettres patentes de l'union du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne pour les finances (1668). — Fol. 119, verso. Pouvoir du visiteur des Carmes touchant les constitutions mentionnées plus haut (1670). — Fol. 130. Concordat passé entre Fr. de Bouthillier, abbé de Notre-Dame d'Oigny, le prieur, les religieux d'Oigny et P. Morelet, curé de Billy, au sujet des dîmes (1670). — Fol. 133, verso. Autre entre le même abbé et les religieux au sujet des menses. — Fol. 136. Statuts ordonnés par les doyen et chanoines du chapitre de Pont-de-Vaux (1659). — Fol. 147, verso. Confirmation de l'établissement d'un hôpital à Châtillon-sur-Seine du consentement de l'évêque et des habitants. — Fol. 148, verso. Bail général des gabelles à F. Legendre. — Fol. 242. Déclaration portant confirmation des privilèges accordés aux maîtres de poste (1669). — Fol. 244. Édit portant que le commerce de mer ne déroge point à la noblesse (1669). — Fol. 245. Autre qui attribue aux magistrats municipaux des villes, la juridiction des procès des manufactures (1670). — Fol. 246, verso. Autre portant confirmation des règlements sur les manufactures de laine. — Fol. 265, verso.

Autre semblable sur les teintures (1670). — Fol. 281. Autre concernant l'hypothèque légale sur les biens des comptables (1669). — Fol. 287. Confirmation du privilège accordé aux Chartreux de disposer librement de leurs bois (1670). — Fol. 289, verso. Lettres de garde gardienne octroyées au couvent de la Visitation de Dijon (1670). — Fol. 290, verso. Ordonnance sur le fait des résignations des cures et prébendes à pension. — Fol. 300. Ordonnance criminelle de Louis XIV. — Fol. 336. Lettres de naturalité obtenues par Ét. Buyard, prêtre à Colligny (1670). — Fol. 343, verso. Autres pour J. Roget, curé de Gex, natif de Bonneville en Savoie (1671). — Fol. 338, verso. Arrêt du Conseil qui renvoie devant la grande Chambre du Parlement le jugement des procès entre le marquis d'Oraison et la marquise de Trans (1671). — Fol. Lettres de l'établissement de deux foires au bourg de Thostes-en-Auxois appartenant au marquis de Thiard de Bissy (1670). — Fol. 349. Autres qui attribuent aux prévôts des marchands et échevins de Lyon la connaissance de tous les procès sur le fait du négoce (1669, 1670). — Fol. 356. Confirmation du droit de *Committimus*, pour l'ordre des Chartreux (1670). — Fol. 364, verso. Lettres d'attribution de juridiction au Parlement pour Jacques Jacquinot, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes (1671). — Fol. 366. Permission aux religieux du prieuré de Vieuxpont de faire couper du bois dans les bois du prieuré de Grandmont (1670). — Fol. 368. Lettres de confirmation de l'établissement d'un hôpital général à Autun (1668). — Fol. 374. Lettres pour la continuation de la levée des crues de sel accordées aux États de Bourgogne (1671). — Fol. 376. — Délibérations à ce sujet prises dans l'assemblée de ces états en 1671. — Fol. 376, verso. Déclaration du Roi touchant la consignation des amendes. — Fol. 379. Autre touchant le contrôle des exploits. — Fol. 382, verso. Lettres de confirmation de l'établissement du couvent des Ursulines de Montbard (1670). — Fol. 389, verso. Lettres de continuation du parlement pour le jugement du procès de Louis de Lattaignant, conseiller au parlement de Paris et consorts contre Bouhaut, secrétaire du Roi (1671). — Fol. 333, verso. Commission de gouverneur du duché de Bourgogne pour Henri-Jules de Bourbon, duc de Bourbon (1671). — Fol. 358. Autre de lieutenant général du Roi en Auxois, Autunois et Auxerrois pour H. de Sayve, comte de Thil. — Fol. 103. Lettres d'honneur et de vétérance pour H. de Villers, conseiller au Parlement (1669); — fol. 120, id. pour le conseiller J. de Souvert; — fol. 121, id. pour le conseiller Milletot; — fol. 120, id. pour le conseiller J. de Cirey; — fol. 127, id. pour le conseiller de Berbisey; — fol. 147, id. pour le conseiller J. Fevret. — Fol. 104. Lettres de provision de l'office de conseiller au Parlement pour P. Bouchet (1670). — Fol. 97. Lettres de provisions de l'office de procureur au Parlement pour P. Léauté (1669); — fol. 280, verso, id. pour L. Monnot (1670); — fol. 284, verso, id. pour Cl. Rollet; — fol. 286, id. pour J. Noirot; — fol. 346, id. pour L. Chantrier (1671); — fol. 388, id. pour J. Genoud. — Fol. 332. Provisions d'office d'huissier au Parlement pour P. Lhuillier (1670); — fol. 385, verso, id. pour J. Cointet (1671); — fol. 332, id. en la chancellerie du Parlement pour J. Perdrizet (1671). — Fol. 345, verso. Provisions de l'office de garde marteau à la maîtrise de Chalon pour J. Baudesson (1670, 1671); — fol. 286, verso, id. d'huissier à la Table de marbre de Dijon pour A. Travoyon (1670). — Fol. 283. Provisions de l'office de lieutenant au bailliage de Semur pour J. Lemulier; — fol. 294, id. en celui d'Auxonne pour J. de la Ramisse; — fol. 338, id. de conseiller au bailliage de Châtillon pour F. Jouard (1670); — fol. 348, id. d'avocat du Roi au bailliage de Chalon pour P. Degendrier (1671); — fol. 384, id. en celui de Bugey pour J. Fabry (1671). — Fol 125. Provisions de l'office d'huissier au bailliage de Dijon pour A. Garnier (1670); — fol. 280, id. en celui de Châtillon pour P. Villain; — fol. 292, id. de sergent au bailliage d'Arnay pour J. Marchet (1670); — fol. 293, id. en celui de Chalon pour J. Ducharme; — fol. 243, verso, id. pour J. Esmeneau (1671); — fol. 384, id. en celui de Dijon pour D. Bizot. — Fol. 285. Provisions de l'office d'élu à Bourg pour Cl. Humet (1670). — Fol. 336. Provisions de l'office de grenetier au grenier à sel de Châtillon pour L. Rebourseau (1671); — fol 387, id. en celui de Saulx-le-Duc pour C. Jamerault; — fol. 127, id. de contrôleur au grenier à sel de Beaune pour I. Deslandes (1670). — Fol. 278. Provisions de l'office d'huissier au grenier à sel de Pouilly pour Cl. Marie (1670); — fol. 362, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour J. Preney (1671); — fol. 347, id. de celui de visiteur général des gabelles en Bresse pour E. Tamisier (1667); — fol. 361, id. d'archer de maréchaussée pour P. Ramonnet et Champion (1671). — Fol. 288. Lettres d'official de l'archevêque de Lyon pour P. Bochoud (1670). — Fol. 89. Autres d'official du même pour la Bresse données à J. Bidard, curé de Pont-de-Vesle. — Fol. 291. Provisions de l'office de sergent général pour J.-B. Paris (1670).

B. 12109. (Registre.)— In-folio, 423 feuillets, papier.

1659-1671-1676. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXIV. — Fol. 1. Lettres de confirmation de l'établissement du couvent des Ursulines de Montcenis (1671). — Fol. 4. Ordonnance contenant règlement sur les pèlerinages. — Fol. 6, verso. Lettres de remise de justice de la terre de Belligneux et Terrois de Concet, au profit de François Murard, trésorier de France à Lyon, seigneur du lieu. — Fol. 10. Lettres de relief de noblesse pour Cl. Henri Dubois,

veuve de Cl. Dubois, avocat; — fol. 46, verso, id. pour Cl. et Fr. d'Escrivieux (1672); — fol. 94, id. pour J. Colin, avocat, seigneur de Flavignerot (1673); — fol. 209, id. pour B. d'Arlay, lieutenant général au bailliage d'Autun et Cl. N. d'Arlay, seigneur de Minot (1674); — fol. 232, verso, id. pour Balthasarde de Forand, veuve de Jacques de Lilia, châtelain de Montréal en Bugey (1672); — fol. 264, verso, id. pour Fr.-A.-Cl. et A. de Charolles frères (1674); — fol. 286, id. pour F. Colin; — fol. 288, verso, id. pour Jeanne de Courroy, veuve d'Ét. Pichot (1674); — fol. 289, verso, id. pour J. de Rémond, mousquetaire (1674); — fol. 290, id. pour de la Roche de Villars (1675); — fol. 301, verso, id. pour Ph. Ducret de Lyet, écuyer, sieur de Saint-Léger (1674); — fol. 387, id. pour les seigneurs de la Mare, à Beaune (1676); — fol. 392, verso, id. pour Nicole de Sennevoy, veuve de By de Bruneau, seigneur de Viserny; — fol. 413, verso, id. pour J. de Thésut (1676). — Fol. 175. Lettres d'anoblissement de Léonard Venot, seigneur de Noisy, capitaine au régiment de Champagne (1673). — Fol. 12. Arrêt du Conseil qui, sur les représentations des États, rapporte les provisions de conseiller clerc au Parlement, obtenues par le sieur Belin, de condition laïque (1671). — Fol. 15, verso. Déclaration concernant les pensions sur les bénéfices, cures et prébendes. — Fol. 16, verso. Autre touchant les portions congrues. — Fol. 18. Autre pour l'établissement de la réforme et discipline régulière dans les abbayes et monastères. — Fol. 20. Édit du rétablissement des maîtrises des eaux et forêts de Dijon, Châtillon, Chalon, Autun, Avallon et des grueries de Sagy et Bourbon-Lancy (1672). — Fol. 22, verso. Arrêt qui maintient l'évocation au Parlement de Dijon des causes entre les magistrats du présidial de Valence (1671). — Fol. 24. Lettres de confirmation de l'établissement des religieuses hospitalières de Bourg. — Fol. 25, verso. Confirmation du droit d'octroi sur le sel, accordé aux jésuites d'Autun (1672). — Fol. 31, verso. Déclaration sur la régence donnée à la Reine en absence du Roi. — Fol. 33, verso. Permission à M. Nagu de Varennes, chanoine, comte de Lyon, de vendre des bois dépendant du prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon. — Fol. 39. Déclaration portant règlement sur l'âge et les conditions requis, pour être pourvu d'offices de judicature dans les compagnies souveraines. — Fol. 41. Autre interprétative de plusieurs articles de l'ordonnance criminelle. — Fol. 51. Permission donnée au conseiller Berbisey pour juger toutes les causes des traites foraines dans le ressort (1672). — Fol. 53. Lettres qui autorisent la perception pendant trois ans, au profit des États du duché, d'une crue de 50 sols sur le sel (1671). — Fol. 60. Autres de l'établissement d'un marché hebdomadaire et de quatre foires au bourg de Fleurey-sur-Ouche (1672), — Fol. 61, verso. Édits pour le recouvrement des francs fiefs, nouveaux acquêts et affranchissements. — Fol. 64, verso. Déclaration du Roi qui consacre l'hérédité des charges de notaires, tabellions et procureurs. — Fol. 66, verso. Édit pour l'aliénation des petits domaines jusqu'à la somme de 400.000 livres. — Autre qui réduit à quatorze le nombre des trésoriers de France du Bureau des finances de Dijon. — Fol. 71, verso. Arrêt du Conseil qui permet aux religieux capucins de recevoir des novices et de leur faire faire profession dans leurs monastères (1668). — Fol. 75, verso. Déclaration pour la conservation des officiers du Bureau des finances de Dijon (1672). — Fol. 80, verso. Édit du rétablissement de la Table de marbre supprimée par l'édit du mois de novembre 1658. — Fol. 97. Autre de création des offices de banquiers expéditionnaires en cour de Rome et de légation à des greffiers, des arbitrages, compromission syndicat et compromission des créanciers. — Fol. 99, verso. Déclaration pour l'impression et l'usage des formules. — Fol. 102, verso. Autre pour l'établissement des arts et métiers et la fixation du nombre des barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers. — Fol. 104, verso. Autre pour la forme de l'enregistrement par les compagnies supérieures des édits, déclarations et lettres patentes (1673). — Fol. 107. Autre pour la conservation des hypothèques sur les rentes constituées par le Roi. — Fol. 109. Autres pour le paiement des droits seigneuriaux. — Fol. 111. Édit de création d'office de greffiers en chef au Parlement et dans les tribunaux du ressort. — Fol. 113. Déclaration sur les épices, vacations des commissaires et les frais de justice. — Fol. 116. Édit du rétablissement des greffes d'enregistrement des oppositions pour la conservation des hypothèques. — Fol. 124, verso. Autre servant de règlement pour le commerce des négociants et des marchands en gros et en détail. — Fol. 141. Déclaration des droits sur les formules imprimées en papier et en parchemin. — Fol. 149. Arrêt du Conseil qui porte de 70 à 80 le nombre des procureurs au Parlement. — Fol. 158. Lettres qui autorisent l'établissement de religieux au prieuré de Saint-Jean de Semur. — Fol. 160. Ratification de l'échange de la terre de Fragne contre celle de Panissière et de Thiellay, entre M. Beuverand, seigneur de la Loyère, et l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon. — Fol. 187. Lettres d'amortissement de la terre de Thiellay et de la Panissière au profit de cette abbaye (1674). — Fol. 194. Lettres qui autorisent le rétablissement d'un séminaire dans la ville de Langres (1673). — Fol. 200, verso. Lettres patentes qui autorisent M. Brulart, premier président du Parlement, à instituer des notaires dans sa baronnie de Sombernon (1673). — Fol. 202. Ordonnance contenant règlement sur les honneurs dus au comte d'Amanzé commandant militaire en Bourgogne (1674). — Fol. 214. Lettres patentes qui autorisent N. Brulart, premier président

du Parlement, à avoir une chambre à sel à Sombernon pour l'usage des habitants de la baronnie (1674). — Fol. 218. Édit de suppression des offices de greffiers des hypothèques (1674). Fol. 219, verso. Permission à P. Palliot, imprimeur à Dijon, d'imprimer les livres à l'usage du diocèse de Langres. — Fol. 222. Lettres pour l'augmentation de trente sols sur chaque minot de sel. — Fol. 222, verso. Édit de création de bureaux royaux pour le dépôt des objets mobiliers frappés de saisie. — Fol. 226. Autre contenant règlement sur le prix et les dimensions du papier timbré. — Fol. 227. Autre sur la vente et le débit du tabac. — Fol. 229. Autre sur la marque de la vaisselle d'étain. — Fol. 235. Permission à M. Lemulier, lieutenant au bailliage de Semur, d'exercer la justice de l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean. — Fol. 236. Édit de création de 500,000 livres d'augmentation de gages des officiers des cours souveraines. — Fol. 243. Permission à frère P. Huard, religieux de l'observance de Saint-François, et au frère L. Mimeur d'exercer la commission à eux donnée par leur général pour la direction des affaires de la Terre-Sainte (1673). — Fol. 256, verso. Confirmation des privilèges du couvent des Célestins de Lyon (1659). — Fol. 258. Lettres de rappel de ban, obtenues par Fran-Réan, maître d'hôtel de M. Jeannin de Castille, baron de Montjeu (1675). — Fol. 259. Confirmation du droit de *Committimus* pour les substituts du procureur général au Parlement (1675). — Fol. 269. Permission aux religieuses de N.-D. de Rougemont, de transférer leur couvent dans la ville de Dijon (1673). — Fol. 282. Lettres pour la continuation de la crue de 50 sols par minot de sel, accordée aux États de Bourgogne. — Fol. 296, verso. Permission à M. de Nagu-Varennes, prieur de Saint-Marcel-les-Chalon, et aux religieux de convertir en prés et terres des bois appartenant au prieuré (1674). — Fol. 315. Lettres pour l'établissement de deux foires franches dans la ville de Bourg (1672). —Fol. 317, verso. Lettres d'attribution de juridiction obtenues par Mme Crevoisier, à Sombernon, pour la vente d'une portion du greffe de la justice consulaire d'Auxerre, appartenant à Philibert Desmaillarts, seigneur de Marcelois (1576). — Fol. 322, verso. Bail général des gabelles à N. Saunier. — Fol. 394, verso. Déclaration du Roi sur le tarif des ports de lettres (1676). — Fol. 399. Lettres d'érection du marquisat de Bantanges en faveur de Ph. Potet, maître des requêtes au Conseil d'État (1675). — Fol. 405. Lettres de l'établissement de deux foires au village de Simard. — Fol. 406. Autres semblables au village de Gemeaux. — Fol. 411. Lettres de réhabilitation obtenues par Vincent Bitouzet, laboureur à Poil (1676). — Fol. 180. Provisions de l'office de chancelier de France pour Ét. d'Aligre (1674). — Fol. 253. Commission de lieutenant général du Roi en Bresse, Bugey, Valromey et Gex et Charollois, pour N. de la Baume, marquis de Montrevel (1675); — fol. 287, id. en Auxois, Autunois et Auxerrois pour M. de Changy, comte de Roussillon; — fol. 301, id. en Chalonnais pour le marquis d'Uxelles. — Fol. 171. Provisions de l'office de président au Parlement pour J. de Berbisey (1672); — fol. 219, id. pour A.-B. Gagne (1675); — fol. 292, id. pour Cl. de Souvert (1674,1675); — fol. 293, verso, id. pour P. Baillet (1674). — Fol. 38, verso. Lettres d'honorariat et de vétérance obtenues par les conseillers J. de Thésut (1672); — fol. 57, verso, B. Valon de Mimeure; — fol. 88, verso, F. Bailly (1672); — fol. 89, verso, Cl. Malteste; — fol. 133, verso, P. Lebelin (1673); — fol. 177, verso, J. Bouhier (1674); — fol. 182, Ph. de la Mare; — fol. 185, H. F. Garnier; — fol. 198, A. Bretagne (1675); — fol. 203, verso, B. Legouz; — fol. 213, N. de la Toison; — fol. 252, N. de Beuverand, seigneur de la Loyère; — fol. 252, verso, J.-F. Delacroix; — fol. 256, P. Dumay; — fol. 256, P. Guyet; — fol. 304, E. Valon-Arviset. — Fol. 40, verso. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour F. J. de Bretagne (1672); — fol. 45, verso, J. de la Motte; — fol. 50, J. Grenand (1671); — fol. 52, N. Gyard; — fol. 59, J. Blanot (1672); — fol. 77, verso, Ch. d'Arlay; — fol. 87, J.-B. Lebelin (1673); — fol. 92. Ét. Malteste; — fol. 93, Ét. Girard, seigneur du Thil; — fol. 170, verso, Cl. Fleury; — fol. 179, Ét. Joly (1674); — fol. 181, P. Legouz; — fol. 182, Philippe de la Mare; — fol. 184, B. Legouz; — fol. 185, verso, A. Gagne; — fol. 188, verso, P. Fevret; — fol. 192, B. Macheco; — fol. 195, verso, J. Lantin; — fol. 196, A.-B. Comeau (1673); — fol. 206, J.-B. Bauyn; — fol. 245, P. Fournier; — fol. 250, N.-F. Thomas (1675); — fol. 251, A.-Cl. Guye; — fol. 255, P. Rigoley; — fol. 303, P. de Brosses (1675); — fol. 308, verso, J. Lebeault (1676); — fol. 393, Ch. de la Boutière. — Fol. 58. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour P. Boursault; — fol. 269, B. Mol (1675); — fol. 309, verso, P. Potet (1676). — Fol. 319. Lettres d'honneur pour J.-C. Jehannin. — Fol. 281. Provisions de l'office d'avocat général au Parlement pour F. Quarré (1675); — fol. 28, id. de l'office de secrétaire de la cour pour J. Languet (1678); — fol. 55, id. d'honorariat pour D. Galopin (1666,1672); — fol. 173, verso, id. pour A. Joly, greffier en chef (1673). — Fol. 390. Provisions de l'office de premier huissier au Parlement pour F. Morelet (1676); — fol. 298, id. d'huissier au Parlement pour M. Collenet (1675), — fol. 409, J. Prudhomme (1676); — fol. 200, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour Cl. Regnaudot (1674); — fol. 246, B.-F. Lulier (1675). — Fol. 248. Provisions de l'office de lieutenant général à la Table de marbre pour D. Jaquotot (1675); — fol. 294, verso, id. de procureur du Roi à la Table de marbre pour J. Potot (1675); — fol. 239, id. d'huissier à la Table de marbre pour J. Alaberte; — fol. 241, id. d'huissier à la chancellerie de Dijon pour J. Grillot; — fol. 49, verso, id —

de chauffecire à la chancellerie pour B. Henriot (1672). — Fol. 402. Lettres de vétérance à B. Laissand (1674). — Fol. 25. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour N. Fichot (1672) ; — fol. 30, verso, P. Autheman ; — fol. 78, verso, Z. Savot ; — fol. 96, J. Thibert ; — fol. 150, C. Petitot (1673) ; — fol. 151, J. Berthier ; — fol. 151, verso, Ph. Cire ; — fol. 152, J. Guyot ; — fol. 152, verso, E.-B. Joly ; — fol. 153, verso, F. Coquard ; — fol. 170, G. Bedey (1674) ; — fol. 172, verso, Cl. Boucard ; — fol. 174, J.-B. Guichard ; — fol. 190, L. Lebret ; — fol. 204, J. Champeau ; — fol. 218, verso, A. Billard ; — fol. 244, B. Chambain (1675) ; — fol. 262, J. Miauld (1673) ; — fol. 264, R. Guichardet (1675) ; — fol. 285, G. Davot ; — fol. 307, A. de Saint-Mars (1673) ; — fol. 311, J.-C. Bougot (1676) ; — fol. 463, verso, M. Piron. — Fol. 138. Lettres d'honneur à G. David, trésorier de France (1672). — Fol. 410. Provisions de l'office de bailli de Gex pour Ch. de Brosses (1676) ; — fol. 321, id. de président du bailliage de Bourg pour Ch. de Chavry (1668, 1676) ; — fol. 56, id. de lieutenant général du bailliage de Châtillon, pour J. Rémond (1672) ; — fol. 305, verso, pour G. Siredey (1675) ; — fol. 320, de Gex pour Ch. de Brosses. — Fol. 21, verso. Provisions de l'office de lieutenant aux bailliage et chancellerie de Semur-en-Auxois, pour A. Chartraire (1672) ; — fol. 69, verso, id. de Châtillon pour F. Verdin ; — fol. 205, id. de Montcenis pour G. Boiveau (1674) ; — fol. 239, verso, de Dijon pour M. Debadier ; — fol. 260, id. d'Avallon pour J.-G. Bougarre (1670-1675) ; — fol. 308, id. d'Arnay pour P. Languet (1676) ; — fol. 313, verso, id. de Dijon pour J. de Clugny ; — fol. 412, verso, id. de Chalon pour Ph. Masson. — Fol. 84. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Dijon, pour D. de Siry (1672) ; — fol. 86, de Beaune pour J.-B. Ferry (1673) ; — fol. 89, A. Rousseau ; — fol. 234, d'Avallon pour E. Minard (1674) ; — fol. 236, de Bourg pour L. Huchard ; — fol. 314, verso, F. Galles ; — fol. 316, verso, de Beaune pour L. Loppin. — Fol. 2. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage d'Arnay, pour G. Bonnard (1671) ; — fol. 83, de Châtillon pour J. Payet (1672) ; — fol. 207, de Dijon, pour J. Tisserand (1674) ; — fol. 366, verso, de Gex pour A. Bossu (1675) ; — fol. 295, d'Auxonne pour P. Barbier, — fol. 310, verso, de Bourg pour J.-C. Porcet (1676) ; — fol. 91, verso, id. d'avocat du Roi au bailliage de Gex, pour M. Bouquet (1672) ; — fol. 135, de Châtillon pour A. Singet (1673) ; — fol. 193, d'Auxonne pour H. Fleutot (1674) ; — fol. 412, id. de substitut du procureur du Roi au bailliage de Beaune, pour E. Bachey (1678) ; — fol. 279, id. d'huissier au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, pour Cl. Oudin (1675). — Fol. 29, verso. Provisions de l'office de sergent au bailliage de Chalon, pour Cl. Loiseau (1672) ; — fol. 70, verso, id. de Beaune pour N. Lejeune ; — fol. 79, verso, d'Auxois pour Ch.-M. Laisné ; — fol. 157, verso, de Charolles pour L. Garnier (1673) ; — fol. 190, d'Autun pour J. Guillemer (1674) ; — fol. 261, verso, de Chalon pour P. Prudent (1675) ; — fol. 312, de Chalon pour P. Sauvage (1676) ; — fol. 312, pour V. Gemeaux ; — fol. 391, pour P. Fortune. — Fol. 139. Provisions de l'office d'élu en l'élection de Belley, pour P. Mermet (1664, 1673) ; — fol. 176, verso, de Bourg pour A. Gillet (1674) ; — fol. 199, id. de lieutenant en l'élection de Belley, pour J.-F. Roserain (1674) ; — fol. 19, id. de contrôleur élu en celle de Belley, pour A. Maret (1671) ; — fol. 90, verso, pour P. Coffin (1673) ; — fol. 27, id. de commissaire examinateur élu en l'élection de Bourg, pour P. Magnien (1672) ; — fol. 231, id. d'avocat du Roi en celle de Belley, pour J. Leclerc (1674) ; — fol. 321, verso, de Bourg pour Cl. de la Rue. — Fol. 85. Provisions de l'office de maître particulier des eaux et forêts de Chalon, pour G. Mailly (1673) ; — fol. 50, id. de lieutenant en la gruerie de Chalon, pour J.-B. Joly (1671). — Fol. 197. Provisions de l'office de président du grenier à sel d'Autun, pour J. Loppin (1674) ; — fol. 389, verso, de Châtillon pour V. Morel (1676) ; — fol. 74, verso, id. de grenetier au grenier à sel d'Avallon, pour G. Bethery (1672) ; — fol. 178, pour Et. Basson (1674) ; — fol. 240, de Saulx-le-Duc pour N. Laume ; — fol. 77, id. de contrôleur au grenier à sel de Beaune, pour C. Gauvain (1672) ; — fol. 242, verso, d'Avallon pour J. Leprecheur (1674) ; — fol. 263, de Montbard pour J. Chevalier (1675) ; — fol. 284, de Saulx-le-Duc pour Ch. Vacher ; — fol. 304, 404, de Noyers pour J. Jodot (1675, 1676) ; — fol. 318, verso, de Pouilly pour C. Berthier (1676). — Fol. 134. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Montbard pour L. Leclerc (1673) ; — fol. 189, de Noyers pour Z. Jazu (1671) ; — fol. 208, de Dijon pour J. Tisserand ; — fol. 317, de Saulieu pour J. Pavillot ; — fol. 130, id. aux gabelles du Lyonnais en Bresse pour J. Curtillat (1667. — Fol. 14. Provisions de l'office de juge prévôt de la ville de Châtillon pour P. Lechapt (1665, 1671) ; — fol. 42, verso, id. de Nuits pour I. Tribollet (1671) ; — fol. 404, verso, id. d'huissier à la justice consulaire de Dijon, pour T. Lordelot (1676). — Fol. 3. Lettres de vicariat général de l'évêque de Langres à Dijon, pour J.-B.-B. Gontier (1671). — Fol. 57. Institution par l'évêque de Langres d'un official à Dijon pour M.-B. Bouhier (1672). — Fol. 28, verso. Provisions de l'office de sergent général pour J. Paliand (1671) ; — fol. 48, verso, P. Doret (1672) ; — fol. 159, J.-B. Ploffoin (1673) ; — fol. 191, P. Lapine (1674) ; — fol. 230, F. Bordet ; — fol. 267, verso, Cl. Perrault (1675) ; — fol. 280, F. Finot ; — fol. 404, L. Fournier (1676) ; — fol. 408, verso, à Odin. — Fol. 246. Commission de messager de Dijon à Autun, Charolles et Bourbon-Lancy, pour P. Baudoin (1674).

B. 12110. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1673-1677-1680. Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXV. — Fol. 4. Permission à M. de Maupeou, évêque de Chalon, d'établir un séminaire dans son diocèse (1675). — Fol. 7. Lettres d'établissement d'un marché hebdomadaire et deux foires au bourg de Chailly (1673). — Fol. 13. Permission à M. de Simiane de Gordes, évêque de Langres, d'imposer la somme de 3000 livres pour la construction d'un séminaire (1675). — Fol. 15, verso. Érection de la terre d'Arcelot en marquisat au profit d'Alphonse de Guéribout de Savery, gouverneur de Marsal, seigneur d'Arcelot (1674) ; — fol. 68, verso, id. du marquisat de Beaumanoir (Lantenay) en faveur de B. Bouhier, conseiller d'État (1677). — Fol. 166, verso. Autres de l'érection de la seigneurie de Tanlay en marquisat au profit de Louis Phelyppeaux, seigneur de la Vrillière (1671) ; — fol. 181, verso, id. de la terre de Souhey en marquisat pour Cl. Couthier, seigneur du lieu ; — fol. 251, id. de la seigneurie de Cercy et Thoisy-le-Désert en baronnie au profit de J.-B. Brunet, secrétaire du Roi (1673). — Fol. 18, verso. Ratification du traité passé entre le maître des requêtes Potet et Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon en qualité de tuteur des mineurs du président Fyot, ses neveux, au sujet de l'opposition à l'enregistrement des lettres d'érection de la terre de Bantages en marquisat (1676). — Fol. 21, verso, 263, verso. Lettres de maintenue de noblesse obtenues par les frères Rémond de Châtillon (1676, 1680) ; — fol. 95, id. par les frères Fabry (1677) ; — fol. 170, id. pour P. de Millière (1679). — Fol. 72. Lettres d'anoblissement de Thomas Rollet pour services militaires (1677). — Fol. 31. Rétablissement d'un marché et de quatre foires dans le bourg de Cerdon ; — fol. 40, verso, id. d'un marché et de trois foires au village de Nan-sous-Thil (1677) ; — fol. 98, id. d'un marché et de deux foires au village de Montconis (1678). — Fol. 33. Confirmation nouvelle des pouvoirs donnés par le général de l'ordre des carmes à des vicaires, pour la visite et la réforme des couvents de l'ordre (1677). — Fol. 36. Lettres de continuation des deux crues de sel, accordées aux États de Bourgogne (1677). — Fol. 44, verso. Lettres d'amortissement de l'hôtel de la Sénéchaussée à Dijon acquis du comte d'Armagnac par les religieuses de Rougemont, pour y établir leur couvent (1676). — Fol. 55, verso, 224. Lettres de renvoi au Parlement, du jugement de la cause entre les créanciers du marquis de la Meilleraie et le président de Blancmesnil (1677, 1680). — Fol. 77. Déclaration qui punit de mort les criminels condamnés aux galères qui se mutileront. — Fol. 80. Permission à M. Bouthillier de Chavigny, abbé d'Oigny, de vendre des coupes de bois, afin de racheter des terres. — Fol. 83. Déclaration qui interdit toute saisie de bestiaux pendant six ans (1678). — Fol. 93. Autre touchant les cas ecclésiastiques. — Fol. 104, verso. Confirmation de l'établissement dans la ville de Dijon de la société séculière dite des Dames de Sainte-Marthe. — Fol. 107. Transaction entre les officiers du bailliage et de la chancellerie de Beaune pour le jugement et la distribution des causes. — Fol. 112, verso. Commission donnée au conseiller maître des comptes Bauyn pour juger les causes de la traite foraine. — Fol. 121, verso. Ratification de la déclaration donnée par la duchesse de Savoie pour la liberté du commerce dans tous le pays en deçà du Rhône. — Fol. 126. Arrêt du conseil qui décharge de 30 sols l'impôt sur le minot de sel. — Fol. 127. Traité passé entre le conseiller Lebelin et les créanciers de son père. — Fol. 131. Lettres portant défense de chasser sur les terres de la Chartreuse de Portes, sans la permission des religieux. — Fol. 132. Déclaration portant règlement de la forme des révisions des procès (1679). — Fol. 136. Déclaration du Roi pour l'exécution de certains articles du traité de paix de Nimègue (1678, 1679). — Fol. 140, verso. Bail général des gabelles du Lyonnais (1676). — Fol. 160. Transaction entre R. Bonneau, abbé de Saint-Martin d'Autun, et N. Jandon, chanoine de Saint-Lazare dudit lieu, au sujet d'affranchissement de mainmorte et de la propriété d'un chemin (1675, 1679). — Fol. 164. Déclaration qui ajoute l'amende nouvelle et la confiscation, à la peine de bannissement prononcée contre les relaps (1679). — Fol. 173. Édit pour le rétablissement des leçons de droit civil. — Fol. 183, verso. Arrêt du Conseil concernant les voix des officiers de judicature dans le jugement des procès. — Fol. 185, verso. Confirmation des privilèges de la Chartreuse de Pierre-Chatel (1678). — Fol. 186, verso. Édit de règlement au denier 18 des contrats de constitutions de rentes (1679). — Fol. 187, verso. Édit concernant les relaps et la forme des observations (1679). — Fol. 188, verso. Déclaration concernant la nomination du commissaire du Roi aux collèges et synodes des réformés. — Fol. 189, verso. Nomination de dix conseillers du Parlement pour la révision des procès jugés au parlement de Besançon. — Fol. 190. Traité entre F. Gendron, abbé commendataire de l'abbaye de Maisières et ses religieux pour le partage des biens. — Fol. 202, 221. Nouveaux édits contre les duels. — Fol. 215. Autorisations au prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de faire une coupe de bois. — Fol. 220. Renouvellement de la défense du port d'armes. — Fol. 223. Règlement de l'âge des officiers de justice qui ne ressortissent pas nuement au Parlement en matière civile. — Fol. 226. Déclaration concernant la fourniture du pain des prisonniers pour dettes ou pour crimes (1680). — Fol. 228. Autre sur les lettres de rémission accordées par la chancellerie au Parlement. — Fol. 230, verso. Déclaration qui interdit à toute personne de la religion réformée de pratiquer l'art des accouchements. — Fol. 233, verso. Approbation de

mandement de l'évêque de Poitiers qui supprime le prieuré de Saint-Denis de Vaux et en réunit les fruits au séminaire d'Autun (1679). — Fol. 236. Déclaration du Roi pour la punition des faussaires et des falsificateurs (1680). — Fol. 240, verso. Inventaire des titres et papiers de l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine (1679). — Fol. 245, verso, 247. Lettres de la continuation des deux crues de 50 sols et de 40 sols sur le sel au profit des États de Bourgogne. — Fol. 250. Confirmation des privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1680). — Fol. 254. Permission au sieur de Martines, commissaire extraordinaire des guerres, de construire dans les villes du royaume des jeux de géométrie appelés les jeux des lignes (1673). — Fol. 256. Lettres de pardon accordées à Roger, marquis de Lévy, lieutenant au gouvernement de Bourbonnais, poursuivi pour complicité de meurtre dans un duel (1679). — Fol. 258, verso. Règlement pour l'hôpital de la Charité de Lyon et confirmation de ses privilèges. — Fol. 264, verso. Déclaration du Roi pour empêcher les catholiques d'embrasser la religion réformée. — Fol. 267, verso. Permission à M. Millière, conseiller clerc au Parlement, prieur commendataire d'Époisses, de vendre une coupe de bois pour la réparation des bâtiments du prieuré. — Fol. 179. Commission de lieutenant général du Roi en Bresse, Bugey, Valromey et Gex pour le comte de Montbel d'Autremont (1679). — Fol. 41, verso. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour B. Bernard (1677) ; — fol. 91, G. Burteur (1678) ; — fol. 103, verso, Et. Pérard ; — fol. 115, G. de Berbisey ; — fol. 117, Ph. Jehannin ; — fol. 124, verso, N. Perreney ; — fol. 133, Et. Millière ; — fol. 168, J. Burteur (1679) ; — fol. 229, J. Baillet (1680). — Fol. 101. Lettres d'honneur et de vétérance obtenues par J. Pérard (1678) ; — fol. 103, A. Fleutelot ; — fol. 125, N. Perreney ; — fol. 162, J.-H.-F. évêque de Chalon (1679) ; — fol. 224, J.-C. Jacob, tous conseillers au Parlement (1680). — Fol. 86. Provisions de l'office de secrétaire de la Cour pour P. Perrault (1678) ; — fol. 219, P. de Requeleyne (1680). — Fol. 8. Provisions de l'office de procureur au parlement pour B. Bailly (1676) ; — fol. 57, D. Bizot (1677) ; — fol. 88, J. Fault (1678) ; — fol. 86, verso, J. R. Comminet ; — fol. 95, B. Courtot ; — fol. 135, Cl. Lechenault ; — fol. 218, A Lagier ; — fol. 245, verso, Ph. Guyton (1680) ; — fol. 263, J.-B. Derepas ; — fol. 269, verso, N. Fyot. — Fol. 2. Provisions de l'office de substitut du procureur général au Parlement pour G. Guillaume (1676) ; — fol. 3, J. Seguenot ; — fol. 58, verso, P. Ferrier (1677) ; — fol. 62, L. Rabyot ; — fol. 257, verso, A. de Migieu (1680). — Fol. 35, verso. Lettres de vétérance pour Bouvot de Lisle (1677). — Fol. 79. Provisions de l'office de premier huissier au Parlement pour F. Robillet (1678) ; — fol. 39, d'huissier au Parlement pour F. Pelletier (1677) ; — fol. 61, M. Lorier ; — fol. 89, verso, P. Blanchot (1678) ; — fol. 90, L. Lorin ; — fol. 100, verso, D. Linotte ; — fol. 119, Cl. Maillet ; — fol. 129, verso, Cl. Lordelot ; — fol. 170, verso, J. Valerot (1679) ; — fol. 172, L. Girardot ; — fol. 129, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour Cl.-D. Mathieu (1679) ; — fol. 130, Cl. Macheron. — Fol. 27. Provisions de l'office de grand maître enquêteur général réformateur des beaux et forêts de Bourgogne pour R. Mauroy (1677) ; — fol. 60, de conseiller à la Table de marbre pour A. Donet (1677) ; — fol. 75, N. Perrier (1678) ; — fol. 85, P. Morel ; — fol. 87, d'avocat du Roi à la Table de marbre pour P. Simon ; — fol. 76, d'huissier à la Chancellerie de Dijon pour J. Polichaud (1677). — Fol. 6. Lettres d'honneur à H. de la Michodière, trésorier de France (1676). — Fol. 54 verso. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Bourg pour F. Charbonnier (1677) ; — fol. 99, id. de Chalon pour F. Poumey (1678) ; — fol. 30, id. de lieutenant au bailliage d'Avallon pour G. de Guijon (1677) ; — fol. 38, id. de Bourg pour B. de Lingoniers ; — fol. 43, verso, id. d'Avallon pour J. Vaussin (1677) ; — fol. 46, verso, id. de Saint-Jean-de-Losne pour J. Jannelle ; — fol. 82, id. de Dijon pour J. Devoyo (1678) ; — fol. 84, id. d'Arnay pour B. Bernard ; — fol. 94, verso, id. de Beaune pour R. Lorenchet ; — fol. 113, id. de Bourbon-Lancy pour R. Maret (1678) ; — fol. 232, id. de Dijon pour J. Violet (1680) ; — fol. 1, id. de conseiller au bailliage d'Autun pour L. Robyot (1676) ; — fol. 48, verso, id. de Châtillon pour Werdin (1677) ; — fol. 52, verso, id. de Dijon pour D.-H.-S. de la Forêt ; — fol. 63, id. de Semur pour P.-C. Baillyat ; — fol. 134, id. de Beaune pour J. Chauvelot (1679) ; — fol. 178, pour J. Frérot ; — fol. 217, id. de Dijon pour P. De la Place ; — fol. 268, verso, id. de Bourg pour J. Goiffon (1680) ; — fol. 251, id. d'enquêteur au bailliage de Beaune pour L. Maumenet (1679). — Fol. 96. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Chalon pour C. Witte (1678) ; — fol. 97, id. de Semur pour L. Lemulier ; — fol. 118, id. d'Arnay pour J. Lambert ; — fol. 120, id. de Beaune pour M. Grozelier ; — fol. 7, d'avocat du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour P. J. Comte (1677) ; — fol. 169, id. de Montcenis pour F. Durand (1679). — Fol. 12, verso. Provisions de l'office de sergent royal au bailliage de Chalon pour H. Join (1677) ; — fol. 66, id. de Nuits pour G. Fruchard ; — fol. 135, id. de Chalon pour Ch. Lefèvre (1679) ; — fol. 178, Cl. Bonnefond ; — fol. 250, J.-B. Pernin (1680). — Fol. 138, verso. Provisions de l'office de président en l'élection de Belley pour P. Reydellet (1677-1678) ; — fol. 47, verso, id. d'Élu en l'élection de Bourg pour B. Gallien (1677) ; — fol. 101, id. pour J. Petit ; — fol. 216, id. de Belley pour J. Andréa (1679) ; — fol. 42, verso, id. de lieutenant en l'élection de Bourg pour L. Chevrier (1677) ; — fol. 50, verso, id. de Belley pour Cl. Rubat ; — fol. 78, id. de Bourg pour B. Coron (1678) ; — fol. 64, id. d'avocat du Roi en celle de Bourg pour P. Le-

vrieux (1677). — Fol. 239. Provisions de l'office de visiteur général des Gabelles du Lyonnais en Bresse pour A. Balorre (1677-1680) ; — fol. 26, verso, id. de grenetier du grenier à sel de Seurre pour F. Vorvelle (1677) ; — fol. 59, id. de Châtillon pour J. Fournier (1677) ; — fol. 111, id. d'Auxonne pour F. d'Autecloche (1678) ; — fol. 162, id. de Paray pour J. Jacquet (1679) ; — fol. 214-265, id. de Dijon pour J. Noirot (1675-1680). — Fol. 9, 11. Provisions de l'office de contrôleur du grenier à sel de Seurre pour A. Loppin (1677) ; — fol. 25, id. d'Arnay pour J. Patter (1677) ; — fol. 28, id. de Châtillon pour B. de Lahire ; — fol. 49, verso, id. de Saint-Jean-de-Losne pour Joly-Clerc : — fol. 167, id. de Semur-en-Brionnais pour P. Marque (1678) ; — fol. 97, id. de procureur du Roi au grenier à sel de Chalon pour Cl. Vitte ; — fol. 97, id. de Semur pour D. Champagne ; — fol. 238, verso, id. des gabelles du Lyonnais en Bresse pour P. Cottin (1667-1680) ; — fol. 53, id. d'avocat du roi au grenier à sel de Chalon pour B. Clerguet (1677) ; — fol. 114, id. d'huissier au grenier à sel de Saulieu pour P. Minault (1678). — Fol. 32, verso. Provisions de l'office de sergent général pour R. Canot (1677) ; — fol. 65, J. Bruzard ; — fol. 146, L. Pelletier, Naugey Guyard (1674) ; — fol. 235, Cl. Boudin (1680). — Fol. 248. Provisions de l'office de châtelain de Pommard et Volnay pour Ph. Delamare (1679) ; — fol. 67, id. d'huissier de la prévôté de la maréchaussée à Bourg pour J. Tannon (1677) ; — fol. 231, d'archer de maréchaussée pour N. Dupreaux (1679). — Fol. 92. Lettres d'official de l'archevêché de Besançon pour l'appel des causes du comté d'Auxonne données à H. Jannon (1678). — Fol. 132. Lettres d'official d'Auxonne, pour P. Denisot, prêtre. — Fol. 106. Lettres de vicariat général de l'évêque de Langres pour G. de Lecey (1678) ; — fol. 163, pour A. Amat. — Fol. 51. Provisions de l'office de sommier de la chapelle de la princesse de Dombes à Trévoux pour J. Noly (1677).

B. 12111. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1644-1680-1686. Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXVI. — Fol. 2, verso. Lettres de maintenue de noblesse en faveur de Claude Regnault, seigneur de la Piédmante (1680). — Fol. 346. Autres en faveur de J. Gérardot, écuyer, seigneur de Lignon (1684). — Fol. 436, verso. Lettres d'anoblissement de Claude Tardy, avocat du Roi au présidial de Bourg (1686). — Fol. 244. Lettres de relief de noblesse accordées à Jacquette Ducouroy, veuve de J. Mailhard, bourgeois de Limoges (1684). — Fol. 5, verso. Ampliation de l'édit du mois d'avril 1679 pour l'étude du droit civil et canon (1680). — Fol. 7. Édit portant que tous les ecclésiastiques pourront être admis à remplir les fonctions d'officiaux, sous la condition d'être licenciés ou docteurs en théologie. — Fol. 7, verso. Autre pour le rétablissement des conventualistes. — Fol. 9, 30. Ordonnances prescrivant aux baillis, sénéchaux, consuls et autres juges d'aller visiter les malades de la religion réformée, s'enquérir s'ils veulent mourir dans cette religion (1680-1681). — Fol. 11, verso. Déclaration contre les défenses d'exécuter les ajournements personnels (1680). — Fol. 13. Règlement sur les droits sur les fers, aciers, mines de fer; sur le papier et parchemin timbrés. — Fol. 16. Commission pour le renouvellement des officiers du Parlement qui doivent s'employer à la révision des procès et des propositions d'erreurs qui seront faites au Parlement de Besançon. — Fol. 17. Déclaration contre les ecclésiastiques pourvus de bénéfices incompatibles (1681). — Fol. 18. Lettres d'établissement de deux foires et d'un marché à Saint-Martin-en-Bresse (1679); — fol. 43, id. de trois foires au village de Corlier-en-Bresse (1681) ; — fol. 28, id. de trois foires à Saint-Rambert-en-Bugey (1681) ; — fol. 103, id. à Savigny-en-Revermont ; — fol. 142, id. d'une foire au village d'Audert ; — fol. 179, id. d'un marché et de quatre foires à Chameroy (1683). — Fol. 19. Confirmation en faveur de l'abbé Cl. Fyot de l'érection de la terre de Bosjan en comté (1680). — Fol. 183. Lettres d'érection de la terre de Châteauvieux en comté au profit de M. B. Gueyton, trésorier de France à Lyon (1662). — Lettres de surannation (1683) ; — fol. 415, verso. Autres d'érection de la terre d'Alonne en comté de Toulongeon, en faveur de François de Toulongeon, bailli d'Autun (1685) ; — fol. 424, verso, id. de la baronnie de Frolois en comté pour M. Pierre du Ban de la Feuillié (1684). — Fol. 20. Déclaration pour l'instruction des procès criminels contre les accusés de crimes et contumax (1680). — Fol. 24. Autre portant révocation de toutes les lettres de maîtrise qui n'auront point été remplies. — Fol. 25. Permission au P. Ant. Gayon, carme, de tenir le chapitre provincial de Narbonne à Dijon (1680). — Fol. 26. Lettres de surannation obtenues par M[lle] d'Orléans, princesse souveraine de Dombes, des lettres accordées en 1643, donnant faculté aux officiers de justice du Roi de remplir des offices de judicature en Dombes, sans être obligés à désistance et vice versa. — Fol. 30, verso. Déclaration pour abroger le relief de prescription, inséré dans des lettres terrier (1681). — Fol. 32. Permission à l'évêque d'Autun de recéper des bois taillis pour les mettre en coupe réglée. — Fol. 35, verso. Déclaration du Roi portant permission aux enfants de la religion prétendue réformée ayant atteint l'âge de sept ans d'embrasser la religion catholique. — Fol. 36, verso. Autre portant que dans les lieux où il n'y a point de juges, de consuls ou d'échevins, le premier marguillier de la paroisse ou en son absence le second marguillier pourra avec deux témoins se rendre chez les malades de la religion prétendue réformée et recevoir leur déclaration s'ils veulent mourir dans cette religion. — Fol. 46, ver-

so. Autre interprétative de celle du mois de mai 1680 sur le fait des gabelles, qui déclare les faux sauniers à port d'armes attroupés, lorsqu'ils sont au nombre de dix et au-dessus. — Fol. 47. Autre qui confirme les privilèges des maîtres de poste. — Fol. 48, verso. Édit contenant règlement général sur le commerce du tabac, les droits de marque d'or et d'argent. — Fol. 52, verso. Lettres de confirmation du droit de *Committimus*, en faveur du chapitre de Notre-Dame de Beaune. — Fol. 55, verso. Transaction conclue entre Théodore de la Tour d'Auvergne, grand aumônier de France, abbé, et seigneur de Tournus, et la chartreuse de Seillon (1680). — Fol. 50. Édit portant règlement pour la tenue de la Chambre des vacations (1681). — Fol. 60, verso. Déclaration portant que les minutes des procédures criminelles faites par les juges royaux ou seigneuriaux, demeureront toujours dans les greffes, sans pouvoir être apportées au greffe de la Cour, autrement qu'en grosses. — Fol. 61. Commission des députés de la Cour chargés de la révision des procès du parlement de Besançon (1681). — Fol. 64, verso. Déclaration du Roi concernant l'hypothèque sur les dots et préciputs des femmes en Bourgogne. — Fol. 66. Autre qui abroge l'usage de prononcer des condamnations d'amende, sous prétexte de transport de juridiction (1682). — Fol. 71. Édit contenant les ordonnances sur le fait des gabelles (1680). — Fol. 102, verso. Lettres d'amortissement obtenues par les religieuses ursulines de Chalon-sur-Saône (1681). — Fol. 105. Déclaration du Roi portant que les enfants bâtards de la religion prétendue réformée seront élevés dans la religion catholique (1682). — Fol. 106. Autre pour l'enregistrement et l'observation de la déclaration des députés du clergé de France, touchant la puissance ecclésiastique. — Fol. 113. Commission à J. Jeantet, avocat, pour connaître des causes de la traite foraine au bureau de Nantua (1681). — Fol. 114, verso. Lettres de révocation de la faculté aux protestants, de procéder pour leurs causes aux Parlements de Paris et de Grenoble (1682). — Fol. 115, verso. Édit par lequel le Roi reconnaît la principauté de Dombes pour souveraine sous sa protection (1682). — Fol. 116, verso. Autre portant que le service des officiers du Parlement de Dombes leur sera compté pour être admis aux offices de présidents des Cours et de maîtres des requêtes. — Fol. 116. Autre portant défense à tous gens de mer et de métier de sortir du royaume avec leurs familles pour aller s'établir à l'étranger. — Fol. 123, verso. Autre qui exclut les protestants des fonctions d'asséeurs, notaires, procureurs, huissiers, des justices royales et seigneuriales. — Fol. 124. Autre pour la punition des Bohémiens et Égyptiens. — Fol. 125. Autre portant défense à tous les sujets de sortir du royaume sans permission, pour aller s'établir à l'étranger et déclare nulles toutes dispositions de leurs immeubles un an avant leur retraite du royaume. — Fol. 125, verso. Autre sur la punition des bannis en rupture de ban. — Fol. 126. Édit pour la punition des devins, magiciens, sorciers, et empoisonneurs. — Fol. 130, verso. Lettres de confirmation de l'établissement des prêtres de la Mission dans la ville de Dijon. — Fol. 132, verso. Lettres pour la composition de la Chambre des vacations (1681). — Fol. 133. Autres pour la levée de l'augmentation de quatre livres par minot de sel, pendant les années 1683, 1684 et 1685 (1682). — Fol. 136. Autres pour la constitution du quart de réserve des bois de l'abbaye de Cîteaux (1681). — Fol. 137, verso. Lettres d'amortissement en faveur du couvent de la Visitation de Chalon-sur-Saône (1682). — Fol. 140. Déclaration au sujet de l'établissement des bureaux des saisies des bestiaux. — Fol. 141. Autre qui défend les assemblées des protestants sous prétexte de prières publiques. — Fol. 141, verso. Autre sur l'établissement par mariage des enfants des protestants. — Fol. 146, 154, verso. Autres portant continuation en faveur des États de Bourgogne de la levée des deux crues de 2 livres de 50 sols par minot de sel (1682-1683). — Fol. 158. Permission d'établir un hôpital à Moûtier-Saint-Jean et amortissement de la maison donnée à ce sujet par Jeanne Vernot, femme de Claude d'Angely (1681). — Fol. 149, verso. Déclaration portant que les biens légués aux pauvres de la religion réformée seront réunis aux hôpitaux (1683). — Fol. 150, verso. Autre portant que les mahométans et idolâtres qui voudront se rendre chrétiens ne pourront faire profession que de la religion catholique. — Fol. 151, verso. Autre portant que si dans les lieux où sont établies des postes, il ne se trouve point de personnes capables, les maîtres de poste voisins jouiront par moitié des privilèges affectés au maître des postes du lieu où il devrait en avoir un (1683). — Fol. 152. Lettres obtenues par les créanciers de M. et de Mme de la Meilleraye pour le jugement et l'exécution des pièces de cette cause (1683). — Fol. 160, 160, verso. Confirmation des privilèges de la ville d'Auxonne (1644). Lettres de surannation (1683). — Fol. 162, verso. Déclaration qui abroge l'usage de faire consigner les épices avant le jugement des procès (1683). — Fol. 164. Édit touchant les privilèges des opposants au sceau et ce qui doit être observé pour la vente des offices saisis réellement. — Fol. 166. Déclaration portant règlement pour la réception des officiers pourvus d'offices vacants aux revenus casuels. — Fol. 166, verso. Édit contre les ministres de la religion prétendue réformée. — Fol. 168. Lettres du général des carmes approbative des actes de la congrégation tenue à Dijon (1681). — Lettres patentes qui en prescrivent l'exécution (1683). — Fol. 170, verso. Édit concernant les îles, îlots, droits de pêche, péages et passages. — Fol. 175. Lettres pour le jugement des procès de M. de Blancmesnil. — Fol. 177, verso. Arrêt du conseil qui renvoie devant le maître des eaux et forêts de Chalon le jugement du procès criminel intenté à Alph. Bonamour et à ses compli-

ces pour dégradations commises dans les bois. — Fol. 180, verso. Déclaration portant que dans les temples protestants, il sera marqué un lieu où se placeront les catholiques qui désireront assister aux prêches. — Fol. 181. Autre portant que les enfants âgés de quatorze ans et au-dessous nés de parents protestants ayant abjuré, seront élevés dans la religion catholique. — Fol. 182. Commission pour la tenue de la Chambre des vacations. — Fol. 185. Édit portant qu'il sera passé outre au jugement des procès, nonobstant les cédules évocatoires, si les évoquants n'ont donné à cet effet leur procuration spéciale. — Fol. 186. Bail des gabelles du Lyonnais. — Fol. 203, verso. Édit de création de 500,000 livres d'augmentation de gages au denier 18. — Fol. 205. Autre portant défense de saisir les bestiaux, autres que ceux spécifiés dans la déclaration. — Fol. 205, verso. Autre concernant l'expédition des lettres de rémission. — Fol. 106, verso. Autre touchant l'âge requis pour entrer en charge. — Fol. 223. Arrêt de règlement sur les vacations des officiers de justice, chargés de commissions ou de descentes judiciaires (1684). — Fol. 227, verso. Lettres patentes touchant les habillements des officiers de judicature et des étudiants en droit (1684). — Fol. 233. Autres qui autorisent l'établissement d'une maison des Nouvelles catholiques et de la propagation de la Foi à Gex (1681). — Lettres de surannation (1683). — Fol. 236. Autres qui ratifient le traité passé entre Cl.-Ch. de Rochechouart Chandenier, abbé de Moûtier-saint-Jean, le prieur et les religieux de l'abbaye (1684). — Fol. 238. Autres qui défendent aux protestants de faire des assemblées au préjudice de la déclaration de 1682. — Fol. 240, verso. Déclaration portant que nul acquéreur de biens nobles ou roturiers situés dans le duché de Bourgogne et le ressort de la Cour ne sera réputé tiers possesseur de bonne foi, à moins que son acquisition n'ait été faite trois ans avant la saisie réelle. — Fol. 242. Commission pour la Chambre des vacations. — Fol. 247, verso. Déclaration qui défend de choisir pour experts des personnes de la religion prétendue réformée. — Fol. 248. Autre qu'il ne sera admis à l'exercice personnel de cette religion que les vassaux et ceux qui demeurent dans l'étendue des fiefs. — Fol. 249. Édit touchant l'instruction et le jugement des procès criminels des ecclésiastiques. — Fol. 250, verso, 364. Défense aux ministres protestants d'exercer pendant plus de trois ans dans le même lieu (1684-1685). — Fol. 258, verso. Déclaration touchant la vente des biens des comptables redevables envers le Roi (1685). — Fol. 260. Édit renouvelant les ordonnances précédentes sur les catholiques « qui se pervertissent » et les enfants des nouveaux convertis. — Fol. 261, verso. Autre portant que les protestants ne pourront tenir leurs assemblées que tous les quinze jours et en présence d'un juge royal. — Fol. 263. Défense aux juges de condamner les accusés à des aumônes, au lieu d'amendes, sinon dans les cas prévus dans les lettres du 21 janvier 1685. — Fol. 264. Déclaration qui interdit l'exercice de la religion réformée dans les lieux où il y aura moins de dix familles outre celle du ministre (1684). — Fol. 264, verso. Déclaration pour l'exécution de l'article du traité de paix du 10 août 1678 avec les Provinces-Unies, qui abolit le droit d'aubaine entre les deux États (1685). — Fol. 265, verso. Édit portant réduction d'offices dans les élections et les greniers à sel et leur réunion au corps. — Fol. 269. Autre pour la contremarque de la vaisselle d'or et d'argent. — Fol. 270. Autre touchant la reconnaissance des promesses, billets et autres écritures sous-seing privé. — Fol. 271, verso. Contrat d'affranchissement de la mainmorte accordé par le premier président Brulart aux habitants de Chamesson (1685). — Arrêt du conseil et lettres patentes qui le confirment (1685). — Fol. 278, verso. Délibération de l'assemblée des huit corps marchands de Dijon, touchant l'élection des juges consuls. — Fol. 282, verso. Bail général des gabelles de France pour J. Fauconnet, bourgeois de Paris (1681). — Fol. 354, verso. Défense à tous les sujets de marier leurs enfants hors du royaume, sans permission du Roi (1685). — Fol. 355. Édit qui ordonne la démolition des temples où il y aura été célébré des mariages mixtes et suppression de l'exercice public du culte protestant et des prêches séditieux. — Fol. 356. Édit de création d'un office de receveur général des domaines dans toutes les généralités. — Fol. 361. Lettres confirmatives de l'établissement des religieuses de Saint-Augustin dans l'hôpital d'Autun. — Fol. 362. Déclaration qui interdit la profession d'avocat aux réformés. — Fol. 362, verso. Autre qui défend aux protestants de se servir de domestiques catholiques. — Fol. 363, verso. Autres portant que les enfants au-dessous de quatorze ans dont les pères sont morts protestants et les mères catholiques, seront élevés dans cette dernière religion. — Fol. 365, verso. Autre faisant défense de se servir de clercs protestants. — Fol. 366. Déclaration du Roi pour l'établissement en hérédité de deux cents barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers à Paris ; statuts et règlements de la communauté 1683-1684. Arrêts rendus en sa faveur (1683-1684). — Fol. 379. Édit de révocation de l'édit de Nantes et des concessions faites aux gens de la religion prétendue réformée (1685 octobre). — Fol. 382. Lettres de réhabilitation et de rétablissement pour Antoine Besson, procureur du Roi au bailliage de Gex, condamné pour une arrestation arbitraire. — Fol. 384. Commission pour la tenue de la Chambre des vacations. — Fol. 391, 393, verso. Déclaration qui commue la peine de mort prononcée contre ceux qui iront s'établir à l'étranger ou y marient leurs enfants sans permission, en celle des galères perpétuelles. — Fol. 391, verso. Autre qui interdit la connaissance des causes ecclésiastiques et des nouveaux convertis aux magistrats ma-

riés à des protestantes. — Fol. 393. Autre qui interdit la profession de médecin aux protestants. — Fol. 395. Édit de révocation de la commutation de la peine des galères en celle du fouet, de la flétrissure et du bannissement ordonnée par l'édit de 1680 et qui ordonne que les faux sauniers condamnés aux galères seront conduits à Marseille. — Fol. 396. Déclaration portant que les orphelins protestants ne pourront avoir que des tuteurs ou curateurs catholiques. — Fol. 397. Autre qui adjuge la moitié des fonds à ceux qui découvriront la sortie du royaume des réformés. — Fol. 398. Arrêt du Conseil qui enjoint aux avocats protestants de cesser leurs fonctions. — Fol. 399, verso. Déclaration du Roi portant que les protestants qui ont quitté le royaume avant l'édit de révocation et qui voudront y rentrer dans le délai de quatre mois, devront en faire la déclaration devant les officiers du bailliage. — Fol. 401. Lettres d'amortissement obtenues par les intendants de l'hôtel-Dieu de Beaune. — Fol. 404. Déclaration qui astreint les deux plus proches parents de tout protestant qui décédera ou ses plus proches voisins, à en aller faire la déclaration devant la justice. — Fol. 405. Autre qui défend aux réformés et aux convertis d'avoir des catholiques pour domestiques. — Fol. 406. Autre portant que les enfants des réformés, de cinq à seize ans, seront élevés dans la religion catholique. — Fol. 407. Autre qui permet aux nouveaux convertis de rentrer en possession de leurs biens aliénés, en remboursant les acquéreurs (1686). — Fol. 408. Lettres patentes qui interdisent le pèleriuage à Saint-Jacques en Galice et autres pèlerinages, sans permission du Roi. — Fol. 410. Édit portant que les veuves qui persisteront dans l'exercice de la religion réformée seront déchues de tous leurs droits et avantages matrimoniaux. — Fol. 412. Déclaration portant fixation de la portion congrue des curés et vicaires. — Fol. 413. Autre que les cures ne pourront être desservies que par des prêtres amovibles. — Fol. 432, verso. Autre ordonnant de faire le procès aux nouveaux convertis qui, étant malades, refuseront les sacrements. — Fol. 433, verso. Autre édictant des peines contre les nouveaux convertis sortant du royaume sans permission du Roi. — Fol. 444. Édit qui règle les droits et les vacations des greffes des élections. — Fol. 447, verso. Édit de réduction des offices des élections et des greniers à sel. — Fol. 451. Permission à Raphaël de la Bordale, seigneur de la Cour, de construire un pont sur la rivière d'Ain entre Loye et Chasey (1686). Lettres de surannation. — Fol. 455. Traité entre le doyen et le chapitre Saint-Andoche de Saulieu pour le règlement de leurs prébendes. — Fol. 460, 462, verso. Lettres pour la continuation des crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 464, verso. Commission pour la Chambre des vacations. — Fol. 387. Commission de gouverneur de Bourgogne pour Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, lequel s'en était démis en faveur de Louis, duc de Bourbon, son fils (1685). — Fol. 29. Provisions d'office de président au Parlement pour M. de Mucie (1681) ; — fol. 118. Ét. Bernard (1682) ; — fol. 345, P.-F.-B. Legrand, comte de Saulon (1683) ; — fol. 122, id. de chevalier d'honneur du Parlement pour Ch. de Hennin-Liétard, comte de la Roche (1681) ; — fol. 218, verso. R.-B. de Sayve, comte de Thil (1683). — Fol. 45, verso. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour C. Garron, seigneur de Chassenay (1681) ; — fol. 54. H.-B. Pouffier ; — fol 109, J. Bouhier (1682) ; — fol. 111, P.-P.-B. Legrand ; — fol. 141, verso, F. Pérard ; — fol. 214, Cl. Espiard de la Cour (1684) ; — fol. 231, verso, J. Clopin ; — fol. 255, verso, Ph. Fyot ; — fol. 350, J. Fijean (1685) ; — fol. 428, G. Languet (1686) ; — fol. 422, verso, A. Bernard, seigneur de Chintré. — Fol. 139, verso. Lettres de vétérance pour J.-B. Millotot (1682); — fol. 115, verso, Cl. Espiard (1684) ; — fol. 230, verso, A. Quarré ; — fol. 148, N. Le Morizot (1686). — Fol. 101. Provisions de l'office de procureur général au Parlement pour Cl. Parisot (1681) ; — fol. 4, id. d'avocat général pour J. Durand (1680) ; — fol. 44, verso, id. de substitut du procureur général pour P. Chanrenault (1681) ; — fol. 419, verso, S. Martenet (1686). — Fol. 425. Lettres de vétérance pour Cl. Jannon. — Fol. 39. Provisions de l'office de président aux requêtes du Palais pour G. de Migieu (1681) ; — fol. 41, verso, id. pour A. de Migieu ; — fol. 217, pour E. Cœurderoy (1684). — Fol. 216. Lettres de vétérance pour J. Cœur de Roy (1684). — Fol. 257. Provisions de l'office de garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour P. Fyot ; — fol. 33, verso, id. de secrétaire de la Cour pour B. David (1681) ; — fol. 37, S. Lucot ; — fol. 53, verso, F. Bernard ; — fol. 67, verso, P. Daguier (1682) ; — fol. 104, verso, V. Lambert ; — fol. 300, verso, P. Buisson (1684) ; — fol. 420, G. Burgot (1685). — Fol. 43. Lettres de vétérance pour M. Morel (1681) ; — fol. 70, verso, L. de la Michodière ; — fol. 113, verso, J. Lambert. — Fol. 427. Provisions de lieutenant général à la Table de marbre pour Cl. Tribollet (1686) ; — fol. 352, id. de vétérance de conseiller à la Table de marbre pour Cl. Pelletier (1685) ; — fol. 63, id. de payeur des gages du Parlement pour H. Pingeon (1678). — Fol. 348. Provisions de solliciteur général des causes du Roi pour J. Rousselet (1685) ; — fol. 1, id. de procureur au Parlement pour N. Fyot (1680) ; — fol. 12, verso, S. Durande ; — fol. 21, N. Vinier (1681) ; — fol. 24, verso, P. Chorial ; — fol. 45, J. Monin ; — fol. 61, verso, J. Falavier (1682) ; — fol. 117, S. Robelot ; — fol. 135, J. Meney ; — fol. 157, J. Vernisy (1683) ; — fol. 159, Q. Petitot ; — fol. 159, P. Pourcher ; — fol. 177, J.-B. Bret ; — fol. 182, J. Bannelier ; — fol. 207, F. Barignot (1684) ; — fol. 135, J. Sigault (1683) ; — fol. 243, J. Bertheau (1684) ; — fol. 253, Dargenton ; — fol. 423, J. Cavillioux (1686) ; — fol. 430, verso, Et. Delacroix ;

— fol. 441, verso, L. Daubenton ; — fol. 443, verso, J.-B. Maignien. — Fol. 128. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour P. Collant (1682) ; — fol. 400, Cl. Seguin (1685) ; — fol. 436, F. Petitot (1686) ; — fol. 32, verso, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour Didier de la Roche (1681) ; — fol. 230, F. Chantepinot (1684) ; — fol. 386, verso, P. Trouvé (1685). — Fol. 2. Lettres de vétérance pour Ch. de Thésut, trésorier de France (1680). — Fol. 39, verso. Provisions de l'office de bailli d'Auxois, pour M. du Châtelet, marquis de Tilchatel (1680) ; — fol. 224, verso, id. de Dijon pour Ch. M. de Saulx, comte de Tavanes (1684) ; — fol. 349, id. d'Auxois pour Florent du Châtelet, marquis de Lomont. — Fol. 226, verso. Lettres de vétérance de l'office de lieutenant général au bailliage de Châtillon pour M. A. Lefoul (1684). — Fol. 454. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Dijon pour A. Berthier (1686). — Fol. 23. Autres de lieutenant au bailliage et chancellerie de Montcenis pour P. Lancelot (1680) ; — fol. 135, id. à Auxonne pour P. de la Ramisse (1682) ; — fol. 157, verso, id. à Autun pour J. Desplaces (1683) ; — fol. 158, id. à Bourg pour Cl. A. Jareclat : — fol. 109, verso, id. à Châtillon pour M. A. Joly ; — fol. 211, verso, id. à Semur pour J.-J. David (1684) ; — fol. 217, id. à Chalon pour F. de la Vigne (1684) ; — fol. 221, id. à Nuits pour Bl. Monnot ; — fol. 403, id. à Charolles pour J.-J. Desautels (1685) ; — fol. 411, id. à Nuits pour J. Pourcher (1686) ; — fol. 426, id. à Avallon pour E. Champion ; — fol. 458, verso, id. pour A. Guillaume d'Orbigny. — Fol. 38. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour P. Bruchet (1681) ; — fol. 64, id. à Dijon pour A. Pivert ; — fol. 170, id. à Bourg pour J. Perret (1683) ; — fol. 174, id. à Autun pour Ch. de Meru ; — fol. 174, id. pour P. Ravier ; — fol. 222, id. à Châtillon pour H. Logerot (1684) ; — fol. 239, id. à Bourg pour Cl. Chossey ; — fol. 442, id. à Avallon pour L. Lebrun (1686). — Fol. 23. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage et chancellerie de Belley pour A. Cortois (1681) ; — fol. 128, id. à Autun pour P. Jonchot (1682) ; — fol. 154, id. à Chalon pour P. Chandeau (1683) ; — fol. 256, verso, id. à Dijon pour G. Guenebaut (1684) ; — fol. 385, verso, id. à Saint-Jean-de-Losne pour Cl. Charpy (1685) ; — fol. 100, id. d'avocat du Roi au bailliage de Semur-en-Brionnais pour L. Perrin (1681) ; — fol. 120, id. à Arnay pour J. B. Nicolle (1680) ; — fol. 142, id. à Bourg pour Cl.-F. Favier (1682) ; — fol. 351, verso, id. à Dijon pour P. Joly (1685) ; — fol. 431, verso, id. à Avallon pour E. Champion (1683). — Fol. 58. Provisions de l'office d'huissier au bailiage de Semur-en-Auxois pour M. Chaisneau (1681) ; — fol. 232, verso, id. à Châtillon pour N. Vezou (1684) ; — fol. 22, id. de sergent royal au bailliage de Chalon pour F. Baron (1681) ; — fol. 66, verso, id. à Semur-en-Auxois pour M. Cornu (1682) ; — fol. 99, verso, id. à Dijon pour E. Simonnin ; — fol. 121, id. à Semur-en-Auxois pour Th. Gautier ; — fol. 159, verso, id. à Dijon pour F. Baudinet (1683) ; — fol. 212, id. à Chalon pour J.-B. Guichard ; — fol. 246, id. à Dijon pour T. Corsellet (1684) ; — fol. 383, verso, id. à Chalon pour G. Martel (1685) ; — fol. 114, verso, id. à Charolles pour Cl. Jobert (1686) ; — fol. 434, id. à Chalon pour L. Delaunay. — Fol. 69. Provisions de l'office de président en l'élection de Belley pour E. Jarcelot (1682) ; — fol. 21, verso, id. d'élu en l'élection de Bourg pour C.-C. Gillet (1681) ; — fol. 112, id. pour P. Jourdain (1682) ; — fol. 173, id. en celle de Belley pour P. Parot ; — fol. 213, id. en celle de Bourg pour Cl.-G. Duport (1684) ; — fol. 239, id. pour Ch. Vuiron ; — fol. 57, verso, id. de lieutenant en l'élection de Belley pour A. Chalus (1680) ; — fol. 40, id. de contrôleur en l'élection de Bourg pour P. Berthot (1681). — Fol. 68. Provisions d'huissier en la Cour des Monnoies de Dijon pour B. Laiton (1682) ; — fol. 353, verso, J. d'Oisy (1685). — Fol. 34. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Semur-en-Auxois pour F. Pyon (1682) ; — fol. 220, id. de conseiller en celui de Saulieu pour Cl. Vaussin (1684) ; — fol. 1, id. de grenetier en celui d'Auxonne pour P. Boudier (1680) ; — fol. 31, id. à Semur pour B. Henri ; — fol. 138, verso, id. à Noyers pour F. Challon (1682) ; — fol. 440, id. à Saulx-le-Duc pour N. Guenard (1686) ; — fol. 459, verso, id. à Chalon pour P. Pernin ; — fol. 119, id. de contrôleur au grenier à sel de Beaune pour J. Gombault (1681) ; — fol. 161, verso, id. à Auxonne pour Cl. Mol (1681) ; — fol. 103, id. à Montbard pour L. Guilleminot (1683) ; — fol. 218, id. à Saulieu pour L. Blaisot (1684) ; — fol. 439, id. à Saulx-le-Duc pour L. Simon (1686) ; — fol. 167, verso, id. de procureur du Roi au grenier à sel de Saulx-le-Duc pour Fl. Morelet (1683) ; — fol. 545, id. pour A. Morelet (1684) ; — fol. 428, id. à Autun pour J. Dupasquier (1686) ; — fol. 145, id. d'huissier au grenier à sel de Bourbon-Lancy pour J. Chabrier (1682) ; — fol. 253, verso, id. à Dijon pour E. Pinard (1684) ; — fol. 384, id. à Pouilly-en-Auxois pour J. Dupelu (1685). — Fol. 62. Provisions de l'office de châtelain de Bourg-en-Bresse pour A. Quinet (1681) ; — fol. 129, verso, id. de Chalon pour A. Viard (1682) ; — fol. 210, id. de Pontailler pour Ch. Sallonyer (1683) ; — fol. 34, id. de procureur du Roi en la châtellenie de Brasey pour Cl. Lécrivain (1681) ; — fol. 110, id. d'avocat du Roi en celle de Semur-en-Brionnais pour L. Perret (1682) ; — fol. 424, id. de juge prévôt de Nuits pour Cl. Tribollet (1686). — Fol. 417. Lettres de l'archevêque de Besançon qui nomme Cl. Jouvelot prêtre, official du comté d'Auxonne. — Fol. 351. Provisions de l'office de sergent royal d'armes en la connétablie pour F. Fichot (1685) ; — fol. 10, id. de sergent général pour J. Fuzé (1680).

B. 12112. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1684-1686-1692. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXVII. — Fol. 1, verso. Lettres de légitimation de Jacques Pinsonnat prêtre, Aimé et Pierre Pinsonnat frères, enfants naturels d'Aimé Pinsonnat, sieur de Bellevesvre et d'Anne Quitte (1686). — Fol. 3. Déclaration du roi contre les mendiants valides. — Fol. 5. Autre pour l'exécution de celle concernant l'hypothèque des créanciers sur les dots et avantages des femmes. — Fol. 8. Lettres de relief de noblesse pour Catherine Dubouchet, veuve de Jean Taveau. — Fol. 84. Autres pour Anne de Mochet, veuve du procureur Bailly (1688) ; — fol. 199, id. pour Th. de Monginot, chevalier d'Orthis, sieur de Saint-Aubin. — Fol. 240, verso. Autres pour Aimée d'Anchemant, veuve d'A. Bizouard, chevau-léger de la garde (1690) ; — fol. 253, id. pour H.-S. de la Forêt, conseiller au bailliage de Dijon (1689) ; — fol. 332, id. pour Philippe et Pierre Chapuis frères, écuyers (1691). — Fol. 11, verso. Permission à Ol.-Fr. de Fourey, prieur de Saint-Léger, de faire recéper les bois du prieuré (1687). — Fol. 16. Déclaration concernant les formalités des mariages des enfants des protestants sortis du royaume (1686). — Fol. 17. Autre pour l'exécution de l'édit rendu contre les mendiants (1687). Lettres de l'établissement de deux foires au village de Puligny ; — fol. 93, id. à Bussy-le-Grand (1688). — Fol. 22, verso. Autres pour le jugement du procès de la succession des frères de Castellane. — Fol. 24. Autres pour celui de la dame de Ruellon contre Mme de Donetz. — Fol. 31, verso. Déclaration sur les femmes et filles bannies qui rompront leur ban. — Fol. 32. Autre sur la forme donnée aux expéditions dans les greffes des élections et des greniers à sel. — Fol. 33, verso. Autre portant règlement des cinq grosses fermes. — Fol. 50. Confirmation aux héritiers Joly, de l'office de greffier héréditaire de la Cour. — Fol. 61. Lettres de confirmation de l'établissement du Bon Pasteur à Dijon (1683). — Fol. 62, verso, 107, 160, verso, 218, verso, 306, 477. Commissions pour former la Chambre des vacations (1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692). — Fol. 67. Déclaration portant peine de mort contre ceux qui favoriseront l'émigration des nouveaux convertis (1687). — Fol. 67, verso. Délibération de la Chambre de ville de Chalon, touchant la nomination des asséeurs et le département des tailles. — Fol. 71, verso. Déclaration du roi sur la vente du sel par regrat. — Fol. 75, verso, 167. Édits pour la réunion au domaine des biens des consistoires, des ministres et des protestants fugitifs (1688, 1689). — Fol. 78. Confirmation du droit de *Committimus*, accordé aux contrôleurs des fortifications en Bourgogne. — Fol. 78, verso. Lettres d'évocation au Parlement des procès de l'archevêque de Vienne. — Fol. 85. Déclaration portant règlement pour les procédures des élections et des fermes. — Fol. 91. Lettres d'amortissement des biens de l'hôpital de Chalon. — Fol. 99, verso. Traité passé par les frères Adrien pour le transport, à l'hôpital de Seurre, d'une messe fondée par leur aïeul à la chapelle de la Bellecroix. — Fol. 104, 179, 299, verso, 453. Continuation des crues sur le sel accordées aux États de Bourgogne (1688, 1689, 1691, 1692). — Fol. 106, verso. Déclaration du chapitre de la Chapelle aux Riches de Dijon, à l'effet d'emprunter l'argent nécessaire à la réparation de maisons canoniales. — Fol. 110. Permission à L. Verdin, délégué du général des Cordeliers, de faire la visite des couvents de l'ordre en France (1685). — Fol. 114, verso. Déclaration touchant les consignations des amendes, auxquelles les contrevenants aux édits concernant le tabac seront condamnés (1689). — Fol. 117, 161, verso. Autres portant augmentation de 30 sols par minot de sel, durant toute la durée de la guerre. — Fol. 118. Confirmation de l'établissement des hospitalières à l'hôpital général de Dijon (1688). — Fol. 121. Édit de création de six offices de grands maîtres des eaux et forêts (1689). — Fol. 122, verso. Réunion au domaine des offices de receveurs des consignations. — Fol. 130, verso. Délibération de la Chambre de ville de Dijon, concernant les surtaux de tailles (1680). — Fol. 134, verso. Déclaration pour l'établissement des offices de greffiers des justices royales créées en 1672 et 1673 (1689). — Fol. 139, verso. Édit de création de six archers en la maréchaussée de Belley. — Fol. 141. Déclaration interprétative de l'édit sur les consignations (1689). — Fol. 145. Édit de création de 500.000 fr. de rentes sur les recettes générales ; — fol. 146, verso, id. de 600.000 fr. d'augmentations de gages des cours et juridictions royales ; — fol. 147, verso, id. de création et de suppression des offices de commissaires aux saisies réelles ; — fol. 152, verso, de deux payeurs de gage dans les Bureaux des finances. — Fol. 153. Déclaration portant règlement des hypothèques sur les offices non comptables et les rentes. — Fol. 154, verso. Autre sur la levée des droits d'amortissement et nouveaux acquêts. — Fol. 160, verso. Autre qui étend les droits des receveurs des consignations sur les justices seigneuriales et autres. — Fol. 165. Édit de création de 300.000 livres d'augmentation de gages sur les offices des élections et des greniers à sel. — Fol. 172. Lettres de confirmation de l'établissement de l'hôpital de Louhans. — Fol. 173. Édit portant attribution de 140.000 livres de gages héréditaires avec exemptions, aux officiers des présidiaux et justices royales. — Fol. 175. Permission à M. de la Ramisse, lieutenant criminel à Auxonne, d'exercer conjointement l'office de bailli de la terre de Saint-Léger (1687). — Fol. 178. Édit de création d'offices de tiers référendaires, taxateurs des dépens aux Parlements, Chambres des Comptes et autres juridictions royales (1689) ; — fol. 184, id. de contrôleurs

généraux des domaines et bois. — Fol. 187. Confirmation de l'établissement de la Chambre des pauvres à Beaune (1690). — Fol. 194. Édit de réunion au corps des procureurs au Parlement de six offices de tiers référendaires, etc. — Fol. 197, verso. Déclaration du roi pour augmenter durant la guerre les droits sur le papier timbré. — Fol. 198, verso. Édit de création des offices héréditaires de jurés crieurs d'enterrements. — Fol. 203. Arrêt du Conseil qui prolonge l'octroi sur le sel, accordé aux Jésuites du collège d'Autun. — Fol. 204, verso. Lettres gardiennes obtenues par le chapitre de Notre-Dame et Saint-Lazare d'Autun. — Fol. 208. Permission à P.-B. Tapin, conseiller au Parlement, de tenir son office nonobstant son mariage avec la fille du conseiller Fleury. — Fol. 209, Lettres patentes pour le rétablissement des banquiers en cour de Rome (1689). — Fol. 210. Déclaration qui punit de mort les commis caissiers des fermes, coupables de vol (1690). — Fol. 216, verso. Lettres de confirmation de l'établissement d'un hôpital à Saint-Trivier, au diocèse de Lyon (1639). — Fol. 217. Approbation du mandement de l'évêque de Langres qui supprime le prieuré de Saint-Hélier et en réunit les biens au séminaire de Dijon. — Fol. 225, verso. Confirmation des officiers des chancelleries près les cours supérieures et attribution de gages (1690). — Fol. 226, verso. Confirmation de l'hérédité des offices de notaires et de procureurs qui ont financé. — Fol. 228. Édit de création en titre d'office d'un greffier des rôles de tailles dans toutes les villes et communautés du royaume. — Fol. 229, verso. Déclaration touchant la portion congrue des curés et vicaires perpétuels. — Fol. 231. Édit de création des jurés experts et greffiers de l'écritoire dans toutes les villes du royaume. — Fol. 233, verso. Autre d'un procureur du roi et d'un greffier dans toutes les villes pourvues d'un hôtel de ville. — Fol. 245, verso. Autre de suppression des offices d'arpenteurs, créés en 1554 et 1575, de leur réunion aux experts jurés et création en titre d'offices des experts priseurs et arpenteurs. — Fol. 248, verso. Déclaration concernant le temps des publications et l'enregistrement des substitutions et des donations. — Fol. 249. Autre qui réduit à deux ans le temps des études de droit. — Fol. 257. Lettres de don au couvent des Cordeliers de Châtillon, des biens provenant des consistoires protestants. — Fol. 257, verso. Confirmation de l'établissement du petit séminaire d'Autun (1691). — Fol 263. Édit de création d'offices de commis écrivant à la peau dans tous les Parlements. — Fol. 265. Édit de création de deux présidents, trois conseillers, un conseiller commissaire aux requêtes. — Fol. 265, verso. Autre d'un office de chevalier d'honneur dans tous les présidiaux. — Fol. 266, verso. Autre de deux offices héréditaires de vérificateurs et rapporteurs des défauts dans les bailliages. — Fol. 268. Autre des contrôleurs des exploits. — Fol. 269, verso. Autres des maîtres gardes et jurés syndics des arts et métiers. — Fol. 273. Autre d'un président, d'un chevalier d'honneur, d'un conseiller maître, d'un correcteur, d'un auditeur, de deux secrétaires et de deux substituts en la Chambre des Comptes de Dijon. — Fol. 275. Autre des receveurs des amendes et des receveurs des épices. — Fol. 284. Brevet et arrêt du Conseil qui donne à l'église d'Is-sur-Tille les biens du consistoire. — Fol. 285, 328. Déclarations contenant règlement sur le papier et le parchemin timbrés, le nombre de lignes et de syllabes de chacun des rôles. — Fol. 288. Édit de création des offices de courtiers et commissionnaires des vins et liquides; — fol. 289, verso, id. des offices de contrôleurs et essayeurs d'étain. — Fol. 291, verso. Autre qui réorganise les offices de commissaires aux saisies réelles. — Fol. 297. Autre de création de soixante secrétaires de la grande chancellerie. — Fol. 298. Déclaration du roi sur cet édit. — Fol. 302. Règlement des droits d'entrée des chevaux et mulets pour les provinces de Picardie, Champagne et Bourgogne. — Fol. 303. Édit de création en titre d'office d'un premier président dans tous les Bureaux des finances. — Fol. 304. Lettres d'attache de la commission du père Isabeau pour la visite du couvent des Jacobins de Dijon. — Fol. 305. Permission au conseiller Ph. Fyot de contracter alliance avec la fille du président de Mucie. — Fol. 307. Édit de création des maîtres des ports et juges des traites foraines. — Fol. 308, verso. Déclaration portant que tous les deniers dus aux bénéficiers et communautés religieuses seront convertis en rentes sur l'hôtel de ville. — Fol. 310. Edit de création des offices de payeurs des augmentations de gages. — Fol. 311, verso. Attribution d'un droit de 13 sols 6 deniers aux officiers des greniers à sel. — Fol. 213, verso. Règlement des droits dus aux banquiers expéditionnaires en cour de Rome. — Fol. 315. Édit de création d'un conseiller honoraire en chacun des présidiaux. — Fol. 316, verso. Autre qui prescrit le rétablissement des receveurs des épices et vacations. — Fol. 325, verso. Autre qui, moyennant finance, maintient en possession les acquéreurs du domaine. — Fol. 327. Autre qui réunit les offices de vérificateurs et rapporteurs des défauts, au corps des officiers de la juridiction. — Fol. 329, verso. Permission aux officiers des gabelles non unis aux élections, d'exercer d'autres fonctions. — Fol. 334, verso. Édit sur l'établissement de barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers dans les villes du royaume. — Fol. 339 Lettres qui maintiennent le prince de Condé et le sieur Goreau en possession du marquisat de Chaussin (1692). — Fol. 341, verso. Édit de rétablissement des maîtrises et jurandes dans tous les bourgs (1691). — Fol. 343. Autre de création de 400 greffiers des domaines des gens de mainmorte dans les villes et les bourgs (1692). — Fol. 345. Autre des greffiers, gardes et conservateurs des registres de naissances, mariages et décès dans les villes (1691). — Fol.

346, verso. Autres de greffiers des inhumations dans tous les diocèses (1692). — Fol. 350, verso. Autre de notaires royaux et apostoliques dans tous les diocèses (1692). — Fol. 364. Autre d'économes sequestres dans tous les diocèses (1691). — Fol. 359. Arrêt du Conseil qui, moyennant finance payée par la ville de Chalon, supprime le bailliage créé à Louhans. — Quittance et lettres confirmatives du roi. — Fol. 364. Édit prescrivant la poursuite des comptables en retard d'avoir apuré leurs comptes depuis 1670. — Fol. 365, verso. Édit de réunion au corps des officiers du Bureau des finances de l'office de premier président nouvellement créé. — Fol. 366, verso. Autre de création des offices de contrôleurs et commissaires des guerres. — Fol. 373, verso. Autre d'un juré dans chaque communauté de chirurgien et d'un médecin ordinaire du roi dans chacune ville (1692). — Fol. 380. Autre pour la vente du café, du thé, des sorbets et du chocolat. — Fol. 382. Autre contenant règlement sur les appointements des commissaires des guerres. — Fol. 383. Bail général des gabelles à P. Domergue (1687). — Fol. 438. Édit de création de lieutenants du roi dans chaque province (1692). — Fol. 439, verso. Déclaration touchant les dispenses de mariage et les publications de bans. — Fol. 445. Édit de création des greffiers conservateurs des minutes et expéditionnaires des lettres des chancelleries des cours souveraines et des présidiaux. — Fol. 449. Lettres de confirmation de l'établissement de l'hôpital général de Chalon. — Fol. 457. Lettres gardiennes obtenues par l'hôtel-Dieu de Beaune. — Fol. 464. Édit de suppression des offices de courtiers et commissionnaires en vins et liquides. — Fol. 464, verso. Déclaration touchant les privilèges accordés aux officiers en titre de la maréchaussée. — Fol. 471. Édit de création dans les châtellenies de Montcenis, Salmaise, Villaines-en-Duesmois et Montbard, d'un châtelain, d'un lieutenant, d'un substitut et d'un greffier. — Fol. 472. Édit d'union des officiers des traites foraines de Dijon et d'Auxonne et leur ressort à la Table de Marbre de Dijon. — Fol. 477. Autre qui, moyennant finance, maintient les roturiers en possession de biens féodaux et nobles. — Fol. 479. Autre maintenant les franchises des possesseurs de francs alleux. — Fol. 480. Autre qui crée un maire et des asséeurs dans toutes les communautés (1692). — Fol. 484. Autre d'un commissaire aux revues et logements militaires dans tous les lieux d'étape. — Fol. 230, verso. Commission de lieutenant général du roi pour les pays d'Auxois, d'Autunois et d'Auxerrois pour Ch.-H. de Saulx, comte de Tavannes, bailli de Dijon (1690). — Fol. 15. Provisions de l'office de président au Parlement de Dijon pour B. Legouz-Maillard (1686) ; — fol. 139, A. de Migieux (1689) ; — fol. 280, J. Bouhier (1691) ; — fol. 289, verso, F.-B. Le Compasseur de Courtivron (1692) ; — fol. 469, F.-B.-J. Le Compasseur de Courtivron. — Fol. 188. Lettres d'honneur pour le président B. Bouhier (1689). — Fol. 19. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour J. de Berbisey (1686) ; — fol. 21, B. Fleutelot ; — fol. 53, verso, Ch. d'Arlay (1687) ; — fol. 72, verso, J. Legouz ; — fol. 74, J. de Mongey ; — fol. 90, N. Richard (1688) ; — fol. 94, verso, J. Berthier ; — fol. 102, verso, A.-B. de Requeleyne ; — fol. 126, P.-B. Tapin (1684) ; — fol. 130, L. de Clugny ; — fol. 138, J. Jehannin ; — fol. 142, verso, L. Jeannon ; — fol. 157, verso, A. Fyot de Vaugimois et président des requêtes ; — fol. 235, Cl. de la Toison (1690) ; — fol. 255, verso, J. Quarré ; — fol. 261, H.-J.-B. Bazin ; — fol. 294, verso, J.-B. De la Mare ; — fol. 295, verso, G. B. Joly ; — fol. 301, verso, Guy Chartraire de Saint-Agnan ; — fol. 357, J. Le Compasseur de Courtivron (1692) ; — fol. 454, verso, Cl. Lantin ; — fol. 455, F. Chartraire. — Fol. 75. Lettres d'honorariat pour les conseillers P.-B. Lenet (1687), — fol. 106, J. Pérard (1688) ; — fol. 137, verso, A. Gonthier (1689) ; — fol. 142, P. Jeannon ; — fol. 170, B. Gaillard ; — fol. 252, verso, De la Coste ; — fol. 292, verso, J. Berbis (1691) ; — fol. 463, J.-B. Lantin (1692). — Fol. 93. Provisions de l'office de gouverneur de la chancellerie du duché pour Cl. Violet (1688) ; — fol. 10, id. de substitut du procureur général au Parlement pour J. Burgadet (1686) ; — fol. 30, verso, J.-B. Bazire (honorariat) (1687) ; — fol. 115, verso, P.-G. Ravynet (1689) ; — fol. 318, B. Bichot (1691) ; — fol. 51, id. de greffier en chef civil et criminel pour A. Joly (1685). — Fol. 27, verso. Provisions de l'office de secrétaire de la Cour pour J. Tassinot (1687) ; — fol. 96, verso, L. Sordoillet (honorariat) (1689) ; — fol. 363, A. Vauthier (1692) ; — fol. 305, id. de commis des minutes des arrêts pour P. Leplotrier (1691) ; — fol. 306, J.-B. Moignot ; — fol. 277, verso, id. d'écrivain à la peau pour J.-B. Labotte (1691) ; — fol. 278, Ch. Couvreux ; — fol. 278, verso, L. Maurice. — Fol. 182, verso. Provisions de l'office de tiers référendaire taxateur et calculateur des dépens au Parlement pour J. Michea (1689) ; — fol. 194, verso, id. de receveur des consignations du Parlement et des justices royales pour H. Hémery (1690) ; — fol. 188, id. de commissaire receveur des deniers des saisies réelles au Parlement pour M. Jolyot ; — fol. 218, verso, id. de receveur des deniers des saisies réelles au Parlement, à la Chambre des Comptes, au Bureau des finances pour J. Cœur de Roi ; — fol. 239, verso, id. de receveur des deniers des saisies réelles à la Chambre des Requêtes du Palais pour J. Derepas ; — fol. 233, verso, id. de receveur des amendes, épices et vacations du Parlement pour A. Delaloge (1691). — Fol. 14. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour J. Roger (1687) ; — fol. 50, J.-Cl. Charpentier — fol. 77, verso, B. Toussaint (1683) ; — fol. 97, R. Dufresneau ; — fol. 107, verso, P.-L. Rey ; — fol. 113, J. Regnaudot ; — fol. 115, Cl. Ravery (1689) ; — fol. 159, L. Le-

jeune ; — fol. 183, verso, D. Mongin Fromageot (1590) ; — fol. 204, P. Vernisy ; — fol. 205, verso, L. Lucenay ; — fol. 224, P. Cazotte ; — fol. 241, verso, Cl. Miette ; — fol. 272, verso, J. Breton (1691) ; — fol. 281, verso, N. Guenichot ; — fol. 282, verso, N. Perrin ; — fol. 320, J. Derey ; — fol. 321, G. Hyvert ; — fol. 321, verso, G. Denizot ; — fol. 457, L. Lyon (1692) ; — fol. 471, J. Viénot. — Fol. 283. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour L. Morizot (1691) ; — fol. 443, verso, J.-B. Garnier (1692) ; — fol. 65, id. d'huissier aux requêtes du palais pour L. Truchetet (1687) ; — fol. 181, verso, D. Brocard (1690) ; — fol. 323, P. Chanson (1691). — Fol. 214. Provisions de l'office de grand maître des eaux et forêts de Bourgogne pour J. Perrault (1690). — Fol. 13. Provisions de l'office de bailly de Bresse pour Joly, baron de Choin et de Langres (1686) ; — fol. 301, verso, id. d'Autun pour P. Berbis de Dracy (1692) ; — fol. 56, id. de lieutenant général au bailliage de Chalon pour D.-P. Virey (1687) ; — fol. 81, id. de Charolles pour E. Dagonneau (1688) ; — fol. 82, id. de Belley pour J.-A. Tricaud ; — fol. 163, verso, id. de Gex pour B. Robin (1689). — Fol. 60. Provisions de l'office de lieutenant au bailliage et chancellerie de Semur-en-Auxois pour J. Forteau (1687) ; — fol. 116, de Dijon, pour A. Midan (1689) ; — fol. 133, d'Autun pour A. Cortelot ; — fol. 200, verso, de Semur-en-Brionnais pour J. De la Motte (1690) ; — fol. 237, de Dijon pour L.-S.-B. Grangier ; — fol. 279, de Charolles pour G. Baudinot (1691) ; — fol. 330, id. de Gex pour J.-P. Bossu ; — fol. 448, de Belley pour J. Fabry (1692). — Fol. 29. Provisions de l'office de conseiller au bailliage d'Autun pour H. Guillemard (1687) ; — fol. 68, pour F. Germain ; — fol. 79, verso, d'Avallon pour J. Colas Cromot ; — fol. 80, de Châtillon pour P. Bouvot (1688) ; — fol. 177, verso, d'Autun pour G.-G. Duburt (1689) ; — fol. 172, verso, de Châtillon pour J. Personne ; — fol. 213, de Bourg pour J.-D. Tardy (1690) ; — fol. 262, de Chalon pour P. Beuverand (1691) ; — fol. 362, de Bourg pour J. Chasey (1692) ; — fol. 372, verso, de Beaune pour Cl. Loranchet ; — fol. 83, id. de commissaire examinateur au bailliage de Belley pour J.-A. Tricaut (1688) ; — fol. 446, id de vérificateur et rapporteur des défauts de ce bailliage pour J. Fabry (1692). — Fol. 71. Provisions de procureur du roi au bailliage de Belley pour M. Brillat (1687) ; — fol. 79, de Charolles pour Cl. Desautels (1688) ; — fol. 93, d'Avallon pour B. Normand ; — fol. 114, id. d'Arnay-le-Duc pour A. Hernoux (1689) ; — fol. 128, de Semur-en-Brionnais pour Ch. Sarrasin ; — fol. 207, de Semur-en-Auxois pour J. Verniquet (1690) ; — fol. 338, de Nuits pour J. Micault (1691) ; — fol. 445, verso, de Dijon pour G. Petitot ; — fol. 66, id. d'avocat du roi au bailliage de Charolles pour J. Tabourot (1687) ; — fol. 73, de Semur-en-Auxois pour J. Baudinet ; fol. 109, de Nuits pour P. Parigot (1688) ; — fol. 236, verso, de Bourbon-Lancy pour J. Burgat (1690) ; — fol. 452, de Belley pour J. Rolin (1692) ; — fol. 129, id. de substitut du procureur du roi au bailliage de Chalon pour L. Dufresne (1689) ; — fol. 183, id. d'huissier au bailliage et chancellerie de Beaune pour J. Goby (1690) ; — fol. 447, verso, de Mâcon pour J. Avigneau (1692). — Fol. 3, verso. Provisions de sergent royal au bailliage d'Autun pour F. Lequeux (1686) ; — fol. 25, de Chalon pour L. Bourgeois (1687) ; — fol. 27, de Dijon pour L. Passier ; — fol. 53, de Semur-en-Auxois pour L. Feuchon ; — fol. 137, de Dijon pour J. Cortot (1689) ; — fol. 164, verso, de Chalon pour Cl. Bon ; — fol. 71, de Dijon pour J. Leclerc ; — fol. 222, de Chalon pour J. Robey (1690) ; — fol. 222, verso, pour P. Massin ; — fol. 241, pour J. Fusey ; — fol. 243, id. de président de l'élection de Belley pour N. Curty (1690) ; — fol. 462, verso, de Bourg pour V.-C. Leloup. — Fol. 97, verso. Provisions de l'office d'Élu en l'Élection de Belley pour J. Trocut (1688) ; — fol. 193, pour A. Folliet (1690) ; — fol. 201, verso, de Bourg, pour P. Jourdain ; — fol. 215, de Belley, pour A. de Monvert ; — fol. 250, verso, de Bourg, pour A.-J. Guiller ; — fol. 95, id. de procureur du roi en l'élection de Bourg pour A.-J. Leloup (1688) ; — fol. 296, verso, pour B.-F. Bordat (1691) ; — fol. 406, id. de conseiller en l'élection de Bresse pour L. Chavry (1692). — Fol. 128. Provisions de l'office de visiteur général des gabelles du Lyonnais dans les pays de Bresse, pour Ph. Parrat (1689) ; — fol. 131, verso, id. de procureur du roi de ces gabelles pour J. Montagnieux : — fol. 169, pour J.-C. Forcet (1687) ; — fol. 190, id. de président du grenier à sel de Montbard pour J. Nadaud (1690) ; — fol. 211, de Châtillon pour P. Massé ; — fol. 212, d'Avallon pour P.-F. Laureau ; — fol. 237, de Chalon pour P. Vacher ; — fol. 244, de Semur-en-Auxois pour P. Varennes ; — fol. 245, de Beaune pour J.-B. Brunet ; — fol. 252, d'Autun pour A. Granger ; — fol. 274, de Dijon pour J. Sigault (1691) ; — fol. 284, verso, de Saulx-le-Duc pour P. Boullemet ; — fol. 324, d'Arnay pour J.-R. Beaupin. — Fol. 10, verso. Provisions de l'office de grenetier du grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne pour Joly Clerc (1686) ; — fol. 29, verso, de Dijon pour B. Bernard (1687) ; — fol. 58, de Montbard pour F. Collet ; — fol. 59, de Dijon pour B. Bergeret ; — fol. 65, de Noyers pour J. Retiel ; — fol. 108, de Saulieu pour Cl. Laligant (1688) ; — fol. 200, verso, de Nuits pour P. Adelot (1690) ; — fol. 206, d'Arnay pour P. Lambert ; — fol. 212, de Pouilly pour A. Bannelier ; — fol. 238, d'Avallon pour S. Prévôt ; — fol. 239, de Dijon pour J. Charles (1691). — Fol. 7. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Saulx-le-Duc pour J. Ally (1686) ; — fol. 26, de Seurre pour Cl. Rousselot (1687) ; — fol. 49, de Dijon pour Et. Bertin ; — fol. 55, id. de Chalon pour M. Dumont ; — fol. 64, verso, d'Autun pour B. Marillier ; — fol. 69, verso, de Mont-

J.-B. Taphinon ; — fol. 89, de Paray pour J. Ros-8) ; — fol. 89, verso, de Semur-en-Auxois pour J. ; — fol. 101, d'Avallon pour N. Gaudot ; — fol. 105, e pour Cl. Valot ; — fol. 132, de Vitteaux pour Pi- ; — fol. 136, de Châtillon pour M.-A. Sirdey ; — le Mont-Saint-Vincent pour J. Chofflet ; — fol. 162, Nuits pour N. Belin ; — fol. 189, verso, de Saulieu r de Chambure (1690) ; — fol. 219, verso, d'Autun, lle ; — fol. 233, de Charolles, L. Pain (1689) ; — fol. Dijon, G. Bardet (1691) ; — fol. 331, de Noyers, A. fol. 458, d'Arnay, N. Husson (1692) ; — fol. 467, de l. Gauvain. — Fol. 1. Provisions de l'office de pro- roi au grenier à sel de Semur-en-Auxois pour J. (1686) ; — fol. 69, de Dijon pour B. Laurent (1687) ; de Châtillon pour J. Personne ; — fol. 103, verso, lles pour Desautels ; — fol. 133, verso, de Noyers ouchoux (1689) ; — fol. 259, de Nuits pour J. Pour-) ; — fol. 260, de Saulieu pour L. Fournier ; — fol. mur-en-Auxois pour F.-N. Voisenet ; — fol. 437, pour J. Bachey (1692) ; — fol. 461, de Seurre pour — fol. 112, id. de conseiller au grenier à sel d'Au- r J. Pely (1688). — Fol. 113, verso. Provisions de juge des fermes du roi pour Cl. Varennes (1689) ; 5, verso, id. de président juge des traites foraines pour J. Jantet (1691) ; — fol. 378, id. de Beaune runet ; — fol. 459, de Beaune pour J.-Ch. de Châ- 2) ; — fol. 56, 319, id. de maître des ports, ponts et t de procureur du roi de la traite foraine à Chalon lerguet (1687, 1691) ; — fol. 361, id. de procureur la traite foraine à Nantua pour V. Carrel (1692) ; , verso, à Chalon pour B. Gauthier (1692) ; — fol. aune pour J.-B. de Salins ; — fol. 433, id. de lieu- traites foraines à Chalon pour I. Bacon (1691) ; — Nantua pour H. Maurier. — Fol. 256. Provisions de prévôt général en Bourgogne pour Cl. de Thi- neur de Sussey (1690) ; — fol. 144, id. de prévôt xonne pour J. Delacroix (1688). — Fol. 202. Pro- l'office de conseiller général provincial des mon- Bourgogne et Bresse, pour P. Mille (1690) ; — fol. huissier à la monnaie de Dijon pour F. Couturier fol. 98, verso, id. de sergent général en Bourgogne idard (1688) ; — fol. 109, J. Mazilly ; — fol. 127, e (1689) ; — fol. 186, J. Vernisy (1690) ; — fol. 300, J. 691) ; — fol. 434, F. Cordier (1692). — Fol. 356, visions d'huissier à la justice consulaire de Chalon cquin (1692). — Fol. 189. Lettres d'institution de J. mme juge métropolitain de l'archevêché de Besan- officialité d'Auxonne (1689). — Fol. 322. Provisions ur des décimes et subventions du clergé dans la généralité de Dijon pour B. Bonnard (1691). — Fol. 181. Commission d'imprimeur et libraire du Roi à Dijon pour J. Ressayre (1689).

B. 12113. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1690-1692-1696. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XXXVIII. — Fol. 1. Réception de l'abbé de Citeaux premier conseiller né du Parlement (1692). — Fol. 4. Arrêt de réunion à l'office de lieutenant général de la chancellerie à Chalon, des deux offices de tiers référendaires taxateurs et calculateurs de dépens (1690-1692). — Fol. 8, verso. Édit de création d'un million de livres d'augmentations de gages aux officiers des cours de Parlement et autres (1692). — Fol. 10, 12. Arrêt du Conseil et lettres patentes qui réunissent à la communauté des procureurs à la cour, les quatre offices de greffiers conservateurs des minots et expéditionnaires en la chancellerie. — Fol. 14, verso. Déclaration interprétative de l'édit de création des offices de receveurs des amendes (1692). — Fol. 20, verso. Lettres de don à l'hôpital de la Charité de Beaune des biens du consistoire de Volnay. — Fol. 21. Édit de création des offices de commissaire inspecteur, d'un contrôleur secrétaire et d'un trésorier du ban et de l'arrière-ban dans chaque bailliage (1693). — Fol. 23. Autre qui révoque toutes les lettres de réhabilitation de noblesse non registrées dans les cours des aides depuis 1600 (1693). — Fol. 30, verso. Édit qui affranchit les fiefs, maisons et autres biens, de toutes redevances envers le domaine moyennant finance. — Fol. 32. Autre qui, moyennant une certaine somme, quitte les ecclésiastiques possédant des bois, de toutes les peines encourues pour infraction à l'édit de 1669. — Fol. 33. Autre portant réunion au corps des villes, des offices de procureurs du roi et de greffiers des villes (1691). — Fol. 34, verso. Édit de création du contrôle des actes passés par les notaires (1693). — Fol. 38. Déclaration du roi sur les dots et les pensions des religieuses. — Fol. 40. Édit qui défend de tenir hôtellerie, auberge, logis, cabaret, gargote, sans lettres du roi délivrées sur quittance de finance. — Fol. 41. Autre de création dans tous les bailliages d'un lieutenant et d'un archer de maréchaussée. — Fol. 43, verso. Édit touchant la réception des juges, des officiers, des seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques. — Fol. 48, verso. Arrêt du Conseil et lettres patentes pour la réunion au corps de ville de Dijon, des offices de maire, six assesseurs et de commissaires aux revues (1692). — Fol. 52. Autres de la réunion aux offices de greffier, civil et criminel au Parlement, de ceux de commis des minutes et des écrivains à la peau. — Fol. 53, verso. Confirmation des statuts des maîtres couvreurs de Dijon. Teneur des statuts (1693). — Fol. 57. Lettres de réhabilitation de noblesse pour les sieurs J. et Ph. Dupuy (1693). — Fol. 95. Édit

par lequel les gentilshommes et autres sujets au ban et à l'arrière-ban, sont dispensés de l'établissement des offices de commissaire inspecteur, contrôleur, secrétaire et trésorier du ban et de l'arrière-ban. — Fol. 66. Arrêt du Conseil qui déclare le franc aleu roturier être naturel dans les pays de Bourgogne et Bresse. — Fol. 68. Déclaration portant que les arrêts et autres pièces de justice ne pourront être présentés au sceau, qu'après avoir été enregistrés par les greffiers conservateurs des minutes des lettres de chancellerie. — Fol. 69, 128, 193, verso, 258, verso. Commissions pour la Chambre des vacations (1693, 1694, 1695, 1696). — Fol. 69, verso. Édit de création dans chaque élection d'un office de lieutenant criminel vérificateur des rôles des impositions (1693). — Fol. 70, verso. Autre qui attribue des droits de vacations aux grands maîtres des eaux et forêts. — Fol. 71, verso. Déclaration qui décharge moyennant finance les douaires, donataires, usufruitiers et engagistes des forêts du domaine, des peines portées par l'ordonnance de 1667. — Fol. 72, verso. Édit de l'affranchissement des villes et bourgs fermés des droits de lods et ventes tant du domaine du roi que des seigneurs. — Fol. 73. Déclaration portant permission à ces villes et bourgs de s'imposer pour le rachat de ces droits. — Fol. 73, verso. Édit qui exempte des logements militaires et du guet et garde tous les officiers des justices royales, avec attribution d'augmentations de gages. — Fol. 74, verso. Autre de la création d'offices d'enquêteurs dans tous les bailliages et juridictions royales. — Fol. 76. Autre donnant pouvoir aux baillis et sénéchaux de présider aux jugements qui y seront rendus, avec l'hérédité de leurs charges et augmentation de gages. — Fol. 70, verso. Lettres de confirmation de l'hospice Sainte-Anne de Dijon et de sa translation du faubourg d'Ouche dans l'intérieur de la ville sur la paroisse Saint-Philibert. — Fol. 87. Édit de suppression des offices de contrôleurs ordinaires et provinciaux, à l'exception de ceux réservés dans l'état et de création de cent quatre-vingts offices de contrôleurs ordinaires des guerres (1692).— Fol. 88. Autre qui, moyennant finance, maintient la possession des propriétaires des îles, îlots, péages, passages sur les rivières non navigables (1693). — Fol. 89, verso. Déclaration du roi touchant le droit annuel des officiers des bailliages et justices royales. — Fol. 90, verso. Édit de suppression des offices de premier huissier dans les cours supérieures et les bureaux des finances. — Fol. 92. Déclaration du roi interprétative de l'édit sur les commissaires enquêteurs. — Fol. 93, verso. Édit de création d'un office de commissaire vérificateur des rôles d'impositions dans les villes, bourgs et lieux principaux de la Bourgogne et des pays de Bresse (1694). — Fol. 97. Déclaration touchant les offices de commissaires et contrôleurs des guerres.— Fol. 98, verso. Édit de création d'offices de contrôleurs des deniers patrimoniaux et d'octroi, de substitut du procureur du roi dans les villes et bourgs du royaume. — Fol. 99, verso. Autre des offices de colonels, majors, capitaines et lieutenants de la milice bourgeoise dans les villes et bourgs du royaume. — Fol. 100, verso. Autre d'offices héréditaires de contrôleurs des déclarations de dépens dans toutes les juridictions du royaume. — Fol. 102. Autre des offices d'auditeurs examinateurs des comptes des corps de marchands et artisans des villes et bourgs clos du royaume. — Fol. 106, verso. Autre qui rétablit l'hérédité des offices de greffiers des élections et des greniers à sel. — Fol. 106, verso. Autre de l'établissement d'un siège particulier de bailliage à Saulieu et qui rétablit la justice consulaire. — Fol. 108. Édit touchant les privilèges et les attributions des officiers des bureaux des finances. — Fol. 114. Tarif et règlement des droits de contrôle des actes passés par devant notaires. — Fol. 124, verso. Lettres d'érection de la terre de Rougemont en marquisat, en faveur de J. de Grenant, conseiller au Parlement. — Fol. 183, verso. Autres de la baronnie de Blaisy en marquisat, pour A. Joly de Blaisy, conseiller, président du Grand Conseil (1695). — Fol. 127. Édit de suppression des offices de receveurs des deniers patrimoniaux et d'octrois et création d'offices de receveurs (1664). — Fol. 128, verso. Autre qui décharge les possesseurs de biens et droits sur les rivières navigables de la redevance de 5 sols. — Fol. 129, verso. Autre de la suppression de quarante offices de commissaires des guerres et de quarante offices de contrôleurs de ces commissaires. — Fol. 130, verso. Ordonnance portant défense de porter des boutons de drap. — Fol. 131. Édit qui désunit la juridiction des gabelles de celle des élections et crée dans chaque grenier un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier. — Fol. 138, verso, 254, verso. Lettres portant continuation des crues de sel octroyées aux États de Bourgogne (1694-1696). — Fol. 139, verso. Autres aux mêmes de la continuation de la levée des trois quarts des octrois de Saône. — Fol. 140. Autres pour la continuation des octrois de la ville de Dijon. — Fol. 144. Édit de création des offices de contrôleurs des actes des notaires. — Fol. 151. Autre des offices de jurés crieurs des enterrements et cris publics. — Fol. 151, verso. Autre de receveurs des gabelles, greniers et chambres à sel et des bureaux de la traite foraine. — Fol. 152. Autre des offices de greffiers alternatifs des rôles d'impositions dans les villes et paroisses du royaume. — Fol. 158. Autre de rapporteurs vérificateurs et certificateurs des saisies réelles et des subhastations dans les bailliages et justices royales. — Fol. 159. Déclaration sur la faculté de prendre des gages sur les droits manuels attribués aux officiers des greniers à sel. — Fol. 160, verso. Déclaration pour la capitation générale durant la guerre (1695). — Fol. 166. Arrêt du conseil qui unit à la communauté des procureurs à la cour, six offices de contrôleurs de

déclarations de dépens (1695). — Fol. 179. Édit concernant la vente du domaine et la confirmation de la revente. — Fol. 181, verso. Autre qui attribue aux receveurs des amendes et aux contrôleurs des exploits d'un sol, 2 sols pour livre de ces amendes. — Fol. 185. Autre de l'aliénation des greffes de justices royales et le rétablissement des présentations des demandeurs. — Fol. 186. Autre qui oblige les prélats et les bénéficiers à la résidence. — Fol. 191, verso. Autre qui substitue aux jurés crieurs d'enterrement, un juré crieur d'enterrement et cri public dans les villes bailliagères du royaume. — Fol. 194. Déclaration concernant le domaine et les droits en dépendant. — Fol. 195. Autre portant règlement de l'office de greffier des présentations. — Fol. 214, verso. Lettres patentes de l'union à l'hôpital de Dijon des petits hôpitaux de la Chapelotte, de la Maladière et de Notre-Dame de cette ville, de ceux d'Arceau, de Beaumont, d'Is-sur-Tille et de Val-de-Suzon (1696). — Fol. 216. Édit de réunion des offices de maires au corps des États du Duché. — Fol. 220. Autre de la création de cinq présidiaux en Bourgogne. — Fol. 221, verso. Autre qui, moyennant finance, confirme les lettres de rétablissement de noblesse à partir de 1600. — Fol. 223. Autre qui maintient le droit de *Committimus* aux notaires et secrétaires de la Chambre des Comptes. — Fol. 224, verso. Déclaration contre l'infidélité des conducteurs des sels. — Fol. 225. Édit de confirmation des foires et marchés, accordés aux communautés. — Fol. 225, verso. Autre de la possession des places provenant des fortifications. — Fol. 226, verso. Lettres de confirmation de l'établissement d'un hôpital général à Bourg. — Fol. 229. Permission à M. Fijean, conseiller clerc au Parlement, d'exercer les fonctions d'official de l'évêché de Langres. — Fol. 231. Édit de création d'offices de jurés vendeurs de sel à petite mesure dans tous les greniers à sel (1696). — Fol. 233. Autre de jaugeurs de muids de vin et boissons. — Fol. 234, verso. Déclaration pour la vente des droits seigneuriaux dus au Roi, lors des mutations par échange. — Fol. 235, verso. Autre pour la conversion facultative en fief des biens tenus en roture. — Fol. 236. Édit de création d'offices d'experts priseurs et d'arpenteurs jurés; — fol. 237, id. de jurés mouleurs, visiteurs, compteurs et peseurs de bois. — Fol. 238, verso. Autre de jurés distributeurs de papier et de parchemin timbrés. — Fol. 239, verso. Déclaration du Roi touchant la juridiction ecclésiastique. — Fol. 240. Édit de suppression des contrôleurs des actes des notaires et création de trois de ces contrôleurs dans chacun bureau. — Fol. 242. Déclaration portant règlement des fonctions et droits de ces contrôleurs. — Fol. 246. Autre concernant les appellations des sentences rendues par les tribunaux ecclésiastiques. — Fol. 246, verso. Édit d'union des offices municipaux des pays de Bresse au corps des États de ces pays. — Fol. 247, verso. Autre de l'anoblissement de cinq cents personnes du royaume. — Fol. 249, verso. Déclaration pour le paiement à l'avance des droits de vente des propriétés. — Fol. 250, verso. Édit de création de substituts des avocats et procureurs du Roi et rétablissement des adjoints aux enquêtes. — Fol. 251, verso. Autre de rétablissement des offices des gabelles du Lyonnais; — fol. 255, id. de création de commissaires généraux trésoriers pour la vérification des comptes des étapes. — Fol. 256, verso. Lettres patentes qui fixent à 100,000 fr. l'abonnement à la capitation des pays de Bresse. — Fol. 259. Édit de création d'offices de contrôleurs et commissaires receveurs des deniers des saisies réelles dans toutes les juridictions du royaume. — Fol. 260, verso. Autre de gouverneur dans toutes les villes closes du royaume. — Fol. 261, verso. Autre d'un receveur trésorier et payeur des deniers des communautés ayant bourse commune. — Fol. 263. Déclaration contre les usurpateurs de noblesse. — Fol. 264. Autre pour l'établissement d'une nouvelle tremie dans tous les greniers à sel. — Fol. 264. Autre qui, moyennant finance, maintient en possession les acquéreurs du domaine. — Fol. 265, verso. Autre portant aliénation des droits d'échange d'héritage contre des rentes. — Fol. 210. Commission de lieutenant de Roi en Bourgogne pour A. Bureau, comte de la Rivière (1696). — Fol. 62. Provisions de l'office de premier président du Parlement pour P. Bouchu (1693); — fol. 218, verso, id. de président pour J.-B. Delamare (1696); — fol. 56, id. de chevalier d'honneur pour F.-B. de Sayve, comte de Thil; — fol. 13, id. de conseiller au Parlement pour J. Bouhier; — fol. 17, J. Bouhier, prévôt de la Sainte-Chapelle; — fol. 19, A.-B. Bouhier de Lantenay; — fol. 56, verso, B.-P. Baudinet (1692); — fol. 60, L. Gontier; — fol. 63, Bénigne de Cirey; — fol. 80, J.-B. Garron de Chatenay; — fol. 112, H.-J.-B. Bazin (1654); — fol. 118, Cl. Lebault; — fol. 171, A. Quarré (1695); — fol. 174, Cl.-J. Guye, seigneur de Labergement; — fol. 202, Cl.-B. Fleury; — fol. 208, J. David (clerc). — Fol. 46, verso. Lettres d'honneur pour le conseiller Blanot (1692); — fol. 105, Cl.-P. Baudinot; — fol. 117, G. Goby, seigneur de Norges (1694); — fol. 172, J. de Grenand (1695); — fol. 175, F. Thomas. — Fol. 61. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour J. Guichelet (1693); — fol. 119, verso, id. pour F. Malteste (1694); — fol. 156, verso, id. J. Humbert (1695); — fol. 163, verso, J.-B. Caillet. — Fol. 65, verso. Lettres d'honneur pour G. Guillaume (1693); — fol. 177, P. Petit. — Fol. 154. Provisions de l'office de secrétaire du roi en la chancellerie pour D. Mairetet (1695). — Fol. 47. Lettres d'honneur pour le secrétaire E. Fijean, seigneur de Marliens (1693); — fol. 126, B. Raviot. — Fol. 28. Provisions de l'office de greffier civil et criminel au Parlement pour H. Boillot et P. Guyton (1693); — fol. 140, id. de commis au greffe de la cour pour J. Grillot (1694); — fol. 168, verso, J. Clément et N. Grignon (1695);

— fol. 27, verso, id. de receveur des amendes de la cour pour L. Garillon de Longchamp (1692). — Fol. 85. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour J. Gillot (1693); — fol. 146, P. Gauthier (1694); — fol. 164, J. Mugnier (1695); — fol. 95, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour P. Martin (1694); — fol. 117, D. Laroche premier huissier (1694); — fol. 191, verso, A. Guillebert (1695). — Fol. 27. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour N. Castille (1693); — Fol. 120, J. Guillier (1694); — fol. 137, J. Rouget; — fol. 143, P. Mugnier; — fol. 149, J. Michaut; — fol. 156, N. Perriquet (1695); — fol. 212, J. Collin (1696). — Fol. 24. Provisions de l'office de procureur du Roi à la Table de Marbre (1693). — Fol. 123, verso. Provisions de l'office de bailly du Bugey pour L. de Grenand, seigneur de Rougemont (1690); — fol. 51, id. de lieutenant général au bailliage et chancellerie de Chalon pour J. Pillot (1693); — fol. 113, id. de Dijon pour M. Debadier (1694); — fol. 122, id. de Chalon pour J. Desboz; — fol. 200, verso, id. de Saulieu pour A. Develle (1695); — fol. 217, id. de Semur pour Ph. Henry (1696); — fol. 47, verso, id. de lieutenant en celui de Beaune pour G. Ravinet (1693); — fol. 105, verso, de Chalon pour J. Pommey (1694); — fol. 118, de Belley pour A. Balme; — fol. 215, de Saulieu pour A. Voisenet (1695); — fol. 222, pour J. Guillet; — fol. 248, d'Avallon pour J. Colas (1696); — fol. 257, de Semur, pour P.-Cl. Baillyet. — Fol. 25, verso. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Montcenis pour L.-A. Venot (1693); — fol. 44, d'Autun pour J. Lavernet; — fol. 82, de Dijon pour R. Michel (1693); — fol. 92, verso de Chalon pour J. Collas (1694); — fol. 170, verso, d'Avallon pour E. de Vesvre (1695); — fol. 197, verso, de Bourg pour L. Chambard; — fol. 199, verso, de Bourg pour J. Vicont; — fol. 254, d'Avallon pour J. Tureau (1656). — Fol. 86, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour N. Poussière (1693); — fol. 204, id. d'Auxonne pour Cl.-P. Boiteux de Pradines (1695); — fol. 205, de Charollais pour J. Desautels; — fol. 230, verso, d'Autun pour L. Rabyot de Corlon (1696). — Fol. 103, verso. Provisions de l'office d'avocat du roi au bailliage de Chalon pour E. Sousselier (1693); — fol. 160, d'Arnay-le-Duc pour L. Raudot (1695); — fol. 200, de Saulieu pour Ph. Dubled; — fol. 202, de Beaune pour J. Bachey; — fol. 249, d'Avallon pour J. Vallon (1696). — Fol. 46. Provisions de l'office de garde des sceaux au présidial de Bourg pour J. Jordain (1693); — fol. 104, verso, id. d'enquêteur au bailliage de Beaune pour J. Courtot (1693); — fol. 245, id. de Chalon pour J. Brusset (1696). — Fol. 26, verso. Provisions de l'office de sergent royal au bailliage de Semur pour C. Douhin (1693); — fol. 193, id. de Chalon pour E. Dutreuil; — fol. 177, id. de président de l'élection de Belley pour M. Curty (1695); — fol. 86, id. d'Élu en l'élection de Bourg pour Ch. Duprés (1693); — fol. 145, de Belley pour J.-L. Robin (1694); — fol. 147, de Bourg pour P. Mantelier; — fol. 206, pour P. Gillot; — fol. 229, verso, de Belley pour J. Durocher (1696); — fol. 258, id. pour J. Gozon. — Fol. 77. Provisions de l'office de juge garde des entrepôts de sel à Chalon pour J. Golyen (1693); — fol. 77, verso, id. de procureur du roi près ces entrepôts pour J.-B. Charolois. — Fol. 214. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Montbard pour J. Nadaut (1695); — fol. 84, verso, id. de grenetier du grenier à sel de Pouilly et Vitteaux pour E. Bollenot (1693); — fol. 102, id. de Nuits pour F. Parizot (1694); — fol. 137, verso, de Saint-Jean-de-Losne pour L. Desgranges; — fol. 142, de Semur-en-Auxois pour S. Chesne; — fol. 147, d'Arnay-le-Duc pour Ph. Lambert; — fol. 175, de Noyers pour J. Gauthevin (1695); — fol. 182, verso, d'Auxonne pour J. Boudier; — fol. 190, de Toulon pour L. Renardet. — Fol. 2, verso. Provisions de l'office de contrôleur du grenier à sel de Saulieu pour E. Pelletier de Chambure (1692); — fol. 7, id. d'Autun pour P. Roux; — fol. 64, de Paray pour L. Thouvand (1693); — fol. 79, verso, de Noyers pour F. Disson; — fol. 96, d'Avallon pour J. Morizot (1694); — fol. 157, d'Arnay pour J. Bonnardin; — fol. 205, 206, verso, de Saulx-le-Duc pour N. Massenot (1695); — fol. 228, id. de Toulon pour A. Guillemin. — Fol. 143. Provisions de l'office de procureur du roi au grenier à sel de Montbard pour J. Châtillon (1693); — fol. 228, id. de Paray pour A. Bouillet des Halliers (1696); — fol. 168, id. de receveur du grenier à sel de Dijon pour P. Verchère (1695); — fol. 192, verso, de Mirebeau pour N. Duvenier. — Fol. 253. Provisions de juge des droits de traite foraine à Bourg pour L. Bochard (1696); — fol. 3, id. de lieutenant de traite foraine à Beaune pour A. Fournier (1692); — fol. 121, id. à Bourg pour Cl. Guyon, curé de Vergon (1694); — fol. 106, à Beaune pour J.-B. Garache (1695); — fol. 213, à Nantua pour Brunet Jacquet (1696); — fol. 9, verso, id, de procureur du roi à la traite foraine de Bourg pour J. Cavatot (1692); — fol. 81, verso, de Nantua pour Cl. Branche (1693); — fol. 207, id. de juge de la marque des fers à Dijon pour H. de la Forêt, conseiller au bailliage (1695). — Fol. 150. Provisions de l'office de lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Dijon pour J. de Mellin, seigneur de Saint-Seine (1693). — Fol. 83, verso. Provisions de l'office de vérificateur rapporteur des défauts à la maîtrise des eaux et forêts de Dijon pour Cl. Pelletier (1693). — Fol. 18. Provisions de l'office de maire d'Arnay-le-Duc pour E. Bonniard (1693); — fol. 24, de Louhans pour B. David (1693); — fol. 28, verso, d'Autun pour F. de la Guitte; — fol. 29, verso, de Seurre pour L. Butard; — fol. 47, d'Avallon pour Cl. Champion; — fol. 44, d'Auxonne pour J. Pelletier, seigneur de Cléry; — fol. 83, de Montbard pour J. Nadaut; — fol. 127, d'Autun pour P. Rabyot (1694); — fol. 148, verso, de Chalon

nthial ; — fol. 163, de Bourg pour J. Augerd (1695);
, de Cuisery pour N. Cordier. — Fol. 1. Provisions
e juge prévôt d'Aignay pour N. de Gissey (1692);
l. de capitaine châtelain de Cuisery pour D. Balay
Fol. 212. Institution de Ch. Vaillant, seigneur de
qualité de bailly de l'évêque de Langres à Châtillon
fol. 45, verso, id. de J. Fabry comme juge du mar-
alromey (1693). — Fol. 164, verso. Provisions de l'of-
ier à la Cour des monnaies de Dijon pour J. Des-
5); — fol. 136, verso, id. de sergent général pour
aut (1694). — Fol. 155. Commission de Bl. Chirot,
la vénerie du duc d'Orléans (1695).

114. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

696-1699. Enregistrement des édits et ordon-
me XXXIX. — Fol. 1. Lettres du franc salé attri-
aye de Saint-Jean le Grand, à Autun (1696). —
de suppression des offices de garde scel des sentences
de conseillers garde sacs des sentences, contrats et
s des juridictions royales. — Fol. 8. Édit de créa-
e des contrôleurs des ouvrages d'or et d'argent. —
so. Autre de désunion de ces offices, de la ferme
es aides. — Fol. 10. Autre de création des offices
iseurs, vendeurs de meubles. — Fol. 11, verso.
e maîtrise générale et de maîtrises particulières
les armoiries. — Fol. 14. Lettres de l'union à l'hô-
nur-en-Auxois, des biens de la léproserie de Saint-
Fol. 15. Édit de création d'offices d'un chevalier
de deux conseillers clercs, d'un payeur des gages
ıbstituts des avocats, d'un procureur du roi, de
référendaires, de deux contrôleurs des dépens et
rtificateurs des criées dans tous les présidiaux du
— Fol. 18, 20. Arrêt du Conseil et lettres patentes
l'union à la communauté des notaires de Dijon des
ontrôleurs des actes et contrats; — fol. 36, verso,
lle de Semur-en-Auxois (1696). — Fol. 21, verso.
pour les assemblées, la police et les affaires écono-
cette communauté; — fol. 41, id. pour celle de
Fol. 25, verso. Permission à J.-A. Milleret, procu-
i aux gabelles du Lyonnais, de continuer les fonc-
ge de la temporalité de la ville de Belley (1697). —
rso. Confirmation de l'établissement du bureau des
Nantua sous le nom de société des dames de la Cha-
— Fol. 27. Lettres de surannation (1697). — Fol.
de l'union à l'hôpital de Beaune des biens des hôpi-
mmard et de Nolay (1696). — Fol 35, verso. Autres
à celui de Chalon des biens des hôpitaux de Saint-
Madeleine de Rully, de Givry. — Fol. 36, verso.

Autres portant union à celui de Tournus, des biens de ceux de Cuisery de Branges, de Mervans, de Saint-Gengoux, de Buxy, des maladières de Planteguitte et Santilly. — Fol. 74, verso. Autres à celui de Vitteaux des biens des hospices de Saffres et de Villy. — Fol. 34. Lettres d'érection de la seigneurie de Seurre en marquisat pour Louis de Bourbon, duc de Bourbon (1697). — Fol. 62, verso. Autres d'érection de la baronnie de la Boulaye en marquisat pour E. Rochefort-Pluvaut. — Fol. 91. Autres de la seigneurie de Mimeure en marquisat pour J.-L. Valon, gentilhomme du Dauphin. — Fol. 100, verso. Autres de la confirmation du marquisat de Bantanges, en faveur de F. Guyot, maître des requêtes. — Fol. 110. Autres de l'érection de la terre d'Arcelot en marquisat pour M. de Masman, conseiller au grand Conseil. — Fol. 152. Autres de la terre de Courtivron en marquisat pour J. Lecompasseur, président au Parlement (1698). — Fol. 239. Autre de la terre de Chevigny-les-Semur en comté pour le comte de Choiseul (1699). — Fol. 48. Édit de création d'un office de procureur du roi dans toutes les généralités où il y a un intendant (1697). — Fol. 49. Autre pour l'aliénation de 20 sols ordonnée être imposée par l'édit d'octobre 1694 sur chaque minot de sel vendu dans les greniers. — Fol. 50. Édit de création d'offices de jurés mesureurs de blés et autres grains dans les villes et bourgs du royaume. — Fol. 51. Déclaration pour l'enregistrement des lettres de noblesse accordées à cinq cents personnes. — Fol. 52. Déclaration interprétative de l'édit de création des jurés priseurs, vendeurs de meubles (1697). — Fol. 58, verso. Édit de création dans chaque ville et bourg de Bourgogne d'un corps de juridiction pour connaître des surtaux de tailles. — Fol. 59. Édit de suppression de ces offices. — Fol. 62. Lettres de commutation du nom de J. Baudet en celui de la Baudière. — Fol. 67, verso. Édit de désunion des offices de gardes scels contrats des notaires, de ceux des actes de juridictions créés par les édits de novembre 1696 et 18 juin 1697. — Fol. 69. Autre pour l'établissement des lanternes dans les principales villes du royaume. — Fol. 70, verso. Autre portant règlement pour la préséance entre les officiers de judicature et les maires des villes de Bourgogne. — Fol. 73, verso. Lettres par lesquelles les greffiers des Bureaux des finances sont maintenus dans les mêmes honneurs et immunités des autres officiers de ces corps. — Fol. 76, 160, 273. Commissions pour la Chambre des vacations du Parlement 1697, 1698, 1699. — Fol. 77. Édit et déclaration pour la célébration des mariages. — Fol. 79. Déclaration du roi en faveur des étrangers résidant en France et des sujets nés bâtards. — Fol. 81. Autre contenant maintenue, moyennant finance, des possesseurs du domaine aliéné. — Fol. 82. Édit de création d'un office de contrôleur du receveur des amendes. — Fol. 84. Autre de suppression de deux offices de commissaires généraux, trésoriers de France au Bu-

reau de Dijon. — Fol. 85. Autre de création d'un office de garde du petit sel dans toutes les justices consulaires. — Fol. 86. Autre du rétablissement des offices de gardes du petit scel, supprimés en 1696. — Fol. 92. Permission à l'évêque de Bethléem, abbé de la Bussière, de faire couper dans les bois de l'abbaye le bois nécessaire aux réparations de la ferme de l'Épinoy. — Fol. 96. Autorisation à J. Floriet d'exercer conjointement l'office de président avec celui de procureur du Roi au grenier à sel de Saulx-le-Duc. — Fol. 98. Édit de création d'un office de contrôleur des bans de mariage dans toutes les villes et bourgs du royaume. — Fol. 99, verso. Tarif des droits accordés aux possesseurs de ces offices. — Fol. 103, verso. Déclaration du roi touchant les offices de contrôleurs des commissaires aux saisies réelles. — Fol. 104, verso. Défense aux sujets français de s'établir dans la principauté d'Orange (1697). — Fol. 106. Déclaration portant que les expéditions des jugements et sentences mis en exécution, seront écrites sur parchemin. — Fol. 107. Autre contre les faux monnayeurs et ceux qui altèrent les monnaies. — Fol. 112. Lettres de continuation des crues de sel accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 113. Lettres de rétablissement de l'hôpital de Bagé. — Fol. 116, verso. Déclaration portant que les militaires congédiés des armées de terre et de mer seront exempts de taille pendant cinq ans à partir du jour de leur libération. — Fol. 118. Autre concernant les adjoints aux substituts du procureur général au Parlement. — Fol. 119. Autre touchant les particuliers commerçant avec la principauté d'Orange. — Fol. 120, verso. Autre de l'union des fonctions de la petite voirie avec celles des experts priseurs, arpenteurs et greffiers de l'Écritoire (1698). — Fol. 122. Lettres de dispense de parenté à J. Quarré, conseiller à la cour, fiancé à la fille de P. Rigoley, aussi conseiller. — Fol. 123, verso. Lettres de l'établissement de l'hôpital d'Arc-en-Barois et de l'annexion des maladières de Messey et de Bar-sur-Seine. — Fol. 133. Déclaration contre les sujets sortis du royaume. — Fol. 134. Édit de suppression et de réunion au domaine des offices de contrôleurs des exploits. — Fol. 135. Autre de réunion à l'hôpital Saint-Pierre de Châtillon, des biens de la maladière et de la maison-Dieu de cette ville, de Montbard et de Vieuchateau (1697). — Fol. 136. Déclaration du Roi en faveur des anciens officiers de terre et de mer (1698). — Fol. 138. Lettres d'anoblissement d'André Balme, lieutenant civil au bailliage de Bugey ; — fol. 169, id. de Ch. Jaillet, seigneur d'Autepierre (1697) ; — fol. 217, verso, id. de Ét. Tamisier, juge visiteur général du Lyonnais en Bresse (1698) ; — fol. 225, id. de Gabriel Cartier, seigneur de la Boutière. — Fol. 141, verso. Lettres en faveur des membres de l'Université d'Avignon. — Fol. 144, verso. Permission aux pères de la Doctrine chrétienne de s'établir à Avallon (1690). — Lettres de surannation (1690). — Fol. 145, verso. Arrêt de renvoi au présidial de Chalon des affaires de l'hôpital de cette ville. — Fol. 147, verso. Édit de suppression des offices de contrôleurs des ouvrages d'or, d'argent et de distributeurs de papier et parchemin timbrés. — Fol. 148, verso. Déclaration qui attribue au Roi les droits des gardes des petits sceaux des jugements, des tailles et des tabellions. — Fol. 154. Lettres d'union des biens de la maladière de Pouilly-en-Auxois à l'hôpital de ce lieu (1696). — Fol. 156, verso. Déclaration pour l'augmentation du prix du sel dans les gabelles (1698). — Fol. 157. Autre touchant les articles du traité de paix de Ryswick qui concernent les particuliers. — Fol. 160. Déclaration interprétative du règlement pour le Parlement arrêté en 1662 et 1698. — Fol. 161. Édit de suppression des offices de greffiers des rôles des tailles. — Fol. 162, verso. Déclaration qui donne le droit aux officiers des gabelles de juger certains cas en dernier ressort. — Fol. 165, verso. Lettres de naturalité obtenues par M. de Crosne, seigneur de Plainton, en Angleterre. — Fol. 166, verso. Édit de réunion aux villes et communautés des offices de commissaires vérificateurs des rôles des tailles. — Fol. 167. Déclaration pour la décharge des amendes et poursuites à raison du faux saunage. — Fol. 167, verso. Autre qui interdit encore pendant six ans la saisie des bestiaux. — Fol. 170, verso. Bail général des gabelles (1697). — Fol. 200, verso. Déclaration pour le maintien sous condition des possesseurs sans titre valable, d'offices de la connétablie et de la maréchaussée. — Fol. 205. Édit de réunion aux Bureaux des finances des offices de procureurs du Roi près les intendants, de garde-minutes de ces derniers, et création d'un trésorier de France dans chaque bureau. — Fol. 207, verso. Ordonnance de règlement des hôpitaux désunis de l'ordre du Mont-Carmel. — Fol. 210, verso. Autre qui défend la traite des blés hors du royaume. — Fol. 210, verso. Autre confirmative de l'édit de révocation de celui de Nantes. — Fol. 213, verso. Autre qui défend d'interrompre le service divin par aucune chose profane. — Fol. 214, verso. Autre concernant le retour dans le royaume de ceux de la religion réformée. — Fol. 216. Autre prescrivant l'établissement de séminaires dans les diocèses où ils font défaut. — Fol. 219, verso. Édit d'union à la communauté des procureurs au bailliage de Beaune de l'office de tiers référendaire. — Fol. 221. Don de franc salé aux Jésuites du collège d'Autun. — Fol. 226, verso. Ordonnance portant défense aux réformés convertis de sortir du royaume sans permission du Roi. — Fol. 228. Arrêt du Conseil qui lève les difficultés apportées par l'arrêt de la cour du 23 mars 1689 en ce qui regardait les legs universels. — Fol. 229. Déclaration portant fixation du temps pendant lequel les fermiers du domaine peuvent être poursuivis après l'expiration de leurs baux (1699). — Fol. 229, verso. Édit de suppression de cinquante offices de secrétaires

du Roi (1697). — Fol. 233. Déclaration portant que les possesseurs des greffes payeront au Roi le quart en sus de la finance par eux précédemment faite (1699). — Fol. 234. Édit de suppression et de réunion aux offices des présidiaux, de ceux de receveurs payeurs des gages de ces présidiaux. — Fol. 235. Arrêt du Conseil pour la reprise du procès entre les créanciers des maisons de Sourdye et d'Alluye avec les consorts de Montluc. — Fol. 241. Arrêt du conseil touchant les évocations des procès des maîtres des requêtes. — Fol. 242. Déclaration portant défense aux nouveaux convertis de vendre leurs immeubles et la totalité de leurs meubles pendant trois ans, sans permission du Roi. — Fol. 245, verso. Lettres patentes de l'autorisation d'établir des sœurs hospitalières de Sainte-Agnès dans la ville de Charolles (1693). — Fol. 258. Lettres patentes portant règlement de juridiction entre les officiers du marquisat de Seurre et ceux du bailliage de Nuits (1699). — Fol. 261. Déclaration concernant les offices de contrôleurs essayeurs et marqueurs des ouvrages d'étain. — Fol. 263. Autre concernant les greffiers et conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, pour l'augmentation de la finance. — Fol. 267. Autre portant règlement des droits de contrôle des contrats. — Fol. 272, verso. Autre contre les contrefacteurs des signatures des secrétaires du Roi et autres faussaires. — Fol. 273. Autre concernant la nouvelle tremie pour mesurer les sels. — Fol. 273. Autre édictant des peines contre les réformés qui sortiront du royaume. — Fol. 276. Autre portant règlement pour le commerce des blés. — Fol. 277, verso. Autre prescrivant l'exécution de la bulle du pape qui condamne le livre intitulé : L'Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, composé par M. de Fénelon, archevêque de Cambrai. — Fol. 66. Commission de lieutenant général des pays de Bresse pour A. de Médaillan de Lesparre, marquis de Lassay (1696). — Fol. 90. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour J. de Berbisey (1697) ; — fol. 56, id. de chevalier d'honneur au Parlement pour H. de Vienne, comte de Commarin. — Fol. 46. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour D. Rigoley (1697) ; — fol. 54, pour J. de Mucie ; — fol. 55, pour J. Lenet ; — fol. 128, pour F. Espiard de Vernot (1698) ; — fol. 238, pour Cl. Fleutelot (1699) ; — fol. 256, pour J.-J.-B. de Ricard ; — fol. 270, verso, pour J. Maltête. — Fol. 57. Lettres de vétérance pour J.-B. Bauyn (1697). — Fol. 109. Provisions de l'office d'avocat général au Parlement pour F. Quarré (1697). — Fol. 117, verso. — Fol. 117. Lettres de vétérance pour F. Quarré d'Aligny. — Fol. 111. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour P. Gouget ; — fol. 168, pour J.-D. Cœur de Roy (1698). — Fol. 130. Lettres de vétérance pour F. Perrier ; — fol. 198, verso, id. pour B. Mol. — Fol. 153. Provisions de l'office de solliciteur général des causes du Roi au Parlement pour E. Delacroix ; — fol. 221, id. de conseiller à la Table de Marbre pour E. Gerlet (1699) ; — fol. 29, verso, id. de contrôleur des cours et juridictions du Parlement pour B. Deslandes (1697). — Fol. 14, verso. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour B. Nicolas (1967) ; — fol. 57, verso, pour L. Monchinet (1699) ; — fol. 114, pour J. Tisserand (1698) ; — fol. 129, pour Cl. Guenebaut ; — fol. 140, pour E. Lejeune ; — fol. 162, Ph. Guelaud ; — fol. 169, verso, pour J. Pinsson ; — fol. 236, verso, pour M. Colombet (1699). — Fol. 4. Provisions de l'office d'huissier aux requêtes du Palais pour P. Vallée (1696) ; — fol. 224, id. de contrôleur des commissaires des saisies réelles pour N. Baudot (1698) ; — fol. 203, id. de receveur des deniers des saisies réelles près les cours souveraines pour P. Trouvé. — Fol. 227, verso. Provisions de l'office de bailli du Châtillonnais pour Legrand de Malmont de Sainte-Colombe (1698) ; — fol. 2, verso, id. de lieutenant général au bailliage de Dijon pour P.-A. Massenot (1696) ; — fol. 29, id. au bailliage de Bourg pour M. Dutour-Vuillard (1697) ; — fol. 32, verso, id. en la chancellerie d'Autun pour P. Monteau (1696) ; — fol. 197, id. au bailliage de Chalon pour F. Pezerat (1698) ; — fol. 119, verso, id. de lieutenant au bailliage de Montcenis pour L. Lamy (1697) ; — fol. 124, verso, id. au bailliage d'Autun pour P.-B. Bureau (1698) ; — fol. 140, id. au bailliage de Châtillon pour Ch. Vaillant ; — fol. 155, verso, id. au bailliage de Chalon pour P.-M. Masson ; — fol. 222, id. au bailliage de Beaune pour Cl. Gauvain (1699). — Fol. 3. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour B.-V. Marinon, prêtre (1696) ; — fol. 17, id. au bailliage d'Avallon pour J. Letors ; — fol. 32, id. au bailliage de Bourg pour N. Chevrier (1607) ; — fol. 52, id. au bailliage de Beaune pour E. Lorenchet ; — fol. 89, id. au bailliage de Châtillon pour J. Floriet ; fol. 97, id. au bailliage de Semur pour L. Jacquin ; — fol. 122, id. au bailliage de Chalon pour J. Jornot (1698) ; — fol. 155, id. en celui d'Avallon pour Cl. Champion. — Fol. 163. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Semur-en-Auxois pour F. Leclerc (1698) ; — fol. 304, id. au bailliage d'Avallon pour P. Normand ; — fol. 33, verso, id. de sergent général au bailliage d'Autun pour Cl. Fremin (1697). — Fol. 94. Provisions de l'office d'élu en l'élection de Belley pour J. Leclerc (1697) ; — fol. 107, verso, id. pour Ch. Chalon, prêtre ; — fol. 249, verso, id. pour J. Rollet (1699). — Fol. 2. Provisions de l'office de procureur du Roi aux gabelles du Lyonnais en Bugey pour J. Milleret (1696) ; — fol. 114, id. aux entrepôts de sel à Dijon pour A. Bergeret (1697) ; — fol. 243, verso, id. à ceux de Chalon pour Cl. de Pontoux (1699). — Fol. 96. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Saulx-le-Duc pour J. Floriet (1697) ; — fol. 199, id. de Mirebeau pour M. Guelaud (1698) ; — fol. 252, id. d'Arc-en-Barois pour N. Bedel (1699) ; — fol. 45, id. de grenetier du grenier à sel

de Pouilly pour Ch. Sautereau (1697) ; — fol. 95, id. de Mont-Saint-Vincent pour A. Bonamour ; — fol. 245, verso, id. de Noyers pour J. Rétif (1699) ; — fol. 253, id. pour E. Bedel (1699) ; — fol. 264, verso, id. de Mirebeau pour Cl. Vallot (1698). — Fol. 116. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Montbard pour J. Dubled (1698) ; — fol. 139, verso, id. à Nuits pour J. Rousselet (1697) ; — fol. 219, id. à Beaune pour J. Rocault (1699) ; — fol. 222, id. pour J. Courtot ; — fol. 246, id. à Louhans pour J. Vallery (1699) ; — fol. 251, id. à Arc-en-Barois pour P. Laurent ; — fol. 257, verso, id. à Mirebeau pour E. Mol (1698). — Fol. 131. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Charolles pour G. Bouillet (1698) ; — fol. 223, id. de Mirebeau pour F.-L. Évrard ; — fol. 247, verso, id. de Louhans pour Ch. Debrange (1699) ; — fol. 254, verso, id. d'Arc-en-Barois pour G. Polin. — Fol. 73. Provisions de l'office de châtelain de Bourg pour J. Dupont (1697) ; — fol. 131, id. de châtelain de Cuisery pour Cl. Lachaux (1698) ; — fol. 27, 28, id. de receveur général des fermes au département de Dijon pour F. Bizouard (1696). — Fol. 160. Lettres d'institution d'official du diocèse de Langres, données par l'évêque à M. Fyot, docteur en théologie, conseiller clerc au Parlement (1696). — Fol. 16. Autres de vicaire général du même diocèse, données à A. Amyot, directeur du séminaire (1697). — Fol. 132, verso. Provisions de l'office de sergent général pour A. Derey (1698) ; — fol. 217, pour E. Maréchal ; — fol. 225, verso, pour B. Larbaletrier (1699). — Fol. 147, verso. Lettres d'office d'exécuteur des arrêts criminels à Dijon pour N. Vuallet (1699).

B. 12115. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1699-1703. Enregistrement des édits et ordonnances, tome XL. — Fol. 1. Arrêt du Parlement rendu en suite de la requête y insérée des propriétaires engagistes du greffe qui commet le conseiller Espiard de Vernot pour constater la perte du registre des enregistrements faits à la Cour entre 1699 et 1703, arrivée lors de l'incendie de la maison Michard, imprimeur et relieur (1704). — Fol. 3, verso. Arrêt qui réintègre les pères de la doctrine chrétienne d'Avallon en possession de la Maladière (1699). — Fol. 4. Déclaration qui condamne aux galères les fauteurs des contrebandiers. — Fol. 4, verso. Autre sur la fabrique et la vente de la poudre et du plomb. — Fol. 8. Enregistrement de l'édit d'union de l'hôpital d'Orville à celui de Dijon. — Édit de suppression des offices de lieutenants généraux de police et création d'un lieutenant général de police dans toutes les villes. — Fol. 10, verso. Autre de création d'offices de procureur du Roi, greffiers, commissaires et huissiers de police dans toutes les villes. — Fol. 12. Autre de suppression de plusieurs capitaineries de chasse. — Fol. 14, verso. Déclaration portant règlement pour la perception des droits réservés (1699). — Fol. 20, verso. Autre concernant la vente au sieur Archillier des offices créés dans les présidiaux de Bourgogne. — Fol. 21. Autre pour l'exécution du nouveau tarif des droits d'entrée sur les marchandises. — Fol. 25. Autre pour celle du tarif des droits entre la Hollande et la France. — Fol. 25, verso. Autre pour obliger les receveurs des amendes à produire des comptes réguliers. — Fol. 27. Édit de suppression des offices de greffiers. — Fol. 215. Enregistrement d'un arrêt du conseil en faveur de l'hôpital de Bourg (1700). — Fol. 29, verso. Autre des lettres patentes qui unissent la maladière à l'hôpital de Nuits. — Fol. 30, verso. Déclaration portant que le cours des droits civil, canon et français sera de trois ans. — Fol. 32, verso. Autre touchant les lettres de répit (1699). — Fol. 34, verso. Enregistrement des lettres d'anoblissement accordées à Ch.-P. Favier (1700). — Fol. 34, verso. Déclaration relative aux gages des officiers anciens des élections et des greniers à sel. — Fol. 36, verso. Autre touchant les nouveaux convertis qui refuseront les sacrements, étant malades. — Fol. 37. Autre qui réduit au denier 20 les gages et droits des officiers des greniers à sel. — Fol. 39, verso. Lettres de continuation de juges pour le procès criminel des complices de Ph. Robert, curé de Seurre. — Fol. 40, verso. Enregistrement des lettres patentes de confirmation de l'établissement d'un hôpital de refuge à Bourbon-Lancy. — Fol. 41. Déclaration touchant les amortissements, francs fiefs et nouveaux acquêts. — Fol. 48, verso. Édit portant défense de fabriquer des objets d'or et d'argent de plus d'une once, déterminés par l'ordonnance. — Fol. 53, verso. Enregistrement de l'autorisation donnée au sieur Charpy, contrôleur au grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne, d'exercer l'office de bailli du marquisat de La Perrière. — Fol. 54. Autre de celle accordée à Claude Rousselot, contrôleur au grenier à sel de Seurre, d'exercer l'office de juge à Navilly. — Fol. 56. Déclaration pour obliger les mendiants valides à demeurer dans le lieu de leur naissance. — Fol. 58, verso. Édit de révocation des privilèges des huissiers audienciers, des jurés crieurs d'enterrements et des contrôleurs des ouvrages d'étain (1700). — Fol. 60. Autre des lieutenants généraux procureurs du Roi, secrétaires et huissiers de police, de contrôleurs des bans de mariage, de jurés priseurs vendeurs de meubles, de gouverneurs des villes, de jurés mesureurs de grains, des usurpateurs de noblesse, des offices de gardes scels des actes, de receveurs des amendes et consignations, de commissaires aux saisies réelles, d'enregistreurs des armoiries, d'huissiers audienciers, de receveurs des bourses communes ; — fol. 63, id. des offices de jurés experts, crieurs, arpenteurs et greffiers de l'Écritoire. — Fol. 64, 70. Déclarations concernant le remboursement des

lieutenants des maires.— Fol. 170. Édit qui attribue à la Table de marbre la juridiction en dernier ressort sur certaines matières. — Fol. 173. Déclaration qui augmente de 4 livres le prix du minot de sel vendu dans les greniers. — Fol. 174. Édit de création en toute justice ressortissant au Parlement, d'un lieutenant et d'un archer de maréchaussée. — Fol. 179, verso. Déclaration concernant la vente des justices des paroisses et des prévôtés (1702). — Fol. 181, verso. Autre sur les lettres d'État accordées aux officiers de terre et de mer. — Fol. 184, 195. Édits d'attributions de gages au denier 18 aux officiers des amirautés et de la Table de marbre (1703).— Fol. 185. Déclaration touchant la réception des docteurs en droit. — Fol. 188. Enregistrement des lettres patentes qui confirment l'établissement d'un hôpital à Auxonne. — Fol. 188. Édit pour l'enregistrement des titres aux greffes des élections et autres. — Fol. 190, verso. Déclaration contre ceux qui se servent de faux titres pour justifier leur noblesse. — Fol. 192. Autre qui fixe le nombre des offices de secrétaires du Roi. — Fol. 193. Autre sur la procédure envers ceux accusés de crime n'entraînant point peine afflictive.— Fol. 194, verso. Autre touchant l'adresse des lettres de rémission accordées à des roturiers. — Fol. 196, verso. Édit de création d'offices d'essayeurs et visiteurs d'eau-de-vie ; — fol. 198, verso, id. de contrôleurs des receveurs des épices. — Fol. 200. Déclaration touchant la réduction au denier 16 des augmentations de gages attribués aux lieutenants et archers de la maréchaussée. — Fol. 201. Autre qui réduit à 1 sol le droit sur les jeux de cartes. — Fol. 203. Autre qui règle le rang et la séance des survivances. — Fol. 203, verso. Enregistrement des lettres qui continuent aux États les crues sur le sel ; — fol. 204, id. de la permission à l'abbé de Moûtier-Saint-Jean de procéder à l'estimation de ses bois. — Fol. 204, verso. Édit qui autorise, dans toutes les paroisses où la taille est personnelle, un affranchissement personnel de taille au plus offrant et dernier enchérisseur (1702). — Fol. 206, verso. Déclaration touchant les oppositions au sceau des provisions d'offices (1703). — Fol. 208. Autre d'attributions de gages aux présidents et procureurs du Roi dans les élections. — Fol. 209. Autre concernant la vente des offices de justice dans les pays de Bresse. — Fol. 211. Autre concernant attributions de gages aux officiers de justice d'ancienne création. — Fol. 212, verso. Édit de création d'offices de contrôleurs des expéditions de cour de Rome et des légations et commissions du Roi. — Fol. 216. Déclaration du Roi touchant les gages des receveurs des domaines et bois. — Fol. 219. Autre portant règlement des sommes à verser pour l'enregistrement des titres de privilèges. — Fol. 220, verso. Autre du sel vendu chez les regrattiers. — Fol. 222, verso. Autre pour la suppression en Bourgogne des offices de bans de mariage, de la recherche des faux nobles, de la création de deux cents nobles, des offices de lieutenants de maire, d'arpenteurs, d'essayeurs d'eau-de-vie et de l'affranchissement des tailles. — Fol. 224, verso. Autre qui institue le tribunal appelé la Chambre du domaine, au Bureau des finances de Dijon. — Fol. 228. Autre qui étend la juridiction des tribunaux consulaires. — Fol. 55. Commission de lieutenant du Roi en Bourgogne pour M. P. Comeau, seigneur de Créancey (1700). — Fol. 7, verso. Arrêts de réception d'Ét. Dagonneau, conseiller à la Cour (1700) ; — fol. 140, verso, id. de O. Cottin (1702) ; — fol. 7, verso, id. des lettres d'honneur du conseiller Ph. Jehannin (1700) ; — fol. 147, verso, id. de J. Burteur (1702) ; — fol. 189, id. de J. Dupasquier, lieutenant général à la Table de marbre (1702) ; — fol. 72, id. de Ch. de Requeleyne, secrétaire de la Cour (1700) ; — fol. 96, verso, 187, verso, id. de Daniel de Gaste, greffier en chef de la Cour (1702-1703) ; — fol. 83, 172, verso, id. de A. Ligier, greffier des présentations (1701-1702) ; — fol. 186, id. de Cl. Glotton, greffier des actes d'affirmations de voyage (1702) ; — fol. 202, id. de J. Désormes du Plessis, contrôleur du receveur des épices et vacations (1703). — Fol. 7. Arrêt de réception de A. Autheman, procureur au Parlement (1699) ; — fol. 29, verso, id. de A. Garreau (1700) ; — fol. 96, id. de L. Rollet (1701) ; — fol. 100, id. de Blouet du Breuil ; — fol. 108, id. de Cl. Charles (1702) ; — fol. 132, verso, id. de J.-B. Develle ; — fol. 188, verso, id. de Cl. Chemet (1703) ; — fol. 188, id. de F. Bailly ; — fol. 203, verso, id. de M. Forestier ; — fol. 236, id. de Cl. Bouchin. — Fol. 3, verso. Arrêt de réception de Ét. Mollet, huissier an Parlement (1699) ; — fol. 56, id. de J. Clerc (1700). — Fol. 99. Arrêt de réception de Cl.-B. Millet, lieutenant général au bailliage de Chalon (1762) ; — fol. 188, verso, id. de P. Pezerat, lieutenant général au bailliage de Charollais (1703) ; — fol. 28, 210, id. de Cl. Bethery et J. Morisot, lieutenants au bailliage d'Avallon (1700-1701) ; — fol. 47, verso, id. de F. Laurent, lieutenant en celui de Nuits ; — fol. 39, id. de A. Balme, conseiller au bailliage de Belley (1700) ; — fol. 55, verso, id. de F. Vorvelle, conseiller en celui de Chalon ; — fol. 66, verso, id. de J.-B. Simon, conseiller en celui de Semur-en-Auxois ; — fol. 67, 187, id. de celui de G. Perruchot et A. Cattin, conseillers à Châtillon ; — fol. 141, id. de Cl. Duport à Bourg (1702) ; — fol. 175, id. de Charles Sigault à Beaune (1703) ; — fol. 80, verso, id. de Cl. Bernard de Marcenay, procureur du Roi au bailliage d'Arnay-le-Duc (1701) ; — fol. 173, id. de F. Marquet de Chissé, procureur du Roi au bailliage de Semur-en-Brionnais (1702) ; — fol. 72, id. de H. Martène, avocat du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne (1701) ; — fol. 103, id. de N. Gaudet, avocat du Roi en celui de Dijon ; — fol. 39, verso, id. de F. Poullet, lieutenant général de police à Buxy (1700) ; — fol. 3, id. de Ph. Sonois, juge prévôt de Nuits (1699) ; — fol. 3, verso, id. de F. Des-

landes, châtelain de Pommard et Volnay; — fol. 140, verso, id. de P. Bordet, sergent au bailliage de Chalon (1702). — Fol. 51. Arrêt de réception de P. Desvignes, élu à Bourg (1700); — fol. 108, id. de F. Bourdin, élu à Belley (1702); — fol. 54, id. de Cl. Jarcelat, lieutenant en l'élection de Belley (1700); — fol. 67, id. de P. Cocon, lieutenant en celle de Bourg. — Fol. 21. Arrêts de réception des présidents des greniers à sel, savoir: d'Avallon, Cl. Bonnon (1700); — fol. 30, à Louhans, A. Durand; — fol. 47, à Noyers, Z. Jagu; — fol. 47, à Mirebeau, F. Trouvé; — fol. 77, verso, à Avallon, P. Compagnot (1701); — fol. 82, à Chagny, J.-B. Brunet; — fol. 83, à Is-sur-Tille, J. Durand; — fol. 97, verso, à Chalon, L. Agron; — fol. 107, verso, de Vitteaux, F. Violet (1702); — fol. 111, de Beaune, P. Millot (1700); — fol. 210, de Semur, R. A. Leblond (1703). — Fol. 12. Arrêts de réception des grenetiers des greniers à sel, savoir: P. Seurron, à Saulx-le-Duc (1700); — fol. 34, Cl. Nodot, à Chalon (1700); — fol. 40, F. Descombes, à Semur-en-Brionnais; — fol. 40, verso, A. Vitte, à Louhans; — fol. 47, J. Leroux, à Beaune; — fol. 83, J. Godard, à Semur-en-Auxois; — fol. 84, N. Guenard, à Is-sur-Tille; — fol. 152, verso, P. Leclerc, à Mont-Saint-Vincent (1702); — fol. 175, J. Laureau à Avallon (1703); — fol. 181, F. Midan, à Dijon; — fol. 200, Boussand, à Seurre. — Fol. 67. Arrêts de réception des contrôleurs des greniers à sel, savoir: L. A. Vorvelle, à Seurre; — fol. 81, A. Colmont, à Chalon (1701); — fol. 81, verso, P. Pinget, à Vitteaux; — fol. 82, P. Courtot, à Chagny; — fol. 84, L. Simon, à Is-sur-Tille; — fol. 89, L. Delatroche, à Arnay-le-Duc; — fol. 96, J. Chasot, à Saulx-le-Duc; — fol. 97, F. Raynes, à Is-sur-Tille; — fol. 115, J. Bréon, à Montbard; — fol. 181, verso, Cl. Gérardot, à Saulieu (1702); — fol. 187, Cl. Rousselet, à Seurre; — fol. 210, P. Crepet, à Pouilly-en-Auxois; — fol. 47, id. de F. Vullierod, visiteur des gabelles du Lyonnais en Bresse (1700); — fol. 30, id. de J. L. Robin, président juge des droits du Roi, à Belley; — fol. 30, verso, id. de J.-L. Silliman, procureur du Roi en l'élection de Belley (1700); — fol. 82, id. de J. Rocaut, procureur du Roi au grenier à sel de Chagny (1701); — fol. 83, id. de Cl. Morelet, procureur du Roi en celui d'Is-sur-Tille; — fol. 97, id. à Toulon-sur-Arroux pour J.-L. de Taconnet; — fol. 69, verso, id. de J. de Martigny, seigneur d'Uchon, lieutenant de maréchaussée à Autun (1701); — fol. 128, id. de Cl. de la Loge, juge de la seigneurie de Sainte-Marie-sur-Ouche (1702). — Fol. 29. Lettres de vicaire du grand prieur de Saint-Vivant, à Losne, pour J. de Tavernier (1700). — Fol. 48, verso. Arrêts de réception des sergents généraux, A. Bonneret (1700); — fol. 55, verso, Cl. Maillot; — fol. 108, F. Puget (1702).

B. 12116. (Registre.) — In-folio, 421 feuillets, papier.

1699-1703-1705. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XLI. — Fol. 2. Lettres patentes confirmatives du mandement de l'évêque de Langres, pour la célébration de la fête de saint Bénigne à Dijon (1703). — Fol. 3, verso. Déclaration portant défense aux officiers des villes et communautés d'intenter aucune action, sans délibération de la communauté et l'autorisation de l'Intendant. — Fol. 4, verso. Édit de création d'un office de lieutenant général d'épée dans tous les bailliages. — Fol. 6. Autre d'offices de contrôleurs des économes séquestres du temporel des ecclésiastiques, des greffiers des domaines et des insinuations. — Fol. 9. Autre des receveurs des décimes dans les diocèses. — Fol. 10. Autre des greffiers des rôles de taille dans toutes les communautés. — Fol. 15, verso. Lettres de confirmation des foires et marchés de Pagny. — Fol. 19. Autres de continuation des crues de sel accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 30, verso. Lettres d'anoblissement de Daniel et Ant. Du Potet de Crusille, chevau-légers (1702). — Fol. 37, verso. Déclaration qui maintient les fonctions et droits des préposés à la marque des cuirs. — Fol. 40, verso. Autre sur la ferme du tabac. — Fol. 42. Autre qui maintient en fonctions les essayeurs, visiteurs et contrôleurs des vins et eaux de vie. — Fol. 43, verso. Édit de création des offices de contrôleurs visiteurs des poids et mesures (1704); — fol. 48, id. d'un greffier des insinuations laïques dans toutes les juridictions royales (1703). — Fol. 53. Déclaration qui prescrit l'enregistrement au Parlement de toutes les aliénations des justices royales. — Fol. 54. Autre qui réunit aux offices de receveurs généraux des domaines et bois, ceux de receveurs des eaux et forêts. — Fol. 56, verso. Édit de création dans chacun des hôtels de ville, d'un contrôleur des greffes de ces hôtels (1704). — Fol. 64. Autre d'un lieutenant criminel et d'un notaire royal dans chacun des greniers à sel. — Fol. 66. Autre d'un second président au Bureau des Finances. — Fol. 68. Déclaration portant permission à tous les sujets de s'établir à Orange. — Fol. 68, verso. Autre qui réunit les offices de commissaires des décimes aux receveurs. — Fol. 69, verso. Édit de création d'un office de commissaire aux saisies mobilières. — Fol. 71, verso. Autre d'un office de trésorier payeur receveur des fabriques et confréries du Royaume. — Fol. 72, verso. Autre qui supprime les juridictions des Tables de marbre et crée dans chaque Parlement une chambre jugeant en dernier ressort. — Fol. 77. Autre de création d'offices d'inspecteurs des boucheries dans toutes les villes et bourgs fermés. — Fol. 78, verso. Autre d'un office de contrôleur du receveur des gabelles dans tous les greniers à sel. — Fol. 80, verso. Autre de suppression et

de création d'officiers dans le corps de l'artillerie. — Fol. 92, verso. Autre de syndics des communautés de procureurs et d'huissiers. — Fol. 94, verso. Autre de jurés vendeurs et visiteurs de porcs. — Fol. 95, verso. Autre de subdélégués dans les intendances. — Fol. 97. Autre de buvetier dans chacune des cours supérieures. — Fol. 98. Autre portant attribution de gages au denier 16 aux officiers de milice bourgeoise crées en 1694. — Fol. 98, verso. Déclaration portant attribution de juridiction au Bureau des Finances avec appel au Parlement. — Fol. 101. Édit de création d'offices de receveurs alternatifs des deniers des villes et communautés (1700). — Fol. 102, verso. Autre de deux receveurs généraux payeurs des gages dans toutes les généralités (1704). — Fol. 105. Déclaration qui fixe l'hypothèque du Roi sur les biens des condamnés aux amendes (1700). — Fol. 106, verso. Arrêt du conseil au sujet de la juridiction du comté de Charollais (1699-1704). — Fol. 124, verso. Lettres patentes de l'établissement d'un petit séminaire à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon. — Fol. 135, verso. Édit de création de 100 commissaires de marine. — Fol. 139. Autre de huit inspecteurs généraux et de 100 commissaires de marine (1704). — Fol. 142. Décla.ation contre les faux sauniers. — Fol. 146, 147, verso. Permission aux habitants de Larrey et de Cerilly de vendre une partie de leurs bois (1703). — Fol. 148, verso. Édit de création de 40 secrétaires du Roi (1704). — Fol. 148, verso. Autre d'un prévôt, de lieutenant exempt, de procureurs du Roi, de greffiers et d'archers de la marine. — Fol. 155, verso. Déclaration qui attribue des droits et privilèges aux échevins de nouvelle création. — Fol. 157, verso, 389, verso. Commissions pour la Chambre des vacations (1704-1705). — Fol. 158. Édit de création en titre d'office de tous les emplois dans l'artillerie. — Fol. 159, verso. Autre qui décharge les officiers des justices seigneuriales de la restitution des épices et leur accorde des privilèges et exemptions. — Fol. 161, verso. Déclaration touchant les insinuations laïques. — Fol. 165. Édit de création des contrôleurs des actes de voyages. — Fol. 167. Autre d'auditeurs des comptes des receveurs des consignations et des commissaires aux saisies réelles. — Fol. 169. Autre des greffiers enregistreurs des brevets d'apprentissage et des lettres de maîtrise. — Fol. 170, verso. Déclaration qui décharge les cabaretiers aubergistes et débitants de boisson, de la redevance pour les poids et mesures en payant finance. — Fol. 172, verso. Autre qui réunit l'office de deuxième président au corps du Bureau des Finances à Dijon. — Fol. 176. Autre qui continue à la province de Bourgogne la levée d'une crue sur le sel (1703). — Fol. 178. Édit portant attribution de gages aux engagistes des greffes, des affirmations et des présentations (1704). — Fol. 180. Autre qui réunit les offices de président des élections au corps de ces élections. — Fol. 181, verso. Autre de création des Inspecteurs des manufactures. — Fol. 186. Autre de suppression des offices de garde-scels, unis aux offices de conseillers des cours supérieures et création de garde-scels dans toutes les chancelleries de ces cours. — Fol. 188, verso, 217. Bail des gabelles et ratification. — Fol. 218. Édit qui soumet à l'amortissement toutes les rentes à prix d'argent, au profit des communautés civiles, religieuses et gens de mainmorte. — Fol. 224. Édit de création d'offices de contrôleurs inspecteurs des messageries et voitures publiques et transports par terre et par eau (1704). — Fol. 225, verso. Édit de suppression de ces offices. — Fol. 228, verso. Permission à M. Bretagne d'exercer l'office de prévôt royal à Labergement-le-Duc. — Fol. 229. Déclaration portant attribution de privilèges aux officiers de la marine. — Fol. 230, verso. Édit de suppression du titre de greffiers des insinuations laïques. — Fol. 232. Édit de création du contrôle d'exploits et saisies mobilières. — Fol. 235. Autre d'un rapporteur du point d'honneur dans tous les bailliages. — Fol. 240, verso. Déclaration qui supprime les adjoints aux enquêtes criminelles. — Fol. 241, verso. Autre qui réunit au corps des officiers des greniers à sel, les offices de lieutenants et de notaires. — Fol. 243, verso. Édit de création des offices d'auditeurs des comptes des communautés de Bourgogne. — Fol. 247, verso. Lettres de confirmation de l'établissement du couvent des Minimes de Chalon. — Fol. 250. Édit de réunion aux bailliages de l'office de lieutenant général d'épée. — Fol. 251, verso. Autre des offices de syndics, aux communautés des procureurs et des huissiers. — Fol. 253, verso. Autre de création d'offices de courtiers de change de boissons. — Fol. 255, 274, verso. Autres de suppression de cent lettres de noblesse restant à vendre, et obligation aux autres acquéreurs de payer 3000 livres. — Fol. 257. Autre d'augmentation de gages aux maires, assesseurs et procureurs du Roi des hôtels de ville. — Fol. 258, verso. Autre du rétablissement des greffiers de l'écritoire. — Fol. 261. Autre portant augmentation de gages aux officiers des chancelleries. — Fol. 262. Autre portant désunion des offices de receveurs des épices et amendes. — Fol. 264. Vente faite au marquis de la Boulaye de la totale justice sur trois maisons du bourg de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 266, verso. Édit portant attribution de gages aux commissaires des décimes. — Fol. 267, verso. Autre de suppression des huissiers et sergents des greniers et création de nouveaux commissaires et huissiers royaux. — Fol. 271. Édit de création de nouveaux offices de contrôleurs des greniers à sel. — Fol. 275. Autre contenant attribution aux officiers des Parlements, Chambres des comptes, Cours des aides, Conseils supérieurs et Bureaux des Finances de quatre dispenses d'un degré de service pour pouvoir acquérir la noblesse (1704). — Fol. 278. Autre portant création de présidents, de grenetiers, de procureurs du Roi

et de greffiers dans les greniers à sel du Lyonnais, Forez, Baujollais et suppression des visiteurs. — Fol. 284. Autre d'augmentation de gages aux receveurs des gabelles et traites foraines. — Fol. 288, 388, verso. Lettres pour la continuation du procès entre A. de Raity de Villeneuve, marquis des Arcs et de Trans, avec P.-J. de Villeneuve, seigneur de la Tourette, L. Leboult, écuyer, et la dame Lesacq (1705). — Fol. 291, verso. Autre qui édicte des peines contre les officiers de robe qui commettent des outrages ou des voies de fait (1704). — Fol. 292, verso. Déclaration touchant les greffiers des contrats d'apprentissage (1705). — Fol. 294. Autre qui frappe d'un droit de 2 sols pour livre, les droits sur le sel, le papier timbré. — Fol. 295. Édit de création des offices de gardes côtes maritimes. — Fol. 297. Autre de courtiers facteurs et commissaires des rouliers et messagers. — Fol. 300. Déclaration concernant le sol pour livre par augmentation sur le prix des voitures, l'énumération des voitures, denrées et marchandises sujettes à ce droit et de celles qui en sont exemptes. — Fol. 303. Édit de création dans les pays d'États, de commissaires à la levée des tailles avec attribution d'un denier pour livre. — Fol. 305. Autre du rétablissement des languayeurs de porcs. — Fol. 306. Autre de suppression des offices de commissaires huissiers royaux dans toutes les juridictions supérieures et les présidiaux. — Fol. 308. Autre concernant la Chambre des eaux et forêts. — Fol. 310, verso. Autre concernant les receveurs des épices. — Fol. 312. Autre de création de trois greffiers experts dans les villes où il y a Parlement et deux dans celles où il y a des juridictions royales. — Fol. 314. Autre de création d'un contrôleur du receveur général des gabelles. — Fol. 315, verso. Autre de jurés hongrieurs ayant seuls le privilège de préparer ou vendre les cuirs de Hongrie. — Fol. 319, verso. Autre de création dans la maréchaussée de Bourgogne d'un procureur du Roi, d'un assesseur, d'un contrôleur et d'un exempt. — Fol. 320. Déclaration qui renouvelle la défense aux réformés de vendre leurs biens pendant trois ans. — Fol. 321. Édit d'attribution d'exemption et de privilèges aux officiers d'artillerie, garde-magasins, poudriers et salpêtriers (1704). — Fol. 324. Autre portant attribution de gages à divers offices de judicature et autres (1705). — Fol. 326. Autre qui réunit aux receveurs des consignations et commissaires aux saisies réelles les 6 deniers pour livre attribués aux auditeurs des comptes, conservateurs des dépôts publics (1704). — Fol. 328, verso. Lettres de confirmation de l'hôpital général de Pont-de-Vaux (1699). — Fol. 330. Déclaration du Roi concernant les droits de quittance des receveurs des amendes (1705). — Fol. 331. Autre qui déclare héréditaires les 100,000 livres d'augmentation de gages, attribués aux officiers des chancelleries. — Fol. 338. Édit de création d'offices de contrôleurs des quittances des parties prenantes. — Fol. 334. Autre de réunion des offices de jurés hongrieurs à la fabrique de cuirs de saint-Denis. — Fol. 335. Autre de création d'offices de contrôleurs essayeurs d'huiles. — Fol 307, verso. Déclaration portant que les contrôleurs des actes d'affirmations ne prendront que la moitié des droits perçus par les receveurs. — Fol. 339. Autre qui interdit aux parties de prendre des cessions de droits sur leurs juges et de les récuser sur ce fondement. — Fol. 340, verso. Autre qui réunit les offices des greffiers des enregistrements de brevets d'apprentissage et de lettres de maîtrise, aux communautés des arts et métiers. — Fol. 341, verso. Déclaration concernant la perception de contrôle des bans de mariage. — Fol. 363. Édit de suppression des offices de contrôleurs des voitures. — Fol. 366. Édit de création d'office d'inspecteur des matériaux servant à la construction et à la réparation des bâtiments. — Fol. 373. Autorisation à l'abbaye de St-Julien de Rougemont d'aliéner un bois (1704). — Fol. 376, verso. Déclaration portant amortissement des biens accordés au clergé et gens de mainmorte (1705). — Fol. 377, verso. Édit de création d'offices de contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et enterrements. — Fol. 380. Lettres pour le rétablissement de *l'hospitalité* dans la ville de Cuiseau. — Fol. 384, verso. Déclaration pour la levée du 10e sur les droits des greffes et du contrôle des actes (1705). — Fol. 385, verso. Édit portant attribution de gages aux officiers vétérans et à leurs veuves. — Fol. 387. Déclaration édictant des peines contre les relégués qui sortiront du royaume sans permission. — Fol. 390. Edit de création de marchands limonadiers vendeurs de liqueurs. — Fol. 391. Déclaration qui prescrit l'enregistrement de tout contrat translatif de propriété de fonds provenant du domaine. — Fol. 392. Édit portant que les bourgeois des villes ne pourront étendre les privilèges dont ils jouissent aux propriétés qu'ils possèdent au dehors. — Fol. 394. Autre pour les poursuites à exercer contre les retardataires du paiement des augmentations de gages. — Fol. 395. Autre pour les privilèges des receveurs alternatifs des épices. — Fol. 396. Autre touchant les épices des présidents des présidiaux. — Fol. 397, verso. Autant touchant la faculté aux seigneurs de racheter les droits d'échange de leurs terres. — Fol. 399, verso. Autre de suppression des privilèges accordés aux officiers de police, judicature et finances créés depuis le mois de janvier 1689. — Fol. 402, verso. Lettres patentes contenant l'approbation de la bulle du pape Alexandre VII qui condamne les propositions de Jansenius. — Fol. 403, verso. Déclaration du Roi en faveur des contrôleurs visiteurs et essayeurs d'huiles. — Fol. 410, verso. Lettres sur arrêt du Conseil pour l'abonnement de la capitation en Bourgogne. — Fol. 34, verso. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour M. Bouhier de Savigny ; — fol. 364, id. pour Ph. Fyot de La Marche (1705).

— Fol. 32, verso. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour A. Pernot (1704) ; — fol. 62, id. pour Bernard de Sassenay ; — fol. 127, verso, id. pour Rigoley de Chevigny (1703) ; — fol. 130, id. pour Ch. de Brosses (1704) ; — fol. 130, verso, id. pour L. Baillet. — fol. 131, verso, id. pour l'abbé Bouhier de Lantenay ; — fol. 133, verso, id. pour J. Vitte ; — fol. 137, verso, id. pour F. de Bize ; — fol. 216, verso, id. pour H. Guyard ; — fol. 227, id. pour D.-F. Rigoley ; — fol. 309, id. pour J.-C. Cloppin (1705) ; — fol. 365, id. pour J.-Ch. de Macheco. — Fol. 129. Lettres de vétérance accordées au conseiller Legrand, comte de Saulon (1704) : — fol. 141, verso, id. pour Ét. Malteste (1704) ; — fol. 143, id. pour P. Rigoley (1703) ; — fol. 187, id. pour P. Chartraire ; — fol. 370, id. pour B. de Macheco (1705). — Fol. 121. Lettres d'office de Cl. Bonnard, concierge des prisons du Palais (1704). — Fol. 90, verso. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour H. Broissant (1703) ; — fol. 145, verso, pour J. de Condé (1704) ; — fol. 221, verso, pour J. Girardin ; — fol. 383, verso, pour F. Gilbert (1705) ; — fol. 14, id. de greffier des affirmations de voyage pour P. Lambert (1703) ; — fol. 22, 24, id. de contrôleur des épices (1704) ; — fol. 287, id. de contrôleur des actes d'affirmations (1704). — Fol. 36. Provisions de l'office de lieutenant d'épée au bailliage de Beaune pour L. Guyard (1704) ; — fol. 89, verso, id. en celui de Bresse pour J. Pénet, écuyer ; — fol. 91, verso, id. en celui de Belley pour J. Passerat, écuyer ; — fol. 318, id. en celui d'Avallon pour A. Guillaume écuyer (1705) ; — fol. 284 bis, id. de président du présidial de Semur-en-Auxois pour J.-B. de La Loge (1705) ; — fol. 291, id. de lieutenant général au bailliage de Gex pour J. Duval (1704) ; — fol. 1, id. de lieutenant aux bailliage et chancellerie de Beaune pour P. Lorenchet (1703) ; — fol. 60, verso, id. de Dijon pour P. Huissier (1704) ; — fol. 132, verso, id. d'Avallon pour P. Vaussin ; — fol. 28, verso, id. de conseiller au bailliage de Gex pour J. Duval (1703) ; — fol. 281, id. de procureur du Roi au bailliage de Chalon pour P. Roux (1705) ; — fol. 382, id. à Gex pour J. Turban (1705) ; — fol. 281, id. d'avocat du Roi au bailliage de Dijon pour B. Bonnard (1705). — Fol. 311, verso. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Semur pour J. Dumesnil (1705) ; — fol. 13, id. de grenetier au grenier à sel d'Autun pour J.-B. Genot (1703) ; — fol. 215, id. à Saint-Jean-de-Losne pour J. de la Ramisse (1705) ; — fol. 246, id. à Mirebeau pour N. Bolot (1704) ; — fol. 309, verso, id. à Seurre pour Cl. Petitjean (1705) ; — fol. 122, verso, id. de lieutenant criminel au grenier à sel de Mirebeau pour Cl. Perriquet (1704) ; — fol. 174, verso, id. à Arnay pour P.-C. Ponelle ; — fol. 285, id. à Auxonne pour P. Grassot (1705) ; — fol. 144, verso, id. de contrôleur au grenier à sel de Bourbon-Lancy pour J. Benoit (1703) ; — fol. 246, id. en celui d'Auxonne pour Cl. Martin ; — fol. 286, id. en celui de Chalon pour J. Villedieu (1705) ; — fol. 63, id. de procureur du Roi aux entrepôts de sel de Chalon pour B. Bresson (1704) ; — fol. 318, id. de garde scel de la juridiction des gabelles à Belley pour F. Arnaud (1701) ; — fol. 21, id. d'avocat fiscal des judicatures de la Madeleine, des Chartreux de Dijon et de Cîteaux pour Cl. Varennes avocat (1704). — Fol. 370, 371. Lettres de l'archevêque de Vienne, pour l'officialité de son diocèse en Bourgogne, donnée à Ét. Fijean conseiller clerc. — Fol. 120. Lettres d'official du comté d'Auxonne données par l'archevêque de Besançon à J.-B. Mol (1703). — Fol. 59, verso. Autres semblables pour J. de Traversier de la Pujade, curé d'Auxonne. — Fol. 287, verso. Lettres d'office de sergent général pour N. Bigecis (1703) ; — fol. 291, id. pour A. Ratet (1705).

B. 12117. (Registre.) — In-folio, 370 feuillets, papier.

— 1700-1705-1708. — Enregistrement des édits et Ordonnances. Tome XLII. — Fol. 1. Lettres de confirmation de l'établissement de l'hôpital de Paray-le-Monial (1705). — Fol. 2. Autres de celui de Cluny (1700). Lettres de surannation (1705). — Fol. 3, verso. Édit de création de deux secrétaires de la Cour (1705). — Fol. 4, verso. Autre concernant les droits des insinuations laïques remis aux bureaux des contrôles. — Fol. 5, verso. Autre concernant le contrôle des actes des notaires. — Fol. 6, verso. Autre de création des offices d'inspecteurs visiteurs et contrôleurs aux entrées des vins et boissons. — Fol. 8, verso. Autre qui, moyennant finance, affranchit les engagistes du domaine de certains droits. — Fol. 9, verso. Lettres patentes de l'union de deux aumônes à l'hôpital de Bourg (1700). — Fol. 12, verso. Arrêt qui autorise les habitants de Lamarche-sur-Saône à vendre des bois (1705). — Fol. 14. Lettres d'érection de la terre de Savigny-sous-Beaune en marquisat pour M. de Migieu. — Fol. 20, verso. Autres de l'union du prieuré du Val-Saint-Benoit au séminaire d'Autun. — Fol. 21, verso. Déclarations contre ceux des relégués qui sortiront du Royaume (1705). — Fol. 22. Autre concernant les augmentations de gages des veuves des officiers. — Fol. 24, verso. Ceux attribués aux secrétaires et officiers des chancelleries ; — fol. 34, id. aux huissiers et sergents ; — fol. 48, verso, aux receveurs et contrôleurs du prêt annuel ; — fol. 60, aux officiers vétérans ; — fol. 159, aux huissiers (1707) ; — fol. 202, aux officiers vétérans des cours. — Fol. 22, verso. Autre concernant les droits attribués aux inspecteurs des matériaux. — Fol. 25. Autre de la réunion aux communautés de procureurs, des six deniers imposés par signification de procureur à procureur. — Fol. 27, verso. Maintenue en fonctions de J.-B. de la Loge, président au présidial de Semur (1706). — Fol. 31, verso. Permission à M. Demorey, prieur de Mesvres,

de vendre des bois. — Fol. 33. Édit de création d'un syndic des notaires. — Fol. 34. Autre pour le maintien, moyennant finance, de l'hérédité des offices. — Fol. 35, verso. Déclaration touchant les billets et lettres de change (1700). — Fol. 36. Autre touchant la levée du dixième (1705). — Fol. 37. Autre pour la fixation à un million, de la capitation de Bourgogne. — Fol. 40. Édit de suppression de tous offices de courtiers de change, banquiers et création de cent seize agents de change pour tout le royaume. — Fol. 42, verso. Déclaration touchant les gages des contrôleurs des exploits (1706). — Fol. 44, verso. Édit de création d'offices de contrôleurs des greffiers, et dépositions des minutes des chancelleries. — Fol. 46, verso. Autorisation de saisies, donnée aux acquéreurs de la finance des offices de syndics des notaires. — Fol. 48. Déclaration pour le recouvrement des droits d'amortissement des rentes constituées à prix d'argent. — Fol. 49. Edit de création d'offices de vérificateurs de franc salé. — Fol. 50. Autre pour la marque des perruques. — Fol. 52. Règlement pour les droits sur les cuirs. — Fol. 56. Édit de création d'offices de notaires royaux dans les villes et bourgs (1706). — Fol. 56, verso. Déclaration du roi touchant les augmentations de gages. — Fol. 57, verso. Édit de création d'un greffier conservateur des hypothèques des offices dans toutes les généralités ; — fol. 58, verso, id. de commissaires, inspecteurs, conservateurs des eaux et forêts ; — fol. 61, verso, id. de suppression d'offices dans les gabelles du Lyonnais ; — fol. 62, id. en Bourgogne des offices de courtiers, agents de change commissionnaires des rouliers, inspecteurs et contrôleurs aux entrées des boissons, greffiers des experts, commissaires des tailles, courtiers commissionnaires des vins, contrôleurs et inspecteurs des messageries, coches et carrosses, jurés vendeurs visiteurs de porcs. — Fol. 64. Lettres de continuation des crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne (1706). — Fol. 65. Édit de suppression des offices non vendus de contrôleurs des parties prenantes. — Fol. 68. Lettres d'érection de la terre de Gergy en comté pour M. Languet de Gergy, ambassadeur vers le duc de Mantoue. — Fol. 70. Édit de création d'offices de conservateurs généraux des offices de France dans chaque généralité. — Fol. 72, verso. Règlement pour le paiement du centième denier à toutes les mutations d'immeubles. — Fol. 73, verso. Déclaration qui autorise la saisie des offices des huissiers en retard de payer les augmentations de gages. — Fol. 74. Édit de suppression des privilèges de plusieurs offices nouvellement créés. — Fol. 76, 78. Déclaration, arrêt et lettres contenant règlement de l'office de garde des sceaux de la chancellerie du Parlement. — Fol. 78, verso. Autre portant continuation de la levée de 2 sols pour livre sur les fermes du roi. — Fol. 79. Édit qui supprime le scellé des actes des notaires et rétablit le contrôle des actes. — Fol. 86. Autre qui crée cinq cents privilèges héréditaires de marchands de vins, liqueurs, boissons, etc. — Fol. 88. Autre qui désunit le contrôle des extraits des registres de catholicité, des offices de contrôleurs de ces registres et les réunit au domaine. — Fol. 91, verso. Autre de création de deux notaires syndics dans toutes les villes et bourgs du royaume. — Fol. 93. Déclaration édictant des peines contre ceux qui supposent de faux noms ou de faux domiciles dans des obligations. — Fol. 96, verso. Lettres d'érection des seigneuries de Bierre et de Montigny-Saint-Barthélemy en comté pour Marc-Antoine Chartraire, trésorier de la Province. — Fol. 99, verso. Déclaration portant que la capitation sera payée par préférence à tous créanciers sur les revenus des terres. — Fol. 100. Autre concernant la saisie réelle des offices de receveurs des consignations et de commissaires aux raisies réelles. — Fol. 101. Lettres de la continuation pendant six ans de la crue sur le sel, accordée aux syndics de Bresse. — Fol. 102. Édit de création dans chaque généralité d'un conservateur des biens aliénés du domaine. — Fol. 105. Lettres de confirmation de noblesse accordées à M. de Jersaillon. — Fol. 107, verso. Édit de création de deux conseillers dans les bailliages où il y a des lieutenants généraux de police (1706). — Fol. 111. Déclaration qui accorde aux notaires le droit de sceller leurs actes. — Fol. 112. Autre qui continue la perception du dixième (1707). — Fol. 113. Autre qui augmente de moitié les droits attribués aux receveurs des consignations (1706). — Fol. 114, verso. Édit de création des contrôleurs des droits des greffes, des deniers et des péages relevant du domaine (1707). — Fol. 116, verso. Autre de greffier dans toutes les subdélégations d'intendance. — Fol. 117, 119. Permission de couper des bois, accordée à l'ordre de Malte. — Fol. 125. Édit de création d'offices de maires, lieutenants de maires alternatifs et mi-triennaux dans les villes (1706). — Fol. 133. Déclaration concernant le contrôle des extraits des registres de catholicité. — Fol. 137. Édit de règlement pour les facultés de médecine et les réceptions. — Fol. 142. Autre de création des inspecteurs des bâtiments. — Fol. 143. Arrêt du conseil en faveur des propriétaires des salines. — Fol. 146, verso. Autre concernant la capitation des privilégiés. — Fol. 151. Édit de création d'un deuxième grand maître dans tous les départements forestiers (1706). — Fol. 154, verso. Autre d'un juge gruyer, d'un procureur du roi et d'un greffier dans toutes les justices seigneuriales (1707). — Fol. 156. Autre de conservateurs des registres des contrôles des actes des notaires, des exploits, des gardes scels et des insinuations. — Fol. 158. Déclaration qui permet aux négociants en gros, de posséder des charges dans les élections et les greniers à sel (1706). — Fol. 159. Édit de création de deux huissiers dans toutes les juridictions. — Fol. 160. Autres de secrétaires du roi dans les chancelleries. — Fol. 161. Permission à l'abbaye

de Saint-Andoche d'Autun de vendre des bois. — Fol. 163. Déclaration du Roi portant attribution de gages à différents officiers. — Fol. 164, verso. Autre concernant les fonctions de commissaires de police. — Fol. 165, verso. Édit de remplacement des quatre conservateurs généraux des offices par quatre conservateurs dans chaque généralité. — Fol. 167. Déclaration touchant les droits attribués aux contrôleurs des greffes et des chancelleries (1706). — Fol. 168. Autre concernant les successions des officiers (1707). — Fol. 170, 171, verso. Permission aux habitants de Gevrey de vendre leur quart de réserve des bois (1704, 1706). — Fol. 178, verso. Déclaration touchant les droits des contrôleurs et essayeurs d'huiles (1707). — Fol. 179. Commission pour le jugement du procès du marquis de Trans contre le marquis de Vitrie. — Fol. 181, verso. Déclaration qui exempte du droit de centième denier les donations ou legs faits par les pères et mères à leurs enfants. — Fol. 182, verso. Édit de création d'un syndic garde scel des notaires dans tous les lieux où sont établis deux notaires. — Fol. 183, verso. Autre du remplacement des économes sequestres des diocèses par trois conseillers économes sequestres. — Fol. 189, verso. Autre des gardes, prévôts syndics des communautés de barbiers et perruquiers par six syndics. — Fol. 193. Édit de création d'un maître particulier alternatif et d'un autre triennal dans toutes les maîtrises des eaux et forêts. — Fol. 194, verso. Autre de deux cents places de barbiers perruquiers dans toutes les villes (1706). — Fol. 196. Lettres de confirmation de l'hôpital de Couches (1707). — Fol. 197. Permission au chapitre cathédral d'Autun de vendre des bois (1706). — Fol. 201. Déclaration du roi concernant les billets de monnaie (1707). — Fol. 203, verso. Édit de création d'offices de crédicteurs du franc salé. — Fol. 205, verso. Autre qui convertit les conservateurs et les dépositaires du registre du contrôle des actes en contrôleurs des actes. — Fol. 207. Déclaration du roi concernant le domaine. — Fol. 208. Édit de création d'offices de présidents, grenetiers, contrôleurs, procureurs du roi, greffiers alternatifs et triennaux dans tous les greniers à sel. — Fol. 211. Déclaration sur les droits des inspecteurs des boucheries. — Fol. 212, verso. Autre qui, dans les facultés de droit, attribue au doyen la voix prépondérante. — Fol. 214. Autre concernant la bourse commune des communautés d'officiers et autres. — Fol. 217. Édit de création de six secrétaires du roi dans les chancelleries présidiales et de deux dans les Bureaux des finances. — Fol. 220. Autre d'auditeurs des comptes des étapes et des étapes dans ces bureaux. — Fol. 221, verso. Déclaration qui soumet au droit d'insinuation les lettres de bénéfice, d'émancipations, etc. — Fol. 222. Édit de création d'offices héréditaires de capitaines généraux, de lieutenants généraux, de majors et d'aides majors de marine (1707). — Fol. 223. Déclaration touchant la création des maîtres particuliers des eaux et forêts. — Fol. 227. Autre concernant le recouvrement des tailles de la province. — Fol. 227, verso. Édit d'attribution de droits de quittance aux officiers comptables (1707). — Fol. 228, verso. Autre d'attribution de gages à différents officiers. — Fol. 230. Déclaration touchant la ferme du tabac. — Fol. 232. Édit d'union des offices de maires et lieutenants de maire alternatifs aux communautés qui ont réuni les anciens. — Fol. 234, verso. Édit de création d'un lieutenant de maréchaussée dans chacun des bailliages. — Fol. 241. Lettres d'union à la communauté des notaires de Dijon des offices de commissaires aux appositions des scellés et confection des inventaires après décès. — Fol. 243. Déclaration qui règle l'hypothèque des fermiers généraux sur les offices des receveurs du domaine. — Fol. 245. Autre qui attribue 3 deniers par livre d'étain aux visiteurs et contrôleurs d'étain (1708). — Fol. 246. Édit de création dans les chancelleries des Parlements de deux trésoriers receveurs payeurs des gages (1707). — Fol. 247, verso. Autre qui unit les offices de contrôleurs des présentations à ceux des actes de voyage (1707). — Fol. 250. Déclaration concernant le contrôle des actes des notaires et les insinuations laïques. — Fol. 250, verso. Édit de création d'élus contrôleurs dans les élections. — Fol. 252. Autre de suppression des greffiers conservateurs des hypothèques des offices, qui peuvent être exercés sans provisions et création de deux offices de conservateurs des hypothèques. — Fol. 253, verso. Autorisation de la commission donnée par le général des frères prêcheurs au P. Lefèvre, pour la visite du couvent de Dijon (1708). — Fol. 254, verso. Édit de création d'un contrôleur alternatif et mi-triennal des receveurs des amendes. — Fol. 256, verso. Autre qui unit à l'office de subdélégués des intendants ceux de greffiers des subdélégations. — Fol. 257, verso. Déclaration portant obligation aux curés, de publier tous les trois mois l'édit du roi Henri sur les déclarations des filles grosses (1708). — Fol. 258, verso. Édit de création d'un conseiller garde et dépositaire des archives dans les Parlements, cours supérieures et juridictions ressortissant nuement aux dites cours. — Fol. 260, verso, 346, verso, 360. Autres de commissaires conservateurs généraux des décrets volontaires, et de contrôleurs alternatifs et triennaux de ces conservateurs. — Fol. 263. Autre de médecins et chirurgiens inspecteurs généraux et de médecins chirurgiens majors dans les hôpitaux, places de guerre et les armées. — Fol. 269. Autre qui commue les conservateurs des offices en trésoriers de France. — Fol. 272. Autre portant un supplément de finance des greffiers des insinuations ecclésiastiques, des greffiers des domaines et gens de mainmorte et des notaires apostoliques. — Fol. 274, verso. Autre de création de quatre-vingts offices d'inspecteurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs des bas et ouvrages de soie. — Fol. 281.

Lettres de confirmation de l'établissement de l'hôpital de Bourg. — Fol. 284, verso. Lettres de continuation des crues sur le sel accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 289. Édit de suppression des offices de jurés vendeurs visiteurs des porcs et de créations de jurés inspecteurs contrôleurs aux droits y réunis. — Fol. 291. Autre qui restreint aux moulins, les offices de contrôleurs visiteurs des poids et mesures. — Fol. 292, verso. Autre de réunion aux offices de maîtres anciens des eaux et forêts, ceux alternatifs et mi-triennaux et de création de douze procureurs en chacune Table de marbre et de six en chaque maîtrise. — Fol. 293, verso. Autre relatif aux attributions de gages sur le sel, aux offices alternatifs et mi-triennaux des gabelles. — Fol. 295, verso. Autre pour l'abonnement des affaires extraordinaires de la province de Bourgogne. — Fol. 299. Autre d'ampliation de la création des trésoriers payeurs des gages et des officiers des chancelleries. — Fol. 300. Autre de réunion aux justices seigneuriales des nouveaux offices de juges gruyers, procureurs du roi et greffiers. — Fol. 301. Autre de réunion des secrétaires des chancelleries des cours supérieures créés en 1701 et 1703, aux secrétaires anciens (1706). — Fol. 302, verso. Autre de création de receveurs payeurs triennaux des gages des officiers du Bureau des finances (1708). — Fol. 303, verso. Déclaration qui modère la finance de l'acquisition de sixième pour contrôle d'exploit. — Fol. 305. Édit de suppression des offices de conservateurs généraux des bois du roi et des inspecteurs des forêts et création d'un contrôleur dans les dix-sept arrondissements forestiers et d'autres offices. — Fol. 314. Édit de réunion aux communautés de notaires des offices de notaires syndics créés en 1706. — Fol. 315. Renouvellement de la défense aux réformés de vendre leurs biens. — Fol. 315, verso. Arrêt qui fixe à un million la capitation de la généralité de Bourgogne. — Fol. 317, verso. Déclaration qui fixe le tarif des droits de scel des actes judiciaires. — Fol. 222. Autre pour celui des insinuations ecclésiastiques. — Fol. 327. Autre pour le contrôle des actes des notaires. — Fol. 342, verso. Autre touchant les augmentations de gages. — Fol. 343. Édit pour le recouvrement des droits d'amortissement. — Fol. 347, verso. Autre de rétablissement des offices de milice bourgeoise. — Fol. 349. Autre de création d'offices d'huissiers dans les justices consulaires. — Fol. 350, verso. Déclaration en faveur des officiers qui doivent acquérir des augmentations de gages. — Fol. 351. Édit concernant les gardes des Archives. — Fol. 352. Autre de création des inspecteurs conservateurs généraux des domaines. — Fol. 353, verso. Autre concernant les dîmes inféodées et patrimoniales. — Fol. 355. Déclaration du Roi touchant les droits d'amortissement, francs fiefs et nouveaux acquêts. — Fol. 356. Autre touchant les payeurs des gages des Bureaux des finances. — Fol. 356, verso. Édit de création d'offices de greffiers alternatifs et triennaux dans les élections. — Fol. 358. Édit pour la revente du domaine et la création d'inspecteurs et de receveurs des amendes. — Fol. 94, 181, 350, verso. Commission pour la tenue de la Chambre des vacations du Parlement (1706, 1708). — Fol. 12. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour M. de Migieu fils (1705) ; — fol. 23, verso, id. pour F. Fyot (1706) ; — fol. 67, id. pour B.-G. Legouz ; — fol. 175, id. pour J. Bouhier (1707) ; — fol. 170, verso, id. pour P. Parisot ; — fol. 281, id. de conseiller d'honneur pour Bertrand de Sinaux, évêque d'Autun (1708). — Fol. 226. Provisions de l'office de substitut du procureur général (1707) ; — fol. 121, id. de garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour le président F. Fyot de la Marche (1707) ; — fol. 26, verso, id. de secrétaire du roi pour P. Guyon (1702) ; — fol. 284, id. de garde des Archives du Parlement et de la Chambre des comptes pour L. Girardin (1708) ; — fol. 123, id. de receveur des épices pour J. Grillet (1707) ; — fol. 28, verso, id. de procureur à la Cour pour F. Savoie (1708) ; — fol. 30, Ph. Robert ; — fol. 54, J. Bizouard ; — fol. 98, Cl. Cournaut ; — fol. 122, J. Virot (1707) ; — fol. 175, J. Teinturier ; — fol. 200, Cl. Souchey ; — fol. 228, verso, L. Montchinet ; — fol. 283, verso, J. Deversy (1708) ; — fol. 317, S. Bodier ; — fol. 361, B. Quillardet. — Fol. 53, verso. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour B. Bretin (1706) ; — fol. 199, verso, id. aux requêtes du Palais pour L. Blandin (1707). — Fol. 98. Provisions de l'office de trésorier de France par M. Gravier de Vergennes (1706) ; — fol. 135, verso, id. d'honorariat pour M. Fourneau (1707) ; — fol. 168, id. de grand maître des eaux et forêts de Bourgogne et Alsace pour J.-L. Chassepot de Beaumont (1708). — Fol. 29. Provisions de l'office de lieutenant général d'épée au bailliage de Châtillon pour Ph. Pietrequin, écuyer (1706) ; — fol. 55, id. à Autun pour S. Gravier, écuyer ; — fol. 17, id. de lieutenant général au bailliage de Châtillon pour A. A. Rémond (1705) ; — fol. 240, 361, id. à Semur-en-Auxois pour J. Henri (1707) ; — fol. 266, verso, id. à Chalon A. Riard, écuyer (1707) ; — fol. 15, verso, id. de lieutenant au bailliage de Belley pour A. Balme (1704) ; — fol. 69, verso, id. au bailliage de Semur-en-Auxois pour Ch. Lemulier (1705) ; — fol. 171, id. pour J. Thétion (1706) ; — fol. 28, id. de conseiller au baillage de Semur pour F. Jacob (1706) ; — fol. 30, verso, 178, id. au bailliage de Belley pour M. Borsier et L. Bornier ; — fol. 85, id. au bailliage d'Autun pour L. Lamy ; — fol. 150, verso, id. de procureur du roi au bailliage de Chalon pour J.-A. Riard (1708) ; — fol. 225, id. au bailliage de Belley pour J.-G.-J. Grospy ; — fol. 268, id. au bailliage de Chalon pour Cl. Mouton ; — fol. 173, id. de substitut au bailliage de Chalon pour Ph. Favier (1706) ; — fol. 298, id. de sergent royal au même bailliage pour D. Petit (1708). — Fol. 94, ver-

so. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Bresse pour A. Gillet (1706); — fol. 280, id. de procureur du roi en la même élection pour P. F de Chany (1708). — Fol. 282. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Semur-en-Auxois pour J.-B. Maléchard (1708); — fol. 72, id. de grenetier au grenier à sel d'Is-sur-Tille pour N. Ally (1706); — fol. 106, verso, id. en celui de Dijon pour J.-J Boulée; — fol. 157, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour Et. Lecomte (1707); — fol. 99, id. en celui de Dijon pour Sordoillet; — fol. 95, id. de contrôleur au grenier à sel de Noyers pour S. Disson (1706); — fol. 145, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour J.-J. Dafforé (1707), — fol. 236, id. de procureur du roi au grenier à sel d'Avallon pour L. de Nesvres (1708). — Fol. 19. Provisions de l'office de prévôt royal de Nuits pour N. Pourcher (1705); — fol. 199, verso, id. d'huissier à la justice consulaire de Dijon pour J. Liébaut (1707). — Fol. 216. Ratification des provisions d'official à Seurre pour J. Maréchal (1707); — fol. 163, 215, id. d'official de la vicomté d'Auxonne pour A. Richaudot, curé de Seurre et Cl. Adrien de Seurre; — fol. 32, verso, id. de pro-official de l'archevêque de Besançon dans le duché pour J.-B. Rigollier (1703); — fol. 224, id. pour J.-B. Vorvelle (1707); — fol. 348, id. d'official du grand prieur de Saint-Vivant, à Losne, pour G. Marchand, curé de Saint-Jean-de-Losne (1708). — Fol. 31. Provisions de l'office de sergent général pour N. Filliois (1705).

B. 12118. (Registre.) — In-folio, 809 feuillets, papier.

1669-1708-1711. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XLIII. — Fol. 1, verso. Déclaration du Roi au sujet des offices de jurés inspecteurs et contrôleurs des porcs (1703). — Fol. 2, verso. Édit d'aliénation de 500.000 livres de rente au denier 20. — Fol. 9. Autre de rétablissement des économes séquestres et de leurs contrôleurs. — Fol. 11, verso. Déclaration pour la régie des droits d'amortissement. — Fol. 12. Édit de suppression des offices de contrôleurs des actes d'affirmations. — Fol. 14. Lettres de confirmation du droit de franc salé à l'abbaye d'Ogny. — Fol. 19, verso. Autorisation à l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun de vendre des bois (1706-1709). — Fol. 23. Édit portant attribution de gages aux présidents des présidiaux et le droit de porter la robe rouge. — Fol. 24. Déclaration du Roi qui double à son profit tous les droits de péage. — Fol. 25. Édit de création d'un avocat du roi dans tout hôtel de ville d'un chef-lieu de juridiction royale. — Fol. 26. Autre de rétablissement des gouverneurs des villes supprimés et création de lieutenants de roi et des majors dans toutes les villes fermées, où il y a des gouverneurs. — Fol. 27. Autre de contrôleurs visiteurs des juifs. — — Fol. 28, verso. Autre de douze procureurs postulants dans les cours auxquelles la juridiction souveraine des eaux et forêts aura été réunie. — Fol. 29. Autre de trésoriers, receveurs et contrôleurs des épices de la Chambre des comptes. — Fol. 30, verso. Autre qui attribue le privilège de noblesse aux anciens secrétaires des Parlements. — Fol. 31, verso. Déclaration touchant l'aliénation du domaine. — Fol. 31, verso. Autre qui interdit l'usage du *committimus* dans le pays d'Artois. — Fol. 36. Édit de création de juges gardes conservateurs des étalons des mesures (1708); — fol. 38, id. de trente-trois offices de contrôleurs ordinaires provinciaux de guerre. — Fol. 40. Autre d'un receveur payeur des gages de la chancellerie près le parlement de Paris et dans touts les Présidiaux du Royaume. — Fol. 42, verso. Autre portant attribution de gages aux secrétaires du roi près les cours. — Fol. 43, verso. Autre qui supprime les secrétaires du roi près les présidiaux. — Fol. 49. Arrêt du conseil qui autorise la vente des coupes de la commune de Belan; — Fol. 113, verso, id. à la commune de Véronnes-les-Grandes (1709). — Fol. 55, verso. Permission de contracter alliance, donnée au conseiller Legouz puiné (1709). — Fol. 56. Édit de création dans les villes et bourgs, de trois offices de conseillers, trésoriers, receveurs et payeurs anciens, alternatifs et triennaux des deniers communs. — Fol. 57, verso. Autre de lieutenants généraux de police, procureurs du roi et greffiers. — Fol. 58, verso. Déclaration du Roi au sujet des blés. — Fol. 61. Déclaration qui règle les fonctions des visiteurs des blés et des farines. — Fol. 62. Autre qui réunit les procureurs postulants aux tables de marbre et maîtrises, à la communauté des procureurs au parlement. — Fol. 63. Édit de création de secrétaires greffiers alternatifs et triennaux, archers, hérauts, hocquetons et massards dans toutes les villes où il y a des hôtels de ville. — Fol. 64, verso. Autres d'inspecteurs, visiteurs d'huiles. — Fol. 65, verso. Déclaration pour l'évaluation en argent de tous les droits qui se lèvent sur les grains. — Fol. 67. Édit de création de 20.000 livres de rente pour être distribuées aux étrangers et aux bâtards. — Fol. 67, verso. Autre qui, moyennant finance, autorise la jouissance de deux charges incompatibles. — Fol. 68, verso. Autre de création d'offices d'échevins, de consuls, jurats et autres officiers municipaux alternatifs et triennaux. — Fol. 69, verso. Déclaration du Roi touchant les receveurs des épices. — Fol. 73. Édit de création de cinquante offices d'inspecteurs des gabelles (1707). — Fol. 74. Autre de 500.000 livres de rente en faveur des ecclésiastiques avec faculté de s'affranchir de la capitation (1709). — Fol. 75. Déclaration du Roi touchant le doublement des péages (1709). — Fol. 77, verso. Autre pour la répartition des 58,000 livres de gages sur les officiers de milice bourgeoise des villes et bourgs fermés. — Fol. 79. Autre au sujet des grains, labours et semences. — Fol. 81. Autre contenant nomination de commissaires pour l'exécution de

l'édit sur les grains. — Fol. 82. Édit qui commue le denier pour livre sur le suif, attribué aux visiteurs en un droit sur la viande et touchant les inspecteurs de boucheries. — Fol. 82, verso. Autre qui confère l'hérédité aux avocats du roi créés en 1707. — Fol. 83, verso. Autre de création des receveurs payeurs des droits manuels sur le sel. — Fol. 85. Lettres de confirmation de l'hôpital de Marcigny-sur-Loire ; — fol. 127, id. de l'hôpital de Seurre. — Fol. 89, verso. Édit d'augmentation de gages aux commissaires de la Marine — Fol. 92, verso. Lettres d'évocation au grand Conseil de l'affaire entre l'ordre de Cluny et les syndics de Bresse et Bugey. — Fol. 93, verso. Déclaration du Roi concernant les blés.— Fol. 95, verso. Autre qui permet la saisie des grains pour le paiement des impositions en Bourgogne ; — fol. 181, verso, 213 verso, id. en Charollais (1710). — Fol. 96. Autre sur les privilèges et exemptions des gouverneurs, lieutenants de roi et majors (1709). — Fol. 98. Autre sur l'entérinement des lettres de remission. — Fol. 98, verso. Autre concernant la récolte des grains de 1709. — Fol. 101, verso. Autre qui règle l'abonnement de la capitation en Bourgogne. — Fol. 104. Édit de création des offices de greffiers gardes conservateurs des registres de catholicité et de contrôleurs de ces greffiers. — Fol. 105. Règlement des offices d'inspecteurs, conservateurs généraux des domaines. — Fol. 107. Édit de création de garde des archives de chaque maîtrise des arts et métiers. — Fol. 112, verso. Lettres de continuation des crues sur le sel accordées aux états de Bourgogne. — Fol, 115. Déclaration qui suspend pendant trois ans les exemptions de tailles en Bourgogne. — Fol. 116. Autre concernant le paiement des censes et redevances en grains. — Fol. 116, verso. Autre concernant les semences des terres. — Fol. 118, verso. Autre qui excepte la province de Bourgogne de la défense de percevoir aucuns droits sur les grains. — Fol. 120. Lettres qui ordonnent la vente des baliveaux des taillis des bois du domaine engagé (1709). — Fol. 121. Édit de désunion des offices de lieutenants procureurs du roi et greffiers alternatifs et triennaux des maîtrises. — Fol. 122. Autre de création de 500.000 livres d'augmentation de gages attribués aux officiers comptables du royaume et à leurs contrôleurs. — Fol. 124, verso. Déclaration concernant les privilèges des gardes-étalons. — Fol. 129. Actes, décrets et lettres patentes relatifs à l'extinction du prieuré de Larrey et à sa réunion à la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. — Fol. 133. Édit qui accorde aux maires et échevins de Bourgogne le droit de nommer les receveurs des deniers communs. — Fol. 134. Autre qui accorde la noblesse aux commissaires ordinaires des guerres. — Fol. 134. Autre pour le rachat du droit annuel des offices et la révocation de la fixation du prix de ces offices. — Fol. 145. Edit de création d'offices de présidents, lieutenants, procureurs du roi, greffiers et huissiers de la juridiction des droits d'entrée et de sortie dans les villes où il y a Bureaux. — Fol. 147, verso. Autre qui réunit aux bureaux des finances les offices d'auditeurs et rapporteurs des comptes des étapes. — Fol. 150. Autre qui réunit aux communautés d'arts et métiers les offices de contrôleurs du paraphe des registres des gardes-étalons et de garde des archives. — Fol. 151. Autre qui supprime les regrats. — Fol. 153. Autre qui réunit les offices de greffiers anciens alternatifs et triennaux des élections. — Fol. 154, verso. Déclaration pour la régie des droits attribués aux inspecteurs d'huiles. — Fol. 157. Autre concernant les droits d'amortissement et de francs fiefs. — Fol. 159. Édit de création de 30.000 livres d'augmentation de gages, attribués aux acquéreurs de lettres de noblesse. — Fol. 166. Lettres de commutation du nom de marquisat de Beaumanoir en celui de Bouhier, obtenues par A.-B. Bouhier (1709). — Fol. 161. Lettre de dispense pour présider accordées à J. Thétion, lieutenant au bailliage de Semur-en-Auxois (1710). — Fol. 166, verso. Édit pour l'aliénation des droits de contrôle des actes des notaires, des sous-seings privés, des petits sceaux et des insinuations laïques (1710). — Fol. 168, verso. Autre de réunion aux communautés des villes, des offices de lieutenants généraux, procureurs du roi et greffiers de police créés en 1700 et 1699. — Fol. 169, verso. Autre qui oblige les commerçants de vin et liqueurs en gros à prendre commissions du roi. — Fol. 171, verso. Déclaration du Roi sur le prêt annuel. — Fol. 173. Édit d'attribution d'agmentations de gages aux contrôleurs des exploits. — Fol. 174. Déclaration pour le paiement des cinq sols par minot de sel, attribués aux contrôleurs des greniers.— Fol. 177. Édit de création de 300.000 livres de rente sur toutes sortes de personnes. — Fol. 179. Déclaration touchant l'évocation des procès criminels. — Fol. 179, verso. Autre sur l'assiette des impositions en Bourgogne. — Fol. 180, verso. Autre sur la réception des avocats. — Fol. 182, verso. Autre concernant les regrats. — Fol. 183. Édit de suppression et de rétablissement des greffes des justices consulaires et d'établissement de vingt nouvelles juridictions consulaires. — Fol. 185. Autre qui réunit les offices, de présidents, grenetiers, contrôleurs, procureurs du roi et greffiers alternatifs, et mitriennaux des greniers à sel, aux offices anciens. — Fol. 186. Autre qui augmente de six deniers le droit de contrôle des exploits. — Fol. 187. Autre qui réunit les offices de gardes des archives aux communautés d'officiers à bourse commune. — Fol. 188. Autre qui réunit les offices de greffes alternatifs et de contrôleurs aux offices anciens des hôtels de ville. — Fol. 195. Lettres d'établissement de trois foires à Flacey en Bresse, bailliage de Chalon (1709). — Fol. 197. Lettres de continuation d'octroi pour la ville d'Auxonne (1710). — Fol. 201. Déclaration portant que la moitié des fruits saisis sur les cultivateurs sera af-

fectée au paiement des contributions. — Fol. 202, verso. Édit de suppression des conservateurs juges des poids et mesures. — Fol. 205, verso. Déclaration qui commute en un droit de deux sols six deniers par minot, le sol pour livre attribué aux officiers des greniers à sel créés en 1709 (1710). — Fol. 208. Autre touchant la réception des maîtres jurés créés en 1709. — Fol. 210. Autre qui, moyennant la finance d'un million, décharge la généralité de Bourgogne de l'exécution des de nouveaux édits. —Fol. 302. Autre qui permet à la province Bourgogne de racheter 400 000 livres de capitation. —Fol. 214. Déclaration touchant la perception du sol par livre de suif. — Fol 215. Édit qui fixe au denier 16 les gages assignés aux communautés d'arts et métiers. — Fol. 215, verso. Autre qui attribue aux receveurs généraux des domaines deux sols pour livre de taxations. — Fol. 216, verso. Autre qui maintient aux intendants la connaissance des débats sur le contrôle des actes. — Fol. 217, verso. Autre qui réunit les offices des greffiers des experts à ceux du domaine. — Fol. 218. Autre qui supprime les greffiers et les contrôleurs des registres de baptême. — Fol. 219, 234. Autres pour le doublement des octrois des villes. — Fol. 220. Décret de l'archevêque de Lyon et lettres patentes pour la réunion de la maison de Neuville en Bresse au monastère des Bénédictines dudit lieu (1709-1710). — Fol. 225. Autorisation à l'évêque de Chalon de vendre une coupe de bois. — Fol. 228, verso. Déclaration du Roi pour la levée du dixième (1710). — Fol. 230. Autre pour la diminution du sel. — Fol. 232, verso. Autorisation à J. Vicont de changer son nom en celui de Montmaux. — Fol. 233, verso. Lettre qui réintègre dans la circonscription du grenier à sel de Seurre plusieurs paroisses qui en avaient été distraites par le Parlement. — Fol. 234, verso. Déclaration du Roi pour la suppression des billets de monnaie et du cours des anciennes monnaies. — Fol. 236. Édit de création de 1.250.000 livres d'augmentation de gages sur ceux qui ont fait des profits considérables dans les fermes. — Fol. 236, verso. Homologation en cour de Rome de la résignation de la cure de Frangy par le sieur Crestin au sieur Chauvelot. — Fol. 243. Edit de suppression des offices d'inspecteurs et de visiteurs d'huiles (1710). — Fol. 244, verso. Déclaration qui assigne sur le produit des contrôles, petit scel et insinuations, les rentes assignées sur le contrôle des actes des notaires. — Fol. 245, verso. Autre qui supprime les offices de gouverneurs, lieutenants de roi et majors dont les gages ne dépassent pas 400 livres et création de ces offices dans toutes les villes du Royaume. — Fol. 247. Autre de suppression des offices de receveurs généraux et de contrôleurs des droits d'amortissement. — Fol. 248, verso. Déclaration pour la retenue du dixième des biens du royaume. — Fol. 253. Édit de création de 500.000 livres de gages héréditaires. — Fol. 257. Autre de 500.000 livres de rentes sur les recettes générales des finances (1711). — Fol. 255, verso. Déclaration pour la réduction au denier vingt des rentes et augmentations de gages. — Fol. 258, verso. Édit de réunion aux Chambres des comptes des offices de receveurs et contrôleurs généraux alternatifs et mi-triennaux. — Fol. 260, verso. Bail de la ferme des tabacs à Ch. Michault (1709). — Fol. 266, verso. Déclaration concernant la police et la discipline ecclésiastique (1710). — Fol. 267. Autre pour la suppression du prêt du sel (1711). — Fol. 267, verso. Bail général des Gabelles (1711). — Fol. 278. Édit de création de 15.000 livres d'augmentation de gages aux officiers vétérans et à leurs veuves. — Fol. 279, verso. Autre qui remet en possession les anciens propriétaires des greffes consulaires. — Fol. 281. Déclaration qui prolonge le délai pour le rachat du prêt annuel. — Fol. 282. Autre qui renouvelle la défense aux protestants de vendre leurs biens. — Fol. 283. Édit portant règlement général pour les duchés et paries. — Fol. 284. Déclaration au sujet de l'instruction des procès-criminels contre les ecclésiastiques. — Fol. 284, verso. Autre relative à la prohibition de l'entrée des marchandises étrangères. — Fol. 287. Arrêt du Conseil qui maintient les Jésuites du collège d'Autun en possession d'une rente sur le grenier à sel de cette ville. — Fol. 290. Lettres patentes rendues en faveur du duc de Villeroy, qui unissent au marquisat de Neuville les seigneuries de Mionnay, Romanessey, Marches, les Écherolles, et de Saubardier (1669-1711). — Fol. 293, verso, 294. Déclaration d'attributions de gages aux commissaires et greffiers aux inventaires, aux vérificateurs et rapporteurs des défauts (1711). — Fol. 295, verso. Autre de la désunion des offices de contrôleurs des greffes des hôtels de ville, commissaires aux revues et greffiers de l'écritoire. — Fol. 297. Édit de création d'un vérificateur et rapporteur des défauts dans les élections et los amirautés (1710). — Fol. 298. Déclaration du roi en faveur des étudiants en médecine de Paris (1711). — Fol. 299. Autre qui attribue à la Table de marbre le jugement en dernier ressort des appels des maîtrises des eaux et forêts. — Fol. 300. Édit de réunion au Bureau des finances des deux offices de trésoriers créés en 1707. — Fol. 175. Commission de gouverneur de Bourgogne pour Louis-Henri de Bourbon Condé, duc de Bourbon (1710). — Fol 191. Provisions de l'office de président au Parlement pour L. Baillet; — Fol. 199, id. pour B.-G. Legouz. — Fol. 71-72. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour J.-Ch. Fevret de Fontette, président des requêtes du Palais (1709); — fol. 142, verso, id. pour Denizot (1708); — fol. 161, id. pour N. Thomas (1710); — fol. 163, id. pour M. Chartraire; — fol. 190, id. pour P. Bretagne; — fol. 227, verso, id. pour Guy de Vornes; — fol. 239, id. pour Durand d'Auxy; — fol. 288, id. pour Perreney de Grosbois (1711); — fol. 289, id. pour A. Fijan; — fol. 291, id. pour Ét. Champion; — fol. 140, fol. 192, verso.

Lettres d'honorariat pour les conseillers Fyot de Vaugimois et Bouhier de Versallieux (1708-1710). — Fol. 47, verso. Provisions de l'office de procureur général pour F. Quarré (1709); — fol. 33, verso, id. d'avocat général pour N. Thiery (1708); — fol. 87, id. pour J. Parisot (1709) ; — fol. 91, id. de substitut du procureur général pour F. Boillot (1709). — Fol. 179. Provisions de l'office de secrétaire de la cour pour J. Begin (1710) ; — fol. 251, verso, id. pour M. Paupie (1711) ; — fol. 86, id. de procureur au Parlement pour J. Revereau (1709) ; — fol. 193, verso, id. pour M. Perchet et M. Borot (1710); — fol. 227, id. pour P. Genglaire ; — fol. 263, id. pour F. Voisin (1711). — Fol. 6. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour N. Chenevet (1708) ; — fol. 200, id. pour L. Guillet (1710); — fol. 250, id. pour J. Givoiset (1711). — Fol. 138. Commission de clerc des greffes du Parlement pour J. Mielle (1709) ; — fol. 140, 201, id. pour L. Leblanc (1710) ; — fol. 226, verso, id. pour J. Bernard ; — fol. 53, id. de contrôleurs des greffes pour J. Boisset (1709). — Fol. 128. Provisions de contrôleur des épices, vacations et amendes du Parlement et de la Table de marbre pour P. Ligier (1709). — Fol. 238. Provisions de l'office de bailli du Charollais pour M. Quarré d'Alligny (1710) ; — fol. 265, id. de lieutenant général d'épée au bailliage de Belley pour J.-P. de Grenand de Rougemont écuyer (1711) ; — fol. 252, id. de président du bailliage présidial de Châtillon pour H.-A. Rémond (1711) ; — fol. 7, id. de lieutenant général au bailliage de Chalon pour J.-B. Clerguet (1708) ; — fol. 137, id. en celui de Dijon pour J.-B. Gauthier (1709) ; — fol. 46, verso, id. de lieutenant particulier en celui d'Autun pour A. Brenot (1709) ; — fol. 88, id. de conseiller en celui de Saulieu pour J. Dureau (1708) ; — fol. 196, id. en celui de Chalon pour J. Goullier (1710) ; — fol. 223, id. en celui d'Autun pour J. de la Toison; — fol. 237, verso, id. en celui de Chalon pour Gab. Montrey ; — fol. 141, id. de sergent au bailliage de Chalon pour P. Gallon (1709) ; — fol. 253, verso, id. en celui de Dijon pour M. Massenot (1711). — Fol. 254, verso. Provisions de l'office d'élu en élection de Bourg pour Ch. Gallien (1711) ; — fol. 282, id. en celle de Belley pour J.-B. Jujas ; — fol. 240, id. de prévôt général en Bourgogne pour Fevret de Daix (1710). — Fol. 90. Provisions de l'office de visiteur général des Gabelles du Lyonnais en Bresse pour L.-J. Chasey (1709) ; — fol. 90, id. d'inspecteur général des gabelles à Dijon pour M. Bouchet de Coulogne (1709) ; — fol. 111, verso, id. de procureur du roi aux gabelles du Lyonnais pour J. Payssin (1709) ; — fol. 54, id. de président du grenier à sel de Noyers pour P.-N. Jazu (1709) ; — fol. 138, verso, id. de celui de Chagny pour F. Millard ; — fol. 223, verso, id. pour P. Millard (1710) ; — fol. 250, verso, id. de celui de Beaune pour Ch. Marillier ; — fol. 5, id. de grenetier du grenier à sel de Nuits pour B. Fra illery (1708) — fol. 60, verso, id. de celui de Semur-en-Auxois pour M. Rémond (1709) ; — Fol. 116, verso, id. d'Auxonne pour A. Ponteney ; — fol. 140, id. de Saint-Jean-de-Losne pour Cl. Joly Clerc ; — fol. 194, id. de Mont-Saint-Vincent pour Ph. Collard (1710) ; — fol. 232, id. de Dijon pour N. Charles ; — fol. 242, id. de Chalon pour Cl. Charney ; — fol. 292, verso, id. d'Autun pour Cl. Lechenean (1711) ; — fol. 4, verso, id. de contrôleur au grenier à sel d'Arnay pour F. Aymé (1708); — fol. 164, 165, id. de Saint-Jean-de-Losne pour A. de Montherot (1710) ; — fol. 196, id. de Seurre pour G. Foignot ; — fol. 265, verso, id. de Saint-Jean-de-Losne pour P.-J. Martene ; — fol. 292. id, de Pouilly, pour Cl. Millien. — Fol. 135. Provisions de l'office d'inspecteur des fermes générales de la direction de Dijon pour L. Roland, sieur de Bereuil (1709) ; — fol. 285, verso, id. de président de la juridiction des droits d'entrée et de sortie à Nantua (1711) ; — fol. 286; id. de procureur du roi de cette juridiction à Chalon ; — fol. 253, id. de procureur du roi aux greniers à sel de Saulx-le-Duc et d'Is-sur-Tille pour Cl. Morelet (1711). — Fol. 1. Provisions de l'office de juge du marquisat de Saint-Rambert, confisqué sur le duc de Savoie, pour F. Boudin (1708) ; — fol. 224, id. de sergent général pour Delavaux (1709). — Fol. 285. Nomination par l'archevêque de Besançon de M. d'Hotelans, comme son official dans le comté de Bourgogne (1711). — Fol. 48. Approbation du pouvoir donné par le général des Jacobins au sieur V. Lefevre pour visiter le couvent des Jacobines de Dijon (1708). — Fol. 37, verso, 209, verso. Commissions pour la chambre des vacations du Parlement (1709-1710).

B. 12119. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1709-1711-1714. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XLIV. — Fol. 3. Lettres patentes de la confirmation des exemptions des religieuses clarisses d'Auxonne (1711). — Fol. 4. Déclaration qui proroge pour les officiers des bailliages, le délai pour le rachat du droit annuel. — Fol. 4, verso. Autre qui adjuge aux hôpitaux la totalité des biens des condamnés pour duel. — Fol. 5, verso. Autre qui étend les privilèges de l'ordre du Saint-Esprit aux veuves des officiers et des commandeurs. — Fol. 7, verso. Lettres de confirmation de l'hôpital d'Is-sur-Tille. — Fol. 9, verso. Édit de suppression des offices de trésoriers et de receveurs généraux des épices et vacations des comptes et création d'un président et de deux maîtres dans les Chambres des comptes (1709). — Fol. 18, verso. Permission à D. Bouillotte de résigner la cure de Brou (1710). — Fol. 20. Arrêt du conseil d'État touchant les crues de sel accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 20. Déclaration qui exempte du dixième les biens du clergé, des fabriques, des confréries et des hôpitaux (1711). — Fol. 21,

verso. Édit de création de nouvelles lettres de noblesse. — Fol. 22, 47, verso. Déclarations qui prorogeent pour cinq ans les droits de doublement des péages (1711, 1712). — Fol. 25. Lettres de confirmation des statuts des vinaigriers de Dijon. — Fol. 31, verso. Déclaration qui prescrit la publication et l'enregistrement des substitutions (1712). — Fol. 32, verso. Autre qui réunit les offices de contrôleurs alternatifs et mi-triennaux des amendes et épices aux anciens offices de receveurs (1711). — Fol. 34. Autre touchant le droit attribué aux contrôleurs sur le sel (1712). — Fol. 34, verso. Édit qui maintient en possession les acquéreurs des offices de contrôleurs d'exploits, contrats, et insinuations laïques. — Fol. 35, verso. Autre pour faire payer les engagistes du domaine pour être maintenus en possession. — Fol. 38, verso. Édit de suppression des nouveaux offices de présidents et de maîtres à la Chambre des comptes. — Fol. 39. verso. Déclaration portant défense de tuer des agneaux. — Fol. 40, verso. Autre qui oblige les médecins sous les peines portées, d'avertir les malades de se confesser. — Fol. 41. Édit de création de commissaires et de contrôleurs alternatifs aux revues. — Fol. 46. Arrêt qui règle un conflit de juridiction entre la chambre de la Tournelle et celle des Enquêtes. — Fol. 52, verso. Arrêt et lettres patentes touchant la régie de la ferme des gabelles (1711). — Fol. 58, verso. Lettres pour la continuation du procès de Mme la marquise de la Perrière contre les consorts Davot (1712). — Fol. 60, verso, 164, 285. Commissions pour la Chambre des vacations (1712, 1713, 1714). — Fol. 63, verso. Lettres d'inféodation d'un domaine dans la paroisse de Saint-Germain d'Ambérieux en faveur du conseiller Cattin (1712). — Fol. 64, verso. Lettres de relief de noblesse pour Vivande Languet, veuve du sieur Brigandet, capitaine ; — fol. 77, verso. Id. pour Cl.-A. de Colombet, veuve de P. Bollat. — Fol. 88, verso. Permission à M. Fijan, conseiller clerc, d'accepter les fonctions d'official métropolitain de Vienne en Bourgogne. — Fol. 69, verso. Institution de M. Jornot comme bailli de l'évêché de Chalon. — Fol. 70. Arrêt de renvoi au Parlement d'une cause de la maîtrise de Besançon. — Fol. 73. Déclaration qui maintient le privilège de franc-salé aux propriétaires des offices créés depuis 1709. — Fol. 73. Autre qui maintient les mêmes en possession, moyennant finances. — Fol. 74, verso. Autre pour le recouvrement des droits de la ferme du contrôle des actes. — Fol. 76. Édit de réunion des offices de commissaires mitriennaux aux revues, aux offices anciens. — Fol. 77. Autre portant création de 50,000 livres d'augmentation de gages pour les subdélégués des intendants. — Fol. 78, verso. Permission aux habitants de Saint-Broing et Moitron de vendre une coupe de bois (1712). — Fol. 80, 292, verso. Déclarations qui continuent les quatre crues sur le sel accordées aux États de Bourgogne (1712, 1714). — Fol. 81. Autre qui, moyennant la somme de 200,000 livres, exempte la province de Bourgogne du doublement des octrois (1713). — Fol. 86, verso. Autre contenant règlement des fonctions et salaires des huissiers des justices consulaires (1712). — Fol. 88. Édit d'attribution de 200,000 livres de taxations à tous les officiers comptables et à leurs contrôleurs (1713). Fol. 90. — Autre pour le paiement des gages des officiers de judicature, police et finance et création d'un trésorier de France dans chaque bureau. — Fol. 91, verso. Autre qui supprime les offices de contrôleurs des commissaires des saisies réelles et crée des offices d'inspecteurs des registres et caisses de ces commissaires. — Fol. 98, verso. Édit qui, moyennant un supplément de finance, confirme dans leur jouissance les possesseurs d'office crées depuis 1689 — Fol. 100. Édit de création d'offices de commissaires aux prisées et ventes de meubles (1712). — Fol. 105. Déclaration en leur faveur (1713). — Fol. 109. Déclaration pour le recouvrement de la finance du droit de paraphe et des lettres de maîtrise. — Fol. 113. Acte de la renonciation de Philippe V, roi d'Espagne, à la couronne de France (1712). — Fol. 117. Autre de la renonciation du duc de Berry à la couronne d'Espagne. — Fol. 119, verso. Autre de la renonciation de Philippe, duc d'Orléans, à la couronne d'Espagne. — Fol. 122. Lettres patentes qui admettent ces renonciations et qui suppriment les lettres du mois de décembre 1700 et du mois de mars 1713. — Fol. 126. Signature en cour de Rome pour une pension en faveur de V. Fèvre, chanoine de Saint-Georges de Chalon, sur P. Briet, curé de Varennes. — Fol. 128, verso. Édit portant supplément de finances aux propriétaires de droits sur le sel. — Fol. 130. Déclaration en interprétation de l'édit sur les trésoriers de France conservateurs des gages. — Fol. 135. Déclaration du roi sur le commerce des eaux-de-vie (1713). — Fol. 137. Autre qui réunit les offices de commissaires aux prisées et ventes de meubles aux offices des notaires. — Fol 141, verso. Édit qui, moyennant supplément de finance, maintient en possession les propriétaires des îles, îlots, emplacements de fossés et remparts. — Fol. 143. Déclaration qui permet aux officiers exclus de la voie délibérative par leurs dispenses, de rapporter des procès et d'y opiner. — Fol. 146. Lettres patentes d'établissement d'une foire à Saint-Germain du Bois (1712). — Fol. 148, verso. Édit de suppression des offices de contrôleurs des expéditions en cour de Rome et création d'offices d'inspecteurs et de vérificateurs de ces expéditions (1713). — Fol. 152. Autre qui réunit l'office de trésorier conservateur des gages, au corps du Bureau des finances. — Fol. 154. Arrêt du Parlement pour l'exécution du président Jacob, du testament dont le Président Bouhier est le légataire universel. — Fol. 161. Édit qui décharge les gardes des archives, de payer un supplément de finances (1713). — Fol. 162, verso. Déclaration touchant les administrateurs des hôtels-Dieu du royaume. — Fol. 164.

verso. Autre pour la prorogation du rachat du prêt annuel (1710). — Fol. 166. Autre qui donne aux collecteurs des tailles en Bourgogne la préférence sur les fruits saisis sur les redevables (1713). — Fol. 167, verso. Autre qui réunit les deux offices d'huissiers créés dans toutes les juridictions, aux corps et communautés des huissiers. — Fol. 168. Édit qui maintient en possession les syndics perpétuels et les greffiers des rôles des tailles, en payant un supplément de finances. — Fol. 172. Permission au chapitre de Saint-Lazare d'Autun de vendre une coupe de bois (1711, 1715). — Fol. 176, verso. Déclaration en faveur des sujets du duc de Lorraine, qui possèdent des bénéfices en France (1713). — Fol. 177. Édit de création de seconds avocats, de seconds procureurs, de substituts, de greffiers et de contrôleurs dans les Bureaux des finances. — Fol. 182. Autre de gardes minutes des arrêts, jugements des procès-verbaux de ventes et actes d'huissiers de toutes les cours et juridictions. — Fol. 180. Lettres de confirmation de noblesse en faveur de M. de Quinson (1712). — Fol. 185, verso. Lettres d'anoblissement de Jacques Arnault, chevalier de Kalbermallen de Sion (1712). — Fol. 187, verso. Bail général des gabelles à Ch. Isombert (1712). — Fol. 193. Lettres de confirmation de l'établissement de l'Aumône générale à Dijon (1713). — Fol. 198. Déclaration pour la répartition des 40.000 livres d'augmentation de gages, créés en 1712 (1713). — Fol. 198, verso. Autre touchant les gages des receveurs généraux et de leurs contrôleurs. — Fol. 200. Édit de suppression des offices de contrôleurs des exploits. — Fol. 202, verso. Autre de suppression des inspecteurs vérificateurs des expéditions en cour de Rome et création de vingt contrôleurs de ces expéditions. — Fol. 204. Déclaration pour établir dans les gabelles du Lyonnais l'usage de la tremie et la revente du sel à petite mesure sans regrat. — Fol. 206, verso. Autre qui supprime 264.600 livres de rentes au denier 16 et en crée 220,000 au denier 16. — Fol. 208,236. Autre concernant les lettres et billets de change (1713-1714). — Fol. 208, verso. Permission à J. Bretet, prieur de Bar-le-Régulier, de vendre une coupe de bois. — Fol. 211, verso. Lettres de compatibilité pour Cl. Brange, procureur au grenier à sel de Louhans, juge du marquisat de Bantanges. — Fol. 217,260. Édits qui réunissent au domaine les offices de contrôleurs des actes des notaires et des insinuations laïques (1713-1714). — Fol. 219, verso. Déclaration touchant les fonctions des prévôts, lieutenants et officiers de marine, créés en 1704. — Fol. 220, verso. Édit qui, moyennant finance, confirme la noblesse attribuée aux officiers municipaux (1714). — Fol. 222, verso. Déclaration concernant la recherche de la noblesse. — Fol. 224. Ratification de la bulle du pape qui condamne le livre intitulé : Le Nouveau Testament. — Fol. 232. Lettres d'érection de la seigneurie de Serrigny en comté, en faveur de P. Brunet, conseiller au Parlement de Paris (1701). — Fol. 233. Lettres d'union des terres d'Aloxe et de Pernand audit comté. — Fol. 235, verso. Lettres pour le jugement du procès du comte de Sezanne, contre M. de Sabourin. — Fol. 237, verso. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens (1714). — Fol. 239. Arrêts de réunion à la communauté des procureurs au bailliage de Dijon, des offices de garde des archives et de greffier du subdélégué de l'Intendant. — Fol. 242, verso. Autre obtenu par les États pour la construction du pont de Seurre. — Fol. 248. Enregistrement de quelques articles de paix et de commerce du traité d'Utrecht. — Fol. 257. Déclaration du Roi qui règle le tarif des droits des greffiers. — Fol. 267. Lettres de relief de noblesse obtenues par Marie Joigny de Bellebrune, veuve de M. Dulaurens (1705-1714.) — Fol. 268. Arrêt du Conseil pour une cinquième année de régie des fermes générales (1713). — Fol. 270, verso. Déclaration touchant la salaison des morues. — Fol. 277. Lettres d'anoblissement des frères Dunant du canton de Lucerne (1714). — Fol. 282, verso. Déclaration en faveur des officiers qui ont servi dans la dernière guerre. — Fol. 285, verso. Déclaration portant suppression des augmentations mises sur le sel en 1689 et 1702. — Fol. 286. Autre qui défend l'importation des soieries de l'Inde et de la Chine. — Fol. 287. Autre concernant les greffiers, gardes et conservateurs des minutes. — Fol. 288. Édit qui admet les princes légitimés de France à la succession à la couronne, à défaut des princes légitimes de la maison de Bourbon. — Fol. 290. Édit de suppression du doublement des droits de péage (1714). — Fol. 144, verso. Commission de lieutenant général du Roi en Auxois, Autunois et Auxerrois pour le comte de Tavanes (1713). — Fol. 10. Provisions de l'office de chevalier d'honneur au Parlement de Dijon pour M. de Rochefort-Pluvault (1711). — Fol. 1. Autre de conseiller au Parlement pour P.-B. Gagne (1711) ; — fol. 11, verso, M. de la Mare ; — fol. 16, M. de la Michaudière ; — fol. 43, M. A. de Clugny (1712) ; — fol. 48, Conseiller d'honneur de Madot, évêque de Chalon (1709) ; — fol. 49, Desmaret, abbé de Saint-Bénigne ; — fol. 50, M. de Requeleyne ; — fol. 66, Espiard de la Cour ; — fol. 67, F.-A.-J. Gagne ; — fol. 83, E. Fijeau (1713) ; — fol. 97, verso, B.-L. Berthier ; — fol. 134, Cl. Lemulier ; — fol. 174, verso, M. Suremain ; — fol. 179, verso, J.-B. David ; — fol. 194, verso, L. Pernot, abbé de Citeaux (1714) ; — fol. 215, J.-P. Burteur ; — fol. 234, Cl.-A. Verchère ; — fol. 245, verso, Le Normant ; — fol. 245, verso, J.-F. Pérard ; — fol. 263, verso, Quarré ainé (1712) ; — fol. 280, verso, Bernard de Chintré (1714). — Fol. 57, verso. Lettres d'honneur et de vétérance aux conseillers : Gagne (1711) ; — fol. 61, Bernard de Trouhans ; — fol. 262, Jeannon (1714) ; — fol. 278, verso, Pérard ; — fol. 281, A.-B. Bernard de Chintré ; — fol. 381, Darlay. — Fol. 85, verso. Provisions

de l'office de substitut du procureur général au Parlement pour J. Sigault (1713); — fol. 217, id. pour B. Callon (1714); — fol. 272, G. Pelletier, id. d'honorariat pour J. Burgat (1714). — Fol. 11. Provisions de l'office de secrétaire du Roi à la cour pour Cl. Valoux, seigneur de Chaseul (1711). — Fol. 2, verso. Autres de procureur au Parlement pour D. Chantepinot (1711); — fol. 3, verso, Cl. A. Sordet; — fol. 24, J.-B. Regnaut; — fol. 24, verso, P. Genglaire (1710); — fol. 34, J. Girod (1711); — fol. 169, A. Beaudier (1712); — fol. 171, J. Lantet; — fol. 212, verso, F. Chapellet (1714); — fol. 252, Ch. Belot. — Fol. 145. Provisions de l'office de receveur des épices du Parlement pour L. Goussard (1712); — fol. 93, id. de contrôleur du receveur des épices pour F. Gigault (1712); — fol. 131, verso, id. d'huissier au Parlement pour J.-B. Pelletier (1713); — fol. 254, id. d'huissier aux Requêtes pour J. Bourlier (1714). — Fol. 244. Lettres de vétérance pour M. Turrel, trésorier de France (1714); — fol. 264, pour M. Henrion. — Fol. 213. Provisions de l'office de grand maître des eaux et forêts pour M. Durand d'Auxy (1714); — fol. 133, id. de bailli du Bugey pour M. de Rougemont (1712); — fol. 57, id. de lieutenant aux bailliages et chancelleries d'Arnay pour Ch. Languet; — fol. 175, Ph. Bonnard (1713); — fol. 255, id. à Châtillon pour M. Bizouard (1713); — fol. 273, verso, id. à Saulieu pour A. Voisenet (1714). — Fol. 196, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Châtillon pour A. Garnier (1713); — fol. 263, id. à Bourbon-Lancy pour Cl. Guy (1714); — fol. 196, verso, id. de substitut du procureur du Roi au bailliage de Châtillon pour A. Garnier (1713). — Fol. 251. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Bresse pour E. Vassard de Garasson (1714); — fol. 54, id. de procureur du Roi en la même élection pour M. Perret (1712); — fol. 253, id. d'avocat du Roi en la même élection pour M. Val. Puble (1714). — Fol. 189. Provisions de l'office de prévôt de maréchaussée pour M. Gagnereau (1713). — Fol. 45. Provisions de l'office d'inspecteur général des gabelles à Dijon pour P. Juillard (1712); — fol. 147, id. pour Brossard de Ressaurois (1712); — fol. 8, id. de président au grenier à sel de Montbard pour F. Chateau (1711); — fol. 55, id. à celui d'Arnay pour J. Monnot (1712); — fol. 17, id. de grenetier du grenier à sel de Montbard pour M. Guilleminier (1711); — fol. 127, id. de Saulx-le-Duc pour Sordoillet (1712); — fol. 246, verso, id. d'Arnay-le-Duc pour M. Mathey (1714); — fol. 247, verso, id. de Saulieu pour L. Vaussin; — fol. 263, id. d'Is-sur-Tille pour J. Ancemot (1714); — fol. 23, verso, id. de contrôleur au grenier à sel d'Avallon pour P. Courtot (1711); — fol. 51, id. de Louhans pour J. Rallay (1712); — fol. 56, id. de Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle pour F. Poitevin; — fol. 147, verso, id. de Châtillon pour F. Personne (1713); — fol. 174, id. d'Auxonne pour H. d'Auteclocbe; — fol. 195, id. de Mirebeau pour G. Denis; — fol. 6, id. de receveur au grenier à sel de Chalon pour P. Disson (1711); — fol. 7, id. pour J. A. Riboulet; — fol. 13, id. de procureur du Roi au grenier à sel de Saulieu pour Cl. Fournier (1711); — fol. 14, verso, id. à Seurre pour Cl. Malechard, — fol. 62, verso, id. à Montbard pour P. Mandonnet (1712); — fol. 216, id. d'avocat du Roi en celui de Mirebeau pour Buvée (1716). — Fol. 36, verso. Provisions de l'office de châtelain de Pommard et Volnay pour J. Deslandes (1712); — fol. 216, id. de juge du marquisat de Baugé pour J. Chavannes (1710); — fol. 12, id. de juge de la terre de Sainte-Marie-sur-Ouche (1711); — fol. 59, id. de lieutenant des droits d'entrée et de sortie à Bourg pour M. Guyot (1712); — fol. 96, verso, id. de sergent général pour N. Mortier (1713). — Fol. 48. Nomination par l'évêque de Langres, de Bouhier de Lantenay, conseiller au Parlement comme official (1712); — fol. 266, id. de M. Delisle, prêtre, comme vice-gérant de l'officialité de Lyon en Bourgogne (1714).

B. 12120. (Registre.) — In-folio, 415 feuillets, papier.

1676-1714-1717. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XLV. — Fol. 6. Édit de suppression des offices de maires, lieutenants de maires, secrétaires greffiers, contrôleurs des commissaires aux revues et des greffes, portiers, massarts, archers, gardes, etc., créés en 1692, 1702, 1709, 1710 (1714). — Fol. 8. Déclaration pour la vente des offices de payeurs des gages des officiers des chancelleries. — Fol. 14. Édit de suppression des offices de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires. — Fol. 16, verso. Lettres de dispense d'alliance en faveur du conseiller de Requeleyne. — Fol. 17, verso. Déclaration qui interdit l'usage du feu dans les forêts, landes et bruyères à moins d'une distance d'un quart de lieue. — Fol. 18, verso. Édit de création de 100,000 livres de rente sur la province de Bourgogne. — Fol. 20. Statuts des maîtres tapissiers et courtepointiers de la ville de Dijon. — Fol. 25, verso. Lettres d'érection de la seigneurie de Bouhans en marquisat pour M. d'Escailles (1713). — Fol. 26, verso. Union de la terre de la Faye à ce marquisat (1714). — Fol. 27, verso. Déclaration portant que les appels des jugements des gruyers ressortiront aux Tables de marbre. — Fol. 28. Édit de suppression des économes séquestres et de leurs contrôleurs (1714). — Fol. 30, verso. Déclaration concernant les rentes sur les généralités. — Fol. 38. Bail général des Gabelles (1714). — Fol. 47, 48, 80, verso. Lettres et arrêt de confirmation des privilèges de l'ordre des Chartreux (1714-1715). — Fol. 51. Édit de réunion au domaine de tous les droits attribués aux greffiers (1715). — Fol. 56. Édit de sup-

pression des offices de receveurs des droits manuels. — Fol. 58. Déclaration contre les Réformés. — Fol. 60. Lettres en faveur des prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon (1713). — Fol. 69, verso. Lettres de confirmalion de l'érection de la terre du Perroud en comté au profit de M. Gonthier d'Auvillars (1714). — Fol. 70, verso. Lettres de l'établissement de deux foires à Sornay et à Sainte-Huruge (1715). — Fol. 74. Lettres pour la continuation de deux crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 75. Édit pour la perception des droits seigneuriaux de fief du domaine engagé (1715). — Fol. 77, verso. Déclaration pour la continuation de la levée des deux sols pour livre et leur doublement. — Fol. 78, verso, Édit de suppression de plusieurs édits bursaux réclamée par les États de Bourgogne. — Fol. 88. Permission à M. de Maulevrier, abbé de Moûtier-Saint-Jean, de vendre une coupe de bois. — Fol. 94. Signature en cour de Rome au profit de P. Sousselier, ancien curé de Chaudenay (1713).—Fol. 96, verso. Déclaration pour la levée de la capitation et du dixième. — Fol. 98. Édit qui supprime les officiers des chancelleries et les réorganise sur un nouveau pied. — Fol. 104,123. Autres qui attribuent aux justices consulaires la connaissance des procès de faillites et banqueroutes. — Fol. 106. Bail de la ferme des tabacs (1715). — Fol. 111, verso. Serment de fidélité au nouveau roi Louis XV par les officiers du Parlement (7 septembre 1715). — Fol. 112,240,366. Commissions pour la Chambre des vacations (1715,1716,1717). — Fol. 112. Édit de règlement sur les tailles, de suppression des anoblissements, de suppression des offices de subdélégués et des nouvelles charges des élections. — Fol. 116. Arrêt du Parlement de Paris qui déclare le duc d'Orléans régent, le duc de Bourbon chef du conseil, donne entrée aux princes du sang et nomme le duc du Maine surintendant de l'éducation du Roi.—Fol. 118, verso. Edit de suppression des offices de contrôleurs et inspecteurs généraux des forêts et de premiers commis des receveurs généraux et des greffiers des grands maitres (1715).—Fol. 121 Lettres de l'établissement de quatre foires à Autun.— Fol. 125. Déclaration portant suppression des traites et recouvrements extraordinaires. — Fol. 126, verso. Autre pour l'exemption de tailles des anciens militaires. — Fol. 128. Édit de création de la charge de grand maitre et surintendant général des postes. — Fol. 131. Autre de règlement des officiers des chancelleries. — Fol. 140. Lettres patentes portant concession de terrain aux religieuses du couvent des clarisses d'Auxonne (1715). — Fol. 143. Déclaration édictant des peines contre les commis des fermes qui prévariqueront dans leur emploi. — Fol. 145, verso. Autre qui décharge les inspecteurs des manufactures de toutes charges publiques. — Fol. 146, verso, 152. Contrat, arrêt et lettres patentes relatifs à un échange entre le Roi et la Chartreuse de Lugny (1715-1716). — Fol. 154. Déclaration sur les faillites et les banqueroutes (1716). — Fol. 158. Lettres de confirmation du privilège de franc salé pour l'abbaye de Citeaux ; — fol. 160, id. pour les Ursulines de Dijon ; — fol. 171,172, verso, pour les Jacobins et les Jacobines de Dijon ; — fol. 178, pour les habitants du Fays-Billot de Meuvy et de Bassoncourt ; — fol. 180, verso, pour les Jésuites de Dijon ; — fol. 208, pour les Carmélites de cette ville ; — fol. 217, verso, pour les Clarisses de Bourg ; — fol. 218, verso, pour les Jacobines de Beaune ; — fol. 222, verso, pour les Clarisses d'Auxonne ; — fol. 257, pour les Cordeliers de Dijon, Beaune et Châtillon ; — fol. 258, pour ceux de Chalon ; — fol. 259, pour les Jacobines de cette ville ; — fol. 262, pour les Bernardines de Dijon ; — fol. 264, verso, pour les Visitandines de Dijon ; — fol. 265, pour l'hôpital général de cette ville ; — fol. 274, verso, id. de l'hospice Sainte-Anne, à Dijon ; — fol. 277, des Carmélites de Beaune ; — fol. 284, verso, de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1716) ; — fol. 285, verso, des Chartreux de Meyriat ; — fol. 290, verso, de ceux de Dijon ; — fol. 294, des Feuillants de Fontaine ; — fol. 295, verso, des Bénédictines de Châtillon ; — fol. 298, des Carmes de Dijon ; — fol. 299, verso, des Bernardines de Beaune ; — fol. 304, verso, de celles de Molaise ; — fol. 353, verso, de l'abbaye d'Oigny (1717). — Fol. 161. Édit de rétablissement des offices de maréchaussée en Bourgogne (1716). — Fol. 162. Autre de l'établissement d'une chambre de justice. — Fol. 167. Autre de réduction au denier 25, de toutes les augmentations de gages. — Fol. 165. Déclaration touchant les droits sur les huiles. — Fol. 170. Lettres de confirmation des privilèges des habitants du marquisat de Chaussin ; — fol. 304, id. de ceux de Fontaine-Française ; — fol. 307, id. de ceux de Saint-Jean-de-Losne ; — fol. 317, id. de ceux de Fouvent ; — fol. 335, id. de ceux du duché de Bourgogne ; — fol. 354,359, verso, id. de ceux de la ville de Beaune (1716, 1717). — Fol. 173, verso. Édit de réunion au domaine des droits de greffe des juridictions consulaires (1716). — Fol. 179, verso. Déclaration du Roi concernant les remontrances. — Fol. 181,182, verso. Arrêt et lettres patentes concernant les épices et vacations du Parlement. — Fol. 186. Édit de suppression du droit de sol pour livre sur les ballots et marchandises au-dessus de 50 livres, voiturés par terre. — Fol. 187, verso. Lettres de naturalité accordées à Charles-Léopold, Ferdinand-Ébérard et Charlotte-Eléonore, enfants du seigneur de Sundersleben et d'Henriette Hedevich, baronne de l'Espérance. — Fol. 188, verso. Autre à Ébérardine et Léopoldine de Coligny, filles naturelles du duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard et de Henriette Hedevich, baronne de l'Espérance. — Fol. 189. Édit de suppression des offices de notaires et secrétaires du Roi dans les Parlements et Chambres des Comptes. — Fol. 192, verso. Autre qui défend l'usage des billets au porteur. — Fol. 195. Autre qui supprime les rentes au-des-

sous du denier vingt-cinq (1715). — Fol. 200,201,203. Approbation de la vente de la seigneurie de Musseau faite à M. Dufay par Hudelot, seigneur de Grandchamp réformé.— Fol. 208. Déclaration pour retirer les billets payables au porteur (1716). — Fol. 210. Autre sur les faillites et les banqueroutes. — Fol. 211,289, verso, 382, verso. Autres qui attribuent aux justices consulaires la connaissance des faillites et des banqueroutes (1716,1717).—Fol. 220. Statuts et règlements du chapitre Saint-Lazare d'Autun.—Fol.228, verso. Transaction entre le seigneur, les habitants de Brion et le grand prieuré du Val-des-Choux. — Fol. 233. Déclaration concernant le recouvrement des impositions et des droits du Roi. — Fol. 234. Édit contenant règlement sur les amendes des eaux et forêts. — Fol. 241. Autre pour la nomination des collecteurs des tailles. — Fol. 243. Édit de suppression d'édits bursaux. — Fol. 250, verso. Lettres patentes autorisant le sieur Law et sa compagnie à établir une banque générale. Modèle des billets. — Fol. 252. Règlement pour cette banque. — Fol. 253, verso. Déclaration au sujet des endossements des billets de cette banque. — Fol. 254. Édit de suppression des droits de 2 deniers pour livre des Etapes.— Fol. 254, verso. Autre des droits de supplément de finance attribués à certains offices. — Fol. 259, verso. Permission aux habitants de Selongey de vendre une coupe de bois. — Fol. 263, verso. Édit de suppression des offices de contrôleurs visiteurs des poids et mesures en ce qui concerne les moulins. — Fol. 266, verso. Confirmation d'une délibération de la communauté de Savigny-sous-Beaune pour un nouveau pied de taille. — Fol. 278, verso. Édit concernant les esclaves noirs des colonies. — Fol. 283, verso. Renouvellement du privilège accordé aux bénéficiers du comté d'Auxonne. — Fol. 286. Édit de suppression des offices de contrôleurs des octrois et des péages. — Fol. 288, verso. Autre de plusieurs offices des maîtrises des eaux et forêts. — Fol. 291, 293. Lettres patentes et arrêts du conseil qui autorisent M. de Foudras, seigneur de Château-Thiers, à établir un flottage sur la rivière de Grosne. — Fol. 296. Édit de suppression de plusieurs offices dans les gabelles et les greniers à sel ; — fol. 301, id. de ceux de conservateurs des registres de baptêmes. — Fol. 302. Permission aux tiers référendaires de postuler leur vie durant, pour leur tenir lieu de remboursement de la finance de leurs offices. — Fol. 311, 177. Lettres et arrêt de confirmation de l'hôpital d'Is-sur-Tille. — Fol. 312. Lettres de translation de la dernière semaine des féries de Pâques à celles de la Pentecôte pour le Parlement. — Fol. 313, verso. Édit concernant les hypothèques des porteurs des lettres de change. — Fol. 314. Édit de suppression des offices de contrôleurs des greffiers des chancelleries ; — fol. 320, id. de 4 sols pour livre des droits et fermes établis en 1705 et 1715. — Fol. 321, verso. Déclaration qui ordonne la réunion de droits de greffe dans les cinq présidiaux créés en Bourgogne en 1696. — Fol. 322, verso. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens. — Fol. 323. Édit de suppression des offices de vérificateurs particuliers des rôles pour la distribution du sel. — Fol. 327, verso. Autorisation au grand prieur de Saint-Vivant de vendre une coupe de bois (1716). — Fol. 330. Autre au chapitre d'Avallon (1717). — Fol. 332, verso. Déclaration pour la taxe des dépens des procureurs au Parlement et au présidial de Dijon (1717). — Fol. 333, verso. Autre concernant les offices de commissaires enquêteurs. — Fol. 341. Édit de suppression de la Chambre de justice. — Fol. 343, verso. Déclaration servant de règlement sur les appellations des jugements des trésoriers de France. — Fol. 344, verso. Autre concernant les privilèges des veuves et des enfants des secrétaires du Roi. — Fol. 349. Autre portant défense de rien imprimer sans permission du Roi. — Fol. 361, verso. Lettres d'érection d'un fief à Tréconas, paroisse de Jasseron, au profit de M. Tardy de la Belière. — Fol. 369. Lettres de prorogation de la surséance accordée aux officiers des troupes. — Fol. 369. Édit de suppression des offices de premier et second présidents du Bureau des finances. — Fol. 373. Lettres patentes et arrêt du conseil pour l'abonnement de la capitation. — Fol. 375, verso. Édit qui révoque ceux du mois de juillet 1717 au 23 mai 1715 relatifs à la couronne de France. — Fol. 378, verso. Autre qui supprime les offices de maires (1717) ; — fol. 381, les recettes des fermes. — Fol. 383, verso. Édit relatif au commerce des îles et colonies françaises. — Fol. 388, verso. Autre qui punit de la peine des galères les contrefacteurs des cartouches pour les congés militaires. — Fol. 389, verso. Déclaration touchant la nomination des officiers des mairies. — Fol. 390, verso. Autre touchant les privilèges des commis, employés à la régie des droits réservés. — Fol. 391. Autre qui excepte de la suppression ordonnée en août 1716 les officiers établis en Franche-Comté et en Alsace. — Fol. 392, verso. Édit de suppression des payeurs des gages des Bureaux des finances. — Fol. 393, verso. Autre pour l'engagement des petits domaines du Roi. — Fol. 395. Autre de l'établissement d'une loterie pour le remboursement des billets de l'État. — Fol. 397. Autre qui interdit toute discussion au sujet de la *Constitution*. — Fol. 400. Édit de l'établissement de la compagnie des Indes occidentales. — Fol. 9. Commission de la charge de gouverneur de Bourgogne et de Bresse pour Louis-Henri de Bourbon, duc de Bourbon (1714). — Fol. 12. Autre de lieutenant général du Roi en Auxois, Autunois et Auxerrois pour le comte de Tavanes (1712, 1713). — Fol. 68,69. Autre de lieutenant général du Roi dans le Dijonnais, l'Auxonnois et le Châtillonnais pour M. de Chateaugay (1700,1715). — Fol. 122. Lettres de provisions de l'office de premier président du Parlement pour J. de Berbisey (1715) ; — fol. 66. id. de

président au Parlement pour Gagne de Perrigny (1715); — fol. 156, verso. id. pour Bouhier de Versailleux (1716). — Fol. 67. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour Guy de Vornes (1715); — fol. 84, M. de la Loge; — fol. 142; Rigoley de Puligny (1716); — fol. 184, M. Comeau; — fol. 216, M. de Clugny de Pralay; — fol. 224, verso, Languet Robelin; fol. 225, Blanche; — fol. 271, Cl. Fleutelot; — fol. 272, verso, J. Richard; — fol. 340, Joly de Norges (1717); — fol. 352, Ph. Jehannin. — Fol. 17. Lettres d'honorariat ou de vétérance pour les conseillers Tapin de Perrigny (1714); — fol. 117, G. Chartraire de Saint-Aignan (1715); — fol. 268, M. de Clugny aîné (1716); — fol. 300, M. Richard (1717); — fol. 326, M. Languet Robelin de Rochefort; — fol. 329, Fleutelot aîné. — Fol. 71. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour N. Genreau (1715). — Fol. 1. Lettres d'honorariat pour B. Bichot (1714); — fol. 107, F. Malteste, substituts (1715). — Fol. 49. Provisions de l'office de secrétaire de la cour pour P. Mazoyer; — fol. 13, verso, id. de procureur au Parlement pour J. Pouillet (1714); — fol. 59, A. Marigny (1715); — fol. 159, E. Vallerot (1716); — fol. 177, F. Pansiot; — fol. 206, A. Guyot; — fol. 22, J.-G. Gaudet; — fol. 366, verso, P.-J. Perrière (1717); — fol. 134 verso, id. de greffier de la Chambre des Enquêtes pour Cl. Guenebaut (1716); — fol. 135, verso, id. de la Chambre des sacs pour J. Myette; — fol. 25, id. de garde des minutes et registres de la Cour pour J. Boisset (1714). — Fol. 137, verso. Commission de clerc juré du greffe pour A. Guiot. — Fol. 1. Provisions de l'office de grand bailli du Dijonnais pour le comte de Tavanes (1705, 1714); — fol. 318, verso, id. de lieutenant général d'épée au bailliage d'Auxois pour M. Frérot (1708); — fol. 11, verso, id. de président du présidial de Châtillon pour M. Logerot (1714); — fol. 45, id. de Chalon pour B. Berthelier; — fol. 22, id. de lieutenant général au bailliage et chancellerie de Châtillon pour E. Chamot (1714); — fol. 86, verso, id. de Bourbon-Lancy pour F. Regnaut (1715); — fol. 276, id. de Semur-en-Auxois pour M. de la Loge (1716); — fol. 24, id. de lieutenant particulier en celui de Chalon pour Cl. Guéret; — fol. 217, id. de Châtillon pour P. Tranchant (1716); — fol. 11, id. de conseiller au bailliage de Châtillon pour J.-F. Logerot (1714); — fol. 44, id. d'honorariat pour P. Brachet, conseiller en celui de Bresse. — Fol. 46. Provisions de l'office de conseiller au même bailliage pour J.-B. Gavaud (1715); — fol. 64, verso, id. pour P. Cavasot; — fol. 357, id. de procureur du Roi en celui de Saulieu pour Cl. Guillier (1717). — Fol. 73. Provisions de l'office de grand maître des eaux et forêts de Bourgogne et Alsace pour M. Durand d'Auxy (1715); — fol. 73, verso, id. de lieutenant en l'élection de Bresse pour P. X. Guillon (1715). — Fol. 50. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Arc-en-Barrois pour F. Lambert (1715); — fol. 2, verso, id. de grenetier en celui de Montbard pour J. Daubenton (1714); — fol. 87, id. de Mirebeau pour Cl.-M. Goussard; — fol. 281, id. de Chalon pour F. Berthaut (1716); — fol. 82. id. de contrôleur en celui de Chalon pour F. Berthaut (1716); — fol. 336, id. pour P.-C. Varet (1717); — fol. 348, id. de Pouilly pour J. Bertrand; — fol. 363, verso, id. de Mirebeau pour G. Denis; — fol. 85, id. de procureur du roi en celui d'Arc-en-Barrois pour P. Potin (1715). — Fol. 23, verso. Provisions de l'office de juge de la marque des fers et des cuirs en Bourgogne pour B. Boillot (1714); — fol. 139, id. de régisseur des droits concernant les offices supprimés pour V. de Marcenay (1716); — fol. 139, id. d'official de la ville et du comté d'Auxonne pour N. Perrot (1716). — Fol. 309. Confirmation des pouvoirs de J. Rupé, cordelier provincial de la province d'Aquitaine (1717).

B. 12121. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

1701-1717-1721. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XLVI. — Fol. 2. Confirmation des privilèges du couvent des Clarisses de l'*Ave Maria* à Auxonne (1717); — fol. 25, id. des religieux cordeliers de Seurre. — Fol. 3. Déclaration qui exempte de tailles pendant cinq ans, les soldats de milice ayant servi de 1702 à 1708. — Fol. 4. Autre qui excepte les officiers des greniers à sel de la suppression des augmentations de gages. — Fol. 7. Autre qui excepte les maires de la province de Bourgogne de la suppression ordonnée par l'édit de juin précédent, ces maires étant à la nomination des États de Bourgogne (1717). — Fol. 10. Lettres de la désunion de la baronnie de Sathonay du marquisat de Mirebel, obtenues par le marquis de Tavannes. — Fol. 11, verso. Arrêt de renvoi du procès du nommé Périllard devant le Parlement de Bourgogne. — Fol. 12, verso. Déclaration sur la taxe des dépens dans les juridictions du ressort du Parlement. — Fol. 15, verso. Édit de suppression du dixième du revenu des biens et du franc-salé. — Fol. 23, 81. Déclarations qui prorogent aux justices consulaires la connaissance des faillites et des banqueroutes (1717, 1718). — Fol. 25. Confirmation du franc-salé des Cordeliers de Seurre; — fol. 59, id. de l'évêque et du chapitre de Belley (1718); — fol. 116, id. des habitants de Poinson (1716); — fol. 129, id. de ceux de Tournay (1716); — fol. 162, id. d'Argillières. — Fol. 31. Lettres d'amortissement obtenues par les pères Lazaristes de Paris. — Fol. 32, verso. Déclaration du roi concernant la noblesse. — Fol. 34. Édit de suppression des offices de gouverneurs et lieutenants majors des villes. — Fol. 35. Déclaration touchant les insinuations dans les justices seigneuriales. — Fol 37, verso. Édit de suppression des offices de notaires syndics. — Fol. 40. Lettres de confirmation des privilèges de

l'ordre de Malte. — Fol. 43, verso. Arrêt du Conseil concernant les rentes de l'hôtel de ville de Paris (1718). — Fol. 47. Déclaration concernant les biens des religionnaires fugitifs. — Fol. 47, 62, verso. Arrêts du Conseil pour la levée de 4 sols pour livre sur les droits des fermes du roi. — Fol. 50, verso. Déclaration sur la vente et l'engagement du domaine à vie en billets de l'État. — Fol. 55, verso. Lettres de relief de noblesse pour Marie-Anne de Druais, veuve de Ch. de Chavry, président du présidial de Bourg (1716). — Fol. 69. Lettres qui accordent aux États de Bourgogne la continuation de quatre crues sur le sel. — Fol. 71. Édit de suppression des offices de substituts adjoints du procureur général (1717). — Fol. 76, verso. Permission au père Prétory, prieur de la Madeleine d'Amanzé, de vendre une coupe de bois. — Fol. 82. Lettres d'érection de la terre de Villecomte en marquisat, obtenues par Nicolas Folin. — Fol. 184, verso. Lettres de confirmation de l'adoption, par le duc de Wurtemberg Montbéliard, de Charles-Léopold-Ferdinand Ébérard, Éléonore Charlotte de Sunderhausen, enfants du sieur de Sandersleben et de feue Henriette-Hedevich, baronne de l'Espérance (1718); — fol. 86, verso, id. des demoiselles Ébrardine et Léopoldine-Ébrardine de Colligny, filles naturelles du même duc et de Henriette Hedevich, baronne de l'Espérance. — Fol. 88, verso. Lettres de confirmation d'exemption de tailles pour les habitants du village de Chaume. — Fol. 8, 176, 264, verso. Commissions pour la Chambre des vacations du Parlement (1718, 1719, 1720). — Fol. 90, verso. Édit portant dérogation à la déclaration du 5 mai 1694 et aux édits de 1711 et 1717, concernant le duc du Maine et le comte de Toulouse. — Fol. 92, verso. Déclaration concernant le comte de Toulouse. — Fol. 93, verso. Édit concernant les unions des bénéfices. — Fol. 95, verso. Édit concernant les manufactures de draps, droguet et autres étoffes. — Fol. 114. Permission aux religieuses Bernardines de Dijon de vendre une coupe de bois (1717). — Fol. 121, verso. Arrêt concernant la ferme des tabacs (1718). — Fol. 126, verso. Autre concernant les commis de cette ferme. — Fol. 132. Lettres de relief de noblesse, obtenues par Anne Richard, veuve du sieur Guenot (1718). — Fol. 135. Lettres de confirmation de la donation et de l'érection du comté de Coligny en faveur des sieurs et demoiselles de Sunderhausen. — Fol. 142, verso. Bail général des cinq grosses fermes à Aymard Lambert. — Fol. 158. Arrêt du Conseil portant rétablissement des mesureurs de sel dans les greniers (1719). — Fol. 159, verso, 1. Déclaration concernant les vagabonds et les gens sans aveu, pour être transportés dans les colonies françaises. — Fol. 161. Lettres de rappel des galères pour F. Laval de Lée, condamné pour crime d'incendie. — Fol. 163, verso. Arrêt du Conseil pour la vente des bois de la châtellenie de Montréal. — Fol. 165, verso. Édit de rétablissement du franc-salé aux Parlements et compagnies supérieures. — Fol. 167. Permission de Montbéliard, à la princesse sa femme et à leurs d'acquérir et de posséder des terres en France. — Lettres d'établissement de foires à Saint-Perex-en-Bı tenues par le comte de Saint-Amour (1717). — Fol. so. Déclaration qui interdit pendant un an toutes d sur la *constitution* (1719). — Fol. 173, verso. Autre l'union des bénéfices. — Fol. 176, verso. Autre sur tions des banquiers expéditionnaires en cour de Ro — Fol. 180, verso. Lettres de l'aliénation au conse Marre, de justices d'origine domaniale sur la terre de Chanceaux. — Fol. 183, verso. Confirmation par le roi des privilèges de la ville d'Auxonne (1719); — fol. 1 la ville de Chalon; — fol. 255, verso, id. de la ville — Fol. 193. Arrêt du Conseil qui évoque la connai procès entre J.-F. Espiard, diacre de Besançon, dé le roi pour le premier canonicat de l'église métropo cette ville, et le sieur de Mesmay-Montaigu, qui s'e pourvoir à Rome (1719). — Fol. 194, verso. Contrat du domaine royal de Bourbon-Lancy à M. Legendre, de Saint-Aubin. — Fol. 196, verso. Lettres de confir l'érection de cette terre en baronnie pour le même 198. Lettres d'érection de la seigneurie de Saint- marquisat, pour le même. — Fol. 202. Autres de c tion du nom de la baronnie de Villars en celui de J — Fol. 203, verso. Autres de reconnaissance de nobl le sieur Diodati, originaire de Lucques. — Fol. 30 d'anoblissement du sieur Boulon, chevalier de Sa (1720); — fol. 337, id. du sieur Seguenot, chevalier Louis. — Fol. 201, verso. Déclaration touchant l' bénéfices (1719). — Fol. 2.6, verso. Édit touchant fices possédés par les religieux de la congrégation Maur. — Fol. 210, 212. Bail de la ferme du contrôl vrages d'or et d'argent. — Fol. 213. Déclaration to recouvrement des tailles en Bourgogne. — Fol. 2 pour la résiliation du bail des cinq grosses fermes 226. Déclaration du roi qui interdit le port des dia des perles (1720). — Fol. 227. Autre concernant le gations réformées. — Fol. 228. Signature en cour pour la pension de Dumont, ancien curé de Sagy (Fol. 231, verso. Arrêt du Conseil pour la réception mis des gabelles. — Fol. 233, verso. Renouvellement fense pour trois ans, aux nouveaux convertis, de di leurs biens. — Fol. 234, verso. Déclaration du roi c la vaisselle d'argent. — Fol. 238, verso. Autre sur l tutions de rentes au denier cinquante. — Fol. 240, v rêt du Conseil portant évocation de la cause entre l de Bresse et les religieux de l'ordre de Saint-Ruf. — Signature en cour de Rome pour la pension de J

(1719). — Fol. 316. Autre pour celle de Magnien, curé de Saint-Usage (1720). — Fol. 255, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Dijon par le roi Louis XV. — Fol. 262. Arrêt du Conseil, lettres patentes pour la mise en grandes pièces des terres du finage de Rouvres-les-Dijon (1720). — Lettres de surannation obtenues par le prince de Condé (1720). — Fol. 269. Édit de création de huit millions de livres au denier cinquante sur les recettes générales (1720). — Fol. 271. Lettres de confirmation d'un décret d'union d'un canonicat du chapitre Saint-Denis de Nuits en faveur du sieur Delarue (1720). — Fol. 275, verso. Explications sur la bulle *Unigenitus*. Lettres du clergé sur ces explications. — Déclaration du roi à ce sujet. — Fol. 301. Lettres de noblesse obtenues par le sieur Boulon ; — fol. 337, id. pour le sieur Seguenot. — Fol. 303. Arrêt du Conseil au sujet de la vente du sel. — Fol. 304, verso. Déclaration concernant les offices de présidents des greniers à sel. — Fol. 305, verso. Autre qui décharge la province du remboursement des offices de commissaires et de greffiers aux inventaires. — Fol. 308. Autre sur la ferme du tabac. — Fol. 320. Lettres d'amortissement de l'acquisition du marquisat de Saint-Sorlin par la chartreuse de Portes. — Fol. 322. Déclaration pour le rétablissement des lettres et billets payables au porteur (1721). — Fol. 327, verso. Arrêt du Conseil pour la continuation de la perception de 4 sols pour livre sur les droits des fermes. — Fol. 331, verso. Lettres de mainlevée de restriction obtenues par le président Fyot de la Marche. — Fol. 339, verso. Arrêts du Conseil concernant les juridictions des droits d'entrée et de sortie et les dépôts. — Fol. 342. Lettres portant permission aux États de Bourgogne d'emprunter un million. — Fol. 344. Autres semblables aux syndics de Bresse pour une somme de 100.000 livres. — Fol. 345. Lettres de continuation d'octroi pour la ville de Beaune (1721). — Fol. 348, verso. Déclaration du roi au sujet des droits dus sur le reste du bail de Pilleavoine. — Fol. 64, 66, verso. Commission de lieutenant général au Mâconnais pour L.-C. de Commeau d'Antraigues (1718). — Fol. 6. Provisions de l'office de président au Parlement pour M. de Migieux (1717) ; — fol. 113, id. pour M. Fyot de la Marche (1718) ; — fol. 243, verso, id. pour M. Perreney de Grosbois (1720). — Fol. 118. Lettres d'honneur pour le président Fyot de la Marche (1718). — Fol. 180. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour M. Joly de Chintré (1718) ; — fol. 140, verso, id. pour Parisot ; — fol. 186, id. pour Jehannin ; — fol. 200, id. pour Joly de Norges (1719) ; — fol. 229, id. pour Charpy de Jugny (1720) ; — fol. 230, id. pour Varennes ; — fol. 248, id. pour Lamy (1720) ; — fol. 250, id. pour M. de Maillard ; — fol. 253, id. pour M. Léauté ; — fol. 254, id. pour M. Leclerc ; — fol. 260, id. pour M. Duport de Montplaisant ; — fol. 214, id. pour M. de Mucie. — Fol. 58. Lettres de vétérance pour les conseillers Mairetet de Minot (1718) ; — fol. 131, Lenet ; — fol. 257, verso, Fleury (1720) ; — fol. 317, de Mucie père (1721). — Fol. 149. Provisions de l'office d'avocat général pour M. Genreau (1719) ; — fol. 106, id. de substitut du procureur général pour F. Bolet (1718) ; — fol. 255, id. pour Quarré de Quintin (1720) ; — fol. 257, id. pour B.-G.-E. Bouillet ; — fol. 311, id. pour Barbuot ; — fol. 315, id. pour Cœurderoy. — Fol. 119. Lettres de vétérance pour les substituts P. Gouget-Duval (1718) ; — fol. 261, G. Davot ; — fol. 321, verso, Cœurderoy père (1721) ; — fol. 341, N. Barbuot. — Fol. 26. Provisions de l'office de garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour M. Fyot de la Marche (1717). — Fol. 14, verso. Autres de procureur au Parlement pour A. Monin (1717) ; — fol. 46, P. Marceau (1718) ; — fol. 54, verso, E. Chatelain ; — fol. 109, verso, Cl.-A. Durande ; — fol. 132, L. Prieur ; — fol. 140, F. Baudin ; — fol. 153, verso, P. Carnot (1719) ; — fol. 188, E. Lejeune ; — fol. 236, verso, N. Goudot (1720) ; — fol. 250, verso, A. Robelot. — Fol. 67. Lettres de vétérance, de secrétaire du Roi au Parlement pour Lambert (1718) ; — fol. 155, verso, id. pour Buisson (1719). — Fol. 166. Commission de clerc du greffe du Parlement pour J. Grillot (1719) ; — fol. 330, verso, id. de clerc et contrôleur des expéditions du greffe pour Ét. Cortot (1721). — Fol. 237. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour D. Bergier (1720) ; — fol. 326, verso, id. pour E. Monin (1721) ; — fol. 61, id. d'huissier aux requêtes du palais pour J.-B. Petit (1718). — Provisions de l'office de président au Bureau des finances pour M. Maltête (1718). — Fol. 318. Lettres de vétérance au président Verchère (1721). — Fol. 156. Provisions de l'office de grand bailli d'Autun pour M. de Grammont (1719) ; — fol. 151, id. de lieutenant général d'épée au bailliage de Bourg pour M. Pronet (1718) ; — fol. 246, verso, id. de lieutenant général au bailliage de Bourg pour M. Dutour (1720) ; — fol. 347, verso, id. en celui de Beaune pour M. Tribollet (1721). — Fol. 13. Provisions de l'office de lieutenant au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour Cl. Delettre (1717) ; — fol. 78, verso, id. en celui de Dijon pour F. Ligier ; — fol. 138, id. en celui de Nuits pour T. Gaveau ; — fol. 189, id. en celui de Bourg pour J.-B. Martenot (1719) ; — fol. 209, id. en celui de Montcenis pour J. Villedieu ; — fol. 234, verso, id. en celui de Chalon pour Coulon ; — fol. 238, id. en celui de Nuits pour A. Robelot (1720). — Fol. 39. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour P. Develle (1717) ; — fol. 152, verso, id. en celui d'Avallon pour L. Préjan ; — fol. 192, verso, id. de procureur du Roi au bailliage d'Auxonne pour J.-B. Gotheret (1719). — Fol. 42, verso. Provisions de l'office d'élu en l'élection de Bourg pour F.-L. Bizot (1718) ; — fol. 157, id. pour J.-F. Bernard (1719) ; — fol. 57, id. de lieutenant en cette élection pour J.-L. Bolezon (1718).

— Fol. 107, verso. Provisions de l'office de grenetier au grenier à sel d'Arc-en-Barrois pour L. Bordet (1718) ; — fol. 259, verso, id. de contrôleur au grenier à sel d'Arnay-le-Duc pour L. de la Troche (1720) ; — fol. 329, id. en celui d'Arc-en-Barrois pour N. Odelney (1721) ; — fol. 205, id. de procureur du Roi en celui de Mirebeau pour F. Leuvrard (1719). — Fol. 274. Provisions de juge garde des entrepôts de sel à Chalon pour Ch. Vorvelle (1720) ; — fol. 231, verso, id. de contrôleur des ouvrages d'or et d'argent à Dijon pour E. Mornieux (1719) ; — fol. 249, id. de contrôleur à Dijon pour Cl. Lelong de la Tour (1620). — Fol. 325. Provisions de l'office de châtelain royal à Pontailler pour F. Michel (1721) ; — fol. 302, verso, id. de sergent royal pour D. Bernard (1720). — Fol. 250. Provisions d'official d'Auxonne pour J. Mouchet (1719) ; — fol. 201, id. de promoteur de cette officialité pour J. Borthon (1719). — Fol. 222, verso. Enregistrement des pouvoirs de J. de Repe, visiteur des Cordeliers (1720). — Fol. 312, verso. Brevet d'imprimeur du roi à Dijon pour J. Ressayre (1720). — Fol. 214. Commission de J. Griveau, exécuteur de la haute justice à Dijon.

B. 12122. (Registre.)— In-folio, 332 feuillets, papier.

1708-1721-1723. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XLVII. — Fol. 9. Permission à la Chambre des pauvres d'emprunter 60.000 livres pour les besoins de l'hôpital général de Dijon (1721). — Fol. 12, verso. Édit concernant les religieux de l'étroite observance de Cluny. — Fol. 14, 19. Arrêts du Conseil pour la réformation et l'aménagement des bois communaux de Perrigny-sur-l'Ognon, Pontailler, Soissons et Vielverge. — Fol. 25. Autres concernant la régie des fermes générales. — Fol. 34. Signature en cour de Rome pour la résignation et la pension du sieur Deville, curé de Saint-Trivier-en-Bresse. — Fol. 83. Autre pour celle de F. Maugras, curé de Thorey. — Fol. 117. Autre pour celle de J.-P. Lesne, curé de Labergement-le-Duc (1720) ; — fol. 164, id. pour le sieur Delarue, chapelain à Saint-Symphorien de Nuits ; — fol. 214, id. pour une permutation de la chapellenie de la Croix à Saint-Étienne de Dijon, entre le chanoine Bouhier et Ch. Fevret, clerc. — Fol. 128. Bref obtenu par l'ordre des Minimes, concernant les statuts. — Fol. 36. Lettres d'érection en comté, de la terre de Montiernoz en Bresse, en faveur de M. de Feillens, lieutenant du roi en Chalonnais (1708). — Fol. 241. Autres de l'érection de la seigneurie de Vianges en marquisat pour M. de Morey (1723). — Fol. 281. Autres de l'union de la châtellenie de Guillon à celle de Montréal, obtenues par M. Chartraire de Saint-Agnan. — Fol. 39, 98, verso. Homologation par le roi, des règlements de police ordonnés par la ville de Dijon, à l'occasion de la peste de Marseille (1721). — Fol. 46, 53. Transaction entre la Chambre des pauvres et l'Aumône générale de Beaune pour l'extinction de la mendicité. Arrêt du Conseil et lettres patentes de confirmation (1718, 1720, 1721). — Fol. 56, verso. Déclaration concernant les effets qui sont dans les bureaux des receveurs des consignations et des commissaires aux saisies réelles (1721). — Fol. 58, verso. Arrêt du Conseil portant règlement d'attributions entre le Parlement, le Présidial et la Chancellerie de Dijon. — Fol. 62. Lettres d'érection de quatre foires à Sainte-Sabine (1720). — Fol. 63, verso. Lettres de renvoi à la Chambre souveraine des eaux et forêts d'un procès entre la dame Burgat et les habitants de Givry. — Fol. 64, verso, 172, 273, verso. Commissions pour la Chambre des Vacations (1721, 1722, 1723). — Fol. 65, 93, verso. Lettres pour la continuation de la levée de quatre crues de sel en faveur des États de Bourgogne (1721). — Fol. 66, verso. Permission au conseiller Guye de Labergement, de contracter alliance avec Mlle Rigoley de Chevigny. — Fol. 320. Autre semblable pour le conseiller Joly de Norges et Mlle Le Compasseur de Courtivron (1724). — Fol. 67, 170, verso. Édit de suppression des maréchaussées du royaume. — Fol. 68. Autre qui maintient le gouverneur de Bourgogne dans le droit de nommer aux offices de la maréchaussée. — Fol. 70. État des officiers et archers établis dans la Généralité de Bourgogne. — Fol. 73, verso. Déclaration concernant la ferme du tabac. — Fol. 80, verso. Lettres de réhabilitation obtenues par Cl. Berlier et B. Chalon, juges consuls à Chalon ; — fol. 167, verso, id. par J. Belin, chirurgien à Étevaux (1722). — Fol. 86, verso. Déclaration du roi concernant la maréchaussée. État des officiers et archers de la généralité de Bourgogne (1720). — Fol. 89, verso. Déclaration du roi concernant les inscriptions de faux des procès-verbaux des commis des gabelles (1721). — Fol. 90, verso. Autre qui renvoie aux juges consuls la connaissance des faillites et des banqueroutes. — Fol. 95. Lettres de légitimation de L. Blondeau, fils de J. Blondeau, avocat, et de Catherine Belin. — Fol. 96, verso. Arrêt du Conseil concernant le privilège du franc salé. — Fol. 101, 103. Autres relatifs à la régie des fermes générales. — Fol. 106, verso. Déclaration du roi concernant la vaisselle d'argent (1721). — Fol. 111. Bail de la ferme du tabac. — Fol. 119. Déclaration du roi concernant l'élection des tuteurs et curateurs des enfants de ceux qui ont des biens en France et dans les colonies (1721). — Fol. 121. Autre relative aux privilèges du clergé pour la garde des portes des villes en temps de peste. — Fol. 130, verso, 140. Arrêts du Conseil et lettres patentes qui maintiennent les membres de la famille Berbis en possession de leur ancienne noblesse (1717, 1722). — Fol. 145. Autre qui oblige les habitants des pays sujets à la gabelle, de prendre du sel dans les greniers (1722). — Fol. 148, verso. Autre concer-

nant les déclarations et les certificats des marchandises transportées. — Fol. 153. Lettres patentes qui autorisent l'établissement d'un hôpital à Pouilly-en-Auxois (1722). — Fol. 154. Déclaration touchant les faillites et les banqueroutes. — Fol. 158. Autre qui prononce des peines contre les faux sauniers qui supposeront de faux noms ou de faux domiciles. — Fol. 160, verso. Autre qui règle le rang et la préséance des prévôts de la maréchaussée et de leurs officiers. — Fol. 161. Autre qui rétablit les droits manuels sur les sels, les droits réservés des juridictions, les courtiers jaugeurs, les inspecteurs des boucheries et les inspecteurs aux boissons. — Fol. 169. Autre contre les mendiants et les vagabonds. — Fol. 170. Arrêt du Conseil qui accorde voix délibérative aux officiers vétérans du Parlement. — Fol. 175. Permission aux États de Bourgogne de contracter un emprunt d'un million. — Fol. 176, verso. Déclaration du roi qui attribue aux collecteurs des tailles la moitié des fruits saisis, par préférences aux propriétaires. — Fol. 178. Autre qui exempte de tutelle et de curatelle les commis principaux écrivains et entretenus de la marine. — Fol. 179. Arrêt du Conseil d'État sur les droits d'entrée des chevaux des provinces étrangères. — Fol. 193. Édit de création de maitrises d'arts et métiers. — Fol. 194, verso. Arrêts du Conseil touchant la régie des fermes générales. — Fol. 199. Permission aux syndics de Bresse d'emprunter la somme de 100.000 livres. — Fol. 201, verso. Permission aux habitants de Saulon-le-Duc de vendre une coupe de bois (1723). — Fol. 205, verso. 250, verso. Déclaration au sujet des criminels auxquels le roi a fait grâce, à l'occasion de son sacre (1723). — Fol. 206. Autre portant que les juges et consuls en charge auront seuls la connaissance des procès et différends de leur compétence (1722). — Fol. 215. Autre qui attribue aux Élus des États pendant trois ans la juridiction des grands chemins. — Fol. 216, verso. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission (1723). — Fol. 217. Arrêt du Conseil qui fixe les droits sur les faïences. — Fol. 218. Déclaration portant règlement sur le contrôle des actes des notaires et les insinuations laïques (1722). — Fol. 228. Renouvellement de l'édit contre les duels (1723). — Fol. 229. Déclaration du roi portant rétablissement du prêt et droit annuel sur les charges et les offices (1722). — Fol. 231, verso. Autres contre les faux sauniers (1723). — Fol. 234. Arrêt da Conseil concernant la manufacture des ouvrages de cire. — Fol. 245. Édit de rachat de charges, fait par les Elus des États. — Fol. 248. Édit portant défense de vendre ou d'acheter des blés autrement que dans les marchés. — Fol. 249. Déclaration touchant les lettres de justice et de rémission qui s'expédient dans les chancelleries et cours supérieures. — Fol. 251. Arrêt du Conseil au sujet des saisies de franc salé et des procédures qui doivent être exercées. — Fol. 253, verso. Autre qui réunit à l'hôpital de Couches l'aumône due par les Jésuites d'Autun, comme possesseurs de l'ancien prieuré de Couches (1721, 1723). — Fol. 254. Édit de suppression des offices d'essayeurs et contrôleurs des ouvrages d'orfèvrerie (1723). — Fol. 255. Déclaration concernant les rangs et honneurs des princes légitimés dans les cours des Parlements. — Fol. 257. Arrêt du Conseil qui maintient les privilèges du sel aux habitants des marquisats de Chaussin et de La Perrière, Flagey et Foucherans. — Fol. 261, verso. Autres concernant des rébellions contre les préposés des gabelles (1719, 1720, 1723). — Fol. 254, 266. Édit et bulle d'érection de l'Université de droit de Dijon (1722, 1723). — Fol. 267. Lettres d'anoblissement de M. de Reydellet de Chavignac (1723). — Fol. 269, verso. Déclaration concernant les juges consuls. — Fol. 271, verso. Lettres de relief de noblesse, obtenues par Toussaint de Choppet; — fol. 364, id. par Mlle Villain, veuve du sieur Loppin, à Beaune. — Fol. 274. Arrêt du Conseil qui proroge la régie des fermes générales. — Fol. 278. Déclaration portant défense de s'intéresser dans la compagnie de commerce nouvellement établie à Ostende. — Fol. 283, verso. Édit de rétablissement des lieutenants et greffiers du premier chirurgien du roi. — Fol. 284, verso. Statuts des chirurgiens de Versailles (1719). — Fol. 293. Confirmation de ces statuts (1723). — Fol. 297. Lettres de confirmation des statuts de l'Université de Dijon (1723). — Fol. 308. Lettres de dispense d'études pour Fr. Grumet (1723). — Fol. 311. Lettres de l'établissement de foires à Villefay en Charollais. — Fol. 312. Autres qui accordent une crue sur le sel aux syndics du pays de Bresse. — Fol. 314. Déclaration concernant la variation des espèces. — Fol. 316, verso et 317. Autre et arrêt du Conseil sur le monopole de la vente du café. — Fol. 322. Arrêt du Conseil portant règlement pour la perception des droits sur les fermes générales. — Fol. 325. Déclaration sur les faillites et les banqueroutes. — Fol. 327, verso. Autre sur les registres journaux des receveurs des deniers du roi. — Fol. 332. Modèle de ces registres. — Fol. 108, 110. Commission de commandement militaire en Bourgogne, donnée au comte de Tavannes (1722). — Fol. 1. Autre de lieutenant général du Mâconnais pour le vicomte de Tavannes (1719, 1720) ; — fol. 3, verso, id. du Charollais pour le même ; — fol. 189, id. de lieutenant général du Dijonnais, de l'Auxonnais, du Châtillonnais et du comté de Bar-sur-Seine pour le comte de Tavannes (1722). — Fol. 7. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour Rollet de la Tour de Proz (1721) ; — fol. 157, id. pour Espiard-Humbert de Varennes (1722) ; — fol. 166, id. pour Mille ; — fol. 182, id. pour Quarré d'Étroyes. — Fol. 11, verso. Lettres d'honneur des conseillers Fleutelot de Marliens (1721) ; — fol. 35, Morizot de Jancigny (1720) ; — fol. 240, Bouhier (1723). — Fol. 109, verso. Provisions de l'office de président aux requêtes du Palais

pour M. Cœur de Roy (1723). — Fol. 223. Lettres d'honneur au même (1723). — Fol. 185. Provisions de l'office de garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour M. Fyot de la Marche de Neuilly (1722). — Fol. 55. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour N.-A. de Saint-Marc (1720) ; — fol. 124. L. Lejeune (1722) ; — fol. 174, verso, A. Millet ; — fol. 180, F. Daubenton ; — fol. 237, J. Bouré (1723) ; — fol. 270, verso, J-B. Faux; — Fol. 273, verso, J. Sigault ; — fol. 283, F. Genot. — Fol. 151. Provisions de l'office de commissaire aux saisies réelles du Parlement, pour J. Trouvé (1722) ; — fol. 122, id. d'huissier au Parlement pour A. Lemoine (1722) ; — fol. 117, verso, J. Pacot ; — fol. 239, J. Bachey (1723) ; — fol. 303, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour P. Gruneau (1723). — Fol. 184. Lettres de vétérance accordées à M. Baudinet, procureur du roi au Bureau des finances (1722) ; — fol. 279, verso, et à Michel, greffier en chef du bureau (1723). — Fol. 200, verso. Provisions de l'office de président du présidial de Bourg, pour M. Tardy de Léal de la Belière (1722) ; — fol. 85. id. de lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy pour Ch.-Cl. Repond (1721) ; — fol. 212, id. au bailliage de Chalon, pour Perreault (1723) ; — fol. 125, id. en la chancellerie de Châtillon, pour M. Gallien (1721). — Fol. 23. Provisions de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Bourg pour M. Hugon (1721) ; — id. 44, verso, id. pour M. Chaussat de Montburon ; — fol. 190, verso, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour M. de la Motte (1722) ; — fol. 24, id. de conseiller au bailliage de Bourg pour J.-M. Goyffon (1721) ; — fol. 83, id. en celui de Saulieu pour N. Vaussin ; — fol. 84, id. en celui de Gex pour F. Bremont; — fol. 126, id. en celui de Belley par J.-B. Moine (1722) ; — fol. 207, id. en celui de Dijon pour J.-F. Michel (1722);— fol. 295, id. de procureur du roi au bailliage de Semur-en-Brionnais pour F.-M. Boullier (1723); — fol. 97, verso, id. d'avocat du roi au bailliage de Bourg pour Favier (1721); — fol. 192, id. en celui d'Autun pour S. Lagoutte (1722). — Fol. 282. Provisions de l'office de conseiller en l'élection de Belley pour J. Challut (1723) ; — fol. 263, verso, id. de lieutenant en cette élection pour P. Mégard ; — fol. 309, id. de procureur du roi en la même pour Ét. Brillat. — Fol. 127. Provisions de l'office de président du grenier à sel d'Auxonne pour J. Pely (1722) ; — fol. 5, id. de grenetier en celui de Mirebeau pour B. Clerget (1721) ; — fol. 296, verso, id. de celui de Mont-Saint-Vincent pour Ph. Coulon (1723) ; — fol. 147, id. de l'office de contrôleur au grenier à sel de Pont-de-Vaux pour L. F. Bizet (1722) ; — fol. 238, id. en celui d'Avallon pour G. Gaudot (1723) ; — fol. 241, 294, id. en celui de Bourbon-Lancy pour A. Vincent ; — fol. 244, id. en celui de Mirebeau pour A. Mot ; — fol. 306, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour J. Billard ; — fol. 307, verso, id. en celui de Noyers pour J. Jadot ; — fol. 20, id. de procureur du roi en celui de Seurre pour J. Delagrange (1721) ; — fol. 108, id. en celui d'Auxonne pour J. Genty. — Fol. 213. Provisions de l'office de président des traites foraines à Beaune pour M. Tribolet (1723). — Fol. 33. Provisions de l'office de président juge des droits d'entrée et de sortie au bureau de Beaune pour M. Brunet d'Antheuil (1721). — Fol. 123. Commission de capitaine des gardes du tabac, donnée par le fermier au sieur Secouret (1722). — Fol. 182. Autre de fourier de la compagnie des gentilshommes ordinaires de la Chambre du roi donnée au sieur Bizouard. — Fol. 204. Provisions de l'office de châtelain de Chalon pour M. Dombray (1723) ; — fol. 204, verso, id. de sergent général pour P. Renaud.

B. 12123. (Registre.) — In-folio, 573 feuillets, papier.

1414-1721-1728. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome XLVIII. — Fol. 1. Permission à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun de vendre son quart de réserve (1723) ; — fol. 8, verso, id. à celle de Moûtier-Saint-Jean (1724). — Fol. 9, verso. Lettres de dispense d'alliance pour M. Delaloge de Broindon, conseiller, beau-frère de l'avocat général Genreau (1724). — Fol. 21, 151. Arrêts du Conseil d'État portant que les appels des jugements interlocutoires et d'instruction concernant les gabelles, ne pourront en suspendre l'exécution (1723, 1725). — Fol. 21. Autres qui défendent aux voituriers et bateliers de passer les porteurs de faux sel (1723-1724). — Fol. 23. Déclaration du roi concernant les fausses marques d'or et d'argent. — Fol. 24. Autre au sujet de la caisse commune des receveurs généraux des domaines et bois (1724). — Fol. 26. Lettres d'entrée au Parlement pour l'évêque d'Autun. — Fol. 26, verso. Arrêt du Conseil concernant la déclaration des poissons salés. — Fol. 28. Déclaration du roi touchant les peines des criminels. — Fol. 32, verso. Arrêt du conseil contenant règlement pour les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des employés des fermes (1723). — Fol. 41. Lettres de réhabilitation de Florent Marlet (1724). — Fol. 43, 44, 388, verso. Lettres pour la continuation des crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne (1724-1727). — Fol. 49, verso. Lettres d'érection de foires à They, obtenues par M. de Longecombe. — Fol. 74, verso. Autres dans la paroisse de Saint-Germain-du-Bois. — Fol. 332. Autres dans celle de Chailly (1726). — Fol. 50, verso. Lettres de ratification du partage de bois entre M. de Saint-Belin et la paroisse de Manlay. — Fol 57, verso, 266. Déclaration du roi concernant les religionnaires (1724, 1725). — Fol. 64. Déclarations du roi touchant les jugements des juges des fermes. — Fol. 66. Édit qui fixent les constitutions

de rente au denier 30. — Fol. 78, verso, 185, 321, verso, 105, verso, 408. Commissions pour la Chambre des vacations. (1724, 1725, 1726, 1727). — Fol. 76. Arrêt du Conseil portant défense de donner retraite aux faux sauniers (1722, 1724). — Fol. 79. Déclaration du roi qui décharge les geôliers de payer autre chose que le loyer des prisons (1724). — Fol. 80. Arrêt du Conseil, qui fixe le temps pour relever les appellations en matière de ferme des gabelles. — Fol. 81. Édit qui réunit et fixe le nombre et les privilèges des secrétaires du roi. — Fol. 84, verso. Déclaration concernant les mendiants. — Fol. 88, verso, 221, 339, 411, verso. Autres qui prorogent d'un an l'attribution aux justices consulaires de la connaissance des faillites et des banqueroutes (1724, 1725, 1726, 1727). — Fol. 92, 100. Lettres nouvelles d'érection des marquisats de Chaussin et de La Perrière, ce dernier en faveur de M. Lamy. — Fol. 108. Autres de la baronnie de Louhans en comté, en faveur de François Guyot, marquis de Bantanges. — Fol. 464. Autres d'érection d'un domaine à Argilly sous le nom de fief de Grandmont en faveur de Bouchin, ancien président de la Chambre des Comptes (1728). — Fol. 115. Autres du changement du nom de marquisat de Beaumanoir (Lantenay), en celui de Bouhier et de réunion de terres à ce marquisat (1709-1725). — Fol. 96. Bail de la ferme des droits de contrôle et de marque d'or et d'argent en Bourgogne (1724). — Fol. 101. Arrêt du Conseil qui réunit au nouvel hôpital d'Is-sur-Tille les biens de l'ancien consistoire qui avaient été attribués au grand hôpital de Dijon. — Fol. 113. Autre pour la coupe des bois de la marine. — Fol. 120. Autre autorisant la création d'une forge et fourneau à Villefay. — Fol. 124. Édit pour la fixation des offices. — Fol. 125. Arrêt pour la coupe de huit cents arbres de la forêt de La Ferté, pour le service de la marine (1725). — Fol. 126, verso. Homologation d'une délibération du chapitre cathédral d'Autun, de l'année 1724, qui oblige les jeunes chanoines de se faire recevoir prêtres, sous peine de privation d'office. — Fol. 134. Autre des statuts de l'hôpital de Pont-de-Veyle ordonnés en 1718.—Fol. 146, verso. Déclaration du roi pour régler le nombre des chevaux des charrettes à deux roues (1724). — Fol. 149. Autre qui règle les droits d'amortissements pour les acquisitions des ecclésiastiques et gens de mainmorte. — Fol. 164, verso, 386, verso. Acte d'homologation de pension en faveur de Ph. Gaudrillet, ancien curé de Verdun ; de P. Gaudry, curé de Lugny (1724,1728). — Fol. 165, verso. Édit qui fixe les constitutions de rentes au denier vingt (1725). — Fol. 166, verso. Édit portant création de maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume à l'occasion du mariage du roi. — Fol. 169. Autorisation à M. Cheval, ancien maire d'Autun, de changer son nom en celui de Fontenay. — Fol. 180, 275, verso, 394, verso. Autre aux évêques d'Autun, de Chalon et de Dijon, de vendre une coupe de bois (1725,1727). — Fol. 186, verso. Arrêt du conseil portant défense à certaines communautés de Franche-Comté de faire des plantations et amas de tabac pour les introduire en fraude. — Fol. 189. Édit de suppression et de réorganisation des offices de receveurs généraux des domaines et bois. — Fol. 195. Déclaration concernant les fruits saisis pour impositions en Bourgogne. — Fol. 196. Autre sur les officiers de la vénerie. — Fol. 197. Confirmation des privilèges de la compagnie des Indes. — Fol. 205. Règlement d'attributions entre les officiers des requêtes du Palais et ceux du bailliage de Dijon. — Fol. 223. Lettres de confirmation de l'érection du prieur et mépartistes de Notre-Dame-de-Semur en chapitre séculier. — Fol. 229, verso. Arrêt du conseil rendu sur la requête des syndics de Bresse, portant défense à l'ordre de Cluny d'exercer son droit de *committimus* pour une valeur inférieure à 1000 livres. — Fol. 231, verso. Lettres de confirmation d'un hôpital à Montluel. — Fol. 236, verso, 267, verso. Autres de l'établissement de la confrérie de Notre-Dame à l'église Saint-Nicolas de Dijon (1712,1725). — Fol. 242, verso, 303, 393, verso. Édits pour la levée et la suppression du 50e pendant 12 ans (1725,1726, 1727). — Fol. 247. Autre qui rend les maris solidaires des amendes prononcées contre leurs femmes pour faux saunage. — Fol. 254. Lettres de confirmation de l'union de la prébende théologale du chapitre de Chalon au séminaire de cette ville. — Fol. 255. Confirmation des privilèges de l'ordre du Saint-Esprit. — Fol. 257. Déclaration portant que les procès-verbaux dressés par les commis des fermes devront être affirmés sous peine de nullité. — Fol. 258,359. Lettres patentes de Jean-sans-Peur duc de Bourgogne, qui autorise les Chartreux de Dijon à nommer un sergent de justice (1414). — Fol. 260. Confirmations de cette prérogative par le Roi Henri III (1575,1578). — Fol. 262, verso. Confirmation du privilège de franc-salé des habitants de Chaume (1723). — Fol. 278. Déclaration concernant les nouveaux convertis (1726). — Fol. 279, 234. Autres qui prorogent pour trois ans la régie des droits des fermes générales (1725, 1726). — Fol. 284. Arrêt du Conseil qui maintient les élus des États de Bourgogne et les syndics de Bresse, en possession du droit de pourvoir aux offices municipaux (1726). — Fol. 291. Autre relatif aux concours de l'Université de droit de Dijon. — Fol. 296. Autres en faveur de la compagnie des Indes pour la vente du tabac (1723,1726). — Fol. 314, 451. Autorisation aux abbés de Saint-Bénigne et de Cluny de vendre une coupe de bois (1726,1727,1728). — Fol. 320, verso. Déclaration touchant le paiement des billets et lettres de change. — Fol. 322. Arrêté du Conseil concernant les droits sur les vendanges qui passent des provinces étrangères dans l'étendue des cinq grosses fermes. — Fol. 325. Autre touchant les marchandises qui restent plus de deux ans dans les

douanes. — Fol. 329. Autorisation à la ville d'Avallon de vendre une coupe de bois. — Fol. 334. Déclaration du roi en faveur des curés et vicaires perpétuels. — Fol. 336, verso. Autre concernant les toiles peintes. — Fol. 341. Autre concernant le clergé et l'exemption du 50e. — Fol. 346, verso. Édit de réduction des rentes viagères créées depuis 1720. — Fol. 350, verso. Édit qui maintient aux Élus des États la jouissance des octrois de Saône. — Fol. 367. Autre qui crée à Mâcon une maîtrise des eaux et forêts. — Fol. 369. Autre qui règle les sommes dues par les Etats de Bourgogne pour la confirmation de leurs privilèges. — Fol. 400. Bail des fermes générales à L. Bourgeois. — Fol. 414. Arrêt du Conseil concernant la perception des droits sur les limites (1727). — Fol. 415, verso. Arrêt du Conseil qui règle à vingt-cinq ans la coupe des bois de la maîtrise d'Autun. — Fol. 420. Autre qui crée à Chaumont une direction de la marque des fers (1727). — Fol. 427, verso. Autre qui maintient à l'ordre de Citeaux le privilège de disposer de ses bois. — Fol. 426. Autre qui proroge de neuf ans aux Jésuites d'Autun la perception de droits sur la gabelle d'Autun. — Fol. 438. Édit en faveur des contrôleurs et receveurs généraux des domaines et bois. — Fol. 441. Autre concernant les secrétaires et officiers des chancelleries. — Fol. 445. Lettres de confirmation des privilèges de l'ordre des Chartreux ; — fol. 461, id. de ceux particuliers des chartreux de Beaune (1728). — Fol. 312,354. Commission de lieutenant général du Dijonnais, de l'Auxois, de l'Autunois et de l'Auxerrois en faveur du comte de Tavanes (1726) ; — fol. 355, id. du Charollais pour M. de Fautrières ; — fol. 375, id. de lieutenant général en Bourgogne pour M. Commeau de Créancey (1726, 1727). — Fol. 380. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour M. Duport de Montplaisant (1727). — Fol. 387. Autres d'honneur au président J. Boubier ; — fol. 10, id. de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour De la Loge de Broindon (1724) ; — fol. 11, verso, Cottenet de Mailly ; — fol. 16, David de Villars ; — fol. 31, Dagonneau de Marcilly ; — fol. 39, Bazin fils ; — fol. 46, Lemulier ; — fol. 178, Languet-Robelin de Rochefort (1725) ; — fol. 227, Perrin ; — fol. 310, verso, Normand (1726) ; — fol. 383, De la Briffe (1727) ; — fol. 385, verso, Cortois Humbert ; — fol. 426, Malteste de Villy ; — fol. 435, Chartraire de Givry ; — fol. 448, Lebeault (1728) ; — fol. 450, Perreney d'Athesans. — Fol. 52, verso. Lettres d'honorariat pour les conseillers Dagonneau de Marcilly père (1724) ; — fol. 283, verso, Rigoley aîné (1725) ; — fol. 283, verso, Guyand ; — fol. 393, Loppin de Gemeaux (1727) ; — fol. 462, Bernard de Sassenay (1728). — Fol. 54, verso. Provisions de l'office de procureur général au Parlement pour Quarré de Quintin (1754) ; — fol. 99, verso, id. de substituts du procureur général pour L. Maléchard (1724) ; — fol. 133, Cl. Marlot (1725) ; — fol. 417, L. Butard (1727). — Fol. 48, 71. Autres de l'office de secrétaire du roi pour Lacoste et Normant (1724). — Fol. 6. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour Ét. Lorain (1724) ; — fol. 53, verso, P. Dufresneau ; — fol. 161, Saint-Vivant (1725) ; — fol. 185, verso, B. Perrin ; — fol. 249, B. Breton ; — fol. 249, verso, G. Nicot ; — fol. 290, P. Genot (1726) ; — fol. 304, Cl. Peigné ; — fol. 313, P.-J.-C. Sousselier ; — fol. 346, F. Mignerot ; — fol. 348, Guillaume ; — fol. 372, J. Thibaut (1727) ; — fol. 390, J.-B. Monot ; — fol. 392, J.-B. Loison ; — fol. 433, J. Chamberland. — Fol. 4. Commission de clerc au greffe de la Cour pour Cl. Thunot (1724) ; — fol. 164, id. pour Brunot Courdevault (1725). — Fol. 90, verso. Provisions d'office d'huissier au Parlement pour A. Turlot (1724). — Fol. 107. Provisions de l'office du bailli du Charollais pour M. d'Alligny (1723) ; — fol. 153, verso, id. de Bresse pour M. Joly de Choin (1725) ; — fol. 226, id. d'Auxois pour le marquis du Chatelet ; — fol. 309, id. du Dijonnais pour M. Legouz de Magny (1726). — Fol. 73. Provisions de l'office de président du présidial de Semur-en-Auxois pour M. Lemulier de Beauvais (1724) ; — fol. 119, id. de Chalon pour B. Chiquet ; — fol. 56,305, id. de lieutenant général au bailliage de Chalon pour J.-C. Colmont (1723,1726) ; — fol. 459, id. de Belley pour Balzac de Sainte-Julie (1728) ; — fol. 13, id. de lieutenant particulier au bailliage de Montcenis pour M. de Bon (1724) ; — fol. 98, verso, id. au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour Joly-Clerc ; — fol. 122, verso, id. au bailliage d'Auxois pour L. Demanche (1725) ; — fol. 176, id. au bailliage d'Autun pour F. Serpillon ; — fol. 241, id. en celui d'Auxonne pour Cl.-A. de la Ramisse ; — fol. 238, verso, id. en celui d'Autun pour M. Monteau. — Fol. 42, verso. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Chalon pour E.-A. Ray. (1724) ; — fol. 68, id. en celui de Bourg pour Chasey ; — fol. 117, id. en celui de Saulieu pour Girardot ; — fol. 155, id. en celui de Dijon pour H.-S. de la Forêt (1725) ; — fol. 161, verso, id. en celui de Chalon pour M. Lesné ; — fol. 364, verso, id. pour A. Barault (1727) ; — fol. 409, id. en celui de Bourg pour Cl.-J. Jordant. — Fol. 6, verso. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage d'Avallon pour J. Cailliat (1725) ; — fol. 7, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour N. Florent ; — fol. 14, id. en celui de Montcenis pour L. Giron (1723) ; — fol. 160, id. en celui de Dijon pour F. Petitot (1725) ; — fol. 170, id. en celui de Saulieu pour H. Pelletier ; — fol. 171, verso, id. en celui de Bourg pour P. Curtil ; — fol. 365, verso, id. en celui de Gex pour G. Dupuis (1727) ; — fol. 424, id. en celui de Charolles pour L. Quarré ; — fol. 353, id. d'avocat du roi au bailliage de Belley pour Ch. Rubat (1726) ; — fol. 391, verso, pour Rottet (1727) ; — fol. 434, id. en celui de Chalon pour L. Juillet. — Fol. 243. Provisions de l'office

de président en l'élection de Belley pour P. Marin-Curty (1725) ; — fol. 17, id. d'Élu pour Cl. Favier (1724) ; — fol. 238, id. pour J. Jujat (1725) ; — fol. 349, id. à Bourg pour P. Chevrier ; — fol. 357, verso, id. à Belley pour J. Durochat (1727) ; — fol. 361, verso, id. pour G. Levrier. — Fol. 94, verso. Provisions de l'office de Président du grenier à sel d'Arnay pour P. Refort (1724) ; — fol. 111, id. de celui d'Auxonne pour Belliquet de l'Étang ; — fol. 219, id. de Beaune pour J. Tribolet (1725) ; — fol. 152, verso, id. de grenetier au grenier à sel de Semur-en-Brionnais pour M. Porcherot (1725) ; — fol. 157, verso, id. au grenier à sel de Saulieu pour P. Guyard de La Serrée (1725) ; — fol. 274, id. en celui d'Autun pour Cl. de Mangut ; — fol. 36, id. de contrôleur en celui de Chagny pour P. Fromageot (1724) ; — fol. 63, id. en celui de Paray-le-Monial pour F. Thouvant ; — fol. 91, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour J.-B. Chofflet ; — fol. 162, id. en celui de Toulon-sur-Arroux pour H. Jacob ; — fol. 175, id. en celui de Beaune pour J. Rocault (1725) ; — fol. 294, verso, id. en celui d'Arc-en-Barrois pour J. Pissot (1726) ; — fol. 69, id. de l'office de procureur du roi en celui d'Avallon pour A. Baudouin (1724) ; — fol. 112, id. en celui d'Autun pour B. Lhomme ; — fol. 163, verso, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour F. Bouthier (1725) ; — fol. 184, id. en celui de Saulx-le-Duc pour Fl. Morelet ; — fol. 220, id. en celui d'Auxonne pour L.-B. Perrin ; — fol. 253, id. en celui de Pouilly pour A. Garreau ; — fol. 374, id. en celui de Dijon pour E. Lejeune (1727) ; — fol. 446, id. en celui d'Is-sur-Tille pour A. Robelot (1728) ; — fol. 29, id. de visiteur général des gabelles des pays de Bresse pour N. Chevrier (1724). — Fol. 171, verso. Provisions de l'office de procureur du roi des gabelles du Lyonnais et Bresse pour P. Curtel (1725). — Fol. 148, verso. Provisions de l'office de châtelain de Chatel-Gérard pour F. Duret (1725) ; — fol. 251, id. de Pommard et Volnay pour J. Garnier. — Fol. 277, verso. Institution de juge de Bévy et Marsonnas pour J. Jacquet (1717) ; — fol. 156, id. de lieutenant de la baronnie de Chagny et de juge de la commanderie de Bellecroix pour H. Arnoult (1717) ; — fol. 293, id. de juge du comté de Saint-Trivier pour J. Chanu, Cl. Feuillet (1726) ; — fol. 295, verso, id. du marquisat de Pont-de-Vaux pour J. Bergier ; — fol. 417, id. pour P. Borjon (1717) ; — fol. 235, id. de bailli du marquisat de La Perrière pour Cl. Chesne (1725) ; — fol. 444, id. du Comté de Montréal pour Cl. Filobert (1720). — Fol. 305. Provisions de l'office de sergent royal pour N. Rey (1726) ; — fol. 362, verso, id. d'huissier à la justice consulaire de Chalon pour Cl.-J. Grenette (1727) ; — fol. 373, id. pour J. Cochon ; — fol. 40, id. de maître des ports à Chalon pour Cl. Prieur (1724). — Fol. 19. Confirmation de la nomination de M. Gagne, official de Dijon (1724) ; — fol. 306, id. de J.-B. Taphinon, agrégé à l'Université de Dijon (1726). — Fol. 344. Lettres de survivance comme professeur en cette Université à J.-F. Bret.

B. 12124. (Registre.) — In-folio, 373 feuillets, papier.

1719-1728-1731. Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome XLIX. — Fol. 1. Bail général des gabelles (1726). — Fol. 73. Permission au comte de Toulouse d'établir dans la ville d'Arc-en-Barrois un second siège de bailliage et de grurie, pour la portion du duché de Châteauvilain, ressortissant au Parlement de Bourgogne (1728). — Fol. 77, 144. Commissions pour la Chambre des vacations (1728, 1729). — Fol. 77, verso. Déclaration qui proroge à un an l'attribution aux justices consulaires, de la connaissance des faillites et des banqueroutes (1728). — Fol. 69, 80, 307. Lettres de dispenses d'alliance pour les conseillers Guye de Labergement, Fyot de la Marche de Neuilly et le président de Rochefort (1728, 1731). — Fol. 85. Arrêt du Conseil qui autorise la vente de coupes de bois de l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun (1728) ; — fol. 103, id. de l'abbaye de Citeaux ; — fol. 181, id. de l'abbaye de la Ferté. — Fol. 94. Lettres de l'union de la cure de Cerdon au décanat de l'église Notre-Dame de cette ville (1727). — Fol. 246, verso, id. du prieuré de Ratenelle au collège des Jésuites de Chalon (1730). — Fol. 116. Arrêt du Conseil concernant la perception des amendes et des droits réservés (1728). — Fol. 121, verso, 192, verso. Autre qui renvoie au Parlement la connaissance de procès particuliers (1729-1730). — Fol. 126, verso. Autre d'homologation du partage de bois entre l'évêque d'Autun et le marquis de Vianges. — Fol. 129, verso. Autre qui fait défense de transvaser des vins de Provence et de Dauphiné dans des futailles de vins de Bourgogne. — Fol. 130, verso. Lettres de naturalité obtenues par J. Mayrod, natif de Munich. — Fol. 132, verso. Déclaration du roi concernant l'incompatibilité établie pour les charges par l'édit de 1669 (1728). — Fol. 133, verso. Autre concernant les imprimeurs. — Fol. 136. Autre concernant les évocations. — Fol. 137. Autre concernant les visites des commis des fermes dans les communautés de filles. — Fol. 139. Renouvellement de la défense aux protestants de vendre leurs biens sans permission (1729). — Fol. 140. Déclaration sur le remboursement des rentes. — Fol. 142, verso. Autre touchant les dons mobiles et les insinuations. — Fol. 151. Arrêt du Conseil qui approuve la transaction passée entre le Mépart de l'église Saint-Nicolas de Châtillon, les officiers municipaux et le sieur Lenet. — Fol. 159, verso. Autre qui autorise la vente de bois de la forêt de Villiers ; — fol. 172, id. de Vielchatel ; — fol. 160, id. de plusieurs communautés. — Fol. 164. Confirmation des privilèges de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris (1726). — Fol. 167, verso, 169, verso. Lettres de dispense pour opiner ac-

cordées aux conseillers Malteste et Lebault (1729). — Fol. 202. Lettres de rappel de ban pour Gabriel Belin, de Villars Dompierre condamné pour vol (1730). — Fol. 209. Permission aux religieuses clarisses d'Annecy de quêter dans les provinces de Bresse. — Fol. 210. Déclaration du roi sur le *Jansénisme* et la bulle *Unigenitus*. — Fol. 216. Arrêt du Conseil qui maintient les vicomtes maïeurs de Dijon en qualité de directeurs de l'Université. — Fol. 227. Permission à M. Durey de Noinville, maître des requêtes au conseil d'État, d'élever des signes de justice dans ses seigneuries de Presle et de Bierry (1729). — Fol. 228, verso. Lettres de continuation des crues sur le sel, octroyées aux États de Bourgogne; — fol. 232, id. au pays de Bresse. — Fol. 234, verso. Règlement pour l'exploitation des bois des prieurés de Saint-Ceruin et Saint-Germain. — Fol. 239. Confirmation des lettres gardiennes accordées au chapitre Saint-Lazare d'Avallon. — Fol. 278. Lettres de confirmation de l'hôpital de Pont-de-Vaux; — fol. 324, id. de celui de Châtillon-les-Dombes (1731); — fol. 281, id. de confirmation d'un échange des seigneuries de la Celle contre celle de Tavernay, entre l'abbaye de Saint-Martin d'Autun et M. de Maizière. — Fol. 289. Lettres d'établissement de foires dans la paroisse de Simard (1731). — Fol. 291, verso. Bail de la ferme des tabacs (1730). — Fol. 300, verso. Provisions en cour de Rome pour J.-B. Bauquin, prieur de Notre-Dame de Joux. — Fol. 337, verso. Bulle du pape Clément XII portant érection d'un nouvel évêché à Dijon en faveur de Jean Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle. — Lettres patentes de ratification (1731). — Fol. 348, verso. Ordonnance pour couper des bois de marine dans les bois communaux de Perrigny-sur-l'Ognon. — Fol. 356. Déclaration sur les cas prévôtaux et présidiaux. — Fol. 364. Ordonnance qui fixe la jurisprudence en matière de donations. — Fol. 371. Autre concernant les insinuations. — Fol. 67. Commission de lieutenant général du roi en Bresse, pour M. Joly, baron de Choin (1723). — Fol. 111. Autre au Dijonnais, en Auxois, au Châtillonnais et au comté de Bar-sur-Seine pour M. Gontier, comte du Perroux (1719). — Fol. 197, id. au Mâconnais pour M. Bernard de la Vernette (1730); — fol. 216, id. au Chalonnais pour le marquis de Beringhem; — fol. 336, id. en Avallonnais pour M. de Sermiselles (1731). — Fol. 145, 259. Provisions de l'office de président au Parlement pour M. Languet-Robelin de Rochefort (1729-1731): — fol. 177, id. de conseiller au Parlement pour M. Normant (1730); — fol. 185, verso, id. de Ch. de Brosses; — fol. 204, id. de Barbuot; — fol. 207, id. de Villedieu; — fol. 263, verso, id. de Quarré de Courtiambles de Givry (1731); — fol. 330, verso, id. de Loppin de Gemeaux. — Fol. 75. Lettres d'honneur accordées aux conseillers Espiard de Vernot (1728); — fol. 188, Bazin; — fol. 246, Cottin de la Barre. — Fol. 304. Lettres de provision de l'office de procureur général pour Quarré de Quintin (1731); — fol. 311, id. de substitut du procureur général pour M. Duruisseau. — Fol. 90. Lettres d'honneur à M. Guyton, secrétaire du roi à la chancellerie du Parlement (1728). — Fol. 83. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour Ch. Perrey (1728); — fol. 123, id. pour F. Voltius (1729); — fol. 131, verso, A. Leroux; — fol. 194, P. Guenyot (1730); — fol. 195, verso, A. Cassière; — fol. 226, M. Lordon; — fol. 230, verso, F. Lemoult; — fol. 233, verso, M. Gouget; — fol. 249, A. Giraud (1731); — fol. 250, F. Boulanger; — fol. 268, verso, A. Pinot; — fol. 308, verso, Cl. Renaud (1731). — Fol. 108. Commission de greffier commis pour Th. Cotheret et Cl. Pagot (1729); — fol. 124, id. de commis garde sacs pour Cl. Myette (1727). — Fol. 230. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour A. Guinet (1730); — fol. 272, id. d'huissier aux requêtes pour Cl. Boulereau (1731); — Fol. 93. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy pour A. Grangier (1728); — fol. 313, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour A. Lemulier (1730); — fol. 87, verso, id. de lieutenant particulier en celui de Charolles pour L. Marget (1728); — fol. 225, id. en celui de Saulieu pour Develle de Villette (1730); — fol. 238, id. en celui de Montcenis pour Giraud; — fol. 252, id. en celui de Gex pour Émery (1731); — fol. 275, id. en celui de Beaune pour David. — Fol. 318. Lettres d'honneur pour Gauvain, lieutenant en ce bailliage. — Fol. 233. Provisions de l'office de conseiller au bailliage d'Avallon pour B.-T. Letors (1730); — fol. 316, id. en celui de Saulieu pour M. Dubled (1731); — fol. 83, verso, id. de procureur du roi au bailliage d'Arnay pour Cl. Bauzon (1728); — fol. 120, verso, id. en celui d'Autun pour Levitte; — fol. 257, id. en celui de Nuits pour le sieur Lebault (1739); — fol. 273, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour Pinot (1731); — fol. 287, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour Gault; — fol. 107, id. d'avocat du roi en celui de Saulieu pour Guyard de la Serrée (1729); — Fol. 270. Provisions de l'office de Président en l'élection de Bourg pour Ch. Leloup (1731); — fol. 347, id. d'élu en cette élection pour Ucbard (1731). — Fol. 71. Provisions de l'office de président du grenier à sel d'Avallon pour J. Lefette (1723); — fol. 81, id. de celui de Beaune pour J.-J. Tribollet; — fol. 184, id. en celui de Saulx-le-Duc pour A. Roblot (1729); — fol. 344, verso, id. en celui de Toulon pour Couchet (1731); — fol. 91, verso, id. de grenetier au grenier à sel de Seurre pour B. Bertheley (1728); — fol. 173, verso, id. en celui de Chagny pour M. de Villars (1729); — fol. 189, id. en celui d'Autun pour M. Charreau (1730); — fol. 191, verso, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour M. Caulon (1729); — fol. 205, verso, id. en celui de Beaune pour B.-L. Loppin (1730); — fol. 241, id. en celui d'Arc-en-Barrois pour Ch. Gaucherat (1731); — fol. 267, id. en celui de Bourbon-Lancy pour

M. Burgat; — fol. 129, id. de contrôleur au grenier à sel de Montbard pour L. Doublet (1729); — fol. 149, id. en celui de Pouilly pour Barthélemy; — fol. 239, verso, id. en celui de Seurre pour Cl. Rousselot (1731); — fol. 314, verso, id. en celui d'Autun pour Laguille; — fol. 70, id. de procureur du roi au grenier à sel de Saulieu pour A. Bourbon (1728); — fol. 123, verso, id. de celui de Pouilly pour Garreau (1729); — fol. 232, id. de celui de Chalon pour F. Parisot (1730); — fol. 242, id. de celui de Toulon pour Couchet (1731); — fol. 72, id. de visiteur des gabelles du Lyonnais en Bresse pour J. de Niger (1720); — fol. 200, id. pour Perriquet (1730); — fol. 135, id. de celles de Bourgogne pour Godard de Saint-Hilaire (1729). — Fol. 115. Provisions de l'office de châtelain de Pommard pour Garnier (1729); — fol. 179, id. de juge de la marque des fers et cuirs pour Baudinet; — fol. 299, id. de lieutenant des traites foraines à Chalon pour Vorvelle (1731); — fol. 303. Institution de juge et procureur d'office à Châtillon-les-Dombes pour Bessée de Montauzan et N. Cheval (1729); — fol. 225, verso, id. d'official de l'archevêché de Lyon dans le ressort du Parlement pour M. Cusset (1730); — fol. 244, id. de celui de Besançon dans le comté d'Auxonne pour A. Mouchet; — fol. 315, id. pour F. Chancelier (1731); — fol. 269, verso, id. de lieutenant en l'officialité métropolitaine de Lyon pour F. Bouchard (1731). — Fol. 82. Lettres de confirmation de l'élection d'A. Pernot, abbé de Citeaux (1728); — fol. 108, verso, id. de la nomination du père Baudret comme visiteur des Cordeliers de la province de Saint-Bonaventure (1731).

B. 12125. (Registre.) — In-4°, 422 feuillets, papier.

1692-1731-1737. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome L. — Fol. 5, verso. Arrêt du Conseil d'État portant que dans toutes les cérémonies publiques, l'abbé et les religieux de Saint-Bénigne de Dijon prendront la gauche des chanoines de la cathédrale (1731). — Fol. 11. Autre pour l'aménagement de bois d'Issangy en Bourgogne, annexés au prieuré de Viage en Velay, au Beaujolais. — Fol. 19. Autre pour la coupe de bois de marine dans les bois de l'abbaye de La Ferté; — fol. 107, verso, id. dans ceux de la commune de Talmay (1733). — Fol. 19, verso. Arrêt du Conseil qui accorde à l'évêque de Dijon, abbé de Bèze, une rente de 12,000 livres payable par les prieurs et religieux de l'abbaye. — Fol. 25. Lettres de confirmation de l'hôpital de Belley. — Fol. 28. Édit touchant la purge d'hypothèques des biens acquis par le Roi. — Fol. 30. Autre qui accorde à l'évêque de Dijon la dignité de conseiller d'honneur au Parlement (1732). — Fol. 40, verso. Arrêt qui autorise la vente de coupes de bois de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon (1729). — Fol. 44. Commission pour la Chambre des vacations (1732). — Fol. 44, verso. Prorogation de la faculté aux justices consulaires de connaître des faillites et des banqueroutes (1732). — Fol. 66, verso. Lettres de confirmation des privilèges des Minimes de Dijon. (1732). — Fol. 79, verso. Arrêt du Conseil qui ordonne la vente de bois de la châtellenie de Châtel-Gérard (1732). — Fol. 83. Lettres de confirmation du décret d'union du prieuré de Courtangy à l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean (1733); — fol. 300, id. de celui de Palleau au chapitre de la cathédrale de Dijon (1732). — Fol. 91, verso. Arrêt du Conseil qui confirme les privilèges de la ville de Montluel (1732); — fol. 191, id. des habitants de Savigny-en-Revermont (1731). — Fol. 107. Lettres de *continuatur* du procès Frillet (1733); — fol. 173, id. de celui des sieurs de Monchanu et Baudet (1734). — Fol. 109, verso. Lettres de prolongation des crues de sel, accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 318. Autre semblable (1736). — Fol. 107. Lettres de dispense d'alliance au conseiller Lemulier; — fol. 369, id. au conseiller Chartraire de Bourbonne (1736). — Fol. 111, verso. Confirmation de la nomination de E. Damoiseau, comme prieur de Bragny (1733). — Fol. 129. Lettres de confirmation du traité conclu entre les gens de la noblesse et du Tiers-État de Bresse. — Fol. 135. Lettres par lesquelles la peine de mort prononcée contre J. Frillet, procureur d'office en la justice de Pont-d'Ain est commuée en neuf années de bannissement. — Fol. 138, verso. Lettres patentes autorisant l'établissement d'une verrerie dans les bois de Produn, appartenant à l'abbaye de Maizières. — Fol. 149. Autre autorisant Mlle de Sens à établir une forge et un fourneau dans son comté de Charollais (1732). — Fol. 146. Lettres de confirmation de la maison de Charité de Louhans (1733). — Fol. 159. Édit qui réduit à trente le nombre des notaires de Dijon. — Fol. 166. Arrêt du Conseil qui autorise la vente de bois du chapitre de Saint-Symphorien d'Autun. — Fol. 179. Autre qui renvoie au Parlement la connaissance du procès criminel entre Mme A. de Montolive et Joseph de Moyria (1734). — Fol. 182, verso. Autre portant privilège pour la nouvelle navigation de l'Arroux (1729). — Fol. 195. Lettres de confirmation d'une cession de terrain entre le curé de Pont-de-Veyle et l'Hôtel-Dieu (1698). — Fol. 202, verso. Arrêt du conseil concernant les droits de la comtesse de Bragny sur la terre de Saint-Euphrône (1734). — Fol. 207. Autre pour la cession d'arbres aux officiers de l'artillerie d'Auxonne (1733). — Fol. 208, 241, 280. Autres semblables pour le service de la marine (1733, 1735). — Fol. 214. Autre d'évocation de la cause de Denis, marchand, à Saffres, contre des officiers de police judiciaire (1735). — Fol. 216, verso. Autre qui prescrit la manière de faire les visites dans les couvents de filles (1734). — Fol. 229. Déclaration touchant la fabrication des bouteilles et carafes en verre (1735). — Fol. 230, verso. Édit concernant les offices municipaux du duché

de Bourgogne. — Fol. 247, verso. Arrêt du Conseil autorisant une vente de bois de la commune de Lamarche-sur-Saône. — Fol. 267. Autre qui continue aux syndics du Tiers État du Bugey, l'abonnement des droits sur les huiles et savons. — Fol. 323. Déclaration du roi touchant les inscriptions de faux (1732). — Fol. 327. Autre concernant le droit de pourvoir aux bénéfices pendant la vacance des abbayes et prieurés dont ils dépendent. — Fol. 329, verso. Arrêts du Conseil relatifs aux surtaux de tailles en Bourgogne (1720, 1735). — Fol. 379. Déclaration relative aux inscriptions de faux contre les procès-verbaux des employés des fermes (1736). — Fol. 292. Ordonnance qui fixe la jurisprudence, en ce qui concerne les testaments (1735). — Fol. 141. Commission de lieutenant général au Chalonnais pour Cl.-A. de Feillens (1692); — fol. 215, id. au Charollais et au Dijonnais pour le comte de Saulx-Tavanes (1734). — Fol. 254. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour J.-F.-G. Chartraire de Bierre (1735); — fol. 286, id. de président aux requêtes du palais pour B. Fardel, de Daix (1736). — Fol. 317. Lettres d'honneur pour le président Denisot. — Fol. 351. Lettres de provisions de l'office de chevalier d'honneur du Parlement pour A.-J. de Sennevoy; — fol. 37, id. de l'office de conseiller au Parlement pour M. Maublanc de Martenet (1732); — fol. 88, verso, id. pour Philippe Bouhier de Chevigny (1733); — fol. 114, id. pour M. Bureau; — fol. 116, verso, id. pour M. Charpy de Leschenon; — fol. 127, id. pour M. Fleutelot de Marliens; — fol. 133, verso, id. pour J.-B. de Macheco; — fol. 135, id. pour H. Bazin (1734); — fol. 170, verso, pour J.-B. Chartraire de Bourbonne. — Fol. 227, verso, id. pour M. Cœurderoi (1735); — fol. 329, id. pour M. Butard de Montot; — fol. 260, verso, id. pour J.-J. Ferrency d'Athesans; — fol. 279, id. pour J. Robin; — fol. 281, verso, id. pour Ch.-M. Pevret de Fontette; — fol. 291, verso, id. pour M. Bonnard (1736); — fol. 298, id. pour L.-M.-N. d'Arloy; — fol. 313, id. pour P. Fijean de Talmay. — Fol. 95, verso. Lettres d'honneur accordées aux conseillers J.-B. David de Villars (1733); — fol. 121, Charpy de Saint-Usage; — fol. 137, verso, J.-F. de Macheco; — fol. 304, Suremain de Flammerans (1736). — Fol. 315, verso. Provisions de l'office d'avocat général au Parlement pour M. Loppin de Preigny (1736). — Fol. 373. Lettres d'honneur accordées à l'avocat général Thiéry. — Fol. 84, verso. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour R. Liébaut (1733); — fol. 102, verso, id. pour Siredey; — fol. 321, id. pour D. Bapteault (1736). — Fol. 122, verso. Lettres d'honneur pour le substitut Sigault (1733). — Fol. 97. Autres pour le secrétaire du roi à la chancellerie Perraut de Montrevost (1733). — Fol. 62. Provisions de l'office de greffier des affirmations pour N.-B. Rousselot (1732). — Fol. 2, verso. Commission de commis au greffe du Parlement pour J. Petit et J.-N. Baudin (1736). — Fol. 296. Provisions de l'office de solliciteur général des causes du roi devant le Parlement et la Chambre des Comptes (1736); fol. 212, id. de procureur du roi au Parlement pour Cl. Clément (1734); — fol. 240, id. pour Cl. Cattin (1735); — fol. 262, id. pour M. Durandin; — fol. 263, id. pour J. Demartinécourt; — fol. 344, id. pour F. Petitot (1736); — fol. 10, id. d'huissier au Parlement pour J.-A. Couturier (1732); — fol. 31, verso, id. pour Cl. Chauchot; — fol. 104, id. pour F. Ravineau (1733); — fol. 265, verso, id. pour M. Beudot (1735). — Fol. 61. Lettres de vétérance à l'huissier Maryette (1732). — Fol. 199. Provisions de l'office d'huissier aux requêtes du Palais pour P. Vallée (1733); — fol. 256, id. pour A. Vernerant (1733). — Fol. 64. Lettres d'honneur accordées à M. Guibaudet, trésorier de France (1732). — Fol. 125. Provisions de l'office de président du présidial d'Autun pour M. de La Goutte (1733); — fol. 147, id. de Chalon pour M. G. Perrot; — fol. 231, id. d'Autun pour F.-Cl. Quarré (1735); — fol. 235, id. de celui de Dijon et de gouverneur de la chancellerie du duché pour A. Violet. — Fol. 293. Lettres d'honneur accordées au même (1736). — Fol. 24. Provisions de lieutenant général à la chancellerie de Beaune pour Fouquerand (1732); — fol. 272, verso, id. de Chalon pour E. Butard (1735); — fol. 350, id. de lieutenant général du bailliage de Châtillon-sur-Seine, à l'évêché de Langres pour P. Petiet (1736); — fol. 22, id. de lieutenant particulier au bailliage d'Avallon pour H.-H. Letors (1732); — fol. 27, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour F.-L. Lavirotte; — fol. 86, verso, id. en celui de Saulieu pour M. Voisenet (1733); — fol. 371, id. en celui de Chalon-sur-Saône pour M. Noirot (1735); — fol. 105, id. de conseiller au bailliage de Dijon pour Cl.-P. Piron (1733); — fol. 171, id. en celui de Chalon pour P. Liébault (1734); — fol. 209, id. pour J.-B. Desmars; — fol. 341, id. en celui de Bourg pour J.-Cl. Duport (1736); — fol. 353, id. en celui de Dijon pour Friquet de Neublans; — fol. 3, id. de procureur du roi au bailliage de Montcenis pour J.-F. Lambert; — fol. 136, id. en celui de Châtillon pour M. Garnier (1733); — fol. 244, id. en celui de Chalon pour M. Bezuchet (1735); — fol. 340, id. en celui de Châtillon pour A. Morel de Totincourt (1736); — fol. 90, id. d'avocat du roi au bailliage de Dijon pour J.-Ch. Gaudet (1973); — fol. 118, id. en celui d'Autun pour M. Vacherot; — fol. 290, id. pour F. Gaudillot (1736). — Fol. 163, verso. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Belley pour Ch. Leclerc (1734); — fol. 246, verso, id. pour M. Montagnat (1735): — fol. 200, id. en celle de Bourg pour F. de Saint-Germain (1734); — fol. 53, id. de procureur du roi en cette élection pour É. Béraud (1733). — Fol. 223. Provisions de l'office de visiteur général des gabelles du Lyonnais dans les pays de Bresse pour A. Balme (1734); — fol. 345, verso, id. pour Ch. Callet (1736); — fol. 197, id. de procureur du roi en ces gabelles pour G. Lenet

(1734) ; — fol. 161, id. de président au grenier à sel de Dijon pour L.-B. Delacroix (1732) ; — fol. 33, id. à Chalon pour Cl. Sauvage ; — fol. 66, id. à Saulx-le-Duc pour G. Ribelot ; — fol. 162, id. à Auxonne pour P. Jacquet (1733) ; — fol. 35, id. de grenetier au grenier à sel d'Autun pour L. Charreault (1732) ; — fol. 56, id. de Semur-en-Brionnais pour J. de Chalonnay ; — id. d'Auxonne pour J. Borel ; — fol. 178, id. de Louhans pour F. Vitte (1734) ; — fol. 194, id. d'Arnay pour J. Bousset ; — fol. 278, id. de Louhans pour J. Boutelier (1735) ; — fol. 268, verso, id. à Chagny pour J. Armenoult ; — fol. 306, id. de Vitteaux, pour D. de Belime (1736) ; — fol. 320, id. de Mont-Saint-Vincent pour Ph. Coulon ; — fol. 380, id. de Charolles pour G. Bouillet. — Fol. 1. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Dijon pour P. Regnaud (1731) ; — fol. 17, verso, id. pour S. Boulée (1732) ; — fol. 30, id. en celui de Saulieu pour M. Philpet ; — fol. 120, id. en celui de Noyers pour D. Moreau (1733) ; — fol. 234, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour Ch. Regnaud (1735) ; — fol. 303, id. en celui de Saulieu pour M. Bourbon ; — fol. 309, id. en celui d'Arc-en-Barrois pour G. de la Chaume (1736) ; — fol. 326, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour P. Baudot ; — fol. 318, verso, id. en celui d'Auxonne pour M. d'Auteclothe ; — fol. 377, id. en celui de Vitteaux pour M. Bordot. — Fol. 55. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Chalon pour C. Baptiste (1732) ; — fol. 123, id. en celui d'Avallon pour Bl. Barillon ; — fol. 151, verso, id. en celui de Noyers pour L. Gillet (1734) ; — fol. 154, id. pour D. Roy (1731) ; — fol. 174, id. en celui de Mirebeau pour J. Pacot (1734) ; — fol. 176, id. en celui de Louhans pour Cl. de Branges (1733) ; — fol. 264, verso, id. en celui de Montbard pour M. Royer (1735) ; — fol. 354, id. en celui de Bourbon-Lancy pour Ph.-J. de la Chaise (1736). — Fol. 299, verso. Provisions de l'office de lieutenant des traites foraines à Chalon pour M. de Vorvelle (1736). — Fol. 52. Institution de juge de Viécourt et Montsimont pour G. Chanu (1732) ; — fol. 64, id. d'Aprey pour M. Royer ; — fol. 99, id. du marquisat de Bagé pour Ph. Martine (1733) ; — fol. 113, verso, id. du comté de Pont-de-Veyle pour M. A. Monterrod ; — fol. 206, id. du bailliage de la Perrière pour P. Pierre (1734) ; — fol. 296, id. du comté de Montréal pour J. du Bost (1736) ; — fol. 318, id. de la dignité de directeur de l'Université de Dijon pour M. Bouhier de Lantenay (1736). — Fol. 39. Homologation de la nomination d'official de Montbard pour M. Colas, curé (1732) ; — fol. 39, verso, id. d'official de l'archevêque de Besançon au comté d'Auxonne pour M. Mouchet, curé du lieu ; — fol. 43, 285, 235, id. pour M. Chancelier, curé de Seurre (1732, 1734, 1736) ; — fol. 169, id. pour M. de la Ramisse (1734) ; — fol. 283, id. pour M. Martin (1736) ; — fol. 222, id. d'official métropolitain de Lyon dans le ressort du Parlement pour M. Bouchard (1735) ; — fol. 119, verso, id. de vice-official de Dijon pour M. B. Joly Vallot (1733) ; — fol. 48, id. de promoteur de l'officialité d'Auxonne pour P. Mol (1732) ; — fol. 284, id. pour M. Mathey (1736) ; — fol. 225, id. de celle de Dijon pour D. Regnault (1735). — Fol. 62. Provisions de l'office de sergent général pour A. Cordier (1732) ; — fol. 141, id. pour P. B. Perrey (1733) ; — fol. 219, id. pour A. Dufour (1735). — Fol. 311. Brevet d'imprimeur du Roi à Dijon pour A. J.-B. Augé (l'Aïba des almanachs de la Province) (1736).

B. 12126. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1735-1739. — Enregistrement des édits et ordonnances, etc. Tome LI. — Fol. 6. Ordonnance portant règlement pour la tenue des registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions (1736). — Fol. 18. Lettres de confirmation de noblesse pour M. Boyveau de Praslon (1737). — Fol. 75. Lettres d'anoblissement d'Étienne Minard, capitaine d'infanterie. — Fol. 112, verso. Autres accordées à A. Esmonin, commissaire provincial d'artillerie. — Fol. 6. Signature en cour de Rome obtenue par R. Lenoir, curé de Denevy (1731) ; — fol. 136, verso, id. par A. Lumière, curé de Saint-Martin de Communes ; — fol. 182, verso, id. par G. Pernon, curé de Baubery (1738). — Fol. 56. Autorisation à la province de Bresse d'emprunter une somme de 100,000 fr. pour les chemins (1737). — Fol. 58. Déclaration du roi touchant les registres des marchands. — Fol. 63. Lettres de l'établissement de foires à Buxy-le-Royal et Messey ; — fol. 142, verso, id. à Neuville-les-Dames (1737). — Fol. 67, verso. Autres de confirmation de l'hôpital de Saint-Rambert ; — fol. 120, id. de Charolles ; — fol. 199, id. de Montbard (1738) ; — fol. 117, id. d'une maison de charité à Montcenis (1737) ; — fol. 210, id. de la maison de charité et d'école de Fays-Billot. — Fol. 68. Lettres qui prorogent la jouissance au collège des Jésuites d'Autun d'un droit de 10 sols par minot de sel, vendu au grenier de la ville (1739). — Fol. 82. Autres de *continuatur* du procès intenté aux officiers de justice de Saint-Pierre-le-Moutier (1737). — Fol. 135, verso. Arrêt du conseil relatif à la vente et à la distribution du sel dans plusieurs paroisses du ressort des greniers à sel de Louhans, Auxonne, Saulx-le-Duc, etc. — Fol. 151. Autres d'évocation au Parlement des causes du sieur S. Revol-Avisson (1738). — Fol. 155, verso. Confirmation des privilèges de la ville de Talant. — Fol. 162. Permission donnée par le pape à Bernard d'Évelin d'entrer dans les ordres quoique enfant adultérin (1737). — Fol. 164. Lettres d'érection de la seigneurie de Bierry en baronnie sous le nom d'Anstrude. — Fol. 171. Lettres patentes qui maintiennent les dames du chapitre de Neuville dans

le droit d'exiger la preuve de quatre degrés de noblesse pour entrer dans leur chapitre (1738). — Fol. 178, verso. Lettres de naturalité accordées à J. Donnell, irlandais (1737). — Fol. 224. Bail général des fermes passé à J. Forceville (1737). — Fol. 4. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour J. Lemulier (1737); — fol. 41, id. pour M. Gagne de Pouilly ; — fol. 147, verso, 197, id. pour J. Legouz (1737-1738) ; — fol. 173, id. pour A.-G. de Migieu (1738) ; — fol. 187, id. pour P. Delamare ; — fol. 206, verso, id. pour F. Cottin de la Barre ; — fol. 222, id. pour B. Legouz (1739). — Fol. 15, verso. Lettres d'honneur accordées aux conseillers J.-P. Burteur ; — fol. 38 verso, Chartraire de Givry ; — fol. 53, Gontier d'Auvillars ; — fol 208, verso, Delamare père. — Fol. 130. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour A. Munier (1637); — fol. 177, id. pour P. Larcher (1738) ; — fol. 22, id. d'huissier au Parlement pour A. Molée (1637) ; — fol. 195, id. pour Cl. Faburt (1738) ; — fol. 70, id. de premier huissier au Parlement pour H.-J. Jarry (1737). — Fol. 50. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Châtillon pour J.-F. Rémond ; — fol. 73, id. de président et de lieutenant général en celui de Dijon pour J.-H. Violet de la Faye ; — fol. 189, id. de lieutenant général en celui de Bourg pour M. Paradis (1738) ; — fol. 32, id. de lieutenant en celui d'Avallon pour L. Morizot (1736) ; — fol. 34, 109, id. pour Perret en celui de Semur-en-Brionnais (1636-1737) ; — fol. 45, id. en celui de Dijon pour F. du Bissonnier (1737); — fol. 126, id. en celui de Saulieu pour E.-P. Debadier de Juillenay ; — fol. 160, id. en celui d'Autun pour A.-N. Baillet. — Fol. 43. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage de Beaune pour P. Grozelier (1737) ; — fol. 89, id. de procureur du roi aux gabelles de Bresse pour M. Lenet (1637). — Fol. 55. Provisions de l'office de président en l'élection de Bugey pour P. Vulliérod (1737) ; — fol. 80, id. de président du grenier à sel d'Is-sur-Tille pour M. Lombard (1637) ; — fol. 159, id. de celui de Mirebeau pour J. Trouvé (1758) ; — fol. 1, id. de grenetier au grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne pour Ch. Hernoux (1737) ; — fol. 131, verso, id. en celui de Montbard pour Cl.-A. Rigoley ; — fol. 203, id. en celui de Châtillon pour Ch.-F. Lambert de la Brotte (1738) ; — fol. 23, id. de contrôleur au grenier à sel de Bourbon-Lancy pour J.-M. Rignard (1736) ; — fol. 25, id. en celui de Charolles pour M. Benigaud ; — fol 48, id. en celui de Toulon pour M. Laisant (1737) ; — fol 122, id. en celui de Noyers pour A. Perdrizet ; — fol. 138, id. en celui de Chalon pour Cl. Cernois ; — fol. 198, verso, id. en celui d'Avallon pour Doudance (1738) ; — fol. 215, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour Combrion de la Chassagne ; — fol. 318, id. en celui d'Is-sur-Tille pour E. Riboulet. — Fol. 78. Institution de juge des appellations du comté de Montrevel pour G. Chaur (1637) ; — fol. 111, id. de juge de la châtellenie de Montréal et de Guillon pour H. Préjan ; — fol. 176, id. du bailliage du Comté de Noyers pour J.-F. Chaumon de Chemisont (1738) ; — fol. 181, id. du marquisat de Miribel pour P. Marcel de la Marcelle ; — fol. 61, id. d'official et de grand vicaire du diocèse de Dijon pour M. Fijean, conseiller clerc au Parlement (1637) ; — fol. 158, id. de viceg-érant de l'officialité pour J.-C.-H. de Bretagne (1738) ; — fol. 37, verso, id. de promoteur du même diocèse pour E. Duc (1637).

B. 12127. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1724-1742-1745. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LII. — Fol. 6. Déclaration du Roi concernant les nègres esclaves des colonies (1738). — Fol. 23, verso. Arrêt du Conseil qui autorise la levée, au profit du sieur Forceville, de deniers sur le sel vendu au Lyonnais, en Languedoc, en Auvergne et dans le Rouergue. — Fol. 37, verso. Lettres de continuation des quatre crues sur le sel accordées aux États de Bourgogne (1737). — Fol. 50, verso. Édit qui accorde la naturalité française à tous les Polonais établis en Lorraine (1738). — Fol. 52. Autre de réunion de la prévôté d'Avallon au bailliage de cette ville (1733). — Fol. 61, verso. Ordonnance qui déclare exécutoires, nonobstant appel, les sentences de police prononçant des amendes au profit du Roi. — Fol. 63, verso. Lettres de confirmation de l'érection en cure de l'église de Bissy-sur-Fley, diocèse de Chalon (1789). — Fol. 79. Arrêt du Conseil qui autorise la vente des bois de la forêt d'Argilly. — Fol. 100. Brevet, bulle, décret et lettres patentes, relatifs à la réunion du prieuré de Bar-le-Régulier au chapitre Notre-Dame de Semur (1724-1789). — Fol. 172, verso. Lettres patentes qui confirment l'établissement de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (1740). — Fol. 178. Arrêt du Conseil qui accorde une crue sur le sel aux syndics des pays du Bugey (1739-1740). — Fol. 208, verso. Autres qui ratifient les traités conclus entre l'évêque de Langres, abbé de Moutier-Saint-Jean, et les religieux de cette abbaye pour la cession de l'abbatiale aux dits religieux (1740). — Fol. 227, verso. Autre rendu à la requête des États de Bourgogne concernant les surtaxes de tailles. — Fol. 232, verso. Autre qui réforme les lettres de naturalité accordées en 1719 aux enfants de Charles-Frédéric de Wurtemberg, prince de Montbéliard. — Fol. 235. Lettres de confirmation de privilèges des habitants de Chaussin. — Fol. 247, verso. Lettres d'attache de la nomination par le général des Cordeliers du frère Louis de Pontevey comme visiteur des couvents de la province de Saint-Bonaventure. — Fol. 255. Autres de confirmation de l'hôpital de Vitteaux (1741). — Renouvelle-

ment de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. — Fol. 262, verso. Arrêt du Conseil qui règlemente le commerce des marchands et merciers forains dans la ville de Dijon. — Fol. 307, verso. Lettres d'établissement de foires à Condé obtenues par M. de Brancion (1741). — Fol. 325. Déclaration pour la levée du dixième des revenus en France. — Fol. 333. Autre concernant la ferme du tabac. — Fol. 335, verso. Autre qui règle la jurisprudence en matière de tutelle. — Fol. 33. Autre concernant la capitation de la noblesse fixée à 800,000 livres. — Fol. 340, verso. Lettres du privilège de l'entreprise des chaises à porteurs, concédé à M. de Tournemine. — Fol. 170. Commission de commandant militaire en chef pour le comte de Saulx-Tavanes (1740). — Fol. 13. Autre de lieutenant général des pays de Bresse pour le comte de Sales (1738) ; — fol. 186,179, id. pour Et. Lambert de Ferray. — Fol. 281. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour Ch. Chartraire de Bourbonne (1741) ; — fol. 292, id. pour Ch. de Brosses ; — fol. 11, id. de conseiller au Parlement pour J.-C. de France, seigneur de Rassenière (1739) ; — fol. 48, id. pour J.-B.-N. Perreney de Vellemont ; — fol. 193, id. pour Ph. Verchère (1740) ; — fol. 199, id. pour F.-M. Bernard de Sassenay ; — fol. 247, verso, id. pour P.-B.-P. Espiard de la Cour ; — fol. 269, id. pour J.-Ch. Fijan de Sainte-Colombe ; — fol. 312, id. pour J. B. I. Jehannin. — Fol. 29. Lettres d'honneur accordées aux conseillers Jehannin de Chamblanc (1739) ; — fol. 309, Joly de Blaisy (1741) ; — fol. 324, Jehannin Arviset. — fol. 150. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour F. Chantepinot (1740) ; — fol. 294, verso, id. pour A.-B. Masson (1741). — Fol. 73. Commission de clerc au greffe du Parlement pour L. Bidault (1739). — Fol. 55. Provisions de l'office de concierge gardien des prisons du Palais pour A. Perrin (1739). — Fol. 18. Autre de procureur au Parlement pour J.-Cl. Larcher (1739) ; — fol. 42, id. pour Cl. Langereau ; — fol. 29, verso, id. pour J.-R. Bizouard (1741) ; — fol. 316, id. pour J. de la Chaise. — Fol. 230. Provisions de l'office de bailli du Bugey et Valromey pour M. de Montillet de Champdot (1740) ; — fol. 206, id. d'Autunois pour M.-Fr. de Grammont de Dracy (1741) ; — fol. 91, verso, id. de président du présidial de Bourg pour M.-P. de Paradis (1740) ; — fol. 27, verso, id. de lieutenant général en la chancellerie de Châtillon pour Ch.-A. Garnier (1739) ; — fol. 57, id. du bailliage de Chalon pour J.-L. Guinouse-Gallier (1739) ; — fol. 189, id. de la chancellerie du bailliage d'Autun pour L. Guillemard (1740). — Fol. 300. Lettres d'honneur accordées à Ch. Colmont, lieutenant général au bailliage de Chalon (1741). — Fol. 164, verso. Autres de lieutenant au bailliage de Châtillon pour Ch. Chainon (1740) ; — fol. 287, verso, id. en celui de Nuits pour Ch. Durand (1741) ; — fol. 297, id. en celui de Bourg pour R.-L. Perret ; — fol. 40, verso, id. de conseiller au bailliage de Bourg pour Et. Berraud (1739) ; — fol. 45, id. pour J.-B.-J. Guillot ; — fol. 84, id. en celui de Chalon pour P. Perrault (1739) ; — fol. 289, id. en celui de Bourg pour J.-C Chesne ; — fol. 305, id. en celui d'Autun pour J.-C. Clément ; — fol. 80, id. de l'office de procureur du Roi au bailliage de Gex pour D.-C. Rouph (1740) ; — fol. 3, id. de l'office d'avocat du Roi au bailliage de Belley pour J.-F. Rubat (1738) ; — fol. 33, id. en celui de Bourg pour H.-Z. Frile (1739) ; — fol. 303, id. en celui d'Autun pour J.-B. Clément (1741) ; — fol. 322, id. en celui d'Avallon pour J. Préjan. — Fol. 16. Provisions de l'office d'Élu en l'Élection de Belley pour H. Combet. — Fol. 156. Autres de celui de Président au grenier à sel de Louhans pour P.-F. Coulon (1740) ; — fol. 249, id. en celui de Charolles pour L. Margot ; — fol. 248, verso, id. en celui d'Autun pour F.-P. Gaudillon (1741) ; — fol. 166, verso, id. de grenetier de celui de Charolles pour G. Bernigaud du Chardonnet (1740) ; — fol. 226, id. de celui de Beaune pour A. Moingeon ; — fol. 43, id. de l'office de contrôleur en celui de Charolles pour S. Rougemont (1739) ; — fol. 317, verso, id. en celui de Chagny pour J. Fromageot (1741) ; — fol. 35, id. de procureur du Roi en celui de Saulieu pour A. Bourbon (1739) ; — fol. 77, id. en celui d'Auxonne pour P.-H. Pontenay ; — fol. 370, verso, id. en celui de Châtillon pour H.-B. Bruère (1741) ; — fol. 319, id. en celui d'Arc-en-Barrois pour G. Potin. — Fol. 271, verso. Provisions de l'office de maitre des ports, ponts et passages à Chalon pour F. Gauthey (1741) ; — fol. 31, verso, id. de lieutenant des traites foraines à Chalon pour Cl. Mantruy (1739) ; — fol. 204, id. de procureur du Roi des traites foraines à Chalon pour F. Gray (1740) ; — fol. 161, id. de capitaine châtelain de Cuisery pour Cl. Drouin (1740). — Fol. 93. Institution de J.-B. Bochars, juge du comté de Montrevel (1740) ; — fol. 193, id. de L.-D. Vincent, juge du marquisat de Villars ; — fol. 244, de Lorin, juge du duché de Pont-de-Vaux ; — fol. 313, id. de J.-Cl. Chaumont, bailli du comté de Noyers (1741). — Fol. 206. Provisions de l'office de sergent général pour P. Piard (1740). — Fol. 1, 5. Lettres de dispense d'études pour J.-A. de Montjouvent et Cl.-A.-M. de Saint-Georges, comtes de Lyon (1739) ; — fol. 203, J.-Cl. Rigoley (1740) ; — fol. 315, H. Chaverot (1741). — Fol. 19. Lettres de relief de noblesse obtenues par Ed. de Bongars, veuve de L. Regnardet (1736) ; — fol. 246, verso, par Cath. Humblot de Villiers, veuve du sieur Chifflot, seigneur de Vergoncey (1740). — Fol. 8,9. Rescrits en cour de Rome obtenus par Dom A.-V. Clause et J. Prévot-Dulas, religieux bénédictins (1738) ; — fol. 17, verso, M. Chouard, curé de Couches ; — fol. 97, J. Guynet, curé de Saint-Julien de Sennecey (1737) ; — fol. 99, P. Guichenon, curé de Chanoz (1739) ; — fol. 149, Z. de Moron, curé de Chavigny (1740) ; —

fol. 151, L. Mathieu, curé d'Authume (1734) ; — fol. 152, J. Avigneau, curé de Tramayes (1739) ; — fol. 163, A. Monot, curé de Tichey (1734) ; — fol. 201, F. Michel, curé d'Is-sur-Tille (1740) ; — fol. 260, J. Bourgeois, curé de Chassagne ; — fol. 266, J. Thevenin, curé de Booz-en-Bresse (1739) ; — fol. 298, verso, Cl. Ducordaux, curé de Franxault (1740) ; — fol. 343, L. Maire, curé de Diconne (1740) ; — fol. 245, A. de Treyne, curé de Saint-Julien du Cray ; — fol. 347, F. Buret, curé de Montagney.

B. 12128. (Registre.) — In-folio, 357 feuillets, papier.

1724-1742-1745. — Enregistrement des Édits, ordonnances. Tome LIII. — Fol. 11. Arrêt du Conseil qui rétablit une crue sur le sel vendu au grenier de Gex, pour l'établissement du chemin de Saint-Claude à Genève (1742). — Fol. 13. Édit qui réduit à huit le nombre des notaires de Semur-en-Auxois (1741). — Fol. 16, verso. Lettres de *continuatur* du procès de la famille de Harcourt (1742) ; — fol. 74, verso, 150, id. de celui de P. de Colabeau contre l'abbaye de la Chassagne (1742-1743) ; — fol. 126, verso, id. de celui de F. de Longecombe, chanoine de Belley (1743) ; — fol. 133, verso, id. du marquis d'Aubonne et des frères Margnier. — Fol. 20. Autres de naturalité accordées à F. Borly (1741) ; — fol. 94, id. à L. Videt (1742). — Fol. 8. Rescrit en cour de Rome obtenu par F. Goiffon, curé de Saint-Remi-en-Bresse (1741) ; — fol. 9, id. par J. Maynaud, curé de Palinges (1738) ; — fol. 32, id. par Cl. Tardy, curé de Lyment (1742) ; — fol. 48, P. Berne, curé de Tavel-en-Bugey — fol. 55, id. par F. Maret, curé de Vic-de-Chassenay (1751) ; — fol. 61, verso, id. par N. Pioche, curé de Minot (1741) ; — fol. 80, id. par P. Alacoque, curé de Marizy ; — fol. 81, verso, id. par J. Cantin, curé de Baulme-la-Roche (1731) ; — fol. 178, id. par Rollin, curé de Saint-Léger-sous-Beuvray (1742) ; — fol. 150, id. par Cl. Laurin, curé de Marcheseuil ; — fol. 186, id. par L. Valletat, curé de Brazey-en-Montagne ; — fol. 213, verso, id. par Cl. Jarry, curé de Grury ; — fol. 228, id. par J.-B. Terrion, curé de Bouilland (1741) ; — fol. 230, id. par J. Clerc, curé de Sussey (1740) ; — fol. 231, id. par J.-F. Perrault, curé de Sassangy ; — fol. 237, verso, id, par P.-L. Bridon, curé de Chavanes (1743) ; — fol. 245, verso, id. par Ch. Ligeard, curé de Mailly ; — fol. 247, id. par P. Renouard, curé de Fays-Billot ; — fol. 255, id. par Guyotat, curé de Demigny ; — fol. 310, id. par J.-H. Achard, curé de Laives (1741). — Fol. 4. Lettres de dispenses d'études accordées à Perrache, prêtre (1742) ; — fol. 73, à J. Houllier (1742) ; — fol. 77, à Mathieu, chanoine de la Chapelle-aux-Riches de Dijon ; — fol. 277, à Leauté (1744) ; — fol. 285, à M.-L.-R. Villedieu ; — fol. 290, à L. Marinet, prêtre ; — fol. 317, 330, id. à M. L. Abord, prêtre. — Fol. 23. Lettres de confirmation de l'échange de la terre de Saint-Agnan, fait entre M. Chartraire de Montigny et l'abbaye de Fontenay (1733-1741). — Fol. 33, verso. Déclaration du Roi concernant les cures et bénéfices (1742). — Fol. 51. Autre qui règle les formes de la réception des officiers de maréchaussées aux cours de Parlement et conseils souverains (1741). — Fol. 66, verso. Édit de création de 100,000 livres de rentes assignées sur les impositions de la Bourgogne (1742). — Fol. 76, 155, 309. Commissions pour la chambre des Vacations (1742, 1743, 1744). — Fol. 86, verso. Lettres de continuation des crues de sel accordées à la province de Bourgogne. — Fol. 91, verso. Déclaration concernant les peines qui doivent être prononcées contre les employés des postes. — Fol. 96. Arrêt du conseil confirmant les délivrances d'arbres pour la marine, faites dans des bois de communes. — Fol. 98, verso. Autre qui fixe à 800,000 livres la capitation de la noblesse de Bourgogne. — Fol. 108. Autre relatif à la coupe des bois de Pancy et Blary (1731). — Fol. 115, verso. Autre qui permet à l'hôpital de Chantilly la création d'un fourneau sur l'étang de Larrey. — Fol. 111. Autre qui permet aux administrateurs de l'hôpital de Montluel de rentrer en possession de biens aliénés sans droit et de les revendre pour en employer le prix à l'achèvement des bâtiments (1742). — Fol. 128. Lettres d'érection de la seigneurie d'Asnières-les-Bois en Bresse, en comté au profit de M. Duport de Montplaisant, président (1743). — Fol. 146, verso. Arrêt du Conseil qui défend de vendre du tabac râpé sans permission du fermier (1743). — Fol. 148, verso. Autres qui autorisent les commis des fermes à faire des visites dans les maisons privilégiées (1724-1742). — Fol. 154. Lettres de dérogeance de noblesse pour Mme Anne Guillaume, veuve de P.-A. Potot (1742). — Fol. 232, verso. Autres pour Anne de la Fage, veuve de Th. Dubarry (1732-1743). — Fol. 183. Lettres patentes confirmatives du mandement du cardinal de Tencin, portant suppression de plusieurs fêtes dans son diocèse (1743). — Fol. 190. Déclaration du roi concernant les tutelles. — Fol. 193, verso. Autre concernant la fabrication des bas et ouvrages de bonneterie au métier. — Fol. 209. Arrêt du Conseil relatif à la capitation en Bourgogne. — Fol. 216. Autre portant réhabilitation en faveur de Ph. Dupuy, de la dérogeance encourue par J. Dupuy, son bisaïeul. — Fol. 221. Édit qui accorde l'hérédité aux contrôleurs généraux des finances. — Fol. 222, verso. Autre portant augmentation de la finance de ces offices et de ceux des receveurs généraux. — Fol. 225. Autre qui, moyennant finance, accorde l'hérédité des offices de notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales. — Fol. 226, 271, verso. — Autres qui augmentent la finance et les gages des offices des chancelleries, des payeurs des gages, des officiers comptables généraux, particuliers et

de leurs contrôleurs et confirme leurs privilèges. — Fol. 234, verso. Autre qui accorde aux officiers des Bureaux des finances la survivance de leurs offices, sous la condition de racheter le droit annuel. — Fol. 210, verso. Arrêt du Conseil qui autorise la poursuite du procès entre le prince Charles de Lorraine, seigneur d'Arnay, et le sieur Languet, au sujet de la justice à Sivry. — Fol. 243. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission (1744). — Fol. 260, verso. Déclaration prescrivant la continuation de la perception du doublement des droits du domaine (1743). — Fol. 261, verso. Autre concernant les universités du royaume (1744). — Fol. 263, verso. Autres relatives aux peines contre les faux sauniers et les contrebandiers. — Fol. 265. Arrêts du Conseil portant exemption de droits de sortie pour certaines marchandises exportées (1743). — Fol. 273. Déclaration sur l'instruction des affaires criminelles dans les élections et les greniers à sel. — Fol. 278. Arrêt du conseil qui autorise Mme de Pétremand, veuve de M. de Bereur, à établir un fourneau à fer dans sa terre de Foucherans. — Fol. 313. Sous-bail de la ferme des droits de contrôle des ouvrages d'or et d'argent dans la généralité de Bourgogne (1744). — Fol. 318. Lettres qui déchargent les archevêques de Lyon de nommer un official et un promoteur pour les contrées de leur diocèse situées dans le ressort du parlement de Dijon. — Fol. 321, verso. Arrêt du Conseil concernant le commerce des îles françaises. — Fol. 327. Autre concernant les verres et les vitres de Franche-Comté. — Fol. 343. Lettres patentes qui maintiennent et ordonnent l'observation des règles et usages ordinaires du Parlement. — Fol. 35, verso. Commission de gouverneur de Bourgogne donnée au duc de Saint-Aignan (1740). — Fol. 69. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour M. Bouhier de Bernardon (1742); — fol. 85, id. pour M. Bouhier de Fontaine ; — fol. 88, verso, id. pour F.-S. Rigolier ; — fol. 106, verso, id. pour F.-B. Arthaud (1743) ; — fol. 125, id. pour J.-P. Fyot de la Marche ; — fol. 334, id. pour J.-L. Bureau (1744) ; — fol. 339, id. pour J.-F. Lenormand. — Fol 122. Lettres d'honneur pour les conseillers Clugny de Nuits (1743) ; — fol. 139, verso, Rollet de la Tour des Prosts ; — fol. 259, B.-P. Leclerc. — Fol. 119, 121. Lettres de dispense de temps pour opiner accordées aux conseillers Legouz, Verchère puiné et Bernard de Sassenay (1743). — Fol. 60, verso. Autre de dispense d'alliance pour le conseiller Legouz (1742). — Fol. 167. Provisions de l'office de garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour M. Varennes de Longvy (1743). — Fol. 214. Lettres d'honneur à son prédécesseur M. Fyot de la Marche de Neuilly. — Fol. 46. Autres à Cl. Tremoly, secrétaire du roi à la chancellerie (1742). — Fol. 38, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi au Parlement pour P. Durand (1742) ; — fol. 57. N. Florent ; — fol. 59. J. Jarrin ; — fol. 78, verso, E. Champagne ; — fol. 130, H. Frochot (1743) ; — fol. 132, verso, S. Chambain (1743) ; — fol. 138, J.-N. Dufresneau ; — fol. 144. F. Digoy ; — fol. 166, J. Dutel ; — fol. 16, verso, id. de greffier des présentations au Parlement pour A.-P. Ligier (1742) ; — fol. 157, verso, id. d'huissier au Parlement pour P.-F. Tournier (1743). — Fol. 102. Provisions de l'office de bailly de Gex pour Cl.-Ch. de Brosses (1742) ; — Fol. 320, id. de l'office de lieutenant général de la chancellerie d'Autun pour T. Leroux (1744) ; — fol. 5, id. de lieutenant au bailliage de Saulieu pour J. Monot (1741) ; — fol. 64, id. en celui d'Arnay pour G. Loydreau (1742) ; — fol. 162, id. en celui de Bourg pour P.-F. Chaury de Rivoire (1743) ; — fol. 204, verso, id. pour Cl.-J. Hugon ; — fol. 206, id. en celui d'Arnay pour E. Mottin ; — fol. 289, id. en celui de Montcenis pour G. de Girau (1744). — Fol. 171. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour J. Chambard (1743) ; — fol. 181, id. en celui de Chalon pour Cl. Mantrey ; — fol. 289, id. en celui de Beaune pour M. Maître. — Fol. 42. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage de Nuits pour H. Oudot (1742) ; — fol. 244, verso, id. en celui de Montcenis pour J. Garchery (1744) ; — fol. 117, verso, id. d'avocat du Roi au bailliage de Nuits pour B. Barbotte (1743 ; — fol. 173, id. en celui de Chalon pour G. Chapuis (1743) ; — fol. 52, id. de prévôt général de Bourgogne pour M. Baudinet (1742). — Fol. 71. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Belley pour M. Cullod (1742) ; — fol. 103, id. pour M. Vidct (1743) ; — fol. 141, verso, id. pour M. Magnier ; — fol. 241, id. en celle de Bourg pour J.-M.-R. Grangier (1744). — Fol. 341. Provisions de l'office de visiteur des gabelles du Lyonnais pour Cl.-F. Perriquet (1744) ; — fol. 143, id. de président au grenier à sel de Mont-Saint-Vincent pour L. Lefèvre (1743) ; — fol. 89, id. de grenetier au grenier à sel de Mirebeau pour Cl. Augustin (1742) ; — fol. 161, id. en celui de Nuits pour Ch. Oudot (1743) ; — fol. 281, id. en celui de Mirebeau pour Cl. Quirot (1744) ; — fol. 536, id. en celui d'Is-sur-Tille pour L. Perrenet ; — fol. 45, id. de contrôleur au grenier à sel de Toulon-sur-Arroux pour B. Poulin (1742) ; — fol. 49, id. en celui de Semur-en-Auxois pour J. Berthelot ; — fol. 206, id. en celui de Beaune pour J. Armenault (1743) ; — fol. 312, id. en celui de Saux-le-Duc pour J.-B. Rouget (1744) ; — fol. 1, id. de l'office de procureur du roi en celui de Semur-en-Auxois pour J.-B. Barthélemy (1741) ; — fol. 40, verso, id. en celui de Nuits pour L. Gilles (1742) ; — fol. 104, id. en celui de Mirebeau pour G. Pacot ; — fol 159, verso, id. en celui de Louhans pour Cl. Perrault (1743) ; — fol. 292, verso, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour A. Foisset (1744). — Fol. 137, verso. Provisions de l'office de châtelain de Chalon pour Gl. Cautin (1743). — Fol. 188, verso. Lettres de vétérance pour son prédécesseur P. Dombay. — Fol. 15. Institution de juge d'appel du marquisat de

Varambon pour J.-B. Boudenet (1742) ; — fol. 44, id. du duché de Pont-de-Vaux pour N. Blanchon ; — fol. 93, id. du marquisat de Valromey et de la seigneurie de Virieux pour M. Megnier (1739) ; — fol. 174, verso, id. du comté de Saint-Trivier et du comté de Loriol pour P.-D. Humet (1725) ; — fol. 175, 176, verso, id. du marquisat de Saint-Martin-le-Chatel pour J.-B. Bochard (1743) ; — fol. 316, id. du marquisat de Tanlay pour L. Déon ; — fol. 329, id. de la seigneurie de Thenissey Darcey pour M. Versey (1744).— Fol. 187. Approbation de l'office d'official de Gex pour M. Genolin, curé du lieu (1743) : — fol. 203, id. de celle de M. Carrelet, curé de N.-D. de Dijon comme official du diocèse; — fol. 258, id. de M. Bodier comme promoteur (1744) ; — fol. 215. Provisions de l'ofiçe de juge des traites foraines à Nantua pour F. Albumbert (1744) ; — fol. 164, id. de professeur de droit français à l'Université de Dijon pour F.-D. Duruisseau (1743). — Fol. 331. Brevet d'imprimeur libraire du Roi à Dijon pour le sieur Desaint (1744).

B. 12129. (Registre.)— In-folio, 371 feuillets, papier.

1652-1745-1748. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LIV. — Fol. 1. Rescrit en cour de Rome pour J. Bouvat, curé de Magnien (1745) ; — fol. 2, id. pour P. Leschalier, curé de Viévy ; — fol. 16, verso, id. pour J. Myard, curé de Saint-Cyr (1744) ; — fol. 45, id. pour Cl. Puissant, curé de Créancey (1745) ; — fol. 65, id. pour G. Prost, curé de Saint-Pierre de Varennes (1740) ; — fol. 74, id. pour P. Jouard, chanoine de la Chapelle-aux-Riches de Dijon (1744) ; — fol. 89, verso, id. pour P. Pernette, curé de Saint-Léger-de Couches ; — fol. 91, id. pour P. Legros, curé de Quetigny (1745) ; — fol. 127, id. pour P. Chapusot, curé de Mancey (1746) ; — fol. 136, id. pour Cl. Loydreau, curé de Mont-Saint-Jean (1745) ; — fol. 140, id. pour P. Gilbert, curé d'Aiserey (1746) ; — fol. 169, J. Menetrier, curé de Gigny ; — fol. 176, verso, id. pour L. Raudot, curé de Foissy (1745) ; — fol. 184, id. pour A. Magier, curé de Rossillon en Bugey ; — fol. 204, id. pour Cl. de Gallifet, curé de Romanèche ; — fol. 209, id. pour Cl. Sarret, curé de Grandvaux ; — fol. 211, id. pour J. Masson, curé d'Auxey ; — fol. 218, verso, id. pour A. Roux, curé de Saint-Romain (1747) ; — fol. 264, verso, id. pour J.-C. Rousselot, curé de Champdôtre ; — fol. 270, id. pour P. Brunot, curé de la Rochepot ; — fol. 274, id. Fr. de Neufvelle, curé d'Anzy ; — fol. 290, verso, id. pour L. Royer, curé de Villegaudin ; — fol. 296, id. pour J. Christin, curé de Fronteneau ; — fol. 307, id. pour A. Guyenot, curé de Saint-Martin-en-Bresse ; — fol. 331, id. pour Cl.-M. Gallet, curé de Montrevel ; — fol. 333, id. pour M. Saucy, curé de Villars-en-Bresse (1746) ; — fol. 341, verso, id. pour Cl. Gerardot, curé de Sagy (1748). — Fol. 3, verso. Arrêt du Conseil qui détermine les bureaux des traites foraines où devront passer les marchandises expédiées en franchise à l'étranger (1744). — Fol. 9, 144, verso. Arrêts du Conseil qui fixent la capitation du duché de Bourgogne (1745, 1746). — Fol. 19. Déclaration du roi touchant l'émission des vœux et les sorties des maisons religieuses. — Fol. 22. Autre qui rétablit un droit d'un sol six deniers sur chaque jeu de cartes. — Fol. 23. Autre qui rétablit la marque des cuirs. — Fol. 29. Autre de création d'inspecteurs et de contrôleurs des maitres et des communautés d'arts et métiers. — Fol. 34, verso. Autre qui admet les grands maîtres des eaux et forêts au rachat de l'annuel et les officiers des maitrises à celui du prêt et l'annuel et création d'un trésorier payeur et d'un contrôleur. — Fol. 38. Autre qui, moyennant finance, attribue aux officiers des Élections et des greniers à sel la survivance de leurs offices. — Fol. 57. Déclaration concernant la nomination aux cures et bénéfices à charge d'âme, requises par des gradués dans les mois de janvier et de juillet appelés mois de rigueur. — Fol. 63, 150. Édits d'aliénation de 150,000 de 100,000 livres de rentes héréditaires au denier 20, faites aux États de Bourgogne (1745, 1746). — Fol. 68. Déclaration pour l'augmentation du minot de sel qui se distribue aux officiers qui jouissent du franc salé. — Fol. 72, 100. Lettres de *continuatur* pour P. Vialan et la demoiselle Jallabelle et J. Dize (1745-1746) ; — fol. 153, id. pour la présidente de la Marche contre le président Gagne de Perrigny (1746) ; — fol. 313, id. pour M. de Budée, comte de Montréal (1746). — Fol. 76. Autorisation à l'ordre de Malte de faire des coupes dans ses bois, en valeur de 11,048,500 livres (1745). — Fol. 88, 173, 373. Commissions pour la Chambre des vacations du Parlement. — Fol. 94. Lettres de continuation des crues sur le sel accordées aux États de Bourgogne (1745). — Fol. 95, verso. Déclaration portant confirmation des privilèges accordés aux grands maitres des eaux et forêts. — Fol. 172, verso. Arrêt du Conseil qui statue sur un débat entre l'évêque et le chapitre de la cathédrale d'Autun (1746). — Fol. 122. Autre qui homologue les traités conclus entre la ville de Semur-en-Auxois et les Carmes pour l'entretien du collège (1652-1746). — Fol. 152. Déclaration touchant l'hérédité des offices de substituts du procureur du roi dans les juridictions royales, des jurés priseurs et des arpenteurs royaux (1746). — Fol. 155. Autre concernant les receveurs généraux des domaines et bois. — Fol. 157, 195. Arrêt du Conseil qui accorde une crue sur le sel aux syndics du Bugey et de la Bresse. — Fol. 164. Lettres d'érection de la terre de Sainte-Croix en marquisat en faveur de J. P.-Devenant de Fourichon (1744). — Fol. 170, 301, verso. Évocation au parlement d'une cause entre la Chambre des comptes de Dôle et le bailliage de Pontarlier contre P. Roty (1746-1747). — Fol. 199, verso. Confirmation de l'érection de la seigneurie de

la Roche-Pot en comté obtenue par J.-P. Blancheton ; — fol. 303, id. du marquisat de Miribel en faveur de Louis de Margnolas (1747). — Fol. 186. Arrêt de réunion des justices royale et seigneuriale des Véronnes et don de la première à M. Espiard de Véronnes. — Fol. 206, verso. Édit qui ordonne la levée de 2 fr. par livre en sus du 10e et crée 120,000 livres de rentes héréditaires. — Fol. 212. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens (1747). — Fol. 221, verso. Approbation du bref de Rome en faveur des cordeliers des quatre provinces. — Fol. 229, verso. Arrêt du Conseil portant règlement sur la régie de la marque des fers. — Fol. 239. Déclaration concernant la discussion des biens des débiteurs. — Fol. 241. Arrêt du Conseil qui maintient à l'évêque de Dijon le droit de présenter à la place de chancelier de l'Université. — Fol. 243. Déclaration relative à la perception du droit sur les cartes. — Fol. 246, verso. Arrêt du Conseil rendu contre les contrebandiers décrétés ou évadés des prisons. — Fol. 250. Lettres de légitimation obtenues par Cl. Louet, de Dijon. — Fol. 257. Confirmation du décret de l'archevêque de Besançon en faveur de la familiarité de Louhans (1746). — Fol. 267, verso. Autre d'un traité entre l'évêque de Blois, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et la marquise de Nesle au sujet des moulins d'Héry. — Fol. 272, 275, verso. Autres relatifs aux procès criminels du notaire Dunoyer et du sieur Glaivenien. — Fol. 281, verso. Confirmation du traité d'union du prieuré de Palleau à la manse capitulaire de Saint-Bénigne de Dijon. — Fol. 292. Permission à l'évêque d'Autun de démolir une vieille tour dans son château de Lucenay. — Fol. 297, verso. Arrêt relatif au versement du sel, privilège dont jouissent les habitants de plusieurs communautés de Bourgogne et de Champagne. — Fol. 299, verso. Autre touchant les déclarations des marchands dans les bureaux de la ferme. — Fol. 315. Approbation du décret de l'union à l'hôpital de Nuits de la chapellenie fondée par M. Midan (1740-1746) ; — fol. 328, verso, id. du traité conclu entre les habitants de Broin et les créanciers de M. de Croonembourg. — Fol. 337, verso. Arrêt du Conseil pour le rachat par les États de Bourgogne des 4 fr. pour livre de la capitation moyennant 1,200,000 livres (1748). — Fol. 343. Autre pour la clôture des lieux où les contrebandiers peuvent déposer leurs marchandises à l'insu des propriétaires. — Fol. 353. Édit pour le rétablissement des droits sur la poudre à poudrer, la cire, les suifs, les papiers, les cartons et augmentation de droit sur le papier et le parchemin. — Fol. 48. Lettres de provisions de l'office de premier président du Parlement pour M. Fyot de la Marche (1745). — Fol. 54. Lettres d'honneur pour Jean de Berbisey, son prédécesseur. — Fol. 15. Provisions de l'office de Président au Parlement pour B. Legouz ; — fol. 52, id. pour Fyot de la Marche fils ; — fol. 65, id. de conseiller au Parlement pour Cl.-J. Rigoley ; — fol. 134, verso, id. pour J.-B.-Cl. Suremain de Flammerans (1746) ; — fol. 178, id. pour J. Pourcher ; — fol. 225, id. pour M. Chesnard de Layé (1746) ; — fol. 237, id. de conseiller clerc pour L.-F. Verchère ; — fol. 261, id. pour B. Bouhier ; — fol. 309, id. de conseiller clerc pour L.-H. Fijan de Sainte-Colombe ; — fol. 318, verso, id. pour M. Villedieu (1748). — Fol. 71. Lettres d'honneur accordées aux conseillers Rigoley de Chevigny (1745) ; — fol. 202. Lenormand de Monceau (1746). — Fol. 45. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour F. Guyard (1745) ; — fol. 98, id. pour P. Goux (1746) ; — fol. 224, id. pour F. Gaudot (1747) ; — fol. 280, verso, id. pour J.-B. Theveneau ; — fol. 343, verso, id. pour J.-L. Dubreuil (1758). — Fol. 129, verso. Commission de garde des sacs au greffe du Parlement pour N. Baudot (1746). — Fol. 175. Provisions de l'office d'huissier aux requêtes du palais pour P. Segret (1746) ; — fol. 277, id. d'huissier au Parlement pour A.-L. Desforges (1747). — Fol. 225. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Gex pour J.-J. Émery ; — fol. 103, id. de lieutenant au bailliage de Montcenis pour Bl. Quarré (1746) ; — fol. 138, verso, id. en celui de Chalon pour G. Platenet ; — fol. 213, id. en celui de Beaune pour J. Fromageot (1747) ; — fol. 319, id. en celui de Dijon pour J.-M. Ancemot (1748) ; — fol. 289, id. de conseiller en celui de Chalon pour L. Loiseau (1747) ; — fol. 351, id. en celui de Bugey pour M. Cabet (1748). — Fol. 167, verso. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Bourg pour J.-F. Ribour (1746). — Fol. 20, verso. Provisions de l'office de procureur du roi aux gabelles du Lyonnais pour F. Béatrix (1745) ; — fol. 163, id. de président au grenier à sel d'Avallon pour P. Rousseau (1746) ; — fol. 215, id. en celui de Semur-en-Auxois pour J.-B. Chesne (1747) ; — fol. 219, id. en celui de Beaune pour L. Fouquerand ; — fol. 279, verso, id. en celui de Nuits pour Ch. Durand ; — fol. 346, id. en celui de Châtillon pour L.-M. Méot (1748). — Fol. 8. Autres de l'office de grenetier en celui de Châtillon pour V. Lambert (1745) ; — fol. 141, id. de celui de Seurre pour Cl. Petitjean (1746) ; — fol. 141, verso, id. de celui de Pouilly pour Ch. Sautereau ; — fol. 201, id. de celui de Mont-Saint-Vincent pour N. Collard ; — fol. 294, id. de celui d'Is-sur-Tille pour M. Tortochaut ; — fol. 216, id. de l'office de contrôleur au grenier à sel de Saulieu pour J.-B. Rouget (1747) ; — fol. 311, id. de celui de Saulx-le-Duc pour J.-F. Regnault ; — fol. 92, verso, id. de l'office de procureur du roi au grenier à sel de Perrecy pour A. Coriot (1745) ; — fol. 199, id. en celui d'Autun pour P.-F. Lhomme (1746) ; — fol. 235, id. en celui de Beaune pour P. Guinot (1747) ; — fol. 273, id. en celui de Seurre pour M. Gouget-Duval ; — fol. 66, verso. Provisions de l'office de lieutenant des traites foraines à Nantua pour M.-P. Tardy (1745). — Fol. 325. Institution du bailli des terres de l'évêché de Chalon pour P. Bonamour (1748) ; — fol. 40, id. de juge des appels

du marquisat de Bagé pour P.-T. Guillon (1745); — fol. 56, id. du marquisat de Miribel pour J.-M. Brémont. — Fol. 238, verso. Approbation de l'institution de J.-C.-H. de Bretagne comme official du diocèse de Dijon (1747); — fol. 34, id. de M. Carlin, doyen de Gex, comme official de cette partie du diocèse de Genève; — fol. 332, verso, id. de M. Joly-Vallot, vice-gérant de l'officialité de Dijon (1748). — Fol. 345. Provisions de l'office de chancelier de l'université de Dijon pour l'abbé de la Briffe (1748); — fol. 205, id. de directeur de cette université pour M. Fleutelot de Beneuvre, conseiller au Parlement (1747); — fol. 43, verso, id. de professeur en droit canonique pour J.-P. Bret (1735); — fol. 69, id. en survivance pour J.-N. Boisot. — Fol. 126. Nominations d'agrégés en faveur des sieurs Arnoult (1746); — fol. 131, Micault; — fol. 217, J.-B. Andréa (1747). — Fol. 45. Lettres de dispenses d'études et d'interstices obtenues par Garnier (1745); — fol. 47, verso, N. Rousselot; — fol. 132, verso, N.-G. Martineau; — fol. 174, Provost; — fol. 258, verso, P. Pocard (1747); — fol. 270, verso, Duvernoy; — fol. 326, Rivière de Chalas (1748); fol. 336, F.-Cl. Lacuisine, prêtre familier de l'église de Louhans.

B. 12130. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1740-1748-1751. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LV. — Fol. 1. Lettres de dispenses de temps d'études et d'interstices pour Dunoyer, chanoine de la cathédrale de Chalon (1748). — Fol. 16, verso. Autres pour N. Bouclée, prêtre chanoine de l'église de Cuisery; — fol. 18, id. pour Ch. Bérard, chanoine de l'église Saint-Georges de Chalon; — fol. 26, id. pour J. Gacon, prêtre. — Fol. 77, verso. Autres pour J. Leschenault (1747); — fol. 98, verso, id. pour Dupré de Guipy, chanoine d'Autun (1749); — fol. 114, verso, id. pour J.-B. Greppo, prêtre (1748); — fol. 124, verso, id. pour F.-J. Brot, chanoine de Saint-Ruf (1749); — fol. 125, verso, id. pour F. Rufley, chanoine du chapitre de Chaumont; — fol. 128, id. pour M. de la Goutte, prêtre; — fol. 132, id. pour A. Dubois, prêtre; — fol. 185, verso, id. pour P.-J. Joly, notaire à Pontailler; — fol. 194, id. pour A.-F. Coulon, curé de Lucy (1750). — Fol. 246, verso. Autres pour J.-B. Develle, chanoine d'Autun; — fol. 320, verso, id. pour J.-L. Besancenot, chanoine de Chalon (1751). — Fol. 4. Arrêt du Conseil portant maintenue de noblesse en faveur de Guillaume, Léonard et Claude Guillier, frères (1747). — Fol. 11, verso, 345. Lettres de la continuation des crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne (1748-1751). — Fol. 13. Signature en cour de Rome pour B. Mornand, curé de Saint-Julien-sur-Veyle (1747); — fol. 14, verso, id. pour A. Prevost, curé de Neuvy (1748); — fol. 20, id. pour B. Stephanet, curé de Latrecey (1747); — fol. 28, id. pour J. de Vergie, curé de Joyat-en-Bresse; — fol. 30, verso, id. pour A. Arnaud, curé de Saint-Didier d'Auxiat; — fol. 48, verso, id. pour M. Panchemant, curé de Gissey-le-Vieil; — fol. 60, id. pour M. Claudet, curé de Montpont (1747); — fol. 68, verso, id. pour J. Brunet, curé de Saint-Georges de Chalon (1748); — fol. 70, id. pour J. Brugnot, curé de Saint-Léger-sur-Deheune; — fol. 78, id. pour P. Malard, curé de Saint-Vincent de Chalon; — fol. 83, verso, id. pour J.-B. Carrelet, chanoine de la cathédrale de Dijon (1749); — fol. 86, verso, id. pour F. Antoine, curé de Marsannay-la-Côte; — fol. 103, id. pour G. Darme, curé de Girolles (1748); — fol. 113, id. pour F. Rougeot, curé de Dracy-le-Fort; — fol. 117, id. pour M. Ducrot, curé de Serley; — fol. 119, id. pour Cl. Gaucher, curé de Lugny (1748); — fol. 126, verso, id. pour Cl.-J. Violet, curé d'Uncey; — fol. 150, id. pour R. Parizot, prêtre; — fol. 151, id. pour R. Baudin, curé de Remens-en-Bugey; — fol. 169, verso, id. pour Ph. Bordet, curé de Saint-Vallerin (1746); — fol. 195, id. pour H. Viénot, curé de Saint-Julien-sur-Reyssouse (1749); — fol. 221, id. pour J. Bérard, curé de Flacey (1750); — fol. 224, id. pour J. Rey de Monandes, curé de Joncy (1749); — fol. 217, verso, id. pour J. Develle, curé de Labergement-en-Bresse; — fol. 267, id. pour C.-P. Lecourt, curé de Saint-Pierre d'Avallon (1749); — fol. 284, id. pour B.-V. Morel, curé de Saint-Cyr-en-Bresse (1750); — fol. 305, id. pour A. Pauche de Jallet, curé de Gourdon (1749); — fol. 316, id. pour L. Simonnet, curé de Saint-Remi-les-Chalon (1751); — fol. 317, verso, id pour J. Giraud, curé de Cornod (1740); — fol. 323, id. pour J. Chevrier, curé de Saint-Didier-en-Bresse (1750); — fol. 328, id. pour L.-C. Chamereau, curé de Lucenay-le-Duc (1748). — Fol. 18, verso. Arrêt du Conseil qui renvoie au bailliage d'Avallon la connaissance d'un vol commis chez le curé de Chasteilux (1748); — fol. 99, verso, id. au bailliage de Saulieu la connaissance d'un assassinat commis sur le chemin de Semur à Saulieu (1749); — fol. 133, id. au bailliage d'Avallon, de la connaissance d'un vol chez un curé; — fol. 136, id. au bailliage de Dijon pour un crime de vol. — Fol. 22. Lettres d'établissement de foires au bourg de Meursault sur la demande de M. de Blancheton (1747); — fol. 74, id. au lieu d'Arcy-en-Brionnais (1748). — Fol. 31, verso. Ordonnance du Roi qui fixe la jurisprudence en matière de substitution et de fidéicommis. — Fol. 41, verso, 158, 261, 347. Commissions pour la Chambre des vacations (1748-1749-1750-1751). — Fol. 45. Lettres d'évocation à la Tournelle du Parlement à Dijon des procédures criminelles dirigées par le sieur Dejussieu, conseiller à la cour des monnaies de Lyon, contre ses gens d'affaires. — Fol. 162. Autre du procès criminel intenté au sieur Chardonnay, seigneur engagiste de Salornay-sur-Guye, pour meurtres et assassinats (1749); — fol. 217, verso, id. du procès du sieur Bouquet pour calom-

nies dirigées contre sa personne (1750); — fol. 229, id. du procès criminel intenté au sieur d'Hastel, syndic de Strasbourg (1750). — Fol. 47, verso. Déclaration royale qui assujettit à la formalité de l'insinuation les actes translatifs de biens réputés meubles (1748). — Fol. 56. Approbation de bulles portant confirmation du traité conclu avec l'abbaye de Flavigny pour l'union du prieuré de Saint-Georges de Couches au couvent des Jésuites d'Autun (1746). — Fol. 89. Confirmation des statuts de la communauté des horlogers du pays de Gex (1748). —Fol. 94. Arrêt qui maintient aux Jésuites d'Autun la rente qu'ils perçoivent sur le grenier à sel de cette ville. — Fol. 95, verso. Autre portant règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les fabriques et manufactures du royaume (1749). — Fol. 97. Déclaration du Roi, interprétative de l'édit de 1691 sur les insinuations ecclésiastiques (1748). — Fol. 100. Lettres de *continuatur* pour le procès entre M[me] Talbert de Nancray et les habitants du lieu (1749); — fol. 137, verso, 189, verso, de celui du président Lebeuf contre le sieur Ruty (1749-1750). — Fol. 110,146. Lettres de commutation de la peine des galères encourue par D. Perrin en trois années de bannissement (1749). — Fol. 309, verso. Autre qui commue la peine de mort encourue par A. Boursault en celle d'être enfermé à perpétuité à l'hôpital général de Paris (1751). — Fol. 315. Autres qui commuent la peine des galères perpétuelles encourue par J.-F. Lambert en sept ans de bannissement. — Fol. 272. Lettres de décharge de la peine de prison encourue par M. Mantray, conseiller au bailliage de Chalon (1750). — Fol. 120. Arrêt du Conseil qui permet à l'abbaye de Cîteaux la coupe de six cents arpents de bois (1749). — Fol. 132. Déclaration du Roi pour astreindre les gardes jurés des corporations d'arts et métiers, à rendre compte devant les juges des manufactures. — Fol. 147, verso. Lettres patentes sur l'édit d'union de la cure de Cerdon à la dignité de doyen du chapitre de cette ville (1748). — Fol. 152. Édit de réunion aux bailliages et sénéchaussées, des juridictions royales situées dans les mêmes villes (1749). — Fol. 155. verso. Edit de suppression de l'impôt du dixième et de l'établissement du vingtième (1749). — Fol. 158. Déclaration pour la continuation pendant neuf ans du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances. — Fol. 166. Approbation des statuts de la confrérie des pénitents de Confalon à Châtillon-les-Dombes donnés par l'archevêque de Lyon (1741). Fol. 177. Édit concernant les établissements et les acquisitions des gens de mainmorte (1749). — Fol. 181. Arrêt du Conseil qui dispense les officiers de la Table de marbre du droit de franc fief. — Fol. 191, verso. Lettres qui autorisent l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne à recevoir des dons et legs. — Fol. 274. Autres semblables pour l'hôpital de Bourg (1750). — Fol. 198. Arrêt du Conseil concernant les taillables du duché de Bourgogne et des comtés adjacents. — Fol. 199, verso. Lettres patentes qui accordent au sieur Dujardin le privilège, pendant vingt ans, de blanchir le fer dans les deux Bourgognes. — Fol. 208, verso. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission (1750). — Fol. 209, verso. Déclaration du Roi pour la continuation de la perception du doublement des droits du domaine. — Fol. 210, verso. Autre portant règlement pour le bailliage de Bresse au sujet des appels des justices de Montrevel, Pont-de-Vaux, Bagé, Saint-Trivier et Lange. — Fol. 212. Arrêt du Conseil portant exemption de droits d'entrée de certaines marchandises venant de l'étranger (1749). — Fol. 255. Ratification du traité conclu entre la mairie de Gex et le couvent des Carmes pour l'institution du collège (1740-1741). — Fol. 237, verso. Confirmation de l'érection de la cure de Bellefond par l'évêque de Dijon. — Fol. 248, verso. Bail général des fermes du Roi à J. Girardin (1749-1750). — Fol. 261, verso. Déclaration du Roi portant obligation aux bénéficiers du clergé de France de fournir dans un délai de six mois la déclaration de leurs biens (1750). — Fol. 277. Autre concernant les mendiants. — Fol. 280. Autre portant suppression de plusieurs offices vacants aux parties casuelles comme procureurs du Roi, procureurs, notaires, huissiers, sergents, arpenteurs royaux qui ont négligé d'acquérir l'hérédité (1750). — Fol. 286, verso. Édit de création d'une noblesse militaire (1750). — Fol. 289. Déclaration pour l'augmentation du droit de frêt sur les navires étrangers. — Fol. 290. Autre pour la suppression du droit de centième denier et de 4 sols par livre établi en mars 1748. — Fol. 295. Autre pour le rétablissement du droit sur les cartes à jouer, au profit de la construction de l'École militaire (1751). Fol. 295, verso. Édit portant création d'une École militaire. — Fol. 307. Arrêt du Conseil qui rétablit M. Durand du Meix dans ses privilèges de noblesse (1751). — Fol. 310, verso. Déclaration du Roi concernant les suscriptions des testaments mystiques (1751). — Fol. 312, verso. Édits de suppression et de réunion des États du Charollais à ceux du duché de Bourgogne. — Fol. 321, verso. Arrêt du Conseil qui accorde pendant neuf ans au pays de Gex une crue de 6 sols par minot de sel. — Fol. 348. Déclaration concernant la forme en laquelle doivent être rédigées les procurations pour la résignation des bénéfices (1751). — Fol. 302, verso. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour M. Bernard de Sassenay (1751); — fol. 326, id. pour M. Chesnard de Layé. — Fol. 319. Lettres d'honneur obtenues par le président Duport de Montplaisant. — Fol. 4. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour H. Mairelet de Thorey (1748); — fol. 66, id. pour J.-E.-B. de Clugny; — fol. 85, verso, id. pour J.-F. Gauthier (1748); — fol. 130, id. pour Chrétien de Macheco; — fol. 164, id. pour N. Perron; — fol. 187, id. de conseiller

d'honneur pour A. de Malvet de Montazet, évêque d'Autun ; — fol. 206, id. de conseiller pour M. Delaloge du Buisson (1750) ; — fol. 293, verso, id. pour M. Delaloge de la Fontenelle (1751) ; — fol. 331, id. pour R.-L. Pérard ; — fol. 333, id. pour M. Barbuot. — Fol. 207. Lettres d'honneur pour le conseiller Lemulier (1750). — Fol. 196, verso. Provisions de l'office de Procureur général au Parlement pour M. Perrenet de Veillemont (1750). — Fol. 83. Autres de substituts du procureur général pour F. Gravier (1749) ; — fol. 147, id. pour A. Maléchard. — Fol. 160, verso. Lettres d'honneur pour l'ancien substitut L. Maléchard. — Fol. 67. Provisions de l'office de greffier des affirmations au Parlement pour F. Mathiot (1748). — Fol. 191, verso. Autre de greffier des chambres pour H. Frochot (1749). — Fol. 17. Commission de commis greffier pour N. Momus (1748). — Fol. 15. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour A. Marie; — fol. 63, pour F. Dalinon ; — fol. 76, verso, id. pour P. Pacotte ; — fol. 103, id. pour Cl. Thyard ; — fol. 111, id. pour J. Champagnon; — fol. 193, id. pour F. Auger (1750) ; — fol. 279, id. pour L.-Ch.-E. Ranfer. — Fol. 3. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour Ph. Hugues (1748) ; — fol. 73, id. pour J.-F. Genolin (1749) ; — fol. 338, id. pour G. Lafontaine (1751) ; — fol. 340, verso, id. de l'office d'huissier aux requêtes du Palais pour D. Henry (1751). — Fol. 118. Provisions de l'office de grand bailli du Dijonnais pour M. Delamare d'Aluze (1749) ; — fol. 280, id. de président du présidial de Semur-en-Auxois pour P.-S. La Rochette (1750) ; — fol. 142, verso, id. de lieutenant général au bailliage de Chalon pour J. Bataillard (1749) ; — fol. 270, id. au même pour Et. Burignot (1750) ; — fol. 112, id. de lieutenant au même bailliage pour P. Guillemot (1749) ; — fol. 135, verso, id. en celui de Montcenis pour G.-M. De la Grange ; — fol. 145, id. pour J. Carlin ; — fol. 175, id. en celui de Chalon pour Ch. Perraut ; — fol. 337, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour J. Joly (1751) ; — fol. 343, verso, id. en celui d'Auxonne pour A.-A. Perrin. — Fol. 55. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour H. Faitet (1748) ; — fol. 69, id. en celui de Dijon pour A. Royer (1749) ; — fol. 131, id. en celui de Bourg pour J. Bernard. — Fol. 21. Autres de l'office de procureur du Roi au bailliage d'Arnay pour G. Bonnet (1748) ; — fol. 174, id. en celui de Saulieu pour V.-S. Moreau (1749) ; — fol. 184, id. en celui de Saulieu pour Cl. M. Porcet. — Fol. 72. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Bourg pour J. Gaveau (1748) ; — fol. 45, id. en celle de Belley pour J.-F. Mathieu (1750) ; — fol. 53, id. de procureur du Roi en cette élection pour J. Brillat (1748) ; — fol. 226, id. de lieutenant en cette élection pour M. Megard (1750). — Fol. 61. Provisions de l'office de grand maître des eaux et forêts dans les deux Bourgognes et dans l'Alsace pour Charles de Renouard de Fleury (1748). — Fol. 79. Lettres d'honneur pour M. Durand d'Auxy, son prédécesseur (1749). — Fol. 108. Provisions de l'office de grand prévôt en Bourgogne pour Ét. Richard (1749). — Fol. 2. Commission de l'office de président au grenier à sel de Saulx-le-Duc pour Cl. Morot (1748) ; — fol. 43, verso, id. en celui de Montbard pour M. Ribier; — fol. 44, id. en celui de Vitteaux pour M. Gibier ; — fol. 87, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour J. Bretagne ; — fol. 102, id. en celui de Saulx-le-Duc pour J.-B. Rouget (1749) ; — fol. 107, id. en celui de Bourbon-Lancy pour Cl.-L. Ripart ; — fol. 116, id. en celui de Saulx-le-Duc pour Cl. Dubled ; — fol. 215, verso, id. en celui de Beaune pour L. Fouquerand (1750) ; — fol. 275, verso, id. en celui de Charolles pour M. Margot ; — fol. 278, id. en celui de Nuits pour Ch. Durand ; — fol. 300, id. en celui de Mont-Saint-Vincent pour L. Febvre (1751). — Fol. 63. Provisions de l'office de grenetier en celui de Chalon pour F. Berthaut (1748) ; — fol. 81, id. en celui d'Avallon pour J.-G. Laureau (1749) ; — fol. 106, id. en celui de Semur-en-Brionnais pour M. Renaud ; — fol. 172, id. en celui de Châtillon-sur-Seine pour N. Bazile ; — fol. 188, id. en celui d'Autun pour P. Bertonnier (1750) ; — fol. 203, verso, id. en celui d'Avallon pour M. Ruffey; — fol. 337, id. en celui de Dijon pour F. Rathelot (1751). — Fol. 82, verso. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Dijon pour M. Didier (1749) ; — fol. 139, verso, en celui de Mont-Saint-Vincent pour F. Rey ; — fol. 304, id. en celui de Dijon pour J. Foucherot (1751) ; — fol. 186, id. de capitaine châtelain à Cuisery pour J. Droin (1749) ; — fol. 334, id. de conseiller au grenier à sel de Semur-en Auxois pour B. Lestre (1751) ; — fol. 283, verso, id. de procureur du Roi en celui de Semur-en-Auxois pour P. Potier (1751) ; — fol. 342, verso, id. en celui d'Avallon pour M. Laureau. — Fol. 176. Ratification par le Roi de l'élection de F. Trouvé comme abbé général de Citeaux (1748). — Fol. 24. Provisions de l'office de chancelier de l'Université de Dijon pour J.-Cl. de Bretagne (1748) ; — fol. 282, id. d'Arnoult comme professeur (1751) ; — fol. 266, id. de G. Grabu comme agrégé (1750). — Fol. 50. Commission de juge de la marque des fers, des cuirs pour l'avocat Varennes (1748) ; — fol. 291, de la marque des fers pour Martin de Ramecourt (1751). — Fol. 29, 62. Institution de juge du marquisat de Mirebel pour F.-M. Brémont (1748) ; — fol. 42, id. du duché de Pont-de-Vaux pour M. Blanchot ; — fol. 49, id. de juge d'appel du même duché pour P.-J. Morand ; — fol. 140, id. du marquisat de Varambon pour J. Bajollet.

B. 12131. (Registre.) — In-folio, 418 feuillets, papier.

1701-1751-1755. Enregistrement des édits, ordonnances. etc. Tome LVI. — Fol. 4. Lettres de confirmation d'une

vente faite à F. Compagnon de Voreppe, seigneur de Ruffieu, par la chartreuse de Portes (1743-1751). — Fol. 10, verso. Autres de la fondation d'une charge de théologal dans le chapitre de Montluel par D.-B. Pautet (1750-1751). — Fol. 20. Signature en cour de Rome pour B. Ferrière, chanoine de Cerdon ; — fol. 26, id. pour P. Guirodet, curé d'Isernore ; — fol. 25, id. pour F.-Cl. de la Cuisine, prêtre à Louhans (1750) ; — fol. 39, verso, id. pour N. Brunet, curé de Bresse-sur-Grosne. — Fol. 51. Signature en cour de Rome pour F. Quirot, curé de Pommard (1752). — Fol. 83. Autre pour Cl. Richard, curé de Crau (1751). — Fol. 119, verso. Autre pour F. Charpentier, curé de la Perrière (1752) ; — fol. 121, id. pour Cl. Gruyer, curé d'Asnans (1745) ; — fol. 130, verso, id. pour M. Lauriot, curé d'Arcenant (1748) ; — fol. 141, verso, id. pour G. Parigot, curé de Saint-Symphorien de Nuits (1752); — fol. 143, verso, id. pour Et. Tisserand, curé de Savigny-sous-Beaune ; — fol. 160, verso, id. pour L. Abord, curé de Santenay (1753) ; — fol. 165, id. pour L. Morin, chapelain de la Chapelle Sainte-Anne, à Saint-Jean de Dijon (1752) ; — fol. 176. id. pour le sieur des Blaches, curé de Saint-Eusèbe des-Bois (1753) ; — fol. 216, id. pour A. Joannin, curé de Marnay ; — fol. 218, verso, id. pour Cl. Pelletier curé de Sassenay ; — fol. 225, id. pour J. Laventurier, curé de Pellerey (1752) ; — fol. 228, id. pour F.-M. Barjot, curé de Frangy ; — fol. 242, id. pour Ét. Lallemand, curé de Sainte-Colombe-les-Vitteaux (1753) ; — fol. 247, verso, id. pour Ch. Duesme, curé de Gergy (1754) ; — fol. 249, id. pour P. Bouchard, curé de Brochon ; — fol. 267, id. pour L. Compain, curé de Saint-Émiland (1754) ; — fol. 276, id. pour D. Chiroux, curé de Saint-Euphrône (1753) ; — fol. 288, id. pour A. Gallet, curé de Ceyzeriat-en-Bresse (1754) ; — fol. 314, id. pour P. Poyet, curé de Chassey (1755) ; — fol. 316, id. pour H. Don, curé d'Écuelles (1753) ; — fol. 332, id. pour Ch. Defforges, curé de Montmort (1754) ; — fol. 333, id. pour M. Odenelis, curé de Sassangy ; — fol. 334, verso, id. pour M. Legros, curé d'Ornex ; — fol. 338, verso, id. pour G. Parraton, curé de Manziat ; — fol. 344, verso, id. pour M. Joly, curé de Turcey ; — fol. 353, id. pour J. Efféminé, curé de Gueugnon (1755) ; — fol. 359, verso, id. pour M. Dorisy, curé de Sampigny (1753) ; — fol. 369, id. pour J.-A Brossard, curé de la Grande-Verrière (1755). — Fol. 30, verso. Arrêt du conseil portant prolongation de la crue sur le sel, accordée au Pays du Bugey (1751). — Fol. 44. Autre sur l'union de la cure de Meximieux au décanat du chapitre de ce bourg (1751-1752). — Fol. 50. Autre qui autorise le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon à acquérir un fonds jusqu'à la somme de 16,000 livres (1752). — Fol. 53, verso. Lettres approbatives de l'échange fait par l'abbaye de Flavigny avec Mme d'Orsan, baronne d'Orain, de sa terre d'Ampilly-les-Bordes, contre un domaine à Arnay-sous-Vitteaux. — Fol. 62, verso. Autres des statuts et règlements du premier chirurgien du Roi (1730). — Fol. 64, verso. Autres de ceux des chirurgiens de province établis ou non en corps de communauté. — Fol. 79. Déclaration portant que le premier chirurgien du roi sera autorisé à nommer des lieutenants et des greffiers dans toutes les communautés de chirurgiens du royaume (1736). — Fol. 81. Autre portant règlement pour l'agrégation des maîtres en chirurgie dans les villes (1750). — Fol. 85. Autre pour la vérification des échantillons de faux sel (1751). — Fol. 56. Lettres de dispenses d'études et d'interstices pour Pierre, ancien prêtre (1752). — Fol. 122, verso. Autres pour L. Philibert, prêtre ; — fol. 187, id. pour J.-L. Perny, chanoine de Chaumont (1753) ; — fol. 188, verso, id. pour J.-F. Cantat, prêtre ; — fol. 230, id. pour l'abbé de Saint-Didier, abbé de Belle-Étoile ; — fol. 240, id. pour Berthier de Sauvigny, étudiant (1754) ; — fol. 250, verso, id. pour F. Boulier, prêtre ; — fol. 262, id. pour J.-M. Livet, bachelier en droit ; — fol. 262, verso, id. pour N. Challon d'Aigremont, étudiant ; — fol. 281, id. pour Baylon, prêtre ; — fol. 287, id. pour Joly de Bévy, étudiant ; — fol. 304, verso, id. pour J.-B. Perrin, prêtre. — Fol. 86. Déclaration qui règle les frais de procédures qui étaient portées devant les juridictions réunies aux juges royaux (1751). — Fol. 89, verso. Lettres confirmatives du décret d'érection de la cure d'Ogny-les-Mont-Saint-Jean (1752). — Fol. 101. Déclaration confirmant toutes les finances payées par les comptables dépendant des États de Bourgogne. — Fol. 104, verso. Lettres patentes confirmatives de la maison du Bon Pasteur à Dijon. — Fol. 107, verso. Arrêts du Conseil donnant permission aux abbés et religieux de Saint-Bénigne de Dijon de démolir deux petits bâtiments (1750-1751). — Fol. 109. Déclaration du Roi en interprétation de l'édit de création d'une noblesse militaire (1752). — Fol. 111. Autre sur arrêt, portant que les taillables en Bourgogne ne pourront se pourvoir en surtaux dans un délai de trois ans si leur cote n'est augmentée d'un 12e. — Fol. 112. verso. Autre relative à l'insinuation au Bugey des actes notariés antérieurs au 29 septembre 1722. — Fol. 113. verso. Autre qui prescrit la cessation du recouvrement de ce qui était dû sur certains offices. — Fol. 123, verso, 205. Lettres d'évocation au Parlement des procédures commencées à Grenoble contre Burtot d'Auterume, procureur du Roi à la maîtrise du lieu (1752-1753). — Fol. 191, verso. Autres semblables pour le procès de M. Montjoye, comte de la Roche (1753). — Fol. 257, verso. Autre pour le procès criminel contre le sieur Bonnet. — Fol. 126, verso. Confirmation du décret de l'évêque de Chalon qui supprime le couvent des Ursulines de Saint-Gengoux et le réunit à celui de Chalon (1752). — Fol. 132. Autre du contrat d'affranchissement de la mainmorte des habitants de Saint-Sernin-du-Bois. — Fol. 134. Lettres qui substituent le

doyen au Parlement à un avocat, comme administrateur du bureau du Bon Pasteur de Dijon (1752). — Fol. 148, verso. Confirmation du décret qui supprime la communauté de la Visitation de Montluel pour la réunir à celle de Bourg (1752-1753) ; — fol. 183, verso, id. du décret qui supprime un canonicat du chapitre de Saulieu pour le réunir à la cure de cette ville (1701-1757) ; — fol. 379, id. du décret portant réunion de l'abbaye supprimée de Pralon au chapitre de la cathédrale de Dijon (1755). — Fol. 167. Lettres de confirmation de l'établissement du collège de Belley (1751-1753). — Fol. 173. Lettres de confirmation de noblesse obtenues par J.-B. Macmahon, natif de Limmerich en Irlande (1750). — Fol. 189, verso. Permission au couvent des Ursulines d'Autun de faire des acquisitions (1753). — Fol. 211. Ordonnance concernant la police des prisons. — Fol. 212. Lettres d'anoblissement accordées à P. Perchet, chirurgien du roi de Naples, natif de Selongey. — Fol. 216, verso. Lettres de confirmation des privilèges de l'ordre de Malte (1753). — Fol. 221. Lettres de naturalité obtenues par B. Rambaud (1752) ; — fol. 298, id. par M. S. Saget (1754). — Fol. 236. Lettres d'érection de la terre de Châteaurenaud en marquisat, obtenues par M. Cœur de Roi (1752). — Fol. 252. Autres de la terre de Dracy-le-Fort en marquisat, au profit de J.-P. Fyot de la Marche (1754).— Fol. 261. Lettres de commutation de peine de 5 ans de galères en 9 années de bannissement obtenues par A. Quinsou, condamné pour faux. — Fol. 282. Confirmation du mandement de l'évêque d'Autun portant suppression de fêtes dans son diocèse (1753-1754). — Fol. 296. Lettres de surannation de celles de confirmation des privilèges de la chartreuse de Beaune (1723-1754). — Fol. 319. Permission à M. de Villedieu, curé de Blancey, de faire un échange (1740). — Fol. 324. Autorisation donnée aux employés des fermes de Lorraine et du Barrois d'exercer leurs fonctions sur les terres de France (1754). — Fol. 326. Déclaration du roi contenant les droits sur les cuirs. — Fol. 326, verso. Lettres de continuation aux Jésuites du collège d'Autun de leur rente sur le grenier à sel de cette ville. — Fol. 328. Autres de confirmation de l'établissement de l'hôpital de Mervans (1755). — Fol. 330. Lettres de confirmation des privilèges du bourg de Fontaine-Française (1716, 1755). — Fol. 354, verso. Autres de la continuation des quatre crues sur le sel accordées à la province de Bourgogne (1755). — Fol. 356. Déclaration du roi au sujet des successions mobilières des Suédois décédés en France. — Fol. 357, verso. Édit de suppression des offices de procureur du roi aux hôtels de ville. — Fol. 355. Permission au collège des Jésuites d'Autun d'acquérir une maison. — Fol. 265. Commission de gouverneur de la province de Bourgogne donnée à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1754). — Fol. 233. Autre de lieutenant de Roi au Chalonnais pour M. de Labergement (1753). — Fol. Lettres de provisions de l'office de Président au Parlement pour M. Loppin de Gemeaux (1753) ; — fol. 115, id. de chevalier d'honneur au Parlement pour F.-M. de Sennevoy (1752) ; — fol. 24, id. de l'office de conseiller au Parlement pour M. Espiard d'Allerey (1751) ; — fol. 100, id. de conseiller d'honneur pour M. Cortois de Quincey, évêque de Belley (1752); — fol. 234, verso, id. de conseiller pour M. Juillet (1754) ; — fol. 269, id. pour M. Richard d'Escots ; — fol. 271, verso, id. pour M. B. Cortois ; — fol. 290, 361, id. pour M. Fyot de Mimeure (1754-1755) ; — fol. 294, id. pour M. Richard (1754); — fol. 312, verso, id. pour M. Pelletier de Cléry ; — fol. 323, verso, id. pour P.-J. Joly de Bévy. — Fol. 29. Lettres d'honneur accordées à Ph. Espiard d'Allerey, conseiller (1752). — Fol. 352, verso. Autres pour M. Loppin de Gemeaux, avocat général (1754). — Fol. 1. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour L.-H. Colas (1751) ; — fol. 47, id. à N. de la Coste (1742) ; — fol. 145, id. à B.-J. Baudin (1753) ; — fol. 180, id. à R. Liébaut ; — fol. 182, verso, id. à L.-P. Voisin. — Fol. 88, verso. Lettres d'honneur accordées au substitut M. de Ruisseau (1752). — Fol. 222, verso. Commission de greffier des chambres pour S. Chambain (1753) ; — fol. 346, id. de commis au greffe pour Ch. Myette (1755). — Fol. 49. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour A. Ladey (1742) ; — fol. 117, id. pour Cl.-F. Hucherot ; — fol. 143, verso, id. pour J. Legey (1753) ; — fol. 243, id. pour P.-P. Caillard (1755) ; — fol. 244, verso, id. pour P. Dubois ; — fol. 341, verso, id. pour J.-B. Grignon (1755). — Fol. 220, verso. Autres de l'office d'huissier au Parlement pour J. Grenot (1753); — fol. 310, verso, id. pour R. Perrin (1754) ; — fol. 340, id. d'huissier aux requêtes du Palais pour J. Cornu (1755). — Fol. 336, verso. Provisions de l'office de grand bailli du Châtillonnais pour M. Fevret de Fontette (1753-1754). — Fol. 223, verso. Autres de président du présidial de Semur pour J. P.-Thibaut (1753) ; — fol. 301, verso, 302, id. d'Autun pour M. Roux (1754). — Fol. 246, verso. Lettres d'honneur accordées à M. Lemulier de Beauvais, président du présidial de Semur (1754). — Fol. 16. Lettres de provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Gex pour M. Duval (1751) ; — fol. 372, verso, id. de la chancellerie d'Autun pour Ch. Blanchet (1755). — Fol. 59, verso. Autres de lieutenant particulier en celui de Chalon pour F. Chofflet (1752) ; — fol. 99, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour L. Reuillon ; — fol. 118, id. pour J. Thetion ; — fol. 209, id. en celui d'Autun pour J. Rabinot (1753) ; — fol. 274, verso, id. en celui de Beaune pour M. Payen (1754) ; — fol. 125, id. de l'office de conseiller au bailliage de Chalon pour T. Berlier (1752) ; — fol. 28, verso, id. de celui de procureur du roi en celui de Bourg pour Ch.-P. Peruquet ; — fol. 273, id. de celui d'avocat du roi en celui d'Auxonne pour M. Perrein (1754). — Fol.

346. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Belley pour A. Favier (1755). — Fol. 279. Autres de l'office de grand maître des eaux et forêts de Bourgogne et Alsace pour J.-L. de Marisy (1754). — Fol. 139. Commission de juge de la marque des cuirs et des fers en Bourgogne et en Champagne pour M. Marlot, substitut du procureur général (1753). — Fol. 263, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi aux gabelles du Lyonnais, département de Bresse, pour M. Porcet (1754); — fol. 9, id. de président au grenier à sel de Beaune pour P. Lavirotte (1751); — fol. 21, id. en celui de Montbard et de Vitteaux pour PP. Gibier; — fol. 43, 343, id. de Saulx-le-Duc pour J.-B. Rouget (1752, 1755); — fol. 98, id. de celui de Dijon pour M. Couard (1753); — fol. 181, verso, id. de Semur-en-Auxois pour G. Perrin; — fol. 224, id. de Nuits pour J. Durand; — fol. 226, verso, id. de Chagny pour Grozelier; — fol. 231, verso, id. en celui d'Avallon pour M. Boudin (1754); — fol. 321, id. en celui de Charolles et Perrecy pour M. de la Mare; — fol. 342, id. de celui de Saint-Jean-de-Losne pour M. de Bretagne (1755); — fol. 366, id. de celui de Chagny pour M. Bannière; — fol. 371, verso, id. de celui de Montbard pour Ch. Petit; — fol. 230, verso, id. de l'office de grenetier au grenier à sel de Noyers pour M. Tardif (1754); — fol. 364, id. en celui de Toulon-sur-Arroux pour M. Jacob (1755); — fol. 367, verso, id. en celui de Nuits pour L. Oudot: — fol. 97, id. de conseiller en celui de Toulon pour E. Loyson (1752); — fol. 253, id. de l'office de contrôleur au grenier à sel de La Clayette pour C.-J. Laurent (1754); — fol. 307, id. en celui de Noyers pour P.-D. Moreau; — fol. 348, id. en celui de Chagny pour F. Blondeau (1755); — fol. 377, id. en celui de Chalon pour M. Benoit; — fol. 18, verso, id. de l'office de procureur du roi en celui de Saulx-le-Duc pour M. Tortochaut (1751); — fol. 137, verso, id. en celui d'Arnay pour F. Noel (1712); — fol. 330, id. en celui d'Arc-en-Barrois pour Ponard (1755); — fol. 363, verso, id. en celui de Toulon pour Thevenot. — Fol. 78. Institution de juge de marquisat de Bagé pour M. Guillon (1751); — fol. 177, verso, id. du marquisat de Saint-Rambert, Saint-Sorlin, Poncin et Cerdon pour J.-P. Grumet (1753). — Fol. 374, 375, verso. Provisions de l'office de sergent général pour El. Vermet et J. Brenot (1755). — Fol. 1, verso. Provisions d'agrégé en l'Université de Dijon pour J.-B. Nault (1751). — Fol. 14. Approbation de la nomination de A. Vacher comme promoteur de l'évêque de Langres (1751); — fol. 135, id. de la nomination du père Michel comme visiteur de la province des Cordeliers (1742).

B. 12132. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

1748-1756-1758. Enregistrement des édits, ordonnances. Tome LVII. — Fol. 1. Lettres de dispenses de temps d'études et d'interstices pour Ant. de Maulby, chanoine de la cathédrale de Chalon (1755); — fol. 12. id. pour M. Chartraire de Bourbonne, bachelier en droit (1756); — fol. 67, 68, id. pour M. P.-A. Bonnin et N. Jeannin, bacheliers en droit; — fol. 141, verso, 142, id. pour Ph. Jornot et Cl. Poncet, prêtres; — fol. 189, id. pour E. Noly, étudiant (1757); — fol. 215, id. pour F. Bochy, prêtre; — fol. 251, verso, id. pour J. Crozet et C. Laplace, prêtres; — fol. 253, id. pour J.-B.-Ch. Vaillant, étudiant (1758); — fol. 256, id. pour D. Cauchot, prêtre (1758); — fol. 263, verso, id. pour P. Odot Desclers, vicaire à Saint-Jean-de-Losne; — fol. 330, verso, id. pour Saladin de Montmorillon, chanoine, comte de Lyon; — fol. 341, id. de B.-Ch. Févret. — Fol. 2. Ratification du mandement d'érection de la cure d'Ordonnaz par l'évêque de Belley (1755). — Fol. 10, 144. Lettres de *continuatur* ou de renvoi au Parlement du procès de M. de Castellane contre M. d'Allain (1755, 1757). — Fol. 31, verso, du procès entre les Renaut et Ruty (1756); — fol. 247, id. de celui de M[lle] de Charollais (1787); — fol. 294, 296, verso, id. du procès de M[lle] de Sens contre les héritiers Bertin (1758). — Fol. 13. Arrêt du Conseil qui maintient la maîtrise des eaux et forêts d'Autun en possession de la juridiction forestière du comté de Charollais (1754). — Fol. 42. Bulle du Pape, règlement, décret de l'archevêque de Lyon et lettres patentes confirmatives pour la sécularisation du chapitre de Neuville-les-Dames (1751-1755). — Fol. 71. Signature en cour de Rome obtenues par M. Plumet, curé d'Étrigny (1756); — fol. 72, verso, id. par N. Derepas, curé de Saint-Martin-du-Mont; — fol. 145, verso, id. par Blandelet, curé de Saint-Gervais; — fol. 181, verso, id. par Petitjean, curé d'Oyé (1757); — fol. 204, verso, id. par G.-S. Perrin, curé de Chanoz Chatenay; — fol. 220, verso, id. par G. Rollet, curé d'Ouges (1755); — fol. 238, id. par Cl.-P. Baquet, curé de Renève (1757); — fol. 257, id. par J. Lebelin ancien curé de Quincey (1758); — fol. 258, id. par L.-A. Gillaton, curé de Thorey-sur-Ouche et de Colombier (1757); — fol. 260, id. par Sirot, curé de Marigny-le-Cahouet; — fol. 275, verso, id. par N.-C. Gilberd, curé de Moroges (1758); — fol. 306, verso, id. par Queyra, curé de Franxault; — fol. 327, verso, id. par A. Jobard, curé de Saint Pierre-de-Varennes (1757); — fol. 329, id. par J. Charmoy, curé de Saint-Marcel-les-Chalon (1758); — fol. 338, verso, id. par Coulon, curé de Laisy. — Fol. 76, verso. Arrêt du Conseil d'État concernant les instances en surtaux dans la province (1755). — Fol. 78. Déclaration du Roi contre les contrebandiers (1756). — Fol. 79, verso. Édit qui excepte les procureurs du Roi de police, de la généralité de Bourgogne, de la suppression ordonnée par l'édit de 1755. — Fol. 88. Lettres d'établissement de foires et marchés à Commarin sur la demande de Judith de Vienne, comtesse du lieu (1756). — Fol. 316. Autres semblables à Tarsul sur la demande de M. de Courtivron et changement du

nom de Tarsul en celui de Compasseur, Créquy, Montfort (1758). — Fol. 320, verso. Autres de l'établissement d'une foire à Bourg. — Fol. 324, verso. Autres au village de Saint-Éloy à la requête du sieur Guyot (1758). — Fol. 94, verso. Homologation par le Parlement du mandement de l'archevèque de Lyon qui nomme M. Marietan curé de Confrançon (1756). — Fol. 97, verso. Bail des fermes générales. — Fol. 108,116, verso. Testament-codicile de Jean de Berbisey, premier président du Parlement, et lettres patentes confirmatives en faveur du Parlement de Dijon (1748-1756). — Fol. 121, verso. Arrêt du Conseil qui donne aux chirurgiens les privilèges des arts libéraux. — Fol. 125, verso. Permission au chapitre d'Avallon de faire un échange avec M. de Ragny (1755,1756). — Fol. 133, verso. Lettres patentes en faveur de l'établissement des bains de Bourbon-Lancy (1755). — Fol. 134, verso. Déclarations du Roi portant prolongation pendant 10 ans de la levée des 2 sols pour livre en sus du dixième; — création de 180,000 livres de rentes sur ce produit; — portant cessation du premier vingtième (1756-1757). — Fol. 138, verso. Édit de suppression des tabellionnages dans les domaines du Roi et leur réunion aux offices des notaires (1756). — Fol. 140, 240. Édit de création de 100,000 livres et 200,000 livres de rentes sur les États de Bourgogne.— Fol. 146, verso. Décret et confirmation, de l'union du chapitre de Saint-Nicolas-de-la-Prée au grand archidiaconat de la cathédrale d'Autun (1754-1757).— Fol. 160. Lettres patentes qui autorisent J.-F.-J. et J. Damiens de Vic-de-Chassenay à changer ce nom contre celui de Ligeret.— Fol. 161, verso. Lettres de relief de noblesse obtenues par M. et Mlle Thomassin (1756).— fol. 163, verso, id. pour P. Durand du Meix.— Fol. 166. Autorisation donnée à la ville d'Avallon d'acquérir le bâtiment des boucheries (1756). — Fol. 169. Arrêt du Conseil qui décharge M. de la Valette des titres et papiers trouvés en déficit à l'évêché d'Autun, après la mort de M. l'évêque de la Vallette, son oncle (1757). — Fol. 172. Arrêt qui fixe l'abonnement des deux vingtièmes en Bourgogne (1756,1757). — Fol. 177, verso. Déclaration du roi pour le maintien du doublement des droits, du Roi, des 4 sols pour livre, etc. (1755,1757). — Fol. 192. Autorisation à l'abbaye de Saint-Seine d'échanger une partie du domaine de Baulme-la-Roche et de Panges avec M. Varennes de Longvy contre un autre domaine à Champagny (1756). — Fol. 202. Lettres d'érection en comté de la terre de Toulongeon en Autunois au profit de M. Chevignard de Chavigny, ambassadeur en Suisse (1757). — Fol. 212. Ratification des nouveaux règlements donnés au chapitre de Neuville-les-Dames par l'archevêque de Lyon (1757). — Fol. 223. Lettres pour l'abonnement du vingtième dans les provinces de Bresse. — Fol. 232. Lettres de validation de thèse de réception d'avocat pour P. Villemot (1757). — Fol. 241, verso, Lettres pour la continuation des crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 245, verso. Arrêt qui prescrit la résolution du contrat d'engagement à Mlle de Charollais, du domaine de Bourg (1757). — Fol. 252. Lettres patentes qui accordent le droit de *committimus* aux secrétaires, greffiers, trésorier, syndic et conseils des États de Bourgogne (1757). — Fol. 263. Arrêt du Conseil qui casse une sentence du présidial de Châtillon-sur-Seine et renvoie au bailliage la connaissance du meurtre commis sur Barthelemot (1753). — Fol. 262. Lettres de dispense d'alliance pour M. de la Loge de la Fontenelle, conseiller au Parlement. — Fol. 271. Permission d'acquérir, donnée aux Jésuites de la maison d'Ornex. — Fol. 277. Lettres de continuation des crues de sel, accordées aux pays de Bugey et de Valromey. — Fol. 281, verso. Approbation du décret de l'évêque d'Autun, portant suppression de deux chapelles de l'église capitulaire de Saulieu et de la réunion de leurs biens à la manse de cette collégiale (1751,1758). — Fol. 293. Lettres de confirmation d'une pension viagère de 1,200 livres, payable au sieur de Lebelin par le premier président du Parlement (1758). — Fol. 93, 308. Commissions pour la Chambre des vacations (1756,1758).— Fol. 309,344. Déclaration qui prescrit la perception de 4 sols pour livre sur le tabac (1758). — Fol. 311. Arrêts rendus sur la demande des syndics des pays de Bresse portant que les cens et rentes seront payés en argent (1748,1758). — Fol. 333. Autre donnant permission aux officiers municipaux et aux administrateurs de l'hôpital, à Chalon, d'acquérir la seigneurie de Saint-Côme (1758). — Fol. 342. Autre concernant la paraphe des registres des employés des fermes (1757). — Fol. 344, verso. Déclaration portant continuation du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances. — Fol. 347. Édit qui impose pendant 6 ans un don gratuit aux villes et bourgs du royaume. — Fol. 348, verso. Autre de création d'un million d'augmentation de gages sur divers offices. — Fol. 38. Commission de lieutenant général du Roi au Mâconnais pour le comte de Galliffet (1752,1755). — Fol. 130, verso. Lettres de provisions de l'office de premier président au Parlement pour Cl.-Ph. Fyot de la Marche fils (1756). — Fol. 74. Autre de celui de président à mortier pour B. Bouhier de Lantenay; — fol. 84, id. pour M. Gagne de Perrigny; — fol. 249, verso, id. pour M. A.-B.-Cl. Chartraire de Bourbonne (1756). — Fol. 304. Lettres d'honneur accordées à J.-F.-G.-B. Chartraire de Bierre et de Bourbonne, président (1753). — Fol. 82, verso. Provisions de l'office de chevalier d'honneur du Parlement pour Jacques de Brancion (1756); — fol. 35, id. de l'office de conseiller au Parlement pour M. et B.-C. Chartraire de Bourbonne (1756); — fol. 87, id. par N. Jeannon; — fol. 209, id. pour J.-P. Guenichot (1757); — fol. 269, verso, M.-J. Cœur de Roi. — Fol. 41. Provisions de l'office de greffier des présentations au Parlement pour G. Faurin (1756); — fol. 254, id. de commis greffier pour

J. Petit, avocat (1758). — Fol. 129, verso. Commission de clerc au greffe pour A.-G. Myette (1756); — fol. 340, id. pour J. Chantrier (1758). — Fol. 92. Provisions de l'office de secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement pour M. Mollerat (1756); — fol. 179, id. pour Cl. André (1757); — fol. 11, id. de procureur au Parlement pour J.-J. Canquoin (1756). — Fol. 66, pour Cl. Chrétiennot. — Fol. 68, pour Cl. Charbonnier. — Fol. 159, pour L. Viardot (1757). — Fol. 231, pour J. Trullard; — Fol. 158, verso, id. de l'office de receveur des consignations pour J. Charlot; — fol. 132, id. d'huissier au Parlement pour G. Pacot (1756); — fol. 236, verso, id. d'huissier aux Requêtes du Palais pour A. Carrière (1757). — Fol. 118. Provisions de l'office de lieutenant général du bailliage de Charolles pour L.-A.-P. Baudinet (1756); — fol. 207, id. en celui d'Autun pour A.-P. de Fontenay (1757). — Fol. 230. Lettres d'honneur pour J. Pillot, lieutenant-général à Autun. — Fol. 120, verso. Provisions de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Châtillon pour A. Dumont (1756); — fol. 240, id. en celui de Montcenis pour J. de Bon (1758); — fol. 232, id. de l'office de procureur du Roi au bailliage de Belley pour J. Grony (1758). — Fol. 76. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Bourg pour M. Riboud (1756); — fol. 255, id. pour J.-B. Riboud (1758); — fol. 267, id. pour E.-M.-G. Fontaine; — fol. 120, verso, id. de lieutenant en cette élection pour F.-L.-J. Perier (1756). — Fol. 216. Provisions de l'office de visiteur général des gabelles du Lyonnais au département des pays de Bresse pour J.-B. Duport-Marin (1757). — Fol. 81. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Charolles pour P. Alavillette (1756); — fol. 191, id. de celui d'Is-sur-Tille pour P. Brocard (1757); — fol. 221, verso, id. de celui de Châtillon pour P.-J. Benoit; — fol. 274, id. de celui de Chalon pour P. Millot (1758). — Fol. 70. Provisions de l'office de grenetier au grenier à sel de Paray pour J.-A. Chevalier (1756); — fol. 90, en celui d'Arnay-le-Duc pour M. Verdet; — fol. 254, id. en celui de Chalon pour B. Niepce (1758); — fol. 292, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour M. Gay; — fol. 318, id. en celui de Saulx-le-Duc pour P. Perret. — Fol. 36, verso. Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Paray-le-Monial pour J. Rosselin (1756); — fol. 124, id. en celui de Montbard pour M. Guenyot; — fol. 218, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour J. Mage (1757); — fol. 303, id. en celui de Nantua pour J.-B. Jagot (1758). — Fol. 210, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Chagny pour L. Latour (1757); — fol. 228, verso, en celui de Noyers pour L.-Ch. Hallot; — fol. 291, id. en celui de Seurre pour S. Lavoyette (1758); — fol. 301, id. en celui de Chalon pour A. Baptiste; — fol. 176-237, de sergent général pour E. Rigueur, J. Brenot (1757). — Fol. 91, 120. Institution de juge des seigneuries de Ducsmes, Oigny, Orrêt pour J. Charpy, prévôt royal d'Aignay (1756); — fol. 129, id. de lieutenant au bailliage seigneurial de La Perrière-sur-Saône pour M. Delettre; — fol. 142, id. de J.-B. Micault comme professeur à l'Université de Dijon (1757). — Fol. 227, verso, de Ch. Bernard comme agrégé; — fol. 219, id. de D.-B. Joly-Vallot, comme vice-gérant de l'officialité de Dijon (1757); — fol. 187, id. de Ph. Jornot grand chantre à la cathédrale de Chalon (1756-1757).

B. 12133. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1749-1759-1761. — Enregistrement des édits et ordonnances. Tome LVIII. Fol. 1. Lettres de dispenses d'études et d'interstices du droit, pour T. Lorin, notaire royal à Louhans (1758); — fol. 11, verso, id. à L. Vincent, curé de Saint-Vincent des Prés (1759); — fol. 24, verso, id. pour N. Peltret, prêtre; — fol. 33, id. pour F. Grumet, étudiant; — fol. 63, id. pour F. Gonod d'Artemare, étudiant; — fol. 64, id. pour Marin, prêtre; — fol. 102, verso, id. pour le sieur Delecey, prêtre; — fol. 103, verso, id. pour P. Pension, curé d'Aiserey; — fol. 116, id. pour le sieur Renault, prêtre; — fol. 117, id. pour le sieur Chardon, prêtre; — fol. 193, id. pour R.-A. Coulon, prêtre (1760); — fol. 204, id. pour L.-C. Bretin, conseiller à la Louisiane; — fol. 251, id. pour le sieur Seguin, prêtre (1761); — fol. 321, id. pour Ch. Le Tellier de Bursy, curé de Saint-Léger du Bois; — fol. 336, id. pour P. Guenebaut, chanoine du chapitre de Gray; — fol. 380, id. pour Cl. Laremaulent, prêtre; — fol. 403, verso, id. pour N. Seguin, chanoine à la cathédrale de Dijon. — Fol. 2. Signature en cour de Rome accordée à Cl.-A. Valiton, curé de Chivres (1758); — fol. 5, id. à J.-B. Fouchère, curé de Saint-Apollinaire; — fol. 6, verso, id. à R. Personne, curé de Chameroy; — fol. 8, id. à J.-C. Briou, curé de Chaussin (1759); — fol. 12, verso, id. à J.-N. Touzard, chanoine d'Autun (1758); — Fol. 14, id. à P.-Ch. Ancillon, prieur d'Innimont; — fol. 11, id. à Cl. Taluchot, curé de la Tanière; — fol. 56, verso, id. à A. Chardon, curé de Beriat en Bresse (1759); — fol. 121, id. à M. Riembault, curé de Maizey; — fol. 131, id. à J.-P. Crétin, recteur de la chapelle de Bachusel en la collégialle de Villars (1756, 1760); — fol. 134, id. à L. Gagnare, curé de Saint-Léger-sur-Deheune (1759); — fol. 135, verso, id. à Cl.-J. Gavaud, curé de Serrignat-en-Bresse; — fol. 196, verso, id. à Boudry, curé de Bourbon-Lancy (1760); — fol. 206, id. à J. Choquenot, curé de Chaumont-le-Bois; — fol. 218, verso, id. à B. Niepce, curé de Percey (1750, 1760); — fol. 239, id. à J. Gauffe, curé de Morey au diocèse de Chalon (1760); — fol. 257, id. à P. Blondel, prêtre; — fol. 323, id. à Louis Boudenet, curé de Guillot (1761); — fol. 331, id. à P. Dubois, curé de Lucenay-l'Évêque; — fol. 348, verso, id. à J. Depras, curé d'Issy-l'Evêque; — fol. 381, id. à G. Clerc, prêtre; — fol.

337, id. au sieur Perraut, prêtre; — fol. 402, id, à F. Bouisson, curé de Flammerans. — Fol. 18, verso. Lettres de *continuatur* du procès entre le marquis de Branges et le curé de Savigny-sur-Seille (1759); — fol. 398, verso, id. du procès criminel du sieur Bursat d'Hauterive, procureur du Roi en la maîtrise de Grenoble (1761); — fol. 330, id. du procès contre D. Pubor (1761); — fol. 339, des contestations entre l'abbé et les religieux de Saint-Paul de Besançon (1761). — Fol. 18, verso. Lettres d'établissement de foires au village de Loisy, à la demande de M. Chartraire de Bourbonne (1759). — Fol. 155. Autres de quatre foires à Is-sur-Tille demandées par le comte de Tavanes (1760). — Fol. 52, verso. Déclaration portant suspension de certains privilèges en ce qui concerne l'exemption des tailles (1759). — Fol. 54, verso. Édit de réduction des officiers du bailliage d'Avallon. — Fol. 66, verso, 67. Lettres patentes qui exemptent le clergé de France de l'impôt du don gratuit (1758). — Fol. 67, verso. Ordonnance portant règlement pour le tarif du port des lettres et des paquets par la poste. — Fol. 81. Lettres d'autorisation à M. Balland d'Augustebourg, de rétablir les fourches patibulaires dans ses terres de Varambon et de Richemont (1758). — Fol. 231. Autres à M. de Saint-Jullien pour sa terre de Fontaine-Française (1761). — Fol. 82, 190, verso, 211, 379. Commissions pour la Chambre des vacations (1759, 1760, 1761). — Fol. 83, verso. Arrêt du Conseil portant réunion de l'office de lieutenant général à celui de président du Présidial de Chalon. — Fol. 91. Autre portant permission au sieur de Marivet de construire une verrerie et une aciérie à Rouelle; — fol. 129, id. au sieur Jobert d'élever une forge au dessus de l'étang de Longpendu. — Fol. 93. Lettres patentes qui autorisent l'évêque de Dijon à échanger la terre de Grenand en Montagne contre celle de Coron et de Beauregard-les-Longvic appartenant aux mariés Desmares. — Fol. 105. Arrêt du Conseil qui autorise la mairie de Dijon à acquérir l'hôtel Bernardon pour agrandir l'hôtel de ville. — — Fol. 111, verso. Autre autorisant le couvent des Jacobines de Dijon à acquérir jusqu'à la somme de 16,000 livres. — Fol. 123, verso. Autre qui accorde aux syndics de Gex une nouvelle crue sur le sel pour en employer le produit aux ponts et chaussées (1760). — Fol. 137, verso. Lettres de renvoi au Parlement de la connaissance des crimes et délits de F. Guyot dit grand Jacques. — Fol. 138, verso. Arrêt du Conseil qui détermine la largeur des routes dans les pays de Bresse (1760). — Fol. 143. Lettres patentes portant permission au sieur Béraud de porter le nom de Le Loup (1759). — Fol. 147. Arrêts du Conseil qui autorise la réunion de l'hôpital de Meursault à l'hôtel-Dieu de Beaune (1759, 1760). — Fol. 155. Autre qui accorde au comte de Saulx-Tavanes l'établissement de quatre foires à Arc-sur-Tille (1760). — Fol. 161. Autre qui enjoint aux employés des fermes de la gabelle de porter des bandoulières aux armes du roi (1759). — Fol. 163. Édit de suppression des offices de jurés vendeurs, prudhommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs (1760). — Fol. 165. Arrêt du Conseil qui prescrit une seconde marque des cuirs après leur entière perfection. — Fol. 174. Lettres de confirmation des privilèges du grand hôtel-Dieu de Lyon. — Fol. 187. Édit de création de 100,000 livres de rentes sur la province de Bourgogne. — Fol. 189. Arrêt du Conseil qui maintient les officiers et les ouvriers des monnaies dans leurs exemptions de tailles et de corvées. — Fol. 191. Autres relatifs à la marque des étoffes de soie (1753, 1760). — Fol. 206. Édit de suppression de l'impôt de la subvention et son remplacement par un nouveau vingtième avec augmentation de la capitation. — Fol. 208. Déclaration pour l'établissement de ce vingtième et d'un sol pour livre en sus des droits de la ferme (1760). — Fol. 221. Traité conclu à Turin entre le roi de France et celui de Sardaigne. — Fol. 223, verso. Décret et lettres confirmatives touchant l'extinction du prieuré de Saint-Laurent-les-Chalon et sa réunion à la cure de ce bourg. — Fol. 244. Permission au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon de faire un échange avec M. Boubier de Lantenay. — Fol. 252, verso. Confirmation du traité pour cession de terres entre le chapitre Notre-Dame de Bourg et les administrateurs de l'hôpital. — Fol. 260. — Arrêt du conseil d'État concernant l'entrée en France des toiles blanches et peintes. — Fol. 272. Autre qui autorise la ville de Saint-Jean-de-Losne à percevoir des droits d'octroi pendant neuf ans. — Fol. 305. Autre semblable aux habitants d'Arc-en-Barrois (1757). — Fol. 282, verso. Arrêt du conseil qui accorde à la province de Bourgogne une diminution sur les trois vingtièmes (1760). — Fol. 287, verso. Autre qui fixe l'abonnement des pays de Bresse au 3ᵉ vingtième et leur accorde une diminution. — Fol. 292, verso. Édit de suppression d'offices créés dans le bailliage de Bourbon-Lancy. — Fol. 297. Lettres d'anoblissement de Charles-Robert Cromot pour services militaires (1761). — Fol. 313. Arrêt sur le don gratuit rendu en faveur des habitants d'Arc-en-Barrois (1761). — Fol. 314. Autre concernant la capitation de la généralité de Dijon (1760). — Fol. 334. Déclaration concernant les privilèges des commensaux de la maison du Roi en fait d'exemption de tailles. — Fol. 331, verso. Approbation du mandement de l'évêque de Chalon, qui règle les fêtes qui seront célébrées dans son diocèse (1761). — Fol. 347. Lettres de relief de noblesse obtenues par Anne Canal, veuve Lory. — Fol. 358. Déclaration du Roi portant prorogation de l'édit bursal du mois de février 1760 enregistrée du très exprès commandement du Roi devant le comte de Tavanes, commandant militaire en Bourgogne, en présence du sieur président et du procureur général. — Fol. 360. Approbation du mandement de l'évêque d'Autun qui supprime le couvent des Jacobines

d'Autun et unit ses biens à celui de Montargis (1757, 1761). — Fol. 376, verso. Autre de l'agrégation des collège et séminaire de Belley à l'Université de Besançon. — Fol. 384, verso. Lettres patentes portant désunion des trois charges de lieutenant général en Bourgogne, réunies en une seule. — Fol. 407, verso. Approbation du mandement de l'évêque de Saint-Claude, portant suppression de plusieurs prieurés pour de leurs revenus augmenter la manse du chapitre cathédral (1760-1761). — Fol. 395. Commission de lieutenant général du Roi dans le Dijonnais, l'Auxonnais, le Châtillonnais et le comté de Bar-sur-Seine pour le comte de Tavanes (1761). — Fol. 260, verso. Lettres d'honneur obtenues par M. Fyot de la Marche, ancien premier président du Parlement (1761). — Fol. 34, verso. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour B.-C. Fevret de Saint-Mesmin (1759); — fol. 201, id. pour J.-F.-N. de Montarchier (1760); — fol. 271, id. pour J. Lemulier (1761). — Fol. 257. Lettres de conseiller d'honneur, accordées à M. Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. — Fol. 109. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour G.-A. Calon (1759); — fol. 114, verso, id. pour B. Driot; — fol. 217, id. pour M. Gabeurre. — Fol. 205. Lettres d'honneur pour Raptault, ancien substitut (1760). — Fol. 242. Commission de commis au greffe pour G. Myette. — Fol. 331. Autre pour F. Popelard (1761). — Fol. 212. Autre de clerc du greffe pour L. A. Morizot (1760). — Fol. 3, verso. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour J. Potel (1759); — fol. 25, id. pour Ph. Morin; — fol. 85, verso, id. pour J.-B.-C. Gageot; — fol. 86, id. pour J.-B. Derepas; — fol. 87, id. pour J. Marinot; — fol. 146, verso, id. pour Cl. Bérard (1760); — fol. 213, verso, id. pour S. Margot; — fol. 214, id. pour Ch. Faucher; — fol. 215, id. pour J.-N. Seguenot; — fol. 302, id. pour J.-B. Lerouge (1761); — fol. 406, id. pour J.-M. Garnier (1761); — fol. 89, id. d'huissier au Parlement pour Cl. Viennot (1759); — fol. 145, id. pour J. Colin (1760); — fol. 203, id. pour F. Sautré; — fol. 252, id. pour F. Monin (1761); — fol. 268, id. d'huissier aux requêtes du palais pour J. Saget (1761). — Fol. 50. Provisions de l'office de lieutenant-général du bailliage et de la chancellerie de Semur-en-Auxois pour M. Lemulier (1759); — fol. 61, id. de lieutenant au bailliage d'Auxonne pour M. de la Ramisse (1759); — fol. 159, id. en celui d'Autun pour Ch. Billardet (1760); — fol. 276, verso, id. en celui de Bourg pour J.-R.-C. Chesne (1761); — fol. 279, verso, id. en celui d'Autun pour J.-B.-L. Pigenot; — fol. 100, id. de l'office de conseiller en celui de Chalon, pour P.-R. Chiquel de Fley (1759); — fol. 399, verso, id. en celui de Beaune pour D. Chesne (1761). — Fol. 59. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Dijon, pour M. Popelard (1759); — fol. 195, id. en celui de Semur-en-Brionnais, pour J.-M. Bouthier (1760); — fol. 325, verso, id. en celui d'Autun pour J. Levitte (1761); — fol. 354, verso, id. en celui de Charolles pour M. Bernigant. — Fol. 60. Provisions de l'office de président de l'élection de Bourg, pour M. Gottely (1759). — Fol. 328. Autres d'Élu en cette élection, pour Cl.-M.-P. Mantelier (1751). — Fol. 65, verso. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Nuits, pour M. Durand (1759); — fol. 119, verso, id. de celui de Louhans, pour M. Coulon; — fol. 303, id. de celui de Saint-Jean-de-Losne, pour G. Bretagne (1761); — fol. 344, id. de celui de Saulx-le-Duc pour J.-B. Rouget (1761); — fol. 172, id. de grenetier au grenier à sel de Vitteaux pour F. Belime (1760); — fol. 216, id. en celui de Châtillon, pour J. Bazile; — fol. 393, id. de celui d'Auxonne pour Cl. Brisetaine (1761); — fol. 265, id. de l'office de contrôleur au grenier à sel de Saulx-le-Duc, pour L. Demartinécourt (1761). — Fol. 10. Provisions de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Dijon, pour Et. Cotheret (1759); — fol. 90, id. d'Avallon, pour L.-C. Billardon de Sauvigny; — fol. 199, id. d'Auxonne pour E. Martenet (1760). — Fol. 168. Commission de régisseur du droit sur les cuirs donnée au sieur Et. Sonsoye (1759). — Fol. 133. Institution de bailli de l'évêché de Langres à Châtillon-sur-Seine, pour R. Joly (1759); — fol. 200, id. de juge mage du marquisat de Bagé, pour L. Martin et Et. Martraire (1759); — fol. 322, id. du comté de Montrevel pour J.-F.-X. Mandot (1761); — fol. 397, verso, id. de la baronnie de Langes pour J. Enjorrand; — fol. 346, id. de lieutenant du juge mage du duché de Pontdevaux, pour Cl.-M. Guichelet (1761).

B. 12134. (Registre.) — In-folio, 514 feuillets, papier.

1755-1762-1764. Enregistrement des édits, ordonnances, etc., tome LIX. — Fol. 2. Arrêt du Conseil portant règlement sur les surtaux de taille en Bourgogne. — Fol. 4. Édit de création de 150.000 livres de rentes sur les deniers dus au Roi par les États de Bourgogne. — Fol. 20, verso. Approbation du règlement de l'évêque de Dijon sur les fêtes de son diocèse. — Fol. 14. Signature en cour de Rome obtenue par Ph. Clément, curé de Ternant (1760); — fol. 33, id. par J. Mantelier, curé de Chatenoy-le-Royal (1761); — fol. 77, id. par L. Letellier, curé de Saint-Léger-du-Bois (1762); — fol. 82, verso, id. par Louis Bureau, curé de Rully; — fol. 86, verso, id. par T. Bertin, curé prieur d'Ahuy; — fol. 89, id. par J. Grand, curé de Royer (1761); — fol. 90, verso, id. par J. Jobard, curé d'Heuilley et de Maxilly (1760); — fol. 161, id. par J.-Ch. Mesplain, curé de Cruzille (1762); — fol. 176, id. par N. Chareton, curé de Frontenard (1761); — fol. 180, id. par A. Pelletier, curé de Genlis; — fol. 194, id. par P. Chapuzon, curé de Lux (1762); — fol. 197, verso, id. par L. Joly, curé de Morey (1762); —

fol. 203, id. par Cl. Lauvin, curé de Grury ; — fol. 207, id. par F. Gallois, curé de Longepierre ; — fol. 217, id. par Cl. Bérard, curé de Talant (1763) ; — fol. 220, verso, id. par L. Cannier, curé de Niévroz-en-Bresse (1762) ; — fol. 222, id. par N. Leblanc, curé de Saint-Seine l'Abbaye (1763) ; — fol. 227, id. par Cl. Forget, curé de Collonges (1762) ; — fol. 232, id. par B. Bal, curé de Hautecourt ; — fol. 244, id. par Ch. Develle, curé d'Auxy (1757) ; — fol. 289, id. par Cl.-L. Gandillon, curé de Fontaine-les-Chalon (1763) ; — fol. 299, id. par Cl. Thetion, curé de Saint-Laurent-les-Mâcon (1762) ; — fol. 301, id. par B. Lechenault, chapelain de la chapelle de Saint-Léonard dans l'église de Bellenod ; — fol. 306, id. par G. Prost, curé d'Antuilly (1762) ; — fol. 308, id. par Cl. Viriot, curé de Chambolle (1763) ; — fol. 313, id. par P. Bullet, curé de Richebourg ; — fol. 326, id. par P. Saulgeot, curé de Rouvres-sous-Meilly ; — fol. 410, id. par J.-Ch. Maléchard, curé de La Chaux (1764) ; — fol. 412, 413, verso, id. par F. Brossard, curé d'Aluze (1763) ; — fol. 415, id. par E. de Baculard, curé prieur des Tarts ; — fol. 420, id. par G. Lavirotte, curé d'Aubigny-la-Ronce ; — fol. 421, id. par Cl. Nicolas, curé de Massingy-les-Vitteaux ; — fol. 433, id. par P. David, curé de Magnien (1764) ; — fol. 444, verso, id. par P.-A. Grumet, curé de Vaux-en-Bugey (1763). — Fol. 196. Déclaration et arrêts du Conseil touchant les diminutions accordées à la province sur les abonnements des vingtièmes, la fixation de l'abonnement des vingtièmes et de la capitation. Enregistrement de ces lettres en présence de M. d'Anlezy, lieutenant général en Bourgogne, commissaire du Roi (1761-1762). — Fol. 28. Permission au couvent des Ursulines de Dijon d'acquérir un domaine à Saint-Apollinaire (1761). — Fol. 31. Édit portant réunion de la présidence du présidial de Bourg au titre de lieutenant général civil et de second président à celui de lieutenant criminel et constitue ainsi le bailliage : un lieutenant général civil, un lieutenant général criminel, un lieutenant particulier civil, un lieutenant particulier assesseur criminel, douze conseillers, un avocat et un procureur du Roi, un greffier, un receveur des consignations, un receveur des émoluments du sceau, un premier huissier, quatre huissiers, six sergents à verge, douze sergents immatriculés et vingt-deux procureurs. — Fol. 41, verso. Édit de réunion de la chancellerie aux contrats d'Autun, au bailliage de cette ville (1762). — Fol. 43, verso. Lettres patentes et bulle pour la sécularisation de l'abbaye de Baume-les-Messieurs en Franche-Comté (1761). — Fol. 52. Injonction aux officiers du Parlement de ne point quitter la ville de Dijon (1762). — Fol. 53. Lettres pour la prolongation de ses séances. — Fol. 53, verso. Ordre au Parlement de reprendre son service (1763). — Fol. 68. Lettres pour la prolongation, pendant six ans, des 4 sols pour livre sur les droits des fermes (1761). — Fol. 71. Déclaration pour l'exécution de deux articles du traité conclu avec le roi d'Espagne qui regardent l'intérêt particulier de leurs sujets (1762). — Fol. 72, verso. Arrêt du Conseil concernant la marque des toiles peintes et imprimées. — Fol. 75. Édit portant création de plusieurs charges de barbiers perruquiers dans différentes villes du royaume (1760). — Fol. 78. Déclaration du Roi interprétative de l'édit de 1749 sur les gens de mainmorte (1762). — Fol. 88. Lettres de confirmation de l'acquisition d'une maison pour leur résidence, faite par les syndics de la noblesse et du Tiers-Etat du Bugey, à Belley. — Fol. 94, verso. Lettres de *continuatur* du procès de M. Cattin de Richemont (1763). — Fol. 98. Arrêt du conseil qui ratifie le bail des fermes générales à J.-J. Prévost (1761-1762). — Fol. 126. Contrats, arrêts du Conseil et lettres relatives à l'échange de la seigneurie de Palaiseau, contre le comté de Charollais fait entre le Roi et Mlle de Sens (1758-1761). — Fol. 153, verso. Arrêt du conseil portant établissement de foires à Charolles ; — fol. 357, id. dans les cinq paroisses qui composent le marquisat de La Marche (1763) ; — fol. 431, verso, id. de deux foires à Saint-Étienne en Bresse, en faveur de Mme Chamillart (1764) ; — fol. 438, verso, id. au bourg de Sassangy en faveur du marquis de Thianges. — Fol. 158. Décret de l'archevêque de Lyon et lettres patentes portant suppression de la chartreuse de Pelletin et sa réunion à celle de Lys Saint-Esprit à Lyon (1761-1762). — Fol. 165. Arrêt du conseil portant confirmation de l'établissement de l'hôpital de Bourbon-Lancy (176?). — Fol. 177, verso. Lettres de dispenses de temps d'études et d'interstices obtenues par A.-L. Grumet, prêtre (1762) ; — fol. 241, id. par F.-M. Quarré, bachelier (1763) ; — fol. 242, verso, id. par M. Faure, prêtre ; — fol. 278, verso, id. par F.-M. de Roche, prêtre ; — fol. 279, verso, id. par Ch.-L. Gautier, prêtre ; — fol. 282, id. par I. Dimerie, prêtre ; — fol. 369, verso, id. pour H. F.-M. Delaborier, seigneur de Serrières (1764) ; — fol. 437, verso, id. pour F. Delamare, chanoine de N.-D. de Beaune (1764). — Fol. 192. Lettres de confirmation du traité conclu entre le prince de Bauffremont et la ville de Pont-de-Vaux au sujet des fours banaux (1761-1762). — Fol. 216. Permission aux chartreux de Dijon de faire un échange avec le sieur Gault (1761). — Fol. 229. Arrêt du Conseil portant réunion de l'office de président du présidial de Châtillon a celui de lieutenant général civil (1768). — Fol. 245, verso. Déclaration du Roi concernant les privilèges en matière de commerce (1762). — Fol. 247. Autre pour la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume (1768). — Fol. 248, verso. Édit qui ordonne le dénombrement des biens fonds du royaume et la prolongation provisoire d'une partie des impositions avec la cessation du troisième vingtième et des doublements de la capitation. Édit enregistré de l'exprès commandement du Roi par M. de la Guiche, commandant militaire en Bourgogne, en présence du premier président et

du procureur général. En marge mention de l'annulation de l'enregistrement comme illégal, avec défense de percevoir les impôts portés par les édits, faite par arrêt du 15 décembre 1763, lequel a été confirmé par lettres patentes du 17 décembre suivant. — Fol. 255, verso. Édit portant règlement pour les colléges qui ne dépendent point de l'Université (1763). — Fol. 262, verso. Lettres patentes concernant l'administration d'une portion des biens de la compagnie de Jésus. — Fol. 264, 461. Autres concernant la poursuite des biens vacants de cette compagnie (1763-1764). — Fol. 230, verso. Autres qui annulent tout ce qui s'est passé à l'occasion des finances depuis les premiers moments de la paix (1761). — Fol. 283. Arrêt du conseil portant prolongation des crues sur le sel, accordées aux syndics de Bresse. — Fol. 291. Autre qui maintient aux hospices de Lyon la faculté de vendre, d'acquérir et de recevoir des legs (1761-1763). — Fol. 310, verso. Édit qui supprime la chancellerie de Chalon et la réunit au bailliage (1763). — Fol. 315. Lettres patentes portant règlement sur les réparations des bâtiments et lieux dépendants des bénéfices unis aux colléges ou autres établissements desservis par la compagnie de Jésus (1763). — Fol. 320. Autres au sujet des prétentions respectives entre les administrateurs des colléges ci-devant desservis par la compagnie de Jésus et les syndics des créanciers de cette compagnie. — Fol. 348, 349, verso. Brevet, décrets, bulles et lettres patentes relatives à l'extinction des prieurés de Vauxclaire, de Beaupré et de Remonveaux dépendant du grand prieuré du Val-des-Choux et à l'union de ce grand prieuré à l'abbaye de Septfonds (1760-1763). — Fol. 352, verso. Lettres d'érection de la seigneurie de La Marche en marquisat en faveur de Cl.-P. Fyot de la Marche, premier président du Parlement. — Fol. 394. Autres de la terre de Baillyat en marquisat, pour M. Bourgeois de Baillyat (1762). — Fol. 407. Autre de la terre d'Éguilly en marquisat au profit de J.-B. de Macmahon (1763). — Fol. 365. Arrêt du conseil portant réunion de l'office de président du présidial de Chalon à celui de lieutenant général criminel du bailliage (1764). — Fol. 390. Autre de l'office de président du présidial d'Autun à celui de lieutenant général du bailliage (1763). — Fol. 274, 481, verso. Commissions pour la chambre des vacations du Parlement (1763-1764). — Fol. 359. Déclaration concernant le cadastre général, la liquidation et le remboursement des dettes de l'État (1763). — Fol. 365. Édit portant création de 150.000 livres de rentes sur la province de Bourgogne (1763). — Fol. 367, verso. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission (1764). — Fol. 370. Déclaration concernant les octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays d'États, villes, bourgs, colléges, communautés, hôpitaux, corporations des arts et métiers, etc. — Fol. 372, verso. Lettres patentes enjoignant aux économes et séquestres de remettre un état des recettes et dépenses des revenus des bénéfices unis à la compagnie de Jésus, ensemble les titres, à la première sommation qui leur sera faite par l'économe général du clergé (1764). — Fol. 374. Arrêt du conseil rendu sur la requête des syndics du pays de Bresse, lequel maintient l'exécution de l'ordonnance de Philippe, duc de Savoie, de l'année 1475, qui défendait la vente du vin étranger au pays (1763). — Fol. 381, verso. Lettres d'exemption de tailles en faveur des mariés Vincent, le mari ayant exercé les fonctions de syndic général de Bresse (1763). — Fol. 384, verso. Arrêt du Conseil contenant permission à M. Comeau, seigneur de Pont-de-Vaux, d'établir une forge dans sa seigneurie (1764). — Fol. 388. Lettres patentes autorisant les religieuses ursulines d'Avallon d'acquérir deux maisons enclavées dans leur monastère. — Fol. 398, 489, verso. Arrêts du conseil qui confirme les droits perçus par les octrois de Saône sur les grains, les farines et les fers et en règlent le tarif. — Fol. 401. Lettres de continuation de la levée des crues sur le sel, accordées aux états de Bourgogne. — Fol. 403. Déclaration au sujet de la libre circulation des grains dans le royaume et du rétablissement des octrois sur les grains (1764). — Fol. 447, verso. Lettres patentes de confirmation et de règlement du collége de Chalon. — fol. 497, verso, id. de celui de Dijon. — Fol. 450. Déclaration portant règlement pour les plombs des étoffes venant de l'étranger. — Fol. 453, verso. Autre portant suspension de divers privilèges d'exemptions de tailles. — Fol. 455, verso. Édit du Roi pour la liberté du commerce des grains en France et à l'étranger. — Fol. 458, verso. Autre concernant les justices consulaires. — Fol. 464, verso. Déclaration portant affranchissement du droit d'aubaine en faveur des habitants d'Aix-la-Chapelle. — Fol. 466, verso. Autre qui permet à tous seigneurs ou propriétaires de marais d'en faire le desséchement. — Fol. 470, verso. Arrêt du Conseil qui continue aux pays du Bugey et du Valromey leur octroi sur le sel. — Fol. 476. Lettres patentes concernant l'exécution de l'art. 1er de la déclaration du 21 novembre 1763 et 12 juillet 1764, touchant les impôts et les dettes de l'État (1763). — Fol. 478, verso. Permission à Mme Denis, dame de Ferney, de conclure un échange avec le curé (1763). — Fol. 482, 505. Déclaration contre les mendiants et les vagabonds. — Fol. 484. Arrêt du conseil interdisant aux gruyers du Charollais d'exercer aucune fonction en matière d'eaux et forêts, cette connaissance appartenant aux officiers de la maîtrise d'Autun (1764). — Fol. 500, verso. Déclaration qui affranchit les rôles d'impôt des droits de contrôle, papier timbré et petit scel. — Fol. 520, verso. Édit de création d'une maîtrise des eaux et forêts à Belley. — Fol. 334. Commission de commandant en chef en Bourgogne pour le marquis de la Guiche (1763) ; — fol. 337, id. de lieutenant général du Roi au Charollais pour le même ; — fol. 434, id.

des pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex pour le marquis de Sales (1760-1762) ; — fol. 92, verso, id. de lieutenant du Roi au Chalonnais pour M. Clerguet de Loisy (1763). — Fol. 124. Provisions de l'office de chevalier d'honneur au Parlement pour M. Fontette de Sommery (1762) ; — fol. 9, id. de l'office de conseiller au Parlement pour L.-A. Lorenchet de Méronde (1761) ; — fol. 17, id. pour J.-B. de Beuverand ; — fol. 61, id. pour J.-M. Begin d'Orgeux (1762) ; — fol. 167, id. pour M.-B.-M. Cochet du Magny (1763) ; — fol. 190, id. pour G. Raviot ; — fol. 225, verso, id. pour C.-D.-M. Rigoley ; — fol. 303, verso, id. pour F.-M. Quarré. — Fol. 1. Lettres d'honneur accordées au conseiller F. Lemulier (1761) ; — fol. 179, id. à J.-C.-N. Perreney de Vellemont ou de Grosbois, premier président du Parlement de Besançon, ancien conseiller de celui de Dijon (1763) ; — fol. 220, id. au conseiller J.-B.-F. Jehannin. — Fol. 6. Provisions de l'office d'avocat général au Parlement pour L.-B. Guyton-Morveau (1761) ; — fol. 57, id. de substitut du procureur général pour L. Lesage (1762). — Fol. 122. Lettres d'honneur obtenues par E.-G. Baudenet d'Aunourt, secrétaire du Roi près la chancellerie du Parlement (1762). — Fol. 201. Autres semblables par F. Compagnon de Voreppe (1763). — Fol. 213. Provisions de l'office de greffier des présentations pour P.-E. Humbert (1763). — Fol. 97. Commission de commis au greffe pour F. Popelard (1763) ; — fol. 276, id. de clerc au greffe pour J. Richard. — Fol. 58, verso. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour Cl. Thibaut (1763) ; — fol. 240, id. pour Cl. Bichot ; — fol. 234, id. pour J.-B. Regnat ; — fol. 443, verso, id. de l'office de premier huissier au Parlement pour C.-F. Gourdan (1764). — Fol. 446, verso. Lettres d'honneur accordées à Servais Jarry, son prédécesseur (1764). — Fol. 56. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour A. Bourdet (1762) ; — fol. 367, verso, id. pour J. Dubled (1764). — Fol. 69, verso. Provisions de l'office de grand bailli d'épée de Bourbon-Lancy pour J.-F. de Faubert (1762) ; — fol. 229, id. de président du présidial de Châtillon pour Ph. de Bruere (1763) ; — fol. 365, id. de celui de Chalon pour J. Bataillard ; — fol. 36, id. de lieutenant particulier en celui de Montcenis pour P.-L.-Ch. Roquetot (1761) ; — fol. 63, id. en celui de Bourg pour J.-F. Gallois (1762) ; — fol. 211, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour J. Lambert (1763) ; — fol. 418, id. en celui de Chalon pour J. Magnien (1764). — Fol. 62. Provisions de l'office de conseiller au bailliage d'Autun pour J.-B. Raffalin (1762) ; — fol. 64, verso, id. pour L. Abord ; — fol. 65, id. en celui de Bourg pour M. Gauthier ; — fol. 428, id. en celui de Chalon pour F.-P. Denizot (1764). — Fol. 39. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Chalon pour Ch.-T. Leschenault (1761). — Fol. 59. Lettres d'honneur pour G. Bezuchet, ancien procureur à Chalon (1752). — Fol. 206. Provisions de l'office de grenetier du grenier à sel de Beaune pour B. Petit (1763) ; — fol. 314, id. de celui d'Is-sur-Tille pour H.-A. Beuf ; — fol. 331, id. de celui de Louhans pour Ch. Boutellier ; — fol. 275, id. de celui de Dijon pour J.-A. Pasteur ; — fol. 196, id. de l'office de contrôleur en celui de Chagny pour Cl.-L. Latour (1763) ; — fol. 442, id. en celui d'Is-sur-Tille pour J. Mage (1764) ; — fol. 81, id. de l'office de procureur du Roi en celui de Dijon pour Th. Cotheret (1762) ; — fol. 429, verso, id. en celui d'Avallon pour J.-F. Molot (1763) ; — fol. 396, id. de juge de la marque des fers, aciers et cuirs dans la généralité de Dijon pour M. Adrien ; — fol. 440, id. de châtelain de Châtel-Gérard pour A.-J. Caverot (1764). — Fol. 84. Institution de M. Morelet comme promoteur de l'archevêque de Besançon à Auxonne (1758) ; — fol. 85, verso, id. de A. Maître comme official (1755) ; — fol. 164, id. de F. Tremisot, juge à Poits (1763) ; — fol. 200, id. de L. Charpy, prévôt d'Aignay, comme juge de la commanderie de Bure ; — fol. 253, id. de M. Cullet, juge des appels du comté de Groléee ; — fol. 277, id. de F.-M. Grognet, lieutenant du juge mage du comté de Montrevel ; — fol. 425, id. de Cl. Vibert, juge de Chalvosson et de procureur d'office de Saint-Germain-le-Rocheux (1764).

B. 12135. (Registre.) — In-folio, 442 feuillets, papier.

1536-1764-1766. Enregistrement des édits, ordonnances. Tome LX. — Fol. 2, verso. Signature en cour de Rome obtenue par F. Michaud, curé de Millay (1763) ; — fol. 18, id. par L. Locquin, curé de Courcelles-sous-Grignon ; — fol. 18, id. par Étienne, curé de Premeaux (1762) ; — fol. 30, id. par S. Dupin, curé de Chevigny-en-Valière (1761) ; — fol. 56, id. par N. Hugot, curé d'Arnay-sous-Vitteaux ; — fol. 113, verso, id. par A. Goy, curé de la Chapelle-Naude (1764) ; — fol. 178, id. par Cl. Courtépée, curé de Grésigny ; — fol. 229, verso, id. par B. Niepce, chapelain de la chapelle de Bourbilly (1765) ; — fol. 250, id. par Cl. Frairion, curé d'Allerey ; — fol. 354, id. par F.-P. Leauté, trésorier de Saint-Étienne, curé de Saint-Médard de Dijon (1763) ; — fol. 381, id. par Cl.-Ph. Dupré de Guypy, chanoine de la cathédrale d'Autun (1766) ; — fol. 390, id. par Et. Bertin, curé de Broyes. — Fol. 7, verso. Lettres patentes contenant règlement pour l'administration de l'hôpital de Noyers (1752-1759). — Fol. 21. Autres confirmatives d'un mandement de l'archevêque de Lyon sur l'administration de l'église de Montluel (1764). — Fol. 30. Autres concernant les octrois de la ville d'Arnay-le-Duc. — Fol. 6, verso. Lettres de dispense d'alliance pour Pérard, conseiller au Parlement (1764) ; — fol. 106, verso, pour le conseiller de Bévy (1765) ; — fol. 252, id. pour le grenetier Lejeune (1766). — Fol. 36. Lettres d'érection de la seigneurie de Romans en Comté, en faveur de M. Et. Lambert de Ferrary de Romans

(1763) ; — fol. 96, id. de la terre de Toulongeon en Comté pour M. Gravier de Vergennes (1765). — Fol. 39, verso. Édit de suppression et d'extinction de la société de Jésus (1764). — Fol. 40. Lettres qui attribuent à la grande chambre du Parlement la connaissance pendant six ans des affaires de l'hôpital de Mervans. — Fol. 43, verso. Lettres de naturalité obtenues par E.-F. Mollard de Bonnemoure. — Fol. 73. Autres pour Cl. Raffoz du pays de Gex (1765) ; — fol. 175, id. pour le sieur Capel. — Fol. 52. Ordonnance qui fixe les droits sur les céréales et en autorise la libre circulation. — Fol. 53. Lettres de dispenses de temps d'études et d'interstices accordées au sieur Bretin, curé de Broyes (1767) ; — fol. 81, verso, à N.-Et. dit Des Charmes, chanoine de Semur-en-Brionnais ; — fol. 84, verso, id. à P.-F. Gacon, vicaire de Bagé ; — fol. 139, verso, id. à L.-Cl. Brachet, prêtre (1765) ; — fol. 183, id. à Baudrier, prêtre ; — fol. 273, verso, id. à H. Grangnard, prêtre (1766). — Fol. 58, verso. Arrêt du Conseil qui concède à la ville de Vitteaux le droit de rouage et celui de courtepinte (1765). — Fol. 71, verso. Lettres patentes qui confirment l'établissement du collège de Bourg-en-Bresse ; — fol. 122, id. de celui d'Autun ; — fol. 213, verso, id. de celui de Chalon (1765). — Fol. 87. Édit donnant permission à toutes personnes de quelque qualité quelles soient, sauf les magistrats, de faire librement le commerce en gros. — Fol. 88, verso. Déclaration portant défense aux communautés des arts et métiers de contracter des emprunts sans permission (1763-1765). — Fol. 92. Édit de suppression des offices de présidents dans les bailliages et sénéchaussées du royaume (1765). — Fol. 95, verso. Déclaration concernant le droit de fret sur les vaisseaux étrangers. — Fol. 104. Lettres patentes confirmatives de la bulle d'institution des prêtres de l'oratoire (1764). — Fol. 111. Permission au chapitre de Saint-Lazare d'Avallon d'acquérir une grange dans les faubourgs de cette ville (1765) ; — fol. 341, id. au chapitre cathédral de Dijon d'acquérir une maison à Ahuy (1766). — Fol. 125, verso. Arrêt du conseil ordonnant qu'aucun taillable du duché de Bourgogne ne sera reçu à se plaindre en surtaux pendant trois ans, si sa cote de taille n'est augmentée de plus d'un douzième. — Fol. 127. Autre qui donne permission aux habitants de la campagne et à ceux des lieux où il n'y a point de communauté, de fabriquer des étoffes suivant les dispositions des règlements. — Fol. 130, verso. Autre qui continue à la ville de Seyssel un octroi sur le vin. — Fol. 142. Autres semblables pour la ville de Bourg (1764-1765). — Fol. 151, verso. Édit de réunion de la chancellerie de Beaune au bailliage de cette ville (1765). — fol. 204, verso, id. de la chancellerie de Châtillon. — Fol. 155, verso. Lettres de *continuatur* du procès de P. Royer. — Fol. 157-429. Commissions pour la Chambre des vacations du Parlement (1765-1766). — Fol. 158. Édit de suppression de six offices de conseillers au Parlement. — Fol. 159, verso. Arrêt du conseil qui permet au sieur Desfossez de continuer sa manufacture de mousselines dans la maison de l'Ile, à Dijon. — Fol. 184, verso. Arrêt du conseil d'État portant réunion de l'office d'avocat du Roi au bailliage de Montcenis à celui de procureur du Roy. — Fol. 188, verso. Permission à la mairie de Beaune d'acquérir une maison pour la manufacture de coton établie dans cette ville (1764). — Fol. 193. Édit qui supprime les juridictions seigneuriales du comté du Charollais et de la baronnie de Mont-Saint-Vincent à l'exception de la châtellenie dudit Mont-Saint-Vincent et règle le personnel du bailliage ainsi qu'il suit : un bailli d'épée, un lieutenant général civil et criminel, un lieutenant particulier civil et criminel, quatre conseillers, un procureur et un avocat du Roi, un greffier, un receveur des consignations, un commissaire aux saisies réelles, douze procureurs, deux huissiers audienciers, quatre huissiers (1765). — Fol. 202, verso. Arrêt du Conseil qui décharge les habitants des pays de Bresse des amendes encourues pour dégradations commises dans les bois. — Fol. 206, verso. Autre qui accorde à la ville d'Autun un octroi sur la viande (1763-1765). — Fol. 215. Édit par lequel les habitants des Iles sous la domination de l'ordre de Malte sont considérés comme regnicoles et comme tels ayant la faculté d'acquérir et de posséder en France (1765). — Fol. 220. Arrêt du conseil qui accorde à la ville de Semur-en-Auxois un octroi sur le vin. — Fol. 223. Lettres de relief de temps, accordées à l'abbaye de Chezery pour un procès avec les Gabelles à l'occasion d'une prétendue saisie de sel de Rozières dans le couvent. — Fol. 386. Autres accordées à la ville de Châtillon-sur-Seine au sujet de débats avec les boulangers pour la taxe du pain (1764). — Fol. 226, verso. Arrêt du conseil portant suppression de vingt des quatre-vingts offices de procureurs au Parlement de Dijon et réunion de ces vingt à la communauté. — Fol. 243. Autre qui accorde plusieurs octrois à la ville de Verdun pendant neuf ans (1766). — Fol. 245. Autre rendu sur la requête de Mlle de Brosses par lequel le fief de Chassenay, paroisse d'Ygueraude, est reconnu dépendre du duché de Bourgogne (1765). — Fol. 260, verso. Approbation du mandement donné par l'archevêque de Lyon pour les réceptions au chapitre des dames nobles de Neuville-les-Dames (1766). — Fol. 263, verso. Autre de l'aliénation d'une directe rente noble de l'abbaye d'Ainay, faite au sieur Imbert (1764-1766). — Fol. 277. Lettres patentes portant suppression du droit d'aubaine en faveur des sujets des margraves de Bade (1765). — Fol. 287, verso. Confirmation d'un échange fait entre le duc de Praslin, seigneur de Thoisy-la-Berchère, et les habitants de Goix (1766). Fol. 290, verso. Arrêt du conseil qui autorise le comte de Wal, seigneur de Sainte-Sabine et de Crugey, à rendre la rivière d'Ouche flottable jusqu'à la ville de Dijon (1765). — Fol. 318.

Indult du pape Clément XIII, sentence de l'officialité d'Autun et lettres relatives à l'autorisation donnée à F.-S. Raymond, religieux du Tiers-ordre de Saint-François, d'entrer dans celui de Saint-Benoît (1760-1766. — Fol. 328. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission (1766). — Fol. 333, verso. Arrêt du Conseil portant permission aux habitants de Toulon-sur-Arroux d'établir un marché qui se tiendra le lundi (1764-1766). — Fol. 344, verso. Lettres d'union au comté de Chastellux des terres de Burnon, Bornaux, les Granges-Rateaux, villages des Bois, du Meix, Saint-Germain-des-Champs, Marcheseul, Ouches, Lingone, Montigny-la-Ronce, Island, Roy et Montmardelin situés en Bourgogne; Marigny-l'Église, Marigny-la-Ville Courotte et les Quenson situés en Nivernais (1766). — Fol. 351, verso. Lettres patentes de François Ier portant confirmation des privilèges du chapitre cathédral d'Autun (1536). — Fol. 353. Édit qui fixe le taux de l'intérêt au denier vingt-cinq (1766). — Fol. 368. Déclaration qui fixe un délai pour le contrôle des promesses de passer contrat avant le 30 juin 1766, à un denier plus fort que le denier vingt-cinq et dispense des frais les porteurs de promesses. — Fol. 377, verso. Lettres de reconnaissance d'ancienne noblesse pour les frères Scheridan d'Irlande. — Fol. 391, verso. Arrêt du conseil et lettres qui accordent cinq nouvelles foires aux habitants de Montcenis (1765-1766). — Fol. 395. Approbation du mandement de l'archevêque de Besançon qui, sur la demande de Marie Guillot, hospitalière à Dijon, permet la construction d'une église aux Essarts de Condé (1766). — Fol. 400. Arrêt du conseil et lettres patentes qui accordent au duc de Rohan, seigneur engagiste de la terre de Beaumont-sur-Grône, la propriété de terrain défriché à la Vevre de Beaumont (1765-1766). — Fol. 403, verso. Autres qui renvoient au bailliage d'Avallon la connaissance du crime commis sur la personne de Bresse, maître de la maîtrise et sur son domestique (1766). — Fol. 425. Autres portant réunion de l'office de lieutenant criminel du bailliage d'Auxonne à celui de lieutenant civil (1765-1766). — Fol. 430. Déclaration concernant les poids et mesures. — Fol. 431. Arrêt du conseil contenant permission de stipuler dans les contrats de constitution au denier vingt-cinq, l'exemption de la retenue des impositions royales. — Fol. 118, verso. Commission de lieutenant général du Roi au comté du Charollais pour M. de la Tour-du-Pin, marquis de la Charce (1765). — Fol. 371, verso. Autre de lieutenant du Roi en Charollais pour Et. Desprez de Cressier (1764-1765). — Fol. 150. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour J. Fyot de la Marche de Dracy (1765) ; — fol. 331, verso, id. pour M. Esmonin (1766) ; — fol. 337, verso, id. pour Ch.-Cl. Devoyo ; — fol. 384, id. pour A.-A. Giraud de Vesvre ; — fol. 405, id. de conseiller clerc pour E. Genreau, chanoine de la cathédrale. — Fol. 190, verso. Lettres d'honneur accordées aux conseillers M. de Clugny (1765) ; — fol. 276, id. à E.-B. Pérard, nommé procureur général (1766). — Fol. 69, verso. Provisions de l'office de procureur général au Parlement pour E.-B. Pérard (1765). — Fol. 140, verso. Lettres d'honneur accordées à L. Quarré de Quintin, son prédécesseur. — Fol. 232. Autres à M. Genreau, ancien avocat général (1766). — Fol. 78. Autres à M. Harenne de Presle, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement (1765). — Fol. 299. Commission de greffier commis à la garde des sacs pour N. Couturier (1763). — Fol. 35. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour B. Thevenin (1764) ; — fol. 46, id. pour Cl. Guillemot ; — fol. 75, id. pour M. Lagoutte (1765) ; — fol. 76, verso, id. pour J. Bauchot ; — fol. 86, id. pour J. Chanite ; — fol. 163, verso, id pour B. Cassière ; — fol. 164, verso, id. pour E.-Q. Bonnard ; — fol. 82, id. de concierge garde des prisons du Palais pour R. Villié (1765). — Fol. 375. Provisions de l'office de grand bailli d'épée du Charollais, pour E. Desprez de Cressier (1766) ; — fol. 109, id. de lieutenant général au bailliage d'Autun pour M. Serpillon (1765) ; — fol. 296, id. en celui de Bourg pour L.-J. Perrier (1766). — Fol. 284. Lettres d'honneur accordées à M. Serpillon d'Autun (1766). — Fol. 90. Provisions de l'office de lieutenant particulier en celui de Semur-en-Auxois pour A. Creusot (1765) ; — fol. 102, id. en celui de Saulieu pour N.-J.-J. Dupré ; — fol. 80, id. de l'office de conseiller en celui de Saulieu pour Cl. Givardot (1765) ; — fol. 180, id. en celui d'Autun pour L. Baudrion ; — fol. 213, 369, verso, id. en celui de Bourg pour N.-B.-M. Guillot (1766) ; — fol. 255, verso, id. en celui de Saulieu pour Cl. Dubled ; — fol. 298, id. en celui de Bourg pour A. Desvignes ; — fol. 399, id. pour J. de Saint-Martin de Chiloup. — Fol. 99. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour Ch. Gault (1765) ; — fol. 166, id. en celui de Gex pour L. Rouph (1765) ; — fol. 282, id. en celui de Belley pour R.-F. Grossy (1766) ; — fol. 54, verso, id. d'avocat du Roi au bailliage de Châtillon pour R. Joly (1765) ; — fol. 171, id. en celui de Bourg pour B.-P. Frilet ; — fol. 350, verso, id. en celui de Saulieu pour J.-B. Minard (1766). — Fol. 173. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Nuits pour Ch. Durand (1765) ; — fol. 253, id. de conseiller en celui de Saulieu pour E. Lejeune (1766) ; — fol. 66, id. de contrôleur en celui de Montbard pour J.-A. Guiod (1764) ; — fol. 136, verso, id. de procureur du Roi en celui de Châtillon-sur-Seine pour Cl. Carteret (1765) ; — fol. 212, verso, id. en celui de Saulx-le-Duc pour J. Minet ; — fol. 274, id. en celui d'Is-sur-Tille pour J. Ribelot (1766). — Fol. 379. Provisions de l'office de chancelier de l'Université de Dijon pour R.-M. de Gourmond, grand archidiacre du diocèse (1766). — Fol. 257. Confirmation de l'institution de l'office de prévôt de cette cathé-

drale pour Cl.-B. Espiard de la Cour (1766) ; — fol. 285, id. de celle de N. Bodier comme official du diocèse ; — fol. 286, id. de celle de S. Voisin comme promoteur ; — fol. 287, id. de Cl. Merceret, curé de Saint-Nicolas de Dijon, comme vice-gérant. — Fol. 182. Commission de greffier de la viguerie d'Autun pour J.-L. Goudier (1765). — Fol. 42. Provisions de l'office de sergent royal pour J.-J. Ceas (1764) ; — fol. 138, verso, id. pour F. Tétard (1765) ; — fol. 329, verso, id. pour A. Jacquin (1766). — Fol. 1. Institution de Cl. M. A. Bouchard comme juge mage du duché de Pont-de-Vaux (1764) ; — fol. 356, de P.-F. Germoz comme procureur fiscal (1765) ; — fol. 357-365, id. de N. Vincent, Chardon, L.-S. Temporal, E. Vernette, J. Richard, N.-B. Joubert, E. Pomathier, M. Grognet, P. Poirat, J. Vallier, B. Duchesneau comme procureurs postulants (1732-1765) ; — fol. 362, de Grognet comme greffier (1762) ; — fol. 365-366, id. de Et. Moreau, F. Guillon et A. Large comme sergents (1747-1766). — Fol. 154. Institution de F. Voland comme juge d'appel du comté de Montréal-en-Bugey (1764) ; — fol. 177, id. de J.-E. Gogeois comme juge de la seigneurie de Paissons-les-Sennevoy ; — fol. 217, comté de Montrevel ; — id. de Tornier comme juge mage, gruyer du comté (1765) ; — fol. 301, 303, 370, 371, 403, id. de Cl. Bottier, J. Didier, N. Chambard J. Perrin, F. Pelouz, et Cl.-J. Vernette, C.-A.-M. Rey comme procureurs postulants (1751-1764) ; — fol. 304-342, verso, id. de A.-J. Beaumont et J.-M. Lataud comme procureurs fiscaux (1761-1665) ; — fol. 420, verso, id. de châtelain et bailli pour J.-B. Robert (1735) ; — fol. 420 et suiv., id. de sergents en cette justice pour L.-S. Pingeon, J.-M. Janinet, J.-B. Singlet (1755-1750). — Fol. 746. Institution de G.-F.-L. Bonamour de Neuzilly comme bailli temporel de l'évêché de Chalon (1766). — Fol. 305 et suiv. Comté de Saint-Trivier. Institutions de Cl.-F. Louis, B. Pescheur, J.-M. Lataud, Cl. Jarrel, A. Legrand, J.-M. Dupuis, J. Calandre, C. Lécuyer, A. Danel comme procureurs postulants en cette justice (1725-1766) ; — fol. 313, 316, id. de A. Grillot, M. Poncet, P. Leschaud et J.-J. Roger comme sergents. — Fol. 313, verso. Institution de J.-B. Gonet, châtelain de la ville de Saint-Julien-en-Bresse (1758) ; — fol. 389, id. de Nic. Humbert, notaire à Bourg, comme greffier de la justice mage de la baronnie de Langres (1757) ; — fol. 406, verso, id. de Bernard Legrand, comme bailli du comté de Chastellux (1766). — Fol. 408 et suivants. Marquisat de Bagé, comtés de Loriot, de Monbernoz, seigneuries de Bévy, de Marsannaz, de Chandec et de Feillens. Institutions de procureurs d'offices et postulants pour J. Roux, Ph. Martin, J. Lescuyer, J. Rabuel, M. Mignot, B. Perron, J.-Ch. Laroche, D. Guérin, B.-L. Fropier, J.-F. Tardy, P. Galon (1742-1766) ; — fol. 408, id. de Cl.-P. Dagallier comme greffier. — Fol. 419, verso. Institution de P. Chauvot comme juge premier de la seigneurie de Villey et Avelanges (1765) ; — id. de L. Chauvol comme lieutenant (1765) ; — fol. 42*, id. de Symph. Bernard comme châtelain de la baronnie de Marboz (1751) ; — fol. 428, id. de Gentelet comme curial.

B. 12136. (Registre.) — In-folio, 484 feuillets, papier.

1745-1766-1768. Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LXI. Fol. 5. Déclaration signée entre le Roi et le duc des Deux-Ponts pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine (1766). — Fol 35, verso. Autre semblable avec l'empire d'Autriche. — Fol. 316. Autre semblable avec le Palatinat du Rhin. — Fol. 315. Autre semblable avec l'évêque de Strasbourg pour ceux des sujets du bailliage en Allemagne (1767). — Fol. 317, verso. Autre semblable avec l'Electorat de Trèves. — Fol. 316. Autre semblable avec le Landgraviat de Hesse-Cassel. — Fol. 319. Autre semblable avec l'électorat de Bavière. — Fol. 328. Autre semblable avec le prince de Hesse-Darmstadt. — Fol. 322, verso. Autre semblable avec la ville libre de Francfort-sur-le-Mein. — Fol. 14. Signature en cour de Rome, obtenue par J. Gindre, curé de Saint-Nizier-le-Bouchoux (1764). — Fol. 42, verso. Autre par E. Simonet, curé de Saint-Etienne-en-Bresse (1766). — Fol. 73. Autre par P. de Parray, chanoine de la cathédrale d'Autun. — Fol. 82. Autre par J. Bienaimé, curé de Fain-les-Montbard (1765). — Fol. 89, verso. Autre par A. Métral, curé de Ruffieux (1763). — Fol. 113. Autre par Duneuf-Germain, chanoine de la cathédrale de Chalon (1766). — Fol. 130. Autre par P. de Bréon, curé de Charmoy (1767). — Fol. 230. Autre par A. Ruet, curé d'Anglefort. — Fol. 231, verso. Autre par F. Girau, curé d'Écuisses. — Fol. 263. Autre par J. Garnier, curé de Brienne. — Fol. 265. Autre par P. Bernard, curé de Cray-en-Bresse. — Fol. 274. Autre par A.-T. Tubet, curé de Couches. — Fol. 281. Autre par A. Febvre, curé de Sainte-Hélène. — Fol. 282, verso. Autre par H. Jacotot, curé de Bellefond. — Fol. 284. Autre par F. Morize, curé de Missery. — Fol. 307, verso. Autre par F. Boulade, curé de Vosnes. — Fol. 309 Autre par J.-L. Desbordes, prieur claustral du chapitre de Saint-Pierre de Nantua. — Fol. 340. Autre par A.-F. Cornet, curé d'Ambléon. — Fol. 348. Autre par Cl.-L. Duglas, curé de Saint-Jean-le-Vieux. — Fol. 349, verso. Autre par H.-J.-B. Michel, curé de Saint-Étienne-en-Bresse (1763). — Fol. 390. Autre par P.-J. Roy, curé de Bonnecontre (1768). — Fol. 401. Autre par P. Lavillat, curé de Trévilly. — Fol. 15, verso. Lettres de confirmation du titre de marquisat de Chaussin, en faveur du comté de Poly (1766). — Fol. 39. Déclaration du Roi qui accorde des récompenses à ceux qui défricheront les landes et les terres incultes. — Fol. 45, verso. Lettres contenant règlement sur la régie des droits sur les cuirs. — Fol. 54, verso.

Déclaration qui désunit les offices de procureurs au bailliage de Beaune de ceux des notaires de la même ville, fixe à 16 le nombre des premiers et à 10 celui des seconds. — Fol. 55, verso. Édit de création de 120,000 livres de rentes sur les États de Bourgogne. — Fol. 59. Arrêt du conseil d'État qui ratifie l'abandon de droits d'usage fait par les habitants du Pont-de-Cussy à M. Berthier, leur seigneur. — Fol. 67, verso. Lettres de requête civile et de relief de temps obtenues par M. Gontier d'Auvillars. — Fol. 439. Autre obtenue par J. Simon, avocat (1765). — Fol. 000. Arrêts du conseil qui concèdent à la ville d'Autun les rentes sur le sel qui appartenaient au collège des Jésuites (1765-1766). — Fol. 84, verso. Autre portant réunion de l'office de receveur des consignations et juridictions royales de Bresse à celui de receveur du Tiers État (1766). — Fol. 104, verso. Déclaration portant règlement pour la comptabilité et les poursuites du contrôleur général des restes et en faveur des comptables. — Fol. 125. Lettres d'anoblissement accordées à L.-G. Fabry, subdélégué de l'intendant à Gex (1767). — Fol. 138. Arrêt du Conseil qui subroge M. Berthier de Sauvigny dans le droit des foires et marchés accordées, en 1543 et 1767, aux habitants de Cussy-les-Forges. — Fol. 146. Autre qui permet aux habitants de Chaussin d'établir deux nouvelles foires et un marché. — Fol. 286. Autre semblable en faveur des habitants de Beaurepaire. — Fol. 152. Lettres patentes prescrivant l'enregistrement de la déclaration du 11 juillet 1765, interprétative de l'édit de suppression des offices des présidiaux (1767). — Fol. 155, verso. Approbation du décret d'union de l'hôpital de Meursault à l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Fol. 162, verso. Lettres de dispense de temps d'études et d'interstices accordées à A.-J. Alzias, supérieur du séminaire de Mâcon. — Fol. 205, verso. Autres accordées à Cl.-J.-F. Fromage. prêtre ; — fol. 267, id. à M. Bonnet, prêtre : — fol. 289, id. à M. Brunet, prêtre ; — fol. 325, verso, id. à F.-H. Richard de Ruffey, bachelier en droit (1769) ; — fol. 347, id. à A. Verchère d'Arcelot, bachelier en droit ; — fol. 352, verso, id. à E.-L. Champion de Nansouty, bachelier en droit ; — fol. 358, verso, id. à L.-J. de Boissière, prêtre ; — fol. 381, id. à M. Laugeron, prêtre. — Fol. 154. Arrêt du conseil qui accorde pendant neuf ans aux habitants de Nuits un octroi sur le vin (1767). — Fol. 168, verso. Autre qui autorise la perception pendant neuf ans du doublement de l'octroi accordé en 1757 aux mêmes habitants, à l'exception de celui sur le blé et les charrettes. — Fol. 150. Autre qui permet à ceux de Louhans de lever pendant dix-huit ans un octroi sur les vins, fromages et planches (1767). — Fol. 222. Autre qui prolonge pendant neuf ans les octrois accordés en 1757 aux habitants de Beaune. — Fol. 173. Autre qui déclare commun avec le comte Gaspard de Poly, l'arrêt rendu le 11 septembre 1756 à la requête de Louise de Bourbon, princesse du sang, au sujet du marquisat de Chaussin. — Fol. 178. Autres qui permettent à J. Lallemant, seigneur d'Aprey, d'établir une verrerie dans sa terre (1763-1767). — Fol. 327. Autres qui autorisent les sieurs M. Alkok, A.-M. et S. Oudot à établir une manufacture d'acier et de faïence à Villefay en Charollais (1767-1768). — Fol. 532, verso. Autre qui permet au comte de Buffon de faire construire un fourneau, une forge et une fonderie dans la terre de Buffon (1768). — Fol. 361. Autre qui autorise la translation de la verrerie des sieurs Maugy de Montarchier et Billon dans le bois de la Veillard-en-Bugey (1768). — Fol. 199, verso. Edit de suppression de deux offices de conseillers commissaires aux requêtes du palais au parlement de Dijon (1767). — Fol. 201. Déclaration pour le rétablissement de l'office de lieutenant général d'épée au bailliage de Bourg. — Fol. 202, verso. Autre portant prorogation jusqu'au 30 septembre 1774 des quatre sols pour livre établis en 1758 sur le tabac. — Fol 303, verso. Autre qui continue les crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 206, verso. Approbation du traité conclu entre l'évêque de Belley, abbé commendataire de Saint-Martin d'Autun, les religieux de cette abbaye et M. de Fontenay au sujet de la terre de Sommant (1766-1767) ; — fol. 290, id. de la transaction passée entre le chapitre de Saint-Georges de Chalon, le vicaire perpétuel, les paroissiens et les fabriciens de Saint-Georges au sujet des droits curiaux. — Fol. 375. Autre de l'échange de l'hôtel de Travers, à Passy, cédé au roi contre le domaine de Labergement-le-Duc, cédé à M[gr] le comte de La Marche (1768). — Fol. 382. Autre de l'échange des deux tiers de la terre de Sermiselles contre un fonds de 500 livres de revenu, fait entre l'abbaye de Saint-Martin d'Autun et M. Guillaume, seigneur en partie dudit Sermiselles (1767). — Fol. 402. Arrêt qui autorise un échange à Promenois entre le chapitre cathédral d'Autun et les héritiers Espiard de Clamerey (1768). — Fol. 446. Approbation d'un échange entre M. Faubert, seigneur de Cressy, et le curé du lieu (1767-1768). — Fol. 234, verso. Édit concernant les privilèges d'exemptions de tailles (1766). — Fol. 237, verso. Autre qui prescrit la levée du second vingtième (1767). — Fol. 239. Déclaration portant prorogation pour six ans de plusieurs droits faisant partie des fermes générales. — Fol. 241. Édit, arrêt du Conseil et lettres patentes portant règlement concernant les brevets et les privilèges des arts et métiers. — Fol. 247, 460. Commissions pour la chambre des vacations du parlement (1767-1768). — Fol. 248. Arrêt du Conseil qui proroge pendant six ans les crues sur le sel accordées au pays du Bugey (1767). — Fol. 259. Autre qui réunit les offices de président du présidial et de gouverneur de la chancellerie aux contrats de Dijon à celui de lieutenant général du bailliage. — Fol. 271. Déclaration portant continuation pendant neuf années du droit annuel accordé

aux officiers de judicature, police et finances. — Fol. 324. Arrêt du Conseil concernant les plaintes en surtaux de tailles dans la province de Bourgogne. — Fol. 345, verso. Déclaration concernant l'exécution de l'art. 12 du titre XXV de l'ordonnance de 1667 dans toutes les cours et juridictions. — Fol. 365. Déclaration qui fixe à 5 pour cent le droit de détraction en cas d'exportation, à percevoir sur les successions échues en France aux sujets de l'électeur de Bavière (1768). — Fol. 366. Autre qui fixe le droit d'oblat à la somme annuelle de 300 livres. — Fol. 367, verso. Édit concernant les ordres religieux. — Fol. 371, verso. Autre portant fixation des portions congrues. — Fol. 384. Lettres patentes portant décharge d'une amende de 30 livres de la peine d'un an de prison et de la comparution dans l'auditoire de justice de Cuiseaux encourus par Cl.-L. Marie Puvis de la Chaux, avocat au parlement, pour insultes envers le prêtre Dignon. — Fol. 386. Lettres d'érection de la terre de Perrigny-les-Dijon en comté en faveur de M. Gagne de Perrigny. — Fol. 407. Lettres de relief de noblesse, accordées à Mme de Thibault de Noblet, veuve de M. de Boisfranc des Hauts (1765). — Fol. 411, 468, verso. Bail général des fermes aux sieurs Alaterre et Fouache. — Fol. 442. Déclaration pour la liberté du commerce des cuirs en France (1768). — Fol. 443. Édit de suppression de plusieurs offices et prolongation de la levée du Don gratuit (1768). — Fol 462. Lettres patentes en forme de statuts pour les communautés de barbiers, perruquiers, baigneurs étuvistes du Royaume (1725-1728-1768). — Fol. 123. Lettres de provisions de l'office de président au parlement pour F.-H. d'Anthès de Longepierre (1767) ; — fol. 226, id. de celui de chevalier d'honneur pour Ch.-M. de Fontette de Sommery ; — fol. 395, verso, id. de l'office de conseiller au parlement pour E.-L. Champion de Nansouty ; — fol. 396, verso, id. pour F.-H. Richard de Ruffey ; — fol. 313, id. de l'office de substitut du procureur général pour L. Moussier (1766). — Fol. 6. Lettres d'honneur accordées à J. Rocault (1766) ; — fol. 133, à Caulet de Thoyras (1767) ; — fol. 409, verso, au sieur Boulard, anciens secrétaires du Roi à la chancellerie du parlement (1768). — Fol. 223. Provisions de l'office de commissaire aux saisies réelles du parlement pour D. Sergent (1767). — Fol. 1. Autres de l'office de procureur au parlement pour J.-L. Grand (1766) ; — fol. 233, verso, N. Buzenet (1767) ; — fol. 256, F. Sirdet ; — fol. 262, P. Tissot ; — fol. 270, C. et G. Dardelin ; — fol. 279, B. Hollande (1768) ; — fol. 346, J. Blanc ; — fol. 391, C.-P. Peigné. — Fol. 100. Provisions de l'office d'huissier au parlement pour Cl. Bontemps (1767) ; — fol. 101, verso, id. pour Th. Liébard. — Fol. 252. Provisions de l'office de grand bailli d'épée de Bresse pour Ch.-M. Comte de Ricée (1767) ; — fol. 149, id. de lieutenant général du bailliage d'Arnay pour G. Boussey ; — fol. 259, id. en celui de Dijon pour J.-H. Viollet ; — fol. 96, verso, id. de lieutenant particulier en celui d'Auxonne pour J. Brun (1767) ; — fol. 118, id. en celui de Charolles pour J. Joleaud de Saint-Maurice ; — fol. 7, id. de l'office de conseiller au bailliage de Montcenis pour L. Garchery (1766) ; — fol. 92, verso, id. en celui de Charolles pour J.-P.-A. Rougemont (1767) ; — fol. 132, id. pour Cl.-N. Saulnier de la Noue ; — fol. 182, id. pour Ch.-L. Ligonnet ; — fol. 185, id. en celui de Montcenis pour J.-F. De la Grange ; — fol. 357, id. en celui de Bourg pour M.-P.-C.-B. Cabuchet (1768). — Fol. 12. Provisions de l'office d'avocat du Roi au bailliage d'Autun pour B.-F. Godillot (1766) ; — fol. 338, id. en celui de Charolles pour F.-M. Villedey (1768) ; — fol. 399, id. en celui de Belley pour J.-B. Rubat. — Fol. 2. Lettres d'honneur obtenues par P. Guyard de la Sarrée, ancien avocat du Roi au bailliage de Saulieu (1766) ; — fol. 66, verso, id. par H.-Z. Frilet, ancien avocat du roi en celui de Bourg ; — fol. 277, id. par Godillot père, ancien avocat du roi en celui d'Autun. — Fol. 398. Provisions de l'office d'avocat procureur du roi au bailliage de Bourbon-Lancy pour J.-G. Pitiat (1768) ; — fol. 278, id. d'Élu en l'élection de Bourg pour J. Bernard (1767) ; — fol. 311, id. en celle de Belley pour L.-M. Videt (1766). — Fol. 9. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Châtillon pour P. Bazile (1766) ; — fol. 120, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour J. Bretagne (1767) ; — fol. 137, id. en celui de Saulx-le-Duc pour J.-B. Rouget ; — fol. 344, id. en celui de Saulieu pour L.-N. Boullemet (1768) ; — fol. 57, id. de l'office de grenetier en celui de Semur-en-Brionnais pour Jacquot de Chatonnay (1766) ; — fol. 388, verso, id de celui de Noyers pour J.-M. Dondain (1768) ; — fol. 29, verso, id. de l'office de contrôleur en celui d'Is-sur-Tille pour P. Perrenet (1766) ; — fol. 146, id. en celui de Châtillon pour J.-F. Personne (1767) ; — fol. 341, id. en celui d'Auxonne pour F. Roussel (1768) ; — fol. 359, verso, id. de sergent royal pour Cl. Gely ; — fol. 356, id. de procureur du roi au grenier à sel de Paray pour J.-A. Corial. — Fol. 91. Institution de M. Bureau de Saint-Pierre conseiller clerc au parlement comme visiteur du diocèse de Lyon, dans le ressort du parlement (1767) ; — fol. 330, verso, id. de J.-B. Thioller comme visiteur des couvents de Cordeliers dans la province. — Fol. 103. Lettres de professeur de droit à l'Université de Dijon pour M. Nault ; — fol. 336, id. à M. Voisin (1768). — Fol. 257. Lettres d'agrégés accordées à N.-M. Lagoutte (1767). — Fol. 258. Brevet d'imprimeur libraire du roi à Dijon pour M. Frantin. — Fol. 3. Institutions de S. Lallemant comme lieutenant de la gruerie de Châteauvillain et du bailli d'Arc-en-Barrois (1741, 1752, 1766) ; — fol. 11, verso, id. de P.-D. Massol comme juge de Bricon (1765). — Fol. 16-19. Comté de Chastellux (1766) ; — id. de J. Rollet comme procureur fiscal ; — de Ch.-L. Bajot comme greffier ; — de J. Seignot comme

notaire ; — de P. Chatelain comme notaire et procureur ; — de P. Houdaille, J.-L. Cousin comme procureurs ; de Léonard Pillon et A. Baudoin comme sergents. — Fol. 32. Institution de P. Bistac comme châtelain de Poissiat (1763) ; — fol. 32, verso, id. de N. Chambard comme curial du mandement de Montrevel (1758). — Fol. 116, 285, verso, d'Ét. Mourant et Cl. Rivière comme sergents (1766-1767) ; — fol. 33, id. de bailli des terres de Sainte-Sabine, Bouhey, Crugey pour E. Guillemot, nommé aussi bailli des terres de Meilly, Rouvres, Maconge, des terres de l'abbaye de la Bussières et de celles du Poiset et de Monthureux ; — fol. 84, id. de procureur d'office de la justice de Montribloux pour Cl. Quirot du Fouilloux ; — fol. 98, id. de P. Deroye, juge de la terre d'Aubigny (1767). — Fol. 118, verso, de P.-L. Charpy de Gissey, prévôt d'Aignay, comme juge de la seigneurie de Montmoyen ; — fol. 176, id. de lieutenant du marquisat de la Perrière pour N. Flexy (1768); — fol. 337, verso, de juge d'appel du comté de Grolée pour M. Bertet; — fol. 356, id. de juge de la terre de Flagey-les-Auxonne pour R. Chaudot, avocat.

B. 12137. (Registre.) — In-4°, 472 feuillets, papier.

1764-1768-1770. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LXII. — Fol. 1. Arrêt du Conseil qui autorise le sieur Landolphe à établir pendant 15 ans une manufacture de faïence à Auxonne (1768). — Fol. 36. Autre qui permet à M. de Bretagne, comte d'Is-sur-Tille, de construire une forge et batterie soit à Is-sur-Tille, Marcilly ou le Fossé. — Fol. 328, verso. Autre portant permission à M. Varenne de Longvoy d'établir un fourneau à fonte de fer dans sa terre de Baulme-la-Roche (1770). — Fol. 12, verso. Signature en cour de Rome obtenue par N. A. Argenout, prieur de Bourbon-Lancy (1768) ; — fol. 41, verso, id. par F.-A. Goutelle, religieux bénédictin (1768) ; — fol. 43, id. par Ch. Rolland, curé de Chassey ; — fol. 51, verso, id. par A. Huréville, curé de Bouligneux ; — fol. 55, id. par F.-M. Surget, curé de Saint-André-en-Terre-Plaine ; — fol. 69, id. par J.-J.-B. d'Arrecourt, curé de Savigny-sur-Seille ; — fol. 71, id. par J.-C. Blanchet, curé d'Oncias-les-Poncin ; — fol. 87, verso, id. par C.-C.-P.-P. Joly-Clerc, chapelain à Saint-Jean-de-Losne ; — fol. 148, id. par P. Quenedey, curé d'Étrivey (1769) ; — fol. 244, id. par L. Comeau, ancien prieur de Saint-Mesmin (1768); — fol. 302, verso, id. par J.-J. Geliot, curé de Saint-Laurent-d'Andenay (1769) ; — fol. 305, id. par P. Lucotte, curé de la Roche-en-Brenil ; — fol. 337, verso, id. par H.-J.-B. Malpoy, curé de Corcelles-les-Monts. — Fol. 16. Ratification des actes et traités passés entre le chapitre N.-D et le prieuré de Saint-Jean-de-Semur, au sujet de la bannalité (1767-1768). — Fol. 45. Homologation d'une transaction intervenue entre Mme Rémond, dame de Couchey, et les habitants, au sujet de droits seigneuriaux (1768). — Fol. 63. Arrêt du Conseil qui approuve l'acquisition d'une maison destinée au presbytère de Montréal (1767). — Fol. 80, verso. Lettres qui autorisent la sœur Guillot, hospitalière à Dijon, à créer deux rentes en faveur du desservant et de la fabrique des Essarts de Condé. — Fol. 185. Arrêt confirmatif des traités conclus entre l'ordre de Saint-Lazare et l'hôpital général de Dijon au sujet de la suppression de la commanderie du Saint-Esprit (1768, 1769). — Fol. 255. Décret, bulles, lettres patentes relatifs à la suppression du prieuré de Gigny en Franche-Comté, à sa sécularisation et conversion en un chapitre sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Louis (1757, 1760, 1769). — Fol. 437, verso. Arrêt du Conseil approbatif de la cession faite par le marquis de Feillens aux Syndics généraux du pays de Bresse de la propriété de la Justice de Saint-Laurent-les-Mâcon dépendant du marquisat de Bagé (1769, 1770). — Fol. 50, verso. Lettres de réhabilitation en faveur de Bernard de Pelagey (1768). — Fol. 57. Lettres de dispense de la publication de bans de mariage pour la dame veuve Caverot. — Fol. 64, verso. Arrêt du conseil qui prescrit l'enregistrement des brevets des maîtres de poste aux greffes des juridictions de leur circonscription. — Fol. 74, verso. Autre qui accorde à M. Fyot de Mineure l'établissement de deux foires et d'un marché à Genlis. — Fol. 77. Autre qui autorise les habitants de Mont-Saint-Vincent à étalir quatre nouvelles foires et rétablir l'ancien marché. — Fol. 125, verso. Lettres qui autorisent le comte de Lévis, baron de Lugny, à relever les fourches patibulaires et établir à Lugny des foires et marchés. — Fol. 139, verso. Arrêt du conseil portant établissement de six nouvelles foires à Saulieu (1768, 1769). — Fol. 86, verso. Lettres de naturalité accordées à G. Bossu, Genevois (1768) ; — fol. 174, verso, id. de J.-A. Bazille, natif de Tarantaise en Savoie (1769). — Fol. 94, verso. Lettres d'attache sur la bulle de sécularisation de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier et de la réunion de ses biens à ceux de l'ordre de Saint-Lazare (1768, 1769). — Fol. 103. Lettres patentes qui en faveur de l'ordre de Malte dérogent à l'édit de mai 1768 portant fixation des portions congrues (1768). — Fol. 114, verso. Autres confirmatives de la délibération prise par le chapitre des Cordeliers pour la suppression du couvent de Belley (1769). — Fol. 116, verso. Édit d'union des trois offices de payeurs des gages du Parlement (1768). — Fol. 118. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens, sans permission (1769). — Fol. 119. Lettres patentes relatives à l'abolition du droit d'aubaine entre la France et les sujets des cercles de Souabe, de Franconie et du Rhin (1769) ; — fol. 120, verso, id. avec le prince évêque de Spire (1768) ; — fol. 122, id. de l'archevêque de Cologne ; — fol. 123, verso, id. le pays de Liège; — fol. 452, id. le Grand duc de Toscane (1769). — Fol. 129,

verso. Arrêt du Conseil qui continue au pays de Gex une crue sur le sel. — Fol. 143. Arrêt du Conseil au sujet de la clôture de certaines granges de l'abbaye de Maizières, du maintien des chapelles de plusieurs de ces granges et l'appropriation des autres à différents services. — Fol. 151, verso. Lettres d'anoblissement de Cl.-C.-P. Passerat de la Chapelle, médecin en chef des troupes de l'île de Corse (1769). — Fol. 156. Arrêt du Conseil qui subroge le sieur Fourche au sieur Alaterre, fermier des droits réunis. — Fol. 168. Autre concernant les dispositions prises par la Chambre des comptes de Dijon pour l'envoi aux bailliages de copies de son arrêt du 4 mai 1767, dispositions combattues par le Parlement comme contraires au règlement sur les attributions des deux cours. — Fol. 176, verso. Édit qui ordonne la levée du second vingtième enregistré le 26 juillet du très exprès commandement du Roi par M. de la Tour-du-Pin, commandant militaire en Bourgogne, en présence du premier président et du procureur général (1769). — Fol. 178, verso. Lettres qui accordent aux sieurs Laval un privilège de quinze ans pour l'exploitation d'un moulin de leur invention. — Fol. 183, verso. Autres de commutation de peine accordées à L.-P. Brigand des Brosses, prieur de Perrecy, condamné à la marque et aux galères perpétuelles. — Fol. 191, verso. Traité de commerce, de marine entre la France et la ville libre de Hambourg. — Fol. 203. Lettres patentes qui règlent la perception des fruits des biens subhastés en cas de réachat dans les provinces de Bresse. — Fol. 205, 464. Commissions pour la chambre des vacations du Parlement (1769, 1770). — Fol. 206. Arrêt de renvoi au bailliage de Dijon de l'accusation portée contre quatre charretiers inculpés d'avoir vendu à leur profit les marchandises dont ils étaient porteurs. — Fol. 209, verso. Lettres de réhabilitation obtenues par J.-M. Lebeuf de Valdahon, mousquetaire de la garde du Roi (1767). — Fol. 215. Arrêt du Conseil qui accorde aux habitants d'Arnay la continuation de leurs octrois pendant douze ans (1769). — Fol. 222. Autre qui supprime la taille négociale de la ville de Semur-en-Auxois et la remplace par un octroi sur le vin et la viande. — Fol 245, verso. Autre qui autorise les habitants de Pont-de-Vaux à percevoir pendant vingt ans un octroi sur le vin et sur la bière; — fol. 442, id. qui continue pour douze ans les octrois de la ville de Saint-Jean-de-Losne (1770). — Fol. 289. Déclaration portant qu'à l'avenir il ne sera exigé aucuns degrés soit en théologie, soit en droit canon pour posséder des cures, autres que celles des villes dont on donne la liste. — Fol. 290. Édit concernant les premières dignités des églises cathédrales et collégiales du ressort du Parlement (1769). — Fol. 294. Lettres de confirmation du traité passé entre M. de Corberon, abbé commendataire de Saint-Seine et les religieux au sujet des menses. — Fol. 301, verso. Édit qui prolonge la levée des deux sols pour livre du dixième. — Fol. 308. Arrêt du conseil qui unit au tiers état du pays de Gex l'office de receveur des consignations du bailliage. — Fol. 319. Autre qui réunit à la communauté des procureurs du bailliage de Charolles un treizième office de procureur. — Fol. 331, verso. Déclaration portant règlement pour les épices des procureurs du Roi des bailliages, juridictions royales et des procureurs d'office des justices seigneuriales du ressort de la Cour (1770). — Fol. 332, verso. Lettres de continuation des quatre crues sur le sel, accordées aux Etats de Bourgogne. — Fol. 333, verso. Édit qui fixe au denier 25 du capital le taux de constitutions de rentes. — Fol. 334, verso. Lettres d'autorisation au bourg de Chaussin d'acquérir une maison pour y installer l'Hôtel de Ville. — Fol. 341. Lettres de confirmation des constitutions de la congrégation de Saint-Maur (1769, 1770). — Fol. 449, verso. Édit de création de 400,000 livres d'augmentation de gages sur différents offices (1770). — Fol. 451. Autre d'augmentation de finances et de gages sur les officiers de la Chancellerie. — Fol. 458. Autre de création de 150,000 livres de rentes sur les États de Bourgogne. — Fol. 461, verso. Lettres patentes qui fixent à trente ans le délai pendant lequel les seigneurs pourront demander le triage dans les bois communaux. — Fol. 462. Autres portant règlement pour l'insinuation des dons de survie ou autres exprimés dans les contrats. — Fol. 106. Lettres de provisions de l'office de conseiller, président des requêtes du Palais pour L. Fardel (1769). — Fol. 324. Lettres d'honneur accordées au président B. Fardel (1770). — Fol. 10. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour A.-L. Verchère d'Arcelot (1768). — fol. 111, id. pour J. Chiquet (1769); — fol. 316, id. pour Ch. Devoyo (1770); — fol. 325, id. pour A. Raviot; — fol. 440, id. pour F. Mayon d'Arnay; — fol. 454, verso, id. pour B.-E. Nadault. — Fol. 61. Lettres d'honneur accordées aux conseillers Suremain de Flammerans (1768); — fol. 155, D'Arlay (1769); — fol. 322, J. Cœur de Roi, président des requêtes du Palais (1770); — fol. 172. Provisions de l'office de subsitut du procureur général pour N.-G. Chantepinot (1769). — Fol. 213. Lettres d'honneur à P. Chantepinot, ancien substitut. — Fol. 366. Autres à Seguin de Broin, secrétaire du Roi à la Chancellerie (1770). — Fol. 4. Commission de commis greffier aux chambres pour F. Laurent (1768); — fol. 207, id. de clerc au greffe pour A. Billotet (1769); — fol. 11, id. de greffier à la peau pour Mallogé (1768). — Fol. 171. Provisions de l'office de payeur des gages des offices de la Chancellerie du Parlement pour P. Faventine (1768); — fol. 3, id. de l'office de procureur au Parlement pour J. Larché (1769); — fol. 136, id. pour G. Gros (1769); — fol. 330, verso, id. pour G. Saunac (1770); — fol. 443, id. pour J. Ravinet; — fol. 46, id. pour J. Rabey; — fol. 14, id. de l'office d'huissier au Parlement pour P. Ronzy (1768). — Fol. 165. Provisions de l'office de grand bailli du Bugey et du Valromey pour L.-H. de Montillet

de Grenand (1769) ; — fol. 339, id. de celui de Gex pour P. de la Ferté, comte de Divonne (1770) ; — fol. 138, id. de lieutenant général du bailliage de Semur-en-Auxois pour N. Lemulier (1739) ; — fol. 299, verso, id. de celui de Chalon pour J.-L. Bernigaud (1770). — Fol. 438. Lettres d'honneur pour M. Lemulier, ancien lieutenant général à Semur (1769) ; — fol. 456, verso, id. à M.-L. Butard, ancien lieutenant général à Chalon (1770). — Fol. 108. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Bourg pour L.-N. Vincent (1769) ; — fol. 173, id. en celui de Dijon pour D. Narjollet (1769) ; — fol. 304, id. en celui de Charolles peur Cl.-A. Ligonnet (1770) ; — fol. 313, id. en celui de Bourg pour P.-D. Mantellier de Montrachey ; — fol. 317, id. en celui de Châtillon pour A. Barthélemy ; — fol. 336, verso, id. en celui de Dijon pour F. Petitot. — Fol. 239. Provisions de l'office de procureur du roi au bailliage de Charolles pour F.-F. Bernigaud (1769) ; — fol. 110, id. de l'office d'avocat du roi en celui de Semur-en-Auxois pour Cl.-B. Reuillon (1769) ; — fol 241, id. de procureur du roi en l'élection de Bourg pour Cl. Mugnier (1769). — Fol. 1. Provisions de l'office de président au grenier à sel de Saulx-le-Duc pour P. Villemot (1768) ; — fol. 93, id. en celui de Vitteaux et Pouilly pour A. Bouchard (1769) ; — fol. 253, id. en celui de Seurre pour R. Nanteuil ; — fol. 291, id. en celui de Dijon pour L. Pourcelet ; — fol. 39, verso, id. de l'office de grenetier en celui de Seurre pour P.-A. Petitjean (1768) ; — fol. 242, verso, id. en celui d'Arc-en-Barrois pour Cl. Mignard (1769) ; — fol. 72, verso, id. de l'office de contrôleur en celui de Louhans pour Cl. Moissonnier (1768) ; — fol. 159, id. en celui de Chagny pour J.-B. Pacotte (1769) ; — fol. 177, id. en celui d'Arnay-le-Duc pour S.-M. Brossard ; — fol. 292, verso, id. en celui d'Autun pour Cl. de la Croix (1770) ; — fol. 169, verso, id. de l'office de procureur du roi en celui de Mont-Saint-Vincent pour J.-N. Callard (1769). — Fol. 162, verso. Institution de P. Robin comme promoteur de l'archevêque de Besançon à Auxonne (1769) ; — fol. 163, verso, id. de L. Morlet comme official au même lieu ; — fol. 12, id. de A. Perrin procureur d'office des justices de Villey et Avelanges (1768) ; — fol. 59, 62, 65, id. de P. Moureaux et J. Bigollet sergents de la justice du duché de Pont-de-Vaux (1768) ; — fol. 60, id. de B. Deydier procureur d'office de la même justice ; — fol. 89, de P. Curont lieutenant (1769) ; — fol. 90, id. de Guichelet, procureur fiscal de la même justice ; — fol. 80, verso, id. de P. Guenyot, bailli de Santigny (1768). — Fol. 91. Institution de J.-L. Giroud, procureur de la justice du marquisat de Bagé (1769) ; — fol. 203, verso, id. de J. Lescuyer procureur fiscal ; — fol. 162, id. de Cl. Cuynat, procureur à la justice de Chastellux (1769) ; — fol. 455, id. de M. F. Grogne lieutenant de la justice de Saint-Trivier (1770).

B. 12138. (Registre.) — In-folio, 409 feuillets, papier.

1607-1770-1772. Enregistrement des édits et ordonnances, etc. Tome LXIII. — Fol. 11, verso. Lettres portant affranchissement du droit d'aubaine pour les villes libres impériales de Ratisbonne, Cologne, Augsbourg, Nuremberg, Worms, Ulm, Spire, Erlingen, Nordlingen, Hallen en Souabe, Rotiveil, Dortmund, Uberlingen, Friedberg, Heilbronn, Wetzlar, Memmingen, Lindau, Dunkelspied, Offembourg et Geigembach (1770) ; — fol. 121, id. avec le duché de Saxe-Veimar (1771) ; — fol. 282, verso, id. avec le royaume de Danemark (1772). — Fol. 19. Renouvellement de la défense faite aux taillables en Bourgogne de se pourvoir en surtaux, à moins que les cotes ne soient augmentées d'un douzième (1770). — Fol. 21, verso. Édit portant que la ville de Chesery et les terres cédées à la France par le traité de Turin seront régis selon les usages du Bugey. — Fol. 22, verso. Arrêt du Conseil d'État faisant défense aux communautés de Bourgogne d'aliéner leurs biens sans une autorisation écrite de l'intendant. — Fol. 24. Édit donnant permission à tout propriétaire de Bourgogne de clore ses héritages (1770). — Fol. 26. Autre qui étend la mesure aux comtés adjacents. — Fol. 27, verso. Autre qui l'étend également aux pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex. — Fol. 29. Édit de suppression de l'office de président de la Chambre des requêtes du Palais à Dijon. — Fol. 32, verso. Arrêt du Conseil qui proroge les crues sur le sel, accordées à la Bresse. — Fol. 38. Lettres de ratification du traité par lequel l'évêque, le syndicat du Bugey et l'administration de la ville de Belley remettent le collège à la congrégation de Saint-Joseph. — Fol. 51. Signature en cour de Rome obtenue par J.-B. Gaugain, curé de Vignolles. — Fol. 62. Autre par J. Arbey, curé de Saffres ; — fol. 65, verso, id. par P.-J. Marigny prêtre mépartiste de l'église Saint-Michel de Dijon ; — fol. 70, id. par P. Cattin, curé de Gissey-sous-Flavigny ; — fol. 91, verso, id. par P. Dommartin, curé de Branges ; — fol. 114, verso, id. par Cl.-B. Cautin, curé de Grenand (1771) ; — fol. 115, verso, id. par L. Levrat, curé de Hautecourt-en-Bresse (1771) ; — fol. 139, id. par D. Prost, curé de Tintry ; — fol. 141, verso, id. par J. Arnoul, curé de Gemeaux ; — fol. 239, verso, id. par S.-H. Bizot, curé d'Arc-sur-Tille ; — fol. 242, verso, id. par F. Grisard, curé de Vitry-en-Charollais ; — fol. 266, id. par Guiolet, curé de Lesmes (1772) ; — fol. 281, id. par J.-B. Suret, curé de Ciry ; — fol. 336, verso, id. par J.-M. Pouard, curé de Cessiat-en-Bresse ; — fol. 341, verso, 177, id. par E. Meune, curé de Richebourg ; — fol. 354, id. par A. Foisset, curé de Sainte-Reine ; — fol. 355, verso, id. par F. Bodin, curé de Bruailles ; — fol. 386, verso, id. par J. Robelot, curé de Saint-Aubin (1772) ; — fol. 387, id. par H. Comeau, cha-

noine de la cathédrale d'Autun ; — fol. 389, id. par Ph.-L. De la Grange, chanoine de la même cathédrale. — Fol. 54, verso. Arrêts qui prolongent au sieur Fouache le bail de la ferme des droits réunis (1769-1770). — Fol. 57, verso. Autre pour la reconstruction en une seule arche du pont de Versoix (1770). — Fol. 64. Déclaration concernant le commerce des grains. — Fol. 71, verso. Confirmation par le Roi de la bulle du pape Paul V, en 1607, de celle du cardinal de Vendôme légat en France (1660) pour l'union de l'ordre du Mont-Carmel à celui de Saint-Lazare. — Fol. 80, verso. Édit qui fixe le personnel du bailliage de Nuits à un lieutenant civil et criminel, deux conseillers, un procureur du Roi, un greffier, un premier huissier, deux huissiers, un commissaire contrôleur des saisies réelles, un receveur des consignations et désunit les offices des notaires de ceux des procureurs. — Fol. 82. Déclaration concernant les droits à percevoir sur les contrats d'échange de terrains entre particuliers et gens de mainmorte dans l'étendue de la généralité de Bourgogne (1771). — Fol. 85. Arrêt du Conseil qui confirme la transaction passée en 1750 entre l'évêque de Chalon et le chapitre cathédral au sujet des réparations à faire à la cathédrale (1771). — Fol. 90. Autre qui permet au collège d'Autun d'accepter l'échange proposé par M. de la Grange d'un terrain situé à Couches. — Fol. 93. Autre qui approuve un projet de transaction entre M. A., comte de Lévis, baron de Lugny, Hector de Levis, chanoine comte de Lyon, et le chapelain de la chapelle du château de Lugny, au sujet des dîmes. — Fol. 93, verso. Lettres de reconnaissance de noblesse pour A. Gallatin, ancien premier syndic de Genève, L. Gallatin, sous-lieutenant des gardes Suisses, A. Gallatin, trésorier de la Chambre des blés de Genève et J. Gallatin, capitaine au régiment de Jenner (1771). — Fol. 102, verso. Lettres confirmatives de l'indult accordé en 1770 à M. de Luzines, abbé de Saint-Seine, de pouvoir pendant dix ans conférer en commande les bénéfices de l'abbaye (1771). — Fol. 105. Arrêt du Conseil qui autorise les habitants de Theurey et Barizey dépendant de la paroisse de Saint-Jean-de-Vaux, à poursuivre l'érection de ces hameaux en cure. — Fol 106, verso. Autre qui permet aux États de Bourgogne d'acquérir les maisons avoisinant le Palais des États à Dijon, afin d'y construire les bâtiments nécessaires à leur service. — Fol. 108. Autre qui autorise la ville de Bourg, cessionnaire des terrains provenant des anciennes fortifications, à convertir les baux à terme quelle en avait passé, en baux à cens emphytéotique. — Fol. 111, verso. Lettres d'établissement de deux foires à Rully, sur la demande de M. de Montessus. — Fol. 303, verso. Lettres patentes portant établissement de trois foires à Perrigny-sur-l'Ognon (1770-1772). — Fol. 120, 357, verso. Commissions pour la Chambre des vacations du Parlement (1771-1772). — Fol. 122, verso. Lettres d'attache de l'indult à A. Bouteillier, chanoine de Saint-Antoine de Vienne en Dauphiné. — Fol. 124. Arrêt du Conseil et lettres patentes des 11 et 16 octobre qui commettent M. de la Tour du Pin, commandant militaire en Bourgogne, et M. Amelot, intendant de la Province, pour l'exécution des ordres du Roi envers le Parlement (1771). — Fol. 125. Autre portant cassation des arrêts du Parlement. — Fol. 126, verso. Édit portant suppression des offices du Parlement. — Fol. 127, verso. Lettres patentes du 5 octobre qui commettent M. A. de la Tour-du-Pin et Amelot pour l'exécution des ordres du Roi. — Fol. 128. Édit portant création d'offices dans le Parlement de Dijon, savoir, un office de premier président, quatre de présidents, deux de conseillers présidents, trois de conseillers clercs, trente et un de conseillers laïques, un procureur général, deux d'avocats généraux et trois de substituts. — Le Parlement se compose de trois Chambres: la Grand'Chambre, la Tournelle, la Chambre des enquêtes. Tous les magistrats reçoivent des gages, registre de présence, assemblées de discipline, conditions d'admission, droit de présentation, attribution au bailliage de Dijon des causes ci-devant portées aux requêtes, maintien des anciens privilèges. — Fol. 130. Lettres qui ordonnent au Parlement de reprendre ses fonctions comme après les vacations. — Fol. 130, verso. Lettres portant attribution des gages aux officiers du Parlement. — Fol. 143, verso. Lettres de dispense de temps et d'interstices obtenues par Durand de Salives, étudiant (1771). — Fol. 157. Autre pour P.-A. Cœur de Roy, abbé ; — fol. 198, id. pour J.-Cl. Rambaud, bachelier. — Fol. 198, verso. Autres pour J.-F. Berger, étudiant ; — fol. 231, id. pour A.-F. Lebelin, étudiant (1772) ; — fol. 308, id. pour J.-B.-T. Folin, marquis de Folin, étudiant. — Fol. 144, verso. Ratification d'un échange entre le comte de Lévis, baron de Lugny, et l'abbé Hector de Lévis, comte de Lyon, titulaire de la chapelle fondée au château de Lugny (1771). — Fol. 158, verso. Édit de suppression des offices de commissaires aux prisées des ventes, à l'exception de ceux de Paris. — Fol. 160, 162, 165. Autres et déclaration concernant les offices de jurés priseurs. — Fol. 165, verso. Déclaration du Roi touchant les huissiers de la Chambre des requêtes qui a été supprimée. — Fol. 166, verso. Bref du pape Clément IV, constitutions en faveur des PP. Cordeliers et lettres patentes confirmatives (1771). — Fol. 203, verso. Lettres patentes qui maintiennent en charge les huissiers attachés à la Table de marbre. — Fol. 204. Édit portant confirmation des anoblis depuis le 1er janvier 1715. — Fol. 212, 366. Autre qui établit un droit de 2 sols par livre sur l'amidon (1771-1772). — Fol. 214, verso. Déclaration portant fixation d'un nouveau tarif de droits sur le papier. — Fol. 228. Édits portant désunion des offices de procureurs et de notaires du bailliage d'Avallon et de Châtillon et fixation de leur nombre (1771-1772). — Fol. 230. Déclaration du Roi qui nonobstant

la réunion de la Table de marbre au Parlement en maintient les anciens officiers dans tous leurs privilèges et prérogatives. — Fol. 235, verso. Autre concernant les bénéfices à charge d'âmes dans l'ordre de Saint-Augustin (1772). — Fol. 237. Autre concernant les substituts du procureur général au Parlement. — Fol. 245. Édit portant prorogation des deux vingtièmes, d'autres droits et établissement de deux nouveaux sols pour livre sur les droits de fermes. — Fol. 249. Déclaration du Roi concernant le *committimus*. — Fol. 251. Édit de règlement des frais de procédures criminelles dans les justices seigneuriales. — Fol. 252. Arrêt du Conseil portant réunion de l'office de receveur des consignations au bailliage de Belley, aux Tiers-État du pays. — Fol. 257, verso. Autre qui permet au seigneur de la Chaise et à ses ayant cause d'exploiter pendant cinquante ans toutes les mines de charbon qui se trouvent dans la baronnie de Montcenis et ailleurs. — Fol. 274. Accord, traité et lettres confirmatives d'un échange conclu entre le prieur et le seigneur de Villette-en-Bresse (1771-1772). —Fol. 287, verso. Arrêt du Conseil confirmatif d'un accord entre M. Berthier de Sauvigny et les habitants de Bierry, qui, en échange d'un affranchissement personnel, cèdent à ce seigneur la propriété d'un canton de bois (1771-1772). — Fol. 305. Déclaration portant révocation de plusieurs aliénations, exemptions et établissements de différents droits (1772). — Fol. 308, verso. Permission à M.-N.-G. du Bessey, seigneur de Contenson, de réédifier les fourches patibulaires de la baronnie de Pontamailly. — Fol. 311. Édit qui attribue à la Chambre des enquêtes au Parlement la connaissance de toutes les causes qui appartenaient à la Table de marbre. — Fol. 313, verso. Arrêt du Conseil enjoignant aux fabricants d'étoffes d'avoir à marquer en tête ou en queue le nombre d'aunes de chacune des pièces. — Fol. 317, verso. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens. — Fol. 320,325. Arrêts de renvoi aux bailliages de Dijon et de Châtillon de la connaissance du procès de deux voleurs. — Fol. 321, verso. Bref du pape Clément XIV en faveur de l'ordre des frères mineurs de la province de Saint-Bonaventure et lettres d'attache. — Fol. 326, verso. Lettres patentes contenant règlement pour la perception des droits sur les cuirs. — Fol. 338, verso. Arrêt du Conseil qui concède à P. de la Forêt, comte de Rumilly, la pleine justice des terres de Vesancy, Pétigny et Tutigny. — Fol. 345. Bref du pape Clément XIV contenant une nouvelle distribution des provinces des Cordeliers ; lettres d'attache (1771-1772). — Fol. 362. Déclaration au sujet de l'arrestation des faux sauniers évadés des prisons (1772). — Fol. 364. Lettres de prorogation des crues sur le sel accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 367, verso. Déclaration du Roi sur les études des élèves en chirurgie. — Fol. 369, verso. Autre portant création d'une commission pour l'examen des remèdes et la distribution des eaux minérales. — Fol. 373. Lettres de jussion pour l'enregistrement de la déclaration du 15 décembre 1770 et l'interprétation de l'édit du mois d'avril 1768 concernant le remboursement des offices. — Fol. 377. Lettres confirmatives d'une bulle du pape Clément XIV qui supprime les chapelles chambralles, les places monacales et les offices claustraux dans l'ordre de Saint-Benoit. — Fol. 381, verso. Lettres patentes qui rétablissent le corps municipal du bourg de Saint-Laurent-les-Mâcon (1772). — Fol. 382, verso. Édit de suppression des offices de payeurs des gages dans toutes les cours et juridictions. — Fol. 385. Lettres qui chargent la Province de Bourgogne du recouvrement de l'impôt du Taillon. — Fol. 264. Lettres de provisions de l'office de premier président du Parlement pour M. Chesnard de Layé; — fol. 131, id. de celui de président pour Cl. Fleutelot de Beneuvre (1771) ; — fol. 132, id. pour J.-G. Lebeault ; — fol. 156, id. pour Ch.-G.-Ch. de Macheco de Premeaux ; — fol. 226, id. pour A. Esmonin de Dampierre (1772) ; — fol. 332, id. pour Cl.-L. de la Loge de Fontenelle ; — fol. 17, id. de l'office de conseiller au Parlement pour B.-R. Legouz (1770) ; — fol. 134, id. pour Richard de Ruffey (1771) ; — fol. 131, verso, id. pour Mayon d'Aunoy ; — fol. 151, id. pour Nadaud ;— fol. 152, id. pour J.-H. Violet de la Faye ; — fol. 153, id. pour Cl.-A. Calon ; — fol. 154, id. pour M.-A. Juillet ; — fol. 155, id. pour J. Arnoult ; — fol. 157, id. pour J. Regnaudet ; — fol. 196, verso, id. pour Pasquier de Villars ; — fol. 200, id. pour J. Durand de Salives ; — fol. 202, verso, id. pour J.-Ch. de Macheco ; — fol. 303, id. pour P.- A. Cœur de Roy, abbé ; — fol. 308, verso, id. pour Cl.-F.-B. Gauvain de Vinville ; — fol. 231, id. pour A.-F. Lebelin de Chatellenot (1772) ; — fol. 349, id. pour J.-B.-T. Folin, marquis de Folin ; — fol. 350, verso, id. pour D.-I. Simon de Grandchamp ; — fol. 352, verso, id. pour B.-J. Leclerc de Saint-Denis ; — fol. 362, id. pour Letors de Thory. — Fol. 31. Lettres d'honneur pour E. Genot, secrétaire du Roi en la chancellerie (1770). — Fol. 321. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour B.-J. Baudot (1771). — Fol. 84. Provisions de l'office de greffier des affirmations pour Ch.-J. Boiteux (1771) ; — fol. 311, id. de greffier des forêts à la Chambre des enquêtes pour Brusley (1772) ; — fol. 272,238, id. d'arpenteurs jurés au Parlement pour Ch.-D. Seguin et A. Boudot (1772) ; — fol. 67, id. de greffier des Chambres pour A. Billotet (1770) ; — fol. 143, id. de clerc juré au greffe pour M. Popelard (1771) ; — fol. 7, id. de l'office de procureur au Parlement pour J.-P.-P. Gillotte (1770) ; — fol. 45, verso, id. pour J. Testard ; — fol. 358, id. pour J. Lecomte (1772) ; — fol. 301, id. pour Malherbe. — Fol. 283. Commission de prévôt de Bourgogne et Bresse pour M. de Montherot (1765-1772). — Fol. 136. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Dijon pour L. Moussier

(1771). — Fol. 2,52. Autres de lieutenant particulier au même bailliage pour B. Lucan et Ch. Bergier (1770). — Fol. 45. Autres de conseiller au même bailliage pour A. Guyot et L.-B. Rathelot (1770) : — fol. 14, id. en celui de Chalon pour C. Vitte ; — fol. 70, id. en celui de Beaune pour E.-J.-B. Boucheron ; — fol. 268, id. en celui de Châtillon pour L.-T. Marlot (1672) ; — fol. 271,359, id. en celui de Dijon pour E. Vaudremont et B. Trouvé ; — fol. 46, id. de l'office de procureur du Roi en celui de Beaune pour G. Ancemot (1770) ; — fol. 224, id. de lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Belley pour F. Favier (1771) ; — fol. 211, id. de l'office de garde-marteau en la maîtrise de Dijon pour J.-B. Poyelle (1771) ; — fol. 220, id. de receveur des restes du don gratuit en Bourgogne pour F. Noel (1771). — Fol. 80. Provisions de l'office de procureur du Roi des Gabelles du Lyonnais au Bugey pour M.-A. Monnier (1770) ; — fol. 13, id. de grenetier au grenier à sel de Noyers pour N. Simonnet (1770) ; — fol. 49, id. en celui de Châtillon pour A.-J. Gris ; — fol. 99, id. en celui de Mont-Saint Vincent pour T. Delay (1771) ; — fol. 373, id. en celui d'Autun pour J. Bertonnier (1772) ; — fol. 323, id. en celui de Pouilly pour J. Lhomme ; — fol. 114, id. de l'office de procureur du Roi en celui de Charolles pour P. Bouillet (1771) ; — fol. 237, id. en celui de Chalon pour Cl. Paperet ; — fol. 101, id. de l'office de contrôleur en celui d'Avallon pour R. Dondenne (1770) ; — fol. 210, id. en celui de Seurre pour F.-B. Nouveau (1771) ; — fol. 140, verso, id. de président en celui de Nuits pour Cl. Duvand (1771). — Fol. 132. Lettres de Docteur agrégé en l'Université de Dijon pour J.-B.-L. Bretin (1771). — Fol. 1. Provisions de l'office de Pommard et Volnay pour L. Ancemot (1770) ; — fol. 49, id. de sergent en la châtellenie de Cuisery pour P. Roux. — Fol. 44. Institution de notaire et de sergent au Comté de Chastellux pour L. Marquet et J. Potot (1770) ; — fol. 138, verso, id. de lieutenant en la justice mage de Saint-Trivier pour Cl. Bovet (1771) ; — fol. 231, id. de lieutenant du juge de Montrevel pour J. Perrin ; — fol. 256, id. de juge des terres de Sivry, Changy, Lavault, Saigey, La Chassagne, Epertully, Viécourt, Créot, Saint-Germain-du-Plain pour Cl. Carnet (1771-1772) ; — fol. 221,223, id. de A. Gasselin et Matrot comme prieurs de Saint-Georges et de Grignon dépendants de l'abbaye de Flavigny (1771).

B. 12139. (Registre.) — In-folio, 392 feuillets, papier.

1771-1773-1775. Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LXIV. Fol. 4, verso. Lettres de conservation des privilèges de conseiller au Parlement, en faveur de M. Butard des Montot (1772). — Fol. 5. Signature en cour de Rome obtenue par M. Burtin, curé de Rozey ; — fol. 41, id. par Cl. Tessier, bachelier de Sorbonne ; — fol. 55, id. par A. Devaux, curé de Biziat (1772) ; — fol. 63, id. par F. Cabuchet, curé de Bevy-en-Bresse. — Fol. 99, verso. Autre obtenue par Le Gorgul, curé de Braux (1773) ; — fol. 114, id. par Burthier, curé de Painblanc (1773) ; — fol. 115, id. par J.-D. Belay, curé de Longchamp-en-Bresse ; — fol. 128, id. par G. Lecomte, curé de Thil-sur-Arroux ; — fol. 150, id. par M. Cortois, curé d'Andert ; — fol. 158, id. par Cl.-M. de Lacurne, curé de Varennes-Saint-Sauveur ; — fol. 164, id. par Cl.-J. Paul, curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouse (1772) ; — fol. 167, id. par F. Serre, curé de Confrançon (1773) ; — fol. 176, id. par F.-Cl. Briandet, curé de Prenois ; — fol. 194, id. par P. Hudelet, prieur d'Uchon ; — fol. 214, id. par Ferrand, curé de Seillonaz (1774) ; — fol. 219, id. par J.-J. Savarin, curé de Bévi (1773) ; — fol. 246, verso, id. par J.-B. Dubois, curé de Branges (1772) ; — fol. 247, verso, id. Ph. Crepey, curé de Saint-Memin et Fontette (1773) ; — fol. 235, id. par Ch. Denijean, curé de Saint-Forgeot (1774) ; — fol. 283, verso, id. par J. Amelot, curé d'Artaix (1774) ; — fol. 378, id par J. Martin, curé de Saint-Vallier. — Fol. 10. Lettres de permission à l'abbaye de Chezery de changer la nature de l'aumône dont elle est chargée (1772). — Fol. 17. Lettres de confirmation du don fait par M. Legouz-Gerland, ancien grand bailli du Dijonnais, à l'Académie des sciences, arts et belles-Lettres de Dijon et à son défaut au collège de médecine, d'un terrain à la Porte-Neuve pour y établir un jardin botanique. — Fol. 42. Lettres de relief de temps en faveur de M. de Cremeaux d'Antragues (1773). — Fol. 43. Formulaire. Lettres patentes et de surannation en faveur du chapitre noble des dames de Neuville-en Bresse (1766-1773). — Fol. 46. Lettres confirmatives du décret de l'évêque d'Autun qui érige une cure à Charny (1772). — Fol. 47. Arrêt du conseil qui fixe l'abonnement des vingtièmes en Bourgogne (1772). — Fol. 50. Lettres d'érection de la terre de Buffon en comté, au profit de Georges-Louis Leclerc de Buffon, intendant du jardin du roi, membre de l'académie française et des sciences (1773). — Fol. 53. Arrêt du conseil qui fixe la capitation des officiers du Parlement et de la chancellerie (1773). — Fol. 58. Brevet et lettres patentes de confirmation de privilèges du chapitre noble de Saint-Pierre de Mâcon. — Fol. 67. Lettres de dispense de temps d'étude au sieur Guyot (1773) ; — fol. 377, verso, id. à Cl.-A. Clergier, prêtre (1774). — Fol. 68. Lettres d'anoblissement accordées au sieur P. Jobard, ancien auditeur à la chambre des comptes de Dôle (1773). — Fol. 171. Autres accordées à Guillemier, exempt des gardes écossaises de la garde (1771-1772-1774) ; — fol. 383, id. à Th. Dumorey, ingénieur en chef des états de Bourgogne (1775). — Fol. 78. Édit concernant les religieux réguliers (1773). — Fol. 79. Autre portant règlement pour les peines attachées au crime de vol. — Fol. 82. Décret de l'évêque d'Autun et lettres patentes touchant la suppression du

couvent des Jacobines de Beaune et le partage de ses biens entre le couvent des Jacobins et la Visitation de la même ville (1772-1773). — Fol. 101. Édit de création dans tous les bailliages d'une conservation des hypothèques sur les immeubles réels ou fictifs, tarif des droits (1771). — Fol. 106. Arrêt du Conseil qui règle les droits d'hypothèques. — Fol. 111. Edit du Roi portant abrogation des décrets volontaires. — Fol. 117, 335, verso. Commissions pour la chambre des vacations du Parlement (1773-1774). — Fol. 122. Arrêt du Conseil touchant la régie des cuirs (1773). — Fol. 129. Lettres confirmatives du traité passé entre l'académie de Dijon et le doyen du Parlement, au sujet de la jouissance de l'hôtel Pouffier. — Fol. 144. Convention entre le roi et les Provinces Unies pour la suppression du droit d'aubaine (1773). — Fol. 145. Autre avec le prince de Wurtzbourg, — fol. 363, id. avec la principauté de Neuchâtel (1774) ; — fol. 363, verso, avec le grand maitre de l'ordre Teutonique ; — fol. 365, verso, avec la principauté de Nassau-Sourbrack ; — fol. 375, avec les vingt-trois villes impériales. — Fol. 148. Renouvellement de l'arrêt du Conseil en matière de surtaux de tailles. — Fol. 152. Autre portant prolongation des octrois accordés à la ville de Seurre. — Fol. 159. Lettres patentes de l'établissement d'un hôpital dans le bourg de Sennecey. — Fol. 174. Lettres patentes qui maintiennent aux officiers du Parlement supprimés en 1771, à leurs veuves et à leurs enfants les privilèges qui étaient attachés à ces offices (1774). — Fol. 177. Approbation du décret de l'évêque de Chalon qui supprime le vicariat d'Allerey. — Fol. 187. Déclaration portant défense aux collateurs et aux ecclésiastiques de conférer ou d'impétrer les bénéfices unis depuis plus de cent ans aux évêchés, églises, cures, séminaires, hôpitaux et collèges (1773). — Fol. 189. Lettres patentes qui fixent la qualité des dimes novales abandonnées aux gros décimateurs par les curés de Bresse qui ont accepté la portion congrue (1774). — Fol. 190. Déclaration qui règle la juridiction où les officiers de maréchaussée feront juger leur compétence. — Fol. 191. Arrêt du Conseil au sujet de la distribution des poudres médicinales découvertes par M. Arthaud, docteur en médecine. — Fol. 199. Déclaration concernant les instances en mises commis dans les héritages (1773). — Fol. 201. Autre touchant les instances et procédures en surtaux. — Fol. 206. Lettres patentes concernant les droits sur le Don Gratuit à percevoir dans la généralité de Bourgogne. Tarif (1773). — Fol. 216. Déclaration qui autorise les tanneurs à mettre leurs peaux en huile (1773). — Fol. 220. Lettres d'établissement de quatre foires au village de Boux-sous-Salmaise accordées à I.-S. de l'Estrade, baron d'Arcelot, seigneur engagiste. — Fol. 380. Arrêt du Conseil qui établit une foire aux chevaux à Châtillon-les-Dombes (1774). — Fol. 223. Lettres d'homologation d'une transaction sur procès entre le chapitre cathédral et la mairie d'Autun au sujet de la justice (1773). — Fol. 239. Lettres de reconnaissance de noblesse obtenues par J. de Montolivet, baron de Gourdans (1773). — Fol. 246. Serment de fidélité prêté au nouveau roi Louis XVI par les présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et greffiers du Parlement et signé par chacun d'eux (1774, 16 mai). — Fol. 249. Permission aux prêtres missionnaires de la congrégation de Saint-Joseph à Louhans d'acquérir un champ. — Fol. 252. Arrêt du Conseil ordonnant une place de maître d'école au collège de Belley. — Fol. 255. Autre qui accorde au pays du Bugey la continuation des crues sur le sel. — Fol. 260, verso. Arrêt du Conseil qui homologue les traités passés entre M. Berthier de Souvigny et les hameaux de Melusien, Vevre et Reposeur relatifs à des échanges (1774). — Fol. 273. verso. Arrêt du Conseil qui renvoie devant le Parlement de Dijon la connaissance du procès pour la propriété de bois entre Ch.-E., duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard, les abbayes unies de Murback et de Lure et les communes de Magny-Jobert, d'Andornay et de Lyoffrans (1774). — Fol. 280. Autre qui autorise l'évêque de Dijon à poursuivre la réunion de la manse abbatiale de Saint-Bénigne à sa manse épiscopale. — Fol. 282, verso. Lettres de renvoi au bailliage d'Auxonne du procès criminel intenté à F. Peneson et ses complices. — Fol. 284, verso. Autres qui autorisent la création d'une maison de charité à Vitteaux. — Fol. 286, verso. Autres de légitimation accordées à Apolline Grumet de Meypont, fille naturelle de J.-L. Grumet de Meypont, maire de Saint-Rambert et de M[lle] Repy. — Fol. 295. Déclaration concernant l'enregistrement des provisions des officiers commensaux du Roi. — Fol. 296. Bail général des fermes du roi à L. David. — Fol. 333, verso. Homologation du bail emphytéotique du moulin de Cessey-sur-Tille passé en 1773 par les abbé et couvent de Saint-Bénigne de Dijon aux mariés Calignon. — Fol. 340, verso. Lettres de concession aux habitants de Châtillon-sur-Seine des fortifications, remparts et fossés de la ville avec permission d'en céder des parties au couvent des Ursulines et à l'hôpital Saint-Pierre. — Fol. 345, verso. Lettres de confirmation de la vente et de la réunion de plusieurs terres au finage de Couches, faites au profit du collège d'Autun. — Fol. 352. Arrêt du Conseil qui ratifie un échange par lequel M. Goyard de Changey cède au Roi les trois parts de la forêt de Senonches et reçoit en contre-échange les seigneuries de Bouilland, Fussey, Chevrey, Meuilley, Chaux, L'Étang, La Craye, Changey, Congey, Echevronnes, Villars et Messange dépendant de l'ancienne châtellenie de Vergy. — Fol. 367. Autre relatif à la liberté du commerce des grains. — Fol. 373. Déclaration portant règlement pour les mémoires à consulter. — Fol. 374. Édit qui fixe le nombre des procureurs et des notaires du bailliage d'Arnay. — Fol. 385, verso. Lettres de ré-

habilitation de la mémoire de Forquet, condamné au bannissement par la mairie de Dijon. — Fol. 362. Lettres de provisions de l'office de hérault d'armes pour E. Joudrier (1773); — fol. 380, id. d'officier du second vol pour corneilles de la grande fauconnerie, pour J. Le Perrier, seigneur de Champrenault (1774). — Fol. 252. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour Quarré Duplessis; — fol. 382, id. de solliciteur général des causes du Roi au Parlement et à la Chambre des comptes pour Cl.-P.-N. Lucan (1775); — fol. 8, id. de procureur au Parlement pour Ph. Menu (1772); — fol. 22, id. pour B. Finot (1773); — fol. 40, id. pour J. Brillat; — fol. 80, id. pour Dessauze; — fol. 163, id. pour J. Arbey; — fol. 244, id. pour Cl. Calmet (1774). — Fol. 24. Provisions de l'office de lieutenant général du bailliage de Bourg pour J.-J.-Z. Paradis de Raimondis (1773); — fol. 65, id. de celui de Bourbon-Lancy pour F. Curé; — fol. 388, id. de celui de Beaune pour Parigot de Santenay (1775); — fol. 31, id. de lieutenant particulier en celui de Saulieu pour M. Morise (1773); — fol. 34, id. en celui de Bourg pour F.-N. Durand; — fol. 39, id. en celui d'Arnay pour L. Moingeon; — fol. 117, id. en celui de Bourbon-Lancy pour A. Grangier. — Fol. 57. Lettres d'honneur accordées à J. Monniot, lieutenant en celui de Saulieu. — Fol. 39. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Dijon pour H. Lardillon et Ph. Enguerrand (1772); — fol. 127, 170, 195, 274, id. en celui de Chalon pour Cl.-N. Peto, J. Berthaut, J. Golyon, Cl. Simonet (1773-1774); — fol. 251, id. en celui de Belley pour M. Béatrix (1774); — fol. 272, id. en celui de Charolles pour G. Laison. — Fol. 217, 245. Lettres d'honneur accordées à A. Barrault et J. Berlier, conseillers en celui de Chalon (1774). — Fol. 339. Provisions de l'office de procureur du Roi en celui de Chalon pour J.-J. Petiot (1774); — id. de celui d'avocat du Roi en celui de Dijon pour B.-T. Girardin (1772). — Fol. 118. Lettres d'honneur pour Gaudet son prédécesseur. — Fol. 35. Provisions de l'office d'avocat procureur du Roi au bailliage d'Arnay pour G. Gerard (1773). — Fol. 198. Provisions de l'office d'Élu en l'élection de Bourg pour M. Chevrier (1774); — fol. 222, id. pour M. Meilliet de Montessier; — fol. 291, id. pour Ch. Baret. — Fol. 337. Provisions de l'office de directeur général des gabelles du Lyonnais dans le Bugey pour M. Boniface (1774); — fol. 62, id. de grenetier du grenier à sel de Chalon pour M. Lambert (1773); — fol. 351, id. de celui de Louhans pour A. Charpy (1774); — fol. 377, id. de celui de Seurre pour Cl. Husson; — fol. 7, id. de contrôleur en celui de Dijon pour E. Vétu (1772); — fol. 38, id. de l'office de conseiller en celui de Nuits pour E. Gros (1773); — fol. 35, id. de celui de procureur du Roi en celui de Pouilly pour G.-P. Piogey; — fol. 113, id. en celui de Chagny pour P. Latour. — Fol. 32. Provisions de l'office de maître et lieutenant des ports et traites à Chalon pour G. Salomon (1773); — fol. 119, id. de sergent général pour F. Chaudron (1773). — Fol. 121. Institution de l'office de châtelain de la Motte Saint-Jean pour L.-J.-N. Dupré; — fol. 124, id. de procureur fiscal du marquisat de la Perrière pour F. Chipon; — fol. 137, de greffier pour Cl. Balbâtre; — fol. 162, id. de J.-C. Trullard comme bailli seigneurial de Seurre; — fol. 204, id. de prieur de Chanceaux relevant de l'abbaye de Flavigny pour Ph. Leauté (1774).

B. 12140. (Registre.) — In-4°, 480 feuillets, papier.

1194-1775-1777. — Enregistrement des édits, ordonnances. Tome LXV. — Fol. 1. Lettres de créance et de pouvoir donné par le roi à M. de la Tour du Pin, commandant militaire en Bourgogne, pour rétablir l'ancien Parlement supprimé en 1771 (1775). — Édit qui rétablit l'ancien Parlement de Dijon dans l'état où il était avant la suppression. — Fol. 2. Édit portant ordonnance et règlement pour le Parlement reconstitué. — Fol. 6. Édits concernant les Présidiaux et leurs attributions (1775). — Fol. 14. Mandement de l'évêque de Langres qui règle les fêtes qui doivent être chômées dans son diocèse. Lettres d'attache. — Fol. 13. Homologation par le Conseil du testament reçu en 1767 de l'abbé Pingon lequel laisse aux habitants d'Arrens-enBugey la propriété d'une maison pour y loger et entretenir un maître d'école. — Fol. 15. Signature en cour de Rome obtenue par F. Delachere, curé de Volnay (1774). — Fol. 50, verso. Autre obtenue par M. de Lespinace de Langeac, prieur de Salmaise (1774). — Fol. 54, verso. Autre par B. Gomez, religieux recollet, autorisé à porter l'habit séculier (1773); — fol. 108, id. par J. Brun, curé de Montracol (1774); — fol. 114, id. par J. Decœur, vicaire de la paroissse de Lescheroux (1775); — fol. 125, id. par F. Jacob, curé de Malefretaz (1775); — fol. 139, verso, id. par Cl. Gonet, chapelain à Pont-de-Vaux (1775); — fol. 171, id. par G.-J. Jacquemin, curé de Saint-Joux-en-Bresse (1775); — fol. 212, id. par J.-E.-R. de Rochecourte, prieur de Baulme-la-Roche (1776); — fol. 219, id. par F. Raffin, curé de Labergement-en-Bresse (1775); — fol. 221, id. par P. Renaud, curé de l'église de Cruchot (1775); — fol. 225, id. par G. Mangot, curé de Ceyzerieux (1775); — fol. 226, id. par J.-A. André, curé de Perrigny-sur-l'Ognon (1776); — fol. 229, id. par Cl. de Montherot, curé d'Alleriot (1776); — fol. 230, id. par L. Moreau, prieur de Noyers (1776); — fol 267, verso, id. pour J.-B. Mignard, chanoine de Montréal (1774); — fol. 268, verso, id. par P. Rivet, curé de Saint-Cyr-sur-Menthon (1776); — fol. 288, verso, id. par J. Champion, curé d'Hully (1776); — fol. 290, id. par F. Moillert, curé de Saint-Léger de Foucheret (1776); — fol. 298, id. par B. Sarrasin, curé de Bretenières (1776); — fol. 301, verso, id. par A. Martin, curé de Chenôve-les-Dijon (1776); — fol. 307, verso, id.

par J. Carrelier, curé de Varax (1776) ; — fol. 329, verso, id. par Cl. Merceret, curé de Saint-Nicolas de Dijon (1776) ; — fol. 330, verso, id. par J. du Parchy, curé de Jouvassial-en-Bugey (1776) ; — fol. 338, verso, id. par M. Goudard, curé d'Ouroux (1776) ; — fol. 339, verso, id. par Cl.-F. Guyon, curé de Prâlon-les-Sombernon (1776) ; — fol. 356. id. par J. Grué, curé de Pontoux (1776) ; — fol. 392, id. par F. Bidault, curé de Mellecey (1776) ; — fol. 428, id. par F. Rapillon, curé de Romanèche (1776) ; — fol. 430, verso, id. par J.-F. Millot, curé de Saint-Symphorien de Marmagne (1776). — Fol. 17, verso. Arrêt du Conseil qui fixe l'époque du premier terme de remboursement des 5000 liv. empruntées par l'évêque de Dijon (1775). — Fol. 24, verso. Lettres d'attribution de juridiction pour P.-B. Mouchoux. — Fol. 281. Autres qui accordent au comte de Moyon la confiscation de la dame comtesse de Loursine pour rebellion à justice. — Fol. 29. Lettres de dispense de temps d'études et d'exercice accordées à Ch.-P. Bouillet d'Arlod, étudiant ; — fol. 189, verso, id. à A. Collas, chanoine de la cathédrale de Dijon (1776) ; — fol. 293, verso, id. au sieur Démeaux, vicaire de l'église Saint-Saturnin de Lyon (1776). — Fol. 35, verso. Homologation d'un décret de l'évêque de Chalon portant érection d'une cure à Ébaty (1775). — Fol. 37. Arrêt du Conseil portant permission à l'abbaye des Bénédictines de Saint-Julien à Dijon, d'aliéner les métairies de Bois-Dieu, de Toucheboeuf et la tuilerie de Saint-Pierre des Cloches (1773). — Fol. 39. Lettres de confirmation aux Visitandines de Bourg de la propriété des anciennes fortifications qui leur ont été cédées par la ville (1774). — Fol. 56, verso. Lettres patentes qui concèdent à la ville de Beaune pour neuf ans un octroi sur la viande. — Fol. 455, verso. Autres qui prorogent pour cinq ans les droits d'octroi de la ville de Chalon (1777). — Fol. 59. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission (1775). — Fol. 60. Ratification par le Roi de la convention conclue avec la ville impériale de Reuthugen pour l'abolition du droit d'aubaine (1775) ; — fol. 129, id. avec la République de Venise (1775) ; — fol. 273, verso, id. avec la principauté de Nassau ; — fol. 374, id. avec l'électoral de Saxe ; — fol. 379, id. avec la République de Raguse ; — fol. 374, verso, id. avec la principauté de Schwartzemberg ; — fol. 418, id. avec la principauté de Nassau-Usingen (1777). — Fol. 61. Lettres qui autorisent la translation des foires de Saint-Germain-du-Bois (1775). — Fol. 149. Autres portant création de deux foires à Pagny et d'un marché, sur la demande du duc de la Vallière (1776). — Fol. 64, verso. Lettres de naturalité accordées à J.-B. Formey de Romond en Savoie (1775). — Fol. 146, verso. Autres semblables à Roissard, prêtre natif de Voglano, Savoie (1776). — Fol. 238. Autres semblables à D. Vers, prêtre, natif de Saint-Genis en Savoie (1775). — Fol. 63, verso. Arrêt du Conseil portant réunion au Parlement de Dijon de la saisie réelle des biens situés dans le Mâconnais avec ceux situés en Bourgogne, mis en décret par M.-A. Rigaud, femme Renaud. — Fol. 66, verso, 293, 415. Commissions pour la chambre des vacations du Parlement (1775, 1776, 1777). — Fol. 67, verso. Lettres de commutation de la peine de mort encourue par Ph. Guyot pour participation à l'émeute des farines à Dijon, en celle des galères perpétuelles (1775). — Fol. 68. Édit d'attribution au Parlement de Dijon du ressort de la principauté de Dombes. — Fol. 73, verso. Homologation d'une transaction entre M. de Marbeuf, évêque d'Autun, M. et Mme de Macmahon, au sujet du bois des Battois dépendant de l'ancien prieuré du Val-Saint-Benoit. — Fol. 85. Lettres patentes, brevet, bulle du pape Clément XIV et extrait de procédures pour la suppression du titre de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon et sa réunion au domaine de l'Évêché de cette ville (1774, 1775, 1776). — Fol. 109. Homologation d'un décret rendu par l'évêque de Belley en faveur du séminaire du diocèse (1775). — Fol. 116. Arrêt du Conseil qui autorise l'abbé de Fénelon, prieur de Saint-Sernin, à recevoir le remboursement d'une somme de 5000 liv. et à l'employer à construire à Saint-Sernin une maison de ferme. — Fol. 117. Autre qui maintient M. Fleury Bordeaux, trésorier de France, dans l'exercice de ses droits seigneuriaux à Lurey-en-Dombes. — Fol. 120. Déclaration portant qu'à partir du 1er janvier 1776, le pays de Gex sera en matière de ferme considéré comme étranger et qu'on y supprimera les ventes extraordinaires de sel et de tabac. — Fol. 122. Homologation de l'adjudication des bâtiments de la Monnaie de Dijon, faite aux États de Bourgogne. — Fol. 126. Arrêt du Conseil qui autorise ces États à emprunter au denier 25 les sommes nécessaires au remboursement des emprunts au denier 20 pour lesquels ils ont prêté leur crédit au Roi. — Fol. 131. Lettres patentes contenant confirmation des droits de ressort et d'appel du bailliage seigneurial de Seurre, avec nouvelle attribution, obtenues par J. Bataille de Francès, seigneur du marquisat. — Fol. 141, verso. Déclaration du Roi qui étend le droit de *committimus*, limité en 1771. — Fol. 143. Édit portant rétablissement de la Table de marbre de Dijon. — Fol. 145, verso. Lettres pour la continuation des crues sur le sel, accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 151. Arrêt du Conseil qui autorise le premier Président de Brosses à prendre toutes les mesures pour la réparation des deux hôtels légués par l'ancien premier président, M. de Berbisey (1776). — Fol. 153, verso. Arrêt du Conseil et lettres pour l'adjudication au sieur Fouache du droit sur les cuirs (1774, 1775). — Fol. 165, verso. Lettres patentes en faveur des quêtes de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs 1776). — Fol. 179. Lettres patentes sur transaction, rétrocession de l'évêque d'Autun, portant union au profit des religieux du tiers-ordre

de Saint-François de Charolles, des meubles, immeubles et capitaux provenant de l'extinction de la maison du même ordre établie à Digoin. — Fol. 193. Lettres patentes sur décret de l'official de Saint-Claude portant sécularisation des prieurés de Saint-Didier Poussiat, de Saint-Martin de Marboz et de Saint-Théodore de Dompseur et de la réunion des biens au prieuré de Gigny (1775, 1776). — Fol. 214, verso. Homologation d'une transaction entre les bénédictins de Dombes, en leur qualité d'administrateurs du collège de Thoissey et la veuve Chaintron au sujet des biens adjugés à ce collège (1776). — Fol. 222, verso. Arrêt du Conseil rendu sur la requête de l'abbé de Luzines, abbé de Saint-Seine, lequel déclare en ruines le château de La Margelle, deux granges situées à Hauteville et une autre à La Roche-Vanneau (1774). — Fol. 237. Lettres de confirmation des privilèges et immunités du couvent des Cordelières de Sainte-Claire de Seurre (1776). — Fol. 240. Brevet contenant permission à l'évêque d'Autun de procéder à la suppression du chapitre de Semur-en-Brionnais et à la réunion de ses biens à la cure de la ville. — Fol. 270. Déclaration portant défense aux communautés d'arts et métiers d'intenter aucune action et de faire aucune députation, sans le consentement de la communauté, de l'Intendant de la Province, et du lieutenant général de police à Paris. — Fol. 270, verso. Autre qui fixe à six mois le délai pendant lequel les déclarations de défrichements pourront être contredites par les communautés ou les décimateurs. — Fol. 271, verso. Ratifications par le Roi de la Convention conclue avec l'impératrice d'Autriche concernant les bénéfices réguliers situés en France et dans les Pays-Bas autrichiens (1776). — Fol. 280. Édit portant création d'offices de greffiers des châtellenies de Chalamont, de Lent et de Toissiat dans la principauté de Dombes. — Fol. 281. Autre d'un office de conseiller au bailliage de Bourbon-Lancy. — 282. Lettres prescrivant en Bourgogne l'exécution de celles du 14 mars 1726 au sujet des abus dans la distribution du sel. — Fol. 283. Édit concernant les dévolutaires. — Fol. 286, verso. Déclaration qui autorise les syndics du pays de Gex à répartir au marc la livre de la capitation, un tiers de la somme de 30,000 liv. ordonnée par lettres du 22 décembre 1775 sur les habitants du pays qui ne possèdent point de biens fonds. — Fol. 287. Ordonnance qui restreint les inhumations dans les églises et prescrit l'établissement de cimetières en dehors des habitations. — Fol. 309. Acte d'échange, arrêt du Conseil et lettres de surannation sur lettres patentes, relatifs à l'échange fait par le Roi avec M. et Mme Desgalois de la Tour, de la baronnie de Bourbon-Lancy contre une portion de la forêt de Senonches (1771, 1776). — Fol. 332. Homologation du décret de l'évêque d'Autun portant suppression du prieuré de Champchanoux et de l'union de ses biens au séminaire d'Autun. — Fol. 343. Autre d'un autre du même évêque rendu en 1773, portant suppression du couvent des Ursulines de Moulins et réunion de ses biens aux filles de la Croix de la même ville (1777). — Fol. 352. Permission à frère Henry Parker, religieux bénédictin de la Congrégation d'Angleterre, de résider en France. — Fol. 354. Homologation de l'abergement fait par les habitants de Cessy au sieur Delachaux. — Fol. 364. Édit qui ordonne la création à Versailles d'un dépôt de papiers publics des Colonies (1777). — Fol. 367. Brevet de pension accordée au sieur Baudot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 368. Homologation de l'échange conclu entre M. Chartraire de Montigny et les curés de Bierre et de Courcelles-les-Semur. — Fol. 372, verso, 390. Déclarations concernant les échanges en Bourgogne et Bresse. — Fol. 376. Autre qui renouvelle les anciennes ordonnances pour la répression de la contrebande. — Fol. 377. Autre qui permet aux propriétaires de la Bresse de se mettre en possession des chemins usurpés sur leurs fonds et de se clore. — Fol. 378. Autre concernant les surtaux de tailles. — Fol. 380, verso. Homologation d'un bail à cens d'une pièce de terre sur les finages de Savigny-les-Beaune et Aloxe passé par M. de Marsangy, abbé de Sainte-Marguerite, aux consorts Maldant. — Fol. 398. Lettres de confirmation des privilèges accordés par Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre et les rois de France à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1194-1777). — Fol. 457. Imprimé des dites lettres. — Fol. 400. Édit qui règle les honoraires des notaires de Dijon (1777). — Fol. 402, verso, 404. Lettres patentes de confirmation des privilèges de l'église et du chapitre de Saint-Jean de Dijon (1777). — Fol. 405. Autres des privilèges de la ville de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 407. Homologation du brevet de l'évêque de Chalon, portant réunion de la manse conventuelle du prieuré d'Époisses près Rouvres au séminaire de Chalon (1773, 1777). — Fol. 417. Déclaration concernant le dépôt des marques prétendues fausses, enlevées des cuirs saisis à raison de ces marques. — Fol. 421. Lettres patentes qui concèdent des octrois à la ville d'Autun, dans le but de construire une halle. — Fol. 424, verso. Lettres de confirmation de privilèges des États de la Province de Bourgogne. — Fol. 421, verso. Permission à M. Viesse de Marmont de construire un fourneau à fer dans sa terre de Sainte-Colombe-les-Châtillon (1777). — Fol. 434, verso. Lettres d'érection de la terre d'Ivry en marquisat au profit de M. Richard de Curtil. — Fol. 27. Lettres de provisions de l'office de premier Président du Parlement de Dijon pour Ch. de Brosses (1775). — Fol. 420. Autres pour M. de Saint-Seine (1777). — Fol. 157. Autres de l'office de président, pour F.-H. Richard de Ruffey (1776) ; — fol. 348, id. pour J.-P.-J. Joly de Bévy (1777) ; — fol. 357, id. pour M. Jeannon ; — fol. 359, 385, id. pour M. Verchère d'Arcelot. — Fol. 31. Provisions de l'office de conseiller au Parlement pour M. Delaloge (1775) ; — fol. 333, id. pour M. Cottin

de Joncy ; — fol. 44, id. pour M. de la Goutte ; — fol. 45, id. pour N. Baillyat ; — fol. 48, verso, id. pour M. Clopin de Bessey ; — fol. 70, id. pour M. Brunet de Barain ; — fol. 72, verso, id. pour M. Boussard de la Chapelle ; — fol. 104, verso, id. pour M. Gravier de Vergennes ; — fol. 168, id. pour N. Quirot de Poligny (1776) ; — fol. 174, verso, id. pour J.-B.-B.-A. Charpy de Jugny ; — fol. 262, id. pour M. Pérard ; — fol. 266, id. pour M. Joleaud de Saint-Maurice ; — fol. 296, id. pour J.-B. Mayneaud de Bizefranc ; — fol. 304, verso, id. de conseiller d'honneur pour M. de Marbeuf, évêque d'Autun ; — fol. 389, id. de conseiller pour M. Passerat de la Chapelle ; — fol. 429, id. pour G. Ballard. — Fol. 47. Lettres d'honneur accordées au conseiller H. de la Loge (1775). — Fol. 351. Autres semblables à Maublanc de Martenet (1777). — Fol. 322. Provisions de conseiller garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour M. Nesmes, seigneur de Cuiseau (1776). — Fol. 325, verso. Lettres de survivance. — Fol. 395. Lettres d'honneur accordées à M. Varennes de Longvoy, son prédécesseur (1777). — Fol. 10. Autres pour J.-L. Marion, secrétaire du Roi en la chancellerie (1775). — Fol. 363. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour M. Gouget (1777). — Fol. 386. Lettres d'honneur accordées à M. A. Maléchard, ancien substitut. — Fol. 6. Provisions d'office de procureur au Parlement pour A. Parizot (1775) ; — fol. 25, verso, id. pour P.-G. Larché ; — fol. 146, id. pour L.-M.-C.-H. Lejeune (1776) ; — fol. 265, verso, id. pour A. Belin ; — fol. 326, verso, id. pour E. Roussin (1776) ; — fol. 327, id. pour M. Guiraud ; — fol. 328, id. pour J.-N. Boucherat ; — fol. 398, id. pour N.-C. Marchet (1777) ; — fol. 190, verso, id. d'huissier au Parlement pour J.-A. Racine (1776) ; — fol. 264, verso, id. pour J. Dannon ; — fol. 292, id. pour J.-B. Nectoux. — Fol. 177. Lettres d'honneur pour M. Thibaut, président du présidial de Semur (1776). — Fol. 172. Provisions de l'office de lieutenant-général au bailliage de Belley par Ch.-M. Balme de Sainte-Julie (1775) ; — fol. 306, id. en celui d'Autun pour M. Quarré Duplessis (1776). — Fol. 209, verso. Lettres d'honneur accordées à M. Balme de Sainte-Julie (1776). — Fol. 228. Provisions de l'office de lieutenant particulier au bailliage d'Avallon pour H.-F. Letors ; — fol. 234, verso, id. en celui de Montcenis pour M. Saclier de Girardy ; — fol. 342, id. en celui d'Auxonne pour F. Buvée (1777) ; — fol. 385, id. en celui de Charolles pour M. Aubery. — Fol. 16, verso. Provisions de l'office de conseiller au baillage de Semur-en-Auxois, pour M. Parigot (1775) ; — fol. 22, id. pour M. Bruzard des Ormes ; — fol. 148, id. en celui de Bourg pour E.-P. Gauthier ; — fol. 161, id. pour A.-J. Piquet (1776) ; — fol. 205, id. en celui de Chalon, pour J. Batault ; — fol. 207, id. en celui de Bourg, pour J.-B. de Montluzin ; — fol. 271, id. pour J.-P.-M. Bourdin ; — fol. 295, id. en celui d'Autun pour Cl.-A. Clergier ; — fol. 299, id. en celui de Charolles pour Fricaud. — Fol. 406. Lettres d'honneur accordées à Beraud et Bernard conseillers en celui de Bourg (1775). — Fol. 166, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage de Semur-en-Auxois, pour M. Petit (1776). — Fol. 203. Lettres d'honneur à son prédécesseur Nicolas (1776). — Fol. 426. Provisions de procureur du Roi en celui de Chalon pour M. Darantière (1777) ; — fol. 107, id. d'avocat du Roi en celui de Bourg, pour D.-F. Piquet (1775) ; — fol. 233, verso, id. en celui du Bugey pour G.-P. Billionaz (1776). — Fol. 419. Provisions de l'office de conseiller en la sénéchaussée de Dombes, pour M. Thévenin (1777). — Fol. 208. Autre de procureur du Roi en cette sénéchaussée pour Cl. Dulac (1776). — Fol. 21. Autres de l'office de président de l'élection de Belley, pour G. Vullierod (1775). — Fol. 379, verso. Autres de celui d'Élu en cette élection, pour J. Montagnat (1777). — Fol. 164. Autre de conseiller en cette élection pour Ch.-P. Livet (1776). — Fol. 362. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Nuits pour Cl. Sousselier (1777) ; — fol. 210, verso, id. de contrôleur en celui de Pouilly, pour J. Godard (1776) ; — fol. 300, verso, id. en celui de Chalon pour M. Livrand ; — fol. 395, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne, pour M. Guenebault (1777) ; — fol. 423, id. en celui de Toulon, pour M. Lafouge (1777) ; — fol. 159, id. de procureur du Roi en celui de Montbard pour D.-A.-C. Royer (1776). — Fol. 188, verso. Lettres de professeur de droit à l'Université de Dijon, pour M. Grabu (1776) ; — fol. 427, id. de docteur agrégé, pour M. Saverot (1777). — Fol. 7. Homologation de la nomination faite par le général des Cordeliers, du P. Jolicaud pour présider le concile provincial (1775). — Fol. 66. Institution de M. Houdaille comme procureur d'office du comté de Chastellux (1775) ; — fol. 133, id. de Ponsenard comme bailli des terres de l'abbaye de Saint-Bénigne, réunie à l'évêché (1758, 1776) ; — fol. 137, id. de Petit comme son lieutenant (1764, 1776) ; — fol. 138, verso, id. de lieutenant de la justice mage de Saint-Trivier, pour E. de Bona (1774, 1776) ; — fol. 191, verso, id. de juge de la châtellenie de Châtillon de Corneille, pour J.-B. Royer (1776) ; — fol. 204, id. de juge des appels du marquisat de Valromey, pour M. Bertet (1776) ; — fol. 394, id. de procureur en la seigneurie de Montrevel, pour Cl.-A. Didier (1777).

B. 12141. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets, papier.

1776-1777-1779. — Enregistrement des édits, ordonnances. Tome LXVI. — Fol. 1. Signature en cour de Rome obtenue par J. Bonafous du Terrail, grand prieur de Saint-Vivant de Vergy (1777). — Fol. 30, verso. Autres par Cl.-F. Dubreuil, curé de Rillieux (1776). — Fol. 103. Autres par L.-S. Keller, curé de Montillior (1777). — Fol. 122, verso.

Autres pour J.-L. de la Tour, curé de Verissey (1777). — Fol. 124, verso. Autres pour P. Perchet, curé de Renève (1777). — Fol. 152, verso. Autres pour J. de Monthureux, curé de Pouillenay (1777). — Fol. 165. Autres pour Ch. Garnier, curé de Briord (1777). — Fol. 168, verso. Autres pour M. Monnier, curé de Saint-Martin du Mont en Bresse (1777). — Fol. 199, verso. Autres pour M.-J. Andructant, curé de Napt (1778). — Fol. 205. Autres pour Th. Bouilloux, curé de Mellionaz (1778). — Fol. 209, verso. Autres pour Bardousse, clerc du prieuré de Saint-Vulbas (1777). — Fol. 249, verso. Autres pour A.-R. Camus, curé de Bagé-la-Ville (1778). — Fol. 268, verso. Autres pour A.-N. Demongeot, prieur de l'ordre de Cluny (1778). — Fol. 297, verso. Autres pour H. Gonod, curé de Mezeriat (1778) — Fol. 304. Autres pour M. Chifflot, curé de Seuvrey (1778). — Fol. 320, verso. Autres pour P. Voillot, curé de Semarey et Commarin (1777). — Fol. 342, verso. Autres pour F. Perrusel, curé de Sathonay (1779). — Fol. 362. Autres pour Z. de Requeleyne, curé de Barnay (1779). — Fol. 386. Autres pour L. Potel, curé d'Antigny-la Ville (1779). — Fol. 388. Autres pour Ch.-L. de Longchamp, curé de Sée (1779). — Fol. 390. Autres pour J. Brunet, prieur de Chalamont (1779). — Fol. 392, verso. Autres pour L. Jousserandot, curé de Challemoux (1779). — Fol. 416, verso. Autres pour J. Laporte, prêtre d'Hauterive (1779). — Fol. 8. Édit contenant règlement pour la juridiction des Présidiaux (1775). — Fol. 15, verso. Arrêt du Conseil qui renvoie au Parlement la connaissance du procès intenté par le Procureur général du Parlement de Grenoble au sieur Berr, notaire et maire à Viriville (1776). — Fol. 34. Confirmation des provisions en cour de Rome du prieuré de Léry, données à J.-B. Husson (1777). — Fol. 37. Lettres de naturalité accordées à Ours Koller ,natif du pays de Porentruy ; — fol. 39, id. à L. Schumacker, natif de Trèves ; — fol. 42, verso, id. à M. A. Handl, natif de Trèves ; — fol. 295, verso, id. à J. Vaudan, prêtre, natif de Thouviette en Chablais (1778). — Fol. 43, verso. Lettres de surannation de l'édit qui désunit et détermine le nombre des notaires et des procureurs au bailliage d'Autun (1777). — Fol. 45, verso. Lettres patentes portant réunion des cordonniers et des savetiers de Dijon en une seule communauté. — Fol. 49, verso. Déclaration qui permet l'entrée et l'entrepôt dans les ports du Royaume, des tafias provenant des colonies françaises de l'Amérique. — Fol. 53, verso. Autre sur la police des noirs. — Fol. 56, verso. Autre qui ordonne la suppression des comptoirs des marchands de vin, revêtus de plomb, des vaisseaux de cuivre dont se servent les laitières, ainsi que les balances de cuivre des regrattiers et des débitants de tabac. — Fol. 56, verso. Lettres de ratification par le roi des conventions pour l'abolition du droit d'aubaine, conclu avec la principauté de Furstemberg (1777) ; — fol. 88, la République de Pologne ; — fol. 142, verso, la principauté de Vied, Neuvied ; — fol. 253, le Wurtemberg (1778) ; — fol. 258, le duché de Saxe-Saafeld et Cobourg ; — fol. 261, le duché de Saxe-Gotha et Altembourg ; — fol. 273, le duché de Meklembourg-Schwerin ; — fol. 277, verso, le duché de Meklembourg-Strelitz. — Fol. 60. Lettres patentes confirmatives des bulles portant suppression de l'abbaye chef d'ordre de Saint-Antoine de Vienne et de la fusion des religieux antonins dans l'ordre de Malte (1777). — Fol. 90, verso. Édit de suppression des offices de receveurs et de contrôleurs généraux des domaines et bois, receveurs particuliers, receveurs, gardes généraux et collecteurs des amendes. — Fol. 96. Déclaration pour la prise de possession de l'administration des domaines et bois par M. J.-V. René. — Fol. 102. Lettres de commutation de la peine des galères encourue par P. Clerguet en une détention de dix ans. — Fol. 108, verso. Lettres de confirmation des deux foires, accordées à la ville de Seurre (1778). — Fol. 299, verso. Autres de l'érection de quatre foires à Alise-Sainte-Reine. — Fol. 110, verso. Permission au chapitre noble de Saint-Pierre de Mâcon de faire avec L.-S.-J. Joly de Bévy, colonel du régiment de Vivarais, seigneur de Marsonnaz, un échange de terrains situés sur Marsonnaz, Jayat, Saint-Didier, Cras et Cuet (1777). — Fol. 128. Arrêt du Conseil relatif au retour des noirs, mulâtres et autres gens de couleur dans les colonies. — Fol. 132, verso. Lettres patentes relatives à la prise de possession de la régie des droits sur les cuirs par D. Campan. — Fol. 144. Arrêt du Conseil qui proroge pendant douze ans les octrois de la ville de Bourg. — Fol. 364, verso. Autre qui accorde à la ville de Bagé, pendant six ans, un octroi sur le vin (1778). — Fol. 148, verso. Lettres de dispense de temps d'études et d'interstices accordées à P. de Montherot, seigneur de Belignieux, étudiant (1777). — Fol. 228. Autres à A. André, curé de Saint-André (1776-1778). — Fol. 149, verso. Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens (1778). — Fol. 156. Lettre d'attache sur un bref du pape qui autorise F. Simonard, chapelain de l'ordre Saint-Antoine, à entrer dans le clergé séculier. — Fol. 160. Lettres patentes contenant permission aux maire et échevins de Marcigny-les-Nonnains d'acquérir une maison. — Fol. 170. Homologation d'un contrat d'échange de terres entre Madame Denis, nièce de Voltaire, dame de Fernex, et le curé du lieu (1777). — Fol. 179, 266, verso, 367. Édits de création de 200,000 et 400,000 livres de rentes sur la province de Bourgogne (1777-1778-1779). — Fol. 188, verso. Lettres de confirmation de l'établissement d'une maison de charité à Saint-Sernin-du-Bois, par l'abbé de Salignac-Fénelon, prieur du lieu (1778). — Fol. 189, verso. Autres de la confirmation de la cession faite par la Mairie de Châtillon au couvent des Bénédictines, d'une portion des anciennes for-

tifications. — Fol. 197, verso. Édit par lequel le Roi emprunte une nouvelle somme de quatre millions aux Etats de la Province. — Fol. 211, verso. Homologation par le Conseil d'une transaction entre la ville de Pont-de-Vaux et M. Bertin, conseiller d'État, seigneur du duché, au sujet des droits seigneuriaux. — Fol. 232, verso. Arrêt du Conseil portant reconnaissance de noblesse pour M. Pictet de Sergy. — Fol. 238. Autre qui fixe à 15,000 livres l'indemnité annuelle due au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, à raison de la suppression de la vénalité des offices de la maréchaussée de Bourgogne. — Fol. 239, verso. Lettres patentes interprétatives des règlements sur la perception des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, qui se fabriquent et qui se vendent dans le Royaume. — Fol. 256. Déclaration du Roi sur les privilèges des gens de mer. — Fol. 263, verso. Autre qui augmente de 50 livres la pension des vicaires des paroisses. — Fol. 264, verso, 434. Commissions pour la Chambre des Vacations du Parlement (1778-1779). — Fol. 271. Lettres patentes portant que les prêtres de la Congrégation de la Doctrine chrétienne seront réputés capables de recueillir toutes successions. — Fol. 280, verso. Extrait du traité de commerce et d'amitié entre la France et les États-Unis d'Amérique. — Fol. 282. Lettres d'anoblissement accordées à D. Vincent, premier syndic général honoraire du pays de Bresse. — Fol. 289, verso. Lettres d'érection de la seigneurie d'Ormes en marquisat de Vergennes au profit de J. Gravier de Vergennes, ancien président à la Chambre des Comptes de Dijon, ambassadeur en Suisse et à Venise (1778). — Fol. 302. Lettres de confirmation des privilèges de la ville d'Auxonne. — Fol. 359. Autres pour le bourg de Fontaine-Française (1776). — Fol. 370. Déclaration qui maintient l'office de lieutenant particulier civil au bailliage de Chalon (1779). — Fol. 371. Lettres pour la continuation des crues sur le sel accordées aux États de Bourgogne. — Fol. 373. Édit de création d'un office de lieutenant particulier civil et d'un autre de conseiller au bailliage de Belley. — Fol. 374. Lettres patentes concernant les manufactures. — Fol. 390. Lettres d'attache sur provisions en cour de Rome qui confèrent le prieuré de Chalamont au frère J. Brunet, religieux bénédictin. — Fol. 395. Homologation par le Conseil de l'échange passé entre le comte de Buffon et les Bénédictines de Rougemont, Buffon cède la terre de Viévigne près Dijon contre la métairie de Berges, des terres sur Cry, Aisy, Buffon, Rougemont, Saint-Remy, Quincy, Quincerot, Senailly, etc. — Fol. 402, 406, verso, 411, verso. Arrêts du Conseil qui permettent au prieur de Perrecy de donner à bail au sieur Roittier de la Tour des terrains dépendant de ce prieuré; à celui-ci de les accepter et d'en prendre encore du prieuré de Saint-Sernin. — Fol. 423. Homologation du décret de l'évêque de Chalon qui supprime le prieuré de Sainte-Marie-les-Chalon et le réunit à la cure — Fol. 339. Commission de lieutenant général du Roi dans les pays de Bresse pour M. David, comte de Sades d'Aiguières (1779). — Fol. 3. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour R.-A. Carrelet de Loisy (1777); — fol. 126, id. pour M. Bizouard de Montille; — fol. 194, id. pour M. de Montherot de Boulignieux; — fol. 203, id. pour G. Bureau (1778); — fol. 272, id. pour J.-B. Desforests; — fol. 286, id. pour J.-P. Constantin de Surjoux; — fol. 331, id. pour M. Verchere d'Arceau (1779); — fol. 421, id. pour M. Quarré de Monay. — Fol. 208, verso. Lettres d'honneur accordées à J.-J. Hilairin, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement (1778). — Fol. 352, verso. Autres semblables à M. Mollerat (1779). — Fol. 182. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour M. Raudot (1778). — Fol. 141. Autres de l'office de procureur au parlement pour J.-L. Adelon (1777); — fol. 155, id. pour M. Nicod; — fol. 345, id. pour F. Valotte (1779); — fol. 420, id. pour M. Pingat; — fol. 107, id. de l'office d'huissier au Parlement pour M. Moret (1777); — fol. 334, id. de celui d'huissier aux Requêtes du Palais pour J. Gruardet (1779). — Fol. 86, verso. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Chalon pour M. Dupré de Boullaye (1777); — fol. 336, id. en celui d'Arnay pour A. Brochot du Breuil (1779). — Fol. 100, verso. Lettres d'honneur accordées à M. de Fontenay, ancien lieutenant général en celui d'Arnay (1777). — Fol. 121. Provisions de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Saulieu pour M. Laligant (1777); — fol. 158, id. en celui de Dijon pour Cl. Louet; — fol. 187, id. en celui de Montcenis pour M. Garchery (1778); — fol. 231, id. en celui de Dijon pour M. Fyot; — fol. 247, id. en celui de Nuits pour M. Durand; — fol. 384, id. en celui de Semur-en-Auxois pour M. Guényot (1779). — Fol. 246, verso. Lettres d'honneur accordées à S. Debon, lieutenant en celui de Montcenis (1778). — Fol. 6. Provisions de l'office de Conseiller au bailliage de Bourg pour J.-M. Monnier (1777); — fol. 151, verso, id. en celui de Bourbon-Lancy pour M. Guillemain; — fol. 196, id. en celui de Dijon pour Ch. Cointot (1778); — fol. 319, id. en celui de Bourg pour J.-J.-B. Perrot (1779); — fol. 356, id. en celui d'Avallon pour N. Gaudet. — Fol. 167. Provisions de l'office de procureur du Roi en celui de Charolles pour L.-A. Fricaud (1778); — fol. 316, id. en celui de Saulieu pour P. Morot (1779); — fol. 344, id. en celui d'Avallon pour M. Cailliat; — fol. 419, id. en celui de Bourg pour M. Riboud. — Fol. 40. Lettres d'honneur accordées à M. Morel de Tolincourt, ancien procureur du Roi en celui de Châtillon (1777). — Fol. 236, verso. Provisions de l'office d'avocat et procureur du Roi en celui d'Avallon pour L. Marlot (1778); — fol. 337, id. en celui d'Arnay pour N. de Cattin (1779). — Fol. 106. Provi-

sions de l'office d'Élu en l'élection de Belley pour A. Mugnier (1777); — fol. 382, id. de conseiller en celle de Bourg pour M. Gotharet (1770); — fol. 307, id. de lieutenant des portes et traites à Chalon pour M. Salomon. — Fol. 265. Provisions de l'office de président du grenier à sel de Beaune pour M. Lavirotte (1778); — fol. 207, id. de celui de grenetier de celui de Semur-en-Brionnais pour M. Verchère de Reffye (1778); — fol. 415, id. de celui de Beaune pour M. Ozanon (1779); — fol. 357, id. de contrôleur en celui d'Arnay pour J.-B. Brossard; — fol. 368, id. en celui de Dijon pour Ch. Dechaux; — fol. 131, id. de l'office de procureur du Roi en celui de Saulieu pour M. Monnot (1777); — fol. 183, id. en celui de Mirebeau pour M. Jovin (1778); — fol. 288, verso, id. en celui d'Avallon pour M. Detroye; — fol. 380, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour N. Laureau (1779). — Fol. 2, 130, verso. Institution de N. Didier, et de Peloux comme procureurs d'office de la justice mage de Montrevel (1777); — fol. 33, id. de M. Charpy, prévôt d'Aignay, comme juge de Recey et de Jours; — fol. 251, id. de Cl. Carnot comme juge de Morlet, Collonges-la-Madeleine, Tintry et Cheilly (1778); — fol. 276, id. de J.-C. Gogois comme procureur fiscal de Soissons et Sennevoy; — fol. 363, verso, id. d'Ét. Bussy, notaire à Quarré-les-Tombes, comté de Chastellux.

B. 12142. (Registre.)— In-folio, 433 feuillets, papier.

1776-1779-1781. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LXVII. Fol. 1. Homologation par le roi du décret de l'évêque de Chalon, rendu en 1777, lequel désunit Labergement de Cuisery de la paroisse de Loisy et le hameau de la Froidière de celle de Prety, pour en former une seule et même paroisse (1777). — Fol. 106, verso. Autre de celui de l'évêque d'Autun qui érige la chapelle de Savilly en cure (1779, 1780). — Fol. 403, verso. Autre de celui de l'évêque de Chalon qui érige en cure la chapelle de La Racineneuse. — Fol. 21, verso. Signature en cour de Rome obtenue par H.-A.-C. Guerillot, ancien curé de Billey-les-Auxonne (1779); — fol. 73, verso. Autre par Cl. Barrault, curé de Dezize et Sampigny (1779); — fol. 79. Autre par Ch.-P. Pioret, doyen de Saint-Jean de Dijon (1779); — fol. 104, verso. Autre par B. Ballet, curé de Druillat (1779); — Fol. 120. Autre par J.-B. Pelletier, curé de Torcy et Pouligny (1778-1779); — fol. 148, verso. Autre par V. Roy, chanoine de la cathédrale de Chalon (1779-1780); — fol. 153, verso. Autres par A. Bizouard, curé de Saint-Léger de Fourches (1779); — fol. 181. Autres par Ch. Bazin, chanoine de la cathédrale d'Autun (1776); — fol. 184. Autres par J. Chapuis, curé d'Aubigny-les-Sombernon (1779); — fol. 217. Autres par Cl. Durand, curé de Sainte-Colombe-sur-Seine (1779); — fol. 236. Autre par L. Mathoud, curé de Sanvignes (1779); — fol. 252, id. par J. Budin, chanoine de Cuisery (1780); — fol. 257, verso, id. par J.-M. Bardet, curé de Champforgeuil (1780); — fol. 293, verso, id. par D. Menestrier, curé prieur de Marsannay-la-Côte (1780); — fol. 295, verso, id. par J. Missolier, curé d'Issy-l'Évêque (1780); — fol. 310, verso, id. par F.-F. Harduin, curé prieur de Fontaine-Française (1780); — fol. 338, id. par J.-F. Jorneron, curé de Touches (1780); — fol. 344, id. par M. Lecomte, curé de Marcheseuil (1780); — fol. 347, verso, id. par François Cottard, curé de Chassy (1780); — Fol. 353, id. par B. Michon, curé de Saint-Berain-sous-Sanvigne (1780); — fol. 382, id. par P. Mievre, prêtre du diocèse de Genève (1780); — fol. 387, verso, id. par Callet, curé de Virieux-le-Petit et Romagnier (1780); — fol. 392, id. par Chambosse, curé de Saint-Martin-sous-Montaigu (1781); — 419, verso, id. par J.-B. Desroches, curé de Ciel-les-Verdun (1779). — Fol. 24, verso. Lettres patentes qui changent le nom de comté de Toulongeon en celui de Vergennes, obtenues par le comte de Vergennes, ministre secrétaire d'État (1779). — Fol. 28. Lettres de confirmation des privilèges du monastère des Clarisses de Seurre (1777). — Lettres de surannation (1779). — Fol. 32. Lettres de naturalité accordées à L. Balleydier, prêtre du diocèse de Genève (1779). — Fol. 35, verso. Lettres de confirmation de l'établissement de l'hôpital de la ville de Seurre (1776). — Fol. 34, verso. Lettres de surannation (1779). — Fol. 38, verso. Édit d'autorisation aux États de Bourgogne de créer 150,000 livres de rentes héréditaires (1779). — Fol. 41. Lettres patentes concernant l'exécution des jugements et contraintes contre l'adjudicataire des fermes. — Fol. 44, verso. Arrêt du Conseil qui autorise les habitants de Verdun-sur-le-Doubs à lever pendant neuf ans un octroi sur le vin pour la construction d'un quai. — Fol. 52, verso. Lettres de confirmation de l'établissement d'une maison de charité à Pont de Veyle (1778); — fol. 81, id. de celle du Fays-Billot. — Fol. 54. Permission à l'abbé Hemey, abbé de Saint-Étienne, prieur commendataire du Val-le-Duc ou le Quartier, de démolir l'église et les bâtiments claustraux de ce prieuré devenus inutiles (1779). — Fol. 67, verso. Édit d'abolition du droit de mainmorte dans toutes les terres du domaine royal et de celui de suite dans tout le royaume (1779). — Fol. 70. Déclaration portant que l'exemption de tailles dont les chevaliers de l'ordre de Malte et autres privilégiés jouissent en Bourgogne, sera réduite à l'étendue d'une ferme de quatre charrues. — Fol. 81. Confirmation de l'établissement d'une maison de charité à Fays-Billot (1779). — Fol. 82, verso. Déclaration qui proroge de cinq ans la modération des droits accordés aux habitants de la généralité de Bourgogne, pour les actes d'échange des terrains au-dessus de 10 arpents, à la charge par les États de payer une indemnité à la ferme gé-

nérale (1780). — Fol. 85. Renouvellement de l'ordonnance sur les réclamations en surtaux de tailles. — Fol. 87. Déclaration interprétative de l'édit de septembre 1778, concernant les offices du bailliage de Chalon-sur-Saône. — Fol. 91, verso. Lettres d'homologation par le Roi de la cession faite par les dames de la maison de Saint-Cyr-les-Versailles au prince de Conti, de la terre d'Envers près L'Isle-Adam et de l'acquisition par ces dames, du comté de Charny en Bourgogne sur la comtesse de Brionne moyennant la somme de 1,600,000 livres. — Fol. 101. Lettres par lesquelles le Roi accepte l'institution d'héritier universel faite à son profit par Mme Joly de Blaisy, dame de Chanteau, et fait don de la succession à M. Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris (1780). — Fol. 123. Arrêt de renvoi au Parlement de Dijon, pour lever le partage survenu en la chambre souveraine des eaux et forêts de Besançon, dans le procès entre les habitants d'Épeugny et ceux de Chancey (1780). — Fol 126. Arrêt du Conseil qui accorde aux habitants de Seurre un octroi sur le vin. — Fol. 132. Édit concernant la vente des immeubles des hôpitaux. — Fol. 136. Lettres patentes qui restreignent le droit qu'ont plusieurs chapitres nobles de porter une décoration extérieure. — Fol. 146, verso. Édit portant prorogation du second vingtième des droits réservés. — Fol. 151. Lettres de dispense de temps d'études et d'interstices en faveur de Cl. Demongeot, prêtre (1780); — fol. 210, verso, id. pour C.-P. Duval d'Essertenne, bachelier en droit; — fol. 313, verso, id. pour V. Simon de Grandchamp, étudiant (1781). — Fol. 156, verso, 284. Arrêts de renvoi au bailliage de Charolles de la connaissance du procès criminel intenté à des voleurs (1780). — Fol. 157, verso. Lettres de surannation des lettres de l'année 1778, portant confirmation d'une transaction passée la même année entre l'abbaye de Tournus et la ville de Louhans, par laquelle, en échange de l'abandon de plusieurs droits et cens, la ville demeure chargée de l'entretien des ponts, des levées, de l'entretien de l'église et du paiement de la portion congrue au curé. — Fol. 164, verso. Lettres d'attache sur provisions en Cour de Rome du prieuré de Saint-Jérôme en faveur de L. Mestral, religieux bénédictin (1780); — fol. 329, id. sur celles qui confèrent le prieuré à D. Marcou, religieux bénédictin (1781). — Fol. 172, verso. Lettres patentes concernant le droit annuel des offices. — Fol. 176, verso. Déclaration du Roi contre les empoisonneurs. — Fol. 179. Lettres patentes qui confirment les privilèges du marquisat de Chaussin conformément aux traités de Noyon et de Cambray. — Fol. 186. Lettres de continuation des deux crues sur le sel, accordées au pays du Bugey. — Fol. 190. Autres qui accordent un privilège de 15 ans au sieur Cappus, pour une manufacture de mousselines et d'étoffes de coton dans la maison de l'Ile à Dijon. — Fol. 192. Bail des fermes générales à N. Falsard. — Fol. 212. Lettres patentes pour l'examen des remèdes nouveaux. — Fol. 213, verso. Déclaration concernant les attroupements à main armée. — Fol. 215. Lettres pour la continuation du procès entre le chapitre noble de Saint-Pierre de Mâcon et la communauté de Feillens au sujet des dîmes. — Fol. 287. Renvoi à la Chambre des Enquêtes. — Fol. 308. Autorisation à la Tournelle de compléter pour le jugement de ce procès (1781). — Fol. 218, verso. Commission de vicariat donnée par l'archevêque de Lyon à M. Genreau, conseiller clerc au Parlement, pour l'instruction du procès criminel intenté à J. Darcier, curé de Guierfans. — Fol. 314. Autre donnée à M. Quarré de Monay (1781). — Fol. 219, verso. Ratification du traité passé entre la République de Genève et le curé de Pregny, au sujet de la dîme : — fol. 238, id. d'un échange entre le comte de Buffon, intendant des Jardins du Roi, et l'abbaye de Fontenay, laquelle, en échange d'un pré, abandonne le cens qui lui appartient sur le moulin de Buffon. — Fol. 248, 425. Commissions pour la chambre des Vacations du Parlement (1780-1781). — Fol. 250. Déclaration contenant abolition de la question préparatoire dans les procès criminels. — Fol. 262. Permission à l'évêque de Belley d'emprunter sur hypothèque une somme de 18,000 livres. — Fol. 264, verso. Lettres patentes portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine. — Fol. 268, verso. Autres pour celle des étoffes de toile et toilerie. — Fol. 273. Autres concernant les gens de mainmorte. — Fol. 276. Autres portant établissement des bureaux de visite et de marque des étoffes et règlement à ce sujet. — Fol. 279. Autres qui, sans avoir égard aux modifications insérées dans l'arrêt d'enregistrement par le Parlement de l'édit du mois de février 1780, relativement aux droits réservés, ordonne l'exécution dudit édit conformément aux lettres patentes du 31 décembre 1773. — Fol. 280. Commission donnée à J.-V. René de faire au compte du Roi pendant six ans la recette et exploitation des droits d'hypothèques et des 4 deniers pour livre du prix de vente des immeubles. — Fol. 282. Permission donnée au sieur Adam Chaignet de céder à la communauté de Poiseul-les-Saulx une maison et des terres pour entretenir une école (1779). — Fol. 297. Homologation de l'échange passé en 1774 entre M. Perrin de Cypierre, intendant de la Généralité d'Orléans, et le Commandeur de Mâcon pour l'affranchissement des droits de la terre d'Espinassy (1779). — Fol. 315, verso. Homologation du décret de l'évêque de Chalon qui en suite de l'abolition de l'ordre de Saint-Ruf au diocèse de Valence, supprime le prieuré de cet ordre situé dans son diocèse, sécularise les religieux et réunit les biens au séminaire de Chalon (1780). — Fol. 345, verso. Lettres patentes qui lèvent les modifications apportées par le Parlement lors de l'enregistrement de l'édit du mois de février portant prorogation du second vingtième

et autres droits (1780). — Fol. 349. Déclaration touchant les jeux défendus (1781). — Fol. 354, verso. Lettres de renvoi au bailliage d'Autun de la connaissance du procès criminel intenté à B. Devers dit Ramasson et J. Prenet (1781). — Fol. 355, verso. Commission à H. Clavel pour la régie et perception de plusieurs droits dus au Roi. — Fol. 361. Confirmation des privilèges du village de Chaume-les-Fontaine-Française. — Fol. 365, verso. Lettres de continuation pendant quatre ans des octrois accordés à la ville de Seurre. — Fol. 370. Lettres patentes portant règlement pour la fabrication des toiles dans la généralité de Dijon. — Fol. 371, verso. Lettres d'anoblissement accordées à A. de la Collonge, ancien capitaine de cavalerie. — Fol. 376. Autres accordées à N.-C.-F. et P. Rousseau de Vernot, le premier capitaine au régiment de la Sarre, le second avocat au Parlement. — Fol. 254, verso. Autres en faveur de M. Barbier, médecin à Semur (1780). — Fol. 379. Lettres qui autorisent le marquis de la Guiche à établir à Saint-Bonnet-de-Joux un auditoire pour la justice de ses terres, dont les appels se porteront aux différents bailliages auxquels ces terres ressortissent (1781). — Fol. 395, verso. Arrêt du Conseil qui astreint les farines blanches vendues par le meunier du moulin économique et les autres, au paiement des droits dont les farines sont frappées à Dijon. — Fol. 399. Autres portant continuation des crues sur le sel, accordées au pays de Bresse. — Fol. 416. Autres semblables en faveur des États de Bourgogne et de ceux du Mâconnais. — Fol. 417, verso. Déclaration portant règlement sur les actes reçus par les notaires du pays de Dombes. — Fol. 421. Arrêt qui fixe l'abonnement des vingtièmes dans le duché de Bourgogne et les pays adjacents. — Fol. 341. Commission de lieutenant général du Roi dans le Charollais pour M.-C. de Saint-Maur (1778-1781). — Fol. 77. Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour M. Pérard (1779). — Fol. 89, verso. Autres de l'office de conseiller au Parlement pour M. Boulard de Gatelier (1780) ; — fol. 138, id. pour M. Micault de Corbeton ; — fol. 152, id. pour F. Mercier ; — fol. 229, verso, id. pour M. Mairetet de Thorey ; — fol. 261, id. pour M. Duval d'Essertennes ; — fol. 272, id. pour M. André de Champcourt ; — fol. 363, verso, id. pour G.-H. de la Grange d'Estiveaulx. — Fol. 223. Lettres d'honneur accordées à M. de Vergennes (1780) ; — fol. 352, verso, id. à M. Lemulier (1781). — Fol. 143, verso. Autres à M. de Lhomme, secrétaire du Roi en la Chancellerie du Parlement (1780). — Fol. 142, verso. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour B. Rameau (1780) ; — fol. 291, id. pour M. Dechaux. — Fol. 336. Commission de commis greffier pour J.-B. d'Auberive. — Fol. 99, verso. Provisions de l'office de solliciteur général des causes du Roi au Parlement et à la Chambre des Comptes pour M. Duclos. — Fol. 20. Provisions de l'office de procureur au Parlement pour A.-B. Finod (1779) ; — fol. 29, id. pour J. Forey ; — fol. 31, verso, id. pour P.-P. Delachère ; — fol. 232, id. pour C.-M. Labrosse (1780). — Fol. 233. Provisions de l'office de premier huissier au Parlement pour G. Bachotet (1780) ; — fol. 375, id. pour F. Cauvard (1781) ; — fol. 72, verso, id. d'huissier pour A. Lereuil (1779) ; — fol. 141, id. pour M. Perdriset (1780). — Fol. 169, verso. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Gex pour C.-G. Barberet. — Fol. 49, verso. Autres de lieutenant particulier en celui d'Arnay pour J. Godard de Fouchey (1779) ; — fol. 137, id. en celui de Belley pour J.-A. Rubat (1780) ; — fol. 333, id. en celui de Beaune pour M. Bachet ; — fol. 392, id. en celui d'Avallon pour M. Artaut (1781). — Fol. 71. Lettres d'honneur accordées à M. Debadier de Juillenay, lieutenant en celui de Saulieu (1778) ; — fol. 309, id. à M. Émery, lieutenant en celui de Gex (1780). — Fol. 155. Provisions de l'office de conseiller en celui de Bourg pour J.-F.-M. Brangier ; — fol. 171, verso, id. en celui d'Avallon pour F. de Nicherolles ; — fol. 177, verso, id. en celui de Beaune pour B.-J.-M. Bitouzet ; — fol. 183, verso, id. en celui de Gex pour M. Borsat ; — fol. 226, verso, id. en delui de Bourg pour M. Gaillard ; — fol. 312, id. à C. A. Bizet ; — fol. 390, verso, id. en celui de Dijon pour M. Villard (1781). — Fol. 125. Lettres d'honneur accordées à M. Moreau, procureur du Roi au bailliage de Saulieu (1780). — Fol. 103. Provisions de l'office de visiteur général des gabelles du Lyonnais, dans le Bugey, pour M. Blanchard (1780) ; — fol. 412, id. de président du grenier à sel d'Auxonne pour C.-A. Noirpoudre (1781) ; — fol. 231, id. de grenetier en celui de Semur-en-Auxois, pour J.-B. Touzet (1780) ; — fol. 397, verso, id. en celui de Chagny pour J. Vincent (1781) ; — fol. 43, id. de contrôleur en celui de Vitteaux pour F. Bordot (1779) ; — fol. 289, verso, id. en celui de Beaune pour G.-C. Loppin. — Fol. 48. Provisions de l'office de procureur du Roi en celui de Saulieu pour G. Bornet (1779) ; — fol. 335, id. en celui de Beaune pour M. Navetier (1780) ; — fol. 330, id. en celui de Nuits pour J. Ladey (1781). — Fol. 23. Provisions de l'office de châtelain de la châtellenie de Pommard et Volnay, pour A. Roberdet (1779). — Fol. 145. Institution d'E. Roi comme greffier de la Justice de Paissons (1780) ; — fol. 249, id. de M.-A. Chasot comme juge du marquisat de Chaussin ; — fol. 339, id. de A. Billotet comme procureur fiscal du même marquisat ; — fol. 287, id. de M. Charpy de Gissey, prévôt royal d'Aignay, comme juge des seigneuries de Recey et de Jours ; — fol. 386, id. de L.-P. Meynier comme bailli du comté de Noyers (1781). — Fol. 413, verso, 414, 415. Approbation de la nomination par l'évêque de Dijon des chanoines H.-C. Champanhet, S. Voisin et Louis Bailly, professeur au collège, comme vice-gérant, official et promoteur du diocèse (1781).

B. 12143. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1769-1781-1782. — Enregistrement des édits et ordonnances, tome LXVIII. — Fol. 1. Arrêt du Conseil qui casse huit arrêts du Parlement de Rouen concernant le procès de Lally-Tollendal, curateur à la mémoire de Lally-Tollendal, son père, et renvoie au Parlement de Dijon le jugement du procès criminel (1781). — Fol. 58. Lettres d'attache sur provisions en cour de Rome qui confèrent le prieuré de Baulme-la-Roche à D.-F. Forneron, religieux bénédictin. — Fol. 75 Autres sur provisions de l'évêque de Belley, abbé de Saint-Martin d'Autun, qui confère au même le prieuré de Saint-Laurent. — Fol. 64. Autres sur une bulle du pape Pie VI qui autorise l'abbé de Luzines, abbé commendataire de Saint-Seine, à conférer en commende tous les bénéfices simples de son abbaye. — Fol. 84. Autres, sur bulle du pape, qui confèrent à J.-B.-R. de Percy, chanoine d'Époisses, la dignité d'abbé du chapitre de Cervon. — Fol. 110. Autres sur la nomination par la communauté de Moutier-Saint-Jean, de F.-Fr. Pernet comme prieur de Saint-Magnance. — Fol. 122. Autres sur un indult accordé à M. Courtois de Quincey, évêque de Belley, de conférer en commende tous les bénéfices dépendant de cette abbaye. — Fol. 173,208, verso. Autres sur un indult qui autorise M. de Vogué, évêque de Dijon, à conférer en commende tous les bénéfices réguliers qui sont à sa nomination (1782). — Fol. 67, verso Édit portant augmentation de deux sols pour livre, en sus de plusieurs droits et modération d'autres (1781). — Fol. 71, verso. Arrêt du Conseil portant indemnité au Parlement pour non-jouissance de son franc salé. — Fol. 72, verso. Signature en cour de Rome, obtenue par Ph. Doclet, curé de l'église Saint-Pierre de Dijon (1781) ; — fol. 78, verso, id. par Ch. Boudillet, curé de Menetreux-le-Pitois (1781) ; — fol. 82, verso, id. par Ch. Villemot, curé de Cussy-la-Colonne (1780) ; — fol. 140, id. par J.-B. Boucheret, curé de Versauges (1781) ; — fol. 160, verso, id. par Gabriel Prost, curé d'Antuilly (1781) ; — fol. 162, id. par Cl. de la Gorse de la Villeneuve, curé de Saint-Agnan (1781) ; — fol. 198, verso, id. par E. Noirot, curé de Véronnes-les-Grandes (1781) ; — fol. 256, verso, id. par Ph. Grégoire, curé de la Tanière (1782). — Fol. 95, verso. Édit qui fixe les privilèges des sujets du corps helvétique dans le royaume (1781). — Fol. 98. Autre portant création de 250,000 livres de rente au profit des États de Bourgogne. — Fol. 101. Arrêt du Conseil pour la confirmation des octrois de la ville de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 145. Autre semblable pour la ville de Saulieu (1782). — Fol. 119. Lettres de permission à la duchesse de Châtillon de nommer un lieutenant pour remplacer le bailli de sa baronnie de Pagny. — Fol. 128. Acte d'échange des terres entre M. Cortois Humbert, conseiller au Parlement, seigneur de Quincey, et les habitants de ce lieu (1769). — Fol. 128. Homologation par le Roi (1781). — Fol. 142, verso. Permission à l'évêque de Chalon d'emprunter jusqu'à la somme de 240.000 livres (1782). — Fol. 150, verso. Édit d'union de la principauté de Dombes au pays de Bresse. — Fol. 153, verso. Lettres patentes portant règlement pour la perception des droits des jurés priseurs. — Fol. 166. Lettres de commission au conseiller Villedieu de Torcy pour faire le rapport sur le procès criminel de Lally-Tollendal. — Fol. 167. Édit de création de 50.000 livres de rentes au profit des pays de Bresse. — Fol. 170. Lettres patentes qui affranchissent la terre de Deroux des droits auxquels elle a été assujettie par les lettres patentes du 2 février 1780. — Fol. 176. Lettres patentes qui lèvent les modifications introduites par le Parlement dans son arrêt d'enregistrement de l'édit d'établissement de deux nouveaux sols pour livre. — Fol. 181, verso. Autres sur arrêt du Conseil qui autorisent L.-A. Bertin, seigneur de Pont-de-Vaux, à construire un canal sur la Reyssouse et homologation des échanges conclus avec les habitants en vue de ce canal. — Fol. 203. Lettres patentes portant règlement pour les maîtres et ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il y a communautés d'arts et métiers (1781). — Fol. 211. Déclaration contre les assemblées des curés tenues sans permission (1782). — Fol. 212, verso. Édit qui, tout en maintenant la charge de lieutenant général de la principauté de Dombes, la réunit au gouvernement de Bourgogne. — Fol. 214. Autre qui permet à toutes les communautés de la généralité de Dijon le partage de leurs communaux (1774). — Fol. 217. Lettres patentes qui autorisent les États de Bourgogne à construire de nouveaux bâtiments pour leur service (1782). — Fol. 218. Autres qui abolissent le droit d'aubaine entre les sujets français et ceux des principautés de Salm. — Fol. 222, 227. Homologation de l'échange par lequel l'abbé et les religieux de Cluny cèdent au duc de Cossé-Brissac, seigneur de la Motte-Saint-Jean, tout ce qu'ils possèdent à Digoin, La Motte-Saint-Jean, Molinet, Chassenard et et Ragny et reçoivent le domaine de Baron (1782). — Fol. 250. Permission aux cordeliers d'Autun de vendre une portion de terrain à la marquise de Fossey et à M. Drouard de Volnay (1782). — Fol. 261, 270. Lettres d'attache, brevet et bulle du pape pour l'extinction de l'abbaye d'Ambronay et l'union de ses biens à l'évêché de Belley pour M. Cortois de Quincey. — Fol. 270, verso. Ratification du décret de l'évêque d'Autun portant suppression du monastère de Saint-Antoine et réunion de ses biens à l'hôpital Saint-Gabriel de cette ville. — Fol. 305. Autre d'un autre décret du même évêque portant suppression du prieuré de Perrecy et de réunion des biens au séminaire d'Autun. — Fol. 315. Commission pour la Chambre des vacations du Parlement (1782). — Fol. 246.

Lettres de provisions de l'office de président au Parlement pour J.-B.-F. Maynaud (1782). — Fol. 62. Autres de celui de conseiller pour M. Guyard de Balon (1781); — fol. 116, id. pour M. Juillet de Saint-Pierre (1782); — fol. 249, id. pour A.-F. Godeau d'Entraigues; — fol. 259, id. pour M.-A.-P.-F. de Bastard; — fol. 239, 242, id. de conseiller garde des sceaux de la chancellerie du Parlement pour M. Bouthier de Rochefort; lettres de survivance. — Fol. 94, verso. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour M. Baudot (1781); — fol. 113, id. de procureur au Parlement pour M. Legras (1782); — fol. 236, id. pour J.-N. Présevot; — fol. 244, id. pour Ch.-B. Demorey; — fol. 233, id. d'huissier au Parlement pour Cl. Guignier. — Fol. 175, verso. Commission de commis-greffier pour J. Canquoin. — Fol. 80. Provisions de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Semur-en-Brionnais, pour G.-M. Poncet (1781); — fol. 158, id. en celui de Châtillon pour M. Chamond (1782); — fol. 94, id. de celui de conseiller au bailliage d'Autun pour Cl.-A. Nuguet (1781); — fol. 120, verso, id. en celui de Dijon pour L. Dromard (1782); — fol. 171, verso, id. en celui de Beaune pour L. Terrand; — fol. 220, verso, id. pour A. Virely-Loppin. — Fol. 207. Provisions de l'office de conseiller en la sénéchaussée de Dombes, pour M. Robin; — fol. 127, id. d'avocat du Roi en cette sénéchaussée, pour J.-M.-A. Gabet, seigneur de Beauséjour; — fol. 237, id. de prévôt général de la maréchaussée en Bourgogne et Bresse, pour M. Gennin. — Fol. 54, verso. Provisions de l'office de conseiller en l'élection de Bourg, pour P.-M. Bouveron (1781); — fol. 51, id. de lieutenant en cette élection pour M. Chevrier. — Fol. 188. Lettres d'honneur pour M. Périer, son prédécesseur (1782). — Fol. 137, verso. Provisions de l'office de grenetier du grenier à sel de Saulieu pour Cl.-L.-A. Lejeune; — fol. 180, id. de celui de Montbard pour E. Rigoley. — Fol. 108, verso. Provisions de l'office de conseiller en celui de Louhans, pour A. Grillet (1782); — fol. 89, id. de contrôleur en celui d'Auxonne pour P. Roussel (1781); — fol. 106, id. en celui de Charolles pour C. de Rougemont. — Fol. 76, verso. Institution de M. Gaillard comme juge du comté de Montriblond (1781); — fol. 87, id. de P. Brémont, juge de la châtellenie de Couches; — fol. 206, id. de M. Nivière, juge mage du marquisat de Valromey (1782).

B. 12144. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1676-1782-1784. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc. Tome LXIX. — Fol. 5, verso. Lettres de confirmation de l'hôpital de Bagé et de l'établissement d'une maison de charité par Mme la duchesse de Châtillon (1782). — Fol. 10. Autres qui continuent aux États de Bourgogne la jouissance des octrois de Saône pendant cinq ans et celle de 20 sols de crue sur le sel, en considération de l'offre d'un million faite par les États pour la construction d'un vaisseau. — Fol. 11. Édit de suppression de l'office de châtelain de Rouvre et son remplacement par un prévôt royal. — Fol. 14. Lettres de confirmation des privilèges de la ville de Dijon. — Fol. 19, verso. Lettres d'anoblissement acccordées à Cl. Martene, maire de la ville de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 116. Autres accordées au sieur Arnoult, avocat à Dijon (1783). — Fol. 380, verso. Autres à M. Balme de Sainte-Julie, lieutenant général au bailliage de Bugey. Lettres de surannation (1781-1784). — Fol. 23. Lettres patentes prescrivant l'exécution dans les pays de Bresse des lettres patentes du 11 janvier 1714 concernant les dîmes novales. — Fol. 24, verso. Édit portant établissement d'un troisième vingtième sur tous les objets assujettis aux deux autres à l'exception de l'industrie des offices et des droits. — Fol. 26, verso. Lettres d'attache, bulle du pape et brevet portant suppression de l'abbaye de Tournus et la réunion de ses biens à l'évêché de Chalon (1781-1782). — Fol. 26, verso. Édit concernant les anoblissements dans les colonies françaises et les preuves à fournir par les colons résidant en France (1781). — Fol. 41, verso. Lettres de dispense de temps d'études et d'interstices obtenues par Cl. Riambourg, prêtre (1782); — fol. 212, id. par M. Paret, prêtre (1783); — fol. 237, id. par M. Sicelier, curé; — fol. 244, verso, id. par M. Pelletier de Cléry, bachelier en droit; — fol. 420, verso, id. par l'abbé de la Tour (1784). — Fol. 47, verso. Renouvellement de la déclaration sur les surtaux en Bourgogne (1782). — Fol. 55. Lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine entre la France et le comté de Leyden. — Fol. 70, verso. Lettres de naturalité obtenues par F. Arnold, allemand d'origine, établi à Nuits (1783). — Fol. 72. Autres par J.-C. Fauchey, né à Vienne d'un père originaire de Nuits. — Fol. 99. Autres pour J. Duport, prêtre, natif de Faverges en Savoie. — Fol. 73, verso. Lettres d'homologation d'un traité passé entre la duchesse de Châtillon, dame de Pagny, et le curé du lieu au sujet des novalles. — Fol. 80, verso. Signature en cour de Rome obtenue par J. Musy, ancien curé de Chanoz-en-Bresse (1782); — fol. 82, verso, autres par A.-P. Lequien, curé de Saint-Vallerin-les-Chalon (1782); — fol. 85, verso, id. par J. Galliot, curé des grandes Varennes-les-Chalon (1782); — fol. 87, verso, id. par Dom Denis Morillot, prieur de Duesme (1782); — fol. 90, verso, id. par G. Duvivier, curé de Saint-Romain-sous-Gourdon (1782); — fol. 158, verso, id. par J.-A. Guirand, curé de Bereins-en-Bresse (1783); — fol. 185, verso, id. par C. Virely, curé de Saint-Jullien-les-Sennecey (1782); — fol. 187, verso, id. par A. Foléau, curé de Montlay près Précy (1783); — fol. 205, verso, id. par J. Moreau, curé de Barges près Dijon (1780); — fol. 207, verso, id. par Fr. Berthaud, curé de Belle-

not-sous-Pouilly (1782); — fol. 210, id. par T. Thuillier, curé de Chassey-en-Auxois (1783); — fol. 225, id. par J. Mérillet, curé de Jouey-les-Arnay (1783); — fol. 268, verso, id. par J.-B. Progin, prieur de Corpoyer-les-Frolois, à l'abbaye de Molême (1783); — fol. 281, verso, id. par J. Chauvot, curé de Cuet-les-Montrevel (1783); — fol. 300, id. par J.-L. Métral, religieux bénédictin pour la cure de Villerversure (1783); — fol. 378, verso, id. par J.-L. Lorin, curé de Boissey-en-Bresse (1783); — fol. 385, id. par C.-A. Bardet, curé de Ceyzériat-en-Bresse (1784); — fol. 387, id. par J.-B. Gault, curé de N.-D. de Dijon (1784); — fol. 400, verso, id. par J. Comperot, curé de Soirans-Fouffrans (1784); — fol. 412, id. par S. Lacroix, curé de Flacé-les-Mâcon (1784); — fol. 471, id. par C.-D. Bailly, curé de Deroux-en-Bresse (1784). — Fol. 92, verso. Édit qui autorise les États de Bourgogne à ouvrir un canal de jonction des deux mers par la Loire et la Saône en traversant le Charolais (1783). — Fol. 97, verso. Lettres patentes qui fixent pour la Bourgogne l'abonnement aux trois vingtièmes. — Fol. 103. Édit qui érige le canal de Charolais en plein fief avec toute justice en faveur des États. — Fol. 105, verso. Lettres de surannation de celles patentes du mois de septembre 1779 qui autorisaient la fondation à Poiseul-les-Saulx d'une école par M. N.-A. Chaignet et Fr. Bouchard, sa femme. — Fol. 123. Lettres qui fixent l'abonnement du 3e vingtième dans les pays de Bresse. — Fol. 125, verso. Homologation du mandement de l'évêque de Dijon au sujet de la suppression des cimetières autour des églises de cette ville et la création d'un cimetière général. — Fol. 128, verso. Lettres d'attache sur mandement de l'official de Lyon pour la suppression de l'abbaye de Ambournay et la réunion de ses biens à l'évêché de Belley. — Fol. 146, verso. Déclaration du Roi au sujet des rentes constituées pour la création du canal du Charolais. — Fol. 153. Lettres d'homologation d'un échange à Saint-André-de-Croisy entre la chartreuse du Lys Saint-Esprit de Lyon et M. Verdet, ancien greffier du Parlement de Dombes. — Fol. 162. Autres de l'acquisition faite par les États de Bourgogne de l'hôtel de Lantenay à Dijon pour en faire le siège de l'Intendance. — Fol. 181, verso. Autres qui confirment les acquisitions faites par les mêmes de maisons avoisinant leur palais et notamment d'une maison appartenant à la Sainte-Chapelle. — Fol. 163. Lettres patentes qui déchargent le supérieur de la Congrégation de Saint-Maur de la direction du collège de Thoissey et réunissent ce collège à la Congrégation des pères de Saint-Joseph. — Fol. 165. Autres de renvoi au bailliage de Semur d'une procédure criminelle commencée contre des voleurs. — Fol. 177. Lettres qui ordonnent la réunion à la maison de charité de Pont-de-Vaux des fruits et revenus destinés à l'entretien d'une mission. — Fol. 182. Lettres de jussion pour l'enregistrement d'un édit de création de 150,000 livres de rentes au profit des États de Bourgogne. Édit. — Fol. 193. Homologation du mandement de l'évêque de Chalon portant création d'une cure à Bouzeron. — Fol. 223. Lettres de *continuatur* du procès Lally-Tollendal. — Fol. 231, 461, verso. Commission pour la Chambre des vacations du Parlement (1783). — Fol. 245, verso. Lettres de confirmation des privilèges des officiers et ouvriers des monnaies. — Fol. 249. Édit de suppression de l'office de concierge buvetier du Palais de Justice à Trévoux. — Fol. 252. Arrêt du Conseil qui casse le bail des octrois de la ville de Chalon et autorise celle-ci à le percevoir en régie. — Fol. 258, verso. Lettres portant augmentation d'octrois au profit de la ville de Verdun. — Fol. 261. Ratification des mesures arrêtées entre l'Intendant de Paris et les Élus des États de Bourgogne pour la fixation des limites des deux pays aux Riceys. — Fol. 274. Arrêt du Conseil statuant sur des réclamations de M. de Chantemerle, abbé de Saint-Rambert à la succession de son prédécesseur. — Homologation d'un bail emphytéotique de deux étangs à Joyeux passé par l'abbaye de la Chasseigne. — Fol. 294, verso. Lettres de surannation des lettres patentes de l'année 1781, par lesquelles, sur la demande du prince de Montbarrey, le Roi avait confirmé les privilèges du village de Savigny-en-Revermont. — Fol. 304, verso. Édit qui autorise les Élus des États à construire la portion du canal de Bourgogne entre Dijon et la Saône. — Fol. 311, verso. Autre semblable pour le canal de Dôle à la Saône. — Fol. 318, verso. Lettres patentes qui prorogent pendant la construction des canaux et cinq ans après les exemptions et modérations des droits contenues dans les édits en faveur des actes d'échanges de terrains et autres. — Fol. 320, verso. Édit qui érige en plein fief au profit des États de Bourgogne la partie du canal de Dijon à la Saône. — Fol. 324, verso. Autre semblable pour celui de Dôle à la Saône. — Fol. 322, verso. Lettres patentes portant limitation des emprunts sans autorisation que les États pourront contracter pour la construction des trois canaux. — Fol. 326, verso. Arrêt du Conseil qui casse un arrêt du Parlement de Rouen dans une instance entre Mme de Vérac Mauthiot, Paul, vicomte de Mollet, et la dame de Laypaud pour une succession. — Fol. 351. Édit portant exemption des droits de péage corporels sur les Juifs (1784). — Fol. 358. Déclaration du Roi en faveur des arts de peinture, de sculpture et de l'Académie de Paris. — Fol. 360. Lettres de surannation des lettres patentes de 1676. Règlement pour l'établissement des écoles académiques de peinture et de sculpture dans toutes les villes du royaume (1784). — Fol. 389. Autorisation donnée aux Bernardines de Dijon d'acquérir un terrain dépendant du couvent des Cordeliers (1784). — Fol. 397. Permission à l'hôpital Saint-Joseph de Paray d'accepter une donation. — Fol. 402, verso. Lettres de surannation des lettres patentes données en 1778 portant confirmation des pri-

M. Hallot (1784) ; — fol. 417, id. en celui de Louhans pour M. Guillemaut. — Fol. 468. Lettres d'honneur pour M. Perraut son prédécesseur. — Fol. 1. Provisions de professeur de droit en l'Université de Dijon pour M. Jacquinot (1782). — Fol. 118. Autres pour M. Bretin (1783) ; — fol. 16, id. d'agrégé pour M. Joly ; — fol. 232, 233, id. pour MM. Guillemot et Nault. — Fol. 42. Commission de juge de la marque des fers pour M. Adrien (1782). – Fol. 179. Institution de MM. Gallion et Mathieu comme juges du canal de Charolais (1783); — fol. 251. id. de M. Bouillet des Halliers comme lieutenant ; — fol. 404, 405, id. de M. Thielley comme juge des canaux de Bourgogne et de Franche-Comté et de M. Morizot comme son lieutenant ; — fol. 428, verso, id. de M. Mot comme juge de la seigneurie de Foucherans ; — fol. 462, id. de M. Michel comme juge mage du marquisat de Bagé (1784) ; — fol. 479, id. de M. Vreuille comme juge du marquisat de Blaisy. — Fol. 16. Lettres d'attache sur la nomination par l'abbé de Flavigny de D. Mestral, comme sacristain du prieuré de Couches.

B. 12145. (Registre.) — In-folio, 520 feuillets, papier.

1781-1785-1787. — Enregistrement des édits, ordonnances, etc., tome LXX. — Fol. 1. Déclaration du Roi concernant les études des élèves en chirurgie (1784). — Fol. 3. Lettres patentes qui autorisent les visites dans les boutiques des marchands et négociants pour la vérification des étoffes, toiles et toileries. — Fol. 4, verso. Déclaration qui fixe le rang dans lequel les sujets des cantons helvétiques pourront être colloqués dans les instances d'ordre et venir à contribution dans les faillites arrivant en France. — Fol. 6, verso. Homologation de l'acte d'échange entre le prieur de Bragny et Mme Éléonore de Redenne de Digoin, comtesse de la Coste, des cens et servis dus sur le domaine de Chevalet contre d'autres à Bragny. — Fol. 11, verso. Autre de l'entrage du domaine de la Serrée-sur-Croua, fait par l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun à Mme veuve Bonneau. — Fol 12, verso. Lettres de surannation de celles patentes de l'année 1781, contenant permission à M. de Tudert, commandeur de la commanderie de Beaune, d'acquérir une maison rue des Tonneliers, à Beaune, joignant l'hôtel de la Commanderie. — Fol. 23. Lettres de dispense de temps d'études et d'interstices, obtenues par M. Villedieu de Torcy, bachelier en droit (1785) ; — fol. 38, verso, id. par S.-P.-B.-M. Ranfer de Monceau, bachelier en droit ; — fol. 66, verso, id. par M. Agron, prêtre ; — fol. 74, id. par M. Deroux, prêtre ; — fol. 82, verso, id. par Ch.-P. Gauthier, étudiant (1785); — fol. 283, id. par Lormot, prêtre (1786) ; — fol. 98, id. pour L.-F. Brunet de Baraiu, étudiant. — Fol. 25. Signature en cour de Rome, obtenue par Sicelier, curé de Neuvy (1784) ; — fol. 31, id. par E. Mille, curé de Pressy-sous-Dondain (1783); — fol. 32, id. par P. Locquin, curé de Gresigny-sous-Sainte-Reine (1784) ; — fol. 39, verso, id. par C.-J. Bernardin, curé de Condat (1784) ; — fol. 57, id. par N. Frieaud, curé de Saint-Bonnet de Marisy ; — fol. 64, verso, id. par J. Barthélemy, curé de Saint-Seine et de Bligny-le-Sec (1785) ; — fol. 77, id. par J. Philipot, curé de Vignes et de Toutry (1785); — fol. 87, id. par J. Chapon, curé de Biziat-en-Bresse (1784) ; — fol. 99, id. par Ch. Duhesme, curé de Gergy-les-Chalon (1785) ; — fol. 110, id. par N. Grosdidier, curé de Fénay et de Saulon (1785) ; — fol. 120, verso, id. par J.-M. Cottin, curé d'Aubigny-la-Ronce, près Nolay (1785) ; — fol. 151, id. par L. Énaux, curé de Saint-Pierre de Longvic (1785); — fol. 154, id. par P. Poinsot, curé de Villaines-les-Prévôtes (1786) ; — fol. 153, id. par J.-B. Monnot, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas à N.-D. de Beaune (1785) ; — fol. 178, verso, id. par G. Loritte, chapelain de N.-D. des Grâces, à Ennimond-Bugey (1785); — fol. 180, id. par J. Proal, curé de Sassenay-les-Chalon-sur Saône (1785) ; — fol. 186, verso, id. par G. Bouchard, curé de Dampierre-sur-Vingeanne (1786) ; — fol. 221, id. par M. Lamiralle, curé de Marey-sur-Tille (1786) ; — fol. 239, id. par J.-P. Servant, curé de Dommartin-en-Bresse (1786); — fol. 256, id. par E.-F. Bault, curé de Saint-Euphrône-les-Semur (1786) ; — fol. 294, verso, id. par D. Delmasse, curé de Fixey-les-Dijon (1786) ; — fol. 301, verso, id. par J.-F. Gontier, curé de Saint-Martin-du-Lac (1786) ; — fol. 307, id. par J.-J. Hugonet, curé de Meyrin au diocèse de Genève (1786); — Fol. 370, id. par Cl. Guyotat, curé de Demigny près Chalon (1786) ; — fol. 374, id. par N. Castelier, curé de Saint-Paul de Varax (1786) ; — fol. 380, id. par L. Clerc, curé de Saint-Cyr au diocèse de Chalon (1786) ; — fol. 399, verso, id. par J.-B. Millot, curé de Vandenesse-sur-Arroux (1789) ; — fol. 422, id. par A. Nabot, curé de Saint-Martin de Mezirieux (1787) ; — fol. 426, id. par H. Morizot, curé d'Island, diocèse d'Autun (1787) ; — fol. 466, verso, id. par D. Royer, curé de La Roche-en-Brenil (1787) ; — fol. 471, verso, id. par J.-P. d'Alban, curé de Saint-Martin d'Étrée, en Bresse (1787) ; — fol. 473, id. par J.-E. Besancenot, doyen de Saint-Georges de Chalon (1787) ; — fol. 476, verso, id. par J.-G. Levrat, curé du Vieux d'Isenave en Bugey (1787) ; — fol. 482, id. par J. Morel, curé de Larrey et de Poinson (1787) ; — fol. 487, id. par Cl. Chardon, curé de Saint-Berain-sur-Dheune (1787) ; — fol. 489, verso, id. par J.-B. Anfry de la Potherie, prieur de Saint-Hélier à Saint-Romain-les-Beaune (1787) ; — fol. 495, verso, id. par N. Monnot, curé de Saint-Sernin-du-Plein (1787) ; — fol. 501, id. par F. Bouvier-Desmarets, prieur de Nantua (1687). — Fol. 26, verso. Homologation du bail à cens de l'étang Couvent sur Chalamont, passé en 1781 par l'abbaye de la Chasseigne, à M. de Saint-Martin, premier syndic de Bresse (1784). — Fol. 34. Lettres de naturalité obtenues par S.-A.

Prenleloup dit Taverny, natif de Suisse (1784). — Fol. 83, verso. Autres obtenues par J.-F. Olivier, capucin, né à Malte (1785). — Fol. 166, verso. Autres par T.-L. Fiard, natif de Lima au Pérou (1784-1786); — fol. 496, id. par J.-M. Arnoult de Nuits, natif de Mons (1787). — Fol. 53, verso. Permission aux directeur et prêtres de la congrégation de Saint-Joseph, desservant le collège de Nantua, d'acquérir une maison de campagne (1785). — Fol. 67, verso. Autre aux missionnaires de Saint-Joseph de Lyon d'acquérir un jardin joignant leur collège de Toissey (1785). — Fol. 80, verso. Autre à l'hôpital d'Is-sur-Tille d'acquérir deux petites maisons joignant ses bâtiments. — Fol. 127, verso. Autre à la ville de Saulieu d'acquérir de l'évêque d'Autun les anciens bâtiments de la justice, afin de les démolir pour faire la place de l'Hôtel-de-Ville. — Fol. 129. Autre à l'Académie des sciences de Dijon d'acquérir une maison joignant son hôtel. — Fol. 130, verso. Homologation de la vente faite par le séminaire d'Autun à M. Debout de la justice du Crot Monual et de la seigneurie de Champchanoux. — Fol. 156. Permission aux chartreux de Meyriat de garder trois contrats de rente sur particuliers (1786). — Fol. 223. Homologation de l'acquisition du moulin de la Forêt par les Ursulines de Toissey. — Fol. 231. Permission aux Ursulines de Dijon d'acquérir une maison provenant du sieur Potet, enclavée dans leurs bâtiments. — Fol. 245. Homologation de la vente faite par le chapitre d'Autun au sieur Bouiller, des terres de Maupertuis, Arrouette, La Faye, Bissy et Magny. — Fol. 254. Autre du bail à rente d'un domaine à Dun-les-Places, passé par l'abbaye de Reigny au sieur Gillot. — Fol. 257, verso. Permission au cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Cluny, d'acquérir les halles de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 292. Autorisation donnée à l'évêque de Chalon de donner à bail à rente au sieur Lamy les étangs et le moulin de Baignant situés sur le finage de Saint-Loup-de-la-Salle. — Fol. 340. Permission au chapitre de la cathédrale de Chalon de vendre deux maisons situées dans l'intérieur de la ville (1787). — Fol. 359, verso. Autre aux religieuses de Saint-Andoche d'Autun d'échanger avec le comte de Villers-la-Faye leur seigneurie de Santigny contre une terre produisant 150 livres de revenu. — Fol. 460. Permission aux Élus généraux de Bourgogne d'acquérir un fief au profit de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 470. Homologation d'une acquisition de maison contiguë à leur couvent, faite par les Visitandines d'Autun sur le sieur Guyot. — Fol. 475. Permission aux religieux de l'abbaye de la Ferté d'acquérir une maison à Givry pour l'exploitation de leur vignoble. — Fol. 79. Lettres de commutation de peine de mort contre celle des galères obtenues par D. Clerc, condamné pour vol dans l'église Saint-Nicolas de Dijon (1785). — Fol. 326, verso. Autre de celle des galères en celle du bannissement, obtenues par P. Gaume, dragon, pour violences ayant causé la mort (1786). — Fol. 85, verso. Homologation du décret de l'évêque de Belley qui supprime quatre chapellenies de la cathédrale et en réunit les biens à la manse capitulaire (1785). — Fol. 103, verso. Arrêt du Conseil qui règle les difficultés survenues entre l'abbé Verchère, conseiller clerc et les conseillers laïques au sujet de la qualité de doyen. — Fol. 112, 282, 479. Commissions pour la Chambre des vacations du Parlement (1785-1786-1787). — Fol. 113. Arrêt du Conseil qui accorde au sieur Argand un privilège de quinze ans pour la fabrication des lampes de son invention (1785). — Fol. 147, verso. Autre portant continuation des crues sur le sel, accordées au pays de Bugey. — Fol. 159. Homologation de la vente de la forge et de l'étang de Mesvrin, faite par M. Riottier, cessionnaire du prieur de Saint-Germain-du-Bois, à la société formée pour l'exploitation de la fonderie royale d'Indret et de Montcenis. — Fol. 160, verso. Renouvellement de la défense en matière de surtaux de tailles (1786). — Fol. 272. Homologation du décret de l'évêque de Chalon, portant suppression du prieuré de l'Ile-sous-Quirieux situé dans la paroisse de Serrières, et réunion des biens à la cure (1785). — Fol. 190. Autre de celui de l'archevêque de Lyon qui supprime la chapellenie de Sainte-Catherine dans l'église du chapitre de Neuville-les-Dames et la réunit à la mense dudit chapitre. — Fol. 259, verso. Autre de celui de l'évêque d'Autun en 1785 qui supprime le prieuré d'Uchon et en réunit les biens à la prévôté de Sussey. — Fol. 182. Lettres patentes pour favoriser dans le royaume l'établissement des marchands étrangers (1786). — Fol. 188. Arrêt de renvoi au bailliage d'Autun du procès intenté à deux délinquants. — Fol. 310. Lettres de renvoi au bailli de Dijon du procès de Pricheux accusé de vol. — Fol. 184, verso. Commission donnée à M. de la Tour-du-Pin-Gouvernet, commandant militaire en Bourgogne, de faire enregistrer en sa présence les lettres patentes du 23 avril 1786 qui cassent un arrêt rendu le 3 dudit mois concernant la perception des octrois. Procès-verbal d'enregistrement (1786). — Fol. 194, verso. Arrêt du Conseil qui maintient le marquis de Feillens en possession de la police dans le bourg de Saint-Laurent-les-Mâcon. — Fol. 197, verso. Autres qui renvoient devant le Parlement de Dijon la connaissance du procès entre MM. d'Anthès de Longepierre et Salomon. — Fol. 227, verso. Lettres patentes concernant les privilèges des conseillers rapporteurs et des secrétaires-greffiers du point d'honneur. — Fol. 228, verso. Ratification des conventions conclues avec le marquis de Brandebourg, Anspach et Bayreuth pour l'abolition du droit d'aubaine (1786); — fol. 457, id. avec l'Angleterre (1787). — Fol. 235. Lettres patentes portant maintien du marquisat de la Borde, en faveur de M. de la Borde, secrétaire honoraire du Roi, maison et couronne de France (1786). — Fol. 242, verso. Arrêt du Conseil qui accorde

deux foires au village de Meslay, chef-lieu du marquisat de Maulevrier, appartenant à M. de Langeron. — Fol. 258, verso. Lettres patentes qui érigent douze foires dans la ville de Belley. — Fol. 265. Bail des fermes générales à J.-B. Mager (1786). — Fol. 280, verso. Lettres patentes qui établissent la réciprocité en matière de faillites entre la France et la principauté de Neuchâtel; — fol. 322, id. avec la ville impériale de Francfort-sur-le-Mein. — Fol. 284, verso. Confirmation du don de 8,000 livres fait au petit séminaire de Tournus. — Fol. 286. Lettres de confirmation de l'établissement d'un Bureau de charité dans la ville de Bourg; — fol. 444, verso, id. d'une maison de charité à Châtillon (1787); — fol. 485, verso, id. de deux sœurs de charité dans la même ville. — Fol. 296, verso. Lettres patentes portant que le collège d'Autun sera régi par les pères de l'Oratoire (1786). — Fol. 311, verso. Prise de possession de la régie de la ferme des droits d'aides par le sieur Kalendrin. — Fol. 317. Autre de celle sur le papier et parchemin timbré par J.-B. Poinsignon. — Fol. 319, verso. Commission donnée au même pour la régie des hypothèques. — Fol. 320, verso. Déclaration du Roi qui maintient aux receveurs des impositions, aux collecteurs des tailles et aux fermiers des droits, la faculté de se servir des huissiers ou sergents qui leur agréeront pour faire la vente des effets saisis sur les contribuables. — Fol. 323, verso. Édit qui supprime le privilège de ville d'arrêt personnel, établi dans plusieurs villes de commune du royaume, et le change en arrêt réel qui pourra seul être exercé à la requête des habitants de la ville. — Fol. 326. Homologation du décret de l'archevêque de Besançon portant suppression de plusieurs fêtes de son diocèse. — Fol. 327, verso. Déclaration du Roi portant règlement pour la répression du faux saunage, favorisé par le transport des cuirs verts des pays non gabellés à ceux de gabelles. — Fol. 329. Lettres pour le rachat par la province des droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs des boissons, droits sur les huiles et savons. — Fol. 322. Déclaration qui détermine la forme en laquelle doivent être faites les publications ordonnées concernant le paiement des indemnités dues pour le terrain employé aux canaux de Bourgogne, avec défense aux Élus de faire publier et enregistrer dans les bailliages aucun acte provenant de leur administration. — Fol. 337. Arrêt du Conseil qui homologue une délibération de la communauté des procureurs au bailliage de Chalon pour l'emprunt d'une somme destinée à rembourser le prix des offices supprimés. — Fol. 342. Lettres patentes qui cassent un arrêt du Parlement du 14 août 1786, par lequel il a été ordonné aux maires et échevins de Beaune et de Nuits de se pourvoir de lettres patentes pour la perception de leurs octrois et leur fait défense de les percevoir sans y être autorisés par un arrêt du Conseil et lettres patentes dûment vérifiées; — qui cassent également deux autres arrêts des 2 et 8 janvier 1787 portant nomination de commissaires pour informer, et d'ajournement personnel contre l'intendant. Ces lettres sont enregistrées le 21 janvier à Versailles, en présence et de l'exprès commandement du Roi devant les députés du Parlement (1787). — Fol. 343, verso. Arrêt du Conseil qui casse et annule les arrêts du Parlement du 27 avril, 14 août et 28 décembre 1786, rendus sur des lettres de commissions, adressées aux Élus généraux, par lesquelles ils ont été autorisés à exercer sur les chemins finérots, ainsi que sur différentes rivières et chemins de halage les mêmes pouvoirs, inspections et juridictions que sur les grandes routes (Arrêt enregistré le même jour que le précédent (1787). — Fol. 344, verso. Arrêt du Conseil qui casse un arrêt du Parlement du 28 décembre 1786 qui a supprimé la formule d'enregistrement adoptée par les Élus généraux et l'arrêt du Conseil du 4 novembre précédent, portant réduction des droits d'octroi et de péage sur les fers qui seront voiturés par la Saône. Enregistré comme les précédents (1787). — Fol. 345, verso. Lettres patentes qui, en exécution de l'édit du mois de novembre 1720, portant union du comté de Bar-sur-Seine aux États de Bourgogne, suppriment les droits d'aides qui y étaient perçus en payant par les États l'indemnité fixée par ces lettres (1787). — Fol. 351. Lettres patentes qui, en exécution de l'édit du mois d'août 1668 portant union du comté d'Auxerre aux États de Bourgogne, supprime également les droits d'aides sous la même condition. — Fol. 357. Édit du Roi qui supprime les portions congrues. — Fol. 382. Lettres de l'érection du comté de Beaumont et de la baronnie de Lux en duché héréditaire sous le titre de Saulx-Tavanes, au profit de Ch.-Casimir de Saulx, comte de Tavanes. — Fol. 392, verso. Lettres d'attache sur lettres du général des Cordeliers, qui nomment F.-G. Corbet pour présider le chapitre de la province de Saint-Bonaventure. — Fol. 401. Autre sur un indult du pape, qui autorise P.-J.-J. de Bonafous du Terrail, grand prieur de Saint-Vivant de Vergy, à nommer à tous les bénéfices dépendant dudit prieuré. — Fol. 403. Autres semblables concernant un indult semblable accordé à Paul de Murat, abbé d'Ambronay. — Fol. 393, verso. Homologation du mandement de l'évêque d'Autun qui érige en annexe la chapelle de Villars et Villenotte. — Fol. 408. Arrêt du Conseil portant réduction des droits d'octrois sur la Saône payés pour les fers et y assujettissent les bois et charbons provenant des forêts du Roi. — Fol. 414, verso. Arrêt du Conseil qui proroge les octrois accordés à la ville d'Autun; — fol. 506, id. pour la ville de Belley. — Fol. 430, 478, verso. Lettres patentes sur arrêt du Conseil, ordonnant la révision du procès criminel instruit contre Cl. Pajot, A. Laignon et J.-B. Gentil, jugé par la Tournelle les 18 et 19 mars 1782 (c'est l'affaire de l'ermite d'Aignay). — Fol. 441. Lettres patentes qui autorisent

le Parlement, les administrateurs de la succession Pouffier, le doyen du Parlement, à traiter de la seigneurie d'Aiserey, léguée à ce dernier, et l'administration des pauvres de la paroisse Saint-Nicolas de Dijon à traiter avec le Parlement au sujet d'un droit éventuel. — Fol. 443, verso. Autres qui déclarent communes à M. Villedieu de Torcy, doyen du Parlement, les lettres patentes obtenues par feu M. Fleutelot de Marliens, son prédécesseur. — Fol. 454, verso. Arrêt du Conseil qui défend le commerce des sels et écumes de verre dans l'étendue des pays sujets à la gabelle. — Fol. 456, verso. Autre qui défend d'introduire dans les vins, cidres et autres boissons la céruse, la litharge et autres préparations de sels et cuivres. — Fol. 464. Déclaration du Roi pour la liberté du commerce des grains. — Fol. 496, verso. Lettres patentes concernant la prestation de serment des juges consuls du royaume. — Fol. 497, verso. Déclaration du Roi concernant les privilèges et exemptions des officiers et soldats invalides retirés en Bourgogne et Bresse. — Fol. 500. Autre touchant les actes de baptême sur les registres des paroisses. — Fol. 16, verso. Lettres de provisions de l'office de conseiller au Parlement pour M. Loppin de Preigny (1785) ; — fol. 22, verso, id. de conseiller d'honneur pour M. du Chilleau, évêque de Chalon ; — fol. 49, verso, id. de conseiller pour S. Ranfer de Monceau ; — fol. 59, id. pour M. Poulletier de Suzenet ; — fol. 63, id. pour N. Villedieu de Torcy ; — fol. 94, verso, id. pour M. Cattin de Villotte ; — fol. 103, id. pour M. Micault de Corbeton ; — fol. 146, id. pour M. Guenichot de Nogent ; — fol. 165, id. pour M. Brunet de Monthelie (1786) ; — fol. 240, verso, id. pour E.-V.-J. Chevignard. — Fol. 379. Provisions de l'office de substitut du procureur général pour M. Midey (1787). — Fol. 391. Lettres d'honneur accordées à M. Boyard de Forterre, secrétaire du Roi en la chancellerie. — Provisions de l'office de procureur au Parlement ; — fol. 20, à M. Pignollet (1785) ; — fol. 117, id. à A. Bérard ; — fol. 119, verso, id. à M. Conchet ; — fol. 189, verso, id. à M. Perotte (1786) ; — fol. 220, id. à L. Chauchot ; — fol. 309, id. à L. Gauthier ; — fol. 362, id. à M. Jacquin ; — fol. 424, verso, à Lautrey. — Fol. 373, verso. Commission de clerc du greffe pour M. Roignot. — Fol. 248. Provisions de l'office d'huissier au Parlement pour le sieur Quetiez (1786) ; — fol. 363, id. d'huissier aux requêtes pour le sieur Bachotet (1787) ; — fol. 429, id. de solliciteur général des causes du Roi au Parlement et à la Chambre des Comptes, pour M. Perret. — Fol. 488. Lettres de vétérance à Courdier, scelleur en la chancellerie. — Fol. 462, verso. Provisions de l'office de grand bailli d'épée de Bresse, pour M. Cachet, comte de Montejean. — Fol. 480. Lettres d'honneur de président du présidial de Semur-en-Auxois pour Simon de la Rochette. — Fol. 125, verso. Lettres d'honneur pour M. Roux, président en celui d'Autun (1785). — Fol. 18. Provisions de l'office de lieutenant général au bailliage de Dijon, pour M. Frérot de Saint-Edme (1785 ; — fol. 55, verso, id. en celui de Bourg pour M. Valentin du Plantier ; — fol. 169, verso, id. en celui de Semur-en-Auxois pour M. Reuillon de Brain. — Fol. 21. Provisions de l'office de lieutenant particulier en celui de Châtillon pour M. Dumond (1785) ; — fol. 47, verso, id. en celui de Chalon pour M. Sancy ; — fol. 325, id. en celui de Nuits pour M. Durand (1786) ; — fol. 372, id. en celui de Montcenis pour M. Delachaise (1787) ; — fol. 397, id. en celui de Chalon pour M. Millard ; — fol. 452, verso, id. en celui de Bourg pour M. Perrier de la Balme. — Fol. 52, verso. Lettres d'honneur accordées à M. Lambert, ancien lieutenant en celui de Bourbon-Lancy (1785) ; — fol. 108, verso, à M. Magnien, lieutenant en celui de Chalon ; — fol. 365, à M. Durand père, lieutenant en celui de Nuits (1787) ; — fol. 427, id. à M. Garchery, lieutenant en celui de Montcenis ; — fol. 492, verso, à M. Chofflet, lieutenant en celui de Chalon. — Fol. 61. Provisions de l'office de conseiller au bailliage de Beaune pour M. Étienne (1785) ; — fol. 90, id. en celui de Belley pour M. Monnier ; — fol. 101, id. en celui de Chalon pour M. Darantière de Dracy ; — fol. 162, id. en celui de Dijon pour M. Bernard (1786) ; — fol. 376, id. en celui de Belley pour M. Parrot (1787) , — fol. 494, id. en celui de Chalon pour M. Bataillard. — Fol. 139. Lettres d'honneur pour M. Étienne, ancien conseiller en celui de Beaune (1785). — Fol. 72. Provisions de l'office d'avocat, procureur du Roi en celui de Montcenis, pour M. Garchery (1785) ; — fol. 41, verso, id. de procureur du Roi en celui de Beaune pour M. Decologne (1785). — Fol. 468. Lettres d'honneur pour M. Grossy, procureur du Roi en celui de Belley (1787). — Fol. 251, verso. Provisions de l'office de président en l'Élection de Bourg pour M. Gollety (1786) ; — fol. 75, verso, id. d'Élu en cette élection pour M. Renaud (1785) ; — fol. 93, id. en celle de Belley pour M. Mugnier ; — fol. 86, id. en celle de Bourg pour M. Guichelet ; — fol. 233, verso, id. pour M. Brangier (1786) ; — fol. 484, verso, id. pour M. Lejéas. — Fol. 305, verso. Lettres d'honneur accordées à M. Reboud, conseiller à Bourg. — Fol. 304, verso. Provisions de l'office de procureur du Roi des gabelles du Lyonnais en Bresse pour M. Buget ; — fol. 176, verso, id. de président au grenier à sel de Charolles pour M. Noirrey (1786) ; — fol. 45, id. de grenetier en celui de Semur-en-Brionnais pour M. Joannin (1785) ; — fol. 143, verso, id. en celui de Saint-Jean-de-Losne pour M. Lambert ; — fol. 153, id. en celui d'Auxonne pour M. Lanaud (1786) ; — fol. 177, id. en celui de Charolles pour M. Bérard ; — fol. 491, verso, id. de contrôleur en celui d'Auxonne pour M. Redoutey (1787). — Fol. 108. Provisions de la charge de directeur de l'Université de Dijon pour M. Fleutelot de Marliens (1785) ; — fol. 428, id. pour M. Barbuot de Palaiseau (1787) ; — fol. 367, id. de pro-

fesseur pour M. Saverot; — fol. 488, verso, id. de docteur agrégé pour M. Bouvier. — Fol. 439. Institution de M. A. Durand comme lieutenant de la justice du canal de Charollais; — fol. 440, id. de M. Golyon en qualité de bailli du Temporel de l'évêché de Chalon; — fol. 69, verso, id. de M. Ducosta comme lieutenant de la justice du comté de Montrevel (1785); — fol. 284, id. de M. Serdet, juge de la justice de Foucherans (1786). — Fol. 122. Commission donnée à M. Morizot comme juge de la marque des fers dans le ressort du Parlement (1785).

B. 12146. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1476-1768. — Sommaire des édits, déclarations et lettres patentes concernant les offices du Parlement, extraits des registres d'enregistrement et classés par ordre chronologique.

B. 12147. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1594-1670. — Avocats et procureurs généraux, substituts du procureur général. Arrêt du conseil privé qui règle les questions de préséance et d'attributions soulevées par H. Picardet, procureur général, contre A. Millotet, avocat général (1594). — Copie et imprimé contenant aussi la transaction sur les mêmes questions, conclue en 1654 entre Languet, procureur général, et M. A. Millotet et G. Quarré, avocats généraux— Nomination faite par H. Picardet, procureur général, de l'avocat J. Richard pour l'un de ses substituts (1616). — Arrêt du Conseil qui réunit les offices de substituts créés en 1586, aux trois existants (1626). — Autre qui les oblige à payer une somme de 3000 livres d'indemnité au procureur général, auquel l'édit avait enlevé leur nomination (1626). — Édit de création de trois nouveaux offices, réunis aux trois anciens (1630). — Ordonnance imprimée du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui exempte les officiers du Parlement du service de guet et garde (1635). — Édit de création de deux nouveaux offices de substituts du procureur général et des avocats généraux (1635). — Édit de suppression de la plupart de ces offices, notamment de celui d'un des substituts, les autres maintenus, avec droit aux titulaires de porter la robe rouge (1636). — Arrêt du conseil d'État qui exempte les officiers du Parlement du droit de franc-fief (1641). Imprimé. — Autre pour le rétablissement des gages des substituts et leur maintien comme officiers du Parlement dans les honneurs et prérogatives de cette cour (1644). — Déclaration portant que le procureur général aura seul la plume et signera seul les conclusions privativement aux avocats généraux (1644). — Autre qui, sans s'arrêter à l'opposition des avocats généraux, ordonne l'enregistrement de la déclaration (1645). — Autre qui déclare les payeurs des gages membres du Parlement et comme tels admis à la noblesse et au franc-salé. — Arrêt dont les substituts peuvent s'aider pour une semblable prétention (1658). — Transaction sur procès entre D. Languet, procureur général, et A. Millotet et G. Quarré, avocats généraux, au sujet de la préséance et de leurs attributions respectives (1654). — Homologation de cette transaction par le conseil d'État. — Arrêt du Parlement qui prescrit de comprendre les substituts dans la distribution du franc-salé (1654). — Arrêt du Conseil qui fait défense au Parlement d'interdire les avocats et procureurs généraux et de les empêcher dans l'exercice de leur charge. Imprimé (1656). — Autres portant règlement pour les charges des avocats et procureur généraux à des substituts du procureur général du Parlement de Dijon. Imprimé (1660-1678). — Arrêt du Conseil portant défense aux avocats généraux de signer aucunes conclusions sous peine de privation de gages. — Autre donné par forclusion au profit des avocats généraux, contenant révocation de l'arrêt du 21 octobre 1664, concernant les fonctions du procureur général (1669).— Dossier de l'instance entre les avocats généraux et les substituts, auxquels les premiers contestaient le droit d'entrer au parquet et de signer les conclusions à leur exclusion, arrêts préparatoires, factums, mémoires (1670).

B. 12148. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1671-1708. — Avocats, procureurs généraux et substituts (suite). Mémoires imprimés des substituts dans leur instance avec les avocats généraux. — Arrêt du conseil privé portant que les substituts rapporteront tous les procès par écrit, où il conviendra de donner des conclusions, lesquels leur seront distribués par le procureur général ; qu'ils signeront ces conclusions en son absence, après en avoir fait rapport aux avocats généraux ; et qu'ils iront en commission également sur le refus du procureur général ou en son absence (1678). — Autre qui enjoint au procureur général de faire des taxes à ses substituts lors des procès qu'ils rapporteront (1680). — Mémoires imprimés des griefs reprochés par le procureur général à la cour du Parlement dans un débat terminé en 1684 par un arrêt du conseil (1680). — Dossier d'une instance de préséance entre les secrétaires du Roi et les substituts du procureur général (1689). — Arrêt du Conseil qui maintient les substituts, les secrétaires et les payeurs des gages, au droit d'être admis à l'annuel sans aucun prêt, comme étant membres du Parlement. Imprimé (1692). — Lettres d'honneur accordées à G. Guillaume, ancien substitut (1693). — Dossier de différentes pièces servant à établir que les charges de substituts du procureur général donnent la noblesse (1697-1708).

B. 12149. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 178 pièces, papier.

1693-1788. — Avocats, procureurs généraux, substituts

(suite). Arrêt du conseil d'État qui admet les substituts au paiement du droit annuel, à la charge de prendre des augmentations de gages. — Correspondance entre les substituts de Dijon et ceux des autres cours au sujet de leurs offices (1693-1728). — Sommation de la part de Guyton, secrétaire du Parlement, greffier commis de la cour, par laquelle il prend à trouble Bichot, substitut du procureur général, pour l'avoir précédé à l'offrande (1714). — Sommation contraire de Bichot. — Mémoire au sujet de la prétention élevée par les avocats généraux qu'en absence ou empêchement du procureur général, les substituts doivent leur faire les rapports et prendre leur avis. — Lettres de provisions de L.-E. Voisin, substitut du procureur général (1752).— Lettres et mémoires sur les usages concernant les droits et fonctions des substituts des Parlements du royaume. — Arrêt du Conseil concernant la liquidation du prix des offices de substituts supprimés en 1771. — Mémoire et lettres concernant le privilège de noblesse et l'exemption du droit de francfief pour les substituts (1782). — Lettres de cachet d'exil à Couchey et de retour à Dijon adressées à Voisin, doyen des substituts, avec les lettres d'attache de M. de la Tour du Pin, commandant militaire (1788). — Inventaire des titres et papiers de la compagnie des substituts (1782).

B. 12150. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1658-1788. — Greffiers et greffe du Parlement. Ordre du chancelier Seguier au greffier Joly de lui mettre en main la copie des édits vérifiés au Parlement en présence du Roi, avec le registré au pied de ces copies, sous peine d'y être contraint par corps comme pour les propres affaires du Roi. Dijon le 19 novembre 1658. — Procès-verbal de revêtissement dressé par Ph. de la Loge de Broindon, conseiller au Parlement, directeur des affaires économiques du Palais, en présence du greffier Petit, de l'inventaire fait en 1730 des papiers des greffes et des réparations qu'il est besoin d'y faire aux bâtiments (1740). — Arrêt du conseil d'État qui maintient les engagistes du greffe en chef du Parlement, dans la jouissance des trois quarts des droits et émoluments parisis et droits de maîtres clercs des greffes civil et criminel ; des trois quarts des deux sols par présentation des défendeurs et du quart en sus des dits 2 sols, sous la retenue de 2 sols pour livre de remise sur le produit des droits de présentations, avec injonction de tenir une comptabilité exacte et de se concilier pour fixer sur un pied convenable les salaires et appointements des commis greffiers, etc., copie (1788).

B. 12151. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1673-1720. — Procureurs au Parlement. Contrat de rente de la somme de 250 livres au capital de 5000 livres, constituée par le syndicat des procureurs du Parlement au profit de M. P. Guyet, conseiller maître à la chambre des comptes, à l'effet de compléter la somme de 35,000 livres due au roi par la communauté et pour le paiement de laquelle J. Genreau, procureur, avait été arrêté à Paris sur l'ordre du fermier général du domaine et incarcéré au Fort-l'Évêque (1673). — Quatre pièces concernant la créance et le remboursement fait au sieur A. Chesne d'un principal de 1000 livres à lui dû par contrat du 4 février 1674. — Trois pièces concernant la créance et le remboursement fait au même d'une somme de 2400 à lui due par contrat du 30 janvier 1680. — Six pièces relatives au remboursement à M. Cl.-P. Fyot de la Marche de Bosjan, président au Parlement, d'un capital de 6000 livres emprunté en 1714 à M. le président Baillet, père de Mme Fyot (1714-1720).

B. 12152. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

1732-1783. — Procureurs au Parlement. Livre de compte de la communauté. Il est divisé en deux parties : la recette qui comprend les feuillets 1 à 76 : la dépense les feuillets 77 à 222. — Fol. 1. La recette monte à 6956 livres 16 sols, elle consiste en produit des lettres du sceau, de celui des droits des procureurs-tiers, de celui de l'assistance aux actes de voyages (1732). — Fol. 16. Recette, 4913 livres 4 sols 1 denier provenant des mêmes droits, de ceux d'entrée des nouveaux procureurs, du droit de bâton (1741). — Fol. 44. Recette, 8922 livres 8 sols 6 deniers provenant des mêmes droits et des amendes encourues par les membres de la communauté (1760). — Fol. 76. Recette, 8111 livres 5 sols 3 deniers provenant des mêmes droits (1783). — Fol. 77. Dépense, 1325 livres 2 sols 7 deniers employés au paiement des arrérages des rentes pour le déjeuner fait à la chambre le lendemain de la Saint-Yves, après la messe des trépassés, pour l'élection des receveurs et la distribution des aumônes ; achat de trois douzaines d'assiettes en faïence, aux gages du concierge, 10 livres à chacun des deux syndics et au secrétaire pour leur assistance à la reddition du compte (1732). — Fol. 105. Dépense, 1981 livres 12 sols 1 denier employés pour les mêmes objets (1741). — Fol. 155. Dépense, 6743 livres 7 sols employés au paiement de la cote des vingtièmes des offices, au paiement des arrérages des rentes, aux gages et étrennes de la concierge (1760). — Fol. 219, verso. Dépense 11.068 livres 9 sols 2 deniers employés aux arrérages de rentes, à l'annuel des greffiers expéditionnaires, à l'achat moyennant 200 livres d'une cheminée d'Allemagne et accessoires de Rude, poêlier (père du sculpteur) (1783).

B. 12153. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1774-1790. — Huissiers au Parlement. Registre des recettes et des dépenses de la communauté. — Fol. 1. Recette,

2760 livres 17 sols 3 deniers dans laquelle figurent les droits d'assistance à la réception des officiers. Dépense, 1377 livres 19 sols 3 deniers employés pour la plus grande partie au paiement des arrérages des rentes constituées par la communauté, annuel envoyé à Paris et gratifications, 102 livres. Vingtièmes de l'année 1773, 75 livres 12 sols, messe du Saint-Esprit, 4 livres, mercuriales, 3 livres. Visites à MM. du Parlement à la rentrée des chambres, 3 livres. Processions de la Sainte-Hostie, de l'anniversaire de la réduction de la ville sous l'obéissance du roi Henri IV, du vœu du roi Louis XIII le 14 août, chacune 5 livres (1774). — Fol. 17. Recette, 2762 livres 4 sols, comprenant les recettes des décès, montant à 2234 livres 45 sols des voyages et des réceptions d'officiers. Dépense, arrérages des rentes, 200 livres ; les exécutions, 20 livres; les processions, la fourniture d'encre, de chandelles et droit de recette montant à 60 livres (1780). — Fol. 43. Recette, 2962 livres 4 sols. Dépense, 1671 livres 6 sols 4 deniers (1789-1790).

B. 12154. (Registre.)— In-folio, 19 feuillets, papier.

1786-1790. — Huissiers au Parlement. Registre d'inscription des quittances d'arrérages de rentes données par les créanciers de la communauté, parmi lesquels figurent les Ursulines de Dijon pour un principal de 28,800 livres, MM. Tristan, de Nogent, Champagne, Foucherot, Vaudremont, Mlle de Reulle, Givoiset, du Curé et celles de 16 livres 10 sols, donnée par le receveur de l'aumône générale pour la cotisation de la communauté.

B. 12155. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1739-1767-1787. — Capitation des officiers du Parlement. Rôles arrêtés par une délégation de la cour et le procureur général. — Fol. 1. Le premier président de Berbisey paie 1275 livres, les neuf présidents chacun 382 livres 10 sols, les chevaliers d'honneur, les conseillers et les gens du Roi 191 livres 5 sols, le conseiller président aux requêtes du Palais 318 livres 15 sols, les substituts, 75 livres 15 sols ; les secrétaires du Roi 127 livres 10 sols, les référendaires, chauffecire, scelleurs et greffiers extraordinaires, chacun 38 livres 5 sols ; les commis au greffe 12 livres 15 sols (1739). — Fol. 11. Même taxe accrue des 4 sols pour livre, ainsi le premier président J.-Ph. Fyot de la Marche, outre 1275 livres, paie 255 livres d'augmentation, mention en marge de la mort des présidents Languet de Rochefort et Loppin de Montmort arrivées le 3 janvier 1768, au mois d'avril 1767, de celle de M. Fontette de Sommery, chevalier d'honneur arrivée en mars 1767, le payeur des gages paie 1065 sols plus 21 livres 15 sols, le premier huissier 38 livres 15 sols plus 7 livres 15 sols, les huissiers 25 livres 10 sols plus 5 livres 2 sols. Le rôle comprend les officiers vétérans, honoraires, leurs veuves (1767). — Fol. 89. Charles de Brosses, premier président, Legouz de Saint-Seine, Bernard de Sassenay, Chesnard de Layé, Bouhier de Lantenay, d'Anthès de Longepierre, présidents, quatre vacances. Gens du Roi. Colas, premier avocat général, Pérard, procureur général, Guyton-Morveau, second avocat général. Les veuves des présidents Bouhier de Savigny, Loppin de Montmort, Languet de Rochefort paient la même cote que leurs maris (1777). — Fol. 188. Legouz de Saint-Seine, premier président, d'Anthès de Longepierre, Joly de Bévy, Jannin, Verchère d'Arcelot, Richard de Ruffey, Pérard, Maynaut, Micault de Courbeton, présidents ; de Sennevoy et Fontette de Sommery, chevaliers d'honneur. Mention de la mort du conseiller Fleutelot de Marliens arrivée le 23 janvier 1787, de Gireau de Vesvres en janvier 1789, de La Grange d'Estevaux le 15 janvier 1787. Mention de la suppression de neuf offices de conseillers, neuf substituts du procureur général, vingt-six secrétaires du Roi, deux scelleurs, trois référendaires, un chauffecire, trois greffiers expéditionnaires, cinq commis au greffe, un commis à la garde des sacs, un commis au contrôle des expéditions du greffe, les greffiers des présentations, des affirmations, des voyages, des requêtes du Palais, le payeur des gages, le premier huissier, les quatorze huissiers, les quatre des requêtes. MM^mes^ d'Agonneau de Marcilly, Perreney d'Athesans, Charpy de Billy, Verchère d'Arcelot, Espiard d'Allerey, Pelletier de Cléry, etc., veuves de conseillers (1787).

B. 12156. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1760-1790. — Franc-salé. État des officiers du Parlement et cour des aides de Dijon qui doivent jouir du franc-salé sans payer gabelle ni prix marchand. — Fol. 1. Le premier président a pour sa part huit minots, les présidents quatre, les chevaliers trois, les conseillers deux, le premier avocat et le procureur général quatre, le deuxième avocat général deux, les substituts, les greffiers un, le greffier des requêtes deux, le payeur des gages un, les huissiers un demi-minot, les officiers vétérans, ou honoraires percevaient la même quantité que lorsqu'ils étaient en activité de service (1760-1761).

B. 12157. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1598-1787. — Gages. Mandement du roi Henri IV au Bureau des finances à Dijon, de veiller à ce que les gages de L. Picardet, procureur général, soient pris sur le fonds de 10,000 écus des gabelles, attribué pour les gages du Parlement (1598). — Bordereau des gages du deuxième semestre payé aux présidents et conseillers du Parlement avec la quittance

donnée en marge par chacun d'eux (1772). — États de la distribution faite par le payeur des gages de la somme de 1946 livres pour les trois quartiers des gages dus aux officiers qui ont fait le service de la Chambre des vacations (1769-1787).

B. 12157 *bis*. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1714. — Compte de Jacques Perrot, receveur des gages et augmentations de gages des officiers du Parlement. Recette, 250,698 livres 2 sols. — Fol. 1. Payé à R. M. Froulay, comte de Tessé et à M. L.-P. Bouchu, sa femme, fille et héritière de P. Bouchu, premier président, la somme de 3500 livres pour ses gages; — fol. 9, au président de Migieux, 2896 livres 14 sols 8 deniers; — fol. 18, au comte de Vienne, chevalier d'honneur, 2362 livres 6 sols 4 deniers; au conseiller Espiard de Vernot, 1411 livres 3 sols; — fol. 71, au premier avocat général Thierry, 1650 livres; — fol. 72, à F. Quarré, procureur général, 1462 livres 10 sols, etc.

B. 12158. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1663-1701. — Épices. Registre d'inscription des épices des réceptions d'offices et autres destinées pour les affaires de la cour. — Fol. 1. Moitié de 100 écus pour la vérification du bail des cinq grosses fermes (1663). — Fol. 3. Versement de 3300 livres par le receveur général pour les affaires de la cour 1664; — fol. 11, 25 écus pour la vérification des lettres de confirmation de noblesse pour Ch. de Thoisy, seigneur de Rancy (1667); — fol. 13, 900 livres pour la réception de Bourée, conseiller au Parlement (1668); — fol. 23, 8 écus pour celle de Cl. Boucard, procureur au Parlement (1673); — fol. 28, 10 écus pour celle de P. Petit, substitut du procureur général (1676); — fol. 39, 30 écus pour celle de P. de la Ramisse, lieutenant civil au bailliage d'Auxonne (1682); — fol. 55, 600 livres pour celle de F.-B. de Sayve, comte de Thil, chevalier d'honneur du Parlement (1693).

B. 12159. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1661-1678. — Épices. Etat de ce qui est dû des épices pour les affaires jugées en toutes les chambres. Chambre des enquêtes, 37 écus pour le procès de Tribollet contre l'échevinage de Nuits (1661). — Tournelle, 4 écus pour celui de L. de Cremeaux, seigneur de la Grange, contre M. de Liébard, seigneur de Saint-Jules (1662). — Grand'chambre, 72 écus pour celui du chapitre de Saint-Étienne de Dijon contre J. Lebelin, avocat (1668).

B. 12160. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1729-1782. — Épices. Contrôles des épices, dressés pour chacune des chambres du Parlement. Chacun d'eux est terminé par le partage du total entre les membres de la Chambre (1729). — Vacations, 7 livres 1/2 pour l'arrêt sur le procès criminel fait à la justice de Saint-Broing contre J. Brisson, laboureur à Moitron (1770). — 22 livres 10 sols pour l'arrêt sur le jugement criminel instruit en la justice de Saint-Trivier contre Cl. Frachet (1770). — Grand'chambre, 37 livres 1/2 pour l'arrêt d'enregistrement du traité entre l'évêque d'Autun, le séminaire, et M. et Mme de Macmahon au sujet du prieuré du Val Saint-Benoit (1775). — Tournelle, 15 livres pour l'arrêt sur les procédures criminelles à requête du syndic de la ville de Dijon contre J. Racoussot, prisonnier en la conciergerie (1777-1778). — Grand'Chambre, 75 écus pour l'enregistrement des lettres de noblesse accordées à D.-A. Barbuot, médecin à Semur. — Chambre des vacations, 15 écus pour l'arrêt rendu sur les procédures criminelles instruites en la justice mage de Saint-Trivier contre J. Aubrun, maçon, détenu en la Conciergerie, accusé de menaces et de vol (1782).

B. 12161. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1783-1789. — Épices. Suite des contrôles dressés pour chacune des chambres. — Grand'Chambre, 60 écus pour l'enregistrement des provisions de l'office de lieutenant particulier au présidial de Bourg pour G. Chaland (1783). — Tournelle, 11 livres pour l'arrêt rendu sur les procédures criminelles faites à la mairie et à la maréchaussée de Dijon contre J. Rossi, marchand de mouchoirs en soie, de Longant, Suisse, prisonnier en la conciergerie. Enquêtes (1784). — 75 écus pour l'arrêt rendu entre les habitants de Flammerans et ceux de Pointre en Franche-Comté (1785). — Chambre des vacations, 150 écus pour l'arrêt rendu sur les procédures criminelles instruites en la mairie de Dijon contre J.-B. Anvigne, serrurier, G. Benon de Lyon, marchand forain sans domicile fixe, J.-B. Nogaret, clerc, fils de Nogaret, entrepreneur à Dijon, Éléazar-Jacob Lévy, de Novelle dans le duché de Modène, J. Jaché, juif de Venise, marchands forains sans domicile fixe, la veuve Chaignet, marchande de modes, et Christine, sa fille, prisonniers en la Conciergerie du Palais (1786). — Grand'Chambre, 576 écus pour l'arrêt rendu entre A.-C. Modeux de Saint-Wast, secrétaire du Roi, la dame de Nanthiat et autres, procès jugé en 64 heures qui à 9 écus par heure font la somme de 576 écus (1787-1788). — Enquêtes, 30 écus pour la réception de P.-M. Varenne, conseiller au bailliage de Semur-en-Auxois (1788). — Chambre des vacations, 3 écus pour l'enregistrement des lettres de décharge de bannissement perpétuel obtenues par J.-B. Nogaret, de Dijon (1789).

B. 12162. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1770-1784. — Épices. Cahiers des arrêts des épices à l'ordinaire de la Saint-Thomas, des Brandons, de Pâques, de la

Saint-Pierre et du mois d'août, avec la déduction des droits de rapports des vacations, droits des huissiers, aumône à l'hôpital et droit des receveurs. A Pâques 1771 la part à distribuer entre les présidents et conseillers monte à 3903 livres 2 sols divisée en 93 portions de 42 livres chacune. Les officiers portés sur la première colonne touchent quatre portions, ceux de la deuxième trois, ceux de la troisième deux, ceux de la quatrième une et ceux de la cinquième une demie, ceux portés absents ne touchent rien. — A la Saint-Thomas 1778 M. Fleutelot de Beneuvre, doyen, porté à la première colonne, touche 68 livres; le conseiller Cortois Humbert, porté à la seconde, 51 livres; le conseiller Devoyo, porté à la troisième, 34 livres; le conseiller Mayneaud, porté à la quatrième, 17 livres, etc.

B. 12163. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1785-1789. — Épices. Suite des cahiers des arrêts des épices d'ordinaire. Fleutelot de Marliens à la première colonne, à quatre portions, touche 80 livres 17 sols; Villedieu de Torcy, à la seconde à trois portions, touche 60 livres 12 sols 9 deniers; Mairetet de Malmont, de la troisième à deux portions, touche 40 livres 8 sols 6 deniers; Loppin de Preigney, de la quatrième à une portion, touche 20 livres 4 sols 3 deniers. La répartition est faite le jour de l'arrêt entre tous les membres présents, au mois d'août 1789, l'arrêt des épices montait à 2395 livres 16 sols 5 deniers.

B. 12164. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1732-1788. — Épices. Comptes ou feuilles des épices dues aux membres du parquet pour l'assistance et les conclusions données dans toutes les chambres. En 1734, le chiffre monte à 834 livres 5 sols 3 deniers; en 1744, à 807 livres; en 1754-1755, à 1490 livres 18 sols; en 1788, 1267 livres; en 1771 les audiences à la Grand'Chambre produisent 237 écus 1/4; celles à la Tournelle 147 écus 1/2; celles aux enquêtes 154 écus 3/4. En 1741 la recette est de 878 livres 13 sols, la dépense de 255 livres 5 sols, d'où la somme à partager entre les sept substituts monte à 623 livres 5 sols qui donne à chacun d'eux celle de 89 livres 1 sol 6 deniers.

B. 12165. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1753-1777. — Épices. Registre des arrêts des épices de l'ordinaire aux termes de la Saint-Thomas, des Brandons, de Pâques, de la Saint-Pierre et du mois d'août; ces vacations et épices de la Grand'Chambre, de la Tournelle et des Enquêtes sont totalisées à la fin de chaque terme. On prélève sur la somme 10 écus pour le receveur, 2 écus 1/2 pour le service des huissiers, 33 écus 1/2 pour l'aumône à l'hôpital et le reste de la somme est partagé par portions aux présidents et conseillers présents. Ainsi, en 1753, la somme nette se monte à 1252 livres 2 sols; elle est partagée en quatre-vingt-treize parts et demie, de 13 livres chacune. Ville, doyen, reçoit quatre parts, soit 52 livres; vingt et un conseillers sur vingt-quatre composant la seconde colonne reçoivent chacun trois parts, soit 39 livres; huit des douze composant la troisième, 26 livres; huit des douze composant la quatrième, 13 livres, et cinq des dix composant la cinquième et dernière, 6 livres 10 sols.

B. 12166. (Registre.) — In-folio, 431 feuillets, papier.

1770-1789. — Épices. Suite des arrêts des épices de l'ordinaire. — Fol. 1. Arrêt de Saint-Thomas. La somme à partager se monte à 2367 livres 8 sols (1770). — Fol. 147. Arrêt des Brandons à 3615 livres (1781). — Fol. 328. Arrêt de Pâques à 4551 livres 9 sols 6 deniers (1785). — Fol. 416. Le dernier arrêt du terme de Saint-Pierre se résume ainsi: Recette brute, 1737 écus dont on défalque les droits de rapports de la Grand'Chambre, 46 écus; ceux de la Tournelle, 122 écus 1/2; ceux des Enquêtes, 129 écus; total, 297 écus 1/2. De plus les vacations de commissaires aux trois chambres qui sont de 651 écus 3/4, y compris les 6 écus 3/4 aux huissiers des vacations, plus 30 écus d'aumône à l'hôpital, 80 écus au receveur qui a travaillé au département. En tout 988 écus 3/4 lesquels enlevés de la somme totale reste à distribuer la somme de 748 écus 1/4, soit 2395 livres 16 sols 5 deniers (1789).

B. 12167. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier.

1534-1789. — Buvettes et cires. Mandement du Parlement au receveur de la Cour pour le paiement de 48 livres 15 sols dues au conseiller Ph. Berbis qui avait fourni pour les buvettes de la cour quatre feuillettes de vin blanc, deux de vin clairet, biscuit, pain, fruit sucré, dragées et autres choses (1534). — État des cires et papiers distribués aux présidents, conseillers, gens du Roi, greffiers, substituts, secrétaires, payeurs des gages et huissiers (1661). — Le premier président Brulard touche 54 livres de cire, les sept présidents et le doyen, 18 livres chacun, les conseillers 8 livres, les gens du Roi 8 livres, le greffier civil 16 livres, les autres 8, les commis 6, les substituts du procureur général, 6 livres, les secrétaires 6 livres, les payeurs des gages et le premier huissier, 6 livres. — En marge de l'état, mention est faite de la valeur de la distribution avec faculté au destinataire de la toucher en argent (1706). — En 1777, on ajoute aux cinquante-quatre livres de cire d'ordinaire valant 67 livres, dix-huit livres et trois rames de grand papier valant 45 livres, à l'occasion de

la Chambre des vacations. — Distribution de cire comme à l'ordinaire (1789).

B. 12168. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1771-1789. — Entrées. Feuilles d'arrêts des entrées de toutes les Chambres. — Enquêtes. Entrées à l'extraordinaire du mois d'août. Du lundi 1er juillet au 9 août, sur le rapport de M. Genreau, a été ouvert, vu et jugé le procès de Cl. Mollerat, appelant contre P.-A. Couvert, intimé, en trente-trois heures et demie. Les conseillers Lebault et Cortois Humbert ont été taxés à 33 écus 1/2 chacun, les conseillers Maublanc de Martenet, Bazin, Butard des Montots, Filsjean de Sainte-Colombe, Barbuot de Palaiseau, de la Loge de la Fontenelle et de Beuverand l'ont été à 16 écus 3/4 et Genreau, rapporteur, à 50 écus et 2 écus 1/4 aux huissiers (1771). — Tournelle. Du jeudi 16 juillet au samedi 22 juillet, a été ouvert, vaqué et jugé, sur le rapport du conseiller Genreau, le procès entre J.-Marie Robin, bourgeois à Châtillon-les-Dombes, Verdat, écuyer, seigneur de la Grange et Dugay, seigneur de Tourvoye, en vingt-six heures. Il a été attribué 26 écus aux conseillers Cortois Humbert et Maublanc de Martenet, 13 écus aux conseillers Bazin, Barbuot de Palaiseau, Loranchet, de Beuverand, Devoyo, Richard de Ruffey et Raviot, et 39 écus au rapporteur. Plus 2 écus aux huissiers (1775). — Août. Grand' Chambre. Du jeudi 8 juillet au mardi 20 juillet, a été ouvert, vu et jugé, sur le rapport du conseiller Mayneaud, le procès entre les habitants d'Athée, appelant le chapitre de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon, M. Moussier, co-seigneur d'Athée et les habitants de Villers-les-Pots; en seize heures et demie. Ont été attribués au président Joly de Bévy et au conseiller Barbuot de Palaiseau, chacun 16 écus 1/2; 8 1/4 aux conseillers Vincent de Montarcher, de Beuverand, Devoyo, Genreau, Bouvard de la Chapelle, Charpy de Jugny, De Forest; 24 3/4 au rapporteur et 1 écu 1/4 aux huissiers (1779). — Pâques. Tournelle. Du jeudi 4 mars au jeudi 1er avril, a été ouvert, vaqué et jugé, sur le rapport du conseiller Mairetet de Malmont, le procès entre les habitants de Lays contre M. de Truchis, leur seigneur, en vingt-six heures. MM. d'Anthès de Longepierre et Richard de Ruffey ont été taxés chacun à 26 écus, les conseillers Fleutelot de Marliens, Villedieu de Torcy, Gueuichot de Nogent, Loranchet, De la Loge, Verchère d'Arceau et Quarré de Monay, à 13 écus, le rapporteur à 39 écus et 1 écu 1/2 aux huissiers (1784). — Pâques. Enquêtes. Du 18 mars au 8 avril a été ouvert, vaqué et jugé, sur le rapport du conseiller Loranchet, le procès entre M. Quarré d'Alligny, seigneur de Magnien, Le Puiset, Lauronne et les habitants de ces lieux, en quarante-cinq heures. Ont été attribués au président Jannon et au conseiller Gauthier, chacun 45 écus; 22 1/2 aux conseillers de Beuverand, Delagoutte, Bouchard de la Chapelle, Verchère d'Arceau, Quarré de Monay, Godeau d'Entraigues et Vouty de la Tour; 67 au rapporteur et 3 aux huissiers (1789).

B. 12168 *bis*. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1766-1792. — Emprunts. Registre contenant la copie de tous les contrats de rentes constituées par le Parlement, avec la mention du paiement des arrérages ou du remboursement. Plusieurs couvents d'Ursulines, des fabriques d'église figurent parmi les créanciers.

B. 12168 *ter*. (Registre.) — In-folio, 92 pages, papier.

1772-1787. — Emprunts. Comptes rendus par Frochot et Petit successivement receveurs des affaires économiques du Palais des recettes et des dépenses au sujet des emprunts pour les six charges de conseillers, supprimées par édit de septembre 1765 et deux charges de conseillers commissaires aux Requêtes supprimées en 1769.

B. 12169. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1540-1598. — Amendes. Extraits des registres des amendes et confiscations adjugées, au profit du Roi, à la cour du Parlement. — J. Dubois, fileur de soie, natif de Tours, défendeur contre le procureur général, ses biens sont confisqués pour crime et délit. — Christophe de Rochechouard, contre le procureur général pour crime et délit, condamné en 20 sols d'amende. — J. Mochier, lieutenant en la chancellerie de Beaune, condamné à 100 sols d'amende pour une déclaration de défaut contre Nazaire Bonnet. — N. Danger, abbé de Juilly, appelant contre Maurice de Saint-Germain, seigneur du lieu, condamné en 20 livres d'amende. — Philippe Chabot, amiral de France, appelant contre Regnaut d'Iry, demeurant à Talant, condamné en 20 livres d'amende. — Émiland de Calamis, écuyer, seigneur de Montsauche, défendeur contre le procureur général, est condamné en 200 livres d'amende pour crime et délit. — Jacques Bretagne, lieutenant du bailli temporel de l'évêque d'Autun, contre le procureur général, est condamné en 30 livres d'amende « pour excès et attemptas ». — A. de Ferrières, écuyer, seigneur de Tailly, appelant contre le cardinal de Lorraine, abbé de Cluny, est condamné à 20 livres d'amende. — Ch. de Fussey, seigneur de Serrigny et Claude de Brancion, seigneur de Pernand, appelant contre le couvent des Carmes de Dijon, sont condamnés chacun en 20 livres d'amende. — Chrétien de Rabutin, seigneur de Ballore, et Odot de Messey, seigneur du lieu, défendeurs contre le procureur général en matière de crime et délit, sont condamnés en 200 livres d'amende. — Bénigne Serre, président de la Chambre des Comp-

tes, appelant contre Jacques Danée, marchand à Paris, condamné en 20 livres d'amende. — Pareille amende contre J. de Lugny, écuyer, seigneur de Branges; — J. Laurencion, commandeur de Norges, J. de Tournus, écuyer, seigneur de Thostes; — Hardy de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoux, contre J. Druet, la demoiselle d'Agey et Pierrette de Trappe; — A. de Ferrières, écuyer, seigneur de Tailly, contre Gaspard de Tintry, écuyer, seigneur du lieu, payent la même somme pour avoir succombé dans leur appel (1540). — Michel Mercusot de Velars, accusé de vol, est condamné à mort et en 6 écus 2/3 d'amende. — Marguerite Robert, veuve de Claude Deschamps, à Dijon, accusée de maquerelage et deux filles accusées de paillardise et vie impudique, sont condamnées au fouet, au bannissement et en 6 écus 2/3 d'amende. — Pareille amende contre J. Languerreau, sergent forestier au bailliage de la Montagne, accusé de concussions et malversations. — Pierre Communaux et Miland Lory, sergent royal, le premier à Nuits, le second à Talant-sous-Brancion, sont condamnés pour le même fait en 10 écus d'amende. — J. Cruchaudet, maître d'école à Dijon, est condamné à la torture et en 6 écus 2/3 d'amende, puis banni du Royaume. — Blaise du Crusil, condamné en 5 écus d'amende pour une fausse accusation. — François Peschard de Dijon, condamné à mort et en 100 écus d'amende pour avoir assassiné son frère Claude, conseiller maître à la Chambre des Comptes, marié à Bénigne Pouffier. — Louis Merle, apothicaire à Charolles, condamné à la même peine et en 50 livres d'amende pour le meurtre de Claude, son frère (1590). — P. Moreau, dit Abaujon, de Vaux-sur-Crosne, condamné à mort pour homicide et en 15 écus d'amende. — Jeanne Mugnier d'Aprey, servante à Dijon, accusée d'atroces injures contre l'honneur de la fille de J. Cheriet, huissier à la cour, est condamnée au fouet, à faire amende honorable, et en l'amende de 6 écus 2/3. — Claude Renevette, de Premières, accusée de recel de grossesse et infanticide, est condamnée à mort et en 6 écus 2/3 d'amende. — Ét. Clément, natif de Salins, maître d'école à Talant, et J. Huguenin, sa femme, accusés de fabrication, exhibition de fausse monnaie, sacrilège et larcin, condamnés au bannissement et en 5 écus d'amende. — Honoré Fromageot, de Melin, est condamné pour meurtre à être pendu et étranglé, et en 20 écus d'amende. — J. Goujon, ci-devant greffier de la châtellenie de Brancion, condamné en 30 écus d'amende pour injures envers ses parents, concussions et malversations dans sa charge (1591). — Jacqueline de Montgacon, femme de Balthasar de Rochebaron, vicomte de Château-Cloux, chevalier de l'ordre du Roi, relicte du seigneur de Ruffey; Fr. de Vaudrey, seigneur de Montjay; Cl. Brigandet, maître extraordinaire en la Chambre des Comptes; Honoré Brigandet et J. Thomas, capitaine de Sombernon, mari de Claudine Brigandet; S. Filsjean, avocat à Avallon; Olivier de Pontailler, seigneur de Bressey, payent l'amende de 6 écus 2/3 pour fol appel (1590-1591). — J.-Chrysostome de Pontoux, seigneur de Moisenans; Gillette Richard, veuve de J. Lebelin à Beaune, paient la même somme pour fol appel en matière civile (1591-1592). — Tiennette Girardin, native de Scey-sur-Saône, est condamnée à mort pour sortilège et en 16 écus 2/3 d'amende. — Suzanne Donjié, dite la Vignebaude, d'Arbois, accusée du même crime, est condamnée au bannissement et en 5 écus d'amende. — Barbe Millot, maîtresse de l'hôpital Saint-Jacques de Dijon, accusée d'adultère et maquerelage, est condamnée à mort et en 6 écus 2/3 d'amende. — J. Pocquetet, exécuteur de la haute justice à Beaune, paie l'amende de fol appel. — Robert Guenot, dit le More, laboureur à Buncey, condamné à trois ans de bannissement et 12 écus 2/3 d'amende pour rapt commis sur la personne de Jacquette Naudin. — J. Lobey, drapier à Avallon, condamné à mort pour vol sur le grand chemin et en 16 écus d'amende. — P. Micard, mesureur à Dijon, subit la même peine pour « blasphèmes exécrables » et l'amende. — Cl. Fremy du Coyet, accusé de « ligature » (nouer l'aiguillette) et sortilège est condamné à la torture, au bannissement et à l'amende de 20 écus (1591-1592). — Louise de la Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun; J. Brouhot, seigneur de la Vesvre; les habitants de Bassoncourt; Anne Sayve, veuve de Ph. de Faultrey, seigneur de Varennes; le chapitre Saint-Lazare d'Autun; Huguette de Vingles, veuve de Gaspard de Villard; André de Baissey, chevalier, seigneur de Tart; Michel de Seurre, grand prieur de Champagne, paient l'amende de 6 écus 2/3 pour fol appel en matière civile (1593 94). — Symphorienne Lambelin, femme de J. Charnet de Dijon, condamnée au bannissement perpétuel pour sortilège et en 5 écus d'amende. — E. Deschamps, P. Cornesse, J. Prudon et D. Chaussenot de Dijon, sont condamnés pour vol: le premier à être mis à la torture, et les autres « aux grésilloux » (poucettes). — Antoinette Rousselot, de Verrey-sous-Salmaise, demeurant à Nuits, accusée d'avoir reçu impudiquement, recélé sa grossesse et son enfantement, est condamnée à être pendue et en l'amende de fol appel; André Milleton, prêtre à Nuits, fugitif, son complice, est condamné à la même peine, plus en 20 écus d'amende. — Même peine, pour le même fait, infligée à Ph. Soyton de Boncourt. — Cl. Jaloux, soldat de la garnison de Bonnencontre, condamné à mort pour voleries et rapt de la personne de Paquette Premier de Bagnot. — Ch. Viard, lieutenant en la Table de Marbre à Paris; Ant. Du Bled, chevalier de l'Ordre du Roi, baron d'Uxelles, contre Cl. de Bauffremont, baron de Sennecey. — F. Foyal, écuyer, seigneur d'Alonne; B. Bourrelier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Dijon; Ph. Noblet, contrôleur général des fortifications en Bourgogne, à l'amende de 6 écus 2/3

pour fol appel en matière civile (1594-1595). — Et. de Malleroys, conseiller au bailliage de la Montagne, condamné en 500 écus d'amende pour fabrication de fausse monnaie, sortilèges, faussetés et usures. — Laurent Bernard, receveur général des finances, est condamné à la même peine sur l'instigation du procureur général à la Chambre des Comptes. — J.-B. Chevaleret, conseiller au bailliage de Nuits, condamné au bannissement perpétuel et en 10 écus d'amende. — J. Sauvageot, J. Picamelot, E. Theuriet, L. Esmeryot, Ph. Picamelot, de Saint-Seine-l'Abbaye, condamnés à mort; de même que Renéde Barbelevée, écuyer, seigneur de Haute Maison.— Jacques Parradin, dit la Carrière, G. Lamernac, des frontières d'Auvergne; Cl. Mignot, amodiateur de l'Éminage de Dijon, Cl. Oudot, estassonnier à Dijon ; J. Bigarne, tisserand à Dijon ; P. Quarrey, de Nuits, J. Perreau, dit Pinguet, J. Laville, H. Chenevey, dit la Champagne, de Foissy ; Honoré Gremet, dit La Rue, de Meilly, J. Robelin, dit Chalant, d'Antigny-la-Ville, J. de Rochefort, de Riom en Auvergne; P. Lauvernion dit Lorange, de Mer vers Blois: A. Simonnet, dit la Ronce, d'Is-sur-Tille, J. Braseux, dit le Guerrier,d'Arc-sur-Aube; J. Seurre, de Perrigny-les-Montréal; Barbe Garnier, laboureur à Montréal ; les héritiers d'Alex. de Crux, seigneur de Trouhans ; J. Charrière, notaire à Couches ; Philibert de la Menue, seigneur de Perrigny; Jean de la Fin, seigneur de Beauvais; Henriette de Monge, veuve de J. Malyon; Louis de Baissey, seigneur de la Tour-du-Bois; J. d'Aulenay, seigneur d'Arcy; Esmée d'Aulenay, René d'Aulenay, seigneur de Chastenoy, héritiers d'Antoinette des Réaulx; Balth. de Rochebaron, vicomte de Château-Cloux, seigneur de Sarra, héritier de Jacqueline de Montgacon, sa femme, veuve de M. Jean de Vienne, seigneur de Ruffey, la communauté de Santenay, Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, François de la Madeleine, seigneur de Ragny, chevalier des Ordres du Roi, paient l'amende pour fol appel en matière civile (1595-1596). — J. Cloppot d'Auxonne, F. Morizot de Sainte Sabine, L. Papillon de Dijon, L. Baudouin de Louesme, N. Cotisse, Valentin du Vignier, commandant au château d'Époisses (contumace); J. Buffet, B. de Laval (contumaces), Germaine Parisot, servante à Ouroux ; E. Charnet, à Dijon, Ph. Marault de Miribel, J. Bernier d'Auxonne, Cl. Caille dit le Bourg, sont condamnés à mort. — J. Breluque, curé de « Geulon », Émilland Bigarne, tisserand à Dijon, Cl. Mairetet, procureur à Minot, Geneviève Lévêque, femme de Calle, dit Lebourg, Gillotte Cameau, femme de Robert Denyer, dit la Bastille, Toussaint Michelet, curé de Louesme, sont condamnés au bannissement perpétuel. — Gabriel de Brun, seigneur de l'Hôpital, maître des ports et passages à Chalon, condamné à l'amende de fol appel. Le compte, de même que le compte précédent, se tait sur les motifs de la condamnation. — An. Abraham et Is. Authoncourt, condamnés en 7 écus 40 sols d'amende pour abus de la concession et publication d'un monitoire obtenu de l'official d'Autun. — Les habitants de Saint-Gengoux et Fautrières, ceux de l'Hôpital, ceux de Soussey paient l'amende de fol appel en matière civile ; de même que Renée de Jaucourt, dame de Briquemault, Charles de Lorraine, duc de Mayenne et Henrye de Savoie, sa femme « anticipée », seigneurs de Miribel, Loyette et Sathonay, J. Thial, curé de Rully, B. Turrel, correcteur à la Chambre des Comptes, les habitants de Domecy-sur-le-Vaux, Charlotte de Toulongeon, veuve du seigneur de Grandmont (1596-1597). — Amendes de fol appel encourues par Antoinette de Bruges, veuve de Charles de Montjouan, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Messey; Philibert de Vienne, seigneur de Perrigny; L. Cousin, conseiller au bailliage de Dijon ; F. de Beugre, abbé de la Ferté-sur-Grosne; J. Crollard, seigneur de Chazon, les habitants de Grosbois, de Curgy, de Dompmartin, de Saint-Sulpice, de Saint-Martin-en-Gâtinais, de Saint-Laurent-en-Bresse, de Serley ; A. de Caza, prieur du Val-Croissant, Philiberte de Chaudenay, mère de feu Guy de Rouvray, seigneur du lieu, Maximilien et Antoine de Rouvray; Jacques de la Fin, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Pluvier; Jacques de Vienne, comte de Commarin (1597-1598). — Les habitants de Châteauvillain, de Rigny, d'Aisey-le-Duc; J. Jadot, notaire royal, J. Maumenet et E. Boillot, échevin de Nolay, P. d'Hoges, H. Camuset, curé de Chaussin, paient l'amende de fol appel en matière civile (1598-1599). — Criminel. Cl. Baudet dit Castador, de Labergement-Foigney, condamné au fouet et au bannissement pour vol et 10 écus d'amende. — N. Barbier, curé de Bézouotte, porteur de lettres de grâce pour l'homicide de Th. Chabeuf, meunier dudit lieu, condamné au bannissement et en 16 écus d'amende. — Claude Millot de Hauteroche, condamné pour adultère en 2 écus d'amende. — Linotte Lacour, femme Bourrelier, Fr. Caulet, femme de N. Mogny, du Fay, accusées de sortilège, condamnées en 10 écus d'amende.—Vincent Corse, natif de la Basticoque, condamné à mort pour le meurtre de Cl. Prandon et en 6 écus 2/3 d'amende. — Ant. Clarceleret, veuve Moreau, Philiberte Philippe, femme de B. d'Arcey, et Marg. Philippe, femme de Th. Gentil, de Lux, condamnées pour sortilège, la première à mort et en 10 écus d'amende et les deux autres au bannissement perpétuel et en 10 écus d'amende. — Même peine encourue par J. de Ladresse, laboureur à Epagny, pour le meurtre de J. Mauvais. — Burreau, dit Bouze, de Pommard, pour avoir assassiné des Suisses; Judie Bécu, de Saint-Marcel, pour infanticide. — J.-Jacques, maréchal à Paray, pour le meurtre d'A. Grisien de la Garde; Et. Clerc pour vols, meurtres et blasphèmes exécrables. — Et. Radix, sergent royal à Dijon, accusé de fausseté à l'instigation de Cl. de Lyon, écuyer demeurant à Poinçon, est con-

damné à faire amende honorable, au bannissement perpétuel et en 10 écus d'amende. — Et. Frémont, maréchal à Fleurey, accusé de sortilège, condamné au bannissement et en 10 écus d'amende. — J. Florian, libraire au Bois-Commun en Brie, condamné au bannissement et en 6 écus d'amende pour avoir exposé des livres hérétiques à Beaune. — Emée de Recourt, veuve de J. Dupin, à Chalon, condamnée à mort pour blasphèmes exécrables. — Ch. Debout de Villeberny, accusé de sodomie, condamné à être brûlé vif et 30 écus d'amende (1597-1599). — Amendes de fol appel en matière civile encourues par J. de là Grange, lieutenant au bailliage d'Autun, F. Chabot, marquis de Mirebeau, J. Comparot, notaire à Villaines-en-Duesmois, P. Guérin, seigneur de la Pointe, Ch. Coutier, seigneur de Juilly, F. Baudinet, seigneur de la Brosse, Guyonne d'Esbarres, veuve de J. Quarré, bourgeois à Chalon, Christophe Pot, etc., seigneur de Blaisy (1598-1599).

B. 12170. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier.

1591-1670. — Amendes. États au vrai de la recette et de la dépense du produit des amendes civiles et criminelles, prononcées au Parlement, rendus au Bureau des Finances par le receveur de ces amendes. — Fol. 1. Compte de Bénigne Urtebinet, receveur des amendes. Amendes civiles encourues par A. Lauxerois, seigneur de Champbelin. G. Mathey, chanoine de la Sainte-Chapelle à Dijon, Et. Gauchey, conseiller au bailliage d'Avallon, Guarry de Montrigault, abbé de N.-D. de Châtillon, les habitants de Marsannay-en-Montagne (1591-1592). — Fol. 47, verso. Amendes criminelles. On n'en énonce point la cause. Barbe Millet d'Agey, maîtresse de l'hôpital Saint-Jacques à Dijon, 6 écus 2/3; Guillaume Odinette, fils de Guillaume, essayeur à la monnaie de Dijon, 10 écus. — Fol. 51, verso. Payé 3 écus 20 sols à Ph. Bretin, docteur en médecine à Dijon, pour avoir ordonné les médicaments aux pauvres prisonniers malades. — Payé 1 écu 40 sols à N. Buisson, chirurgien, pour les avoir pansés et médicamentés. — Fol. 52. Payé 21 écus 2/3 aux religieux cordeliers pour la desserte des messes célébrées dans la chapelle du Palais, tant devant les membres de la cour que devant les prisonniers. — Payé 15 écus aux religieux jacobins pour les messes célébrées aux entrées et issues de la cour. — Fol. 52. Payé 1 écu 2/3 au chapitre de la Sainte-Chapelle pour la grand'messe de la rentrée de la cour à la Saint-Martin. — Fol. 53. Payé au conseiller Milletot 183 écus, pour les frais de son voyage en cour par commission du Parlement. — Fol. 60. Compte du même. Recette, 1217 écus 25 sols. Dépense, 695 écus 30 sols. — Amendes civiles encourues par Louis de Pontoux, seigneur d'Aluse, et Robert de Pontoux, seigneur du Gauchat; Claude Bled, chorial de l'église Saint-Vincent de Chalon ; Remy Febvre, meunier du moulin d'Ouche, à Dijon (1592-1593). — Fol. 77. Le receveur touche 66 écus pour ses gages, plus 78 écus 25 sols pour les 2 sols pour livre, — Fol. 77, verso. Payé 1 écu 15 sols à V. Damerin, trompette de la ville, pour son assistance aux exécutions. — Fol. 78, verso. Payé 3 écus 30 sols à P. Aubert, concierge et garde des prisons du Palais, pour avoir fait et posé les châssis de papier dans les chambres y compris celle des buvettes. — Payé 21 écus 20 sols à D. Briet, commis au greffe, pour la fourniture des buvettes. — Fol. 89. Compte du même. Amendes civiles payées par F. Viradel, praticien à Charolles, Daniel des Autels de Mont-Saint-Vincent, J. Meuredefroy à Auxonne, Jeanne Popelard, veuve de N. de Gissey, à Aignay, noble Brouhée (1593-1594). — Fol. 102. Payé 8 écus à J. Gourdan pour le luminaire de la chapelle. — Fol. 113. Compte du même. Recette, 210 écus 50 sols. Dépense, 449 écus 28 sols (1594-1595). — Fol. 123. Compte du même. Recette, 2325 écus 10 sols. Dépense, 2533 écus 38 sols (1595-1596). — Fol. 138. Payé 235 écus à D. Briet, commis au greffe, pour la fourniture du bois de chauffage. — Fol. 139. Payé 18 écus à J. Malefin, estassonnier à Dijon, pour la fourniture de quarante-cinq livres de bougies, à 24 sols la livre, aux présidents, conseillers et autres officiers durant la Chambre des vacations. — Fol. 191. Compte du même. Recette, 1112 écus, dépense, 1140 écus. Même dépense que dans les comptes précédents (1596-1597). — Fol. 153. Compte du même. Recette, 1477 écus 20 sols ; dépense, 1500 écus 17 sols. Chaque compte est suivi d'un chapitre intitulé deniers comptés et non reçus, où figurent les amendes qui n'ont pu être recouvrées (1597-1598). — Fol. 217. Compte du même. Recette, 1071 écus ; dépense, 1428 écus 48 sols. — Fol. 222. Payé 10 écus 48 sols à B. Gourdan, estassonnier, pour les flambeaux et bougies fournis à la Grand'Chambre et à la Tournelle. — Fol. 222, verso. Remboursé 95 écus à Cl. Rebourg pour le salaire du voyage fait en 1594 par ordre de la cour, vers le Roi « affin de l'advertir de ce qui se passoit en Bourgogne ». (1598-1599). — Fol. 239. Compte du même, rendu en 1602 des deniers provenant de la vente des meubles de Et. de Malleroys et de Marie Miette, sa femme. — Fol. 245. État des charges à prendre sur les amendes, Messes à la chapelle du palais, et entretien des ornements, 300 livres ; messe du Saint-Esprit, 30 livres. — Aumône à trois couvents de Clarisses, 100 livres. — Buvettes, 3000 livres ; pain des prisonniers, 1500 livres. — Chirurgien des prisons et des tortures, 100 livres. — Ferrements et habillements des prisonniers, 400 livres. — Frais de justice criminelle, 800 livres. — Salaire du greffier pour les affaires du Roi et du procureur général où il n'y a point de partie, 200 livres. — Entretien des bâtiments et du mobilier du Palais, 2800 livres ; cires et bougies, 1272 livres 10 sols. Total, 10.602 livres 10 sols (1670).

B. 12171. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1632-1633. — Droits du sceau. Contrôles tenus par les greffiers du Parlement des droits du sceau dus au Roi pour appellations tenues pour relevées. Les maire et échevins de Montbard contre les hôteliers ; les habitants de Sussey, de Montmançon; Mlle Marie de Rabutin ; Jacquot, seigneur de Neuilly, contre le seigneur d'Aubigny, son frère ; les habitants de Vanvey, les habitants de Montagny ; le comte de Grandmont; Ph. de Maillet, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux ; M. le cardinal de Richelieu contre A. Perceval et sa femme ; id. contre Ch. de Fouverand (1632) ; Marguerite de la Baume contre le comte de Suze ; les habitants de Villy, etc. (1633).

B. 12172. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1786-1787. — Dépenses diverses du Parlement. Quittances produites par Frochot, receveur des épices, à l'appui d'un compte de cette année : mandat de 100 livres à Mme Tapin pour la fourniture des bouquets, lors des processions. — Remboursé 36 livres au conseiller Devoyo pour frais de transcription des remontrances du 27 février 1787. — Mandat de la somme de 7,200 livres pour les frais du voyage des députés du Parlement à Paris et à Versailles et de 473 livres pour ceux du procureur général. — Frais de transcription du registre des délibérations de la Grand'Chambre de l'année 1785-1786. — Mandat de la somme de 6000 livres pour les menues nécessités du Parlement, payé par l'administrateur du domaine. — Autorisation au conseiller Baillyat de Broindon, directeur des affaires économiques du Palais, d'emprunter la somme de 12,000 livres à la fabrique Saint-Jean. — Gages de 200 livres au domestique du Palais. — Mandat de 1300 livres pour cent moules de bois à 13 livres le moule. — Paiement pour avoir tapissé et garni de carreaux les hauts sièges du chœur de la Sainte-Chapelle lors de la fête de la Sainte Hostie. — Mandat de 70 livres pour l'entretien des pendules du Palais. — Autre de 600 livres au buvetier du Palais. — Mandat de 60 livres pour celle des huissiers. Compte général de Frochot.

B. 12173. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1564-1786. — Bâtiments, mobilier, conciergerie, prisons du Palais. Brevet du roi Charles IX, donné à Dijon, par lequel, informé qu'il n'existait aucuns fonds pour « administrer du pain » aux pauvres prisonniers détenus en la conciergerie du Palais, il ordonne au receveur général de payer à cet effet tous les ans une somme de 100 livres au garde des prisons. Le receveur général ayant objecté qu'il ne pouvait rien payer sans lettres patentes expresses adressées au Bureau des finances, le Roi remplace le brevet par des lettres patentes signées de sa main, données à Dijon le 25 mai 1564. Quittance de cette somme de 100 livres donnée par P. Naissant, concierge du Palais et garde des prisons. — Arrêt du Conseil rendu sur le rapport de l'intendant Ferrand, qui autorise le receveur général à verser les fonds mis à sa disposition pour l'entretien du Palais, des années 1690 et 1691, que la cour avait mis en réserve pour les employer à la restauration de la grande salle du Palais qui tombait en ruine, décide qu'il sera passé chaque année des baux pour l'entretien des bâtiments et qu'à l'avenir les sommes qui ne seront point employées dans l'année seront reportées à l'année suivante (1696). — Inventaire du mobilier du Palais, confié à la garde du concierge Letourneur. — On y remarque l'ornement violet de la chapelle, les burettes, plat, calice, patène et paix en argent, des chandeliers, une sonnette en cuivre, une croix en bois avec Christ en ivoire, deux tableaux du Christ et de la Vierge, de chaque côté de l'autel. Dans les chambres, les rideaux, portières, les flambeaux, les bassines de cuivre, les fauteuils, chaises, pendule, l'horloge des huissiers, les poêles. Dans le cabinet du premier président, un sopha, quatre chaises, deux carreaux de maroquin noir, une petite glace à cadre doré de deux pieds de long sur un de large, le tableau des armoiries de Messieurs dans un cadre doré (1731). — Mémoire pour la fourniture des tapisseries de la grande salle d'audience (1786). — Mandat de la somme de 10,616 livres à M. de Menou, directeur de la manufacture de Beauvais, pour la fourniture de ces tapisseries (1786). — État des feux fournis par le concierge des prisons pendant le mois de novembre 1785. — Mémoire des ouvrages de menuiserie faits au greffe du Palais par Petit, menuisier (1786). — Autre des réparations faites aux poêles du Palais par Rude, serrurier (1786). — Autres des ouvrages de plâtrerie et blanchisserie, faits au Palais par Baffert (1786). — Mémoire des ouvrages de tapisserie faits par Boittier, tapissier. Pose des tapisseries, des rangs et bureaux des chambres. Fourni quatre pitons posés pour « le gueurlot » qui sert à M. le premier président (1786).

B. 12174. (Plans.) — 3 feuilles, papier.

Sans date (**1760**?). — Bâtiments. Trois plans semblables de la grand'chambre et de ses abords.

B. 12175. (Registre). — In-folio, 268 feuillets, papier.

1637-1655. — Procès Giroux. Recueils de pièces manuscrites et imprimées, journal, inventaires de pièces, requêtes, enquêtes, monitoires, notes d'audience, etc., relatifs au procès criminel intenté à Philippe Giroux, président au Parlement, et à Marie Fyot, sa complice, femme du président Baillet, accusés de plusieurs empoisonnements et de l'assassinat de Baillet et de son domestique.

B. 12175 *bis*. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1646-1757. — Pièces diverses. Mémoires, factums, procédures relatifs au même procès (1616-1656). — Pièces manuscrites et imprimées concernant le Quiétisme à Dijon; le procès fait par le Parlement à Robert, curé de Seurre, accusé du crime d'hérésie et d'inceste spirituel, et le livre intitulé histoire du Quillotisme à Dijon (1698-1703). — Lettre au procureur général du Parlement de Bourgogne, sur son réquisitoire contre la lettre d'un avocat aux curés du diocèse de Chalon-sur-Saône, en date du 24 mars 1717. Affaire de Jansénisme. — Copie du mémoire du Parlement au duc d'Orléans régent, contre les préséances réclamées par les ducs et pairs (1720). — Requête (burlesque) adressée au même, par les ducs et duchesses, pour affirmer la préséance qu'en toutes circonstances ils doivent avoir sur le clergé, la noblesse, sans parler du Parlement (1720). — Relation (en vers) de tous les compliments et discours faits par MM. du Parlement de Dijon à l'enfant Jésus, le jour de sa naissance en 1720. Elle commence ainsi :

Messieurs de notre Parlement,
Le jour que naquit le Sauveur,
Y vinrent à peu près dans leurs rangs
Pour rendre hommage au Rédempteur.

GRAND'CHAMBRE

D'abord le premier président
S'aprocha pour lui rendre homage
Et lui offrit pour son présent
Sa robe de velours à ramage.
Etc., etc.

Discours de M. le premier président au Roi, le 10 avril 1752, lorsqu'il fut mandé à Versailles au sujet de l'arrêt du 28 mars, qui décrétait de prise de corps le curé de Saint-Étienne. — Discours de J.-Ph. Fyot de la Marche, lors de sa réception comme premier président en 1757.

B. 12176. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1748-1775. — Dotations. Donation Berbisey. Testament de Jean de Berbisey dernier du nom, premier président honoraire du Parlement, par lequel, après plusieurs legs aux établissements religieux et charitables de la ville, « voulant donner à la compagnie, présidée par lui depuis plus de trente ans, des marques de son respect et de sa reconnaissance et considérant que les revenus attachés à la charge de premier président ne sont pas suffisants pour en soutenir la dignité », il lègue et incorpore à cette charge la propriété des terres de Vantoux, d'Hauteville, de Saussy et les bois en dépendant et ses maisons de Dijon. Codiciles annexés au testament, 1748, 10, 14, 16 octobre, 1752, 28 février, 1 mars, 1754, 14-23 avril, 1755, 25-30 juin. Sentence du bailliage qui envoie le premier président Fyot de la Marche en possession du legs de M. de Berbisey (1756). — Arrêt du Conseil qui décharge les héritiers du droit d'amortissement (1756). — Quittance de la somme de 1200 livres pour les droits réduits du centième denier. — Remontrances du procureur, du premier président de la Marche, devant les commissaires de la cour pour l'exécution du testament (1758). — Mainlevée définitive de la succession, faite au premier président de la Marche (1757). — Dossier des procédures commencées par A. Lebelin, conseiller maître à la Chambre des comptes, Et. Malpoy, ancien trésorier de France, chanoine du chapitre Saint-Denis de Nuits, cousin du président de Berbisey, opposants à la délivrance du legs fait à la première présidence (1756-1757). — Lettres patentes du roi Louis XV portant confirmation du legs fait par le premier président de Berbisey à la première présidence du Parlement. Arrêts d'enregistrement de ces lettres par le Parlement et la Chambre des comptes (1756). — Inventaire des meubles et papiers de la baronnie de Vantoux par Mathieu, notaire à Dijon, en présence du procureur général, du premier président, des exécuteurs testamentaires et du délégué des directeurs de la succession (1756). — Réclamations de M. Bouhier, seigneur de Pouilly, légataire universel et réponses du premier président (1757).— Compte entre M. Chesnard de Layé et M. de Brosses, premiers présidents, au sujet des revenus du legs de M. de Berbisey (1775). — Apposition des scellés au château de Vantoux, après le décès du premier président de Brosses (1777).

B. 12177. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1488-1775. — Dotations. Hôtels Berbisey, à Dijon. Acte de partage des biens de N. Berbisey, consistant en maisons situées rue du Change, en la maison de l'école, située devant les moulins de Suzon, en terres et en vignes (1488). — Acte par lequel Étienne Berbisey, l'aîné, conseiller du Roi, en récompense de 40 sols de cens appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, sur sa maison située rue de la Parcheminerie, lui abandonne un autre cens de 45 sols sur une maison sise rue du Pautet (1490). — Acte de partage des biens d'Étienne Berbisey, l'aîné, conseiller du Roi, lieutenant général du bailli de Dijon, entre ses enfants des deux lits qui étaient Jean, chanoine de la Sainte-Chapelle, Thomas, grenetier du grenier à sel de Beaune, Jeanne, femme de Dreuhe d'Échenon, secrétaire du Roi, d'une part ; Perrenette, femme de J. Aigneaul, maire de Dijon, Marguerite, femme de J. Carpentier, docteur en médecine, et Ét. Julien, fils mineur d'E. Julien, lieutenant général du bailli de Dijon et de Marie Berbisey. Les biens consistent en maisons situées rue des Changes, près la tour Fondoire, rue dite..., au faubourg Saint-Nicolas, rue dite... censes sur des maisons à la Porte-au-Lion, en la rue des For-

gés, vers la grande école, près de la Madeleine, des terres et vignes à Dijon, Saint-Apollinaire, Thorey, Uchey, Genlis et Varanges (1501). — Acte de partage entre Charlotte Bouesseau, dame de Prissey, veuve d'Aubert de Carmonne, conseiller au Parlement, et J. Bastier, fils d'Étienne Bastier, seigneur de Magny-sur-Tille, et de Marguerite Bouesseau. Ce dernier emporte pour sa part, entre autres biens, un cens sur une maison située en la rue au-dessous de la Chapelle-aux-Riches, où il y a un jeu de paume (1530). — Acquisition faite par Thomas Berbisey, seigneur de Belleneuve, procureur général au Parlement, de la maison de l'artillerie située rue de la Chapelle-aux-Riches (1570). — Transaction pour le partage de la succession d'Étienne Berbisey, conseiller au Parlement, et d'Anne Moisson, sa femme (1570). — Bail à cens par les chapelains de Saint-Jean, au procureur Guillaume, d'une maison située rue de la Chapelotte-aux-Riches (1577). — Vente faite par B. Fremyot, avocat général au Parlement, à Th. Berbisey, seigneur de Belleneuve, de la moitié de la maison dite de l'artillerie (1577). — Acquisition par B. France, huissier au Parlement, d'une maison située rue de la Chapellotte (1588). — Reconnaissances de censes sur cette maison (1588). — Contrats contenant ventes de maisons sises rue de la Chapelotte, donations entre vifs et constitutions de rentes entre Jean de Berbisey, conseiller au Parlement, et M. Demongey, conseiller au Parlement, pour Mathieu et Anne de Berbisey (1641). — Acquisition de la maison Defrance joignant sa maison rue Chapelotte, faite par Jacques de Berbisey, seigneur de Belleneuve, conseiller au Parlement (1644). — Sommation au nom de M. de Brosses, premier président, à M. Chesnard de Layé, son prédécesseur, de convenir d'experts pour la reconnaissance de l'état de l'hôtel Berbisey. — Anciens plans des deux hôtels Berbisey.

B. 12178. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1500-1780. — Dotations. Vantoux. Acquisitions. Achat de maisons et vignes par Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux (1500). — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement de Dôle qui, contrairement aux prétentions de P. du Vergier, seigneur de Ruffey, et de Gauthier d'Azuel, sa femme, maintient Henri de Saulx, écuyer, fils d'Alexandre de Saulx, en possession du quart de la seigneurie de Vantoux (1510). — Accord entre Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux, chevalier, et Jeanne, sa sœur, femme d'A. d'Anglure, au sujet de la succession paternelle et de la terre de Vantoux (1549). — Déclaration faite par Chrétienne de Vergy, veuve de Guillaume de Vienne, seigneur de Chevreau, et femme de Claude de Saulx, seigneur de Vantoux, que les rachats des domaines de Saint-Julien, du Val-Suzon et autres qui avaient été engagés à plusieurs personnes, ont été dégagés au moyen de sommes provenant des propres de son mari (1553). — Publication du testament de cette dame, par lequel elle lègue 400 livres aux pauvres de Vantoux (1566). — Vente d'un domaine à Vantoux par M. Domange, de Dijon (1589). — Ventes de maisons et terres à Vantoux par Gabrielle de Fontaine, veuve de Philippe de Pouilly, seigneur de Bessey-les-Cîteaux, à A. Lepery, capitaine du château de Vantoux, et à Marie de Montrausset, sa femme (1596). — Vente de la seigneurie par Cl. Lecompasseur, président du Bureau des finances, à Perpétuo Berbisey, président au Parlement. Elle avait été adjugée par décret sur Gaspard de Saulx, délivrée à Cl. de Lenoncourt, seigneur de Loches et sur sa folle enchère délivrée en 1600 audit Lecompasseur (1608). — Acquisition par M. Lecompasseur de 100 journaux de terres de la communauté de Vantoux (1601). — Inventaire des meubles et effets de M. de Berbisey, trésorier de France, trouvés au château de Vantoux (1650). — Acquisition de vignes à Vantoux par Mlle Marthe de Berbisey, héritière de Bernard de Berbisey, trésorier de France (1652). — Traité entre M. le Président de Berbisey, M. Bailly, conseiller au Parlement de Dijon, et M. de Conflans, seigneur de Réon, par lequel M. Bailly, de concordance avec M. de Réon, cède à M. de Berbisey moyennant 32.000 livres la terre de Vantoux qu'il avait acquise de Marthe de Berbisey (1656). — Échange fait par le président de Berbisey (1701). — Acquêt de terres par le même (1701, 1703, 1709).

B. 12179. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1363-1757. — Dotations. Vantoux. Reprises de fief et dénombrements. Dénombrement donné au duc de Bourgogne par Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, de tout ce qu'il possède à Vantoux, Saussy, Diénay, Saulon-la-Rue, Tart-le-Châtel, Chailly et Chevigny-Sainte-Foy (1363). — Autre donné par Girard et Henri de Saulx, frères, « ambedeux » seigneurs de Vantoux, de ce qu'ils tiennent audit lieu, à Saussy et à Chevigny-Sainte-Foy (1429). — Copies-minutes sans dates de dénombrements préparés par les Berbisey. — Reprise de fief de la baronnie par M. Fyot de La Marche, premier président du Parlement, après la mort de M. de Berbisey (1757).

B. 12180. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1287-1789 — Dotations. Vantoux. Château. Droits seigneuriaux. Traité entre Ponce de Saulx, seigneur de Vantoux, et Henri d'Arc, chambrier de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, par lequel le chambrier reconnaît que le clos de Vantoux est exempt de la dîme perçue sur le reste du territoire de Messigny et de Vantoux (1287/8). Copies. — Autre entre la même abbaye et Marie de Quingey, veuve de Henri de Saulx, seigneur de Vantoux, au sujet des dîmes de laines et agneaux; d'une pièce de terre reconnue appartenir à la communauté de Vantoux et des corvées dont on donne la délimitation (1525). —

Sentence qui condamne les habitants de Vantoux à rétablir le pont dormant du château et à curer les fossés (1526). — Mandement du roi Charles IX qui autorise Cl. de Saulx, seigneur de Vantoux, lieutenant du roi en Bourgogne, à rétablir le signe patibulaire de la justice de Vantoux (1565). — Dossier d'une instance entre le président et les habitants de Vantoux, au sujet de la propriété du four banal (1632-1677). — Arrêt du Parlement rendu sur la plainte du président de Berbisey pour interdire le maraudage. — Lettres pour la rénovation du terrier de la baronnie (1668). — Sommations aux habitants de Messigny et de Vantoux, retrayants du château, de s'y retirer avec leurs meubles en cas d'éminent péril, d'y faire guet et garde et de curer les fossés (1636-1673). — Institution de M. Chevrier des Rosiers comme capitaine du château (1673). Remerciements de la communauté au premier président de Berbisey qui, par charité, avait fait curer et réparer à ses frais le puits du village (1753). — Devis pour la reconstruction du radier du canal (1789). — Poursuites contre J. Lambry pour usurpation de terrain sur le seigneur et la commune (1789).

B. 12181. (Registre.) — Petit in-folio, 194 feuillets, papier.

1668-1670. — Dotations. Vantoux. Minute du terrier de la seigneurie de Vantoux, reçu sur la requête de Jean de Berbisey, conseiller au Parlement, par Fr. Fremyet, notaire et tabellion royal, à Messigny. — Fol. 3. Lettres patentes pour la confection du terrier. — Fol. 12. Lettres d'érection de la seigneurie en baronnie au profit de Jean de Berbisey (1622). — Fol. 17. Reconnaissance des droits seigneuriaux par les habitants. — Fol. 34, verso. Reconnaissances des censitaires, habitants et forains de la seigneurie. En tête figure Bernard Legrand, maître chirurgien, amodiateur des terres de Vantoux et de Messigny. — Fol. 80. Procès-verbal de débornement du finage de Vantoux.

B. 12182. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1668-1670. — Dotations. Vantoux. Grosse du terrier précédent. — Fol. 121. Transcription de baux à cens, passés de 1702 à 1745. — Fol. 131. Procès-verbal d'arpentage général du territoire de Vantoux, dressé par A. Feugueray, arpenteur du roi, à Is-sur-Tille (1699-1704). — Fol. 154. Déclaration du domaine seigneurial de Saussy (1708). — Fol. 158, 159. Deux plans des bois de la seigneurie.

B. 12183. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1533-1769. — Dotations. Vantoux. Manuels des cens et rentes. — Fol. 1. Rôle des tailles de Vantoux (1533). — Fol. 16. Extrait des cens et redevances d'après le terrier de 1668. — Fol. 22. Manuel commencé en 1679. — Fol. 54. Manuel des cens (1704-1726). — Autre de 1704 à 1712. — Fol. 68. Autre de 1719 à 1739. — Fol. 72. Autre de 1769.

B. 12184. (Liasse.) — In-folio, 24 pièces, papier.

1651-1704. — Dotations. Vantoux. Bornages. Procès-verbal de visite des maisons, terres et prés de Vantoux et de Saint-Julien (1651). — Assignations données aux habitants pour la confection du terrier (1668). — Bornages des territoires d'Ahuy et Vantoux (1669). — Autre de ceux de Vantoux et Messigny (1669). — Procès-verbal de délimitation du finage de Vantoux et de ceux qui l'environnent, dressé par Ant. Feugueray, arpenteur du roi (1699-1704).

B. 12185. (Plan.) — Une pièce, papier.

1699-1701. — Dotations. Vantoux. Bornages. Plan dressé par A. Feugueray, arpenteur, à l'appui du procès-verbal de débornement qui précède.

B. 12186. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 52 pièces, papier.

1549-1766. — Dotations. Vantoux. Amodiations. Bail à culture à moitié d'une vigne du clos, passé par Alexandre de Saulx, chevalier, seigneur de Vantoux (1549). — Amodiation de noyers, par Anne Desbarres, veuve de Perpetuo Berbisey, dame de Vantoux (16.2). — Amodiation de deux places sur la rivière de Suzon par P. Deville, marchand, amodiateur des forges de Marey, pour y établir des lavoirs à mine (1638). — Marché passé par le président de Berbisey, avec dix particuliers de Messigny et Vantoux, pour l'extraction et le charroi à ses lavoirs de 750 queues de mines de fer à trente sols pièce (1656). — Amodiation de vignes à moitié, faite par Jacques de Berbisey 1663). — Sous-amodiation de la terre de Vantoux passée par B. Legrand, chirurgien, à P. Legrand, son fils (1670). — Bail de la métairie de Granchamp, par J. de Berbisey à P. Dorias (1671). — Marché passé avec D. Guichard, propriétaire des forges de Pellerey, pour la fourniture de 300 queues de mine de fer, à 33 sols la queue (1672). — Bail des prés de Vantoux et de la ferme du Granchamp, moyennant 20 livres la soiture et les terres moyennant 65 livres (1747). — Bail du pressoir banal à la charge de l'entretien (1751). — Dossier d'un procès intenté par les seigneurs et les habitants de Messigny et de Vantoux contre des particuliers qui avaient établi des lavoirs à mine sur le cours de Suzon.

B. 12187. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin, 51 pièces, papier.

1471-1749. — Dotations. Vantoux. Baux à cens. Bail à cens de maisons, terres et vignes, passés par Alexandre de Saulx le jeune, chevalier, seigneur en partie de Vantoux (1471); — par Alexandre de Saulx, écuyer, seigneur de Vantoux et de Torpes (1538); — par Claude de Saulx, seigneur de Van-

toux, lieutenant pour le roi en Bourgogne (1566 1565); — par Pierre de Saulx, écuyer, seigneur de Vantoux et Pierrecourt (1575-1576). — Bail à cens d'un bois aux habitants de Vantoux par Henriette de Saulx, femme de Claude de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Loches, Is-sur-Tille, La Marche en Bresse, au nom de Gaspard de Saulx, chevalier seigneur de Vantoux, Pierrecourt (1587). — Baux à cens de maisons, meix, terres, vignes passés par Cl. Lecompasseur, président du Bureau des finances (1603-1605); — par Perpétus Berbisey, conseiller d'État, président au Parlement (1608); — par Marie d'Esbarres, sa veuve (1622-1633); — par Marthe de Berbisey, héritière de B. de Berbisey, trésorier de France (1651-1652). — Jacques de Berbisey, conseiller au Parlement (1660); — Jean de Berbisey, conseiller au Parlement, président et premier président au Parlement tous seigneurs de Vantoux (1663-1749).

B. 12188. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1621-1637. — Dotations. Vantoux. Bois. Arpentages des coupes des bois de la seigneurie, la Garenne, les Grands Bois, la Grand'Vente.

B. 12189. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1651-1750. — Dotations. Vantoux. Bois. Arpentages des coupes des bois de la seigneurie (1651). — Bois de Mortière sur Saussy (1668); — la Combe des Laissots (1670); — le bois de Broutefouillard; le bois de la Brosse (1671); — le petit Ermitage, le bois de la Garenne (1723); — le Gros Buisson (1726); — les Grands Barreaux.

B. 12190. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1670-1757. — Dotations. Vantoux. Bois. Visite des bois de la seigneurie joignant ceux de Villecomte (1670). — Reconnaissance d'une anticipation sur les bois de Vantoux du côté de Savigny-le-Sec (1672). — Marché passé avec l'arpenteur Feugueray pour l'arpentage de la terre (1699). — Dossier relatif à une contestation entre les seigneurs de Vantoux et ceux de Villecomte au sujet de la limite de leurs bois (1624-1724). — Dossier d'une instance à la maîtrise des eaux et forêts entre M. de Berbisey et les habitants d'Ahuy, au sujet du bornage de leurs bois respectifs (1709-1741). — Arpentage de la contrée du Gros Buisson (1757). — Procès-verbal d'arpentage général des bois de la baronnie de Vantoux, dressé par J.-Ph. Garnier, arpenteur juré du Roi à la maîtrise de Dijon. — Procès-verbal de règlement des coupes, dressé par le même (1757).

B. 12191. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1757. — Dotations. Vantoux. Bois. Plan géométral des bois de la seigneurie de Vantoux, levé par l'arpenteur Garnier pour être annexé à son procès-verbal d'arpentage (1757).

B. 12192. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1680-1789. — Dotations. Vantoux. Bois. Ventes des coupes de bois faites par les seigneurs de Vantoux, procès-verbaux de recolement. — En 1680, le journal de la Garenne est vendu 42 livres et celui des Grands Bois 22 livres. — En 1723, le Gros Buisson est payé 60 livres le journal. En 1757, la vente est faite sur le prix de 100 livres le journal.

B. 12193. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1652-1758. — Dotations. Vantoux. Bois. Procès-verbaux des délits et dégradations, commis dans les bois de Vantoux par les habitants d'Ahuy (1652, 1656, 1663, 1664, 1669, 1671, 1701, 1752). — États des amendes encourues par plusieurs délinquants dans les bois de la seigneurie (1657-1663). — Sentences prononcées au sujet de ces délits (1667-1700). — Mémoires des délits imputés au fermier de Vantoux (1768).

B. 12194. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1263-1779. — Dotations. Vantoux. Bois. Pâturage. Transaction entre Poncet de Saulx, seigneur de Vantoux, ses hommes dudit lieu d'une part les abbé et religieux de Saint-Étienne de Dijon, leurs hommes d'Ahuy et d'Asnières d'autre part, au sujet des droits d'usages et de pâturages réciproques dans les bois de seigneuries, moyennant une redevance due par les hommes de Saint-Étienne et payable à Ahuy le jour de l'annonciation de N.-D. entre les mains du sergent de Vantoux, accompagné de six hommes auxquels on devra servir du pain, du vin, une cuisine de petits poissons et des beignets. Vidimus et copies (1263). — Transaction entre Anne d'Esbarres, veuve de Perpetuo Berbisey, dame de Vantoux et les habitants d'Ahuy, au sujet d'une redevance en avoine pour le droit d'usage et de pâturage dans les bois (1611). — Autre entre les mêmes au sujet de la clôture du parc de Vantoux, autrement de la Garenne, contre laquelle les habitants d'Ahuy protestaient comme préjudiciant à leurs droits de pâturage (1613). — Arrêt des requêtes du Palais qui maintient le droit du repas à Ahuy, dû aux sept hommes du seigneur de Vantoux le jour de l'annonciation de N.-D. (1685). — Jugement de la maîtrise de Dijon qui défend aux habitants d'Ahuy de prendre autre chose que du bois mort dans les bois de Vantoux (1701). — Reconnaissance par le fermier du domaine d'Ahuy du repas qu'il doit aux sept hommes du seigneur de Vantoux, le jour de l'annonciation de N.-D. (1752). — Sentence de la justice de Vantoux, portant défense aux habitants d'Ahuy de faire pâturer leurs bestiaux dans les bois de Vantoux avant la quarte feuille (1778-1779).

B. 12195. (Liasse.) — 290 pièces, papier.

1761-1790. — Dotations. Vantoux. Dépenses. Pièces à l'appui des comptes des receveurs de la terre. Réparation de la citerne du château. Mémoires du régisseur pour l'entretien du parc et des avenues. Réparation de la toiture en ardoises de la glacière (1764). — Payé 96 livres à Pietro Huberti, peintre italien, pour avoir raccommodé le portrait du président de Berbisey (1765). — Gages de 75 livres par quartier à la concierge du château; — id. de 120 livres pour ceux du garde des bois. — Achat de seize aunes de simorre pour border les tapisseries (1766). — Restauration du plafond du péristyle et de la grande salle (1770). — Réparation à la maison dite de la baronne, au puits du château (1770); — id. des bâtiments du moulin. — id. du vitrail de la chapelle de Messigny (1772). — Reconstruction du mur du canal (1773. — Gages de 56 livres aux officiers de la justice de Vantoux. — Reconstruction des barrières du pont et de l'entrée de l'avenue sur le chemin de Dijon, des bâtiments de la ferme. — Restauration des panneaux et des attiques en plâtre (1774); — id. des tapisseries du salon. Réparation des lits et meubles de la chambre à droite du salon, de celle de la première présidente, de la salle à manger; au premier étage, à la chambre en face le cabinet d'assemblée, à la chambre dorée où est le lit du premier président de Berbisey. — Reconstruction du mur de la garenne. — Paiement de trente voitures de glace pour remplir la glacière, à 15 sols la voiture (1775). — Les frais de l'acte de reprise de fief de la baronnie montent à 132 livres 11 sols 9 deniers (1766). — Remplacement de quatre-vingt onze carreaux de verre de France brisés par la grêle (1779). — Réparations faites aux murs d'enceinte (1787). — Réparation de la cascade du château (1789). — Gravure des armes de M. de Berbisey sur une borne séparant les bois du château de ceux d'Ahuy (1789). — Élagage des arbres des avenues gâtés par le verglas de 1789. Devis des réparations à faire au moulin (1790).

B. 12196. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1287-1755. — Dotations, Ahuy, Asnières, Dijon, Messigny. Transaction entre Ponce de Saulx, seigneur de Vantoux, et Henri d'Arc, chambrier de l'abbaye de Saint-Bénigne, au sujet des dîmes de Saussy et de Vantoux (1287, copie). — Extrait du terrier de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon en ce qui concerne les droits seigneuriaux et le domaine utile d'Ahuy (1452). — Bail à cens d'une vigne à Ahuy, par Alexandre de Saulx le jeune, seigneur de Vantoux et de Baissey (1482). — Acquêts par le même de terres sur Dijon (1484). — Baux de la ferme de la Mansenne, passés par J. Bourrelier, receveur général des finances (1579); Guillaume Legouz de Vellepesle, avocat général au Parlement (1602-1608); P. Legouz-Morin, conseiller au Parlement (1655-1661). — Baux à cens de maisons, terres, verger à Messigny et Asnières, passés par Marie d'Esbarres, veuve du président de Berbisey, Bernard de Berbisey et Jean de Berbisey (1632-1640-1668). Autres à Ahuy et Asnières par Jean de Berbisey, premier président au Parlement (1744-1755). — Déclaration des terres dépendant de la rente de Gras-Champ.

B. 12196 *bis*. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1670. — Dotation. Ahuy. Plan levé par Canquoin du débornement de parties des finages d'Ahuy et de Vantoux.

B. 12197. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1267-1777. — Dotations. Bonvaux, Daix, Fontaine, Hauteville, Plombières. Donation faite par Ponce de Saulx, seigneur de Vantoux, à l'église du Val de Sainte-Marie, près Talant (Bonvaux), du droit de pâturage sur toute la terre de Vantoux. Copie (1267-1268). — Acquêts de terres et maisons à Hauteville entre particuliers (1545-1607). — Transaction entre Claude de Saulx, seigneur de Vantoux, lieutenant général du Roi en Bourgogne, et Louis de Blondefontaine, prieur de Bonvaux, par laquelle le premier reconnait devoir annuellement au prieuré deux émines de blé fondées par Ponce de Saulx, pour son anniversaire, en l'église de Bonvaux où il est inhumé, moyennant que la veille de Noël, un religieux se rendra à Vantoux pour aider le chapelain à chanter matines et célébrer trois messes dans la chapelle, quand le seigneur ou sa famille y séjourneront. De son côté, le prieur renonce au droit de pâturage sur la terre de Vantoux (1570). — Traité entre le prieuré de Bonvaux et M. Lecompasseur, président du bureau des Finances, par lequel, et pour relever le couvent de ses ruines, le prieuré aliène, moyennant 350 livres tournois, la redevance de deux émines de blé, et demeure déchargé du service religieux au château de Vantoux (1607). — Arpentage et bornage d'un bois de broussailles à Hauteville (1609). — Bail à cens d'un domaine à Plombières, passé par Cl. Fremyot, président à la Chambre des comptes (1630) — Acquêts de terres à Fontaine et à Daix par Marie d'Esbarres, veuve de P. Berbisey (1618). — Acte d'échange entre André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et F. Blondeau, conseiller au Parlement de Dijon, par lequel le premier cède la seigneurie d'Hauteville et la moitié de celle de Savigny-le-Sec et reçoit en contre-échange celles de Grenant, Vaux, La Montagne et Charny en Auxois (1631). — Baux généraux de la terre d'Hauteville, dont le dernier est passé à J. Lamblin (1640-1777). — Acquêts de terres à Hau-

teville par le président Blondeau (1642). — Baux à cens de terres sur Hauteville passés par le président Fremyot (1666-1669). — Arpentage de la terre d'Hauteville par Chavardin (1676). — Acquêt de la terre d'Hauteville par Jacques de Berbisey, seigneur de Vantoux, président au Parlement, sur François, comte de Toulongeon, au nom de Françoise de Rabutin-Chantal, comtesse de Toulongeon, et Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, héritières de Bénigne Fremiot, président au Parlement, seigneur d'Is-sur-Tille (1671). — Échange de terres à Plombières entre le président de Berbisey et J. Jaquot, conseiller à la Chambre des Comptes. — Traité par lequel J. de Berbisey, président au Parlement, agissant au nom de Marie de Rabutin-Chantal, veuve de Henry, marquis de Sévigné, héritière par moitié de Cl. Fremyot, président au Parlement, cède moyennant la somme de 20.000 livres et 1100 livres de chaîne à Marg. de Bretagne, veuve en premières noces du président Fremyot, remariée à P. Baillet, président au Parlement, tous ses droits sur la succession du président Fremyot, à l'exception de la terre d'Hauteville vendue par elle et Mme de Toulongeon au président de Berbisey (1667). — Traité semblable passé par le même avec la même au nom de Françoise de Rabutin, veuve d'A. de Toulongeon, moyennant la somme de 21.000 livres.

B. 12198. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier, parchemin.

1698-1699. — Dotations. Hauteville, Plombières. Terrier minute de la seigneurie appartenant à M. J. de Berbisey, président au Parlement de Dijon, dressé par F. Fremiet, notaire royal à Messigny. — Fol. 15. Déclaration des droits seigneuriaux et de justice. — Fol. 18. Mention de la reconstruction du chœur de l'église par le père du seigneur actuel, et des legs qu'il a faits en 1696 d'une somme de 50 livres au recteur d'école de la paroisse, à la condition d'enseigner gratuitement douze des plus pauvres enfants et de les conduire tous les jours au salut où, après les prières dites, le plus âgé dirait : Dieu veuille avoir l'âme du président de Berbisey, fondateur de cette prière. — Mention de la maison construite près la halle du Four par le président pour le logement du recteur d'école. — Fol. 23. Déclarations des revenus de la seigneurie servant de manuels.

B. 12199. (Plans.) — 2 pièces, papier.

Sans date (1700?) — Dotations. Hauteville. Plan du territoire d'Hauteville. — Plan du village, de l'église, des édifices et des propriétés bordant la voie publique.

B. 12200. (Liasse.) — 69 pièces, papier, 1 plan.

1656-1782. — Dotations. Daix, Fontaines, Hauteville, Plombières. Ordonnance du seigneur portant défense de débiter des boissons sans permission (1656). — Ordonnance de l'Intendant qui autorise l'imposition d'une somme de 240 livres à Hauteville et Daix pour la réparation de l'église d'Hauteville (1691). — Demande de chargé de d'impositions à cause de ravages de la grêle à Hauteville (1694). — Dénombrement de la population d'Hauteville et de Champmoron (1695). — Dotation de la maîtrise d'école d'Hauteville par le président de Berbisey (1698). — Reconnaissance par les habitants d'Hauteville de la construction du clocher de l'église par M. de Berbisey (1700). — Extraits des jours tenus par la justice d'Hauteville (1700-1703). — Demande en décharge d'impôt formée par les habitants d'Hauteville à cause des ravages de la grêle et d'une épizootie (1714). — Déclaration du domaine de Plombières (1745). — Acte par lequel le premier président de Berbisey s'engage à bâtir une sacristie à l'église d'Hauteville; de son côté la fabrique le tient quitte de la somme payée annuellement pour un service anniversaire de son père (1754). — Autorisation de l'Intendant pour le bornage des bois d'Hauteville (1775). — Tenue des jours de 1778-1782. — Dossier d'une instance contre un sieur Robert pour usurpation sur la voie publique, à Hauteville (1779).

B. 12201. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 39 pièces, papier; 7 plans.

1461-1781. — Dotations. Daix, Fontaine, Hauteville, Plombières. — Baux à cens de vignes, à Daix, passés par Claude et Alexandre de Saulx, fils de Guiard de Saulx, et Alexandre, fils de feu Henry de Saulx, seigneurs de Vantoux (1461) ; — Alexandre de Saulx, l'aîné, Claude, son frère, Alexandre de Saulx, le jeune, tous seigneurs de Vantoux (1467). — Alexandre de Saulx l'aîné, et Alexandre de Saulx le jeune, et Claude de Saulx, fils d'Alexandre l'aîné, seigneurs de Vantoux (1471) ; — Alexandre de Saulx, chevalier, Henri de Saulx, écuyer, seigneurs de Vantoux ; ce dernier aussi au nom de Françoise de Saulx, sa cousine, femme de Hugues du Bois, seigneur du Rousset (1513). — Autres par Claude Fremyot, président (1614) ; — Anne d'Esbarres, veuve du président Berbisey (1618, 1619, 1622, 1624, 1626, 1627, 1628, 1630) ; Jean de Berbisey, conseiller au Parlement (1667). — Accensement d'un bois sur Hauteville, fait aux habitants d'Ahuy par F. Blondeau, seigneur d'Hauteville. — Baux à cens sur Hauteville, passés par le même (1604-1643). — Autres sur Daix, passés par Marthe Berbisey, héritière de Bernard Berbisey (1653). — Jean de Berbisey, conseiller au Parlement (1666) ; — id. à Fontaine (1669) ; — id. à Hauteville et Talant (1699) ; — id. à Plombières 1725. — Déguerpissement par Boissière d'une vigne à Plombières, censable au premier président de Berbisey (1742).

B. 12202. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1548-1693. — Dotations. Saint-Julien, Clénay, Épagny, Savigny-le-Sec. — Reprise de fief faite à Gaspard de Saulx-Tavanes, seigneur de Saint-Julien, par Guillaume Mongin, de ce qu'il possède à Saint-Julien et Clénay (1548). — Acquêt par G. Berbisey, lieutenant au bailliage de Dijon, de tout ce qu'Alexandre de Saulx, chevalier, seigneur de Vantoux, et de Saint-Thibaut, et Claude, son frère, possédaient à Saint-Julien (1551). — Dénombrement donné à Gaspard de Saulx, seigneur de Saint-Julien, par B. Malion, bourgeois de Dijon, d'un domaine à Saint-Jullen, Clénay et Savigny, acquis de Claude de Saulx, seigneur de Vantoux (1567). — Vente d'un canton de bois à Épagny, faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon à B. de Gand (1579). — Achat de ce bois par J. Massol, président en la Chambre des comptes (1624). — Cession par retrait lignager d'un domaine à Saint-Julien et Clénay, faite à M. le Compasseur, seigneur de Vantoux, par L. Demanche et M. de Lenoncourt (1603). — Reprise de fief d'un domaine à Saint-Julien, faite à la maréchale de Tavanes par P. Berbisey, seigneur de Vantoux (1608). — Autre à Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, par Anne d'Esbarres, veuve de M. de Berbisey (1612). — Autres par Jacques de Berbisey (1656), Brocard de Gianny, comte de Rispe (1657).

B. 12203. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1269-1763.— Dotations. Saussy. — Amodiation faite par Isabelle de Vesvrotte, veuve de Gauthier d'Arconcey, chevalier, et ses fils à Ponce de Saulx, seigneur de Vantoux, du quart de leur domaine de Saussy (1269). —Transaction entre Ponce de Saulx, seigneur de Vantoux, et Henri d'Arc, chambrier de Saint-Bénigne, au sujet des dîmes de Saussy et de Vantoux (1287). — Donation faite par Ph. de Raincourt, écuyer, à Estevenote Le Borelet, de Saussy, avec l'affranchissement de sa personne (1363). — Quittance de la somme de 15 florins donnée à Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, par Ph. de Raincourt, pour la vente des dîmes de Saussy et d'une vigne à Vantoux (1365). — Ratification par le même d'un bail de terre à Saussy, passé à Estevenote Le Bouleret (1370). — Bail à cens de la maison à la cour à la Dame, à Saussy, passé par Alexandre de Saulx, l'aîné et Alexandre le jeune, seigneurs de Vantoux (1487). — Procès-verbal de plantation de bornes délimitatives des finages de Messigny et Saussy (1503). — Bail à cens de terres à Saussy par Alexandre de Saulx, chevalier, seigneur de Vantoux, et Anne Baudot, sa femme (1545). —Acquêts d'héritage par Claude de Saulx, seigneur de Vantoux (1569). — Bail à cens d'une maison à Saussy, par Pierre de Saulx, écuyer, seigneur de Vantoux et Pierrecourt. — Baux à ferme du domaine par Anne d'Esbarres, veuve du président de Berbisey (1613-1618); — J. de Berbisey, conseiller au Parlement (1663, 1704, 1708, 1718, 1729, 1746, 1765. — Baux à cens passés par Mme la présidente de Berbisey (1617, 1622, 1625, 1626, 1638); — Jean de Berbisey (1667).

B. 12204. (Plan.) — 1 feuille, papier, collée sur toile.

1701. — Dotations. Saussy. Plan des bois de la seigneurie de Vantoux sur le finage de Saussy, levé par Feugueray, arpenteur du Roi.

B. 12205. (Plan.) — 1 feuille, papier, collée sur toile.

1757. — Dotations. Saussy. — Plan géométrique des mêmes bois et de leur aménagement, dressé par J.-P. Garnier, arpenteur juré en la Table de Marbre de Dijon.

B. 12206. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1611-1791. — Dotations. Saussy. Dossier d'une instance entre M. de Berbisey et les habitants de Saussy, au sujet du pâturage dans les bois (1611). — Procès-verbal des dégradations commises dans les bois de Vantoux et de Saussy (1684). — Décharge obtenue par la communauté de Saussy d'une somme de 3500 livres sur les bois de Mortières qui appartenaient à M. de Berbisey (1680). — Procès-verbal de bornage du bois de Blaye (1757). — Procès-verbal de ventes de coupes de bois (1753-1789).

B. 12207. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1754-1791. — Dotations. Saussy. Registre de la régie et de la comptabilité des revenus des bois et du terrage de Saulx. On a inséré en tête de ce registre les remontrances faites en 1758 par le procureur Durande au nom du premier président, M. de la Marche, au sujet de legs qui a été fait depuis la mort du premier président de Berbisey aux premiers présidents et les ordonnances des commissaires du Parlement qui établissent M. Frochot commis greffier pour la régie des biens. — Fol. 81. Recettte de l'année 1759 à 1791, 27,030 livres 18 sols. — Fol. 151. Dépense pour le même espace de temps, 19,472 livres 17 sols 3 deniers. — Fol. 194. Compte rendu par le même de la recette et de la dépense de 1776-1779 et jusqu'en 1787.

B. 12208. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1725-1788. — Dotation Pouffier. Testament de M. Hector-Bernard Pouffier, doyen du parlement, par lequel il lègue son hôtel de Dijon et la seigneurie d'Aiserey et dépendances à l'office de doyen du Parlement et fonde l'académie de Dijon (1725. Imprimés). — Contrat de mariage du testateur et de Marie Espiard (1686). — Procès-verbaux d'apposition de scellés, de pu-

blications de testament, d'inventaires et d'envoi en possession faits après le décès du doyen Pouffier (1736). — Délibérations des administrateurs de l'hoirie, relatives à des remboursements de rentes (1736). — Comptes rendus par les administrateurs usufruitiers aux administrateurs de l'hoirie (1737-1761). — Addition faite à l'inventaire (1761). — Mémoires contenant des observations sur les donations faites par M. Pouffier et sur les charges, clauses et conditions qui y sont attachées. — Rente de 1545 livres 9 sols 1 denier, au capital de 34,000 livres sur la ville de Dijon au profit de M. Vitte, doyen du parlement (1755). — Autres mémoires sur les donations, au sujet de la transmission du legs à M. Fleutelot après la mort de M. Vitte (1769). — Pièces relatives à la jouissance qu'en a eue M. Mairetet de Minot, de 1771-1775. — Procès-verbal de visite des propriétés par l'architecte Taisand (1775). — Pièces et mémoires relatifs à la jouissance de M. Fleutelot (1775-1776). — Autres concernant l'acquisition de l'autre portion de la seigneurie d'Aiserey par M. Bouillet d'Arlod, pour la réunir à celle léguée par M. Pouffier (1787). — Contrats d'emprunts de différentes sommes faits par la première présidence aux Ursulines d'Autun, à M. de la Vesvre et à la Chambre des pauvres de Dijon pour le paiement de cette acquisition.

B. 12209. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1732-1786. — Dotation. Hôtel Pouffier. — Traité entre M. H.-B. Pouffier et le monastère de la Visitation, pour la fondation d'une chapelle destinée à sa sépulture (1732). — Procès-verbal de visite de l'hôtel après le décès du testateur par les commissaires du Parlement (1736). — Autres faites chaque année par les mêmes, afin de s'assurer de son bon état (1737-1769). — Consentement donné par M. Quarré, procureur général, à ce que l'hôtel soit loué au profit des pauvres de la paroisse Saint-Nicolas, à l'exception d'une portion réservée à l'Académie (1547). — Procès-verbal de vente du mobilier de l'hôtel (1755). — Amodiation de l'hôtel à M. Hanquetin de Belleville, receveur du grenier à sel de Mirebeau (1755). — Autre à M. Bouhier de Bernardon (1763). — Rapport de l'architecte Dupré sur l'état de l'hôtel (1771). — Consentement donné par l'évêque de Dijon à la délibération du conseil de charité de la paroisse de Saint-Nicolas, qui aliène, moyennant la somme de 12.000 fr. à M. Jobard, trésorier de France, le droit qui lui avait été conféré par M. Pouffier, d'amodier son hôtel à son profit toutes les fois qu'il ne serait point occupé par le doyen du parlement. — Cet hôtel fut vendu à M. Jobard et la somme employée à l'acquisition d'une partie de la seigneurie d'Aiserey (1786).

B. 12210. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1287-1607. — Dotation. Aiserey. Acquêts. Échange de la moitié de la seigneurie de Tart contre celle d'Aiserey fait entre Robert II, duc de Bourgogne, et Eudes de Blessey (Copie), 1287. — Cession de la seigneurie d'Aiserey faite par la veuve de R. Bouchot et ses enfants à Jacote, sa fille, femme de J. de Lugny (1388). — Consentement donné à cette cession par le duc Philippe le Hardi (1388). — Acquêt d'une partie de la seigneurie par Jean de Tenarre (1437). — Mention du don fait par le roi à Philiberte d'Orain, veuve de Josserand de Bèze, des biens que celui-ci avait vendus à Lancelot Robert, lequel ayant été tué par sa femme, ses biens avaient été confisqués (1495). — Don du domaine de la Motte, à Aiserey, fait par Philibert de Tenarre à l'abbaye de Citeaux (1499). — Revente faite par celle-ci à Bén. de Cirey, bourgeois de Dijon, du domaine qui leur avait été donné par Philiberte d'Orain, veuve de Jean de Bèze (1500). — Vente de la terre d'Aiserey faite par Claude de Tenarre, seigneur de Genlis, à J. de Courcelles, seigneur de Pourlans (1523). — Revente de cette partie de la seigneurie faite par J. de Courcelles et Philiberte de Tenarre, sa femme, à André Brocard, conseiller au parlement (1527). — Acquêts par Michel Millière (1533-1569). — Acquêts par le même du domaine de l'abbaye de Saint-Bénigne (1569). — Autres par le même de terres sur Aiserey, Potangey, Longecourt (1570, 1577). — Aliénation de la terre domaniale d'Aiserey faite au conseiller Millet (1596). — Acquêt de la moitié de la seigneurie par Et. Millière, conseiller au Parlement, sur les héritiers de Guillaume Millière (1607).

B. 12211. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1613-1651. — Dotations. Aiserey. Acquêts. Contrats d'acquisitions de fonds à Aiserey, Brazey, Potangey, Longecourt par Guillaume Millière, seigneur d'Aiserey (1613-1615). — Partage de la terre d'Aiserey entre Guillaume Millière, conseiller au Parlement, et Étienne Millière, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1616). — Acquêts à Aiserey, Potangey et Longecourt par Michelle Fiot, veuve de Guillaume Millière (1619). — Procès-verbal de l'aliénation de la seigneurie d'Aiserey appartenant au domaine, faite à la veuve Millière, à E. Millière, maître des Comptes, pour une moitié et à C.-L. Bossuet, conseiller au Parlement (1621-1622). — Acquêts de divers fonds à Aiserey, Potangey et Longecourt par la veuve de Guillaume Millière et Étienne Millière (1623-1629). — Don du château de la Motte d'Aiserey fait par le Roi à Claude Bossuet, conseiller au Parlement (1633).

B. 12212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1650. — Dotation. Aiserey. Acquêts. Procès-verbaux de vente sur décret de la terre d'Aiserey saisie sur la succession

de feu J.-B. Millière, à requête d'Étienne Lebeuf, avocat, et J. Joly, conseiller à la Chambre des Comptes, faite à J. Valon, conseiller au Parlement.

B. 12213. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1651-1788. — Dotation. Aiserey. Acquêts. Rétrocession de la terre d'Aiserey faite en vertu du droit lignager par M. Jacques Valon, conseiller au Parlement, à G. Millière, conseiller-maître à la chambre des Comptes (1651). — Vente conditionnelle de portion de la terre d'Aiserey, faite par Jacques Bossuet, conseiller au Parlement, à Claude Pouffler, conseiller à la Chambre des Comptes (1668). — Vente par décret de cette terre, adjugée audit sieur Pouffler (1670). — Rétrocession de portion de la seigneurie d'Aiserey provenant de M. Millière, faite par le Président de Tencin à la maîtresse des comptes Pouffler (1685). — Vente par décret sur Jacques Bossuet, de portion de la terre d'Aiserey à M[lle] Champy qui l'a rétrocédée à H.-B. Pouffler, conseiller au Parlement. — Partage des droits seigneuriaux de la terre fait entre M. Pouffler et J.-B. Millière, coseigneurs d'Aiserey (1688). — Acquêts faits par M. Pouffler (1732-1749). — Acquisition de fonds par L. Bouillet de Noiron, seigneur d'Aiserey (1781). Dossier relatif à l'acquisition faite par le Parlement, du sieur Bouillet d'Arlod, de cette partie de la seigneurie pour la réunir à celle provenant de M. Pouffler (1787-1788).

B. 12214. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1757-1782. — Dotation. Aiserey. Reprises de fiefs et dénombrements. Dénombrement de la seigneurie donné par Josserand de Bèze (1437). — Foi et hommage de Philiberte d'Orain, sa veuve (1475). — Permission donnée par le Roi à Cl. de Tenarre, chevalier, d'entrer en possession de la terre d'Aiserey (1522). — Dénombrement de la terre d'Aiserey par M. Millière, bourgeois de Dijon (1547). — Autre par P. Millet, conseiller maître des comptes (1554). — Autre par Fr. Saumaise, veuve de G. Millière, maître des comptes (1665). — Autre par J.-B. Millière, écuyer (1671). — Reprise de fief par Judith Joly, veuve de Cl. Pouffler (1685). — Autre par H.-B. Pouffler, conseiller au Parlement (1686). — Dénombrement fourni par lui (1688). — Autre fourni par J.-B. Millière (1672-1701). — Autre par H.-B. Pouffler (1613) — Taxe payée par le même en qualité de possesseur de domaine engagé (1727-1734). — Reprise de fief par les commissaires du Parlement administrateurs des biens laissés par M. Pouffler (1736). — Dénombrement de partie de la terre par G. Bouillet, écuyer (1737). — Reprise de fief de cette portion par G.-B.-E. Bouillet, procureur général à la Chambre des comptes (1766). — Autre par Fleutelot de Beneuvre, conseiller doyen du Parlement (1769). — Dénombrement de la portion de la seigneurie provenant des Millière, donné par G.-B.-E. Bouillet de la Bonrellière (1774). — Reprises de fief par Fleutelot de Beneuvre et Bouillet d'Arlod, coseigneurs d'Aiserey, à l'occasion de l'avénement du Roi Louis XVI (1776). — Déclarations fournies par M. Fleutelot de Beneuvre (1782).

B. 12215. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1445-1509-1781. — Dotation. Aiserey. Droits seigneuriaux. Prestation accordée par les habitants d'Aiserey à Claude de Tenarre, leur seigneur, à l'occasion de sa nouvelle chevalerie (1509). — Autorisation donnée aux habitants de s'assembler et de nommer des procureurs (1523). — Débats avec M. de Courcelles, seigneur d'Auvillars, au sujet du droit d'indire à l'occasion du mariage de sa fille (1526). — Autorisation donnée par le Roi à G. Millière, seigneur d'Aiserey, de construire un pont-levis pour la défense de son château (1573). — Rôles des habitants et des terres d'Aiserey et finages voisins, mis à contribution pour rétablir les digues de l'Ouche et prévenir les inondations (1593-1630). — Sommation de la part du seigneur aux habitants de payer leurs censes, avec défense de laisser avant sortir le bétail des étables (1616). — Devis des réparations à faire au château (1622). — Procès-verbal des ruines et incendies causés à Aiserey lors de l'invasion de Gallas (1636). — Opposition de B. Millière, seigneur d'Aiserey, à la demande en rénovation du terrier faite par M. Pouffler, coseigneur (1719).

B. 12216. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1508-1787. — Dotation. Aiserey. Droits de justice. Arrêt du Parlement qui condamne à mort l'assassin d'un étudiant, procès dont le seigneur d'Aiserey et le châtelain de Brasey se disputaient la connaissance (1508). — Enquête dans une cause entre le seigneur d'Auvillars et les habitants d'Aiserey qui lui contestaient ses droits seigneuriaux et de justice (1524). — Autre pour la cause entre le même et le procureur du Roi au bailliage, qui contestait au premier la justice sur le meix Buisson (1530). — Autre dans une cause entre le même et le procureur du Roi en la châtellenie de Brasey, au sujet de la justice d'un homme qui s'était pendu à Aiserey. Le Parlement, sans préjudice du droit des parties, fait dépendre le cadavre par le bourreau et le fait enterrer en terre profane (1530). — Jugement rendu contre un blasphémateur (1560).—Jugement contre des cabaretiers et habitants d'Aiserey pour infraction aux édits sur la fréquentation des tavernes pendant le service divin (1587). — Procès-verbal de relevation du signe patibulaire de la justice (1626). — Confirmation par le Parlement de la sentence de justice d'Aiserey qui condamne J. Atrée, dit

Petitjean et Radigle dit la Brie à être pendus pour l'homicide et le vol de la femme Gillot (1629). — Brevet du roi Louis XIII, qui accorde à Claude Bossuet, conseiller au Parlement, les droits de justice pour sa maison d'Aiserey (1633). — Arrêt du Parlement dans une cause entre ledit Bossuet, et M. J.-B. Millière, au sujet de la justice (1644). — Tenues des jours d'Aiserey (1787).

B. 12217. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1692-1787. — Dotation. Aiserey. Visites, déclarations, procès-verbaux de visites annuelles de la seigneurie d'Aiserey, faites par les commissaires du Parlement, afin d'en constater l'état. Inventaires des titres et papiers de la terre. — Mémoires à l'appui de ces visites, dressés par les doyens, usufruitiers de la seigneurie.

B. 12218. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 1 plan.

1417-1775. — Dotation. Aiserey. Déclarations. Extrait du terrier de la châtellenie ducale de Brasey en ce qui concerne la seigneurie d'Aiserey (1417), copie. — Autre extrait du terrier de 1427. — Déclaration des héritages sur Aiserey, Potangey et Longecourt appartenant à J. Le Grain, greffier à Châtillon, XVIe siècle. — Déclaration des prés sur Aiserey appartenant à M. Millière ainsi que des autres terres (1638). — Déclaration des terres seigneuriales (1686). — Estimation du domaine d'Aiserey (1736). — Bornage entre la commune d'Aiserey et celle d'Échigey, dressé par l'arpenteur Garnier ; plan joint (1754). — Déclaration générale des fonds et héritages composant le domaine utile sis à Aiserey et lieux voisins et formant la dotation des doyens du Parlement.

B. 12219. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1417-1616. — Dotation. Aiserey. Terriers et manuels. Recueil contenant: — Fol. 1. Copie du terrier de la châtellenie de Brasey (1417), pour ce qui regarde la seigneurie d'Aiserey, délivrée à M. Millet, conseiller au Parlement, acquéreur en 1596. — Déclaration des tailles, gelines et meix appartenant au duc, des fiefs et de la justice. — Fol. 32. C'est le rentier terrier de ce que Jean et Étienne de Tenarre frères, seigneurs de Montmoyen, de Chazelles et d'Aiserey, tiennent sur les territoires d'Aiserey, Brasey, Potangey, Pontémery, reçu par Myot, notaire (1445). — Fol. 80. Copie du précédent faite au XVIe siècle. — Fol. 120. Autre faite au XVIIe siècle. — Fol. 144. Copie des lettres pour la rénovation du terrier, obtenues par Guillaume Millière, seigneur d'Aiserey (1564). — Fol. 140 et 160. Copies de ce terrier par J. Cruselier (1564). — Fol. 216. Manuel de recette des rentes nobles à Aiserey (1616). — Manuel des revenus du domaine de l'aumônier de Saint-Bénigne à Aiserey (1522).

B. 12220. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier; 2, parchemin.

1445-1721. — Dotation. Aiserey. Terriers et manuels. Recueil contenant. 1° copie du terrier de 1445, faite en 1721 par arrêt de la cour sur l'original détenu par M.-G. Millière, coseigneur d'Aiserey et dont le dépôt est ordonné au greffe de la Cour. — Fol. 15. Autre copie du même terrier. — Fol. 52. Copie du terrier de 1564.

B. 12221. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier.

1727-1779. — Dotation. Aiserey. Terriers et manuels. — Fol. 1. Terrier de la seigneurie d'Aiserey appartenant à M.-H.-B. Pouffier, conseiller au Parlement, reçu Gautherot, notaire à Rouvres (1727). — Fol. 41. Terrier de la seigneurie d'Aiserey en ce qui dépend du domaine du Roi, du doyen du Parlement et de M. Bouillet d'Arlod, coseigneurs, reçu Villot, notaire à Dijon (1779). — Fol. 262. Manuel des cens dressé sur ce terrier (1780).

B. 12222. (Registre.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1608-1771. — Dotation. Aiserey. Manuels des censes, rentes et autres redevances dues à la seigneurie d'Aiserey (1608, 1612, 1638, 1698, 1705, 1719, 1771).

B. 12223. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1449-1781. — Dotation. Aiserey. Baux à cens de fonds sur Aiserey, passés par Jean de Tenarre (1449); — de Philibert, de Philippe et Claude de Tenarre (1463, 1475, 1499, 1509) ; — Pierre de Courcelles, seigneur d'Auvillars (1544) ; — P. Millet, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1545) ; Guillaume Millière (1555, 1566, 1580, 1600, 1603, 1624) ; — Michel Millière, (1556, 1579, 1621, 1640, 1648, 1655s), uccessivement seigneurs, d'Aiserey. — Reconnaissances de censes au profit de M. Pouffier et des conseillers doyens.

B. 12224. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1671-1785. — Dotation. Aiserey. Amodiations. Baux de la seigneurie passés par J.-B. Millière, écuyer (1671, 1673) ; J.-P. d'Estracas, baron de Medabilis, chevalier de la Clef d'or, mari de Catherine de Faure de Verdessis, avant, veuve de J.-B. Millière (1683) ; — par H.-B. Pouffier, conseiller au Parlement (1705-1736) ; — par les créanciers de Barthélemy Millière et d'A.-L.-M. Dagonneau, sa femme (1734) ; — par M.-G.-E. Bouillet, procureur général à la Chambre des Comptes, sei-

gneur en partie d'Aiserey (1741, 1749, 1753, 1757, 1767, 1768, 1774, 1781; — par le doyen du Parlement (1770, 1785).

B. 12225. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1522-1779. — Dotation. Aiserey, Bessey-les-Cîteaux, Longecourt, Potangey. Acquêts de terres à Potangey, par des particuliers (1522-1568); — par Guillaume Millière, seigneur d'Aiserey (1567, 1575, 1611, 1612, 1615, 1619). — Vente par décret de la terre de Bessey sur M. Millière à Mme d'Estracas, baronne de Midabellis, veuve de J.-B. Millière (1665). — Déclaration des terres du domaine d'Aiserey sur Potangey (1686). — Échange de prés sur Potangey entre les commissaires du Parlement et M. Devenu, auditeur aux Comptes (1746). — Mémoire sur les terres de Potangey et Longecourt.

B. 12226. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 1 plan.

1417-1785. — Dotation. Aiserey, Brazey, Montot, Aubigny, Échenon, Esbarres. Acquêt par Guillaume Millière d'une tuilerie à Aubigny (1584). — Visite de celle de Montot (1584). — Autorisation donnée au sieur Joly, maître des Comptes, de construire un moulin à Ponthemery (1596). — Bail à cens du moulin de Brazey (1618). — Rétrocession de terres à Bessey-les-Cîteaux au sieur Millière (1649). — Vente par décret des biens de Cl. Thomas, de Saint-Usage, Brazey, Esbarres, Échenon (1651). — Débat entre M. H.-B. Pouffier, seigneur d'Aiserey, et M. Malpoy, trésorier de France, au sujet de la propriété du moulin des Batteurs, à Brazey (1689). — Amodiations du moulin de Brazey par Barthélemy Millière (1733); — Bouillet, procureur général de la Chambre des Comptes, seigneur d'Aiserey (1738-1772); — par Fleutelot, doyen du Parlement (1785).

B. 12227. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1770. — Dotation. Aiserey. Livre Journal contenant l'état des biens donnés par M. Pouffier à la dignité de doyen du Parlement, produit par les héritiers de M. Vitte, doyen, à M. Fleutelot de Beneuvre, son successeur, avec les observations de celui-ci.

B. 12227 *bis*. (Registre.) — 50 feuillets, papier, sans couverture.

1654-1789. — Dotation. Aiserey, Magny-sur-Tille, Sennecey. Bail d'un jardin à Sennecey par Cl. Pouffier, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1654). — Baux à cens passés par le même (1670). — Déclaration des héritages sur Sennecey appartenant à Judith Joly, veuve de Cl. Pouffier (1704). — Baux à cens et rente passés par H.-B. Pouffier, conseiller au Parlement (1726-1731); — id. à Magny-sur-Tille (1732). — Mémoire sur le domaine de Magny-sur-Tille. — Procès-verbal de visites des terres de Sennecey et Magny-sur-Tille par les commissaires de la Cour (1736-1767). — Déclaration du domaine de Sennecey (1749).

B. 12228. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1761-1776. — Dotation. Aiserey. Inventaires des titres et papiers provenant de l'hoirie Pouffier et l'acquisition sur Bouillet de Noiron.

B. 12229. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1767-1778. — Dotation. Legs de Fyot de la Marche. Testament de Cl.-Ph. Fyot de La Marche, premier président honoraire du Parlement de Dijon, par lequel, entre autres dispositions, il lègue aux premiers présidents, ses successeurs, toute sa bibliothèque, sa collection d'estampes et les livres de la collection du Louvre qu'il avait reçus en don du Roi; de plus les meubles de la maison qu'il habite à Dijon, afin d'augmenter le mobilier de l'hôtel Berbisey, mobilier estimé en y comprenant les livres à plus de 60.000 livres. Ce legs est fait sous la condition que le Roi continuera à choisir les premiers présidents parmi les magistrats du pays. Dans le cas contraire les livres et les meubles seront vendus et du montant de la vente il sera formé une constitution de rente des intérêts de laquelle jouira le plus ancien des présidents ou le premier président s'il appartient au pays (1767). — Inventaire dressé par les officiers du bailliage après la mort du testateur arrivée dans son hôtel à Dijon (1770). — Procès-verbal de revêtissement de l'inventaire. — Autre de la vente des meubles montant à la somme de 7.129 livres 1 s. 9 d. — Autre de la vente des livres et estampes montant à celle de 13.397 livres 19 s. qui, déduction faite des frais, ont produit la somme nette de 19.153 livres 12 s. placée en rentes au profit du plus ancien des présidents (1770). — États, mémoires et comptes (1771-1778).

B. 12230. (Registre.) — In-folio, 570 feuillets, papier.

1625-1626. — Grand Chambre. Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 1. Confirmation du jugement de la mairie de Châtillon-sur-Seine qui condamne la femme Morin à faire réparation d'honneur à la femme Tardy, boulanger, et en des dommages et intérêts (1625). — Fol. 2, verso. Injonction aux châtelains royaux et aux juges inférieurs du ressort, d'envoyer aux lieutenants des bailliages la liste des procès criminels jugés et à juger et à ces derniers d'envoyer au greffe de la cour les rôles des affaires jugées par eux, sous peine d'amende et de suspension d'office. — Fol. 2, verso. Arrêt du Parlement portant défense aux gentilshommes de prendre la

qualité de messire ; à leurs femmes, celle de dames, s'ils ne possèdent terres en titre de marquisats, comtés, vicomtés ou baronnies anciennes ; de prendre le titre de chevalier ni orner leurs écussons d'emblèmes de marquis ou de chevalier sans y avoir été autorisés par lettres du Roi ; à toutes personnes de prendre la qualité de noble sans autorisation expresse ; aux officiers de judicature de prendre un autre rang que celui qui leur appartient ; de donner la qualité de dame aux femmes des marchands, procureurs, notaires et huissiers, à celles-ci de le souffrir sous peine de 100 livres d'amende et de 300 pour la récidive ; à toutes personnes de prendre dans des actes publics des qualités auxquelles elles n'ont pas droit ; aux avocats et médecins et à leurs femmes de porter des robes et des coiffures de soie ou de satin ; aux marchands, procureurs, notaires et huissiers de porter de grands manteaux et de longues soutanes doublées de soie ; à leurs femmes d'avoir des chaperons de soie ou de drap couverts de velours ou de soie ; de permettre que leurs enfants aient d'autres habillements que ceux de leur condition et sous les mêmes peines. — Fol. 4. Arrêt qui condamne les habitants de Viévigne à délivrer à l'abbé de Bèze vingt journaux de bois communaux pour être incorporés dans ceux du monastère. — Fol. 4, verso. Réception de J. Chiporée en qualité de procureur à la cour. — Fol. 11, verso. Condamnation des prévôt et chapitre de N.-D. de Bourg à la restitution au sieur Ruffin des biens de feu Humbert de Renon, chanoine. — Fol. 14. Arrêt qui condamne Lancelot de Poigny, seigneur de Saint-Denis, à délaisser à Edme de Genissia Thomasse d'Aigy, seigneur de Genissia et d'Aigy, la huitième partie des biens provenant de la succession d'Aymé de Coucy, advenus à André de Coucy et délaissés à Galois, fils dudit André. — Fol. 17, verso. Autre qui condamne J.-Cl. de Clermont, seigneur de Mont-Saint-Jean, administrateur des biens de ses enfants, du corps d'Anne de Montfalcon, sa femme, à se désister de la terre de Montfalcon au profit de J. de Montferrand et de Gaspard Bouchard de Maritz, seigneur d'Apremont. — Fol. 24. Maintien de G. Belan, tisserand à Lantenay, en possession d'un champ détenu par les habitants de Corcelles-les-Monts. — Fol. 27, verso. Arrêt de règlement d'attributions entre J. de Lacurne, lieutenant criminel au bailliage d'Arnay, et J. Dardault, lieutenant civil. — Fol. 29, verso. Autre entre les conseillers au bailliage et chancellerie d'Autun, Simon de Montagu, lieutenant général en la chancellerie, J. Dardault et Cl. Raveau, greffier. — Fol. 37, verso. Règlement de la succession de Ph. Bataille, conseiller au bailliage de Chalon, entre Melchior Du Perrier, seigneur de Simandre, fils de P. Duperrier et de Jeanne Bataille, Cath. Gaudet, veuve de Guillaume Bataille, avocat à Chalon, et ses enfants, Ph. Bataille, capitaine au régiment de Champagne, Cl. Penessot, conseiller au bailliage de Chalon, mari de Cath. Bataille, Judith Perreau, femme de Guillaume Marlond, auparavant veuve de Jean Bataille, au nom de ses enfants. — Fol. 39. Opposition de Marie Desforges, veuve de Jacques de Croisier, seigneur de Dampierre, au décret sur les terres d'Outre-Cosne et Villegaudin, appartenant à Louis de Brancion, à requête de Pierre de Fussey, seigneur de Serrigny. — Fol. 40, verso. Autre de Raoul de Bournonville, seigneur de Champsigny, du décret sur les biens de N. Fremin, à Autun. — Fol. 48. Arrêt rendu sur la requête du syndic de la ville de Dijon, portant que tous les artisans et gens de métier qui ne font point le commerce en gros seront tirés du rôle dressé par la justice consulaire et qu'on leur rendra les taxes perçues sur eux. — Fol. 49, verso. Règlement de compte entre Jeanne Chaussin, femme de Gilbert de Boyaux, seigneur de Franchesse et les consors Villoux, à Bourbon-Lancy. — Fol. 54. Rejet de l'opposition formée par les bouchers de la ville d'Auxonne à l'enregistrement des lettres patentes d'octroi, accordées le 16 décembre 1622 à cette ville. — Fol. 56, verso. Homologation du règlement arrêté par la mairie d'Auxonne pour la sonnerie des cloches aux enterrements. — Fol. 57. Vu la défense faite par le grand vicaire du diocèse d'Autun à N. Coquille, curé de Vosne et de Flagey, de célébrer deux messes le même jour, la cour ordonne au grand prieur de Saint-Vivant, patron et à son amodiateur des dîmes, de payer annuellement la somme de 100 livres pour l'entretien d'un curé à Flagey. — Fol. 66. Mainlevée à Michel de la Dimerie, seigneur de la Loge, des deniers appartenant à Anne de Saint-Belin, veuve de Philippe de Foissy, seigneur de Joux. — Fol. 70. Arrêt qui condamne Hérard de Han, chambrier de l'abbaye de Saint-Seine et seigneur de Francheville, à payer les sommes dues à B.-J. Coquet, curé dudit lieu. — Fol. 73. Autre qui met à néant les procès criminels pour usure intentés par P. Balonfeau, seigneur de la Gilbertière, à D. Cortépée, vigneron à Meursault ; — à M. Boillot demeurant à Aloxe ; — qui sur la même poursuite condamne pour le même crime N. Piot, vigneron à Beaune, en 50 livres d'amende et Ch. Boussard, aussi vigneron, en 300 livres et 100 livres pour l'hôpital de Beaune (1625). — Fol. 88. Maintien de M. de la Dimerie, seigneur de La Loge et P.-A. Doisy en possession du bail des commanderies d'Épailly et de Mormant, passé par le grand prieur de Champagne à Alex. de Vesvre, seigneur de Recey, qui l'a cédé aux impétrants. — Fol. 97. Condamnation du seigneur de Mauriac, baron de Châtillon et de Merignay, et des habitants de Merignay, à rembourser au duc de Nemours et aux habitants de Créon la moitié des frais des enquêtes faites pour la question qui les divise. — Fol. 102. Homologation d'une ordonnance de la chambre de ville de Dijon qui défend la vente en public et l'ouverture des boutiques les dimanches et jours fériés à l'heure du service divin. — Fol. 110. Confirmation de la sen-

tence rendue au profit des habitants de Dezize et Paris-l'Hôpital contre ceux de Sampigny et le chapitre cathédral d'Autun. — Fol. 111. Règlement de la succession de Philippe de Drée, seigneur de Beire et de Gissey-le-Vieil, au profit de sa sœur, Louise de Drée, dame de Pourlans, veuve du seigneur d'Auvillars. — Fol. 113. Instance pour taxe de dépens entre Gilbert de Boyaulx, seigneur de Franchesse, mari de J. Chaussin, et le curé de Saint-Léger de Bourbon-Lancy. — Fol. 115. Arrêt qui décharge J. Damas, baron de Marcilly et de Sassangy et F. Jobelot des Riées, d'une cense sur le moulin de la Planche, prétendue par l'abbaye de la Ferté. — Fol. 116. Autre qui déboute Anne du Meix, veuve de Christophe Pot, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Aubigny, d'une réclamation sur l'hoirie Troisgros de Villotte-Saint-Seine. — Fol. 118, verso. Règlement de l'adjudication de la terre de Montconis entre Adrienne de Pierrefontaine, veuve de Guillaume, seigneur de Montcenis, tutrice de Claude et Pierre, leurs enfants, et J. de Montconis, seigneur de Bellefond, acquéreur de la terre. — Fol. 131, verso. Arrêt qui donne au substitut du procureur du Roi au grenier à sel d'Auxonne, le rang et la séance après les avocats au bailliage dans toutes les cérémonies publiques. — Fol. 132. Autre qui autorise le lieutenant criminel, le procureur du Roi et l'avocat du Roi au même bailliage, de faire poser un banc dans l'église Notre-Dame pour seoir dans les cérémonies publiques à la suite du lieutenant civil. — Fol. 133. Autre qui renvoie J. Vivant, sergent royal à Nuits, des poursuites criminelles intentées contre lui à requête du procureur général, pour injures et le condamne aux dépens de l'instance. — Fol. 140, verso. Adjudication à Pierre de Xaintonge, avocat général au Parlement, fils et héritier de J. de Xaintonge, conseiller au Parlement, de sommes dues par la succession de la femme de J. Baudot, procureur au Parlement. — Fol. 145. Arrêt qui condamne Georges, laboureur à Grosbois-les-Tichey, poursuivi pour usure, en 150 livres d'amende, dont moitié pour les constructions du Palais, 25 livres d'aumône aux clarisses de Seurre, 25 à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon et aux dépens. — Fol. 146. Homologation de la délibération de la Chambre de ville de Chalon qui défend les assemblées de la Mère Folle et de Gaillardon, sous peine de 500 livres d'amende. — Fol. 146, verso, 211, 284, 360, verso, 420, 452, 499. Arrêts pour la liquidation sur les deniers de la vente par décret de la terre de Larrey, ayant appartenu à M. de Toulongeon, faite pour 60000 livres au sieur de Geste, seigneur de la Vernouse; nomenclature des créanciers, parmi lesquels figurent Anne de Laval, veuve de Georges de Créquy, N. Deschamps, seigneur de Riel, Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, etc. — Fol. 148. Arrêt qui condamne Ph. de Bernard, seigneur de Serrigny, à payer à A. de Rodes, commissaire des guerres, la somme de 722 livres due à A. de Mouhy, marchand à Dijon, par Jacques de Bernard de Montessus, son père. — Fol. 153. Homologation d'une délibération des notables de la ville de Bourg, au sujet du logement des gens de guerre. — Fol. 165. Maintenue contrairement à l'opposition de Ant. de Montmorillon, seigneur des Saules, des habitants de la paroisse de Vandenesse-sur-Arroux, en possession de leurs droits d'usage et de pâturage dans la forêt de Beaumon. — Fol. 171. Geliot et Massenot, adjudicataires de la coupe des bois communaux de Salives, sont condamnés à payer un droit dû à P. de Gissey, juge et prévôt royal d'Aignay et Salives. — Fol. 172, verso. Arrêt qui condamne les habitants d'Arcenay à payer à Melchionne de Sivry, veuve et portionnaire de P. de Conygham, seigneur du lieu, une somme réclamée au sieur Gagey. — Fol. 181. Autre qui condamne F. Jacob, seigneur de Vernoble, à payer la somme de 27 livres à Fr. de Royer, seigneur de Saint-Micault. — Fol. 184. Autre qui maintient les prieur et religieux de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean en possession de leur droit de tierce sur le territoire de Pouligny. — Fol. 185. Autre qui ordonne au sieur de Mouhy, marchand à Dijon, de délivrer à Balthasar de Gadagne d'Hostun, marquis de la Baume, la somme de 30,000 livres consignée entre ses mains par J.-B. de Cusance, abbé de Bellevaux. — Fol. 191, verso. Règlement de compte entre P. Jouard, bourgeois de Châtillon, amodiateur de la terre de Larrey, appartenant à Antoine de Toulongeon, gouverneur de Bayonne, comte de Grammont, et Anne de Laval, veuve de Georges de Créquy, seigneur de Ricey. — Fol. 195. Autre entre Cl. Paris et Et. Robin, amodiateurs du revenu du marquisat de la Perrière, ayant appartenu à Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, et Roger, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, acquéreur de la duchesse. — Fol. 203. Condamnation à requête du procureur général, de J. Bernard, notaire à Bellegarde, pour crime d'usure, en 200 livres d'amende, dont moitié aux réparations du Palais et 50 livres d'aumône aux religieuses clarisses de Bellegarde. — Fol. 206. Arrêt qui, contrairement aux prétentions du sieur Morel, avocat au bailliage de Châtillon, échevin de cette ville, maintient N. Siredey, échevin, dans la charge de lieutenant du maire de la ville. — Fol. 219. Autre qui condamne les habitants de Bommel à payer les redevances qu'ils doivent aux prieur et religieux de la chartreuse de Pierre-Châtel. — Fol. 221. Injonction à Alain de la Cousse, seigneur d'Arceau et Arcelot, et à A. Berthier, curé et recteur de l'hôpital du lieu, de représenter devant la cour les titres et papiers de l'hôpital, afin d'en contrôler la gestion. — Fol. 222, verso. Arrêt qui condamne le sieur Rouhier de Binges à payer à Mme Louise de Drée, dame de Pourlans, héritière de Philippe de Drée, seigneur de Beire, le prix des grains qu'il avait en dépôt. — Fol. 227. Autre qui déboute Lancelot de

Poigny, seigneur de Gevisier, de son opposition à la prise de possession du moulin de Saint-Denis, acquis suivant décret par le sieur Delaporte, greffier de la justice d'Ambournay. — Fol. 229. Autre qui condamne Ch. de Vienne, comte de Commarin, et Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, au paiement des taxes adjugées à J.-B. Potot, seigneur de Marcelois. — Fol. 229, verso. Autre qui confirme la vente par décret des biens de J. de Morey, à requête de Cl. de Thoisy, seigneur de la Baume, à Cl. Lefèvre, seigneur de Chanteau. — Fol. 231. Injonction à A. Batonneau, commis général aux descentes de sel en Bourgogne sur la demande de Q. Budin, échevin de Saint-Seine-l'Abbaye, d'établir audit lieu un nombre de regrattiers suffisants. — Fol. 233. Arrêt qui maintient L. Chassepot, procureur du Roi au bailliage de Chalon, en possession de la terre domaniale de Beaumont-sur-Grosne, nonobstant l'opposition de Jacques Lévêque, seigneur en partie dudit lieu. — Fol. 237. Délivrance à Louise de Drée, dame de Pourlans, veuve du baron d'Auvillars, héritière de Philippe de Drée, seigneur de Beire et de Gissey-le-Vieil, des biens vendus sur les frères Thibault de Bellevesvres. — Fol. 241, verso. Homologation de l'acte de séparation de biens entre J. Coussin, avocat à Dijon, et Élisabeth Legourd, sa femme. — Fol. 247. Maintenue d'Étienne Cordier, demeurant au Fay, en possession des biens appartenant à P. Michelin, notaire royal à Preugny, mis en décret à requête de Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel, baron du Fay. — Fol. 225. Arrêt qui condamne les héritiers de Philiberte Lemarlet, veuve de Cl. de Saint-Père, à payer à Anne du Meix, veuve de Christophe Pot, chevalier, seigneur d'Aubigny, une somme de 253 livres pour les lods d'une acquisition à Blaisy. — Fol. 256. Autre qui condamne P. Bretin, notaire royal à Bouton, à payer des redevances dues à P. Jeannin, conseiller d'État, seigneur de Dracy-Saint-Loup. — Fol. 262. Autre qui condamne Gaspard de Lantage, bailli de la Montagne, seigneur de Belan, fils de Gaspard de Lantage, seigneur de Belan, Clavolle et Mosson, à payer une somme de 200 livres au sieur Eustache Lesecq, seigneur de Tart. — Fol. 264. Autre qui prescrit le dépôt des actes d'acquisitions faites par C.-L. de la Cour, abbé d'Ambronay, dans la mouvance de la seigneurie de Varey, appartenant à mademoiselle Renée de l'Aubépin. — Fol. 268, 277, 269. Réception de Richard Marchand et Guill. Étienne dit Perruchon, Gab. Boullenot, H. Debays comme procureurs à la Cour. — Arrêt qui condamne J. Godard, huissier à Beaune, à payer au concierge de la prison de cette ville un droit de géolage pour le temps qu'il y avait été détenu, à requête du procureur d'office de la justice de Nolay. — Fol. 270, verso. Autre qui, nonobstant l'opposition d'Edme de Rochefort, marquis de la Boulaye, seigneur, de Chailly et des habitants du lieu, maintient Léonard Bataille, prieur de Saint-Étienne de Beaune, en possession du droit de lever la dîme sur cette paroisse. — Fol. 271, verso. Adjudication à G. Benoît des biens saisis sur Pichelin de Flacey-en-Bresse, à requête de Clériadius de Coligny, seigneur de Cressia. — Fol. 279. Arrêt qui condamne le Grand Prieuré de Saint-Vivant à payer au curé de Saint-Saturnin de Vergy une portion congrue pour la desserte de la paroisse. — Fol. 280. Règlement pour la distribution des causes, entre S. de Montégu, lieutenant en la Chancellerie d'Autun, et les conseillers au bailliage. — Folio 296. Autre qui condamne L. Lemulier, avocat à Semur, à payer à Math. Pignon, tailleur d'habits à Bourges, la valeur d'une robe de satin pour le prix de laquelle il avait souscrit une obligation. — Fol. 296. Arrêt qui condamne Suzanne de Grandmont, veuve de H., marquis de Montpezat, à payer à Anne de Laval, veuve de Georges de Créquy, seigneur de Ricey, les adjudications faites à son profit comme créancière de Théophile de Grandmont, son frère. — Fol. 298, verso. Règlement de comptes d'arrérages entre François de Boyer, seigneur de Micault et l'abbaye de La Ferté. — Fol. 309, verso. Arrêt qui sur la réclamation de Louis Gouffier de Boisy, abbé de Moutier-Saint-Jean, condamne le fermier du revenu à verser le prix des ventes de coupes de bois faites par lui. — Fol. 313, verso. Adjudication à Cl. de Ganay, pour 19.000 livres, de la charge de lieutenant général civil et militaire de Charollais, vacante par la mort de Philibert-Emmanuel de Rymon. — Fol. 314. Arrêt qui maintient les habitants de Blagny et de Renève dans le droit d'usage et de pâturage sur le territoire de Renève. — Fol. 319. Autre qui maintient Hugues de Lanty, demeurant à Millay, en possession de l'Étang-Rimbon. — Fol. 320. Homologation du traité entre Odenet de Testefort, seigneur de Tallon, mari de Jeanne de Tintry, Guy de Bernard de Montessus, seigneur de Rully, mari d'Antoinette de Tintry, pour la succession de Gaspard de Tintry et de Samuelle Ligier, père et mère de leurs femmes. — Fol. 320. Homologation de la délibération de la Chambre de ville de Chalon, qui fixe à une année seulement l'exemption de tailles accordée aux vainqueurs des jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse et n'admet à voter aux élections municipales que ceux des habitants payant une taille supérieure à 15 sols. — Fol. 340, verso. Règlement des deniers provenant de la vente de la seigneurie des Alimes entre Marguerite de Gières, femme séparée de Jacques de Bonnivard, et J.-F. de Grenault, seigneur de Rougemont. — Fol. 342. Arrêt qui condamne J. Moreau, marchand à Paris, à payer à Marc de Briquemaut, seigneur de Ruère, les sommes qui lui sont dues pour ventes de coupes de bois. — Fol. 350. Autre qui condamne Françoise de Dyo, veuve de Fr. Damas, baron de Thianges, à payer une somme due par ce dernier à Marie Guyotat, dame d'Échigey, de Chamblanc, veuve de N. Sayve, conseiller au grand Conseil. — Fol. 353, verso. Arrêt pour la

liquidation des deniers de la vente par décret de la terre de Crusille sur Henri de Bauffremont, comte de Crusille. — Fol. 358. Adjudication à Claude de Bouton, dame de Lucey, Corberon et Villy-le-Brûlé, des biens saisis sur G. Chesneau de Villy. — Fol. 364. Arrêt qui maintient les habitants de Sivry-les-Arnay dans le droit de parcours sur le territoire de Saint-Prix-les-Arnay, notamment dans les bois et les prés. — Fol. 366. Autre qui déboute Simon Pancharre, de Verrières, de ses prétentions sur le bois de Pierre-Creuse appartenant à Cl. du Fougeauld, seigneur de la Vesvre et Maugisson. — Fol. 370. Autre qui condamne Amour de la Forêt à rendre à Rollette de Gorrevod, veuve de J.-B. de la Forêt, les pièces du procès entre Louise de Mâlain, veuve de François de Gorrevod, vicomte de Salins, et Charles-Emmanuel de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux. — Fol. 373. Arrêt qui condamne plusieurs habitants de Viserny, sujets de l'Infirmier de l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean, à se désister des héritages qu'ils détiennent et qui sont de la mouvance de J. de Bruneau, seigneur en partie dudit Viserny. — Fol. 377. Arrêt qui condamne J. de Vichy, seigneur de Marnay, et Ph. Saladin, de Cussigny, seigneur de Vianges, à restituer à Ch. Doien, seigneur de Vrelagne, une somme de 420 livres. — Fol. 383. Permission aux habitants de Villers-les-Pots de lever pendant dix ans une double dîme sur tout leur finage, excepté sur les terres du domaine et celles de M. Delacroix, seigneur du lieu, et ce pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 389. Arrêt qui déboute les officiers de judicature, les officiers municipaux et les habitants des villes d'Issoudun et de Blois, Louis de la Châtre, maréchal de France, et François du Mesnil, seigneur de Diors, de leur opposition à l'entérinement des lettres patentes de l'érection du marquisat de Châteauroux en duché, au profit de Henri de Bourbon, prince de Condé. — Fol. 397. Arrêt rendu sur la plainte du prévôt des marchands et échevins de Lyon, qui condamne des commis de la traite foraine à rembourser les sommes induement perçues sur des marchands de cette ville. — Fol. 426. Autre qui condamne l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne à payer les sommes dues à François de Royer, seigneur de Saint-Micault. — Fol. 430. Autre qui condamne les habitants de Savigny-en-Terre-Plaine à payer à P. Pierre, leur curé, la dîme à raison de 21 sur les blés, légumes, vin, chanvre et laine. — Fol. 435, verso. Autre qui condamne les religieux carmes de Chalon, suivant les concordats des 13 juin 1438 et 10 octobre 1495, à célébrer chacun an au jour de Saint J.-B. une messe des trépassés en l'église de Saint-Jean de Maisel, de payer 10 sols le jour des Rois à l'abbé de Cluny, curé primitif de ladite église, et de payer au vicaire de la même église la moitié du luminaire des enterrements qui se feront dans l'église de leur couvent. — Fol. 437. Arrêt de renvoi devant le commissaire pour la liquidation du décret de la terre de Saint-Germain, entre Raoul Bretet, président au Parlement de Normandie, seigneur de Gremonville, P. Le Picard, procureur du Roi en la monnaie de Rouen, Jean de Gonnelieu, seigneur du lieu, et J. de Mouchy, gouverneur d'Ordre, seigneur de Montravel, et Marguerite de Bourbon, sa femme. — Fol. 450. Arrêt qui annule les procédures poursuivies devant le Parlement de Paris, pour fausse distraction de ressort, à requête d'Antoinette de Rouvray, dame de Remilly, et Villars contre Hugues Jacob, lieutenant particulier au bailliage de Semur, et J. Jacob, marchand, à Saulieu. — Fol. 454, verso. Arrêt qui renvoie Bernard de Montagu, seigneur de Saulon, d'une demande en distraction d'une partie de la terre de Chastenay, au bailliage de Chalon, formée par Melchior de Montagu, seigneur dudit Chastenay. — Fol. 456, verso. Homologation d'un règlement de compte tutélaire entre Barbe Humbert, veuve de Georges Filzjean, seigneur de la Chaume et de Saulsoy, lieutenant au bailliage d'Avallon, François Filsjean, lieutenant criminel audit bailliage, seigneur de Freyfond, tuteur aux enfants Guill. de Berbisey, seigneur de la Tour-du-Prey, lieutenant audit bailliage, Marie Filzjean, J. Borot, procureur et notaire royal à Avallon, curateur, et de l'avis de J. Berbisey, conseiller au Parlement. — Fol. 457. Autre portant que les fermiers de la Voie Bouchard seront compris aux rôles de Losne, Chaugey et Maison-Dieu. — Fol. 459. Autre qui condamne les habitants de Poiseul-la-Ville à payer à F. de la Grange, seigneur de Villeberny, le restant du double dîme qu'ils lui doivent. — Fol. 462. Réception de Hug. Derey comme procureur à la Cour. — Fol. 469, verso. Arrêt qui condamne Jérôme Lambert, seigneur de Charnay-sur-Seille, et Albert Lambert, seigneur du Tartre et de Gomerand, à payer les sommes qu'ils doivent à Ponthus de Thiard, seigneur de Bissy, baron de Pierre et de Vaumercy. — Fol. 472. Autre qui ordonne un nouveau partage de la succession d'Humbert de Tenarre, seigneur dudit lieu et de Marguerite d'Amoncourt, sa femme. Parties: Anne de la Tour, veuve de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, tutrice de ses enfants, Pierre de Tenarre, seigneur de Grosbois, René de Tenarre, seigneur dudit lieu, Jacques du Bled, marquis d'Uxelles, lieutenant général du Roi en Bourgogne. — Fol. 486, verso. Adjudication faite à Louis de Rabutin, baron du Rousset, d'un domaine appelé le Meix-des-Bonnes, ayant appartenu à Antoine de Rabutin, seigneur de Chaseu, détenu par Jacques de Bragny, prieur du Val-Croissant et Charlotte de Bragny, femme de Guill.-Paul de Bragny, seigneur de Chailly, héritiers bénéficiaires dudit Antoine de Rabutin. — Fol. 494. Arrêt enjoignant au receveur de M. de Pracontal, seigneur de Soussey, d'affirmer s'il est débiteur du chapitre de N.-D. de Beaune. — Fol. 495. Autre qui condamne Fr. Estiennot, seigneur de Vassy, à payer les sommes qu'il doit à frère Hélie Lecoq, re-

du prieuré de N.-D. de Vaulx. — Fol. 503. Autre qui nne J. de la Palud, seigneur de Boulignieux, à payer les s qu'il doit à Cl. de la Palud, seigneur de Chaudenay. 505. Arrêt de renvoi devant le commissaire, de la cause Geneviève de Baugies, dame de Montriblond et Cachard, de Dimeny, gouverneur de Vienne, en Dauphiné, seide Sion, au sujet de la juridiction sur Montriblond. — 7, verso. Adjudication à Chrétienne Sayve, veuve d'An-Duprat, seigneur de Fornery, de la seigneurie de Vassy, décret sur François Estiennot. — Fol. 519. Arrêt de demeure de Antoine d'Aumont de Rochebaron, comte zé, baron de Joncy, héritier de Françoise d'Aumont, le René de Rochebaron, et François Royer, seigneur de Micault, de justifier de leurs prétentions sur la terre de le Mauvoisin, appartenant à Nicolas de Le Toux. — 1. Autre qui condamne François de Grenault, seigneur ciat, à payer à J. de Montferrand, seigneur du lieu, et ard Boeffard, dit de Marests, seigneur d'Apremont, les le la terre de Montillet dont il a été dépossédé. — Fol. rmission aux habitants de Couchey, de l'agrément de Chabot, des président et conseillers Sayve, Fyot, Le-Morelet et Mlle Jacquot, coseigneurs du lieu, d'imposer vin en temps de vendanges, pour l'acquittement des livres qu'ils doivent. — Fol. 535, verso. Nouvelle adjude la seigneurie de Vassy, faite à Jacques Juliot et ob. — Fol. 537, verso. Arrêt qui condamne Fr. de Thierry, seigneur de Santigny, mari de Françoise de à payer à Michel de Conigham, mari d'Antoinette de fille de François de Tupin, les sommes qui lui sont la succession d'Anne Perchet, femme de François de — Fol. 538. Arrêt qui ordonne la vente par décret de de Varèse pour la liquidation de la succession de le Soussey, conseiller au Parlement. — Fol. 546. Arrêt ndamne J. Pastoureau, conseiller au Parlement de à rendre compte à Jérôme Marchant, avocat audit ent, des deniers de la succession de J. Legay, son oncle, des requêtes de l'hôtel du roi. — Fol. 552. Mainlevée les faites sur J.-B. Potot, seigneur de Marcelois, par Vienne, comte de Commarin. — Fol. 554, verso. Arrêt ur la requête de Louise de Drée, dame de Bellevesvre, le Jacques de Courcelles, seigneur d'Auvillars, héritière ippe de Drée, son père, pour la vente par décret des isis sur P. Boileau. — Fol. 564, verso. Autre sur la re-e Louise Rousselot, veuve d'Anne de Monthereul, seide La Motte de Versaulle, pour la revente à la folle de la seigneurie de Vannaire, nonobstant l'opposition u Ban, seigneur de la Feuillée, tiers possesseur de la-tion de seigneurie (1626).

B. 12231. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier.

1627. — Registre des arrêts définitifs. — Fol. 4. Arrêt qui sur la requête de frère Louis de la Rivière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, accorde la somme de 120 livres pour le voyage à Dijon de Fr. de la Rivière, seigneur de Cornoult, pour faire assigner l'avocat Comeau, sa partie adverse. — Fol. 6, verso. Autre qui condamne L. Tixier d'Autun à payer des frais de procédures à Joseph de Saint-Rigault, seigneur de Maupas. — Fol. 7. verso. Autre semblable entre J. de Montormier, seigneur de Bellefond, et Fr. Du Guye, seigneur de la Chault et Varrey. — Fol. 8. Arrêt par lequel, en mettant hors de cour le sieur Lévêque, seigneur de Beaumont, lieutenant du capitaine du château d'Auxonne, la cour, tout en reconnaissant que depuis la ruine du château de Rouvres les habitants de la rue Haute de Longchamp sont astreints au guet et garde à Auxonne en temps d'éminent péril seulement, condamne le « caporal » Guichard qui s'était rendu avec des soldats armés à Longchamp, faire sans ordre une réquisition de bois de chauffage, avaient saisi des meubles et s'étaient hébergés chez un habitant, à rendre les meubles et à payer la dépense. — Fol. 11, verso. Autre qui condamne François de Nagu, chevalier de la Cour, marquis de Varennes, à payer à Alain de la Causse seigneur de Trouhans, au nom de Démon de Thomesson, seigneur de Revenderier et de Chrétienne de Baissey, une somme de 3000 livres léguée à ladite de Baissey par Gaspard de Baissey. — Fol. 15. Arrêt par lequel sans s'arrêter à l'opposition de Gilbert-Philibert Des Serpents, seigneur de Goudras, sénéchal de la Haute Marche, la cour ordonne un nouveau partage de la forêt de Chiseul en Charollais entre lui, Jérémie de Verdière, seigneur de la Brosse, et Philibert de Colombel, seigneur de la Borée. — Fol. 25. Arrêt qui condamne J. Siraudin, capitaine du château de Cuisery, à payer une somme de 30 livres à Ch. Perreault, avocat à Autun. — Fol. 31. Arrêt qui oblige A. Boileau, P. Tornemolet et A. Pothier, échevins de Mirebeau en 1623, à rendre leurs comptes à la communauté. — Fol. 35. Autre qui ordonne la restitution à Maximilien de Clugny, seigneur du Brouillard, Villargeau et Putigny des biens d'un mainmortable décédé à Putigny. — Fol. 38, verso. Autre qui condamne les échevins et habitants de Couches à payer une somme de 400 livres au sieur Charrière. — Fol. 51. Homologation de la transaction conclue entre Me Nicolas Savot, gouverneur de la chancellerie du duché, et les habitants de Saint-Mesmin, au sujet d'un procès. — Fol. 53. Maintenue d'A. Bayon de Nolay en possession du domaine Bayon que lui disputait Toussaint Chantelot, seigneur du Vergier et Marguerite Baron, sa femme. — Fol. 58. Acte de réception de P. de Nivelle, abbé général de Citeaux, en

qualité de conseiller né du Parlement. — Fol. 64. Arrêt qui déboute Et. Beuverand, procureur à Chaudenay-sur-Deheune, de son opposition au décret sur les biens de Z. Bouclier. — Fol. 77, verso. Arrêt qui condamne Et. Coquet, greffier de la châtellenie de Pontailler, à payer une somme de 537 livres à P. Dubois seigneur de la Rochette, mari de Bernarde Corberan, curateur de J. Corberan, héritier de Cl. Corberan, payeur des gages de la cour. — Fol. 81. Adjudication à J. de la Palud, seigneur de Boulignieux, de la terre de Chaudenay-la-Ville ayant appartenu à Claude de la Palud, seigneur de Chaudenay et de Meilly, et à Jacqueline de Saucy. — Fol. 82. Renvoi des communautés de Primillieux, Genevray, Thessilieu, Bellefins, Longielle, Longecombe, Saint-Sulpice-le-Vieux, Hostiaz et Vaulx, d'une poursuite en matière d'impôt d'A. Muleret, lieutenant de robe courte du prévôt des maréchaux. — Fol. 87. Arrêt qui interdit la traite des grains en Bourgogne (1626). — Fol. 94. Arrêt par lequel, avant de statuer sur l'opposition formée par de Vachon aux saisies de biens sur Lagnieu, faites à la requête de Louis de la Balme, seigneur de Forest et Sobertut, mari d'Antoinette de la Balme, il lui est ordonné de liquider ce qui est dû à J. de Salignon, seigneur de Crusille, et à Marguerite de Montdragon, sa femme. — Fol. 97, verso. Autre pour la liquidation de la succession de N. D'Hostel, procureur à Semur, entre A. Thition, marchand, Ch. de Torcy, seigneur de Venarey, mari de Françoise Espiard, fille de Melchior Espiard, élu du roi en Bourgogne, et d'Étiennette Darcy. — Fol. 99. Règlement des créances entre Philibert de Bernard, seigneur de Serrigny, et Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf. — Fol. 105. Arrêt qui condamne les religieux de l'abbaye de Quincy à payer à J. Duneau, commissaire de marine à Châtillon-sur-Seine, certaines sommes assignées sur le fermage du domaine de Massoult. — Arrêté pour la liquidation par E. Chartraire, marchand à Saulieu, du décret sur les biens de Gabrielle de Vergain, veuve de F. de Concloye, et de Philibert de Concloye, seigneur de Munois. — Fol. 108. Autre rendu sur la requête de François Jacob, avocat du roi au bailliage de Semur, qui casse des délibérations de la Chambre de ville de Semur, lesquelles refusaient audit Jacob la qualité d'échevin. — Fol. 111. Autre qui met les habitants de Fays-Billot, Chrétienne Boitouzet, dame et les habitants de Poinson, hors de cour dans un procès pour le parcours et le pâturage réciproque. — Fol. 111, verso. Autre portant défense à Jeanne de Corbye d'Anglure, veuve de P. Gab. de Boyer, seigneur de Beaucourt, de distraire du ressort du Parlement le jugement de l'instance entre elle et Ch. de Clugny, baron de Grignon, au sujet de la justice. — Fol. 113. Autre pour la liquidation de la succession de Jacques de Montmayeur, comte de Vuandier, entre Dorothée Fèvre, femme de Pierre Vuaillet, avocat au bailliage de Gex, veuve d'Hugues de Crose, seigneur de la Bastie et Belregard, au nom de leurs enfants, les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Genève et les consorts Sarrasin. — Fol. 119. Autre qui autorise Denis Devoyo, enquêteur à Autun, héritier bénéficiaire d'Antoinette Du May, sa mère, veuve de Louis Devoyo, avocat à Autun, à vendre les biens de la succession pour en acquitter les charges. — Fol. 118. Autre qui déboute Suzanne de Grandmont, veuve de Henri de Montpezat, seigneur du lieu, héritière de Théophile de Grandmont, son père, de son opposition à l'entérinement des lettres de relief obtenues par Anne de Laval, veuve de Georges de Créquy, dame de Ricey, créancière de la succession. — Fol. 131. Autre qui, moyennant le paiement d'une certaine somme, maintient Alixant François, seigneur de Diombes, en possession de la terre de Navis acquise par décret sur M[lle] Denise de Lezay, veuve de Louis de Navis. — Fol. 149. Autre qui renvoie G. Derey, fermier du temporel de l'abbaye de Saint-Seine, des plaintes des religieux sur le versement des grains destinés à leur nourriture. — Fol. 154. Autre qui décharge Antoine Beuverand, chanoine, grand archidiacre de la cathédrale de Chalon, de l'administration de l'hoirie de J. Lasne, chanoine. — Fol. 156. Arrêt qui met hors de cour le collège des Jésuites de Rouen, M. de Villars-Brancas et les héritiers Ligier, au sujet d'une rente de 2000 livres assignée aux premiers sur les revenus de la terre de Graville. — Fol. 163, verso. Autre par lequel, nonobstant l'opposition des magistrats et habitants de la ville et du bailliage d'Issoudun, de Henri de la Châtre, maréchal de France, propriétaire des greffes d'Issoudun, des officiers du siège royal de Montmorillon, du présidial de Bourges, de Monsieur, frère du Roi, duc d'Orléans, comte de Blois, de Marie de Bourbon, sa femme, duchesse de Montpensier, de Louis d'Aligny, seigneur du Blanc en Berry, de Gaspard de Rochechouart, seigneur du Bouchet, et en suivant les lettres d'érection du duché de Châteauroux en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé, les villes, fiefs, terres, justices et seigneuries de la Châtre, Bonnières, Saint-Chartier, Cors, Argenton, Aguerande, Cluys dessus, Gargelesse, Buxières Daillac, Saint-Aoust, Vouillon, Fougerolle, Neufvy, Saint-Sépulcre, Neufvy-Pailloux, Villers, Le Lys Saint-Georges, Pranget, Tendu, Orsain, Brion, Presle, Magait, Villegouge, Villedieu, Les Marches d'Orsain, La Forêt aux Guions, Chassain, Pierreranges, Hidialles, Rezay, Boisioux, Le Chastellet, Romefort, Prouvière, Thene, Rochefolle, Bois Bertrand, Saint-Christophe de Bouchery, Les Bornes Longues, Fromenteau, Nouveau, Coinget en Villerais, Mazières, Saint-Georges de Ciron, Leblanc en Berry, château de Naillac et faubourgs, Saint-Genetour, Le Bouchet en Brenne, Dade-Maigne, Ronay, La Roche Guillebault et Saint-Palais, sont déclarés de la mouvance dudit duché et en conséquence leurs justices et celles de Saint-Gildas, La Bretenon, Boissé du bourg de Deolz, distraites du ressort d'Issoudun, Montmorillon et Moulins et réunies à

land de Montfalcon, baron de Flacieux, de l'incompétence par lui proposée contre Fr. de Grenaut, seigneur de Nerciat, Jean, seigneur de Montferrant, et Gaspard Bouchard de Maristie, seigneur d'Apremont, au sujet de l'estimation de la terre de Montillet. — Fol. 328. Autre rendu sur la requête des habitants de Vitteaux, qui fixe à 60 livres par an le droit du patron du four banal et le bois nécessaire au chauffage (1627). — Fol. 336. Arrêt qui condamne le chapitre de Saint-Denis de Nuits à payer à Th. Richard, curé de Ternant, la somme de 120 livres de portion congrue. — Fol. 338. Autre qui déboute Jacques de Lantage, seigneur de Vitry et de Belan, et les habitants de Belan de leur opposition au droit prétendu par l'abbaye de Clairvaux de se servir des eaux de la rivière d'Ource pour l'usage de ses usines de Champigny. — Fol. 338. Autre qui condamne les habitants de Corbonnod et des Cotes à payer la dîme qu'ils doivent au chapitre de Saint-Pierre de Genève. — Fol. 340, verso. Autre qui déboute Anne Roze, veuve de François Tabourot, seigneur de Véronnes, d'une opposition à un décret. — Fol. 347, verso. Injonction au sieur Rolin de représenter à Philibert Chiqot, seigneur de Monpatey, le compte de l'hoirie Martin. — Fol. 352. Arrêt qui condamne Fr. du Chanin, seigneur de Pontez, à payer à Louis de Plaine, seigneur de Foucherans une cens féodale assignée sur Foucherans. — Fol. 354. Autre qui enjoint à François de Moroges, baron d'Uchon, de faire restitution de la terre de Marnay à Reine de Vichy, femme de Chrétien d'Ugon, seigneur de Moneau. — Fol. 359. Obligation imposée à J.-F. de Grenaut, seigneur de Luneau, de justifier du paiement des sommes fait à M. de Lambert à l'acquit de Madeleine de la Foret, dame de la Flecherre. — Fol. 363. Adjudication à Cl. Vitte de biens situés à Avosnes, Grosbois et Ancey, ayant appartenu à G. Potot et Cl. de la Borde, sa femme. Opposants : Chrétienne Jacquot, veuve de P. Quarré, conseiller au Parlement, aïeule et tutrice des enfants de J.-B. Potot, seigneur de Marcelois. — Fol. 382. Homologation d'une transaction passée entre la Chambre des Pauvres de l'hôpital de Dijon et les héritiers de M. Cl. Corberan, payeur des gages du Parlement, au sujet de la succession de M. P. Joly, notaire à Pontailler. — Fol. 396, verso. Autre qui déboute les habitants de Saint-Julien-les-Dijon d'un procès pour un terrain. — Fol. 397. Sommation au sieur Thubet, curé de Saint-Eusèbe-des-Bois, de célébrer tous les dimanches la messe fondée par Catherine Perrenet, à peine d'être privé des deniers de cette fondation qui serait remise aux mains des habitants. — Fol. 399. Arrêt qui, sur la requête de Pontus de Thiard, seigneur de Bissy, baron de Pierre et Vauvry, ordonne le sequestre des terres du Tertre, de Gomerand et de Charnay saisies sur J. Lambert. — Fol, 399, verso, 421. Autres qui autorisent les habitants de Charmes à établir une double dîme sur les terres du finage afin d'acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 407. Arrêt qui déboute J.-B. Danton, seigneur d'Échex, de sa prétention à la propriété d'un pré vendu par le domaine et qu'il considérait comme partie de sa seigneurie. — Fol. 415, verso. Autre qui condamne les syndics et habitants de Bourg à payer aux héritiers Maillet une somme de 1300 florins qui leur était due. — Fol. 423. Mainlevée à M. Ant. de Vaulx, seigneur de Boussenois, des grains saisis par Chauderon. — Fol. 424. Adjudication à Oudin de Sercey, seigneur de Savigny et de Màlain, de la moitié de l'héritage de la femme Rigaut, à cause de son droit de mainmorte. — Fol. 426. Arrêt qui maintient Cl. Guillier, chapelain de la chapelle fondée en l'église Saint-Martin de Seurre par P. Guyot, Oudot Perrenot et J. Livectons, sous le titre de N.-D. la Blanche, en possession de ladite chapellenie, à la condition d'en accomplir les services. — Fol. 430. Autre qui condamne Jacques Dautin, lieutenant criminel au bailliage de Belley, à payer une somme de 400 livres à Fr Garrod, chanoine théologal en l'église cathédrale dudit Belley. — Fol. 430. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'intervention de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, la cour condamne J.-Fr. de Grenault, seigneur de Rougemont, à payer à J. Lormier, secrétaire du Roi, les lots de l'acquisition de la terre de Lunes. — Fol. 432, verso. Autorisation aux habitants d'Arcelot d'imposer un double dixme sur les fruits des héritages de leur territoire pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 434, 510. Arrêts pour la distribution des deniers provenant de la vente des biens de P. Roux, seigneur de Beauvais et de Cath. Boisseau, sa femme, à requête de Louis de Rochechouart, seigneur de Chandenier. — Fol. 436. Arrêt qui accorde un délai à Renée de Vichy, femme de Chrétien Dugon, seigneur de Noveau, pour se libérer envers Fr. Alixand, seigneur de Diombles, et Françoise de Foucher, sa femme, qui s'étaient portés caution envers Ch. Fevret et J. Maillard, avocats à Dijon, pour une somme de 16,000 livres employée au rachat par droit lignager de la terre de Marnay. — Fol. 438, verso. Autre qui condamne les habitants de Rouvres à payer les arrérages de la rente due à Jean Guenebault, docteur en médecine, B. Clémenceau, apothicaire, et Et. Buisson, chirurgien à Dijon. — Fol. 441. Autre qui déboute Melchior Espiard, seigneur de Renève, de son opposition à la vente des biens de Jeanne Penerod, veuve de Maclou Popon, dont il est héritier, vente poursuivie par J. Fleutelot et Jacq. Languet. — Fol. 441, verso. Autre qui prescrit le dépôt au greffe des pièces de l'instance entre J.-Ch. de Seyssel, seigneur de Chastelard, et Cl. de Seyssel, fils et héritier bénéficiaire de Jean-Charles de Seyssel, seigneur de Châtillonnet, au sujet de cette terre. — Fol. 448, verso. Autre qui confirme la distraction des quatre paroisses du Busançois du ressort du bailliage de Tours et leur réunion à celui du duché de Châteauroux créé en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé. — Fol. 449.

semblable en ce qui concerne le bailliage de Montmo- — Fol. 450. Autre semblable en ce qui concerne celui lun. — Fol. 452. Arrêt qui maintient Jacques Sayve, ler au Parlement, seigneur, et les habitants d'Échigey ur droit de prendre du bois mort dans le bois domanial ieu. — Fol. 458. Autre qui déclare injurieuse et tortion- saisie faite par Mathieu Tardivot, prieur de Larrey, judice de Jacques Esprit, sous-prieur, et le condamne ommages et intérêts. — Fol. 459. Arrêt pour un règle- compte entre Melchior de Montagu, seigneur de Chas- et Antoinette de Gauthier, veuve de Clériadus de Mon- eigneur d'Atouze, et ses enfants, d'une part, et Charles rtre, seigneur de Vincelle, et Catherine de Salins, sa au sujet de l'administration de leurs biens par Aymé ns et Adrienne de Montessus, père et mère de Mᵉ de Sa- - Fol. 463. Autre pour le règlement des contestations s terres de Dampierre, la Rivière et Burly, entre Esprit l, marquis de Grimault, conseiller d'État, grand maré- les logis du roi, et Jean-Jacques Dollu, seigneur de ny, conseiller d'État. — Fol. 464, verso. Autorisation à César de Chastellux, abbé de Reigny, de vendre une de bois, afin d'en employer le produit à la réparation lise et des bâtiments de l'abbaye. — Fol. 462. Homolo- du procès-verbal de délimitation des justices de Pom- et de Nantoux, dressé entre la ville de Beaune, seigneur gagement de la châtellenie royale de Pommard, et Pierre stille, conseiller d'État, intendant des finances, baron agny, seigneur de Dracy-Saint-Loup, Montal et Nan- — Fol. 471. Arrêt qui condamne le chapitre de Notre- de Beaune, curé primitif de Saint-Aubin et Gamay, à r un chapelain pour la desserte de la cure et à contri- our un tiers aux réparations de l'église. — Fol. 472. qui, à la requête d'Éléonor de Montpezat, comtesse de , et de Gabrielle de Montpezat, femme de Jean de Saulx, te de Tavanes, casse les saisies et subhastations du isat de Villars, de la baronnie d'Anones, Gordans, et autres terres de Bresse, poursuivies par Élisabeth nay, veuve d'André de Pourcelet, seigneur de Malyans, ques-Honorat de la Baulme, comte de Buze. — Fol. 474. qui condamne les habitants de Costes à payer au cha- le Saint-Pierre de Genève les dîmes qu'ils lui doivent. . 475. Arrêt qui déboute Pierre de Granet, président et des sceaux du bailliage de Bourg, de la qualité de con- que, contrairement aux observations des autres mem- il voulait prendre. — Fol. 477, verso. Autre rendu plainte des prêtres et familiers de l'église Saint- de Louhans, par lequel le maire et les échevins sont demeure de fournir un emplacement hors de la ville l'inhumation des habitants réformés et défend à ceux-ci d'enterrer au cimetière de l'église. — Fol. 480. Arrêt qui condamne J. Simon, prêtre habitué de la cathédrale d'Autun, recteur de l'hôpital Saint-Nicolas-de-Marchaut, d'Autun, à rendre ses comptes devant les officiers municipaux et à en confier l'administration à un bourgeois. — Fol. 481. Confirmation d'un arrêt du grand conseil qui, contrairement aux prétentions de P. Pélissier de Boullongne, conseiller, chapelain du roi, pourvu par le roi du doyenné de l'église de Saint-Quentin de Vermandois, maintient dans cette dignité François Lefèvre de Caumartin, conseiller d'État, prince évêque d'Amiens, lequel avait été élu par le chapitre. — Fol. 485, verso. Arrêt qui condamne les héritiers Dupré de Norges à payer la redevance due à Jean de Saulx, chevalier des ordres du roi et du Parlement, vicomte de Lugny et de Tavanes, marquis de Mirebel, seigneur de Saint-Julien. — Fol. 487. Autre qui met en demeure le curé d'Annoux de prouver l'insuffisance du revenu de la cure pour l'entretien d'un vicaire. — Fol. 487, verso. Règlement arrêté sur la demande du syndic des procureurs à la cour pour remédier à la difficulté de la vérification des défauts et des congés inscrits sur le registre des présentations. — Fol. 495. Autre qui fixe à 7000 livres les déboursés faits par P. Besson, écuyer de la ville de Marseille, ci-devant consul à Alep, pour un voyage d'Alep à Marseille et de Marseille à Dijon pour un procès jugé devant la Cour. — Fol. 520. Arrêt pour le règlement d'intérêt entre Catherine Prisque, veuve de François, seigneur de Duretal et de la Berlière, en son nom et comme tutrice de leurs enfants, Jacques de Duretal, seigneur de Bessandrey, d'une part, Philibert, seigneur de Beaurepaire, François de Varax, seigneur de Peyssolle, mari de Philiberte de Duretal, fille en secondes noces d'Olivier de Duretal et de Rose de Montholon. — Fol. 524. Homologation de la délibération de la Chambre de ville de Beaune qui donne son consentement à l'établissement du couvent des Minimes. — Fol. 534. Arrêt qui condamne Pierre de Beaujeu, grand prieur de Champagne, à fournir les cent cinquante arpents de bois, desquels il avait passé marché avec Mathieu Magdelaine, maître de forges à Boudreville. — Fol. 538. Homologation de la délibération de la Chambre de ville de Beaune sur un règlement pour l'imposition des tailles. — Fol. 541. Arrêt du Parlement qui défend de mettre en circulation une monnaie étrangère appelée Patagons, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire. — Fol. 544. Autre faisant défense aux habitants des villes, bourgs et villages du ressort de hanter et fréquenter les tavernes, sous peine d'amende et de punition exemplaire. — Fol. 552. Autre ordonnant aux habitants de Vanvey et de Villiers de laisser le curé Bontemps entrer en possession de son bénéfice, avec défense au père carme A. Richeton de l'y troubler. — Fol. 557. Autorisation aux habitants de Pontoux de vendre le fonds

communal des Bastailles pour l'acquittement de leurs dettes (1627).

B. 12231. (Registre.) — In-folio, 556 feuillets, papier.

1627-1628. — Registre des arrêts définitifs. — Fol. 1. Arrêt qui maintient l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean en possession du droit contesté par le sieur Estiennot, seigneur de Vassy, de percevoir la moitié des dîmes de cette seigneurie. — Fol. 3. Autre qui, pour obvier à la disette, interdit l'exportation des blés de la province. — Fol. 3, verso. Autre qui condamne Guillaume de Berbisey, lieutenant particulier au bailliage de Dijon, à payer les arrérages d'une rente à J. Blanot, contrôleur général des gabelles en Bourgogne. — Fol. 4, verso. Homologation de la transaction conclue entre Henri de Bourbon, prince de Condé, et les officiers du bailliage de Blois, au sujet des seigneuries relevant de ce bailliage incorporées dans le nouveau duché de Châteauroux. — Fol. 9. Autre qui condamne Bonetaiche, tisserand à Auxonne, à rétrocéder, par droit lignager, à Louis Meurdefroid, régent du collège, une maison sise audit lieu. — Fol. 10, verso. Autre pour un règlement de compte entre Philibert Godin, contrôleur au grenier à sel de Montbard, amodiateur des revenus de l'abbaye de Fontenay et Françoise de Montessus, veuve de Charles Chabot, seigneur de Charroux. — Fol. 11, verso. Arrêt qui condamne Marc de Vachon, seigneur de Veney, à rembourser les frais d'une instance à Louis de la Balme, seigneur de Forest et de Soubertier, mari d'Antoinette de la Balme.— Fol. 15, verso. Autre qui, nonobstant l'opposition de Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Marnay, comte de Pont-de-Vaux, adjuge à Ant. de Champier, seigneur de la Faverge et de Feillens, des biens de main morte audit Feillens. — Fol. 19. Autre qui condamne P. Pelley, marchand à Verdun, au paiement d'une somme de 3,000 livres à Fr. Ducret, seigneur de Cutigny, curateur de Philiberte de Brancion, fille de Louis de Brancion, et de Jeanne Ducret. — Fol. 32. Autre qui déboute Claude de la Magdeleine, évêque d'Autun, de ses prétentions sur le prieuré de Varennes et en met en possession J. du Bourgdieu, protonotaire du S. S. A. — Fol. 32, verso. Arrêt enjoignant aux juges consulaires d'Autun d'appeler au jugement des procès où il y aurait besoin de conseil, les lieutenants généraux au bailliage et à la chancellerie, lesquels ne pourraient exiger plus d'émolument que pour un avocat. — Fol. 35. Arrêt qui condamne Melchior du Plastre, seigneur d'Ambléon, aux dépens d'une instance contre Claude de la Griffonnière, seigneur de Parajoux et de la Tour de Ramona, et Cath. Desmorel, sa femme. — Fol. 38. Autre qui ratifie la réparation d'honneur faite par l'avocat Chaisne à Pierre du Bouchier, seigneur de Flogny, baron de la Chapelle, de qui il avait dit en plaidant contre lui qu'il n'était pas noble, mais fils d'un artisan de Troyes. — Fol. 40. Renouvellement de la défense faite aux sergents d'exploiter dans la ville et la banlieue de Dijon, au préjudice des huissiers de la cour. — Fol. 44, verso. Autre qui distrait soixante arpents des bois communaux que les habitants d'Aisey-le-Duc avaient été forcés de mettre en vente. — Fol. 51. Autre qui confirme l'abbaye du Miroir en possession du dîme sur le territoire de Savigny-en-Revermont, seigneurie mise en décret sur René d'Amoncourt et Edmonde de la Chambre, seigneur et dame de Montigny. Savigny et Ruffey, à requête de J.-J. Tisserand, conseiller au Parlement. — Fol. 51, verso. Autre réglant un différend entre les habitants d'Is-sur-Tille et les entrepreneurs des réparations de l'église. — Fol. 57. Autre qui maintient J. Quidy, docteur en théologie, en qualité de curé de Paray-le-Monial, contre les prétentions de J. Serrurier et F. Michel qui avaient été pourvus de la même cure. — Fol. 50, verso. Autre par lequel les massiers de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon sont maintenus dans leurs immunités et exemptions, sous la condition d'exercer personnellement leur office. — Fol. 62. Permission donnée aux habitants de Tichey, au marquisat de Chaussin, de s'imposer un double dîme pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 65, verso. Autre qui condamne le recteur des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Beaune à se désister de biens acquis sur Mandelot au préjudice de Lazare Rousseau, veuve de Jean Dubled, seigneur de Mandelot, au nom et comme tutrice de leurs enfants. — Fol. 67. Arrêt de règlement de compte entre Charles de Rougemont et Jeanne Coutier, veuve d'Alexandre de Rougemont. — Fol. 69. Autre pour la réception du compte tutélaire présenté par J. d'Urigny, héritier bénéficiaire de Philibert d'Urigny, seigneur de la Verpillière, son frère, à Gabrielle d'Andelot, veuve de Jacques d'Urigny de la Vernée, tutrice de Claude-Alexandre, J.-B. et Luc, leurs enfants.— Fol. 69. Autorisation donnée aux habitants de Ternac de vendre une partie de leurs communaux pour l'acquittement de leurs dettes.— Fol. 73. Arrêt qui condamne le sieur Dubois, de Toulon-sur-Arroux, à payer les arrérages de la redevance due à Edme de Rochefort, lieutenant au gouvernement du Nivernais, seigneur de la Boulaye et de Chailly. — Fol. 76. Autre qui condamne les habitants de Saint-Blaise et de Saint-Maurice-de-Remens en Bresse à payer à leur curé une redevance en seigle et froment. — Fol. 77. Autre rendu sur la requête du receveur des pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, faisant défense aux geôliers de la Conciergerie du Palais et de la Mairie de recevoir désormais des prisonniers par prison empruntée, sans au préalable avoir fait consigner leurs frais de nourriture par les instigants ou procureurs poursuivants. — Fol. 78. Homologation de l'ordonnance de la Chambre de ville de Dijon, qui supprime les conduits des maisons fluant dans les rues, règle le balayage et défend d'ouvrir des

latrines dans le cours de Suzon. — Fol. 79. Nomination de J. Guenebaud comme médecin des prisons en remplacement de son père. — Fol. 80. Arrêt qui déboute J. Mesnage de l'office de châtelain de Gex, duquel il s'était fait pourvoir contre le droit de Pierre de Beauchâteau, au père duquel cet office avait été conféré à titre héréditaire. — Fol. 90, verso. Autre qui condamne François de Royer, seigneur de Saint-Micault, à payer la somme de 100 livres à Marie de Montbrison, veuve d'Antoine de Sivry, seigneur de Lessard. — Fol. 94, verso. Autre qui condamne les habitants de Grosbois-en-Montagne à payer à Hugues Potot, leur ancien seigneur, les sommes qu'il a avancées pour leur compte et pour la garantie desquelles ils lui avaient engagé leur four banal. — Fol. 101. Autre qui met hors de cour Philibert de Beaurepaire et Cath. Prisque, veuve de François de Duretal, pour règlement de comptes de succession. — Fol. 107. Arrêt qui condamne Renée de Vichy, femme de Chrétien de Goz, seigneur de Nouvan, à payer les arrérages des sommes empruntées sous la caution de F. Alixand, seigneur de Diombes, pour le rachat de la terre de Marnay. — Fol. 118. Autre qui admet Anne Royer, veuve de François Tabourot, seigneur de Véronnes, à se faire payer d'une créance sur l'hoirie Guidot. — Fol. 119. Confirmation de la sentence qui condamne Vincent Rozerot, de Dijon, à payer les cens dus à Charles d'Angennes, comte de la Rochepot, seigneur de Fargy. — Fol. 119. Arrêt qui, nonobstant l'opposition du chapitre de Saint-Symphorien d'Époisses et de M. Louis d'Ancienville de Bourdillon, marquis d'Époisses, maintient frère J. Godard, religieux de Saint-François, en possession de la cure du lieu, à laquelle il avait été nommé du consentement de ses supérieurs. — Fol. 121. Autre qui déboute Charlotte de Haulemer, dame de Médavy, comtesse de Grancey, baronne de Selongey, d'une demande en désistance de bans des halles de Selongey, contre Demartinécourt et consorts. — Fol. 128. Autre qui décharge Cl. Barbuot, marchand à Flavigny, de la garantie de la construction du nouveau dortoir de l'abbaye qu'il a entrepris et ordonne qu'il soit payé du restant du prix de son adjudication. — Fol. 132. Autre qui condamne A. Chutin, procureur au Parlement, à restituer les pièces d'une instance à Fr. Valin, seigneur d'Hauteroche. — Fol. 132, verso. Autre pour des dommages et intérêts résultant d'une mauvaise coupe de bois entre Louis Gouffier de Boisy, abbé de Moutier-Saint-Jean, et Patris Lebascle, seigneur de Moulins. — Fol. 136. Autre pour le règlement des comptes de l'hoirie de François de Mâlain, seigneur de Torcy, entre Jean de Mâlain, seigneur de Voudenay, Anne de Cornot, veuve du défunt, Marguerite de Mâlain, femme de Fr. Millet, seigneur de la Cosne, et Charles de Montessus, seigneur de Brandon. — Fol. 140. Homologation du traité passé entre Laurent Michel, abbé du Val des Écoliers, général de l'ordre des Augustins, et Jean Blondeau, prieur commendataire du prieuré de Bonvaux, pour l'entretien de religieux audit prieuré. — Fol. 141. Adjudication à Chrétienne Jaquot, veuve de P. Quarré, conseiller au Parlement, en qualité de tutrice des enfants de J.-B. Potot, seigneur de Marcelois, des biens de D. Chapuis et Chrétienne Potot, sa femme. — Fol. 144. Arrêt qui ordonne le remboursement par J. Gros, procureur au bailliage de Beaune, de sommes dues à Claude Bouton, dame de Lucey et de Corberon. — Fol. 146. Autre qui condamne les religieux du prieuré de Montluel à payer à J. Scaron, aumônier du Roi, prêtre chamarier en l'église N.-D. de l'Ile Barbe, obéancier de Jallieu, la dîme des terres qu'ils possèdent audit Jallieu. — Fol. 150. Autre entre Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny, Jean d'Éguilly-Choiseul, seigneur d'Éguilly, Marie Brisson, femme du seigneur de Chiron, avant veuve de Claude d'Éguilly-Choiseul, pour la dation de tutelle de Claude d'Éguilly, fille dudit Claude et de ladite Marie Bresson. — Fol. 168. Homologation de l'arrêt du Conseil du 31 décembre 1627 qui autorise les magistrats municipaux de Lyon à acheter des grains en Champagne et à leur faire traverser la Bourgogne. — Fol. 170. Arrêt de mise hors de cour de J. Desserpents, seigneur de Pont-Amalix, J. du Verdier, seigneur de la Brosse, et Philibert de Colombet, seigneur de la Borde, au sujet de la forêt de Chiseuil en Charollais. — Fol. 172. Règlement d'une instance entre Charles d'Angennes, comte de la Rochepot et Alphonse d'Elbeuf, abbé de Mazières, au sujet des censes sur le moulin de la rue des Forges, à Meursault. — Fol. 174. Autre qui condamne Cl. Montmaron, de Chalon, à payer les sommes dues à Barbe Fevret, veuve de P. de la Mare, seigneur de Chevigny-en-Valière. — Fol. 176. Arrêt par lequel la Cour, informée du dessein des membres de la Chambre des comptes nouvellement transférée à Autun, d'y transporter les titres et papiers du domaine du Roi, ordonne que ces papiers demeureront dans une chambre particulière, dont le premier président et le procureur général auront chacun une clef, et qu'il en sera fait inventaire. — Fol. 181. Autre qui condamne Étienne de Rebey, seigneur de la Gardette, à restituer à Ant. Toulongeon, seigneur d'Alonne, les sommes qu'il s'était fait payer. — Fol. 183. Autre relatif au remboursement d'une obligation souscrite par la communauté de Gilly-les-Citeaux, au profit de Nicolas Morelot, capitaine du château de Brasey. — Fol. 184. Entérinement des lettres patentes du 26 avril 1621, par lesquelles le Roi, après avoir soumis au conseil les lettres d'érection du duché de Bellegarde du mois de septembre 1619, en faveur de Roger de Bellegarde, les arrêts d'enregistrement de ces lettres aux Parlements de Paris et de Dijon, le procès-verbal dressé le 24 janvier 1621 par L. Odebert, conseiller au Parlement, pour la distribution de la justice en première instance dudit duché, ordonne que ces lettres seront registrées, pour, par ledit duc de Bellegarde, jouir de

leur effet. — Fol. 188. Arrêt prescrivant le paiement à Bénigne Pouffier, veuve de Pierre Bourdin, seigneur de la Borde et Montmançon, des sommes qui lui sont dues sur les biens de J. Lamy saisis par Isaac Royer, seigneur de Drambon. — Fol. 194. Autre qui ordonne la mise en délivrance de l'office de P. Pelletier, notaire royal, poursuivie par Robert de Carrière, seigneur de Presle, capitaine du château de Châteauneuf. — Fol. 194. Autre qui maintient les habitants de Chores à eux joints les abbé et religieux dudit lieu en possession de leurs droits d'usage dans les bois d'Usy appartenant à Hercules, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, sous la condition d'en payer la redevance. — Fol. 201, verso, 301. Adjudication à Melchior Espiard, seigneur de Renève, des biens de Jeanne Penerot, veuve de Maclou Popon, conseiller au Parlement, mis en décret sur requête de Jean Fleutelot et Jacques Languet, auditeur et correcteur à la Chambre des Comptes. — Fol. 217. Arrêt pour un règlement de compte entre Jacques Blondel, seigneur de Losnay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Anne Lambert, sa femme, et Jacques Perrier, conseiller d'état, président au parlement de Normandie. — Fol. 223. Arrêt qui condamne Henri de Raphaelis, seigneur de Roguet, fils et donataire de Jean de Raphaelis, seigneur de Saint-Martin, à payer les sommes dues à Me Mathieu Alpherand, avocat au Parlement de Provence. — Fol. 231, verso. Autre qui, nonobstant l'opposition de Philippe de Bernard de Montessus, seigneur de Serrigny, maintient l'abbé de Saint-Seine en possession du petit dîme perçu dans la seigneurie. — Fol. 238, verso. Homologation de l'acte de réparation d'honneur faite à Cl. Daumont, gendarme de la compagnie de M. de Tavanes par des habitants de Charrecey. — Fol. 244. Arrêt qui, après les visites faites par les commissaires de la cour dans les maisons des hôteliers et cabaretiers de Dijon en temps de carême, condamne le pâtissier Loison chez lequel on a trouvé de la viande, en 50 livres d'amende. — Fol. 253. Injonction à J. Jacquin, huissier au Trésor, collecteur de la recette générale en Bourgogne et Bresse, de contraindre Marie Gaillard, femme de Claude-Pierre, seigneur de la Teyssonnière, au paiement des sommes de 700 livres. — Fol. 255, verso, 267, 299, 329, 337, 373. Adjudications à André de Grimaldi, comte de Buel, au nom d'Éléonore Anne de Saulx, sa femme, de la terre de Crusille et de la prévôté de Ballore mise en décret sur Christophe-Melchior de Bauffremont, comte de Crusille, et arrêt pour la liquidation de ce décret. — Fol. 258. Arrêt qui, nonobstant l'opposition de J.-B. Graugier, religieux du prieuré de Saint-Vivant, maintient Bernard Michaud, chapelain de l'église Saint-Pierre de Dijon, en possession de la cure de Losne. — Fol. 268. Arrêt pour un règlement d'intérêts entre Paul de Frejal, président des enquêtes au parlement de Toulouse, et Jeanne de Beasquin, veuve de François Lecomte, conseiller au même parlement. — Fol. 271. Arrêt qui condamne Girard Dehans, chambrier de l'abbaye de Saint-Seine, à payer à Barthélemy Coquet, curé de Francheville, sa portion de la dîme du lieu. — Fol. 272. Autre qui condamne Jacques Dautin, lieutenant criminel au bailliage de Bresse, à payer aux religieux du prieuré de Montluel les arrérages de la redevance assignée sur ses moulins de Lange audit Montluel. — Fol. 273. Autre entre Raoul Bretot, seigneur de Grimonville, conseiller d'État, président au Parlement de Rouen, et Regnaut de Busquet, seigneur de Héron, garde des sceaux audit Parlement, en qualité de tuteur de Marguerite, au sujet du retrait lignager de la terre de Grimonville. — Fol. 284. Autre qui condamne l'abbé d'Ambronay à payer une somme annuelle de 240 livres pour l'entretien d'un curé et d'un vicaire à Injurieux. — Fol. 285. Confirmation d'une sentence de la chancellerie de Beaune qui condamne François et Joachim de Chastenay-Saint-Vincent à délaisser une pièce de vigne au finage de Volnay, au prieur commendataire de Saint-Étienne de Beaune. — Fol. 286, verso. Autre qui maintient F. Guyot, chanoine de Saint-Pierre de Genève, en possession de la chapellenie de Saint-Nicolas à Seyssel et le chapitre de Saint-Pierre dans le droit de nommer à ce bénéfice. — Fol. 291. Arrêt qui décharge Jeanne Reydellet, veuve de Jean de Grenaud, seigneur de Lans, de l'administration des biens laissés par son mari à son petit fils Bertrand, lequel a atteint sa majorité. — Fol. 291. Arrêt qui condamne François Boyat, curé vicaire de Seyssel, à passer reconnaissance aux chapitre et chanoines de Saint-Pierre de Genève, des droits qu'ils possèdent comme patron de son église. — Fol. 302, verso. Mainlevée à François de Rians, baron de Villeray, conseiller, maître des requêtes de l'hôtel, Fr.-Cl. Chevalier, seigneur de Marchaumont, Marie Tillière, veuve de Cl. Marcel, de l'héritage de Gilles de Rians, président au Parlement de Paris, à laquelle s'opposait Charlotte de Hautemer, dame de Médavy, comtesse de Grancey, en qualité de créancière. — Fol. 310. Arrêt pour le règlement de la succession de Charles dit de Thorotée de Borrellis, religieux observantin, entre Catherine Blanchet et Isabelle de Borrelis sœurs, de la ville d'Aix-en-Provence, filles d'Arnault de Borrelis, trésorier de France, pays de Provence, et de Diane d'Agoult, Gabriel Étienne, seigneur de Saint-Jean-de-la-Salle, président au Parlement d'Aix ; J.-B. de Boyer, conseiller audit Parlement, mari de Claire de Garron, fille de feu Jean de Garron, trésorier de France à Aix, et autres. — Fol. 322, verso. Arrêt par lequel la Cour, voulant mettre fin aux ravages, pillages et rançonnements commis par les gens de guerre, enjoint aux conducteurs de troupe de sortir de la province en suivant les routes qui leur seront données par les baillis, de s'abstenir de tout rançonnement et les rend responsables de tous les désordres qui pourraient s'ensuivre. — Fol. 325. Liquidation de la succession de Louis Brunet, avocat à Beaune,

la propriété du bois de Vorne, entre Edme de Ballesseau, Anathoire de Montrichard, seigneur d'Amonge, Michel Labye, procureur à la Cour, coseigneurs de Vorne, et P. Berbisot, prêtre demeurant à Beauvoisin. — Fol. 410. Adjudication par la Cour du double dîme permis aux habitants de Bligny-le-Sec, pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 417. Arrêt qui ordonne la mise en vente de la terre de Charney poursuivie par Pontus de Thiard, seigneur de Bissy, baron de Pierre et Vauvry, sur Jérôme Lambert. — Fol. 421. Autre qui valide le testament de Louise de Servian, femme de Nicolas de Morely, écuyer, seigneur du Chesne-Viel, notaire et secrétaire du Roi, à la requête de Geneviève de Servian, sa sœur, femme de Pierre Baron, seigneur de Coutainville. — Fol. 432, verso. Autre qui oblige les officiers du bailliage d'Autun à remplacer les cens affectés sur des maisons appartenant au chapitre cathédral, achetées par eux pour y établir l'auditoire. — Fol. 434. Permission aux habitants de Trouhaut d'établir un double disme sur tous les fruits du territoire pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 437. Décharge de l'office de sequestre des biens de Claude de Morias, seigneur de Mérignat, obtenu par le notaire Fournier contre Henri de Savoie, duc de Nemours, seigneur, et les habitants de Cerdon. — Fol. 440, 466. Autres enjoignant à Cl. Bordier, de Cerdon, d'avoir à se désister de la terre du Chatelet, au profit de Jeanne-Claudine de Moria, femme de Claude de Moria, seigneur de Châtillon de Corneille. — Fol. 451. Décharge de l'office de sequestre de la terre d'Ormée, ayant appartenu à feu René de Tenarre, obtenue par Étienne Massu, sur la poursuite de Pierre de Tenarre, seigneur de Grosbois, tant en son nom que comme curateur des enfants de Charles de Tenarre, son frère, et d'Anne de la Tour, sa femme. — Fol. 454, verso. Ordre au sieur Legrand, procureur à la Chambre des comptes, de rendre compte à Claude de Saint-Père, Michel de Tholorgne, René de Roquelaure, comme maris de leurs femmes, à Philiberte de Saint-Pierre, enfants de Claude de Saint-Père, de l'hoirie de Philiberte Lemarlet, leur mère. — Fol. 459. Arrêt pour un règlement de comptes d'intérêts entre Antoine de Sillans, chevalier des ordres du Roi, seigneur baron de Crevilly, Silvie de Rouan, sa femme, et Philibert d'Épinay, baron de Brou en Bretagne. — Fol. 462. Adjudication au sieur Leclerc des biens du sieur Clerget, décrétés sur la poursuite de Charles de Torcy, seigneur de Venarey, mari de Françoise Espiard, fille et héritière de Melchior Espiard, élu du Roi en Bourgogne, et d'Étiennette Darcy. — Fol. 466. Arrêt pour la liquidation du décret sur es biens de feu J. Borthon, capitaine au château de Saint-Léger, situés à Marandeuil, entre Antoine Borthon, bourgeois à Auxonne et Louis Borthon, procureur à Auxonne. Fol. 469. Autre qui ordonne la vente des communaux saisis sur les habitants d'Étalante. — Fol. 473. Arrêt qui maintient frère Roland de Sarcey dans l'office de Doyen de l'abbaye de Flavigny, dont il avait été pourvu canoniquement après la mort de Claude de Vingles, son oncle, et déboute le frère Edme Jacquier qui avait été nommé par frère Jean Orient, prieur de N.-D. de Semur, grand vicaire, son oncle. — Fol. 473, verso. Autre qui déboute Claude de Villelume, femme de Jean-Louis de Pontailler, seigneur de Talmay, de son intervention dans la vente par décret de la terre de Meximieux. — Fol. 475. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'intervention de Guillaume de Saulx, comte de Tavanes et seigneur de Prangey, patron de la chapelle de Saint-Georges en l'église dudit Prangey, Louis Hugues, curé de Fontaine-les-Dijon, est maintenu comme chapelain de cette chapelle. — Fol. 477. Autre qui, nonobstant l'opposition de Bertrand de Moroges, seigneur de la Motte Verdoys, à Grenoble, adjuge par provision une somme de 1500 liv. à Catherine Oudotte de Triol, se prétendant veuve de Gabriel de Moroges, seigneur de Polians, tant en son nom que comme mère de Jeanne de Moroges. — Fol 480, verso. Autre qui condamne N. Floriet, procureur au bailliage de Châtillon, en qualité de tuteur de Louise, sa fille, et de curateur de Bernard du Meix, son neveu, héritiers de Marie Bouillier, femme de Bénigne Dumont, à payer les sommes léguées par cette dernière aux religieux feuillants de Châtillon. — Fol. 481, verso. Autre qui condamne les anciens syndics de la communauté de Montluel à rendre compte de leur gestion aux nouveaux syndics, sous peine de dommages et intérêts. — Fol. 482. Autre qui adjuge la terre de Meximieux à Louise de Rosières, veuve de Philippe de la Chambre, seigneur de Sainte-Hélène, pour la somme de 91050 livres. — Fol. 490. Autre pour la liquidation des deniers de la vente par décret des seigneuries du Tertre, Gomerand, Planche, Lanoue, Vesvre, Charnay-sur-Seille et d'une maison à Chalon, poursuivie par Pontus de Thiard, seigneur de Bissy, baron de Pierre et de Vanvey, sur Abel et Jérôme Lubert. — Fol. 495. Autre qui condamne Pierre de Lemont, ex-procureur d'office de la justice de Flammerans, mari de Barbe de Montrichard, fille donnée de feu Hector de Montrichard, seigneur de Flammerans, du corps d'Anne Ravallier, à se désister d'un tiers des biens donnés par ledit Hector à Anne et Claudine Ravallier et revendiqués par J.-B. de Montrichard, seigneur de Flammerans. — Fol. 497. Autre qui donne la préséance dans toutes les assemblées publiques aux officiers du bailliage de Bourg sur les syndics de la ville et surseoit au jugement des causes d'appel prétendues par les premiers. — Fol. 504. Autre pour la liquidation des deniers de la vente par décret, des biens de feu Michel de Conigham, poursuivie par François de Saint-Thierry, seigneur de Santigny. — Fol. 506. Autre qui condamne François de Moroges, seigneur de la Tour de Boz, à payer les amendes encourues envers le Roi et les pauvres, par J.-B. de Moroges, son fils. — Fol. 512. Nouvelle adjudication

de la seigneurie de Meximieux et La Cueulle, tranchée à Claude de Villelume, femme de J.-L. de Pontailler, seigneur de Talmay, pour la somme de 91,050 livres. — Fol. 515. Autre qui admet l'opposition formée par Éléonore des Prés de Montpezat, veuve de Gaspard de Pontevez, comte de Carces, grand sénéchal et lieutenant général du Roi en Provence, Gabrielle de Montpezat, sa sœur, vicomtesse de Tavanes, marquise de Miribel, femme de Jean de Saulx, chevalier de la Cour, vicomte de Tavanes-Lugny, marquis de Miribel, Marguerite de la Baume, marquise de Laverdin et Jacques Goudras de la Baume, comte de Suze, à la vente par décret du marquisat de Villars et des seigneuries d'Aurel, Gordans, Louhet en Bresse, faite à Élisabeth de Sermay, veuve d'André de Porcelet, seigneur de Maliane. — Fol. 524. Arrêt qui condamne Charles de Montessus, seigneur de Brandon, à payer à Jean de Mâlain, seigneur de Voudenay, les sommes provenant de l'hoirie de François de Malain, seigneur de Loges. — Fol. 528, verso. Adjudication faite du consentement de Mme de Pontailler, de la seigneurie de la Cueulle à Melchior de la Poype, baron de Saint-Julien, pour la somme de 31,000 livres. — Fol. 532. Arrêt de liquidation des deniers de la vente par décret de la terre de Crusille, vendue à André de Grimaldi, comte du Buel et à Anne de Saulx, sa femme, rendu à la requête de Guillaume de la Baume, écuyer, seigneur de Saint-Germain, fils et héritier de Madeleine de Bauffremont, etc. —Fol. 550. Arrêt pour la réglementation de la levée des matroces de Rouvres, rendu entre le châtelain et les maire et échevins du lieu.

B. 12233. (Registre.) — In-folio, 532 feuillets, papier.

1628-1629. — Registre des arrêts définitifs. Fol. 1, verso. Arrêt rendu dans une question de responsabilité. Trois voituriers par eau de Chalon, qui conduisaient, dans les bateaux des sieurs Chiquel et Bon, des marchandises de Flandres, appartenant à deux marchands de Lyon, les avaient laissées, mouillées et gâtées. Pourquoi ces derniers avaient obtenu des dommages et intérêts contre les entrepreneurs, mais comme ceux-ci avaient traité avec les marchands, sans préjudice de la garantie contre les voituriers, la cour, considérant que le traité avait changé la qualité de l'instance, avait mis les parties hors de cour. — Fol. 4. Arrêt qui condamne Maximilien de Rouvray, prieur commendataire de Saint-Martin de Chagny, et curé primitif de ce bourg, en vertu de la donation de cette église, et des chapelles de Bouzeron et de Remigny, faite en 1220 par Durand, évêque de Chalon, à Falcon, abbé de Saint-Ruf de Valence, qui avait institué le prieuré cure, à constituer une portion congrue à Charles Piget, chargé de desservir cette église. — Fol. 5. Arrêt qui condamne J. Bavot, chirurgien à Langeron, bailliage de Gex, à se désister des biens du prieuré d'Asserens, qui lui avaient été concédés par MM. de Berne, lors de leur occupation, et ce au profit de François de Goix, prieur d'Asserens, institué par M. Jacques de Veny d'Arbouse, abbé général de Cluny. — Fol. 7, verso. Arrêt rendu sur la plainte des officiers du bailliage de Bourbon-Lancy, qui, pour cause d'abus, casse un arrêt obtenu par Samuel Vigneau, seigneur du Bouloy, pour faire juger ses causes au bailliage d'Autun. — Fol. 10. Autre qui autorise la communauté de Lantenay à aliéner des parcelles de ses bois pour l'acquittement de ses dettes. — Fol. 16. Autre qui condamne les amodiataires du revenu de l'abbaye de Saint-Seine à rembourser à Melchior Guillermy, procureur d'office de la justice du Meix, ses frais et vacations, pour la capture et la conduite à Saint-Seine d'un nommé J. Mongenot dit Couturier, condamné à mort. — Fol. 17. Autre qui condamne Olivier des Granges, seigneur dudit lieu, et Emotte Feullan, sa femme, à indemniser Antoine de Saint-Julien, seigneur de Ballore, des saisies faites sur le sieur de Serville. — Fol. 18. Autre rendu sur la requête de Ph. Deschamps, procureur à la Cour, Blaise de Surebert, greffier de la Monnaie, et Antoine de la Clume, capitaine des murailles de la ville de Dijon, propriétaires à Varanges, par lequel la Cour nomme un commissaire, à l'effet de reconnaître la rivière d'Ouche et constater les moyens de faire cesser les inondations. — Fol. 20, verso. Autre qui autorise les habitants de Musseau, à eux joints Madeleine Le Contet, veuve de Jacques Duval, seigneur de Praslay, Rivière-les-Fosses, Molleron, Uncey et Musseau pour une partie, Jean de Blonde-Fontaine, Pierre Thomas et Nicolas Nicaise, coseigneurs de Musseau, à vendre leurs bois communaux pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 21. Autre qui condamne Marie La Verne et Odinet de Marcheseuil, son fils, à rembourser une somme de 300 livres à Philippe Saladin de Cussigny, seigneur de Vianges. — Fol. 25. Arrêt qui prescrit les réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye de Flavigny, suivant le procès-verbal de visite dressé par un commissaire de la Cour. — Fol. 33. Autre qui condamne Jean Hérouard, sergent de la connétablie et à verge du Châtelet de Paris, arrêté et constitué prisonnier par Creney, huissier à la monnaie de Dijon, en 20 livres d'amende « pour avoir esté trouvé ung pistolet de poche bandé et amorcé sur la table de la chambre ou il s'estoit retiré, au logis où pend l'image de Saint-André en cette ville ». — Fol. 42. Arrêt pour un règlement de compte entre Léonor Chabot, seigneur de Brion et Oisilly, Jacques de Corcault, seigneur de la Rivière, avocat au Parlement de Paris, tuteur de Henry de Boussu, baron d'Escry, et le sieur Guindey de Fontaine-Française. — Fol. 54. Autre dans une instance entre Jacques Jubert, seigneur du Thil, premier président de la Chambre des Comptes de Paris, et Pierre Damien, seigneur de Saint-Mar-

tin, conseiller au Parlement de Rouen, au sujet de la chasse des moules sur leurs terres en Normandie. — Fol. 66. Autre qui condamne Cl. Pillot, grenetier au grenier à sel d'Autun, à payer à Guillaume de la Mare, trésorier de France à Dijon, mari d'Anne Thiroux, fille et héritière d'Edme Thiroux, receveur du bailliage d'Autun, les sommes qui lui sont dues sur les deniers du décret mis sur les biens de Antoine Tixier, seigneur d'Ornex. — Fol. 70, verso. Enregistrement des lettres patentes du 17 octobre 1628, portant défense de tirer des grains de la province de Bourgogne (1628). — Fol. 71, verso. Mise hors de cour de Antoine de Montmorillon, seigneur d'Essauley et de Jean Bricardot, curé de Moullon, pour un paiement. — Fol. 73. Arrêt qui condamne les prêtres et familiers de l'église Saint-Martin de Seurre à relâcher au profit de Claude Guillier, chapelain de la chapelle des Levitons dans ladite église, des pièces de prés qui dépendaient de cette chapelle. — Fol. 78. Arrêt pour le partage de la succession de Philibert de Genlis, entre Jean Maillard, seigneur de Chaume et Dracy-les-Vitteaux en partie, tuteur de ses enfants, du corps d'Ève de Janly et Bénigne Taby, coseigneur de Dracy, mari d'Anne Pelletier. — Fol. 81, 126. Autre qui, sur la plainte de Charles d'Angenne, comte de la Rochepot, condamne V. Roserot à rétablir le sentier de Gamay à Meursault, appelé le sentier sert le buisson du Bouchot. — Fol. 84. Autre qui condamne les fermiers de Esme de Griselles, abbé commendataire de Flavigny, à payer aux prieur et religieux en temps de vendanges, les prébendes en vin accoutumées. — Fol. 84, verso. Autre qui condamne Pierre de Beaujeu, grand prieur de Champagne et son receveur à payer 300 livres de gages à Cl. Goix, capitaine du château de Voulaine, 90 livres à Vallet, jardinier et 60 livres à Bossu, portier.— Fol. 90, 364. Autres qui, sur la plainte des religieux de Flavigny de ce que leur pitance journalière ne valait plus qu'un sol, oblige Edme de Griselle, abbé commendataire, et Roland de Sercey, doyen, à fournir ces pitances par égale portion et selon les quantités déterminées pour chaque office par cet arrêt. — Fol. 102, verso. Arrêt pour la délivrance de la succession de Rollette de Gorrevod, donnée de Gorrevod, entre François de la Roche, seigneur de Cornon, donataire de la dite Rollette, et Amour de Forest, fils et héritier de Jean-Baptiste de Forest de Treffort, dernier mari de ladite Rollette d'une part, et Élisabeth de Bourgogne, veuve de Charles-Emmanuel de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, tutrice de leurs enfants. — Fol. 104. Arrêt dans un procès en revendication de biens engagés par M. de Beaurepaire, introduite par Philibert de Beaurepaire, son fils, contre Catherine Prisque, veuve de François de Duretal, seigneur du lieu, en qualité de tutrice de ses enfants, Jacques de Duretal, seigneur de Bessandre, François de Varax, seigneur de Peissolle, mari d'Élisabeth de Duretal, fille d'Olivier de Duretal, du corps de Rose de Montholon et autres. — Fol. 111. Arrêt portant obligation à Cl. Thorel, prieur commendataire de Saint-Marcel-les-Chalon, d'observer le règlement imposé par Cl. de Fauquier Vitry, grand vicaire de l'abbé général de Cluny, pour ce qui était dû au sous-prieur, aux religieux et à l'entretien des bâtiments. — Fol. 126. Enregistrement des lettres patentes du mois d'août 1626, qui autorisent l'établissement des Pères de l'Oratoire dans les villes de Dijon, Beaune et Chalon. — Fol. 127. Arrêt portant que le siège des avocat et procureur du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, sera distant de trois pieds de celui des lieutenants, qu'ils se tiendront debout pour donner leurs conclusions et injonction au lieutenant d'être exact aux jours d'audiences.— Fol. 138, verso. Autre qui admet Charlotte de Vantravers, veuve de Bernard de Pingeon, seigneur de Cussy, Lecret et Esme de Pingeon, son fils, parmi les créanciers poursuivant la vente des terres de Meximieux et La Cueulle. — Fol. 149. Arrêt qui admet Claude Loppin, femme séparée de François Chrétiennot, maître d'hôtel du Roi, parmi les créanciers d'Étiennot, seigneur de Vassy. — Fol. 160, verso. Autre qui condamne Fr. Fèvre, meunier des moulins de Beire, à payer à J.-Jér. Tisserand, seigneur du lieu, le prix des réparations faites à ces moulins. — Fol. 161. Autre qui ordonne une visite de la prairie de la grange de Florence dont la banalité, niée par la commune de Brenod, est soutenue par le notaire Griffon, propriétaire de la grange. — Fol. 165. Homologation de la transaction conclue entre Guillaume Pouffier, grand maître des eaux et forêts, seigneur de Longepierre, et les habitants du lieu, au sujet du guet et garde et des réparations du château. — Fol. 167, verso. Permission à Anne Tuffert et aux autres religieuses Ursulines d'établir un couvent à Arnay-le-Duc, sous les conditions exprimées dans la délibération des habitants et le consentement du comte de Charny, seigneur. — Fol. 171, verso. Arrêt qui condamne les maire et échevins de Fretterans à rembourser aux frères Bouquelet le prix des améliorations apportées aux communaux, dont ils s'étaient rendus acquéreurs et dont ils ont été obligés de se désister. — Fol. 173. Autre touchant la revendication par Philibert, seigneur de Beaurepaire, à Benoît de Montaigu, seigneur de Nozeron, de biens sur Cuiseaux, engagés par Guillaume, son père, à François de Duretal. — Fol. 177, verso. Arrêt par lequel la Cour, informée de la peste qui règne à Lyon, interdit sous les peines les plus sévères tout commerce avec le midi. — Fol. 178, verso. Arrêt qui décharge les habitants de Vauxsaules, Cheneroilles et Cinqfonds de l'injonction à eux faite par le procureur d'office de la châtellenie de Salmaise, de travailler sur l'ordre des Élus des États à l'essartement des bois bordant le grand chemin entre Salmaise et Bligny-le-Sec. — Fol. 183. Autre rendu entre Henri d'Orléans, duc de Longue-

ville, comte de Neufchâtel, seigneur de Sainte-Croix, Frontenay et La Fournaise, Pontus de Chanlecy, seigneur de Pluvant, guidon de la compagnie du duc d'Elbeuf, tuteur d'Anne et Charlotte de Chanlecy, fille et héritière de Charles de Chanlecy, acquéreur de la terre de Sainte-Croix, et Jean de Chauvirey, prieur et chambrier du prieuré de Saint-Pierre de Gigny, au comté de Bourgogne, au sujet de mainmortes prétendues par ce dernier à Frontenay et à la Fournaise. — Fol. 189. Adjudication à Blanche Chevalier, veuve de Robert de Branche, maître particulier des eaux et forêts d'Avallon, de l'office de son mari pour la somme de 3600 livres. — Fol. 195, verso. Autre qui déboute Antoine d'Amanzé, seigneur d'Estrignier, et Françoise Damas, sa femme, de leur revendication de la terre de Corcheval, vendue par décret à Philippe de la Guiche, seigneur de Sevignon. — Fol. 201, verso. Autre qui condamne Jacques Poirier, seigneur d'Amfreville, président au Parlement de Rouen, à payer les arrérages d'une rente à Jacques Blondel, seigneur de Launay, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mari d'Anne Lambert, à Carentan. — Fol. 210, verso. Autre qui, par provision, condamne Jean de Vignon, abbé de Saint-Rambert, à payer une redevance en grains à J. Meyer desservant la cure de Regnaut-le-Désert, dont il est patron. — Fol. 211, verso. Autre qui condamne Jacques Comeau, prieur de Saint-Jacques d'Arnay, à payer une somme de 60 livres à J. Davignon, avocat au Parlement, frère et héritier de Laurent Davignon, curé de Saint-Philibert de Dijon. — Fol. 214. Adjudication de la terre de Berain à J. Guyton, chirurgien à Couches. Elle avait été mise en décret sur Pierre de Corsan, seigneur de Berain, Claudine Gaspard, tant en son nom qu'en celui de Jean-Louis Leglain, seigneur de Pagney, en qualité de père de ses enfants du corps de feu Élisabeth de Corsan, et au nom de Philiberte et Madeleine de Corsan, ses nièces. — Fol. 219. Autre qui accorde à Claude de Villelume, femme de Jean-Louis de Pontailler, baron de Talmay, une somme de 3500 livres, prix des réparations faites à la terre de Meximieux. — Fol. 223. Autre qui condamne Jean de Marnas, seigneur de Beaulieu, à faire hommage de ce fief à Geneviève de Baugis, baronne de Montriblond, dont il relève. — Fol. 231, verso. Autorisation donnée aux habitants de Pasques, de mettre en vente leurs communaux pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 235. Arrêt qui condamne Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, seigneur de Saint-Julien, les habitants de Clénay, Saint-Julien et Bretigny et tous les particuliers possédant des prés sur la rivière, à contribuer aux réparations du cours de la rivière, à l'effet d'améliorer la prairie. — Fol. 238. Plainte de Jacques de la Corne, docteur-médecin à Dijon, faisant profession de la religion réformée, au sujet d'une accusation portée contre lui à propos de certaines figures qu'il avait fait peindre devant sa porte et qu'on disait scandaleuses. — Fol. 241. Revendication par Jeanne Burgat, veuve de Jacques Baillet, seigneur de Crécey, conseiller au Parlement, d'une pièce de vigne vendue par décret sur P. Roux, seigneur de Beauvais, à requête de Louis de Rochechouart, seigneur de Chandenier. — Fol. 241. Arrêt qui condamne P. Bachot, notaire à Martignat, à tenir compte à Jean, seigneur de Montferrand, et à Gaspard Bouchard, seigneur d'Apremont, de l'arriéré des revenus de la seigneurie de Martignat. — Fol. 249. Autre qui condamne B. Bigot, avocat à Auxonne, à payer à Angélique de Brasey, veuve d'Alexandre Coutier, seigneur de Souhey, les locations arriérées d'une maison à Auxonne. — Fol. 254. Autre qui condamne Nicolas et Mathieu, acquéreurs des communaux de Thorey-les-Minot, à se désister d'un tiers de leur acquisition, au profit de Louis de Guierche de Grosson d'Andelot, seigneur de Minot et dudit Thorey. — Fol. 258, verso. Arrêt pour la liquidation des deniers de la vente par décret de la seigneurie des Chavagnes, par Pierre de la Maine, seigneur de Perrigny-sur-Loire, et Bénigne de Bayas, sa femme, entre François de la Mayne, son fils, Paul Dumay, seigneur de Saint-Aubin, conseiller à la cour, subrogé de Jean de Faultray, seigneur de Montigny, et le chapitre de Saint-Nicolas de la Prée. — Fol. 261. Autre pour une demande formée par le procureur d'office de la justice de Gilly à l'abbaye de Citeaux, aux héritiers Pacquetet, des frais de justice occasionnés par le procès criminel fait aux coupables de l'homicide dudit Pacquetet. — Fol. 265. — Autre qui déboute Paul Thevenin, recteur des écoles de Belan, de ses prétentions à la succession de Marie Goichot. — Fol. 269, verso. Autre qui condamne les habitants de Marigny-le-Cahouet à payer les arrérages des rentes dues à Ét. Clerc. — Fol. 270. Autre qui déclare Claude de Carbonnet, seigneur de La Motte des Bois, noble et de noble extraction, et en cette qualité renvoie devant le bailliage de Montcenis la connaissance de son procès avec J. Bornot du Gratoux. — Fol. 272. Adjudication de la seigneurie de Charnay-sur-Seille à François du Chastel, seigneur de Combes, par décret poursuivi à requête de Pontus de Thiard, seigneur, de Bissy, seigneur de Pierre et de Vauvry, sur Jérôme Lambert. — Fol. 277. Homologation du contrat de vente de la perception du double dîme, établi par les habitants de Tichey pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 277, verso. Arrêt pour un partage de biens entre Marie de Cadenet, dame de Chiloup et de la Roche, veuve d'Étienne Berliet, conseiller au sénat de Savoie, et Jean-François Berliet, son fils. — Fol. 278, verso. Autre qui condamne Jérôme Lambert, seigneur de Charney et ses domestiques à l'amende et à 300 livres de dommages et intérêts, pour injures et outrages envers Claude Vitte, marchand à Louhans, amodiateur de la terre. — Fol. 282. Homologation de la délibération de la Chambre de

ville de Nuits portant règlement pour la garde des portes. — Fol. 282, 293. Arrêts qui admettent Claude de Sussey, seigneur de Chazelle, procureur de Pierre de Fussey, seigneur de Serrigny, parmi les créanciers de Jérôme Lambert. — Fol. 288. Autorisation aux habitants de Soulangy d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté.— Fol. 290. Homologation d'une délibération de la Chambre de ville d'Auxonne, ordonnant des quarantaines à cause de la maladie de contagion qui règne à Lyon et sur les bords de la Saône. Fol. 294, verso. Arrêt statuant qu'une somme de 7,028 livres due par Abel Lambert à Françoise Boulon, fille de feu P. Bouton, seigneur de Vanvey, et de Jeanne Lambert, représentée par son oncle Claude Bouton, seigneur de Pierre, sera remise entre les mains de J.-B. Perreau, avocat, mari d'une Lambert, liquidateur de la vente par décret des terres du Tertre et de Gourmerans. — Fol. 296. Autre qui condamne les habitants de Saint-Broing-les-Moines à payer des arrérages de rente dus à Pierre de Gissey, juge des prévôtés royales d'Aignay et de Salives. — Fol. 301. Autre qui, moyennant la promesse faite par Abel Lambert de donner caution, ordonne qu'il sera passé outre à la délivrance des seigneuries du Tertre et de Gourmerans. — Fol. 303. Autre qui, en acceptant les offres de Catherine des Buissons, veuve de Benoit de Rafort, seigneur de Saint-Just, ordonne qu'il sera passé outre à la vente des biens dudit Rafort. — Fol. 304. Autre intimant à Hercules, comte de Chastellux, l'ordre d'obtempérer à l'arrêt intervenu pour un partage avec sa sœur Diane de Chastellux, femme de Guy de Chaugy, seigneur de Roussillon. — Fol. 304, verso. Autre qui condamne les habitants de Pleuvey à des dommages et intérêts envers Renaudin, vigneron du lieu, pour avoir coupé une haie de cerisiers et de pommiers. — Fol. 310. Autre qui autorise les habitants de Tarsul à vendre 438 arpents de leurs bois communaux, pour payer une dette de 7,000 livres. — Fol. 315. Autre qui casse comme de juge incompétent un arrêt (qualifié jugement) de la Chambre des comptes, enjoignant au receveur des amendes de la cour de poursuivre les contraintes sur Antoine Joly, maître particulier des eaux et forêts à Autun, pour le paiement d'une amende de 3,000 livres, adjugées contre lui par la cour. — Fol. 317. Homologation d'une délibération des associés de la paroisse Saint-Médard de Dijon, qui, à l'exemple des autres paroisses, rend la charge annuelle de bâtonnier obligatoire pour tous les associés sous peine de 100 livres d'amende. — Fol. 517. Autre qui condamne les habitants de Navilly à payer à A. Revirard les frais des bestiaux trouvés en délit, mis chez lui en fourrière. — Fol. 328. Arrêt rendu, toutes chambres assemblées, par lequel, considérant qu'il s'agit d'affaires de communautés, la cour casse un arrêt de la Chambre des comptes, lequel avait annulé celui par lequel la cour ordonnait qu'à l'avenir les comptes des échevins de la communauté de Selongey seraient rendus devant le juge du lieu, à l'issue des jours et défendait aux habitants de nommer des incompatibles pour échevins et syndic. — Fol. 331, verso. Homologation de la délibération de la Chambre de ville de Dijon, contenant règlement pour la préservation de la peste déclarée à Lyon. — Fol. 336. Autre qui déboute Antoine de Rochebaron, dit d'Aumont, seigneur et baron de Joncy, héritier de Françoise d'Aumont, veuve de René de Rochebaron, de ses prétentions sur un domaine de Reins et de Thil, appartenant à Claude de l'Estouf, seigneur de Sirot et de la Crosse Mauvoisin, fils et héritier de Nicolas de Lestouf, seigneur desdits lieux. — Fol. 337. Autre qui condamne Ponthus Mathieu, seigneur de Chevigny, mari de Anne-Marie de Mollière, à payer les sommes allouées par sentences à Anne Picardet, veuve de François de Mollien, seigneur d'Essartène. — Fol. 338. Ratification des transactions sur procès conclues entre Henri de Bourbon, prince de Bourbon, les officiers du bailliage de Tours, Louis de la Châtre, le marquis de Courtanvaux, au sujet de la juridiction du duché de Châteauroux. — Fol. 343. Autre qui met hors de cour les procureurs de Villamesle et Boussemy, qui s'étaient injuriés dans la salle de l'audience du Palais, avec défense de recommencer sous peine d'amende arbitraire. — Fol. 363. Autre qui maintient J.-B. Perret, prêtre, en possession de la « concure » de l'église paroissiale de Cuiserey à la nomination de Pierrette-Edmonde de la Chambre, femme de René d'Amoncourt, seigneur de Montigny, Branges Savigny et Prissey. — Fol. 365. Autorisation donnée aux habitants de Poinson-les-Châtillon de s'imposer un double dîme, pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 366. Réception de Julien Clopin comme procureur à la Cour. — Fol. 366, verso. Homologation de la transaction sur procès entre Robert Darcy, avocat, banquier expéditionnaire en cour de Rome, Françoise de Clugny, sa femme, et Charles de Clugny, seigneur et baron de Grignon, Aisy et Darcey. — Fol. 367. Arrêt qui déboute Jean de Bruneau, seigneur en partie de Viserny, de ses prétentions sur l'autre portion de la seigneurie appartenant à l'abbaye de Moutier-Saint-Jean. — Fol. 371, verso. Autre qui condamne Jacques Comeau, prieur de Saint-Sauveur, à payer à Clériadus de Marmier, baron de Gâtey, seigneur de Talmay, une redevance pour la garde noble du prieuré. — Fol. 381. Autre qui astreint J. Chabot, curé de Moroges et Vingelles, à résider à Moroges avec son vicaire et d'y exercer leur ministère, avec injonction aux habitants d'avoir à leur fournir ou leur faire bâtir un presbytère convenable, à fournir un marguillier et à acquitter les redevances accoutumées. — Fol. 386. Arrêt portant que les pains accoutumés à être donnés à certaines fêtes de l'année par l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean, seront fournis par l'abbé et distribués

umônier. — Fol. 397, verso. Autre qui condamne Fran- Royer de Saint-Micaud et ses consorts à acquitter des nces dues à l'abbaye de La Ferté. — Fol. 401, verso. qui condamne les habitants de Couches à payer les ges d'une rente due au sieur Charrière. — Fol. 411. qui ordonne le paiement à Charlotte de Vautravers, de Bérard de Pingeon, seigneur de Cussy, Le Cret, et à de Pingeon, son fils, seigneur du Brouillard, de som- ui leur sont dues sur les deniers de la vente de la sei- ie de la Cueulle. — Fol. 413, verso. Autre qui ordonne ation par experts des maisons appartenant au chapitre ral d'Autun, que les officiers du bailliage veulent acqué- ir y instituer l'auditoire. — Fol. 416. Adjudication à rine Desbuissons, veuve de Benoît de Raffort, seigneur nt-Just, des criées sur les biens dudit de Raffort. — 19. Homologation de la transaction conclue entre Nico- Castille, abbé de Saint-Bénigne, et les habitants de Re- sur-Tille, au sujet de la cure et de la desserte de la pa- — Fol. 429. Autre qui enjoint aux habitants de Fleurey- che d'acquitter la somme de 1.310 livres due au sieur nt et pour le paiement de laquelle il avait fait décréter des principaux d'entre eux. — Fol. 435. Arrêt qui ent Guillaume Salva, chanoine de l'église métropolitaine run, dans son droit de percevoir la dîme dans les com- ités de Restoulas, Saint-Verain, Molines, Chasteau Vil- , Aguilles, Arvieux et Abries de la vallée de Queyras et ne aux curés de ces lieux la part de ces dîmes qui leur ient. — Fol. 440. Autre qui condamne le chapitre Saint- d'Autun, curé primitif de Broye, à payer une somme livres en forme de supplément de portion congrue à de Blondefontaine, vicaire perpétuel du lieu. — Fol. 443, Autre qui condamne Jean-Cl. de Guion, référendaire hancellerie d'Aix en Provence, à restituer aux habi- e Saint-Jamet le bétail qu'il s'était permis de faire sai- Fol. 449. Autorisation donnée aux habitants de Segrois, blir le four banal pour l'acquittement de leurs dettes. 450. Arrêt qui, nonobstant l'opposition des commu- de Saint-Bonnet, Saint-Euzeby, Aubesaigne, Molines vallée de Valgondenard, maintient Pierre, seigneur de y, Corp et Ambert en Dauphiné, en possession du droit ge et de pulverage dudit Poligny. — Fol. 452, verso. portant qu'aux assemblées publiques, les officiers mu- ix de Châtillon et ceux du grenier à sel marcheront par le passé. — Fol. 467. Autre qui condamne Henri igno, vice-bailli de Saint-Marcelin en Dauphiné obstant des lettres de don obtenues par Jacques ulme, seigneur de la Bastie, gouverneur de Li- à payer aux Feuillants résidant en France une de 7,300 livres restant d'une de 13,300 livres at- tribuée aux feuillants de Turin. — Fol. 471. Autre pour un règlement de compte entre Michel Du Faur, seigneur de Pibrac-Marigny, conseiller d'État, fils et héritier de Guy, conseiller au Parlement de Paris, et les héritiers de M. de Ryans. — Fol. 473, verso. Autre qui condamne Laurent de Coriolis, président au Parlement de Provence, et François de Villeneuve, coseigneurs de Saint-Jamet, à payer la taille des fours ruraux qu'ils possèdent sur le finage dudit Saint-Jamet. — Fol. 479. Autre pour un règlement de compte entre Marie de Sabourin, femme de Pierre de Blanc, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Bertrand de Sabourin, conseiller au Parlement. — Fol. 495. Mainlevée à Marie Buisson, veuve de Claude de Choiseul, baron d'Éguilly, remariée à François de Menou, seigneur de Brion, maître d'hôtel du roi, des deniers à elle dus sur la sucession dudit Claude. — Fol. 517. Autre qui condamne les officiers de la ville d'Auxonne à rembourser le prévôt des maréchaux des frais du jugement à mort de Cl. Gaumet dit Mailly, sauf recours aux États du comté. — Fol. 521. Autre qui condamne Pierre de Baujeu, grand prieur de Champagne, à délivrer à M. Madeleine, maître des forges de Boudreville, les cent cinquante arpents de bois pour lesquels ils avaient passé marché. — Fol. 525. Réception de Claude David comme procureur à la Cour.

B. 12234. (Registre.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1629-1630. — Registre des arrêts définitifs. — Fol. 2. Homologation de la vente faite par les habitants de Chaumes-les-Baigneux à J. Lacordere, marchand à Dijon, moyennant la somme de 6000 livres, du double dîme qu'ils s'étaient imposés pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 7, verso. Autre de la délibération des habitants de la ville de Talant qui nomme E. de Savolle, tonnelier, gourmet et courtier des vins du territoire. — Fol. 13. Arrêt qui condamne J. Casotte, marchand à Dijon, à payer une somme de 450 livres à Me Louvan Gelyot, avocat à la cour. — Fol. 14, verso. Autre qui annule le bail des revenus de la seigneurie de Barges, passé par le sieur Charles Buatier à Jacques Myette, et rétrocédé par ce dernier. — Fol. 17. Autre qui ordonne la restitution à J. Orient, prieur de N.-D. de Semur, du cheval pris sur lui par l'huissier Ét. Bourée pour le paiement de certaines vacations des officiers du bailliage, sans commission et condamne le lieutenant général aux dépens. — Fol. 17, verso. Arrêt qui, contrairement à la prétention de M. de Beaufort-Canillac, abbé de l'abbaye de Saint-Seine maintient Claude Robelet, maire de La Margelle, dans le droit de percevoir à son profit une pinte de vin sur les marchands sujets au droit d'égandillage des poids et mesures; un sol pour livre et vingt poules des censes dues au seigneur et 2 sols pour livre sous le nom de petits lots,

lors des mutations des héritages. — Fol. 18. Évocation de l'instance entre Hilaire Faitot, maître de la forge de la Chouette (commune de Bremur) et des marchands de bois. — Fol. 19, verso. Arrêt rendu dans une cause entre Antoinette de Choiseul, veuve d'Antoine de Saint-Belin, seigneur de Vaudémont, et Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny, son frère, au sujet d'une somme de 3000 livres à elle léguée par Claude de Chastellux, son aïeule. — Fol. 20. Autre qui condamne François Bretagne, lieutenant au bailliage de Semur, à rembourser une somme de 120 livres à Isaac Bretagne, prieur de N.-D. de Semur. — Fol. 22, 24, verso. Autres pour la liquidation des deniers de la succession de Charles de Marcilly, comte de Cipierre, entre Jacques de la Madeleine, comte de Ragny, père d'Éléonore de Marcilly, donataire universel de Charles et Marie Griguette, veuve d'Achille Bouin, trésorier de France à Dijon. — Fol. 35. Homologation de la délibération de la Chambre de ville d'Auxonne qui condamne les marchands de la ville, lesquels, nonobstant les défenses, étaient allés acheter des vins au Mâconnais et au Beaujolais, à ne rentrer dans la ville que quarante jours après s'être présentés aux portes, défend à leurs bateaux de dépasser l'île Jouan, et chacun en l'amende de 100 livres. — Fol. 38, verso. Arrêt qui lève la défense faite aux grands maîtres des eaux et forêts de procéder aux ventes des coupes de bois et aux marchands de s'en rendre acquéreurs. — Fol. 41. Autre qui condamne les sieurs Giffard à payer à Michel Vernot, coseigneur de Fraigne, les dommages et intérêts pour non-jouissance de la terre de Marmeau et Éléonor de la Madgeleine, marquis de Ragny, à les en indemniser. — Fol. 42. Autre pour la liquidation de la succession de Jean Leguay, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, à Paris, entre François Pastoureau, conseiller au Parlement de Paris et Jérôme Marchant, avocat audit Parlement. — Fol. 48. Enregistrement des lettres de surséance obtenues par Pierre, seigneur de Montferrand, capitaine au régiment de la Grange, employé à l'armée d'Italie. — Fol. 48, verso, 56. Arrêt qui condamne Charles de Clugny, seigneur de Grignon, héritier universel de Barthélemy de Clugny, son frère, à payer des frais de procès à Pétrarque de Saint-Clément, seigneur de Corgengoux, tuteur de ses enfants du corps de Melchiore de Clugny. — Fol. 49, verso. Autre qui condamne Pontus Mathieu, seigneur de Chevigny, et Anne-Marie de Moullières, sa femme, à payer à Anne Picardet, veuve de François de Moullières, seigneur d'Essertennes, les adjudications qui lui ont été faites sur la succession de son mari. — Fol. 51. Autre qui condamne les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun à restituer les biens meubles de feu frère Nicolas Anthouard à Antoine Anthouard, procureur au bailliage d'Autun, afin d'en employer le prix aux frais du procès criminel poursuivi contre l'assassin de ce religieux. — Fol. 52, verso. Arrêt rendu sur la requête des syndics et habitants de Belley, portant qu'une prébende du chapitre cathédral sera affectée, sous le nom de prébende préceptoriale, à l'entretien d'un précepteur des écoles, mais que la nomination appartiendra au doyen du chapitre. — Fol. 57. Autre qui condamne Cl. Paressot, curé d'Auvillars et de Glanon, ce dernier sous le patronage de l'abbaye de Flavigny, à donner un prêtre pour la desserte de l'église de Glanon, auquel les habitants payeront une somme de 120 livres et les décimes. — Fol. 59, verso. Autre pour la liquidation de la succession de Jean-Paul Moustier, consul de France à Alep, entre P. Bresson, écuyer de la ville de Marseille, et Balthasar Arbousset, procureur en la sénéchaussée de cette ville, curateur de cette hoirie (1629). — Fol. 75, verso. Arrêt qui renvoie Cl. Bodier, notaire royal à Champvigy à lui joint Hugues de Rabutin, seigneur dudit Champvigy, d'une demande en distraction de décret, formée par Gabriel Juif, curé de Saint-Bonnet de Vieillevigne. — Fol. 78, verso. Arrêt qui condamne J.-Cl. de Guion, référendaire en la chancellerie du Parlement d'Aix, à rendre aux consuls et communauté de Saint-Jamet (sénéchaussée de Digne) le bétail dont il s'est emparé, ou la valeur. — Fol. 79. Arrêt portant mainlevée à Louise de Drée, veuve de Jacques de Courcelles, seigneur de Pourlans, héritière bénéficiaire de Philippe de Drée, seigneur de Beire-le-Châtel et de Gissey, Thorey-sous-Charny, Thoisy-le-Désert et Remilly, de sommes au paiement desquelles MM. de Pretia et Jacques de Mâlain, seigneurs de Couche, consentaient contrairement à Philibert de Bernard de Montessus, seigneur de Serrigny, gouverneur de Beaune. — Fol. 82, verso. Arrêt qui renouvelle la défense aux gens de guerre de commettre des ravages et rançonnements dans les villages qu'ils traversent, de s'écarter des routes ordonnées par le maréchal de la Force, commandant en chef, et en rend responsables les chefs ou conducteurs en leur propre et privé nom. — Fol. 88. Autre qui, sur la plainte du syndic de la mairie d'Auxonne, condamne en 50 livres d'amende deux particuliers qui, nonobstant les défenses faites, étaient allés faire du trafic sur la rivière de Saône, dans des lieux contagiés. — Fol. 88, verso. Autre qui condamne Jean-Charles de Seyssel, seigneur de Chatelard, à se désister au profit de Cl. de Seyssel, fils et héritier de Jean-Charles de Seyssel, seigneur de Châtillonnet, des subhastations qu'il avait faites sur la terre de Châtillonnet. — Fol. 91, 92. Autre qui prescrit au receveur des consignations de Bourges de faire paiement des sommes offertes comme indemnité, par Henri de Bourbon, prince de Condé, au lieutenant général, avocat et procureur du Roi au bailliage d'Issoudun, lors de la création du duché de Châteauroux. — Fol. 94. Autre qui condamne J. Bailly, praticien à Chagny, à payer les censes d'une maison sise audit lieu, et dues à Jean de la Boutière, seigneur de Chassagne, L'Épervière et Saint-

Désert. — Fol. 100. Autre qui enjoint à plusieurs particuliers de Talant, de signer la procuration donnée par les habitants aux échevins, de passer une constitution de rente à ceux qui avaient prêté la somme nécessaire au paiement de deux compagnies de gens de pied, soit deux cents hommes qui y avaient été logés. — Fol. 102, verso. Autre qui, après liquidation de créances, faite par le commissaire de la cour, enjoint aux consorts Bichot de se désister de cinquante journaux des communaux de Veuvey-sur-Ouche qui leur avaient été engagés. — Fol. 106. Autre qui condamne Claude Faguet, de Bourg, à payer à Clarissimy Cervacii, chirurgien, la somme de 100 livres pour soins donnés durant quatre mois à Ét. Clerc, blessé par ledit Faguet, lequel avait été condamné par le lieutenant du bailliage. — Fol. 107. Autre rendu sur la requête des chanoines et chapitre métropolitain de Bourges qui, déclarant comme d'abus une prétendue élection d'Antoine Fradel, conseiller au Parlement de Paris, chanoine de Bourges, à la dignité de doyen du chapitre, et les bulles obtenues du Saint-Siège par J. Violle, conseiller au Parlement de Paris, pour être promu à cette même dignité, valide l'élection faite par le chapitre de la personne de Claude Forget, docteur en théologie, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris. — Fol. 113, verso. Mainlevée à Louis de Martinécourt, général des monnaies en Bourgogne, de sommes réclamées par Charlotte de Hautemer, dame de Médavy, comtesse de Grancey. — Fol. 121. Autre qui renvoie Cl. Vitte, amodiataire de la terre de Charnay-sur-Seille, de demandes de François du Chastel, seigneur de Condé, acquéreur de cette terre sur Abel Lembert. — Fol. 129. Autre qui condamne Fr. Velou, laboureur à Saint-Nizier-le-Bouchoux, en 3 livres d'amende pour crime d'usure. — Fol. 131. Arrêt portant règlement d'attributions entre Jacques Juliot, lieutenant général en la chancellerie de Semur-en-Auxois, François Bretagne, lieutenant général du bailliage. — Fol. 133. Autre rendu sur la requête de Françoise de Longuejoye, marquise de Montglat, gouvernante des enfants de France, poursuivant la vente du comté de la Motte Ternant et de la baronnie de Thil, de La Motte Cipierre, contre les fermiers de ces terres. — Fol. 138, verso. Autre qui maintient les habitants de Saint-Désert en possession du droit d'usage dans les bois appartenant à Claude de Pontoux, avocat, seigneur de Grange. — Fol. 140. Autorisation accordée aux habitants de Courcelles-les-Rangs de s'imposer un double dîme pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 155. Arrêt qui condamne Claude Curtil de Bézia, à relâcher des fonds de terre réclamés par Abel de la Poype, seigneur de Corsan. — Fol. 156. Arrêt rendu au sujet de la succession de Symphorien Dautin, doctor-médecin à Paris, entre J.-B. Dautin, conseiller au Châtelet, Nicolas Rigaut, avocat, garde de la bibliothèque du Roi. — Fol. 161. Adjudication des communaux d'Étalante, décrétée pour paiement de ses dettes. — Fol. 162. Autre qui condamne Philibert Dessergents, seigneur de Goudras, à des dommages et intérêts envers Jérémie du Verdier, seigneur de la Brosse, au sujet de la forêt de Choiseul. — Fol. 163. Autre qui condamne J. Fol, marchand à Dôle, à payer une somme de 600 livres à Angélique de Brasey, dame de Souhey et Munois. — Fol. 167. Autre qui, contrairement aux prétentions de la ville de Baugey sur le guet et garde, maintient Abel de la Poype de Serrières, baron de Corsan, dans ses droits de totale justice dans l'étendue de sa baronnie et ajourne la question des appellations, prétendue par Claude de Lévis, marquis de Baugey, en qualité d'héritier de Diane de Châteaumorand et de Jacques Lascaris d'Urfé, marquis de Baugey. — Fol. 174. Autre qui condamne les habitants de Saussey au bailliage de Beaune, à payer une somme avance pour leurs cotes d'impôt. — Fol. 184. Autre qui condamne Charlotte Branche, femme de Jacques de Frétal, à payer au geôlier des prisons de Montréal les frais de geôlage de deux prisonniers qu'elle avait fait incarcérer. — Fol. 186. Autre qui maintient sœur Emmanuelle de Leve d'Arcy, prieure de Champchanoux-les-Montcenis, en possession dudit prieuré que lui contestait Jacqueline de Coligny, religieuse de l'abbaye de Cussy, en Auvergne. — Fol. 188, verso. Autre qui condamne Cl. Jobard, chanoine de Saint-Denis de Nuits, et curé dudit lieu, et Nicolas Coquille, curé de Vosne, à faire desservir l'église de Concœur par leurs vicaires. — Fol. 190, verso. Arrêt qui renvoie Martin Poirier, de Marcilly en Nivernais, d'une demande des biens d'un mainmortable, réclamés par Marguerite de Bouhet, dame de Montjalin. — Fol. 192. Autre qui condamne J. Triollet, marchand à la Motte-Saint-Jean, à payer une somme de 29 livres à Charlet des Chargères, seigneur du Breuil. — Fol. 194. Autre portant que P. Baudot, chanoine, trésorier de la Sainte-Chapelle du Roi, à Dijon, Barthélemy Baudot, avocat, Antoinette Baudot, veuve de Cl. Bonardet, avocat, héritiers de Jacques Baudot, procureur au Parlement, seront payés de ce qui leur est dû par l'hoirie de P. Castille. — Fol. 194. Autre qui maintient Robert Saussy, chapelain de la chapelle Saint-Éloi, fondée en l'église de Gilly-les-Cîteaux, en possession de ce bénéfice, à lui disputé par Jean Perrin, prêtre demeurant audit lieu. — Fol. 198, 206. Arrêts pour la liquidation des deniers du décret poursuivi par Charles de Vienne, comte de Commarin, lieutenant pour le roi au gouvernement de Bourgogne, et Jacques de Vienne, baron de Ruffey, sur les biens de Germain Potot d'Avosne et de Claude de La Borde, sa femme, Potot, avocat, Hugues Potot, ancien seigneur de Grosbois, J.-B. Potot, seigneur de Marcelois et Laurent Potot, seigneur de Fontette, tous enfants dudit Germain. — Fol. 207. Autre qui, nonobstant l'opposition de Jacques de Lantage, seigneur de Vitry-le-Croisé et Villemereul, Jeanne-Baptiste de Marmier, femme

séparée de Jacques de Guedon, vicomte de Sacconnay, maintient Jean-François de Gand-Rémond, conseiller au Parlement, en possession de la seigneurie de Mosson et de partie de celle de Thoires, acquise par décret sur feu Gaspard de Lantage, ancien bailli de la Montagne. — Fol. 212. Adjudication à Edme de Rochefort, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général au gouvernement du Nivernais, bailli d'Autun et de Montcenis, marquis de la Boullaye, de portion des biens d'Ét. Dubois de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 215. Autre qui condamne Léonard Bataille, prieur de Saint-Étienne de Beaune, à rembourser une certaine somme pour non jouissance d'une vigne à Volnay. — Fol. 224, verso. Arrêt pour la liquidation des deniers de la vente par décret de la seigneurie de Larrey, appartenant à Antoine de Toulongeon, comte de Grammont, gouverneur de Bayonne. — Fol. 233. Arrêt qui met en demeure Benoît de Montaigu, seigneur de Moiron et de Saulne, de prouver la condition mainmortable de F. Royer devant le juge de Sagy. — Fol. 234. Autre pour la liquidation des deniers provenant de la vente de la forge, du fourneau et des outils de Monneau, près de Nuits. — Fol. 240. Autre qui condamne Charlotte de Hautemer, dame de Médavy, comtesse de Grancey, à payer une somme de 250 livres restant de ce qu'elle devait à Gilles Viennot, arpenteur à Dijon, pour l'arpentage de ses terres et bois. — Fol. 243, verso. Autorisation aux habitants de Thorey-sur-Ouche de s'imposer un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 244. Arrêt d'un compte entre Pierre Guiotte, principal du collège de Châtillon-sur-Seine, et David Jouvernot, curé d'Aisey-le-Duc. — Fol. 248. Condamnation à l'amende pour crime d'usure de B. Prost, laboureur à Crusille, et de Pierre Girard, seigneur du Chéron. — Fol. 253. Opposition formée par Cl. Hurault, procureur à la cour, ayant droit par transport de feu J.-B. Potot, seigneur de Marcelois, à la vente par décret du four banal et des communaux du village d'Uncey, poursuivie par Chrétienne Jaquot, veuve de P. Quarré, conseiller au Parlement, au nom et comme aïeule des enfants dudit J.-B. Potot. — Fol. 254, verso. Confirmation d'une sentence pour un règlement de compte entre René d'Amoncourt, seigneur de Montigny, Adrienne-Edmonde de la Chambre, sa femme, et Balthasar de Mornieu, seigneur de Grandmont, trésorier de France à Lyon. — Fol. 254, verso. Autre qui déboute Éléonore de Rabutin, baron de Bussy, de son opposition à la vente par décret des biens des consorts Alliot, à Chaseu. — Fol. 259. Arrêt qui condamne Esmes de Griselles, abbé commendataire de Flavigny, curé primitif de Villy-en-Auxois, à payer une somme annuelle de 300 livres au curé Thuriet, lequel devra résider à Villy et y entretiendra un vicaire. — Fol. 267. Homologation des transactions passées entre Henri de Bourbon, prince de Condé, un conseiller au bailliage et le receveur des consignations d'Issoudun pour des indemnités. — Fol. 267, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Noiron-les-Cîteaux à payer les arrérages d'une rente. — Fol. 275. Autre qui condamne les habitants de Saulx-le-Duc et d'Avot à payer à Georges Martin de Choisey, seigneur de Barjon et d'Avot, la somme de 30 livres, valeur d'un bœuf saisi par eux et qui a péri. — Fol. 276. Autre qui déboute Charles de Remigny, baron de Joux, de sa demande en distraction des biens de feu Jacques du Haumet, mis en décret sur la requête de David de Montaloux, seigneur de Santigny, héritier de Pierre, son frère, et Anne de Loron, sa veuve. — Fol. 282. Arrêt qui liquide les intérêts dus à Charles de Stainville, seigneur de Pouilly-sur-Saône, par J. Loppin, grainetier au grenier à sel de Seurre. — Fol. 284, verso. Autre qui condamne le couvent des Célestins de N.-D. de Bonne-Nouvelle, à Lyon, à payer les sommes auxquelles il a été imposé par les syndics de Bresse et Bugey. — Fol. 288. Autre qui renvoie les habitants de Saint-Germain-les-Senailly des poursuites dirigées contre eux par le procureur d'office de Marguerite de la Baume abbesse de Saint-Andoche d'Autun, mais avec défense d'envoyer désormais leur bétail pâturer dans les bois, avant la quarte feuille. — Fol. 294. Arrêt qui règle la succession de Nicolas de Violle, conseiller au Parlement de Paris, entre Jean Blondel, seigneur de Plaisance, fils et héritier d'Ét. Blondel, secrétaire de la Chambre du roi, Roland Blondel, conseiller au présidial de Meaux, Marie Blondel, veuve de P. Roussin, greffier en ce présidial, Madeleine Chaboulye, veuve d'Ét. Blondel, tutrice de leurs enfants, d'une part; Geoffroy Lhuillier, seigneur de la Malmaison, gentilhomme de la Chambre du Roi, héritier de Marie Bataille, sa mère, veuve de Pierre de Saulefourg, président aux enquêtes du Parlement de Paris et comme héritier de Marguerite Bataille, femme de François Violle, seigneur du Chemin, Claude Violle, seigneur de Garmande, conseiller maître à la Chambre des comptes de Paris, donataire de Marguerite Bataille, sa belle-mère, Jacques de Sallot, conseiller au Parlement de Paris, Marguerite Violle, sa femme, héritière de Nicolas Violle, conseiller audit Parlement et donataire de Marguerite Bataille, Henri de Saveuse, baron de Cardonnon, et Madeleine Violle, sa femme aussi héritière dudit Nicolas Violle, Louis de Bussy, seigneur de Merval et Isabelle de Violle, sa femme. — Fol. 296. Autre qui, dans une instance entre Antoine Azar, seigneur de la maison forte de Bussière, les habitants de Serrières, François Virgine, comte d'Aultremont et de Montbel, baron de Nantage, seigneur de Montillier, Saint-André de Briord et dudit Serrières, ordonne une enquête sur la question de savoir si dans la coutume du Bugey, les biens de celui qui s'est reconnu homme lige taillable d'un seigneur, venant à décéder sans hoirs mâles font échute au seigneur, nonobstant que la taille soit abon-

Fol. 300. Homologation d'une délibération de la
e de ville d'Auxonne, contenant règlement de police
maladies contagieuses. — Fol. 300, verso. Autre qui
ne P. Forêt, prieur du prieuré de Saint-Martin de
nt-sur-Vingeanne, à lui joint Charles-François de
uf, abbé commendataire de Saint-Pierre de Bèze, et
lanc, curé d'Oisilly, à payer une portion congrue de 180
prêtre qui desservira l'église de Blagny, dépendant de
sse d'Oisilly. — Fol. 301, verso. Autre qui condamne
de Puget, seigneur du Verney en Bresse, à payer les
dues à Benoit de la Maladière, seigneur de Quincieux,
Jeanne de Puget. — Fol. 303. Arrêt portant délivrance
lemy Moreau ayant charge de Henri de Bourbon,
e Condé, moyennant la somme de 1200 livres, d'un lit
nt de la succession de Charles de Marcilly, comte de
, mise en décret à requête de Marie Griguette, veuve
Bouhin, trésorier de France à Dijon, nonobstant
ion de Jacques de la Magdeleine, comte de Songy,
uteur de Léonor, son fils, héritier dudit Charles. —
. Liquidation des deniers provenant de la vente par
es biens de Benoît de Reffort, seigneur de Saint-Just,
Catherine des Buissons, au bailliage d'Autun. — Fol.
êt de règlement de la succession de Claudine de Gro-
r de Pierre Pompée, comte de Grolée, Éléonore de
veuve de Jean de Livron, seigneur de Savigny, Jac-
Feleins dit de Moria, seigneur de Vologniat, mari de
e Grolée, Ph. de Grolée, veuve de Fr.-Ant. de Dortans,
dit lieu, Ant. de Garsin, seigneur de Saint-Germain,
Guillemette de Grolée, d'une part et Marguerite de
veuve de Hugues de Meyria, seigneur de Rosy et Tou-
, mère de François de Meyria. — Fol. 311. Mainlevée
François Jacob, seigneur de Vernoble, des saisies
r François Royer, seigneur de Saint-Micault et Pontus
ay. — Fol. 316. Arrêt qui condamne Claude Martène
ier, échevins de la ville de Saint-Jean-de-Losne, à met-
les mains du procureur syndic les comptes rendus
particuliers chargés de la perception des impôts en
- Fol. 328. Réception de Philippe de Requeleyne,
procureur à la Cour. — Fol. 328, verso. Arrêt pour
ion sollicité par Clériadus de Coligny, seigneur de Cré-
Fol. 329. Défaut obtenu par Catherine Chabot, veuve
-Auguste de Bellegarde, baron de Termes, héritière
es Chabot, son père, marquis de Mirebeau, contre
ntoinette de Loménie, veuve dudit marquis. — Fol.
nologation d'une délibération de l'assemblée générale
ants d'Arnay-le-Duc, portant que lors des élections des
, il leur sera adjoint, pour l'administration de la ville,
il de douze personnes les plus capables. — Fol. 341.
ation de la délibération de la chambre de ville de

Dijon du 16 juillet pour la garde des portes de la ville durant la contagion. — Fol. 343, verso. Arrêt qui condamne Claude-Pierre de la Teyssonnière, seigneur du lieu, à payer une pension alimentaire de 200 livres à Marie Gaillard, sa femme. — Fol. 351, verso. Arrêt qui condamne Cl. Chevance, curé de Saint-Jean de Pontailler, à payer la somme qu'il doit à Gérard Clerc, curé de Pontailler. — Fol. 356. Ratification du bail du revenu de la baronnie de la Motte-Thoisy (Thoisy-la-Berchère) saisie à requête de Françoise de Longuejoye, marquise de Montglat, sur feu Charles de Marcilly-Cipierre. — Fol. 364, verso. Autre qui approuve l'amodiation au sieur Morelet, pendant 15 ans et à raison de 100 livres, du double dîme établi par les habitants de Tarsul, pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 365. Autre qui déboute les habitants de Jancigny de leur demande en annulation du contrat de vente passé à François Joly, châtelain de Pontailler, du double dîme et du revenu du four banal pendant 25 ans, moyennant la somme de 4800 livres. — Fol. 380. Arrêt rendu entre Jacques Orlandin, seigneur de Sainte-Claire et Botans, bailli et gouverneur de Gex, mari de Madeleine de la Barge et les frères Asselans de Clermont en Auvergne, au sujet de la vente de la terre de Montpensier. — Fol. 384, verso. Autre rendu entre Françoise de Bernard de Montessus, veuve de Charles Chabot, seigneur de Charroux, mère de Jacques Chabot ; Éléonor Chabot, comte de Brion ; Catherine Chabot, veuve du baron de Termes ; Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf et le sequestre établi au revenu de la seigneurie de Couchey, par lequel et par provision ladite Catherine Chabot est maintenue dans la jouissance du Comté de Charny et de la terre de Couchey. — Fol. 387. Autre rendu à requête de Claude de Meyria, baron de Châtillon, de Corneille, seigneur de Mérignat, qui condamne les habitants de ce lieu à faire guet et garde au château du Mérignat, préalablement mis en état de défense et à passer chaque année une montre d'armes au jour de la Saint-Jean-Baptiste. — Fol. 388. Arrêt qui ordonne le partage des communaux vendus par la commune d'Avot à Georges-Martin de Choisey, seigneur de Barjon et d'Avot et d'autres particuliers. — Fol. 390, verso. Autre portant que Isaac Lemulier, lieutenant criminel au bailliage d'Autun, recevra sa part des épices des procès jugés au conseil dudit bailliage, durant tout le temps qu'il a rempli les fonctions de vierg de la ville. — Fol. 398. Autre qui condamne trois boulangers de Dijon à payer aux seigneurs et dames de l'éminage les droits qu'ils devaient pour mouture de grains. — Fol. 398, verso. Autre qui condamne les habitants de Cerdon en 100 livres d'amende, pour la réparation du Palais, 100 livres pour la construction de l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon, comme coupables d'avoir expulsé à main armée les habitants de Mérignat des bois de Rivel et des Préaux, coupé et arraché des arbres. — Fol. 399. Autre rendu entre

Henri de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, et les habitants de Cerdon d'une part, Claude de Meyria, baron de Châtillon de Corneille, seigneur de Mérignat et les habitants de Mérignat, par lequel les deux communes sont maintenues en possession des bois et terrains déterminés par les limites données audit arrêt. — Fol. 402. Arrêt de règlement des droits d'usage et de pâturage des habitants de Saint-Marc-de-Vaux et de Saint-Martin-sous-Montagu dans la forêt des Segauts, appartenant au chapitre de Saint-Martin de Tours. — Fol. 405. Réception de Jacques Berthaut comme procureur au Parlement. — Fol. 409. Arrêt qui autorise les fabriciens de l'église de Saint-Gilles et de Saint-Seine-l'Abbaye à choisir un chapelain résidant à Saint-Seine pour la desserte de leur église et de le payer sur les revenus de la cure. Dominique Ancemot, curé, défendeur. — Fol. 413. Mainlevée à Claude Grangier, commis à la recette des décimes du diocèse d'Autun, d'une somme de 5893 livres, saisie sur les revenus de Claude de la Magdeleine, évêque d'Autun, pour sa part de ces décimes. — Fol. 423, verso. Arrêt qui condamne François Royer de Saint-Micault à payer les sommes dues à Philiberte de Garandeuil de l'Église, veuve de Salomon de Bouton, seigneur de la Tournelle. — Fol. 426. Arrêt qui condamne Dom Louis de Monspey, prieur de Neuville-les-Dames, à procurer aux prieure et religieuses dudit prieuré un sacristain ou confesseur, agréé par elles, approuvé par l'évêque et convenablement logé dans la maison à ce destinée, plus 300 livres pour son entretien; à acquitter les redevances en nature dues aux religieuses et à faire faire dans les bâtiments toutes les réparations indiquées au procès-verbal de visite. — Fol. 428. Arrêt qui distrait au profit de Claude Potot, fille de Laurent Potot et de Jeanne de Bethoulat, héritière de Marguerite de Fontette, son aïeule, une partie de la terre de Fontette et Champrenault qui avait été adjugée par décret à Jean Catherine, receveur général des décimes. — Fol. 429. Autre pour un règlement de compte entre le prieur et les religieux de N.-D. du Val-le-Duc ou du Quartier, seigneurs de Neuilly en partie et les amodiateurs de leurs revenus. — Fol. 430. Autre qui maintient Louis de la Balme, seigneur de Forest, et Antoinette de la Balme, sa femme, en possession de la moitié de la terre de la Sarra que leur disputait Gabriel de Briord, seigneur de Sarra, qui l'avait acquise de Jean Salignon, seigneur de Crusille, et de Marguerite de Montdragon, sa femme. — Fol. 430. Autre qui règle les redevances dues par les habitants de Saint-Germain et Senailly, à Marguerite de la Baume et aux religieuses de Saint-Andoche d'Autun, dames des lieux. — Fol. 432. Autre rendu au profit d'Africain de Raget, seigneur de Vignolles, sur le décret des biens de Benoît de Montagu, seigneur de Saône. — Fol. 440. Arrêt de liquidation des deniers, provenant de la vente par décret des biens de la succession de Charles de Marcilly-Cipierre, à Thoisy, Thil, Cipierre, Censerey et Alise. — Fol. 441. Homologation d'une transaction sur procès, entre Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, Claude Sebillotte, veuve de Fr. Procès, avocat à Dijon, et Gillotte Sebillotte, sa sœur, dame de Saunières, filles et héritières de Jean Sebillotte, prévôt des maréchaux en Bourgogne. — Fol. 460. Arrêt qui condamne les gens du clergé de la ville de Dijon à contribuer, pour un quart, dans les sommes qui seront imposées par la Chambre de ville pour l'entretien des pauvres. — Fol. 465. Autre qui maintient Bernard Martin, avocat, seigneur de La Outre, nonobstant l'opposition du curé et des habitants de Villebichot, ses sujets et fermiers, dans son droit d'être paroissien de Villebichot, de jouir des mêmes droits et autorise ledit Martin à se faire construire un siège dans le chœur de l'église (1630).

B. 12235. (Registre.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1630-1631. — Registres des arrêts définitifs. — Fol. 1, verso. Arrêt qui condamne les habitants d'Avot à payer à Martin de Choisey, seigneur de Barjon, la quantité de 18 boisseaux de blé et 10 d'orge, par forme d'indemnité de capture de bétail et d'empêchement de labourage. — Fol. 2, verso. Homologation du contrat de la donation faite par les maire et échevins de Louhans, aux religieux franciscains de la province de Saint-Bonaventure établis à l'hermitage Saint-Claude près Louhans et d'autres donations faites par des particuliers. — Fol. 4, verso. Arrêt de mise hors de cour d'une cause entre P. Picard, curé recteur titulaire de l'église N.-D. de Semur, et J. Orient, prieur du prieuré de N.-D., au sujet de la portion congrue. — Fol. 12. Autre qui condamne les habitants de Gemeaux à rembourser ceux des autres habitants qui avaient logé et hébergé pendant trois jours les équipages de la vénerie du Roi. — Fol. 20, verso. Arrêt pour un règlement de compte entre Angélique de Brasey, dame de Souhey et Munois, veuve d'Alexandre Couthier, seigneur desdits lieux et de Biarne, demandant mainlevée des deniers saisis sur Jacquette-Philippine Couthier, fille et héritière universelle de Jean Couthier et de Charlotte de Montessus, seigneur et dame de Juilly, François Milletot, lieutenant au bailliage d'Auxonne, Bénigne Milletot, chanoine prévôt du chapitre Saint-Étienne de Dijon, Joseph Milletot, chanoine en cette église, J. Fouillon, contrôleur général du taillon, mari de Barbe Milletot, veuve de Jean-Balthasar Buatier, seigneur d'Arbois, tous enfants et héritiers de Guy-Milletot, avocat du Roi au bailliage d'Auxois. — Fol. 25. Autre qui condamne Louis de Pernes, chevalier, gouverneur de Saintes, seigneur de Monetoy, Perrigny, à des dommages et intérêts envers D. Ragois, marchand à Dijon, pour la non exécution d'un échange. — Fol. 26, verso. Autre qui

condamne les habitants du mandement de Varey à passer la déclaration des droits seigneuriaux appartenant à Fr. de Guyé, seigneur dudit lieu, de la Chaux et de Varey, au nom de Ch. son fils, héritier de Renée de l'Aubépin, sa mère, dame de Varey et d'Injurieux. — Fol. 27, verso. Autre qui déboute Jean des Serpents, seigneur du Pont-Damalix, de l'effet d'une requête civile obtenue contre Jérémie du Verdier, seigneur de la Brosse. — Fol. 28, verso, 42, 43, verso, 44, verso, 46, 48, 50. Autres qui renouvellent l'injonction aux possesseurs des dîmes et propriétés ecclésiastiques du pays de Gex, qui leur avaient été concédées par les seigneurs de Berne, lors de l'occupation du pays, d'avoir à s'en dessaisir. — Fol. 30, verso. Autre qui maintient Claude du Brouillard, vicaire général de l'abbé de Moutier-Saint-Jean, en l'office de réfecturier de cette abbaye, qui lui était disputé par Jean de Vichy, infirmier. — Fol. 41, verso. Réception de Gaspard Sirot comme procureur à la Cour. — Fol. 45. Arrêt défendant aux habitants de Villebichot, de comprendre le seigneur et les habitants du fief de la Outre dans les rôles de la taille de la communauté. — Fol. 47, verso. Autre qui maintient François de Vaivre, doyen de l'église de Cuisery, en possession dudit doyenné et de la *concure*. — Fol. 57. Arrêt qui condamne Jean de la Collonge, seigneur de la Motte-sur-Dheune, et Philippe de la Collonge, seigneur de Chaudenay, à payer les sommes dues à Jean de Meung, seigneur de la Ferté, mari de Hélie de Ternere, fille et héritière d'Anne de Marry, femme de Philippe de la Collonge. — Fol. 58. Arrêt de règlement des droits d'usage des habitants de Chores et d'Uzy dans les bois du comté de Chastellux. — Fol. 60. Autre qui condamne P. Griselle, abbé commendataire de l'abbaye de Flavigny, et Roland de Cersey, doyen, à payer aux religieux, pour leur pitance, les sommes adjugées par l'arrêt du 16 avril 1629, sous la condition de reprendre la propriété des biens qui avaient été affectés à la desserte de cette pitance. — Fol. 63, verso. Autre qui ordonne la vente des biens restant de feu Claude de la Couz, abbé d'Ambronay, pour des deniers payer la créance de Claudine de Rochette, veuve de Jean de Freney, seigneur de Chuit. — Fol. 65, verso. Arrêt de collocation des créanciers saisissants de Pierre de Beaujeu, grand prieur de Champagne, parmi lesquels figurent : Élisabeth Rémond, veuve d'Antoine de Gissey, avocat à Châtillon ; Antoine de Stainville, commandeur de Robecourt ; J.-B. Lambert, commandeur d'Espaillon ; Jacques de Sauvin, secrétaire ordinaire de la Reine, Charles de Lorraine, Merry de Segne, écuyer à Paris ; Mathieu Magdeleine, seigneur en partie de Latrecey, amodiateur des forges de Boudreville ; Michel de la Demerie, seigneur de la Loge. — Fol. 68. Réception de Claude Moniot, procureur au Parlement. — Fol. 68, verso. Arrêt qui condamne Cl. Charlot, adjudicataire général des Gabelles de France à livrer à M. B. Jaquot, conseiller du Roi, ancien premier président de la Chambre des comptes de Dijon, le minot de sel auquel il a droit (1630). — Fol. 78. Autre enjoignant au sieur Guyot, avocat, de répondre aux faits qui lui sont reprochés par Barthélemy Lhuillier, maître du tripot de la porte Guillaume. — Fol. 80, verso. Arrêt statuant qu'en cas d'absence de Bénigne Julliot, général des monnaies en Bourgogne et des gardes de la monnaie à Dijon, Guillaume de Requeleyne, contre-garde de cette monnoie, procédera à l'instruction des procès civils et criminels. — Fol. 87. Arrêt du Parlement toutes chambres assemblées, qui, nonobstant l'opposition des procureurs, admet les six procureurs de la Cour des aides de la Chambre des comptes, aujourd'hui réunie au Parlement, à postuler devant la Cour comme les autres procureurs. — Fol. 94. Arrêt qui maintient Pierre de Beaujeu, grand prieur de Champagne, en sa qualité de commandeur d'Épailly, en possession de la banalité du moulin du Temple, à Thoires, et du moulin-à-vent de Louesmes, que les habitants de Louesmes lui contestaient. — Fol. 102, verso. Arrêt qui maintient Alexandre de Saint-Maurice, seigneur de Bosjan, mari de Dorothée Bouton, dans son droit de haute justice sur les habitants de Sotessart, avec cette réserve, en ce qui concerne ceux dépendant du comté de Bourgogne, de ne pouvoir leur intenter d'action personnelle en ce qui regarde la réparation des chemins et chaussées, mais d'y procéder par saisie sur les biens des défaillants. — Fol. 106. Autre qui autorise la restitution obtenue par les habitants de Poncey-les-Pellerey, de la vente du double dîme et d'une taille sur leurs héritages faite au seigneur Gelyot. — Fol. 108. Autre qui prescrit le paiement par Isaac Lemulier, lieutenant particulier au bailliage d'Autun, mari de Jeanne Dardault, fille et héritière de J. Dardault, greffier en la chancellerie dudit bailliage, et de Madeleine de Bourgdieu à Jean Dardault, lieutenant civil au bailliage d'Arnay, son beau-frère, du demeurant des sommes à lui constituées en mariage. — Fol. 111. Autre qui donne le choix aux créanciers de la commune de Tarsul ou de recevoir les arrérages de leurs rentes ou une portion des communaux. — Fol. 115. Homologation d'une transaction entre Louis Gouffier de Boissy, abbé commendataire de Moutier-Saint-Jean, et Jean du Boucher, sous-prieur et aumônier, au sujet de ses droits de sous-prieur. — Fol. 116. Réception de J. Arbalète comme procureur à la Cour ; — fol. 117, id. de Robert de Villemeureux. — Fol. 118, verso. Arrêt qui condamne les abbesse et religieuses de Tart à payer au curé de Thorey-les-Époisses une certaine quantité de blé, pour sa portion congrue. — Fol. 122. Autorisation donnée au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon d'aliéner un treuil et pressoirs situés rue Saint-Étienne, afin d'en employer le produit à une autre acquisition. — Fol. 131. Arrêt qui condamne les habitants de Mont-Saint-Jean et de Noidan à payer à ceux de Vitteaux les premiers 600 livres,

les seconds 400 livres pour indemniser les derniers de leur dépense, lors du logement de la compagnie des chevau-légers de la Roche Bariteau. — Fol. 134. Homologation du traité par lequel J. Segault, curé de Bussières-les-Avallon, cède à Jacques de Jaucourt, seigneur de Rouvray et de Saint-Andeux, tous ses droits sur les dîmes, en échange d'une somme annuelle de 300 livres. — Fol. 135. Autre qui condamne l'adjudicataire de la fourniture des greniers à sel, à fournir le franc salé aux officiers du grenier d'Autun. — Fol. 137. Autre qui condamne les habitants de Chapey, paroisse de Broye, à payer au curé le droit de boisseau qu'ils lui refusaient. — Fol. 150. La Cour avertie que les prieur et religieux de Saint-Léger avaient fait introduire dans leur couvent et sans permission dix charges de sel de Salins, renouvelle la défense aux communautés religieuses d'en introduire désormais sans licence de la Cour, sous peine de punition. — Fol. 150. Arrêt qui condamne le fermier du revenu de l'abbaye de Saint-Seine à payer à Catherin Boillet, curé de Drée et de Verrey, la redevance en grains qui lui est due pour sa portion congrue. — Fol. 151. Autre qui contrairement aux prétentions de Louis et Antoine de Vallatier, coseigneur de Longepierre et du curé de ce lieu, maintient P. Meredey, curé de Navilly, dans ses droits de suite sur ceux de ses paroissiens demeurant à Longepierre, à charge de réciprocité pour celui de Longepierre. — Fol. 163 et suiv. Continuation des poursuites contre les détenteurs des biens ecclésiastiques au pays de Gex, aliénés par MM. de Berne lors de leur domination. — Fol. 169. Arrêt pour un règlement de compte de fermage entre P. Donyel et Clériadus de Coligny, seigneur de Cressia et de Lays. — Fol. 170, verso. Autorisation à Gabriel Juif, curé de Saint-Bonnet de Vieillevigne, de se pourvoir contre le prieur de Paray, curé primitif, en paiement de sa portion congrue. — Fol. 178, verso. Arrêt pour l'élargissement des prisons, de Claude Constant, huissier aux requêtes du Palais, arrêté pour outrages envers un autre huissier. — Fol. 182. Ordre à l'adjudicataire des Gabelles de France de verser au payeur des gages du Parlement la somme de 9762 livres pour les augmentations de gages. — Fol. 198, verso. Adjudication à J. Bertrand et J. Comeau de Pouilly-en-Auxois de la ferme de la baronnie dudit lieu, appartenant à Catherine Chabot, dame de Terme, fille et héritière de Jacques Chabot, lieutenant général du Roi en Bourgogne, marquis de Mirebeau, comte de Charny ; Françoise de Montessus, veuve de Jacques Chabot, seigneur de Charroux, mère de Jacques Chabot, intervenante. — Fol. 200, verso. Autre qui condamne Jean-François de Grenault, seigneur de Rougemont, à payer les sommes dues à Madeleine de Brun, veuve de Nicolas d'Haranguier, seigneur d'Hanneville. — Fol. 211, verso. Autre qui condamne François Royer, seigneur de Saint-Vincent-en-Charollais et ses consorts à payer à François Jacquot, seigneur de Vernoble, les sommes qu'il lui doit pour redevance, plus celle de 1500 livres de dommages et intérêts pour battures et excès commis sur sa personne. — Fol. 214, verso. Autre qui maintient André Millotet, grand prieur et chambrier de l'abbaye de Flavigny, en possession des droits et prérogatives de son office que lui contestaient le procureur d'office et les religieux de l'abbaye. — Fol. 220, verso. Autre qui condamne les prêtres, vicaires et chapelains des églises paroissiales de Dijon, le recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, à contribuer à la nourriture des pauvres de la ville ; l'arrêt excepte les religieux minimes, les jacobines, les ursulines, les carmélites, les visitandines et modère la taxe imposée aux bernardins. — Fol. 222, verso. Autre qui maintient Antoine Brugière en possession des prieurés de Sainte-Jeanne au diocèse d'Angers et de Courtizot au diocèse de Châlons en Champagne, sous la condition de payer une pension de 600 livres à Séraphin Viole, seigneur d'Aigremont. — Fol. 228. Mainlevée à Pierre Maurice, abbé commendataire de l'abbaye de Bonlieu et prieur du Val Saint-Benoit, des revenus dudit prieuré. — Fol. 229. Arrêt du règlement de compte, rendu par J. Griguette, lieutenant au grenier à sel d'Arnay-le-Duc, en qualité d'échevin de cette ville. — Fol. 231, verso. Autre qui condamne Louis Gouffier, abbé commendataire de Moutier-Saint-Jean, curé primitif de Corsaint, à payer une somme de 300 livres à Mamès Bridan, curé du lieu, pour sa portion congrue et l'entretien d'un vicaire. — Fol. 233. Autre qui condamne les habitants de Mâlain à payer au sieur Soucelier, juge de la terre, ses vacations pour la reconnaissance et le bornage des chemins de la commune. — Fol. 239, verso. Autre qui condamne J. de Vignon, abbé de Saint-Rambert-en-Bugey, à payer chaque année aux habitants de Rignieux-le-Désert six setiers pour l'entretien du prêtre desservant leur église. — Fol. 246. Règlement arrêté toutes chambres assemblées, pour la distribution des causes entre la Grand'Chambre, la Tournelle et la Chambre des Enquêtes. — Fol. 256. Homologation du traité passé entre Louis Gouffier-Boissy, abbé commendataire de Moutier-Saint-Jean, et Jean de Boucher, sous-prieur et aumônier, au sujet de l'entretien d'un valet chargé de la distribution des aumônes. — Fol. 257. Arrêt confirmatif de celui du 17 août 1629 qui avait décidé que les terres rurales possédées sur le territoire de Saint-Jamet en Provence par Jean de Coriolis, second président au Parlement de Provence, P. et Fr. de Villeneuve, seigneurs d'Espinouze, seraient imposées comme celles du finage. — Fol. 263, verso. Injonction à Cl. Marc, receveur alternatif des amendes du Parlement, d'exercer son office, nonobstant sa non-réception à la Chambre des comptes, et de payer Ant. Demerin, trompette de la ville, pour ses vacations d'avoir sonné aux exécutions capitales. — Fol. 265. Réception de Jean Fichot en qualité de procureur à la Cour. — Fol. 266. Arrêt qui autorise les

habitants de Chalon à lever les octrois accordés par lettres du 12 mai 1630, enregistrées à la Cour. — Fol. 283. Arrêt qui condamne Pierre de Pardessus, procureur et religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, à payer à Pierre de Beaujeu, grand prieur de Champagne, sa portion des revenus de la seigneurie de Curtil-Saint-Seine, laquelle leur appartenait en commun. — Fol. 289. Autre qui condamne le sieur Jeannon, amodiateur des revenus patrimoniaux et des octrois de la ville d'Auxonne, à exécuter les conditions de son bail, notamment en ce qui concerne les sommes allouées aux rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse. — Fol. 209. Autre qui condamne le fermier général des gabelles du Lyonnais à indemniser Gabriel Buisson, voiturier par eau à Lyon, du sel qu'il avait perdu près des îles de Glandieu dans le Rhône, par suite d'un chargement excessif. — Fol. 297. Homologation du règlement arrêté par la Chambre des Pauvres de la ville, pour obvier aux inconvénients de peste qui surviennent journellement. — Ce règlement contient 58 articles. — Renouvellement du vœu fait par la ville en 1531. — Consultation des médecins et chirurgiens sur le traitement à suivre. — Délégations de deux médecins et chirurgiens pour soigner les pestiférés dans les maisons de l'île et de Cherlieu; — id. d'ecclésiastiques pour les assister; — de saccards et de femmes héridesses pour aider les uns et les autres. — Les uns et les autres devront être munis d'une clochette, avoir une bande jaune sur leurs habits et porter une baguette blanche. — Défense de communiquer avec les sains. — Défense d'inhumer dans les églises. — Les abords de la maison de l'Ile seront gardés militairement, avec ordre d'arquebuser ceux qui voudront pénétrer dans l'île ou en sortir. — On cantonne hors de la ville tous ceux qui ont eu des rapports avec les malades. — Suppression des conduits des maisons dans les rues, autres que ceux des eaux pluviales. — Injonction d'y pratiquer des latrines. — Feux sur la voie publique. — Chiens internés, — expulsion des bestiaux hors de la ville. — Bouchers dispersés dans la ville. — Vente des aulx, oignons et poireaux interdite. — Quarantaine imposée aux pestiférés guéris. — Expulsion des pauvres étrangers. — Garde des portes. — Marque des maisons infectées, leur clôture par cadenas. — Interdiction de certaines industries. — Assemblées défendues. — Établissement d'un guet de nuit. — Les cadavres enlevés la nuit. — Érection d'une potence près le pont aux Chèvres pour y attacher et arquebuser les contrevenants au présent règlement, etc. — Fol. 310. Arrêt qui condamne Edme de Griselle, abbé commendataire de Flavigny, Cl. Devingle, doyen, A. Millotet, chambrier, et Albin Silvestre, infirmier, à payer les décimes dus à Guillaume Pele, curé de Darcey. — Fol. 313, verso. Autre qui adjuge à Jacques de Choiseul, baron de Chevigny, la terre et seigneurie de Chassy, sous la condition de payer une somme de 3,733 livres à A. Boisson, médecin du Roi à Nevers, en qualité de tuteur de Claudine de Choiseul d'Éguilly, fille de Claude, baron d'Éguilly. — Fol. 315. Autre qui admet les enchères faites par le prince de Condé sur les terres de la Motte-Thoisy, Cipierre, Cuisery et domaine d'Alise, provenant de Charles de Marcilly et montant à 210.000 livres. — Fol. 363. Autre qui admet celle de Françoise de L'nguijoye, dame de Montglat, montant à 220.000 livres. — Fol 329. Arrêt qui condamne les habitants de Semur-en-Auxois à payer, sur l'ordre des Élus, des États aux habitants de Châtillon, une somme destinée à l'entretien d'une compagnie de chevau-légers, logée dans cette ville. — Fol. 330, verso. Délivrance du revenu de la terre de Larrey à N. Fèvre, l'amodiateur durant tout le temps du décret mis sur cette seigneurie, appartenant à Antoine de Toulongeon, comte de Grandmont, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général en Béarn. — Fol. 333. Autre qui ordonne l'instruction du procès entre Henri de Castellane, seigneur d'Andon et de Masauges en Provence, fils et héritier de J.-B. de Castellane, et Gaspard de Villeneuve, seigneur de Tourette, héritier substitué par testament de Jean Ier et Jean II de Villeneuve, ses aïeul et bisaïeul, au sujet du paiement d'une somme de 10,716 livres. — Fol. 341, verso. Autre qui subroge Louis des Hérards, seigneur de Fleury, à Catherine de Malomont, veuve d'Édouard de Conzie, pour la discussion des biens d'Antoine Marin de Conzie, seigneur de Fleury. — Fol. 342. Autre qui condamne François de Beaufort-Canillac, abbé commendataire de Saint-Seine, à payer à Claude Adam, curé de Lantenay et de Pâques, un supplément de portion congrue. — Fol. 343, verso. Arrêt qui condamne Ét. Marguenat, trésorier de France en la généralité de Chalon, en qualité d'héritier d'Étienne Lelièvre, bourgeois à Avallon, en 1000 livres d'amende à appliquer aux réparations du Palais, 100 livres aux pauvres de l'hôpital de Dijon, 50 à ceux de Châtillon, 50 aux Cordeliers de cette ville, à prendre sur les biens du défunt, pour avoir n'étant pas noble, décoré d'armoiries, timbres, parements d'autel et litre, la chapelle ardente du lieu de sa sépulture dans l'église Saint-Julien d'Avallon. — Fol. 357. Autre pour contraindre les habitants de Châtillon-sur-Seine à payer à Germain de Gissey, receveur du domaine, trois années échues d'une rente abonnée. — Fol. 377. Arrêt de règlement des redevances en nature, dues par Bernard Martin, avocat, en qualité de seigneur de la Outre, au curé de Villebichot. — Fol. 378. Autre qui, nonobstant une prétendue exemption, condamne Jean Pannelle, notaire royal et maire héréditaire de Poiseul-la-Ville, à contribuer au logement des gens de guerre. — Fol. 380, verso. Autre qui rejette les appels formés par le procureur syndic de la ville d'Auxonne et d'autres particuliers élus échevins; avec défense aux échevins de prendre aucune délibération hors de la Chambre, mais toujours en présence de ceux qui doivent y prendre part. — Fol. 385. Arrêt de mise en de-

meure des habitants de Villebichot d'avoir à exécuter le traité conclu avec M. Martin, seigneur de la Outre, pour l'exercice de ses droits de paroissien et de ses prérogatives comme seigneur de la Outre, du consentement de l'abbé de Citeaux, seigneur de Villebichot. — Fol. 386. Autre qui condamne le chapitre cathédral d'Autun à contribuer aux impôts levés par le Vierg et les Échevins pour le soulagement des pauvres et des pestiférés.

B. 12286. (Registre.) — In-folio, 598 feuillets, papier.

1631-1632. Registres des arrêts définitifs. — Fol. 2, verso. Arrêt sur la rétrocession d'un cens sur le terrage de la Charme au Prévôt à Châtillon, faite par J. Barrey aux religieux de l'abbaye Notre-Dame. — Fol. 4, verso. Homologation du traité passé entre B. Martin, seigneur de la Outre, et les habitants de Villebichot, au sujet de la paroisse et des droits accordés audit Martin dans l'église. — Fol. 5, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Joncy à payer un droit de quarte à leur curé. — Fol. 9. Autre pour contraindre P. Thorel, sequestre des criées sur les biens de Benoit de Montagu, seigneur de Sosne, à rendre compte à Africain de Ragot, seigneur de Vignolles. — Fol. 17. Arrêt qui contrairement aux prétentions de Madeleine de Montessus, dame de la Tournelle et de Varanges, maintient la chartreuse de Dijon en possession du cours de l'Ouche appelé la Senevasse, depuis les moulins de Fauverney jusqu'à la justice de Genlis. — Fol. 19, verso. Homologation d'une transaction entre Gabrielle de Montpezat, marquise de Mirebel, veuve de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, baron de Saint-Julien, et les fermiers de la baronnie dudit Saint-Julien, au sujet d'une coupe de bois. — Fol. 21. Autre qui condamne Ch. Roberval, prieur de Bar-le-Régulier, et Jacques Sellier, chantre et chanoine de Saulieu, à payer à N. Moreau, curé de Vianges, la somme de 200 livres par an pour sa portion congrue. — Fol. 22, verso. Autorisation aux habitants de Thoreille-les-Arnay d'établir une double dîme pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 24, verso. Arrêt pour l'exécution des lettres de restitution du bail à cens de la rente d'Épirey, passé en 1608 par A. Fremyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon, aux frères Piedferré. — Fol. 31. Arrêt qui condamne les officiers du bailliage d'Autun à dédommager A. de Siry, citoyen d'Autun et les héritiers Cartier, des prétentions d'Anne de la Berge, veuve Molard, au sujet des ruines arrivées dans sa maison, du fait desdits officiers. — Fol. 38, verso. Autre qui condamne les habitants de Cissey-les-Beaune à payer les arrérages de la rente due à L. Brunet, avocat à Beaune. — Fol. 43. Autre qui condamne Jean de Conygham, Claudine de Conygham, F. Broyer, à Riel, mari d'Élisabeth de Conygham, enfants de Michel de Conygham, à délaisser la jouissance d'un pré sur Landreville à François de Saint-Thierry, seigneur de Santigny. — Fol. 44. Arrêt de mise hors de cour d'une cause, pour taxe de dépens entre Jean de Gonnelieu, seigneur dudit lieu, vicomte de Pernand, et Jean de Mouchy, marquis de Montcavert, gouverneur d'Ardres et Marguerite de Bourbon, sa femme. — Fol. 59, verso. Autre qui casse un testament invoqué par Ant. d'Escorailles, demeurant à Étivey et maintient Ch. de Belleval, fille de Cl. de Belleval, en possession des biens d'Et. de Belleval. — Fol. 67. Autre qui maintient les maire et échevins d'Auxonne dans le droit contesté par le bailliage, d'apposer les scellés au domicile des locataires de la maison du Roi. — Fol. 70. Arrêt qui condamne Claude de Chateaumorand de Lévy, héritier de Diane de Chateaumorand, veuve d'Honoré d'Urfé, marquis de Baugey, à payer à Sébastien Zamet, évêque de Langres, les arrérages d'une rente constituée au profit de son père Sébastien Zamet, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de Fontainebleau. — Fol. 77. Adjudication par criées à Philibert de Chalon, seigneur de Soilly, capitaine au régiment de Rambures, et à Jeanne de Goreau, sa femme, de la portion de la seigneurie de Saint-Aubin et Darot, bailliage d'Avallon, ayant appartenu à J. de Petrisson et à Diane de Launaux (1631). — Fol. 94. Adjudication à David de Montbaloux, seigneur de Santigny, héritier de Paul, son frère, et à Anne Loïon, veuve dudit Paul, des biens restés libres de Jacques du Haulme. — Fol. 99. Homologation de la délibération de la Chambre de Ville de Beaune, contenant les conditions de son consentement à l'établissement d'un couvent de la Visitation. — Fol. 100, verso. Autre qui condamne les habitants de Premysel à acquitter la redevance en grains, due aux chartreux de Pierre-Chatel. — Fol. 122, verso. Autre qui condamne Nicolas Viard, prieur du prieuré de Glanot, à Mont-Saint-Jean, à payer une somme annuelle de 300 livres au curé, pour l'entretien d'un vicaire. — Fol. 123, verso. Autre qui accorde un délai de deux ans à M. de Beaujeu, grand prieur de Champagne, pour le rétablissement du moulin à vent de Louesme et autorise les habitants à moudre leurs grains où bon leur semblera, jusqu'à son rétablissement. — Fol. 130. Arrêt qui condamne les habitants de Saint-Seine-les-Halles à payer à Pierre de Cléron, abbé de Theuley, les profits et revenus du four banal. — Fol. 131. Autre qui déboute J. Borthon, prêtre, curé d'Auxonne, de son opposition à la réception de P. Boileau, comme familier nommé par la familiarité et la Chambre de Ville. — Fol. 133. Autre qui condamne P. Mugnerot, amodiateur de la forge de Froidvent, à payer au grand prieur de Champagne, la somme de 180 livres pour la traicte pendant trois ans de la mine de fer d'Épailly. — Fol. 140. Arrêt qui condamne les curés de Nuits et de Vosne à faire faire à leurs frais la desserte de l'église de Concœur. — Fol. 147, verso. Arrêt qui, sans s'arrêter à la vente d'une coupe de bois sur Cestre, faite par les habitants de Saint-Seine-l'Abbaye, contrairement aux religieux de Saint-Seine, qui préten-

à la propriété de ces bois, défend aux habitants d'en ter la coupe et affecte les deux tiers du prix de celui té vendu à l'acquittement de leurs dettes et l'autre tiers de l'abbaye. — Fol. 157, verso. Arrêt de renvoi du eur syndic et d'un échevin de Beaune, poursuivis par en et chanoines du chapitre cathédral d'Autun, pour aissé évader un nommé Davaigne, de Bligny-sur-Ouche, à Beaune avec d'autres voleurs, ses complices, pour nduits à la conciergerie du Palais, à l'effet d'y être jugés. aigne, tombé malade de contagion à la prison de Beaune, té transféré dans la tour du Ravelin destinée aux pri-s atteints de peste, d'où il s'était évadé en brisant la — Fol. 162. Arrêt qui maintient François Bretagne, ant général au bailliage d'Auxois, dans le droit de tenir ises à Avallon, en présence du bailli d'Auxois, avec à Georges de Clugny, lieutenant civil au bailliage d'A-de le troubler dans l'exercice de ce droit. — Fol. 165, Arrêt qui condamne le notaire Margueron à se désister mmunaux qu'il avait acquis des habitants de Remilly-en-gne et pour lesquels ceux-ci avaient obtenu des lettres itution. — Fol. 176. Arrêt qui adjuge à Élisabeth de gne, veuve de Charles Emmanuel de Gorrevod, comtesse t-de-Vaux, les biens de mainmorte délaissés par L. de Bonz. — Fol. 180, verso. Enregistrement des pro-de N. Gobinet, sergent général. — Fol. 181. Arrêt qui t à Jacques de la Madeleine, comte de Sougy, père et de Éléonor de Marcilly de la Madeleine, héritier du le Cipierre, de troubler N. Fauchard dans l'exercice de ctions de sequestre de la seigneurie de Thoisy (la Ber- — Fol. 185, verso. Autre qui condamne le chapitre de édrale d'Autun à payer une somme de 300 livres pour tien d'un vicaire. — Fol. 185, verso. Arrêt qui déboute e de Chastellux, comte dudit lieu et vicomte d'Aval-ses prétentions à la propriété des bois communaux lon, et dans laquelle il maintient les habitants de cette - Fol. 188. Autre préparatoire dans un procès du même s mêmes, au sujet de bois coupé en délit par les habi-e Montmardelin, usagers des bois dudit lieu, et amenés à n pour y être vendus. — Fol. 193, verso. Autre qui nne Louis Gouffier-Boisy, abbé commendataire de Mou-int-Jean, à payer au curé de Corsaint une somme de res pour sa portion congrue. — Fol. 199. Arrêt qui con-Jacques Thomas, conseiller au Parlement, à rem-r le tiers d'une rente due à Guillaume Berbisey, lieute-n bailliage de Dijon. — Fol. 201. Autre qui adjuge tous ns immeubles de la femme Marcou des Laumes à L. Ra-de Montbard et le reste à Jacques de Chaugy, seigneur tilly et des Laumes. — Fol. 201. Arrêt qui condamne Gagnare à tenir libre le chemin conduisant de Neuilly-les-Arnay à Maligny, qu'il avait usurpé. — Fol. 207. Arrêt qui règle la mitoyenneté d'un treige entre les maisons des sieurs Pantenay et Lance, à Pontailler. — Fol. 208. Injonction au receveur du grenier à sel de Dijon de délivrer un demi-minot de sel à chacun des huissiers aux requêtes du Palais. — Fol. 211, verso. Enregistrement des lettres d'octroi, accordées aux habitants de Saint-Seine-l'Abbaye pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 212, 247. Arrêts qui condamnent P. Lafaurie, prieur du prieuré de Saint-Martin de Beaumont-sur-Vingeanne, à payer à J. Leblanc, curé d'Oisilly, une somme de 300 livres pour sa portion congrue, à la charge d'entretenir un prêtre pour la desserte de l'église de Blagny et sauf son recours contre l'abbé de Saint-Pierre de Bèze. — Fol. 213. Autre qui ordonne le partage des communaux d'Avot, acquis par Martin de Choisey, seigneur de Barjon et d'Avot, et autres particuliers. — Fol. 217. Autre qui condamne l'avocat Lebeuf, à Argilly, à verser entre les mains des habitants de Bagnot une somme de 200 livres qu'il avait fait saisir pour non paiement d'une rente due à l'avocat Bouchin de Beaune. — Fol. 218. Autre qui ordonne la vente des récoltes de la commanderie de la Madeleine, à Dijon, dont le fermier était mort débiteur du commandeur Philibert Bonnet. — Fol. 232, 270. Arrêts qui déclarent Antoine Rousseau, contrôleur des rentes à Beaune, exempt des impôts auxquels la ville voulait l'assujettir. — Fol. 234. Homologation d'une délibération de la Chambre de charité de Dijon, qui vote un emprunt de 8000 livres pour achever de payer les frais de peste. — Fol. 237. Homologation d'une délibération de la Chambre de Ville de Semur-en-Auxois, portant qu'à l'avenir aucun officier de seigneur ayant contention, juridiction, privilèges ou procès avec la ville, ne pourra être reçu dans cette chambre. — Fol. 253, verso. Autre qui, sur la requête d'Hippolyte de Gondy, marquise de Ragny, ordonne la vente de l'office de receveur du domaine en Bourgogne, appartenant à M. de Gendrier. — Fol. 262, verso. Autre qui déboute François de Moreau, seigneur d'Allerey-les-Semur et de Chassey d'une instance contre J. Chappereau, de Chassey. — Fol. 270. Autre qui, nonobstant l'opposition de Marc de Briquemault, seigneur de Ruère, maintient les habitants de Ruère en possession des droits d'usage et de pâturage dans ses bois. — Fol. 283, verso. Autre qui condamne l'abbaye de Clairvaux à contribuer aux impôts levés par le clergé de Dijon. — Fol. 294. Autre relatif à l'annulation de la délivrance du double dîme, établi par les habitants d'Ouges pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 304, 376. Arrêts qui adjugent à Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny, et à Jean de Choiseul, seigneur d'Éguilly, une somme de 4000 livres à chacun, donnée par Claude de Chastellux, leur aïeule, sur ses deniers dotaux et à défaut sur les revenus de la terre de Chassy. Antoinette de Choiseul, veuve d'Antoine de Saint-Belin, seigneur de Vau-

drimont, intervenante. — Fol. 305. Autre qui condamne Jean Salignon, seigneur de Crusille, et Antoinette de Montdragon, sa femme, à garantir à Gaspard de Briord, seigneur de la Sarraz, la moitié de la seigneurie de la Sarraz qu'ils lui ont vendue. — Fol. 326. Autre par lequel, sans s'arrêter au choix fait par Jacques de la Madeleine, comte de Songy, père d'Éléonor de Marcilly, héritier du comte de Cipierre, de la personne de F. Bobelin comme juge de la baronnie de Thoisy alors en criée, la Cour néanmoins l'institue en cette qualité. — Fol. 326. Autre pour le règlement du compte de Cl. Bonnard, greffier du bailliage, ancien maire de la ville d'Arnay. — Fol. 332. Autre qui reconnaissant la noblesse de François Bouillet, seigneur de l'Heurtière, ordonne que son nom sera tiré du rôle des tailles de Paray-le-Monial. — Fol. 333. verso. Autre qui maintient B. Berthelon, laboureur à Saint-Maurice de Beynost, en possession de lever les fruits des biens attachés à la chapelle de Saint-Barthélemy et de Saint-Fortunat, fondée dans l'église de Saint-Maurice, à la charge d'entretenir le service divin. — Fol. 335. Arrêt contenant réformation des abus et malversations commis par les officiers des gabelles. — Fol. 340. Injonction à J. de la Place, huissier aux requêtes du Palais, de payer au receveur général des gabelles la somme qui lui avait été remise par J. de la Croix, seigneur de Villers-les-Pots, grenetier du grenier à sel d'Auxonne. — Fol. 342. Autorisation aux habitants de Lantenay d'établir un double dîme pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 346. Arrêt qui condamne les habitants de Velars, au paiement des frais du procès fait à Blaise Drouhin, accusé de sortilège. — Fol. 349, verso. Arrêt qui déclare Claude de Montmorel mort *ab intestat*, adjuge sa succession à Guillemette de Montmorel, dame de Reculot, sa sœur, et condamne les Minimes de Chalon à la restitution de l'argent, fruits et levées qu'ils ont touchés. — Fol. 352. Autre qui ordonne à P. Peley, marchand à Verdun, de payer, sur le prix de la vente de la terre d'Outre-Cosne, une somme de 2400 livres aux Ursulines de Dijon pour la dot de Philiberte de Brancion, fille de Louis de Brancion, seigneur d'Outre-Cosne et de Jeanne du Cray, sœur de Louis du Cray, seigneur de Cutigny. — Fol. 354. Autre sur un débat pour les droits seigneuriaux, entre les habitants de Villecomte et Odinet Regnier de Montmoyen, héritier d'Élisabeth Vion, sa mère, héritière de Marie de Cirey, dame de Villecomte. — Fol. 355. Autre qui condamne Catherine Bénigne, veuve de J. Joly, greffier des présentations, tutrice de Jeanne Joly, Jean Maillard, conseiller au Parlement, mari de Guillemette Joly, à acquitter le legs fait aux pauvres de l'hôpital par leur mari et père. — Fol. 359. Arrêt pour un règlement de créances de rentes entre Pierre d'Esbarres, président au Parlement, Anne d'Esbarres, veuve de Perpetuo Berbisey, président au Parlement, Félicité d'Esbarres, femme de Jean de Digoine, seigneur d'Étroyes, Catherine d'Esbarres, veuve de Melchior d'Agey, seigneur dudit lieu, Marie d'Esbarres, femme d'Antoine Desvaux, seigneur de Boussenois, héritiers de Bernard d'Esbarres, président au Parlement, leur père et de P. Briet, contrôleur des mortes payes en Bourgogne. — Fol. 374. Adjudication à G. Perruchot des biens de Claude Berget, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, saisis à la requête de G. Grangier, médecin à Dijon. — Fol. 384, verso. Autre qui condamne les habitants de Sommant à indemniser S. André de la vente du bétail saisi sur lui pour le compte des autres habitants. — Fol. 388, verso. Arrêt qui condamne J. Belin, demeurant à Nuits, à se désister de la terre de la Minute au profit de François de Chanteret, seigneur de Terrans, en qualité d'héritier de Barbe de Chanteret, sœur de Charlotte de Chanteret, femme de P. de la Maison-Neuve, sur laquelle cette terre avait été mise en décret. — Fol. 390. Vérification des lettres de provisions de J. Legendre, contrôleur général des gabelles. — Fol. 394, verso. Autre qui condamne M. de Riolant, abbé de Flavigny, le grand prieur et l'infirmier à fournir annuellement au curé de Darcey une somme de 200 livres pour sa portion congrue. — Fol. 396. Arrêt portant que les comptes de la communauté de Selongey seront rendus devant des auditeurs élus, et en présence des habitants, si bon leur semble. — Fol. 403. Autre qui condamne Cl. Chavance, curé de l'église Saint-Jean de Pontailler à payer à Girard Clerc, curé de l'église Saint-Maurice dudit lieu, une somme de 170 livres. — Fol. 409. Arrêt qui condamne J. Orient, prieur de N.-D. de Semur, à fournir à Isaac Garnetot, religieux dudit prieuré, sa mense et sa prébende. Il autorise ce dernier à passer par la basse-cour pour se rendre au cloître. — Fol. 432. Injonction au procureur des habitants de Saint-Seine-l'Abbaye de remettre aux religieux de l'abbaye les pièces du procès pour la propriété des bois de Cètre. — Fol. 424. Arrêt qui condamne J. Dupuis, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de Norges, à payer aux officiers du bailliage de Dijon les frais d'apposition des scellés à ladite commanderie, lors du décès de Jean du Mans, son prédécesseur. — Fol. 426. Homologation du contrat d'acquisition de maisons joignant leur couvent, faites par les religieuses Ursulines de Dijon, pour prendre les jours nécessaires à leur église et supprimer des servitudes. — Fol. 427. Autre enjoignant à Jacques Espiard, receveur du grenier à sel de Semur, de payer le franc salé des lieutenants audit grenier à sel. — Fol. 431. Arrêt qui enjoint à P. Leblanc, conseiller au Parlement de Bordeaux, et à Marie de Sabourin, sa femme, de déposer au greffe les pièces du procès intenté à Jean de Sabourin, conseiller audit Parlement. — Fol. 433. Autre qui condamne J.-B. de Montrichard et M. de Bussillion, seigneurs de Flammerans, à payer à J. Jurain, avocat à Auxonne, ses gages de prévôt et receveur du domaine du Roi à Auxonne pour le temps qu'il a exercé la charge de juge de la portion

domaniale dudit Flammerans avant son aliénation. — Fol. 433, verso. Homologation de l'amodiation du double dîme, faite par les habitants de Thoreille-les-Arnay à des habitants d'Arnay. — Fol. 435, verso. Autre de la vente de l'office d'huissier à la cour, de feu Albert Masson à Thomas Moisson, moyennant la somme de 3,350 livres. — Fol. 439. Autre qui condamne Petracque de Saint-Clément, seigneur de Corgengoux, à payer à A. Millot, prêtre en l'église Saint-Pierre de Beaune, le prix d'un cheptel de bétail. — Fol. 441. Adjudication à Cl. Bertrand des biens de Lazare Grusot, huissier au bailliage d'Autun, décrétés par Noël Brulard, conseiller d'État, baron de Sombernon, tuteur des mineurs de Gérard Bouton, seigneur de Chamilly et de M. Amauris de Saint-Offange. — Fol. 443. Autre à Jacques des Chausas, secrétaire de la Chambre du Roi, des biens decrétés sur les consorts Minot. — Fol. 445. Autre dans un procès intenté par Clériadus de Coligny, baron de Cressia, Lays, Barjon et Flacé en Chalonnais, aux consorts Pageot de Flacé, qu'il voulait obliger à se désister de biens de mainmorte. — Fol. 447. Arrêt pour l'enregistrement des lettres de relief de noblesse, obtenues par Michel Vuarrier dit Lugoin de Sergier, au pays de Gex. — Fol. 448. Autre qui casse l'acte d'échange passé entre Didier Fleutelot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, prieur de N.-D. du Val-le-Duc ou du Quartier et Germain Porcherot, seigneur de Billy, au sujet d'une redevance sur la seigneurie de Jours, contre une autre à Poncey-les-Pellerey. — Fol. 450. Arrêt qui accorde aux avocats à la Cour la préséance sur le maître des eaux et forêts au bailliage de Dijon. — Fol. 467. Autre qui condamne P. et F. Gindrier, receveurs pour le Roi, au pays de Bresse, à rembourser une somme de 3000 livres aux syndics dudit pays. — Fol. 477. Autre qui condamne Cl. Jobard, curé de Nuits, à rembourser aux Chartreux de Beaune la valeur des dîmes qu'il a perçues sans droit dans leur décimation. — Fol. 478. Autre qui condamne Jean de Cussigny, abbé d'Ambronay, à fournir à Emmanuel de Carron, religieux, chantre, une mense suffisante pour lui et les novices. — Fol. 480. Autre qui condamne J. Dufour, de Collonges, et Jacques de Finot, châtelain de Piège, au pays de Gex, à se désister au profit de François de Goy, chantre au prieuré de Nantua et prieur d'Asserens, de fonds de terres usurpés sur ce dernier prieuré. — Fol. 487. Arrêt de la Chambre neutre qui déboute Etienne de Loisie, président à la Chambre des comptes, de son opposition à la réception de P. Jaut comme Trésorier de France. — Fol. 489. Homologation de la délibération de la Chambre de Ville de Dijon, qui ordonne l'expulsion des pauvres étrangers. — Fol. 496. Arrêt qui condamne le seigneur de Villers-Rotin à l'entretien du canal de la rivière depuis l'entrée sur le territoire jusqu'à 4 toises au-dessous du moulin. — Fol. 502. Arrêt de règlement de l'instance entre Balthasar de Lempe, seigneur de la Blache, fils et héritier de Michel de Lempe, seigneur de la Blache et du Four en Dauphiné, et François de Virieu, seigneur de Perpetière, au sujet de la terre de la Blache. — Fol. 507. Autre touchant la criée de la terre de Perrigny-sur-Loire, ayant appartenu à Claude de la Menue, poursuivie par Gilles de Brachet, seigneur de Villiers et de Senan, tuteurs de ses enfants, nés de Marie de Prieur, sa femme, Louis de Menou, seigneur de Tragny et Ratilly, mari de Jeanne Chapuis, sur Antoine de la Menue, seigneur de Saint-Privé, petit-fils dudit Claude. — Fol. 514. Homologation du contrat d'échange des terres de Savigny-le-Sec et d'Hauteville contre celles de Grenand, Charmoy, Vaux et La Montagne, fait entre A. Fremyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et Fr. Blondeau, conseiller au Parlement. — Fol. 518. Arrêt pour contraindre Jean de Cussigny, abbé d'Ambronay, à payer une portion congrue de 300 livres au curé d'Injurieux-en-Bugey. — Fol. 519. Autre qui déboute Jacqueline de Coligny, religieuse en l'abbaye de Cusset-en-Auvergne, de son opposition à la réception d'Emmanuelle-Hélène d'Arcy comme prieure de Champchanoux, au diocèse d'Autun. — Fol. 527. Autre qui ordonne une nouvelle criée de la châtellenie de Montriblond mise en décret sur Nicolas de Couvet, baron de Montriblond. — Fol. 528, verso. Autre qui, sur la requête des habitants de Saint-Jamet, en Provence, met MM. de Coriolis et de la Villeneuve en demeure de produire un dénombrement régulier des terres qu'ils prétendent nobles. — Fol. 535. Autre pour le paiement à Catherine Chanal d'une somme de 704 livres, due par les syndics de Bresse. — Fol. 536, verso. Arrêt pour la liquidation des deniers provenant de la vente par décret des biens de J. Bichot, conseiller à la Chambre des comptes, et Bernarde Bourrelier, sa femme, à requête des prêtres et chapelains de l'église Notre-Dame. — Fol. 549, verso. Acceptation des offres d'Étienne Bernardon, conseiller au Parlement, sur les biens de Germain Potot et Claude de la Borde, sa femme. — Fol. 558. Autre qui condamne les habitants de Poiseul-la-Ville à payer à P. Le More, capitaine du château de Salmaise, les arrérages en argent d'une rente en avoine, qui lui avait été cédée par le sieur Porcherot, seigneur de Billy. — Fol. 558. Arrêt de règlement de la liquidation de la succession de Pierre Saulnier, évêque d'Autun, entre Cl. Saulnier, avocat, à Charolles, héritier de Claude, seigneur du Verdier, héritier de l'évêque; Claude de la Magdelaine, évêque d'Autun, et le chapitre de la cathédrale. — Fol. 572. Arrêt qui astreint tous les possesseurs de terres sur le finage de Maxilly, à contribuer au double dîme établi pour 29 ans en 1608. — Fol. 576. Autre qui condamne Ét. Terrion, receveur du domaine du Roi, à Rouvres, à payer à la Chartreuse de Dijon une redevance de 40 émines de blé qui lui avait été cédée par M. Millière, prieur d'Époisses. — Fol. 576, verso. Arrêt de renvoi au Conseil de la cause entre François de Pressoirier,

seigneur de Prévert et de Sainte-Colombe, et Gabriel Aldonce de Chastelnaut-Clermont, comte de Clermont, marquis de Sersacq en Languedoc. — Fol. 582. Arrêt qui condamne le chapitre de Saint-Denis de Nuits à fournir une portion congrue de 300 livres au curé de Chambœuf et Clémencey. — Fol. 583. Autre relatif aux poursuites pour crime de blasphèmes, intentées par Ch. Tallevault, curé d'Arnay, contre le procureur Voisenet (1632).

B. 12237. (Registre.) — In-folio, 602 feuillets, papier.

1632-1633. — Registre des arrêts définitifs. — Fol. 1. Arrêt par lequel les terres de Pierre Duperron, seigneur de Nérondes, sont déclarées exemptes du double dîme perçu sur le territoire de Chaumes-les-Baigneux. — Fol. 3, verso. Autre qui condamne Octavien de Bellegarde, archevêque de Sens, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, à restituer à Gratien Brussillet, curé de Noyers, les dîmes des novalles perçues par lui sans droit. — Fol. 5. Autre qui, sur la requête de Hercule de Villers-la-Faye, seigneur de Villeneuve, Mauvilly et Meulson, oblige J. Millot, de Mauvilly, à entrer dans la franchise des habitants et à payer les mêmes droits. — Fol. 11. Autre qui, sur la demande du procureur syndic des États de Bourgogne, renouvelle la défense de laisser pénétrer, pour être vendus dans le pays, les vins du midi de la France. — Fol. 19, verso. Autre pour un compte de redevances en grains, entre les habitants de Marsannay-le-Bois et François Gigot, avocat à la Cour. — Fol. 22, verso. Arrêt qui, nonobstant sa renonciation à l'incolat de la ville de Beaune, maintient Claude Richard sur le rôle des tailles, notamment sur celui du taillon, pour le paiement duquel le receveur de la ville avait été emprisonné à requête du receveur du bailliage. — Fol. 23. Arrêt qui déboute Claudine Bouton, dame de Lucey et de Corbeton, d'une revendication de créance sur D. Burtin, marchand, à Mâcon. — Fol. 26, verso. Injonction aux commis du bureau des postes de Dijon de tenir contrôle des paquets et lettres qui leur sont remis, avec défense d'en changer le port sous peine de punition exemplaire. — Fol. 27. Arrêt qui met à la charge de l'abbé de Saint-Pierre de Chalon et du curé de Ciel les deux tiers des réparations de l'église du lieu. — Fol. 33. Autre qui condamne Pétracque de Saint-Clément, seigneur de Corgengoux, à rendre à J. Deboz, de Chasne-Luzy, paroisse de la Chapelle Naude, les quatre bœufs dont il s'était saisi par des voies tortionnaires et mande à sa barre le sergent Vitte qui s'était prêté à cette exécution. — Fol. 35, verso. Autre qui déclare Marc-Antoine Millotet, avocat général au Parlement, déchu de son appel d'une sentence de criée sur le tripot de la Salamandre, poursuivie par Bernard d'Esbarres, conseiller au Parlement. — Fol. 36. Autre qui ordonne la mise en délivrance de l'office de lieutenant général civil et criminel du bailliage de Charollais, ayant appartenu à Denis Girard et des biens du même, et de Catherine de Ganay, sa femme, vente poursuivie par J. Grandjean, lieutenant civil et criminel audit bailliage, et J. de Gouvenain, procureur du Roi. — Fol. 43. Autre qui déboute les maire et échevins d'Arnay-le-Duc de leur opposition à l'examen des comptes de Claude Bernard, greffier du bailliage en qualité d'ancien maire. — Fol. 43. Confirmation de l'arrêt du 20 janvier 1632, qui enjoint à N. Viard, prieur de Glanot, de payer une somme annuelle de 300 livres au curé de Mont-Saint-Jean pour l'entretien d'un vicaire. — Fol. 44, verso. Autre qui nonobstant l'opposition de Louis d'Ancienville-Bourdillon, marquis d'Epoisses, bailli d'Auxois, maintient Élisabeth de Charron, veuve de Guillaume Bourgeois, seigneur d'Origny, Crépy, Montachon, Menetoy, Ménetreux et Vic-de-Chassenay dans le droit de percevoir le droit de Lods, à Menetoy, Menetreux et Vic-de-Chassenay. — Fol. 45, verso. Autre qui, sur le procès-verbal dressé des écussons, armoiries, timbres apposés sur la sépulture de la femme de J. Delaville, marchand à Arnay, dans l'église Saint-Laurent de cette ville, condamne le mari pour contravention aux ordonnances sur la noblesse en 400 livres d'amende, 100 au profit de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon et à l'enlèvement des écussons. — Fol. 55, verso. Arrêt qui condamne P. Morisot à se désister au profit de Nicolas-Louis de Guierche de Guesson d'Andelot, seigneur de Minot et de Thorey, des communaux acquis des habitants de Thorey. — Fol. 58. Arrêt qui déboute Antoinette Mochet, veuve de François de Coraille, de son opposition aux criées sur les biens de son mari. — Fol. 58, verso. Autre qui déboute J. Orient, prieur du prieuré de N.-D. de Semur, de ses poursuites en règlement de compte, contre J. Bretagne, lieutenant général au bailliage de Semur. — Fol. 61, verso. Autre qui maintient François Viard dans son office de procureur d'office du marquisat de Mirebeau, sauf à Cl. Vignier, conseiller d'État et Catherine Chabot, sa femme, seigneur et dame de Mirebeau, à indemniser Barthélemy Moreau, procureur à la Cour, des services qu'il leur a rendus. — Fol. 67, verso. Autre qui assigne les habitants de Cheilly, au sujet des offres du sieur Bouchin, seigneur de la Villeneuve, de payer une certaine somme pour l'acquittement des dettes de la communauté et jouir du double dîme qui lui avait été aliéné. — Fol. 70. Autre qui maintient François de Vaivre, bachelier en droit canon, dans le bénéfice de prieur de Monthecot et de Marnesse, son annexe. — Fol. 71. Autre qui prescrit l'exécution des délibérations pour la succession de Jules Bretagne, conseiller à la Cour, entre Catherine Munier, sa veuve, Cl. Bretagne, conseiller à la Cour, P. Thomas, Ét. Pérard, conseillers maîtres à la Chambre des Comptes, et J. Petrequin, lieutenant criminel au bailliage de Langres, ses gendres. — Fol. 73. Au-

tre qui ordonne le paiement à François de Grenant, seigneur de Montillet, des sommes qui lui sont dues sur le prix des terres de Meximieux et de la Cueille. — Fol. 81. Arrêt par lequel la Cour lève les modifications apportées à l'enregistrement de l'édit portant création d'offices de receveurs des consignations dans toutes les justices souveraines et subalternes du duché. — Fol. 85. Autre qui somme Étienne Bernardin, seigneur de Grosbois, conseiller au Parlement, de fournir la déclaration des biens qu'il est dans l'intention de distraire des criées faites sur les biens de feu Germain Potot et de Claude de la Borde, sa femme (1632). — Fol. 90, verso. Arrêt qui condamne Louis Raudot, marchand à Avallon, mari de Barbe Ramonnet, avant veuve de P. Darmet, sergent général, à se désister des biens de Pierre Darmet, au profit des enfants mineurs de Françoise Darmet. — Fol. 96. Arrêt qui condamne Roland de Cersey, doyen de l'abbaye de Flavigny, à payer aux prieur et religieux le reliquat des sommes dues par de Vingles, son prédécesseur. — Fol. 97, verso. Autre qui condamne les marchands drapiers et drapans et les chaussetiers de Beaune à payer à l'amodiateur des halles 12 deniers pour la pièce de drap amenée par les marchands forains et 5 sols pour la pièce de drap façonnée à Beaune pour chef-d'œuvre. — Fol. 99, verso. Autre qui condamne Hugues de Rabutin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Pontaubert, le chapitre de N.-D. d'Autun, seigneurs de Montot, Louis de Jaucourt, seigneur de Brazey, à payer annuellement une somme de 200 livres au curé de Brazey pour sa portion congrue. — Fol. 108. Autre qui ordonne la vente par criées des biens de Benoît de Montagu, seigneur de Saulve, poursuivie par Africain de Ragot, seigneur de Vignolle. — Fol. 109. Arrêt qui accorde aux habitants de Couches un délai de six mois pour le paiement des arrérages des capitaux empruntés pour les frais de logements militaires, frais qui doivent être remboursés par les Élus des États. — Fol. 114. Autre qui interdit à Melchior Compain d'exercer les fonctions de lieutenant dans les justices de Thil et Thoisy-Cipierre, tant que son frère sera fermier de ces terres. — Fol. 116. Autre qui, contrairement à la prétention de Claude de Saint-Belin, seigneur de Cussigny et de Moux, déclare les habitants de Moux astreints au guet et garde du château d'Antilly, appartenant au collège Godran, à Dijon. — Fol. 119. Permission aux habitants de Fleurey-sur-Ouche de s'imposer un double dîme et une taille de 300 livres pendant quinze ans, pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 121. Permission aux habitants de Bousselanges de s'imposer un double dîme de 15 gerbes l'une, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 121. Autre qui condamne les habitants de Bourbon-Lancy au remboursement des avances faites par M. Guillaume Gevalois, lieutenant général au bailliage, lors d'un procès des habitants avec les officiers du bailliage d'Autun. — Fol. 124. Arrêt enjoignant aux quatre derniers avocats inscrits au tableau, de, suivant qu'il est accoutumé, faire les invitations aux obsèques des officiers de la Cour et des demoiselles, leurs femmes, sous peine de suspension et de 50 livres d'amende. — Fol. 118. Adjudication à Thimotée Armet, avocat au Conseil privé, des biens saisis par décret de F. Martin, bourgeois à Couches, à la requête de Philibert Chicot, seigneur de Monpatey. — Fol. 138. Autre qui maintient Blaise Janenot, procureur d'office de l'abbaye de Saint-Seine, en fonctions, nonobstant la volonté de l'abbé de Beaufort-Canillac, jusqu'à ce que celui-ci lui ait payé la somme de 1300 livres. — Fol. 138, verso. Autre qui condamne Cl. Regnardet à payer une somme de 500 livres à Magdelin Colin, recteur des écoles de Flavigny, et à Anne Gautier, sa femme. — Fol. 139, verso. Sommation à Gilles de Brachet, seigneur de Villars et Tenay, tant en son nom qu'en celui de ses enfants du corps de feue Marie Dupuis, à Gilles de Menou, seigneur de Vaigny et Ratilly, tuteur de ses enfants du corps de Jeanne Dupuis, d'avoir à représenter la grosse d'un contrat de rente. — Fol. 140, verso. Arrêt de mise hors de cour d'Abel Lhubert, seigneur de Gommerand, accusé par le substitut du procureur au bailliage de Beaune de violenter sa fille Françoise pour la faire entrer au couvent. — Fol. 149. Autre qui, nonobstant l'opposition de Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, maintient J. Cocon, chanoine de N.-D. de Bourg, en possession du bénéfice de la chapelle de Saint-Pierre, Saint-Louis et Sainte-Cécile, fondée dans l'église de Bourg par ledit Seyturier et Louise de Montpey, sa femme. — Fol. 155. Autre qui condamne Jacques de Montchauveau, coseigneur de Santigny, à payer sa part des procédures faites en commun avec François de Saint-Thierry, son co-seigneur. — Fol. 160, verso. Autre rendu entre Jean-Claude de Lévy de Chateaumorand, baron de Chateaumorand, héritier universel de Diane de Chateaumorand, Jacques Lepaillard d'Urfé, marquis de Baugey, seigneur de la Bastie et Henri de Maillard, seigneur de Saint-Damian, mari de Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, au sujet de la succession de ladite Diane et des seigneuries de Châteauneuf et de Virieu-le-Grand. — Fol. 167. Autre qui déclare Hector de Bellet, seigneur de Genoux, demeurant à Pont d'Ain, exempt de tailles en Bresse — Fol. 176. Adjudication à Bernard de Bart de la portion de la seigneurie de Saint-Seine-sur-Vingeanne, provenant des Bichot. — Fol. 186. Arrêt qui condamne les habitants de Longepierre à rembourser à Guillaume Pouffier, leur seigneur, la somme payée pour la réparation du pont dormant du château et à contribuer aux menus emparements. — Fol. 201, verso. Arrêt qui maintient Bérard Bassac, curé de Thoiry-les-Gex, en possession de la moitié des dîmes à lui disputées par Jean, Gaspard, Philippe de Livron frères et Guillaume Morel de

Villeneuve. — Fol. 203. Arrêt qui condamne Jeanne-Baptiste de Pontaillier, femme de Guillaume de Saulx, comte de Tavannes, et Anne-Rose de Pontaillier, femme de Jean Coutier, seigneur de Château-Bornay, à payer une certaine somme à Bernard de Requeleyne, conseiller correcteur à la Chambre des comptes. — Fol. 204, verso. Autre qui maintient J. Gaudeau, prêtre, en possession de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, fondée en l'église de Saint-Jean de Vaux, que lui disputait Louis Crestin, chanoine de la cathédrale de Chalon. — Fol. 206. Autre qui condamne Jean de la Palud, seigneur de Bouligneux, à payer les arrérages d'une rente due à Pierre d'Esbarres, président au Parlement de Dijon. — Fol. 209. Autre qui renvoie devant l'évêque diocésain la plainte formée par les habitants de Coulmier-le-Sec, qui exigeaient de l'abbaye N.-D. de Châtillon le remplacement d'un curé qui, après avoir chanté les vêpres du dimanche, ne reparaissait dans la paroisse que le dimanche suivant, et partant la laissait sans secours. — Fol. 209. Autre qui condamne les cuisiniers de l'abbaye de Saint-Seine à fournir aux prieur et religieux la pitance maigre exigée de leur office. — Fol. 211. Autre qui prescrit à J. de Cussigny, abbé de l'abbaye d'Ambronay, de faire réparer, dans le délai d'un an, les cloîtres de l'abbaye qui ont été incendiés et à fournir un logement convenable pour le chantre et les novices. — Fol. 212, verso. Autre qui modère le montant des sommes dues par Claude Roland de Montfalcon, seigneur de Flacieux, à Fr. de Grenault, seigneur de Nerciat, pour la vente de la terre de Montillet. — Fol. 225. Autre qui maintient Jacques Demartinécourt dans l'office de procureur d'office de la justice du marquisat de Mirebeau, appartenant à Jacques Vignier, conseiller d'état, que lui contestait N. Gauthier de Gemeaux. — Fol. 228, verso. Réparation d'honneur faite par Claude de la Barre, prévôt des maréchaux de Charolles, à François de Thibaut, baron de Saint-Huruges, lieutenant-colonel au régiment de Champagne et maître d'hôtel du Roi. — Fol. 230. Arrêt qui condamne le receveur de la ville de Nuits à payer à François Dupuis, contrôleur des écuries du prince de Condé, les sommes dues pour les logements militaires. — Fol. 233. Autre qui condamne les habitants des communautés de Marconnay, Saint-Sulpice, Saint-Didier d'Annot, Dommartin, Saint-Julien-sur-Reyssouse, Bagé-la-Ville, Saint-Jean-sur-Belle, Perrey, Saint-André d'Huiriaz, Crusille, Saint-Joseph, Bey, Fillians, Griège et Crotet en Bresse, à rembourser les cotes pour tailles extraordinaires imposées à plusieurs particuliers. — Fol. 238, verso. Arrêt qui condamne l'abbé de Saint-Pierre de Chalon, le curé et les habitants de Ciel à contribuer chacun pour un tiers aux réparations de l'église. — Fol. 242. Autre qui déboute Espiard, receveur du bailliage de Beaune, de sa prétention d'avoir une clef du grenier à sel. — Fol. 246. Autre qui enjoint à l'adjudicataire de la fourniture des gabelles de payer à Cl. Gaillard, président à la Chambre des comptes de Dijon, seigneur de Montigny et Broindon, la valeur de deux minots de sel pour son franc salé. — Fol. 249. Autre qui condamne la veuve et les héritiers de Claude Regoudier au Meix Belon, paroisse de Montpont, à payer les sommes dues à Angélique de Vienne, veuve de François-Marie, baron de Montjouant. — Fol. 255. Autre qui condamne Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, à payer les épices du procès entre lui et M. d'Ancienville-Bourdillon, marquis d'Époisses. — Fol. 261. Autre par lequel la Cour décide que faute par les Élus des États d'acquitter le prix de location des bateaux employés pour le transport des soldats sur la Saône, ce prix sera payé par les maire et échevins d'Auxonne. — Fol. 263. Autre qui condamne François de Clermont dit de Montfalcon, seigneur de Mont-Saint-Jean, à payer une somme de 845 livres à Pierre de Montferrand, seigneur dudit lieu, héritier bénéficiaire de Gaspard Pochard de Mareste, seigneur d'Apremont. — Fol. 268. Arrêt de règlement de la succession de Claude de Montmorel, seigneur de Villerot, entre Guillemette de Montmorel, veuve de Pierre de Reaulot, seigneur dudit lieu, héritière dudit Claude et René de Montconis, seigneur dudit lieu et de Bellefond, mari de Gasparine-Marguerite de Grandmont, auparavant veuve dudit Claude. — Fol. 280. Arrêt qui condamne le procureur syndic de la ville de Beaune, en 50 livres de dommages envers deux marchands de Chalon, dont il avait arrêté les convois de blés sur les fossés de la ville, nonobstant que les conducteurs eussent justifié de lettres du Roi. — Fol. 285. Autre qui condamne Philippe d'Andelot, commandeur de Bellecroix et le chapitre Saint-Vincent de Chalon, à payer une somme annuelle de 300 livres au curé de Rully, pour l'entretien d'un vicaire. — Fol. 289. Autre qui donne à Marc-Antoine Millotet, avocat général au Parlement, mainlevée de ses gages, saisis à requête de P. d'Esbarres, président, Bernard d'Esbarres, J. Maillard, conseiller, P. Odebert, présidents aux requêtes et Daniel Franc, bourgeois de Paris. — Fol. 291. Autre qui maintient Jean-Jacques Labé, prieur de Saint-Ursin de Bourges, en possession du doyenné du chapitre métropolitain que lui disputait J. Violle, seigneur d'Ousereau, conseiller au Parlement de Paris. — Fol. 300. Arrêt qui déboute Guillaume de Montconis, religieux de l'abbaye de Saint-Oyan de Joux, fils de Jean de Montconis et d'Anne de Montmorel, de la succession d'Antoine et de Claude, ses frères, au profit de René de Montconis et de Jeanne, femme de Gaspard de Franay, seigneur d'Esbaugis. — Fol. 301. Autre entre François de Tenarre, seigneur de Souterrain, et J., vicomte d'Amanzé, au sujet de la propriété d'un bois. — Fol. 305. Autre qui condamne le sieur Colliard, Louis de Livron, Louise Thomeguet, veuve de Fr. de Livron, ses enfants, Gaspard et Philippe de Livron à se dessaisir, au profit des Carmes de Gex, des biens provenant des chapelles

payer une somme annuelle de 300 livres au curé de Torcy et de Montcenis pour la desserte de ces deux églises. — Fol. 408. Arrêt d'élargissement de J. Morelet, procureur d'office à Til-Châtel, détenu pour violences commises sur H. Pater, sergent général, à l'instigation de M. de Ferrières de Sauvebeuf, abbé de Bèze. — Fol. 413. Arrêt qui condamne Jacques de la Magdeleine, comte de Songy, à laisser Ph. Gareau, notaire royal, en possession du greffe de la justice de la seigneurie de Thoisy-Cypierre. — Fol. 419. Autre qui condamne Marguerite Genetey, femme de Cl. Bonnet de Montracol, à payer les sommes par elle dues à Claude et Claude-Pierre de la Teyssonnière, seigneurs dudit lieu. — Fol. 421. Autre confirmatif de celui qui condamnait le chapitre cathédral d'Autun à payer une rente de 300 livres au curé de Broye, pour sa portion congrue. — Fol. 422. Autre qui condamne Ét. Ormea, marchand à Lyon, amodiateur du revenu de l'abbaye de la Chasseigne, à payer une somme de 200 pistoles à l'abbé Albert de Grillet. — Fol. 423. Autre qui condamne Jacques Comeau, prieur du prieuré Saint-Jacques d'Arnay-le-Duc, à payer à J. d'Avignon, avocat à Dijon, les arrérages d'une rente constituée par ses prédécesseurs, au profit de Laurent d'Avignon, curé de l'église Saint-Philibert de Dijon. — Fol. 427, verso. Arrêt de renvoi devant le commissaire, de la cause entre Marguerite de la Baulme, abbesse de Saint-Andoche d'Autun et le chapitre cathédral, dont les officiers avaient entrepris sur la justice. — Fol. 428, verso. Autre qui déclare Georges Ferrand, seigneur de Marcelois, mari de Marguerite Potot, tuteur de Marie, Christine, Catherine et Elisabeth Potot, déchu de son appel de la vente des biens de Laurent Potot, seigneur de Fontette, à Péronne de Gerland, veuve de Daniel de Hédouard, seigneur de Jouancy. — Fol. 438. Autre qui maintient Jean et Jacques Vualfin, bourgeois de Gex, en possession de la montagne de Sonnailley d'Amont-sur-Divonne, que lui disputaient les habitants de Divonne et de Plan de Villars. — Fol. 441. Autre pour la liquidation de la ferme de l'octroi de la ville de Seurre, consentie aux sieurs Loppin et Guillier. — Fol. 443. Autre pour un règlement de compte entre Pierre Selappe, tapissier à Époisses, et N. Bouverot. — Fol. 444. Autre qui condamne de nouveau les officiers de justice du marquisat de Baugey (Valromey), pour une entreprise sur la justice de la baronnie de Corsant. — Fol. 445. Arrêt qui renvoie Ch. Soyrot, référendaire en la chancellerie de Bourgogne, des adjudications des tailles à lui imposées par les maire et échevins d'Arnay-le-Duc. — Fol. 446. Autre qui maintient le doyen et le chapitre Saint-Lazare d'Avallon, dans le droit de nommer tels chanoines qu'ils voudront pour l'audition des comptes des hospices du lieu. — Fol. 447. Autre qui homologue la délibération de la chambre de ville de Châtillon-sur-Seine, portant règlement de l'indemnité à payer à ceux des habitants qui ont logé les troupes de M. de la Force. — Fol. 447, verso. Autre qui ordonne l'adjudication du double dîme, accordé aux habitants de Fleurey-sur-Ouche, pour la liquidation de leurs dettes et la répartition des deniers en provenant aux créanciers. — Fol. 448. Autre qui condamne l'abbaye des Bernardines de Tart, à Dijon, les chartreux de Dijon et le prieur de Bonvaux, à faire les fonds d'une rente de 300 livres pour la portion congrue du curé de Rouvres. — Fol. 455, verso. Autre qui condamne la veuve et les héritiers de P. Verdin dit Le Rouge à payer aux procureurs de la fabrique de Vanvey la somme de 100 livres léguée à la chapelle du lieu. — Fol. 458. Autre qui condamne P. Grand à se désister, en faveur du curé de Saconnex, de biens usurpés par les seigneurs de Berne et inféodés à ses auteurs. — Fol. 462. Autre par lequel la cour valide le testament par lequel Jean de Chalus, fils de Denis et de Catherine d'Arcy, institue son père pour héritier universel et à son défaut Claude, Lazare, Charlotte et Marguerite, ses frères et sœurs. — Fol. 464, verso. Autre portant que la qualité de veuve d'Étienne Marc, prise par Marie Berthaut, bien que ce mariage ait été non valablement contracté, ne pourra préjudicier ni au père ni au frère dudit Marc. — Fol. 465. Autre pour un règlement de compte entre Marie d'Auberard, veuve de Jacques Seguier, seigneur de Villandric et de Boulloc, Jeanne Dubarry, femme de Germain de Durant, seigneur de Sepet, président-juge-mage de la sénéchaussée de Toulouse et les habitants de la communauté de Fronton. — Fol. 469. Arrêt qui valide le testament fait par Guy Lemulier, religieux des chanoines réguliers du Sauveur, à Lunéville, en faveur de son père, Jacob Lemulier, lieutenant particulier au bailliage d'Auxois et maire de Semur. — Fol. 470. Autre qui, contrairement aux prétentions du commandeur de Bellecroix, Philippe d'Andelot de Précia, maintient les habitants de Chagny au droit de pêcher dans le bief du moulin de la ville, la veille, le jour et le lendemain de l'Assomption. — Fol. 480. Autre portant que le double dîme autorisé pour l'acquittement des dettes de la communauté de Rouvres, sera perçu sur toutes les terres du finage sans exception. — Fol. 483. Autre qui adjuge à Pierre de Cléron, abbé de Theulley, les revenus du four banal de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Fol. 485. Autre qui ordonne la délivrance du double dîme, accordé aux habitants de Mitreuil pour la liquidation de leurs dettes. — Fol. 492. Autre qui condamne les habitants de Villars-Dompierre à payer les redevances seigneuriales à Nicolas de Davoud, Laurent Desgeorges, mari de Denise de Davoud, seigneurs de Romanet, donataires de Philiberte de Chappes, veuve de René de Moisson, seigneur de Genouilly. — Fol. 500. Arrêt de règlement de compte entre la communauté de Venvey-sur-Ouche et plusieurs habitants. — Fol. 506. Autre pour Melchior Garaud, receveur des impositions du pays du Bugey, de verser aux syndics du pays les sommes qui leur sont dues

e remboursement des étapes. — Fol. 507. Autre qui mne François de Mongeot, prieur de Trouhans, à servir ortion congrue de 200 livres au curé de la paroisse. — 11. Arrêt qui ordonne le partage des biens de Jean An- et Claude de Montconis entre Gaspard de Franay, sei- de Baugis, mari de Jeanne de Montconis et René de onis, seigneur dudit lieu, Péronne de Màlain, veuve de le Montconis, seigneur de Bellefond, mère et tutrice de fants, lesdits J.-A.-Cl. Jeanne, René et Jean, enfants de le Montconis et d'Anne de Montmoret. — Fol. 516. Arrêt et en demeure J. Magnien, curé de Turcey et J. Magnien, duire les papiers de la créance que les carmes de Dijon dent sur eux. — Fol. 517, verso. Arrêt qui, nonobstant sition de Lancelot de Mulet, conseiller d'état, abbé de ail, maintient l'abbaye de N.-D. du Bournet en posses- u prieuré de Jallet au diocèse de Sarlat. — Fol. 525, Autre qui donne aux avocats à la Cour la préséance échevins de Dijon dans toutes les cérémonies publiques, eption de celles où la Chambre de ville se rendra en corps. . 528. Autre qui réintègre François de Goix, prieur d'As- , en possession des dîmes de son église au pays de Gex raient été inféodées par les Bernois. — Fol. 529. Autre torise Haudibert dit Caille, maître opérateur, natif de ignan, à débiter pendant trois mois ses drogues au préa- visitées, à Dijon, et condamne les apothicaires d'Autun épens de l'instance. — Fol. 529. Autre qui nonobstant sition d'Anne de Montaffier, comtesse de Soissons, dame yers, condamne les habitants de Cours à cuire leurs pâtes ur banal de Cours et à payer les droits à Claude de oson, veuve de Jean de Butor, dame de Montigny et du- urs. — Fol. 330. Arrêt relatif à la fondation par Annibal scas, archidiacre de l'église métropolitaine d'Aix, d'un re dans l'église collégiale de Draguignan. — Fol. 533. qui autorise les habitants de Boux, Presilly et les Bor- emprunter la somme nécessaire au paiement des frais de nement de leurs communaux. — Fol. 534. Autre qui nant le paiement d'une somme de 300 livres offerte par Beaufort-Canillac, abbé de Saint-Seine, fait défense au Juvernot de s'entremettre dans les fonctions de procu- l'office de la terre de Saint-Seine. — Fol. 535. Autre t que Terrion, solliciteur général des causes du Roi au nent, fera les invitations aux assemblées et aux obsèques ocureurs à la Cour, tant qu'il sera des derniers reçus. — 39. Arrêt de règlement de la succession de Bertrand de rin entre Jean de Sabourin, conseiller au Parlement de aux, et Marie de Sabourin, femme de Pierre de Blanc, ller au même Parlement. — Fol. 553. Autre qui con- Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, à payer à M. Jean anlecy, seigneur de Pluvault, les intérêts d'une somme de 30.000 livres. — Fol. 556. Autre qui condamne les Élus des états du comté d'Auxonne à payer à P. Fourneret, receveur général des États du duché, la somme de 926 livres qu'ils restaient lui devoir. — Fol. 568. Autre qui approuve la déli- vrance des censes et rentes de Pommard et Volnay et du patri- moine de la ville de Beaune, faite au sieur Chevignard pour la somme de 12,000 livres. — Fol. 579. Arrêt de règlement de compte entre François d'Arvillard, seigneur de La Bastie, Claudette Lenoir, sa femme et Guy Balthasar, Aimé de Saint- Julien, conseiller au Parlement de Grenoble. — Fol. 581, verso. La cour informée que les écoliers de logique du collège Godran à Dijon ont quitté leurs classes et empêchent par violence les autres écoliers de rentrer au collège, ordonne aux écoliers de logique de porter honneur et révérence à leurs chefs, de rentrer dans leurs classes, sous peine d'être appréhendés au corps et châtiés, avec ordre au maire de Dijon de prêter main-forte et aux régents d'expulser les récalcitrants. — Fol. 582. Arrêt con- firmatif de ceux précédemment rendus contre Pierre de Ville- neuve, seigneur d'Espinouze, et Honoré de Coriolis, seigneur de Corbières, au sujet de leurs prétendues exemptions des terres qu'ils possèdent sur le territoire de Saint-Jamet en Provence (1633).

B. 12238. (Registre.) — In-folio, 688 feuillets, papier.

1633-1634. — Registre des arrêts définitifs. — Fol. 1. Arrêt qui condamne A. Hyrague, curé de Simard, à rendre à Jacques Duretal, seigneur de Bessandrey, l'argent et les nippes de Toussaint Pillote, capitaine des gardes et greniers à sel de Bourgogne qu'il avait gardé en nantissement des frais de nourriture et d'inhumation dudit Pillotte. — Fol. 2, verso. Autre portant qu'un procès intenté par les officiers des trai- tes foraines à Auxonne, sera poursuivi par le procureur du Roi au bailliage de concert avec ces officiers. — Fol. 4. Au- tre qui enjoint aux habitants de Cortelain de nommer un procureur pour défendre dans la cause intentée par ceux de Givry pour le paiement de certaines sommes. — Fol. 5, verso. Autre qui condamne les héritiers de Pierre Jeannel, seigneur de Villers-Rotin, à payer à J. Jurain, avocat, ancien prévôt et receveur du bailliage d'Auxonne, les gages de l'office de juge de cette seigneurie de Villers-Rotin. — Fol. 7. Réception de Claude Sousselier, comme procureur à la Cour. — Fol. 7, verso. Arrêt qui décharge Jeanne de Harlay, veuve de Har- douin de Clermont, seigneur de Saint-Georges et du Rupt, fille et héritière de Françoise de Longuejoie, dame de Mont- glat, des criées faites par celle-ci sur les terres de Cipierre, Thil, Thoisy, Lamotte, Censerey, ayant appartenu à Charles de Marcilly, comte de Cipierre, contre Jacques de la Madeleine, comte de Songy, père de Léonard de la Madeleine, héritier

dudit Charles, et ordonne que lesdites terres seront remises en vente sur le prix de 220,000 livres. — Fol. 13, verso. Arrêt de règlement de compte entre François Royer, seigneur de Saint-Micault, et François Jaquot, seigneur de Vernolle. — Fol. 16. Arrêt qui déboute les fermiers de l'octroi de Verdun-sur-le-Doubs, d'une demande en diminution, motivée sur des arrêts de bateaux à Lyon et des maladies contagieuses. — Fol. 17. Arrêt de liquidation d'une partie des criées sur les terres de Cipierre et Thoisy. — Fol. 22. Autorisation donnée aux habitants de Lantenay d'aliéner la banalité du pressurage de leurs vins, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 23. Arrêt pour le règlement des frais du procès criminel fait en l'an 1632 en la justice de la prévôté de Salives, à l'encontre de J. Robert de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, H. Bollet de Minot, Th. et Cl. Couturier père et fils de Salives, accusés d'avoir assassiné Henri Louet, boulanger à Minot. — Fol. 28. Autre qui autorise les habitants de Fouchanges à vendre leurs communaux pour l'acquittement des dettes de leur communauté. — Fol. 29, verso. Homologation de la transaction sur procès conclue entre l'abbaye de N.-D. et Saint-Martin de Chores et M. Hercule, comte de Chastellux, au sujet de leurs bois. — Fol. 33. Nouvel arrêt pour l'imposition des terres prétendues nobles, situées sur le territoire de Saint-Jamet en Provence, appartenant à P. de Villeneuve, seigneur de Grenouse et Honoré de Coriolis, coseigneurs dudit Saint-Jamet. — Fol. 36. Autre qui condamne P. Ladret, sergent royal à Montbard, en 10 livres d'amende, pour avoir assigné un particulier hors du ressort, sans permission de la Cour. — Fol. 42. Autre pour une liquidation de dépens entre J.-B. Dautin, seigneur d'Echex, héritier de Jacques Dautin, son frère, lieutenant au bailliage de Bresse, et le chapitre de N.-D. de Mars à Montluel. — Fol. 43. Homologation d'une délibération du chapitre de la collégiale N.-D. de Beaune, qui oblige les bénéficiers des chapelles des églises N.-D. et Saint-Pierre à produire devant notaire un état des revenus et des charges de leurs bénéfices. — Fol. 45. Arrêt portant mainlevée aux consuls et gouverneurs de la ville d'Arles en Provence, d'une somme de 7,000 livres due par François de Sade, seigneur de Broyer, avec injonction à ceux-ci de la payer. — Fol. 50, verso. Autre qui condamne Claude Blondeau, abbé d'Oigny, à restituer à Clément de Salins, dit Chevalier, pourvu par le Roi d'un office de religieux lay de l'abbaye d'Oigny, les meubles ou la valeur des meubles saisis sur lui par ses ordres. — Fol. 51, verso. Arrêt qui enjoint à l'entrepreneur de la fourniture du sel à Dijon, de livrer tous les ans un minot de sel au prix de marchand à MM. Bénigne Bossuet et P. Guillaume, substituts du procureur général. — Fol. 53. Arrêt qui décharge N. Brocard, laboureur à Saussy, de la nourriture d'Es. Brelet dudit lieu, prisonnier à Dijon, sur sa requête. — Fol. 55. Autre qui, nonobstant l'opposition de Hugues de Chaugy, seigneur de Roussillon, et de Diane de Chastellux, veuve de Guy de Chaugy, seigneur de Roussillon, maintient Marie Regnier de Montmoyen, veuve de Léonard de Chissey, seigneur de Choiseul, en possession de ses droits d'usage et de panage dans les bois de Roussillon. — Fol. 58. Autre portant défense aux habitans de Frontenard de chasser à l'arquebuse. — Fol. 58. Autre qui déboute les pâtissiers de Dijon de leur prétention d'être exemptés de l'octroi levé sur les farines. — Fol. 59. Homologation de la transaction sur procès, conclue entre Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de la Bussière et de Saint-Martin d'Autun, et les prieur et religieux de cette dernière abbaye. — Fol. 2, verso. Arrêt qui maintient P. Panissot, curé de Souvernier au pays de Gex, dans le droit de percevoir les dîmes et novalles de la paroisse de Versonnex. — Fol. 63, verso. Autre qui renvoie les habitants de Lantillières de la demande de Philibert de Colombet, seigneur de la Borde et de Lantillières, du droit d'exiger la tierce de chanvre, à raison de un meneveau par douzaine. — Fol. 64, verso. Autre qui maintient Cl. Nic. Savot, gouverneur de la chancellerie d'Autun, dans le droit à lui contesté par Simon de Montagut, lieutenant en ladite chancellerie, d'expédier les plaids et jours de la chancellerie quatre fois par an, sans toutefois participer aux émoluments. — Fol. 65. Permission à Anne de la Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, d'aliéner des rentes viagères jusqu'à la somme de 3,000 livres, pour la reconstruction du bâtiment de la ménagerie récemment incendiée. — Fol. 67, verso. Arrêt qui maintient l'exécution des arrêts précédemment rendus pour les attributions des officiers du bailliage d'Autun. — Fol. 71. Autre portant que les habitants de Frontenaud-sur-le-Doubs, feront preuve de la propriété des communaux dont N. Mathieu, lieutenant au bailliage de Chalon, et Abigaïl Mathieu, sa sœur, seigneur et dame du lieu, prétendent une portion en leur qualité de propriétaires. — Fol. 77. Autre pour la liquidation des deniers provenant de la vente des biens de J. de la Gorgette et de Marguerite Lacurne, sa femme. — Fol. 82. Autre pour un règlement de compte entre Pierre de Traves, seigneur de Vautheau, Philiberte de Traves, sa femme, fille de François de Tenarre, seigneur de Souterrain, et ledit de Tenarre. — Fol. 84, verso. Autre qui, sur la requête de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et seigneur de la châtellenie de Pontailler, condamne les fermiers de la châtellenie à réparer les grandes écluses des moulins de Perrigny-sur-l'Ognon. — Fol. 87. Autorisation aux habitants de Cérilly d'établir un double dîme pendant deux ans pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 91. Arrêt qui condamne les fermiers de la terre de Saint-Seine-sur-Vingeanne, appartenant à Henri de Bossu, fils et héritier de Charles-Emmanuel de Bossu, seigneur d'Escry et dudit

Saint-Seine, à réparer les étangs de la seigneurie. — Fol. 91, verso. Arrêt pour un règlement de compte entre G. Alloing, marchand à Mâcon, et Guillemette Clerguet, veuve de Samuel de la Cuisine, marchand à Louhans, amodiateur de la baronnie de Sainte-Croix (1633). — Autre qui déclare les héritages possédés par Antoine de Fantans, lieutenant au bailliage de Dôle, sur le territoire de Fresne-Saint-Mammès, exempts du double dîme imposé par les habitants sur les terres du finage. — Fol. 95. Autre qui, contrairement aux prétentions de Ph. Brangier, curé de Saint-Julien, et de Cl. Bertoux, prieur de Dompseure, maintient Ch. Belly en possession de la cure de Foissiat. — Fol. 96, verso. Adjudication à Chrétienne Sayve, veuve d'Antoine Duprat, baron de Vitteaux, d'une maison située rue Saint-Jean, à Dijon, saisie sur A. Constant, receveur des amendes du Parlement. — Fol. 102, verso. Arrêt qui met Marguerite de la Baume, femme d'Esprit de Rémond, seigneur de Modene, et avant veuve d'Henri de Beaumanoir, marquis de Laverdin, en possession de la terre de Gourdan comme garantie d'une rente de 1500 livres à elle léguée par Philibert-Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, et dont le comte de Suze, frère de ladite Marguerite, héritier dudit marquis, aurait été chargé sur sa portion. Les autres héritiers étaient Gabrielle de Montpezat, veuve de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, et Eléonore de Montpezat, comtesse de Carces. — Fol. 108. Arrêt qui condamne les procureurs de la communauté de Moux en 5 livres d'amende, pour outrages envers l'huissier du Parlement qui leur signifiait un arrêt obtenu par les Jésuites du collège Godran, à Dijon, pour le guet et garde en leur château d'Antilly. — Fol. 110. Autre qui maintient François Verboz dit d'Arcine en possession de l'office d'aumônier de l'abbaye d'Ambronay. — Fol. 113. Autre qui condamne Odet Lagrange, bourgeois de Dijon, à rendre aux habitants d'Etais la grosse d'un contrat de rente acquittée. — Fol. 115, verso. Autre qui maintient J. Baudinot, avocat à la Cour de de Dijon, juge de Paray-le-Monial, coseigneur de Pouilly, en possession du droit de pêche dans la rivière de Pouilly que lui disputait César de Belleperche, seigneur de Mardergue et de Chisseuil. — Fol. 118. Arrêt qui condamne les fermiers de la léproserie de Pouilly à payer à E. Durant, lépreuse à la Maladière de Montréal, et à G. Nesle, lépreux, demeurant à Bellenot-sous-Pouilly, la somme de 5 livres par mois. — Fol. 120. Autre qui enjoint à Cl. Blondeau, abbé commendataire d'Oigny, de répondre aux demandes de Guy Gaillard, religieux profès de ladite abbaye; — de rétablir à dix-huit le nombre des religieux; — de consacrer à leur entretien le tiers des revenus du monastère; — de détruire les forge et fourneau qu'il a fait établir au détriment des bois; — de rétablir les fontaines et l'horloge et de payer les gages du chirurgien du couvent. — Fol. 121, verso. Autre qui condamne le fermier du revenu de l'abbaye de Saint-Seine à servir aux religieux 9 feuillettes de vin et le double au prieur. — Fol. 124. Autre qui adjuge à Péronne de Mâlain, veuve de Jean de Montconis, seigneur de Bellefond, une somme de 600 livres à percevoir sur les revenus des terres de Licorna et Cessia partageables entre Gaspard de Fraisnay, seigneur des Baugières, mari de Jeanne de Montconis, et René de Montconis, seigneur dudit lieu. — Fol. 125. Autre qui condamne Jacques Gelyot et des habitants de Salives en 100 sols d'amende, pour outrages envers un sergent et ses recors. — Fol. 127, verso. Autre qui condamne Antoine de Riquety, seigneur de Negreau, et Thomas de Riquety, seigneur de Mirabeau, héritiers de J. de Riquety de Marseille, à rembourser une somme de 80 livres à Suzanne de Puget, veuve et héritière d'Ogier Perret dit Riquety, de la ville de Marseille. — Fol. 131. Autre qui condamne E. Fromagier, héraut d'armes du roi au titre de Berry, à payer une somme de 250 livres à E. d'Origny, écuyer de l'écurie du roi. — Fol. 131, verso. Autre qui met hors de cour Cl. Blondeau, abbé d'Oigny, et Clément de Salins dit Chevalier, pourvu d'un office de religieux lay par le Roi, pour injures réciproques. — Fol. 131, verso. Autre qui condamne les habitants de Varennes-Saint-Sauveur à la partie de Bourgogne à contribuer aux réparations du presbytère. — Fol. 134. Arrêt qui maintient Antoine de Rochebaron d'Aumont, baron de Joncy, seigneur de Rains et de Cour de Genouilly, dans son droit de perception du dixme de vin avec le curé du lieu, droit à lui disputé par François de Royer, seigneur de Saint-Micault. — Fol. 134, verso. Autre pour le règlement de compte du double dîme établi par les habitants de Collonges-Vergy et Huguette de Salins, veuve d'Adrien Ganiare, receveur au grenier à sel de Beaune, et P. Moignard. — Fol. 135, verso. Règlement de taxe de dépens du procès entre les habitants de Menetoy (Epinac) et Grandvaux, Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine et de Thury, au sujet d'arrachement de bornes finagères entre Menetoy et Thury. — Fol. 141. Arrêt qui confirme la cassation d'un abergement passé par Hugues de Liobard, seigneur de Bussy, Chastelard et Brion, aux consorts Morillevin. — Fol. 141, verso. Arrêt qui contraint Nicolas de Castille, abbé commendataire de Saint-Martin d'Autun, à payer à Cl. Desprey, curé de Torcy et de Montcenis, une pension de 300 livres pour sa portion congrue. — Fol. 145. Arrêt pour la liquidation de la succession du marquis de Villars, entre Elisabeth de Cernay, dame de Maliane, cessionnaire de M. Thibaut-Desportes, seigneur de Brouillères, d'une créance de 41,000 livres avec les intérêts dus par le marquis de Villars pour lesquels elle avait fait vendre les terres de Villars, Anoye, Loye et Gordans au seigneur de Rosières pour la somme de 95,000 livres, lequel avait élu pour ami Jacques Honorat de la Baulme, comte de Suze, d'une part, Gabrielle de Montpesat, marquise de Mirebel et Marguerite de

la Baulme, dame de Modenas, veuve de Henri de Beaumanoir, seigneur de Laverdin. — Fol. 148, verso. Autre qui condamne les consorts Lordon à payer à Pierre de Tenarre, seigneur de Grosbois, Sechaigne et la Frette, les redevances qu'ils lui doivent. — Fol. 150. Règlement d'attributions entre J.-B. Brunet, lieutenant particulier en la chancellerie de Beaune, Hugues Gagnare, lieutenant civil, et Nicolas Guiot, avocat du Roi. — Fol. 153. Autre qui ordonne la vente par criées d'une maison située rue Verrerie, à Dijon, provenant de J. Géliot, notaire. — Fol. 156. Arrêt par lequel, sans s'arrêter à la réclamation de Claude de la Magdeleine, évêque d'Autun, la terre de Thoisy et dépendances sera mise en vente sur la poursuite de Jeanne du Harlay, veuve d'Hardouin de Clermont, baron de Saint-Georges, fille et héritière de Françoise de Longuejoye, marquise de Montglat. — Fol. 161. Autre qui met Marc de Bricquemaut, seigneur de Ruère, et les habitants de Ruère en demeure de justifier de leurs droits respectifs sur des terres. — Fol. 161, verso. Autre qui adjuge à Bénigne Bouhier, conseiller au Parlement, seigneur de Lantenay, comme plus haut appréciateur, le droit de banalité pour le pressurage des vins, établi par les habitants pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 166. Confirmation de la sentence arbitrale qui règle l'usufruit des biens de la succession de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, entre Anne de la Tour, femme de Jacques de Grandelin, seigneur de Beaulieu, auparavant veuve dudit Charles, et ses enfants placés sous la tutelle de Pierre de Tenarre, seigneur de Sechaine et de la Bergerie. — Fol. 171. Autre qui enjoint aux sieurs Couvot, Loreau, Rebourg et Jarnet, de se présenter devant les chirurgiens de Dijon pour être examinés sur leur suffisance, en présence du substitut du procureur général et du plus ancien médecin de la ville, avec défense jusque-là d'exercer la chirurgie et barberie. — Fol. 175, verso. Autre qui déclare exempt des tailles de la ville de Nuits, Odot Gueniot, contrôleur ordinaire des mortes payes et garnisons en Bourgogne et Bresse. — Fol. 181. Arrêt de liquidation des deniers provenant de la vente par décret des biens de P. Grozelier, notaire à Dijon. — Fol. 185, 281. Autres pour un règlement de compte, entre J. de Villemeureux, conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Dijon, et les habitants de Fleurey, ses débiteurs. — Fol. 189. Autre qui maintient les habitants de Croset en possession du bois des Hertines, que leur disputaient les habitants de Premysel. — Fol. 193. Réception d'Antoine Ancemot, comme procureur à la Cour. — Fol. 199. Autre qui condamne les syndic et habitants de Gex à rendre aux Carmes dudit lieu des bâtiments ayant dépendu de leur couvent, et dans lesquels ils faisaient tenir le prêche. — Fol. 209, verso. Arrêt pour règlement de frais de justice criminelle entre J. de la Palud, baron de Bouligneux et de Meilly, et Grégoire Brivot de Meilly. — Fol. 211. Arrêt rendu entre Catherine de Vignor, femme de P. Leblanc, président en la Chambre des comptes de Grenoble, et Virginie Aimée de Saint-Julien, veuve de Bertrand de Champonay, seigneur d'Eybens, mère d'Octavien de Champonay, héritier de Françoise Scarron, dame d'Eybens. — Fol. 214. Arrêt qui, contrairement à la délibération du chapitre Saint-Lazare d'Autun, maintient Simon Magnien, doyen de l'église Saint-Jean de Dijon, en possession du canonicat audit chapitre d'Autun, dont il avait été pourvu. — Fol. 215, verso. Autre qui condamne les prévôt et chanoines de l'église collégiale N.-D. de Bourbon-Lancy, à recevoir Ad. Navetat, trésorier de ladite église, comme participant aux dotations et fondations. — Fol. 220, verso. Défaut prononcé contre Simon Tardivot, prieur de Larrey, au profit de Chrétienne Sayve, veuve du baron de Vitteaux. — Fol. 222, verso. Autres qui condamnent P. Burdet, notaire royal à Gex, Eudes Vuallet, châtelain de Gex, et plusieurs autres à se désister de terres situées à Cessier, ayant appartenu au prieuré de Cessy dépendant de l'abbaye de Saint-Claude et qui avaient été inféodées par les seigneurs de Berne. — Fol. 226, verso. Autre qui condamne François de Rye, archevêque de Besançon, et le prieur de Bouchoux, à payer au curé de Cossia une portion congrue de 200 livres. — Fol. 224. Autre qui condamne Jeanne de Cicons, veuve de Lazare de Clugny, demeurant à Marigny-le-Cahouet, à payer à Michel du Faur, conseiller d'État, seigneur de Pibrac et de Marigny, la redevance en cire assignée sur sa maison. — Fol. 226. Arrêt qui admet le fidei-commis annexé au testament de Anne Prosper de Gorras, en faveur d'Edme de Loges, son fils, représenté par Balthasar de Manton, seigneur de Rochefort, et condamne Mme de la Motte, veuve de Pierre de Leas, mère et tutrice de leurs enfants, à restituer les biens mentionnés dans le fidei-commis. — Fol. 230. Autre qui nonobstant l'opposition de Claude, fille et héritière d'Alexandre de Choiseul, seigneur d'Éguilly, et sur la requête de Marie Buisson, veuve en premières noces dudit Alexandre, et remariée à François de Menou, seigneur de Chiron, ordonne la mise en vente de la terre de Grandchamp et de la neuvième partie de celle d'Eguilly. — Fol. 235, verso. Homologation de deux délibérations de la communauté de Perrigny-sur-l'Ognon, l'un sur l'usage des bois, l'autre sur l'institution des messiers. — Fol. 237, verso. Adjudication faite à Jeanne Humbert, veuve de Claude de Lenoncourt, seigneur de Chauffour, des fermes de Bray, de la Mansenne et de Chezy, saisies sur Bernard Legoux, seigneur de Gurgy, et Claude Legoux, seigneur de Vellepesle. — Fol. 242, verso. Arrêt pour le règlement d'un cheptel de bétail entre Charles de Lanty, seigneur de Montgillard, Hugues de Lanty, seigneur de la Crusille, tuteur des enfants de Philibert de Lanty, seigneur de la Vaux et A. de Beaumont, notaire à Toulon-sur-Arroux. — Fol. 243, verso. Autre qui déboute Louis d'Ancionville-Bourdillon, mar-

'Epoisses, d'une instance en payement de tailles contre ımunauté de Saint-Magnance. — Fol. 246. Autre qui mne les doyen et chapitre de N.-D. et Saint-Lazare llon, à faire jouir Denis Bourrelier, prêtre et chanoine, uits de sa prébende. — Fol. 248, verso. Autre rendu requête de Jacquette de Castelnau de Clermont, vicom-l'Arpajon, impétrante en décret sur la terre de Venes, e Toulouse, dépendant de la succession de Aldonce de r, sa mère, par lequel il est statué que si, dans un délai Gabriel de Castelnau, comte de Clermont, marquis de , n'a point versé la somme de 71,000 livres, la terre de sera mise en vente. — Fol. 251. Mise hors de cour et de de Anne de la Tour, veuve de Charles de Tenarre, ur de Montmain et Écuelles, femme de Jacques Gaude-igneur de Beaulieu et des consorts Guillier de Seurre. — 53, verso. Arrêt qui maintient ceux rendus aux Parle-de Provence, de Grenoble et de Dijon dans une instance lement de compte entre Gaspard de Villeneuve, baron ette, héritier de Jean I et Jean II, ses aïeul et bisaïeul, ire de Baptiste de Lalande, sa mère, et Henri de Castel-seigneur d'Audon et de Mazaugues. — Fol. 257, verso. qui condamne Gabriel de Boivault, prieur de Saint-, à payer à Cl. Royer, curé de Bézouotte, une portion ie de 200 livres. — Fol. 259. Autre qui enjoint aux maire evins d'Arnay de retirer du rôle des tailles le nom arles Soyrot, référendaire de la grande chancellerie à — Fol. 259. Autre qui condamne le fermier de Sauvi-de Vic-de-Chassenay à exécuter les clauses de la sen-arbitrale conclue avec René de Rabutin, seigneur de ces — Fol. 262. Autre qui condamne M. de Beaufort-Canil-bbé de Saint-Seine, à payer à frère Charles de Cléron, ux de l'abbaye, fils d'Hervier de Cléron, seigneur de ges, la prébende attribuée aux novices. — Fol. 263. qui condamne Jacques de Mucie, avocat à Chalon, à er à Mathieu, seigneur de Moroges, les biens mention-contrat de vente du 3 juin 1632. — Fol. 270. Autre qui t aux habitants de Fleurey-sur-Ouche de retirer du rôle lles le nom de Michel Denis, fauconnier du prince de — Fol. 278. Autre qui condamne les prieur et religieux bbaye N.-D. de Châtillon à payer au frère Cl. Frérot sa ide de religieux. — Fol. 279. Autorisation aux habi-le Cuiseaux de lever un double dîme pendant six ans, 'acquittement de leurs dettes. — Fol. 284, verso. Arrêt boute le prieur et les religieux de Gigny, de leurs pré-s sur la succession de Christ Bressonnet, prêtre, qu'ils aient être leur sujet de mainmorte, tandis que ses neveux ient de son affranchissement. — Fol. 287. Arrêt qui e l'assignation de l'abbé de Flavigny dans le procès par J. Chalopin, curé du lieu, aux habitants qu'il prétendait obligés de lui fournir un presbytère. — Fol. 296. Homologation de la convention passée le 31 janvier entre Michel Le Masse, chanoine de la cathédrale de Paris, prieur des Roches-Saint-Paul et de Perrecy-en-Charollais et Martin d'Auvillers, maître de Forges à Beauchamp, pour la construction des forge et fourneau de Perrecy. — Fol. 294. Arrêt relatif au décret sur les biens de Antoinette de la Balme, entre Antoine Migieu, receveur des tailles du Bugey, héritier de Gigogne de la Balme et Louis de la Balme, seigneur de Soubertier. — Fol. 299. Arrêt qui condamne Regnaut de Vaugimeuse, prieur de l'abbaye d'Ambronay, à rétablir les novices entre les mains de Charles-Emmanuel de Carron, chantre de l'abbaye, à les nourrir et à les entretenir. — Fol. 302, verso. Adjudication à Charlotte de Montgey, veuve de Charles de Baiz, receveur des deniers royaux en Bresse, d'une maison située à Bourg, provenant de Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, fils de feu Charles Emmanuel de Gorrevod comte de Pont-de-Vaux, marquis de Marnay, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, et d'Élisabeth de Bourgogne. — Fol. 304, verso. Autre de la seigneurie de Brandon, faite à Barbe de Thomassin, veuve de Claude de la Thouvière, seigneur de Servigneul et Beauregard en Bresse, comme tutrice d'Adrienne, leur fille, sur Charles de Montessus, seigneur de Brandon, partie saisie. — Fol. 306. Arrêt qui ordonne la vente par subhastations de parties du marquisat de Baugey, poursuivie par Jean-Claude de Lévy, marquis de Châteaumorand, contre Emmanuel de Lascaris d'Urfé, comte de Souverine. — Fol. 307, verso. Autre qui nonobstant l'opposition de Anne Des Barres, dame de Vantoux, Charencey et la Bassole, veuve de Perpetuo Berbisey, président au Parlement et de M. Étienne de Loysie, seigneur de Turcey et de Verrey-s.-S., astreint tous les habitants de Turcey au paiement du double dîme établi pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 310. Arrêt qui déboute les habitants de Meursault, Auxey-le-Grand et le Petit, Saint-Romain, Melin, Orches, Beaubigny, Évelles et autres dépendants du comté de La Rochepot de leur demande en entérinement des lettres de restitution d'un contrat de rente par lequel ils s'étaient obligés pour Charles d'Angennes, comte de la Rochepot et Madeleine de Silly, sa femme. — Fol. 315, verso. — Autre qui condamne Louis de la Balme, seigneur de Soubertier, et Antoinette de la Balme, sa femme, à payer une somme de 600 livres à Chrétien Mouchenaire, procureur au Parlement. — Fol. 316. Autre qui règle la propriété de l'étang Charbonneau et du moulin de Sennecey-en-Bresse entre Léonard de Vidart, seigneur dudit Sennecey, et Pontus de Thiard, seigneur de Bissy et de Vaurvry. — Fol. 320. Autre pour un règlement de compte entre Jean-Claude de Lévy, marquis de Chateaumorand, héritier de Diane de Châteaumorand et de Charlotte Emmanuelle d'Urfé, veuve de Henri de Maillord, marquis de Saint-Damien et

A. Sinot, amodiateur des revenus des terres de Virieu-le-Grand et Chateauneuf en Valromey. — Fol. 324, verso. Autre qui met Gabrielle de Montpesat, marquise de Tavanes, dame de Saint-Julien, en demeure de payer les réparations faites dans la rivière de Norge qui traverse la prairie de Saint-Julien. — Fol. 329. Autre qui ordonne la mise en délivrance des terres de Thoisy-Cipierre, Censerey Alise et tiers de Cipierre sur l'offre de 50,667 livres faites par Jacques, Claude et Pierre Sayve et de celles des deux tiers de celles de Cypierre, de celles de Thil, La Motte-Ternant à celle de 149,333, offertes par les mêmes. — Fol. 335, verso. Autre ordonnant que Charlotte de Vautravers, veuve de Bérard de Pingon, baron de Cusy et Edme de Pingon, son fils, seigneur de Brouillard, seront payés d'une somme de 15,000 livres sur le prix de la seigneurie de La Cueille, saisie sur l'hoirie de Claude de Rosières, veuve de Philibert de la Chambre. — Arrêt qui condamne les doyen et chapitre de Belley à payer annuellement à Fr. Durand, curé dudit lieu, la somme de 150 livres de supplément de portion congrue. — Fol. 351. Autre qui déboute Marie Jacquot, veuve de Bénigne de Cirey, seigneur de Magny-sur-Tille, et les habitants dudit lieu, d'une demande en lettres de restitution d'une soiture de pré audit finage. — Fol. 354. Autre qui donne gain de cause aux prud'hommes élus par les habitants de Semur pour la répartition d'un impôt de 15,000 livres, lesquels s'étaient imposés eux-mêmes selon la coutume, mais les maire et échevins les avaient imposés par un rôle séparé à des cotes excessives. — Fol. 359. Adjudication de la terre et seigneurie de Moroges pour le prix de 33,000 livres faite à Philippe Bataille, seigneur de Cussy, sur David de Moroges. — Fol. 362. Réception de Guillaume de Vandenesse comme procureur à la Cour. — Fol. 363. Arrêt qui condamne Jacques de Bonivard, seigneur de Lunes, Jean de Belly, seigneur des Échelles et Étienne de Colombier, mari d'Antoinette de la Baume, héritiers de Philibert et Guy de la Balme père et fils à restituer à Françoise de Monin, dame de Mareilly, veuve de Claude de Lay, seigneur de Vigineu, la somme que lesdits de la Balme avaient exigée dudit de Lay qu'ils avaient fait prisonnier, sortant de Crémieux au mépris de la trêve de 1592, prise qui avait été déclarée nulle par le Sénat de Chambéry. L'arrêt mentionne que lesdits de la Balme avaient été ensuite poursuivis pour crime de félonie, condamnés à mort et exécutés. — Fol. 372. Autre ordonnant que Jacques de Choiseul, seigneur de Franere, affirmera que les faits sur lesquels il entend faire répondre Françoise de Choiseul, femme d'Hector de Franay, seigneur d'Auvigny, ne sont calomnieusement proposés. — Fol. 373, verso. Homologation de la délibération de la Chambre de ville de Semur-en-Auxois, qui crée un office de receveur des finances de la ville, lequel sera mis en adjudication. — Fol. 376. Arrêt qui maintient Chrétien Belin en possession de la rectorie de l'hôpital Saint-Denis de Meuilley. — Fol. 376. Arrêt qui enjoint aux curés de faire lecture au prône des actes qui leur sont adressés par la Cour, sous peine d'amende arbitraire. — Fol. 383. Autre qui nonobstant l'opposition de Louis Hugues, curé de Fontaine-les-Dijon, maintient Girard Gousselin, archidiacre de la cathédrale de Langres, en possession du bénéfice de la chapelle Saint-Georges en l'église de Prangey, à lui dévolue par le Pape et qui était à la nomination de Guillaume de Saulx, comte de Tavanes, seigneur dudit Prangey. — Fol. 387. Autre entre Philiberte de Grolée, mère de Cl.-Fr. de Dortan, seigneur de Dortan, et Louis de Dortan, seigneur dudit lieu, au sujet de leurs droits sur cette seigneurie, celles d'Uffelle et de Bona. — Fol. 389. Autre qui, sans s'arrêter à l'opposition de Jacques Comy, prêtre à Montrevel, maintient la prieuré du couvent de Lancharre en possession des fruits et revenus de la chapelle de Cizelles, sous la condition d'assurer le service religieux et d'entretenir les bâtiments. — Fol. 391, verso. Autre qui, malgré l'opposition de la Chambre de ville de Châtillon, autorise le couvent des Cordeliers à clore de murailles un pré entouré de trois côtés par la Seine. — Fol. 393, verso. Autre qui valide le testament de Roland de Bournonville, seigneur de Chancigny, et maintient Françoise de Rouvray, sa veuve, en possession des biens que lui disputaient Antoine de Cercey, seigneur d'Arconcey, père de Claude de Sercey, Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, père de Roland de Messey, J. Bataille de la Rochepot et les Jésuites du collège d'Autun. — Fol. 402, verso. Autre qui condamne André de Grimaldi, comte de Bueil, comme administrateur de ses enfants du corps de Anne de Saulx-Tavanes à payer les intérêts d'un capital de 300 livres à P. Thielley, argentier du prince de Condé. — Fol. 410. Autre qui ordonne le paiement des messagers envoyés pour porter les lettres de convocation à la dernière assemblée extraordinaire des États de Bourgogne. — Fol. 411. Arrêt qui ordonne le remboursement à Léonard d'Hédouard, seigneur de Thenissey, prévôt général de Bourgogne, de la finance de l'office de chevalier du guet qui avait été réuni à sa charge et puis supprimé. — Fol. 418. Adjudication à P. Lemore, capitaine, et grand gruyer de Salmaise, père de Anne Lemore, du corps de feu Marguerite Potot, sa femme, du revenu des biens sur Avosne mis en décret sur Germain Potot, seigneur d'Avosne. — Fol. 425. Arrêt qui déboute Louise de Rosières, veuve de Philibert de la Chambre, de l'entérinement des lettres de requête civile, obtenues dans la discussion des terres et seigneuries de Meximieux et La Cueulle, contre Claude de Villelume, femme de Jean-Louis de Pontailler, seigneur de Talmay, et Pernette Émonde de la Chambre, femme de René d'Amoncourt, sei-

gneur de Montigny, fille de Jean de la Chambre. — Fol. 431. Arrêt qui enjoint aux huissiers du trésorier des parties casuelles de remettre au greffe les arrêts du Conseil concernant la réunion des offices de tabellions aux notaires ; — la vente des offices de gardes des petits sceaux et de ceux des greffes des présentations. — Fol. 431. Règlement du différend entre Alexandre de Magny, prieur du Val-Croissant, ordre du Val-des-Choux, et Françoise de Montessus, dame de Charroux, mère et bailliste de Jacques Chabot, comte de Charny, seigneur de Couchey, au sujet des redevances assignées sur la terre de Mont-Saint-Jean. — Fol. 435. Autre qui déboute les maire et échevins de Beaune de leur opposition à l'entérinement des lettres de continuation d'un octroi sur le sel, obtenues par les habitants de Chagny. — Fol. 440. Autorisation aux habitants de Mosson de lever un double dîme pendant douze ans pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol. 441. Arrêt qui maintient Claude de Poncard, seigneur de la Motte, tuteur de Jacqueline et Jeanne, filles de Gilbert de Poncard, son frère, et de Claire de Monpère, remariée à Guillaume de la Salle, seigneur d'Amarante, laquelle Claire, de son autorité privée, avait mis ses deux filles en pension au couvent des religieuses de Sainte-Claire, urbanistes de Charolles, pour jouir de leur fortune, faire de l'une une religieuse et marier l'autre au fils de son mari. — Fol. 442, verso. Autre qui confirme les habitants de Crozet-en-Bugey dans la possession des bois que leur disputaient les habitants de Premeysel. — Fol. 450. Arrêt qui prescrit la stricte exécution de l'édit du mois de novembre 1633 défendant le port de broderies d'or, d'argent et de dentelles. — Fol. 451. Autre qui maintient le chapitre cathédral d'Autun, nonobstant la prétention de l'évêque d'Autun, en qualité de prieur de Saint-Symphorien, dans la possession de percevoir les deux tiers des dîmes de Jouey et de Treney. — Fol. 451. Autre qui condamne les habitants de Savoisy à rembourser les consorts Coulley des sommes avancées pour eux, pour le rachat du bétail emmené à Saint-Seine par le régiment de Longueval, auquel ils avaient refusé de payer l'étape. — Fol. 455. Refus de la Cour de procéder à l'enregistrement de l'édit de création de garde-scels dans toutes les juridictions royales. — Fol. 458. Arrêt qui condamne le sieur Garnier à se désister en faveur de Laurent Fillotte, prieur de Saint-Georges, à Flavigny, de la propriété du pré Baudon, situé audit lieu. — Fol. 459. Arrêt rendu dans une cause entre F. Naullet, concuré de Gevrey, l'évêque de Chalon, et Ét. Mouton, concuré de Gevrey, et J. Champion, prêtre, par lequel la Cour casse toutes les procédures intentées contre Naullet, avec injonction à celui-ci de se retirer devant l'évêque, à l'effet d'obtenir la levée de son interdiction. — Fol. 461, verso. Autre qui condamne le Chapitre Saint-Vincent de Chalon et le commandeur de Bellecroix à payer au curé de Ruilly la dîme des biens qu'ils possèdent sur la paroisse. — Fol. 470. Autre rendu sur la requête de Jacques Dautin, seigneur des Échets, qui condamne les doyen et chapitre de Montluel à curer la rivière mouturière de Montluel qui borde leurs propriétés et leur défend d'en obstruer le cours. — Fol. 470. Adjudication à Jeanne Humbert, veuve de Claude de Lenoncourt, seigneur de Chauffour, des fermes de Bray, de Chezy et de Mansenne, saisies sur Bernard Legouz, seigneur de Gurgy, et Claude Legouz, seigneur de Villepesle. — Fol. 480, verso. Arrêt qui condamne Cl. de Frasnay, seigneur de Nouhes, et Claude, sa sœur, à payer la somme de 1607 livres qu'ils doivent à Jacqueline Margeret et à Bénigne Margeret, seigneur du Parc. — Fol. 481, verso. Autre qui condamne Philippe du Rousset, veuve de Gabriel-Étienne de Saint-Jean, président au Parlement d'Aix en Provence, en qualité de tutrice de leurs enfants, à payer à André-Étienne de Saint-Jean de la Salle, viguier et capitaine de la ville d'Aix, héritier de feu Joseph-Étienne, son frère, sa légitime sur les biens de la dame de Pontevès, leur mère. — Fol. 486, verso. Autre entre Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, et P. Coquon, chanoine de N.-D. de Bourg, chapelain de la chapelle Saint-Pierre, Saint-Louis et Sainte-Cécile, fondée dans cette église par ledit de Seyturier et Anne de Monspey, sa femme. — Fol. 487. Autre qui permet à Jacques de Calménil, seigneur de Romare en Bretagne, de rembourser Antoine, son frère, de la portion de l'héritage de Jacques de Calmesnil, leur aïeul. — Fol. 494. Arrêt de règlement de compte entre P. Besson, écuyer de la ville de Marseille, et P. Vignier, consul en chef à Alep. — Fol. 509, verso. Autre qui, contrairement à l'opposition de Pierre Pompée, comte de Grolée, adjuge à Guillemette de Grolée, sa sœur, femme d'Antoine de Garsin, une somme de 4.500 livres en sus de sa dot. — Fol. 513. Autre qui condamne Claude Chabot, comte de Saint-Maurice, mari d'Adrienne de Mousey, dame de Vievernay, à payer la somme due à Cl. de la Griffonnière, seigneur de la Charme. — Fol. 515. Autre qui condamne J. Coutier, seigneur de Château-Bornay, à payer la taxe des dépens adjugés à Angélique de Brasey, dame de Souhey et Munois. — Fol. 519. Autre qui condamne Clériadus de Marmier, seigneur de Talmay, à restituer à Jacques Comeau, prieur de Saint-Sauveur, le montant des redevances en blé qu'il en avait exigé, sous prétexte de garde noble dudit prieuré. — Fol. 521. Autre entre Louis de la Balme, seigneur de la Forêt-sous-Berthier, et Antoinette de la Balme, sa femme, au sujet de leur séparation de biens. — Fol. 522. Arrêt qui prononce la séparation entre Bénigne Coquéron et son mari, P. Gros, avocat du Roi au bailliage de Nuits. — Fol. 523, verso. Autre qui maintient Nicolas Millon, curé d'Ampilly-le-Sec, en possession du dîme d'Ampilly qui lui avait été accordé par Guy de Rabutin, grand prieur du Val-des-Choux, et les religieux. — Fol. 525, verso. Autre qui déboute Diane de Chastellux, veuve de Guy de Chaugy, sei-

gneur de Roussillon, de son opposition aux criées sur les biens de R. Robin, à la poursuite de J. Berger, seigneur de la Rivière. — Fol. 526, verso. Autre qui déboute Marguerite de la Baume, veuve de Henri de Beaumanoir, marquis de Laverdin, dame de Modène, de son opposition à la vente du marquisat de Villars, poursuivie par Élisabeth de Serney, veuve d'André de Porcelet, marquis de Maliane, et Jacques-Honorat de la Baume, comte de Suze, et marquis de Villars. — Fol. 531. Arrêt qui condamne J. Simon, laboureur, à Orgeux, à contribuer au double dîme levé par les habitants, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 548, verso. Autre qui, contrairement à l'opposition de Jean de Gilbert, seigneur de Montracol, autorise L. Guichard, laboureur, audit lieu, à payer ses redevances en grains, à raison chaque coupe de la contenance d'une demi-mesure ou d'un demi-boisseau, les seize coupes faisant le bichet à la mesure de Mervans. — Fol. 551, verso. Autre qui autorise le substitut du procureur du Roi au bailliage d'Auxonne à défendre aux causes des hoiries vacantes, confiscations, mineurs et absents qui ne seront point pourvus de curateurs. — Fol. 554. Arrêt qui déboute Antoine Riquetti, seigneur de Négriaux, et Thomas Riquetti, seigneur de Mirabeau, d'une instance contre Suzanne du Puget, veuve et héritière testamentaire de Ogier Piéret, dit Riquetty, écuyer de la ville de Marseille. — Fol. 555, verso. Arrêt par lequel la Cour informée des assignations données par la Chambre des Comptes aux communautés de Bresse, d'avoir à lui rendre compte des deniers des tailles négociales et autres levées pour l'acquittement de leurs dettes, fait défense aux syndics de ces communautés de rendre compte ailleurs que devant les officiers municipaux ou les Élus et les décharge des assignations données par la Chambre des Comptes. — Fol. 561. Autre de règlement de compte entre François de Beaufort-Canillac, abbé de Saint-Seine, et Cl. Berthet, fermier du domaine de l'Abbaye, dans le Beaunois. Il est question de réparations faites a la chapelle de N.-D. du Chemin. — Fol. 562. Arrêt qui consacre la séparation du hameau de Montpatey du rôle des tailles de Couches. — Fol. 571. Arrêt qui maintient Antoine Pillard, seigneur de Talcy, dans la qualité de noble. — Fol. 573. Autre qui condamne Marie du Bled, archiprieure du couvent de Lancharre, à payer tous les ans une somme de 200 livres au curé de Saint-Eusèbe-sur-Guye pour sa portion congrue. — Fol. 579. Autre qui condamne Nicolas de Castille, abbé de Saint-Martin d'Autun, à payer la même somme au curé de Chenôve pour sa portion congrue. — Fol. 586, verso. Arrêt qui adjuge à Claude et Pierre Sayve les deux tiers de la terre de Cipierre, la Motte et Thil pour la somme de 149.333 livres et à Paul Mailly, avocat au Parlement, les terres de Thoisy, Censerey, les vignes d'Alise, Cipierre, pour la somme de 50.767 livres. Ces biens provenant de la succession de Charles de la Madeleine, seigneur de Cipierre, et mis sous décret après sa mort. — Fol. 598, verso. Arrêt rendu sur la requête des habitants de Chambeire, par lequel les habitants de Magny-sur-Tille, Izier, Cessey, Genlis, Uchey, Labergement, Tellecey, Chambeire et Longchamp sont condamnés à entretenir en bon état le pont de la Mare, servant au passage d'Izier à Magny-sur-Tille, grand chemin d'Auxonne à Dijon; astreint aux mêmes réparations les habitants de Poncey-les-Athée, Beire-le-Fort, Cirey, Remilly, Bressey, Athée, Villers-les-Pots, Soirans, Foucherans, Montarlot, Magny-les-Auxonne, sauf à ces communautés à prouver qu'elles n'avaient jamais contribué à ces réparations. — Fol. 616. Autre qui condamne l'abbaye de Cîteaux, le chapitre de N.-D. de Beaune, le seigneur et le curé de Bligny-sous Beaune, Alphonse d'Albeine, abbé de Maizières, les cures de Monthelie et de Nantoux et le commandeur de Beaune, tous possesseurs des dîmes sur Volnay, à payer une somme de 300 livres de portion congrue au curé du lieu. — Fol. 619. Autre qui condamne le chapitre Saint-Lazare d'Autun, curé primitif de Bligny-sur-Ouche, à instituer audit lieu un vicaire perpétuel et un autre prêtre pour l'aider dans le service paroissial et à leur payer une portion congrue. — Fol. 620. Autre en règlement de compte entre Érard du Châtelet, maréchal de Lorraine, seigneur de Til-Châtel, J. Viard et F. Buvée, ses fermiers. — Fol. 621. Autre qui condamne Suzanne aux Épaules, veuve de Maréchal de Saint-Géran, héritière de Godefroy de la Guiche, seigneur de Chétin, aux dépens d'une instance en distraction de ressort. — Fol. 623. Autre qui maintient le monastère des Bernardines de Tart, à Dijon, dans le droit de faire amener dans leur couvent six charges et deux benatées de sel de Salins. — Fol. 654. Autre qui condamne Eynard Planta, conseiller à l'élection de Valence en Dauphiné, curateur de feu Pierre-André de Lemps, à rendre compte de sa succession à Jacquette de Lemps, veuve de Jacques du Poyet, notaire et procureur à Valence. — Fol. 641. Autre qui condamne les syndics des pays de Bresse à contribuer pour un quart dans l'imposition des 16,000 livres, ordonnée pour l'augmentation des bâtiments de la Conciergerie du Palais. — Fol. 648, verso. Autre sur la mise en décret des seigneuries de Lunes, Les Marches, maisons de Seyssel, appartenant à Jacques de Bonnivard, saisies à requête de J.-F. de Grenault, seigneur de Rougemont. — Fol. 652, verso. Autre qui condamne Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny, à payer à Jean de Choiseul, seigneur d'Éguilly, son frère, sa légitime sur les biens de François de Choiseul, leur père. — Fol. 672. Arrêt pour un règlement de compte entre Henry de Castellane, seigneur de Marsangues en Provence, et Gaspard de Villeneuve, baron de Tourette. — Fol. 677, verso. Adjudication faite à Marie Brison, veuve de Fr. de Mernoux, seigneur de Ciron et avant Cl.-Alex de Choiseul, seigneur d'Éguilly, de la terre de Gra

Champ, pour la somme de 20.000 livres et à J. d'Éguilly-Choiseul, de la 9e partie de la terre d'Éguilly pour la somme de 10,000 livres.

B. 12239. (Registre.) — In-folio, 702 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1634-1635. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 2, verso. Arrêt qui condamne Nicole Parise, veuve de Claude Laglantier, procureur à Beaune, à rétrocéder à Léonard Bataille, prieur de Saint-Étienne dudit lieu, moyennant remboursement, les rentes et censes que son mari avait acquis du prieuré en 1610. — Fol. 3, verso. Autre qui condamne François de Beaufort-Canillac, abbé de Saint-Seine, à payer 200 livres de portion congrue à Philibert Sauvageot, curé de Bouze. — Fol. 10. Autre qui maintient les habitants de Forléans en possession d'un sentier traversant la propriété du sieur Maillard. — Fol. 11. Réception de Bénigne Paressot comme procureur à la Cour. — Fol. 11, verso. Arrêt qui condamne frère Jean de Vichy, infirmier de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, à fournir en espèce la pitance grasse qu'il doit à J. du Bouchet, prieur, aumônier, et aux religieux. — Fol. 17. Arrêt qui autorise Jacques de la Magdelaine-Ragny, comte de Songy, tuteur de son fils Léonard, héritier de Charles de Marcilly, comte de Cipierre, à défendre contre les criées de la terre de la Motte-de-Thoisy, poursuivies à requête de Jeanne du Harlay, veuve de Hardouin de Clermont, baron de Saint-George, fille et héritière de Françoise de Longuejoye, marquise de Montglat, gouvernante des enfants de France. — Fol. 35. Autorisation aux habitants de Marcilly-en-Auxois d'établir un double dîme, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 38. Arrêt qui condamne le chapitre Saint-Vincent de Chalon et les chapelains de Sainte-Marguerite, à payer une somme de 200 livres pour la portion congrue du curé de Marnay. — Fol. 40, verso. Arrêt pour le paiement, par Pierre de Montferrand, de la dot assignée par Jean, son père, et Jeanne de Morias, sa mère, en mariant Bénigne, sa sœur, à Claude de Chissey. — Fol. 42, verso. Autre qui condamne le greffier du bailliage d'Avallon à rendre aux habitants de Montréal les pièces du procès qu'ils ont soutenu contre la comtesse de Busset. — Fol. 45, verso. Autre qui permet au sieur Delaporte, greffier de la justice d'Ambournay, cessionnaire de Mlle de Rochette et de ses enfants, créanciers de Claude de la Coux, abbé d'Ambornay, de faire vendre le pré de l'Étang sur Marmas possédé par le chapitre de Cerdon, lequel n'avait point été compris dans la discussion des biens dudit abbé. — Fol. 46, verso. Autre qui ordonne la restitution aux habitants de Saint-Julien, de Givry, Gibles, Ozolles, Matour, Montmélard, Trades, Saint-Léger de Bussière dépendant de la châtellenie de Bois-Sainte-Marie, de droits indûment perçus par le fermier des aides et gabelles. — Fol. 47. Autre qui, sur la renonciation du comte de Songy, adjuge la baronnie de Thoisy-Cipierre à Simon de Villers-la-Faye, seigneur de Chevigny, pour la somme de 210,000 livres. — Fol. 52, verso. Autre qui condamne plusieurs habitants de Betans, pour avoir mené leur bétail dans l'île et le pré appartenant à P. Clerc, curial de Saint-Germain d'Ambérieux. — Fol. 53, verso. Autre qui condamne J. Berthaut, maître des forges d'Éporves, à payer des frais de procès. — Fol. 56, verso. Arrêt rendu, toutes chambres assemblées, par lequel, sans s'arrêter aux protestations de V. Robelin, président résignataire en faveur de son fils, président à Bourg, la Cour consacre le choix fait par les autres présidents, de servir dans les chambres qu'ils ont choisies. — Fol. 62. Autre qui déboute les fermiers de l'octroi sur le vin et la viande à Is-sur-Tille, d'une demande en diminution du prix du bail, fondée sur le préjudice que leur ont causé les maladies contagieuses. — Fol. 68. Autre qui condamne Madeleine de Montessus, veuve de Pierre de la Tournelle, à payer la somme de 80 livres, due à J. Viard, hôtelier de la Couronne, à Dijon. — Fol. 67, verso. Règlement de compte entre Jacques Mairetet, et Guy de la Carrière, seigneur de Clinchamp, tuteur des enfants de Philiberte de la Carrière, veuve de J. de Cologne, demeurant à Minot. — Fol. 72. Arrêt qui, nonobstant la qualité de seigneur haut justicier prise par Fr. Bouillet, seigneur de l'Heurtière en Charollais, le maintient au rôle des tailles de la paroisse de Saint-Vincent-les-Bragny. — Fol. 72. Mise hors de cour d'une instance entre Gérard Clerc, curé de Saint-Jean de Pontailler, la fabrique, les habitants, et Antoine de Calendal, seigneur de Vonges, au sujet d'une redevance en blé. — Fol. 75, verso. Arrêt enjoignant à A. Burlaton de rendre compte du sequestre mis sur les biens de Albert de Grillet, abbé de la Chassaigne. — Fol. 79. Autre qui condamne P. Gros, geôlier des prisons d'Avallon, à payer à Mlle Jeanne Odebert les grains à elle dus par le sieur Marac incarcéré, qu'il avait remis en liberté. — Fol. 82. Autre qui condamne Saladin de Cussigny, seigneur de Vianges, à donner main-levée du bétail saisi sur Catherine Tate de Liquerville, veuve de Vivant de Fussey, seigneur de Menessaire pour Jacques de Ganay, seigneur de Velée. — Fol. 88. Autre portant qu'il sera passé à la réception de Marc Antoine Lefort, pourvu de l'office de lieutenant général du bailliage de la Montagne, aussitôt qu'il aura donné caution aux créanciers de la finance dudit office. — Fol. 96, verso. Autre qui sur la requête d'Emmanuel de Lascaris d'Urfé, marquis de Baugey, maintient J. de Roillet, bailli, capitaine, châtelain dudit marquisat, dans tous les droits de préséance et de juridiction que lui disputaient les syndics et échevins de Baugey. — Fol. 93. Autre qui enjoint au sieur François de

Vesvre, seigneur de La Motte de Frasnay, de venir défendre sa cause contre Ch. Thubet, curé de Saint-Eusèbe des Bois, qui avait enlevé son siège, ainsi que celui de Claude de Carbonne, seigneur de La Motte-le-Bois, qui étaient dans le chœur de l'église et les avaient placés dans la nef. — Fol. 100, verso. Autre qui condamne les chartreux de Dijon, M. Blondeau, abbé d'Oigny, prieur de Bonvaux, les religieuses Bernardines de Tart, à payer au curé de Rouvres leur part des 300 livres qui lui ont été accordées pour sa portion congrue. — Fol. 107. Autre qui condamne Philippe de Colombet, seigneur de Gissey-le-Vieux, à payer les 100 pistoles d'Espagne qu'il doit à Prosper de Moreau, seigneur de Chassey. — Fol. 107. Autre qui condamne Philippe Bouton, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et prieur d'Anzy, à payer à François Popelin, sacristain dudit prieuré, la mense allouée aux religieux de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. — Fol. 108. Autre qui condamne les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon à payer une portion congrue de 200 livres à J. de Carruge, curé de Culle. — Fol. 110. Autre qui, à la requête de Barbe de Thomassin, veuve de Claude de la Tonnere, seigneur de Servignac et Beauregard-en-Bresse, ordonne de nouvelles criées de la seigneurie de Brandon, saisie sur Charles de Montessus. — Fol. 116. Arrêt qui adjuge le comté de la Motte-Cipierre et la baronnie de Thil à Claude de Sayve, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon, et à Pierre de Sayve, seigneur des Davrées, pour la somme de 144,600 livres, et la baronnie de Thoisy, les vignes d'Alise, la seigneurie de Censerey à M. de Villers-la-Faye pour celle de 70,400 livres. — Fol. 122, verso. Règlement de compte entre J.-A. Matheron et J. Tissier, tapissiers, à Aubusson, au pays d'Auvergne. — Fol. 129. Adjudication à Ant. Constans, receveur des amendes, d'une constitution de 1200 livres, souscrite par M. Desplaces d'Autun au profit de Guy de Sayve, dit Fougerette, condamné à mort par contumace (1634). — Fol. 136, verso. Arrêt qui condamne Charles Damas de Thianges, lieutenant général en Bourgogne, à payer à Léonard de Rabutin, comte de Bussy, gouverneur et lieutenant général pour le Roi, en Nivernais, une somme de 189 livres, restant d'une promesse cédée au marchand Ét. de Mouhy. — Fol. 140. Autre qui, sur la déclaration de Marin de Montherot, marchand à Chalon, que, dans un monitoire publié par lui sur les octrois de la ville, il n'avait jamais eu l'intention d'incriminer les magistrats, le tient quitte des poursuites de ceux-ci et met les parties hors de cour. — Fol. 142. Arrêt de règlement de compte entre les habitants de Charigny et Humbert Loquin, fils de Barthélemy Loquin, marchand et procureur spécial des habitants. — Fol. 145. Arrêt qui condamne J. Lebeuf, marchand, à Semur, à payer la somme de 22 pistoles à J. de Richeteau, seigneur de la Cour d'Arcenay. — Fol. 145, verso. Arrêt qui condamne le chapitre et les chanoines de Belley à produire au greffe du bailliage leurs registres des délibérations, des provisions, des ordonnances et le livre ordinatoire, à l'effet d'en extraire des actes nécessaires au procès avec l'évêque J. de Passelaigue. — Fol. 146, verso. Autre qui condamne le prieur et les religieux de Saint-Claude à payer une somme de 300 livres par an au curé de Dortant, pour sa portion congrue. — Fol. 153, verso. Autre portant qu'il sera procédé à la réception de Marc-Antoine Millotet comme avocat général, après garantie sur hypothèque d'une somme de 10,000 livres due au sieur Franque, bourgeois de Paris. — Fol. 157. Arrêt qui ordonne que frère J. Garnier, religieux de l'abbaye N.-D. de Châtillon, jouira de tous les droits des religieux, à moins que D. Beguin, autre religieux et curé de Coulmier, consente à rester à l'abbaye et à lui remettre sa cure. — Fol. 160. Autre qui maintient Ét. Burgat, curé de Saint-Martin de Bourbon-Lancy, en possession de percevoir la dîme dans de certains climats, tant qu'ils seront cultivés par ses paroissiens et ce contre la prétention de Pierre de Granet, prieur de Saint-Nazaire de Bourbon. — Fol. 165. Autre qui, contrairement aux prétentions du même prieur, maintient le curé de Maltat en possession de percevoir la dîme sur le finage du Treul. — Fol. 173. Arrêt qui condamne Alphonsine de Balzac, veuve de Charles Martel, seigneur de Montpesson, aux dépens d'une instance introduite contre Adrien Dubois, seigneur en partie dudit Montpesson. — Fol. 176. Arrêt qui condamne par provision Guillaume de Saulx, seigneur de Tavanes et d'Arc-sur-Tille, à payer une somme de 966 livres à Gabrielle de Montpezat, veuve de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, son frère. — Fol. 176, verso. Réception de P. Artheriet comme procureur à la Cour. — Fol. 182, verso. Autre qui condamne les échevins et habitants d'Avallon à payer à Benjamin Jacob, receveur des impositions du bailliage, la somme de 2576 livres qu'il a avancée pour eux. — Fol. 187. Autre rendu sur la requête de Guillaume Rousset, chantre et chanoine de la Collégiale Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais, par lequel la Cour ordonne de faire un inventaire notarié des biens et deniers du chapitre et aux doyen et chapitre de rendre compte des deniers reçus. — Fol. 191. Autre qui condamne le fermier du revenu de l'abbaye de Saint-Seine à payer au concierge des prisons à Dijon les frais de geôlage d'un prisonnier de la terre dudit Saint-Seine. — Fol. 200. Autre qui condamne Ph. Le Masle, drapier à Montréal, à se désister de sept quartiers de terre usurpés sur les chapitre et chanoines dudit Montréal en Auxois. — Fol. 202. Autre qui maintient J. Griffon, prêtre familier de l'église de Louhans, en possession de la chapelle de Sainte-Catherine, fondée dans ladite église. — Fol. 202, verso. Autre qui prescrit à L. Brillat, fermier sequestre de la terre d'Esterreaux, de rendre compte à Pierre Montferrand, seigneur dudit lieu et de Cornoz, ayant droit

J. de Montferrand et à Gaspard Richard de Marotte, seigneur d'Apremont, créanciers de feu Jean Claude de Clermont, seigneur de Mont-Saint-Jean et d'Esterreaux. — Fol. 206. Autre qui décharge Jacques Bretagne, trésorier des mortes payes en Bourgogne, des tailles à lui imposées par la mairie de Semur-en-Auxois. — Fol. 208. Autre qui condamne le fermier de la terre de Saint-Seine à payer au chirurgien Bouhin la somme de 43 livres pour médicaments fournis aux religieux de l'abbaye. — Fol. 211. Autre qui maintient Ph. Berbis, conseiller à la Cour, comme rapporteur de l'instance introduite par F. Picamelot, religieux au prieuré du Quartier, contre le prieur Fleutelot qui refusait de lui payer sa mense et sa vêture. — Fol. 212. Arrêt rendu sur la requête de Louise-Élisabeth d'Angennes, femme d'Antoine d'Aumont, baron de Couches, portant que le corps de Philippe de Rochechouard, seigneur en partie dudit Couches, décédé le 3 octobre 1631 dans l'exercice de la religion réformée et qui par les soins de Marie d'Agey avait été inhumé au son des cloches dans la chapelle du château dudit Couches, en sera retiré par le juge du lieu pour être enterré dans le cimetière des réformés. — Fol. 213, verso. Autre qui maintient Ét. Chadal, prêtre, en possession de la cure de Malaferte que lui disputait J. Comy, aussi prêtre, à l'aide de pièces fausses produites par J.-P. Adam, notaire, lequel pour ce chef est condamné au bannissement pour cinq ans et à l'amende. — Fol. 217, verso. Autre pour une taxe de dépens dans un procès à Draguignan et au parlement de Grenoble, entre Henry de Castelnave, seigneur de Messaugue et Daudon et Gaspard de Villeneufve, baron de Thorette, héritier de Jean premier, Jean second de Villeneufve, ses aïeul et bisaïeul et donataire de Baptistine de la Lande, sa mère. — Fol. 219, verso. Injonction aux habitants de Cortelin et à Pétrarque de Saint-Clément, seigneur de Corgengoux et dudit Cortelin, de constituer procureur pour défendre à la cause sur les criées faites des bois dudit Cortelin, à requête des habitans de Givry. — Fol. 220. Autre qui, nonobstant l'opposition des habitants de Louhans, maintient J.-B. Clerguier, curé de l'église Saint-Pierre, dans le droit de percevoir deux portions des distributions faites dans cette église. — Fol. 223, verso. Autre qui condamne Claude Philiberte de Gorrevod, femme d'Antoine de la Roche, seigneur de Cornot, à payer une somme de 2,000 livres à J.-B. de Romanet, seigneur de Prepavin. — Fol. 229. Autre qui décharge Cl. Duport, demeurant à Saint-Maurice de Gordans, des impositions levées sur lui par les habitants dudit lieu. — Fol. 231. Autre qui condamne Bernard Uchel, écuyer, seigneur de Langone, fils et héritier de Mathurine de Guerbignet, à payer une pension de 900 livres à Jeanne et Marguerite Hudelot, filles de J. Hudelot, et de ladite Marguerite. — Fol. 239. Arrêt qui maintient A. Migieux, receveur des tailles du Bugey, en possession des biens acquis par décret sur Louis de la Balme, seigneur de Souberthier. — Fol. 240. Homologation de la transaction conclue entre P. Blanchard, curé de Rully, le commandeur de Bellecroix et le chapitre cathédral de Chalon, au sujet de la portion congrue. — Fol. 241, verso. Autre de celle conclue entre Sébastien Zamet, évêque de Langres, et Jean François Rémond de Gand, conseiller au Parlement, seigneur de Mosson et de Thoires, au sujet de leurs droits sur Mosson et Bréviande. — Fol. 247. Réception de N. Baudenet comme procureur à la Cour. — Fol. 252. Arrêt pour le règlement des sommes dues par Jeanne Françoise de Corbie d'Anglure, dame de Jours et de Seigny, pour le paiement desquelles cette dernière terre avait été saisie. — Fol. 254, verso. Arrêt qui ordonne le paiement des menses à deux religieux de l'abbaye d'Oigny, que, sous prétexte d'insuffisance de revenus, l'abbé et les autres religieux voulaient évincer du monastère. — Fol. 235, verso. Autre qui condamne Jean Claude de Lévy, marquis de Châteaumorand, héritier universel de Diane de Châteaumorand, à payer à Charlotte Emmanuelle d'Urfé la somme de 5,000 ducatons à elle constituée en dot par ladite Diane, lors de son mariage avec Henri Maillard, marquis de Saint-Damien, le 11 janvier 1621. — Fol. 264, verso. Autre qui ordonne le paiement des ouvrages d'art faits dans la prairie de Saint-Julien, au moyen d'une imposition levée sur les propriétaires des prés dudit lieu. — Fol. 265, verso. Autre rendu dans un débat entre les habitants de Montmançon et ceux des Grands-Moulins, au sujet de droits d'usage dans les bois des Hées de Maxilly. — Fol. 280. Réception de Barthélemy Camus comme procureur à la Cour. — Fol. 282. Arrêt qui ordonne la confiscation de trois tonneaux de laine, envoyée par Fichot, marchand de Dijon à Is-sur-Tille, pour être façonnée, et ce en contravention de l'arrêt qui défendait aux fabricants de laine de la ville d'employer les ouvriers engagés par l'entrepreneur du service de la chapelle Sainte-Anne et à celui qui défendait d'enharrer les laines pour les revendre au dehors. — Fol. 293. Autre qui oblige les héritiers de J. Morin, ancien maire d'Auxonne, et F. Pelletier, notaire et ancien échevin, à rendre compte à la Chambre de ville des emprunts faits en 1630 et 1631. — Fol. 294, verso. Arrêt qui homologue la renonciation de Jean de Gand, seigneur de la Rochette, et de Péronne de Cercey, sa femme, à la demande en cassation du testament de Rolland de Bournonville, seigneur de Chancigny, en faveur de Françoise de Rouvray, sa femme. — Fol. 297. Autre qui condamne Jeanne de l'Estoux de Pradines, veuve d'Aimé de l'Estoux de Pradines, baron de Conflans, seigneur de Semoutier, à payer une somme de 600 livres à Anne de Lucey, dame de Semoutier, pour sa renonciation aux criées sur cette terre. — Fol. 300, verso. Autorisation aux habitants de Mervans de lever un double

dixme pour l'acquittement des sommes dues à Mme de Vaugrenant. — Fol. 302. Arrêt de règlement de compte entre Charles de Flaichère, baron dudit lieu, héritier de Madeleine de la Forêt, sa mère, les héritiers de Charles, comte de la Forêt, Bertrand de Grenaut et Louis de Grenaud. — Fol. 330. Autre qui, sur la requête de François la Cousse, seigneur d'Arcelot, Arceau et Fouchanges, condamne Antoine Bertier, curé d'Arceau, et recteur de l'hôpital, à acquitter les services religieux auxquels il était tenu envers le seigneur, tant à la chapelle de l'hôpital que dans l'église paroissiale. — Fol. 324, verso. Autre qui maintient Gaspard Forbin, seigneur de la Barban et d'Aguille, gouverneur d'Antibes, en possession du droit de percevoir les lods d'une bastide, sise à Aguille, droit qui lui avait été accordé par arrêts des Parlements d'Aix et de Grenoble. — Fol 329, verso. Autre qui condamne Oudette de Nobret, veuve de P. Fredonnet, avocat, à payer à Marguerite Chabot, duchesse d'Elbœuf, une somme de 6.300 livres pour l'amodiation des seigneuries de Fretterans, Neublans, Le Grand Noir et le Petit Noir. — Fol. 332. Permission à Adrien de Traves, seigneur de Monay, et aux habitants de Saint-Eusèbe-des-Bois, de, sur le refus du curé, faire célébrer la messe dans leur église par tel prêtre qu'ils voudront et y employer les fonds d'une fondation faite à cet effet. — Fol. 334. Autre qui oblige les doyen et chanoines du chapitre N.-D. et Saint-Lazare d'Avallon à nommer entre eux un procureur pour la gestion des intérêts de la communauté. — Fol. 341, verso. Arrêt pour la liquidation des sommes dues par Jean-Claude de Lévy, marquis de Châteaumorand, héritier de Diane de Chateaumorand, veuve d'Honoré d'Urfé, à Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, veuve de Henri de Maillard, marquis de Saint-Damien, pour le paiement desquelles les terres de Senone, de Virieu le-Grand et de Châteauneuf avaient été saisies. — Fol. 347. Arrêt qui, sur la requête de Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, fils de feu François, petit-fils et héritier de Jean, ordonne de nouvelles enchères sur les seigneuries de Lunes, Les Marches, Maison et Seyssel saisies par Jacques Bonivard, dit de Mareste, seigneur de Lunes. — Fol. 350, verso. Arrêt par lequel, acceptant les offres faites par le prince de Condé, seigneur engagiste de Rouvres, de se porter caution des engagements contractés par la communauté, la Cour ordonne que les créanciers seront remboursés et leur enjoint de remettre leurs titres entre les mains du Prince. — Fol. 359. Arrêt qui règle le partage de la succession de Béatrix de Coligny (fille de l'amiral) entre Laurent, Gabriel, Jean-Pierre d'Albon et François de Montbel, comte de Montbel et d'Entremont. — Fol. 365. Autre par lequel l'abbaye de Maizières est condamnée à payer 200 livres de portion congrue, à Jacques Papillon, curé de Puligny. — Arrêt qui condamne le sieur Vincent à rendre compte des biens de Jeanne-Françoise de Pontailler, fille de Philippe de Pontailler, baron de Longvy, mariée à J.-B. de Cléron du consentement de sa mère, Ad. Thomassin, des sieurs de Talmay et de Vaugrenant, ses parents, et ce nonobstant l'opposition de Ponthus de Chanlecy, seigneur de Pluvaut, de Jean de Poligny, conseiller au Parlement, d'Anne de Poligny, veuve d'Edme des Paillarts, seigneur de Ratilly, oncle et tuteur de ladite de Pontailler. — Fol. 386, 401, verso. Autres qui condamnent René de Montcenis, seigneur de Bellefond, à rétrocéder la terre de La Marche en Bresse à Gaspard de Reynette, seigneur de Voisey et Chambain, mari d'Edmonde de Lenoncourt, fille de Claude de Lenoncourt et d'Henriette de Saulx — Fol. 390. Autre qui condamne Ponthus Mathieu, seigneur de Chevigny, et Marie de Mollière, sa femme, à payer les droits dotaux et matrimoniaux d'Anne Picardet, veuve de Françoise de Molière, seigneur d'Essertines en Brionnais, mère de feu Hugues de Molière. — Fol. 399, verso. Autre qui condamne sœur Emmanuelle-Hélène d'Arcy, prieure de N-D. de Champchanoux, à payer la somme de 1200 livres due à Léonard de Beauvalet, mari de Claudine Livernays de Savigny, etc. — Fol. 405. Autre qui condamne le chapitre cathédral d'Autun à payer 200 livres de portion congrue au curé de Reclennes. — Fol. 417. Arrêt par lequel, en raison de la rupture des traités de paix avec l'Espagne, la Cour ordonne la saisie de toutes les marchandises appartenant aux sujets de cette puissance, 25 mai. — Fol. 419. Autre qui, sur la requête de J. Carnot d'Épertully, ordonne la mise en vente d'une maison située rue Chauchien, à Autun, appartenant à Lazare Devoyo. — Fol. 440. Arrêt portant que l'abbaye de Flavigny, contrairement aux dires de J. Lemulier, greffier de la justice, justifiera de ses droits de cens sur les maisons de la rue de la Sarrière audit lieu. — Fol. 443. Arrêt relatif à la mise en vente de la seigneurie de Brandon appartenant à Ch. de Montessus, poursuivie par Barbe de Thomassin, veuve de Cl. de la Tonnière, seigneur de Servignat et Beauregard, comme tutrice d'Adrienne, leur fille. — Fol. 452. Autre par lequel Sébastien de Franay, président au Sénat de Chambéry, est admis à jurer devant un officier du bailliage de Belley, qu'il ne détient pas les actes qui lui sont réclamés par les consorts Pin. — Fol. 461, verso. Autre qui condamne Gaspard du Puget, seigneur du Vernay, à payer une somme de 300 livres à Claude de Grillet, seigneur de la Sardière en Bresse. — Fol. 462, verso. Autre qui, sans s'arrêter à l'opposition de certains habitants, autorise les vierg, échevins et syndics d'Autun, à faire enregistrer les lettres d'un octroi sur le vin, accordé à la ville. — Fol. 464. Autre par lequel, considérant que le double dîme, établi par la communauté de Mitreuil, n'a pas trouvé d'appréciateur, autorise cette communauté à aliéner des communaux. — Fol. 472. Autre, qui, contrairement aux prétentions de Gratien de Rousselet, vicaire perpétuel de l'église de Noyers, maintient frère Jacques du Boucher, aumônier et sous-prieur de l'abbaye de Molème

et prieur de N.-D. de Noyers, en qualité de curé primitif, dans le droit de célébrer les offices les jours de Toussaint et des morts, le jour de l'Assomption et de percevoir la moitié des oblations. — Fol. 475. Arrêt sur un débat entre J.-P. Camus, ancien évêque de Belley, et le syndic du clergé de Bresse, auquel il réclamait une somme de 728 livres, pour ses frais comme député du diocèse aux États généraux de 1616. — F. 472, verso. Autre portant qu'à l'avenir les habitants des hameaux du Péage, de la Brosse, de la Bourse, des Bretoux et de Champabaux, seront compris dans le rôle des impositions de Digoin. — Fol. 480, 565. Adjudication à M. René de Lucinge des terres et seigneuries de Lunes, Les Marches et Seyssel, saisies sur Jacques de Bonnivard, dit de Mareste. — Fol. 491, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Sermoyer à contribuer pour un tiers aux réparations de l'église et le chapitre Saint-Paul de Lyon, curé primitif et le vicaire perpétuel aux deux autres tiers. — Fol. 498. Arrêt qui condamne Françoise de Rouvres, veuve de Roland de Bournonville, seigneur de Chevigny, à payer à Antoine de Cercey, seigneur d'Arconcey, et à Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, et à leurs enfants une somme de 23,000 livres qui leur avait été léguée par son mari. — Fol. 500, verso. Autre qui condamne le chapitre de l'église Saint-Étienne de Dijon à payer au curé de Saint-Julien 300 livres de portion congrue, en échange du revenu du bénéfice. — Fol. 502, verso. Autre qui, nonobstant l'ordonnance des Trésoriers de France, maintient les habitants de Magny-sur-Tille, Izier, Cessey, Genlis, Uchey, Labergement, Tellecey, Chambeire, Longchamp, Poncey, Beire-le-Fort, Cirey, Remilly, Bressey, Athée, Villers-les-Pots et Soirans dans l'obligation de contribuer à la réparation du pont et des planches de la Mare sur le grand chemin d'Auxonne à Dijon. — Fol. 506. Autre qui déboute Charles de Bernard de Montessus, seigneur de Brandon, de son opposition à la vente par décret de cette terre. — Fol. 508, verso. Autre qui ordonne la distraction au profit de la communauté de Marey-sur-Tille, du bois du Foy, compris dans les criées des biens du sieur Royer, poursuivies par Claude de Rougemont, seigneur de Choiseul, demeurant à Til-Châtel. — Fol. 514. Autre qui, nonobstant l'opposition de plusieurs habitants d'Autun, autorise les vierg et échevins à solliciter l'enregistrement des lettres d'octroi sur le sel, obtenues pour l'entretien du collège des jésuites et la réparation des murailles. — Fol. 516. Autre qui enjoint aux messiers des communautés de la terre de Saint-Seine de faire leurs rapports sans connivence ni dissimulation et défend aux fermiers de la terre de s'entremettre dans ces rapports, sous peine d'amende arbitraire. — Fol. 518, verso, 532. Autorisation aux communautés de Poinçon-les-Larrey, de Salives, de s'imposer un double dîme pour l'acquittement de leurs dettes. — Fol 520. Arrêt qui maintient les habitants de Menetreux-les-Semur dans leur droit de vain pâturage sur le territoire de Collonges. — Fol. 533. Autre qui déboute les prêtres mépartistes de l'église N.-D. de Paray des lettres de restitution obtenues par eux contre une transaction passée en 1630 avec le curé, au sujet de leurs droits réciproques et les oblige au maintien de cette transaction. — Fol. 537. Autre qui condamne plusieurs particuliers de Prangey et entre autres des serviteurs du comte de Saulx-Tavanes, à rembourser à Girard Gousselin, archidiacre du Barrois, chapelain de la chapelle Saint-Georges de Prangey, le prix du foin de ses prés qu'ils se sont permis de faucher et d'enlever. — Fol. 542. Homologation de la transaction conclue entre Catherine de l'Estouf de Pradines, femme de Philibert de l'Estouf de Pradines, seigneur du lieu et Jeanne de Lestouf de Pradines, veuve d'Aimé de l'Estouf de Pradines, seigneur de Conflans. — Fol. 544. Réception de Laurent Beneton comme procureur. — Fol. 553, verso. Arrêt qui, nonobstant l'opposition de l'adjudicataire des gabelles, maintient Noël Brulart, conseiller d'État, baron de Sombernon, en possession de la Chambre à sel établie audit lieu. — Fol. 561. 604. Autres qui ordonnent le paiement aux prêtres de l'Oratoire de Dijon d'une somme de 750 livres sur les 2,000 livres auxquelles Cl. Laumosnier, hôtel du Logis de l'Écu de France à Dijon, avait été condamné pour le meurtre d'Urbain de Saint-Offange, baron de la Jaille, sur la poursuite d'Élisabeth de Chessey, sa veuve, et de René de Saint-Offange, baron de la Tarpinière, tuteur de François de Saint-Offange, fils d'Urbain. — Fol. 562. Arrêt qui maintient Charles des Chargères, seigneur du Breul, dans ses droits de justice au village de La Brière d'Auzon, paroisse de Rigny-sur-Arroux, que lui contestait Jérémie du Verdier, seigneur de la Brosse. — Fol. 571. Arrêt portant que M. d'Ancienville-Bourdillon, marquis d'Époisses, défendra aux lettres de la requête civile, obtenue par Françoise de Rouvray, veuve de Roland de Bournonville, seigneur de Chevigny, contre la déclaration de commise des seigneurs de Torcy et de Pouligny pour défaut d'hommage. — Fol. 572. Autre qui condamne Auguste de Chaugy, prieur du Fête, à payer une portion congrue de 200 livres au curé de Thoisy-le-Désert, en échange des bénéfices de la cure. — Fol. 573. Autre qui maintient J. Bougarré, curé de Mimeure, en possession de la chapelle Saint-Sébastien et de Saint-Antoine de l'église de Guillon. — Fol. 575. Autre qui met Pierre de Montferrand, seigneur dudit lieu, en possession de la terre des Terreaux, saisie sur François de Clermont, seigneur de Mont-Saint-Jean. — Fol. 581. Autre rendu sur la requête des syndics du pays de Bresse, par lequel la Cour ordonne que le style ou le statut du pays concernant les criées et subhastations sera observé selon sa forme et teneur. — Fol. 584. Autre qui adjuge la préséance dans toutes les assemblées publiques aux avocats au bailliage d'Arnay sur les officiers du grenier à sel. — Fol. 589. Autre

qui condamne Anne de la Tour, veuve de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, remariée à Jacques de Gandalin, seigneur de Beaulieu, à fournir à la nourriture et à l'entretenement de Renée et Edmonde, ses filles, chanoinesses de Remiremont, François et Charles, ses fils, placés sous la tutelle de Pierre de Tenarre, leur oncle. — Fol. 610. Autre qui condamne Claude Salliere, chanoine de Saint-Andoche de Saulieu, et prieur de Bar, à payer 200 livres de portion congrue au curé de Branges. — Fol. 622. Arrêt pour un partage de biens entre Antoine de Riquety, seigneur de Negeaux, Thomas de Riquetty, seigneur de Mirabeau, et Suzanne du Puget, veuve et héritière d'Ogier Perret dit Riquety, écuyer de la ville de Marseille. — Fol. 625. Arrêt au sujet d'un débat entre Henry de Mesmes, marquis de Reynel, président au Parlement de Paris, Jeanne de Montluc, sa femme, auparavant veuve de Charles d'Amboise, donataires du tiers des biens de Henry d'Amboise, baron de Bussy, et les créanciers et ayant droit de ce dernier. — Fol. 635. Arrêt rendu sur la requête du prince de Condé, qui casse les procédures faites par le procureur au siége d'Issoudun dans une cause d'appel qui devait, d'après l'arrêt de cette cour, être porté devant la juridiction du duché de Châteauroux. — Fol. 639. Autre qui condamne les habitants de Neuilly et de Crimolois à payer le loyer de la maison occupée par le curé. — Fol. 650. Autre pour un règlement d'intérêts entre François de la Menue, seigneur d'Eschevanes, fils et héritier de Ph. de la Menue et de Bénigne de Bayard, avec Gillet de Brachet, seigneur de Villars, tuteur de ses enfants, et de feue Marie Dupuis et Louis de Menou, seigneur d'Étrigny, tuteur de ses enfants et de Jeanne Dupuis. — Fol. 664. Autre qui déboute Élisabeth de Bourgogne, veuve d'Emmanuel de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, de sa demande en restitution des biens de Jacques Dautin, lieutenant criminel au bailliage de Bresse. — Fol. 675. Autre qui maintient François de Montbel, comte d'Entremont, Laurent, Gabriel, Jean, Pierre, Marguerite d'Albon en possession des biens qui leur ont été légués par leur sœur Béatrix, novice au couvent des carmélites de Chaumont. — Fol. 678, verso. Autre pour le règlement de la succession de Jacques de Calmenil, entre Jacques de Calmenil, écuyer, seigneur de Romaré et de Gonneville, et Marguerite de Pelletret, veuve d'Antoine de Calmenil, et tutrice d'Antoine, leur fils. — Fol. 686. Autre pour la mise en décret des biens de Jacques Orlandin, seigneur de Sainte-Claire, bailli de Gex.

B. 12240. (Registre.) — In-folio, 513 feuillets papier. Reliure en parchemin.

1635-1638. — Registre des Arrêts définitifs civils. — Fol. 3. Arrêt qui, sous les offres des habitants de Saint-Romain-sous-Versigny, de payer à B. Vernay, leur curé, deux pistoles pour frais de voyage, met les parties hors de cour. — Fol. 3, verso. Autre qui condamne P. Thevenin, maître des basses écoles de Belan-sur-Ource, à payer sa cote de la taille seigneuriale. — Fol. 3, verso. Autre qui condamne Louis de Dortans, seigneur dudit, à faire exercer la justice dans toute l'étendue de la châtellenie de Dortans et M[me] Philiberte de Grolée, veuve de François-Antoine de Dortans, seigneur de Bona et d'Uflelle, tutrice de Cl. François, leur fils, à rendre à Louis de Dortans les titres de propriété de la châtellenie. — Fol. 18. Arrêt qui met hors de cour le receveur des amendes du Parlement et les cautions de Michel Vernot, de Beaune, condamné à 3,500 livres d'amende pour fait d'usure. — Fol. 21, verso. Autre qui admet l'appréciation de Barbe de Thomassin, veuve de Claude de la Tournière, seigneur de Servignat et Beauregard, mère de leur fille Adrienne, sur la terre de Brandon saisie sur Ch.-Bernard de Montessus. — Fol. 25. Arrêt qui condamne les habitants de Montréal à payer à Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoux et de Saulx, un denier parisis par feu pour leur droit d'usage et de pâturage dans le bois de Montrobert. — Fol. 30. Arrêt par lequel, moyennant les consignations faites par Jérôme, comte de Rossillon, seigneur de Saint-Genis, capitaine des gardes du duc de Savoie, il est autorisé à rentrer en possession de la terre de Saint-Genis, détenue par les héritiers de Jacques Orlandin de Sainte-Claire. — Fol. 33, verso. Autre qui condamne le receveur de la terre de Chailly à payer à Cl. de la Madeleine, évêque d'Autun, en sa qualité de prieur de Saint-Symphorien, une redevance de 32 mesures de blé et avoine. — Fol. 37. Arrêt qui autorise Clériadus de Coligny, baron de Cressia, à retirer de la criée de ses biens saisis à requête de Charles-Emmanuel de Seyturier, baron de Cornod, les parties de la seigneurie de Chevignat, ayant appartenu à Jeanne de Toulongeon. — Fol. 43. Autre qui condamne Guillaume Laurin, apothicaire à Montbard, à remettre en main habile une terre mainmortable qu'il avait acquise sur les domaines de Jacques de Chaugy, seigneur de Lantilly et des Laumes. — Fol. 46, verso. Autre qui condamne les habitants de Pouilly-en-Auxois à payer à Cl. Bertrand, bailli de Pouilly, adjudicataire du double dîme les arrérages de cette redevance soit en nature, soit en argent. — Fol. 51, verso. Autre qui condamne les habitants de Moitron à rembourser à Liger Caiset la somme de 53 livres 10 sols, montant des contraintes exercées sur lui par Fr. Regnier, seigneur de Bussière, créancier des habitants. — Fol. 55, verso. Arrêt confirmatif de celui du 13 août 1631 qui déclarait le maire héréditaire de Poiseul-la-Ville et la Perrière sujet au logement militaire et maintenait toutes les autres immunités accordées par le duc Eudes IV en 1342. — Fol. 59. Autre qui condamne Abraham Jacob, gendarme de la compagnie du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, François Jacob,

avocat à Semur, J. Demanche, vice-bailli d'Auxois, mari de Marie Jacob, à payer à frère Humber, religieux en l'abbaye de Fontenay, leur fils et frère, la pension à laquelle ils se sont obligés, en vertu du testament fait en leur faveur.— Fol. 60. Autre qui condamne Alph. d'Albeine, abbé de Maizières, à payer une portion congrue de 200 livres au curé de Puligny.— Fol. 66, verso. Autre qui condamne Bénigne Milletot, seigneur de Villy, conseilller au Parlement, à payer une somme de 111 livres à Jacques de Courcelles, seigneur de Pourlans, fils et héritier de Louise de Drée.— Fol. 67, verso. Réception de Jean Debard comme procureur au Parlement.— Fol. 70. Arrêt qui condamne les syndics de Gex à restituer au curé de Chevry les dîmes usurpées lors de l'occupation du pays par les Bernois.— Fol. 73. Arrêt pour le partage des offrandes faites à la chapelle d'Alise-Sainte-Reine, entre le curé du lieu et les fabriciens.— Fol. 76. Autre qui condamne les notaires du bailliage d'Auxois à rembourser à ceux de la ville de Semur les avances faites par ces derniers à Paris, pour obtenir une modération de taxe.— Fol. 87. Autre qui condamne les habitants de Chaume-les-Baigneux à payer à Jean Lacordaire, marchand à Dijon, les arrérages du double dîme qu'ils lui ont engagé (1635).— Fol. 95. Adjudication des travaux de réparations de l'église de Saint-Philibert-sous-Gevrey, avec obligation aux abbés de Cîteaux, et grand prieur de Champagne, de pourvoir ladite église d'un curé.— Fol. 97, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Prondevaux à relâcher à Scipon d'Anglure-Bourlemont, commandeur de la commanderie de Chalon, cinquante arpents des bois communaux qui leur restent, pour indemnité des 200 qu'ils ont vendus, et dont un tiers lui appartenait. — Fol. 101. Autre qui déboute le cardinal de Richelieu, en qualité d'abbé de Cluny, de sa prétention d'obliger les fermiers du domaine de Paray à faire aux moulins et étangs de Paray et de Toulon des réparations déjà faites.— Fol. 113. Arrêt contenant que les habitants de Viriat et des autres communautés de la châtellenie de Bourg-en-Bresse, se réuniront chaque année le premier octobre pour la nomination de leurs syndics et l'audition de leurs comptes ; que la réunion sera annoncée au prône des églises et que le châtelain et le curial pourront y assister, mais sans exiger aucun salaire.— Fol. 119. Autre relatif au guet et garde et à la contribution des menus emparements du château de Marigny-sur-Ouche, auxquels Charles de Vienne, comte de Commarin, prétendait astreindre les habitants de Gergueil, Grandmont et Bourguignon, sujets de l'abbaye de Cîteaux, laquelle soutenait que ses hommes relevaient du guet et garde de Vergy et de Nuits depuis la démolition dudit château de Vergy. — Fol. 119. Arrêt qui ordonne la mise en délivrance de la terre et seigneurie de Bonnencontre, saisie sur Guillaume de Saulx, comte de Tavanes, à requête d'Étienne Fijean, maître à la Chambre des Comptes, un des créanciers. — Fol. 122. Arrêt rendu sur la requête du procureur syndic des États de Bourgogne par lequel, pour mettre fin aux fraudes résultant de la diversité des mesures non égandillées dont on usait dans la province, enjoint à tous les seigneurs, hauts justiciers, d'envoyer dans le délai d'un mois leurs mesures à grains et autres, aux magistrats des villes et bourgs, de la mesure desquels ils usent, pour y être étalonnées et marquées, sous peine de 20 livres d'amende. — Fol. 123. Autre qui, nonobstant l'opposition des drapiers drapants de Dijon, Is-sur-Tille et Marey, autorise les marchands de draps de soie à vendre des draps de laine en se conformant aux ordonnances. — Fol. 137, verso. Autre qui condamne les fermiers du revenu de la terre d'Éguilly à payer à M.-G. Morot, sieur de Grésigny, une certaine somme dont il était créancier sur Jean de Choiseul, seigneur d'Éguilly. — Fol. 141, verso. Autre qui condamne le fermier des revenus de l'abbaye de Saint-Rambert à acquitter les manses dont il est tenu envers le prieur et les religieux. — Fol. 142. Autre portant main-levée à Marc-Antoine Millotet fils, avocat général au Parlement, des gages de son office, qui avaient été saisis et ordonne au payeur des gages de le payer après la levée des souffrances mises sur son compte. — Fol. 144. Autre qui condamne Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, fils et héritier de Charlotte Chabot, à payer à Jacques Bichot, procureur d'office en la baronnie de Châteauneuf, la somme de 879 livres pour la part que devait Christophe de Rye, marquis de Varambon, au nom d'Éléonore Chabot, sa femme, des adjudications faites à F. de Villeneuve, pour les réparations aux bâtiments de Beaune et d'autres créances.— — Fol. 151. Arrêt qui condamne les abbé et religieux de Cîteaux à payer leur part des 200 livres de portion congrue, attribuée au curé de Volnay. — Fol. 154. Autre qui donne pouvoir à P. Millon, seigneur de Montigny, mari de Marguerite de Mouhy, veuve d'Antoine de Rodes, de poursuivre les criées sur la terre de La Cosne, saisies sur P. Millet. — Fol. 159. Autre qui condamne les époux Léonard de Saint-Rambert à rembourser une somme de 500 livres à Abel de Lauray, seigneur de Montplaisant. — Fol. 161. Autre qui déboute François de Vesvre, seigneur de Fragnay, d'une créance prétendue par Antoine Mercier, seigneur du Thil, ayant droit de Philiberte de Digoine, veuve de J. Porcelet, seigneur de Blaisey.— Fol. 163. Autre pour l'exécution de l'arrêt précédemment rendu sur la requête des syndics et habitants de Belley qui prescrit la conversion d'une prébende du chapitre de la cathédrale en prébende préceptoriale, à l'effet d'en affecter les revenus à l'entretien du maître des écoles. — Fol. 164, verso. — Arrêt qui condamne les habitants de Romprey à contribuer pour un quart dans les dépenses de la clôture du cimetière de l'église de Bure et la construction d'un tabernacle. — Fol. 169. Adju-

dication faite par la Cour d'une pièce de vigne à Meursault et d'un capital de rente, tous appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun et vendus, afin d'en employer le prix à la reconstruction de la partie du couvent qui a été incendiée. — Fol. 170. Autre qui condamne les PP. de l'Oratoire de Dijon au paiement d'arrérages de censes envers le Prieuré du Val-des-Choux. — Fol. ..., verso. Autre dans une cause entre Françoise de Rabutin, dame de Monthelon et d'Alonne, veuve d'Antoine de Toulongeon, capitaine au régiment des Gardes du Roi, F. Gaudry, conseiller au bailliage d'Autun, Z. Desplaces, citoyen d'Autun. — Fol. 178. Arrêt qui condamne le prieur de Neuville-les-Dames en Bresse, à l'exécution des traités intervenus avec les religieuses pour leurs manses et leur entretien et décide qu'à l'avenir le secrétaire ou confesseur des religieuses sera nommé par le prieur, agréé par les religieuses et confirmé par l'archevêque de Lyon. — Fol. 185, verso. Autre qui condamne Gilbert Derey, praticien, à Saint-Seine, au paiement d'une somme due par lui à Étienne de Loisie, seigneur de Turcey, président à la Chambre des Comptes de Dijon. — Fol. 191. Autre qui condamne les habitants du village de Chenay, à payer une certaine somme due à Pierre Rousseau, fondeur de cloches au pays de Gâtinais. — Fol. 195. Autre qui condamne le fermier des revenus de la seigneurie d'Alise-Sainte-Reine à rembourser le procureur d'office des frais de poursuites contre huit individus inculpés du crime d'homicide. — Fol. 200. Autre qui condamne le prieur et les religieux de Saint-Symphorien d'Autun à payer 200 livres de portion congrue au curé de Voudenay. — Fol. 201. Autre qui accorde à Jacques Camus, lieutenant général à Belley, et au substitut du procureur général, la préséance dans toutes les cérémonies publiques, sur les syndics de la ville. — Fol. 202, verso. Autre qui condamne Pierre de Nivelle, abbé général de Cîteaux, à payer à Cl. Berthaut, chirurgien, à Nuits, les gages qui lui sont dus chaque année, soit 75 livres et le prix des médicaments fournis par lui tant audit abbé, qu'aux religieux et à leur suite. — Fol. 206, verso. Autre qui condamne les doyen et chanoines de Saint-Denis de Nuits, curés primitifs de Chambeuf et Clémencey, à payer au curé de Chambeuf une somme de 60 livres, pour parfaire celle de 200 livres de portion congrue. — Fol. 213. Autre faisant défense à Chrétien Fourneret d'exercer la charge de sergent général à Villiers-les-Hauts, obtenue par J. Boybien. — Fol. 214. Autre qui, sur la requête d'Alexandre Orlandin, seigneur de Saint-Trivier-les-Sallettes, autorise la discussion des biens de Jacques Orlandin, seigneur de Sainte-Claire, bailli de Gex, et de Madeleine de la Barge, sa femme. — Fol. 216, verso. Autre qui condamne Michel Masle, chanoine de N.-D. de Paris, et prieur de Perry, curé primitif de Saint-Bonnet de Vieille-Vigne, à payer au vicaire perpétuel du lieu une portion congrue de 200 livres. — Fol. 218. Autre qui déboute Hercules, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, de sa prétention de comprendre les propriétaires de la maison Barrault parmi les habitants d'Avallon, sujets au droit de banvin. — Fol. 221. Autre qui enjoint aux procureurs de payer à la chancellerie les droits d'augmentation du sceau, réduits de moitié sur la demande des États du pays. — Fol. 223. Homologation d'une délibération de la Chambre de ville de Dijon, du 15 février, qui ordonne à tous les habitants, sans distinction, de faire balayer deux fois par semaine le devant de leurs maisons ou hôtels, sous peine de 20 livres d'amende, avec défense, sous la même peine, de faire fluer dans les rues les eaux de leurs maisons. — Fol. 224, verso. Autre qui invite les drapiers drapant de Châtillon à donner pour le déchet deux aunes par pièce de drap de 35 ou 40 aunes et prescrit à ces drapiers de nommer tous les deux mois deux jurés pour reconnaître la qualité des marchandises et y appliquer les plombs. — Fol. 226. Autre qui condamne le curé d'Alise-Sainte-Reine à verser aux habitants et fabriciens la somme de 250 livres, prise sur les oblations faites à la chapelle de Sainte-Reine, depuis sa prise de possession, laquelle somme sera employée aux ornements et à la décoration de cette chapelle. — Fol. 227. Autre qui, contrairement à la prétention de Claude-Pierre de Montigny, seigneur de Servance et de Chaumont-le-Bois, de faire garder par les habitants de Chaumont la portion des bois communaux vendue à Pierrette de Montigny, veuve de Gaspard de Guiney, seigneur de la Motte, autorise les habitants à les faire garder par leur propre garde. — Fol. 232, verso. Arrêt par lequel le Parlement, informé que l'on tirait du royaume, par la Bresse, quantité de bétail, fait défense aux maîtres des ports et passages, aux officiers de la foraine et à ceux des bailliages d'en laisser sortir sans permission du Roi. — Fol. 233. Autre dans une question d'attributions entre G. Blanot, lieutenant criminel au bailliage de Semur, et J. Lemulier, son lieutenant assesseur. — Fol. 234. Autre pour contraindre Alph. d'Elbene, abbé commendataire de Maizières, à payer au curé de Puligny 200 livres de portion congrue. — Fol. 235. Autre qui condamne D. Desvignes, curé d'Orgeux, à fournir un prêtre pour la desserte de l'église de Varois et Chaignot, les habitants de Varois à lui procurer une maison et l'abbé de Saint-Benigne à payer au curé d'Orgeux une portion congrue de 300 livres déduction faite du revenu de la cure. — Fol. 237, verso. Autre portant main-levée à Hercules, comte de Chastellux, des deniers provenant de la vente de la seigneurie de Grandchamp et de partie de celle d'Éguilly, faite à sa poursuite sur Marie Boisson, veuve de François de Menou, dame de Chiron, auparavant de Claude-Alexandre de Choiseul, d'Éguilly, en qualité de tutrice de Claudine, leur fille. — Fol. 238, verso. Autre pour la tutelle des enfants de Magdelin Colin, recteur des

écoles à Flavigny. — Fol. 240. Autre qui maintient Abraham Crochet, chanoine de l'église N.-D. de Bourg, en possession de la chapelle N.-D. de Cuisia et de Saint-Étienne, fondée dans ladite église. — Fol. 242. Autre enjoignant à deux chirurgiens de se présenter devant un commissaire de la Cour pour, en sa présence, celle de deux médecins de Dijon, être interrogés par les chirurgiens, à l'effet de s'assurer de leurs connaissances, mais jusque-là, leur défend tout exercice de chirurgie ou de barberie. — Fol. 248, verso. Autre qui décharge J. Personne, N. Floriet et L. Personne, échevins de la ville de Châtillon, des tailles mises sur eux par les asséeurs, contrairement aux arrêts, qui, en raison du temps qu'ils consacraient aux affaires publiques, les en exemptaient. — Fol. 259. Arrêt qui condamne Guillaume de Saulx, comte de Tavanes, à payer à J. Ocquidan, de Nuits, les arrérages d'une rente constituée à son profit par Françoise de la Baume, maréchale de Tavanes, mère dudit Guillaume. — Fol. 262. Arrêt de règlement rendu sur la demande de Ph. Montrau, médecin ordinaire du Roi et intendant des eaux minérales de Bourbon-Lancy, pour l'usage et la police des bains. — Fol. 263, verso. Autre qui annule la transaction conclue entre les habitants de Richebourg et d'Épilan, au sujet du parcours et des contributions. — Fol. 271. Autre qui condamne à 20 livres d'amende N. Lambert, drapier à Dijon, poursuivi pour avoir fait des monopoles, enharré des laines dans le but de faire tomber la manufacture établie à l'hôtel Sainte-Anne. — Fol. 280. Autre qui condamne Gabriel de Presle, fils de Jules de Presle, demeurant à Domois, à payer à Gabrielle de Vaudrey, veuve de Gaspard d'Epinac, seigneur de Monetoy, Perrigny et Domois et à Claude, leur fille, femme de Louis de Pernes, des redevances en grains assignées sur ses héritages. — Fol. 290. Arrêt qui déboute François, comte de Montbel et d'Entremont, de son opposition à ce que Laurent, Gabriel et Jean-Pierre d'Albon prennent leur légitime sur tous les biens délaissés par Béatrix de Coligny, leur mère et à elle advenus par Jacqueline de Montbel, sa mère, femme de l'amiral de Coligny. — Fol. 291, verso. Autre sur un débat entre Anne de la Balme, femme de Pr. Domeau, conseiller au présidial de Lyon, veuve d'Emmanuel Lemaistre, conseiller au Parlement de Grenoble, et Gaspard Lemaître, acquéreur de cet office de conseiller. — Fol. 295. Autre qui condamne les habitants de Lamarche-sur-Saône à réparer le chemin bordant les propriétés du sieur Thielley. — Fol. 307, verso. Autre faisant main-levée au couvent des Ursulines de Dijon, des arrérages d'une rente due par René de Montiernet, seigneur dudit lieu et de Bellefond. — Fol. 313. Arrêt qui condamne A. Aubry de Flavigny à rétrocéder aux prieur et religieux dudit lieu une pièce de pré qu'ils avaient aliénée. — Fol. 314, verso. Autre qui condamne Charles Descrots, seigneur du lieu et de Boyvin, capitaine de gens de pied à Pignerol, à rétrocéder à Anne de Montaffier, comtesse de Soissons, dame de Montcenis, des biens acquis sur les religieux de La Ferté. — Fol. 323. Autre qui condamne Marguerite de Morges, fille et héritière de Bertrand de Morges, seigneur de la Motte, et de Madeleine de Meulon, à payer une pension de 300 livres à Catherine Ode de Trioly, veuve de Gabriel de Morges, seigneur de Poliano. — Fol. 324. Autre qui ordonne la mise en délivrance des biens de feue Adrienne de Montessus, sollicitée par Marc de Montagu, seigneur et baron de Bontana, bailli de Cuiseau, fils et héritier de Clériadus de Montagu, seigneur d'Atouze, et d'Antoine de Gauthiot et héritier de Melchior de Montagu, seigneur de Chatenay, son oncle. — Fol. 348. Autre qui maintient Pierre de Monferrand, seigneur dudit lieu, en possession de la terre d'Esterraux qui lui a été adjugée par décret sur François de Clermont, seigneur de Mont-Saint-Jean. — Fol. 349. Autre qui condamne C. Derey, curé de Saint-Julien-les-Dijon, et le chapitre Saint-Étienne à payer le salaire de J. Moussu, religieux du prieuré de Bonvaux, auquel, du consentement des habitants, ils avaient confié la desserte de la chapelle d'Ogny. — Fol. 350. Autre qui condamne la ville de Dijon à payer aux maçons Clamonet et Braconnier la somme de 4593 livres pour des réparations faites aux murailles de la ville. — Fol. 357. Autre qui condamne l'abbaye de Saint-Martin, l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun et le prieuré de Valcroissant, possesseurs des dîmes de Mont-Saint-Jean, à dédommager Viard, prieur de Glanot, des adjudications de la portion congrue faites au curé Gibassier. — Fol. 371, verso. Autre qui maintient Gabrielle de Montpesat, veuve de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, dame du Val-Julien, en possession d'un cens sur Saint-Julien que lui contestait le sieur Blagny. — Fol. 375. Arrêt rendu sur la poursuite des habitants d'Ambronay par lequel l'aumônier et les religieux de l'abbaye d'Ambronay sont condamnés à distribuer à l'époque déterminée les aumônes fixées par leurs statuts. — Fol. 376. Autre relatif à la jouissance d'un treige à Lux entre une maison de l'hôpital de Tilchâtel occupée par le sieur Fèvre et la maison Bœuf. — Fol. 380. Autre qui condamne Pierre de Quinson, seigneur de Verchère, à payer les censes dues au couvent des religieuses de N.-D. de Sallette (Chartreuses). — Fol. 384, verso. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'opposition de Pierre d'Esbarres, président au Parlement, la Cour ordonne l'exécution des arrêts obtenus contre lui au Conseil de la Chambre de ville par M. A. Millotet, avocat général. — Fol. 386. Autre qui donne à Gilles Brulard, baron de Genlis, tuteur de René, son fils, baron de Pisy, mainlevée de saisies sur le revenu de cette terre, à requête de David de Montbaloux et Louis de Montchauveau, seigneurs en partie de Santigny. — Fol. 390, verso. Autre portant règlement pour le repurgement et la réparation des canaux et des vannages du domaine et de

la prairie des Échex-en-Bresse. — Fol. 394, verso. Autre qui condamne la veuve du greffier Marc à verser entre les mains de M. Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny, la somme de 2300 livres dont elle était dépositaire. — Fol. 395. Autre qui décharge les habitants de la communauté de La Racineuse de contribuer aux fortifications de la ville de Seurre, distante de plus de quatre lieues. — Fol. 400. Autre qui condamne les habitants de Voulaine à payer les arrérages de la rente constituée à M. Chitey. — Fol. 402. Arrêt pour le paiement par Jean de Choiseul, seigneur d'Éguilly, du restant des deniers de la dot de Marie Brisson, veuve de François de Menou, seigneur du Chiron, et avant de Claude-Alexandre de Choiseul, seigneur et baron d'Éguilly. — Fol. 405, verso. Autre qui interdit au meunier du moulin au Liard, à Aisy-sous-Thil, de passer au travers du pré du Taunois. — Fol. 406. Arrêt qui condamne les chamarier, chanoines et chapitre de Saint-Paul de Lyon, curés primitifs de Sermoyer et Arbigny, à payer une portion congrue de 200 livres au curé de Sermoyer et de 100 livres au vicaire d'Arbigny. — Fol. 407. Autre qui, de l'aveu de l'évêque de Belley, maintient François de Cordon, prieur de Saint-Benoit, en possession de la prébende de l'archidiaconat de Belley, que lui disputait Pierre Mermet, curé de Champfromier. — Fol. 412. Autre qui maintient les curés de Charrey et d'Auvillars dans leur droit de séquelle, c'est-à-dire de suivre leurs paroissiens labourant sur les territoires voisins et de percevoir la dîme. — Fol. 415. Autre relatif à la donation faite à la Grande Chartreuse par Charles Veillet, bourgeois à Chambéry, fils et héritier bénéficiaire de Charles Veillet, conseiller d'état du duc de Savoie et premier président du Sénat de Chambéry, donation contestée par les créanciers. — Fol. 418, verso. Autre qui condamne les habitants de Chanceaux à payer les loyers échus de la maison occupée par Cl. Guenebaut, leur curé, et les réparations de celle acquise pour servir de presbytère. — Fol. 424. Autre qui condamne les habitants de Nuits à dédommager J. Sentalier, hôtelier de Saint-Laurent, des frais qu'il a supportés, pour loger les gentilshommes du Charollais se rendant à l'arrière-ban et les officiers d'une compagnie suisse. — Fol. 427. Homologation d'une délibération du chapitre de N.-D. de Beaune, portant qu'au lieu de créer des constitutions de rente pour acquitter les dettes du chapitre, on imposera les chanoines au pied de leurs décimes. — Fol. 429. Autre portant que le curé de Broye jouira de la portion congrue de 200 livres que doivent lui servir les doyen et chapitre de l'église cathédrale d'Autun, curés primitifs, comme aussi du droit de quarte et de gerbes fourni par les habitants, à charge de payer le luminaire et dire la Passion. — Fol. 435. Autre pour la liquidation des criées de la seigneurie de Martenay en Charollais entre Ét. Durand, avocat, Hélène Voisin, veuve du seigneur de Martenay, Jean-Paul de la Rivière, seigneur dudit lieu, tuteur de Reine, Françoise et Claude de la Rivière, Françoise de la Rivière et Marie de Bessey, religieuse au prieuré de Marcigny. — Fol. 435. Arrêt qui, vu l'arrêt du Conseil du 19 décembre 1629 relatif à l'affectation d'une prébende canoniale du chapitre cathédral de Belley, pour l'entretien d'un précepteur des écoles, met le chapitre et les syndics de la ville hors de cour, en ce qui concerne la nomination de ce précepteur. — Fol. 440. Adjudication tranchée à Alexandre Orlandini, seigneur de Saint-Trivier-les-Salette, des biens de feu Jacques Orlandini, seigneur de Sainte-Claire, bailli de Gex, et de Madeleine de la Barge, sa femme. — Fol. 441, verso. Arrêt qui condamne l'adjudicataire des gabelles à payer aux vierg, échevins et habitants d'Autun et aux Jésuites du collège, le droit de 10 sols qui se lève sur chaque minot de sel vendu au grenier de la ville. — Fol. 448. Autre faisant défense aux habitants de Digoin de comprendre aux rôles des tailles Martin Gueneau, gendarme de la garde du Roi. — Fol. 449. Autre qui, sans préjudice des droits de parcours, prétendus par les habitants de Taisey et de Saint-Remi dans les bois de Cortelain, adjugés aux mineurs de Pétrarque de Saint-Clément, seigneur de Corgengoux et de Cortelain, chargé du droit d'usage envers les habitants de Cortelain, en fait la distraction au profit desdits mineurs. — Fol. 45). Autre qui maintient le châtelain de Gex en possession du droit d'apposer les scellés et faire les inventaires des meubles au domicile de ceux qui décèdent dans sa circonscription. — Fol. 455. Arrêt de renvoi devant le commissaire, de la cause entre M. Cadroux, curé d'Alise, les fabriciens et habitants du lieu, au sujet des oblations et de l'entretien de la chapelle de Sainte-Reine, fondée sur l'intervention de l'évêque d'Autun comme seigneur et propriétaire du fonds de cette chapelle. — Fol. 458, verso. Autre qui maintient Gaspard Vertier, conseiller et auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie, tant en son nom que comme tuteur de Louis Vertier, fils et héritier d'Antoine Vertier, conseiller en ladite Chambre, en possession du moulin d'Eschallon et du grand étang compris dans le décret des biens du sieur de Planet. — Fol. 460, verso. Autre portant règlement d'attributions entre J. Borot, juge prévôt d'Avallon, et Georges de Clugny, lieutenant au bailliage. — Fol. 468. Autre qui autorise Ét. Champagne, notaire au bailliage d'Auxois, siège d'Avallon, à continuer sa résidence à Avallon. — Fol. 469, verso. Arrêt rendu sur la requête de Camille de Neufville, abbé de Saint-Martin, de l'Ile-Barbe, comte de Laigny, baron de Montanay, et Laurent de Thenay, seigneur de Saint-Christophe, par lequel défense est faite à Isabelle de Bourgogne, duchesse de Pont-de-Vaux, et à Philippe-Eugène de Gorrevod, son fils, de prendre le titre de seigneur de Montanay. — Fol. 472, verso. Autre qui défend de comprendre César de Belleperche, seigneur de Chiseul, dans le rôle des tailles de la paroisse de

Vigny. — Fol. 477, verso. Autre rendu entre Catherine-Ode de Triois, demandant d'être reconnue femme et veuve de Gabriel de Moroges, seigneur de Poliano, et Jeanne, sa fille, fille dudit Gabriel, d'une part, Marguerite de Moroges, héritière de Madeleine de Menillon, veuve et héritière de Bertrand de Moroges, seigneur de la Motte Verdoyer, frère et héritier de Gabriel de Moroges, par lequel la Cour accorde seulement une somme de 8000 livres à ladite de Triois et de 12.000 livres à sa fille. — Fol. 483, verso. Autre qui ordonne la collocation de Henri de Richeteau, fils de Jean, seigneur de la Cour-d'Arcenay, dans les criées et décret mis sur les terres et seigneuries de Charles de Marcilly, seigneur de Cipierre. — Fol. 488. Adjudication à N. Thyon d'une rente au principal de 14,000 livres due aux demoiselles de Grimaldi, par Claude Bretagne, conseiller au Parlement, seigneur du Lis. — Fol. 495. Arrêt de règlement d'attributions entre Jacques de la Ramisse, lieutenant criminel, et F. Millotot, lieutenant civil au bailliage d'Auxonne. — Fol. 500, verso. Autre qui condamne l'adjudicataire des gabelles à payer à la mairie de Dijon les droits qui lui ont été accordés sur le sel vendu au grenier, pour la réparation du pavé. — Fol. 505, verso. Arrêt qui exempte les prieur et religieux de la Chartreuse de Pierre-Châtel des impositions de Virequin, Saint-Blaise et Hostonne.

B. 12241. (Registre.) — In-folio, 393 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1636-1637. — Registre des arrêts définitifs civils. — Fol. 4. Arrêt rendu sur la requête de Claude Bretagne, conseiller au Parlement, par lequel la Cour casse la bullette de logement, donnée le 6 novembre dernier par la mairie de Dijon pour loger dans sa maison le vicomte de Turenne, alors qu'il était parti pour Autun, pour mettre ordre à ses affaires et défend à la Chambre de ville d'ordonner désormais des logements dans la maison des officiers de la Cour. — Fol. 4, verso, 11, 16. Autres pour la liquidation de la succession de Guillaume Berbisey, lieutenant particulier au bailliage, entre Guillaume de Berbisey, avocat, son fils, François de la Grange, seigneur de Villeberny, mari de Claude de Berbisey et les créanciers. — Fol. 6. Arrêt qui condamne Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon, à payer à Simon Parigot, chapelain à la Sainte-Chapelle, sa prébende de 10 mois de desserte à la Commanderie. — Fol. 11, verso. Autre qui condamne le sieur Monniot, tanneur, à dédommager A. Cuisenier, orfèvre, du loyer d'une maison et jardin situés près la Porte-d'Ouche à Dijon, que ce dernier avait loués au vigneron Boussuet, sous la condition de l'évacuer en cas de contagion et que de son autorité privée, Monniot avait expulsé, pour y loger Thomas Gallette, son gendre, chirurgien de la santé. La mairie de Dijon avait été mise en cause. — Fol. 17. Autre qui maintient P. Jouard en possession de la cure de Poinson et Larrey, que lui disputait Frère Daniel Beguin, religieux de l'abbaye de N.-D. de Châtillon. — Fol. 19. Arrêt qui condamne Derey, receveur des revenus de l'abbaye de Saint-Seine, à payer à Cl. Soyrot, prieur de Chanceaux, la redevance à laquelle l'abbé est tenu envers lui. — Fol. 20, verso (1636). — Fol. 21. Arrêt qui condamne les fermiers des revenus du prieuré de Saint-Nazaire et de Saint-Celse de Bourbon-Lancy, à acquitter leurs termes vis-à-vis de M. Contet, pourvu dudit prieuré. — Fol. 24. Autre qui ordonne l'exécution du décret mis sur les biens de Bernard Legouz, seigneur de Gurgy, et de Claude Legouz, seigneur de Villepelle, à la requête des mineurs de Claude de Lenoncourt, seigneur de Chauffour, et de Jeanne Humbert, sa femme. — Fol. 27. Autre qui condamne les religieux Augustins de Seurre à relâcher à P. Landrot, chapelain de la chapelle de Toussaint en l'église Saint-Martin, le pré de la Quemme-Chassy en la prairie de Trugny, dont ils se sont emparés. — Fol. 27, verso. Réception de Cl. Parigot comme procureur à la Cour. — Fol. 30, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Marnay à exécuter la transaction du 2 décembre, conclue entre eux et leur curé pour les droits curiaux. — Fol. 47, verso. Arrêt qui maintient F. Bizet, prêtre, en possession d'un canonicat au chapitre N.-D. de Bourg que lui disputait B. Monnier, qui s'en était fait pourvoir par l'évêque de Mâcon. — Fol. 62, verso. Autre pour le décret mis sur les biens de J. Chifflot, procureur à la Cour, à la requête de Jacques Vallot, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes. — Fol. 64. Autre qui condamne les acquéreurs de la maison Bonvel à faire valoir les assignaux d'une rente sur cette maison, appartenant aux Bernardines de Tart, à Dijon. — Fol. 67. Autre qui condamne la veuve Perrier, fermière des halles de Saint-Jean-de-Losne, à continuer son bail, et, néanmoins, lui accorde une forte diminution, à raison des pertes supportées l'année précédente tant à l'occasion de la levée du siège de Dôle que de celui de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 72. Autre qui déboute Pierre de Beaujeu, grand prieur de Champagne, de ses réclamations envers Ét. Guillier, fermier de la seigneurie de Curtil-Saint-Seine. — Fol. 72. Arrêt qui condamne les communautés religieuses de la ville de Dijon à acquitter les aumônes auxquelles les revenus de leurs bénéfices sont affectés et payer leur part des dépenses faites à l'occasion de la peste. — Fol. 79, verso. Autre qui condamne J. de Mouhy et P. Vuisson, fermiers des octrois de Verdun, à continuer leur bail et leur accorde une grande diminution motivée sur la prise de Verdun par les ennemis et l'incendie par eux de 10.000 bâches de charbon déposées sur le pont de la prairie, prêts à être embarquées pour Lyon. — Fol. 91, verso. Autre qui condamne le fermier des revenus du prieuré de Saint-Léger à payer la prébende de P. Lambert,

religieux et sous-prieur. — Fol. 96, verso. Autre qui condamne les échevins de la ville de Nuits à payer à Cl. Germain, ancien procureur syndic, des frais de voyage à Beaune et une indemnité pour l'occupation de sa grange par des soldats de passage, malades de peste. — Fol. 98, verso. Autre qui condamne des particuliers de Tart-le-Bas à payer à Sigismond Bernard, receveur général des décimes, une indemnité pour dommages causés dans ses prés. — Fol. 104, verso. Autre qui condamne le fermier de la terre de Saint-Thibaut et les habitants à payer au procureur de la communauté des pauvres de Dijon et au concierge des prisons, les frais de nourriture et de geôlage de Marie Bolard, femme de Valentin Pecort, la fille Héliotte Gras, Cl. Lamet, Gabriel Gras, David Bolard, F. Choillot, Laurent Choicot, J. Bolard et Ch. Lanier, qui, le 8 décembre 1635, avaient été amenés aux prisons de Dijon à requête du procureur d'office, comme accusés de sortilège et y étaient demeurés jusqu'au 30 janvier. — Fol. 109, verso. Autre qui maintient Denis Sanguin, abbé de l'abbaye de Saint-Savin, en possession du prieuré de Saint-Cosme et de Saint-Damien, au diocèse de Chartres que lui disputait Charles de Maussel, abbé de l'abbaye de Circanceaux. — Fol. 115. Arrêt qui condamne Tassinot, marchand, à Dijon, à livrer dans six semaines les 200 milliers de fer qu'il s'était engagé de fournir à un marchand de Lyon dans un délai déterminé, ce qu'il n'avait point exécuté, sous prétexte de l'invasion des ennemis, des courses des Croates et de la maladie de peste. — Fol. 117. Homologation de la transaction conclue le 27 février entre Guillaume Nicolas Savot, gouverneur de la chancellerie, seigneur d'Ogny et de Thoriseau, et les habitants de Beurey-Bauguay, retrayants du château d'Ogny, au sujet de la curée des fossés et des menus emparements. — Fol. 122. Autorisation à J. Coutier, seigneur de Château-Bornay, subrogé à la poursuite des criées sur les seigneuries de Soussey, Saint-Euphrône, Munois, Grésigny et Dampierre, de nommer de nouveaux sequestres. — Fol. 126, verso. Autre qui, vu les lettres de Louis de la Trémouille, seigneur de Givry, du 13 mars 1439 qui accorde aux habitants le droit de nommer jusqu'à quatre échevins pour le gouvernement de leurs affaires, maintient ces habitants au droit de se faire rendre compte par leurs receveurs ; avec faculté au juge du lieu d'y assister si bon lui semble, mais sans en exiger salaire. — Fol. 138. Autre qui adjuge à Séraphin de Mauroy, grand maître des eaux et forêts en Bourgogne, suivant le don qui lui en a été fait par le Roi, les lods et ventes, quints et requints des terres et seigneuries de la Cueille et Meximieux, dont les acquéreurs sont Mirande de Vachon, veuve de Pierre de Granay, conseiller au parlement de Grenoble, président du Présidial de Bourg, Melchior de la Poype, baron de Saint-Julien, mari de Catherine de Granay, fille dudit Pierre, Claude de Villelume, dame de Meximieux, femme de Jean de Pontailler, seigneur de Talmay, Anne de Lorraine, duchesse de Genevois et de Nemours, veuve de Henri de Savoie, duc de Nemours, comme tutrice de leurs enfants. — Fol. 142. Délai de six mois accordé au charbonnier Terrier, pour l'exploitation de la coupe des bois d'Arcelot, pour laquelle il avait fait marché avec M. François de la Cousse, seigneur dudit lieu, mais que le passage des armées française et étrangère par ledit bois ne lui avait pas permis d'effectuer dans le délai déterminé. — Fol. 149, verso. Autre pour un règlement de compte d'intérêts entre Claude Le Compasseur, conseiller au Parlement, Bénigne Le Compasseur, son père, Antoine et Guillaume, ses frères. — Fol. 169, verso. Autre qui condamne les prêtres et vicaires de l'église Saint-Michel de Dijon, sans préjudice des droits de l'évêque de Langres et de l'abbé de Saint-Étienne, à payer à J. Margueron, prêtre de ladite église, la part et portion des droits ordinaires et extraordinaires des deux mois pendant lesquels, obligé de se retirer à la campagne pour cause de peste et de maladie, ses confrères l'avaient considéré comme mort et refusaient de lui payer ses droits. — Fol. 179. Adjudication à Polyxene Doien, veuve de Salomon de Ganay, des biens décrétés sur feu Jean Poulet, seigneur de Blaisy, et Philiberte de Digoine, sa femme. — Fol. 180. Autorisation donnée aux habitants de Cerilly d'établir un double dîme sur toutes les récoltes, à l'effet d'acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 183. Arrêt qui condamne de nouveau Jacques Salier, chantre et chanoine de Saint-Andoche de Saulieu, à payer, de concert avec le prieur de Bar-le-Régulier, une portion congrue au curé de Vianges. — Fol. 200. Autre qui, sur la plainte de Ch. de Toulorge, sous-prieur et official du prieuré de Losne, et de J.-B. Granger, propriétaire et religieux dudit prieuré, condamne B. Michaut, curé de Losne, à célébrer sa part des services de fondations dans la chapelle Sainte-Geneviève de Saint-Jean-de-Losne, où, depuis la destruction de l'église et du prieuré ordonnée par le Roi, on avait transféré le service religieux. — Fol. 208. Autre qui renvoie Ch. Des Gurey, conseiller du duc de Savoie, et premier collatéral au conseil de Genevois, mari d'Hélène de Crispiliani et Pierre Perrondet, curateur de Ferdinand et Marie, enfants de Marc-Antoine de Crespiliani, seigneur de Crasay, au pays de Gex, à se pourvoir devant le Roi, à l'effet d'obtenir décharge des droits de francs-fiefs imposés sur cette terre. — Fol. 215. Autre pour le règlement de la succession d'Ennemond Lemaître, conseiller au Parlement de Grenoble, entre Antoinette de la Balme, sa veuve, remariée à Fr. de Meaux, conseiller au présidial de Lyon, Gaspard et Louis Balthasar Lemaître, héritiers, à bénéfice d'inventaire, dudit Ennemond. — Fol. 216, verso. Autre qui condamne François de Vesvre, seigneur de Frasnay, à restituer à Junonne du Buisson, veuve de Cl. de Vesvre, seigneur de Frasnay, les objets mobiliers qui lui ont été donnés. — Fol. 217, verso. Autre qui confirme la levée pen-

is ans, d'un double dîme sur tout le territoire de Cérilly, ception. — Fol. 244. Autre qui ordonne le rembourse- Adrien de Traves, seigneur de Monnet, et aux habi- ı Gratoux, des sommes saisies sur eux, à requête de Ch. , curé de Saint-Eusèbe et du Gratoux, avec injonction ·nier de desservir l'église du Gratoux. — Fol. 245. |ui condamne des habitants de Duesme au paiement des ; dues à l'avocat Arvisenet en qualité de curateur de Baillet, seigneur de Vaugrenant, héritier de Marguе- blet, dame de Duesme. — Fol. 249, verso. Autre qui ıne Charlotte de Thiard, dame de l'Étang, et Louis de s, seigneur de l'Étang, son fils, à payer les sommes oivent à Jeanne Bastier, veuve de Robert Agrain, or- Roanne. — Fol. 250, verso. Autre qui condamne Gas- Bouffier, avocat général au Parlement de Grenoble, à les dommages et intérêts envers Esther de Ligues, veuve ı d'Arces et Jean d'Arces, son fils, seigneur du lieu. — 1, verso. Autre concernant les criées d'une maison à poursuivies par Cl. Comeau, seigneur de la Borde-Mont- ı, sur Melchior-Bernard, seigneur de Ballore, Françoise ·ey, veuve de Philibert de Bernard, seigneur de Serri- trice de leur fils Bernard. — Fol. 252, verso. Arrêt ıdamne René de Lucinge, seigneur de la Motte de . des Alymes, et Cl. Benoit Uffreard de Saint-Germain ·rieux, à relâcher les fonds qu'ils détiennent à Alexan- e Livron, veuve de François Rubat, seigneur de la Tul- - Fol. 253, verso. Autre qui condamne le chapitre de Martin de Tours, le grand prieur de Chablis et l'abbaye igny à payer une portion congrue de 200 livres au Fley. — Fol. 257. Main-levée à G. Provin, médecin à des sommes qui lui sont dues par les curateurs des u seigneur de Vaugrenant. — Fol. 261, verso. Autre qui ent M. Fillotte comme sequestre de la terre et seigneu- Munois, saisie à la requête d'Antoinette de la Plume, le Villargoix, sur feu Pierre de Conclois et Gabrielle :uin, sa femme. — Fol. 264. Arrêt rendu sur la requête ıevins et syndic de Nuits, par lequel on casse un bail téotique d'un pré près de l'hôpital, passé sans droit par le ır de l'hôpital au sieur Menestrier, son proche parent; sur lequel la Chambre de ville de Nuits avait jeté les our y établir un couvent de capucins. — Fol. 267. Au- condamne J. Merle, curé de Courcelles-les-Semur, au nt des frais d'un procès soutenu contre André de Fon- prieur de Saint-Jean de Semur. — Fol. 275. Autre qui e Marie de Pontoux, veuve de René de Foudras, sei- de Saint-Uruge, de sa demande de redevances aux ts Chaudeau. — Fol. 280. Autre qui maintient Louis notaire royal à Saint-Marc, et Cl. Royer, marchand, à en possession des biens de J. Royer, que Gaspard Bou- langer, seigneur du Chemin, capitaine du château d'Aisey, leur disputait en vertu d'une prétendue donation. — Fol. 281. Autre qui condamne les maire et échevins d'Auxonne à payer à P. Dubois, seigneur de la Rochette, le prix de 16 émines du froment qu'il avait retiré à Auxonne lors du siège de Dôle et que M. de Miraumont, gouverneur de la place, avait fait prendre pour la nourriture de la garnison et celle de l'armée qui marchait au secours de Saint-Jean-de-Losne. —Fol. 283. Autre qui condamne P. Manon, fermier de la terre de la Palud, à fournir à François de Rye de la Palud, marquis de Varambon, les pièces de la gestion de cette terre.— Fol. 293. Autre qui maintient Adrien Dubois, seigneur de Montpinsson en partie et d'Augy au bailliage de Coutances, héritier d'Antoine Dubois, seigneur desdits lieux, dans la banalité des moulins Coqueret, de Serisy et de la Rocque que lui disputait Alphon- sine de Balsac, veuve de Charles Martel, seigneur de Montpins- son.— Fol. 299, verso. Adjudication faite à Polyxene Doyen, veuve de Salomon de Granay, seigneur de l'Étang, des biens mis en décret sur J. Poullot, seigneur de Blaisy, et Philiberte de Digoine, sa femme.— Fol. 304, verso. Autre au sujet d'attribu- tions que se disputaient Hector Darcier, prêtre official d'Auxonne, et Hugues Camuset, promoteur en ladite officialité.— Fol. 310. Adjudication à Antoine de Cussigny, seigneur de Villars-la- Garde, mari d'Antoinette de Montegu, auparavant veuve de Jean Gevalois, seigneur de Saint-Denis, tutrice de ses enfants, de la terre des Vernets, saisie sur feu François des Gaillans.— Fol. 311, verso. Autre qui maintient le prieur et les religieux de Notre-Dame de Semur dans leur qualité de curés primitifs de la ville et à ce titre de faire tenir libre le cimetière de l'église, casse l'accensement d'un terrain avoisinant, passé par la mairie, avec défense d'entreprendre désormais sur le cime- tière.— Fol. 318. Autre qui défend aux officiers municipaux d'Arnay-le-Duc de comprendre Jean de la Ville, trésorier ancien des Mortes payes en Bourgogne, au rôle des tailles de la ville. —Fol. 329, verso. Arrêt qui condamne Jacques Mairetet, fer- mier de Minot, à payer à Jean-Jacques de Longueval, seigneur de Rigny, Monfalcon, Thoire et Minot, la somme de 800 livres pour fermages échus.— Fol. 333. Arrêt portant que l'aumône de six setiers de froment et orge, imposée à l'abbaye Notre-Dame de Châtillon pour la nourriture des pauvres de la ville, sera convertie à cet effet en farine, conformément à la sentence de l'évêque de Langres, rendue entre l'abbaye et la Chambre de ville de Châtillon.— Fol. 335. Autre qui condamne deux marchands de la ville de Beaune à payer à la ville de Nuits la redevance dont ils étaient convenus, afin de venir vendre dans la ville à d'autres jours que ceux des foires. — Fol. 338. Autre qui condamne J. Scarron, chanoine chamarier de l'Ile- Barbe, prieur de Jallieux, à payer à P. Campan, vicaire dudit Jallieux, une portion congrue de 200 livres.— Fol. 341 Autre

qui condamne les prêtres et chapelains de l'église Saint-Michel de Dijon à célébrer les offices auxquels ils sont tenus envers les confrères de la confrérie de Saint-Jacques et les fabriciens de l'église. — Fol. 343. Arrêt par lequel le mariage de Louis-Christophe de Cussigny, chevalier de Malte, avec Claude de Montrichard, religieuse à Épinal est, contre la demande de Philippe Saladin de Cussigny, seigneur de Vianges, son père, déclaré bon, valable et les enfants qui en sont issus légitimes. — Fol. 346. Arrêt portant que M.-J.-B. de Chaumelis, conseiller au Parlement, mari de Robelin, fille de feu Vincent Robelin, président au Parlement, et de Marie Ragot, prélèvera sur la succession avant tout partage une somme de 2000 livres, accordée à sa femme par contrat de mariage ; somme que lui contestaient ses beaux-frères Lazare Robelin, président au Parlement, et M. de Villeferry, mari d'Eugénie Robelin. — Fol. 350. Autre réglant tout partage de biens entre Philiberte de Pracontal, veuve de David de Clugny, seigneur de Travoisy, et Bernard de Clugny, seigneur de Ranse et de Longecourt. — Fol. 355. Autre par lequel, conformément aux lettres patentes d'Eudes IV, duc de Bourgogne, de l'année 1342, le maire héréditaire de Poiseul-la-Ville et la Perrière est déclaré exempt des impositions qui se lèvent dans la communauté. — Fol. 362. Arrêt sur un règlement de comptes entre Gaspard de Bouffier, conseiller au Parlement de Dauphiné, et Esther de Laignes, veuve de Jean d'Arces, et Jean d'Arces, son fils, seigneur du lieu. — Fol. 371. Homologation de la transaction conclue entre Henri de Bourbon, prince de Condé, duc de Châteauroux, et Simon Arthus, conseiller au bailliage d'Issoudun, au sujet d'une indemnité pour la distraction de certaines localités de ce bailliage, réunies à celui de Châteauroux. — Fol. 372. Arrêt portant que, moyennant la somme de 300 livres offerte par Augustin Languet, avocat à Dijon, il sera rayé du rôle des tailles de cette ville. — Fol. 375. Autre qui, malgré l'opposition des abbé et couvent de Saint-Bénigne de Dijon, maintient les magistrats de cette ville, dans le droit d'exercer la police de la peste dans toute l'étendue du territoire, sans aucune exception. — Fol. 379. Autre qui condamne les maires de la rue de Chaumont, à Châtillon, à faire, aux abords des moulins Berthelemot et Grillot, les travaux défensifs contre les inondations de la rivière de Seine, prescrits par le lieutenant du bailliage, moyennant quoi ils seront déchargés à l'avenir de tous travaux de ce genre.

B. 12242. (Registre.) — In-folio, 618 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1637-1638. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 1. Arrêt qui condamne Cl. Bal, curé de Virieux-le-Grand, à payer à Jean de Passelaigue, évêque de Belley, en qualité de curé primitif, une pension assignée sur les revenus de la cure. — Fol. 7, verso. Autre qui condamne J. Cœurderoy, maître particulier des eaux et forêts d'Auxonne, à payer ses tailles à Moûtier-Saint-Jean, dont il est demeuré habitant. — Fol. 14, verso. Autre qui condamne Cl. Rémond, lieutenant criminel au bailliage de Châtillon, à payer à Sébastien Zamet, évêque de Langres, seigneur en partie dudit Châtillon, les lods de l'acquisition d'une maison audit Châtillon. — Fol. 16, verso. Autre qui condamne de plus fort Bernard Michaut, curé de Saint-Jean-de-Losne, à faire célébrer les offices de fondation de l'ancien prieuré de Losne dans la chapelle de Saint-Georges, affectée à cet effet depuis la démolition dudit prieuré. — Fol. 17, verso. Autre qui condamne Bernard de Requeleyne, correcteur à la Chambre des comptes, à payer à Gabrielle de Vaudrey, veuve de Gaspard d'Épinac, dame de Perrigny-les-Dijon et de Monetoy, les redevances dues sur des héritages audit Perrigny. — Fol. 23, verso. Autre qui condamne les habitants de Brazey-en-Plaine à payer les sommes dont ils sont redevables envers Remy Petitjean, maître du marteau de la châtellenie. — Fol. 24, verso. Autre qui maintient Jean de Boucher, religieux, grand vicaire de l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean, et prieur de Notre-Dame de Noyers, au droit de préséance dans l'église de Noyers et dans toutes les assemblées où le vicaire perpétuel et les prêtres seront tenus d'assister comme aussi dans la moitié des oblations, droits et fondations dépendants de cette église ; dans le droit d'assister à la reddition des comptes de la fabrique, dans celui d'agréer les prédicateurs, d'avoir une clef de l'église, et quand il y officiera, d'être assisté par tout le clergé de l'église. Le curé est tenu de prêter serment de fidélité à l'abbé de Moûtier-Saint-Jean. — Fol. 29, verso. Autre qui condamne Cl. de Toulongeon, abbé de Saint-Satier et prieur de Mesvers, à payer comme curé primitif une portion congrue de 200 livres au curé de Villiers. — Fol. 31. Autre qui maintient N. Morel, marchand à Châtillon, en possession, d'un pré au Moullard, à Massingy-les-Châtillon sous la réserve d'y laisser paître et abreuver les bestiaux du village. — Fol. 33, verso. Autre qui condamne le fermier de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon à payer au receveur des pauvres de l'hôpital de cette ville les 15 émines de froment accoutumées à verser tous les ans. — Fol. 39, verso. Arrêt qui maintient P. Vatron, notaire à Tournus, en possession des bois et communaux de Sermoyer qui lui ont été adjugés par les habitants, dans le but de reconstruire le chœur et le clocher de leur église, de concert avec le curé et le chapitre Saint-Paul de Lyon. — Fol. 44. Injonction à A. Collet, hôtelier du logis du Beuf, à Dijon, de rendre, moyennant paiement, les coffres et bagages laissés chez lui par le comte de Raussault. — Fol. 46. Autre qui condamne Nicolas Jeannin, abbé de la Bussière, Judith d'Agey, abbesse de Prâlon, Jean de Mongeot, prieur de Trouhaut, et Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon,

seigneurs de Bussy-la-Pèle et Saveranges, à payer une portion congrue de 200 livres au curé. — Fol. 48, verso. Arrêt qui accorde une nouvelle diminution aux fermiers de l'octroi de Verdun, à cause des pertes subies, lors de la prise de cette ville par les impériaux. — Fol. 54. Autre qui condamne N. Languet, notaire royal, à payer aux mépartistes de N.-D. de Semur, une rente de 12 livres de fondation d'une messe par Jacques Cassard, curé de Pisy, rente assignée sur une ferme à Normier, acquise par ledit Languet. — Fol. 64. Autre portant mainlevée aux prévôt et chapitre de N.-D. d'Autun, des sommes saisies par eux sur les revenus du comté de Charollais appartenant aux archiducs d'Autriche, en garantie des rentes qu'ils avaient sur les salines de Salins.— Fol. 70. Autre qui condamne Guy-Balthasar de Saint-Jullien, conseiller au Parlement de Grenoble, à payer une somme de 1292 livres à Paul de Sayve, secrétaire du Roi. — Fol. 71. Autre qui, nonobstant l'opposition du chapitre de la cathédrale de Belley, maintient l'évêque Jean de Passelaigue en possession du droit de donner son visa, sur toutes les provisions obtenues en Cour de Rome. — Fol. 73, verso. Autre qui réintègre Nicolas Des Barres, ci-devant lieutenant-particulier au bailliage de Dijon, dans la jouissance et administration de ses biens. — Fol. 86, verso. Arrêt pour le règlement de la succession de Marie Devillebichot, femme de François Verderet, contrôleur au bureau des traites foraines de Saint-Jean-de-Losne, entre S. Marc, veuve de Cl. Devillebichot, apothicaire à Dijon, F. Arvisenet, bourgeois, mari de Charlotte Devillebichot, Bénigne Devillebichot, contrôleur au grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne, François Duval, valet de chambre de la reine d'Angleterre, mari de Marguerite Devillebichot, Catherine Devillebichot, veuve de N. Jaurey, marchand à Saint-Jean-de-Losne, ses héritiers (1637). — Fol. 91, verso, fol. 97. Opposition de J.-Cl. de Lévy, marquis de Châteaumorand, à une saisie, à requête de Théodore Lerouge, avocat au Sénat de Chambéry. — Fol. 97, verso. Autre qui défend aux échevins de Semur-en-Brionnais de comprendre au rôle des tailles Cl. Fèvre, huissier audiencier au bailliage. — Fol. 98, verso. Autre qui condamne les notaires de Dijon au remboursement des avances et voyages, faits par le syndic pour les affaires de la communauté. — Fol. 101. Autre qui maintient J.-P. Bizet, curé de Jasseron, comme chanoine de l'église collégiale de Bourg. — Fol. 108. Enregistrement des lettres d'octroi sur l'Inquilin, obtenues par les habitants de la ville de Beaune. — Fol. 110, verso. Arrêt qui condamne Charles de Grimaut, conseiller au Parlement d'Aix, au paiement d'une somme envers Louis de Paulle, président audit Parlement, et Victoire de Pourcelet, sa femme. — Fol. 116. Autre qui condamne les consorts Audinot à payer leur part des 429 livres, assignées par Ch. Thevenon aux habitants de Précy-sous-Thil. — Fol. 131. Autre qui, nonobstant l'opposition de Germain d'Attignat, seigneur de Corlin, mari de Denise Brouard, avant veuve de François Bazin, grenetier au grenier à sel de Saulieu, maintient cette dame comme tutrice des enfants de ce premier mariage, avec faculté de commettre un curateur à gage, pour l'administration des biens. — Fol. 131, verso. Autre pour le règlement de sommes entre Bénigne Le Compasseur, ancien greffier des requêtes du Palais, et Claude le Compasseur, seigneur de Courtivron, conseiller au Parlement, son fils. — Fol. 132, verso. Autre relatif à la saisie de la terre de Brandon, faite à requête de Barbe de Thomassin, veuve de Claude de la Tournière, sur Ch. Bernard de Montessus. — Fol. 134, verso. Autre qui, sans s'arrêter aux lettres patentes qui autorisent Pierre de la Loge à reprendre l'exercice de l'office de sergent général dont il avait été interdit, maintient cette interdiction et lui donne un délai d'un an pour vendre sa charge. — Fol. 145, verso. Autorisation donnée aux habitants d'Aisey-le-Duc de vendre deux coupes de bois pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 149, verso. Autre par lequel la Cour, reconnaissant Claude Audinot, contrôleur au grenier à sel de Châtillon-sur-Seine, comme collateur des cinq méparts fondés en l'église de Villaines-en-Duesmois, ratifie la nomination qu'il a faite du prêtre Bourgoing comme mépartiste. — Fol. 155. Autre qui, nonobstant l'opposition de P. Mochet, lieutenant criminel au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, ordonne la réception de François Jeannel, en qualité de lieutenant civil audit bailliage. — Fol. 161. Autre qui condamne Hugues Le Compasseur, receveur général du Taillon, à donner quittance des sommes qu'il a reçues de B. Jacob, receveur des deniers royaux à Avallon. — Fol. 171. Autre qui condamne le prieur de N.-D. de Semur à reconstruire au lieu dont on conviendra avec la Chambre de ville, le four banal qui a été brûlé avec sa halle; à l'entretenir aux conditions portées dans les lettres de 1364 et en cède l'ancien emplacement aux habitants pour en disposer. — Fol. 173. Autre qui condamne F. Regnier, seigneur de Bussière, à payer les arrérages d'une rente due à Pierre d'Esbarres, président au Parlement, Jean de Digoine, seigneur d'Étroyes, mari de Félicité Des Barres, Anne Des Barres, veuve de Perpétuo Berbisey, président au Parlement, Catherine des Barres, veuve de Melchior, seigneur d'Agey, héritiers de Bernard Des Barres, président au Parlement. — Fol. 174. Autre qui maintient par provision Charlotte Jeannin, veuve de Pierre de Castille, contrôleur général des finances du royaume, dame de Chagny, en possession du droit de suite sur les habitants de Nantoux. — Fol. 177. Autre qui condamne les habitants de Champagny-les-Saint-Seine à payer des frais d'appel au procureur Pomponne, sauf recours contre le procureur Bard qui avait poursuivi l'appel, nonobstant leur désaveu. — Fol. 181, verso. Autre sur le partage de la succession de P. de la Grange, conseiller au Parlement, entre François, seigneur de Villeberny,

Pierre et Odet, ses enfants. — Fol. 186. Arrêt poursuivi à requête de Louise-Élisabeth d'Angennes, veuve d'Antoine d'Aumont, dame de Nolay, pour la main levée des revenus des terres de Barbirey et de Marigny, saisis sur la succession de Philippes de Rochechouart, baron de Couches. — Fol. 186. Autre qui condamne Rémond de Savion, auditeur de la seigneurie de Genève, à payer à Gabriel de Rochefort, commis du grand voyer de Bresse, une somme de 123 livres, pour réparations faites au grand chemin de Genève à Versoix. — Fol. 190. Autre portant que Madame Charlotte de la Chevreux, veuve de Jean Ogier, seigneur de Beauvais, sera payée par René de Saint-Offange, seigneur de la Frapinière, comme tuteur de Fr. de Saint-Offange, héritier d'Urbain de Saint-Offange, baron de la Jaille, sur les deniers de la vente des terres de Thomirey, Antigny-la-Ville et Charmoy. — Fol. 192. Autre qui condamne les habitants de Talcy et Santigny à contribuer aux frais de logement, à Moûtier-Saint-Jean, de deux compagnies de gens de guerre. — Fol. 200. Autre qui condamne la mairie d'Auxonne à payer à J. Chivard, ci-devant fermier des forges de Drambon, la valeur des 18 émines de froment qu'il avait retirées à Auxonne, après le pillage et le brûlement de la forge en 1636 par les ennemis de l'État. — Fol. 211. Autre qui, nonobstant l'opposition du curé d'Aisey-le-Duc, maintient Pierre Guiotte, principal du Collège de Châtillon, en possession des dîmes appartenant à la chapelle de Saint-Georges, à Aisey. — Fol. 213, verso. Défaut obtenu par Noël Brulard, conseiller d'État, baron de Somberuon et seigneur en partie de Mâlain, contre Jean de Mâlain, seigneur en partie dudit lieu, au sujet d'un traité pour le partage du château de Mâlain. — Fol. 216, verso. Arrêt qui déclare Philibert Saladin de Cussigny déchu de son opposition aux criées sur la seigneurie de Vianges, poursuivies par J. de Souvert, conseiller à la Cour, et ordonne que cette terre sera mise en vente. — Fol. 222, verso. Autorisation aux habitants d'Ahuy d'établir un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 233. Arrêt qui condamne Anne de la Tour, femme de Jacques de Gaudelin, seigneur de Beaulieu, capitaine au régiment de la Motte-Haudancourt, auparavant veuve de Charles de Tenarre, siegneur de Montmain, à servir les pensions assignées par ledit feu de Tenarre à François, Charles et Emonde de Tenarre, leurs enfants et pour lesquelles il lui a laissé l'usufruit des terres de Montmain, de Grosbois-les-Tichey et de Grosbois-les-Mazerotte. Pierre de Tenarre, seigneur de Séchene, était leur tuteur. — Fol. 239. Autre qui condamne Zacharie Tureau, curé de Corombles, et autres habitants du lieu, à payer à Éléonore Damas, veuve de Jacques Palatin de Dyo, seigneur de Montperroux, leur part du dime de Corombles. — Fol. 241, 252. Autres qui ordonnent le paiement à Claude de Grenelle, conseiller à la Chambre des Comptes de Dijon, et à René d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube et à Pierrette-Esmonde de la Chambre sa femme, de leurs créances sur les biens de feu Charles de Montessus, seigneur de Brandon, mis en décret à requête de Barbe de Thomassin, veuve de Claude de la Tournière, seigneur de Servignac, nonobstant l'opposition de Diane de Montessus, fille dudit de Montessus, André de Bernard, seigneur de Soirans, et Guy de Bernard de Montessus, tuteur et curateur des enfants. — Fol. 244, verso. Autre qui condamne Louis Mortier, notaire royal à Poliat en Bresse, à payer les sommes dues à Hugues de Rougemont, baron de Chaudié. — Fol. 252, verso. Autre qui casse l'acte de donation faite par Marguerite Belot, veuve de Pierre Soirot, conseiller maître à la Chambre des Comptes, au profit de son dit mari. — Fol. 257, verso. Autre qui condamne les chanoines et chapitre de l'église N.-D. de Montréal à payer la prébende de Claude de Masque, l'un d'entre eux. — Fol. 258, verso. Autre qui maintient le chapitre cathédral d'Autun et les héritiers de François de Savary, marquis de Breves, en possession des héritages que leur disputait Marie Raquier, dame de l'Isle et d'Arcy. — Fol. 261, verso. Autre qui condamne Antoinette de Rouvray, dame de Villars-Liernais, à payer 200 livres d'indemnité à Ph. Jodrillat, veuve de J. Baillotte, marchand à Saulieu, pour la démolition d'un four et enlèvement de gerbes à la Guette. — Fol. 265. Autre portant défense au maire et échevins de Beaune de comprendre Anne Thiroux, dame de Serrigny, au rôle des tailles. — Fol. 270, verso. Autre qui maintient Frédéric Casimir, prince palatin, duc de Bavière et de Landsberg, et Ameline de Nassau-Bourbon, princesse d'Orange, dame de Montfort, dans le droit de mettre en amodiation par leurs officiers le dîme de Villaines-les-Prévôtes y compris la portion appartenant à Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny et Chassy. — Fol. 274. Autre qui condamne Barbe Comte, veuve de Cl. Billot, notaire à Gevrey, à faire exécuter les travaux de réparations à l'église de Saint-Philibert, dont son mari s'était rendu adjudicataire, moyennant la somme de 500 livres. — Fol. 275. Autre rendu sur la requête de François Quarré, grand prieur, Fr. Picardet, recteur de l'hôpital aux Riches, et Vautherot, sous-prieur de Saint-Apollinaire, Charles de Gaudrie, garde du corps saint, et Depringles, prévôt, Claude d'Orges de Fort-Fillères, prieur de Queussain, Melchior d'Agey, aumônier, François d'Arlay, N. Descrots, Fr. Folin, tous religieux de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, par lequel Nicolas de Castille, abbé commendataire, est condamné à payer les menses en nature et en argent dues à ces religieux et aux novices. — Fol. 280. Autre qui condamne Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, seigneur de la Pierre au pays de Gex, à payer à Fr. de Goy, prieur d'Asserans, les dîmes dues audit la Pierre. — Fol. 282. Autre qui condamne les habitants de Meloisey à dédommager

ceux des autres habitants qui ont été contraints de fournir des attelages pour le charroi des munitions et des bagages de l'armée du duc de Longueville. — Fol. 285. Autre qui condamne Françoise de Digoine, veuve de Pierre Loriot, seigneur de Gerlans, tutrice de ses enfants, à payer aux religieux du couvent des Cordeliers de Bourg, les arrérages d'une fondation faite en 1412 par Jean de Corebert, prieur de Neufville. — Fol. 293. Autre qui condamne François de Clermont dit de Montfalcon, seigneur de Mont-Saint-Jean, à laisser jouir François Toguet, seigneur de Montgiffon, de la seigneurie de Matafelon. — Fol. 295, verso. Autre qui condamne les héritiers de Charles Veillet, conseiller de la ville de Chambéry et de son père Charles Veillet, conseiller d'état du duc de Savoie, premier président du sénat, à se dessaisir des biens légués par ce dernier au monastère de la Grande Chartreuse ou à leur en payer la valeur. — Fol. 303. Autre qui déclare Gabriel Juif, curé de Saint-Bonnet de Vieillevigne, déchu de son opposition aux offres de Michel Le Masle, chantre et chanoine de N.-D. de Paris, prieur des Roches Saint-Paul et de Perrecy, d'une portion congrue de 200 livres. en échange de son droit sur les dîmes. — Fol. 308-319. Autres qui déclarent Nicolas de Chastenay, baron de Lanty, seigneur d'Essarois, déchu de son appel d'une sentence relative à l'exécution d'un marché de vente du poisson de l'étang d'Essarois passé avec J. Siredey, notaire à Montmoyen. — Fol. 324. Autre qui condamne le chapitre Saint-Lazare d'Autun à servir aux recteur et régents du Collège des Jésuites les revenus et profits de la prébende préceptoriale accordée par les ordonnances, ou bien leur payer une somme de 350 livres. — Fol. 329. Autorisation donnée au Chapitre N.-D. d'Autun, dont les revenus sont singulièrement diminués depuis la rupture de la neutralité entre les deux Bourgognes, par le non paiement des rentes qu'il possède sur les salines de Salins, de vendre le bois de Vesigneux, joignant celui de Mme de Castille et la coupe d'autres bois. — Fol. 334, verso. Arrêt qui condamne Charles Damas de Thianges, chevalier des ordres du roi, lieutenant général en Bresse et Bugey, à payer les sommes qu'il doit à des marchands de Paris. — Fol. 337. Autre au sujet de l'héritage de Louis Hugues, curé de Fontaine, entre Didier de Challemaison, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, et Jean Dupuis, commandeur de Saint-Antoine de Norges. — Fol. 342. Autre qui ordonne la visite du moulin de Sonotte, amodié avec la terre dudit Sonnote par les seigneurs François et Philippe Couthier, fils de J. Couthier, seigneurs de Château-Bornay, à J. Bardin. — Fol. 343, verso. Autre de règlement de compte entre J. Durey, greffier de la justice de Nolay, ci-devant curateur des biens de Diane-Françoise de Mâlain, dame de Voudenay, femme de Georges de Saint-Belin, seigneur de Bielle, et le fermier de la terre de Voudenay. — Fol. 350, verso, 362. Autres qui déboutent Guy Baltasard et Gaspard Le Maitre, frères et héritiers d'Ennemond Le Maitre, conseiller au Parlement de Grenoble, de leur opposition aux criées sur les biens de leur frère poursuivie par les créanciers et Anne de Balme, femme de François de Meaux, conseiller à la sénéchaussée de Lyon, auparavant veuve dudit Ennemond Le Maitre. — Fol. 353, verso. Arrêt pour un règlement de compte entre Pierre de Fenoil, conseiller au Parlement de Dombes, seigneur de Serésin, curateur de Maurice de Fenoil, seigneur de Liarens, et Mathieu, fermier de cette dernière seigneurie. — Fol. 350. Autre qui condamne J. Bernard, lieutenant au bailliage de Chalon, à payer à Jean Bernard, conseiller correcteur à la Chambre des comptes, une somme de 121,064 livres, tant d'arrérages que de pensions, assignées sur la succession de Bénigne Bernard, baron de Boves, seigneur de Meuves, frère dudit lieutenant. — Fol. 364. Autre qui maintient Didier Fleutelot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, prieur de N.-D. du Val-le-Duc ou du Quartier et en cette qualité curé primitif de Savigny-sous-Beaune, en possession d'une partie du dîme que lui contestaient les religieux de l'abbaye de Sainte-Marguerite, Claude Fourneret, bourgeois de Beaune, seigneur de la métairie de la Chaume, et les amodiateurs du revenu de l'abbaye de Montieramey. — Fol. 371. Autre qui maintient René Perret, conseiller au Parlement, en possession des biens décrétés sur Jean Poullet, seigneur de Blaisy, et Philiberte de Digoine, sa femme. — Fol. 378, 432. Autres pour un règlement de compte entre Jacques de Forcault, avocat au Parlement de Paris, Élisabeth de Chissey, veuve d'Urbain de Saint-Offange, seigneur de la Jaille, René de Saint-Offange, curateur de François de Saint-Offange, fils et héritier dudit Urbain. — Fol. 384, 546, verso. Autres arrêts qui condamnent Jean du Vignon, abbé de Saint-Rambert, à payer les sommes dues à Noël Costard, marchand de Lyon. — Fol. 391. Autorisation donnée aux habitants de Salives d'établir un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 397. Arrêt qui, sur la requête d'Étienne Brigandet, déchargeur de l'artillerie de France, mari de Pierrette de Gouvenain, fille de feu Laurent de Gouvenain, procureur à la Cour, condamne Jean Boudrenet, marchand à Dijon, tuteur de ses filles nées du corps de feue Anne de Gouvenain, à payer audit Brigandet, son beau-frère, sa part des arrérages d'une rente partageable entre eux deux, Guillaume Provin, médecin à Dijon, mari de Claire de Gouvenain, Noël Danon, bourgeois à Dijon, mari de Marguerite de Gouvenain, Jean de Gouvenain, chanoine de la chapelle aux Riches, doyen de Grancey, et Huguette de Gouvenain, fille majeure, tous enfants dudit Laurent. — Fol 405. Autre qui condamne Huguette de Lanty, veuve de Jean de Glenay, seigneur de Marly, héritière de Jean de Glenay, son fils, à payer une somme due à François Gérard, seigneur d'Estardes. — Fol. 409, verso. Autre qui condamne Claude

Vignier, président au parlement de Metz, mari de Catherine Chabot, fille et héritière du marquis de Mirebeau, à payer une somme de 300 livres, due à Marguerite de Mouhy, veuve d'Antoine de Rodes, commissaire des guerres. — Fol. 416. Autre qui maintient Benoit Codurier, curé de Charbonnières-en-Mâconnais, au droit de patronage et nomination de la chapelle des Laurencins, fondée au grand autel de l'église de Gorrevod et P. Boullier dans la perception de la prébende et des revenus de cette chapelle. — Fol. 422. Autorisation donnée à Jeannin de Castille, abbé et aux religieux de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de vendre les bois de la Selle, à l'effet d'en appliquer le produit à la réparation des bâtiments conventuels qui ont été ruinés durant les guerres de religion. — Fol. 422, Autre aux habitants de Pellerey, d'établir un double dîme, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 432. Adjudication à Jacques de Corcault, avocat au Parlement de Paris, des terres et seigneuries de Charmoy, Thomirey et Antigny-la-Ville, saisis sur Maurice de Saint-Offange et Ambroise de Clermont, sa femme. — Fol. 433, verso. Autre rendu sur la requête de Charles de Ferrière de Sauvebeuf, abbé de Fontenay, qui déboute le châtelain de Montbard de sa prétention d'obliger les habitants de Marmagne, Fresnes, Éringes, Morville, le Pressoir et Saint-Remy à faire guet et garde au château de Montbard, au lieu de celui de Saint-Remy appartenant à l'abbaye, dont ils sont sujets. — Fol. 448, verso. Autre qui condamne le fermier général de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon à payer à Denis Desvignes, curé de Couternon, Ph. Didier, curé de Cessey-sur-Tille et aux vicaires de Remilly et Izier les sommes et redevances qui leurs sont dues. — Fol. 449, verso. Autre qui condamne Marie de Massol, femme séparée de J.-Baptiste Bernard de Sainte-Croix, à payer ce qu'elle doit à Louis Pascal, mandeur de la ville de Lyon. — Fol. 450, verso. Autre qui déboute André Basset, seigneur de Saint-Nazaire, conseiller au Parlement de Grenoble, de son appel d'une sentence du vice-bailli de Grésivaudan, entre lui et le chapitre de l'église cathédrale de Grenoble. — Fol. 452. Autre qui adjuge à Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Bielle et de Fontaine-en-Duesmois par forme de droit de retenue, les deux tiers de biens vendus audit Fontaine. — Fol. 456. Autre qui adjuge à Africain de Ragot, seigneur de Vignolle, les biens saisis à requête de Antoine Mercier, seigneur de Thil, capitaine du château de Montcenis, sur François de Vesvre, seigneur de Frasnay. — Fol. 462. Autre portant que Louise-Élisabeth d'Angennes, veuve d'Antoine d'Aumont, seigneur de Nolay et de Molinot, sera payée des deniers de la vente par décret des biens de Philippe de Rochechouart, baron de Couches, seigneur de Barbirey et de Marigny, dont Charles de Vienne, comte de Commarin, était héritier. — Fol. 467, verso. Arrêt qui condamne les fermiers des revenus du prieuré de Dompierre, à payer les échus de leur ferme à François de Verbos dit d'Arive, religieux aumônier de l'abbaye d'Ambronay, prieur dudit prieuré. — Fol. 471. Autre qui condamne Jacques Berthot, curé de Guillon, à payer à J. Bougarre, curé de Mimeure, les grains des revenus de la chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Sébastien, fondée dans l'église de Guillon, dont ledit Bougarre avait été pourvu. — Fol. 473. Autre qui condamne Jean de la Chaume, héritier de Philibert de la Verne, curé de Mont-Saint-Vincent, à payer sa part des réparations de l'église, suivant convention passée entre les habitants et ledit curé. — Fol. 476. Autre qui condamne M. (de Thiard), seigneur de Pierre, en qualité de tuteur aux enfants de Pontus de Thiard et de Jeanne de Bouton, sa femme, à payer les sommes dues à Claude de Fussey, seigneur de Chazelle. — Fol. 481, verso. Autre qui reçoit Françoise de la Souche, veuve de Jean des Serpens, seigneur de Goudras et de Pontamalis, mère et tutrice de Catherine des Serpens, comme intervenante au procès entre Hélie Pelaud, veuve de Laurent Gueneau, seigneur de Villaine, et François Regnaud, sequestre des criées sur la terre de Pontamalis. — Fol. 482. Autre qui condamne les fermiers des revenus de l'abbaye de Saint-Bénigne, à payer aux religieux les menses qui leur sont dues. — Fol. 485. Autre qui condamne Melchior de la Poype, baron de Saint-Julien Reaumond, poursuivant la vente de la terre de la Servette, à fournir des aliments aux enfants mineurs de César d'Arlon, seigneur dudit lieu. — Fol. 487. Autre qui condamne de rechef Nicolas Jeannin, abbé de Saint-Bénigne de Dijon et de La Bussière, Judith d'Agey, abbesse de Pralon, et Demongeot, prieur de Trouhaut, à payer une portion congrue à Michel Ledeuil, curé de Bussy-la-Pêle et Saveranges. — Fol. 492, verso. Autre qui autorise les poursuites de Théodore Rouge, avocat au parlement de Chambéry, afin d'obtenir paiement de sommes dues par Claude de Lévy, marquis de Chateaumorand. — Fol. 498. Autre qui condamne Philippe Saladin de Cussigny, seigneur de Vianges, et Françoise de Cussigny, veuve de Jean de Gand, seigneur de Chalvosson, à se désister au profit de Charles de Torcy, seigneur de Venarey, du profit des terres de Chauvirey et Reuillon. — Fol. 513. Arrêt qui maintient J. Galoche en possession d'un canonicat à l'église cathédrale de Chalon, qui lui était disputé par Jacques Burgat. — Fol. 529. Autre qui condamne Isabeau Falque, veuve de Charles Lambert, receveur au grenier à sel de Bourbon-Lancy, à rendre à Bénigne Micault, veuve de Pierre Peigner, seigneur des Marches et auparavant de Philibert Noblet, mère et tutrice de Marguerite Noblet, une aiguière d'argent que ledit Lambert avait reçue en gage pour la somme de 24 livres qu'elle offrait de rembourser. — Fol. 548. Autre portant main-levée aux demoiselles Potot, filles de l'avocat Potot, de la saisie des meubles faite à la requête des religieux Carmes, propriétaires de la maison où elles demeurent, sous la condition de payer les termes échus

et de vider la maison. — Fol. 549. Autre qui maintient François Murat, seigneur du Pugrer, trésorier de France en la généralité de Lyon, en possession de cens et servis sur la terre de Thil et la rente de Pugnier, que lui disputait Nicolas Groslier, seigneur du Soleil. — Fol. 552. Autre qui maintient Cl. Bertholon, clerc tonsuré, au droit de percevoir les fruits de la chapelle des Bertholon, fondée en l'église Saint-Maurice de Beynot, sous le vocable de Saint-Maurice et de Saint-Fortunat, le 2 juillet 1529 par Barthélemy Durand, surnommé Bertholon, et dans le droit de patronage que lui disputaient d'autres membres de la famille Bertholon. — Fol. 555, verso. Autre qui met les Jésuites du collège d'Autun, en leur qualité de possesseurs du prieuré de Couches, en demeure ou d'acquitter les frais de desserte de l'église de la Rochepot ou de s'en décharger, en abandonnant aux habitants les revenus dudit prieuré sur la Rochepot et Baubigny. — Fol. 558. Autre qui condamne la Chambre de ville d'Auxonne à payer à Cl. Viard, veuve de Cl. Guye, bourgeois à Auxonne, la somme de 1200 livres, prêtée pour l'entretien de la garnison en 1636. — Fol. 559, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Salives à fournir à Bénigne Fleutelot, maître d'hôtel du Roi, amodiateur du double dîme nouvellement établi, la déclaration des héritages qui y sont soumis. — Fol. 567, 568. Arrêts qui cassent plusieurs délibérations de la Chambre de ville de Dijon qui demandait réparations d'injures dites envers elle par Philippe Giroux, président au Parlement. — Fol. 569. Autre qui condamne Jacques Valon, conseiller au Parlement, au paiement entre les mains de Samson le Page, héraut d'armes de France au titre de Bourgogne, ayant le don par le Roi, des biens de Cl. de Montcenis, religieux de l'abbaye de Saint-Claude, d'une somme de 2898 livres. — Fol. 582. Autre entre Gabriel Du Quesnel, marquis d'Allègre, fils et héritier de Gabriel Du Quesnel et Nicolas de la Mazure, seigneur de Boissemon, héritier de Madeleine Auvray, son aïeule, au sujet de la seigneurie de la Pointillère au bailliage d'Alençon. — Fol. 583, verso. Autre qui adjuge à Claude Favre, seigneur de Vaugelas, la moitié des fruits des biens saisis sur Ch. Vernat de Meximieux. — Fol. 589, verso. Autre qui maintient le fermier du domaine, dans le droit de prendre du bois dans le bois de Montal, pour le chauffage du four banal appartenant au Roi, à Villiers-les-Hauts. — Fol. 592. Autre entre A. Migieu, receveur du bailliage du Bugey, subrogé au lieu de Louis de la Balme, seigneur de Soubertier, à la poursuite des biens d'Antoinette de la Balme, femme séparée dudit Louis et ladite Antoinette. — Fol. 607. Autre entre Pierre de Beauvoir, seigneur de Faverge, en qualité de tuteur des enfants de Pierre de Ruinet et César de Ruinet, seigneur de Bourg, Simon de Ruinet, évoqués du Parlement de Grenoble au sujet de l'héritage de Louis de Ruinet. — Fol. 612. Autre qui maintient F. Duclos, prévôt général de Bresse, en possession des biens vendus sur Jeanne Gayet, veuve Mollion, à Dommartin, sauf à celle-ci à se pourvoir pour leur rachat selon le statut de Bresse.

B 12243. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1638-1639. — Registre des arrêts définitifs. — Fol. 1. Arrêt qui nomme procureur à la Cour, Claude Berthier, commis à la garde des sacs. — Fol. 5. Autre qui accorde aux habitants de Couches un délai de 2 mois pour le paiement d'une somme de 462 livres, due au receveur des impositions. — Fol. 7. Autre qui ordonne la radiation sur le rôle des tailles de la ville de Seurre, du nom de P. Perrot, prêtre familier, avec injonction à la Chambre de ville de le comprendre dans un rôle spécial avec tous les ecclésiastiques ayant des fonds provenant de leur patrimoine, comme devant contribuer aux fortifications, menus emparements et autres nécessités de la ville. — Fol. 10. Autre qui ordonne la radiation sur le rôle des tailles de la paroisse de Saint-Vallier, du nom de Abel Gontyer, seigneur de Rouy et de Barat, reconnu noble. — Fol. 12. Autre pour un règlement de compte entre Henry d'Ourche, seigneur de Sergueil, héritier d'Anne de Saint-Belin, sa mère, veuve de Charles-Emmanuel de Seyturier, baron de Cornod, d'une part, Gaspard de Chevrier, seigneur de la Saugère, Guillaume de la Garde, seigneur dudit lieu, mari de Françoise de Seyturier, Philibert de Montjouvant, seigneur de Bras, Honoré de Chevrier, seigneur de Saint-Moris, héritier de Claudine de Seyturier, sa mère, François Millet, seigneur de la Cosne, mari de Marguerite de Mâlain, tous héritiers du baron de Cornod. — Fol. 19. Autre qui condamne le curateur de Louis de Grenaud, et Bertrand de Grenaud, à payer une somme de 12,000 livres due à H. Caboud, marchand à Lyon. — Fol. 22. Autre pour un règlement d'épices entre Jacques de la Ramisse, lieutenant criminel, et F. Milletot, lieutenant civil au bailliage d'Auxonne. — Fol. 30. Autre qui reconnaît la noblesse de Guillaume Doret, seigneur de la Gardelle, capitaine au régiment de Chappes, et ordonne sa radiation du rôle des tailles de Montluel. — Fol. 31, verso. Arrêt portant règlement du débat pour l'exercice du métier, entre les cordonniers de Dijon et les carreleurs. — Fol. 33. Arrêt qui déboute Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, des récusations proposées par lui au sujet de son procès avec Philiberte de Grolée, dame de Bona et de Dortan. — Fol. 36. Autre qui condamne les fermiers du marquisat de Mirebeau à payer une redevance de 30 émines de froment, due à la commanderie de la Madeleine de Dijon. — Fol. 37. Autre relatif à une demande en résiliation du bail des revenus de la seigneurie d'Athée et de Poncey appartenant à N. de Lenoncourt, femme de François du Mon-

tet, seigneur de Lusigny, et à François de Lenoncourt, son frère, enfants de Claude de Lenoncourt, seigneur de Chauffour, formée par les fermiers, et motivée sur ce que cette seigneurie avait été brûlée et dévastée par les ennemis de l'État (Invasion de Galas en 1636). — Fol. 41. Autre qui adjuge à Melchior Cochet, avocat à Montcenis, la propriété de deux bichetées de terre en bois, dit au bois au Seurre, situé au finage de Creusot, que lui contestait Guillaume Delachaise, marchand à Montcenis. — Fol. 47. Autre qui condamne Fr. de la Rochette, grand prieur de l'abbaye de Saint-Claude, à payer une portion congrue de 300 livres au curé de Dortant pour la desserte de son église et de la chapelle de Viziat. — Fol. 50. Autre qui condamne Françoise de Digoine, veuve de Pierre de Loriot, seigneur de Gerland, à payer aux cordeliers de Bourg les intérêts d'une fondation faite en 1412 par J. de Corobert, prieur de Neuville. — Fol. 54, verso. Autre qui condamne Antide Bourée, avocat à Beaune, seigneur de Chorey, à payer la dîme de ses vignes à J. Morelet, chanoine de N.-D. de Beaune, en qualité de prieur de Saint-Luc dudit Chorey. — Fol. 58, verso. Autre qui condamne les vierg et échevins d'Autun à payer à Jeanne Garnier, veuve de Jean de Neufville avocat à Autun, les sommes avancées par son mari à E. Thiroux dans l'intérêt des affaires de la ville. — Fol. 65, verso. Autre qui condamne Anne de la Cousse, demeurant au château de la Chaume, à rendre à son frère François, seigneur d'Arcelot, le tiers des grains des récoltes, dont elle s'est emparée et leur ordonne de produire leur compte d'intérêts devant un commissaire de la Cour. — Fol. 70. Autre qui condamne François de la Grange, seigneur de Villeberny, au paiement d'une somme de 600 livres due à Alex. Tabourot, lieutenant à la Table de marbre de Dijon, et surseoit pendant six mois à la vente par décret de ladite seigneurie de Villeberny. — Fol. 71. Arrêt qui déboute Jeanne-Baptiste de Pontailler, veuve de Guillaume de Saulx, comte de Tavanes, au nom de Jean de Saulx, leur fils, de son opposition à la vente par décret de la seigneurie d'Arc-sur-Tille poursuivie à requête d'Aimé de Rochechouart, marquis de Bonnivet, seigneur de Tonnay (Charente) (1638). — Fol. 76. Arrêt qui condamne F. Chapelle, fermier des forges et fourneaux de Bouilland, et Cl. Bauduin, fermier de ceux de Bèze, à l'exécution des marchés qu'ils ont conclu entre eux pour la fourniture de marchandises. — Fol. 84. Autre qui condamne le greffier de la justice de Santigny à fournir à Franç. de Saint-Thiérry, seigneur en partie du lieu, tous les extraits des papiers de justice dont il voudra s'aider contre Jacques de Montchauveau, seigneur en partie dudit Santigny, au sujet des droits de justice. — Fol. 84, verso. Autre portant que P. Thomas, docteur en théologie, prêtre familier à Auxonne, précédera, comme prêtre, Hugues Parise et Ph. Boileau qui ne sont que diacre et sous-diacre. — Fol. 85, verso. Autre qui met hors de cour Jacques Forbin, seigneur de la Barbey et d'Aiguillet, gouverneur d'Antibes, et J. Palérier, supérieur et commandeur de l'église Saint-Antoine de Marseille, au sujet de leurs droits sur la seigneurie d'Aguillet. — Fol. 87, verso, 97. Autre qui ordonne le paiement par le produit de la vente des seigneuries de Thomirey et Antigny-la-Ville. des sommes dues à J. Borin, seigneur des Nouillies, receveur général des traites foraines d'Anjou, et à la marquise de Monglat par Maurice de Saint-Offange et Ambroise de Clermont, sa femme. — Fol. 97, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Thorey-sous-Charny, à la part de Drée et de Lugny, à contribuer aux réparations des fossés du château de Gissey-le-Vieil, appartenant à Philibert de Colombet. — Fol. 111. Autre qui condamne J.-B. Brun, curateur de Louis de Grenaud, fils de feu Jean-François de Grenaud, seigneur de Rougemont et de Claire de Moyria, remariée à Cl. de la Griffonnière, seigneur de la Charme, à payer à cette dame les sommes qui lui ont été assignées par son contrat de mariage. — Fol. 115. Arrêt pour le règlement de l'hoirie de Henri de Bossu, baron de Sery, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, entre Jacques de Vicault, seigneur de la Rivière, avocat au Parlement de Paris, et Claude de Bossu, abbé de Saint-Crépin-en-Chaix près Soissons. — Fol. 125, verso. Autre qui condamne les habitants de Gueugnon à dédommager ceux de Marly des dépenses supportées par ces derniers pour le logement de soldats qui ne leur étaient pas envoyés par les billets. — Fol. 128, verso. Autre qui reconnaît Marguerite Oquidant, veuve de J. Comeau, lieutenant général au bailliage de Dijon, comme issue de parents nobles et ordonne qu'elle sera tirée du rôle des tailles. — Fol. 135. Autre qui condamne les consuls et communauté de Saint-Canal-en-Provence à se dessaisir des sommes appartenant à Guillaume de Venel, conseiller au Parlement d'Aix. — Fol. 137, verso. Autre qui enjoint aux habitants de Thoisy-la-Berchère de nommer quatre pâtres pour la conduite de leur gros bétail. — Fol. 139. Autre qui condamne les habitants de Labergement-les-Auxonne à payer les arrérages d'une fondation faite dans l'église N.-D. de cette ville. — Fol. 140. Autre rendu entre René de Lucinge, seigneur de la Motte de Givres et de Lunes et les habitants de Lunes (Lompnes), Hauteville, Cormaranche et Nanteuil, au sujet du droit d'abergeage et de sciage dans les bois de la seigneurie. — Fol. 149. Autre qui condamne P. Dardault, seigneur de Rognac, conseiller à la Chambre des comptes de Provence, à payer au couvent des Carmélites d'Aix la somme de 12,000 livres, pour la dot d'Étiennette et Antoinette d'Arbault, filles de Pierre d'Arbault et de Cl. de Joannis. Étiennette était mariée à Lazarin de Saffran et s'en était séparée volontairement pour entrer en religion. — Fol. 154. Autre qui condamne les habitants de Bussières à payer la dîme à Ph. Cornuberot, curé de Fraignot, chargé de

desservir leur église. — Fol. 166. Autorisation au procureur Sauthert de poursuivre par voie de saisie le paiement d'une somme de 1200 livres à lui due par François de la Cousse, baron d'Arcelot. — Fol. 171. Levée du sequestre mis sur les biens du procureur d'office de la seigneurie de Montperroux, à la requête de Françoise Damas et Charlotte de Rabutin, prieures de Saint-Julien. — Fol. 173. Autre qui défend aux Élus de Bresse de comprendre les habitants de Mâcon, forains des communautés de Bresse, dans les rôles des tailles de ces communautés. — Fol. 176. Autre relatif au paiement à Hippolyte de Gondy, veuve de Léonor de la Madeleine, marquis de Ragny, lieutenant général du Roi en Bresse, des arrérages d'une pension assignée sur le domaine. — Fol. 194. Autre portant qu'Antoine Voisenet, avocat, nommé adjoint enquêteur au bailliage d'Arnay, sera appelé à toutes les enquêtes faites par les officiers de ce bailliage. — Fol. 198. Approbation des adjudications nouvelles des terres de feu Christophe de Rye, marquis de Varambon, provoquées par les créanciers au nombre desquels figure le collège des Jésuites de Dijon. — Fol. 212. Arrêt qui condamne Sébastien Delaistre, religieux en l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, à déclarer, en présence de témoins, qu'il tient Étienne Vautherot, sous-prieur de ladite abbaye et prieur de Saint-Apollinaire, pour homme de bien et d'honneur et bon religieux. — Fol. 228. Autre portant que le nom d'Alexandre de Carleton, domicilié à Commarin, sera tiré du rôle des tailles, comme étant noble et naturalisé. — Fol. 230, verso. Autre qui maintient Jacques Teurreau, chapelain de la chapelle Saint-Jean, fondée en l'église de Saint-Lazare d'Avallon, en possession d'une pièce de terre au finage d'Island, que lui disputait Barbe Humbert, dame du Saulsoys d'Island. — Fol. 233. Arrêt de règlement pour la nomination et les fonctions d'auditeurs des comptes de la ville de Beaune. — Fol. 244. Autre qui condamne A. Milley, marchand à Beaune, à payer une somme de 200 livres à Charles de Jours, seigneur de Vellerot. — Fol. 247. Autre qui condamne César Chatron, fermier de la terre de Charrette, à payer les termes de son amodiation à François de Saint-Belin, seigneur de Rouecour et dudit Charrette. — Fol. 250. Autre qui condamne le fermier des revenus de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon à payer à P. Oudin, curé de Corcelles-les-Monts, les termes de la pension qu'il doit lui servir. — Fol. 256. Autre pour un règlement de compte de tutelle, entre Lazare Rousseau, veuve de Jean du Bled, seigneur de Mandelot, qui était tuteur de Marguerite du Bled, fille de feu Charles du Bled, seigneur de Cussy, et de Claude de la Boutière et Philippe Bataille, seigneur des Granges, mari de ladite Marguerite. — Fol. 265, verso. Autre qui prescrit la nomination d'experts pour estimer les dommages reprochés par les marchands des treize cantons suisses résidant à Lyon, aux commis de la douane de Valence à Montluel et Collonges. — Fol. 266. Autre pour la poursuite en garantie de la moitié de la seigneurie de la Sarraz, vendue par J. Salignon, seigneur de Crusilles, et Madeleine de Montdragon, sa femme, à Gabriel de Briord, seigneur de la Sarraz. — Fol. 269. Adjudication à Antoine Mercier, seigneur du Thil, capitaine au château de Montcenis, des deniers jusqu'à la somme de 2000 livres, provenant de la vente par décret des biens de François de Vesvre, seigneur de Fresnay. — Fol. 271, verso. Arrêt par lequel la Cour homologue une délibération de la Chambre de ville de Dijon sur la corporation des menuisiers, sauf qu'elle permet aux maîtres de prendre tel nombre d'ouvriers qu'il leur conviendra sans rien payer au clerc ; aux compagnons de choisir leurs patrons, avec défense de faire des assemblées illicites et d'exiger des droits de bienvenue. — Fol. 273, verso. Arrêt qui maintient J.-B. Maloud, bourgeois de Chalon, propriétaire de la Grange de Saugeot, territoire de Givry, à exercer comme les autres habitants ses droits d'usage et de pâturage dans les bois communaux, en payant la redevance accoutumée. — Fol. 274, verso. Autre qui condamne les religieux chartreux de Dijon, Jacques de La Rondo, seigneur de Noiron, B. Buvée, chapelain de la chapelle N.-D. fondée en l'église d'Agencourt, et les religieuses de Tart à contribuer au paiement de la portion congrue due à Jacques de la Chaise, curé dudit Noiron. — Fol. 277. Autre qui contraint Judith d'Agey, abbesse, et le couvent de Prâlon, assistés de Louise d'Agey, dame du seigneur de Piedgon, veuve de Philippe de Rochechouart, baron de Couches, à laisser les mariés Tisserand jouir en paix des biens qui leur ont été légués à Corcelotte par B. Princet, doyen de Saint-Victor. — Fol. 278, verso. Autre qui condamne les habitants de Cerilly et Poinson à indemniser les fermiers des métairies de la Pierre Blanche des cinquante journaux et du Logis, chez lesquels ils ont envoyé des soldats qui leur étaient destinés. — Fol. 285, verso. Autre qui décharge P. Pion, Ph. Viard, D. Petitford et G. Maulin, maires de Chaumont de Châtillon, des tailles imposées sur eux durant l'exercice de leurs fonctions. — Fol. 286, verso. Autorisation aux habitants de Massingy-les-Châtillon de s'imposer un double dîme, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 287. Arrêt faisant défense d'exposer des monnaies d'or et d'argent à plus haut prix que celui fixé par l'ordonnance, sous peine d'amende et de punition corporelle. — Fol. 289. Autre qui autorise les habitants de Pluvault, Collonges et Longeaut, à vendre une partie de leurs communaux, pour l'acquit de leurs dettes. — Fol. 300. Arrêt dans un jugement d'incompétence entre Jean Legrand, président en la Chambre des Comptes de Dijon, seigneur de Marnay, et Claude-Philippe de Moroges, dame de Moroges et de Remiremont. — Fol. 307. Arrêt qui condamne Gaspard du Puget, seigneur de Verney, à payer les intérêts des sommes dues à Melchionne de Montmajeur, veuve de

Pierre Ardoz, seigneur du Boulaz. — Fol. 308. Autre qui pourvoit à la tutelle des mineurs de Jacques Daubenton, seigneur de Jancigny et de Catherine Penerot. — Fol. 312, verso. Autre portant confirmation des arrêts rendus au Parlement de Grenoble entre André Basset, seigneur de Saint-Nazaire, conseiller au Parlement dudit lieu et le chapitre de la Cathédrale N.-D., au sujet de l'assignal de cens, sur des terrains joignant les fortifications de la ville, près la rue de Bonne. — Fol. 325. Autre qui défend aux officiers du bailliage de Beaune de s'immiscer dans l'adjudication, la reddition des comptes devant les maire et échevins, des octrois accordés à la ville. — Fol. 343. Autre qui condamne le sieur Taignot à se désister au profit de Charles de Clugny, seigneur de Grignon, du tiers de la prairie de Seigny, dite entre les deux ponts, laquelle avait été vendue par les habitants dudit Seigny. — Fol. 349, verso. Autre qui condamne les habitants de Balan à rembourser à P. Bellomg, leur curé, les sommes payées à Dominique de Sal, minime qui avait desservi la cure durant la vacance. — Fol. 360, verso. Autre qui condamne les héritiers de N. Nyauld, châtelain de Volnay, à se désister de certaines pièces de vigne, au profit de la confrérie du Saint-Sacrement de Volnay, et les habitants à les en dédommager. — Fol. 364. Autorisation donnée aux habitants de Moloy d'établir un double dime, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 365. Arrêt qui nomme J. Jacquin, procureur à la Cour, curateur au décret poursuivi par Claude de Fussey, seigneur de Serrigny, sur les biens de Jean de Fradel, seigneur des Granges, contre Charlotte de Fradel, dame de Montmorin, fils de Jean de Fradel et de Marguerite de Montmoyen, sa première femme. — Fol. 367. Autre touchant un conflit de juridiction entre la justice de Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, seigneur de Frolois et les officiers de la chancellerie du bailliage de Châtillon. — Fol. 380, 393, verso, 418. Adjudication à Claude de Fussey, seigneur de Serrigny, des biens de J. de Fradel, seigneur des Granges, jusqu'à concurrence de la somme de 30,000 livres. — Fol. 381. Autorisation à Claude de Toulongeon, abbé de Saint-Sateur et prieur de Mesvre, de vendre une coupe de bois pour la réparation des bâtiments dudit prieuré. — Fol. 389. Autre aux habitants de Salives de continuer pendant un an le double dime octroyé il y a six ans et d'y ajouter une taille de 150 livres, pour le paiement définitif des dettes de la communauté. — Fol. 395. Arrêt qui condamne l'abbé et le couvent de Saint-Martin et l'abbesse et le couvent de Saint-Andoche d'Autun, à payer au prieur de Glanot, chacun le tiers des frais de procès pour la portion congrue. — Fol. 414. Autre portant règlement de partage entre Claude d'Arlay, veuve d'Étienne Ladone, avocat à Autun, Claude d'Arlay, avocat, Jacques d'Arlay et Charlotte d'Arlay, veuve de Jean de Ciry. — Fol. 423. Autre qui décerne exécutoire de la somme de 16,888 livres pour Gabriel de Briord, seigneur de la Sarra, contre J. Salomon, seigneur de Crusilles, et Marguerite de Montdragon, sa femme. — Fol. 423, verso. Autre touchant la mise en décret de la seigneurie de Munois, poursuivie par les Ursulines de Dijon subrogées à Marie de Brichanteau, dame de Sennecey, sur feu Pierre de Concloix, Gabrielle de Negain, Philibert, Auxonne et Marguerite de Concloix. — Fol. 432, 468. Autorisation aux habitants de Selongey d'établir un double dime pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 443, verso. Arrêt qui maintient le bourg de Saint-Pantaléon-les-Autun sous la seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin et le reconnaît indépendant de la ville et banlieue d'Autun. — Fol. 448. Autorisation donnée aux habitants d'Ahuy d'établir durant quinze ans un double dîme sur tous les produits de leur territoire, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 454, verso. Autre qui maintient G. Ballard dans la charge de procureur d'office en la justice d'Issy-l'Évêque, à l'évêque d'Autun, à moins qu'il ne convienne à celui-ci de rembourser au sieur Ballat la somme de 180 livres plus les intérêts, qu'il en avait reçu lors de son institution. — Fol. 457. Arrêt qui exempte des tailles Antoine Ribollet en sa qualité de greffier de la maréchaussée de Bresse, à Bourg. — Fol. 460. Autre qui maintient la chartreuse de Meyriat en possession de deux pièces de vignes sur Cerdon, à elle échues par le décès de J.-Cl. Bérard, châtelain de Cerdon, mainmortable. — Fol. 469. Autre qui déboute les habitants de Marvans, paroisse de Joncy, de leur droit prétendu d'usage et de pâturage dans le bois de Chastegnier appartenant à M. d'Aumont, seigneur de Joncy. — Fol. 475, verso. Autre pour un règlement de comptes entre Philiberte de Grolée, dame de Bona, veuve de François Antide, seigneur de Dortans et François de Grenaud, seigneur de Rougemont, au sujet des seigneuries de Cerdon et Poncin. — Fol. 482. Autorisation aux habitants d'Avot d'établir, pendant six ans, un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 487, verso. Autre pour la liquidation du prix de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel et premier conseiller au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, entre P. Mochet, lieutenant criminel, et Jacques Jeannel, lieutenant civil. — Fol. 489. Autre qui déclare exempts de tailles Perrenette Berger, veuve de Laurent de Montfalcon et ses enfants demeurant en la paroisse de Voigneaz-en-Bugey. —Fol. 464. Adjudication du double dîme octroyé aux habitants de Moloy, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 495. Arrêt relatif à la saisie de la terre des Loges appartenant à Jacques des Loges, poursuivie par Jean-Jacques Dolu, seigneur de Dompierre, nonobstant opposition de Catherine Du Broc, femme séparée de biens dudit Des Loges. — Fol. 501. Arrêt portant annulation d'une vente d'un jardin joignant l'église de Montluel, consentie par

deux chanoines et contestée par le Doyen comme préjudiciable à l'église. — Fol. 508, verso. Autre qui condamne J.-Françoise de Corbye, dame de Jours, aux dépens d'une instance contre l'abbaye de Fontenay. — Fol. 513, verso. Arrêt de règlement qui oblige le chapitre et les chanoines de N.-D. d'Autun à exécuter les clauses du traité passé par leur fondateur le chancelier Rolin, avec le chapitre cathédral d'Autun et de la bulle qui en a été la consécration. — Fol. 522. Arrêt qui valide la saisie de blés sur les revenus de la terre de Courcelles-les-Semur, faite par Honoré Bouchotte, fermier des revenus du prieuré de Breuil, à l'encontre de Françoise-Marguerite Brulart, veuve de Claude de Saulx, comte de Tavanes, seigneur de Courcelles, bailliste de ses enfants et le paiement des arrérages effectué et met à la charge de cette dame le versement annuel d'une rente de huit setiers de blé envers ledit prieuré. — Fol. 532. Autre qui oblige Françoise Dubois, veuve d'Antoine Faure, seigneur du Colombier, à payer un contrat de rente au principal de 600 livres, au profit de l'abbaye de Sainte-Claire de Bourg. — Fol. 540, verso. Autre pour la liquidation des deniers des saisies sur la terre de Brandon, poursuivies par Charles de Saint-Belin, seigneur de Cussigny, sur Charles de Bernard de Montessus. — Fol. 548. Autre qui condamne les habitants de Saint-Étienne-sur-Reyssouse à rembourser la somme de 333 livres, avancée par les anciens syndics. — Fol. 554. Autre qui condamne Blaise Thoulot, marchand à Champlois, à rétrocéder à Philippe Andrault de Langeron la terre de Champlois qui lui avait été cédée et déboute Françoise Andrault de Langeron, veuve de Melchior Descrots, baron d'Uchon, de la demande en retrait lignager de cette terre qu'elle poursuivait. — Fol. 559. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'opposition des syndics du pays de Bugey, la cour ordonne qu'il sera procédé à la réception de J. Millière au nouvel office d'avocat du roi, au bailliage de Belley. — Fol. 566. Autre pour le partage de la succession de S. Boreau de Genève, entre ses filles, parmi lesquelles Suzanne, femme de François Vuaillet, seigneur de Moncornet, capitaine d'une compagnie de chevau-légers hongrois. — Fol. 570. Autre portant règlement d'instance entre Benoît de la Maladière, seigneur de Quincieu, Jeanne du Puget, sa femme, et Gaspard du Puget, seigneur de Verny. — Fol. 573. Arrêt de règlement qui fixe les attributions du lieutenant civil du bailliage d'Avallon et celles du prévôt général du lieu, alors Jean Borot. — Fol. 587. Autre portant que les officiers de Cl. Fremyot, conseiller au Parlement, seigneur d'Is-sur-Tille, assisteront aux assemblées des habitants, y feront telles propositions qu'ils jugeront convenables et siègeront à côté du premier échevin. — Fol. 595. Autre qui condamne Charles de la Cousse, seigneur de Trouhans, à tenir compte aux créanciers de feu Gaspard de la Cousse, seigneur de Trouhans, de la moitié des revenus de cette terre. Parmi ces derniers figurent N. Gagne, trésorier de France, François de la Cousse, baron d'Arcelot, Jeanne de la Cousse, dame de la Chaume. — Fol. 603. Autre qui déboute René de Rabutin, seigneur de Savigny, d'une demande en compte avec un fermier du fief de Rabutin, à Vic-de-Chassenay. — Fol. 606. Autre relatif à une dation de tutelle à Châtillon-les-Dombes, poursuivie à requête de Françoise de Bonne, duchesse de Lesdignières et de Créquy, comtesse de Pont-de-Veyle et dudit Châtillon. — Fol. 615. Autre pour un règlement de compte entre les fermiers de la terre de Fontaine-Française, appartenant à la princesse de Marcillac, fille de Marie-Antoinette de Loménie, la fabrique, le curé et le maître d'école de Fontaine-Française. — Fol. 623. Autre qui autorise la communauté de Fontaine-les-Dijon à poursuivre le remboursement vis-à-vis des intéressés, de la somme de 500 livres qu'elle a empruntée pour l'achat de parfums et matières désinfectantes, employées à purifier les maisons des pestiférés du lieu. — Fol. 627. Autre relatif à la discussion générale des seigneuries de Meximieux et La Cueulle ayant appartenu à Charles Henry de la Chambre et poursuivie par Louise de Rosière, femme de Philibert de la Chambre, seigneur de Sainte-Hélène. — Fol. 650, verso. Autre qui autorise Jean-Claude de Chateaumorand, héritière de Diane de Chateaumorand, sa tante, veuve d'Honoré d'Urfé, marquis de Valromey, à procéder au parachèvement des criées sur les terres de Senones et de Virieux, pour le paiement des 75,000 livres dues à Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, veuve d'Henri de Maillard, marquis de Saint-Damien.

B. 12244. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1639-1640. (Janvier au 12 mai). — Registre des arrêts définitifs civils. — Fol. 1. Injonction faite aux avocats et aux procureurs de suivre la cour aux processions et aux cérémonies qui se célébreront à la Sainte-Chapelle, sous peine de suspension pour trois mois. — Fol. 1. Arrêt qui condamne les habitants de Charrey-sur-Saône à payer au notaire Bataillon une certaine somme pour la rénovation du terrier de la seigneurie, appartenant à Louise d'Orléans, veuve d'Edme de Longueval. — Fol. 18. Arrêt qui condamne Christophe Compagnot, notaire à Semur, à payer à la mairie de cette ville une somme de 300 livres sur l'impôt de 11,300 livres qu'il a perçu. — Fol. 22, verso. Adjudication à Jacques de Villame, seigneur de Fleury, tuteur des mineurs de Jacques Olivier, seigneur de Monceaux, des biens saisis sur l'hoirie de Henry du Fourg. — Fol. 25. Validation de la saisie des revenus de la terre de Longecourt, appartenant à Roger de Nagu, marquis de Varennes, chevalier d'honneur du Parlement, faite par Cl. Lausmonier, hôte de l'Écu de France, à Dijon, pour se couvrir

d'une somme de 1100 livres à lui due par Charles de Nagu, fils décédé du marquis. — Fol. 26. Autorisation à Marguerite de la Baume, abbesse de Saint-Andoche d'Autun, de vendre la superficie des bois de Folin, afin d'en affecter le produit aux réparations des bâtiments du couvent et à en accenser le fond pour l'essarter et le convertir en terre labourable. — Fol. 26, verso. Autorisation à la Chambre de ville de Châtillon d'aliéner à faculté de rachat l'office de receveur des deniers patrimoniaux des octrois et des tailles. — Fol. 31. Arrêt qui condamne les amodiateurs de la glandée des bois de Vaulx, appartenant au roi, à payer aux habitants de Pisy une indemnité pour privation des droits d'usage et de pâturage qu'ils avaient dans ces bois. — Fol. 32, verso. Autre entre Catherine de Le Toux, femme de Claude Baudier, seigneur de la Chapelle-Montaudon et Jacques Cugnois, procureur et curateur aux criées, sur la terre de Semontier, pour Alexandre Le Tour de Pradines. — Fol. 35. Autre qui ordonne le paiement à René d'Amoncourt, comte de Montfort, seigneur de Montigny-sur-Aube et à Pierrette Émonde de la Chambre, sa femme, des créances qu'ils ont sur la terre de Brandon, vendue sur feu Charles Bernard de Montessus. — Fol. 46. Autorisation aux Ursulines du couvent de Saulieu d'établir un couvent de leur institut à Montbard. — Fol. 51, verso. Arrêt qui condamne Salomon Rey, avocat à Bussy, à payer la dîme qu'il doit à l'abbaye de la Ferté. — Fol. 58. Autre qui donne main-levée à M. A. Millotet, avocat général, des gages saisis chez le payeur de la Cour, à requête de J. Monyot, intendant général des hôpitaux des armées. — Fol. 60. Autre qui déclare la maison bâtie par le charpentier Matry, à Frétoy, sur le chemin de Sommant à Cussy, dépendre de la paroisse de Cussy. — Fol. 71, verso. Autre qui ordonne au receveur des consignations de payer une somme de 2,350 livres à René de Saint-Offange, seigneur de Saint-Offange, et de la Frapinière, tuteur de François de Saint-Offange, fils de feu Urbain, seigneur de la Jaille, lesdits deniers provenant de la vente par décret des terres de Thomirey et Antigny. — Fol. 74. Arrêt qui condamne le curé de Breuil, à remplir les devoirs religieux auxquels il est tenu vis-à-vis des habitants d'Écoutot, par transaction du 10 décembre 1628. — Fol. 77, verso. Autre qui règle à 100 livres les frais de voyage faits par J. Tixier, marchand tapissier à Aubusson, pour Philibert de Couchot, seigneur de la Motte de Marcilly. — Fol. 82. Arrêt portant que Hélène Ferrant de Maillart, veuve de J.-B. de Loras de Mallarmé, comte de Roussillon, jouira de 800 livres de revenu sur ce comté, lequel avait été confisqué pour crime de félonie sur ledit Loras et donné au seigneur du Pyé. — Fol. 83. Autre qui ordonne qu'à l'avenir la communauté de Poncin et les hameaux qui en dépendent seront imposés sur un rôle séparé. — Fol. 45. Autre qui ordonne la mise en délivrance de la terre de Trouhans, saisie à requête de Nicolas Gagne, trésorier de France, sur feu Gaspard de la Cousse (1640). — Fol. 86, verso. Autre qui attribue à Jeanne de Vesvre, fille majeure, les deniers qui lui appartiennent pour ses droits maternels sur les biens de son frère François de Vesvre, seigneur de la Mothe-Fraignay, et ce nonobstant l'opposition de Catherine de Ragot, femme séparée dudit François et de Claude de Perreau, seigneur de la Serrée, ayant les droits de Simonne du Buisson, veuve de Claude de Vesvre, seigneur du Buisson. — Fol. 90, verso. Adjudication à Jacques de Vilaine, seigneur de Fleury, tuteur des mineurs de Charles Olivier, seigneur de Monceaux, d'une partie des biens de l'hoirie d'Henry du Four, seigneur de Villars. — Fol. 96. Autre qui admet Africain de Ragot, seigneur de Vignolles, parmi les créanciers de François de Vesvre, seigneur de Frainay et de Claudine de Ragot, sa femme. — Fol. 98. Autre portant main-levée à Henri de Francine, écuyer du duc d'Enghien, des sommes dont Th. Guénichot, juge de la prévôté de Buxy, est dépositaire. — Fol. 103. Autre rendu sur la requête du cardinal de Richelieu, en qualité d'abbé général de Cîteaux, par lequel il est enjoint aux religieux de l'abbaye de la Chasseigne de reconnaître J. Drouet comme vicaire général de ladite abbaye avec défense à Nicolas de Rydas, abbé de Tamie en Savoie, de s'immiscer au gouvernement de cette abbaye de la Chasseigne. — Fol. 106. Autre portant distraction au profit de Charles de la Cousse, seigneur en partie de Trouhans, de la moitié de cette seigneurie mise en décret sur feu Gaspard de la Cousse. — Fol. 108, verso. Arrêt portant mainlevée à Guillaume Raviet, marchand à Aix-en-Provence, des deniers saisis sur Honoré Pérégrin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Saint-Jean d'Aix. — Fol. 116, verso. Autre qui déclare J. Paumelle, notaire royal à Poiseul-la-Ville, en qualité de maire héréditaire dudit lieu, exempt de payer la dîme appartenant à l'abbaye de Flavigny. — Fol. 119, verso. Arrêt d'instance entre Louis de Rouvres, seigneur de Montbaron et d'Attignat, et Jacques de Lescarget, marquis d'Urfé et du Baugey. — Fol. 126, verso. Autorisation aux habitants de Marsannay-le-Bois d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 128, verso. Autre pour la collocation des créanciers pour la distribution des deniers de la vente par décret des biens de B. Le Compasseur, greffier des requêtes du Palais. — Fol. 140, verso. Arrêt qui condamne Jean de Pradel, seigneur des Granges, à rembourser Reine-Françoise de la Rivière, femme de Guillaume Paupillon des Ruaux, capitaine au régiment de Robbe, fille et héritière de Gilbert de la Rivière, seigneur de Martenay, et de Philiberte de Bessey, ledit Filbert fils de Jean de la Rivière. — Fol. 146. Autre qui condamne Catherine Terrion, veuve de Jacques Regnault, bourgeois à Dijon à rendre à P. Regnault, religieux à Cîteaux, ci-devant prieur de la Joye, son

beau-frère, une somme de 2000 livres déposée entre ses mains par Et. Régnault, religieux de Citeaux, en faveur duquel ledit Pierre s'était démis du prieuré de la Joye. — Fol. 151, verso. Autre qui condamne les habitants de Barjon à indemniser F. Tardivot, juge de la seigneurie du Meix, des dépenses supportées par lui pour loger une compagnie du régiment de Marsin, qui envoyée à Barjon et ayant trouvé les maisons abandonnées par les habitants, s'était cantonnée chez le sieur Tardivot. — Fol. 153. Autre qui donne un délai de six mois aux maire et échevins d'Auxonne pour payer les arrérages d'une rente due à Jacques de la Ramisse, lieutenant criminel au bailliage, mari d'Élisabeth Fousset, fille et héritière d'Élisabeth Labotte. — Fol. 155. Arrêt qui admet Jacques Picard, curé de Bouze, à se pourvoir contre les habitants, au sujet de son droit de passion. — Fol. 160, 211, verso. Autorisation aux religieux Minimes de Dijon de supprimer les latrines d'une maison située près l'entrée de leur église et à les reconstruire sur un emplacement plus convenable et à la convenance des propriétaires voisins. — Fol. 163. Homologation d'une délibération de la Chambre de ville de Dijon, contenant règlement pour le nettoiement des rues et l'enlèvement des boues de la ville. — Fol. 166. Autre qui condamne les habitants de Saint-Eusèbe-des-Bois à rembourser J. Brenot, notaire public à Montchavy, de ses dépenses pour le logement du comte de Saligny, maréchal de camp des armées du Roy, se rendant en Franche-Comté avec une suite de 15 hommes, 12 chevaux et 25 chiens. — Fol. 171, verso. Autre qui condamne Antoinette de Moroges à remettre à Claude-Philippe de Moroges, dame dudit lieu et de Remiremont, tous les titres et les papiers de ladite seigneurie. — Fol. 177. Arrêt qui, nonobstant l'opposition de Denise de Bellièvre, dame de la Halle, procuratrice de Léonard de Baillon, seigneur de Joux, mari de Françoise Henry, de Jean de Régy, seigneur du Palerme, premier président des Trésoriers de France en Auvergne, mari d'Élisabeth Henry, et François de Provence, seigneur de Druard, mari d'Hélène Henry, adjuge à Guillerme ou à celui qu'il choisira l'office de président en la Chambre de Grenoble possédé par P. Leblanc, moyennant la somme de 40,000 livres qui sera distribuée aux créanciers. — Fol. 180. Autre qui condamne Didier Corserre, maître des forges de Tarsul et Courtivron, à payer au sieur Petit, marchand à Romprey, une somme de 1600 livres pour des charbons. — Fol. 194, verso. Homologation de la transaction passée le 19 février 1640 entre Pierre Odebert, conseiller, président aux requêtes du Palais, Jean Maillard, conseiller au Parlement, beau frère du premier et les intendants de la Chambre des pauvres de Dijon, au sujet de la donation mutuelle et réciproque faite le 4 octobre 1631 entre ledit P. Odebert et feue Odette Maillard, sa femme. — Fol. 196, verso. Autre qui condamne la Chambre de ville d'Auxonne à payer à H. Humbelin, chirurgien, les salaires et médicaments fournis par lui aux pauvres de l'hôpital depuis l'année 1622, qu'il en avait été nommé chirurgien, sauf à déduire de ces sommes le montant des tailles dont on l'avait déclaré exempt; à moins que la chambre, revenant sur la révocation qu'elle a prononcée, le maintienne comme chirurgien aux conditions premières. — Fol. 204. Adjudication à Alex. Tabourot, lieutenant général a la Table de marbre de Dijon et à René Fleutelot, de la seigneurie de Trouhans ayant appartenu à Gaspard de la Cousse, nonobstant l'opposition de François de la Cousse, seigneur d'Arcelot, Charles de la Cousse, seigneur de Trouhans, Anne de la Cousse, dame de la Chaume, ses frères et sœurs. — Fol. 219. Autre qui maintient Claude et Edme de la Toison, citoyens d'Autun, en possession des biens qui leur ont été légués par le testament de Simonne Pillot, veuve d'Abraham de la Toison, leur mère. — Fol. 224, verso. Autre qui, conformément à ceux des 26 juin 1635 et 26 novembre 1637, maintient Jean de Boucher, grand vicaire de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, en qualité de prieur de Noyers, dans tous ses droits de curé primitif du lieu à l'exclusion du vicaire perpétuel qui devra l'assister dans les cérémonies. — Fol. 226. Autre qui condamne René de Lucinge, seigneur de la Motte des Gières et de Salives, à payer une somme de 2452 livres aux mandataires de Gasparde de Lucinge, veuve de Paul de Gand, seigneur de Maison, et avant de Louis des Brebis, seigneur de Cramant. — Fol. 228, verso. Autre pour la liquidation des criées sur les biens de Claude de Gand, seigneur du Tartre. — Fol. 231, 268, 325. Autres pour celle de la vente de la terre de Munois et d'Arnay-sous-Vitteaux sur P. de Concloys, Gabrielle de Néguin, Philibert et Auxonne de Concloys. — Fol. 238, verso. Autre qui maintient Philippe Aymon, chanoine de de l'église Saint-Bernard de Romans en Dauphiné, dans l'office de maître de chœur de ladite église, auquel il a été nommé par le chapitre, contrairement à son compétiteur Alexis de L'Yonne, clerc tonsuré. — Fol. 241. Autre qui, contrairement aux prétentions de Claude Galloche, religieux à Saint-Marcel-les-Chalon, maintient Jacques Mutin en l'office de sacristain du prieuré de Couches, réuni au collège des Jésuites d'Autun. — Fol. 246. Autre qui maintient B. Gauthier, curé de Saint-Hilaire de Courtoux, dans le droit de prélever la dîme d'un agneau, sur tous les habitants ayant un troupeau de plus de dix agneaux. — Fol. 250, verso. Autre qui déboute Pierre Pompée, comte de Grolée, de sa demande d'entérinement des lettres de requête civile, contre l'arrêt du 7 mars 1614, qui avait déclaré la terre de Luyrieux mouvant de la terre de Virieux-le-Grand, appartenant à Honoré d'Urfé, marquis de Valromey. — Fol. 266. Autre qui condamne D. Clemandot, marchand à Saulieu, à payer les sommes dues à Jeanne de Monnain, veuve de Henry de Richeteau, seigneur de la Cour-

d'Arcenay, et à Henry, leur fils. — Fol. 271. Autre qui déboute Georges de Saint-Belin, mari de Françoise de Mâlain, fille de François de Mâlain, seigneur de Voudenay, d'une demande en règlement de compte du sieur Durey, curateur de ladite Françoise. — Fol. 278, verso. Autre qui, sans préjudice des droits de Melchior de la Poype, baron de Saint-Julien, envoie P. d'Arlon, seigneur de la Servette, Benoit Canaudy, bourgeois de Lagneur, mari de Louise d'Arlon, curateur de Jacques, Benoit, Jeanne, Françoise, Pernette et Hélène d'Arlon, en possession de la moitié de la seigneurie de la Servette. — Fol. 287. Autre qui fait main-levée à Luc de Sève, baron de Corgenon, des deniers saisis à sa requête sur Jean de Vignon, abbé de Saint-Rambert. — Fol. 291. Autre qui ordonne la mise en délivrance de la terre des Granges de Jeu sur l'enchère de Charlotte de Fradel, veuve du seigneur de Montmoyen, fille de J. Fradel et Marguerite de Montmoyen, parties saisies. — Fol. 294. Autre qui, sous le bénéfice de la promesse faite par les habitants d'Heuilley et de Maxilly de contribuer à l'entretien de la garnison d'Auxonne, les déclare exempts de toutes impositions levées dans cette ville. — Fol. 315, verso. Autorisation donnée aux habitants de Gemeaux d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 320. Arrêt pour contraindre certains procureurs à la cour au paiement de leur cote-part dans la finance de l'hérédité des charges. — Fol. 326. Adjudication à J. de Violain, premier médecin de la Reine mère, de la seigneurie de Dissey vendue sur Marc de Rye, comte d'Albert. — Fol. 336. Autre qui, sur le refus du curé d'Auxonne de procéder à l'examen des sous-diacres Carpet et Lucot, qui se présentaient pour être reçus en la familiarité, délègue l'official d'Auxonne pour, en présence de quatre régents, procéder à cet examen (1640).

B. 12245. (Registre.) — In-folio, 349 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1640 (12 mai-27 octobre). — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 1, verso. Arrêt portant mainlevée au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, du sel de Salins pris pour son salage, lequel avait été arrêté à Auxonne par les officiers de l'adjudicataire des gabelles de France. — Fol. 3, verso. Autre qui condamne J. Dupuis, tupinier (potier), à Seuvrey, à la réparation du trouble par lui fait au maréchal Bertheley, en une portion d'un « four à cuyre rupains ». — Fol. 4. Autre qui condamne deux habitants de Verny-les-Gex à payer à J. Dupranel, abbé commendataire de N.-D. de Holz, en qualité de prieur de Saint-Jean dehors les murs de Genève, les rentes affectées sur leurs héritages. — Fol. 5. Autre qui condamne J. Maublanc à payer à J. Serrurier, curé de Digoin, la somme de 120 livres, pour l'achat du tabernacle donné par A. Ginot. — Fol. 9. Autre contenant permission à Claude Perigot, procureur à la Cour, et à Catherine Potot, veuve de J.-Cl. Duguy, coseigneur de Marcelois, remariée audit Perigot, de se pourvoir pour la restitution de leur contrat de mariage auquel s'opposait Georges Ferrant, coseigneur de Marcelois, mari de Marguerite Potot, curateur des mineurs Duguy. — Fol. 13, verso. Autre qui, nonobstant l'opposition de Léonard de Chevrier, chanoine de la collégiale Saint-Pierre de Mâcon, autorise Henri d'Ourche, seigneur de Cercueil, fils et héritier d'Anne de Saint-Belin, veuve en secondes noces de Gabriel de Seyturier, seigneur de Cornon et de Montdidier, à poursuivre les subhastations sur la terre de Montdidier. — Fol. 18. Adjudication à Ives Ballague d'une partie des biens saisis sur A. Anthouard, à la requête de Léonor Rabutin, comte de Bussy, lieutenant général du roi en Nivernais. — Fol. 23. Arrêt relatif à la succession de P. Soyrot, conseiller maître en la Chambre des Comptes, entre Marguerite Belot, sa veuve en secondes noces, Charles, Abel Soyrot et Catherine Soyrot, femme de la Tour auparavant, femme de Philibert de Colombes, seigneur de la Tour, enfants et héritiers dudit Pierre et de V. Rousseau, sa première femme. — Fol. 32. Autorisation aux habitants de Fraignot d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 33. Arrêt qui condamne ceux des habitants de Mauvilly affranchis en 1578, à payer leur portion de la somme de 198 livres, taxée aux autres habitants pour la confirmation de l'affranchissement général de 1602, sauf à être remboursés de la somme qu'ils avaient payée pour le premier affranchissement. — Fol. 41. Autre qui condamne Cl. Bizot, séquestre des criées de la seigneurie de Villeberny, saisies sur François de la Grange, à tenir compte des fruits et levées. — Fol. 42. Autre qui condamne Jérémie du Verdier, seigneur de la Brosse, à rétrocéder par retrait lignager une cense de 4 gros à Charles de Morain, seigneur de Pierrefitte, mari d'Adrienne de Chargeres, fille de Charles des Chargeres, seigneur de Breul. — Fol. 44, verso. Autre sur une taxe de dépens dans une instance entre Jean de Passalaigue, évêque de Belley, et Adrien de Saluces, doyen du chapitre des comtes de Lyon, et abbé de Hautecombe. — Fol. 47, verso. Autre qui oblige Isaac Cailler, médecin à Genève, mari de Suzanne Boreau, à rendre compte de ses droits paternels et maternels à sa belle-sœur Suzanne Bôreau, femme de François Vuaillet, seigneur de Montornay, capitaine d'une compagnie de chevau-légers hongrois. — Fol. 55. Arrêt pour la stricte exécution de l'ordonnance du Roi, sur le port des passements d'or, d'argent et des dentelles. — Fol. 57, verso. Autre qui autorise les habitants de Villey-sur-Tille à établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 63. Arrêt qui adjuge par provision à Claude Fremyot, conseiller au Parlement, seigneur d'Is-sur-Tille, les

d'étalage et ventes dans toutes les foires et marchés ieu. — Fol. 65. Autre par lequel l'amodiateur des dîmes cure de Saint-Victor-sur-Ouche est tenu de payer à in, chargé de la desserte, ce qu'il a perçu de ces dîmes fruits des terres. — Fol. 68. Autorisation donnée aux nts de Salives d'établir un double dîme pour acquitter tes de la communauté. — Fol. 69, verso. Arrêt qui con- Edme et Sébastien des Loges, fils de Sébastien des à délaisser à Diane Bernard de Montessus, fille de feu s Bernard de Montessus, seigneur de Brandon et de erite des Loges, pupille de Guy Bernard de Montessus, de la seigneurie de La Pérouse, qui lui était échue en de la substitution opposée au testament de Philibert de uvent. — Fol. 71. Autre qui, sur le désistement du châ- de Saulx-le-Duc, valide le contrat de vente d'une coupe is faite par les habitants de Poiseul-les-Saulx à Noël ereau, amodiateur des forges de Moloy. — Fol. 74. Autre termine les droits seigneuriaux de Jacques de Choiseul rieuré de Saint-Jean de Semur sur les seigneuries de gny-les-Semur et Champdoiseau. — Fol. 77. Arrêt rendu .-B. Brunet et Étienne Delamare, lieutenants en la chan- e de Beaune, au sujet de leurs attributions respectives. —). Arrêt qui déboute Jeanne Péronne de Mâlain, veuve n, seigneur de Montconis, de ses prétentions sur une por- la terre de Bey, vendue par son mari au couvent des eux de Dijon. — Fol. 85, 99. Adjudication de la sei- ie de Munois et d'un domaine à Arnay-les-Vitteaux, sur les mineurs de Conclois, tranchée à P. Coulon, à Vézelay, pour la somme de 25,000 livres. — Fol. 92. par lequel la maison d'Antoine Simon, procureur à la située rue Charrue, à Dijon, est déclarée dépendre non paroisse Saint-Jean, comme il le prétendait, mais de e Saint-Pierre. — Fol. 102. Autre qui condamne Mar- Thierry, femme de Jean de Champier, seigneur de bailli du Baujolais, à se désister au profit de Henry Co- n sa qualité de tuteur de Claude Gros, seigneur de Saint- , fils de feu Lazare Gros, de la seigneurie de la Grange l et de Nisson. — Fol. 109. Arrêt qui renvoie N. Aymé, ien, à Gap, de l'accusation de rapt sur la personne de eine, fille de P. Faure et d'Isabeau de Sauthier, qu'il a e, et condamne le père à leur payer la somme de 7,500 léguée par sa femme à ladite Madeleine. — Fol. 126, Autre qui décharge N. Jacquinot du séquestre mis sur e de Vannaire, appartenant à J. Du Ban de la Feuillée, receveur des amendes du Parlement. — Fol. 126. Autre t main-levée à J. Valon, doyen du chapitre de Belley, niers de sa prébende, que l'évêque de Passelaigue avait isir sous prétexte d'absence et de son refus « de se re- derriere luy lorsqu'il officierait pontificalement ». — Fol. 130. Arrêt qui enjoint aux échevins de Saint-Jean-de-Losne de produire devant la Cour l'état des dettes de la ville et des deniers avec lesquels ils comptent satisfaire aux demandes des créanciers parmi lesquels figurent Pierre de Léry, Maillot, seigneur du Bousquet, commandant des ville et château d'Auxonne. — Fol. 132. Autre qui, nonobstant l'opposition des maire et échevins de Semur, déclare les habitants de Genay et du Cloux de Genay dépendant de la seigneurie de Chevigny, à Jacques de Choiseul, justiciables dudit seigneur et retrayants du château de Chevigny. — Fol. 133. Arrêt qui condamne les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Rambert, curés primitifs de l'église de la Corz, à contribuer pour les deux tiers aux réparations de cette église. — Fol. 137. Autre qui accorde à Anne de la Tour, veuve de Charles de Gandelin, seigneur de Beaulieu, premier capitaine au régiment de La Motte-Houdancourt, et avant de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, distraction d'une partie de la terre de Montmain et ordonne la vente du surplus. — Fol. 140. Autre qui ratifie la nomination par Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, d'un curial pour la justice des seigneuries de La Pierre et Peyron. — Fol. 152. Autre qui maintient J. Valon, doyen de la cathédrale de Belley, dans le droit exclusif de disposer des maisons canoniales situées dans l'enclos du chapitre. — Fol. 152, verso. Autre qui condamne les habitants de la métairie de Fossé Bernard à contribuer aux rôles de la communauté de Boussey. — Fol. 155. Autre qui condamne Michel d'Arc, cornette de la compagnie de Pierre Dubois, seigneur de la Rochette, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Treilly, à payer les sommes dues à celui-ci. — Fol. 158. Autre qui décharge P. Taisant, procureur, du sequestre mis sur les biens de Claire Soyrot, femme de P. de la Tour et avant veuve de Philibert de Colombet, seigneur de la Borde Lantillière et de Thorey-sous-Charny. — Fol. 159. Autre qui maintient J.-B. Cadioux, prêtre, curé d'Alise Sainte-Reine, en possession de la chapelle de Sainte-Reine, considérée comme dépendance de sa cure, et en déboute J. Debadier, curé de Venarey, qui s'était fait conférer ce bénéfice. — Fol. 175, verso, 181. Autre pour la liquidation de la succession de Jacques Foulé, maître des requêtes de l'hôtel, marié à Marie Charon, remariée depuis à Gilbert Gouvain, maître des requêtes de l'hôtel d'une part, Étienne Foulé, premier président en la Cour des aides de Guyenne, tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœurs, enfants dudit Jacques, Jacq. Laforêt, avocat au conseil, tuteur desdits enfants, N. La Pomme, trésorier payeur des cent-suisses de la garde, tuteur onéraire de Fr. Menardeau et de Geneviève Foulé, Léonard Foulé, garde des sceaux à la Cour des Aides de Guyenne, Michel de Chanejan, seigneur de Montreuil, capitaine au régiment des Gardes, et Aymée Foulé, d'autre part. — Fol. 181. Autre qui déboute

ces derniers d'une accusation de rapt contre Pierre Gauvain, fils de Gilbert, qui avait épousé Anne Foulé, du consentement de ses père et mère et en présence de parents. — Fol. 183. Autre faisant défense aux habitants de Planay de porter P. Dodun, commissaire ordinaire de l'artillerie, sur les rôles des tailles. — Fol. 187. Autre qui prescrit au sieur Dupuis, de Nuits, de rendre compte du sequestre, mis sur la seigneurie de Quincey, appartenant à François Damas, seigneur de Thianges. — Fol. 201. Autre qui condamne Cl. Fournier, grenetier au grenier à sel de Nuits, à payer la somme de 334 livres, qu'il doit à Marthe Bretagne, veuve de Philibert Lenet, président à la Chambre des comptes de Dijon. — Fol. 205. Autre qui condamne les fabriciens de l'église de Sainte-Reine à rendre compte, devant le commissaire de la Cour, des dons et aumônes faits à la chapelle de Sainte-Reine. — Fol. 213. Autre qui condamne les échevins et habitants de Saint-Jean-de-Losne à retirer de leurs rôles des tailles les habitants de Franxault, La Perrière, Chaugey, Maison-Dieu, qui, depuis le siège, s'étaient retirés à Saint-Jean-de-Losne, en attendant le moment de rentrer dans leurs villages dévastés par l'ennemi, comme aussi à leur rendre l'argent et les meubles dont ils se sont emparés. — Fol. 215, verso. Arrêt qui déboute Jean de Saulx, fils et héritier de Guillaume, comte de Saulx, de son opposition au décret sur la terre d'Arc-sur-Tille, sollicité par Edme de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente, comte de Bouvert, et sur laquelle Henri de Bourbon, prince de Condé, avait fait offre de 65,000 livres. — Fol. 227. Autre qui condamne François de Tocques, seigneur de Montgiflond, fils et héritier de François Tocques dit Saulnax, à restituer à François de Clermont de Montfalcon, baron de Mont-Saint-Jean, seigneur de Flacière et des Terraux, héritier d'Anne de Montfalcon, sa mère, femme de J.-Cl. de Clermont, seigneur desdits lieux, la terre et seigneurie de Matefelon en remboursant la somme de 12,900 livres et les arrérages d'une rente de 9,787 livres. — Fol. 231, verso. Autre qui décharge P. Manon, de la ferme générale du marquisat de Vasax, de la baronnie de Richemont et de Chatillon de la Palud, des seigneuries de Tossia, et de Saint-Maurice de Remens ayant appartenu à François d'Orges de la Palud, marquis de Varambon, et donnés par le roi à René Gaspard de la Croix, chevalier des Ordres, comte de Castres. — Fol. 241, verso. Autre qui enjoint aux syndics de Moutier-Saint-Jean de rayer de leurs rôles de tailles le nom de P. Vernot, seigneur de Joux, conseiller du prince de Condé ès affaires du Palais. — Fol. 249. Autre portant que le sieur Millot, en sa qualité d'avocat, précédera dans toutes les assemblées de la Chambre de la ville de Dijon le sieur Jayet, échevin, lequel n'est que procureur. — Fol. 252. Autre qui autorise les forêtiers de Dijon à travailler des mêmes ouvrages que les serruriers, à l'exception des clefs et des serrures. — Fol. 255. Autre relatif à la remise d'une cassette laissée par Lazare Gaspard de Saulx, dit le chevalier de Tavanes, et réclamée par sa mère Gabrielle de Montpesat, marquise de Mirebel, Henri de Saulx, M. de Mirebel, lieutenant général au Dijonnais, curateur de Léonard de Saulx, son frère, marquis de Montpesat. — Fol. 260. Autre qui condamne A. Rouyer, maître des forges de Belan, à payer à M[me] Catherine de Savigny, veuve d'Henri de Ligneville, baronne de Villars, une somme de 1800 livres pour vente de bois. — Fol. 273. Autre qui condamne J.-B. d'Autin, seigneur d'Écheix, héritier de J. d'Autin, lieutenant criminel au bailliage de Bourg, à payer les rentes dues au couvent des Augustins de Montluel mais le décharge de l'entretien de la chapelle de Sainte-Catherine. — Fol. 274, verso. Autre qui statue sur la succession de François de Moroges, seigneur de la Tour-du Bois, et J.-B. de Moroges, déclaré inhabile et incapable, entre Cl.-Philippe de Moroges, femme de François de Refignac, seigneur d'Apremont, Léon de Chastellux, seigneur d'Avigneault, Anne de Moroges sa femme et François de Moroges Chastellux, leur fils. — Fol. 277. Arrêt qui maintient Louis Dony d'Attichy, évêque de Riez en Provence, dans la seigneurie moyenne de cette ville, avec injonction à Jean de Vintimille des comtes de Marseille, prévôt de ladite église, à Splandion de Memorancy, seigneur du Hallier, Melchior Fabre, seigneur de Mejan, Marc-Antoine Fabre, seigneur de Misel, les enfants de David Arnault, avocat, Honoré, et Antoine Gassendy, se disant coseigneurs de Riez, de faire hommage audit évêque. — Fol. 292, verso. Autre qui condamne P. Monniard, bourgeois de Flavigny, à se désister d'une maison sise près la porte du Bourg, appartenant à l'abbaye et qu'un religieux lui avait vendue sans droit et sans autorisation. — Fol. 297, verso. Autre qui, moyennant remboursement, autorise l'abbaye de la Ferté à rentrer en possession des biens aliénés par elle à Guillaume de Beugre, le 16 avril 1593. — Fol. 311, verso. Autre qui condamne les habitants de Varois, Chaignot, et les rentes avoisinant, à rembourser les habitants de Ruffey et Échirey des frais de logement et de nourriture de la compagnie de cavalerie du seigneur de Beaumont, au mois de mai 1636, qui, ayant trouvé les maisons abandonnées, était revenue à Ruffey. — Fol. 312. Autre qui condamne Françoise du Rousset, femme d'Antoine de la Menue, seigneur de Saint-Privé, auparavant veuve de Jean-Hercule de Malleville de Gondy, à délaisser à Péronne de Malleville de Gondy, fille dudit Jean-Hercule, et femme de Louis Baugier, seigneur de la Marandière, le domaine de la Bonne, et une somme de 1,500 pour tous ses droits à la succession paternelle. — Fol. 322. Autre qui condamne le curé de Selongey à payer au prieuré de Saint-Amâtre de Langres une somme de 40 sols et 11 émines de grains, à prélever sur ses dîmes. — Fol. 332, verso. Adjudication à Léonor de Rabutin,

r de Bussy,des biens saisis à sa requête sur Jacques de ny d'Autun. — Fol. 334, verso. Autre qui condamne , marchand à Romprey, à fournir à Didier Corseret, des forges et fourneaux de Courtivron et Tarsul, la é de charbon dont ils sont convenus (1640).

46. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

0-41. — 15 novembre-31 décembre, 1641, 2 janvier-30 — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 2, verso. ui condamne Jacques Arbalete, notaire et procureur à ,à payer les termes du loyer d'une maison ayant appar- J. Bouchin, seigneur de la Villeneuve, et rachetée par chin, son fils. — Fol. 4. Autre qui condamne Léonard , prieur de Saint-Étienne de Beaune, et N. Tixier, du Fête, à fournir une portion congrue de 200 livres de Chatellenot dont ils possèdent les dîmes. — Fol. 8, Autre qui maintient Cl. Fremyot, conseiller à la Cour, r et haut justicier d'Is-sur-Tille, à la partie de Til-Châtel, ssion du droit de vente et d'étalage aux foires et mar- e lui disputaient les échevins et habitants. — Fol. 24. ui condamne Pierre du Regon, curé de Vitry-sur-Loire bine de l'église Notre-Dame de Bourbon-Lancy, à rési- s sa cure, sous peine de saisie du temporel, avec in- aux habitants de réparer le presbytère dans le délai . — Fol. 31, verso. Arrêt rendu sur la plainte des ser- yaux résidant à Saulieu, faisant défense à Cl. Flocard, royal à Saint-Pierre-le-Moutier, venu s'établir dans lle, d'y exercer son office, avant d'avoir été reçu par — Fol. 32. Autre par lequel, sur les offres de J. de grand vicaire de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, et le Noyers et de Brusselet, vicaire perpétuel, de four- prêtre pour la desserte de l'église, les habitants sont s de leur demande en rétablissement des trois prêtres s formaient comme un chapitre. — Fol. 39. Homolo- l'une transaction conclue le 7 septembre entre Pierre es, président au Parlement, seigneur engagiste de et Villiers, au sujet de la vente que lui avaient faite tants de Villiers de leur part de la superficie des bois avec ceux de Vanvey. — Fol. 53. Autre qui maintient d'Aumont, seigneur de Joncy, en possession du bois de en, dont les habitants de Mervans prétendaient la pro- — Fol. 58. Autre relatif à la revendication d'une mai- armoy, dépendant du prieuré de Mesvres, que Claude ngeon, abbé de Saint-Satene et prieur de Mesvres, it avoir été aliéné sans droit par Jean de Servy, son seur. — Fol. 63. Autre sur des droits seigneuriaux ar Jeanne-Françoise de Corbye, dame de Jours, de G. Bornot de Fontaine-en-Duesmois. — Fol. 64, verso. Autre relatif à la liquidation des revenus des chapelles de Saint-Nicolas, Sainte-Radegonde, Saint-Michel, et Saint-Raguet, fondées dans l'église de Saint-Prix-les-Arnay, et dont avait été pourvu Charles, fils de Charles Desjours, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre-en-Vaux. — Fol. 65, verso. Autre qui adjuge à Frédéric Casimir, prince palatin du Rhin, duc de Lindemberg et baron de Montfort, la mainmorte d'un nommé M. Cassard décédé à Genay, que lui disputaient le marquis d'Époisses et le seigneur de Chevigny. — Fol. 70, verso. Autre qui maintient A. Migieu, receveur des deniers royaux aux bailliages de Bugey et de Gex, en possession des biens mis en vente sur Antoinette de la Balme, femme séparée de Louis de la Balme. — Fol. 75, verso. Arrêt qui renvoie G. Féaud, sergent royal à Givry, décrété d'ajournement personnel, pour s'être permis d'assigner en distraction de ressort sans permission de la Cour, avec défense de récidiver sous peine de punition exemplaire. — Fol. 78. Autre qui condamne P. Joleau de Saint-Didier-sur-Arroux à payer à Léonor de Rabutin, comte de Bussy, seigneur de Chaseu, lieutenant général du roi en Nivernais, les redevances qu'il lui doit sur la seigneurie de Chaseu. — Fol. 84. Autre qui, sur la demande de Claude de Saint-Bonnet Thoiras, ancien évêque de Nimes, abbé de Saint-Gilles et Longvilliers, et prieur de Perrecy, réduit de 15 à 9 ans le bail de ce prieuré passé à P. Florent. — Fol. 85, verso. Autre qui ordonne la mise aux enchères de la seigneurie de la Pontillière, au bailliage de Verneuil, de terres en roture au bailliage d'Évreux, saisie sur Gabriel du Quesnel, marquis d'Aligre et poursuivie par Nicolas de la Masure, seigneur de Bessimot, héritier de Mlle Marguerite Aumayson, femme de Robert de la Masure, écuyer, nonobstant l'opposition de Charles du Quesnel, seigneur de Goupigny la Pontinière. — Fol. 80, verso. Arrêt qui condamne le fermier du prieuré de Saint-Léger, dont Claude Brulat, abbé de Corsans était titulaire, à payer la pension de P. Lambert, sous-prieur dudit prieuré. — Fol. 91, 92. Autres qui condamnent l'amodiateur du revenu du prieuré de Saint-Broing et Moitron, pour Cl. Coqueley, prieur et seigneur, à payer à J. Terrasse, curé du lieu, la dîme des grains perçue sur les terres de la métairie de Villarnon. — Fol. 94. Autre faisant défense à G. Blondel, notaire à Bourbon-Lancy et à Vincent Carré, chef de la communauté des Marion, paroisse de Mont, de s'entremettre de la coupe du bois de la Bruyère, avant d'en avoir fait le partage. — Fol. 96. Autre qui maintient Claude François de Pobel, baron de la Pierre au pays de Gex, dans ses droits seigneuriaux sur Collonges, Fargis, Pyren et Poigny. — Fol. 102. Autre qui déboute les habitants de Saint-Bénigne en Bresse d'un appel sur la juridiction des mésus, formé contre les officiers de Jacques de Châtillon, seigneur de Léas, mari de Jeanne, fille et héritière de Charles de Candie.

— Fol. 104. Autre confirmatif d'une sentence des Requêtes du Palais, dans une contestation entre le prieur de Mesvres et J. Devoyo, avocat à Autun, au sujet des redevances exigées par le prieur sur les propriétés dudit Devoyo (1641). — Fol. 111. Adjudication à J. Jérôme Tisserand, conseiller à la Cour, des terres et seigneuries de La Borde-Lantillières et de Thorey-sous-Charny, en ce qui provenait de Mandelot-Lugny, saisie sur feu Philibert de la Colombe et Claire Soyrot, sa veuve, remariée au seigneur de la Tour. — Fol. 113. Autorisation donnée aux habitants du bourg de Couches d'établir une double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 114, verso. Arrêt qui déboute Louis de Seyssel, marquis d'Aix, comte de Montréal, et baron de Meillonaz, de sa prétention d'obliger Et. Tamisier à rétablir le chemin prétendu public de Meillonaz à Jasseron. — Fol. 124. Autre qui condamne Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon, à restituer à Léonard de Genevois, seigneur de Clemencey et de Bligny, la somme de 1357 livres envoyées par celui-ci au receveur du grand prieuré de Champagne pour la réception de Charles, son fils comme chevalier de grâce de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et que le dit Brunet avait conservée. — Fol. 124, verso. Arrêt qui condamne Diane de Chastellux, veuve de Guy de Chaugy, seigneur de Roussillon, Hugues de Chaugy, seigneur de Roussillon. Jean-Auguste de Chaugy, seigneur de Musigny et Solonge, ses fils, à compléter la dot de Marguerite, leur fille et sœur, femme de Claude de Cléron-Moisy, seigneur de Saffres. — Fol. 135. Autre qui condamne Joachim Du Crot, seigneur de Luyrieux, Servérieux et Champagne, à payer au marquis de Châteaumorand, en sa qualité de seigneur de Virieux-le-Grand et Chateauneuf, la somme de 10,000 livres faisant la 6e partie de celle de 60,000 livres de son acquisition desdites terres sur Pierre Pompée, comte de Grolée. — Fol. 143. Autre pour un règlement de comptes entre Charles de Torcy, seigneur de Venarey, J. Guy de Gand, seigneur de Chalvosson, fils et héritier de Jean de Gand et de Françoise de Cussigny, et Jean de Bruneau, seigneur de Viserny, Mlle de Crecy sa femme, auparavant veuve de Jacques de Torcy, seigneur de Venarey et mère dudit Charles. — Fol. 150, verso. Autre qui condamne les habitants de Quetigny à rembourser à Thomas Vernier, leur curé prieur, une somme de 50 livres avancée à une compagnie de cavaliers qui devait loger au village. — Fol. 160. Autre qui condamne l'économe des revenus de l'abbaye de Saint-Rambert à payer au vicaire perpétuel de l'église paroissiale une portion congrue de 300 livres. — Fol. 161, 179. Autre pour la liquidation des deniers provenant de la saisie de la terre des Loges sur Jacques des Loges au pays du Mans. — Fol. 162, verso. Autre qui condamne Adam de Saluces, comte de Saint-Jean de Lyon, abbé de Hautecombe, à payer une redevance en blé à François de la Flachère, seigneur du lieu, chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare et en cette qualité commandeur de la Commanderie de Vion en Bugey. — Fol. 164. Autre qui accorde à François de Bonne-Crequy, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, mari de Anne de la Madeleine-Ragny, la succession de Toussaint Munier, décédé mainmortable à Cizery, succession que lui disputait son neveu J. Munier, curé d'Is-sur-Tille. — Fol. 173. Autre qui déclare mitoyenne une ruelle séparant la maison du sieur Carnot, tanneur à Arnay-le-Duc de celle de L. Artus, boulanger. — Fol. 176, verso. Autre qui, en payant par les maire et échevins d'Auxonne la moitié des arrérages des sommes dues à M. de la Ramisse, lieutenant criminel au bailliage de cette ville, les criées poursuivies par ce dernier sur les maisons des maire et échevins demeurent suspendues. — Fol. 192. Autre qui, en annulant une permission donnée par Mme d'Étampes, mère de Jacques d'Anlezy, seigneur de Chazelles-l'Écho et de Verchisy et un affranchissement de mainmorte pour des terres à Verchisy appartenant au sieur Loydreau de Chailly, condamne ledit d'Anlezy à rembourser les sommes payées par ledit Loydreau. — Fol. 193. Autre qui, contrairement aux prétentions de René de Lucinges, maintient les habitants de Lompnes, Cormaranche, Hauteville et Nantuel dans leurs droits d'usage et de pâturage de la montagne de Planachat. — Fol. 201, verso. Autre qui condamne les habitants des villages de Lantenay, de Vieux et de Corcelles à payer au duc de Nemours, marquis de Saint-Rambert et de Saint-Sorlin, des indemnités pour dégradations commises dans ses forêts et montagnes noires du marquisat de Saint-Rambert. — Fol. 205, verso. Autre qui ordonne le paiement des créanciers de la succession de Claude de Gand, seigneur du Tartre, dont Claude de Gand, seigneur de Gergy, était l'héritier sous bénéfice d'inventaire. — Fol. 208. Autre qui ordonne l'envoi de François Toquet, seigneur de Montgiston, en possession de la terre des Terraux, acquise par décret sur François de Clermont de Montfalcon, seigneur de Mont-Saint-Jean. — Fol. 213. Autre portant mainlevée à Louis Lapin, receveur des décimes du grand prieuré de Champagne, des deniers saisis sur Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon. — Fol. 218. Autre qui condamne Jean de Passalègue, évêque de Belley, à payer une portion congrue à Cl. Bal, curé de Corrieux-le-Grand. — Fol. 219. Autre qui condamne Cl. Bureau, sergent-général, à restituer des lettres d'obligations à Antoine de Vaux, seigneur de Boussenois. — Fol. 219, verso. Autre qui ordonne la mise en délivrance des seigneuries des Bordes-Lantillières et de Thorey-sous-Charny, saisies sur feu Philippe de Colombert, seigneur desdits lieux, et Claire Soyrot, sa femme, remariée à Pierre de la Tour. — Fol. 226, verso. Autre qui, dans une instance entre François de Reffignac, baron d'Apremont et de Moroges, mari de Claude-Philippe de Moroges, d'une

…art, et Antoinette de Moroges, ordonne à cette dernière de déposer au greffe, tous les titres et papiers de la seigneurie dudit Moroges. — Fol. 227. Autre par lequel, contrairement à la prétention de Henry de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et duc de Châteauroux, l'hôpital d'Issoudun et M. de Monvoisin, seigneur de Bosperche, Neuvy, Paillaux et Claude Fimeau, sa femme, sont maintenus en possession de la totale justice des villages de Villefaison, Villefavant et des Vergiers, lesquels néanmoins sont déclarés relever du duché de Châteauroux. — Fol. 234, verso. Autre qui condamne Henri Petit, conseiller maître à la chambre des Comptes de Dijon, et les autres créanciers de la commune de Fleurey, à prendre des communaux pour se rembourser de ce qui leur est dû. — Fol. 239, 272. Autres qui ordonnent la distribution des deniers provenant de la vente des biens de Bénigne Le Compasseur, greffier des requêtes du Palais à Dijon, poursuivie à requête de Jeanne de Poculot, veuve de Nic. Richard, seigneur de la Barrollière, et Balthasar de Mornieu, seigneur de Grandmont et la Forêt de Rossillon. — Fol. 241, verso. Arrêt qui condamne les habitants d'Aunéot à payer une somme de 150 livres à ceux d'Asnières-sur-Saône. — Fol. 244. Autre qui condamne J. Loydreau, marchand à Chailly, à mettre en main habile les héritages en mainmorte par lui acquis à Verchisy, village appartenant à Jacques d'Anlezy, seigneur de Chazelles, fils de Renée d'Étampes, veuve de Louis d'Anlezy, seigneur de Chazelles et de Verchisy. — Fol. 245, verso. Homologation de la transaction conclue entre l'abbaye de Saint-Bénigne et la Chartreuse de Dijon, au sujet de l'étang de Renne, à Dijon. — Fol. 249, verso. Arrêt qui condamne Pierrette Edmonde de la Chambre, veuve de René d'Amoncourt, comte de Montfort, seigneur de Montigny-sur-Aube, à exécuter l'arrêt rendu contre elle, à requête d'Adrienne de Thomassin, veuve de Claude de la Tournière, seigneur de Servignes, en qualité de tutrice de Claude, leur fille. — Fol. 264, verso. Autorisation donnée aux habitants de Villecomte d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 280. Arrêt qui condamne Jacques Porcherot, lieutenant du prévôt des maréchaux en Bourgogne, à se faire rembourser des sommes qui lui sont dues sur le prieuré de Chanceaux et met Jean Armand de Bourbon-Conti, abbé de Saint-Seine, hors de cause. — Fol. 288, verso. Autre qui condamne François Livron de Bourbonne, abbé commendataire d'Ambronay, à recevoir comme oblats et frères lais deux soldats invalides. — Fol. 293, verso. Autre qui valide les lettres de répit pendant un an, accordées à B. Faictot, maître de la forge de Busseaut, pour le paiement de ses dettes. — Fol. 295, verso. Autre qui approuve l'ordonnance de police des Échevins de Saulieu, interdisant aux marchands de se porter au-devant des charretiers amenant du blé en ville, et condamne en 10 livres d'amende un marchand coupable d'avoir enfreint cette défense. — Fol. 305, verso. Autorisation donnée aux habitants de Châteaurenaud, près Louhans, d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 312. Arrêt qui maintient Pierre Thomas Le Vilain, clerc tonsuré du diocèse de Toulouse, en possession du prieuré de Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse, que lui disputait Antoine de Clavières, autre clerc tonsuré. — Fol. 329. Autre qui condamne Renée-Isabeau de Rivière, veuve et héritière de Jean François de Lucinge, seigneur de Gy, à rembourser à Jacques Le Roy, contrôleur général des fortifications au Lyonnais, une somme de 600 livres due par son mari. — Fol. 339. Autre qui condamne la ville d'Auxonne à payer une indemnité à Jacques Boileau, marchand, amodiateur des moulins banaux, pour non jouissance de ces moulins. — Fol. 340. Autre qui condamne P. Naudin à payer les arrérages de son compte à Claude de Bouton, dame de Lucey, Corberon et Villy-le-Brulé. — Fol. 342. Arrêt pour un règlement de compte entre Anne de Balme, femme de François de Meaux, conseiller au Présidial de Lyon, auparavant veuve d'Ennemond Le Maistre, conseiller au Parlement de Grenoble et Louis Baudot, greffier en chef dudit Parlement. — Fol. 347. Autre qui condamne Albert de Gaillard, seigneur de la Belle-Affaire, demeurant à Valence, à passer contrat de la vente qu'il a faite de la seigneurie de Bayoux, à François de Pontener, seigneur de Castellard. — Fol. 355, verso. Arrêt portant que les comptes des revenus patrimoniaux et d'octrois de la ville de Seurre, seront rendus devant les officiers municipaux entrant, avec défense à ceux qui auront ordonné d'en connaître, avec pouvoir au bailli ou à son lieutenant d'y assister avec la préséance sur le premier échevin, et à l'église et dans les cérémonies publiques avant le maire. — Fol. 357, verso. Autre qui ordonne l'égandillage de tous les poids et mesures de la ville de Dijon, sous peine de 100 livres d'amende et de confiscations. — Fol. 367. Arrêt rendu entre Louise d'Agey, baronne de Couches, légataire universelle de Philippe de Rochechouart, baron de Couches et les RR. PP. recteur et religieux de la compagnie de Jésus à Autun, en qualité de possesseurs du prieuré de Couches, au sujet du paiement de redevances en nature. — Fol. 367, verso. Homologation du contrat de vente du double dîme établi sur leur finage, faite par les habitants de Gissey-sur-Ouche à leur seigneur Charles de Vienne, seigneur de Commarin. — Fol. 369, verso. Arrêt qui sur la répudiation faite par Jacques Daujon, marchand, à Selongey et les autres intéressés à l'hoirie de Anne Targis, adjuge cette hoirie à Reine Regnaud, femme Ginot. — Fol. 371. Autre qui maintient François de Chanteret, seigneur de Terrans, dans tous les droits de propriété et de justice que lui contestait Pontus de Thiard, seigneur de Bissy, de Pierre et de Vauvry. — Fol. 372, verso.

Arrêt qui déboute Claudine de Nardin, veuve d'Ézéchiel Damoiseau, opposante aux criées sur la terre de Munois ayant appartenu à Philibert de Conclois et Catherine de Torcy, sa femme. — Fol. 375, verso. Autre qui ordonne la remise entre les mains de Mme Gabrielle de Montpesat, marquise de Mirebel, veuve de Jean de Saulx-Tavanes, en qualité de tutrice d'Henry et d'Éléonor de Saulx, d'une cassette déposée par Lazare-Gaspard de Saulx, élu de la noblesse, entre les mains du procureur Taisand et que réclamait Philiberte d'Ancoy de la Tour, veuve de Charles de Saulx, baron de Tavanes, comte de Brancion et de Lugny. — Fol. 587. Autre qui, nonobstant les lettres de requête civile obtenues par François de la Cousse, seigneur d'Arcelot, en partie, adjuge à Nicolas Gagne, trésorier de France, la portion de la seigneurie mise en décret sur feu Gaspard de la Cousse. — Fol. 388. Autre qui admet Anne-Gabrielle de Conclois, femme de Jean de Gand, seigneur de Chamesson, héritière d'Auxonne de Conclois, son oncle, à toucher la part qui lui revient dans les deniers de la vente de la terre de Munois. — Fol. 391. Autre relatif au règlement de la succession de Nicolas de Grillet, seigneur du Pomier, contestée à Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier. — Fol. 398. Arrêt rendu à la requête des cordonniers de Dijon, par lequel il est défendu aux corroyeurs d'acheter dans la ville des cuirs pour les revendre au dehors en gros ou en détail, de ne point les exposer en vente, avant de les avoir fait visiter et marquer aux halles (1641).

B. 12247. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1641. 2 mai-1er août. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 3. Arrêt qui condamne Guy d'Elboz, chanoine archidiacre de Valence, à reconnaître comme dépendant de la seigneurie de l'évêque de Valence les fonds qu'il possède à Monnandie. — Fol. 20. Autre qui condamne François Lemulier, avocat à Semur, et Françoise Perrot, sa femme, à payer les arrérages d'une taille due à François de la Cousse, seigneur d'Arcelot, donataire de Françoise de Vessey, sa mère. — Fol. 22. Autre qui condamne Marguerite Boileau, veuve de J. Roard, procureur et notaire au bailliage de Noyers, à payer des redevances à Claude de Cryot, veuve de Hugues de Vezon, coseigneur d'Annéot. — Fol. 25, verso. Autre qui déboute Cl. Espiard, abbé commendataire de Saint-Pierre de Chalon, de sa demande en retrait lignager, d'une maison sise Grande Rue, à Semur-en-Auxois, acquise par Guy Chartraire, substitut du procureur au bailliage. — Fol. 29. Autre qui condamne les habitants de Tart-le-Haut et Tart-le-Bas à payer à Claude Potet, seigneur de Saint-Germain du Plain, Bretenières et Tart-le-Bas, conseiller au Parlement, des dommages-intérêts pour entreprises sur un pré. — Fol. 29. Arrêt qui condamne Jean de Vintimille, des comtes de Marseille, prévôt de la cathédrale de Riez, à faire, en sa qualité de coseigneur de la ville, hommage à Louis Dony d'Attichy, évêque de Riez. — Fol. 32, verso. Autre qui condamne Ét. Vuaillais, bourgeois à Gex, à payer aux héritiers Orlandin, seigneurs de Saint-Trivile, les redevances dues sur un moulin à Cessier. — Fol. 40. Autre qui condamne les habitants de Barjon à indemniser Mme Tardivot d'Avot, des avances faites pour la nourriture et le logement des cavaliers qu'ils avaient envoyés de leur autorité privée à Avot. — Fol. 42. Autre qui condamne les consuls de Valence à payer les sommes dues à Jacques-Charles de Leberon, évêque et comte de Valence et de Die. — Fol. 48, verso. Autre qui condamne les habitants de Tossiat-les-Varambon à indemniser ceux de Journaux, des frais de logement de l'arrière-ban du Bugey. — Fol. 52. Arrêt qui condamne les prieur et religieux de l'abbaye d'Ambronay à indemniser Charles-Emmanuel de Carron, religieux et chantre, de ce qu'ayant été envoyé en 1636 par les religieux à Bourbonne, vers l'abbé, il avait été fait prisonnier près de Til-Châtel, par les ennemis de l'État, attaché nu à une charrette, mené à Gray où il avait été mis à une rançon de 100 pistoles. — Fol. 58, verso. Autre qui maintient Ph. Ballard, prêtre, en possession de la chapelle Sainte-Anne et Sainte-Barbe, à Chanceaux, du patronage du président Brulart, que lui disputaient F. Languedoy, Hugues Millotet et Antoine Colas se prétendant pourvus du même bénéfice. — Fol. 68. Autre qui défend aux habitants de Tanlay d'imposer au rôle des tailles Edme d'Origny, capitaine de la grande écurie du Roi. — Fol. 80. Autre qui condamne les habitants de la Couz à rembourser le fermier des revenus de l'abbaye de Saint-Rambert des frais d'un procès perdu par eux. — Fol. 30, verso. Homologation d'une transaction conclue le 20 mai entre Alph. de Bleyne, abbé commendataire de Maizières, et Mme Marguerite d'Heryot, veuve de J.-B. d'Andelot, baron de Pretia et seigneur de Demigny et les habitants de Demigny, au sujet de terres avoisinant le bois de la Malleroie et la chasse. — Fol. 85. Arrêt qui condamne Thomas, official d'Auxonne, à remplir en sa qualité de l'un des derniers mépartistes de l'église Notre-Dame, tous les services auxquels il est astreint comme mépartiste. — Fol. 94. Arrêt pour le règlement de frais de procès entre Jean de Bonneau, seigneur de Viserny, Anne de Cirey, sa femme, et Charles de Torcy, seigneur de Venarey. — Fol. 103. Arrêt qui déclare faux et supposé un titre de 1342 produit par Anne Chandron, veuve de Claude Paumelle et J. Paumelle, son fils, notaire à Poiseul, propriétaires de l'office de maire perpétuel de Poiseul-la-Ville et la Perrière, à l'appui d'une demande d'exemption des dîmes appartenant à l'abbaye de Flavigny, représentée par Philippe de Riolan, abbé commendataire, ordonne que ce titre sera déposé au greffe, mande la veuve de-

vant le commissaire de la Cour et ordonne l'arrestation du fils. — Fol. 107. Autre qui maintient le général provincial des monnaies dans le droit d'égandiller à Dijon les poids et mesures servant à l'or, à l'argent et au billon seulement, le surplus restant du domaine de la Mairie. — Fol. 115. Autre qui maintient J. Tremisot en possession de la mairie héréditaire de Poiseul-la-Ville et la Perrière. — Fol. 118. Autre qui condamne Claude Marin de Moyria, seigneur de Flacieu et de Maillat, à payer à Catherine, sa sœur, la somme de 3000 livres à elle léguée par le testament de Louis de Moyria, seigneur de Maillat et Coignac, leur père. — Fol. 120. Autre qui condamne le même à payer le douaire de Marie de Donsieu, femme de Louis de Moyria, son père. — Fol. 121. Arrêt qui condamne Claude Marin, sieur de Moyria et Maillat, à rendre à Claude Louis, son frère, seigneur de Coignac, le bétail et les titres des propriétés, qui lui sont échues par partage de la succession de leur père. — Fol. 129. Autre qui condamne les religieuses Jacobines de Dijon à recevoir le principal d'une somme de 7000 livres dues par M. Quarré, avocat-général. — Fol. 131. Autre pour la liquidation des biens aliénés sur Jean d'Agoult, seigneur des Angles-en-Provence, à requête de Marguerite de Raphaelis, femme séparée de biens d'Henri-François de Castellanes, seigneur de Valette. — Fol. 144, verso. Autre qui condamne J.-B. Bernard, seigneur de Sainte-Croix et Marie Massot, sa femme, à payer à Christophe des Comes, seigneur de Chiloup, et à Marguerite, sa femme, fille des premiers, la somme de 10,000 livres qui lui avait été constituée en dot. — Fol. 145, verso. Autre qui ordonne la résolution du bail d'une maison du mépart de Saint-Michel de Dijon, située sur la place de ce nom, passé par Lallemant, ancien mépartiste, nommé curé de Massingy. — Fol. 147. Arrêt confirmatif de ceux du Parlement de Toulouse qui maintiennent Jacques de Liberon, évêque et comte de Valence, en possession de droits de justice que lui disputaient les Consuls de la Ville. — Fol. 153. Autre portant main-levée à Éléonor de Rabutin, comte de Bussy, des deniers saisis à sa requête sur Ph. Joleau, procureur à Autun. — Fol. 154. Autre qui déboute René de Pastural, seigneur de Cherre, de ses droits de pêche dans la rivière d'Artaix en Brionnais. — Fol. 160. Autre qui condamne F. Bermond, fermier du domaine de Lavour, appartenant à l'abbaye de Hautecombe, à payer une pension de 500 livres à François de la Fleschère, seigneur dudit lieu, chevalier des ordres de Saint-Maurice, de Saint-Lazare et en cette qualité, commandeur du Pillier de Notre-Dame-du-Trion en Bugey. — Fol. 164, verso. Autre qui ordonne la mise de Claude Gros, seigneur de Saint-Jouaire, en possession de la Grange-Jambal, saisie sur J. Champier, baron de Joux, et Marie Thierry, sa femme. — Fol. 167. Arrêt qui condamne les habitants de Vanvey à rembourser aux consorts Lereuil les 93 pistoles que le maréchal des logis du régiment de Gassion leur avait extorquées par violence. — Fol. 169. Autre qui condamne P. Lenet, acquéreur de l'office de procureur général au Parlement de Dijon, à payer le reste de la finance à Marie Picardet, fille mineure de H. Picardet, dernier titulaire, représentée par Ch. Le Prevost, abbé de Saint-Seine, conseiller au Parlement de Paris, et Pierre de Xaintonge, avocat général au Parlement de Dijon, ses curateurs. — Fol. 174, verso. Autre qui condamne les prieure et religieuses de Saint-Julien et le cardinal de Richelieu, en qualité d'abbé de Cluny, à payer une portion congrue de 200 livres à Émery de la Plane, curé de Blanzy. — Fol. 177. Autre qui condamne les prieurs de Saint-Étienne de Beaune et du Fête, à payer une portion congrue au sieur Dimanche Bauzon, curé de Chatellenot. — Fol. 178, verso. Enregistrement de l'arrêt du Conseil du 8 mai, qui défend la saisie des bestiaux et instruments de labourage et de culture. — Fol. 182. Autorisation aux habitants de Châteaurenaud, près Louhans, d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la Communauté. — Fol. 183. Arrêt pour un règlement de compte entre François de Raffignac, seigneur d'Apremont et de Bony en Nivernais et de Moroges, comme mari de Claude-Philippe de Moroges, et Mlle Antoinette de Moroges. — Fol. 188. Arrêt rendu sur la requête du syndic des États qui maintient comme usance du pays, la collocation sur les biens de l'héritier, des créances, des fruits de l'hoirie. — Fol. 190, verso. Autre qui condamne Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon, à payer la somme de 1357 livres à Bernard de Genevois, seigneur de Blagny. — Fol. 191. Autre qui condamne les habitants de Barjon à rembourser le sieur Tardivaut de ses avances aux gens de guerre logés audit lieu. — Fol. 193. Arrêt qui statue sur la discussion de la terre et seigneurie de Sainte-Croix, entre Claude Bernard, avocat au Parlement de Paris, J.-B. Bernard, seigneur dudit lieu, Marie Massol, sa femme séparée de biens, et Christophe de Couz, seigneur de Tanay. — Fol. 197. Autre pour la liquidation des dommages et intérêts obtenus par le duc de Nemours, marquis de Saint-Rambert et de Saint-Sorlin, contre les habitants de Vieux d'Isenave, Lantenay et Outriaz, pour dégradations commises dans ses forêts noires. — Fol. 199. Homologation de la délibération de la commune de Saint-Jean-de-Losne du 16 juillet, qui réduit à huit le nombre des conseillers de la ville. — Fol. 201, verso. Arrêt qui enjoint à P. Poisot, curé d'Épagny et de Marsannay-le-Bois, de résider dans l'une ou l'autre de ces paroisses et d'instituer un vicaire dans celle où il ne demeurera pas. — Fol. 207, verso. Autre qui condamne les fermiers des revenus de l'abbaye de Saint-Seine à payer une somme de 400 livres à la fabrique de l'église de Chevannay. — Fol. 212. Autre qui condamne Françoise Brulart, veuve de Claude de Saulx, comte

de Tavanes, à acquitter envers le prieuré de Breuil une aumône assignée sur les revenus de la terre de Courcelles-les-Semur. — Fol. 213. Autre qui défend aux échevins de Saint-Jean-de-Losne de comprendre dans leurs rôles des tailles les habitants de La Perrière, Chaugey, Maison-Dieu et Franxault, qui s'étaient réfugiés dans cette ville, lors de l'invasion de Galas. — Fol. 213, verso. Autre qui condamne François de Livron de Bourbonne, abbé d'Ambronay, et les religieuses de Saint-André-le-Haut, à Vienne, à payer une portion congrue au curé de Tossiat. — Fol. 222, verso. Arrêt rendu sur la requête de J. Picornot, lieutenant criminel au bailliage de Montcenis et de Philibert de Siry, procureur audit bailliage, curateurs de Marie Arguin, par lequel la cour ordonne que ladite Marie, pensionnaire au couvent des Ursulines d'Autun, sortira de ce couvent pour demeurer chez un de ses parents et s'assurer si, comme le prétendent les religieuses, elle a réellement la vocation religieuse. — Fol. 226. Autre qui adjuge à Marguerite de Chaugy, femme de Claude de Cléron-Moisy, baron de Saffres, une somme de 4,000 livres sur l'hoirie de Guy de Chaugy, son père, que lui disputaient Diane de Chastellux, veuve de Guy, Hugues de Chaugy, seigneur de Roussillon, et Jean-Auguste de Chaugy, seigneur de Musigny, ses frères. — Fol. 231, verso. Adjudication à Claude de Vallerot, seigneur de Flammerans, des terres de Sennecey-en-Bresse et de Charette, saisies sur Louis de Vidart. — Fol. 234. Arrêt ordonnant que Françoise de Mandols de la Palud, veuve de Julien de Perier, seigneur de Cluvier et d'Ouroulles, conseiller au Parlement d'Aix, jouira de l'usufruit des biens de son mari, que lui disputait Antoine de Gautier, seigneur de Mymes, conseiller au même parlement, mari de Lucrèce de Perrier. — Fol. 241. Autres portant que le double dîme accordé aux habitants de Santigny pour l'acquittement des dettes de la communauté, sera perçu sur toutes les terres du finage à l'exception de celles cultivées par les mains des seigneurs. — Fol. 241, verso. Autre portant main-levée de la succession de Jacques Foulle, conseiller maître des Requêtes de l'hôtel du Roi et de Marie Charon, sa femme, poursuivie par Étienne Foulle, premier président de la Cour des aides de Bordeaux, et Anne Foulle, sa sœur, enfant des deux défunts. — Fol. 259, verso. Autre qui condamne Jean de Choiseul, baron d'Eguilly, à rembourser la dot (soit 40.000 livres) de Marie Boisson, veuve de François de Menou, seigneur de Chiron et avant de Claude Alexandre de Choiseul, baron d'Éguilly. — Fol. 268. Arrêt qui défend aux habitants de Jambles et à tous autres du bailliage de Chalon, de troubler le sieur Guyot dans l'exercice de l'office de juré jaugeur, sous peine d'amende arbitraire, avec injonction à celui-ci de ne jauger que les vaisseaux neufs, et les vieux à la demande seulement des particuliers et des marchands. — Fol. 277, verso. Autre qui, sur la désistance de Raoul Bretel, prieur de Sainte-Catherine-de-Bizy, en Normandie, donne main-levée à la chartreuse de Bourbon-les-Gadlon du vignoble et bâtiments de Bizy. — Fol. 285. — Autre qui condamne Charles de Vienne, comte de Commarin, héritier testamentaire de Philippe de Rochechouart, baron de Couches, à payer une somme de 1,000 livres due à l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Fol. 299, verso. Autre qui casse le bail à cens du moulin et étang de Fontenay, à Marmeau, passé en 1618, par Charles de Ferrière de Sauvebeuf, abbé de Fontenay au sieur Benoît. — Fol. 332, verso. Autre qui condamne les habitants de La Selle, Tavernay, Sommant et la petite Verrière à faire une corvée de charroi à Chenôves en Chalonnais, pour le compte de l'abbé de Saint-Martin d'Autun. — Fol. 341. Autre qui renvoie devant un commissaire de la cour l'examen d'un compte entre Anne de la Tour, veuve de Jacques de Gaudelin, seigneur de Beaulieu et auparavant de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, et Pierre de Tenarre, seigneur de Sechaines et La Frette (1641).

B. 12248. (Registre.) — In-folio, 471 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1641-1642 (29 novembre, 5 mai). — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 2, verso. Arrêt qui ordonne la distraction au profit de Benoît de Montagu, seigneur de Saulve et de Chastenay, des biens d'Olivier Juffard, décédé son mainmortable à Chastenay. — Fol. 13. Autre qui envoie François de Ponthenet, seigneur de Castelard d'Esclapon et de Bayonne en Provence, en possession de cette terre de Bayonne, après avoir constitué des contrats de rente jusqu'à la somme de 36,000 livres et payé 22,000 livres à Albert de Gaillard, seigneur de Bellafaird. — Fol. 18. Autre qui condamne Françoise Languet, veuve de Robert de Pontoux, seigneur de la Tour d'Aluze, à payer 36 livres de frais de procès à J. Georges, sergent général, à Chalon. — Fol. 22. Autre qui condamne le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, en qualité de possesseur du marquisat de la Perrière, à acquitter, envers le prieuré de Losne, une redevance de trente émines de grains. — Fol. 28. Autre qui confirme à M. Philippe de Villers l'adjudication des terres d'Arceau, Arcelot, Fouchanges et Orgeux, vendues par décret sur François de la Cousse. — Fol. 40. Autre qui ordonne la mise en vente, à requête du sieur Martin, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes, d'une maison sise à Saint-Jean-de-Losne, appartenant à Claude Martene, caution d'une rente constituée par la ville au sieur Martin. — Fol. 49. Autre qui maintient Olivier Gilbert, prêtre en l'église Saint-Pierre de Dijon, en possession de la chapellenie de Saint-Jean, fondée en l'église de Diénay, que lui disputait J. Blondeau, curé de Villecomte. — Fol. 51. Autre par lequel, tout

en reconnaissant que le tiers des dîmes d'Aisey et Chemin-d'Aisey, appartient à la dame du lieu et les deux tiers à Antoine Vezou, curé de Saint-Jean de Troyes, chapelain de la chapelle Saint-André, fondée dans l'église d'Aisey, la Cour confirme à P. Jaulpy, curé de la paroisse, le droit de percevoir les novales sur tout le territoire. — Fol. 52. Homologation d'une délibération de la ville de Saint-Jean-de-Losne, qui vote une taille de 4,000 livres pour le rachat de la rente constituée à M. Martin. — Fol. 53, verso. Autre qui déboute les chirurgiens d'Autun de leur opposition à l'établissement dans cette ville de M. Bouvachot, chirurgien, à Bourbon-Lancy, sous la condition par lui de payer une somme de 12 livres pour achat de médicaments aux pauvres. — Fol. 64. Autre qui condamne Claude Dubois, veuve d'Antoine de Riollet, demeurant à Mâlain, à payer les arrérages d'une rente due à G. Porcherot, seigneur de Billy. — Fol. 76. Autre qui condamne les habitants de Rouvres à rembourser à Cl. Pasquier, leur curé, le prix de la location de la maison qu'il occupe, à défaut du presbytère qu'ils doivent lui fournir. — Fol. 83. Autre qui maintient Cl.-François de Pobel, comte de Saint-Alban, baron de Pierre-les-Asserans, en possession d'une partie des dîmes de la paroisse d'Asserans, à lui disputée par le prieur dudit lieu. — Fol. 87, verso. Arrêt qui maintient Philippe de Riolland, abbé commendataire de Flavigny, en possession de certains bois limitrophes, entre Chanceaux et Frolois, lesquels avaient été usurpés par Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, seigneur de Frolois et les habitants de Frolois. — Fol. 89. Arrêt de règlement d'attributions entre P. Mochet, seigneur de la Beluze, prévôt général des Maréchaux en Bourgogne, lieutenant criminel au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, Étienne Jeannel, lieutenant civil, et Michel de Toulorge, avocat du Roi au même bailliage. — Fol. 90, verso. Autre par lequel, sur les offres de Bertrand Piget, trésorier de France, de remettre aux échevins de Vitteaux les titres et papiers concernant le droit de courte pinte, légué pour la fondation de services religieux dans l'église de Vitteaux et des aumônes à l'hôpital, la cour approuve la fondation et l'inscription sur une lame de cuivre pour en perpétuer le souvenir. — Fol. 101, verso. Arrêt qui condamne Antoine Simon, procureur à la Cour, en vingt livres d'amende pour s'être opposé avec violences à l'apposition des scellés par la mairie à son domicile, à l'occasion du décès de Gauchère Gillot, sa femme, belle-mère de Me Cugnois, procureur à la Cour. — Fol. 102. Arrêt qui rétablit frère Louis de Feillens, chamarier au prieuré de Nantua, en possession des dîmes qui se percevaient dans la paroisse de Surjon (1641). — Fol. 127. Arrêt qui lève la défense faite par la Chambre de ville de Dijon aux bouchers, de vendre les cuirs de leur bétail à autres qu'aux tanneurs de Dijon. — Fol. 138. Arrêt qui décharge Bertrand du Breul, seigneur de la Bastie, des saisies tortionnaires et injurieuses exercées sur lui, à requête de J. Berthault, bourgeois de Paris, et J. Meton de la Perrière-lez-Châtillon-les-Dombes et Cl. Berthaut, demeurant à la ferme du Chastelard. Fol. 142. Autre qui maintient J.-B. Cadioux, curé d'Alise-Sainte-Reine et chapelain de la chapelle de Sainte-Reine, en possession des revenus, fruits, et profits de ladite chapelle. — Fol. 145, verso. Autre qui autorise les habitants de Poinçon-les-Larrey à lever une double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 150. Arrêt qui condamne Antoine de Cercy, seigneur d'Arconcey, à livrer à J. Champeaux, cellérier de l'abbaye de Flavigny, le prix du vin destiné à payer une redevance due par Roland de Cercy, son fils, doyen de ladite abbaye audit Champeaux. — Fol. 151. Arrêt rendu sur la requête de Louis-Antoine Duprat-Barbanson, marquis de Nantouillet, baron de Vitteaux, qui le maintient dans l'exercice des droits de haute justice que lui contestaient les échevins dudit Vitteaux. — Fol. 154, verso. Autre qui déboute Georges de Saint-Belin, seigneur de Bieles et de Voudenay, mari de N. de Mâlain, fille et héritière de Jean de Mâlain, seigneur de Voudenay, de ses prétentions sur un domaine aliéné au sieur Vauthcleret. — Fol. 161, verso. Autre qui autorise les habitants de Salives à prolonger pour trois ans leur double dîme, afin d'acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 163. Arrêt confirmatif de celui du 26 novembre 1643, qui condamne P. Glotton, trésorier de France, à payer une somme de 15,000 livres à Marguerite d'Alier, veuve de P. Sales, contrôleur général des postes en Languedoc. — Fol. 174, verso. Homologation de la transaction conclue le 15 janvier, entre Anne de la Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, Yoland de Mâlain, Catherine de Mâlain, Isabeau de Torcy et Marie Damas, religieuses, au sujet des menses et des pensions. — Fol. 179. Arrêt qui donne la préséance à Barthélemy d'Arlay, conseiller maître en la Chambre des comptes de Dijon, demeurant à Autun, sur le lieutenant en la chancellerie du bailliage. — Fol. 191. Autre qui condamne Bernard Bordonnier, seigneur de la Rue et de Fernex, Jeanne Duval, sa femme, Marc Chevalier, seigneur d'Esterex, à se désister en faveur du curé d'Ornex de toutes les dîmes, censes et rentes de l'ancienne dotation des paroisses d'Ornex et de Fernex, inféodées par MM. de Berne. — Fol. 193. Autre qui fait main-levée à J. Terrasse, curé de Saint-Broing et Moitron, de sommes prétendues par les fermiers du prieur du lieu. — Fol. 197. Autre sur un débat de juridiction entre les officiers du bailliage de Belley et ceux de la justice du duc de Nemours, marquis de Saint-Rambert et de Saint-Sorlin. — Fol. 199. Arrêt qui renvoie Louis Petit, contrôleur provincial des rentes en Bourgogne, d'une assignation en distraction de ressort, obtenue contre lui, à requête de Antoine Duprat, seigneur de Vitteaux et de

Piere-Perthuis. — Fol. 204. Autre qui adjuge à Philibert Maillot, seigneur de Villeferry et d'Arnay-sous-Vitteaux, les biens saisis sur J. Masson, de Vitteaux. — Fol. 205. Autre par lequel, tout en maintenant Bonaventure de la Ville, trésorier ancien des mortes payes en Bourgogne, exempt des tailles perçues à Arnay-le-Duc, le déclare imposable aux rôles pour l'entretien du pavé, du collège, de l'horloge, le soulagement des pauvres et des pestiférés. — Fol. 208, verso. Arrêt qui donne à Cl. Parissot, curé d'Auvillars et Glanon, la libre disposition des revenus de l'église de Glanon, sous la condition d'y entretenir un vicaire. — Fol. 215. Homologation d'une délibération de la ville de Saint-Jean-de-Losne, qui vote une taille de 4,000 livres, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 229. Arrêt qui admet les abbesse et religieuses du Lieu-Dieu parmi les créancières de la succession de Léonard de Vidard, seigneur de Sennecey-en-Bresse, malgré l'opposition de Louis de Vidard et de Lucrèce de Vidard, femme de Claude de Vellerot, seigneur de Flammerans, enfants dudit de Vidard. — Fol. 242, verso. Autre qui, contrairement aux prétentions de François de Livron, abbé commendataire d'Ambronay et du procureur général de la Congrégation bénédictine de Cluny, adjuge aux prieur et religieux la jouissance des prébendes vacantes, jusqu'au moment où elles sont remplies. — Fol. 248, verso. Autre qui enjoint à Jacques Porcherot, lieutenant de P. Mochet, seigneur de la Beluze, prévôt général de Bourgogne et Bresse, de faire des excuses publiques à celui-ci, sur lequel il avait tenu des propos injurieux et calomnieux. — Fol. 251. Autre rendu sur la demande de Nicolas de Castille, aumônier du Roi, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Martin d'Autun et de Notre-Dame-de-la-Bussière, par lequel la Cour autorise la vente d'une coupe de bois de la Bussière, pour en employer le prix aux réparations des bâtiments conventuels. — Fol. 253, verso. Autre qui condamne René de Lucinge, seigneur de la Motte de Giers, à payer une somme de 300 livres à Renée-Isabeau de Renorée, veuve de Jean François de Lucinge, seigneur de Gye, et à Louis de Renorée, seigneur de Montbreron. — Fol. 258. Arrêt pour un règlement de compte entre les fermiers de la seigneurie de Charrette et Nicolas de Saint-Belin, seigneur de Ravecourt, héritier de François de Saint-Belin, seigneur de Charrette. — Fol. 263, verso. Autre entre Étienne Orméa, bourgeois de Lyon, fermier des revenus de l'abbaye de La Cassagne et du prieuré d'Ennemond, et Albert de Grillier, comte de Saint-Trivier, abbé commendataire. — Fol. 269. Arrêt qui déboute René de Lucinges, seigneur de la Motte de Giers et des Alimes, de son opposition à la discussion sur la seigneurie de Lunes, ayant appartenu à Jacques de Bonivard du Mareste. — Fol. 269, verso. Autre qui déclare les habitants de Lyon possédant des biens au pays de Bresse, exempts et déchargés de toutes tailles ordinaires et extraordinaires perçues dans ces communautés. — Fol. 279, verso. Autre qui ordonne la radiation de P. Brunot, substitut du procureur général, à Dijon, des rôles des tailles de la ville. — Fol. 281. Autre qui prescrit au sieur Hèliot, marchand à Beaune, de rendre aux habitants de Bligny-sur-Ouche les pièces d'un procès soutenu par ces derniers, sauf à ceux-ci à le rembourser de ses avances. — Fol. 287. Homologation de la délibération de la chambre de ville d'Autun, qui autorise les Ursulines à établir un nouveau couvent de leur ordre. — Fol. 295. Autre qui renouvelle ceux des 19 mars 1580, 3 mars 1581, 10 janvier 1597, et 29 avril 1611, rendus sur la requête des cordonniers de Dijon, faisant défense aux tanneurs et corroyeurs d'acheter des cuirs dans la ville pour les revendre au dehors en gros et en détail. — Fol. 297. Autre pour le règlement de la succession de Philibert Marque, seigneur du Loing, entre François Marque, bourgeois à Marcigny-les-Nonnains, curateur des mineurs de Philibert et d'Anne Guillon, sa première femme, et Pierrette de Moiron, seconde femme dudit Philibert. — Fol. 308, verso. Autre qui condamne les consorts Durande de Saulieu à payer la somme de 320 livres qu'ils doivent à Marie Lemulier, veuve de Louis Chartraire, receveur des deniers royaux au bailliage d'Auxois. — Fol. 313, verso. Arrêt qui maintient Pierre Panissot, curé de Souvernier au bailliage de Gex, en qualité de chapelain de la chapelle de Marie-Madeleine de Marcoudy et condamne Arved Dupuy de Marconnay, détenteur des biens de cette chapelle par suite d'un abergeage passé par MM. de Berne en 1542 et 1543, à s'en désister en faveur dudit Panissot. — Fol. 317. Autre qui prolonge de trois mois la traite du bois dont les habitants de Selongey ont vendu la coupe au sieur Ragot, marchand à Marey. — Fol. 320, verso. Homologation d'un traité conclu entre Anne de la Magdeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, Isabelle de Toulongeon, prieure, et Anne Le Riche, sacristine, par laquelle ces dernières, refusant, à cause de leur grand âge, de se conformer à la résolution de l'Abbesse de rétablir la clôture et faire revivre la règle, il est statué que ces deux religieuses se retireront dans la maison abbatiale de Cirey-les-Nolay pour y vivre dans l'observance de leurs vœux et que l'Abbesse leur fournira les prébendes accoutumées. — Fol. 327. Règlement de taxe de dépens entre Pierre de Rouard, seigneur de Saint-Clair, et Nicolas de Siraudin, capitaine châtelain de Cuisery. — Fol. 328. Arrêt qui condamne Charles Dangely, marchand à Semur, à payer à Charles de Thorey, seigneur de Venarey, la somme de 400 livres à laquelle sa sœur Marguerite, dont il s'était porté caution, avait été condamnée pour larcin domestique dans la maison dudit de Thorey. — Fol. 339. Autre qui ordonne la mise en délivrance de la seigneurie de Martenay, poursuivie par J. Dufraisne, bourgeois de Toulon-sur-Arroux,

nonobstant l'opposition de Renée-Françoise de la Rivière, fille de Gilbert de la Rivière, seigneur dudit Marconay et veuve de Guillaume de Paupillon du Ruaux, seigneur d'Avrilly. — Fol. 341, verso. Autre qui condamne les habitants de Merceuil à payer une somme de 178 livres due aux frères Bitouzet du Poil. — Fol. 347, verso. Arrêt rendu sur la requête de Jeanne de Lanty, veuve d'Edme de Carrefourg, et de Daniel de Violaines, mari de Louise de Carrefourg, héritiers de Claude de Lanty, qui met les héritiers J. Belot en demeure d'accepter les charges de l'hoirie. — Fol. 350. Arrêt qui condamne J. Mochot, conseiller maître à la Chambre des comptes, à payer une somme de 820 livres à Jacques Soyrot, grand maître des eaux et forêts de Bourgogne. — 352. Arrêt de règlement de la succession Lottin de Paris entre Jeanne Lottin, veuve de Théodore de Berzeau, président aux enquêtes du Palais à Paris, tant en son nom que comme tutrice de leurs enfants François Lottin, conseiller au Parlement de Paris, et Nicolas Lottin, conseiller au grand conseil. — Fol. 360. Autre qui, moyennant le paiement d'une portion congrue de 200 livres, enjoint au curé de Chatellenot d'abandonner au prieur de Saint-Étienne de Beaune tous les revenus du domaine de la cure. — Fol. 365, verso. Autre confirmatif d'une sentence rendue entre Alexandre de Faucon, seigneur de Blanquefort, Messy et la Bourdinière en Berry, et Jacques Jacques, commandeur de l'hôpital, au sujet de limites de juridiction. — Fol. 366. Autre qui condamne Anne Rose, veuve de François Tabourot, seigneur de Véronnes, à rendre une vache à la femme Belgrand de Lux. — Fol. 369. Autre qui renvoie P. Plivard, fermier des revenus de la seigneurie de Brion-sur-Ource, appartenant pour les deux tiers à M. de Morangy, conseiller maître des requêtes de l'hôtel du Roi, des demandes du sieur Royer, maître des forges de Belan, cessionnaire des droits de M. de Frasans, seigneur de l'autre tiers de Brion, au sujet de l'exploitation de mines. — Fol. 376. Arrêt qui condamne Jacques de Clugny, seigneur de Préjouan et en partie d'Étaules, trésorier de France à Dijon, à laisser jouir le chapitre Saint-Lazare d'Avallon de la portion de la terre d'Étaules acquise du domaine, sauf à rembourser le premier de la somme de 140 liv., prix de l'enchère qu'il avait faite sur ce domaine, ou à lui abandonner le tout pour celle de 1031 liv. 10 sol. — Fol. 389, 408. Autres qui prononcent la résolution de l'association pour l'exploitation des forges et fourneaux de Belan-sur-Ource, entre A. Royer, maître de ces usines, et J. Gombault, procureur du Roi en l'élection et grenier à sel de Bar-sur-Seine. — Fol. 397. Arrêt qui condamne les habitants de Chassagne à rembourser à ceux de Puligny les avances faites par ceux-ci pour le logement d'un charroi d'artillerie. — Fol. 420. Autre qui, nonobstant une délibération des habitants de Vitteaux, ordonnant que André Piget et Claude Simon, notaires et économes de l'hôpital et léproserie de Vitteaux, seraient relevés de leurs fonctions et les biens et revenus de l'hôpital employés à l'acquittement des dettes de la ville, maintient en fonctions les deux économes, avec injonction de réparer les bâtiments, les garnir de meubles et employer les deniers au soulagement des pauvres. — Fol. 423. Autorisation donnée à J.-J. Lebelin, aumônier du Roi, prieur commendataire de Saint-Germain de Larrey et en cette qualité seigneur de Chivres et d'Épagny, d'emprunter une somme de 3000 liv. pour le rachat d'un domaine sur Épagny, aliéné au sieur Massot. — Fol. 425. Arrêt qui casse une prétendue bulle d'union obtenue du Saint-Siège, par Annibal de Rascaz, archidiacre de l'église métropolitaine d'Aix, pour la réunion à ce bénéfice du vicariat et du rectorat de l'église collégiale de Notre-Dame de Draguignan, maintient Henri Robert, chanoine et sacristain en l'église cathédrale de Digne, en possession de ce bénéfice. — Fol. 441. Arrêt qui casse les subhastations faites à la requête de Marie Massol, femme séparée de J.-B. Bernard, seigneur de Sainte-Croix, sur cette terre possédée par Christophe Descours, seigneur du Tranay. — Fol. 442, verso. Autre qui maintient ce dernier en possession de la terre de Sainte-Croix. — Fol. 450. Autre qui fait adjudication au seigneur de Chalvosson, moyennant la somme de 3800 livres, du produit du double dîme établi par les habitants de Munois pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 457, verso. Autre qui statue sur les criées de la seigneurie de Montmain, poursuivies par le receveur des amendes de la Cour, Jacques Lebelin, avocat, et Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, donataire de la confiscation de cette terre, sur François et Charles de Tenarre, et auxquelles s'opposaient Anne de la Tour, veuve de Jacques de Gandelin, seigneur de Beaulieu, et Pierre de Tenarre, seigneur de Grosbois et de Sechaine, curateur de mademoiselle de Refuge (1642).

B. 12249. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Mauvais état, à moitié pourri.

1642 (8 mai-27 octobre.) — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 8, verso. Arrêt qui condamne Pierre Vignier, écuyer, demeurant à Marseille, à payer à Pierre Besson, écuyer de la ville de Marseille, sa portion d'une somme de 800 piastres. — Fol. 15. Arrêt rendu sur la requête de Prudent de Monthaudon, doyen du chapitre de Montluel, qui condamne L. Richard, archidiacre, et les autres chanoines à rendre les fonds qu'ils ont reçus de Jeanne Mandor, veuve Ribaub, afin de les employer au rachat d'une rente. — Fol. 16, verso. Autre qui condamne le fermier de l'octroi sur les farines, qui se lève à Dijon, sur les boulangers et les pâtissiers, à déduire sur les grains que ces derniers enverront moudre, la quantité jugée nécessaire pour leur nourriture et celle de leurs familles et

de la tenir quitte de toute charge. — Fol. 19. Arrêt qui maintient Jérôme Duverdier, seigneur de la Brosse, en possession du droit de recevoir le premier, des mains du marguillier de la paroisse de Digoin, le pain bénit qui se distribue aux offices. — Fol. 20, verso. Autre rendu à la requête de François Millet, seigneur de La Cosne, Chevrey et Saint-Maurice-en-Rivière, qui condamne les habitants de ces villages à faire guet et garde au château de Cosne et à contribuer à ses menus emparements. — Fol. 29, 74, verso. Autres qui déboutent Angélique Coutier, veuve d'Antoine d'Orsans, de son opposition à la délivrance du double dîme établi par les habitants de Munois pour l'acquittement de leurs dettes, laquelle avait été tranchée à Jean de Gand, seigneur de Chalvosson et de Munois. — Fol. 30, verso. Autre contenant restitution à la cure d'Ornex et de Ferney de biens qui avaient été habergés par les Bernois et qui étaient possédés par Bernard Bourdonnier, seigneur de la Rue et Jeanne Duval, sa femme. — Fol. 33. Autorisation aux habitants d'Orches d'établir un double dîme pour l'acquit des dettes de la communauté. — Fol. 34. Arrêt qui déboute François Salet dit Marion, demeurant à la Côte-Saint-André, de son opposition à l'exécution du procès-verbal de délimitation des territoires de la Côte-Saint-André et d'Ornatieu, dressé par P. Thomey, trésorier de France en Dauphiné. — Fol. 43. Autre par lequel, sur les offres faites par les habitants de Losne, Chaugey, Maison-Dieu et Franxault, retrayants de la ville de Saint-Jean-de-Losne, de contribuer aux dépenses de la fortification, la Cour ordonne qu'ils seront tirés des rôles des tailles négociales de cette ville. — Fol. 50. Arrêt qui décharge la supérieure et les religieuses de l'hôpital du Saint-Esprit d'Autun d'une cote de 50 livres à elle imposée par la fabrique de Saint-Pancrace, pour l'acquit des dettes de la paroisse. — Fol. 63, verso. Autre qui déboute Antoine de Riquetty, seigneur de Négraux, de son opposition à l'arrêt qui le condamne à payer une somme de 20,000 livres à Thomas de Riquetty, seigneur de Mirabeau. — Fol. 72. Arrêt ordonnant la distraction, au profit de Bénigne Laverne, seigneur de Morveau, de biens situés au finage de Tréclun et de Champdôtre, compris dans les criées sur les biens de Gaspard Laverne, greffier des États d'Auxonne. — Fol. 72, verso. Autre qui annule les saisies faites par Nicolas de Chastenay, baron de Lanty, sur Cl. Siredey, amodiateur du revenu de la seigneurie de Menesbles. — Fol. 84. Homologation de la vente faite par les habitants de Saint-Uruge à Philibert Jamard, apothicaire à Louhans, du double dîme établi pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 86. Arrêt pour la liquidation de l'association pour l'exploitation des forges de Belan-sur-Ource entre Antoine Royer et Jean Gombaut, procureur du Roi en l'élection de Bar-sur-Seine. — Fol. 87, verso. Arrêt de règlement de compte entre les habitants de Nolay et Guy Grusot, praticien audit lieu. — Fol. 92. Autre qui condamne Antoine de Nozeret, marchand à Beaune, à payer une somme de 50 livres à Melchionne de Clugny, veuve de Jean Dumontel, seigneur de Lusigny. — Fol. 94, verso. Arrêt qui condamne Jacques Soyrot, grand maître des eaux et forêts de Bourgogne, paroissien de Saint-Jean, à Dijon, à accepter pour un an le bâton de l'association et de la fabrique de cette église et à satisfaire aux exigences de la dignité. — Fol. 108, verso. Arrêt qui condamne Aymery de la Place, curé de Blanzy, à rendre à Charlotte de Rabutin, prieure du prieuré de Saint-Julien-sur-Dheune, une portion des dîmes qu'il s'était appropriée. — Fol. 111, verso. Autre pour la liquidation de la succesion de Joseph de Corio, de Provence entre Françoise de Peronel, femme de Daniel de Corio, avocat au Parlement de Provence, Jean de Corio, prêtre, François Scipion et Pierre de Corio de Manosque. — Fol. 126-145, verso. Arrêt portant que le double dîme autorisé pour la commune de Gemeaux dans le but d'acquitter les dettes de la communauté, sera levé sur toutes les terres du finage, sans aucune exception. — Fol. 134. Autre qui maintient les sieurs Chichon et Marchant en possession de la ferme des revenus de la terre de Montelier, qui leur avait été passée par Baconnier, notaire, au nom de François de Montbel, comte d'Entremont. — Fol. 139, verso. Autre qui admet Jeanne de Rascaz, femme d'André Ballon, conseiller au Parlement d'Aix, à faire valoir ses droits, dans la succession de Lucrèce du Puget, sa mère, que lui disputaient ses frères, François de Rascaz, Honoré de Rascaz, conseiller au Parlement de Provence et Annibal de Rascaz, archidiacre de Saint-Sauveur d'Aix, vicaire de Draguignan. — Fol. 150. Arrêt qui autorise les carreleurs de la ville de Dijon à faire des souliers neufs pour leur usage et celui de leur famille seulement, sous la condition de mettre en iceux deux arbilons de vieux cuir et de les présenter avant, à la visite des jurés cordonniers ; ordonne que les cordonniers et les carreleurs devront faire trois ans d'apprentissage et être pourvus d'une marque qui sera insculptée à la Maison de ville; que les cordonniers pourront troquer les vieilles bottes, mais sans les exposer en vente ; que les carreleurs pourront faire des visites chez les cordonniers pour reconnaître s'ils travaillent en bon cuir et réciproquement. — Fol. 154. Autre ordonnant aux échevins d'Avallon de retirer du rôle des tailles le nom de Mlle Anne Chodey, veuve de Pierre Fijean, avocat, seigneur de Grandmaison. — Fol. 159, verso. Autre qui condamne Louis de la Balme, seigneur de Souberthier, tuteur de Charlotte, François, Marie, Françoise, enfants de François du Chastel, seigneur de Layer, et de Marguerite de Lenoncourt, à rendre compte de sa tutelle. — Fol. 165, verso. Autre par lequel, vu l'évocation générale obtenue pour trois ans par Daniel de Corio, propriétaire du Rochas, avocat au parlement d'Aix, de tous les procès civils ou criminels qu'il avait en ce par-

lement, casse les saisies faites à la requête de Jean-Antoine Aufredy, avocat audit Parlement. — Fol. 168. Autres rendus entre Philibert Vuaillet, mari de Catherine de Crose, et Dorothée Favre, veuve en premières noces de Hugues de Crose, et en secondes noces de Jacques Vuaillet, avocat, au sujet de la seigneurie de Bossy. — Fol. 176. Autre qui condamne Léonard de Ville, de Cussy en Morvand, héritier de Lazare, son frère, à rembourser les obligations souscrites par ce dernier au profit du Chapitre N.-D. d'Autun. — Fol. 179. Arrêt qui met hors de cour la cause entre le receveur des deniers royaux du Bugey et René de Lucinge, seigneur de la Motte des Prés, adjudicataire des actions de l'hoirie de Bonivard, dit de Mareste, seigneur dudit Lompnes. R. de Lucinge, poursuivait le paiement d'une amende de 120,000, encourue par Guy de la Balme et ses enfants, qui en 1595 avaient saccagé et pillé le château de Lompnes, crime pour lequel le sénat de Chambéry les avait condamnés à mort, sentence depuis cassée par le Parlement de Dijon. — Fol. 182. Autre qui autorise les habitants de Turcey à établir, pendant 22 ans, un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté sur toutes les terres du finage, sans exception. — Fol. 185. Adjudication pour trois ans au sieur Chutin, procureur, du double dîme également établi par les habitants de Salives dans le même but. — Fol. 190. Arrêt qui condamne Antoine Millon, greffier de la justice de Pagny, à faire amende honorable et réparation à Gabriel Gaillard, curé de Pagny, qu'il avait injurié. — Fol. 190, verso. Autre qui condamne les enfants Mathieu du Parc, bourgeois à Montluel, à relâcher, au profit de frère Claude de la Verchère, commandeur des Feuilles, l'étang des Eschères dépendant du Temple de Cessieux, dont ils s'étaient emparés. — Fol. 194. Arrêt qui condamne les habitants du Fays à payer les dîmes qu'ils doivent à Pierre Baudot, chanoine official de Langres, prieur de N.-D. du Fays et à Nicolas Penssier, curé. — Fol. 200. Autre qui condamne les religieux de l'abbaye d'Ambronay à payer à Fr. Charles-Emmanuel de Carron les pitances accoutumées. — Fol. 206, verso. Autre qui admet Hugues de Chaugy, baron de Roussillon, mari d'Élisabeth du Broc, à intervenir dans les criées des biens de Jeanne de Ragot, veuve de Philibert du Broc, sieur Desmeurs, leur mère. — Fol. 210, verso. Autorisation aux habitants de Selongey d'établir un double dîme sur les fruits du territoire pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 211. Autre semblable aux habitants de Sarry-les-Noyers. — Fol. 214. Arrêt qui ordonne la mise en vente par décret des biens, sur Créancey, Baulme, la Lochère, et Panthier, appartenant à Ant. Comeau, conseiller au Parlement. — Fol. 221, verso. Autorisation aux habitants de Larrey-les-Poinçon de lever une double tierce sur tous les fruits de leur territoire, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 223-310. Autres qui condamnent Louis Durand, chanoine de Saint-Georges de Chalon, chapelain de la chapelle de la Trinité, fondée dans l'église de Chenôve-les-Dijon, il y a trois siècles, par Guy, maître closier des vignes du roi Jean, à exécuter les charges de la fondation et néanmoins réduit la messe quotidienne à trois par semaine seulement. — Fol. 232. Autre rendu sur la requête de Noël Brulart, conseiller d'État, baron de Sombernon, seigneur de Sainte-Marie et d'Arcey, par lequel J. Catherine, Trésorier de France, est mis en demeure de produire le titre de vente de biens sur Arcey, faite au grand prieur de Saint-Marcel. — Fol. 248. Autre de règlement de compte entre Denise Bossuet, veuve de Jacques Rousseau, avocat, et Mlle Lazare Rousseau, veuve de Jean du Bled, seigneur de Mandelot. — Fol. 252. Arrêt par lequel, sans avoir égard à la déclaration de Gaspard de Chevrières, seigneur de la Changère, qu'il ne possédait aucun fonds provenant de l'hoirie Seyturier, le condamne à payer à Pierre de Seyturier, seigneur de la Crégonnière, sa part et portion de ce qui lui sera dû. — Fol. 257. Autre qui condamne J. Berthaut, hôte à Montchavy, en 300 livres de dommages et intérêts, pour coups et blessures, envers Marguerite Charreton, servante. — Fol. 262, verso. Autre qui contraint plusieurs possesseurs de terres, à Septemes-les-Marseille, à passer de nouvelles reconnaissances avec Marc-Antoine d'Augustine, écuyer de la ville de Marseille, seigneur dudit lieu. — Fol. 271. Autre qui condamne les habitants de Saisy et de Collonges-la-Madeleine à réparer la nef et le clocher de leur église, ainsi que le presbytère. — Fol. 277. Autre rendu entre Philippe de Ryoland, abbé commendataire de Flavigny, et les sieurs Paumelle et Chandio, au sujet de l'authenticité des lettres de création par le duc Eudes IV de l'office de maire héréditaire de Poiseuil-la-Ville et la Perrière. — Fol. 280. Autre qui maintient Cleriadus de Coligny, seigneur de Cressia, en possession de ses droits de la haute justice et seigneurie sur Cormorand, Saye, Romanèche, Hautecourt et Bouha. — Fol. 293. Autre qui maintient le sieur Clopin en possession du dîme, d'Orgeux, acquis à la vente par décret des biens de François de la Course, seigneur d'Arceau, Arcelot, Fouchanges et Orgeux. — Fol. 308, verso. Autre qui condamne les habitants de Couches à payer les arrérages d'une rente due à Jeanne Fournier, veuve d'Hugues Burignot, apothicaire à Chalon. — Fol. 321. Autre qui condamne J. Vignier, écuyer de la ville de Marseille, à fournir une somme de 800 piastres au sieur Bossin, aussi écuyer, tuteur des enfants Besson. — Fol. 327. Autre qui ordonne aux fermiers des revenus de la châtellenie de Châtel-Gérard, engagée à Louis de Mauris et à Marguerite de Rouvray, sa femme, d'employer les revenus de la terre au paiement de leurs dettes. — Fol. 331. Arrêt pour la mise en possession de la terre de Chaudes, obtenues par Hugues de Rougemont, baron de Chaudes. — Fol. 329-389, verso. Autres

qui admettent l'opposition d'Anne de la Tour, veuve de Jacques de Gandelin, seigneur de Baulieu, aux criées sur les biens de François et Charles de Tenarre, seigneurs de Montmain. — Fol. 343, verso. Autre qui déboute Sébastien de Lionne, chanoine de l'église Saint-Bernard de Romans en Dauphiné, de ses réclamations envers le chapitre. — Fol. 358. Autre qui condamne Françoise de Digoine, veuve de Pierre de Loriol, seigneur de Gerlans, au paiement d'une rente au profit des religieux du couvent de Saint-François de Bourg. — Fol. 364. Autre qui condamne les habitants de Richebourg au paiement d'une somme due à Isaac Michel, conseiller au bailliage de la Montagne. — Fol. 395. Autre qui condamne la veuve et les héritiers Thomasset de Marrigny à acquitter des redevances dues à l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne. — Fol. 407. Autre rendu sur la plainte de G. N. Savot, seigneur de Thoriseau et Oigny, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, faisant défense aux habitants de Thoisy-la-Berchère de faire pâturer leur bétail dans le bois dit de Sussey, avant la quarte feuille. — Fol. 412. Autre qui condamne à l'amende P. Bouvet, du village de Nozeret, pour dégradations commises dans les bois de Produn à l'abbaye de Maizières (1642).

B. 12250. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1642, novembre-**1643**, 30 avril. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 9, verso. Règlement de dépens d'instance entre Luc Sené, seigneur de Corgenon, et les consorts Deville. — Fol. 13, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Cormorand, Bouan, Romanèche et Scize à payer à Clériadus de Coligny, seigneur de Créssia, le droit d'indire pour le mariage de sa fille Barbe avec Gilbert de Langhac, comte d'Aleth. — Fol. 17. Arrêt de règlement de la succession Gentier de Flavigny, rendu sur la requête de Magdelin Colin, recteur des écoles de Flavigny, veuf d'Anne Gentier. — Fol. 28. Arrêt qui condamne les consorts Oydelot à payer à Gabrielle d'Hugon, veuve de Jacques de Courcelles, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, des dommages et intérêts, pour coupe et écorçarge de bois avant la reconnaissance et la marque. — Fol. 36. Autre qui fait mainlevée à Cl. Simonin, boulanger à Montbard, du blé saisi sur lui par les fermiers de l'octroi, sous prétexte qu'il était renfermé dans un sac non marqué, avec défense néanmoins de mener du blé au moulin, autrement que dans des sacs marqués. — Fol. 40. Autre qui admet l'opposition de Nicolas de Chastenay, baron de Lanty, aux criées sur les biens de Jacob Siredey. — Fol. 41, verso. Autre qui ordonne un règlement de compte entre Jacques Porcherot, lieutenant du prévôt des maréchaux, et sept archers, pour les frais de capture des frères Mairetet à Minot et du fils du maréchal de Melin. — Fol. 42, verso. Autre qui confirme le testament par lequel Antoinette de Chastenay, veuve de René de Tenare, lègue à l'abbaye de Tournus une tapisserie de haute lisse, sous la condition d'être inhumée dans l'église à côté de son mari, et de services religieux ; — son héritier était Jean-Claude de Chastenay, baron de Saint-Vincent. — Fol. 48. Autre qui adjuge les biens contentieux de la succession de Moroges à Claude Philippe de Moroges, femme de François Rossignac, seigneur d'Apremont, à la charge de satisfaire les créanciers et en particulier Jeanne de Chastelus, fille émancipée de Léon de Chastelus, seigneur d'Avigneau et d'Anne de Moroges. — Fol. 56. Autre qui déboute Pierre de Touzain, seigneur de Mercey, Saint-Prix-les-Arnay et L'Argillat, de ses prétentions de percevoir la dîme sur une partie du territoire de Sivry. — Fol. 60, 143. Autres pour une production de titres et un règlement de compte entre Henry d'Ourches, seigneur de Serceuil, héritier d'Antoinette de Saint-Belin, sa mère, femme en secondes noces de Charles-Emmanuel de Seyturier, seigneur de Cornod et de Saint-Didier, et Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière et Marguerite de la Garde, sa femme. — Fol. 68, verso. Arrêt qui condamne les frères Guyenot, avocats à Verdun, à payer à Nicolas Mathieu, lieutenant au bailliage de Chalon, seigneur de Varennes et de Frontenard, et au curé de Varennes, la dîme des biens qu'ils possèdent audit Varennes. — Fol. 71. Homologation de la transaction conclue entre Louis Dony d'Attichy, évêque de Riez, et Jean de Vintimille, des comtes de Marseille, prévôt de la cathédrale, au sujet de leurs droits respectifs sur la ville de Riez. — Fol. 87. Autre rendu sur la requête de Jean-François Vion-Tessancourt, grand prieur de Champagne, par lequel Charles Chouet, marchand à Auberive, est mis en demeure de faire rebâtir, dans son premier état, la grange de la maison de Mormant, incendiée durant son fermage ou bien payer la somme de 600 livres. — Fol. 99. Autre qui condamne la femme Fournault à passer reconnaissance à J.-B. Dautin, seigneur des Eschex, d'un pré situé sur ce territoire. — Fol. 106. Autre pour un règlement de compte entre Noël Vauthereau, maître de forges à Moloy, et A. Pomponne, procureur au bailliage de la Montagne. — Fol. 108. Autre qui condamne Anne de Chantepinot, veuve de Claude de Salins, à payer les arrérages d'une rente à F. Gendreau, marchand à Autun. — Fol. 110. Autre qui condamne Léonard Vallot, d'Antuilly en dommages et intérêts envers l'abbaye de Maizières, pour dommages commis dans ses bois de Produn. — Fol. 111. Autre qui condamne les héritiers d'Abraham Cochet, marchand à Bourg, à rendre au Couvent des Célestins de Lyon le terrier de ses possessions en Bresse. — Fol. 117, verso. Autre qui condamne Louise Legrand, veuve de Lancelot de Robillard, seigneur d'Arbois, à laisser Ét. Aubry, hôtelier du Logis de la Fontaine, à Châtillon, jouir d'un treige commun d'une maison

de la rue des Ponts provenant des parents de ladite Legrand. — Fol. 123. Autre qui met à néant la sentence arbitrale conclue entre les syndics de la ville de Bourg et les fabriciens, touchant l'entretien de l'église, des ornements et le logement du curé. — Fol. 131. Autre qui confirme les adjudications des biens de l'hoirie Paillotte de Saulieu, faites au seigneur Jodrillat, sous la condition de payer les créanciers et notamment Jeanne de Noyvin, veuve de Jean de Richeteau, seigneur de la Cour d'Arcenay. — Fol. 138, verso. Autre par lequel, tout en laissant sous caution à Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon, la jouissance de ses biens, la Cour maintient le bail qui en a été passé pour trois ans au sieur Perruchot. — Fol. 156. Autre qui condamne les habitants de Bligny-sur-Ouche à rembourser au chirurgien Vreuille les avances faites pour la communauté. — Fol. 160. Autre rendu sur la requête du receveur des amendes de la Cour et des Intendants de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, qui ordonne la mise en vente de la seigneurie de la Motte, au pays de Languedoc ayant appartenu à Alexandre des Crotots, baron de Saint-Romans, et ce pour le paiement de 10.000 livres d'amende par moitié au roi, et à la réparation du palais, de 6000 à employer à la constrution des nouveaux bâtiments du Saint-Esprit et 900 fr. pour les épices de l'arrêt rendu en 1633 (1643). — Fol. 168. Autre qui casse l'adjudication du double dîme payé par les habitants de Bruailles à Jacques Clerc, bourgeois de Louhans, seigneur en partie de Bruailles et ordonne une nouvelle délivrance sur l'enchère de Cl. A. Cuchot, bailli de Louhans. — Fol. 169, verso. Autre qui condamne les habitants de Fragne-les-Chalon à payer les arrérages de la rente due à H. Cuisenier dudit lieu. — Fol. 170, verso. Autre qui maintient Grégoire Debouz, conseiller auditeur en la grande chancellerie de Bourgogne, dans un droit de sépulture en la chapelle des Fonts à l'église Saint-Nicolas de Dijon, dont la possession lui était disputée par la famille Dechaux. — Fol. 173. Autre qui condamne la ville d'Auxonne à rembourser Jacques de la Ramisse, lieutenant criminel au bailliage, des arrérages et des capitaux de rentes qui lui sont dus. — Fol. 183, verso. Autre qui maintient Louis Dony d'Attichy, évêque de Riez, en possession des droits de haute justice audit Riez qui lui étaient disputés par François de Duvant, seigneur de Sartoux, tuteur des enfants de Mathieu Arnault et Melerian Fabre, seigneur de Mazan, coseigneurs de Riez. — Fol. 187, verso. Arrêt de règlement d'attributions entre Cl. Guye, lieutenant civil, et Jacques de la Ramisse, lieutenant criminel au bailliage d'Auxonne. — Fol. 192. Autre qui condamne A. Lefoul, lieutenant-général au bailliage de la Montagne, à rendre à François de Saint-Thierry, seigneur de Santigny, une obligation souscrite au profit de Claudine Cœurderoy, veuve de J.-B. Lefoul, sa mère. — Fol. 195, verso. Autre qui condamne François de Siry, seigneur de Champloux, à relâcher à Charlotte Le Merlier, veuve de Michel de Chaugy, seigneur de Montigny, la plus grande partie du domaine de Chassigneux près Issy-l'Évêque, lequel avait été confisqué sur Jacques de Chaugy. — Fol. 198. Autre par lequel, tout en approuvant la délibération de la chambre de ville de Semur-en-Auxois, qui casse le sieur Mongeot de son office de messager pour négligence dans son service, ordonne qu'il sera payé de ses gages échus et lui accorde une indemnité de 30 livres. — Fol. 201. Autorisation aux habitants de Mosson d'établir un double dixme pour l'acquittement des dettes de la commune. — Fol. 203. Autre qui autorise les habitants de la Commelle et de Saint-Léger-sous-Beuvray à employer qui bon leur semblera pour l'expédition du rôle des tailles. — Fol. 207. Arrêt sur une désistance demandée par Antoine-Louis de Conzie, seigneur du lieu, héritier substitué de Pierre et Antoinette Bollomier, des biens de cette sucession engagés à J.-Cl. Charbonnier, seigneur de Crangiat, Antoine Douglas, châtelain de Dortans, René de Lucinge, seigneur de la Motte des Gères, etc. — Fol. 211, verso. Arrêt relatif à l'opposition formée par Jean de Meun, seigneur de la Ferté, ancien mari d'Hélie de Terrière, fille et héritière d'Anne de Maury, veuve en secondes noces de Philibert de la Collonge aux criées sur la terre de la Motte-sur-Dheune, poursuivie par Jeanne-Bénigne Burgat, veuve de Jacques Baillet conseiller au Parlement, Antoine Damas, baron de Marcilly, mari de Madeleine Léonor de Rymon et Charles d'Henin-Liétard, seigneur de Rocheyencourt, mari de Claude de Rymon, héritières de Françoise de Rochechouart, leur mère. — Fol. 222. Autre qui condamne les parents de Jean-Louis Crottel, notaire royal à Belley, décédé sans enfants naturels et légitimes, à se dessaisir de la succession échue à Louis de Seyssel, marquis de la Chambre et d'Aix, comte de Montréal, seigneur de Montfalcon et de Logefan, comme étant ledit Crottel son taillable et mainmortable. — Fol. 227, verso. Autre pour un règlement de compte de tutelle entre Pierre de Tenarre, seigneur de Sechaisnes, subrogé tuteur de Renée et Émonde de Tenarre, défunte Anne de Tenarre, ursuline à Seurre, François et Charles de Tenarre, enfants de feu Charles de Tenarre, seigneur de Montmain et d'Anne de la Tour, et ladite de la Tour en qualité de bailliste de ses enfants et de feu Jacques de Gandelin, seigneur de Beaulieu, son second mari. — Fol. 235. Arrêt pour une nouvelle répartition des revenus de la Commanderie de la Madeleine de Dijon, saisis sur le Commandeur Brunet.— Fol. 240. Arrêt qui, suivant la coutume générale observée en Bourgogne, oblige les juges-consuls de Chalon à soumettre au greffe du bailliage les registres de leurs jugements, afin d'être examinés par le procureur du roi. — Fol. 249. Autre qui ordonne la production d'un plan dans une contestation entre Marthe de Pontoux, veuve de Jean Loppin, ancien maire de Seurre, et les habitants de Labergement, au

sujet de l'entretien de la mare et de la suppression de chemins.— Fol. 250. Autorisation aux habitants de Simard d'établir un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 259, verso. Arrêt qui, conformément aux lettres d'exemption de tailles accordées aux habitants de Saint-Jean-de-Losne et d'Échenon, décharge ces derniers de la cote du droit d'amortissement qui leur avait été imposée par les Élus des États du duché. — Fol. 261, verso. Autre qui décharge Pierre de Xaintonge, avocat général au Parlement, de la tutelle d'Anne Picardet, fille unique et héritière d'Hugues Picardet, procureur général, en faveur de Charles Le Prevost, abbé de Samer, conseiller au Parlement de Paris. Mention que ledit de Xaintonge a remis au couvent des Feuillants de Fontaine les 8 tomes de la Bible polyglotte de Plantin et 6 volumes de glose sur la Bible, dont le procureur général Picardet lui avait laissé l'usufruit. — Fol. 262, verso. Autre qui fait mainlevée à Louis de Moyria, seigneur de Cognac, des saisies opérées sur lui, à requête du sieur Dubois de Contamine. — Fol. 264. Autre rendu sur la requête des fabriciens de l'église Saint-Pierre de Beaune, qui condamne Claude Arbelete, chanoine de N.-D. et chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Fiacre, fondée dans l'église Saint-Pierre, à résider dans la maison affectée au chapelain et à faire son service dans l'église. — Fol. 268. Autre portant adjudication à Charlotte de Fradel, veuve de M. de Montmorin, de la terre du Jeu, saisie sur Jean de Fradel des Granges et Marguerite de Montmoyen, ses père et mère, et ce moyennant la somme de 40,000 livres distribuée aux créanciers parmi lesquels Claude de Fussey, seigneur de Serrigny. — Fol. 280, verso. Arrêt relatif à la desserte et au patronage de la cure de Pollieux, en litige entre le chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry et Didier Sorlin, prêtre à Belley. — Fol. 288. Autre qui condamne Ét. Soyat, curateur des enfants de Anne Pot, seigneur d'Aubigny, et Élisabeth de Crecey, sa femme, à payer les arrérages d'une rente de 300 livres au principal de 6000 livres, constituée en dot à Jeanne Pot, femme de J.-B. de Chastenay, seigneur de Brion, par Jeanne du Meix, sa mère, femme de Christophe Pot, seigneur d'Aubigny. — Fol. 290, verso. Autre qui ordonne la radiation du nom de J. d'Avignon, avocat, prévôt royal de Baigneux-les-Juifs, du rôle des tailles de cette communauté. — Fol. 293. Arrêt qui maintient Robert d'Hugon, seigneur de la Chaume et de Premeaux, en possession du grand et du petit étang de Cussigny, que lui disputaient les habitants et Claude de Saint-Belin, seigneur de Cussigny. — Fol. 295, verso. Autre qui condamne Henri de Rascas, seigneur du Cault en Provence, à payer à Jeanne de Rascas, femme d'André de Ballon, conseiller au Parlement d'Aix, sa sœur, les arrérages d'une somme de 9,500 livres échus depuis la mort de Gaspard de Rascas, leur père. — Fol. 297, verso. Arrêt statuant sur la propriété des terres d'Autonne, et du domaine de Bosques en Normandie, entre Robert de Bouthours, seigneur de Couronne, conseiller au Parlement de Rouen, héritier de Pierre de Bouthours, président de la Chambre des Comptes de Rouen, d'une part, et Catherine de Canfigny, veuve de Robert de Toustan, seigneur d'Houguemard, tant en son nom que comme tutrice de Robert et Charles, ses enfants mineurs, de Charles de Toustain, seigneur de Nemecourt, conseiller au Parlement de Rouen, de Pierre de Toustain, seigneur de Houguemard, ses enfants majeurs héritiers de Pierre de Toustain, seigneur de Houguemard et cohéritiers de Jacques de Toustain, seigneur de Vaustin, François de Toustain, seigneur de Limesy et Robert de Toustain, seigneur d'Antoisne, tous héritiers d'Adrien de Toustain, seigneur de Frontebac, conseiller du roi audit Parlement, leur père et aïeul. — Fol. 304, verso. Arrêt qui condamne J. Girard, prêtre curé de Saint-Germain-d'Ambérieux, à payer une redevance de 32 florins au prieur et aux religieux d'Ambronay et François de Livron de Bourbonne, abbé dudit monastère à l'en dédommager. — Fol. 321, verso. Mainlevée à Bernard Jacoteau, lieutenant au régiment de Comté, d'une saisie de deniers poursuivie par Ph. Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon. — Fol. 325. Arrêt qui condamne Jean de Mouchy, seigneur de Noisy et de Verissey, au nom de Claude du Thillot, sa femme, auparavant veuve de Gilles de Marnay, à payer la somme due à M.-L. Bérard, lieutenant en la Maréchaussée de Chalon, sauf son recours sur M. de Chastenay. — Fol. 326. Autre qui maintient Prudent de Monthaudin, doyen de l'église de Montluel, en possession du bénéfice de la chapelle Saint-Julien de Beynost, de laquelle Marc de Bosc, soi-disant patron, avait voulu l'évincer, pour y substituer son fils. — Fol. 331, verso. Autre qui, sur la requête de J. Cothenot, avocat du roi au bailliage de Dijon, ordonne la mise en vente des biens de Gaspard La Verne, greffier des Etats du comté d'Auxonne.— Fol. 341. Autre relatif à la succession du comté de Villars, entre Marguerite de la Balme, femme autorisée par justice au refus d'Esprit de Rémond, chevalier, seigneur de Modenes, Élisabeth de Cernay, veuve d'André de Porcelet, seigneur de Maliane, Honorat de la Baulme, comte de Suze, Éléonore Des Près de Montpesat, veuve de Gaspard de Pontevès, comte de Carces, grand sénéchal de Provence, Gabrielle des Prés de Montpesat, marquise de Mirebel, veuve de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes. — Fol. 349, verso. Arrêt qui condamne les prieur et religieux de Nantua, en leur qualité de prieurs d'Asserans, à fournir au curé de Farges et d'Asserans, au pays de Gex, une provision annuelle de 300 livres. — Fol. 355. Autre qui fait mainlevée à Charles-Emmanuel du Carron, religieux chantre de l'abbaye d'Ambronay, d'une prébende que les fermiers lui contestaient. — Fol. 366. Autre qui main-

nt les religieux de la chartreuse de Meyriat en possession terres réclamées par Jeanne de Grenand, veuve de Claude s Bordes. — Fol. 367. Autre rendu sur l'intervention de Gré-ire Tariffe, supérieur général de la congrégation de Saint-aur, pour l'établissement de la réforme dans l'abbaye d'Am-onay. — Fol. 370. Arrêt qui ordonne la stricte exécution règlement du mois de novembre 1626 pour l'instruction l'abrévation des procès. — Fol. 375, verso. Autre qui con-amne le sieur Lucot, fermier de la Colombière Contaut, à Dijon, appartenant à Marie Picardet, fille de l'ancien procu-reur général, à en payer les termes échus. — Fol. 377. Autre qui condamne Mlle Madeleine de Livron à se désister, en faveur du curé de Souvernier au pays de Gex, des biens de la cha-pelle de la Madeleine de Maconney, abergés en 1542 par les Bernois. — Fol. 378, 379. Autres obtenus par le même sur les frères de Ligny, Pierre Trichard, Aymard de la Corbière pour les biens de la même chapelle. — Fol. 381. Autre qui nonobs-tant une nomination faite par Claire Chrétienne de Harau-court, marquise de Varambon, du sieur Ballet, comme greffier de la justice, maintient en situation Louis Arbelot, précédem-ment nommé. — Fol. 383. Autre rendu sur la requête de Bé-nigne Viard, curé d'Auxonne, par lequel la ville d'Auxonne est mise en demeure de lui fournir une maison presbytérale et à le rembourser des loyers de la maison qu'il occupe. — Fol. 386, verso. Homologation de la transaction conclue entre les habitants de Nolay et Anne de la Madeleine, abbesse de Saint-Jean le-Grand d'Autun, qui s'engage à payer une somme de 8000 livres pour sa part des réparations de l'église parois-siale. — Fol. 388. Arrêt qui condamne Joachim du Croz, sei-gneur du lieu et de Luyrieux, à payer à Jean-Claude de Châ-teaumorand-Lévy, marquis de Chateaumorand, comte de Châteauneuf, seigneur de Virieux-le-Grand, les lods de sa terre de Luyrieux, relevant de Virieux et à reconnaître celles de Servirieux et Champagne mouvoir de Châteauneuf. — Fol. 397. Évocation d'une cause entre les habitants de Girolles et Nicolas de Castille, abbé de Saint-Martin d'Autun, qui avait vendu des bois dépendants des usages de la commune. — Fol. 399, verso. Autre qui prescrit aux fermiers de l'abbaye d'Oi-gny de payer les trois années de pension échues à Clément de Salives, chevalier oblat et religieux de ladite abbaye. — Fol. 408. Arrêt qui déclare fictif un transport de rente, fait par Jean de la Ramisse, prêtre familier d'Auxonne, à Jacques de la Ramisse, lieutenant au bailliage, dans le but d'enlever à Bé-nigne Viard, curé de N.-D., les moyens de recouvrer les dépens qui lui avaient été adjugés par arrêt de la Cour. — Fol. 414, verso. Autre qui, conformément à une délibération des habi-tants de la communauté de Selongey, condamne Étienne Bour-geois et Pierre Folin à faire la recette des impositions. — Fol. 420. Autre qui condamne L. Pétot, d'Aignay, à payer une somme de 600 livres à Jeanne Saumaise, veuve de M. de Montmartin, dame de Gissey. — Fol. 426. Autre relatif à la distri-bution des deniers des criées des biens de J. Geliot de Salives. — Fol. 429. Autre qui condamne Antoine Le Compasseur, sei-gneur de Tarsul, et François Fleutelot, seigneur de Beneuvre, conseiller à la Chambre des Comptes, à l'exécution d'un con-trat passé entre eux, pour le paiement de créances provenant de Bénigne Le Compasseur, greffier en chef et assignées sur une maison située proche du Palais, à Dijon. — Fol. 446. Arrêt qui, nonobstant l'opposition de Suzanne d'Hénin Liétard, abbesse du Lieu-Dieu, condamne les habitants de ce hameau à de-meurer inscrits au rôle des tailles de la communauté de Ma-rey-les-Fussey, dont Claude de Cléron était seigneur. — Fol. 451. Autre qui condamne Michel Rouph à payer au curé de Sessier, au pays de Gex, en qualité de recteur de la chapelle de N.-D. fondée dans l'église, une redevance assignée sur une vigne. — Fol. 455. Autre faisant adjudication au sieur Ar-naut de l'office de procureur à la cour, provenant du sieur Clerc. — Fol. 456, verso. Autre qui confirme celui rendu précédemment touchant l'union du vicariat de l'église de Dra-guignan, avec l'archidiaconat d'Aix en Provence. — Fol. 465, verso. Homologation d'une délibération de la fabrique de Saint-Jean de Dijon, touchant les réparations à faire à l'église. — Fol. 466. Arrêt pour la succession de Anne de Merrey, veuve de M. de Terriere et en secondes noces de M. de la Colonge, entre Jean de Meun, seigneur de la Ferté, mari d'Hélie de Terrière, fille d'Anne Charles du Cray, seigneur d'Estevault, Jeanne de Meran, sa femme, héritière d'Aymée de Terrière, Charles de Cléron, seigneur de Marey, Jean de Cléron, son fils, Jeanne de Grandrye, ledit Charles de Cléron, fils d'Aymée de Terrière, d'une part, Jeanne Burgat, veuve de Jean Baillet, conseiller au Parlement, Antoine Damas, seigneur de Marcilly, Charles d'Hénin-Liétard de Lyancourt, seigneur de Roches et La Rochette. — Fol. 475. Adjudication à J. Fleutelot, conseil-ler auditeur à la Chambre des Comptes, des biens non distraits, mis en délivrance sur Gaspard La Verne, greffier en chef du Comté d'Auxonne. — Fol. 486. Autre qui déboute Claude de Salignon, femme de Bertrand de Fassion, seigneur de Saint-Jayx, héritière de Jean de Salignon, seigneur de Creuzelle et de Marguerite de Montdragon, ses père et mère, de son opposition aux exécutoires obtenus par Claude de Briord, seigneur de la Sarraz, pour le paiement d'une somme de 11,648 livres. — Fol. 515, verso. Arrêt qui met les habitants de Santenay en demeure de réparer dans un délai de six mois la maison presbytérale de façon à loger le curé Jacques Moyson et son vicaire. — Fol. 518. Autorisation aux habitants de Saint-Broing-les-Moines d'établir un double dîme pour l'acquitte-ment des dettes de la communauté (1643).

B. 12251. (Registre.) — In-folio, 448 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Mauvais état, à moitié pourri.

1643, 1er mai au 26 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 83, verso. Arrêt qui enjoint à Anne de la Madeleine Ragny, abbesse de Saint-Jean d'Autun, de recevoir Yolande de Mâlain parmi ses religieuses. — Fol. 128, verso. Autre portant permission aux forêtiers de la ville de Dijon de poser des serrures, mais leur défend d'en vendre ou d'en fabriquer au détriment des serruriers. — Fol. 120. Homologation de la délivrance du double dixme de Bruailles, faite pour 1800 livres. — Fol. 140. Autorisation donnée aux habitants de Serrigny-les-Noyers d'établir un double dîme pendant cinq ans, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 147. Arrêt qui condamne Suzanne de Ciry, veuve d'Étienne Rey, procureur et notaire à Montcenis, à se dessaisir du pré des Angers, au profit du curé du lieu. — Fol. 148, verso. Autre rendu nonobstant la requête de J. Lemulier, procureur syndic de la ville de Flavigny, par lequel la Cour maintient l'ancien ordre adopté pour l'élection des magistrats municipaux. — Fol. 163. Autre qui maintient Jacques de la Roche, sous-diacre, natif de Villars-en-Bresse, en possession du bénéfice de la chapelle de Boissusel, fondée en l'église dudit Villars. — Fol. 169. Autre qui déboute Alexandre de Nagu-Varennes, comte de Lyon, abbé de Jourdieu et prieur de Saint-Marcel de Chalon, de, en cette dernière qualité, empêcher le curé de Saint-Laurent de Chalon de percevoir le droit de sequelle sur ses paroissiens. — Fol. 183, verso. Autre qui statue sur l'emploi des deniers de la vente de l'arrière-fief de Rochas près Manosque, faite par Jean Scipion, et Pierre de Corio frères, héritiers de Joseph, leur père, et de Mathieu, leur aïeul. — Fol. 197. Homologation de l'adjudication du double dîme de Villey-sur-Tille, faite pour 11 années moyennant 4850 livres. — Fol. 199. Autre qui condamne les habitants de Montrevel à restituer et faire restituer à M. Charles de Machuret, seigneur de Saint-Sauveur, les prés qu'ils avaient fait subhaster sur son fermier. — Fol. 205. Autre qui condamne les trois apothicaires de Noyers à observer une transaction conclue entre eux pour l'exercice du métier. — Fol. 207. Appointement dans une cause entre Nicolas Grolier, seigneur du Soleil, capitaine de la ville et des forts de Lyon, et Louis Chapuis, procureur du roi en l'élection de Lyon, au sujet d'usage d'eaux. — Fol. 208, verso. Autre qui condamne les RR. PP. Chartreux de Dijon, les religieuses de Tart et le prieur de Bonvaux, à payer une portion congrue de 200 livres au curé de Bretenières-les-Dijon. — Fol. 218. Autre qui condamne L. Arbelot, praticien à Bourg, à laisser à Cl. Ballet la jouissance des greffes du marquisat de Varambon, du comté de Varax, de la baronnie de Richemont, Châtillon de la Palud, Saint-Maurice de Remens et Tossiat, dont il a été investi par Claire-Christine d'Haraucourt, marquise de Varambon. — Fol. 220. Autre qui maintient Claude de Faucon, seigneur de Blancafort Messey et la Boudinièra-en-Berry, en possession de la garenne d'eau dans la rivière de Sandre, que lui disputait le Commandeur de l'hôpital. — Fol. 232. Autre qui casse et annule l'élection de Bénigne Daubenton, en qualité de grand prieur de l'abbaye de Flavigny et ordonne une nouvelle élection suivant la forme accoutumée. — Fol. 246, verso. Autre qui condamne les échevins et habitants de Verdun à rembourser une somme de 300 livres aux frères Guiénot. — Fol. 251. Autre qui condamne H. Jacob, marchand à Saulieu, au paiement des droits dus à la ferme pour l'exportation de pourceaux. — Fol. 254. Arrêt portant que Nicolas Le Camus, conseiller d'État, secrétaire des finances, sera payé des sommes qui lui sont dues par l'hoirie vacante des sieurs Regnault et Legrain. — Fol. 265, verso. Autre qui maintient Frédéric-Casimir, prince palatin du Rhin, duc de Bavière, de Clèves, de Landsberg, en qualité de baron de Montfort, en possession des droits de totale justice à Genay, lesquels lui étaient disputés par Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny et du Clos de Genay. — Fol. 269. Autre qui maintient Philibert Arbalète, seigneur de la Motte, à Chalon, dans le droit de patronage de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée en l'église Saint-Pierre de Beaune et J.-B. Arbalète dans la jouissance de ce bénéfice. — Fol. 273. Autres qui réintègrent la chapelle Notre-Dame dite Salignon à l'église de Saint-Trivier de Cortoux, dans la propriété de maisons illégalement aliénées. — Fol. 280, verso. Autre qui maintient également P. Mollet, curé de Saffres, en possession de la chapelle Saint-Claude, fondée dans l'église de Vitteaux, avec défense à Émiland Simon, curé de Bellenot, de l'y troubler. — Fol. 282. Adjudication à Claude Marc, receveur des amendes de la Cour, de la moitié de la seigneurie de Rancy et du quart de celle de Molaise saisies sur François de Clugny, seigneur desdits lieux. — Fol. 290. Autre qui enjoint à Philibert Marion, curé de Nanton, de se procurer un vicaire pour la desserte des services religieux dans les hameaux de sa paroisse. — Fol. 290, verso. Autre qui met P. Jouard, curé de Poinson et Larrey, en demeure de faire connaître dans la quinzaine s'il consent à habiter une maison préparée à cet effet, par les habitants ou s'il préfère qu'on en bâtisse une autre ailleurs, auquel cas l'emplacement de l'ancienne appartiendra à la commune. — Fol. 297, verso. Autre portant que Claude Quarré, veuve de F. Boullot, seigneur de Lenthère et de Chevagny, sera payée des deniers qui lui sont dus de l'hoirie de Palamèdes de Chambord, seigneur du lieu en Charollais. — Fol. 302. Autre qui condamne J. Scaron, chamarier du chapitre de l'Ile-Barbe, à payer 300 livres de portion congrue à G. Burgière, curé de Saint-Romain de Cordieu. — Fol. 304. Arrêt qui déboute François de Montigny, seigneur de Congis, gouver-

neur du château de Fontainebleau, des droits qu'il prétendait sur des prés et des marais concédés à Henry de Refuge, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Précy-sur-Marne, et aux habitants de Précy, Trilbardon, Chalifer, Jabeline, Lesche et Charmentran. — Fol. 319. Autre qui enjoint, sous peine de punition exemplaire, de recevoir les doubles tournois marqués aux armes de France pour deux deniers, et prescrit aux marchands du ressort d'apporter leurs poids et leurs mesures aux officiers des monnaies, pour être égandillés. — Fol. 325, verso. Autre qui condamne les maire, échevins et habitants d'Auxonne à payer à Cl. Viard, veuve de Cl. Gaye, grenetier au grenier à sel d'Auxonne, les arrérages des rentes qu'ils lui doivent. — Fol. 327. Autre qui maintient Jeanne de Grosse, veuve de M. de Rosière, capitaine au régiment de la Motte-Houdancourt, en possession de pièces de pré sur le finage de Labergement-le-Duc. — Fol. 333. Autre qui condamne Nicolas Bourrée, chirurgien à Flavigny, mari d'Antoinette Menassier, à payer au couvent des Ursulines dudit lieu la somme de 2800 livres pour la dot de Claude Menassier, sa belle-sœur, religieuse audit couvent. — Fol. 344. Adjudication à Jeanne de Noyrien, veuve de Jean de Richeteau, seigneur de La Cour d'Arcenay, d'une somme de 3,000 livres sur les biens du sieur Paillotte vendus par décret. — Fol. 346, verso. Arrêt relatif au partage des biens d'Adrien de Toustain, seigneur de Frontebose, conseiller au Parlement de Rouen, entre Jacques de Toustain, seigneur de Vaustain et Robert de Toustain, seigneur d'Aubonne, conseiller garde des sceaux audit Parlement, Catherine de Conquivy, veuve de Robert de Toustain, seigneur d'Hougnemar, conseiller audit Parlement, et Pierre de Toustain, leur fils. — Fol. 359. Arrêt touchant la liquidation des biens de Bénigne Jaquot, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon, et de Lucrèce Bourgeois, sa femme, entre M. Clémandot, procureur à la Cour, syndic des créanciers, et Anne Ménard, veuve de Philibert Jaquot, bailliste de leurs enfants, héritiers de L. Bourgeois, leur aïeule et héritiers sous bénéfice d'inventaire de leur aïeul et les autres créanciers. — Fol. 368. Autre qui condamne Alexandre de Nagu, prieur de Saint-Marcel, le chapitre de Saint-Vincent de Chalon et le curé de Gergy, à contribuer pour moitié à la réédification du clocher de l'église de cette paroisse. — Fol. 369, verso. Autre qui condamne les habitants de Diconne à l'amende, pour n'avoir point fourni des hommes pour la garde du Pont de l'Estalet. — Fol. 381, verso. Autre qui maintient la saisie des revenus de la Commanderie de la Madeleine de Dijon, sur Philibert Brunet, commandeur. — Fol. 390. Autre qui condamne le chapitre de Nantua à payer au curé de Farges et à son vicaire les sommes à eux attribuées pour leur portion congrue. — Fol. 392, verso. Autre portant mainlevée à René-Isabelle de Renorre, veuve de François de Lucinge, seigneur de Gy, des saisies faites sur elle par Jacques Lecer, contrôleur des fortifications au Lyonnais, etc. — Fol. 395. Autre qui condamne Ch. Gaston, amodiateur des revenus de la terre de Mandelot, à payer les fermages dus à Claude du Bled, seigneur du lieu. — Fol. 403, verso. Autre qui ordonne le paiement à Anne-Gabrielle de Conclois, femme de Jean de Gand, seigneur de Chaivosson et Munois, héritière d'Antoine de Conclois, de certaines sommes sur les deniers de la vente dudit Munois et d'Arnay-sous-Vitteaux, ayant appartenu à Pierre de Conclois et à Gabrielle d'Hennequin, sa femme. — Fol. 410. Autre qui déclare les biens affermés de Claude Fleutelot, veuve d'Étienne de Loisie, président à la Chambre des Comptes de Dijon, et ceux de Bernard de Berbisey, seigneur de Vantoux, trésorier de France, exempts du double dîme autorisé aux habitants de Turcey et de la Rochette pour acquitter les dettes de la Communauté. — Fol. 420. Autre qui condamne Bénigne de Cugny, avocat à la Cour, au paiement d'arrérages de rentes foncières, dues à Henri de Bourbon, prince de Condé, en qualité d'engagiste de la châtellenie de Rouvres-les-Dijon. — Fol. 423. Arrêt pour la liquidation de la succession de Jean de Riquetty et de Marguerite de Glandères, sa femme, entre Antoine de Riquetty, seigneur de Négreaux, leur fils, Thomas de Riquetty, seigneur de Mirabeau, et de Beaumont, petit-fils de Jean et fils de Honoré de Riquetty, Marguerite de Riquetty, dame de Grand Pré, P. d'Albestas, seigneur de Ners, conseiller au grand conseil, fils de ladite Marguerite, aussi fille de Jean (1643).

B. 12252. (Registre.) In-folio, environ 450 feuillets, papier.

Par suite de l'humidité causée par les pluies, les feuillets de ce registre agglutinés les uns aux autres ne peuvent se détacher sans tomber en poussière. Reliure en parchemin en aussi mauvais état. Dépouillement impossible.

1643 Saint-Martin-**1644** 1er mai. — Registre des Arrêts civils définitifs.

B. 12253. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1644 2 mai-**1644** 27 octobre. — Registre des Arrêts civils définitifs. — Fol. 5. Défense à Dorsan, seigneur de Roches, de troubler les opérations du séquestre établi pour l'administration de la terre de Dampierre en Auxois, saisie sur Charles Couthier, seigneur de Jully. — Fol. 13, verso. Arrêt qui condamne G. Jayer, curé de Viriat, à payer au prieur et aux religieux Augustins de Brou un droit de coponage, pour le blé amené au marché. — Fol. 16 Autre pour un règlement de compte entre Claude de Marguenat, président à la Chambre des Comptes de Dijon, et Cl. Gueland, contrôleur général des finances en Bourgogne. — Fol. 19. Autre qui condamne M. Martin, veuve de J. de Cortibeau à Couches, à payer les

sommes dues à Alex. Porcherot, seigneur de Bissy, enseigne de la compagnie des gardes du prince de Condé, héritier testamentaire de Louise d'Agey, dame de Couches. — Fol. 21, verso. Arrêt pour un règlement de comptes entre J.-B. Bergeret, fermier des revenus de la baronnie de Saint-Christophe, et Marc-Antoine de Digoine, seigneur du Palais, tuteur de Claude de Digoine, fils et héritier de Louis de Digoine, baron dudit Saint-Christophe. — Fol. 26. Arrêt rendu entre Aymé de Logef, seigneur de Comberthaud d'Escouveux et de la Perouse, héritière d'Anne-Prospère de Goras, sa mère, veuve de Philippe de Loges qui était héritière fideicommise de Pierre de Goras, seigneur de Comberthaud, premier collatéral en Savoie et François de Léaz, seigneur d'Escouveux, fils de feu Pierre de Leaz et de Louise de la Motte, au sujet de substitutions de biens situés en Bresse. — Fol. 43. Autre qui ordonne la mise en délivrance d'une maison située sur la place Saint-Jean, à Dijon, provenant de l'hoirie Jacquot, premier président à la Chambre des Comptes, et L. Bourgeois, sa femme. — Fol. 48. Autre qui déboute Bénigne Desbarres, prieur du Quartier, de son opposition à la vente de bois sur Neuilly, provenant de la même hoirie, qu'il prétendait avoir été usurpés par ledit Jacquot. — Fol. 53, verso. Autre qui condamne Alexandre Thomassin, seigneur d'Agnac, conseiller au Parlement de Provence, au nom de son fils J.-B. Thomassin, aussi conseiller, à dédommager les héritiers Calquier des arrachements d'arbres commis par leurs femmes dans une bastide. — Fol. 57. Autre enjoignant aux habitants de Paray de tirer du rôle des tailles le nom de François Baudinot, seigneur de Comblette, de Brenil et de la Salle, exempt des gardes du corps du roi. — Fol. 60, verso. Autre qui ordonne l'entérinement des lettres de restitution, obtenues par les habitants de Verrières-sous-Glenne contre une transaction passée avec Ant. Anthouard, châtelain de Glenne et consorts. — Fol. 63. Arrêt qui condamne l'archevêque de Lyon et Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, prieur de Nantua, à servir, comme curés primitifs de Saint-Étienne de Mezeriat et de Rignat, une portion congrue de 300 livres au curé Jacques Hoste. — Fol. 64, verso. Autre qui condamne les fermiers de la terre de Dampierre-les-Vitteaux à payer une somme de 100 livres à Angélique Couthier, veuve d'Antoine Orsain, seigneur de Royer. — Fol. 67, verso. Autre qui condamne Cl. Chavanay, praticien à Tiret, à rendre compte à Mlle Alexandrine de Livron, veuve de Rubat et à Antoine, son fils. — Fol. 70. Autre sur un règlement de compte entre Hugues de la Croix, trésorier-payeur des gages de la Cour et M. de Chaumelis, receveur-général des finances en Bourgogne. — Fol. 71, verso. Autre qui condamne François de Belly, seigneur des Échelles, héritier testamentaire d'Honoré des Échelles, chanoine de Belley, à l'exécution de legs faits aux Ursulines et au chapitre de Belley et aux Visitandines d'Annecy. — Fol. 78. Autre qui maintient Louis Saclier, prêtre-chapelain de Notre-Dame de Dijon, comme receveur pour un an des deniers de la communauté, avec le droit de jouir d'un jardin et d'une rechoite situés Cour de Bèze. — Fol. 82, verso. Autorisation aux habitants de Sainte-Colombe-sur-Seine, d'établir, du consentement d'Alexandre Legrand, leur seigneur, un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 86, verso. Arrêt qui déboute le chapitre de la collégiale de Poncin en Bugey de son intervention dans une cause, entre Philiberte de Chabeu, veuve de Gaspard Bachel, seigneur de Meyseriat et le sieur Busteau, au sujet de paiement de droits de lods. — Fol. 83. Homologation de la vente faite par les habitants de Chaugey-les-Recey à Claude de Goux, capitaine du château de Voulaine, de plusieurs terres communales. — Fol. 88, verso. Arrêt qui décharge Claude-Adrien Berthon, bailli de Branges, contrôleur ordinaire de la maison du prince de Condé, des tailles auxquelles il avait été imposé. — Fol. 90, verso. Autre pour la liquidation des deniers provenant de la vente par décret des terres et seigneuries d'Arceau, Arcelot, Fouchanges et Orgeux sur François de la Cousse condamné à mort. — Fol. 96, verso. Autre par lequel la Cour, sans s'arrêter aux oppositions des chirurgiens de Beaune, ordonne au maire et échevins de Beaune de procéder à la réception de M. Chantereau. — Fol. 106. Autre qui condamne Antoine de Rouvray, demeurant à Villars-Notre-Dame, à payer à P. Panissot, curé de Souvernier, les arrérages des censes qu'il possède à Villars, provenant de sa cure, lesquelles avaient été inféodées par MM. de Berne, lors de l'occupation du pays de Gex. — Fol. 109, verso. Autre qui condamne le chapitre Saint-Paul de Lyon à payer 200 livres de portion congrue au chapitre de la Collégiale de Notre-Dame des Marets à Montluel, en qualité de recteur de l'église de Saint-Nizier, son annexe. — Fol. 112, verso. Autorisation aux habitants de Vic-des-Prés d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 113. Arrêt de règlement d'attributions entre Nicolas Lambert, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage de la Montagne, et Cl. Rémond, lieutenant criminel. — Fol. 120. Autre qui déclare Ant. de Riquetty, seigneur de Negraux, déchu de son appel contre Thomas de Riquetty, seigneur de Mirabeau (voir en 1643). — Fol. 123. Autre par lequel la Cour, sans s'arrêter aux banalités prétendues par Claude François de Pobel, comte de Saint-Alban, dans sa baronnie de Pierre, maintient les habitants de Farges, Collonges, Asserans et Piron et les religieux de Nantua dans le droit de faire moudre leurs grains, battre leur chanvre, faire leurs huiles et scier leur bois où bon leur semblera. — Fol. 131. Autre qui maintient Adrien de Louvat, seigneur de Champolion, en possession des biens saisis par le sieur Dojal et condamne Alexandrine de Livron, veuve de François de Rubat, seigneur de Luil-

lière et Antoine, son fils, à payer une indemnité au sieur Chevanaz. — Fol. 132. Autre qui ordonne la délivrance aux enchères du double dîme autorisé aux habitants d'Ahuy, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 138. Arrêt de règlement des droits curiaux de la paroisse de Guillon entre Jacques Berthot, curé, et les habitants. — Fol. 144. Autre qui condamne Louis d'Ancienville-Bourdillon, marquis d'Époisses, à payer les déboursés de P. Boussenot, procureur à la Cour, qu'il avait envoyé à Lyon poursuivre une créance. — Fol. 146. Autre qui maintient frère Henry, religieux profès au prieuré de Notre-Dame de Semur, en possession de la cinquième prébende presbytérale dudit prieuré, mais donne au frère B. Henry la préséance au chœur. — Fol. 150. Autre qui déboute P. Quarré, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, fondée dans ladite église, de son opposition à la réunion des fonds de cette chapelle à la mense du chapitre, ordonnée par l'évêque de Langres. — Fol. 160, verso. Autre qui déboute Claude Desclairon, fermier du domaine de Corcelles-les-Citeaux, à l'abbaye de ce nom, de sa prétention d'avoir un troupeau séparé du troupeau commun des habitants. — Fol. 163. Adjudication faite à Marthe et à Élisabeth Mochot, filles majeures de feu Pierre Mochot, seigneur de la Beluze, prévôt général des maréchaux en Bourgogne, de partie des biens saisis sur P. Boizot, procureur à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 169. Autorisation aux habitants de Marcilly-sous-Mont-Saint-Jean, d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 169, verso. Autre qui déboute S. Touron, curé de Saint-Hilaire, en qualité de chapelain de la chapelle Sainte-Anne et Saint-Nicolas, fondée dans l'église du château de Cercy, de ses prétentions sur le pré de Cercy, situé dans la prairie de Saint-Cosme-les-Chalon. — Fol. 172. Enregistrement des lettres patentes du roi, portant reconnaissance de la noblesse de François de Bussy, seigneur de Montberthod, laquelle était contestée par les habitants de Villeuversure. — Fol. 176. Autre portant que le double dîme autorisé à lever à Ahuy pour l'acquittement des dettes de la communauté, sera perçu sur les héritages que possèdent les habitants et ceux qu'ils tiennent en location. — Fol. 178. Arrêt qui condamne les héritiers de Barbe Cazotte, veuve de J. Robelot, notaire à Dijon, à servir les intérêts des fondations faites par elle dans les églises des Carmes et de Saint-Jean de Dijon. — Fol. 179. Autre prescrivant aux habitants de Saulx-le-Duc de retirer du rôle des tailles le nom de J. Juvernault, garde héréditaire de la monnaie de Dijon. — Fol. 180. Autre qui déboute Melchior de la Poype, seigneur de Saint-Julien, de son opposition au partage de la terre de La Servette, poursuivie par Charles Daloy, seigneur de la Salette, etc. — Fol. 186, verso. Autre qui maintient Cl. Perreau, comme sequestre de la terre de Barges, saisie sur Ph. Buatier à requête des agents du fisc. — Fol. 187. Adjudication à Charles de la Cousse, seigneur de Trouhans, moyennant la somme de 63,000 livres, des seigneuries d'Arceau, Arcelot, Fouchanges et Orgeux, saisies sur M. de la Cousse, condamné à mort. — Fol. 188. Autre contenant annulation de la vente du domaine de Chaufmournay faite par l'abbaye de la Chaissaigne-en-Bresse, à Jacques-Honoré de la Baume, comte de Suze et marquis de Villars. — Fol. 189, verso. Autre qui condamne Étiennette de Goureau, veuve de Bénigne de Dispense, seigneur d'Anault, à restituer des meubles, des grains et du bétail à Thomas de Dispense, seigneur d'Anthonnet et à Avoye, sa sœur. — Fol. 191. Autre qui casse un contrat de vente de la coupe du bois du Deffoy, faite sans droit par les habitants de Marsannay-le-Bois au détriment de l'abbaye de Saint-Bénigne, ordonne que du prix de cette coupe, un tiers sera payé à l'abbaye et les deux autres à l'église et fabrique du village. — Fol. 199, verso. Autre de règlement de compte d'Abr. Lacurne, receveur du bailliage d'Autun, en qualité de maire d'Arnay en 1635 et 1636. — Fol. 206. Autre relatif aux criées sur les biens de Jeanne Ragot, veuve de Philibert du Broc, seigneur de Menots, poursuivie par Hugues de Chaugy de Roussillon, mari d'Élisabeth du Broc, Ignace du Broc, abbé de Fontainejan, Achille du Broc et Marie du Broc, enfants de ladite des Menots. — Fol. 210, verso. Arrêt relatif à la vente par criées des biens de François de Lucinge, seigneur de Gy, poursuivie nonobstant l'opposition de Renée Isabeau de Renorre, sa veuve, par René de Lucinge, seigneur de la Motte, et J. Leroy, contrôleur des fortifications. — Fol. 215. Autre qui comprend les titulaires des chapelles Notre-Dame de Pitié et de Saint-Blaise, fondées dans l'église de Gergy, parmi les décimateurs obligés de fournir par moitié aux frais des réparations de l'église. — Fol. 220. Autre qui autorise la vente de coupes de bois de la forêt de Produn, pour couvrir la dépense des réparations de l'église et des bâtiments conventuels de l'abbaye de Maisières. — Fol. 221, verso. Autre qui condamne Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon, à payer une obligation de 303 livres à Jacques Jacques, commandeur de l'hôpital en Berry. — Fol. 224. Autre qui adjuge à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon une obligation que Jacques Valon, intendant-général au Bureau des Finances, et son frère, conseiller au Parlement, prétendaient faire partie des meubles légués par Richard Arviset, chanoine de la Sainte-Chapelle, à ses nièces, femmes desdits Valon. — Fol. 227. Arrêt pour la liquidation des deniers de la vente par criées des biens de B. Jacquot, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon et de Lucrèce Bourgeois, sa femme. — Fol. 238. Autre prescrivant aux fermiers de l'abbé d'Ambournay de payer à Cl.-B. Martel, curé de Lyman, les sommes qui lui sont dues sur le produit des dîmes. — Fol. 245, verso. Autre qui con-

damne Honoré de Rascaz, conseiller au Parlement d'Aix, seigneur des Canet, à restituer à André de Balon, conseiller au même Parlement, les sommes touchées en trop pour la tutelle d'Annibal de Rascaz, archidiacre d'Aix qui était tombé en enfance. — Fol. 247. Autre qui déboute François-Paul de Gondy de Boisay de Gueperley, comte de la Rochepot, du mode de perception de tailles qu'il voulait imposer aux habitants de Saint-Romain. — Fol. 248. Arrêt relatif à des droits de geôlage réclamés par le fermier de la terre de Marigny-sur-Ouche et le geôlier de la prison du château, à un certain nombre de particuliers de la terre qui y avaient été incarcérés pour avoir baigné, occis et brûlé Toussaint Clémensot, accusé de sortilège et emprisonné audit château. — Fol. 248. Autre qui condamne Jacques de Longecombe, infirmier au prieuré de Nantua, à payer une portion congrue de 300 livres au curé de Naz et Bolozon. — Fol. 250. Autre qui adjuge à Philibert de Chalon, seigneur de Seully et de Saint-Aubin, lieutenant-colonel au régiment de l'Ile de France, les biens de Georges Duchel, domicilié à Avallon, décédé son mainmortable comme originaire de Saint-Aubin. — Fol. 252. Réception de P. Durand, comme procureur à la Cour. — Fol. 254. Arrêt qui déboute Élisabeth de Danet, veuve de Gabriel de Damoiseau, seigneur de Memenois, de la mainmorte qu'elle prétendait sur les biens de Charlotte Martin, femme du procureur Belot, à Avallon. — Fol. 261. Autre qui maintient Cl. Comynet, bailli de Montrevel, en possession des biens acquis par criée sur J.-G. Benoit et que lui contestait Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel. — Fol. 266. Autre qui condamne les habitants d'Alligny à contribuer pour une somme de 230 livres à la reconstruction du pont de Monetoy, près Autun. — Fol. 268. Autre qui maintient Thomas de Montagu, enquesteur au bailliage d'Autun, en qualité d'héritier testamentaire d'Odot de Montagu, son frère, chanoine de la cathédrale, nonobstant les oppositions de Nicolle Venot, veuve de Simon de Montagu, lieutenant-général en la chancellerie d'Autun, Philippe de Montagu, théologal en ladite église, Odet de Montagu, lieutenant-général en la chancellerie, Bertrand de Montagu, marchand à la grange de Saulieu, et Odot Buffot, mari de Marguerite de Montagu. — Fol. 278. Autre qui maintient Antoine de Cercey, seigneur d'Arconcey, en possession du droit de lever les dîmes sur les terres d'Arconcey, Lanneau et Jully, et le curé les novales des terres des mêmes finages. — Fol. 284. Arrêt qui condamne Claude Coqueley, prieur et seigneur de Saint-Broing-les-Moines et Moitron, à rendre à J. Terrasse, curé du lieu, les papiers qui lui ont été communiqués lors de leurs procès. — Fol. 287. Autre qui condamne les habitants de Couchey à payer la dîme de vin à Françoise de Bernard de Montessus, dame de Charroux, veuve de Charles Chabot, bailliste de Jacques Chabot, leur fils, comte de Charny, baron de Couchey, et au prieur curé de Marsannay. — Fol. 295. Autre qui rétablit les mineurs de Pierre Darlod, seigneur de la Servette, et B. Cavanay, bourgeois de Lagnieux, en possession de la moitié de cette seigneurie avec défense à Melchior de la Poype, seigneur de Saint-Julien, possesseur de l'autre moitié, de les y troubler. — Fol. 316, verso. Autre qui condamne les estassonniers de Dijon à rembourser au sieur P. Jorran, vinaigrier, le prix de trois lettres de maîtrise dudit métier, sur les quatre créées lors de la naissance du Dauphin, qu'il avait été contraint de prendre pour la réception de son fils comme estassonnier. — Fol. 312. Arrêt de règlement de la liquidation des 40,000 livres provenant de l'office de président en la Chambre des Comptes de Grenoble, possédée par feu P. Leblanc, entre sa famille et les créanciers. — Fol. 324. Autre qui condamne Jean d'Agoust, seigneur d'Anyle, à fournir ses collocations sur la terre de Saint-Laurent, conjointement avec celles de Marguerite de Raphaelles, femme d'Henri-François de Castellane, seigneur de Valette. — Fol. 328, verso. Autre qui ordonne la vente des biens de Jean-François de Grenaud, à laquelle s'opposait Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, héritier de Louis de Grenaud, son frère, qui était héritier bénéficiaire de Jean-François, leur père, et la distribution des deniers en provenant aux créanciers. — Fol. 335. Autre qui condamne J. Goureau, receveur des consignations au bailliage d'Autun, au péril et fortune de Louis de Pernes, seigneur de Monetoy (Épinac), à payer à Henry de Saulx, marquis de Tavannes et de Mirebel, seigneur de Suilly, chevalier du Parlement, lieutenant-général en Bourgogne, des censes et rentes en sus de l'engagement pour dix ans de la forêt de Repas, pour l'entretien des forges et fourneau que ledit Gourreau voulait bâtir au-dessous de la verrerie d'Épinac. — Fol. 342, verso. Autre qui admet l'intervention de Marguerite de Riquetty, dame de Grandprey, et de Pierre d'Albertas, son fils, conseiller au grand Conseil, donataire de sa mère au procès entre Antoine de Riquetty, seigneur de Neyrieux, et Thomas de Riquetti, seigneur de Mirabeau, au sujet de la succession de leurs parents. — Fol. 354. Autre qui admet Ant. Joly, greffier en chef du Parlement, en qualité de père temporel du couvent des Cordeliers de Dijon, à entrer pour une somme de 20,000 livres dans la distribution des deniers provenant des biens de Philibert Richard, conseiller au bailliage de Beaune, vendus par autorité de justice. — Fol. 374. Autre de règlement de compte, entre Ch. Chouet, amodiateur de la forge d'Auberive, M. Rigollot, maître de celle de Gevrolles, et un marchand de Dancevoir. — Fol. 385. Autre par lequel la Cour, sans tenir compte des défenses du grand maître des eaux et forêts de Bourgogne, ordonne qu'il sera passé outre à la délivrance de la coupe de 500 arpents de la forêt de Produn, pour le prix en être employé à la réparation des bâtiments de l'abbaye de Maizières.

ol. 388. Autre qui admet l'inscription de faux portée con-n testament d'Auxonne de Conclois, produit par Anne-ielle de Conclois, femme de Jean de Gand, seigneur de rosson, au sujet de la terre de Munois, vendue par dé- — Fol. 387. Autre qui ordonne la radiation du nom de el Potot, contrôleur au grenier à sel, inscrit par les offi- municipaux de Semur-en-Auxois sur le rôle des tailles. ol. 393. Sur la dénonciation faite par le procureur géné-qu'à l'occasion du décès de Michel Labye, procureur à la , les parents avaient exposé des tentures revêtues d'ar-ies et d'emblèmes qui n'appartiennent qu'aux nobles, or-e que ces tentures et armoiries seront levées par les siers et les héritiers condamnés en 1000 livres d'amende).

B. 12254. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.
Reliure en parchemin.

1644, 16 novembre-**1645**, 5 mai. — Registre des arrêts s définitifs. — Fol. 1, 148 verso. Autorisations aux habi- de Trouhans, de Rancy, de Gevrey, d'établir un double sur les terres de leur finage, pour acquitter les dettes de mmunauté. — Fol. 1, verso. Arrêt qui, nonobstant l'op-ion de François de Royer, seigneur de Saint-Micault, con-ne deux particuliers de Saint-Julien-sur-Dheune à pas- l'abbaye de Maizières reconnaissance de cens sur des audit finage. — Fol. 5, verso. Autre au sujet de cens sur oulin à Saint-Christophe de Châtillon-les-Dombes, dis-entre J. Scaron, chanoine de l'Ile Barbe, prieur du prieuré int-Christophe, et le curé et les sociétaires du lieu. — Fol. utre qui condamne Humbert Morizot, de Vesvres-sous-aux, à payer ce qu'il doit à Marie Fyot, veuve de Pierre et, président à la Chambre des Comptes de Dijon. — 11. Autre qui ordonne exécutoire à requête d'Alexandrine vron, veuve de Fr. Rubat, seigneur de la Tullière et ets, et d'Antoine, son fils, contre Cl. Chenault, notaire à pour le paiement d'une somme de 4,300 livres. — Fol. utre qui maintient Anne Guidy en possession d'un siège glise Saint-Nicolas de Paray, qui lui était disputé par Des-x, notaire royal. — Fol. 18. Autre relatif à des poursui-xercées par Claude Damas, comte de Thianges, seigneur uincey et de Balon, contre des habitants qui avaient is des dégradations dans ses bois. — Fol. 21. Arrêt qui amne les habitants de Perrigny à rembourser à ceux de on une partie des frais supportés lors du procès pour le ytère. — Fol. 26. Règlement de dépens entre Philippe le Salins, seigneur de La Nocle, et le chapitre de Notre- de Bourbon-Lancy. — Fol. 26, verso. Arrêt relatif à la ssion de Jacqueline de Janoty, veuve en quatrièmes no- François de Tiercelin, entre J.-B. Bernard de Sainte-Croix et Christophe de Losne, seigneur de Tanay-en-Bresse. — Fol. 35. Autre qui renvoie Bertrand du Breuil, seigneur de la Bastie, et Aymé de Pingon, seigneur de Cusy, de l'accusation d'avoir, nonobstant défense de la cour, fait emprisonner pour dettes Fr. Jourdain, avocat à Bourg. — Fol. 40. Autre qui condamne deux religieux de l'étroite observance à Citeaux à restituer à N. Bavoillot, religieux convers, le froment, l'avoine et le vin qui lui appartenaient et dont ils s'étaient emparés. — Fol. 44. Autre qui déboute Honoré de Saphalin, coseigneur de Lincel en Provence, de ses prétentions sur la propriété de cette terre, possédée par Marguerite de Lincel, veuve de Joseph de Tributia. — Fol. 46. Autre qui condamne Me Corcère, avocat à la Cour, à payer à l'avocat Ch. Bonyard, les salaires et vacations pour les causes où il avait occupé pour lui. — Fol. 46, verso. Autre qui condamne J. Chovard, maître des forges de Chaudenay-sur-Dheune, à payer les droits de péage dus à J. Perrault, conseiller d'état, seigneur de Chagny. — Fol. 48. Autre par lequel, vu l'engagement pris par Bernard Lemulier, chanoine de la cathédrale d'Autun, abbé de Saint-Pierre-de-l'Étrier, de payer au curé de Chassey, Souhey et Magny une portion congrue de 300 livres, ce dernier devra lui abandonner la jouissance de toutes les dîmes. — Fol. 49. Injonction aux habitants de Chaudenay-sur-Dheune de s'assembler pour élire des échevins ou procureurs, afin de pourvoir au paiement d'une somme de 64 livres 13 sols, due à G. Rameau de Chagny. — Fol. 49, verso. Homologation d'une transaction passée entre les maire et échevins d'Arnay-le-Duc, Claude Darlay, avocat, ancien maire, Raudot et Griguette, anciens échevins pour le paiement du reliquat des comptes de ces derniers. — Fol. 15, verso. Arrêt qui, nonobstant l'opposition de J. Voiseau, seigneur de Corbeton, maintient Charles des Jours, seigneur de Vellerot et Saint-Pierre-en-Vaux dans le patronage des chapelles de Saint-Nicolas et Sainte-Radegonde, Saint-Michel et Saint-Raguel fondées dans l'église de Saint-Prix-les-Arnay. — Fol. 53, verso. Autre portant adjudication du double dîme sur les produits de leur territoire, accordé aux habitants de Vigne, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 55. Autre relatif à l'épave d'une jument que Louis de Pernes, seigneur de Monetoy et de Thury et les demoiselles La Motte, dames aussi de Thury, se disputaient. — Fol. 57. Autre qui maintient J. Loppin, chanoine archidiacre de Beaune, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Paul, fondée en l'église Notre-Dame, dans le droit de partager avec René de Rozière, prieur de Saint-Romain, la dîme de vin qui se perçoit audit Saint-Romain. — Fol. 60. Autre qui déboute les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Seine de leur demande en annulation d'une convention avec le fermier des revenus de l'abbaye pour leurs prébendes de vin. — Fol. 72. Autre qui condamne Cl. Darlay,

ancien maire d'Arnay, Raudot et Griguette, anciens échevins, à payer les sommes qu'ils doivent à la communauté. — Fol. 73, 338. Autorisation à Pierre d'Arlod, seigneur de la Servette, et à B. Canavey de Lagnieu, tant en leurs noms qu'en ceux de Jacques, Benoit, Jeanne, Perrenette et Hélène d'Arlod, enfants mineurs de César d'Arlod, de vendre la coupe d'un bois dépendant de leur partage de la terre de la Servette, à eux disputé par Melchior de la Poype, seigneur de Saint-Julien. — Fol. 75. Autre qui condamne J. Vestu, charpentier à Dijon, au paiement du louage d'une maison appartenant à feue Louise d'Agey, veuve de Philippe de Rochechouart, seigneur de Couches, advenue par testament de cette dame à Alexandre Porcherot, seigneur de Billy, enseigne des gardes du prince de Condé. — Fol. 89. Arrêt qui maintient J. Vallon, doyen de la cathédrale de Belley, dans le droit de percevoir certaines redevances en nature et en argent sur l'ensemble des prébendes des chanoines, dont il détermine la quotité et règle les rapports du doyen avec le chapitre pour l'administration du temporel. — Fol. 93. Autre qui condamne les intendants des biens des pauvres de Dijon à fournir les fonds de la fondation faite par Chrétienne de Baissey, dame de Saillant, pour apprendre des métiers à quatre enfants pauvres, et qui seront choisis par Marie Fyot, femme d'Émilian Arviset, conseiller à la Cour, Catherine Arviset, femme de Prudent Boisselier, aussi conseiller, Anne Drouas, femme de Richard Arviset, secrétaire du Roi, et Jeanne Chisseret, femme de Pierre de Villers, avocat à la Cour, dames subrogées aux lieu et place de celles désignées dans le testament de la fondatrice. — Fol. 100. Arrêt rendu sur la requête de Louis de Gadagne d'Hostun, comte de Verdun, baron de Bleon, qui déboute les frères Guiénot de leur prétention de se dire seigneurs du Chapot et d'y exercer la justice. — Fol. 112. Adjudication de l'office de Louis Briois, huissier à la Cour, faite à Mathieu Briois, marchand à Dijon, père du défunt, pour Albert Briois, son autre fils, moyennant la somme de 5000 livres. — Fol. 119, verso. Autre qui ordonne un procès-verbal de vue de lieux, dans une instance entre les habitants de Cessey-les-Vitteaux et Louis Simonet, meunier à Vitteaux, au sujet de la propriété d'une pièce de terre de sept journaux. — Fol. 129, verso. Autre portant défense aux maire et échevins de Beaune de s'opposer au droit de Me Guichard Fachon, général provincial des monnaies en Bourgogne, de connaître, privativement à tous autres juges, du fait des monnaies et de leur exposition et ordonne qu'ils lui prêteront assistance et main-forte dans l'exercice de sa charge. — Arrêt qui met en demeure les habitants d'Orches, ou de faire valoir les biens possédés par Philibert Rozerot, conseiller à la Cour, suivant le prix de leur amodiation en 1642 ou 1643, ou de les décharger du double dîme imposé sur tous les héritages. — Fol. 137. Arrêt de règlement d'un conflit d'attribution entre Georges de Clugny, lieutenant au bailliage d'Avallon, et François Bretagne, lieutenant-général au bailliage d'Auxois, tenant les assises à Avallon. — Fol. 140, verso. Autre rendu sur la requête de Henry de Bourbon, prince de Condé, en qualité de duc de Châteauroux, portant que les arrêts obtenus par ce prince, lors de l'érection dudit duché, seront signifiés au procureur du Roi au siège d'Issoudun avec ordre de s'y conformer. — Fol. 148, verso. Autre qui adjuge à Claude de Faucon, seigneur de Bancafort, Messy et la Boudinière en Berry, la propriété de la garenne à eau dans la rivière de Saudre à l'endroit appelé Gourbelin, dont frère Jacques Jacques, commandeur de la Commanderie de l'hôpital, lui contestait la possession. — Fol. 159. Autre portant que François de Byonneau, capitaine des galères du Roi, père de Louise, sa fille du corps de Louise de Cassin, sa femme, jouira pendant sa vie des fruits et levées de la terre de Pepin, appartenant à Nicolas de Cassin, fils de Pierre de Pepin. — Fol. 169. Autre pour le règlement de la succession de Charles de Saulx, baron de Tavanes et de Lugny, entre Philiberte de La Tours Occors, sa veuve, comme bailliste de ses enfants et Gabrielle de Montpesat, veuve de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, mère du défunt. — Fol. 170, verso. Autre pour le règlement des comptes entre les fermiers du prieuré de Gigny et Guillaume de Sapel, religieux d'Ambronay, pourvu de l'office de chamarier dudit prieuré. — Fol. 173, verso. Autre qui maintient Jean de Riolan, médecin ordinaire de la Reine, mère du Roi en possession de la terre d'Issy vendue à la requête de François de Rye et dont la propriété lui était disputée par Étienne de Cornault, commissaire des guerres en Bourgogne. — Fol. 177, verso. Autre qui condamne le fermier des revenus de la seigneurie de Bagnot, appartenant à Bernard de Bart, à payer une somme due par celui-ci à Noël Margueron, curé d'Argilly. — Fol. 186. Autre portant que Virginie-Aimée de Saint-Julien, femme de Gaspard Duguay, président des trésoriers de France au Lyonnais, auparavant veuve de Bertrand de Chaponnay, et Octavien de Chaponnay, seigneur d'Hesbiens, fils de ladite Saint-Julien, héritier de Françoise de Scarron, son aïeule, seront payés de leurs créances sur le prix de la vente de l'office de M. Leblanc, président de la Chambre des Comptes de Dauphiné. — Fol. 187. Arrêt de règlement de comptes entre Antoine Dupont, maître particulier des eaux et forêts de Bresse, ancien fermier de la terre de Montribloud, et Nicolas de Commet, seigneur de cette terre. — Fol. 196. Autre qui condamne les consorts Maréchal à payer à Gabrielle de Saint-Aubin, dame de Saint-Bonnot, veuve de Jacques Duval, seigneur de Proslay, les termes d'amodiation d'un étang. — Fol. 198. Mainlevée à Benoît Giroux, président au Parlement, comme tuteur de Henry Giroux, fils de feu Philippe Giroux et de Marie Legoux, des sai-

sies opérées à requête de P. de Saumaise de Chasan, conseiller à la Cour, et les pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon sur des rentes appartenant en propre au fils Giroux comme provenant de sa mère. — Fol. 207. Arrêt rendu par évocation entre Jean de Pontevès, comte de Carces, grand sénéchal de Provence, fils de Gaspard de Pontevès, Gaspard de Glandevès, Gaspard de Monnier, seigneur de Sausses, Michel d'Albert, seigneur de Saint-Martin, conseiller au siège de la sénéchaussée d'Aix, au sujet de la succession de Gaspard de Pontevès. — Fol. 216. Autre contenant règlement des droits matrimoniaux réclamés par Gabrielle de Montpesat, veuve de Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, devant Philiberte de la Tour-Occors, veuve de Charles de Saulx, fils de ladite Gabrielle et tutrice de leurs enfants. — Fol. 226. Arrêt qui condamne les habitants de Sanvignes en Charollais à payer au curé le droit de quarte, lequel lui a été cédé avec les dîmes par le chapitre d'Autun, curé primitif, pour lui servir de portion congrue. — Fol. 226, verso. Autre qui condamne Jean de la Palud, seigneur de Bouligneux, à faire valoir à Pierre Blondeau, seigneur de Bussy, les rentes et héritages qu'il lui a vendus sur les territoires de Decize et Paris-l'Hôpital. — Fol. 236. Autre qui maintient Prudent de Montandon, doyen de l'église Notre-Dame de mars à Montluel, en possession de la chapelle fondée en l'église Saint-Julien de Reynost sous le vocable de Notre-Dame, Saint-Sébastien, Saint-Antoine et Saint-Blaise. — Fol. 241, verso. Arrêt de règlement entre les prévôt et chanoines du chapitre de l'église Notre-Dame et les syndic et habitants de Bourg-en-Bresse, au sujet des constructions et réparations des bâtiments de l'église et des chapelles, des oblations, du luminaire, de la nomination des marguilliers, du prédicateur de Carême, de la prébende théologale, etc. — Fol. 256, verso. Autre qui déboute J.-Fr. de Vyon-Tessencourt, grand prieur de Champagne, de ses réclamations contre le fermier de la Commanderie de Mormant. — Fol. 258, verso. Autre pour contraindre le chapitre Notre-Dame de Beaune à payer la portion congrue qu'il doit à J. Moisson, curé de Santenay. — Fol. 262. Autre qui déboute Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon, de sa prétention de réunir à sa commanderie le petit temple de Dijon et celui de Fauverney, lesquels au contraire sont reconnus relever de la Commanderie de Bure, première chambre priorale du grand prieuré de Champagne. — Fol. 272. Arrêt pour le règlement des droits matrimoniaux de Jeanne de Balofert, femme de David Duvivier, seigneur de Pergade, lieutenant d'une compagnie en garnison à Saint-Jean-de-Losne et avant veuve de Claude Guye, grenetier du grenier à sel d'Auxonne, avec Claude Viard, veuve de Claude Guye, aussi grenetier, père dudit Guye. — Fol. 273. Autre qui condamne le fermier de la terre de Gy, appartenant à Isabelle de Renorre, veuve de François de Lucinge, à payer les sommes dues par elle à Jacques Leroy, contrôleur des fortifications au Lyonnais. — Fol. 274. Autre portant confirmation d'une transaction conclue entre le chapitre Saint-Andoche de Saulieu et Hugues de Rabutin, commandeur de Pontaubert et de Normier, par laquelle ce dernier abandonne au curé de Brasey-en-Montagne toutes les dîmes qu'il possède sur ce finage à titre de portion congrue et sous la condition d'acquitter les redevances en argent et en nature qu'il doit au chapitre. — Fol. 276. Autre qui maintient Jérémie Du Verdier, seigneur de la Brosse, et les habitants de Nuzie, Garizet et La Bruyère, en possession de terrains qui leur étaient disputés par M. de Coligny-Saligny, seigneur de Morillon, et l'abbé de Cluny. — Fol. 278. Autre qui condamne Prudent Lebrun, recteur de l'hôpital Notre-Dame, « donné » de l'église Saint-Étienne pour desservir en celle de Notre-Dame, à relâcher une des trois maisons qu'il détient à ce titre à Michel Danguet, son confrère. — Fol. 280, verso. Homologation de la transaction conclue, le 8 janvier, entre Charles de Ferrières-Sauvebeuf, abbé, et les religieux de Fontenay pour le règlement des menses et prébendes. — Fol. 291, verso. Autre qui condamne les maire et échevins d'Auxonne et plusieurs particuliers à payer les cens et arrérages dus à Simon Crevoisier, chambrier du grand prieuré de Saint-Vivant. — Fol. 293. Autre sur une question de tenure féodale et de restitution de papiers, évoquée du parlement de Rouen entre Philippe de Cousin, seigneur de Repentigny, Louis Salet, seigneur du Bois, Pierre le Gardeur, seigneur de Repentigny, son beau-frère. — Fol. 304, verso. Autre qui déboute les consuls et communauté de Moulins en la vallée de Queraz-en-Dauphiné, de l'effet des lettres de requête civile obtenue par eux contre l'arrêt qui les condamnait à l'amende et à des dommages et intérêts, envers J. Garcin, avocat à Grenoble, qu'ils avaient maltraité et dont ils avaient brûlé la maison. — Fol. 308. Autre qui autorise Charles de la Cousse, seigneur d'Arcelot, héritier pour une moitié de J.-B., son frère, à dédommager les créanciers de François de la Cousse, son frère, qui avaient fait mettre sous décret sa portion de la seigneurie d'Arcelot. — Fol. 313, verso. Autre qui autorise les habitants de Sassenay à établir un double dîme pour réparer les digues et reconstruire le clocher de l'église renversé par un ouragan les 29 et 30 janvier précédents. — Fol. 315. Autorisation donnée au receveur de la Commanderie de la Madeleine de payer par avance à Philibert Brunet, commandeur, outre sa pension, une somme de 1000 livres pour les frais de son voyage à Malte où le mande le Conseil de l'ordre en vue de résister aux projets d'attaque des Turcs. — Fol. 325, verso. Homologation du règlement passé par les fabriciens de l'église Notre-Dame de Dijon pour les sièges occupés par les femmes. — Fol. 342. Arrêt par lequel, nonobstant l'opposition de Jac-

ques Martin de Saint-Germain-le-Rocheux, Nicolas Vergey et P. Rondot, prêtre desservant l'église de la Madeleine, tous patrons du Vieux Collège Martin de Dijon, la Chambre de Ville est autorisée à aliéner les maisons dépendant dudit Vieux Collège, afin d'en affecter le prix aux réparations du collège des Godrans. — Fol. 352, verso. Autre qui renvoie Charlotte de Bellegarde, veuve de Pierre de Cordon, des demandes d'argent formées par J.-P. de Cordon, prieur de Saint-Benoit, archidiacre de Belley, procureur de Jacques de Cordon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fils et héritier de Marc de Cordon. — Fol. 353. Autre statuant sur une demande d'indemnité, réclamée par Henry de Saulx, marquis de Tavanes et de Mirebel, seigneur de Suilly, au sieur Gouveau, receveur des consignations à Autun, pour dommages commis dans ses bois (1645).

B. 12255. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier. Reliure en parchemin.

1645, 2 mai-25 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 7, verso, 87. Autorisations données aux habitants de Chaudenay-la-Ville et de Saulx-le-Duc d'établir un double dîme pendant quatre ans, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 9, verso. Autre prescrivant au fermier des revenus du comté de Saint-Trivier de, nonobstant l'opposition de Claude de Cremeaux, comte d'Antraigues, payer une somme de 1,000 livres à Péronne Claude d'Albon, veuve d'Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier, pour l'entretien de Gabrielle Tinanvelle de Grillet, leur fille. — Fol. 11. Autre qui condamne Ph. Belin, châtelain de Vergy, à payer les arrérages d'une pension à André Garnier, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes. — Fol. 12. Autre qui condamne Datin, adjudicataire général des gabelles de France, à fournir à M. d'Arlay, conseiller maître à la Chambre des Comptes, le minot de sel auquel il adroit. — Fol. 13. Autre qui condamne Marie David de Semur, héritière de Jeanne, sa sœur, à payer les arrérages des rentes dues à Édme de Sommièvre, seigneur d'Ampilly et de Rocheprise, lieutenant au gouvernement de Saint-Jean-de-Losne, et à Marie Catherine, sa femme. — Fol. 15. Autre enjoignant aux habitants de Chanceaux de payer dans la quinzaine une somme de 337 livres au sieur Guenebaut pour *finito* de compte. — Fol. 21, verso. Autre qui met François de Longueville, seigneur de Domecy, en demeure de prouver que ses vignes étaient exemptes du dîme appartenant au chapitre Saint-Lazare d'Avallon. — Fol. 22. Arrêt qui condamne François de Livron de Bourbonne, abbé d'Ambronay, à payer une portion congrue de 300 livres au curé d'Ambronay, une somme de 200 livres au vicaire desservant Douvres, et les habitants des deux paroisses à leur fournir une maison presbytérale ou à en payer la location. — Fol. 24. Sur les conclusions du procureur général, la cour, vu la rareté des foins, ordonne de mettre partie des prés en regain et d'essarter les prés où il y a des buissons. — Fol. 25. Autre rendu par évocation entre Nicolas Salet, seigneur du Repas en Normandie, et Jacques d'Orglandes, baron de Breonze, et Philippe de Cousin, seigneur de Saint-Denis, au sujet de la mouvance des terres de la Motte, en Cramesnil, Chaisne Douit, les Yveteaux, Chesne-Sec. — Fol. 37. Autre qui condamne les maire et échevins de Dijon à faire rétablir les terreaux entourant une pièce de terre appartenant au sieur Savot, gouverneur de la chancellerie, située en avant du bastion du Pont-aux-Chèvres. — Fol. 46, verso. Autre qui condamne Pierre de Montferrand, adjudicataire de la terre de Vernaux, sur l'hoirie de Jeanne de Moyria, veuve et héritière de Hugues de Rougemont, seigneur de Vernaux, à communiquer sous quinzaine à Jeanne Reydellet, veuve d'Isaac de Grenaud, usufruitière de ses biens, et à Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont et de Lantenay, son petit-fils, les titres des créances de la liquidation, desquelles il est chargé par le procès-verbal d'adjudication de la terre de Vernaux. — Fol. 48, verso. Autre qui maintient Louis de Pernes, seigneur de Monetoy, dans ses droits de poules, de corvées et de banalités sur le village de Thury. — Fol. 53. Arrêt par lequel, sans s'arrêter aux oppositions de Guillaume de Cremeaux-Saint-Symphorien, seigneur dudit lieu et Chamosset, comte d'Antragues, mari de Péronne de Grillet de Gondy, fille de feu Charles Maximilien de Grillet et petite-fille de Marie de Gondy, comtesse de Poncallier et de Saint-Trivier, la cour approuve le fidei-commis apposé au testament de ladite Marie de Gondy, adjuge le comté de Saint-Trivier à Péronne de Grillet de Gondy sous la condition de payer à Emmanuelle de Grillet, lorsqu'elle sera en âge de nubilité, la somme de 3000 écus d'or et 40,000 à Péronne-Claude d'Albon, veuve d'Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier. — Fol. 67, 86. Autres qui statuent sur la possession d'un pré que se disputaient Pierre Vincent, conseiller au bailliage de Graisivaudan en Dauphiné, et Claude Eybert, coseigneurs au mandement de Pariset. — Fol. 79. Autre qui maintient Louis Dinet, évêque de Mâcon, Emmanuel de Lascaris d'Urfé, marquis de Bagé, et les habitants de Saint-Laurent de Mâcon, dans le droit de percevoir chacun un tiers du prix du péage qui se lève sur les personnes et les marchandises traversant la Saône lors des inondations.— Fol. 80. Autre qui excepte du double dîme, autorisé aux habitants de Vignes pour l'acquittement des dettes de la communauté, les terres du seigneur et des gentilshommes forains cultivées par leurs serviteurs. — Fol. 83. Autre qui condamne Nicolas Jeannin de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, à faire payer une pension de 100 livres à René Pineau dit Saint-Quantin, religieux lay de ladite abbaye. — Fol. 87. Autre qui déboute Blaise de Louat, seigneur

de Rosset, major au gouvernement du fort de Barraux, de sa demande de déporter le conseiller B. Berbis de la connaissance de son procès et le condamne en 100 livres d'amende pour les propos injurieux contenus dans ses requêtes. — Fol. 90, verso. Nouvel arrêt entre Virginie Aimée de Saint-Julien, veuve de Bertrand de Chaponnay, seigneur d'Ebène, Octavien, leur fils, héritier de Françoise Scarron, son aïeule, Laurent de Pluvier, seigneur de Saint-André, président au Parlement de Grenoble, Catherine du Vignon, veuve de Pierre Le Blanc, président à la Chambre des Comptes de Grenoble, au sujet de la liquidation de l'office dudit président. — Fol. 93. Arrêt qui nonobstant l'opposition de Philippe de Thésut, seigneur des Puys, mari d'Anne Allemant, fille et héritière de Sébastien Allemant, seigneur de la Roche, enseigne en la citadelle de Chalon, maintient Anne Desforges, sa veuve, en possession de l'usufruit de la seigneurie de Rosey-les-Chalon et en règle les conditions. — Fol. 97, verso. Autre rendu entre François Doyen, seigneur de Maumont, de la Charmée et Frety, lieutenant-colonel au régiment de Turenne, François de Grandchamp, seigneur de la Tagnerette, mari de Jacqueline de Martinet, auparavant veuve de Philippe Doyen, fils de feu Louis Doyen, Sébastienne Cancouhin, veuve de Louis Bryois, seigneur de Marcilly, au sujet des terres de La Charmée et de la Tagnerette dépendant de la succession Doyen. — Fol. 102. Autre qui, vu les lettres d'état obtenues par un fils Buatier, ordonne un sursis à la vente par décret de la seigneurie de Barges saisie sur feu Philippe Buatier, seigneur du lieu. — Fol. 110. Autre qui autorise les habitants de Charnay-sur-Saône à établir un double dîme sur les fruits des héritages du territoire, afin d'en employer le produit à la réparation des levées du Doubs et de la Saône. — Fol. 118, verso. Autre qui, sur la requête de P. Ménétrier, procureur et notaire à Semur-en-Auxois, casse l'élection de F. Pasquier, aussi notaire, comme procureur syndic, les règlements s'opposant à ce qu'un comptable des deniers publics ne soit réelu dans sa fonction qu'après avoir rendu ses comptes. — Fol. 129. Homologation d'une délibération du chapitre de N.-D. de Beaune qui, pour éviter la ruine de l'église et pourvoir à sa réparation, prélève pendant six ans un droit sur les prébendes canoniales. — Fol. 132. Autre rendu sur la requête de Nicolas Loquin, curé de la Rivière, par lequel les habitants de Molay et Arton sont condamnés à poser des planches sur la rivière, afin d'établir une communication facile entre les deux villages ; à donner au curé ou à son vicaire une maison presbytérale à Molay et clore le cimetière de l'église de Molay. — Fol. 134. Autre qui adjuge à Aimée Prinet, veuve de Claude de Mariste, seigneur de Chavanne, tutrice de Barthélemy, son fils, une provision de 300 livres, et ce nonobstant l'opposition de Pétronille de Moyria, femme de Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont et de Lantenay. — Fol. 142, verso. Autre qui condamne J.-B. Cudieux, curé d'Alise-Sainte-Reine, à payer les frais du procès qu'il a perdu contre les Cordeliers du couvent dudit lieu. — Fol. 143. Autre qui autorise les RR. PP. Jésuites d'Autun à aliéner une maison et dépendances située à Arnay-le-Duc, faisant partie du legs qui leur a été fait par J. Lacurne, lieutenant criminel au bailliage d'Arnay, sous la condition d'y établir deux régents séculiers pour l'instruction de la jeunesse et d'y entretenir trois religieux durant trois mois pour prêcher, confesser et catéchiser. — Fol. 152. Autre qui maintient E. Belurgey, marchand à Bouze, dans le droit que lui contestaient les fabriciens de l'église de poser un balustre dans la chapelle Saint-Roch joignant cette église, chapelle dont il est patron. — Fol. 155. Autre qui maintient Claude de Gillet, seigneur de la Sardière, en possession des héritages vendus par décret sur Gaspard du Puget, seigneur de Verney. — Fol. 156. Autre pour le règlement de la succession d'Antoinette Pillot, femme de Simon Gevalois, seigneur de Martray, contre le mari, A. Pillot, veuve Chaumoy, Claude Cortelot, avocat, mari d'Eugénie Pillot, Gabriel Pillot, seigneur de Fougerette, François Baudot, procureur, mari de Jeanne Pillot. — Fol. 163, verso. Autre qui condamne les habitants de Foucherans à payer les arrérages des rentes qu'ils doivent à François de Longueville, seigneur de Domecy, maître d'hôtel du prince de Condé. — Fol. 172, verso. Homologation d'une délibération des habitants de Brasey-en-Plaine, portant qu'à l'avenir les échevins seront chargés de la recette des impôts moyennant 2 sols pour livre à leurs risques et périls, mais qu'ils ne pourront être continués au delà d'une année. — Fol. 177. Arrêt qui condamne Claude Armedey, veuve de J. Toussaint-Mongin, seigneur de la Courtine-les-Semur, à payer les arrérages des rentes constituées par contrat de mariage à Claude Mongin, leur fille, veuve de Cl. Suchon, substitut du procureur du Roi au bailliage. — Fol. 184. Autre qui condamne Barthélemy Viard, seigneur de la Boutière, mari d'Antoinette, fille de Philibert de Meusy, à se désister de biens ayant appartenu aux consorts Briban. — Fol. 188. Autre qui condamne Charles de Torcy, seigneur de Venarey, à payer les intérêts d'une somme de 4,000 livres à Jean-Claude de Cussigny, baron de Vianges, héritier de Philippe Saladin de Cussigny, son aïeul. — Fol. 191, verso. Autre qui déboute François de Montmorillon, seigneur de Lusenier, de poursuites contre A. Lefort, avocat à Toulon-sur-Arroux. — Fol. 195. Autre qui, nonobstant l'opposition des habitants de Vesvre, autorise les fermiers du sieur Languet à laisser en regain les prés de leur ferme qu'ils ont choisi. — Fol. 196. Autre par lequel sans déroger à son arrêt du 2 mai 1608, sur la garde des troupeaux, la Cour autorise les habitants de Viserny à conduire leurs troupeaux par deux pasteurs et en troupeaux séparés. — Fol. 202, verso. Adjudication à Bé-

nigne Pérard, contrôleur général des décimes en Bourgogne et aux autres héritiers de M. Vittier, contrôleur des gabelles, des biens saisis sur les consorts Cauvard. — Fol. 207. verso. Arrêt qui condamne les échevins et habitants de Saint-Jean-de-Losne à rembourser au sieur J. Bataillon, notaire royal et bailli de Bonnencontre et Broin, une somme de 3,000 livres, qu'en sa qualité d'échevin de Saint-Jean-de-Losne, il avait été obligé de payer aux créanciers de cette ville. — Arrêt rendu par évocation du Parlement d'Aix en Provence entre Scipion de Linal, seigneur de Remont, héritier sous bénéfice d'inventaire de Lambert de Linal, son frère, et Marguerite de Castellane, veuve de Pierre Duvant, seigneur de Fimeau, qui déclare valable le fidéi-commis, apposé en la donation faite par Gaspard de Linal à Antoine, son fils, en 1524 et ordonne que les biens compris audit fidéi-commis seront rendus à la famille. — Fol. 230. Autre portant adjudication à Philibert de Thésut, seigneur du Puget, d'une somme de 1000 livres sur les biens saisis des consorts Henri de Gourdon. — Fol. 238. Autre qui condamne François de Crosson, seigneur de Vinelle, gouverneur du fort de l'Écluse, à payer une somme de 300 livres à Ét. Dargent, marchand à Dijon, et à Étiennette, sa sœur. — Fol. 241. Autre qui condamne J.-B. Bergeret, fermier de la seigneurie de Saint-Christophe-en-Bresse, à payer les termes échus de son bail à Marc-Antoine de Digoine, seigneur du Palais, en qualité de tuteur de Claude de Digoine, fils et héritier de Louis de Digoine, baron dudit Saint-Christophe. — Fol. 241, verso. Homologation de la vente pour quinze ans du double dîme levé sur les terres du finage de Chaudenay-sur-Dheune, faite par les habitants à Jacques Dumay, notaire à Chalon, moyennant 500 livres par an et ce du consentement de Maximilien de Rouvray, leur seigneur. — Fol. 248. Arrêt qui condamne les habitants de Sermiselle à payer la somme de 20 livres, à laquelle ils ont été cotisés pour la réparation des ponts et ponceaux du bailliage d'Auxois. — Fol. 249, verso. Autre qui condamne Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine de Dijon, à restituer au grand Prieur de Champagne les terres et les titres du petit Temple de Dijon, des terres d'Avosnes, Uncey, Thoisy-le-Désert et Saint-Philibert. — Fol. 252. Autre qui déboute Louis d'Ancienville-Bourdillon, marquis d'Époisses, du droit de percevoir les lods sur les héritages anciens de Jehan de Han, écuyer, situés sur Cussy-les-Forges. — Fol. 252. Arrêt rendu par évocation du parlement de Rouen, qui maintient François de Toustain, seigneur de Frontebesy, en qualité de seigneur de Linesy, dans son droit de patronage de la plus grande partie de la cure à l'exclusion de Claude de Gruel, seigneur de Tournoys, de Digny et dudit Linesy, adjuge cette portion de la cure au prêtre Lebottin et en déboute Nicolas Leroux. — Fol. 260. Autre qui condamne les échevins de Saint-Jean-de-Losne à payer à Bl. Bernard, marguillier de l'église, les gages qui lui sont dus, comme guetteur. — Fol. 280. Autre qui condamne les échevins d'Avallon à rembourser à Léonard Pyrot, receveur des impositions du bailliage, la somme de 8278 livres 15 sols, due par eux au receveur général des états et à l'indemniser de l'emprisonnement qu'il avait subi pour non paiement de cette somme. — Fol. 289. Autre qui déboute René de Lucinge des lettres de répit pour la démission générale, poursuivie à requête de Auguste de Thuri, conseiller au Parlement de Paris, mari de Marie Picardet. — Fol. 290. Autre portant que, nonobstant l'opposition de Nicolas de Chastenay, seigneur de Lanty, il sera passé outre aux criées sur la seigneurie d'Échalot, poursuivies par le receveur des amendes de la Cour. — Fol. 292. Injonction faite aux adjudicataires du sel de fournir à Philibert Berbis et Pierre Catherine, plus anciens conseillers au Parlement, le franc salé auquel ils ont droit. — Fol. 301. Autre statuant sur les criées poursuivies par J. Riquier, fermier général des gabelles du Lyonnais, sur les biens de Ricard Boleau, concierge des prisons de Bourg, et Adrienne Dussun, condamnés par la cour, en revision d'un jugement du bailliage de Bourg, pour avoir favorisé l'évasion de Jacques Regis accusé de vol et d'assassinat sur les grands chemins, le mari en 300 livres d'amende, la femme au bannissement perpétuel et aux dépens. — Fol. 308. Autre qui condamne F. Borthon, marchand à Auxonne, sous-fermier du fourneau de Fontaine-Française, à payer au fermier les termes échus de son bail. — Fol. 316, verso. Autre qui, sans égard à l'intervention de Louis de Villers, seigneur du Rousset et de Villers-la-Faye, condamne les habitants d'Aloxe à payer les arrérages d'une rente due à Marguerite Brunet, femme de Nicolas Guyot, avocat du Roi au bailliage de Beaune, ayant droit de Jacques Bénigne de Pontailler, veuve de François de Villers-la-Faye, mère dudit Louis. — Fol. 321. Autre qui, nonobstant l'opposition des consorts Durand, ordonne la réception de Vivant Venot, pourvu de l'office de procureur du Roi au bailliage de Montcenis, en remplacement de P. Durand. — Fol. 322. Autre qui déboute Noël Margueron, curé d'Argilly, de son opposition à la mainlevée poursuivie par N. Bouguet, bourgeois à Lyon, sur les biens de Félicité d'Esbarres, veuve de Jean de Digoine, seigneur d'Étroyes. — Fol. 326. Arrêt de règlement pour reprises de dotations de mariage, entre Jeanne de Balofert, femme de Claude Duvivier, seigneur de Pergade, lieutenant d'infanterie en garnison à Saint-Jean-de-Losne, auparavant veuve de Claude Guye, grenetier à Auxonne, et Claude Viard, veuve de Guye l'aîné. — Fol. 330, verso. Autre mainlevée à Claude d'Esnonin, veuve de Henry Richeteau, seigneur de la Cour-d'Arcenay, à Gabriel de Ruel, seigneur de Fontery, mari de Françoise de Richeteau, fille dudit Henri, des choses saisies à requête de Claude Mongin, veuve de Claude Suchon, substitut du procureur du Roi au bailliage

de Semur-en-Auxois. — Fol. 333. Autre relatif à un règlement de compte d'hoirie entre Guillaume Vinot, procureur à la Cour, curateur à l'hoirie de Catherine d'Urfé, femme d'Antoine de Montfaucon et avant veuve de Jean de Planet, seigneur de Beynier, d'une part, Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, marquise de Saint-Damien, en son nom et en celui de Marie, sa sœur, fille et héritière de Christophe d'Urfé, seigneur de Bussy. — Fol. 349. Adjudication à Jacques Joly, secrétaire de la Cour, de deux maisons situées à Dijon, rue du Pautet, saisies sur le sieur Demange, officier de la Monnaie. — Fol. 372, verso. Autre qui maintient Jean-Claude de Chateaumorand-Lévy, marquis de Chateaumorand, en possession de la mouvance de la seigneurie de Luyrieux, dépendant de celle de Virieux-le-Grand, que lui disputait Joachim du Croc, et met en demeure Pompée de Grolée, comte de Grolée, de justifier de sa prétention de soustraire sa terre de Champagne à la mouvance dudit de Chateaumorand. — Fol. 385. Autre qui déboute Jean de Rioux, seigneur de Gaubert, conseiller au Parlement d'Aix, du droit qu'il prétendait de lever des taxes et impositions sur les habitants de Montagnac, sujets de Louis d'Attichy, évêque et seigneur de Riez. — Fol. 400. Autre qui condamne les frères Bruchet, greffiers au bailliage de Bourg, à payer une somme de 6,000 livres pour l'acquit de René de Lucinge, seigneur de La Motte de Gruyer, à Jacques-Auguste de Thou, conseiller au Parlement de Paris, mari de Marie Picardet, fille et héritière de Hugues Picardet, procureur général au Parlement de Dijon.

B. 12256. (Registre.) — In-folio, 850 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Très mauvais état par suite de l'humidité.

1645, 20 novembre-**1646**, 27 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 17. Arrêt qui condamne Joachim de Senevoy, commandeur de Ruelle et de l'hôpital de Beaune, Philibert Charpy, curé de Charmoy, J.-A. Deschans, seigneur de la Prée et dudit Saint-Nizier, à payer une portion congrue au curé dudit Saint-Nizier-sous-Charmoy. — Fol. 32, verso. Autorisation aux habitants de la Villeneuve-les-Seurre d'établir un double dime, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 46. Sur la plainte portée par Nicolas de Chastenay, baron de Lanty et de Rochefort, que Claude Parisot, demeurant à Étalante, et Pierre Chazot, notaire à Échalot, marié à Claudine Parisot, avaient fait inhumer le corps de Nicolas Parisot, leur père et beau-père, notoirement connu comme laboureur, puis sur la fin de sa vie, comme marchand, dans le lieu le plus honorable de l'église d'Échalot, sous une tombe sur laquelle était gravée cette inscription : Cy gist noble Nicolas Parisot, bourgeois à Eschalot qui décéda le 23e de décembre 1639, » en quoy ils usurpoient la qualité de noble pour en tirer adventaige par la foy d'un monument public, la Cour ordonne que le mot noble sera rayé à la diligence du procureur général et qu'une enquête sera faite à l'effet de connaître qui a crayonné l'inscription et qui a payé les maçons. — Fol. 46. Arrêt d'homologation d'une transaction conclue par le couvent des Ursulines de Beaune, pour l'établissement de celui des Ursulines d'Arc-en-Barrois (1645). — Fol. 126, verso. Autre qui condamne le chapitre cathédral d'Autun à payer les avances faites par le curé de Torcy, pour la réparation de la chapelle Saint-Jean au village de la Villedieu. — Fol. 138. Autre qui condamne les échevins et habitants de Seurre à payer à Ponthus Vorvelle, maire, les frais d'un voyage à Paris pour l'établissement des foires et le règlement de la justice avec le duc de Bellegarde. — Fol. 154. Autre qui maintient le chapitre de Saint-Pierre de Nantua en possession des dîmes de Farges et d'Asserens, sous la condition de payer une portion congrue au curé de Farges. — Fol. 166, verso. Autre qui condamne J. Troupeau, marchand à Brazey-en-Montagne, à se désister au profit de Louis de Jaucourt, seigneur du lieu, des biens de l'hoirie de Genreau, décédé mainmortable. — Fol. 170. Autre qui déboute Gaspard Goudot, argentier des écuries du prince de Condé, de l'exemption des tailles qu'il prétendait exiger des maire et échevins de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 180, verso. Autre qui condanne Charles Soyrot, avocat à la Cour, conseil des affaires du Palais du prince de Condé, à rembourser aux sieurs Tisserand et Brynot, habitants de Bligny-sur-Ouche, les frais de saisies de récoltes faites par lui comme créancier de la communauté, nonobstant les lettres de répit obtenues pour six mois par cette communauté. — Fol. 190, verso. Arrêt de règlement de comptes entre la ville de Poncin en Bugey et les hameaux dépendant de *la queulle dudit Poncin*. — Fol. 199. Arrêt portant que les lettres d'institution de grand vicaire, données par Nicolas de Castille, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, à Antoine Lenet, aumônier de la dite abbaye, seront réformées en ce qu'elles lui donnent la juridiction sur le prieur et les religieux. — Fol. 201. Arrêt par lequel, sans avoir égard à l'intervention du Prince de Condé, seigneur de la châtellenie de Montluel, la cour maintient Nicolas Grolier, seigneur du Soleil, et Louis Chappuis, avocat à Lyon, dans le droit d'utiliser les eaux de la rivière de Serainne pour l'irrigation de leurs prés. — Fol. 208. Autre rendu sur la requête du procureur syndic de la ville de Beaune, portant que Jeanne Forneret, veuve de François Segault, médecin à Beaune, sera contrainte de vendre sa maison sise audit lieu, limitrophe de celles dans lesquelles Claudine Richard, veuve de Nicolas Deslandes, bourgeois audit lieu, et Antoine Rousseau, contrôleur des rentes en Bourgogne, et Barbe Deslandes, sa femme, se proposent de fonder un hôpital, « pour la retraicte des pauvres orphelins ». — Fol. 212. Autre qui maintient la sentence arbitrale prononcée entre Humbert de Lornay, seigneur de

— Fol. 529, verso. Autre de règlement de compte entre Charles de la Cousse, seigneur d'Arcelot, Arceau, Fouchanges et Orgeux et les fermiers de la seigneurie. — Fol. 544. Arrêt portant défense à P. Lamat, compagnon chirurgien à Dijon, d'exercer l'art de chirurgie, avant d'avoir été reçu par le collège de cette ville. — Fol. 555. Adjudication pour vingt ans de la perception du double dîme établi par les habitants de Meursault, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 557. Autre portant que le double dîme autorisé aux habitants d'Évelles sera levé sur toutes les terres du finage. — Fol. 562. Autre portant injonction à Fr. Ligeret, veuve de Fr. Michaut, notaire et greffier de la justice de la baronnie de Thil, d'avoir à restituer à P. Sayve, baron de Thil, tous les titres et papiers de la baronnie, demeurés en sa possession. — Fol. 563. Autre qui condamne les religieuses Ursulines d'Arc-en-Barrois à rembourser à celles de Beaune le prix de la maison achetée par celles-ci pour établir leur couvent. — Fol. 566. Autre qui condamne Claude-Michel de Gergy à se désister, au profit d'Étienne Lantin, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, de deux ouvrées de vignes comprises dans les criées des biens saisis sur Louis Peny et Laurence Fougnerand, sa femme. — Fol. 570. Autre qui condamne Boiveau, tanneur à Bellegarde, à délaisser à A. Arthaud, lieutenant au bailliage du marquisat, pour en jouir en commun, un chemin de voitures allant de leurs cours à un grand chemin de Labergement appelé la Vieille Motte. — Fol. 579. Adjudication à Charlotte de Frodet de Granges, veuve de Mayeul de Montmorin, seigneur dudit lieu, des fruits et levées de la terre de Jeu et du domaine d'Aiserey, provenant de l'hoirie vacante de Jean de Frodel, seigneur des Granges, que lui disputait François de Fussey, seigneur de Serrigny-en-Bresse. — Fol. 585. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'intervention du syndic des États de Bourgogne et faisant droit à la requête de J. Datin, adjudicataire des Gabelles de France, la Cour fait défense aux receveurs des impositions de faire emprisonner les regratiers de sel, à propos des impositions sur les communautés. — Fol. 588. Homologation du projet de répartement sur tous les propriétaires de la prairie des Échets, de la dépense faite pour les ouvrages de cette prairie. — Fol. 593. Délai d'un mois accordé à Françoise de Colombet, veuve de César de Belleperche, pour établir une preuve dans son procès avec Philiberte Vavasseur, veuve de P. Robin, à Paray. — Fol. 598. Autre qui condamne Yves Sauvageot, abbé de La Ferté-sur-Grosne, à payer une portion congrue de 200 livres à Dominique Henry, curé de Cersot. — Fol. 605. Autre qui condamne les habitants de Boux, Bouzot, Présilly et les Bordes, à contribuer pour le remboursement de frais de procès supportés par les fabriciens. — Fol. 608. Autre qui condamne les chanoines du chapitre cathédral de Saint-Vincent de Chalon à l'observation des délibérations prises en 1644, 1645, relatives aux prébendes et aux distributions des services et fondations. — Fol. 613, verso. Autre relatif à la succession d'Anne de Monier, veuve d'Honoré de Saint-Mars, bourgeois de Salon-en-Provence, entre Honoré Gasquet, lieutenant civil et criminel au siège d'Arles, mari de marquise de Saint-Jacques, et Henry de Castellane, seigneur de Masogne. — Fol. 622, verso. Autre portant que l'abbé de Maizières, propriétaire de la ferme de Blagny, le commandeur de Beaune, propriétaire de celle de Servanges, feront preuve qu'ils possèdent ces terres en toute justice; qu'elles sont imposées sur un rôle séparé et n'ont jamais fait partie du territoire de Meursault. — Fol. 635, verso. Autre qui maintient Ant. Lefebvre, lieutenant en l'élection de Chaumont, et Nicole, sa sœur, veuve de J. Viennot, en possession de jouir des années à échoir du bail à vie du domaine de Giey-sur-Aujon, passé par le chapitre de Saint-Étienne de Dijon. — Fol. 641, verso. Autre qui déboute Anne Chamereau de Jours de son appel contre Anne de Corbie d'Anglure, demeurant audit Jours. — Fol. 645. Autre qui condamne Marguerite Thiolat, veuve de J. Mathieu, demeurant à Glarens-en-Bresse, à rendre à Bartholomet Michel, veuve et héritière de Pierre de Fenoil, avocat général au Parlement de Dombes, les terriers et papiers de la terre de Glarens, dont son mari avait été fermier. — Fol. 652, verso. Homologation de la transaction par laquelle frère René de Vesvre, prieur de Saint-Romain, J. Barolet, curé, reconnaissent le septième de la dîme du vin perçue sur le finage appartenir à J. Loppin, chanoine archidiacre du Chapitre N.-D. de Beaune, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Paul. — Fol. 656. Autre rendu sur la requête de Roger de Nagu, marquis de Varennes, chevalier de la Cour, seigneur de Longecourt, par lequel il est ordonné au procureur Boullenot de démolir le colombier qu'il a fait élever dans son domaine de Longecourt, sauf à le remplacer par un volier de 80 pots. — Fol. 663. Autre qui condamne le fermier des revenus du prieuré de Tilchâtel à payer à Prudent Lebrun, recteur de l'hôpital Notre-Dame de Dijon et prieur de Tilchâtel, les termes échus des revenus de son bénéfice. — Fol. 665, verso. Autre portant attribution du tiers des dîmes de Voudenay au prieuré de Saint-Symphorien d'Autun, les deux autres appartenant à Georges de Saint-Belin, baron de Bielle et de Voudenay, et à Jean de Mâlain, seigneur de Sivry, avec injonction au curé d'avoir à se désister de ce tiers et au prieuré de lui fournir une portion congrue. — Fol. 670. — Adjudication à Ét. Foret, tuteur des enfants de feu Anne Pot, seigneur d'Albigny de la seigneurie Bellevesvre et d'une maison à Dijon provenant de l'hoirie de M. Théodore Pinsonnat, président à la Chambre des Comptes de Dijon, Melchior Charles de Montessus, seigneur de Balorre, gouverneur de la ville de Beaune, opposant au nom de ses enfants, du

qui condamne François de Fontenay, seigneur de Celoup, à livrer les trois cents pièces de cendres qu'il s'est engagé à fournir à P. Mangeard, marchand à Avallon, provenant de la coupe d'un bois appelé la forêt Chesnes appartenant à madame de Bussy. — Fol. 365. Arrêt portant que le sieur B. Chasot, marchand à Châtillon, devra comme Empereur du jeu de l'Arbalète être imposé « modérément ». — Fol. 374, verso. Autre qui valide le testament d'André Goureau, chanoine du Chapitre Notre-Dame et Saint-Lazare d'Avallon, et adjuge les biens à Adrien de Pilles, seigneur de Courteilles, son héritier. — Fol. 382. Autre qui nonobstant l'opposition de la veuve et des héritiers de J.-B. de Chastenay, seigneur de Bricon, ordonne la vente de cette seigneurie par décret. — Fol. 389. Autre qui autorise les habitants de Cormot-le-Petit à prélever le huitième des grains et vins récoltés sur le territoire pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 394. Autre qui condamne J. Mairetet dit Belbrune, fermier de Claude Coqueley, prieur de Saint-Broing et Moitron, à payer les sommes dues par ce dernier au curé J. Terrasse. — Fol. 401. Arrêt qui ordonne la mise en délivrance de la seigneurie de la Servette en Bresse, poursuivie par Melchior de la Poype, seigneur de Saint-Julien, et ayant appartenu à Pierre d'Arlod et détermine les distractions de biens réclamées par plusieurs créanciers. — Fol. 423. Autre portant que Henry Chaffange, marchand à Orange, donnera caution dans une affaire entre lui et Michel d'Albert, chanoine de l'église métropolitaine d'Aix, représentant Melchior d'Albert, conseiller au siège général dudit Aix. — Fol. 424, verso, 426, 432, verso, 435, verso, 448, 450. Autorisations aux habitants de Fretterans et de Meuilley, Auxey-le-Grand, Cissey, Evelles, Volnay, d'établir un double dîme sur les récoltes de leur finage, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 455. Arrêt qui maintient Philiberte de la Platière, femme de Gaspard du Puget, seigneur de Verney, en possession de vignes que Claude de Grillet, seigneur de la Sardière, avait fait comprendre dans les criées des biens saisis sur son mari. — Fol. 459. Arrêt par lequel, nonobstant l'oposition d'Antoine David, conseiller à la Cour des aides de Vienne en Dauphiné, et d'Antoine David, lieutenant particulier en la Cour commune dudit Vienne, la Cour ordonne la mise en vente d'une maison audit lieu, poursuivie par Claude d'Argout, chanoine doyen de l'église métropolitaine de Vienne, héritier universel d'Auguste, son frère, conseiller au Parlement de Grenoble. — Fol. 468. Autre qui condamne le fermier des revenus de la terre et de la cure de Créancey à payer au curé Theuriet les termes échus de la desserte de la cure. — Fol. 489. Autre qui maintient le chapitre cathédral de Saint-Vincent de Chalon, en qualité de seigneur de Saint-Vincent de Bragny, en possession des dîmes et novales à l'exclusion du vicaire perpétuel. — Fol. 472, verso. Autre portant mainlevée à Jean de Passelaigue, évêque et seigneur de Belley, de deniers saisis par lui pour créance sur les prieur et religieux de l'abbaye de Hautecombe. — Fol. 475, verso. Autre pour le règlement de comptes produits par les anciens échevins d'Arc-en-Barrois. — Fol. 481, verso. Autre rendu sur la requête de Jean Le Sec, gouverneur du pays de Gex, seigneur de Tart-le-Bas, par lequel P. Foulon, prieur, curé de Tart-le-Haut, est condamné à célébrer tous les dimanches une messe basse dans la chapelle de Tart-le-Bas, jusqu'à ce que l'église démolie par les guerres et les inondations de l'Ouche soit réédifiée. — Fol. 486, verso. Autre qui condamne les habitants de Saint-Laurent-les-Mâcon à tenir compte à Louis Dinet, évêque de Mâcon et à Emmanuel de Lascaris d'Urfé, marquis de Baugey, du produit du péage qu'ils perçoivent sur la rivière de Saône. — Fol. 495. Autre qui, contrairement à l'opposition de la chambre de Ville de Semur, maintient Jacques de Choiseul, seigneur de Chevigny, en possession du droit de faire tenir les jours de la justice de Chevigny au-devant de la place de la maison des méseaux de Semur par devers la croix et sur le siège d'icelle, et dans celui d'égandiller les mesures le jour de la foire aux méseaux et de faire justice des malfaiteurs depuis le milieu du Pont-Dieu tirant contre Époisses, etc. — Fol. 500, verso. Autre qui condamne les fermiers de l'octroi de Saint-Jean-de-Losne à payer une somme de 66 livres à Denis du Verrier, seigneur de Pergade, lieutenant en garnison à Saint-Jean-de-Losne, mari de Jeanne de Balofert, héritière d'Alexandre de Balofert, curé dudit Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 502. Autre qui déboute Abel de Lubert, seigneur de Gomerans, de l'effet des lettres de requête civile qu'il avait obtenues contre Jacques Clerc, avocat à Chalon, et Catherine de Simon, veuve de N. Machureau, seigneur de Planches. — Fol. 514, verso. Autre qui condamne Barbe de Maillard, veuve de Jean d'Huissier d'Argencourt, et le fermier de Volenay à payer à Philibert de Maillot, écuyer du Roi, seigneur de Villeferry et d'Arnay-sous-Vitteaux, pour ce qui dépend du domaine royal, à Philippe de Riolan, abbé commendataire de Flavigny, et au curé d'Arnay, la dîme des vignes qu'ils possèdent sur le territoire dudit Arnay. — Fol. 522. Adjudication à Gilles Blondeau, président à la Chambre des Comptes de Paris, de la seigneurie de la Cosne, saisie sur François Millet. — Fol. 527, verso. Autre sur une taxe de dépens dans une cause entre Claude de Villette, seigneur de la Cour, et Jeanne de Guignan, veuve de François Gaspard de Mestal, tutrice de ses enfants, héritiers de Françoise de Villette, leur aïeule. — Fol. 528. Autre qui condamne de nouveau J.-B. Bergeret, fermier des revenus de la terre de Saint-Christophe, à en payer les termes échus à Antoine de Digoine, seigneur du Palais, tuteur des enfants de Louis de Digoine, seigneur dudit Saint-Christophe.

Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, marquise de Saint-Damien, tant en son nom qu'ayant les droits de Marie, sa sœur, fille et héritière à bénéfice d'inventaire de Christophe d'Urfé, seigneur de Bussy, entrera en possession des terres de Châtillon et de Pont-de-Veyle, en payant une somme de 55,000 livres aux curateurs de l'hoirie de Catherine d'Urfé. — Fol. 782. Mainlevée à Guillaume Doncieux, seigneur de Champollon, héritier d'Adrien d'Olonne, seigneur dudit lieu, de sommes consignées par Claude Chevannat, notaire à Tiret. — Fol. 794. Adjudication à René Lemeneuse, seigneur de Breguigny, gentilhomme ordinaire du Prince de Condé et moyennant la somme de 30,000 livres de la seigneurie de Longepierre, saisie sur Marie Massol, veuve de Guillaume Pouffier, grand maître des eaux et forêts. — Fol. 797 Autorisation aux habitants de Saint-Jean-de-Beuf d'établir un double dîme sur toutes les récoltes du territoire, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 817. Arrêt qui met de nouveau en demeure le curé de Nanton de fournir un vicaire pour la desserte du service religieux dans les hameaux de la paroisse (1646).

B. 12257. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1646, 16 novembre, au 11 mai **1647**. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 1. Arrêt de mainlevée à Daniel Dargent, marchand à Dijon, d'une somme de 1104 livres, provenant d'une obligation souscrite par feu Aimé de Salins, Adrienne de Montessus, sa femme et Catherine de Salins, femme de J.-Charles du Tartre et assignée sur la terre de Vincelles, laquelle avait été donnée par le Roi à François de Croison, gouverneur du Fort de l'Écluse. — Fol. 3. Consentement donné par J. Audoux, avocat du Roi, et Artus, conseiller au bailliage d'Issoudun, aux distractions de ressort de ce bailliage, déterminées lors de l'érection du duché de Châteauroux. — Fol. 7. Autre qui nomme un curateur au mineur Pouffier, afin d'établir que la terre de Longepierre provient non de M. Massol, sa mère, mais de son père et ne doit point être comprise dans la vente judiciaire. — Fol. 8, verso. Homologation de la délivrance du double dîme accordé aux habitants de Trouhans. — Fol. 15. Autre qui condamne Lazare Lequeux, marchand à Avallon, coupable d'avoir diffamé plusieurs magistrats et notamment Nicolas Seguenot, avocat du Roi au bailliage, à se trouver à la tenue des jours ordinaires et à déclarer en présence dudit Seguenot qu'il le tient pour homme d'honneur, avec défense de récidiver à peine de punition corporelle. — Fol. 16. Arrêt qui condamne les habitants de Guillon à contribuer pour la moitié aux réparations des bâtiments de la cure, le surplus étant à la charge du curé. — Fol. 18. Réception de Daniel Nicolas comme procureur à la Cour. — Fol. 29. Arrêt qui condamne Claude Fremiot, président au Parlement, à rembourser à Jeanne Burgat, veuve de Jacques Baillet, conseiller, sur le prix de son office, les épices de plusieurs arrêts prononcés à la suite du procès fait au Président Giroux pour l'assassinat de P. Baillet, président à la Chambre des Comptes. — Fol. 31, verso. Arrêt portant que Marie Soyrot, fille de Charles Soyrot, avocat, lieutenant en la Prévôté d'Arnay-le-Duc, et de feue Madeleine Dardault, fille de feu Jean Dardault, lieutenant civil au bailliage d'Arnay et de Marie Espiard sera remise entre les mains de son aïeule et que son père rendra dans un délai de six mois une somme de 12,000 livres et 1000 livres de troussel qui lui ont été constituées en dot. — Fol. 39. Règlement de compte entre les échevins de la Communauté de Chailly et le procureur d'office de la justice, au sujet des frais de justice de vingt-cinq accusés du crime de sortilège, détenus prisonniers. — Fol. 42. Arrêt qui condamne le sieur Cousin, de Poiseuil-la-Ville, à payer les lots de terres acquises sur les seigneuries de Frôlois appartenant à Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, tuteur de François, son fils, et à Philibert de Riolland, abbé de Flavigny. — Fol. 47. Autre qui déboute J. Scaron, chanoine chanorier de l'église Saint-Martin de l'Ile-Barbe, prieur de Saint-Christophe, de ses prétentions sur la cense d'un moulin appartenant aux prêtres familiers de Châtillon-les-Dombes. — Fol. 55. Autre rendu sur la requête du procureur du Roi au bailliage d'Auxois, portant qu'à l'avenir les échevins de la ville de Semur et ceux des autres villes du ressort seront imposés sur le même pied que les autres habitants. — Fol. 57. Autre qui condamne Cl. de Montferrand, seigneur de Château-Gaillard, à se désister en faveur de Simon de Loges, seigneur de Combertoud et de la Perouze, d'un domaine à Lagnieu, à lui légué par P. des Goray, collatéral de Savoie. — Fol. 57. Autre prescrivant le paiement à René de Chérisy, commandeur du Temple de Chalon, des cens dus sur des héritages vendus par décret. — Fol. 60. Autre qui accorde à Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, héritier de Jean de Grenaud, son aïeul, exécutoire contre Pierre de Montferrand, pour une somme de 6000 livres (1647). — Fol. 65, verso. Arrêt qui condamne Claude de Jouannis, veuve de Pierre d'Arbaud, seigneur de Roignac, conseiller à la Cour des comptes de Provence, à relâcher à Henry Boutin, ancien avocat, chanoine sacristain de l'église de Pignans, les droits et actions qui lui appartenaient dans la succession de Pierre d'Arbaud, son oncle. — Fol. 67, 129. La cour, informée que les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon sortaient de leur couvent sans permission, revêtaient des habits séculiers, couraient les cabarets, vaguaient la nuit par la ville, excitant des querelles, somme tous les religieux bénédictins du ressort de se mettre en congrégation dans un délai de trois mois, passé lequel ils seront mis sous la juridiction de l'évêque, avec défense à ceux de Saint-Bénigne de sor-

tir sans permission du supérieur, de porter autre vêtement que l'habit régulier et injonction de rétablir les portes du monastère dont les clefs demeureront entre les mains du Grand Prieur. — Fol. 68. Autre qui condamne Ét. Soret, curateur des enfants d'Anne Pot, seigneur d'Aubigny, à payer les sommes dues à Françoise Pot, fille de feu Christophe Pot, baron de Blaisy, seigneur d'Aubigny. — Fol. 72. Arrêt qui condamne P. Deroux, ancien échevin de Deroux, à rendre des pièces comptables aux habitants.— Fol. 14. Autre qui donne mainlevée à Yolande de Mâlain, ancienne religieuse de Saint-Jean-le-Grand, à Autun, des sommes auxquelles ont été condamnés les consorts Contault et Rabiet d'Autun pour injures commises envers elle. — Fol. 78. Autre qui condamne le fermier de la douane de Valence et ses commis du bureau de Montluel à restituer les droits qu'ils avaient perçus sur des marchands de Nantua, c'est-à-dire en dehors des limites du Dauphiné. — Fol. 82, verso. Arrêt relatif à l'exécution du testament de Jacques Richard, élu du Roi en Bourgogne, rendu entre Nicolas Richard, conseiller maître à la Chambre des comptes, Girard Richard, Élu du Roi, ses fils, les pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, la fabrique de Saint-Philibert, les carmes de Dijon, l'église de Ruffey-les-Beaune et l'hôpital de Beaune. — Fol. 99. — Autre portant que le nom de François Henry, argentier des écuries du feu prince de Condé et maître particulier des eaux et forêts du bailliage d'Auxois, sera retiré du rôle des tailles de la communauté de Montréal. — Fol. 99. Arrêt qui réduit à 75 livres la cote de taille de 120 livres imposée par les échevins de Nuits à Jacques Triboullet, grenetier au grenier à sel. — Fol. 100, verso. Autre sur la plainte des habitants de Villegaudin, mettant en demeure René de Monconis, seigneur de Bellefond, de justifier de la valeur de ses titres d'acquisition des communaux dudit Villegaudin. — Fol. 102. Autre qui casse le prétendu testament d'Antoinette de Rouvray, dame de Villers, veuve de Jean de Saint-Léger, seigneur de Rully, déclare sa succession ab intestat entre Maximilien de Rouvray, seigneur de Rouvray et de Chaudenay-sur-Dheune, son frère, Françoise Damas, veuve d'Antoine de Rouvray, seigneur de Saint-Germain, tutrice d'Antoine-Hugues de Rouvray, son fils, Anne-Jeanne de Rouvray, femme de Louis de Pernes, comte d'Épinac, Françoise de Rouvray, dame de Chaussigny et les consorts Estiot. — Fol. 104, verso. Arrêt qui déboute François de Montmorillon, seigneur de Chazelot et de Lucenier, de ses poursuites contre Ét. Lefort, avocat. — Fol. 105, verso. Autre portant règlement pour la charge de gruyer et maître des eaux et forêts de Chalon exercée alternativement par MM. J. Mailly et Pierre d'Hoges. — Fol. 109. Autre pour la liquidation des deniers du décret sur les biens de Bénigne de Jacquot, premier président de la Chambre des comptes, entre ses créanciers parmi lesquels Nicolas, abbé de Castille, de Saint-Bénigne de Dijon et de la Bussière, Philippe Fyot, conseiller au Parlement, P. de Villers, avocat, Claude de Jacquot, baron d'Esbarres et de Trémont, etc. — Fol. 111, verso. Autre pour la vente par décret des biens de Benoît de Montegu, seigneur de Sane-sur-Cuiseau. — Fol. 113. Autre qui déboute Charles de Saint-Clément, seigneur de Corgengoux, J.-B. de Saint-Clément, Marie de Saint-Clément, femme de Cl. Mochet, seigneur de Comine, enfants de Pétrarque de Saint-Clément, d'une réclamation à Claude Ravet, laboureur à Bantanges. — Fol. 113, verso. Autre rendu entre Gaspard de Chancigny, tuteur de Roland de Chancigny, son fils, et Françoise de Rouvray, veuve de Roland de Bournonville, seigneur de Champagny, au sujet de la propriété de la cave de Chenôve. — Fol. 114. Autre pour la taxe à François de Fussey, seigneur de Serrigny, du salaire du sergent de Chalon qui avait gardé la maison et les biens de feu Claude de Fussey, seigneur de Serrigny. — Fol. 114, verso. Autre qui condamne Robert le Miere, seigneur de la Renaunière, à payer une pension de 2000 livres à Catherine de Croisemare, sa femme séparée de biens. — Fol. 119. Autre portant que le nom de B. Gautherot, piqueur au vol pour corneilles de la grand fauconnerie du Roi sera tiré du rôle des tailles de la ville de Châtillon-sur-Seine.— Fol. 119. Autre qui condamne l'abbé de Saint-Pierre de Chalon et le prieur de Moutier-en-Bresse à fournir une portion congrue de 200 livres au curé de Fretterans. — Fol. 126. Arrêt qui condamne Charles de Peyzieux, en qualité de prieur de Saint-Germain, à payer une portion congrue de 200 livres au curé de N.-D. de Tramayes. — Fol. 128, verso. Autre qui autorise les habitants de Fleurey-les-Mont-Saint-Jean à établir un double dîme pour l'acquit des dettes de la communauté. — Fol. 129. Autre qui condamne les procureurs de la communauté de Chazelle à rembourser aux officiers de la justice du lieu les frais du procès criminel instruit contre Marie Moreau, Jeanne Potot, Quantin Jacob, Jean Gentilhomme Cousin, Renée Maitre, fille d'Antoine Maitre, Ph. Binchard, Jeanne et Josephe Bouchard, Antoine Rougeot et Jeanne Rougeot, sa fille, accusés de sortilège. — Fol. 130. Autre qui condamne Cl. Monnet, fermier de la terre de Joncy, à remettre, en main habile, des héritages mainmortables, acquis sur les seigneuries de Pierre de Traves, seigneur de Bouteau et de Souterrain en Charollais. — Fol. 137. Autre qui maintient Claude de la Cheze, procureur d'office en la justice de Molinot, et Catherine de la Grange, sa femme, et Guy Grillot, chirurgien à Nolay, mari de Jeanne de la Grange, fille et héritière pour une moitié de Jean de la Grange, lieutenant général au bailliage d'Autun et de Jean Popin, sa femme, dans la qualité de patrons de la chapelle Saint-Antoine, fondée en l'église de Molinot. — Fol. 142. Règlement de taxe de dépens entre Fr. Grillot, seigneur de Predelis, et C. André, laboureur

à Vesvre-en-Charollais. — Fol. 144. Autre qui condamne le curé d'Esbarres à payer une redevance en grains à Claude Paressot, curé d'Auvillars, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Jean, fondée en l'église dudit lieu. — Fol. 146. Autre qui condamne Bénigne Bernard, conseiller au Parlement, seigneur de Trouhans, et Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, à fournir une portion congrue de 200 livres au curé de la paroisse. — Fol. 146, verso Réception de Jean Varennes en qualité de procureur au Parlement. — Fol. 147. Arrêt portant défense à Jeanne-Françoise de Corbie d'Anglure, dame de Jours et de Seigny, de traduire ses créanciers hors du ressort de la Cour. — Fol. 154, verso. Autre qui condamne Cl. Drouais de Franchier, prieur de Marboz et J.-B. Pela, prieur de Villemoutier, à payer 200 livres de portion congrue au curé de Verjon en Bresse. — Fol. 156. Autre qui condamne les acquéreurs de la seigneurie du Tertre saisie sur feu Jean de Gand, à payer une somme de 76 livres à J. Clerc, avocat à Chalon. — Fol. 160, verso. Autre portant défense aux habitants de Suilly de hanter et fréquenter les cabarets et tavernes en quelque temps que ce soit, sous peine de 50 livres d'amende. — Fol. 161. Autorisation donnée à Bernardin Robin, chanoine de la Sainte-Chapelle et promoteur de l'officialité de Langres, d'exécuter un décret du Collège des Cardinaux du 17 février 1645, portant que les religieux qui quitteraient leur ordre pour entrer dans celui du Saint-Esprit seraient remis et rétablis dans leur premier ordre. (On avait reconnu que ce n'était que libertinage et dessein de ne plus obéir à leurs supérieurs et ne point observer leurs vœux). — Fol. 164. Arrêt qui condamne R. Menestrier de Chevannay à restituer à Cl. Morizot, avocat à la Cour, seigneur de Chaudenay, la récolte d'un pré sur Chaudenay, dont il s'était emparé avec violence. — Fol. 167. Arrêt qui condamne les frères Gallyot des Bordottes à supprimer le chemin qu'ils avaient laisser pratiquer dans le pré de Laige, appartenant à Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, que celui-ci leur avait amodié, sous la condition d'entretenir les bouchures. — Fol. 171, verso. Autre qui décharge deux habitants de Civry-en-Montagne de la taille mise sur les habitants, pour les frais du procès fait pour crime de sortilège à Edme Quignolot, substitut du procureur d'office. — Fol. 172, verso. Autre qui déboute J. Buisson, curé de Saint-Prix-les-Arnay, chapelain des chapelles Saint-Nicolas, Saint-Michel, Saint-Raguel et Sainte-Radegonde, fondée en l'église de Saint-Prix, de sa demande de contraindre Gabriel Grillot, substitut du procureur général au bailliage d'Arnay, à lui payer les revenus de ce bénéfice, ce qu'il refusait, sous prétexte de les employer aux réparations de cette chapelle, et enjoint audit Grillot d'affecter ces revenus à ces réparations et à l'achat d'ornements. — Fol. 176, verso. Autre rendu entre Jean de Pontus, comte de Carces, grand sénéchal et lieutenant général au gouvernement de Provence, fils et héritier de Gaspard de Pontus, aussi grand sénéchal et lieutenant-général, Gaspard de Glandans Cuze et Michel d'Albert, chanoine de l'église métropolitaine d'Aix, curateur de Michel d'Albert, seigneur de Saint-Martin, conseiller à la sénéchaussée d'Aix, au sujet du fidéi-commis apposé au testament de Jean de Pontus, baron de Cotignac et de la vallée de Carces. — Fol. 182. Autre qui déboute Mme de Porcelet, veuve de Jacques Honorat de la Baulme, comte de Suze, de son opposition à la prise de possession par Jean de la Croix de Chevrière, chevalier, président au Parlement de Grenoble, marquis d'Ornacieux, comte de Saint-Valier, baron de Clérieux et Serve, des biens ayant appartenu à Jean-François de la Baulme, en vertu des testaments et fidéi-commis de Guillaume et François de la Baulme. — Fol. 194. Autre qui condamne Jean-Louis de Moyria, aumônier de l'abbaye de Saint-Claude, Claude-Antoine de Conflans, seigneur du lieu, Jean de Seyturier, seigneur de Montfalcon et de la Verjonnière et la Chartreuse de Silagnaz, à fournir une portion congrue de 300 livres, au vicaire perpétuel de Saint-Maurice de Chézaux. — Fol. 205. Autre qui, nonobstant l'opposition de Emmanuel de Lascaris d'Urfé, marquis de Bagé, maintient Louis de Renorre, seigneur de Montbuiron, en possession de ses droits de haute, moyenne et basse justice sur sa terre. — Fol. 219. Autre par lequel la seigneurie de Champagne en Bugey, appartenant à Pierre Pompée, comte de Grolée, est reconnue de la mouvance de la baronnie de Châteauneuf en Valromey, dépendant de Jean-Claude de Châteaumorand, seigneur de Virieux-le-Grand. — Fol. 226. Autre qui déclare la terre des Terraux mouvante du marquisat de Valromey et condamne Jean-Claude de Clermont, baron de Mont-Saint-Jean, à le reconnaître et en payer les lods au Marquis de Châteaumorand. — Fol. 230. Autre qui ordonne la plantation de bornes séparatives entre les chemins autour du Pont Aubriot, à Dijon, et les terrains appartenant à M. Savot, gouverneur de la Chancellerie. — Fol. 233. Autre qui, nonobstant l'opposition de Antoine de Calvières, aumônier du roi et de Pierre de Thomas, clerc tonsuré, maintient Jacques-Charles Amelot en possession du prieuré de N.-D. de la Daurade, à Toulouse. — Fol. 241, verso. Homologation d'un règlement de police de la ville d'Autun. — Fol. 242. Autre d'une délibération des habitants de Mellionaz pour la mise des prés en ban. — Fol. 242, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Rouvres-les-Dijon à payer les sommes dues à l'arpenteur qui, en 1622, avait procédé au partage des terres du finage. — Fol. 242, verso. Autre qui ordonne la vente de la terre des Buissons, saisie sur Mlle Suzanne des Buissons, à requête de Jean Colon, seigneur des Autels. — Fol. 243, verso. Autre qui autorise Marc-Antoine de Digoine, seigneur du Palais, tuteur

de Claude, fils de Louis de Digoine, seigneur du bourg de Saint-Christophe, à poursuivre les fermiers de cette terre. — Fol. 251. Règlement des indemnités réclamées par les fermiers du Moulin de Vesson, à Dijon, au sieur Lequeux, entrepreneur du flottage sur l'Ouche, pour chômage du 1er novembre au 4 décembre. — Fol. 258. Autre par lequel sans s'arrêter à la demande de Bénigne Chasot, marchand à Châtillon-sur-Seine, d'être exempt de toutes contributions en qualité d'Empereur du jeu de l'arbalète, la Cour ordonne qu'il sera seulement imposé des deux tiers de sa cote. — Fol. 259, verso. Arrêt portant que le nom de François du Croison, seigneur d'Apremont, gouverneur du fort de l'Écluse, reconnu noble, sera tiré du rôle des tailles de Seyssel, avec défense aux magistrats de l'y porter de nouveau. — Fol. 261, verso. Autre qui, nonobstant l'opposition de Charles de Seyssel, seigneur de Chatelard, maintient Nic. Micolier, avocat à Lyon, en possession de la terre de Châtillon, vendue sur lui. — Fol. 277. Entérinement des lettres de restitution obtenues par J.-B. Lacurne, lieutenant-colonel au régiment de Tavanes, au sujet de la succession paternelle et maternelle. — Fol. 283, verso. Autre qui condamne Louis de Pernes, seigneur de Monetoy, à payer une somme de 54,000 livres due à Noël Brulart, conseiller d'État, baron de Sombernon, Couches et Mâlain. — Fol. 289. Autre rendu entre Laurent Hasley, seigneur de Lisly et de Genetay, président du Bureau des Finances de Rouen, et Michel de Blainville, de la paroisse de Fleury-la-Forêt, par lequel le premier est maintenu dans son droit de champart et dîmes sur Fleury et Lisly. — Fol. 306, verso. Autre qui met en demeure le sequestre des revenus des terres de Thury et Perrigny, saisies sur Louis de Pernes, de justifier de ses recettes aux créanciers parmi lesquels Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, Georges Joly, baron de Blaisy, président au Parlement. — Fol. 313, verso. Autre qui condamne Jean-Louis de Castany, chanoine de Sisteron, et François de Castany, greffier des dépôts et consignations à Aix, à payer des arrérages de pension à Barthélemy Periot, conseiller au siège royal d'Aix, cessionnaire de feu Honoré Bailly, chanoine de l'église de Sisteron. — Fol. 316. Autre qui maintient J. Lerminée, curé de Flée et de Bierre-les-Semur, dans le droit de percevoir la dîme sur tout le territoire de Flée, à l'exception des terres du seigneur, alors Élisabeth Charon, veuve de Guillaume Bourgeois, baron d'Origny, Cressy, Flée et Bierre. — Fol. 316, verso. Autre qui condamne Charles de Montconis, cohéritier avec Jean de Montconis, de Jean de Montconis, seigneur de Bellefond, à payer sa part des 3,000 livres promises en mariage à Marguerite, leur sœur, femme de Christophe de la Menue, seigneur de Saint-Privé. — Fol. 317. Autre qui, sur le refus de Jeanne de Forbin, femme de Sébastien d'Albertas, seigneur de Gemenos, conseiller au Parlement de Provence, d'habiter avec son mari, la déclare déchue de tous ses avantages matrimoniaux. — Fol. 320, verso 345. Autres relatifs à une restitution de livre offerte par Thomas de Riquetti, seigneur de Mirabeau, à Antoine-François et Thomas de Riquetti, père et fils, seigneur de Negreaux. — Fol. 326, verso. Autre qui met l'abbesse et les religieuses de la Chartreuse de Salette en Dauphiné, Claude de Montferrand, seigneur de Verneaux et B. Prost, élu en l'élection de Bugey, en demeure de prouver leur droit de percevoir les droits de mouture dans les moulins qui leur appartiennent au Marquisat de Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Fol. 336, verso. Autre qui casse le contrat de la vente faite par les consorts Rougetet de Couternon, à Jean de Grandmont, seigneur de Varanges, de biens situés à Marliens, lesquels étaient grevés de cens au profit des dames Bernardines de Tart, à Dijon. — Fol. 339. Autre rendu sur la plainte de Claude Moyse de Maris, chanoine de l'église N.-D. de Pont-de-Vaux, promoteur de l'officialité de Bresse, de ce que le vice-bailli du marquisat de Bagé s'était permis d'apposer les sceaux concurremment avec les siens dans la maison du curé de Saint-Étienne, ce qui était une entreprise sur la juridiction ecclésiastique. La Cour ordonne que ces scellés seront levés par le greffier du bailli en présence du promoteur auquel on fera mainlevée des biens et meubles du curé et quant aux biens meubles et titres de la cure, ils seront mis en réserve pour être remis au successeur du curé Chapuis. — Fol. 343. Autre qui ordonne la mise en délivrance des seigneuries de Bosjan, La Fayet, Sans, Frangy et du Pont de l'Estalet, saisies sur Alexandre de Saint-Maurice, Léonor de Saint-Maurice, son héritier, et Claude de la Chambre, sa femme. Parmi les créanciers figurent Claude-Marguerite de Saint-Maurice, veuve de Jacques de Vienne, baron de Ruffey et d'Antigny, Claude de Bouton, dame de Lucey, Corberon et Villy-le-Brûlé; Claude de Brancion, seigneur de Visargent. — Fol. 366. Autre qui condamne Henri Porrot, seigneur de Fallavier, représentant Marc de Digoine, seigneur du Palais, tuteur des mineurs de Louis de Digoine, seigneur de Bouvert, à relâcher à Humbert de la Cour à Meximieux, la métairie du Charnois et les héritages en dépendant. — Fol. 369. Autorisation aux habitants de Tichey d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté (1647).

B. 12258. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier. — Reliure en parchemin. Très mauvais état par suite d'humidité.

1647, 13 mai-26 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 2. Homologation de la délibération des avocats de la cour, portant que, outre la radiation du matricule de l'ordre, tous les avocats qui n'ont point encore pris le bâton et ceux qui refuseront de le prendre seront passibles de 500 livres d'amende. — Fol. 4, verso. Autre de la délibération consulaire

de la ville de Bourg, portant défense aux marchands étrangers d'exposer leurs marchandises autre part qu'aux halles et d'y séjourner plus de trois jours, sauf à revenir dans un délai de trois mois. — Fol. 9. Arrêt pour la liquidation de la seigneurie d'Arcelot confisquée pour une partie sur François de la Cousse condamné à mort le 14 février 1643, l'autre partie appartenant à Charles de la Cousse, auquel J.-B. du Rousset, seigneur de Boys-Rousset ayant le don du Roi la disputait de concert avec les autres créanciers. — Fol. 14. Autre relatif au paiement d'une imposition mise sur les habitants de Saint-Marcel-les-Chalon et les villages en dépendant pour la réparation des courtines du château. — Fol. 24. Autorisation aux habitants d'Allerey et d'Huilly d'établir un double dixme pour acquitter les dettes de la communauté, parmi lesquelles figurent les frais d'un procès criminel intenté contre des particuliers ayant commis des violences envers quelques habitants soupçonnés du crime de sortilège. — Fol. 25, verso. Autre pour le paiement d'un procès-verbal de vue de lieux entre les communautés de Semarey et Montoillot. — Fol. 35. Autre portant que le nom de Pierre de Thibaut, gentilhomme servant de la maison du prince de Condé, sera tiré du rôle des tailles de la ville d'Arnay. — Fol. 46. Arrêt touchant la liquidation des deniers de la vente des seigneuries de Thury et de Perrigny, poursuivie par Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine et de Clemencey, sur Louis de Pernes, seigneur d'Épinac. — Fol. 49. Autre qui condamne J. Pourcher, procureur adjudicataire de la ferme des octrois de la ville de Nuits, à en passer bail devant notaire. — Fol. 52. Autre de renvoi devant le juge de Forcalquier, du jugement de la cause entre Sextius de Durant, seigneur de Fuveau, J. de Trebutier, seigneur d'Este, Marguerite, fils de Joseph de Trebutier, M[lle] de Lincel, veuve de André Fournier, avocat au Parlement d'Aix, ayant les droits de Catherine de Barras, veuve de François de Lincel et Scipion de Lincel, seigneur dudit lieu et de Boumoulle, au sujet de la succession de Lambert de Lincel. — Fol. 59, verso. Autre qui condamne Hérard du Châtelet, baron de Til-Châtel, à payer à l'abbaye de Saint-Bénigne une rente à l'acquit de M. de Varennes-Nagu, chevalier de la Cour. — Fol. 60. Autre qui, sans s'arrêter à l'opposition de P. Gloton, trésorier de France en la généralité de Languedoc, fait délivrance à Marguerite d'Aliès, veuve et héritière de Pierre d'Aliès, contrôleur général des postes en ladite généralité, d'une maison et jardin situés au faubourg Saint-Michel de Toulouse, rue du Sousat. — Fol. 64, verso. Règlement des frais du sequestre mis sur les forges et fourneaux de Veuvey, exploités par J. Boulier, marchand à Dijon. — Fol. 66. Homologation de la vente du double dîme établi par les habitants de Marcheseuil, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 67. Arrêt qui reconnaît à Gaspard Fachon, garde provincial de la Monnaie, le droit de recevoir les compagnons orfèvres dans la maîtrise de ce métier et défend aux maire et échevins d'Autun de le troubler dans l'exercice de cette prérogative. — Fol. 72. Mainlevée à Anne de la Tour, veuve en premières noces de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, en secondes noces de Jacques de Gandelin, seigneur de Beaulieu, de deniers à elle dus à la suite de traité par François de Tenarre, seigneur de Montmain, Pierre de Tenarre, seigneur de Sechaigne, Charles de Tenarre, Louise de Refuge, fille de Charles de Refuge, seigneur de Conforgien et de feue Claude de Tenarre et d'Aimée Catherine de Tenarre, femme de Jean Claude de Chastenay, baron de Saint-Vincent. — Fol. 73. Arrêt rendu entre Julien d'Ysoard, seigneur de Fonvene en Provence, fils de Charles d'Ysoard, fils et héritier de Melchior d'Isoard et Scipion de Lincel, seigneur de Lincel et de Romoulle, au sujet de la succession de Lambert de Lincel. — Fol. 101. Homologation du contrat de vente du double dîme, établi par les habitants de Mavilly et Mandelot, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 102. Autre rendu entre Jeanne de Beauchey, veuve et héritière de Pierre Thomassin, avocat au Parlement de Provence, Jean de Trébutier, seigneur de Sainte-Marguerite, fils et héritier de Joseph de Trébutier, et Scipion de Lincel, seigneur de Romoulle, au sujet de la succession de Lambert de Lincel. — Fol. 107, verso. Autre qui maintient Catherine de Matignon, veuve de François de Silly, duc de la Roche-Guyon, en possession d'une ruelle située le long de son hôtel près les jardins du Palais-Royal à Paris, qui lui était disputée par Charles Lecomte, seigneur de Montauglon, conseiller au Parlement de Paris. — Fol. 110. Arrêt qui ordonne la vente des biens de Benoît de Montegu, seigneur de Sane, poursuivie à requête de Théodore Bouvot, avocat à Chalon. — Fol. 113. Autre qui approuve un bail des terres et seigneuries de Bosjan, La Faye, Frangy, Sault et le Pont de l'Estalet, saisies sur Alexandre de Saint-Maurice, Léonard de Saint-Maurice, son héritier, et Hélène de la Chambre, sa femme. — Fol. 116, verso. Mainlevée à Cyr Louhé, marchand à Nuits-sous-Ravières, des deniers saisis à sa requête sur Frère Jacques Gaynot, commandeur de la commanderie de Saint-Marc, près ledit Nuits. — Fol. 117, verso. Autre qui maintient P. Micault, chanoine du chapitre Saint-Denis de Nuits, en possession du canonicat vacant par le décès de P. Robin. — Fol. 123. Autre portant défense aux habitants d'Épervans d'envoyer leurs bestiaux pâturer dans le bois d'Esbarres avant la quarte feuille. — Fol. 125, verso, 128, verso. Autre portant distraction au profit de Catherine d'Épinac, veuve de F. Belly, seigneur des Échelles et de Gerland, d'une partie des biens saisis sur lui et mis en vente. — Fol. 131. Autre qui condamne Pierre d'Hoges, gruyer au Chalonnais, héritier de Edme d'Hoges, chanoine de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon, à payer une somme due par ce dernier au chapitre. —

Fol. 139. Autre qui condamne les héritiers de N. Robert de Dijon à payer la somme de 175 livres pour les services religieux célébrés dans l'église des Jacobins. — Fol. 143, verso. Autre pour la liquidation des deniers de la délivrance de la seigneurie de Sane saisie sur Benoît de Montegu, seigneur dudit lieu. — Fol. 155. Mainlevée à Noël Brulart, conseiller d'Etat, baron de Sombernon, de la somme de 57 livres qu'il avait fait saisir sur les gages d'Antoine Comeau, conseiller garde des sceaux au Parlement. — Fol. 158. Arrêt entre Diane de Giraud, veuve de Yves Audifert, avocat au Parlement de Provence et Scipion de Lincel, seigneur de Romoulle, héritier sous bénéfice d'inventaire de Lambert de Lincel, au sujet de créances. — Fol. 168, verso. Arrêt portant que P. Poinceot, prêtre, l'un des trois chapelains de la Madeleine de Dijon, sera réintégré dans le logement qu'il occupait dans les bâtiments de la commanderie, et dont Philibert Languet, audiencier en la grande Chancellerie et procureur de Philibert Brunet, commandeur de la Madeleine, s'était permis de l'expulser avec violence. — Fol. 179. Arrêt rendu entre Robert de Toustain, seigneur d'Aubonne, garde des sceaux au Parlement de Rouen et Jacques de Toustain, seigneur de Vaustain, au sujet de la liquidation de la succession paternelle. — Fol. 186. Autre qui condamne les habitants de Turcey à rembourser à Didier de Marguenat, avocat à la Cour, leur seigneur, la valeur du double dîme qu'ils ont sans droit perçu sur ses terres. — Fol. 190, verso. Autre qui maintient frère Charles de la Bonnière et Balthasar Carbon, chanoines réguliers de Saint-Ruf, sacristain et aumônier du prieuré de Chagny, dans le droit de précéder le vicaire perpétuel de Chagny en toutes circonstances sauf dans l'exercice des fonctions curiales. — Fol. 194. Autre qui condamne J.-P. Delacroix et Cl. Le Compasseur, conseillers au Parlement, tuteurs et curateurs de Georges et Jacques Valon, frères, enfants de feu Denis Valon, contrôleur en la grande chancellerie, à payer à Ch. Cagnier, principal au collège de Navarre, à Paris, 480 livres pour la pension de deux frères dans ce collège. — Fol. 197. Autre qui prescrit le paiement à Christine Legrand, dame de Chevannay, veuve de Claude de Sayve, premier président de la Chambre des Comptes, des deniers dus à François de La Grange, seigneur de Villeberny et de Vauversin, par Hélène de Vesvres, veuve de Germain Porcherot, seigneur de Billy. — Fol. 202, verso. Autre quiordonne la délivrance des biens saisis sur Benoît de Montegu, seigneur de Sane. — Fol. 206, verso. Autre qui maintient les religieuses du couvent de Saint-Claire de Bourg dans le droit de retenir au profit de leur église les deux flambeaux de cire offerts au jour de Saint-Georges, par les officiers de la ville de Bourg, avec défense aux prévôt et chanoines de N.-D. de les emporter et de se les attribuer. — Fol. 218. Arrêt de règlement de compte entre Jeanne de Bouchan, veuve et héritière de P. Thomassin, avocat au Parlement de Provence, Jean de Trebutier, seigneur de Sainte-Marguerite, fils et héritier de Joseph de Trebutier, et Scipion de Lincel, seigneur de Romoulle, héritier de Lambert de Lincel, son frère. — Fol. 230. Autre qui met à la charge de René de Montconis, seigneur de Vellerot et de Bellefond, les arrérages de la pension constituée à Madeleine de Montmoret, religieuse à l'abbaye de Château-Chalon, fille de Pierre de Montmoret, seigneur de Vellerot, et d'Antoinette de la Cour, par feu Claude de Montmoret, son frère, seigneur dudit Vellerot; cette pension avait été assignée sur les revenus de la seigneurie de Vellerot, donnée en douaire à la veuve de Claude, laquelle avait épousé en secondes noces René de Montconis. — Fol. 234. Mainlevée à Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, d'une somme de 1800 livres à prendre sur les revenus des terres de Perrigny et de Thury, saisies sur Louis de Pernes, seigneur de Monetoy. — Fol. 236, verso. Autre pour un règlement de compte, entre Louis de Pernes et J. Goureau, receveur des consignations au bailliage d'Autun, au sujet des forges et fourneaux de Monetoy. — Fol. 250, verso. Autre semblable entre Jean Poucard, greffier des soumissions à Aix en Provence, et Julien Chapuis et Jean-André de Castor, aussi greffier des submissions. — Fol. 261, verso. Homologation du contrat d'affranchissement de la mainmorte accordé le 12 mars 1647, par Jacques de Neucheze, évêque de Chalon, baron de la Salle, aux habitants du grand et du petit Pussey. — Fol. 265. Arrêt portant défense à Pierre d'Hoges, gruyer et maître particulier des eaux et forêts à Chalon, de s'entremettre durant le temps d'exercice de Jean Mailly, gruyer et maître des eaux et forêts alternatif de Chalon. — Fol. 271. Arrêt rendu sur la plainte de Ives Sauvageot, abbé de la Ferté-sur-Grosne et des habitants de Lalheue, par lequel Melchior de Faubert, seigneur de la Perrière, forain dudit Lalheue, est condamné à réduire le colombier qu'il a fait construire aux proportions d'un simple volier, contenant au plus 400 pigeons. — Fol. 272. Autre qui autorise Claude Petit, curé de Villegaudin, à reprendre, en payant l'amende, l'épée qui lui avait été enlevée par les vigniers de Chenôve, à l'occasion d'un délit commis par lui. — Fol. 275. Autre qui condamne P. Hoste, notaire royal à Pont-de-Veyle, à rendre au chapitre cathédral de Saint-Vincent de Mâcon les terriers dont il est détenteur. — Fol. 276, verso. Autre qui condamne Françoise Brulart, veuve de Claude de Saulx, comte de Tavanes et de Beaumont, héritier de Joachim de Saulx, son frère, à payer à Pierre Picard, curé de Semur-en-Auxois, une somme de 300 livres due par ledit Joachim. — Fol. 281. Autre qui condamne Louis de Chalon du Bled, marquis d'Uxelles et Cormatin, à rembourser à Didière Tombelin, veuve de Marin Belamy, chirurgien général en l'armée de Catalogne, 200 pistoles valant 2000 livres qu'il avait emprunté à Barce-

lone à son mari. — Fol. 283, verso. Autre relatif au paiement exigé par Bénigne Fleutelot, conseiller maître d'hôtel du Roi, d'une somme de 5,525 livres à lui due par Regnier de Montmoyen, seigneur de Sassenay décédé. — Fol. 292, verso. Arrêt qui condamne Alexandre de Nagu, prieur de Saint-Marcel-les-Chalon, le chapitre Saint-Vincent de Chalon et les héritiers de Philippe Guyon, curé de Gergy, à rembourser aux habitants dudit Gergy la moitié des sommes dépensées pour les réparations de l'église et du clocher. — Fol. 294, verso. Autre qui condamne Jean de la Palud, seigneur de Bouilgnieux, à payer à Charles d'Anglure, abbé de la Cassagne, une rente de 90 livres assignée sur l'étang de Genefve. — Fol. 297, verso. Autre qui nonobstant l'opposition de Françoise Picquet, veuve de Pierre, marquis Mederina et ses enfants à Valence en Dauphiné, déclare une maison sise à Rossillon hypothéquée de préférence à François Ferraudin, chanoine de l'église Sainte-Apolline à Valence. — Fol. 305. Autre qui enjoint aux habitants de Verdenay, Chastenay et Prondevaux, sujets de la Commanderie du Temple de Chalon, de payer au commandeur de Cherisy les cens et rentes affectés sur leurs héritages. — Fol. 320, verso. Autre relatif à l'exécution d'un marché conclu par feu Hercules de Villers-la-Faye, seigneur de Mauvilly, représenté par Anne de Chastenay, sa veuve, avec Cl. Baudin, à Dampierre, pour la fourniture par le premier de la fonte nécessaire pour faire travailler les deux affineries et les chaufferies de la forge de Chamesson, à prendre au fourneau de Juncery (Buncey) et du bois nécessaire à couper dans les bois voisins, moyennant la somme de 23 livres par millier de fer battu. — Fol. 328, verso. Autre portant que Ennemond Second, chauffecire en la chancellerie du Parlement de Grenoble, sera rétabli en possession des fonds à lui contestés par André de Bozemont, président audit Parlement. — Fol. 333, verso. Autre qui ordonne la mise en vente de la seigneurie de Monetoy, saisie sur Louis de Pernes et Claude d'Épinac, sa femme, sur la poursuite de Charlotte de Castille, veuve d'Henry de Tailleyrand, comte de Chalais, grand maître de la garderobe du Roi, Nicolas de Castille, aumônier du Roi, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de la Bussière et de Saint-Martin d'Autun, Jacques Fevret, commis de l'Épargne, tuteur honoraire d'Henri de Castille, abbé de Saint-Marien d'Auxerre, héritiers de Charlotte Jeannin, veuve de Pierre de Castille, conseiller d'État, contrôleur général des finances. — Fol. 340. Adjudication à Michelle Grangier, veuve de Claude Canabelin, marchand à Dijon, moyennant la somme de 6,500 livres, de l'office de général des monnaies en Bourgogne et Bresse, saisi sur Guichard Fachon, possesseur dudit office. — Fol. 356, verso. Autre qui casse le contrat de vente d'un canton de bois de 4 journaux faisant partie du bois de Deffoy, par les habitants de Marsannay-le-Bois et condamne les habitants à rembourser les acquéreurs. — Fol. 360. Arrêt de règlement de succession entre Thomas de Riquetty, seigneur de Mirebeau, et Beaumont, fils de feu Honoré de Riquetty, donataire de Thomas de Riquetty, son oncle jésuite, ledit Thomas cohéritier de son père en la succession de Danielle de Glandens, femme de Jean de Riquetty, son aïeule d'une part et François et Thomas de Riquetty, enfants d'Antoine de Riquetty, seigneur de Negreaux. — Fol. 386. Autre qui condamne Jean Scarron, chanoine et chamarier de l'Ile-Barbe, prieur de Saint-Christophe en Bresse, à payer les sommes dues aux curé et prêtres de l'église Saint-André de Châtillon-les-Dombes (1647).

B. 12259. (Registre.) — In-folio, 408 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1647, 13 novembre-**1648**, 2 mai. — Registre des arrêts civils définitifs. — Arrêt qui condamne Cl. Griffon, receveur de l'élection de Bresse, à payer les gages dus à Ch. Quiny, lieutenant en ladite Élection. — Fol. 8, verso. Autre portant qu'il sera passé outre à la discussion des biens de Louis Estion de Meximieux, poursuivi par Jacques de Costan, seigneur de Présignan, son créancier. — Fol. 16, verso. Arrêt par lequel Ch. Thevenin, curé d'Annoux, est maintenu dans le droit de percevoir la dîme sur tout le territoire d'Annoux, même sur celles d'Étienne Millorion, seigneur de la Tour, d'Airnoult, mari d'Anne de Rabutin, sœur et héritière de François de Rabutin, coseigneur d'Annoux. — Fol. 17. Autre qui condamne les officiers du grenier à sel d'Arnay-le-Duc à contribuer à une imposition locale autorisée pour la ville d'Arnay. — Fol. 29, verso. — Autre qui condamne messire Henri de la Mothe-Houdancourt, évêque de Reims en qualité de prieur de Saint-Léger, à payer à Charles de Ferrière de Sauvebeuf, abbé commendataire de Bèze, les sommes de redevances dues par le prieuré à l'abbaye ; la portion congrue due à Buvée, curé de Bézouotte, le droit dû à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, les gages de Chirac, capitaine du château de Saint-Léger. — Fol. 34, verso. Autre portant qu'il sera passé outre à la délivrance de la seigneurie des Buissons appartenant à Suzanne des Buissons, veuve de Jean de Perreau, poursuivie par J. Colon, seigneur des Autels. — Fol. 41. Adjudication au sieur Lorel, procureur d'office à Boussenois, des biens de N. Ferriot sur Orville, saisis sur la poursuite de Marie Desbarres, veuve d'Antoine de Vaux, seigneur de Boussenois. — Fol. 47. Autorisation aux habitants d'Oisilly d'établir un double dîme pendant vingt ans, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 47. Autre qui condamne Joachim de Saulx, abbé de Sainte-Marguerite, Louis Dumontet, chanoine de la collégiale de Saint-Quantin, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Georges fondée dans l'église de Gamay-les-

Saint-Aubin, à payer une portion congrue à Ch. Jacquelin, curé de Cussy-la-Colonne. — Fol. 52. Autre qui prescrit à la mairie de Semur-en-Auxois de procéder à une nouvelle adjudication de la ferme de l'octroi sur les cuirs. — Fol. 53. Autre confirmatif. — Fol. 53, verso. Autre qui déclare Étienne Cortelot, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de Dijon, passible des droits d'octrois perçus à Autun où il réside. — Fol. 56. Autre qui condamne Denis le Quenistret, avocat, à payer les droits d'association de l'église Saint-Nicolas de Dijon, sa paroisse. — Fol. 57. Autre faisant mainlevée à Marguerite Bouvot, veuve de Louis de Thiard, seigneur de Bragny, des deniers à elle dus sur les biens saisis de R. Huard de Bragny. — Fol. 72, verso. Arrêt qui déboute Guillaume Millot, gentilhomme de la Grande Fauconnerie du Roi, garde des meubles du petit lit de S.-M., du procès intenté à Pierre Regnard, assesseur au bailliage d'Avallon, son beau-frère, curateur de Josephte Millot, fille de Guillaume et de Marguerite de Regnard, au sujet de la profession de ladite Josephte comme religieuse au couvent des Ursulines de Vézelay. — Fol. 85. Arrêt qui, nonobstant l'intervention des religieux de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, confirme l'arrêt portant que les habitants de la Charmée feront preuve de leurs droits sur des terres passives d'un droit de pâture par les habitants de Montbertault, Vielmoulin et Vielchâtel. — Fol. 88, verso. Autre qui condamne Abraham Gagnare, seigneur de Bévy et Madeleine Bourrée, sa femme, à acquitter ce qu'ils doivent à Louis, seigneur de Villers-la-Faye pour la seigneurie de Collonges qu'il leur avait vendue au prix de 6.000 livres. — Fol. 95. Autre qui condamne les habitants de la paroisse de Baron-en-Charollais à payer la quarte qu'ils doivent à Ph. de Barnot, leur curé, et celui-ci à accomplir les services religieux dont elle est le prix. — Fol. 96, verso. Autre qui condamne Charles Soyrot, lieutenant en la prévôté d'Arnay, à avancer une somme de 3.000 livres à Marie, sa fille, et de feue Marguerite Dardault, dont il est le tuteur et Marie Espiard, veuve de Jean Dardault, lieutenant au bailliage d'Arnay, la curatrice. — Fol. 101, verso. Arrêt qui annule la vente du domaine de la Grange-Rouge situé dans la paroisse de Pérouge-en-Bresse, faite par Jean du Faure, seigneur de Saint-Albain et Durieux en Vivarais et Françoise de Neufville, sa femme, à Marc-Antoine de Digoine, seigneur du Palais, tuteur de Claude de Digoine, fils et héritier de Louis de Digoine, seigneur de Bouvert et du Bourg de Saint-Christophe. — Fol. 107, verso. Arrêt qui condamne Bénigne-Alphonse de Chaumelis, receveur général de Bourgogne et Bresse, à payer les gages de Louis de Rossel, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres au département de Provence et Bresse. — Fol. 108, verso. Autre qui condamne plusieurs habitants de Chevannay à relâcher la pièce de terre sur Chaudenay qu'ils ont usurpée sur Cl. Morisot, avocat, seigneur dudit Chaudenay. — Fol. 112, verso. Autre qui condamne les habitants de Marsannay-en-Montagne au paiement d'une redevance due à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. — Fol. 123. Autre portant mainlevée à J.-B. Arminot, ci-devant sequestre des forges et fourneaux de Veuvey, appartenant à J. Boulier, marchand à Dijon, des sommes saisies sur lui à requête de J. Toscan, marchand à Arnay-le-Duc. — Fol. 128, verso, 184, verso. Autres qui ordonnent la mise en délivrance, sur l'enchère de 40,000 livres, de la terre de Monetoy, saisie sur Louis de Pernes à requête de Charlotte de Castille, veuve de Henry de Talleyrand, comte de Chalais, de Nicolas de Castille, aumonier du Roi, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de la Bussière et de Saint-Martin d'Autun, de Jacques Févret, commis de l'Épargne, tuteur onéraire de Henry de Castille, abbé de Saint-Marien d'Auxerre, héritiers de Charlotte Jeannin, veuve de P. de Castille, contrôleur général des finances. — Fol. 139. Arrêt qui condamne Guillaume Tabourot, lieutenant au siège de la Table de marbre de Dijon et René Fleutelot, marchand, en qualité d'héritiers de Philiberte Tisserand, veuve de Guillaume Cuier, marchand, à tenir François de la Grange, seigneur de Vaubusin, quitte d'une rente due à la demoiselle Boyvin. — Fol. 146. Arrêt qui, sur la requête de Jacques-Antoine de Robec, seigneur de Palière et de Chastel-Gérard, enjoint à P. Moreau, châtelain de Châtel-Gérard, résidant à Noyers, de venir demeurer à Châtel-Gérard et de ne rien exiger pour ses vacations plus grands droits que s'il y avait toujours demeuré. — Fol. 150. Autre pour contraindre Antoine de Cussigny, seigneur de Villars-la-Garde, veuf d'Antoinette de Montegu, veuve de Gevalois, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, tutrice de Marguerite Gevalois, femme de P. Vestu, avocat à la Cour, à rendre compte de l'hoirie de leur mère à ces derniers. — Fol. 159. Autre qui ordonne la mise en délivrance de la seigneurie de la Courtine-les-Semur, saisie sur Claude Armedey, veuve de Toussaint Suchon, seigneur dudit lieu, à la requête de Claude Mongin, veuve de Claude Suchon, substitut du procureur général au bailliage d'Auxois. — Fol. 159, verso. Autre qui règle les conditions de la vente des seigneuries de Bosjan, Fays, Sens, Frangy et le Pont de l'Estallet, saisies sur Alexandre et Éléonor de Saint-Maurice, et Claude Hertier de la Chambre, à requête de Marguerite Crestin, veuve de Jacques Bel, seigneur de Corcelles, Prudent Boisselier, procureur du Roi au Bureau des finances de Dijon, mari de Jeanne Bel, Charles d'Anchemant, seigneur de Verrey-sous-Salmaise et Marguerite Bel, sa femme. — Fol. 162. Autre qui condamne Hugues de Chaugy, seigneur de Roussillon et Auguste de Chaugy, son frère, seigneur d'Anost et de Musigny, à payer les sommes qu'ils doivent à Étienne Lebeuf, avocat à la Cour. — Fol. 164, verso. Démission de P. Garnier, procureur à la Cour, en faveur de Bénigne Arcelot. — Fol. 165, verso. Arrêt qui con-

damne les habitants de Perrigny-les-Noyers au paiement des frais de geôlage à la prison de Montréal, de Jean Michelet Marguerite Larmoyer, sa femme, qu'ils avaient fait emprisonner pour crime de sortilège, accusation dont ils avaient été renvoyés. — Fol. 167. Arrêt qui condamne Louis Saclier, chanoine du chapitre de la Chapelle aux Riches de Dijon, à communiquer au doyen Pierre Gauthier une requête du chanoine Quarré, contenant plusieurs propos injurieux contre l'honneur dudit doyen. — Fol. 173, verso. Autre rendu entre la Chambre de Ville de Dijon et Simon Ardouhin, marchand, par lequel il est défendu à celui-ci de vendre le bois flotté qu'il tient sur le bord de la rivière d'Ouche plus de 58 sols le moule, ordonne que chaque année à Pâques et à la Saint-Martin, la mairie fixera le taux du bois flotté et de celui amené par charroi, lesquels devront avoir trois pieds et demi de long, le tout sous peine d'amende et de confiscation. — Fol. 193. Autre qui enjoint aux échevins de Bourbon-Lancy de retirer du rôle des tailles le nom de Claude Burgat, veuve de Constantin, levreur des oiseaux et picqueur à vol de corneilles de la grande Fauconnerie de France. — Fol. 200. Autre qui condamne Éléonore Damas, dame de Chalancey, à payer à Ét. Lebeuf, avocat à la Cour, les intérêts d'un capital de 2500 livres. — Fol. 203, verso. Autre qui condamne Claude Sebillotte, sœur et héritière de Gillette Sebillotte, dame de Saunières, à rembourser une somme de 321 livres au receveur des domaines au bailliage de Chalon. — Fol. 210. Autre qui ordonne la mise en vente des biens de feu Claude de Gand, fils d'Antoine de Gand, au lieu de Marguerite de Gand, veuve de Charles de Chargère et de la Goutte et du Breuil, poursuivie par J.-B. Perraud, avocat. — Fol. 211, verso. Autre qui maintient Claude Fyot, prieur de N.-D. de Pontailler, en possession du canonicat de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, que lui disputait Cl. Garnier, son concurrent. — Fol. 213. Autre portant que les termes injurieux envers le procureur Genreau dont François de Siry, procureur au bailliage de Montcenis, s'est servi dans une requête adressée à la Cour, seront rayés par le greffier et le condamne aux dépens. — Fol. 215. Arrêt qui condamne Maximilien de Rouvray, seigneur de Rouvray et de Chaudenay, Anne de Rouvray, femme de Louis de Pernes, comte d'Épinac, Françoise de Rouvray, dame de Chansigny, Françoise Damas, veuve d'Antoine de Rouvray et de Saint-Servy, tutrice d'Antoine de Rouvray, son fils, héritiers d'Antoinette de Rouvray, dame de Villars, à rembourser une somme de 6,000 livres à Maximilien de Rouvray, prieur de Chagny. — Fol. 219. Autre rendu sur la requête du syndic des États de Bourgogne, portant défense au sieur Doyet d'exercer la charge de louvetier au bailliage de Chalon, à laquelle il avait été commis par Jacques Ferrand, premier président de la Chambre des Comptes et lieutenant du grand louvetier de France en Bourgogne et Bresse. — Fol. 223, verso. Autre portant que Claude Garnier, chanoine désigné dans plusieurs arrêts, continuera de jouir des honneurs et dignités et prébendes attribués aux chanoines titulaires de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon. — Fol. 240. Arrêt rendu sur la requête du procureur d'office de Guy de Montessus, seigneur de Ruilly, qui condamne plusieurs habitants à l'amende pour avoir coupé des paisseaux en la montagne de Montpalet. — Fol. 249, verso. Autre rendu sur la requête de Barthélemy Dubois et Jean-Alexandre Barrotin, religieux de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, se plaignant du mauvais gouvernement de François Boulanger, recteur dudit hôpital, par lequel la Cour ordonne l'ouverture du coffre des archives, l'inventaire des titres, la fermeture de ce coffre à trois clefs, dont l'une sera remise à un intendant du bien des pauvres, la seconde au recteur et la troisième au plus ancien des religieux. — Fol. 255. La cour avertie des assemblées qui se font en Bresse sous prétexte de querelles de gentilshommes et par lesquelles le service du Roi et le repos public peuvent être intéressés, ordonne de les cesser sous peine, pour les contrevenants, d'être poursuivis comme crimineis de lèze-majesté. — Fol. 260, verso. Arrêt pour le partage de la succession de Tenarre, entre Anne de la Tour, veuve de Jacques de Gandelin, seigneur de Beaulieu et auparavant de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, François et Charles de Tenarre, seigneurs de Montmain, Pierre de Tenarre, seigneur de Grosbois, curateur de Louise de Refuge et Jean-Claude de Chastenay, seigneur de Saint-Vincent, mari de Catherine de Tenarre. — Fol. 267. Autre qui condamne Guichard Fachon, général provincial des monnaies en Bourgogne et Bresse, à rembourser François Fourneret, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes, mari de Denise Juliot, fille et héritière de Bénigne Juliot, général provincial des monnaies, d'un reliquat de gages de cet officier. — Fol. 282, verso. Autre qui déclare valables les contrats de vente faits par François Pallereau de Saint-Loup à Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon et baron de la Salle et condamne Pallereau à faire réparation d'honneur à l'évêque, en pleine audience, à voir ses mémoires biffés et en 30 livres d'amende. — Fol. 298, verso. Autre portant que Philibert de Beaurepaire, seigneur de Vavrey-en-Bresse, sera payé des censes et redevances dues par les sieurs Tholomard et Courtaut. — Fol. 300. Autre qui condamne B. Morelet, sergent royal à Beaune, à rendre à Charlotte de Rabutin, prieure de Saint-Julien-sur-Dheune, les pièces d'un procès contre le sieur Millard. — Fol. 301. Autre qui condamne les chevaliers du Jeu de l'Arquebuse de la ville de Semur-en-Auxois à se désister, au profit du couvent des Carmes, d'une place qu'ils occupent joignant le dortoir des religieux, ce qui, lors des assemblées des chevaliers où tout le monde est admis, trouble

le repos des religieux et interrompt le service divin. — Fol. 303, verso. Autre qui condamne Anne Ravyer, veuve de Nicolas Galois, marchand à Saulieu, à payer à Marceau Euvrart, concierge du Palais et des prisons à Dijon, les frais de geôlage de Jean Gentilhomme de Chazelles en Morvand, détenu pour crime d'homicide sur Étienne Galois. — Fol. 304, verso. Autre qui, sans tenir compte de l'opposition de J. Michelinot, avocat, ancien échevin de la ville de Châtillon-sur-Seine, maintient Nicolas de Gissey, conseiller au bailliage, en sa qualité de maire de la ville, dans le droit de nommer un lieutenant pour l'exercice de la justice de la Mairie. — Fol. 307. Autre qui condamne les héritiers de Liteau, ancien curé de Bellenod-sous-Pouilly, Nicolas de Castille, abbé de La Bussière et Gaspard de Saulx, abbé de Sainte-Marguerite, à contribuer chacun pour un tiers à la réparation du clocher de l'église et les habitants à celle de la nef et des chapelles. — Fol. 311. Autre qui condamne Philippe le Bel, seigneur de Monguet, Écuelles et Prondevaux, à payer une somme de 3,000 livres à l'acquit d'Anne de la Tour, veuve de Jacques de Gandelin, seigneur de Beaulieu, à Pierre de Tenarre, curateur de Louise de Refuge, fille de feu Charles de Refuge, seigneur de Conforgien, et de Renée de Tenarre, fille de ladite de la Tour, ladite Louise ayant pour tuteur M. de Coupet, et à Claude de Chastenay, seigneur de Saint-Vincent. — Fol. 318. Autre qui autorise Alphonse d'Elbène, évêque d'Orléans, en qualité d'abbé de l'abbaye de Maizières, à échanger le bois de Carême ou aux Moines situé sur le territoire de Chagny contre des prés sur le finage de Cissey donnés en contre-échange par J. Perrault, conseiller secrétaire des finances, président de la Chambre des Comptes de Paris, baron de Chagny. — Fol. 329, verso. Autre qui déboute Françoise de Corbye d'Anglure, dame de Jours et de Seigny en partie, de ses réclamations sur les frères Gentot de Seigny et lui défend de les traduire hors du ressort de la Cour, sous peine de deux mille livres d'amende. — Fol. 330, verso. Autre qui déboute le collège des Jésuites d'Autun, en qualité de prieur de Couches, de sa prétention de percevoir la dîme sur les propriétaires du fief de Chassey-les-Chagny. — Fol. 331, verso. Autre qui défend à Ph. Fondet, bourrelier à Villaines-en-Duesmois, d'injurier Damien Audinot, prêtre sociétaire du mépart dudit Villaines, sous peine d'amende arbitraire. — Fol. 334, verso. Adjudication à Bénigne Bernard, conseiller au Parlement, moyennant la somme de 30,000 livres de la seigneurie d'Échalot, saisie sur Nicolas de Chastenay, seigneur de Lanty. — Fol. 335, verso. Autre qui maintient le chapitre de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon en possession du dîme des novalles de la paroisse de Saint-Julien, sous la condition d'acquitter les décimes imposés au curé de la paroisse. — Fol. 339, verso. Arrêt de règlement des services religieux fondés par Jacques Richard, élu du Roi, au couvent des Carmes de Dijon, à la charge de ses héritiers. — Fol. 343. Autre qui condamne Jeanne Du Clos, veuve de Gaspard de Gaulle, seigneur de Planche, à l'exécution du traité passé avec J. Du Bois, seigneur de Servette, pour le paiement d'une créance. — Fol. 344, verso. Autre qui ordonne une nouvelle adjudication des biens saisis sur Pierre Venot, conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Fol. 350, verso. Autre portant mainlevée au chapitre de Saint-Étienne de Dijon des fruits et redevances de son domaine de Giey-sur-Aujon, lesquels avaient été saisis pour leurs prébendes, la maîtrise, l'organiste et deux chapelains. — Fol. 360, verso. Autre rendu entre F. Boulanger, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, B. Dubois, religieux profès et les Intendants de la chambre des pauvres, par lequel l'administration des biens dudit hôpital est remise à la Chambre, à la charge de payer une pension de 300 livres au Recteur, de 150 à chacun des deux religieux, lesquels conserveront leurs droits sur les offices religieux, la Cour ordonne le versement des papiers de l'hôpital aux archives de la Chambre et une visite générale des bâtiments, afin de constater les réparations nécessaires. — Fol. 362. Autre qui condamne Jean-Claude de Clermont, baron de Mont-Saint-Jean, à passer reconnaissance devant Jean-Claude de Châteaumorand Lévy, marquis de Châteaumorand et de Valromey, de la terre des Terraux nouvellement acquise par lui et qui relève dudit marquisat de Valromey. — Fol. 376, verso. Arrêt qui, en présence du fidéicommis porté au testament de Philippe de Macuyset du 12 décembre 1545, condamne Anne du Buffanais, veuve de César Gros, seigneur de Saint-Joyre-en-Bresse, à rendre la seigneurie de la Grange à Claude de Gerbais, seigneur de Musset et quant à la terre de Billiaz, adjugée au sieur Bourgeois, il est maintenu en possession. — Fol. 389. Autre qui décharge la terre de Saint-Trivier appartenant à Guillaume de Cremeaux, comte d'Entragues et dudit Saint-Trivier, de la restitution de la somme de 20.000 livres reçue par Albert Grillet, comte de Saint-Trivier, pour la dot de Perronne-Claude d'Albon, sa femme, sauf au donataire Charles de Châteauneuf de Roche-Bonne, chanoine, comte de Lyon, à se pourvoir sur les biens dudit Albert Grillet. — Fol. 400. Autre rendu sur la requête de Charles-Auguste de Salles, évêque de Genève, par lequel on l'invite à se pourvoir au Roi, afin d'obtenir la permission de faire observer dans la partie de son diocèse en deçà du Rhône les décisions du concile de Trente en matière de collation des bénéfices, et cependant l'autorise par provision à pourvoir lui-même à cette collation (1648).

B. 12260. (Registre.) — In-folio, 401 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1648, 2 mai-16 octobre. — Registre des arrêts civils défini-

tifs. — Fol. 2. Arrêt de règlement pour la perception du droit du 8e de vin dans la ville de Semur-en-Auxois et les conditions d'approvisionnement et de débit de vin pour les habitants, les hôteliers et les cabaretiers. — Fol. 7. Autre qui condamne André d'Estienne, seigneur de Saint-Jean en Provence, héritier de Joseph d'Estienne, son frère, mari et héritier d'Anne d'Aymard, et Gabrielle d'Aymard, veuve d'Henry de Bernard, seigneur de la Biere et du Breul, tous héritiers de Joseph d'Aymard, président au Parlement de Provence, à payer certaines sommes de la succession à François de Villeneuve, seigneur de Vauclause, mari de Marye d'Aymard, fille et héritière dudit président. — Fol. 13, verso. Mainlevée faite à Pierre Darly, hôte à Châteauneuf, de la sentence du juge du lieu qui l'avait condamné à la confiscation de tous ses biens, pour avoir vendu du vin à table assise sans la permission de Charles de Vienne, comte de Commarin, lieutenant général en Bourgogne, seigneur, et défend à ce dernier de traduire Darly hors du ressort de la cour, sous peine de 3000 livres d'amende. — Fol. 24. Autre rendu sur la plainte de Alexis de Thenay, seigneur de Saint-Christophe, chanoine comte de Lyon, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, prieur commendataire et seigneur de Neuville-les-Dames, par lequel les habitants de Neuville, ayant bêtes trayants, sont condamnés à accomplir trois corvées par an. — Fol. 26. Autre portant que les provisions de l'office de contrôleur de la maison du prince de Condé, données à Cl. Languet, contrôleur du grenier à sel de Pouilly et chambre au sel de Vitteaux seront enregistrées sur les registres de la communauté dudit Vitteaux, afin que l'impétrant jouisse des immunités attachées à cette charge. — Fol. 28. Autre portant fixation du tarif de la liquidation des frais de l'impétration des lettres de désertion d'appel. — Fol. 35, verso. Autre qui condamne le chapitre de Saint-Nizier de Lyon à payer une portion congrue de 300 livres au curé de Beyny. — Fol. 37, verso. Autorisation donnée aux habitants de Mirebeau d'établir un double dîme sur toutes les terres du finage, tant des habitants que des forains, parmi lesquels Auguste de Thou, président au Parlement de Paris, mari de Marie Picardet, fille et héritière d'Hugues Picardet, procureur général au Parlement de Dijon. Il n'est fait d'exception que pour les terres du marquisat alors possédé par Marguerite d'Estampes, veuve de Michel Beauclerc, chevalier des ordres du Roi, marquis de Mirebeau. — Fol. 40, verso. Arrêt qui condamne Honorine de Bellujon, veuve et héritière de Michel de Gilliere, prieur de la Batie, Beauregard, conseiller au Parlement de Grenoble, à payer 300 livres de portion congrue au curé de Souvernier et Versonnex au pays de Gex. — Fol. 46. Autre qui ordonne la vente des biens de J. Niquevart et Marie Chiquot, sa femme, poursuivie par Marie Martin, veuve de J. de Comtereau de Couches. — Fol. 49. Autre qui déboute Charles de Vienne, comte de Commarin, et Marguerite de Fauche de Dompré, sa femme, de leur opposition à la vente par décret de biens sis à Pommard, Bligny-sous-Beaune et Merceuil adjugés à Claude Baillet, seigneur de Vaugrenant, conseiller au Parlement de Paris. — Fol. 51. Arrêt du règlement d'un compte entre Bénigne de Mouhy, marchand à Dijon, et les créanciers de Nicolas de Chastenay, baron de Lanty, au sujet d'un marché de fourniture de 360 milliers de fer en bande pour le prix de 18.000 livres. — Fol. 60. Arrêt rendu au sujet de la succession de Charlotte de la Chambre, première femme de Christophe d'Urfé de Buxy, entre Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, marquise de Saint-Damien, comtesse de Pont-de-Veyle, tant en son nom qu'en celui de Marie, sa sœur, filles desdits Christophe et Charlotte d'une part : Jean Dupuis-Monthrun, seigneur de Ferrassière, maréchal de camp, François de Bonne-Créquy, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, héritier de Françoise de Bonne, duchesse de Créquy. — Fol. 71, verso. Homologation de la délibération prise par les habitants de Villiers et Vanvey pour le règlement des affaires de la communauté. — Fol. 71, verso. Arrêt qui maintient N. Saulnier, curé d'Ambronay, dans le droit de percevoir à son profit tous les draps et autres choses qui se trouveront sur les corps de ceux qu'il inhumera, et ce contrairement à la prétention de François de Verboy d'Arcinet, aumônier de l'abbaye d'Ambronay. — Fol. 72, verso. Autorisation aux habitants de Villiers et Vanvey d'établir un double dîme pour l'acquit des dettes de la communauté. — Fol. 73. Autre qui maintient la délivrance, par décret, de la seigneurie de Longepierre, faite à Guillaume Pouffier, moyennant la somme de 30.000 livres. — Fol. 78, verso. Autre qui condamne J. Girard, commandeur de la Commanderie de Saint-Antoine de Charny, à payer au curé de Charny et Thorey-sous-Charny la dîme des terres qu'il possède audit Charny. — Fol. 81 Autre qui condamne J. Paumelle, notaire royal à la Perrière-les-Poiseuil, à payer à Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, seigneur de Frolois et à Philippe de Bosolan, abbé de Flavigny, les lods des terres qu'il a acquises sur Poiseuil-la-Ville et la Perrière. — Fol. 86. Autorisation aux habitants de Pasques de vendre 400 arpents de bois communaux, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 91, verso. Autre de règlement de compte de redevances entre François de Livron-Bourbonne, abbé d'Ambronay, et le curé de Saint-Germain-d'Ambérieux. — Fol. 97. Arrêt rendu sur la plainte de François Boulanger, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, de la mauvaise conduite des religieux, lors d'un chapitre qu'il avait convoqué, par lequel la Cour délègue J. Vaussin, abbé de Citeaux et le conseiller Millière pour procéder à la visite de la maison et à la réforme des religieux. — Fol. 99. Autre rendu sur la requête du syndic des États du duché portant qu'à l'ave-

nir toutes les instances en matière de tailles seront jugées dans le Brionnais par les juges ordinaires et par appel au bailliage. — Fol. 99, verso. Autre portant que les terres du chapitre de Saint-Lazare d'Autun à Allerey et Hully seront exemptes du droit de dîme qui se lève sur les autres terres du finage. — Fol. 100, verso. Autre qui maintient les enfants de J. Berbis, seigneur en partie des Maillys, et Pierre Foulon, curé prieur de Tart-le-Haut, en possession du droit de percevoir la dîme sur une certaine portion du territoire de Champdôtre, appartenant au chapitre cathédral de Saint-Lazare d'Autun. — Fol. 103, verso. Autre pour la liquidation des deniers provenant de la vente par décret des biens de Claude de Gand-Gergy, entre Marguerite de Gand, Marguerite d'Alichant, veuve d'Antoine de Gand et les autres créanciers. — Fol. 106, verso. Arrêt rendu sur la plainte des notaires du bailliage d'Arnay, de ce que les sieurs Belot et Regnard, chargés du recouvrement des droits de confirmation des offices de greffiers et autres, avaient fait enlever le sieur Bonnard, notaire à Arnay, l'avaient emprisonné à Rouvray, puis à Avallon, et l'avaient contraint, par menaces de plus mauvais traitement, à signer une obligation de 300 livres, taxe attribuée à la communauté des notaires. La Cour annule l'obligation et l'exécution faite sur Bonnard, condamne les coupables à des dommages et intérêts et les décrète de prise de corps. — Fol. 110, verso. Autre qui condamne les fermiers du comté de Commarin, appartenant à Charles de Vienne, à payer les intérêts et une rente à Nicolas de Chevannes, avocat, mari de Guillemette Thomas, fille et cohéritière de Jacques Thomas, conseiller au Parlement. — Fol. 116, verso. Arrêt qui confirme le fidéicommis apposé au contrat de donation faite par Louis de Ramilly, seigneur de Charney et la Bondue, au profit de ses enfants mâles, des terres de Charney et la Bondue et condamne Angélique d'Agey, veuve de Gilbert de Ramilly, seigneur desdits lieux, à les relâcher. — Fol. 123, verso. Autre qui condamne plusieurs acquéreurs de biens provenant du comté de Saint-Trivier à les relâcher en faveur de Guillaume de Cremeaux-Saint-Symphorien, comte d'Antragues, et de Saint-Trivier, mari de Péronne Grillet, petite-fille et héritière substituée de Marie de Gondy, comtesse de Poncarlier. — Fol. 139. Autorisation donnée aux habitants de Saint-Seine-en-Bâche d'établir une double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 142, verso. Arrêt qui condamne Jacques de Neufchèze, évêque de Chalon, en qualité de prieur de Treffort, à payer une portion congrue à Denis Chassillon, vicaire perpétuel de l'église dudit Treffort. — Fol. 143. Mainlevée à Antoine d'Édouard, seigneur engagiste d'Aignay-le-Duc et Étalante, des taxes à lui imposées par le partisan. — Fol. 143. Arrêt qui maintient l'abbé et les religieux de Fontenay et le curé de Millery en possession des dîmes sur le territoire de Charentois, de même que M. de Choiseul-Chevigny dans celle des dîmes inféodées et de l'exemption de dîmes de tout l'ancien domaine seigneurial. — Fol. 150. Délivrance de la seigneurie de La Courtine-les-Semur, saisie sur Claude Armedey, veuve de Toussaint Mongin, faite moyennant 10.000 livres à François Briandet, avocat. — Fol. 151. Autre qui condamne les habitants de Dissey à payer la dîme à Jacques Folin, prieur de Moutier-en-Bresse. — Fol. 156. Autre pour le règlement des adjudications sur les biens de Jean de Mâlain, seigneur de Voudenay, réclamé par Georges de Saint-Belin, seigneur de Bièle, et Françoise de Mâlain, sa femme, fille de Jean. — Fol. 158, verso. Autre portant que le nom de Jean Junot, secrétaire ordinaire de la maison du duc d'Orléans, sera tiré du rôle des tailles de Fontaine-en-Duesmois. — Fol. 160. Autre qui maintient l'adjudication faite au président Giroux, de la terre des Buissons, saisie sur Suzanne des Buissons, veuve de J. de Perreau, à requête de J. Coulon, seigneur des Autels. — Fol. 161. Autre qui condamne les habitants de Saint-André-sur-Suran, Gravelle, Turgon, La Chapelle et les hameaux en dépendant, à faire guet et garde au château de Saint-André, appartenant à l'abbé d'Ambronay et à contribuer aux fortifications. — Fol. 162, verso. Autre qui déboute la confrérie des cordonniers de Dijon de son appel d'une délibération de la Chambre de ville, relative aux réceptions. — Fol. 164. Autorisation aux habitants de Pasilly d'établir une double dîme pendant seize ans, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 167. Arrêt qui condamne le chapitre de N.-D. de Montluel à payer les sommes dues à Emmanuel de la Saussaye. — Fol. 168. Autre qui condamne les syndics d'Injurieux, le recteur du Collège, à payer les censes dues à Philibert de Beaurepaire, seigneur de Beaurepaire et de Varey-en-Bresse. — Fol. 170, verso. Autre qui exempte du double dîme de Turcey les terres possédées par J. Joly, conseiller maître à la Chambre des Comptes, et P. Jault, trésorier de France à Dijon. — Fol. 177. Arrêt portant défense d'exposer ni recevoir les espèces en or, à plus haut prix que celui fixé par les édits. — Fol. 177, verso. Autre qui condamne Huguette Oudin, veuve de P. Ferray, sieur de la Houssaye, lieutenant au régiment de Persan, à faire preuve des titres d'exemption de tailles pour son mari, et la Chambre de ville de Châtillon-sur-Seine à témoigner du contraire. — Fol. 181, verso. Autre qui déboute Françoise de Vignolles, femme séparée de Gilles de Maridor, seigneur de Saint-Ouen, et Germaine de Rians, veuve de David de Maridor, de leurs demandes en distraction des terres de Domelles, Colombier (Sarthe), saisies sur ledit Gilles. — Fol. 187, 196, verso. Autorisation aux habitants de Marey-les-Fussey et d'Oucherotte-les-Bligny-sur-Ouche d'établir une double dîme, pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 194, verso. Arrêt qui condamne Claude Le Compasseur, conseiller au Parlement, et les mineurs de De-

nis Vallon, contrôleur en la chancellerie, héritiers de Grégoire Debout, audiencier en la chancellerie, à laisser les pauvres de l'hôpital de Dijon en possession du legs fait à Ét. Saget par ledit Debout et dont celle-ci a disposé en faveur des pauvres. — Fol. 200. Autre qui maintient par provision César Perrin, bourgeois, à Grenoble, en possession de la banalité du four situé dans sa maison rue Saint-Laurent, à Grenoble, au droit négatif au boulanger Faucher d'établir un four pour la cuisson des pains de ménage des habitants des rues Saint-Laurent et des Perrières, avec faculté cependant aux habitants du quartier de prouver que, depuis 1577, ils ont porté cuire leurs pains où bon leur a semblé. — Fol. 218. Arrêt par lequel la Cour informée qu'au mépris des édits, M. de Chastenay avait évoqué au Conseil l'affaire de la mise en décret de sa terre d'Échalot, ordonne nonobstant la continuation des poursuites, avec défense aux parties de se pourvoir hors du ressort, sous peine de 3.000 livres d'amende. — Fol. 230. Arrêt qui condamne Julien d'Isoard, seigneur de Fontaine, à payer à Scipion de Lincel une certaine somme en dédommagement du four banal de Rouville-en-Provence qu'il avait été contraint de lui relâcher. — Fol. 234. Arrêt qui ordonne la mise en délivrance des biens saisis sur Claude Ravier, dit la Rivière, lieutenant d'une compagnie en garnison à Verdun, et Bernarde Thibaut, sa femme. — Fol. 241. Autre qui, sur le défaut de Clériadus de Saint-Vandelin au comté de Bourgogne, adjuge à Jean de Gand, seigneur de Chalvosson et Munois, mari de Gabrielle de Conclois, héritière universelle d'Antoine de Conclois, son oncle, tous les droits et actions en la succession de Jean La Page, seigneur de Saint-Clément, audit comté. — Fol. 242. Autre qui condamne Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne et prieur de Losne, et les fermiers des revenus du prieuré, à payer les prébendes dues à D.-Claude de Toulorge, sous-prieur et seul religieux habitué dudit prieuré. — Fol. 247, verso. Autre qui condamne les habitants de Belleneuve à payer le reste des 300 livres qu'ils doivent au curé et à fournir les charrois nécessaires pour la réparation du presbytère. — Fol. 253. Autre qui casse la vente par décret d'une grange subhastée sur feu Louis de Digoine, seigneur de Saint-Christophe, et Reine-Charlotte de Gillebert, sa femme, et adjugée à Claude Favre, sieur de Vaugelas et de Péroges. — Fol. 257. Arrêt de règlement de compte entre F. Arminot, amodiateur de la terre d'Épailly, et Me Jacques Trémisot, maître des forges de Froidvent. — Fol. 259, verso. Adjudication de la seigneurie de La Courtine-les-Semur, saisie sur Cl. Armedey, veuve de T. Mongin, tranchée pour 17.500 livres à Jacques Espiard, contrôleur au grenier à sel de Semur, et J. Mochot, conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Fol. 263. Autre relatif à la réparation par les riverains des trois brèches de la rivière d'Ouche en aval de Fauverney par suite desquelles le territoire de Varanges était inondé. — Fol. 268. Autre qui condamne P. Gauthier, bourgeois, à Mirebeau, à contribuer au double dîme établi pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 296, verso. Autre qui substitue Nicolas Gagne, trésorier de France, à Dijon, à Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, dans la poursuite des criées des terres de Perrigny et Thury saisies sur Louis de Pernes, seigneur de Monetoy. — Fol. 275. Autre qui condamne les fermiers de la terre de Bonnencontre, appartenant à Françoise Brulard, veuve de Claude de Saulx, comte de Beaumont, tutrice de leurs enfants, à payer les arrérages d'une rente due à Nicolas Berbis, chanoine de l'église N.-D. de Beaune, en qualité de tuteur des mineurs de J. Berbis, seigneur de Mailly, son frère. — Fol. 276. Autre qui autorise Antoinette Destarde, coadjutrice d'Anne de la Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, à vendre deux bois du monastère, afin d'en employer le prix à payer la part de l'abbaye dans la reconstruction de l'église de Nolay. — Fol. 278, verso. Autre qui maintient Fr.-Jean-Alexandre Barotin, religieux de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, en possession de la commanderie de Chaussin, qui lui a été conférée par la commanderie du Saint-Esprit de Besançon à l'exception de G. Guéret, curé de Navilly. — Fol. 280. Arrêt qui maintient Donet, prieur de Notre-Dame de Semur-en-Auxois, dans son droit de visite et correction sur les religieux du Prieuré en ce qui concerne la règle, l'évêque d'Autun comme supérieur dudit prieur, avec défense aux prieur et religieux de l'abbaye de Flavigny d'y prétendre aucune juridiction. — Fol. 292. Autre qui condamne Jacques Joly, secrétaire de la Cour, à rendre, moyennant remboursement, les prés qu'il a acquis de la communauté de Saint-Apollinaire. — Fol. 295, verso. Arrêt qui règle la légitime de frère Charles Desmartin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fils de feu J.-B. Desmartin, contestée par J.-B. Desmartin, seigneur de Prix-la-Rue en Provence. — Fol. 301. Arrêt par lequel la Cour, voulant assurer le paiement des amendes prononcées par elle, permet au receveur de faire emprisonner les condamnés faute de paiement de ces amendes, avec défense aux geôliers de ne les élargir qu'à vue de la quittance de ce payement. — Fol. 303, verso. Autre qui condamne P. Vestu, avocat, à Autun, mari de Marguerite Gevalois, fille de feu J. Gevalois, seigneur de Saint-Denis, à rembourser à Girard Leclerc, seigneur de Châteauvert, lieutenant aux chevau-légers et gendarmes du Roi, une somme de 1.600 livres, représentant la succession d'Isaac Baudinot, seigneur de Châteauvert, dont celui-ci avait disposé en faveur de Jacob, son frère, alors au service du Roi en Flandre et à son défaut J. Gevalois, son cousin, lequel s'était saisi des effets délaissés par Isaac et les avait vendus audit Leclerc. Mais Jacob Gevalois, que l'on croyait mort, étant revenu de Moscovie où il était détenu prisonnier, la substitution est devenue caduque et

ledit Leclerc obligé à restitution. — Fol. 305, verso. Autre qui ordonne la mise en vente de la seigneurie de Lays sur le Doubs, saisie sur feu Clériadus de Coligny, marquis de Cressia et d'Andelot, à requête des créanciers parmi lesquels figurent Jeanne-Françoise de Pontailler, femme séparée de biens de Jean de Saulx, marquis de Tavanes, Pierre de Truchis, coseigneur de Lays, etc. — Fol. 312. Autre qui condamne le receveur du domaine du Roi à payer chaque année aux officiers du bailliage de Bourg une somme de 300 livres pour les menus frais de la Chambre. — Fol. 318. Autre relative à la discussion des biens de feu René de Liobard, seigneur de Buffert, poursuivie par F. Nesvre, marchand, à Lyon, et à laquelle Claude de Champollon, mari d'Edmonde de la Coux, fille d'Edmond de la Coux, seigneur du lieu, faisait opposition. — Fol. 322. Arrêt rendu entre le fermier général des gabelles du Lyonnais et les officiers des greniers à sel de Bresse et Bugey qui règle les conditions de l'approvisionnement des greniers, la qualité du sel, les divisions du minot et la taxe. — Fol. 328. Règlement de compte entre Isabelle d'Albon, veuve et héritière de Hugues de Rougemont, baron de Chaudée-en-Bresse, et les amodiateurs des revenus de cette terre. — Fol. 338, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Braux et La Croisée à payer un reliquat de tailles aux fermiers de la seigneurie. — Fol. 348. Autre qui autorise des distractions sur les criées des biens de Claude de Coulon, veuve d'Antoine de Pillard, provenant de Jacqueline de Margeret, mère de ladite Coulon, sis à Pisy, poursuivies par Bénigne de Margeret, seigneur du Parc. — Fol. 349. Autre qui règle les conditions de la restitution au chapitre Saint-Georges de Chalon, du bois des chanoines sur le territoire de Sassenay, lequel avait été acquis par Bénigne Tisserand, conseiller au Parlement, et qui est rendu par Jeanne Tisserand, veuve d'Edme Regnier de Montmoyen, chevalier d'honneur à la Chambre des Comptes, dame de Sassenay. — Fol. 363. Autre qui ordonne la mise en vente des effets et biens dudit Edme Regnier, poursuivi par ses créanciers en tête desquels figure Barbe Giroux, veuve de Jacques Sayve, président au Parlement. — Fol. 374. Autre pour le règlement de la succession de Charles de Chargères et de Jeanne de Montégu, sa femme, entre Marguerite de Gand, veuve de Charles de Chargères, seigneur de Breuil, bailliste de Pierre de Chargères, héritier dudit Charles, et Charles de Méran, seigneur d'Étevaux, mari d'Adrienne de Chargères, fille dudit Charles. — Fol. 377. Arrêt qui, sur la demande de René de Montconis, seigneur dudit lieu et de Bellefond, tuteur des mineurs de Gaspard de Franay, seigneur des Baugis, ordonne la liquidation des deniers provenant de la vente de cette terre. — Fol. 380. Arrêt qui accorde la révision des comptes de la seigneurie de Vellerot produits par le même René en qualité de mari de Gasparine-Marguerite de Grandmont, veuve de Claude de Montmorel, seigneur dudit Vellerot. — Fol. 390, verso. Arrêt qui met les habitants de Mont-Saint-Jean en demeure, ou de procéder à une nouvelle adjudication de la levée d'une taille de 300 livres, ou de la délaisser aux échevins mais en les déclarant exempts de répondre des cotes irrécouvrables (1648).

B. 12261. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1648, 13 novembre - **1649**, 14 mai. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 4. Arrêt qui déboute les anciens échevins de Flavigny de leur opposition aux rôles de tailles, dressés par leurs successeurs, et les condamne aux paiements qui leur sont imposés. — Fol. 7, verso. Autre qui déboute Gaspard, comte d'Amanzé, de sa prétention de vendanger, huit jours avant le ban, la vigne qu'il possède à Buxy-le-Royal. — Fol. 8. Homologation d'une délibération de la Chambre de ville d'Arnay-le-Duc, touchant la formation du rôle des tailles et la répartition. — Fol. 18, verso. Autre qui condamne certains habitants de Vandenesse à contribuer aux réparations des fortifications du château de Châteauneuf, appartenant à Charles de Vienne, comte de Commarin, dans les limites de l'ordonnance rendue par le duc Jean-sans-Peur. — Fol. 23. Autre, portant mainlevée aux quatre prêtres, anciens mépartistes de l'église N.-D. de Dijon, des deniers de leurs prébendes, saisies par les chanoines sous la condition de satisfaire désormais aux injonctions de l'abbé de Saint-Étienne, d'accomplir les services religieux, de jour et de nuit, avec la décence requise, toute infraction devant être punie de la privation des distributions. — Fol. 28. Autre qui ordonne les criées sur les biens de A. Constans, ancien receveur des amendes de la Cour, pour le paiement d'une rente de 1200 livres, que feu Pierre de Xaintonge, avocat général, était obligé de servir aux religieuses Ursulines de Dôle, sauf recours sur Vivande Bouilland, veuve dudit Pierre et ses héritiers. — Fol. 29. Autre relatif aux distractions prétendues sur les biens de L. Estyon de Meximieux, dont Jacques de Costain, seigneur de Precignan, poursuivait la vente judiciaire. — Fol. 37, verso. Autre qui maintient Emmanuel Bachod, seigneur de la Verdutière, dans le droit de prendre du bois mort, pour son chauffage, dans la forêt de Fayon-sur-Varey, appartenant à Philippe, seigneur de Beaurepaire et de Varey, en qualité de tuteur de ses enfants du corps de Nicole d'Ugny. — Fol. 39. Autre qui ordonne l'adjudication, devant le bailliage d'Autun, de la coupe du bois de Monlieu et la Chaume, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, afin d'en employer le produit aux nécessités du monastère. — Fol. 42. Arrêt pour la répression des dégradations commises dans les bois du grand prieuré de Saint-Vivant autour de Bouil-

land. — Fol. 53, verso. Autre qui déboute Louise d'Agey, dame de Couches, des fruits d'une saisie sur Legouyt-de-Perreuil. — Fol. 64, verso. Autre portant que si, dans le délai d'un mois, les sieurs Lapipe père et fils, d'Alise Sainte-Reine, n'ont pas signé le procès-verbal de réparation d'honneur d'Humbert Jacob, fermier de la terre, ce dernier sera autorisé à continuer la poursuite du procès criminel. — Fol. 67. Autre qui admet l'enchère de 15,000 livres, faite par A. Garnier, correcteur de la Chambre des Comptes, sur l'office de François Jachiet, lieutenant au bailliage de Nuits, vendu par décret. — Fol. 69. Arrêt rendu entre les prieure et religieuses de l'abbaye de Rougemont et Lucrèce de Rochefort, abbesse dudit monastère. Les prieure et religieuses, de concert avec Dom J. de Bouchet-Florigny, grand prieur de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, supérieur régulier dudit monastère, et par les avis de l'évêque diocésain, ayant résolu de revenir à la règle, ce dessein avait été contrarié par l'abbesse et sa sœur, Françoise, religieuse de l'abbaye de Saint-Jean-le Grand d'Autun, de telle sorte que ces deux religieuses vivaient comme personnes séculières, à Rougemont d'où un exempt du roi les avait conduites au couvent des Madelonnettes de Paris, à la charge, par le monastère, de payer à l'abbesse une pension de 400 livres, ce qui ne l'avait point empêché d'intervenir dans les affaires du couvent, et d'en faire saisir les revenus. Pour à quoi obvier, la Cour fait mainlevée aux religieuses des revenus, saisis sur les fermiers, à la charge par elles d'acquitter régulièrement la pension fixée par le roi à l'abbesse. — Fol. 73. Arrêt qui ordonne la vente du vin provenant des biens légués, par Jacquette de Salins, à son fils Hugues Gagnare, lieutenant civil au bailliage de Beaune, afin d'en employer le produit au paiement des sommes qu'il doit au couvent des Jacobines de Beaune, pour lesquelles elles poursuivaient la vente par décret de son office. — Fol. 84. Autre qui condamne Claude Desbarres, veuve d'Antoine Duprat, baron de Vitteaux et de Fourmery, à restituer les objets mobiliers dont elle s'est emparée à Gemeaux et Pichanges, lesquels provenaient de l'hoirie de René Duprat, seigneur de Gemeaux, et qui devront être vendus pour payer les créanciers. — Fol. 86. Autre qui condamne Marie David à payer la somme de 346 livres à Odette Massot, veuve de Jacques Fyot, seigneur de Vaugimois, conseiller au parlement, pour trois voyages entrepris par le conseiller sur sa demande. — Fol. 90, verso. Autre de règlement de compte entre Jérôme de Dismieu, comte dudit lieu, gouverneur de Vienne et du Viennois, seigneur de Suze-en-Bresse, et Claude Touillet, marchand à Trévoux, dont le frère avait été fermier de Suze. — Fol. 105. Homologation de la transaction passée entre le secrétaire et le chapitre de Saint-Nizier de Lyon, curés primitifs de Bruy-en-Bresse, et M. Olivier, recteur et vicaire perpétuel de cette paroisse, pour sa portion congrue. — Fol. 106, verso. Autre relatif au paiement de créances exigées par François Milletot, seigneur de Champrenaut, mari de Julienne Morel, fille et héritière de Hugues Morel, seigneur de Labergement, sur les héritiers de Girard Guioty de Chaussin. — Fol. 108, verso. Adjudication à Fr. Languet, lieutenant au bailliage d'Arnay, d'une somme de 1300 livres, sur les deniers de la vente des biens de Antoine Voisenet, avocat à Arnay (1648). — Fol. 111, verso. Arrêt de règlement de compte, entre Félix La Porte, demeurant à Grenoble, et Arnoul de Vernois, seigneur de Dambre, en Dauphiné. — Fol. 120, verso. Autre qui condamne Antoine Mercier, seigneur de Thil-les-Mâcon, à payer les sommes dues à Bertrand de la Salle, seigneur de Génie. — Fol. 123. Autre qui, dans un débat entre Philippe Bataille, seigneur de Cusy, et les frères Guillemard de Meloisey, ordonne une visite et reconnaissance des bois et revenus de la Chaume. — Fol. 125, verso. Autre qui condamne Gaspard Thorel, conseiller à la sénéchaussée de Lyon, tuteur de Louis Trelon, fils et héritière de Charlotte Falaise, fille d'Alexandre de Falaise, et de Florence Galian, à relâcher à Charles-Philippe Charbonnier, président en l'élection de Bresse, tuteur de Charles, son fils, ayant droit de Claudine Galian, la propriété de la maison ayant appartenu à ladite Claudine. — Fol. 134, verso. Autre qui déboute Renée-Françoise de la Rivière, veuve de Guillaume de Ruanaux, seigneur d'Avrilly, de sa demande en annulation de la vente de la seigneurie de la Motte-Loisy, faite par son mari à Alexandre Boiveau, lieutenant au bailliage de Montcenis. — Fol. 135, verso. Autre qui condamne les habitants de Trouhaut à payer à P. Jomard, apothicaire à Dijon, les arrérages d'une rente de 45 livres. — Fol. 145, verso. Autre qui condamne Bernard Laverne, avocat, et Cl. Robelot, orfèvre à Dijon, délégués de Julien Joubert, grand maître des eaux et forêts, à Paris, pour faire valoir, à leurs risques et périls, les taxes, amendes et confiscations, jugées dans le ressort du Parlement de Dijon, sur les coupables des crimes de rognements et de fabrication des espèces d'or et d'argent, jusqu'à la somme de 70,000 livres, dont ils avaient un quart de remise à dédommager Abraham Grussot, bourgeois à Dijon, commis du procureur du Roi, en la Chambre établie pour la recherche des malversations des monnaies, des adjudications contre lui faites par le sergent Simonnet. — Fol. 146, verso. Arrêt qui casse les procédures entamées devant le bailliage de Chaumont par Anne de la Grange, veuve de Jacques de Sommievre, seigneur de Jully, tutrice de Bernard, son fils, contre Edme de Sommievre, seigneur d'Ampilly-le-Sec et de Rocheprise, gouverneur de la ville de Saint-Jean-de-Losne, sauf à elle à se pourvoir aux requêtes du Palais, à Dijon. — Fol. 148. Autre qui adjuge à Charles de la Cousse, seigneur d'Arcelot, et à Alexandre Tabourot, lieutenant général à la

Table de marbre de Dijon, créanciers de Gaspard de la Cousse, les intérêts supportés par eux, à cause des criées faites sur une maison, située à Dijon, vendue au président Robelin, à la condition, par ledit Charles, de représenter la somme de 1000 livres, moitié des 2000 livres, touchée par Anne de Romilly. — Fol. 152. Autre qui déclare André d'Estienne, seigneur de Saint-Jean, déchu de son appel contre François de Villeneuve, seigneur de Vaulclause et de Bargemont, pour un règlement de compte. — Fol. 155. Autre qui renvoie Victor Mercier, maître des ponts et passages et traite foraine à Chalon, des poursuites dirigées contre lui par la duchesse d'Elbeuf, dame de Neublanc, pour prétendue entreprise sur sa juridiction à Noir, Fretterans, Authume, La Chapelle-Saint-Sauveur, sis au delà du Doubs. — Fol. 159. Autre qui maintient frère Bénigne Henry en possession de l'office de chantre au prieuré de N.-D. de Semur, lequel lui était disputé par Zacharie Pasquier. — Arrêt qui condamne Charlotte Desgoris, veuve de Philibert Lagoutte, praticien à Autun, à payer à Adrien Danguy, seigneur de Moraque, mari de Philiberte Desgoris, la moitié de la somme à laquelle s'élèvera l'estimation de la maison et du pré qui lui ont été donnés par E. Desgoris et Jeanne Blanchot, ses père et mère. — Fol. 164. Autre qui condamne J. Poinsot, curé de Vielverge, Soissons et Perrigny-sur-l'Ognon, à payer sa part des 3000 livres imposées sur le clergé du comté d'Auxonne, à l'occasion de l'avénement du roi à la couronne. — Fol. 168. Autre pour le règlement du compte des arrérages d'une rente de 32 florins, prétendue par les abbé et religieux d'Ambronay, sur la cure d'Ambérieux. — Fol. 171. Autorisation aux habitants de Vuny-en-Champagne d'établir une double dîme, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 171, verso. Autre qui condamne les chevaliers du jeu de l'arquebuse de Semur-en-Auxois à laisser au couvent des Carmes la jouissance de la place donnée à cense aux chevaliers, à la charge, par les religieux, d'en rembourser le prix, et l'autorisation aux chevaliers de démolir le couvert qu'ils avaient établi et d'en emporter les matériaux. — Fol. 178, verso. Autre qui condamne Guillaume Doncieux, seigneur de Champollon et de Douvre, héritier testamentaire d'Adrien de Louvat, à rendre à Jean-Claude de Louvat, seigneur de Champollon, les biens compris dans la substitution créée par le testament de Marguerite de Balmey, l'an 1493, en faveur des mâles de la famille de Louvat. — Fol. 176. Autre qui condamne Gaspard de Castaigny, lieutenant principal au siège royal de Sisteron, à payer les sommes dues à François Duperrier, seigneur de Clumane, conseiller au Parlement de Provence. — Fol. 172. Autre qui en présence des certificats de capacité et des examens, subis par David Dubois, compagnon chirurgien, devant l'avocat général et les médecins, l'admet au nombre des chirurgiens de la ville de Dijon, nonobstant l'opposition de ceux-ci. — Fol. 186, verso. Arrêt rendu sur la requête de Jean Legrand, président à la Chambre des Comptes de Dijon, portant qu'il sera procédé à la distribution aux créanciers, des deniers provenant de la vente des communaux de Pontoux et de Couronne. — Fol. 194, verso. Autre qui déboute Odette Massol, veuve de Jacques Fyot, seigneur de Vaugimois, conseiller au Parlement, d'une créance prétendue par Hugues Saget, marchand à Dijon, et niée, sous serment, par celui-ci. — Fol. 196, verso. Autre qui déboute Guillaume de Laudon, seigneur dudit lieu, de son opposition aux criées, poursuivies par Claude de Fussey, seigneur de Serrigny-en-Bresse, sur la seigneurie dudit lieu et le domaine d'Auxey, ayant appartenu à Jean de Fradel, seigneur des Granges, et à Marguerite de Montmoyen, sa première femme. — Fol. 201. Arrêt enjoignant aux nouveaux syndics de la communauté de Loye de faire cesser les poursuites d'un créancier contre les anciens syndics, et de pourvoir au paiement de la créance, sous peine de vente des communaux. — Fol. 204. Autre qui condamne N. Picornot, procureur à Chalon, et la veuve Simonnot, à relâcher des biens dont ils se sont emparés, sur le grand prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon, représenté par Alexandre de Nagu-Varennes, comte chanoine de Saint-Jean, abbé de Joudrière, grand prieur de Saint-Marcel. — Fol. 205, verso. Homologation de la transaction, conclue à Dijon, entre Jean de Berger, seigneur de Gissey, et Claude, son frère, seigneur de Charencey, au sujet de la succession de Jean, leur père. — Fol. 208. Arrêt qui accepte les offres des religieuses Jacobines de Beaune, d'une somme de 8,000 livres, sur l'office de lieutenant civil au bailliage de Beaune, saisi, à leur requête, sur Hugues Gagnarre. — Fol. 216, verso. Autre qui condamne Guy Parisot, bourgeois de Bourbon-Lancy, à payer à Ant. de Cussigny, seigneur de Villars, ayant droit de Claude-Saladin de Montmorillon, seigneur d'Essaulay, les redevances dues sur les meix Deffraigne, Chaussenelle du hameau Ducrot, paroisse de Neuvy. — Fol. 218. Autre qui ordonne la mise en vente des biens de Bénigne Euvrard, avocat à Dijon, poursuivie par A. Poivre, avocat, mari d'Antoinette Euvrard, Bernard Euvrard, avocat, et An. Euvrard, capitaine au régiment de Vandy, ses enfants. — Fol. 220. Sommation faite par la Cour au commis de la recette générale des Gabelles, de remettre au payeur des gages du Parlement la somme de 23,670 livres, pour le terme échu au mois de décembre. — Fol. 223. Arrêt qui condamne P. Valentin, prévôt général de Bresse et Bugey, à payer les sommes dues à François Dullon, seigneur de Chancy, pour lesquelles celui-ci avait fait saisir son office. — Fol. 225, verso. Autre qui condamne les habitants de Belmont et Vogley-en-Bugey, à rembourser les sommes avancées pour eux, par trois habitants de la paroisse. — Fol. 233, verso. Autre qui fait mainle-

vée à Cl. Girard, enquêteur de Bresse, d'une somme de 1100 livres, faisant partie d'une autre de 9,000 livres, prêtée à Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, marquise de Saint-Damien, comtesse de Pont-de-Veyle. — Fol. 237, verso. Autre qui admet les collocations d'Adrien Danguy, mari de Philiberte Desgoris, et de Charlotte Desgoris, veuve de Philibert Lagoutte, héritières d'Edme Desgoris, dans les criées des biens de Jean de Fradel, seigneur des Granges, et de Marguerite de Montmoyen, sa femme, situés à Jeu et à Auxey, poursuivies par Claude de Fussey, seigneur de Serrigny-en-Bresse. — Fol. 247, verso. Autre qui annule la donation faite par Claude et Gabrielle des Jours, en faveur de Charles, leur frère, et oblige Théophile de la Menue, seigneur de Saint-Privé, tuteur d'Éléonore de Jours, fille de Charles de Jours, seigneur de Vellerot, à en faire bénéficier Claude de Jours, femme de J. Salomier, seigneur de la Motte Duplessis, et Gabrielle de Jours, femme de Jean de la Motte, seigneur de Thury. — Fol. 249. Autre qui ordonne la mise en vente judiciaire de la seigneurie de Châteauneuf-en-Auxois, poursuivie par Anne de Moléon, dame de Bellusson, substituée à Louise d'Agey, veuve de Philippe de Rochechouart, baron de Couches, sur Charles de Vienne, comte de Commarin, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. — Fol. 252, verso. Arrêt de règlement de la succession de Marguerite de Gouvenain, veuve de Noël Danon, bourgeois de Dijon, entre Jean de Gouvenain, doyen de l'église de Grancey-le-Château, Guillaume Provin, médecin à Dijon, mari de Claire de Gouvenain, Étienne Brigandet, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes, mari de Pierrette de Gouvenain, J. Poussot, conseiller à la Table de marbre de Dijon, mari de Huguette de Gouvenain, Bernarde et Nicolle Boudrenet, filles de feu Anne de Gouvenain. — Fol. 254. Autre qui condamne Lazare Lequeux, ancien huissier, sur la requête de Nicolas de Castille, abbé de la Bussière, à réparer les écluses et les glacis du moulin de la Bussière, rompus par le flottage de ses bois. — Fol. 256. Autre qui met en demeure les deux anciens curés de Saint-Jean d'Autun, réduits à la qualité de chapelains de l'église abbatiale, ou de remplir les services religieux de ladite église moyennant les revenus qui y sont affectés, ou d'y renoncer en abandonnant ces revenus. Le même arrêt enjoint aux fabriciens de leur fournir un logement commode près de l'église, ou d'en payer le loyer. — Fol. 265. Autre qui admet l'enchère de 43.000 livres faite par Jean de Senailly Damas, seigneur de Villiers, sur la seigneurie du Jeu, à Auxey, poursuivie par Cl. de Fussey, seigneur de Serrigny, sur feu Jean de Pradel, seigneur des Granges, et Marguerite de Montmoyen, sa première femme. — Fol. 268. Autre qui condamne les maire et échevins de Semur-en-Auxois à dédommager des hôteliers de N.-D., du Lion d'or et du Raisin, des logements des officiers du régiment de Conti, qu'ils ont supporté durant tout un hiver. — Fol. 277. Autre qui maintient Cl. Guillaumot en possession de la cure de Chailly, qui lui était disputée par trois concurrents, dont un pourvu en Cour de Rome. — Fol. 278, verso. Autorisation au chapitre de Saint-Étienne de Dijon d'aliéner au sieur Pernet, charpentier, une maison ruineuse, sise à Dijon, rue des Chanoines. — Fol. 280. Arrêt rendu entre Jacques de Forbin, seigneur de la Barbey, gouverneur d'Antibes, Jean Palarme, commandeur de Saint-Antoine de Marseille, Louis Duchaisne, évêque de Seney, syndic du clergé de Provence, Paul Vilain, premier professeur général en l'Université d'Aix, prieur de Saint-Julien, chanoine de Fréjus, vicaire général et official de l'archevêché d'Aix, et J. Nicolas Mimata, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix, syndic général du clergé de Province, au sujet de propriétés de mainmorte et de redevances. — Fol. 296, verso. Autre qui autorise les poursuites, de Théophile de la Menue, seigneur de Saint-Privé, mari de Marguerite de Montconis, contre René de Montconis baron dudit lieu et de Bellefond, pour le payement de 1000 livres restant de la dot de Marguerite, sa sœur. — Fol. 298. Autorisation aux habitants de Chailly d'établir, pendant huit ans, un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 302, verso, 314, verso. Autre prescrivant la vente par décret des biens de Cl. Boulanger, trésorier de l'extraordinaire des guerres, poursuivie par Cl.-Anne-Mathurin de Mangot, conseiller maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et Edme de Rochechouart, marquis de Bonnet, seigneur de Tonnay-Charente, héritiers de Charles Mangot d'Orgères. — Fol. 316, verso. Autre qui maintient les criées faites sur les biens de Claude Bretaigne, lieutenant criminel au bailliage de Beaune, et de Marguerite de la Mare, sa femme, à requête des religieuses Ursulines de Seurre. — Fol. 317, verso. Autre qui admet l'intervention de Jean de Hussenet, seigneur de Russilly et de Beaudésir, mari de Marie de Toulongeon, veuve de Jacques de la Raudot, seigneur de Noiron, aux criées de la terre de Lunan, poursuivies par Palamède Gontier, seigneur du Sauvement. — Fol. 321. Autre qui casse les délibérations de la Chambre de Ville de Dijon, autorisant le syndic à confier les affaires contentieuses de la ville à d'autres qu'aux conseils institués de ladite ville. — Fol. 325, verso. Autre relatif à la répartition et au paiement des sommes imposées sur les communautés de Boz, Chanault Arbigny, Fromental, Alouizat et autres pour les logements militaires de la compagnie de Livry. — Fol. 333. Arrêt relatif au maintien, au prieuré de Semur, des religieux Garnelot et Pasquier, contesté par le prieur Philippe Donet. — Fol. 335. Autre qui condamne Anne Menestrier, veuve Jacob, et la veuve Vaucher à relâcher au prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon des pièces de vignes, de 10 et 50 ouvrées, situées sur le finage de Mercurey. — Fol. 336,

verso. Autre qui condamne Melchior Bernard de Montessus, seigneur de Balorre et de Travoisy, à payer à Charlotte Chabot, sa domestique, une somme de 50 livres, le reliquaire garni de diamants, qui lui a été légué par sa première femme, une somme de 300 livres pour années de gages; quant aux meubles réclamés, la cour met les parties hors de cour, ledit Bernard affirmant sous serment qu'il n'y en avait aucun appartenant à ladite Chabot, à cause de sa prétendue défloration et accouchement des œuvres dudit Bernard. — Fol. 341. Autre qui condamne Pierre Mongin, maître de la poste à Dijon, à fournir, suivant marché, ladite poste de trois malliers et de cinq courtaux pour le service du Roi et des courriers ordinaires et extraordinaires, moyennant quoi il jouirait des privilèges des maîtres de poste et recevrait 60 livres par an. Le marché conclu avec Bénigne Ponyer, contrôleur des postes, maître des courriers en Bourgogne. — Fol. 342. Autre qui met Angélique d'Agey, veuve de Gilbert de Rumilly, seigneur de Charnay, en demeure de mettre promptement Claude d'Ambly Ramilly, seigeurs de Charnay, La Bondue et Saint-Aubin en possession de cette terre de Charnay.— Fol. 343. Autre qui, sans s'arrêter aux lettres royaux obtenues par Gasparde de Lucinge, veuve de Pierre-Paul de Gand, seigneur de Messey, à l'effet d'être reçue en qualité d'héritière, à bénéfice d'inventaire, de feu René de Lucinge, son frère, admet en cette qualité Louis de Lucinge, fils dudit René. — Fol. 345, verso. Autre qui homologue le rapport d'experts nommés pour le règlement du différend, entre les chevaliers de l'arquebuse et le couvent des Carmes, de la ville de Semur-en-Auxois. — Fol. 348. Arrêt qui condamne Charlotte de Rabutin, prieure de Saint-Julien, à restituer à J. Pancheron, chirurgien à Montcenis, la part d'Anne et Marthe Pancheron, dans les criées des biens d'Anne Pancheron qu'elle refusait de livrer. — Fol. 350. Autre qui casse une assignation donnée devant le lieutenant au bailliage de Dombes à Jean-François Berliet, seigneur de Chiloup et de Montbroissant-en-Bresse, à requête des sieurs Marchand et Junet, marchands à Lyon, au sujet des réparations de l'étang de Vaurelle, paroisse de Birieux, indivis avec le duc d'Orléans, dont ils étaient fermiers et les condamne aux réparations de la chaussée de cet étang. — Fol. 353. Autre qui, nonobstant l'opposition de Philibert Donet, prieur de N.-D. de Semur, maintient le frère Zacharie Pasquier en possession de l'office de chantre, duquel il a été pourvu en Cour de Rome. — Fol. 354. Autre qui condamne les fermiers de la rente des Bergis, près Buffon, à payer l'arriéré de leur fermage aux prieure et religieuses de l'abbaye de Rougemont. — Fol. 356. Autre qui condamne Blaise Le Blanc, bourgeois à Chalon, à se désister, moyennant remboursement, d'une maison et meix, situés près de l'église de Mercurey, ayant appartenu au grand prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon. — Fol. 358, verso. Autre portant que le nom de Thomas de Radier, bailli de Flavigny, solliciteur des affaires du Palais de feu le prince de Condé, sera tiré du rôle des tailles de cette ville. — Fol. 367. Autre qui fait mainlevée à Charlotte Emmanuelle d'Urfé, marquise de Saint-Damien, comtesse de Pont-de-Veyle, d'une somme de 3,600 livres sur les revenus des seigneuries de Joudes, Pont-d'Ain, Treffort Jasseron, mises en décret sur François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. — Fol. 368. Autre qui condamne le sieur Clérambault à exécuter les conditions du marché conclu avec Nicolas de Chastenay, seigneur de Lanty, pour le flottage du bois sur le Brevon et l'Ource. — Fol. 373. Autre qui condamne les fermiers de la tuilerie de Montbard, appartenant à l'abbaye de Rougemont, à payer les termes échus de leur bail. — Fol. 377. Arrêt qui condamne les fermiers des revenus de la commanderie de Saint-Antoine de Charny à payer les redevances dues au curé de Thorey et dudit Charny. — Fol. 383. Autre portant règlement de la succession de Louis de Rumilly, entre Claude d'Ambly de Rumilly, seigneur de Charnay, La Bondue, Saint-Aubin et Angélique d'Agey, veuve de Gilbert de Rumilly et de Charney, sa belle-sœur. — Fol. 389. Autorisation aux habitants de Chazilly d'établir un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 392, 394, verso. Autre portant que A. Brunet, curé de N.-D. de Tramoyé, fera preuve que certains biens sont affectés à la dotation de la chapelle des Magneneins, et que, par provision, le prieur de Saint-Germain de Saint-Benoit continuera à lui fournir une portion congrue. — Fol. 393. Autre qui ordonne la mise en délivrance des communaux de Pontoux, poursuivie par J. Legrand, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon. — Fol. 400. Autre par lequel, sous le bénéfice des offres faites par les habitants de Bligny-sur-Ouche, à ceux de Vic, de leur abandonner un canton du bois à couper ou sa valeur, la Cour autorise la vente de cette coupe, sous la condition d'en employer le produit aux réparations de l'église. — Fol. 412. Adjudication à Georges Bourée, contrôleur des fortifications en Bourgogne, moyennant la somme de 400 livres, de l'office de grenetier du grenier à sel de Mont-Saint-Vincent, saisi sur Magdelon Mochet. — Fol. 419. Arrêt qui accorde aux syndics des procureurs un exécutoire sur les biens de François Bault de Chalon condamné pour concussions, exactions, et malversations au recouvrement des taxes sur tous les procureurs des juridictions, pour jouir de l'hérédité de leurs offices. La somme réclamée aux procureurs se montait à 43,000 livres.— Fol. 425. Autre qui maintient Jean de la Palud, seigneur de Bouligneux et de Plantey, en possession d'héritages mainmortables, acquis, à Plantey, par Jean de Varennes Ruptoux, seigneur de Gletans. — Fol. 426. Autre qui condamne H. Rémond, receveur du

Taillon à Châtillon, à payer en obligations une somme de 3.000 livres léguée aux Jésuites de Dijon par Anne Rémond, veuve de J. Duveau, contrôleur de la marine (1649).

B. 12262. (Registre.) — In-folio, 445 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1649, 14 mai-26 octobre.— Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 2. Arrêt qui accorde à François Jachiet, lieutenant au bailliage de Nuits, un délai pour payer ses dettes, à l'expiration duquel, en cas de non paiement, son office sera vendu. — Fol. 14. Arrêt qui condamne les boulangers de Dijon à payer les droits d'éminage qu'ils doivent pour tous les grains qu'ils achètent, à raison d'une coupe comble par quatre mesures, à prendre dans les sacs ou dans les mesures. — Fol. 16. Autorisation aux habitants de Villy-en-Auxois d'établir un double dime pendant quatre ans, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 22. Autre portant que Jacques Le Clerc, seigneur de Corcelles, gentilhomme ordinaire de la vénerie du prince de Condé, sera maintenu sur les rôles de la taille de Louhans. — Fol. 30. Défaut obtenu par P. Pouyé, recteur des écoles de Marcigny-les-Nonnains, contre J. Suthet, marchand. — Fol. 34. Arrêt qui condamne les habitants de Corloy à recevoir le sieur Brye comme habitant et à lui donner sa part des communaux. — Fol. 38, verso. Autre qui condamne Pierre Buatier, seigneur de Charrey, mari d'Anne de Longueval, fille et héritière d'Octavien de Longueval, seigneur de Charrey, à payer les arrérages d'une rente due à Claude Petit, veuve de Jean Folin, conseiller au Parlement. — Fol. 40. Autre qui condamne F. Guidot et S. Pericaudet, notaires, à Couches, à passer reconnaissance au profit de Charlotte de Rabutin, prieure de Saint-Julien-sur-Dheune, de censes dues sur des héritages à Saint-Jean de Trésy. — Fol. 44, verso. Arrêt portant mainlevée à Cl. Rémond, lieutenant criminel au bailliage de Châtillon, et consorts, héritiers de J. Rémond, lieutenant criminel audit bailliage, d'une créance assignée sur les revenus du grenier à sel dudit lieu et que contestaient Pierre Soyrot, conseiller audit bailliage, François Soyrot, avocat, à Châtillon, Marie Soyrot, femme de Joseph Rémond, auditeur en la Chambre des Comptes de Dijon, enfants et héritiers de Claude Soyrot, commis au grenier à sel dudit Châtillon, et Henri Rémond, receveur des impositions du bailliage. — Fol. 53. Autre qui condamne les habitants de Saint-Firmin, au bailliage de Montcenis, à rembourser à Claude Damas, comte de Thianges, seigneur de Quincey, le prix des fourrages fournis pour leur compte à la compagnie de cavalerie du capitaine de Houdancourt, cantonnée dans la paroisse. — Fol. 54, verso. Autre qui condamne Joachim de Gand, seigneur de la Rochotte, à mettre sa fille Henriette, femme séparée de biens d'Antoine d'Esdouard, seigneur d'Aignay et d'Étalente, en possession de la terre de Quemigny-sur-Seine dont elle a hérité de N. Gand, son frère. — Fol. 57. Autre qui ordonne la mise en délivrance de l'office de lieutenant civil au bailliage de Beaune, appartenant à Hugues Gagnare, poursuivie par les religieuses carmélites de Beaune. — Fol. 58, verso. Autre portant que François Jacob, lieutenant général en la chancellerie du bailliage de Semur, jouira des immunités attachées à son office et qu'il sera tiré du rôle des tailles de cette ville. — Fol. 60, verso. Autre qui condamne Louise de Beugre, veuve de Jean de Clugny, seigneur de Velbrey, à restituer une somme de 43 livres 15 sols à Lazare de Bois-Michon, à Dettey. — Fol. 62, verso. Autre par lequel il est accordé un délai d'un mois à Angélique d'Agey, veuve de Gilbert de Rumilly, seigneur de Saint-Aubin, Charney et La Bondue, pour délivrer la terre de Charney et La Bondue à Claude d'Ambly de Rumilly, fils de Louis de Rumilly, et frère dudit Gilbert. — Fol. 67. Arrêt qui maintient Jean de la Croix de Chevrières, marquis d'Omarie, comte de Saint-Valier, président à la Cour de Grenoble, en possession des biens de la succession Albuin qui lui ont été laissés en garantie d'une créance. — Fol. 74, 82. Autorisations aux habitants d'Authume, de Fretterans, d'établir un double dime, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 75, verso. Arrêt qui maintient François de Livron de Bourbonne, abbé commendataire d'Ambronay, en possession comme seigneur féodal, de percevoir les lods sur la seigneurie de La Servelle appartenant à Pierre et Jacques de Benoist d'Arlon frères. — Fol. 83, verso. Autre qui condamne J. Jouard, procureur du Roi au bailliage de Châtillon-sur-Seine, à rendre les pièces de l'hoirie de la femme Beurotte, qu'il s'était permis d'entreprendre, au mépris des droits de justice de la mairie. — Fol. 92, verso. Autre qui, sur la requête de Nicolas Gagne, trésorier de France, à Dijon, ordonne la mise en vente de la terre de Perrigny-en-Montagne saisie sur Louis de Pernes, seigneur de Monetoy. — Fol. 94, verso. Arrêt rendu par évocation du Parlement de Rouen, qui condamne Charles de Boutien, conseiller à la Cour des aides de Normandie, et Pierre de Boutien, prieur de Sainte-Honorine, curé de Gruchet, à rendre des héritages contentieux situés sur les paroisses du Mesnil et de Saint-Georges de Cravenchon sur la Seine, avec Charles Petit, seigneur de Châtillon, Jacques Filleul, seigneur de Freneuse, P. Pernel, seigneur du Mesnil, conseiller maître en la Chambre des Comptes de Normandie, François Leroux, seigneur du Heaume, Cl. du Quelme, seigneur du Maure et autres. — Fol. 110. Autre qui condamne les habitants de Fénay à payer à Catherine Pérard, veuve de Georges de Maillard, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Dijon, les arrérages d'une rente de 15 livres, au capital de 300 livres. — Fol. 110, verso. Homologation de la

délibération de la Chambre des pauvres de la ville de Dijon, relative à la garde des archives de l'établissement dans un cabinet de l'hôtel de ville et à la conservation des papiers. — Fol. 113, verso. Arrêt qui condamne les héritiers Olard, à Gex, à céder, moyennant remboursement aux religieux carmes dudit lieu, une maison joignant et ayant des vues sur leur couvent. — Fol. 120, verso. Autre qui casse une assignation au conseil du Roi, donnée aux habitants de La Leue par Michel Foubert, gendarme du Roi, au sujet de l'usurpation du 16e d'une soiture de pré et renvoie les parties devant les juges des lieux, avec défense au sieur Faubert d'user de son assignation sous les peines portées par ledit arrêt. — Fol. 126, verso. Autre qui ordonne la mise aux enchères de l'office de lieutenant au bailliage de Nuits, appartenant à François Jachiet. — Fol. 130, verso. Autorisation donnée à Claude de la Magdeleine-Ragny, évêque d'Autun, prieur de Saint-Symphorien, d'accenser les meix vacants dudit prieuré et de vendre la coupe des deux bois de Fontaine près Arnay et du Haut de Beuvray près Glux, afin d'en employer le produit aux réparations de l'église et des bâtiments du prieuré. — Fol. 132, verso. Autre qui condamne les maire et échevins de Semur-en-Auxois à payer, dans un délai déterminé, les arrérages et le capital d'une rente de 8.000 livres, due au sieur Jacob, d'une autre de 6.000 livres due au marquis d'Époisses, et d'en décharger M. Cœur de Roi, ancien maire. — Fol. 140. Autre qui condamne Marguerite de Mouhy, veuve d'Antoine de Rodes, commissaire des guerres, et G. Girardenot, notaire à la Perrière, à payer dans un délai déterminé les arrérages d'une rente due à Jacques de Bretagne, seigneur de Villeneuve, mari de Jeanne Gontier, et Pierre de Montferrand, seigneur de Cornod, mari de Marie Gontier, sous peine de mise en vente de leurs biens respectifs. — Fol. 142. Autre qui ordonne la mise en délivrance des biens de Abraham de Lacurne, receveur des impositions, à Arnay-le-Duc. — Fol. 147, verso. Arrêt par lequel, sur la déclaration du sieur Denis Casotte, qu'il ne prétendait aucun droit dans les bois communaux d'Aubigny-en-Plaine pour le chauffage de sa tuilerie, le renvoie de l'instance formée contre lui par Cl. Jacquot, seigneur du lieu, d'Esbarres et de Magny, et les habitants d'Aubigny et le condamne à 10 livres d'amende au profit de la fabrique dudit lieu. — Fol. 148, verso. Autre qui maintient Claude de Verjon de Morney en possession du prieuré de Saint-Martin d'Anglefort, relevant de l'abbaye d'Ambronay. — Fol. 158, verso. Autre qui réduit de 330 à 170 livres la cote imposée par les magistrats de Semur-en-Auxois à Jacques Espiard, bourgeois, avec injonction de faire régler les impositions par des prudhommes ayant « esgard » aux facultés de chacun des contribuables. — Fol. 165. Autre qui admet André Cortelot, avocat à Autun, père de Claude, sa fille, et de Françoise Girard, sa femme, au partage des biens de Guillemette Chalmoux, son aïeule, nonobstant l'opposition de Fr. Girard, seigneur d'Estardes, tuteur de sa fille Marguerite, et de défunte Guillemette Chalmoux, et Najore Girard, seigneur de Chevigny, fils dudit François Girard, et Chalmoux. — Fol. 174. Autre qui condamne Girard Richard, élu du Roi en Bourgogne, et Nicolas Richard, conseiller maître à la Chambre des Comptes, au paiement des arrérages des rentes constituées, pour assurer le service des fondations faites au couvent des Carmes de Dijon par Jacques Richard, leur père. — Fol. 178, verso. Homologation de la transaction conclue le 1er mars entre le chapitre N.-D. et la Chambre de Ville de Bourg, pour, suivant l'arrêt du 6 mars 1645, mettre fin à leurs dissentiments. — Fol. 180. Arrêt au sujet des tierces de Sauvigny-le-Bois, entre Jacques de Clugny, seigneur de Préjouan et d'Étaules, trésorier de France à Dijon, Jacques de Chaugy, seigneur de Sauvigny-l'Étang, fils et héritier de Michel de Chaugy et de Charlotte de Vivier d'une part, Philippe Haudelot de Preria, commandeur de Pontaubert, et Normier, Jacques Saumaise, seigneur de Sauvigny-le-Bois, Melchior de Chaugy, seigneur de Vesane. — Fol. 191, verso. Arrêt qui ordonne la mise en vente de trois maisons situées à Chalon appartenant à Fr. Bault, condamné à mort et exécuté par effigie. — Fol. 194. Autre qui condamne N. Mochot, seigneur de la Beluze, à relâcher à Ponthus Guella, bourgeois à Seurre, la soiture du pré des Sauges à Échenon. — Fol. 197. Arrêt qui met en demeure Fiacre Jacquelin, curé de Monetoy, de résider avec son vicaire dans la paroisse et condamne les habitants à réparer la maison curiale. — Fol. 204. Autre qui maintient Gaspard de Vichy, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant de la ville et citadelle du Saint-Esprit, comte de Champrond, seigneur de l'Étang, en possession du droit de haute justice de la seigneurie de l'Étang et déboute Anne de Thurin, veuve de François de Francisque, marquis de la Tour de Villars, de sa prétention de tenir ses jours au-devant de la chapelle dépendant de la seigneurie de l'Étang. — Fol. 209. Autre qui annule les procédures faites par distraction de ressort devant le juge du Donjon, à requête de Louis Large, curé de Siez, contre Pierre Duregon, chanoine de l'église N.-D. de Bourbon-Lancy, en qualité de chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Guierdon, et défend audit curé de poursuivre sous peine de 1,000 livres d'amende. — Fol. 218. Arrêt de règlement de compte entre Henri de Chalus, seigneur de Bigoy, et Jacques de Salins, seigneur de Fenouillet, appellant d'une sentence donnée aux requêtes du Palais à Toulouse, et Sanson Marchand, demeurant audit lieu. — Fol. 223. Autre sur une taxe de dépens entre Bertrand de Grenand, seigneur de Rougemont, Philiberte de Grolée, veuve de François-Anthide de Dortans, tutrice de ses enfants, et son fils, François, seigneur de Bona. — Fol. 228. Autre qui annule la vente de la seigneu-

rie de Chaseul sise en Champagne, proche Sacquenay (Côte-d'Or), faite par Ch. d'Escars, comte d'Amanzé, à feu Guillaume de Brancion, représenté au procès par sa veuve Jeanne Boissellet, tutrice de leurs enfants, remariée à Jacques de Vaux, seigneur de Volnay. — Fol. 233. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'intervention de Louise-Euphrosine de Pourcelet, veuve Jacques-Honorat de la Baulme, comte de Suze, marquis de Villars, la Cour avant d'adjuger les dommages et intérêts sollicités par Jean-François de Berliet, seigneur de Chiloup, contre les fermiers de la terre de Villars qui, au mépris des usages de la Bresse, avaient maintenu en assec l'étang de Birieu au delà du temps prescrit, ordonne que ledit de Berliet et les fermiers justifieront de leurs droits sur cet étang. — Fol. 236. Autre qui donne un délai de deux mois au sieur Petitjean, fermier de la châtellenie de Brazey-en-Plaine, pour produire ses comptes à Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf. — Fol. 240, verso. Autre qui ordonne la mise en vente de la seigneurie de Montel poursuivie par le chapitre de N.-D. de Bourbon-Lancy sur Philippe Guy de Salme, seigneur et baron de La Nocle. — Fol. 246. Autre qui fait mainlevée à Toussaint Durey, curé de Saint-Julien, des sommes à lui dues par le chapitre Saint-Étienne de Dijon. — Fol. 249, verso. Autre qui confirme la vente par décret à Edme Poillechat, bourgeois, d'une maison sise à Dijon, rue de la Porte d'Ouche, poursuivie par Pierre de Frasans, greffier au bureau des finances, sur Antoine Constant, ci-devant receveur des amendes. — Fol. 255. Autre qui admet la collocation d'Anne des Preys, fille et héritière de Philibert des Preys, seigneur des Buissons, tant en son nom qu'en celui de Jeanne, sa sœur, femme de Jean Ballard, seigneur de Fortunet, dans la liquidation des deniers de la vente de la terre des Buissons, faite par Suzanne des Buissons sa mère. — Fol. 264. Arrêt qui condamne Abel Theubert, seigneur de Gomerans, paroisse du Tartre, à rembourser à M. Jacob Chaisne, avocat au Parlement, une somme de 1,000 livres avancée à Françoise Theubert, religieuse Jacobine du couvent de Chalon, fille unique dudit Abel, dans le but de pourvoir aux frais d'exécution par l'official de Chalon et le provincial de l'ordre, d'un rescrit du Pape autorisant son dévoilement et sa sortie du couvent où son père l'avait contrainte d'entrer, afin de s'approprier les biens de sa mère qu'une substitution donnait à son père dans le cas où elle mourrait sans enfants. — Fol. 267, verso. Autre qui met hors de cour Barbe de Thomassin, veuve de Claude de la Thonnière, dame de Servignat, et Jean Chambard, avocat juge du marquisat de Bagé, au sujet d'entreprises sur l'étang de Beffort, près Servignat. — Fol. 269. Autre qui condamne Georges Brière, de Genève, à se désister au profit de Marius Silvestre, curé d'Ornex et de Ferney, d'une pièce de pré à Fernex qui, avant 1552, dépendait de la dotation de la chapelle Saint-Sébastien de Fernex. — Fol. 275. Autre qui condamne les doyen et chapitre de N.-D. et Saint-Lazare d'Avallon à payer à J. Mathey, curé du Saulçoys d'Island et de Menades, les redevances en grains qui lui sont attribuées par la convention du 7 août 1642. — Fol. 282, verso. Autre qui condamne J. Perreau, dit Roland, à payer à François de Rochechouart, marquis de Chandenier, baron de Couches, seigneur de Marigny-sur-Ouche, premier capitaine des gardes du corps du Roi, les arrérages des redevances assignées sur le moulin de Marigny et à réparer les dégâts qui y ont été commis par le flottage. — Fol. 285. Autre qui maintient Pierre de Brosses, maître d'hôtel du Roi, lieutenant général de l'artillerie au Lyonnais, en jouissance de la terre du Vernay-en-Bresse, à la charge d'acquitter une certaine somme envers les héritiers Bouret. — Arrêt qui condamne Laurent de Gingins, seigneur de Divonne, fils et héritier de François de Gingins, qui était aussi héritier médiat à cause de son père, de Michel-Catherin de Gingins, seigneur dudit Divonne, et les héritiers de Joseph Gingins de la Sarra, à rembourser à Marc Chevalier, seigneur de Fernex, une somme de 2,000 carnes de testons, comme indemnité d'une moins value dans la terre de Fernex, vendue par leur auteur. — Fol. 296. Autre qui ordonne de rechef la délivrance de la terre de Perrigny-en-Montagne poursuivie par Nicolas Gagne, trésorier de France à Dijon, sur Louis de Pernes, seigneur de Monetoy. — Fol. 302. Autre qui maintient Lazare Chalenoux, seigneur du Vignaux et du Chambon, écuyer de la grande écurie, en possession de la banalité du four du faubourg Saint-Léger de Bourbon-Lancy. — Fol. 303, verso. Autre qui condamne l'abbé et le chapitre de Saint-Étienne de Dijon à supporter les deux tiers des frais du procès intenté par les habitants d'Asnières-les-Dijon, pour la réparation de l'église. — Fol. 305. Autorisation donnée à Jacques de Neufchèze, évêque de Chalon, abbé de Saint-Étienne de Dijon, d'aliéner une rente assignée sur les revenus du domaine de Corbeton. — Fol. 308, verso. Arrêt portant qu'Étienne Millon, procureur d'office à Jonchery, et sa femme, se présenteront au jour assigné devant le lieutenant au bailliage d'Arnay et y feront réparation d'honneur à Jean de Gand, seigneur de la Rochelle, et à sa femme. — Fol. 318, verso. Autre qui maintient Jean Mandot comme successeur de François Boulanger, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon. — Fol. 315. Autre qui ordonne de nouveau la mise en délivrance de la seigneurie de Thury, poursuivie par Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, sur Louis de Pernes, seigneur de Monetoy. — Fol. 318. Autre qui condamne Jacques Richard, conseiller au Parlement, à payer sa part des frais du procès soutenu avec ses frères, Nicolas, conseiller maître à la Chambre des Comptes, et Gérard, Élu du Roi, pour le partage de la succession paternelle. — Fol. 321, verso. Arrêt rendu sur la requête des religieux de l'abbaye

de Saint-Sulpice qui condamne les habitants de Saint-Maurice à rétablir la croix de pierre dudit Saint-Maurice et la margelle du puits des Barres en la place dudit lieu, lesquels croix et margelle faisaient les limites de la montagne de Gevrey appartenant auxdits religieux. — Fol. 322. Autre qui ordonne la fourniture de preuves dans un procès entre les habitants de Véronnes-les-Grandes et les Petites, Antoine du Châtelet, seigneur de Tilchâtel, Marguerite de Montmorency, veuve de Henri de Bourbon, prince de Condé, au sujet de la banalité des fours. — Fol. 345. Autre qui condamne Anne de Dufenant, veuve de César Gros, seigneur de Sainte-Joire, tant en son nom qu'en celui de son fils, possesseurs du château de la Grange, à délaisser ce domaine à Cl. Gerbois, seigneur de Mussel, moyennant remboursement de la somme de 13,890 livres. — Fol. 356, verso. Autre qui ordonne de nouveau la mise en délivrance de la seigneurie de Monetoy et maison de Beauchamp, poursuivie par les héritiers de Castille sur Louis de Pernes. — Fol. 371. Autre portant que Martin Ferret, messager ordinaire de Dijon à Paris, jouira de l'exemption des tailles durant tout le temps qu'il exercera cet office. — Fol. 378. Autre qui ordonne aux habitants de Soissons de vendre des communaux, ou de pourvoir autrement au paiement des sommes dues à M. de la Ramisse, marchand à Auxonne. — Fol. 391. Autre portant mainlevée au substitut du procureur général à Bourbon-Lancy, de saisies faites sur le grand dîme de Dompierre, appartenant à Philippe Guy, de Salins, seigneur de La Nocle, à la requête du chapitre dudit Bourbon-Lancy, afin d'assurer le service de l'aumônerie des vendredis de carême. — Fol. 404, verso. Arrêt qui condamne les anciens syndics de Seyssel à rembourser aux habitants d'Anglefort, Corbonot et Chaney, les sommes qu'ils en avaient exigé pour l'entretien de compagnies du régiment de Condé et de Chastellux. — Fol. 408. Autre qui condamne Claude de Montferrand, fils et héritier de Pierre, qui était héritier de Jean, son père, à payer à Claude de Gissey, seigneur de Polengis, tuteur de ses enfants du corps de Bénigne de Montferrand, la somme de 1,500 livres léguée par Balthasar de Montferrand. — Fol. 415. Autre qui enjoint aux fermiers de la terre de Commarin, saisie sur Charles de Vienne, de fournir les fonds des arrérages dus aux héritiers du conseiller Saumaise. — Fol. 417, verso. Autre qui condamne D. Toscan, marchand à Arnay, à payer une somme de 300 livres due à Anne de Moleron, veuve de Daniel de Bellujon, baron de Coppet. — Fol. 421. Autre qui condamne Cl. Crestien, bourgeois, à Mâcon, à restituer à Aimé de Loges, seigneur de Combertrand, Escrivieux, une pièce de pré située à Feillens.

B. 12263. (Registre.) — In-folio, 432 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1649, 16 novembre-**1650**, 23 avril. — Arrêt qui condamne le chapitre cathédral de Saint-Lazare d'Autun et Jean Monnier, curé de Saint-Denis de Vaux, à rendre à Nicolas de Paul, vicaire de ladite église et chapelain de la chapelle Saint-Étienne qui y est fondée, les arrérages des rentes et fondations qui lui appartiennent, avec injonction au chapitre de supprimer cette dotation des déclarations de son terrier. — Fol. 4. Autre qui ordonne la mise en vente de l'office de secrétaire de la Cour du Parlement à Dijon, possédé par feu Denis Le Quenistret et poursuivie par Pierre de Vulson, secrétaire du Roi, greffier en chef du Parlement de Grenoble. — Fol. 9. Réception de Jean de Varennes comme procureur à la Cour. — Fol. 10. Arrêt qui ordonne la proclamation de l'enchère de 45,000 livres, faite sur la seigneurie de Monetoy et maison de Beauchamp, saisie sur MM. de Pernes. — Fol. 12, verso. Délivrance de l'office de lieutenant civil au bailliage de Beaune, possédé par Jacques Gagnare, faite moyennant 18,000 livres au sieur Daguin. — Fol. 19. Homologation de la transaction passée le 22 avril entre le curé de Thoiry, au pays de Gex, Louis de Loumon, seigneur de Boudeau, Maligny, baron de Pierra, et Jacques-Gabriel de Livron, seigneur d'Allemogne, au sujet des acquisitions faites sur les biens de la cure, et de la chapelle Sainte-Catherine de Saint-Jean de Gonvelle. — Fol. 25. Arrêt de règlement de comptes entre Jacques Chrétiennot, ancien receveur du bailliage de Dijon, conseiller secrétaire du Roi en la grande chancellerie du duché et Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf. — Fol. 39. Autorisation à frère Roger de la Tournelle, infirmier de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, de faire exécuter un mandement obtenu au Parlement de Paris contre Georges de Chevannes, fils de feu Pierre de Chevannes, avocat, et de Guillemette Thomas. — Fol. 40. Autre qui, moyennant remboursement, autorise les habitants de Courcel-les-sous-Grignon à rentrer en possession des biens communaux vendus au sieur L. Devaux. — Fol. 65. Homologation du traité passé entre Gaspard de Coligny, comte de Saligny, seigneur de la Motte-Saint-Jean, et de Morillon Durne et le Rousset, conseiller d'État, capitaine de la compagnie des gens d'armes du Roi, et Jean Cornil, de Paray, au sujet d'un héritage mainmortable à La Motte-Saint-Jean. — Fol. 68. Arrêt qui substitue le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon à la poursuite des criées sur les biens de Palamèdes Gontier, seigneur de Sauvement. — Fol. 71. Arrêt par lequel, au moyen de l'abandon par le chapitre Saint-Paul de Lyon, au chapitre de N.-D. de Mars de Montluel de toutes les dîmes qui lui appartiennent dans l'enceinte dudit Montluel, afin d'en former la portion congrue des vicaires de Montluel et de Saint-Nizier de Digues, le Par-

lement met les deux chapitres hors de cour. — Fol. 79. Arrêt de règlement de compte entre Denis de Cudry, seigneur de Villiers-les-Hauts, mari en premières noces de Renée de Léonille, et Louis de Fromaget, seigneur de Nogent, mari d'Antoinette Dufresne, héritière de ladite Léonille. — Fol. 84, verso. Autre entre P. Thibaut, fermier des revenus de la commanderie de Fellerre, Claude de Massot, seigneur du Tremblay, et Pierre des Brosses, lieutenant général de l'artillerie de France au Lyonnais. — Fol. 89, 99, verso. Autres qui condamnent les fermiers de la rente de Bergis à payer à la communauté régulière du prieuré de Saint-Julien de Rougemont les termes échus de leur fermage. — Fol. 95, verso. Homologation du règlement du 27 mars 1593, relatif au prix de la mouture des grains dans les moulins de la banlieue de Dijon, avec défense aux meuniers de dépasser le tarif. — Fol. 114, verso. Arrêt qui adjuge à Antoine Perrot, de Pontarlier au comté de Bourgogne, et nonobstant l'opposition des gens du Roi, la succession de ses sœurs, Claude et Marguerite, décédées sans enfants à Dijon. — Fol. 125. Autre qui ordonne l'enregistrement des lettres obtenues par Louis de Pernes, fils et héritier à bénéfice d'inventaire de Marie d'Épinac, sa mère, lesquelles le dispensent de faire un inventaire et de donner caution (1649). — Fol. 126, verso. Autre qui décharge Jacques Soyrot, trésorier de l'extraordinaire des guerres, de la tutelle des enfants de Bénigne Fleutelot, maître d'hôtel du Roi, et de Catherine Robelin. — Fol. 129. Arrêt de règlement de la succession de Simon de Sirot, seigneur de la Bruyère et La Vault, prieur d'Urson, chanoine de Saint-Lazare d'Autun, entre Charles des Crox, seigneur de Sirot, André de Sirot, seigneur de Bussière, Jean de Sirot, seigneur d'Estrée, et Louis Boulier, capitaine au régiment de Tavanes, mari de Marie Sirot. — Fol. 131. Ordonnance aux officiers du grenier à sel de Dijon de délivrer aux officiers du Parlement, sans exception, le franc salé auquel ils ont droit. — Fol. 142, verso. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'opposition des conseillers au bailliage de Beaune, la Cour ordonne que Gilles Bonnet, pourvu de l'office de lieutenant en la chancellerie, sera reçu en cette qualité et en celle de conseiller. — Fol. 144. Arrêt qui prononce la séparation de biens entre Michelle Bouvot et Jean de Mâlain, seigneur dudit lieu, son mari. — Fol. 149. Autre qui condamne le collège des Jésuites d'Autun à payer une portion congrue de 200 livres au curé de Chassey-les-Chagny. — Fol. 156, verso. Autre qui condamne Henry de la Motte Houdancourt, évêque de Rennes, prieur de Saint-Léger-les-Pontailler, à payer les gages dus à Pierre Chirard, capitaine du château de Saint-Léger. — Fol. 162, verso. Arrêt touchant une infraction aux règlements, commise par les savetiers de Dijon au préjudice des cordonniers. — Fol. 179, verso. Autre qui ordonne la mise en vente des biens de J. Desliot, bourgeoise à Saulieu, poursuivie par Catherine et Marie Savot, filles et héritières de Zacharie Savot, greffier des États de Bourgogne. — Fol. 182. Mainlevée à Nicolas de Chastenay, seigneur de Lanty, Essarois, Échalot, des sommes qui lui sont dues par S. Bourguignon, marchande à Dijon, pour la vente de 210 milliers de fer en bande à raison de 63 livres le millier. — Fol. 187, verso. Autre qui confirme à P. Mongin, sous-chantre du chapitre cathédral d'Autun, le bénéfice de la cure de Saint-Symphorien de Créancey-les-Pouilly. — Fol. 191, verso. Autre par lequel, d'accord avec l'usance de l'église Saint-Étienne de Dijon, et sans s'arrêter à l'intervention du chapitre, la Cour décide que le chanoine P. Loison, en sa qualité de diacre, précédera ceux des autres chanoines qui ne sont que sous-diacres. — Fol. 193. Arrêt qui maintient Claude Guillemot en possession de la cure de Sainte-Urse de Chailly, à condition de payer une pension de 150 livres à Th. Thibaut, son prédécesseur. — Fol. 194, verso. Délai accordé à Cl.-Jacques de Saint-Maurice, seigneur de Montbarrey, pour fournir écritures contre le décret mis sur ses biens. — Fol. 200. Arrêt qui condamne François et Ph. Galliot des Bordottes à des dommages et intérêts envers Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine, pour avoir arraché les buissons faisant clôture d'un pré et pratiqué un chemin à travers. — Fol. 201, verso. Autre qui, sans s'arrêter à l'opposition de Guillaume de Cremeaux, comte d'Entraigues et de Saint-Trivier, reconnaît Madeleine de Grillet comme fille légitime de feu Marc de Grillet et de Françoise Dubois, et en cette qualité héritière de son père. — Fol. 205, verso. Autre qui condamne N. Mathieu, conseiller au bailliage, à rendre à M. Bernard-Bernard, conseiller au Parlement de Grenoble, le testament que celui-ci lui avait confié et dont il avait abusé. — Fol. 210, verso. Défense expresse aux fermiers des octrois de Dijon de percevoir des droits sur les denrées amenées en ville par les habitants du pays, à cause du passage des gens de guerre. — Fol. 210, verso. La Cour, avertie qu'au mépris des privilèges accordés aux religieux Minimes touchant les sépultures dans leur église, les chanoines de Saint-Étienne de Dijon se vantaient, en qualité de curés primitifs de la paroisse, d'introduire eux-mêmes dans l'église du couvent le convoi de Marie, fille de Jacques Valon, conseiller au Parlement, qui devait être inhumée près de sa mère, ordonne qu'à l'avenir les corps de ceux qui auront élu leur sépulture aux Minimes seront levés par le clergé de leur paroisse et conduits jusqu'à la porte du monastère où ils seront reçus par les religieux, à l'exclusion dudit clergé. — Fol. 211, verso. Autre qui admet la créance de J. Joléau, seigneur des Forges, sur les deniers de la vente de la terre de Jeu. — Fol. 214, verso. Arrêt relatif à la liquidation du décret mis sur les biens de Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, et de Catherine de Neufville, sa femme, procès évoqué du Parlement de Paris. — Fol. 233.

Autre qui condamne Pierre Guenault, seigneur de Parsanges, fils et héritier d'Hélie Pelaud, veuve de Laurent Guenault, seigneur de Villaines, poursuivant les criées faites sur la terre de Pontamalix ayant appartenu à Philibert des Serpens Sanon de Goudras, à payer certaines indemnités à Françoise de la Souche, veuve de Jean des Serpens, seigneur dudit Goudras et de Pontamalix, tutrice de Catherine, leur fille. — Fol. 249. Autre qui condamne les maire et échevins de Semur-en-Auxois à payer à deux hôteliers les sommes dues pour le logement des gens de guerre dans leurs maisons. — Fol. 251. Autre qui condamne Jacques de Feillens, seigneur de Vologniat, à faire ratifier par Louise de Grolée, sa femme, le traité conclu avec François Tocques, seigneur de Montgriffon. — Fol. 255. Adjudication de l'hôtel du Lion d'Or, à Dijon, faite au sieur Chanicourt. — Fol. 274. Autre par lequel, sans s'arrêter à la demande d'évocation au Parlement de Provence, formée par Charles d'Anglure, abbé de la Chassaigne, d'un procès contre les prieur et religieux dudit monastère, la Cour donne mainlevée aux religieux et ordonne que ledit d'Anglure viendra défendre sa cause. — Fol. 293. Adjudication à Robert de Villemeureux, procureur à la Cour, des biens confisqués sur J. Bault, condamné à mort et exécuté par effigie. — Fol. 309, verso. Arrêt par évocation du Parlement de Rouen qui condamne Tanneguy Le Veneur, comte de Thillières, et Pierre Chouet, seigneur de Vieil Moulin, à payer à Gabriel Le Comte de Monant, seigneur de Saint-Aignan et de Bourdigny, et à Félix Lecomte, seigneur de Cernubes, des dommages et intérêts pour la cessation du moulin d'Alix à Bourdigny, et à tenir la chaussée de l'étang de sa forge en tel état qu'elle ne puisse nuire au moulin dudit Bourdigny. — Fol. 313, verso. Arrêt par évocation du Parlement de Grenoble qui déboute Madeleine de Culin, femme de J. Benoît du Faure, coseigneur de Saint-Martin, de la propriété d'un domaine audit Saint-Martin possédé par Florence Marnais, veuve d'Isaac Pourroy, contrôleur des finances en Dauphiné. — Fol. 325, 400. Adjudication, nonobstant l'opposition, à Ignace de Broc, abbé commendataire de Fontaine-Jean, à Hugues de Chaugy, baron de Roussillon, mari d'Élisabeth du Broc, des biens saisis à sa requête sur l'hoirie de Jeanne de Ragot, veuve de Philibert du Broc, seigneur des Meurs. — Fol. 329, verso. Arrêt qui, nonobstant l'opposition d'Antoine de Chevannes, marchand à Autun, et de J. Goureau, receveur des consignations audit lieu, maintient Claude Demerey, avocat, en possession de la qualité de seigneur de Mazenay et dans les droits de justice. — Fol. 346. Autre qui ordonne la mise en vente de la terre de Châteauneuf-en-Auxois, saisie sur Charles de Vienne, comte de Commarin, à la poursuite d'Anne de Mauléon, veuve de Denis de Belujon, baron de Coppet et Villeneufve. — Fol. 355. Injonction à J. Joly, receveur des consignations à Dijon, de payer à J. Larcher, maître d'hôtel, les sommes pour lesquelles il a été colloqué lors de la vente par décret de la terre de Melin-les-Saint-Aubin, faite devant le Parlement de Rouen. — Fol. 357. Autre portant que J. de Bourdieu, seigneur de Promenois en partie, fera preuve d'exemption du paiement de la dîme des terres qu'il possède et maintient les évêque et chapitre Saint-Lazare d'Autun, coseigneurs de Promenois, dans le droit de percevoir cette dîme, à charge de justifier de sa quotité. — Fol. 362, verso. Autre qui prescrit aux échevins d'Is-sur-Tille de lever un impôt pour le remboursement à J. Taisant, conseiller au bailliage de Dijon, d'un capital de 1,500 livres. — Fol. 367, verso. Autre qui condamne les chanoines de Saint-Étienne de Dijon, curés primitifs de Bretigny-les-Norges, à rembourser aux habitants les sommes qu'ils ont payées aux prêtres qui ont desservi leur église, et enjoint aux chanoines de pourvoir à la desserte de cette cure. — Fol. 370. Autre qui condamne la ville de Dijon à payer à Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, la somme de 370 livres par an, pour le rachat du droit de vente des marchandises. — Fol. 382. Autre rendu, par défaut, contre François Renevey, ancien prieur du couvent des Carmes de Dijon, par lequel, sans s'arrêter à la délibération comme d'abus qu'il a formé contre un bref du Pape, du 3e des ides de juin, contenant délégation de l'archevêque de Besançon et des évêques de Chalon et de Grenoble, pour les jugements des appels des sentences prononcées par Fr. de Vaux, provincial de l'ordre des Carmes, Barthélemy Jacquinot, recteur du collège des Jésuites de Dijon, et A. Godard, religieux de la Chartreuse de Dijon, délégués par le général de l'ordre, et considérant comme d'abus le bref obtenu par ledit Renevey, le 16 décembre 1645, lequel renvoyait le jugement de l'affaire devant l'évêque de Grenoble, annule toutes les assignations données aux Carmes devant le Parlement de Grenoble, en conséquence de ce dernier bref, avec défense audit Renevey de s'en aider sous peine de 1,000 livres d'amende. — Fol. 386, verso. Arrêt rendu sur la requête du procureur général, à lui jointe Jeanne de Robiet, veuve de Marc de Briquemaut, seigneur de Ruère, qui condamne Bouquillot, sergent royal à Avallon, en 30 livres d'amende pour avoir assigné cette dame en distraction de ressort au Parlement de Paris. — Fol. 388, verso. Autre qui adjuge à Charles de Ferrière de Sauvebeuf, abbé commendataire de Saint-Pierre de Bèze, le tiers des bois communaux du bourg de Bèze. — Fol. 399. Arrêt qui prolonge de deux mois le délai accordé à la veuve de Ribaudot, charpentier à Dijon, pour la traite et le paiement de la coupe du Bois-le-Duc, au finage de Rouvres, laquelle lui avait été vendue par le prince de Condé, seigneur engagiste de la châtellenie. — Fol. 408. Arrêt enjoignant à J. Chevalier, curateur de Nicolas Pouffier, seigneur de Longepierre, de venir défendre, à la

criée, sur cette terre poursuivie par Ant. Philippe, seigneur de Lettres, secrétaire du prince de Condé. — Fol. 409. Autre qui condamne S. Bourguignon, marchand à Dijon, à payer à Lazare Robelin, président au Parlement, créancier de Nicolas de Chastenay, baron de Lanty, les sommes qu'il doit du marché de fourniture de fer passé avec ce dernier. — Fol. 419. Autre qui condamne les habitants de Ceysérieux, de Saint-Martin de Banet, de Chavornay et d'Armix, à rembourser au syndic de la ville de Belley la valeur du fourrage qu'ils devaient fournir à la compagnie colonelle de chevau-légers, mise en quartier d'hiver dans cette ville. — Fol. 422. Arrêt par évocation au Parlement de Provence pour le règlement de la succession de Gaspard de Rascaz entre Jeanne de Rascaz, femme d'André de Balon, conseiller au Parlement de Provence, Louis de Rascaz, seigneur de Canet, substitué à Henry de Rascaz, son frère, Honoré de Rascaz, conseiller au même Parlement, et Annibal de Rascaz, archidiacre d'Aix.

B. 12264. (Registre.) — In-folio, 528 feuillets, papier. — Reliure en parchemin. Bon état.

1650, 23 avril-27 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 1. Adjudication au collège des Jésuites de Dijon d'une maison située grande rue Saint-Pierre, à Dijon, vendue par décret, sur Jean Girard-Richard, avocat. — Fol. 3. Autre à Cl. Maussan, procureur à la Cour, du surplus des mêmes biens, dudit Richard, moyennant la somme de 22,500 livres. — Fol. 8, verso. Mainlevée à Jacob Poussy, receveur de l'impôt levé sur le bailliage d'Auxois, pour la réparation des ponts et chaussées, des deniers saisis pour la cote du curé de la Cour d'Arnay. — Fol. 10. Mainlevée donnée à Antoinette de Neufville, femme séparée de Jean de Souvré, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, marquis de Courtanvaux, des saisies de sommes adjugées à elle, contre le maréchal de Villeroy, et que Jacques Guignard, président de la Cour des aides de Grenoble, avait fait saisir en nantissement de ce qui lui était dû. — Fol. 20. Autre qui condamne Philibert Curtil, prieur d'Ordonnaz, à fournir une portion congrue de 200 livres, à J. Berthelier, curé de Colomieu. — Fol. 21. Autre portant que le couvent des Célestins de Lyon sera exempté des tailles pour le domaine qu'il possède à Montandy. — Fol. 30. Autre qui autorise l'exécution d'une commission obtenue par J.-A. de Thou, président au Parlement de Paris et Marie Picardet, sa femme, pour faire assigner les héritiers d'Anne Berbisey, première femme d'Hugues Picardet, père de Marie, afin de faire cesser une demande d'une somme de 1800 livres, réclamée par les pauvres de l'hôpital de Dijon et qu'ils maintiennent n'être point à leur charge. — Fol. 31. Autre qui enjoint au curé de Monetoy de résider dans sa paroisse avec son vicaire et d'y célébrer régulièrement les services religieux. — Fol. 40, verso. Autre qui maintient François Caron, religieux, en possession de l'office de grand prieur de l'abbaye de Saint-Rambert, auquel il avait été promu en compétition des frères Laurent et Léonard. — Fol. 55. Autre portant que le nom de Jean de Villers, officier ordinaire de l'artillerie, demeurant à Châteauneuf, sera tiré des rôles des tailles de cette paroisse. — Fol. 63, verso. Autre qui condamne les boulangers de la ville de Semur-en-Auxois à payer aux prieurs de N.-D. et de Saint-Jean dudit lieu le prix du quarantième des pains qu'ils cuisent dans leurs fours. — Fol. 65, 83. Autorisation aux habitants de Salives, de Decize, d'établir un double dîme pour acquitter les dettes contractées par les logements de gens de guerre. — Fol. 68, verso. Autre portant que Pierre Lenet, conseiller d'État, sera colloqué parmi les créanciers poursuivant les criées de la vente de la seigneurie de Barjon appartenant à J.-B. Dubois. — Fol. 76, verso. Autre relatif au paiement, par les habitants d'Écuelles, des réparations du ravelin du château, appartenant à Anne de la Tour, veuve de Jacques de Vandelin, seigneur de Beaulieu. — Fol. 92. Autre par lequel, sans s'arrêter à la cession de la ferme et du domaine de Lourosse, faite par les sieurs Milleton et Buatier, sur lesquels ils avaient été saisis, maintient le bail qui en avait été passé à S. Bourceret, procureur à Minot, et séquestre. — Fol. 98, verso. Arrêt rendu, à la requête du procureur général, qui renouvelle la défense aux receveurs des tailles de donner des contraintes solidaires aux particuliers pour le paiement des tailles de leur communauté, sinon en cas de rébellion, jugé par la justice locale, avec défense aux officiers ministériels d'exercer ces contraintes, sous peine de punition extraordinaire. — Fol. 106. Adjudication à Girard Guelaud, receveur des impositions du bailliage de Dijon, de l'office de conseiller au bailliage et de biens à Dijon, Turcey, Saint-Apollinaire et Saint-Usage, saisis sur Jacques Thomas. — Fol. 121. Autre portant que l'enchère de 40,000 livres faite par N. Gagne, trésorier de France à Dijon, sur les terres de Lompnes et de Seyssel, saisies sur René de Lucinge à requête de N.-A. de Thou, président au Parlement de Paris, et Marie Picardet, sa femme, sera publiée par trois dimanches. — Fol. 131. Adjudication définitive des biens de J. Girard Richard, prêtre, tranchée au sieur Maussan, moyennant la somme de 25,000 livres. — Fol. 143, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Baigneux à rembourser les avances faites par J. Beguin et N. Pauthenier, anciens procureurs de la communauté. — Fol. 148. Autre qui admet Valentin Challemoux, seigneur de Bruillat, mari de Françoise Millin, au nombre des créanciers de feue Jeanne de Ragot, veuve de Philibert Dubroc, seigneur des Meures. — Fol. 151, verso. Autre qui condamne P. Garnier, sergent général au bailliage de Semur-en-Brionnais, à indemniser Philippe de la

Loge, seigneur de Bauchot, des frais de l'assignation en distraction de ressort qu'il lui avait fait, à requête du marquis d'Arcy, avec défense de récidiver sous peine de punition exemplaire. — Fol. 153. Autre qui condamne Antoine de Sené, citoyen et conseiller de Genève, à restituer, moyennant remboursement, aux Jésuites de la mission de Gex, la propriété de la grange du Jonc-sur-Sacconex, laquelle avait été abergée par les Bernois. — Fol. 155, verso. Autre qui condamne les fermiers des dîmes de Saint-Germain-la-Feuille et de Blessey à payer une portion de conceau et d'orge au curé de Chanceaux. — Fol. 162, verso. Autre qui, sans s'arrêter à l'opposition des habitants d'Auxonne et des marchands ferratiers de Lyon, maintient les habitants de Saint-Jean-de-Losne en possession des octrois sur les grains, les vins et les fers qui leur ont été accordés. — Fol. 171. Autorisation aux habitants de Chaussin d'établir un double dîme, durant dix ans, pour se libérer des dettes et des pertes causées par l'invasion de 1636. — Fol. 173, 176, verso. Autres semblables aux habitants de Saint-Barain, du Vernois-les-Beaune. — Fol. 175, verso. Autre qui ordonne la mise en liberté de Roland de la Porte, à Balon, après qu'il aura payé les amendes, intérêts et aumônes prononcés contre lui. — Fol. 180. Autre qui déboute René, seigneur de Montconis, tuteur des enfants de Gaspard de Franay, seigneur des Baugis, d'une réclamation d'argent au fermier de cette terre. — Fol. 182, verso. Adjudication à M. Joly de Blaisy, président au Parlement, moyennant la somme de 54,000 livres, de la seigneurie de Monetoy et de la maison de Beauchamp, à Autun, saisies sur Louis de Pernes. — Fol. 189. Arrêt qui condamne P. Millot, marchand à Charmoy, à se désister en faveur de Louise de Saint-Léger, veuve de René de Maunage, de biens situés audit Charmoy provenant des hoiries de Philibert de Saint-Léger, d'Anne de la Vesvre, père et mère de ladite Louise, seigneur et dame de la terre de Montlegard, au bailliage d'Autun, lesquels biens lui avaient été vendus par Charles de Saint-Léger, seigneur de Montlegard, son frère. — Fol. 190. Autre qui renvoie Bertrand du Breuil, seigneur de la Bastie, des conclusions de l'avocat Jourdan et du sieur Berthaut, au sujet des criées sur les biens de Philippe de la Chavere, et condamne Berthaut à se présenter devant le commissaire de la Cour, pour y voir rayer tous les mots injurieux écrits dans ses mémoires contre ledit Dubreuil, avec défense de récidiver sous peine de punition exemplaire. — Fol. 197. Nouvelle adjudication de la seigneurie de Perrigny et Domoy et d'autres biens à Dijon, Chenôve, Genlis, Uchey, Magny-sur-Tille, Varanges, Tart-le-Bas et Saulon, tranchée, pour 28,000 livres, à N. Gagne, trésorier de France, à Dijon. — Fol. 198. Autre de la seigneurie de Thury saisie, comme la précédente, sur Louis de Pernes, tranchée, pour 8000 livres, à Marguerite de Vaux, veuve de Gaspard de Messey, seigneur de Sainte-Sabine. — Fol. 204. Autre qui maintient le bail de la baronnie d'Auvillars à M. Louis Galois, comte de Perroux, passé à A. Leblanc. — Fol. 210, verso. Autorisation donnée à J. Robin, marchand à Saint-Léger-sur-Dheune, de contraindre les habitants de Couches au paiement d'une somme de 2,350 livres adjugée contre eux. — Fol. 219. Arrêt qui confirme l'assignation sur les revenus de la seigneurie de Rochefort du capital d'une rente constituée par Noël Brulart, baron de Sombernon, conseiller d'État, au profit de Louis de Pernes, seigneur de Monetoy. — Fol. 225, verso. Autre portant que, dans la distribution des deniers provenant de la vente de la seigneurie de Monetoy et de la maison de Beauchamp, à Autun, saisies sur le même Louis de Pernes, le chapitre Saint-Lazare d'Autun sera payé après les privilégiés d'une somme de 1,200 livres. — Fol. 239. Autre qui condamne Antoine de Pracontal, seigneur de Saussey, à payer à Chrétienne Claire d'Haraucourt, marquise de Varambon, mère et tutrice de Ferdinand François, marquis de Varambon, héritier fidéicommissaire de Ferdinand de Longvy de Rye, archevêque de Besançon, les arrérages d'une rente au principal de 31,000 livres. — Fol. 243, verso. Autorisation aux habitants d'Asnans et de Montalegre d'établir un double dîme, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 249, verso. Autorisation à J. Chauchon, seigneur de Breneau, maître des courriers en Bourgogne, de faire exécuter une commission contre François de Rochefort, marquis de la Boulaye. — Fol. 253, verso. Autre aux prieur et religieux de l'abbaye de la Chasseigne, de dresser l'état des biens du monastère et d'en faire trois parts, dont deux serviront de mense abbatiale à Charles d'Anglure, leur abbé, et la troisième leur sera réservée comme mense conventuelle. — Fol. 280, verso. Arrêt portant distraction, au profit de Louise de Saint-Léger, veuve de René de Maunage, du quart de la seigneurie de Montregard, mise en décret sur Charles de Saint-Léger, son frère. — Fol. 264. Autre qui condamne Charles d'Anglure, abbé de la Chassaigne, à fournir aux religieux l'argent et les provisions nécessaires aux aumônes ordinaires et extraordinaires. — Fol. 264, verso. Autre qui condamne les échevins et habitants de Verdun à payer à Bernard de la Croix, entrepreneur des fortifications en Bresse, les réparations faites à leurs murailles sur l'ordre du prince de Condé. — Fol. 268. Autre qui condamne B. Leblanc, marchand à Châtillon, à rétrocéder, moyennant remboursement, au grand prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon, une maison située à Mercurey. — Fol. 273, verso. Arrêt qui condamne M. Marcastel, ancien fermier de la seigneurie de la Palud, appartenant à Gabrielle Ardre, marquise de Chamblay, aïeule et tutrice de Ferdinand-François de Rye, marquis de Varambon, comte de Varax, baron de Richemont, à rendre au nouveau fermier les titres et papiers de la seigneurie.

— Fol. 282, verso. Autre qui condamne Henri Rémond, avocat à Langres, dépositaire des offices de regratiers au grenier à sel de Châtillon, à rembourser une somme de 25,00 livres, sur le prix de ces offices, à Ch. Rémond, lieutenant criminel audit bailliage et consorts, héritiers de J. Rémond, aussi lieutenant criminel au même bailliage. — Fol. 300, verso. Autorisation donnée à Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, en qualité d'abbé de Saint-Étienne de Dijon, de vendre à Toussaint Guyot, commissaire de l'artillerie en Bourgogne, une rente de huit émines de grains assignée sur la ferme de Coberton, à l'effet de rembourser une somme de 4000 livres, empruntée par André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne, pour la réparation du bief du moulin de Saint-Étienne, à Dijon. — Fol. 307, verso. Autre qui condamne les fermiers de la seigneurie de Bonnencontre, appartenant à Françoise Brulart, veuve de Claude de Saulx, comte de Beaumont, à payer une somme de 1,200 livres à Nicolas Barbier, chanoine de N.-D. de Beaune, en qualité de tuteur des enfants de Jean Barbier, seigneur des Maillys, son frère. — Fol. 309. Autre par lequel, suivant la déclaration du Roi touchant la réintégration réciproque des Français et des Comtois, dans leurs possessions des deux Bourgogne, Jean-Charles du Tartre, seigneur de Vincelles, originaire de Franche-Comté, reprendrait possession de la seigneurie qui appartenait aux enfants, nés de son premier mariage avec Catherine de Salins, française, et dont la jouissance avait été abandonnée à François du Croson, seigneur de Sillans, gouverneur du fort de l'Écluse. — Fol. 318. Arrêt qui ordonne une nouvelle adjudication de l'entretien des fontaines publiques d'Autun, au plus ravallant, et casse celle faite, par la mairie, au sieur Delacroix. — Fol. 319, verso. Autre qui condamne les fermiers du comté de Commarin à rembourser une rente au capital de 3,200 livres à Théophile Gravier, avocat, seigneur de Layer et Drambon, mari de Marie Saumaise, tant en son nom que de ses frères et sœurs, enfants de Bénigne Saumaise, conseiller au Parlement. — Fol. 333. Arrêt de règlement de compte entre Ét. Royer, fermier des revenus du prieuré de Saint-Léger, et Henry de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, prieur dudit Saint-Léger. — Fol. 342. Arrêt pour une taxe de dépens entre Jean de Serand, seigneur du Maulard-Bouchard, en Dauphiné, tant en son nom qu'en celui d'Agathange de Sérand, son frère, seigneur de Senault et Blanche Eydemar de Castellanes, veuve et héritière de Pierre de la Cour, seigneur de Moullières. — Fol. 348, verso. Autre qui déboute Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, de ses réclamations à Philiberte de Groslée, veuve de François-Antoine de Dortant, au sujet des terres de Poncin et Cerdon. — Fol. 351. Autre par lequel la Cour évoque la connaissance d'un procès de conflit de juridiction entre le bailliage de Belley et Jean-Claude de Châteaumorand Lévy, marquis de Valromey. — Fol. 356. Autre qui, nonobstant l'opposition des officiers de l'élection de Bourgogne, ordonne qu'il sera passé outre à la réception de J. Chossat, pourvu de l'office de second président. — Fol. 365. Autre qui condamne les habitants de Nolay à payer à Cl. Chancelier, maçon, et à son serviteur, la somme de 66 livres pour les journées que le premier a été occupé, au siège de Seurre, en qualité de brigadier pionnier, pour le compte des habitants. — Fol. 367. Permission à Jeanne-Françoise de Corbie, dame de Jours et de Seigny, de faire mettre à exécution un arrêt obtenu au Parlement de Grenoble contre les fermiers de la terre de Chamesson. — Fol. 370. Arrêt qui condamne les maire et échevins de Semur-en-Auxois à rembourser à Guillaume Lorin, apothicaire à Semur, la somme de 108 livres, montant des dépenses du logement d'un maître de cavalerie, d'un valet et de leurs chevaux qu'ils lui avaient imposé pour satisfaire leur haine et leurs rancunes. — Fol. 379, verso. Autre qui déboute les maire et échevins de Bourg-en-Bresse de leurs prétentions sur la justice de la seigneurie des Chaudes, appartenant à Balthazar de Rougemont, ainsi que sur celle de Corgenon. — Fol. 383. Autre qui condamne Abraham Girard, prieur commendataire de Gigny, à payer les 200 livres de portion congrue à Cl. Chossat, curé d'Estrée-en-Bresse. — Fol. 385, verso. Autre qui déboute Jeanne Tisserand, veuve de Edme Regnier de Montmoyen, chevalier d'honneur à la Chambre des Comptes, de son opposition aux criées sur la moitié de la seigneurie de Sassenay, poursuivie par Jacques Soyrot, trésorier de l'extraordinaire des guerres, en qualité de tuteur des enfants de feu Bénigne Fleutelot, maître d'hôtel du Roi. — Fol. 396. Autre qui ordonne la mise en décret d'un domaine à Turcey et à Saint-Apollinaire, de deux maisons à Dijon et d'un office de conseiller au bailliage appartenant à Jacques Thomas poursuivie par G. Guelaud, receveur des impositions, à Dijon. — Fol. 404. — Autre qui maintient G. Thevet, prêtre à Saulieu, en possession de la chapelle N.-D. de Pitié érigée en l'église de Bresse-les-Chalon, à la nomination de Éléonor Damas, comtesse de Montperroux, dame dudit Bresse. — Fol. 408, verso. Autre qui condamne Réné, baron de Montconis, en qualité de mari de Gasparine-Marguerite de Grandmont, veuve de Claude de Montmorel, seigneur de Vellerot, à payer à Philibert de Beaurepaire, seigneur du lieu, les arrérages d'un cens assigné sur le moulin de l'étang de Flaiz. — Fol. 410. Autre qui maintient Balthasard Phelipeau, abbé de Bourgmoien, en possession du prieuré de Saint-Georges-les-Montagne, au diocèse de Luçon. — Fol. 412, verso. Autre qui, sur la requête de M. de Cremeau d'Entraigues, comte de Saint-Trivier, met les habitants dudit Saint-Trivier en demeure de réparer le pavé des rues de l'église. — Fol. 419, verso. Autre qui condamne J. Petit, receveur général de Bourgogne et Bresse, à payer les gages

dus à Antoine Regnier, seigneur de Bussière, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes. — Fol. 420. Autre qui condamne les échevins de Saint-Jean-de-Losne à payer au sieur Boursault, marchand, le prix des grains qu'il avait achetés en leur nom pour l'approvisionnement de la ville. — Fol. 424. Autre qui condamne Henri Petit, conseiller maître à la Chambre des Comptes, à retrocéder, moyennant remboursement, un communal de 100 journaux, acquis sur les habitants de Vreuilles. — Fol. 431. Autre qui condamne les receveurs du prieuré et du mépart de N.-D. de Semur-en-Auxois à payer au religieux Z. Pasquier, outre sa pension, ses droits de casuel. — Fol. 435, verso. Autre qui condamne les consorts Constans à payer une rente de 300 livres aux religieuses Visitandines de Dijon, donataires de Jean Jaquot, conseiller au Parlement, héritier testamentaire d'Anne et Michelle Papillon, religieuses audit monastère, etc. — Fol. 441, verso. Autre portant que le nom de François Jacob, secrétaire de la Chambre des Comptes, sera en cette qualité rayé du rôle des tailles de la ville de Semur-en-Auxois. — Fol. 456. Autre qui maintient le curé de Blanzy en possession, outre sa portion congrue, d'une redevance de vingt bichets, seigle et avoine, à la condition d'accomplir les services religieux fondés pour les religieuses du prieuré de Saint-Julien-sur-Dheune, alors gouvernées par Charlotte de Rabutin. — Fol. 469. Autre qui condamne Anne Porroy, veuve de Claude de Lyobert, de Saint-Jules, fille de Henry Porroy, seigneur de Falavier, à restituer à Hugues de Digoine, seigneur du Palais, tuteur de Claude de Digoine, fils de Louis, seigneur du Bourg-Saint-Christophe, les pièces civiles du procès criminel intenté à son père et terminé par une transaction. — Fol. 479, verso. Arrêt par lequel Mignard, receveur des impositions du bailliage de Semur, est élargi des prisons, où l'avait fait incarcérer Berthet, receveur général des États, sous prétexte de non paiement des impôts dont il avait la recette; on lève aussi le décret mis sur ses biens, mais on hypothèque les deniers de sa recette sur le prix de son office. — Fol. 490, verso. Autre qui annule la vente de la terre de Verney faite au sieur P. des Brosses, lieutenant général de l'artillerie au Lyonnais, et en autorise la remise à Gaspard du Puget, son ancien possesseur, moyennant remboursement intégral. — Fol. 497. Autre prescrivant des nouvelles enchères sur les seigneuries de Bosjan, Le Fays, Sens, Frangy et Lestalet, mises en décret sur feu Bernard de Saint-Maurice et Hélène de la Chambre, sa sœur, à l'instigation des consorts Bel d'Auxonne. — Fol. 508. Mainlevée donnée par défaut à Claude de Châteaumorand-Lévy, marquis de Châteaumorand et de Valromey, des deniers saisis sur Pierre Pompée, comte de Groléе et Joachim Ducrot, seigneur du lieu. — Fol. 51, verso. Autre qui condamne Claude des Barres, veuve d'Antoine Duprat, comte de Formerie, bailliste de leurs enfants, à exécuter les fondations faites à l'hôpital de Dijon et ailleurs par le testament de Charlotte Noblet, dame de Montculot, et dont elle avait chargé sa fille unique et héritière, Chrétienne Sayve, femme d'Antoine du Prat, seigneur de Formerie. — Fol. 523. Autre relatif à un procès pour échute de mainmorte, entre Gabrielle d'Ardre, marquise de Chamblay, tutrice de Ferdinand François de Rye, son petit-fils, marquis de Varambon, comte de Varax, baron de Richemont, seigneur de Tossiat, et les héritiers de Georges Magnin, curé de Saint-André-la-Panouse. — Fol. 536. Arrêt par évocation du parlement du Dauphiné entre Jean d'Iserand, seigneur du Molard, Agathange d'Isevant, seigneur de Jenaud, et Blanche Edhémar de Castellanes, veuve et héritière de Pierre De la Cour, seigneur de Morvilliers, et Hugues de Valernot, héritier de Jean de Valernot, seigneur du Fay, et de Louise de Lionne, ses père et mère, au sujet de règlement des successions de Candolle et De la Cour. — Fol. 576. Arrêt rendu, toutes chambres assemblées, par lequel, vu la délibération de la Chambre de Ville de Dijon du 5 octobre par laquelle, se considérant offensée des propos injurieux tenus contre elle à l'audience de la Chambre des vacations et hors de cause par l'avocat Guillaume, elle l'avait déclaré déchu de sa charge de conseiller de la ville et incapable de la porter dans l'avenir, la Cour casse cette délibération comme donnée par gens sans pouvoir, par attentat à l'autorité de la Cour, ordonne qu'elle sera biffée des registres, avec défense d'entreprendre à l'avenir sur les choses jugées par arrêt (1650).

B. 12265. (Registre.) — In-folio, 739 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1650, 14 novembre. **1651**, 27 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 1, verso. Arrêt qui condamne Jean Danse, prieur de Mesvre, à payer 200 livres de portion congrue à M. Michon, curé de Saint-Sébastien d'Uchon. — Fol. 12. Autre qui condamne le procureur Stapon à remettre les papiers concernant les biens de Bénigne Fleutelot entre les mains de son confrère Léauté, nommé tuteur en remplacement de Jacques Soyrot, commissaire des guerres. — Fol. 14. Arrêt par évocation du Parlement de Provence qui maintient Vincent de Lombard, conseiller à la Chambre des Comptes d'Aix, et Anne de Castillon, sa femme, en possession de la seigneurie du Castelet, laquelle leur était disputée par Jean de Castillon. — Fol. 19. Autorisation aux habitants de Chaussin d'établir un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 25. Adjudication à Anne Fyot, veuve de Claude Lenet, conseiller au Parlement, de la seigneurie de Barjon, vendue par décret sur feu J.-B. Dubois, seigneur du lieu et d'Isome, Marthe Tisserand, sa veuve, bailliste de Marie,

leur fille. — Fol. 28. Arrêt qui renvoie Françoise de Cirey, mère de feu J. Prudhon, d'une demande du sieur Adrien Danguy, seigneur du Maligne, lieutenant de la compagnie, de M. de Chanlecy, en paiement d'une somme de 400 livres, prix d'un cheval qu'il avait vendu audit J. Prudhon, alors cavalier au régiment de Souvré. La mère refusait de payer, sur ce que depuis son fils avait fait profession au monastère de Saint-Martin d'Autun. — Fol. 30. Arrêt par évocation du parlement de Grenoble, qui maintient P. Bornier, élève au diocèse de Paris, en possession du prieuré de Traffort qui lui était disputé par trois chanoines de Die et de Grenoble. — Fol. 31, verso. Autre qui condamne les habitants de Magny et Montarlot à l'exécution du traité conclu avec D. Theveneau, leur curé, pour les services religieux de leur église. — Fol. 36. Autre de règlement de compte d'impositions entre J. Fournier, receveur des impositions du bailliage d'Auxois, et la ville de Semur. — Fol. 46, verso. Autre qui ordonne la continuation des criées sur les biens de feu Claude Bretagne, lieutenant criminel au bailliage de Beaune, et de Marguerite de la Mare, sa femme. — Fol. 49. Homologation de la transaction conclue entre Abraham Cochet, chanoine de N.-D. à Bourg et curé de Confrancon, et les habitants du lieu, au sujet de la résidence du curé et des services religieux. — Fol. 52, verso. Arrêt qui condamne P. Giffard, prêtre, pourvu du bénéfice de chapelain de la chapelle de Barjon à l'église Saint-Jean et d'un mépart, ainsi que tous les autres pourvus de ces bénéfices, à présenter leurs lettres de nomination au bâtonnier, procureurs et fabriciens assemblés à leur buffet pour y être pourvu comme aussi de payer un droit d'admission de 10 livres. — Fol. 56. Autre qui ordonne la vente à la criée des biens de Claude Boulanger, trésorier de l'extraordinaire des guerres, poursuivi par Anne de Mangot, seigneur de Villarceau, conseiller d'État et ses frères. — Fol. 62. Autre qui, nonobstant l'opposition de Philippe, seigneur de Beaurepaire, permet au fermier de René, seigneur de Montconis, de vendre du vin au château de Vellerot. — Fol. 63. Arrêt qui, sur le refus de Henri-François de Busseul, comte de Bureuil, d'autoriser Jeanne des Serpents, sa femme, à intervenir dans les criées sur la terre et seigneurie de Pontamalix, appartenant à feu Jean des Serpents, seigneur de Goudras, son père, lui nomme un curateur et ordonne la continuation des criées poursuivies par Marie de la Varenne, veuve de P. Gueneau, seigneur de Persange. — Fol. 69 Arrêt de règlement du compte de tutelle des mineurs de Charles de Tenarre, seigneur de Montmain, entre Pierre de Tenarre, seigneur de Sechaine, tuteur, et Anne de la Tour, veuve de Jacques de Gandelin, seigneur de Beaulieu, et avant dudit Charles de Tenarre. — Fol. 73. Autre par évocation du parlement de Rouen entre Laurent le Doyen, seigneur de Coudray, Montaignon, et de la Heuge et Pompone de Roux, seigneur du Mesnil-Jourdain, maître d'hôtel du Roi, lieutenant-colonel du régiment de Champagne, au sujet de mouvances de fiefs. — Fol. 79. Autre qui casse comme obtenu par surprise le marché passé par les habitants de Jaugey avec un sieur Mutin, pour la coupe et le flottage de leur bois communal. — Fol. 86, verso. Autre rendu sur la requête de Charles de la Cousse, seigneur d'Arceau, Arcelot, Fouchanges et Orgeux, par lequel Ant. Bertier, curé et recteur de l'hôpital d'Arceau, est tenu de desservir en personne la cure d'Arceau, sauf à s'en faire dispenser par l'évêque, le condamne à distribuer aux pauvres les aumônes accoutumées, à célébrer les services religieux dans la chapelle d'Arcelot et réparer les bâtiments de l'hôpital, les bois lui étant fournis par le seigneur. — Fol. 91. Arrêt qui déboute Cl. Boucard, notaire et procureur à Semur-en-Auxois, de son opposition à sa nomination comme asséeur des tailles, faite par la Chambre de Ville, à l'instigation d'aucuns particuliers ses haineux et malveillants. — Fol. 95. Homologation de la rétrocession d'un domaine situé à Marnay, paroisse de Buxy-les-Chalon, faite à Marc-Antoine Millotet, avocat général au Parlement, par Louis Perrin, mépartiste audit Buxy, moyennant la somme de 4000 livres (1650). — Fol. 98. Arrêt qui condamne Claude Lorichon, conseiller à la Cour des Aides de Vienne en Dauphiné, à rendre à Ch. de Montaignac, commandeur de la commanderie de Saint-Georges de Lyon, et du membre de Tirulice, le terrier de Dopteurs dépendant dudit Tirulice. — Fol. 104. Confirmation du jugement qui condamne Gabriel Mielle, prêtre demeurant à Autun, à faire, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Jacques, fondée près du pont de Senailly, les réparations nécessaires aux bâtiments et remplir les services religieux. — Fol. 106. Adjudication tranchée à Melchior Bernard de Montessus, seigneur de Balorre, tuteur des enfants nés de son mariage avec Catherine Pinsonat, et à Edme Pinsonnat, seigneur de Bellevesvre, des terres de Lompnes et des Marches de Seyssel, saisies sur feu René de Lucinges, seigneur de la Motte de Guibert. — Fol. 111, verso. Autre par lequel, moyennant l'abandon fait par Dom Honoré de Peysieux de Longecombe, prieur de Saint-Germain de Beynost, au curé de Tramayes des dîmes qu'il possède sur cette paroisse, il est dispensé de lui fournir une portion congrue. — Fol. 113, verso. Autorisation aux habitants de Corberon de lever un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 114. Arrêt qui condamne les habitants de Boux et de Salmaise à dédommager ceux de Verrey des dépenses supportées par ceux-ci, pour le logement d'une compagnie de gens d'armes du duc de Vendôme qu'ils avaient refusé de recevoir. — Fol. 123. Autre qui condamne la communauté de Givry en Chalonnais à payer une somme de 100 livres à Claude Ternet, recteur d'École, pour ses intérêts et dépens. — Fol. 124, verso.

Autre qui déclare Prudent Gauthier, secrétaire de la Reine à Mirebeau, exempt des tailles royales qui se lèvent audit lieu. — Fol. 129, verso. Autorisation donnée aux habitants de Sassenay de vendre des communaux pour acquitter des dettes montant à 7000 livres. — Fol. 131. Arrêt qui condamne B. Thomassin, fermier des moulins de Chamesson, appartenant à Anne de Foissy, dame du lieu, à payer les redevances en grains mises à sa charge. — Fol. 132, verso. Arrêt qui condamne les fermiers de François de Busseul, seigneur du lieu de Beaumont et Pontamalix, mari de Françoise de la Souche, auparavant veuve de Jean des Serpents, baron de Goudvert, à payer une somme de 500 livres aux pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit. — Fol. 136, verso. Autre portant que dans toutes les cérémonies publiques qui auront lieu à Semur-en-Auxois, le sieur Poussy, avocat, l'un des commissaires examinateurs, marchera séparément après les officiers du bailliage. — Fol. 143. Autre qui condamne les fermiers de l'abbé de Flavigny à payer à François Lombard, curé de Jailly et Villeberny, les grains formant partie de sa portion congrue. — Fol. 148. Autre qui ordonne la continuation des contraintes décernées contre Marie de Pontoux, veuve de Jean Le Grand, premier président de la Chambre des Comptes, à requête de D. Fleutelot, prieur de Saint-Saturnin, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 149, verso. Autre qui condamne J. Petit, receveur général des Finances en Bourgogne, à payer les gages de Antoine Regnier, seigneur de Bussière, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes et Prévôt général en Bourgogne et Bresse. — Fol. 151. Autre portant mainlevée à Guill. Philippe, secrétaire du roi, des saisies faites par Jeanne de Robeq, veuve de Jacques de Briquemaut, seigneur de Ruere, sur les 4500 cordes de bois qu'elle lui avait vendues et qui étaient placées sur les bords de la rivière de Vermanton. — Fol. 157, verso. Autre qui annule une transaction conclue entre Anne Claude de Moléon, veuve de Daniel de Belujon, baron de Coppet et de Villeneuve, et Daniel de Belujon, son fils, au sujet du testament dudit Daniel et remet les parties dans leur premier état. — Fol. 170. Adjudication par décret des biens de Claude Boulanger, trésorier de l'extraordinaire des guerres, situés sur Dijon, Quetigny et Chaignot, tranchée pour 15000 livres au procureur Grusot. — Fol. 173, verso. Autre par lequel, vu les lettres d'amnistie accordées par le roi à ses sujets de Provence, Louis Bauchet, bourgeois d'Arles, est renvoyé de l'accusation portée contre lui par Hélène de Castellane, veuve d'Honoré de Porcelet, seigneur de Foz, d'avoir assassiné son fils durant les derniers troubles. — Fol. 177. Autre qui condamne les entrepreneurs du flottage sur l'Ouche à indemniser Michel Monin, papetier à la papeterie de Bruant, pour dommage causé à ses glacis. — Fol. 179. Autre qui maintient Michel Argond en possession de la dignité de l'église métropolitaine de Vienne en Dauphiné, avec défense à Louis David, chanoine, son concurrent, de l'y troubler. — Fol. 188, verso. Autre qui condamne plusieurs particuliers de Septeme, près Marseille, à passer reconnaissance des biens qu'ils possèdent audit Septeme, sous la mouvance du sieur Antoine d'Augustine. — Fol. 195, verso. Autre portant que les maire et échevins de Seurre devront tenir compte aux fermiers des octrois, de la franchise des droits de passage sur la Saône, obtenue par les habitants d'Auxonne. — Fol. 210. Autre qui déboute Marguerite de la Madeleine, dame d'Épiry, de sa prétention d'interdire à Cl. Leclerc, marchand à Saint-Émiland, la permission de vendre du vin et de jouir de la maison qu'elle lui a vendue, le tout jusqu'au remboursement. — Fol. 211, verso. Autre qui condamne J. Braconnier, religieux réformé au monastère de Paray, à accomplir la promesse écrite qu'il a faite à Robert Baudinet, religieux profès audit lieu, d'un office aussi avantageux que celui de sacristain qu'il exerçait audit Paray, et le maintient en possession de cet office. — Fol. 213, verso. Arrêt par évocation du parlement de Provence, pour le jugement des affaires civiles et criminelles d'Arles, survenues durant les derniers troubles. — Fol. 223. Autre qui adjuge à Philibert de Beaurepaire, seigneur de Varey, certaines sommes représentant les lods des propriétés affectées par le sieur Dorset pour la fondation d'un collège à Jujurieux. — Fol. 232. Autre qui condamne les maire et échevins de Beaune à verser au receveur des impositions du bailliage la somme de 2365 livres, à laquelle la ville a été cotisée pour la réparation du pont Aubriot, à Dijon. — Fol. 235, verso. Autre qui condamne Ét. Lefort, avocat à Toulon-sur-Arroux, à payer au curé de Rosier la dîme du vin qu'il récolte au hameau de Vella, dépendant de cette paroisse. — Fol. 241. Adjudication faite à Philibert de Thésut, seigneur des Puis, mari d'Anne Lallemand, fille de Sébastien Lallemand, seigneur de La Roche, et de Philiberte Poullet, moyennant la somme de 6000 livres, d'une partie des biens saisis sur feus J. Poulet, seigneur de Blaisy, et Philiberte de Digoine, sa femme. — Fol. 254. Arrêt qui condamne les maire et échevins de Semur-en-Auxois, à payer dans le délai de trois mois le restant des impôts qu'ils doivent aux receveurs des impositions du bailliage et à les indemniser des frais qu'ils ont supportés à l'occasion de ces retards de paiement. — Fol. 258, verso. Autre confirmatif du jugement qui condamne G. Boullicaut pour mésus commis dans le pré de P. Carnot, amodiateur de la seigneurie de Logis. — Fol. 272. Arrêt de règlement de taxe de dépens entre les prieur et les religieux de Moutier-Saint-Jean et P. Belanay, curé de Belan-sur-Ource. — Fol. 283, verso. Confirmation du jugement qui condamne les habitants des Chatelaines, de Ravières et de Cousin-le-Pont à l'amende envers la

ville d'Avallon, pour avoir envoyé leur bétail dans les bois avant la quarte feuille. — Fol. 288. Arrêt qui condamne Philippe Penessot et Marie de l'Esguille, sa mère, à payer la somme de 500 livres de dommages et intérêts à Cl. Ravier, fils du lieutenant d'une compagnie en garnison à Verdun, pour l'avoir blessé d'un coup de fusil au bras et l'avoir tenu après en chartre privée. — Fol. 293, verso. Autre qui condamne les échevins et habitants de Melay à réparer la maison curiale et à la fournir de meubles et linges nécessaires au curé Louis Durier. — Fol. 297. Autre qui déclare Marie Lechanne, femme de Claude Boulanger, ci-devant trésorier de l'extraordinaire des guerres, séparée de biens d'avec son mari. — Fol. 309. Arrêt qui condamne plusieurs notables habitants de Nuits à servir les intérêts d'une rente annuelle de 150 livres au profit de Albert de Florence ,ingénieur du roi, et de Marguerite de Frasans, veuve de Simon Durant, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, sauf recours contre la ville de Nuits au nom de laquelle ils se sont obligés. — Fol. 313. Règlement d'un compte de 7,329 livres entre la chambre de Ville de Dijon et Philibert Nicolardot, son ancien receveur. — Fol. 314. Autre du compte de l'hoirie de feu Edme Regnier de Montmoyen, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes de Dijon, entre Jeanne Tisserand, sa veuve, tant en son nom qu'en celui de ses enfants et Barbe Giroux, veuve de Jacques Sayve, président au Parlement, seigneur d'Échigey. — Fol. 317. Adjudication au sieur Claude Guillaume, avocat, d'une cense de 8 émines de froment et avoine, assignée sur les revenus de la rente de Courbeton, pour la somme de 2800 livres qui doit être employée aux réparations des moulins de Saint-Étienne de Dijon, appartenant à l'abbaye de ce nom et situés en amont du moulin Bernard, à M. Claude Bretaigne, conseiller à la Cour. — Fol. 322, verso. Autre portant que Philippe de Thésut, seigneur des Puis, mari de M. Allemant, fille de Sébastien Allemant, seigneur de la Roche, et de Ph. Poulet, impétrant des criées faites sur les biens de J. Poulet, seigneur de Blaisy, de Philiberte de Digoine, Antoinette Prévost, fille de feu Léonard Prevot et d'Anne Poulet, et Léonard Bureau, seront colloqués et payés sur le décret après les frais privilégiés, les deux premiers pour les améliorations qu'ils avaient faites aux domaines de Thurey et de Chasoris, Bureau dans la métairie de Macheron et le sieur Durand, dans celui de Bomarvans. — Fol. 324, Autorisation aux habitants de Chaudenay-la-Ville d'établir un double dîme sur toutes les récoltes de leur finage, pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 324, verso. Autre de règlement de comptes d'hoirie, entre Jacques de Bretagne, seigneur de la Villeneuve, Jean-Claude de Montferrand, seigneur de Verneaux et de Thoria, aux noms de Jeanne-Marie et Marie Gontier, leurs femmes, filles de Jean Gontier, conseiller du roi au Parlement, Jean Comeau, seigneur de la Serrée, Bénigne, Françoise et Catherine Comeau, héritiers à bénéfice d'inventaire de Antoine Comeau, conseiller au Parlement, J. Léauté, procureur en qualité de curateur des enfants mineurs de Bénigne Fleutelot, maître d'hôtel du roi, de Catherine Robelin, sa femme en second mariage et en premier dudit Gontier. — Fol. 326, verso. Autre qui défend aux consuls et habitants d'Aguille en Provence de comprendre dans le cadastre de leur territoire les terres qui appartiennent au sieur André d'Aix, et qui font partie du finage d'Aix. — Fol. 338. Autre qui ordonne la collocation des religieuses Clarisses de Lons-le-Saulnier, au décret mis sur la terre de Villerot, ayant appartenu à Claude de Montmoret, à la poursuite de René de Montconis, mari de Gasparine-Marguerite de Gramont, auparavant veuve du seigneur de Montmoret. — Fol. 338, verso. Autre qui ordonne la collocation de Madeleine de Montmoret, religieuse au monastère de Château-Chalon au décret mis sur la même terre. — Fol. 340, verso. Autre qui ordonne la mise en vente de la seigneurie de Beaurepaire saisie sur Philibert de Beaurepaire, à requête des religieuses Ursulines de Dijon. — Fol. 342, verso. Autre qui met Louis d'Ancienville Bourdillon, marquis d'Époisses, en demeure de justifier par ses terriers du droit de tierce qu'il prétend sur le territoire de Toutry ; — de la banalité du moulin de la Varenne et du droit de présentation qu'il perçoit sur les nouvelles causes portées devant sa justice. Fol. 349, verso. Mainlevée à B. Bernard, avocat-secrétaire, interprète du roy en langue germanique, d'une somme de 12,000 livres qui lui était due par Berthaut, grand maître des eaux et forêts. — Fol. 354. Arrêt qui condamne les habitants de Gevrey à indemniser ceux d'Arcenant et Chevrey des dommages causés par le logement de cavaliers qui leur avaient été adressés par une erreur de nom dans la feuille de route. — Fol. 354, verso. Autre qui réduit à 150 livres une rente donnée par Ét. Burgat, chanoine à Bourbon-Lancy, à la confrérie du Saint-Sacrement de cette ville. — Fol. 357. Mainlevée faite à Anne de Chastenay, veuve d'Hercule de Villers-la-Faye, seigneur de Villeneuve et de Mauvilly, de la seigneurie de Pralay, saisie à requête des Ursulines de Dijon, sur Gabrielle de Saint-Aubin, veuve de Jean Duval, seigneur de Pralay. — Fol. 358. Autre par lequel, vu la désistance par René de Montmoret, du bénéfice de l'adjudication qui lui avait été faite de la terre de Vellerot, moyennant la somme de 8,000 livres qu'on avait accrue d'une pension de 250 livres au profit de Madeleine, sa sœur, ordonne la mise en vente de cette terre. — Fol. 375. Autre qui ordonne la mise en délivrance de la seigneurie de Damalix, saisie sur Catherine Des Serpens, femme du comte de Busseul. — Fol. 377, verso. Autre qui renvoie à l'assemblée du clergé du diocèse de Belley le jugement de la question de préséance sur le doyen du chapitre, prétendue par l'official.— Fol. 378. Autre par lequel en payant à Anne de Foissy, dame

de Chamesson et de Thoires, héritière de Philippe, son père et de Jean, son oncle, les sommes restant devoir à ces hoiries, les habitants de Thoires demeurent maintenus en possession de leurs bois communaux. — Fol. 380, verso. Mainlevée à Hector Andrault de Langeron, baron dudit lieu et de Maulevrier, des choses saisies à sa requête sur Claude de Rier, chanoine de Beaujeu et situées dans le ressort de la Cour. — Fol. 383. Arrêt rendu sur la requête des fabriciens de l'église Saint-Michel de Dijon, lequel met en demeure Anne de Jaquot, veuve de Louis de Venois, seigneur de la Sablonnière, Girard Sayve, conseiller du roi tuteur aux enfants de Claude de Sayve, premier président de la chambre des Comptes, et de D. Jacquot, Claude de Jacquot, baron de Trémont et d'Esbarres, et Edme Mesnard, veuve de Philibert Jacquot, seigneur de Neuilly, patrons de la chapelle du Désert, joignant celle des Fonts et celle de la Verne, d'avoir à la faire réparer le plus promptement possible, et sur leur refus d'y pourvoir, les en déclare déchus. — Fol. 384. Autre qui, nonobstant l'opposition des officiers de l'élection de Belley, ordonne la réception de J.-B. Lyonnard en l'office de second avocat du roi et d'Élu, sous la réserve de ne point exercer ces secondes fonctions dans les causes où le roi et le public sont intéressés. — Fol. 398. Autre qui condamne J. Dufraisne, notaire royal à Toulon-sur-Arroux, à payer à Reine-Françoise de la Rivière, veuve de Guillaume Papillon, seigneur d'Uxeau et d'Avrilly, une somme de 150 livres pour fourniture de bétail. — Fol. 399, verso. Autre qui autorise les habitants de Trugny à rentrer en possession, moyennant remboursement, des communaux qu'ils avaient été forcés d'aliéner, afin de faire mettre en liberté des habitants qui avaient été emprisonnés pour défaut de paiement de tailles. — Fol. 406, verso. Autre portant que Cl. Faguet, archer de la garde du corps de la reine, sera tiré du rôle des tailles de Rignat, sous l'obligation de notifier aux syndics l'époque de son départ et de son retour du service et de ne se mêler à aucune affaire de culture.— Fol. 409. Poursuites exercées par Éléonore Damas, comtesse de Chalancey, dame de Gratedos et d'Aprey, contre Guillaume Gentilhomme de Baissey, pour dégradations commises dans ses bois. — Fol. 414. Autre qui condamne les officiers des greniers à sel de Bourgogne à payer au trésorier des parties casuelles les retranchements, les augmentations de gages et la taxe de la réunion des offices quadriennaux. — Fol. 418. Arrêt qui déboute Michel de Villers-la-Faye, seigneur de Vernay et de Vaugrenant, au comté de Bourgogne, d'une réclamation d'une somme de 1,000 livres aux consorts Papillon de Dijon. — Fol. 419. Autre qui condamne plusieurs anciens habitants de Lessart-en-Bresse, comme solidaires des emprunts contractés par la communauté antérieurement à leur abandon du lieu. — Fol. 419, verso. Adjudication de la seigneurie de Pontamalix, saisie par Catherine Des Serpens, comtesse de Busseuil, tranchée pour la somme de 30,000 livres à P. Corial, bourgeois à Paray. — Fol. 421. Autorisation aux habitants de Chaudenay-sur-Dheune d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 421. Arrêt qui condamne les prieur et religieux de la chartreuse de Servignac à fournir une portion congrue de 300 livres à Cl. Choniard, curé d'Arnaud. — Fol. 423. Autre qui condamne Jacques de Bretagne, seigneur de La Villeneuve, mari de Jeanne-Marie Gontier et Claude de Montferrand, mari de Marie Gontier, conseiller au Parlement, à donner à Jean Comeau, seigneur de Thoisy, Bénigne, Françoise et Catherine Comeau, héritiers d'Antoine Comeau, conseiller à la cour, un désistement précis et sans réserve de toutes les saisies, oppositions et collocations par eux demandées au Parlement de Paris sur les deniers de la vente des biens dudit A. Comeau. — Fol. 431. Autre relatif au partage de la succession de Claude de Bordes, près Cerdon, entre Innocente de la Rossière, sa veuve, Jean Claude de Bordes, seigneur du Chatelet et Bertrand de Bordes. — Fol. 436. Autre qui condamne P. Briandet, avocat à Semur-en-Auxois, à payer aux religieuses Jacobines de cette ville les arrérages d'une rente de 375 livres. — Fol. 437. Autre qui condamne les habitants de Labergement de Cuisery à réparer les bâtiments de la cure. — Fol. 440. Autre qui condamne les héritiers Girod à relâcher au curé de Thoiry une pièce de terre, dépendant du domaine de la cure, laquelle avait été accensée en 1554 par les Bernois. — Fol. 440, verso. Arrêt qui condamne les consorts Mortaine à payer les arrérages d'une rente due à George Ferrand, seigneur de Marcelois, mari de Marguerite Potot et à Chrétienne Potot. — Fol. 444. Autre portant que Nicolas Suchon, receveur des consignations au bailliage d'Auxois, sera en cette qualité exempt de logement militaire, mais qu'il contribuera aux impôts levés pour cette dépense. — Fol. 446, verso. Autre semblable obtenu par Jacob Lemulier, lieutenant criminel au bailliage, mais avec dispense de contributions. — Fol. 448, verso. Autre qui condamne les habitants de Saint-Vallier à payer à Ét. Marceau, leur curé, au jour de la Saint-Martin d'hiver, les droits de quarte et de passion accoutumés, à la charge par celui-ci de célébrer tous les services auxquels il est tenu par la transaction intervenue avec les habitants. — Fol. 462. Autre qui, sans s'arrêter à la délibération des curé et familiers d'Auxonne, les condamne à servir la prébende de Bénigne de Pize, familier, moins les distributions manuelles durant tout le temps qu'il étudiera la théologie au collège des jésuites de Dijon. — Fol. 460. Autre qui condamne Bénigne Richard, trésorier de France à Dijon, à payer une somme de 1,000 livres à ses frères Nicolas Richard, conseiller maître à la Chambre des comptes et Girard Richard, Élu du roi pour le règlement de la succession paternelle. — Fol. 463, verso. Autorisation aux habitants de Fraignot d'établir un double dîme

pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 464, verso. Arrêt qui condamne les maire et échevins d'Auxonne à acquitter les censes qu'ils doivent à Simon Cravoisier, ancien chambrier du grand prieuré de Saint-Vivant et à Claude Baudinet, son successeur. — Fol. 467, verso. Autre qui déboute le procureur syndic de la ville de Beaune, en qualité d'engagiste de la châtellenie de Beaune, Pommard et Volenay, de son opposition à la reconstruction par F. Bichot-Morel, contrôleur de la maison du prince de Condé, d'une tournelle ou perron joignant ses bâtiments à Pommard, où ses censitaires étaient tenus d'apporter leurs redevances et qui dépendait d'un fief dont il a fait hommage au roi, en la Chambre des comptes. — Fol. 468, verso. Arrêt portant que A. Rougier, T. Raillard, religieux du Saint-Esprit et Bastoine, ex-religieux jacobin, seront décrétés de prise de corps pour outrages et violences envers J. Mandrot, recteur nommé de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon et enjoint à tous les religieux de reconnaître ledit Mandrot en cette qualité et de l'assister au service de l'Église. — Fol. 477, verso. Arrêt par lequel, sans s'arrêter à une requête des habitants demandant une réforme complète du mode suivi pour les élections du vierg, des échevins et du syndic et le remplacement du vote habituel par un bulletin écrit et fermé, la Cour maintient la forme des élections portée par l'arrêt du conseil du 26 mai 1580, au jour de la Saint-Jean-Baptiste, avec défense d'y pratiquer des brigues et monopoles, admet à ces charges les officiers des seigneurs et justices limitrophes avec lesquelles la ville ne sera point en procès ; — en exclut les débiteurs et les fermiers de la ville. — Tout emprunt au-dessus de 1,000 livres ne pourra être voté qu'en assemblée générale des habitants et donne un règlement pour les logements militaires et les impositions. — Fol. 491. Autre qui condamne René de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, en qualité de prieur de Saint-Léger et Jacques Comeau, prieur de Saint-Sauveur, à payer une portion congrue de 300 livres à Toussaint Rogier, curé de Maxilly. — Fol. 492. Autorisation aux habitants de Rouvres d'établir un double dime pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 493. Autre portant que le nom de Jeanne Mazillier, veuve de Barnabé Breton, marchand à Vitteaux, sera comme étant mère de douze enfants tiré du rôle des tailles aussi longtemps qu'elle sera en état de viduité. — Fol. 495, verso. Adjudication de la seigneurie de Pontamalix, tranchée à J. Baudinot, avocat à Paray, sur l'enchère de 50,000 livres. — Fol. 500. Arrêt qui déboute les doyen et chapitre de Semur-en-Brionnais de leur prétention d'avoir le patronage de l'église de Varennes-Reuillon, lequel est maintenu à l'évêque d'Autun. — Fol. 501. Autre qui condamne un sieur Branche et Yves Sauvageot, abbé de la Ferté-sur-Grosne, pour avoir ouvert un chemin à travers une pièce de terre appartenant au sieur Guenyot à Saint-Ambreuil. — Fol. 505. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'opposition des chanoines de Saint-Lazare d'Autun, la Cour confirme la nomination faite par le Doyen, du sieur F. Arthus juge, prévôt d'Avallon, en qualité de juge des seigneuries du chapitre. — Fol. 507, verso. Autre qui maitient le même chapitre dans le droit de percevoir la dîme sur les territoires d'Illand et de Menades appartenant à François de Longueville, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux. — Fol. 518. Autre qui condamne François et Charles de Tenarre, seigneurs de Montmain, frères de Pierre de Tenarre, seigneur de Grosbois, curateur à Louise de Refuge, Claude de Chastenay-Saint-Vincent, mari de N. de Tenarre, sœur de F. et Ch., à payer une somme de 8,000 livres à Anne de la Tour, dame de Beaulieu, leur mère. — Fol. 528. Autre par évocation du Parlement de Grenoble, entre les consuls de la communauté de Saint-André-les-Embrun et Oronce du Bois, seigneur de Saint-Didier, conseiller au Parlement de Grenoble, au sujet des tailles imposées sur les terres de ce conseiller. — Fol. 546, verso. Autre qui valide le marché de vente de bois de coupe, fait par le fermier de la châtellenie de Salmaise à P. Guichard, maître des forges de Pellerey. — Fol. 551. Autre rendu sur la requête de Antoine Perrin, curé de Varennes-Reuillon, portant que le carrosse et les chevaux que Catherine des Serpens, comtesse de Busseuil, avait achetés des deniers dudit Perrin et revendus pour couvrir une dette, seront (cette vente ayant été déclarée nulle) amenés à Dijon et vendus au profit dudit Perrin. — Fol. 553. Autre portant que les religieux Carmes de Chalon, les fabriciens de l'église de Maligny, seront payés des legs qui leur ont été attribués par le testament d'Émiliande Ponsot. — Fol. 556, verso. Autre qui condamne Pierre de Tenarre, seigneur de Sechaines à délaisser à Nicolas Mathieu, lieutenant au bailliage de Chalon, héritier d'Abigail, sa sœur, femme dudit Pierre, des héritages situés à la Frette, Boussanges, etc. — Fol. 566, verso. Autre qui condamne les enfants de feu César d'Arlod à remettre dans le délai d'un mois à J.-Cl. Bordes, seigneur du Chatelet, les titres et papiers de la seigneurie de Charesia. — Fol. 568. Autorisation aux habitants de la Croisée-les-Braux d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 586. Autre pour la liquidation de l'hoirie de J. Bourgeois, dit Montarby, lieutenant au régiment de Noailles cavalerie, entre ses héritiers, Gabrielle de Dehan, veuve de Claude de Trotedan, seigneur de Prissey, de Cusey, et Charles de Pontailler, seigneur de Pontailler. — Fol. 618. Autre qui condamne les habitants d'Autun à payer au receveur des impositions les 6,504 livres de restant des contributions. — Fol. 621, verso. Poursuites exercées contre J. Renaudot, huissier au grenier à sel de Dijon, pour contravention aux édits touchant les distractions de ressort. — Fol. 622. Autre touchant le partage de la succession de Pierre Taisand, procureur à la Cour et de Marguerite Mo-

chot, sa femme, entre leurs enfants. — Fol. 644, verso. Autre qui, sans s'arrêter à l'opposition de Jacq. Lhuillier, seigneur de la Chapelle, capitaine des gardes du roi, héritier de N. Guyot, avocat au bailliage de Beaune, ordonne la réception de Gilles Berthet, pourvu dudit office. — Fol. 655, verso. Autre qui met à la charge du châtelain de Rouvres la perception du droit des matroces et l'oblige en cette qualité à verser tous les ans 140 émines au chapitre de N.-D. de Beaune. — Fol. 661, verso, Autre qui condamne le comte de Bosjan, à restituer à N. Boullenod, ci-devant commandant au château de Fay, les meubles et bestiaux dont il s'est emparé lorsqu'il a repris possession de ce château. — Fol. 663. Autre qui, sur la requête de Gabrielle d'Ardre, marquise de de Chamblay, aïeule et tutrice de Ferdinand-François de Rye, marquis de Varambon, déboute Antoinette de Saint-Polgue, dame de la Saune, veuve de Louis de l'Étang, chevalier de l'ordre du roi, de la jouissance du bail du marquisat de Varambon, attribué au seigneur de Luzine. — Fol. 677, verso. Autre qui exempte F. Bazin, lieutenant criminel au bailliage de Semur-en-Auxois, de la contribution des logements militaires (1651).

B. 12266. (Registre.) — In-folio, 743 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1651, 15 novembre-**1652**, 26 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 1. Arrêt rendu sur la requête des religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon ayant embrassé la congrégation de Saint-Maur, par lequel la cour délègue le conseiller De Gand et l'avocat général Millotet pour mettre ces religieux en possession de l'abbaye, à la charge de donner aux religieux dissidents un logement convenable dans le monastère, avec défense à l'abbé et à ces anciens religieux de les troubler. La cour permet aux nouveaux religieux de faire procéder à une visite générale des bâtiments et au récolement des inventaires du mobilier, du trésor et des archives, lesquels resteront en leur possession. — Fol. 3. Homologation de la délibération de l'assemblée générale des habitants de Châtillon prise à l'effet de mettre fin aux fraudes qui se commettent dans le mesurage des grains — Fol. 8, verso. Adjudication à Jean de Gand, seigneur de la Rochette, de la plus grande partie des biens saisis sur Ant. Perrin de Censerey. — Fol. 10. Maintenue de Marie de Pontoux, veuve de J. Legrand, premier président de la Chambre des Comptes, en possession des communaux acquis par son mari des habitants de Pontoux et Couronne. — Fol. 21, verso. Arrêt portant qu'il sera poursuivi à la continuation des criées des biens de J. Paunelle, notaire royal à Poiseul-la-Ville, poursuivie par Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, seigneur de Frolois. — Fol. 23. Autre qui condamne Claude Quarré, veuve de François Bouillet, seigneur de Lheurtière et ses enfants, Mathieu Bouillet, seigneur de l'Heurtière, fils et héritier de François Bouillet, seigneur de Boissière, Philibert Beaubernard, fils et héritier d'Antoine Beaubernard, avocat, tous héritiers de Guillaume Bouillet, conseiller maître à la Chambre des Comptes, à payer une somme de 561 livres à Guillaume Gevalois, bailli de Bourbon-Lancy. — Fol. 31. Autorisation aux habitants de Pommard d'établir un double dime pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 31. Autre aux habitants de Flagey-les-Gilly de vendre dans le même but un paquier contenant 22 soitures. — Fol. 38. Arrêt rendu sur la requête des échevins de Guillon, par lequel J. Constant Billard est maintenu comme maître d'école, avec défense à l'ancien curé et au sieur Pernot, son compétiteur, de l'y troubler (1651). — Fol. 40. Adjudication des terres de Quincey et de Balon saisies sur Claude Damas de Thianges et Éléonore Damas, dame de Chalancey, à requête de Cl. Bretagne, premier président du Parlement de Metz, faite à Cl. Bouhardet, correcteur à la Chambre des Comptes, pour la somme de 30,000 livres. — Fol. 43. Autre qui condamne Charles de Thoisy, seigneur de Rancy, et Jeanne de Duretal, sa femme, à payer à J. Colin, bourgeois de Terrans, une somme de 4,000 livres restant du prix des biens sur Rancy qu'il leur avait vendu pour mettre fin à des démêlés, qui avaient nécessité l'intervention de la justice criminelle. — Fol. 48. Autre qui condamne la veuve Flageollet de Sainte-Justice à payer les censes dus à Emmanuelle D'Arcy, prieure de Champchanoux. — Fol. 51. Autre qui confirme Ant.-Louis de Conzie, seigneur dudit lieu, Bolomyer et Vautier dans son droit de présenter les officiers de la justice de Poncin aux officiers du duc de Nemours, mais le condamne à dédommager le sieur Bolliet, notaire royal à Poncin, qu'il a remercié de son office de juge. — Fol. 77, verso. Autre qui condamne les habitants de Saint-Anthot à payer à J. Boittée, leur curé, les sommes qu'il avait avancées pour eux. — Fol. 84, verso. Autre qui condamne P. Picard, joueur d'instruments à Saint-Seine, à payer les 18 livres qu'il doit à Jacques Bélorgey, joueur d'instruments à Dijon. — Fol. 96, verso. Autre qui condamne les vierg et échevins d'Autun à rembourser au sieur Denisot le prix des améliorations qu'il a faites dans les batiments du corps de garde de la porte de Carrouge, lequel lui a été baillé à cens. — Fol. 98. Autre qui décharge Guy de Maniban, président à la cour des Aides de Guyenne, de la taxe qui lui avait été imposée par jugement des commissaires députés à la recherche des malversations au fait des monnoies, défend de s'en aider et servir, sauf audit de Maniban de se pourvoir pour des dommages et intérêts. — Fol. 109. Autre qui admet les réclamations de François de Clermont, seigneur de Mont-Saint-Jean et la Bastie, contre les détenteurs des biens de Anne de Montferrand, sa mère, dissipés par le seigneur de Clermont, son père. — Fol. 131, verso. Autre faisant mainlevée à Hugues de Changy, seigneur de

Roussillon, de tous les bois qu'il a vendus à des marchands de Paris et qui avaient été saisis. — Fol. 137, verso. Autre qui condamne Marie Thomas, veuve de Bernard de Requeleyne, conseiller maître à la Chambre des Comptes, Gobin de Requeleyne, avocat, Gilbert Depringles, officier des États et M. de Pontoux, tous héritiers dudit feu de Requeleyne, à payer les vacations dues au procureur Penessot. — Fol. 141. Autre relatif à la liquidation de la finance de l'office de secrétaire de la Cour obtenu par Bernard Fillon. — Fol. 148. Autre qui prescrit les criées des biens des frères Cherdu de la Vault, poursuivies par Pierre de Traves, seigneur de Vauthot et de la Vesvre. — Fol. 151. Autre faisant mainlevée au sieur Pierre Des Brosses, maître d'hôtel du Roi, lieutenant-général de l'artillerie au Lyonnois, de neuf lettres de provisions d'offices de greffiers des greniers à sel de Dijon, Semur-en-Auxois et Saulx-le-Duc. — Fol. 151, verso. Autorisation aux habitants de La Rochepot d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 161, verso. Arrêt qui condamne les échevins de Nuits à rembourser à Hector Micault, notaire, la somme de 480 livres par lui avancée pour la subsistance des troupes cantonnées audit lieu. — Fol. 102. Autre portant que Jean Rousseau, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts d'Autun, Montcenis et Couches, sera en cette qualité retiré du rôle des tailles de la ville d'Autun. — Fol. 186. Autre qui déclare frère Zacharie Pasquier non recevable au bénéfice de chantre au prieuré de N.-D. de Semur auquel il a été nommé par le pape, jusqu'à ce qu'il ait acquitté les dépens des arrêts rendus contre lui. — Fol. 190. Autre qui oblige les prieur et religieux de l'abbaye N.-D. de Châtillon, curés primitifs de Coulmier-le-Sec, à contribuer à la taille levée par les habitants pour la réparation des murailles, etc. — Fol. 199. Autre portant que la succession de Louis de Moyria, seigneur de Cognac, sera partagée entre Guillaume de Moyria, Claude-Louis de Moyria et Claude-Catherine de Moyria, femme de Antoine de Carron, seigneur de La Maison forte. — Fol. 205. Arrêt pour le règlement des collocations réclamées sur le prix des biens vendus par décret sur M. de Pernes et poursuivies par Roger de Clermont, marquis de Crusy, père de Charles-Henry de Clermont, mari de Gabrielle de Pernes. — Fol. 225. Autre portant mainlevée à Élisabeth de Duretal, héritière de Jacques de Duretal, son oncle, seigneur de Bressandey, de deniers saisis par Cl. Baillet, seigneur de Vaugrenant, maître des requêtes de l'hôtel. — Fol. 234. Autre qui condamne les habitants de Curciat à réparer leur église, à la garnir des ornements nécessaires et le curé à contribuer aux menues réparations de l'édifice. — Fol. 234. Autre portant que les religieux de la chartreuse de Pierre-Chatel établiront la preuve des assignaux de cens qu'ils possèdent sur des biens de Antoine de Caron, seigneur dudit lieu. — Fol. 239, verso. Arrêt qui condamne Jacques de Neuchese, évêque de Chalon, en qualité d'abbé de Saint-Étienne de Dijon et de curé primitif de Mirebeau, à réparer le chœur de l'église de ce bourg, laquelle avait été ruinée lors du siège de 1636. — Fol. 244. Arrêt sur le partage des biens de Guy Milletot, avocat du Roi au bailliage d'Auxois, entre François Milletot, seigneur de Champregnaut et Bornay et Joseph Milletot, prévôt, chanoine de Saint-Étienne de Dijon, ses enfants. — Fol. 245. Autre qui condamne B. Bierre de Noyers à payer la somme qu'il doit à Louis de Pernes, comte d'Épinac, mari de Anne de Rouvray, donataire d'Anne-Françoise de Rouvray, sa tante, veuve de Roland de Bournonville, seigneur de Chancigny. — Fol. 246, verso. Autre qui déclare P. Suduirand, piqueur du vol pour les milans de la grande fauconnerie du Roi, exempt des tailles de ville de Vaux-en-Bugey. — Fol. 260, verso. Autre qui condamne Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, à délaisser deux pièces de terre à Philiberte de Grolée, veuve d'Antide de Dortans, seigneur de Bouas. — Fol. 283. Autre qui condamne Adam et la veuve Ardouin, marchands de bois, à payer des indemnités aux fermiers des moulins de Vesson et de Chèvremorte appartenant à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon pour le chômage de leurs usines, résultant de la rupture des glacis de Bussy causée par le flottage des bois. — Fol. 298, verso. Autre qui déboute Ph. de Requeleyne, fermier de la seigneurie de Tart-le-Haut pour Joseph de Nagu, seigneur de Varennes, chevalier d'honneur du Parlement, de sa demande en diminution du prix de bail, motivé sur ce que en 1650 les passages de troupe pour le siège de Seurre ont empêché toutes les semences. — Fol. 302. Autre par lequel la Cour entérine les lettres d'État obtenues par Nicolas-Jacques de Baume, comte de Saint-Amour, gouverneur de Dôle, général de l'artillerie aux Pays-Bas, pour le Roi d'Espagne, prisonnier de guerre en France depuis la bataille de Lens où il commandait l'infanterie espagnole, à l'effet de suspendre pendant sa captivité l'effet des saisies de ses biens faites par ses créanciers, parmi lesquels figurent Cl. Grivel, seigneur de Perrigny, conseiller au Parlement de Dôle, Cl. Boivin, aussi conseiller, les Jésuites de Besançon, etc. — Fol. 312. Autre qui condamne les habitants d'Agencourt à payer aux chanoines de Saint-Denis de Nuits une somme de 50 livres pour le loyer d'une maison occupée par le vicaire de la paroisse. — Fol. 315, verso. Autre qui condamne plusieurs habitants de Bessey-la-Cour à l'amende pour dégradations commises dans les bois de Thomirey, au préjudice du seigneur et de Louis Chirac, maître des forges de la Canche. — Fol. 336, verso. Autre qui autorise le sieur Deleveau, de Plombières, créancier de la communauté de Darois, à prendre des communaux en paiement, jusqu'à concurrence de la valeur de ses créances. — Fol. 338, verso. Homologation de la délibération de l'assemblée générale des habitants de la ville de Bourg qui

approuve l'acquisition faite par les recteurs de l'hôpital Dieu, de la maison Maillet et dépendances située sur la place de la halle, pour y fonder un hôpital. — Fol. 343. Arrêt qui ordonne l'élargissement de D. Roy de Chaume les Fontaine-Française, emprisonné à requête de A. Gros, créancier de la communauté. — Fol. 349, verso. Arrêt par évocation du Parlement de Provence qui déboute François de Thomas, seigneur de la Val-d'Ardene, de sa prétention de venir contre la transaction conclue avec François de Vintimille des comtes de Marseille, tant en son nom qu'en qualité de père d'Isabelle-Marie de Vintimille, héritière de Rosane de Paris, fille de Balthasar de Paris, seigneur de Revert. — Fol. 367, verso. Autre qui condamne Chrétien Thevenin, curé de Martignat, à payer une part de portion congrue au curé de Belignat, en proportion avec les dîmes qui lui ont été abandonnées. — Fol. 370. Arrêt qui condamne Gouveau, demeurant à Autun, à des dommages et intérêts envers les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, propriétaires du cours de la rivière d'Ouche depuis Bruant jusqu'à la Colombière pour dégradations causées par le flottage des bois dans leurs moulins. — Fol. 378. Autre qui, nonobstant l'opposition des officiers de la juridiction des Monnaies à Dijon, ordonne la réception comme changeur de J. Rouhier, marchand audit Dijon. — Fol. 388, verso. Autre par évocation du parlement de Provence, qui condamne les consuls et la communauté d'Hyères à payer à Marc Antoine Guiberd, notaire royal, le restant d'une taille de dix écus pour livre cadastrale, imposée en 1649, tant sur les habitants de cette ville que sur les forains. — Fol. 401, verso. Autre portant que François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, fournira de nouvelles preuves de ses réclamations sur le comté du Pont de Veyle à Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, marquise de Saint-Damien, comtesse de Pont de Veyle, tant en son nom que comme ayant les droits de Marie d'Urfé, sa sœur, fille de Christophe d'Urfé de Buxi et de Charlotte de la Chambre, sa première femme. — Fol. 414. Autre qui condamne Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, marquis de Magny et d'Alincourt, maréchal de France, gouverneur de la personne du Roi, de Lyon et du Lyonnais, N. Harnault, bourgeois de Paris ayant droit par transport de Rachel de Cochefillet, veuve de Maximilien, duc de Sully et Catherine de Neufville, femme séparée de biens de Jean de Souvré, premier gentilhomme de la Chambre, marquis de Courtenvaux, à l'exécution de la transaction conclue pour la liquidation des dettes de cette dernière. — Fol. 421. Autre qui autorise les habitants de Loges (Morlet) à aliéner le double dîme, afin d'en employer le produit à l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 426. Autre qui fixe à la somme de 60 livres les intérêts dus par la communauté de Flavigny au sieur Léauté, avocat à la Cour, pour logement de militaires dans sa maison. — Fol. 428. Autre qui déclare injurieux et tortionnaire l'emprisonnement subi par D. Merle, habitant d'Ampilly, à la requête du sieur Siredey et des habitants de Bure pour une dette imaginaire et les condamne à des dommages et intérêts. — Fol. 448. Arrêt qui annule une transaction conclue entre Angélique d'Agey, veuve de Gilbert de Ramilly, seigneur de Charny et de la Bondue, mère de Louis de Ramilly, officier du régiment d'Uxelles, disparu à la bataille de Sedan, Françoise de Ramilly, veuve de Denis du Cray, seigneur de Monteullon, Melchior de Fontette, seigneur de Sommery, Saladin de Fontette, seigneur de La Fay, donataires de la dite d'Agey et Claude d'Averly, seigneur de Saint-Aubin, au sujet de la succession de Louis de Ramilly. — Fol. 454. Défaut contre Claude Desbarres, veuve d'Antoine Duprat, baron de Vitteaux, dans une instance pour le règlement de la succession de René Duprat, baron de Gemeaux. — Fol. 460, verso. Arrêt qui maintient Michel Argond en possession du décanat du chapitre de l'église métropolitaine de Saint-Maurice de Vienne en Dauphiné. — Fol. 465. Autorisation aux habitants de Sarry, au bailliage d'Avallon, d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 468. Autre qui renvoie au jugement des supérieurs la contestation entre Isabelle de Toulongeon, religieuse ancienne de l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand, et Antoinette d'Estrades, coadjutrice de cette abbaye, au sujet du paiement de la prébende de la première qui était retirée dans la maison de Cirey, près Nolay. — Fol. 488. Autre qui condamne Robert Savary, curé de Sainte-Colombe-sur-Seine, à payer une redevance de quatre setiers de grains à M. Thierry, prêtre, chanoine au château de Fabert (Larrey). — Fol. 489. Autre qui ordonne à François de Crozon, capitaine au fort de l'Écluse, de restituer la somme de 4000 livres produit des impositions royales levées sur les communautés voisines, qu'il s'était permis d'enlever. — Fol. 493, verso. Arrêt par lequel, sans avoir égard aux lettres de requête civile obtenues par C. Rondot, seigneur de Renève, Jeanne Martin et Nicolas Verger, patrons du Vieil Collège de Dijon, Antoine Colas, prêtre chanoine de Saint-Jean, est maintenu en qualité de chapelain de la chapelle N.-D. dudit collège et condamne les maire et échevins de Dijon à lui en payer les gages et fournir le logement. — Fol. 499. Autorisation aux habitants de Nogent-les-Montbard d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 505, verso. Homologation du bail de ce double dîme passé par les habitants de Maligny au sieur Testot. — Fol. 506. Arrêt de règlement de l'hoirie de Renée de Léoville, femme de Denis de Oudry, seigneur de Villers-les-Hauts, entre son mari et Louis Fromager, seigneur de Nogent, mari d'Antoinette du Prestre, héritière de ladite Renée. — Fol. 528. Autre qui ordonne la modération des tailles imposées à Marie Lebault, veuve de M. Burteur de Saulieu, mère de Jean, avocat à Dijon, et d'un

second fils, secrétaire de la Chancellerie. — Fol. 536. Autre qui condamne les habitants de Villars-Dompierre à payer les redevances seigneuriales dues à Jacques de Saint-Georges, seigneur de Romans, premier capitaine major au régiment de Bourgogne, tant en son nom qu'en celui de ses consorts héritiers de Laurent de Saint-Georges et de Denise de Davout et Nicolas de Davout, tant en son nom que de ses consorts cohéritiers de Nicolas de Davout, son père. — Fol. 543, verso. Autre qui condamne les consorts Mousseron à payer une somme de 600 livres due à Charlotte du Châtelet, femme de Claude de Rougemont, seigneur de Chaseuil par Antoine du Chatelet, marquis de Til-Chatel. — Fol. 546. Homologation de la transaction conclue entre Alexis de Menay, comte de Saint-Jean de Lyon, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Mâcon, prieur commendataire de Neufville, et les prieure et religieuses du couvent, avec les fermiers des Granges de Ferney et de Sermoyé. — Fol. 561. Autre qui condamne Abel Lhuberd, seigneur de Gonmerand, lieutenant au gouvernement de Saint-Amour, à payer certaines fondations aux prieur et religieux Augustins dudit lieu. — Fol. 568. Autre qui condamne les héritiers de Gerardmer, notaire à Le Perrier, à payer les arrérages d'une rente à Jacques Bretagne, seigneur de Villeneuve, mari de Jeanne-Marie Gonthier, et à Claude, seigneur de Montferrand, mari de Marie Gonthier, enfants et héritiers de Jean Gonthier et de Catherine Robelin. — Fol. 582. Autre qui condamne Marie de Sirot, prieure de Champchanoux, à rembourser les choses saisies sur la veuve Flageolet. — Fol. 583, verso. Autre rendu sur la requête de Gabrielle Damas, veuve de Jean de la Palud, seigneur de Bouligneux et de Chaudenay-la-ville, portant défense aux habitants dudit Chaudenay de s'assembler sans permission du seigneur. — Fol. 587. Autre qui déboute Antoine d'Édouard, seigneur de Jouancy, d'Aignay-le-Duc et d'Étalente, de ses prétentions sur les moulins, foulon, battoir d'Aignay appartenant à P. de Gissey, juge de la Prévôté, Jeanne, sa sœur, et F. Toulongeon, conseiller au bailliage de Châtillon. — Fol. 590. Autre qui condamne les habitants du Plat Pays de Saulieu à rembourser aux habitants de Saulieu leur part des dépenses de logements militaires. — Fol. 598. Autre enjoignant aux curé et familiers de Saint-Jean-de-Losne, de recevoir dans cette familiarité Gabriel Gaillard qui, dans l'intervalle, avait été nommé curé de Pagny. — Fol. 599. Arrêt confirmatif de celui du 13 février 1645, rendu sur la requête de Louis de Gadagne d'Hostun, comte de Verdun, qui défend à Guillaume Guyenot, avocat, de prendre le titre de seigneur du Chapot. — Fol. 610. Autre par lequel sans s'arrêter aux raisons données par les fermiers des octrois de la ville de Saint-Jean-de-Losne pour obtenir une décharge ou une diminution de bail, la cour déclare que ce bail tiendra jusqu'à son expiration. — Fol. 612, verso. Arrêt qui condamne Françoise de Bernard de Montessus à payer les arrérages d'une rente de 1200 livres à Jean de Gand, seigneur de Chalvosson et de Munois, mari de Mlle de Conclois, héritière de Saint-Jean-le-Page, seigneur de Saint-Broing. — Fol. 613, verso. Autre qui condamne les habitants de Châtillon-sur-Seine à amortir les capitaux de rente créés en leurs noms par M. de Gissey, conseiller au bailliage, A. Tridon, avocat et autres. — Fol. 614, verso. Autre qui condamne Perrot et Colle, hôteliers à Saulieu, chacun en 10 livres d'amende pour infraction à l'arrêt du 4 mai 1651, qui défendait aux débitants de boisson de recevoir les habitants de jour et de nuit et d'y souffrir les blasphèmes et jeux de hasard. — Fol. 622, verso. Autre pour l'exécution de ceux rendus précédemment pour la succession de Louis de Gimel, chanoine de l'église Saint-Sauveur d'Aix en Provence, entre Scipion de Lincel, seigneur dudit lieu et de Remoulle et Antoine de Crose, seigneur dudit Gimel, avocat au parlement de Provence. — Fol. 643, verso. Autre qui ordonne la résolution du marché passé par les maire et échevins de Châtillon avec des maçons, pour la construction d'une écurie destinée à loger les chevaux des troupes de passage. — Fol. 649. Arrêt qui condamne Verney, fermier de la terre de Pereix, appartenant à Jacques Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour, à payer une somme de 2125 livres à Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel, lieutenant général du roi, auquel les revenus de cette terre avaient été donnés durant la guerre (le comte de Saint-Amour servant le roi d'Espagne). — Fol. 671. Autre qui fait mainlevée à Scipion de Lincel, cosseigneur du lieu, des revenus d'une cense due par les habitants de Remoulle près Forcalquier et contestée par J. d'Isoard, seigneur de Foncieure. — Fol. 684. Arrêt qui maintient Ph. Magnin en qualité de curé de Saint-Denis de Ceyserieux-en-Bresse, en possession de percevoir sur les habitants la dîme d'un agneau par troupeau de plus de dix. — Fol. 687, verso. Autre qui condamne les habitants de Ruère à payer au sieur Naulot, chirurgien à Saint-Léger-le-Foucheret, la somme de 283 livres qu'il avait été forcé d'emprunter pour les donner en leur nom au receveur des tailles d'Avallon, qui l'avait fait emprisonner comme habitant. Ils sont condamnés aussi à l'indemniser de sa détention. — Fol. 700. Autre portant que J. Chauvenet, gendarme de la compagnie de la Reine, sera tiré du rôle des tailles de Chaudenay-la-Ville, tant qu'il sera au service du roi. — Fol. 712, verso. Autre qui condamne H. Thirard, seigneur de Boursolle, à payer dans un délai de 4 mois une somme de 2000 livres aux prieure et religieuses de Sainte-Marie de Villefranche. — Fol. 713. Autre qui met en demeure le chapitre de Saint-Étienne de Dijon de fournir un vicaire pour la desserte de l'église d'Asnières. — Fol. 715. Autre pour le partage de la succession d'Anne Levesque, veuve de J.-B. Galand, seigneur de Viviers, entre Christophe Durier, seigneur de Lucey et Bonan, maître

des requêtes de l'hôtel de la reine, Claude Durier, chanoine de l'église N.-D. de Beaujeu, et Jean d'Essart, mari de Françoise Levesque. — Fol. 730. Autre qui condamne les échevins et habitants de Verdun à s'imposer une somme de 300 livres pour l'employer aux réparations de la cure (1652).

B. 12267. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Bon état.

1652, 14 novembre - **1653**, 30 avril.— Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 8, verso. Arrêt qui confirme l'adjudication faite moyennant la somme de 30,000 livres au sieur Bouhardet, conseiller correcteur à la Chambre des comptes de Dijon, des seigneuries de Quincey et de Balon, saisies à la requête de Claude de Bretagne, premier président du parlement de Metz, sur Claude Damas, comte de Thianges, et Éléonore Damas, comtesse de Chalancey. — Fol. 10, verso. Réception de Et. Sigault comme procureur à la Cour. — Fol. 13. Amende de fol appel encourue par Pierre de Coulon, seigneur de Gissey-le-Vieil en partie, contre Jean de Coulon, seigneur de la Barre, capitaine au château de Thisy. — Fol. 25. Arrêt portant que Jean Garnier, seigneur de Grissey, rendra compte du sequestre sur la terre de Hauteroche, dont il a été chargé sur la poursuite de Jacques Espiard, seigneur de la Courtine. — Fol. 38. Autre qui condamne Claude Crestiennot, seigneur de la Motte, demeurant à Villy-en-Auxois, à payer les tailles dues dans cette communauté, jusqu'au jour de sa nomination à la charge de maréchal des logis de la maison du Prince de Condé. — Fol. 63. Autre qui autorise une diminution du prix de l'amodiation du double dîme, établi par les habitants de Bligny-le-Sec. — Fol. 73. Autre qui condamne Jacques Valon, seigneur de Mimeure, trésorier de France à Dijon, héritier bénéficiaire de François Valon, seigneur d'Hauteroche, la moitié des adjudications décernées contre Élisabeth Venot, veuve dudit François Valon, à requête de Pierre Coulon, seigneur de Gissey. — Fol. 96. Arrêt qui maintient l'abbé de Saint-Bénigne en possession du droit de percevoir quatre deniers pour livre du prix des marchandises exposées en vente dans la ville de Dijon et ses faubourgs, avec défense à la mairie de l'y troubler désormais. — Fol. 96. Autre qui condamne N. Tixier, curé de Saint-Sernin-du-Plain, à exécuter les termes de la transaction conclue avec les habitants le 11 décembre 1525, par laquelle il s'oblige à célébrer tous les dimanches une messe basse avant celle paroissiale et les habitants à lui payer les droits curiaux. — Fol. 117. Autre qui ordonne une visite et reconnaissance du bois de la Bossona, situé dans le territoire de Belian en Bugey, dont la propriété était disputée entre Jean-Charles de Seyssel, seigneur du Chastelard, et Pierre de Bourgeois, seigneur de Bilian. — Fol. 125, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Corcelles-les-Arts et de Masse à reconstruire la maison curiale, dans le délai d'un an. — Fol. 127. Autre qui condamne Jean de la Rivière, prieur commendataire de Perrecy, à payer une portion congrue de 300 livres au curé de Saint-Eugène. — Fol. 129, verso. Autre semblable contre Degon, prieur d'Asserens, en faveur du curé d'Isernore. — Fol. 147, verso. Homologation de la délibération capitulaire des doyen et chapitre de Saint-Denis de Nuits, portant qu'à l'avenir l'imposition des décimes porterait sur les gros fruits. — Fol. 154. Arrêt qui maintient la vente faite par Odet de Montagu à Ph. Garnier, avocat, de son office de lieutenant général en la chancellerie d'Autun, moyennant la somme de 35,000 livres, vente que ledit de Montagu avait voulu annuler, au profit du fils d'Arlay. — Fol. 164, verso. Arrêt rendu sur la requête des prieur et religieux de Nantua, curés primitifs d'Échallon et Belleydoux, qui condamne les habitants à reconstruire le presbytère qui avait été brûlé par les Comtois. — Fol. 178. Homologation de la transaction qui met fin aux procès entre Bénigne Soirot, avocat au Parlement, et Jean Soirot, son frère, chanoine de la Sainte-Chapelle du roi à Dijon. — Fol. 198. Arrêt par évocation du Parlement de Provence, par lequel Charles Artigues, boulanger à Toulon, est condamné à rétablir un canal d'arrosage de la propriété de Louis Artigues, aussi dudit lieu, sise à Rennes au climat de Malvallon, alimenté par la fontaine de Pennes. — Fol. 203. Autre qui décharge les habitants de Baulme-la-Roche et de Panges des contributions établies sur la terre de Saint-Seine, pour l'entretien de la garnison du château de la Margelle. — Fol. 206. Autre qui condamne Jean Mortaine, contrôleur des guerres en Bourgogne, mari de Philiberte Rémond, à payer une indemnité à François de Choiseul, seigneur de Pressigny et de Grésille, mari de Judith, pour non jouissance d'une maison située à Marandine. — Fol. 207, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Velard-les-Pouilly-en-Auxois à contribuer pour un quart dans le remboursement d'une rente souscrite par les habitants de Pouilly. — Fol. 226, verso. Autre qui condamne les héritiers de D. Desbois, tisserand à Autun, à payer une somme de 100 livres sur le legs qu'il a fait à l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Fol. 227, verso. Autre qui annule l'adjudication de la ferme des revenus de la commanderie de la Madeleine de Dijon, faite à la veuve de Requeleyne et en adjuge les revenus à frère Charles Languet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, procureur de Philibert Brunet, commandeur de cette commanderie. — Fol. 239. Autre qui condamne les échevins et habitants de Saint-Jean-de-Losne à rembourser à J. Terrion, avocat, mari d'Anne Delettre, une somme de 400 livres, montant de fournitures faites à la ville par Charles Delettre. — Fol. 248, verso. Autre portant mainlevée aux religieuses Ursulines d'Autun d'une somme de

800 livres à elles dues par Louise et Claude de Pernes, filles de Louis de Pernes, et déposée entre les mains de Louis de Pernes, comte d'Épinac, leur frère. — Fol. 252. Autre portant que le nom de Valentin Challemoux, seigneur du Brouillard, contrôleur des écuries de la maison du Prince de Condé, sera en cette qualité tiré du rôle des tailles de la ville de Bourbon-Lancy. — Fol. 255, verso. Adjudication à Jacques de Bretagne, seigneur de Villeneuve, et à Jean-Claude de Montferrand, seigneur de Thoria, des seigneuries des Hautels ou les Peuilley, saisies par Palamède Gonthier, seigneur du Sauvement. — Fol. 262. Autre rendu au profit de Robert Savery, curé de Sainte-Colombe-sur-Seine, qui déboute François de Méteil, seigneur de Bois-Robert, aumônier du Roi, abbé de Notre-Dame de Châtillon, les prieur et religieux de cette abbaye, de tous droits sur le moulin des malades dépendant du territoire de Sainte-Colombe. — Fol. 268. Autre qui condamne Gaspard du Planet, seigneur de Beynier, héritier de Laurent du Planet, son frère, à payer une somme de 550 livres due par ce dernier à J. Dupuis, seigneur du Buisson, mari de Jeanne-Louise Nardin. — Fol. 269, verso. Autre qui ordonne la continuation des criées sur les biens de J. Boulery, seigneur du Chaire, poursuivies par Philippe de la Loge, seigneur du Bouchet. — Fol. 278, verso. Autre qui ordonne l'élargissement de deux laboureurs de Lantenay et d'Arene, fermiers de Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, que Philiberte de Grolée et Claude de Dortans, seigneur de Bona, son fils, avaient fait emprisonner en garantie des sommes dues par ledit de Grenaud. — Fol. 280, verso. Autre qui subroge Louis de Pernes, seigneur de Monetoy et Hugues-Antoine de Rouvray, seigneur de Chaudenay, et de Villars, à Claude Bretagne, premier président du parlement de Metz, à la poursuite des criées sur les seigneuries de Quincey et de Balon ayant appartenu à Cl. Damas, comte de Thianges, et Éléonore Damas, dame de Chalancey. — Fol. 283, verso. Autre qui maintient Charles Savery, prêtre, en possession de la cure de l'église de Saint-Pancrace, de Saint-Branchier et de Saint-Pierre es liens de Villarnoux, son annexe. — Fol. 286, verso. Autre par lequel, sans s'arrêter à l'intervention des religieux Carmes du couvent de Gex, la Cour ordonne aux catholiques de cette ville de s'assembler pour aviser au rétablissement de la confrérie de Saint-Roch, fondée par les frères Poncet et nommer deux prieurs pour en administrer les revenus demeurés dans la famille. — Fol. 288, verso. Autre qui condamne Laurent d'Avignon, curé de la paroisse Saint-Philibert de Dijon, à payer à Jacques Soyrot, religieux et hôtelier de l'abbaye de Saint-Bénigne, une redevance de 20 florins, soit 16 livres 13 sols 4 deniers, assignée sur les revenus de sa cure. — Fol. 296, verso. Arrêt qui met en demeure René de Rabutin, seigneur de Savigny, demeurant à Nevers, de remettre à Charles de Piget, seigneur de la Bruère, les titres de la seigneurie, de Santigny qu'il lui a vendue. — Fol. 206. Autre qui condamne Philibert Blandin, curé de Pouilly-en-Auxois, à nommer un vicaire pour l'aider dans son ministère et notamment dans la desserte d'une chapelle de N.-D., située dans l'intérieur du bourg, dotée de fondations et plus commode que l'église paroissiale située en un lieu de très difficile accès, à cause de son élévation.— Fol. 308, verso. Autre par évocation du Parlement de Toulouse, qui, moyennant indemnité, réintègre Claude d'Érebe, archevêque de Narbonne, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, président né des États de Languedoc, en possession du moulin de Pieusse sur la rivière d'Aude près Narbonne, dont s'était emparé Jean de Seigneuret, seigneur de Fabressan et Montgravier. — Fol. 318. Autre qui condamne les habitants de Gergy à payer la somme qu'ils doivent à Claude Mazoyer, cordonnier à Chalon, non en terres communales, comme ils l'ont fait vis-à-vis d'autres créanciers, mais en espèces d'argent. — Fol. 323. Autre qui, contrairement à l'opposition de Fr. Berardier, curé de Chaussin, maintient Antoine Guioty, prêtre official des cours spirituelles et métropolitaines de Narbonne et chanoine de l'église Saint-Paul dudit lieu, en possession de l'office de chantre et de receveur de la familiarité de Saint-Maurice-de-Chaussin en Bourgogne. — Fol. 343. Adjudication à Pierre Catherine, seigneur de Saint-Usage, des biens situés à Boux, saisis sur Anne de la Cousse, femme du seigneur de Trailly. — Fol. 351. Autre qui, sur la plainte des cordonniers de Dijon, condamne en 30 livres d'amende un tanneur, qui contrairement aux arrêts de la Cour, avait acheté des cuirs à Dijon pour les revendre au dehors. — Fol. 353. Arrêt qui ordonne la continuation des criées des terres et seigneuries de Minot et de Thorey, saisies sur Nicolas-Louis de la Guierche de Grozon, seigneur d'Andelot, à requête de François Regnier de Rompré, seigneur de Bussière et Busserotte, subrogé du seigneur de Beaujeu. Jean-Jacques de Longueval, seigneur de Rigny, figure parmi les défendeurs. — Fol. 356, verso. Arrêt par évocation du Parlement de Grenoble entre Marguerite de Benoît, veuve de Isaac Gabel, conseiller à la Cour des Aides de Dauphiné, et Jacques Gabel, bourgeois à Pierre Latte, au sujet du testament dudit Isaac. — Fol. 362. Autre rendu en conformité de ce qui se passe à Dijon, par lequel défense est faite au chapitre cathédral d'Autun et au clergé des paroisses, lorsqu'ils conduiront les corps de ceux qui ont choisi leur sépulture aux Cordeliers, de les amener devant la grande porte du couvent sans vouloir tenter, comme ils l'ont fait plusieurs fois, de pénétrer dans l'église et d'y célébrer les derniers offices. — Fol. 366. Autre qui maintient Pierre Farnasse, prêtre prébendé de l'église cathédrale de Toulon, en possession d'un canonicat en l'église collégiale

d'Hyères. — Fol. 374. Autre qui condamne P. Valentin, prévôt des maréchaux des pays de Bresse, à payer à Ch. Émon. de Carron, religieux chantre en l'église N.-D. d'Ambronay et chapelain de la chapelle Saint-Hugon, une cense annuelle, assignée sur une maison audit Ambronay. — Fol. 377, verso. Autorisation aux habitants d'Arnay-sous-Vitteaux d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 389. Autre qui condamne les habitants de Vassy à payer à François Estiennot, leur seigneur, un droit de tierce sur toutes leurs récoltes. — Fol. 398. Autre qui condamne Jacques Comeau, prieur de Saint-Sauveur et René de la Motte Houdancourt, évêque de Rennes, prieur de Saint-Léger, à contribuer à payer une portion congrue à Toussaint Roger, curé de Maxilly, en proportion des dîmes qu'ils perçoivent sur cette paroisse. — Fol. 407. Autre qui ordonne aux habitants de Lantenay de lever une double dîme pour acquitter les sommes qu'ils doivent à J. Jaquot, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, et J. Robert, auditeur à la même Cour. — Fol. 412, verso. Autre qui maintient Antoine d'Esdouard, seigneur d'Aignay, dans le droit de percevoir le tiers des pailles et des menues graines récoltées sur Étalante et que lui contestait J. Chasot, curé du lieu. — Fol. 416. Autre qui maintient Georges Milleton en possession du canonicat dans l'église cathédrale d'Autun, que lui disputait Marc-Antoine Barbier. — Fol. 418. Autre relatif à l'exécution d'une sentence arbitrale pour règlement de succession entre Guillaume de Maupeou, conseiller au Châtelet de Paris, et Pierre de Maupeou, conseiller au Parlement de Paris. — Fol. 429. Autre qui renvoie par devant le commissaire la reprise du procès entre l'avocat Garnier et Odet de Montegu, lieutenant en la chancellerie d'Autun, au sujet de la vente de son office. — Fol. 433, verso. Arrêt d'homologation du partage des bois et terrains de Suzane-sur-Fleurey entre Claude Fremyot, président au Parlement, François Bretagne, conseiller au parlement, ayant droit de Claude Fremyot, premier président à la Chambre des Comptes et les enfants et héritiers d'Antoine Duprat, baron de Formeries et de Montculot, fils et héritier de Catherine Sayve, dame de Montculot, veuve de Guillaume Duprat, baron de Formeries, laquelle était aussi fille et héritière de Charlotte Noblet, veuve de Sayve, président en la Chambre des Comptes et Guillemette Thomas, veuve de Jacques de Chevannes, avocat tant en son nom qu'en celui de leurs enfants. — Fol. 445. Arrêt de règlement des conventions entre J. Tisserand, avocat et Jeanne Tisserand, dame de Sassenay, sa sœur, au sujet de l'administration de cette terre, qui avait été mise sous décret. — Fol. 448. Autre qui maintient les habitants de Seuvrey dans le droit de prendre de la terre à potier dans le bois de la Commanderie du Temple de Chalon, sous la condition de ne point le rendre inutile au propriétaire et d'en régler l'usage entre les parties. — Fol. 455, verso. Autre qui ordonne la mise en délivrance de la seigneurie de Fontaine-Française appartenant à François de la Rochefoucault, prince de Marsillac et Andrée de Vivonne, sa femme et saisie sur eux à requête d'Henry Villars, seigneur de Villeneuve. — Fol. 458, verso. Autre qui valide la reddition des comptes de tutelle de Marguerite Gevalois à Bourbon-Lancy, par Antoine de Cussigny, seigneur de Villers, mari d'Antoinette de Montegu, avant veuve de J. Gevalois. — Fol. 464. Autre qui ordonne de nouvelles criées sur l'appréciation à 100,000 livres des biens et offices de J. Bernard, lieutenant au bailliage de Chalon, faite par Bénigne Bernard, seigneur de Trouhans, conseiller au Parlement, et Bernard Bernard, président en cette cour. — Fol. 473. Mainlevée à Charles de Pontailler, seigneur de Troilly, d'une somme réclamée par P. Cordelotte, hôtelier à Dijon. — Fol. 475. Autre qui déclare Guillaume de Doncieux, seigneur de Champolon et de Douvre, non recevable dans l'appel qu'il a formé contre une convention librement consentie avec J. Cl. de Louvat de Champolin, seigneur de Couz et Curtilles et Pierre de Crosard, curé de Jujurieux, au sujet du jugement de leurs droits sur la chapelle Sainte-Marguerite dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux, jusqu'à ce qu'il ait payé la somme de 1000 livres, imposée à celle des parties qui s'opposerait à l'exécution du traité (1653).

B. 12268. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier. Reliure en parchemin. Très mauvais état, feuillets mouillés, pourris, collés ou tombant en poussière.

1653, 1er mai au 23 octobre. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 8. Entérinement des lettres de requête civile obtenues par les habitants de Beurey-Bauguay pour l'annulation du bail du double dîme. — Fol. 17. Arrêt portant que le nom de Pierre de Thibaut, gentilhomme servant du prince de Condé, sera tiré du rôle des tailles de la ville d'Arnay-le-Duc. — Fol. 36. Arrêt pour la portion congrue entre le curé de Riel-les-Eaux et Roger d'Étampes, comte chanoine de Lyon, abbé commendaire de Pothières. — Fol. 94, verso. Autre qui condamne les maire et échevins de Noyers à indemniser Michel Lenné, procureur, qu'ils avaient envoyé à Paris, solliciter du prince de Carignan, leur seigneur, le délogement de dix compagnies du régiment de la marine cantonnées chez eux et qui avait été volé et maltraité par les soldats aux portes de la ville. — Fol. 230. Autre qui condamne J. Goureau, receveur des consignations à Autun, Prudent Sordoillet, procureur au Parlement et ses consorts, propriétaires de la papeterie de Bruant, près Plombières à indemniser Michel Monin, le fermier, des dégâts et du chomage causés par le flottage des bois. — Fol. 234, verso. Autre qui condamne les habitan de Saint-André-sur-Servan à faire guet et garde et contribuer

aux menues réparations du château appartenant à François de Livron Bourbonne, abbé d'Ambronay. — Fol. 244, verso. Autre qui condamne A. Macheron, tisserand à Autun, à l'amende de 4 livres pour dommage dans la forêt de Rivaut, dépendant de Montjeu, appartenant à Jeannin de Castille, conseiller d'État et trésorier de l'épargne. — Fol. 261, verso. Autre qui condamne les habitants du Grand et du Petit Abergement en Bugey à acquitter les droits de banalité des moulins appartenant à Cl. Fr. de Conflans, seigneur de Réon. — Fol. 325, verso. Autre qui condamne E. Casotte, fermier du moulin Rouge, à Aubigny, appartenant à J.-B. Martin de Choisey, seigneur de Barjon, mari d'Antoinette Baudot, fille et héritière de Barthélemy Baudot, avocat, à payer les termes échus de son amodiation et faire les réparations prescrites. — Fol. 334. Autre qui ordonne l'inventaire de l'hoirie de Marie-Simon, aïeule de Jean Normand, avocat à Avallon, fils de Pierre Normand, conseiller au bailliage d'Avallon, puis la vente des rentes et bestiaux, afin d'en employer le produit à l'acquittement des dettes et payer une somme de 3000 livres léguée par ladite Simon à Anne Boursault, veuve de Ch. Regnard, conseiller au grenier à sel dudit Avallon. — Fol. 342. Autre qui adjuge à François de Grandchamp, seigneur de Lée, et à Jacquette de Menaton, préférablement à Guillaume de Thieullon, seigneur du Tiroir, les droits honorifiques et la préséance dans l'église de Saint-Berain. — Fol. 351. Autre qui maintient les prieur et les religieux du prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon dans le droit de percevoir les dîmes de moutons, de cochons et de veaux à l'exclusion de P. Suremain, vicaire perpétuel de Saint-Marcel. — Fol. 362. Autre qui condamne les habitants de Romanay à dédommager les habitants de Vieuchâteau, Montbertault, Courcelles-Fremoy et Champmorlin des vivres qu'ils ont fournis pour eux aux trente compagnies du régiment de Carignan qu'ils devaient loger. — Fol. 378, verso. Autre qui condamne Armand de Bourbon, prince de Conty, abbé de Saint-Seine, à payer une portion congrue de 200 livres à J. Guettan, curé de Drée et de Verrey-sous-Drée. — Fol. 385. Autre qui maintient J. Morel, prêtre, en possession de la cure de Bremur et Origny. — Fol. 393. Arrêt qui condamne Françoise de Bernard de Montessus, dame de Charroux, à payer à Jean de Gand, seigneur de Chalvosson et Munois, mari de Anne de Conclois, héritière de Jean le Page, seigneur de Saint-Germain, les arrérages d'une rente de 1200 livres. — Fol. 400. Autre qui valide le testament de Charlotte du Tillet, contesté entre François du Tillet, seigneur d'Espaves, greffier en chef du Parlement de Paris, Louis Seguier, baron de Saint-Brisson, Pierre Séguier, marquis d'Haut, Louis du Tillet, seigneur de Servolles, Jacques du Tillet, sieur de Montmarey, Jean du Tillet, seigneur de Gouais, maître d'hôtel du Roi, Jean du Tillet, seigneur de La Bussière, conseiller au Parlement de Paris et frère Hélie du Tillet, seigneur de Montbain, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Fol. 139. Autre qui condamne Cl. de Gerbois, seigneur de Massel, à vuider entre les mains de Jean de Champier, baron de Jouy, la somme de 12,000 livres et une autre de 1,890 livres entre celles de Anne de Buffenaux, veuve de César Gros, seigneur de Saint-Jouare et de Jean Gros, son fils. — Fol. 464, verso. Autre qui condamne les habitants de Cuiserey, Bézouotte et Charmes à payer les sommes dues pour les réparations de l'église et de la cure.

B 12269. (Registre). — In-folio, 592 feuillets papier. Reliure en parchemin. Mauvais état par suite de la pourriture à l'angle intérieur du volume.

1653, 15 novembre-**1654**, 29 avril. — Registre des arrêts civils définitifs. — Fol. 7. Arrêt portant que les deniers saisis à la requête de Jacques Languet, commis au grenier à sel de Pouilly et de la Chambre de Vitteaux sur Charles Languet, chapelain des chapelles de Saint-Michel, de Saint-Jacques et de Sainte-Madeleine fondée en l'église de Vitteaux serviront à le rembourser des avances faites pour le service de ces chapelles et fait mainlevée du reste à Charles Languet, à la charge de desservir ces chapelles sous peine de privation du temporel. — Fol. 12, verso. Autre qui met en demeure Ant. et Q. Bouy, de Bussy-le-Grand, de payer à François Couthier, baron de Souhey, seigneur de Munois et de Grésigny en partie, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes, des cens sur des biens situés à Bussy. — Fol. 36, verso. Autre rendu sur la déclaration de P. Durey, notaire royal à Époisses, que, dans le procès qu'il a intenté à Marguerite Rouge, laquelle l'accusait de l'avoir rendue enceinte, on avait dans les mémoires produits devant le commissaire de la Cour impliqué à tort comme complice, Pierre Angely, lieutenant de la justice du marquisat, met les parties hors de Cour. — Fol. 44, verso. Autre portant que les sommes empruntées par les communautés de Poncey et de Pellerey pour la nourriture et les rançons de la compagnie Nivel cantonnée à Étormay seront réparties entre les deux communautés, suivant le répartement ordonné par le lieutenant du bailliage. — Fol. 47. Autre qui, sur la requête de François Bossuet, secrétaire du conseil d'État, nomme des séquestres pour la criée sur les terres de Seurre, Labergement et Lux saisies sur le prince de Condé. — Fol. 67, verso. Autre qui condamne Cl. d'Anstrude, seigneur de Manlay, à restituer les deniers qu'il avait fait saisir sur Charlotte Bourgeois, femme séparée de Humbert Hornot, seigneur de Lavause. — Fol. 70, verso. Autre qui condamne les consorts Mazillier à se désister en faveur de François Bretaigne, seigneur de Nansous-Thil, conseiller au parlement, de plusieurs terres sur Juillenay, Montlay, dont ils s'étaient emparés à la suite d'un long fermage de leur auteur. — Fol. 84. Arrêt d'approbation

sur la requête de J.-B. Gontier, prévot-chanoine de la Sainte-Chapelle, vicaire général de l'évêque de Langres, de la fondation à Dijon par ledit évêque, d'une maison dite de Notre-Dame du Refuge pour la retraite des filles et femmes de mauvaise vie. — Fol. 94, verso. Autre qui condamne Henry Dupasquier, religieux sacristain du prieuré de Gigny, curé primitif de la paroisse d'Estrié, à payer une portion congrue de 200 livres à Cl. Chaussat, prêtre vicaire perpétuel de ladite église. — Fol. 99. Autre qui condamne les habitants de Salmaise à payer à Cl. Depralon la somme de 150 livres pour les cinq pionniers requisitionnés à la communauté lors du siège de Seurre. — Fol. 107, verso. Homologation de la transaction conclue entre François du Croison, gouverneur du Fort de l'Écluse, et Guillaume du Tartre, seigneur de Vincelle, tant en son nom qu'en celui de Marcelle, sa sœur, femme du seigneur de Raincourt, au sujet des améliorations faites par le premier dans la terre de Vincelles durant le temps qu'elle avait été confisquée pendant la guerre. — Fol. 115, verso. Arrêt qui condamne les habitants de Virieux-le-Petit à acquitter les redevances dont ils sont tenus envers les religieux de la Chartreuse d'Arvières. — Fol. 119. Autre qui casse une délibération prise par les États du duché sur la requête de Jean Auguste de Changy, seigneur de Musigny et Solonge, portant que les habitants des communautés qui avaient coutume de se retraire dans un château, étaient astreints de le faire lorsque ce château était rebâti ou restauré. — Fol. 127, verso. Autre portant que Marie Dagonneau, femme d'Antoine de Thésut, seigneur de Champoussot et avant veuve de Jean Motin, porte épée de parement de la grande écurie du roi, sera tirée du rôle des tailles de la communauté de Villars en Bresse. — Fol. 142. Autre qui déboute le curé d'Avrilly du droit de passion qu'il exigeait de ses paroissiens et qui était tombé en désuétude. — Fol. 142, verso. Autorisation aux habitants de Lessart en Bresse d'établir un double dîme pour acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 148. Autre qui admet les enfants de feu Vincent Jacquinot, seigneur de Goux, en collocation dans les criées sur les biens communaux de Foucherans, poursuivies à requête de François de Longueville, seigneur de Domecy et d'Illand. — Fol. 151. Autre qui condamne Jean de Seigneuret, seigneur de Fabrizan, à délaisser à Cl. de Robé, archevêque de Narbonne, conseiller d'État, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, la propriété du moulin de Pieusse, situé dans la sénéchaussée de Limoux. — Fol. 166. Autre qui ordonne le remboursement à Ét. Bossuet, conseiller au Parlement, d'une somme de 8000 livres, due par Françoise de Bernard de Montessus, comtesse de Charroux, garantie par les ducs d'Elbeuf, d'Harcourt et le feu prince de Condé, lors de la vente du comté de Charny (1653). — Fol. 172. Arrêt de règlement d'attributions entre J. Levesque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy, et Pierre Andrieux, lieutenant particulier assesseur criminel audit bailliage. — Arrêt qui ordonne la mise en adjudication des terres de Minot et de Thorey appartenant à Nicolas-Louis de la Guerche de Grozon, seigneur d'Andelot, poursuivie par René de Romprey, seigneur de Bussière et de Busserotte, nonobstant l'opposition de Jean Jacques de Longueval, seigneur d'Origny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Éléonore de Damas de Thianges, comtesse de Chalancey et les mineurs de Fleutelot-Larçon. — Fol. 180, verso. Réception de Antoine Desvarennes en qualité de procureur à la Cour. — Fol. 181. Arrêt qui condamne les habitants de Suin et de Savignon à payer à P. Gadinier, leur curé, un droit de quarte spécifié dans une transaction intervenue entre eux et le prédécesseur du curé. — Fol. 183. Autre qui, nonobstant l'opposition de Fr. de Richard à Chanaz, maintient Cl. de Regnault de Chalo, chanoine trésorier de la Sainte-Chapelle de Chambéry, en possession du bénéfice de la chapelle de N.-D. de Grâce fondée audit Chanaz, à la charge d'y faire résidence. — Fol. 199. Autre par lequel, vu les lettres de relief de noblesse obtenues par les pères de Pierre Duglas, écuyer, demeurant à Montréal en Bugey, la Cour reconnaît sa qualité de noble et ordonne que son nom sera tiré du rôle des tailles dudit Montréal. — Fol. 224. Autre par lequel, sur l'offre faite par Jean de Bussy, seigneur des Bosche, la Balme et Marteray-les-Cerdon, de payer les sommes dues à Cl. des Bordes, seigneur du Chatelet, la Cour casse les subhastations poursuivies par le dernier sur la terre de la Balme et ordonne qu'elle lui soit restituée. — Fol. 264. Autre qui met en demeure S. Roux, laboureur au Vaux, d'établir la preuve des réparations par lui faites dans les vignes que lui avait amodiées Françoise Filjean, veuve de Jacques de Clugny, seigneur de Préjouan et d'Étaules. — Fol. 266. Autre rendu dans l'affaire de la vente des seigneuries de Minot et Thorey, portant que Éléonor de Damas Thianges, comtesse de Chalancey, articulera les faits d'immixtion d'Adrienne d'Andelot, fille de Ferdinand d'Andelot et d'Anne de Grandmont, dans la poursuite des criées. — Fol. 276, verso. Autre qui condamne les habitants de Viécourt et d'Argey à dédommager ceux de Censerey des dépenses de logement de deux compagnies du régiment de Navarre qui, trouvant désertes les maisons du Maupas, où ils devaient cantonner s'étaient rabattus sur Censerey. — Fol. 280. Autre qui déclare Pierre Carnot sequestre des terres et seigneuries de Loges, Collonges et La Madeleine, adjugées par décret sur Louis de Pernes, baron de Rochefort, à Antoine Rousseau, avocat à Beaune, exempt de mainmorte pour le temps qu'il est demeuré en cette qualité à Loges, et ordonne que le sieur Rousseau jouira paisiblement de son acquisition. — Fol. 284. Autorisation aux habitants de Nod-sur-Seine de vendre un bois

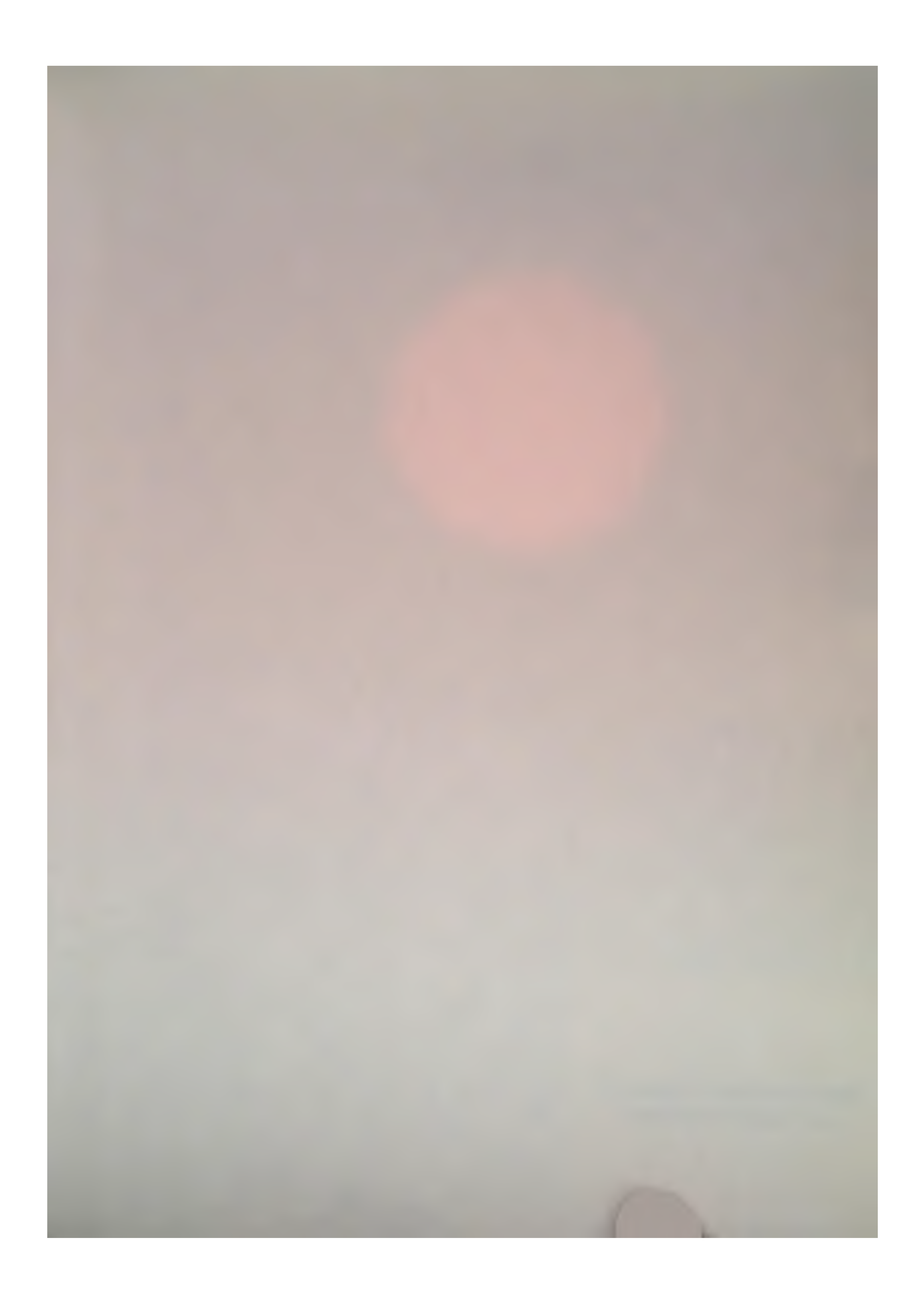
de 80 arpents appelé le Ru-au-Cerf ou le Grand Charme, afin d'acquitter les dettes de la communauté. — Fol. 290, verso, Autre qui condamne les habitants de Braux à payer aux adjudicataires du double dîme une certaine quantité de froment, d'orge et d'avoine, qui resserrée dans une grange, avait été pillée par les soldats. — Fol. 293. Autre pour le règlement des frais de partage de la terre de Pontamalix, acquise par Jacques de Joux, notaire à Paray, et Jean Baudinet, avocat, seigneur de Saint-Jacob, sur la comtesse de Busseuil. — Fol. 296. Autre qui met en demeure Fr. Languedey, chapelain de la chapelle Sainte-Anne et Sainte-Barbe fondée dans l'église de Chanceaux, de remettre sous quinzaine Anne de la Boutière, veuve de Léonard d'Édouard, baron de Thenissey, et ses enfants, en possession de la chapelle Saint-Jean et Sainte-Marie-Madeleine, fondée en l'église de Saint-Seine l'Abbaye, dont ils sont patrons. — Fol. 308. Mainlevée au chapitre de N.-D. de Beaune des redevances qui lui sont dues dans la châtellenie de Rouvres engagée et saisie sur le prince de Condé. — Fol. 312, verso. Autre qui nomme un receveur des matroces de Rouvres, pour en faire la répartition aux communautés et aux particuliers qui en percevaient des parties. — Fol. 313, verso. Autre qui enjoint à Scipion du Port, seigneur de la Balme, de rendre ses comptes de tutelle et d'hoirie à J.-B. de Migieux, seigneur de Beaune. — Fol. 326, verso. Arrêt qui condamne les Élus des États de Bourgogne à payer à Jean de Mongey, conseiller maître à la Chambre des comptes, les arrérages, selon qu'ils ont été réglés, d'une somme de 14,000 livres qu'il avait prêtée à la province. — Fol. 340. Autre portant que les sieurs Lambageot et Marcelat, anciens échevins de Moutier-Saint-Jean, seront indemnisés des saisies et ventes de biens qu'ils ont supportées de la part des créanciers de la communauté. — Fol. 345, verso. Autre qui condamne les habitants de Villars-Dompierre à passer nouvelle reconnaissance des droits dus à Jacques Desgeorges, seigneur de Romanet, tant en son nom que des autres héritiers de Laurent Des Georges, de Denise d'Avout, et Nicolas d'Avout, héritiers de Nicolas d'Avout, leur père. — Fol. 355. Autre qui condamne Guy-Jean de Maniban, seigneur du lieu, fils de feu Thomas de Maniban, avocat général au parlement de Toulouse, et Jeanne de Belat, veuve de Louis de Belat, procureur au parlement, à payer des taxes de dépens dans une instance avec Guy de Maniban, conseiller à la cour des aides de Guyenne. — Fol. 361. Autre portant distraction, au profit de Marie Dacier, femme séparée d'André Brocard, seigneur de Chasans, de la sixième partie des biens de son mari, placés sous décret. — Fol. 364, verso. Autre pour la liquidation de la succession de Anne Levesque, veuve de J.-B. Galland, seigneur de Venères, entre ses héritiers qui sont Christophe Durier, seigneur de Lurey et Brouan, Claude Durier, chanoine théologal en l'église N.-D. de Beaujeu, et Françoise Lévesque, femme de Jean d'Issac, seigneur dudit lieu. — Fol. 370. Autre pour le règlement de la succession de Humbert de Thoisy et d'Élisabeth de la Perrière, sa femme, entre Louis de Lanneau, seigneur de Marey, demeurant à Bard-les-Epoisses, tuteur aux enfants de feu Guillemette de Pavadin, veuve de Joseph de Thoisy, seigneur de Torcy et Pierre de Saint-Michel, seigneur de Champrault, mari de Barbe de Thoisy. — Fol. 372, verso. Autre qui fait mainlevée à J. Tassy, avocat à Paris, des saisies faites sur la baronnie de Marigny-sur-Ouche, appartenant à Charles de Rochechouart, abbé commendataire de l'aumône et François de Rochechouart-Chandenier. — Fol. 379. Autre qui maintient Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, dans le droit exclusif de siéger dans le parquet et sur le marchepied de l'autel de son église cathédrale, d'y donner pontificalement trois fois la bénédiction au peuple, avec défense aux chanoines d'entreprendre sur ces droits. — Fol. 391. Arrêt de règlement d'affaires entre Charles de Clugny, seigneur de Grignon, d'Aisy et de Darcey, et Anne de Voisenet, sa femme qui s'étaient séparés à la suite de dissentiments de ménage. — Fol. 401. Autre rendu sur la plainte des serruriers d'Autun, qui condamne N. Nandoux, compagnon serrurier, à produire dans deux mois un chef-d'œuvre qui sera examiné par les jurés serruriers de Dijon et jusque-là surseoit à sa réception. — Fol. 403. Autorisation aux habitants de Fussey d'établir un double dîme pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 403, verso. Autre qui condamne J. Massol, conseiller au Parlement, à rendre à Bernard d'Esbarres, président au Parlement, en échange de l'argent, le contrat d'obligation souscrit par ledit président.— Fol. 409. Autre qui condamne les anciens syndics de Châtillon-les-Dombes à rendre compte de leur gestion. — Fol. 417. Autre qui condamne les fermiers des domaines de François de Quiny à rendre compte de leur gestion à Charles de Quiny, son curateur, lieutenant en l'Élection de Bresse. — Fol. 421. Autre qui condamne J. Tisserand, avocat à la cour, à payer sur les deniers de la terre de Sassenay, en sa possession, les pensions dues aux Ursulines de Chalon pour les filles de Jeanne Tisserand, veuve de Regnier de Montmoyen, chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes. — Fol. 429. Autre qui déboute François de Siry, procureur au bailliage de Montcenis, de ses entreprises sur les propriétés de Charles d'Escorailles, seigneur de Torcy et du Pont et Antoine Mercier, seigneur du Til, capitaine du château de Montcenis. — Fol. 434. Arrêt qui condamne le sieur Navetier à payer au collège des Jésuites d'Autun, possesseurs du prieuré de Saint-Georges de Couches, des redevances assignées sur des prés à Saint-Jean de Trésy. — Fol. 441, verso. Arrêt de règlement pour conflit d'attributions entre Louis Verdin, lieutenant général criminel au bailliage de la Montagne, et les conseillers audit bailliage.

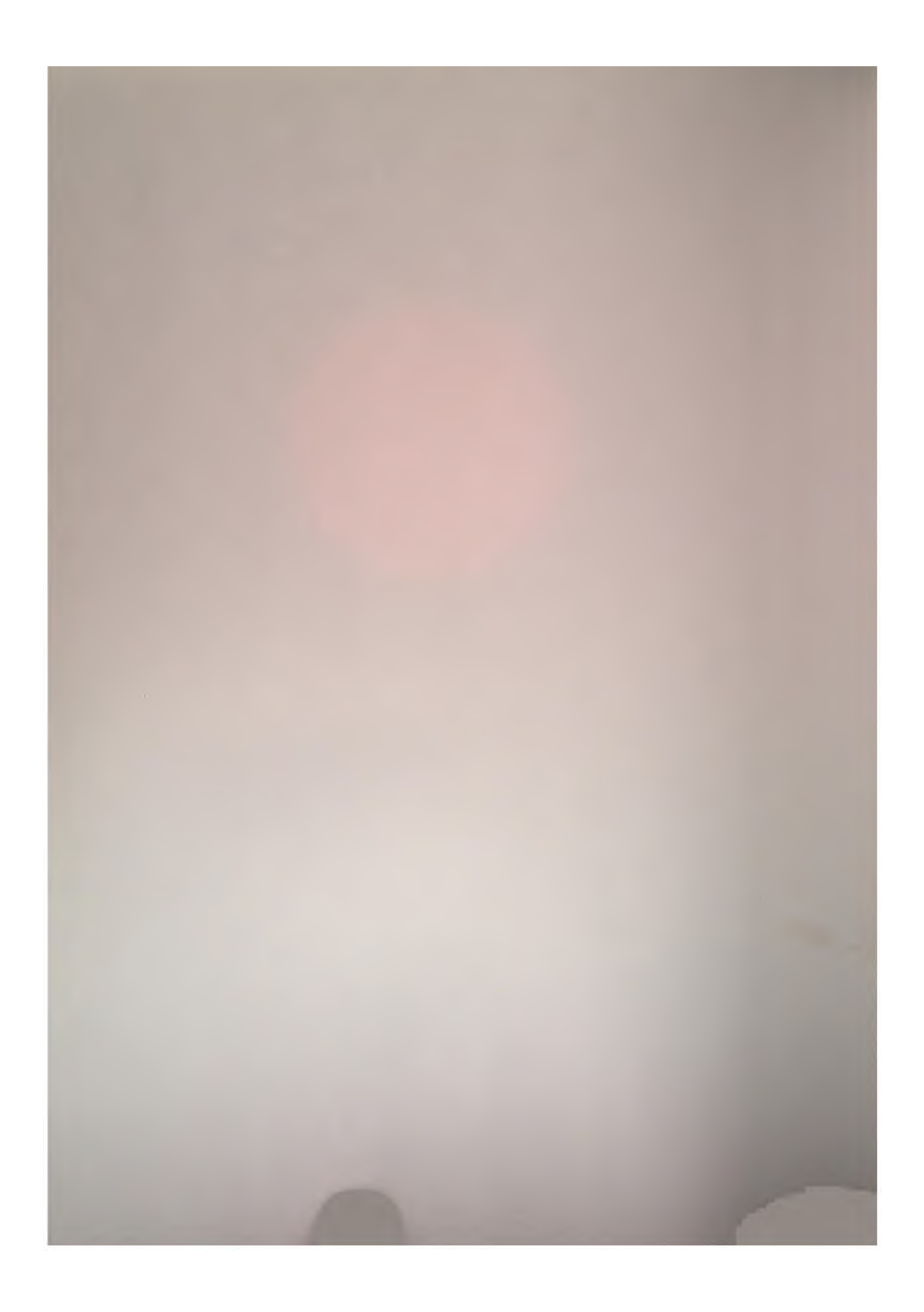
— Fol. 457. Autre qui condamne Bouvot, notaire à Verdun, à payer à la concierge des prisons du Palais les frais de geôlage du prêtre Lombard qui avait été incarcéré sur sa requête. — Fol. 459. Autre qui condamne Élisabeth Venot, veuve de François Valon, seigneur de Hauteroche, à mettre P. Coullon en pleine possession de la terre de Gissey-sous-Flavigny, qu'elle lui avait vendue. — Fol. 461, verso. Autre qui déboute Léon de Chastellux, seigneur d'Avigneau, mari d'Anne de Moroges, héritière de J.-B. de Moroges, en qualité de père de François de Moroges-Chastellux, héritier substitué de François de Moroges, seigneur d'Uchon et de la Tour du Boz, de ses réclamations aux fermiers de cette terre. — Fol. 464, verso. Autre qui maintient Nicolas Mathieu, seigneur de Varennes-les-Chalon, en possession exclusive du pré Vallebot, avec interdiction à toute personne d'y faire pâturer. — Fol. 472. Autre qui condamne Guillaume Genevois, commis au grenier à sel de Saulieu, à rembourser à Diane de Chastellux, veuve de Guy de Changy, baron de Roussillon, les avances qu'elle avait dû faire pour obtenir la mainlevée de la saisie qu'il s'était permis de faire de trois chevaux à elle appartenant, sous prétexte que leur conducteur était son débiteur. — Fol. 474. Autre pour un règlement d'assignal de cens sur des vignes entre Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Salomon d'Huissier, seigneur d'Agencourt, et Jeanne, sa sœur. — Fol. 477. Autre portant règlement de compte entre Gaspard des Milanes, seigneur de la Coste-Moirans, lieutenant-général de l'artillerie en Dauphiné et Bonaventure Molard, secrétaire au bureau des finances de Grenoble. — Fol. 480. Autre qui admet l'enchère de M. de Beaurepaire sur les étangs de la Chaux et la seigneurie de Saillenard, poursuivis par Claude de Villey, veuve d'Abel Lubert, seigneur de Gommerand sur feu Antoine de la Tour, baron de Jousseau, Joachim de la Tour, Grégoire de Poligny, sa femme, Mahaut de Chauvors, mère dudit Antoine. — Fol. 486. Autre qui condamne Blaise Languet, greffier de la justice de Saint-Bénigne de Dijon, à tenir registre de tous les jugements et à montrer ses carnets pour en justifier. — Fol. 498, verso. Autre qui arrête à la somme de 2000 livres le reste des adjudications faites à Pierre Saumaise, seigneur de Chasans, conseiller au Parlement sur la succession du président Giroux. — Fol. 510, verso. Autre par lequel la Cour admet l'enchère de 31,000 offerte par les Jésuites du collège Godran sur la seigneurie de Quincey et de Balon, saisie sur Claude de Damas, comte de Thianges, et Éléonore de Damas, comtesse de Chalancey, à la requête de Hugues de Rouvray, seigneur de Chaudenay et de Villars, et de Louis de Pernes, comte d'Épinac, subrogés à Claude Bretaigne, seigneur de Loisy, premier président au Parlement de Metz. — Fol. 518. Autorisation aux habitants de Chevilly de prolonger la levée du double dîme établi pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Fol. 521. Arrêt qui condamne Pierre de Buatier, seigneur de Charrey, à payer l'amende encourue pour ses pourceaux, trouvés en glandée dans les bois de la baronnie d'Esbarres. — Fol. 545. Arrêt pour le règlement d'un compte d'intérêts entre Gaspard de Caponier, baron de Fugdeolle et Charles du Crocq, seigneur de Bonivard, héritiers d'Antoinette Dangerolle de Saint-Polque, dame de la Sene, et François-Ferdinand de Rye, marquis de Varambon. — Fol. 564. Arrêt qui astreint Françoise Saulnier, veuve de Denis Thiroux, conseiller du prince de Condé, au paiement des tailles négociables de la ville d'Autun. — Fol. 592, verso. Arrêt de règlement de comptes entre Marguerite de Gand, veuve de Charles de Chargères, seigneur du Breuil et Adrienne de Chargères, veuve de Charles de Meray, fille dudit Charles et de Jeanne de Montagu.

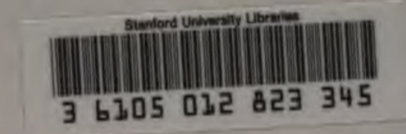
TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Dijon, imprimerie Darantiere.






Stanford University Libraries
3 6105 012 823 345

